A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

100
6

Digitized by Google

Art

STATE UNIVERSITY OF IOWA
LIBRARY

Class N6841
Book A9
Ser. 3
v.2, 1886
v.4, 1888

Digitized by Google

UNIVERSITY OF IOWA
3 1858 019 652 019

DATE DUE

JUL 08 2013	

DEMCO, INC. 38-2931

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

REVUE DE L'ART FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

(3e ANNÉE, 1886)

Digitized by Google

Les deux premières années de la *Revue* parues en 1884 et en 1885, en même temps que les deux derniers volumes des Scellés et Inventaires d'artistes, peuvent être classées à leur suite et former ainsi le *Tome I* de la *Troisième Série* des *Nouvelles Archives de l'Art français.*

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

TROISIÈME SÉRIE

TOME II

ANNÉE 1886

REVUE DE L'ART FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

(TROISIÈME ANNÉE)

PARIS

CHARAVAY FRÈRES

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

4, RUE DE FURSTENBERG

Digitized by Google

STATE UNIVERSITY
OF IOWA
LIBRARY

Digitized by Google

Art
N6241
A9
ser. 3
v. 2, 1886
v. 4, 1888

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES FONDATEURS

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

EN 1886.

La Bibliothèque de Copenhague.
La Bibliothèque de Grenoble.
La Bibliothèque de Lille.
La Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon.
La Bibliothèque de Munich.
La Bibliothèque de la Ville de Paris.
La Bibliothèque de Pau.
La Bibliothèque de Saint-Étienne.
La Bibliothèque de la préfecture de la Seine.
La Bibliothèque de Troyes.
La Bibliothèque de l'École des Chartes.
La Bibliothèque de l'École nationale des Arts décoratifs.

MM.

Alkan (Alphonse), à Paris.
André (Édouard), à Paris.
Armand, architecte, à Paris.
Arnauldet (Thomas), à Niort.
Bailly, membre de l'Institut, à Paris.
Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, à Paris.
Bapst (Germain), à Paris.
Barbet de Jouy, membre de l'Institut, à Paris.
Barthélemy (le comte Edouard de), à Paris.
Berger (Georges), à Paris.
Bonnaffé (Edmond), à Paris.
Bonnassieux, membre de l'Institut, à Paris.
Bosc (Ernest), architecte, à Paris.
Bouvenne (Aglaüs), à Paris.
Bouvrain, architecte, à Paris.

160479

Digitized by Google

Brugière (Dieudonné de), à Paris.
Bruyerre, architecte du gouvernement, à Paris.
Buche (Henri), à Paris.
Burbure de Wezembeech (le chevalier Léon de), à Gand.
Capetter (Gustave), à Angoulême.
Castagnary, conseiller d'État, à Paris.
Chabouillet, conservateur du Cabinet des Médailles, à Paris.
Charavay (Étienne), à Paris.
Chennevières (le marquis de), membre de l'Institut, à Paris.
Chéron (Paul), à Paris.
Chevrier (Maurice), à Paris.
Corroyer (Édouard), architecte du gouvernement, à Paris.
Courajod (Louis), conservateur-adjoint au Louvre, à Paris.
Darcel (Alfred), directeur du Musée de Cluny.
Dassy (Léon), directeur du *Forum artistique*, à Paris.
David (Jules), peintre, à Paris.
Decaux (G.), à Paris.
Delaborde (le vicomte Henri), membre de l'Institut, à Paris.
Delagrave, à Paris.
Delaherche, à Beauvais.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
Destailleur, architecte, à Paris.
Devrez (Désiré), architecte du gouvernement, à Paris.
Doucet, à Paris.
Dreyfus (Gustave), à Paris.
Dubost (R.), à Paris.
Duplessis (Georges), conservateur du Cabinet des Estampes.
Duval (A.), à Lyon.
Fabré, à Paris.
Fayet, à Paris.
Fidière des Prinveaux (O.), à Paris.
Fournier (Charles), à Paris.
Gautier, à Paris.
Gérard, à Paris.
Gérardin (Alfred), à Paris.
Giacomelli, à Versailles.
Gonse (Louis), à Paris.
Grandmaison (Charles de), à Tours.
Guiffrey (Jules), à Paris.
Havard (Henry), à Paris.
Hédou (Jules), à Rouen.
Heiss (A.), à Paris.
Herbet, à Paris.
Herluison (H.), libraire, à Orléans.
Jacob, notaire, à Angerville.
Jamain (Joseph), conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jeancourt (Charles), à Paris.
Jouin (Henry), à Paris.

Digitized by Google

Laborde (le marquis de), à Paris.
Lafenestre (Georges), conservateur-adjoint au Louvre, à Paris.
Laisné (Charles), architecte du gouvernement, à Paris.
Le Breton (Gaston), à Rouen.
Leclerc (Alfred), architecte du gouvernement, à Versailles.
Lemarié, à Paris.
Letrône, à Paris.
Liepmannssohn (Léon), libraire, à Berlin.
Lisch (Just), architecte du gouvernement, à Paris.
Lopinot (Amédée), à Paris.
Louvrier de Lajolais, directeur de l'École des Arts décoratifs.
Lucas (Charles), architecte, à Paris.
Maciet, à Paris.
Mantz (Paul), directeur honoraire des Beaux-Arts, à Paris.
Marcille (Eudoxe), à Paris.
Mareuse (Edgar), à Paris.
Marx (Roger), à Paris.
Mauban (Georges), à Paris.
Mely (F. de), à Paris.
Menu (Henri), libraire, à Paris.
Mercier (Charles), à Paris.
Merson (Olivier), à Paris.
Molinier (Émile), attaché à la conservation du Louvre.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des Chartes, à Paris.
Müntz (Eugène), à Paris.
Nicard (Pol), à Paris.
Pallier, à Viroflay.
Paris (Gaston), membre de l'Institut, à Paris.
Patenotte (M^me^), à Paris.
Pécoul (Auguste), à Paris.
Périn, architecte, à Paris.
Petit (F.), à Paris.
Popelin (Claudius), à Paris.
Port (Célestin), correspondant de l'Institut, à Angers.
Portalis (le baron Roger), à Paris.
Raynal (E. de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
Regnier (L.), à Gisors.
Reiset (Frédéric), directeur honoraire des Musées nationaux.
Revilliod de Watteville, à Genève.
Richard, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.
Rondot (Natalis), au château de Chamblon (Suisse).
Sabine, architecte, à Paris.
Salles (E.), à Paris.
Scheffer, directeur de l'École des langues orientales, à Paris.
Sénemaud (Ed.), archiviste des Ardennes, à Mézières.
Siret (A.), commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas (Belgique).
Sourdois, au château de Vaux, à Creil.
Stein (Henri), à Paris.
Sully Prudhomme, de l'Académie française, à Paris.

Digitized by Google

Tamizey de Larroque, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
Tempier (D.), archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Thibaudeau (A.-W.), à Londres.
Tourneux (Maurice), à Paris.
Tuetey (Alexandre), à Paris.
Vachon (Marius), à Paris.
Vaillant (V.-J.), à Boulogne-sur-Mer.
Valabrègue (Antony), à Paris.
Vandeuvre (Gabriel de), à Paris.
Varennes (le marquis de), à Paris.
Vasselot (Marquet de), statuaire, à Paris.

Digitized by Google

JEAN PERRÉAL ET PIERRE DE FÉNIN,

A PROPOS D'UNE LETTRE DE LOUIS XII.

(1507.)

Les habitudes de Louis XII et les circonstances de sa vie rendent difficile à établir la chronologie exacte de son règne; bien rares sont les éditeurs qui, comme Godefroy et M. de Boislisle, ont pu exactement dater ses lettres missives : on trouve même des erreurs de date dans le Recueil des Ordonnances.

Mais la lettre que voici, expédiée d'Asti, le 18 avril, ne présente pas de difficultés d'attribution; elle appartient sûrement à l'année 1507. Nous savons que Louis XII passa le mois d'avril à Orléans et à Blois en 1498, à Blois en 1499, 1502, 1504, 1505, 1506, 1512 et 1513, à Lyon et aux environs (à la chasse) en 1500, 1503, 1508 et 1511, à Dijon en 1501, à Melun et à Troyes en 1510, à Paris en 1514. Restent donc les années 1509 et 1507; or, en avril 1509, avant la bataille d'Agnadel, il traversa très rapidement le Piémont sans passer par Asti, et même il ne descendit à Suse que le 22 avril. Pour l'année 1507, au contraire, en combinant les indications très précises de Jean d'Auton, qui accompagnait le roi, avec les mentions du reg. des Archives nationales K.K. 88 (fol. 138 et suivants), et avec les indications fournies par la correspondance de l'ambassadeur florentin Pandolfini, nous trouvons Louis XII le 12 avril à Suse, le 13 à Avigliana, le 14 à Villanuova; il en repart le 15 et entre le même jour à Asti, où il reste cinq jours (Jean d'Auton dit quatre, soit quatre jours pleins); le 20, il quitte Asti et couche ce jour-là à Felizzano, le 21 à Alexandrie; le 23, il repart d'Alexandrie pour le camp et entre à Gênes le 29, après de glorieux combats.

Le 18 avril étant un dimanche, le roi annonce avec vérité dans sa lettre qu'il se rendra à Alexandrie le mercredi, c'est-à-dire le 21 ; seulement, au lieu de « se rapprocher » des nouvelles, comme il l'écrivait pour tranquilliser sa femme, il alla au milieu de ses troupes participer à l'effort décisif et au péril du siège. A Asti, comme il le dit, il avait reçu un grand nombre de soumissions, et il comptait bien, d'ici peu, emporter les autres, avec celle de Gênes.

Digitized by Google

Ainsi la lettre appartient à 1507, et cette date n'est pas indifférente.

On a longtemps attribué la chronique connue sous le nom de *Mémoires de Pierre de Fénin* à un Fénin contemporain des événements qu'il raconte et mort en 1433. M^lle^ Dupont a démontré[1] que l'auteur avait vécu plus tard, et elle a proposé, faute de mieux, un autre Pierre de Fénin, seigneur de Grincourt, mort en 1506, dont on ne connaît rien que l'épitaphe. Mais voici une lettre du 18 avril 1507, qui nous révèle encore un autre Fénin, auteur de ballades, comme Lemaire de Belges, comme Jean d'Auton, et comme eux pensionné par la cour sous une forme ou sous une autre. Tout nous porte à croire que, comme eux aussi, ce Fénin était historien à ses heures, et l'hypothèse de M^lle^ Dupont nous semble devoir céder à une plus forte présomption, à celle d'un Fénin, homme de lettres de profession, officiellement attaché à la cour de Louis XII, auteur, ainsi que ses contemporains, de ballades et d'histoires, attendu que le roi aimait et encourageait les unes et les autres. Il est vrai que nous ne savons rien de sa personne[2]; mais que savons-nous de Jean d'Auton et même de Saint-Gelais[3]?...

Cette situation explique parfaitement le ton froid et impartial des *Mémoires de P. de Fénin,* ce ton qui a déconcerté les commentateurs. On se demande comment Fénin peut raconter sans indignation tant de crimes, tant de douleurs patriotiques, comment il se pique, lui Français, d'une impartialité si scrupuleuse, pourquoi il paraît soucieux de ménager toujours le duc de Bourgogne... Le motif en est très simple : Fénin n'est pas un témoin,

---

1. Édition de la Société de l'Histoire de France, introduction.

2. Dans le compte des *mises en pensions* en 1498 d'un certain nombre de serviteurs du duc d'Orléans devenu roi (ms. fr. 2927, fol. 27 et suiv.), nous trouvons, parmi les *sommeliers de panneterie* du Commun, *Jehan Senyn, dit Bardelet*, inscrit pour une pension de 150 liv. Ce *Senyn* a-t-il quelque chose de commun avec *Fényn*? Je ne le pense pas.

Mais il est remarquable que l'admirable ms. de 1509, que possède le musée de l'Hermitage à Saint-Pétersbourg, et qui passe pour le chef-d'œuvre de *Jean Perréal*, ne contient aucun texte de Fénin. Fénin serait-il donc mort en 1509, qu'il n'ait pas collaboré à cette couronne tressée par les poètes de la cour et illustrée par *Perréal*?

3. Il faut dire cependant que la Chronique de Jean d'Auton a été célébrée par ses contemporains, cette chronique qui « a tousjours flourira, » comme dit Lemaire de Belges, tandis que nul d'entre eux ne mentionne Fénin.

Digitized by Google

mais un homme de lettres, un érudit, qui se donne la mission de raconter consciencieusement des événements rétrospectifs. Bien renseigné, il a dû l'être, puisque ces événements intéressaient au plus haut degré le patriotisme français et l'histoire de la maison d'Orléans; mais, sous Louis XII, on ne craignait plus le duc de Bourgogne ni l'Anglais; calme, unie, protégée à l'intérieur par une solide organisation de la justice, allégée d'impôts, ne connaissant, en fait de guerre, que des expéditions lointaines et glorieuses, où s'engageait seulement la partie militaire du pays, la France, en 1507, voyait sa prospérité à son comble : depuis dix ans, sa fortune avait doublé. De là, des exploits des Louis d'Ars, des Bayard et des La Trémoille en Italie, aux douleurs de l'invasion, il y avait loin, et un récit froid, véridique du passé ne pouvait que faire ressortir les satisfactions de l'heure présente.

Au nom de Fénin, Louis XII joint celui de *Jean Perréal* avec un enthousiasme qui nous suggère aussi une réflexion.

Nous ne rappellerons pas les accusations, formulées contre la première administration française en Milanais, d'avoir méconnu *Léonard de Vinci*, de l'avoir fait fuir, d'avoir laissé détruire sa statue équestre, en bronze, de Francesco Sforza, par les archers gascons qui la prenaient pour cible[1]. Il est certain que les Milanais, habitués à gémir sous les taxes cruelles et répétées de Ludovic, qui allait jusqu'à dépouiller le Dôme de Milan de ses plus précieux objets[2], qui, en 1499, emportait dans sa fuite 250,000 ducats

1. V. encore M. Heaton, *Leonardo da Vinci*, London et New-York, 1874.

2. *Annali della fabrica del Duomo di Milano.* Dans un livre très intéressant et très brillant (*Milano nei suoi momenti storici.* Milano, 1883), M. Bonfadini revient encore sur cette question avec détail (p. 378-379), mais sans citer ses sources. Il établit que la maquette existait déjà depuis longtemps en 1499, mais que Ludovic manquait d'argent pour la couler en bronze. Et, à ce propos, il signale, avec une grande vivacité, l'erreur de M. Duruy, qui a dit, dans son *Histoire de France*, que cette maquette éphémère représentait Ludovic le More. C'est, dit M. Bonfadini, une des moindres inexactitudes, « *in cui cadono ordinariamente gli storici francesi, anche i piu autorevoli, quando scrivono di cose italiane.* » On pourrait répondre à ce petit coup de patte qu'il est difficile aux Italiens eux-mêmes d'écrire l'histoire de leur pays sans s'occuper un peu de la France, et qu'*errare humanum est.* Récemment encore, ne lisais-je pas, dans un auteur milanais, que, par patentes de 1496, Louis XII avait autorisé J.-J. Trivulce à battre monnaie à Mesoccho ? L'illustre Milanais était déjà au service de la France en 1496; mais on sait que c'est depuis 1499 seulement que les Français ont été les maîtres de Milan.

Digitized by Google

Ainsi la lettre appartient à 1507, et cette date n'est pas indifférente.

On a longtemps attribué la chronique connue sous le nom de *Mémoires de Pierre de Fénin* à un Fénin contemporain des événements qu'il raconte et mort en 1433. M^lle^ Dupont a démontré[1] que l'auteur avait vécu plus tard, et elle a proposé, faute de mieux, un autre Pierre de Fénin, seigneur de Grincourt, mort en 1506, dont on ne connaît rien que l'épitaphe. Mais voici une lettre du 18 avril 1507, qui nous révèle encore un autre Fénin, auteur de ballades, comme Lemaire de Belges, comme Jean d'Auton, et comme eux pensionné par la cour sous une forme ou sous une autre. Tout nous porte à croire que, comme eux aussi, ce Fénin était historien à ses heures, et l'hypothèse de M^lle^ Dupont nous semble devoir céder à une plus forte présomption, à celle d'un Fénin, homme de lettres de profession, officiellement attaché à la cour de Louis XII, auteur, ainsi que ses contemporains, de ballades et d'histoires, attendu que le roi aimait et encourageait les unes et les autres. Il est vrai que nous ne savons rien de sa personne[2]; mais que savons-nous de Jean d'Auton et même de Saint-Gelais[3]?...

Cette situation explique parfaitement le ton froid et impartial des *Mémoires de P. de Fénin,* ce ton qui a déconcerté les commentateurs. On se demande comment Fénin peut raconter sans indignation tant de crimes, tant de douleurs patriotiques, comment il se pique, lui Français, d'une impartialité si scrupuleuse, pourquoi il paraît soucieux de ménager toujours le duc de Bourgogne... Le motif en est très simple : Fénin n'est pas un témoin,

---

1. Édition de la Société de l'Histoire de France, introduction.

2. Dans le compte des *mises en pensions* en 1498 d'un certain nombre de serviteurs du duc d'Orléans devenu roi (ms. fr. 2927, fol. 27 et suiv.), nous trouvons, parmi les *sommeliers de panneterie* du Commun, *Jehan Senyn, dit Bardelet*, inscrit pour une pension de 150 liv. Ce *Senyn* a-t-il quelque chose de commun avec *Fényn*? Je ne le pense pas.

Mais il est remarquable que l'admirable ms. de 1509, que possède le musée de l'Hermitage à Saint-Pétersbourg, et qui passe pour le chef-d'œuvre de *Jean Perréal*, ne contient aucun texte de Fénin. Fénin serait-il donc mort en 1509, qu'il n'ait pas collaboré à cette couronne tressée par les poètes de la cour et illustrée par *Perréal*?

3. Il faut dire cependant que la Chronique de Jean d'Auton a été célébrée par ses contemporains, cette chronique qui « a tousjours flourira, » comme dit Lemaire de Belges, tandis que nul d'entre eux ne mentionne Fénin.

Digitized by Google

mais un homme de lettres, un érudit, qui se donne la mission de raconter consciencieusement des événements rétrospectifs. Bien renseigné, il a dû l'être, puisque ces événements intéressaient au plus haut degré le patriotisme français et l'histoire de la maison d'Orléans; mais, sous Louis XII, on ne craignait plus le duc de Bourgogne ni l'Anglais; calme, unie, protégée à l'intérieur par une solide organisation de la justice, allégée d'impôts, ne connaissant, en fait de guerre, que des expéditions lointaines et glorieuses, où s'engageait seulement la partie militaire du pays, la France, en 1507, voyait sa prospérité à son comble : depuis dix ans, sa fortune avait doublé. De là, des exploits des Louis d'Ars, des Bayard et des La Trémoille en Italie, aux douleurs de l'invasion, il y avait loin, et un récit froid, véridique du passé ne pouvait que faire ressortir les satisfactions de l'heure présente.

Au nom de Fénin, Louis XII joint celui de *Jean Perréal* avec un enthousiasme qui nous suggère aussi une réflexion.

Nous ne rappellerons pas les accusations, formulées contre la première administration française en Milanais, d'avoir méconnu *Léonard de Vinci*, de l'avoir fait fuir, d'avoir laissé détruire sa statue équestre, en bronze, de Francesco Sforza, par les archers gascons qui la prenaient pour cible[1]. Il est certain que les Milanais, habitués à gémir sous les taxes cruelles et répétées de Ludovic, qui allait jusqu'à dépouiller le Dôme de Milan de ses plus précieux objets[2], qui, en 1499, emportait dans sa fuite 250,000 ducats

---

1. V. encore M. Heaton, *Leonardo da Vinci*, London et New-York, 1874.

2. *Annali della fabrica del Duomo di Milano.* Dans un livre très intéressant et très brillant (*Milano nei suoi momenti storici.* Milano, 1883), M. Bonfadini revient encore sur cette question avec détail (p. 378-379), mais sans citer ses sources. Il établit que la maquette existait déjà depuis longtemps en 1499, mais que Ludovic manquait d'argent pour la couler en bronze. Et, à ce propos, il signale, avec une grande vivacité, l'erreur de M. Duruy, qui a dit, dans son *Histoire de France*, que cette maquette éphémère représentait Ludovic le More. C'est, dit M. Bonfadini, une des moindres inexactitudes, « *in cui cadono ordinariamente gli storici francesi, anche i piu autorevoli, quando scrivono di cose italiane.* » On pourrait répondre à ce petit coup de patte qu'il est difficile aux Italiens eux-mêmes d'écrire l'histoire de leur pays sans s'occuper un peu de la France, et qu'*errare humanum est.* Récemment encore, ne lisais-je pas, dans un auteur milanais, que, par patentes de 1496, Louis XII avait autorisé J.-J. Trivulce à battre monnaie à Mesoccho ? L'illustre Milanais était déjà au service de la France en 1496; mais on sait que c'est depuis 1499 seulement que les Français ont été les maîtres de Milan.

Digitized by Google

et des monceaux de diamants[1], les Milanais, dis-je, auraient dû trouver fort naturel et fort bon de revenir à un régime régulier d'impôts et de voir même ces impôts gracieusement réduits par Louis XII d'un quart ou d'un tiers; mais ils ne se rendirent pas suffisamment compte des besoins d'économie que créait cette situation nouvelle. La guerre avait amené d'ailleurs un trouble profond dans l'administration du duché; tout s'en ressentait; ainsi, la fabrique du Dôme de Milan dut solliciter du pape une bulle contre les détenteurs de ses biens; les travaux de la cathédrale ne s'arrêtèrent jamais, mais ils subirent un moment évident de relâche, et ce n'est guère qu'à partir de 1505 qu'ils reprirent leur ancien essor[2]. Quant à l'administration ducale, avec des difficultés pareilles et un budget volontairement amoindri, il lui fallait supporter les dépenses de la guerre et de l'armée d'occupation. Louis XII ne demandait rien au duché pour la France, mais il n'entendait rien non plus lui donner. Ce consciencieux emploi des fonds publics ne satisfit pas les Milanais, habitués à voir Ludovic prodiguer l'or[3]; sous le sceptre du roi de France, ils croyaient n'avoir plus rien à payer et trouver un Pactole. En présence d'un système d'économie, ce fut d'abord un bruit général que tout l'or du Milanais partait pour la France[4]. Cet or, Ludovic seul l'avait drainé.

Léonard de Vinci subit le sort commun. Il accueillit bien les Français et participa à l'organisation des fêtes pour l'arrivée de Louis XII[5]; néanmoins, il dut bien se rendre à l'évidence, et c'est alors qu'il réunit son petit pécule, l'expédia à Florence[6] et

---

1. Corio. — Il s'enfuit, précédé de plus de trente mulets chargés de ducats, selon J. d'Auton.

2. *Annali della fabrica del Duomo di Milano.*

3. MM. Cesare Cantù et le marquis d'Adda ont donné de bien curieux détails sur les rapports de Ludovic le More avec *Léonard* et le couvent des Grâces, dans l'*Archivio storico Lombardo*, années 1874 et 1879.

4. Réclamations des Milanais, en 1499-1500 : à cela, le célèbre Lascaris répondait : « *Ex ducatu aurum exportari?* non exportari : Ludovici temporibus alio exportatum, cum largitionibus omnia corrumperet. *Non hic absumi?* Hic absumi, vix militum stipendio munitionumque ac magistratuum sumptibus respondere. » (Oratio ad Mediolanenses, Bibliothèque nationale, ms. lat. 2620.)

5. Dr Hermann Grothe, etc.

6. Uzielli, *Ricerche intorno a Leonardo da Vinci*, p. 164-165. C'est seulement le 14 décembre 1499 que *Léonard* réalisa 600 florins.

Digitized by Google

rentra dans son pays. Quant à la statue de Francesco Sforza, si elle se détruisit, c'est qu'elle n'était pas encore coulée : plusieurs années après, la maquette du cheval existait encore, mais la protection du roi et du cardinal d'Amboise ne l'empêchait pas de se détériorer[1].

Jean Perréal se rendit à Milan. Toutefois, personne à la cour ne songeait à faire oublier *Léonard*[2] : en 1503, Lemaire de Belges le mettait au premier rang :

> Besongnez doncques, mes alumnes modernes,
> Mes beaulx enfans, nourriz de ma mamelle;
> Toi, *Leonard*, qui as graces supernes;
> *Gentil Bellin*, dont les los sont eternes;
> Et *Perusin*, qui si bien couleur mesle;
> Et toy, *Jehan Hay*, ta noble main chome elle?
> Vien voir nature, avec *Jehan de Paris*,
> Pour luy donner umbraige et esperitz.
>
> (*La Peinture*, dans l'*Épitaphe du comte de Ligny*.)

Une des grandes préoccupations de Louis XII dans l'organisation de la campagne de 1507 fut d'en profiter pour reconquérir *Léonard de Vinci*, déjà venu à Milan en 1506, mais retourné à Florence, où le retenait, d'ailleurs, un procès, et devenu *peintre de Florence*. Louis XII parla de ses désirs à l'ambassadeur florentin; le 11 janvier 1507, à Blois, il revint à la charge et, le 14, il écrivit directement à la seigneurie une lettre instante pour la prier d'autoriser *Léonard* à venir l'attendre à Milan[3]. Il semble, d'après cette lettre, que le roi voulait faire faire son portrait. Il n'y réussit pas, et les Florentins se bornèrent, par courtoisie, à commander à *Léonard* un tableau pour le roi, car, le 16 février 1507, leur ambassadeur Pandolfini leur écrit : « Jo, stamattina, sono stato con S. M. e in nome degli Eccelsi Signori fattoli intendere

---

1. Lettre d'Hercule Ier d'Este. M. Arsène Houssaye, *Hist. de Léonard de Vinci*, p. 115.

2. Après la conquête de Milan, on avait envoyé en France un certain nombre de tableaux de Milan, notamment trois portraits de Ludovic Sforza (Leroux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, IV, 157).

3. A. Desjardins, *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, II, 211, note : Champollion-Figeac, *Documents historiques*, I, 679-680. Cette lettre est de 1507 et non de 1511. En 1511, Louis XII n'alla pas à Milan, et il n'avait plus besoin de mander *Léonard;* du reste, elle se rapporte évidemment aux négociations alors engagées.

Digitized by Google

l'opera fatta per *Leonardo da Vinci*, secondo la domanda ne fece a giorni passati. S. M. mostrò averla molto a grado e ne ringraziò assai[1]. »

Après avoir exécuté son engagement au mois d'août 1507[2], Léonard, malgré les réclamations et les bienfaits du sire de Chaumont[3], gouverneur du Milanais, ne revint en Lombardie qu'au mois d'octobre[4], bien après le départ de Louis XII. Le roi, sans doute, n'en fut pas très satisfait; en tout cas, il n'écrivit pas à Milan, le 26 juillet 1507, la lettre de recommandation en faveur de *Léonard*, qu'on a rapportée à cette date[5], car le 26 juillet il se trouvait à Lyon, après avoir traversé le Mont-Genève le 10. Louis XII ne passa à Milan le 26 juillet qu'en 1509, et la lettre dont nous parlons se rapporte bien à une époque où *Léonard* était devenu définitivement le peintre du roi[6] et où le roi pouvait à son tour le recommander aux bons offices des Florentins.

On comprend dès lors qu'en 1507 Louis XII ne fut pas fâché de montrer aux dames de Milan quelque bonne peinture française. Il appréciait infiniment les beautés des arts italiens et il ne manque aucune occasion d'en témoigner; le 10 mai, il donne 10 sous (c'est quelque chose) à un peintre génois, peu connu, ce me semble, que les Comptes appellent Tortenonon, « *pour lui aider à vivre*[7]; » le 27 juin, il écrit de Savone à la seigneurie de Florence pour lui demander la grâce d'un détenu, le frère Alexandre « Copin, » tant comme religieux que « aussi pour les vertu et sciencez de musicque qui sont en sa personne[8]. » Mais, s'il

1. A. Desjardins, II, 220.

2. Lettre du sire de Chaumont, du 15 août 1507 : Uzielli, p. 181.

3. Uzielli, p. 75, 168 *et suiv.*, 178-180.

4. Uzielli, p. 182, 183.

5. MM. Uzielli et Abel Desjardins. M. Turotti attribue à cette lettre la date de 1506, que l'on ne peut admettre, car Louis XII passa à Tours les mois de juin et juillet 1506 (V. not. Le Glay, *Négociations avec l'Autriche*, I, 149 à 179).

6. Et, nous pouvons le dire en passant, ce fut la plus belle époque de sa vie, « eine schœne ruhige Periode seines Lebens in Mailand, unter lieben Freunden und in einer ruhigen beschaulichen Lebensweise voll Streben und Arbeit, » comme le dit très bien le Dr Hermann Grothe (*Leonardo da Vinci als ingenieur und philosoph...*, Berlin, 1874).

7. Arch. nat., reg. KK. 88, fol. 168 v°.

8. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, I, p. 676. Louis XII passa huit jours à Savone, du 24 juin au 2 juillet; cette lettre est nécessairement de 1507.

Digitized by Google

ne devait pas trouver à Milan *Léonard* pour faire son portrait, il ne lui déplaisait pas de montrer aux Milanais qu'il avait *Perréal*[1].

Quelle est donc l'œuvre de *Perréal* dont, en Italie, « il n'y a point de pareils? » C'est évidemment un de ces admirables manuscrits dont la France peut s'enorgueillir; un manuscrit dû, comme texte, à Fénin, et orné par *Perréal* des portraits de la cour : une œuvre qui pouvait s'envoyer et qui devait apporter en Italie le spécimen d'un art vraiment français, l'art de la miniature.

Ce manuscrit passa-t-il les Alpes? je l'ignore. Peut-être le retrouvera-t-on en France, ou en Italie, ou même en Espagne.

Louis XII resta quinze jours à Gênes. Dès le lendemain de sa prise de possession, en envoyant au chancelier la relation officielle des événements, il adressait par le même courrier à son ami intime, G. de Montmorency, une lettre personnelle, où il lui racontait, en quelques mots pleins d'enthousiasme, son entrée glorieuse à Gênes. Il en remerciait Dieu; ces exploits faisaient tant d'honneur à l'armée française qu'il ne tiendrait qu'à elle maintenant d'aller *bien plus avant* dans toute l'Italie; mais que Guillaume (et par lui la reine Anne) se rassurent; le roi ne se laissera pas entraîner, il retournera « le plus tost possible[2]. »

En effet, après l'entrevue de Savone avec le roi Ferdinand, le 28 juin, il reprit en hâte la route de la France, et le 26 juillet il retrouvait à Lyon son *Annette*, qui lui fit très bonne *chère*[3].

R. DE MAULDE.

---

1. *Perréal* était resté en France pendant l'expédition de 1507. Il avait alors le titre de valet de chambre du roi et de la reine. On estimait autant sa probité que son talent, car, pendant cette expédition, le roi et la reine lui confièrent la garde de leur vaisselle d'or. *Jean de Paris* remit, le 7 mai 1507, à Blois, en présence de l'évêque de Nantes et des généraux des finances, le précieux trésor confié à sa vigilance (ms. fr. 22335, fol. 213-220, *Inventaire* de cette vaisselle).

Avant l'avènement de Louis XII, il était un de ses *sommeliers de chambre*, et il figure à ce titre dans le compte des *mises en pension de 1798* sous cette forme :

« *Johannes Bourdichon*, paintre, II. c. XL l.

« *Jehan de Paris*, aussi paintre, II. c. XL l. » (Ms. fr. 2927.)

Jean de Paris devint ensuite valet de chambre, et, comme tel, il a laissé des traces assez nombreuses de son service.

2. Lettre à G. de Montmorency, *Portef. Fontanieu.*

3. Jean d'Auton.

Digitized by Google

Monsieur de Montmorancy[1], j'ay receu voz lettres par lesquelles me faictes savoir que ma niepce la princesse[2] est malade de la verolle qui ne luy sera que toute santé cy apres. Je vous advise qu'elle est aussi puis nagueres sortie a monsieur d'Alencon[3]. Et n'y a eu que bien que ma femme se soit retirée aux champs pour six ou sept jours; je seroye d'aviz que l'on fist retirer Annette en quelque lieu a cause de

---

1. Guillaume, baron de Montmorency, père du connétable Anne de Montmorency, alors âgé de cinquante-trois ans, et très ancien ami personnel du roi, dans la maison duquel il avait figuré en 1483 (*Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 1055). Il avait épousé la fille du célèbre Guyot Pot, ancien serviteur du duc Charles, puis créature de Louis XI; institué par Louis XI gouverneur de Louis d'Orléans, Pot en avait profité pour devenir successivement et cumulativement bailli de Valois, de Vermandois, du comté de Blois, capitaine de Blois, de Coucy, de Compiègne, de Noyon, premier chambellan du roi et du duc, gouverneur de Touraine, comte de Saint-Pol, etc., etc. Un instant chassé de la cour par Anne de Beaujeu, il ne tarda pas à rentrer en grâce avec un éclat nouveau. En 1473-1474, il y eut quelques difficultés, à propos de la seigneurie de Damville, vendue, d'un côté, par Jean de Montmorency, à Jean de Hangest, seigneur de Genlis, pour 8,000 écus, et, de l'autre, par Nicolas d'Anglure et Marguerite de Montmorency, sa femme, à Guyot Pot. Pot la rendit aux Montmorency en donnant sa fille à Guillaume de Montmorency, devenu chef de la famille; en 1507, Guillaume était premier baron de France et chambellan du roi. (Bibl. nat., *Tit. orig.*, Pot, Montmorency.) En janvier 1507 (1508), le roi le chargea d'obtenir de la ville de Paris le don d'un vaisseau. (*Portef. Fontanieu*, 22 janvier 1507.)

2. La princesse d'Orange (Bibl. nat., *tit. originaux*, Chalon, n° 89); Jean de Chalon, prince d'Orange, mort le 9 avril 1502, avait épousé, en premières noces, Jeanne de Bourbon, et en secondes Philberte de Luxembourg, qui lui survécut. Il était fils de Guillaume III d'Orange et de Catherine de Bretagne, et par là neveu, à la mode de Bretagne, du roi et de la reine, sa mère étant fille de Richard de Bretagne et de Marguerite d'Orléans. Il avait été, de tout temps, pensionné par le duc d'Orléans et titulaire de vastes domaines en Bretagne. Ce n'est pas ici le lieu de redire le rôle considérable qu'il avait joué dans tous les événements de Bretagne, entre la reine, le roi actuel et Charles VIII. Rappelons seulement qu'il avait pris une part active au mariage de Louis XII avec Anne, qu'il possédait la confiance et l'amitié des deux souverains; il appartenait à leur plus étroite intimité et passait pour la seconde personne du royaume après le duc de Bourbon. (*Tit. orig.*, Chalon, Luxembourg; *Histoire de Bretagne;* registres des pensionnaires; mss. fr. 23517; fr. 10187, *passim;* Marino Sanuto, etc.)

3. D'après Saint-Gelais, le duc d'Alençon, arrivé avec le roi à Asti, y tomba malade et dut y rester. Sa maladie était plus sérieuse que ne l'avoue le roi. Il avait la rougeole (Jean d'Auton). Cette fausse vérole inspire au roi, à la fin de la phrase, une plaisanterie qu'on croit pouvoir deviner, mais dont l'expression n'est pas très claire. Le mot *jentil* ou *jeutil*(?) est écrit en caractères un peu plus gros que le reste, comme un mot souligné.

Digitized by Google

ladite verolle, car ce seroit dommaige si elle la prenoit maintenant; toutesfoys je seray de vostre opinion, car j'aymeroye myeulx qu'elle l'eust que le *jentil*.

Et quant la chancon sera faicte par Fenyn et voz visaiges pourtrai[tz][1] par *Jehan de Paris*, ferez bien de les m'envoyer pour monstrer aux dames[2] de par deca, car il n'en y a point de pareilz.

Au surplus, je partiray mescredi pour aller a Alixandrie et approucher mon armée pour plus souvent en avoir des nouvelles. Tous les Suysses sont desja arrivez au Bourg[3], qui est une petite ville a XIIII mille de Gennes avec mon artillerie, et ont envoyé cy devers moy la pluspart des villes et forteresses estans aux environs dudit Gennes en l'obeissance des Gennevoys pour les prendre a mercy et espere en brief avoir le reste, — avec la ville, — en mon obeissance.

Au demorant, je vous prie de m'escripre souvent et fere savoir des nouvelles de par dela et je vous feray savoir des myennes. Et adieu, Monsieur de Montmorancy. Escript en Astz le XVIII[e] jour d'avri[l].

(*Signé*) Loys.

Pointet.

(Ms. fr. 2915, fol. 17, à la Bibl. nat., *orig.*, papier, petit in-4° carré, marges rognées.)

LES PEINTRES *TRONQUET*, *BERY*, *FRESLON*, *FEGRETIN* ET *MACIET*.

(1545-1577.)

Les documents inédits se font rares sur les peintres français du XVI[e] siècle. Et, sans même demander à connaître autre chose que le nom de ces maîtres lointains, les chercheurs les plus tenaces n'ont pas fréquemment la bonne fortune d'ajouter à la liste des sculpteurs ou des peintres contemporains de la renaissance des arts à la cour de France. Nous glanons, dans les notes iné-

---

1. Ces crochets [] figurent la restitution de fins de mots enlevées par le ciseau, au bout des lignes.

2. On sait, par les récits unanimes des contemporains, combien Louis XII fut choyé par les femmes, en Italie, et ses succès en 1499, en 1502, en 1507. Suivant Saint-Gelais, trois mille dames de tout parage et de toutes les contrées du nord de l'Italie se portèrent au-devant de lui avant son entrée à Milan, en 1502; la même année, à Gênes, Thomassine Spinola s'éprit tellement de lui qu'elle mourut de chagrin sur le bruit prématuré de sa mort. Seyssel, J. d'Auton... constatent, du reste, sa parfaite retenue et sa résistance exemplaire aux *féminins blandisses*. Néanmoins, il ne croyait pas devoir se refuser, comme on le voit, aux menus soins d'une courtoisie toute française.

3. Busalla, à dix milles de Gênes, appelé, dans les textes de l'époque, Busalla, Borgo di Busalla ou même, comme ici, Borgo.

Digitized by Google

dites d'Auguste Jal, cinq noms de peintres dont le *Dictionnaire critique* ne fait pas mention. Jal a recueilli les indications qui vont suivre en compulsant les registres paroissiaux aujourd'hui détruits. Le comte de Laborde, dont l'ouvrage doit toujours être consulté lorsqu'il s'agit des artistes du XVI^e^ siècle, signale, entre 1540 et 1550, un *Martin Freslon*, peintre (voy. *Renaissance des arts*, t. I^er^, p. 424); *Gobert Freslon*, dont il est parlé ici, est parrain en 1545. On remarquera ce que l'acte de baptême, où figure le nom de *Gobert Freslon*, a de singulier. Tel qu'il est libellé, il donnerait lieu de penser qu'il y eut deux parrains pour un seul filleul : *Claude Bery* paraît assister à la cérémonie au même titre que *Freslon*. Le comte de Laborde parle d'un *Jean Bery* sous la date de 1540, mais il est « imager » (voy. *Renaissance des arts*, t. I^er^, 403). *Tronquet*, *Maciet* et *Fegretin* ne sont pas nommés par M. de Laborde. Disons enfin que nous avons vu le fac-similé de la signature de *Fegretin*, qu'il n'est pas possible d'appeler Segretin, encore que cette dernière forme parût devoir être préférée parce qu'elle est plus répandue.

Henry JOUIN.

12 janvier 1545. — Baptême à Saint-Benoît, de Claude, fils de *Oudin Tronquet*, paintre, et Denise Chaumoire; parrain, *Claude Bery* et *Gobert Freslon*, paintres, marraine Nicolle Bergier.

(Registre de Saint-Benoît.)

1^er^ octobre 1567. Baptême à Saint-Germain-l'Auxerrois, de Benard (*sic*), fils de *Pierre Fegretin*, paintre, et de Marie de Nesle, sa femme.

(Registre de Saint-Germain-l'Auxerrois.)

13 mai 1577.— Baptême à Saint-Germain-l'Auxerrois, d'André, fils de *Guillaume Maciet*, paintre à Paris, et de Marie Jouan, sa femme.

(Registre de Saint-Germain-l'Auxerrois.)

ACTE DE NAISSANCE DE *GILBERT SÈVE* OU *DE SÈVE*.

(1618.)

M. Georges Grassoreille, archiviste du département de l'Allier, nous adresse la note suivante, qui fixe définitivement la date de la naissance des deux frères *Gilbert* et *Pierre Sève* ou *de Sève*.

Vous publiez dans la *Revue de l'Art* les actes de naissance des artistes. Je vous envoie celui de *Gilbert de Sève*, peintre, né à Moulins en 1618.

Jal avait écrit en vain au maire de Moulins, qui lui avait

Digitized by Google

répondu n'avoir rien trouvé dans les registres de l'état civil. Il avait mal cherché ou n'avait pas cherché du tout.

Le registre n° 425 des archives de Moulins contient en effet au folio 73 v° l'acte suivant : « Ce septiesme mars mil six cens dix huit, a esté baptizé *Gilbert Seive*, fils de M^e *Gilbert Seive*, maître paintre de ceste ville de Molins, et de dame Geneviève Brellier, ses père et mère, et a esté son parrain M^e Gilbert Cordier, marchand drapier de ceste ville de Molins, et maraine dame Loize Palierne, femme à maître Anthoine Vialle, élu en l'élection de Molins. — Gouby, G. Cordier, Louise Palierne. »

C'est l'acte de naissance de *Pierre de Sève* qu'on ne peut trouver dans les registres de l'état civil. D'après son acte de décès, il serait né en 1623, or le cahier de janvier 1623 manque aux archives. Il faut en conclure que *Pierre de Sève* naquit en janvier 1623.

Je vous enverrais bien aussi l'acte de baptême du sculpteur *Thomas Regnaudin*, qui, contrairement à ce que disent toutes les biographies, est né en 1622, mais un de mes amis doit lire sur lui un mémoire au prochain congrès des sociétés des beaux-arts, et je ne veux pas déflorer son sujet.

Georges GRASSOREILLE.

UN *MIGNARD* CLOWN.

(1727.)

Dans le curieux journal où Mathieu Marais a consigné tant d'anecdotes curieuses, on lit le passage suivant, sous la date du 28 août 1727 : « On a vu à la foire un homme en équilibre sur la tête, sur la pointe « d'un œuf, et autres choses surprenantes. Il s'est instruit à cela par « science et a bien gagné. C'est le neveu du fameux *Mignard*, peintre. » Est-ce ce passage qui a fourni la matière de l'article qu'on lit sur le même personnage dans les *Mélanges* de Bois-Jourdain (tome III, p. 87)? En rapportant tous les commérages qui ont couru sur la belle comtesse de Feuquières, sur ses aventures et son mariage, l'indiscret chroniqueur confirme de la façon suivante, en l'amplifiant singulièrement, l'anecdote rapportée par Mathieu Marais. Seulement, d'après Bois-Jourdain, l'habile équilibriste était le neveu non du peintre *Mignard*, mais de la belle comtesse, ce qui paraît, au premier abord, plus vraisemblable. Quant à établir plus exactement sa généalogie, nous n'avons pas su y parvenir; au reste, cela importe peu.

Digitized by Google

Voici comment Bois-Jourdain présente le fait déjà raconté dans le *Journal de la Régence :*

« Il y a quelques années que parut, à la foire Saint-Germain, le sieur Mignard, neveu de ladite dame (la comtesse de Feuquières), qui, peu partagé des biens de la fortune, ne trouva de ressource que dans son agilité : il excellait aux tours de souplesse. La première fois qu'il travailla, tous frais faits, il remporta vingt mille écus de bon. Cette fortune lui donna du goût; il revint la foire suivante, mais sans succès; d'autres nouveautés attiraient les curieux. Lui, sagement, s'est retiré et ne s'est plus exposé aux caprices du public. Il a acheté une terre en Champagne, où il vit gracieusement avec sa famille. »

J.-J. GUIFFREY.

GASPARD DOUMET.

BREVET D'UNE PENSION DE 1,200 LIVRES, SANS RETENUE

(1789),

Accordée sur le trésor royal, par décision du 4 avril 1789, pour avoir lieu à compter du premier dud. mois.

Nous avons déjà publié, dans la *Revue de l'Art français,* deux pièces relatives à *Gaspard Doumet,* peintre de vaisseaux (voy. année 1884, p. 166-168). Nous donnons ici un nouveau document sur cet artiste toulonnais.

Charles GINOUX.

Au s. *Gaspard Doumet*, né à Toulon le 2 juin 1720 et baptisé le même jour à l'église paroissiale de Saint-Louis de la ville, maître peintre cy devant entretenu au port de Toulon, lequel a obtenu lad. pension à titre de retraite et de récompense de cinquante quatre années de services.

Aujourd'hui, quatre juin mil sept cent quatre vingt neuf, le Roi étant à Versailles, Sa Majesté voulant donner au s. *Gaspard Doumet*, maître peintre cy devant entretenu au port de Toulon, des marques de satisfaction de ses anciens services, elle lui a accordé et fait don, pour sa retraite, d'une pension de douze cents livres sans retenue sur son trésor royal, pour en jouir par lui sa vie durant, à compter du premier avril dernier et en être payé chaque année par l'administrateur de sond. trésor royal, chargé des pensions conformément à sa déclaration du 7 janvier 1779.

Et pour assurance de tout ce que dessus, Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent brevet, qu'elle a signé de sa main et

Digitized by Google

fait contre-signer par moi, son conseiller secrétaire d'état et de ses commandements et finances.

LOUIS.

LA LUZERNE[1].

LE MUSÉE DES PORTRAITS D'ARTISTES.

(*Suite*[2].)

De Bay (Auguste-Hyacinthe), peintre. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

De Bay père (Jean-Baptiste-Joseph), sculpteur. Dessin, par *F.-J. Heim*, au Musée du Louvre. — Peinture, par *H. Flandrin*. Rome, Villa Médicis.

Decamps (Alexandre-Gabriel), peintre. Buste fonte, par *A.-E. Carrier-Belleuse*, à Fontainebleau.

Dedéban (Jean-Baptiste), architecte. Peinture, par *J.-A.-D. Ingres*, collection *J. Gigoux*.

De Dreux (Alfred de). Peinture, par *J.-L.-A.-T. Géricault*, collection de Mme Becq de Fouquières.

Dedreux (Pierre-Anne), architecte. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

De Favannes (Henri), peintre. Peinture, par *H. de Favannes*, à l'École des Beaux-Arts. — Dessin par un *Inconnu*, collection de Goncourt.

Dejoux (Claude), sculpteur. Buste plâtre, par *C. Dejoux*, à l'École des Beaux-Arts. — Buste plâtre, par *J. Perraud*, d'après *Clésinger père*, au Musée de Lons-le-Saulnier. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre. — Terre cuite, par le même, collection Victor Pavie. — Médaillon marbre, par un *Inconnu*, au cimetière Montmartre.

De Juinne (F.-Louis), peintre. Dessin, par *F.-J.-Heim*, au Musée du Louvre.

Delacroix (Ferdinand-Victor-Eugène), peintre. Peinture, par *F.-V.-E. Delacroix*, collection Alfred Robaut. — Peinture, par le même, collection Blondel. — Peinture, par le même, collection Rouart. — Peinture, par *J.-L.-A.-T. Géricault*, collection Pierre Conil. — Peinture, par *C.-E. Callande de Champmartin*, collection Champmartin fils. — Peinture, par *F.-V.-E. Delacroix*. — Dessin, par *F.-J. Heim*. Ces deux portraits au Musée du Louvre. — Dessin, par *S.-P. Chevalier* dit *Gavarni*, collection Louis-Antoine-Léon

---

1. La feuille originale a 41 centimètres de largeur sur 33 de hauteur. (Document en ma possession.) — Ch. G.

2. Voir la *Revue* depuis la livraison d'octobre 1885.

Digitized by Google

Riésener. — Dessin, par *F.-V.-E. Delacroix*, collection Paul Chenavard. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre. — Cire, par le même, collection Louis-Antoine-Léon Riésener.

Delannoy fils (Marie), architecte. Peinture, par *H. Flandrin*. Rome, Villa Médicis.

De la Peigna (Hyacinthe), peintre. Dessin, par un *Inconnu*, Bibliothèque de Besançon.

Delarive (Jean Mauduit), artiste dramatique. Peinture attribuée à *J.-L. David*. — Buste marbre, par *J.-A. Houdon*. Ces deux portraits à la Comédie-Française.

(*A suivre.*) Henry Jouin.

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

JOYANT, CHAZAL, GUÉRIN, RIOULT, COULON.

LVIII. **Joyant.** — 1854.

Jules-Romain Joyant[1], — peintre; chevalier de la Légion d'honneur, — né le 16 août 1803, décédé le 6 juillet 1854. — Simon — Joyant, — né à Noyon — le 25 avril 1768, — décédé — le 9 août 1843. — Marguerite-Julie — Renard, — v^ve^ de Simon Joyant, — décédée — le 15 octobre 1852, — dans sa 79^e^ année. — Marie-Jeanne-Rose Beffroy de Reigny, — veuve de Nicolas Marel, — décédée à Passy le 6 mars 1857, — à l'âge de 74 ans. — Édouard-Charles-René Joyant, — né à Paris le 21 décembre 1801, — décédé le 26 novembre 1869. — Marie-Justine Marel, — veuve d'Édouard-Charles-René Joyant, — née à Paris le 30 mai 1807, — décédée à Creteil le 25 novembre 1872. — Priez pour eux.

(Père-Lachaise, 59^e^ division.)

LIX. **Chazal.** — 1854.

Ici reposent — *Antoine Chazal*, — Peintre, — chevalier de la Légion d'honneur, — professeur de dessin au Museum — d'histoire naturelle, — né à Paris le 7 novembre 1793, — décédé le 12 août 1854. — *Charles-Camille Chazal*, — artiste peintre, — officier d'Académie, — professeur de dessin au lycée Henri IV, — né à Paris le 25 mars[2]

---

1. Hubert Lavigne a écrit par erreur Joyaut (Voy. *État civil des Artistes français*, pp. 18-19).

2. Et non le 20 mai, comme le dit Bellier de la Chavignerie, dans son *Dictionnaire général des Artistes de l'École française*.

Digitized by Google

1825, — décédé le 5 avril 1875. — Fse-Marie-Augustine Chapitey, — née à Paris le 3 août 1788, — mariée à A. Chazal le 31 dbre 1818, — décédée le 1er décembre 1873.

(Montparnasse, 2e division.)

LX. **Guérin** dit **Paulin-Guérin.** — 1855.

Ici — reposent — *Jean-Baptiste-Paulin Guérin*, — peintre d'histoire, — membre de la Légion d'honneur, — né à Toulon le 24 mars 1783, — décédé à Paris le 16 janvier 1855. — Marie-Catherine-Reine Guérin, — veuve Paulin-Guérin, — née à Marseille le 17 juin 1799, — décédée à Paris le 26 janvier 1882. — Pierre-Antoine-Félix Guérin, — né à Paris le 14 mai 1825, — décédé à Paris le 18 avril 1865. — Jeanne-Catherine de Latour, vve Guérin, née le 10 avril 1776, — décédée à Paris le 1er janvier 1860. — *Requiescant in pace.*

(Montparnasse, 9e division.)

LXI. **Rioult.** — 1855.

Louis-Édouard Rioult[1], — artiste peintre, — décédé le 9 mars 1855[2], — à l'âge de 64 ans.

(Père-Lachaise, 16e division.)

LXII. **Coulon.** — 1855.

Ci-gît — *Louis Coulon*, — artiste peintre, — né le 7 juin 1819 à Nivelles — (Belgique), — décédé le 22 mars 1855. — Théodore Coulon, — artiste lyrique, — né à Nivelles (Belgique), le 21 mai 1822, — décédé à Paris le 21 octobre 1874.

(Montparnasse, 25e division.)

(*A suivre.*) H. J.

NÉCROLOGIE.

Labrouste (François-Marie-Théodore), architecte du Gouvernement, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, officier de la Légion d'honneur, architecte en chef de l'administration générale de l'Assistance publique et de la bibliothèque de l'Arsenal, vice-président de la Société centrale des architectes, était né le 11 mars 1799, à Paris. Fils de Labrouste, membre du Conseil des Cinq-Cents, et frère aîné de feu *Henri Labrouste*, membre de l'Académie des beaux-arts, décédé il y a dix ans, *Théodore Labrouste* avait reçu les leçons de *Vandoyer* et *Hippolyte Lebas*. Il obtint le grand prix de Rome en 1827 sur : *Un Muséum d'histoire naturelle*. Parmi ses

1. L'inhumation eut lieu à Montmartre le 11 mars 1855. Le corps fut transféré au Père-Lachaise le 15 juin suivant.

2. Bellier de la Chavignerie commet une erreur en donnant comme date de sa mort l'année 1864 (Voy. *Dictionnaire des Artistes français*).

Digitized by Google

envois, d'une grande sagesse et d'un dessin habile, on remarque notamment : *les Tombeaux étrusques de Corneto, le Temple de Vesta à Tivoli* et *le Temple d'Hercule à Corée*. De retour à Paris, *Théodore Labrouste*, désirant ne pas se mêler à la lutte que soutenait son frère pour l'émancipation de l'art, se consacra presque exclusivement aux travaux de l'Assistance publique. On connaît de lui une maison rue de Rivoli, dite « Maison du Cadran solaire. » *Théodore Labrouste* est mort le 28 novembre 1885, à Paris. Malgré son grand âge, il avait conservé une activité surprenante et l'entière jouissance de ses facultés. Il laisse une quantité considérable de dessins et d'aquarelles ; quelques-unes de ces feuilles ont certainement été signées l'année même de sa mort ; car, jusqu'à la perte de sa femme, survenue il n'y a pas six mois, il n'avait cessé de dessiner ; mais, à partir de ce moment, ses amis purent prévoir sa fin prochaine. — L. D.

BIBLIOGRAPHIE.

Beraldi (Henri). *Les Graveurs du XIX^e^ siècle*, II, Bellangé-Bovinet. — Nous avons déjà parlé de l'importante publication de M. Beraldi sur les graveurs contemporains. La première livraison, imprimée au commencement de l'année dernière, s'arrêtait à *Belhatte*. Elle fut suivie d'un catalogue complet de l'œuvre considérable de M. *Bracquemond*, formant la troisième livraison. Le deuxième fascicule, qui vient de paraître, comprend l'œuvre de cent vingt-cinq artistes qui, dans l'ordre chronologique, précèdent M. *Bracquemond*. Dans cette série, on rencontre les noms connus d'Hippolyte *Bellangé*, *Benouville*, *Beraud*, *Berne-Bellecour*, *Bertall*, *Besnier*, la duchesse de *Berry*, les *Bertin*, *Bertinot*, *Bervic*, les *Best*, *Bida*, *Biot*, Charles *Blanc*, *Blédry*, *Bodmer*, *Boetzel*, les deux *Boilly*, Rosa *Bonheur*, *Bonington*, *Bonnat*, *Bonvin*, le duc de *Bordeaux*, les *Bouillon*, etc., etc. Les amateurs d'estampes modernes ne sauraient prendre de meilleur guide. — J. G.

O. Fidière. *Les femmes artistes à l'Académie royale de peinture et de sculpture*. Paris, Charavay, 1885, in-8°. — Ce sujet était de nature à tenter une plume délicate. Il est même surprenant qu'il n'ait pas été traité déjà. Dans la gracieuse galerie formée par M. Fidière, nous voyons tour à tour paraître Catherine *Duchemin*, la femme de *Girardon*, Geneviève et Madeleine *Boulogne*, filles et sœurs de peintres célèbres, Claudine-Bouzonnet *Stella*, Élisabeth-Sophie *Chéron*, Anne *Strésor*, Catherine *Perrot*, auteur d'un traité de miniature bien connu, et Dorothée *Masse*, une des étoiles les plus obscures de cette féminine pléiade. Puis, voici la *Rosalba*, dont la galanterie française a peut-être surfait le mérite, Marguerite *Haverman*, artiste bien oubliée, admise sur un tableau de *Van Huysum*, et peu après rayée de la liste quand la supercherie eut été découverte, Marie-Thérèse *Reboul*, femme de *Vien*, M^me^ *Roslin*, M^me^ *Vallayer-Coster*, M^me^ *Terbusch*, M^me^ *Guyard*, enfin, pour clore cette liste sur un nom illustre, M^me^ *Vigée-Lebrun*. Cette énumération suffit pour juger de l'intérêt d'un pareil sujet. Le portrait d'Élisabeth-Sophie *Chéron* par elle-même, d'après la miniature appartenant à M. Étienne Arago, et celui de M^me^ Élisabeth, d'après le tableau de M^me^ *Guiard*, donnent un attrait de plus à cette élégante plaquette de bibliophile. — J. G.

Digitized by Google

CONTRAT D'APPRENTISSAGE
ENTRE *MATHURIN CHAPPERON*, PEINTRE DE TOURS, ET *FLEURY CIREBON*.
(1502.)

Les contrats d'apprentissage d'artistes, remontant aux premières années du XVI^e^ siècle, sont assez rares pour que nous croyions devoir donner celui qui fut passé, le 2 décembre 1502, entre *Mathurin Chapperon*, peintre de Tours, et un jeune Normand de dix-huit ans, nommé *Fleury Cirebon*. Le nom de *Mathurin Chapperon* n'est point inconnu parmi les artistes tourangeaux. Divers extraits des comptes de la ville de Tours, publiés dans nos *Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine*, nous montrent un peintre portant ce nom et ce prénom, employé, en 1545 et 1548, à décorer la fontaine nouvellement faite devant la porte de l'église Saint-Martin. Est-ce le même que nous trouvons dès 1502, ou bien son père? C'est ce que nous ne saurions décider. Quant à *Fleury Cirebon*, nous n'avons point jusqu'ici rencontré son nom parmi nos peintres tourangeaux.

Ch. DE GRANDMAISON,
Archiviste d'Indre-et-Loire.

Le deuxiesme jour de décembre mil cinq cens deux, en la court du Roy nostre sire à Tours, personnellement estabiiz, *Mathurin Chapperon*, paintre demorant audit Tours, d'une part, et *Fleury Cirebon*, natif de La Ferrière-sur-Ry[1], ou diocèse de Rouen, d'autre part, soubzmettans, lesquels ont congneu et confessé en ladite Cour avoir fait et font entre eulx les marchés et obligacions qui s'ensuivent, c'est assavoir que ledit *Fleury* a promis et promet servir, et s'est loué et accueilli, lui et ses œuvres, audit *Chapperon*, du jourdhuy jusques à troys ans et demy, pour icelui servir bien et duement ledit temps durant en son mestier de paintre et en toutes autres choses licites et honnestes, ledit temps durant, son proffit fere et dommage eschever à son povoir; moyennant et parmy ce que ledit *Chapperon* sera tenu et a promis et promet fournir de boire, manger, feu et lit ledit *Fleury*, et l'entretenir de tous habillemens, bien et duement, ainsi que à son estat appartient, et lui monstrer de sondit mestier de paintre, ainsi qu'il appartient, si audit *Fleury* ne tient. Et à ce tenir, etc.

Signé : J. FOUSSEDOUAIRE.

(Minute de J. Foussedouaire, notaire à Tours, registre de 1500 à 1502 inclus, fol. 186 v°.)

1. La Ferrière-sur-Rille, cant. de Conches, arr. d'Évreux (Eure).

Digitized by Google

LORIN ET *LARTIGUE*

PEINTRES DU DUC D'ÉPERNON.

(1618-1624.)

M. le marquis de Castelnau d'Essenault nous envoie de Bordeaux une courte note sur deux peintres de Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon. Les heureuses découvertes de M. Arnaud Communay dans les archives de Cadillac donnent un regain d'actualité à tout ce qui se rapporte au célèbre duc. Déjà la *Société de l'Histoire de l'Art* a eu la primeur des recherches de M. Communay. Nous savons maintenant que *Berthelot* doit être dépossédé au profit de *Pierre Biard* de l'honneur qu'il retirait de la *Renommée* du Musée du Louvre. La *Gironde littéraire* du 17 janvier 1886 a consacré, par une étude développée, l'importance du travail de M. Communay. Mais cet érudit s'applique particulièrement à suivre le duc d'Épernon dans sa fastueuse résidence de Cadillac, qui fait involontairement songer à celle de Vaux-le-Vicomte par plus d'un point. M. de Castelnau d'Essenault essaie de surprendre d'Épernon dans son hôtel à Paris. Ainsi se dégage, pour ainsi parler sous deux faces parallèles, la figure de l'ancien gouverneur de la Guienne. Mauroy, dont il est question dans les lignes qui suivent, est Honoré de Mauroy, conseiller d'État et intendant de d'Épernon. La source manuscrite à laquelle a puisé M. de Castelnau a pour titre : *Despence faicte par ledit Mauroy pour les affaires de monseigneur le duc d'Épernon, sur les deniers dont est cy-devant fait recepte.*

Au chapitre où il est traité des « ouvrages et reparations à sa maison de Paris, depuis l'année mil six cent dix-huit à mil six cent vingt-quatre, » se trouvent diverses mentions concernant des artistes. *Lorin* et *Lartigue* sont au nombre de ceux-ci.

H. J.

Au peintre *Lorin* pour ses façons et fournitures d'or et de couleurs de la chapelle et cheminée de la grande gallerye qu'il a faicte à l'hostel d'Espernon, et pour avoir travaillé à peindre les poustres et sollives qui ont esté mises de neuf en la place des vieilles, qui ont esté ostées de l'antichambre de l'appartement neuf et de la gallerie basse, luy a esté payé, ainsy qu'il appert par ses quittances cy rendues, la somme de XVI^c^ LXX liv.

Au peintre *Lartigue*, qui estoit venu de Xaintonge pour quatre grands tableaux qu'il a faicts par commandement de mond. seigneur pour mettre dans les cheminées de la chambre, antichambre, cabinet et gallerye de l'hostel d'Espernon, luy a esté payé à raison de XXV liv. piesse la somme de cent escus, ainsi qu'il appert par sa quittance cy rendue, III^c^ liv.

Digitized by Google

LES *SARAZIN*, *MICHEL CORNEILLE* ET *JEAN SEVESTRE*.

(1657-1677.)

Documents communiqués par M. J. Roman.

Les huit pièces que nous publions sont des quittances de rentes sur les revenus publics.

Jal, au cours de son article sur les *Sarazin*, a essayé de fixer l'orthographe du nom en s'appuyant sur une signature de *Jacques*, quatre signatures de *Pierre* et une de *Pierre-Jean Sarazin*, dans lesquelles il constatait l'existence d'un seul *r*. (*Dictionnaire critique*, p. 1102-1103.) *Jacques* et *Pierre*, qui, à eux deux, ont apposé huit fois leur nom sur les quittances qu'on va lire, justifient l'opinion de Jal.

Ces quittances ont été relevées à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits (Cab. des Titres, pièces orig., vol. 2633).

H. J.

Jacques Sarazin, sculpteur ordinaire du roy, et *Michel Corneille*, peintre du roy,

Confessent avoir eu et receu de Me .....

La somme de quarante neuf livres un sol huit deniers pour une demie année escheue le dernier décembre M VIc unze, à cause de IIIIxx XVIII liv. un d. de rente ausdits *Sarazin* et *Corneille* apartenant, constitués par la ville de Paris le VIe aoust M Vc quatre vingt six, sur les receptes générales.

Dont quittance.

Faict et passé à Paris, es estudes des notaires soubzsignés, l'an M VIc cinquante sept, le vingtiesme septembre, et ont signé :

Jacque Sarazin, *M. Corneille.*

Rallu, Menard.

(58532-5.)

Jacques Sarazin, sculpteur ordinaire du roy, et *Michel Corneille*, peintre du roy,

Confessent avoir receu de Me .....

La somme de quarante neuf livres un sol huict deniers pour une demie année darrenierement escheue le dernier juin M VIc vingt, à cause de IIIIxx XVIII liv. III s. IIII d. de rente ausdicts *Sarazin* et *Corneille* appartenant, constitués par la ville de Paris le VIe août M Vc IIIIxxVI, sur les receptes générales.

Dont quittance.

Digitized by Google

Faict et passé à Paris, le vingt quatriesme septembre M VI^c^ cinquante sept, ès estudes des notaires soubzsignés, et ont signé :

Jacque Sarazin, *M. Corneille.*

Rallu, Menard.

(58532-6.)

Jacques Sarazin, sculpteur ordinaire du roy, à cause de Marie Grégoire, sa femme,

Et *Michel Corneille*, peintre ordinaire du roy, à cause de Marguerite Grégoire, sa femme ;

Lesdites Marie et Marguerite Grégoire, sœurs, habitantes avec deffunte Catherine Grégoire, leur sœur, par représentation de Marie Vouet, leur mère, au jour de son déceds, femme en premières nopces de Anthoine Grégoire, maistre apotiquaire à Lagny, pour moictié du deffunct *Laurent Vouet*, vivant maitre peintre à Paris, et pour un tiers de deffunte Marie Bauquillon, vivant femme dudit *Vouet*, leurs ayeulx maternels, et encore lesdictes Grégoire héritières chascune pour moictié de ladicte deffunte Catherine Grégoire, leur sœur, confessent avoir eu et receu de maistre.....

La somme de vingt quatre livres dix sols dix deniers pour un quartier derrenierement escheu le dernier mars M VI^c^ IX, à cause de IIII^xx^ XVIII liv. III s. IIII d. de rente constituée par la ville de Paris le VI^e^ aoust M V^c^ quatre vingt six, à Simon Collin, sur les receptes générales.

Ladicte rente advenue et eschue audict Anthoine Grégoire, comme tuteur desdictes Marie, Margueritte et Catherine Grégoire, ses enfants, et de ladicte deffuncte Vouet par le partage faict des biens et successions desdicts deffuncts *Laurent Vouet* et Marie Bauquillon,

Par devant maitre Denis Ollivier, commissaire examinateur audit Châtelet, datté au commencement du VII may M VI^c^ trente un, et clos le XVI^e^ dudict mois.

Dont quittance.

Faict et passé à Paris, es estudes des notaires soubzsignés, l'an M VI^c^ cinquante sept, le vingt quatriesme septembre, et ont signé :

Jacque Sarazin, *M. Corneille.*

Rallu, Menard.

(58532-4.)

Jacques Sarazin, sculpteur ordinaire du roy,

Confesse avoir receu de M^e^ .....

La somme de vingt quatre livres dix sols dix deniers pour un

Digitized by Google

106478

quartier escheu le dernier septembre M VI^c vingt un, à cause de IIII^xx XVIII liv. III s. IIII d. de rente constitués le VI^e aoust M V^c quatre vingts six, sur les receptes généralles.

Dont quittance.

Faict et passé à Paris, es études des notaires soubzsignés, l'an M VI^c cinquante neuf, le dixiesme juillet, et a signé :

Jacques Sarazin.

Rallu, Menard.

(585321-7.)

Pierre Sarrazin, maitre sculpteur à Paris, comme tuteur des enfans mineurs de feu *Jacques Sarrazin* et de [Marie] Grégoire, leur père et mère,

Confesse avoir receu de noble homme.....

La somme de vingt quatre livres dix sols dix deniers pour un quartier escheu le dernier mars M VI^c vingt trois, à cause de IIII^xx XVIII liv. III s. IIII d. de rente constitués le six aoust M V^c IIII^xxVI, sur les receptes généralles.

Dont quittance.

Faict et passé à Paris, esdictes estudes, l'an M VI^c soixante trois, le vingt cinq juin, et a signé :

Pierre Sarazin.

Rallu, Menard.

(585322-8.)

Pierre Sarrazin, maitre sculpteur à Paris, au nom et comme procureur de *Benigne Sarazin* et de Louis Hugot, à cause de Marie Sarazin, sa femme, et tuteur des enfans mineurs de deffunct *Jacques Sarrazin* et de Marie Grégoire, leur père et mère,

Confesse avoir receu de M^e .....

La somme de dix livres cinq sols pour trois quartiers escheus le dernier juin M VI^c trente huit, à cause de VIII liv. VI s. VIII d. de rente constitués le XXI novembre M V^c LXXIII, sur les aydes.

Dont quittance.

Faict et passé à Paris, esdictes estudes, l'an M VI^c soixante trois, le vingt cinq juin, et a signé :

Pierre Sarazin.

Rallu, Menard.

(585329.)

Pierre Sarazin, sculpteur ordinaire du roy, tuteur des enfans mineurs de deffunct *Jacques Sarrazin* et de Marie Grégoire, leur père et mère,

Digitized by Google

Confesse avoir receu de noble homme maitre.....

La somme de vingt quatre livres dix sols pour un quartier escheu le dernier décembre M VI^c vingt trois, à cause de IIII^xx XVIII liv. III s. IIII d. de rente constitués le sixiesme aoust M VI^c IIII^xxVI, sur les receptes généralles.

Dont quittance.

Faict et passé à Paris, esdictes études, l'an M VI^c soixante quatre, le vingt un décembre, et a signé :

Pierre Sarazin.

Rallu, Menard.

(58532-10.)

En presence de moy, conseiller, secrétaire du roy et des finances, *Pierre Sarrazin*, sculpteur de l'Académie royalle, tuteur de Marie-Anne-Marguerite et Marie-Charlotte Sarrazin, enfans mineurs de *Jacques Sarazin* et de Marie Grégoire, et comme procureur de *Bénigne Sarrazin* et *Jean Sevestre*, à cause de Claude Sarrazin, sa femme, et de Vincent Hugot, tuteur de Louis Hugot, son nepveu,

Confesse avoir receu de M^e .....

La somme de quatorze livres quatorze sols quatre deniers pour les six premiers mois de la présente année M VI^c soixante dix sept, à cause de IIII^xx XVIII liv. III s. IIII d. de rente constitués le sixiesme aoust M V^c IIII^xxVI, sur les receptes généralles, et après assignés sur l.....

Dont il se contente.

Faict le quinze janvier M VI^c soixante dix sept.

Pierre Sarazin.

Ouvreheul.

(58532-11.)

PIERRE PUGET.

SES TRAVAUX A LA CATHÉDRALE DE TOULON.

(1659-1682.)

Communication de M. Charles Ginoux.

Léon Lagrange, au cours de sa monographie de *Pierre Puget*, n'a publié qu'une partie du contrat passé entre les recteurs de la chapelle du *Corpus Domini*, érigée dans la cathédrale de Toulon, et l'auteur des *Cariatides*. (Voy. *Pierre Puget*, 2^e édition, 1868, p. 56-57.) Ce contrat, daté du 14 jan-

Digitized by Google

vier 1659, est relatif à l'exécution d'une « custode pour l'ornement et usage de ladite chapelle. » Le travail devait être achevé et posé au mois de janvier 1660. Les notes qui suivent, extraites des archives de Toulon, autorisent à penser que *Puget* ne termina cet important ouvrage qu'en 1661. M. Ginoux a joint à l'énumération des divers paiements faits à « l'entrepreneur » de la custode quelques détails précis sur la destruction de ce travail en 1681, à la suite d'un incendie. L'événement nous avait été signalé par Lagrange, mais sans aucun détail. Plus explicite, M. Ginoux fait connaître la date du marché et aussi la dépense auxquels donna lieu la restauration de ces travaux que *Claude Dubreuil*, élève de *Puget*, faillit obtenir, et qui fut, en fin de compte, confiée à *Christophe Veirier*, autre élève du maître.

H. J.

Suite de la dépense de la nouvelle chapelle.

Sieur *Puget*, sculpteur.

« Par contract du 14 janvier 1659, Me Vaccon, notaire, les sieurs recteurs ont donné le prix fait à sieur *Pierre Puget*, peintre de cette ville, de la custode de lad. chapelle, suivant le dessin dressé par led. sieur *Puget*, lequel est obligé de fournir tout ce qu'il sera nécessaire, même la menuiserie et la dorure, moyennant le prix et somme de 1,800 liv. que le sieur Laurens, trésorier de lad. chapelle, promet payer au fur et à mesure que l'ouvrage s'avancera, cy . . . . . 1,800 liv. »

(Série GG 23. Registre.)

Cet ouvrage était assez important; d'après le prix fait, la sculpture du milieu de la custode au fond de l'abside demi-circulaire devait être de plein relief, et celle des côtés de demi-relief. De plus, deux tableaux à l'huile, de la main du même artiste, devaient orner les parois latérales de la nef. Dix ans plus tard, tout ce qui était combustible périt par le feu.

Payements faits par le sieur Laurens, trésorier.

« Ce descharge de six cens livres payées à M. *Pierre Puget*, esculteur et paintre, à compte du prix fait de la custode que il fait pour lad. chapelle de lad. confrairie, suivant les paches du prix mentionné par l'acte dud. prix fait, notaire M. B. Vacon, le 13 janvier 1659, et de la quittance d'octobre. Six cens livres, notaire B. le dit Vacon, le 4 mars, aud. an . . . 600 liv. »

(Arch. com. — Série GG 16. Registre, fol. 71.)

« Plus descharge led. sieur Laurens, trésorier, de la somme de troys cens livres payée à M. *Pierre Puget*, peintre, à comte du prix fait de la custode, en suitte du mandat fait par les sieurs rec-

Digitized by Google

teurs et de la quittance faite par led. *Puget Pierre,* Me Vacon, notaire royal de cette ville de Tolon, du sixiesme octobre 1659, et par cy . . . . . 300. »
(Idem, fol. 72.)

« Ce descharge de cinquante livres payées à *Pierre Puget* pour comte du prix fait d'une custode pour lad. chapelle, apert du reçu dud. *Puget* du 10 octobre mil six cens cinquante neuf. 50 liv. »
(Idem, fol. 72 v°.)

« Sieur *Puget,* du xxij octobre 1660, je me descharge de la somme de cinq cens livres que j'ai payé pour et entier payemen de la somme de dix huit cent livres pour le prix du tabernacle de la chapelle, et conssistant de Mrs les recteurs, et apert de la quittance de même jour et plus, Vacon, notaire . . . 500 liv. »
(Idem, fol. 74 v°.)

Ces cinq cents livres, pour entier payement, furent payées par le trésorier Flamenc, par quittance du 21 octobre 1660 reçue par led. Me Vaccon, ainsi qu'il suit : à *Puget*, 25 liv.; à *Ponchin*, 150 liv., et à *Jean Panon*[1], menuisier, 325 liv.

« Se décharge de cent et cinquante livres payé à mestre *Pierre Ponchony*, mestre doreur, à comte de son prix fait du dorement de la custode que led. sieur *Puget* lui a donné à prix fait pour lad. chapelle, apert mandat fait par M. Fautier, docteur en médecine, et de M. Charles de Noble, seigneur de Vireire, recteurs à lad. chapelle, et de l'acquit au bas d'iceluy du vingt deuxième mars 1660 dud. *Ponchony*. . . . . 150 liv. »
(Idem, fol. 72 v°.)

« Du troisiesme mars 1661, je me descharge de la somme de trois cens livres que j'ai payé à mestre *Caravaque* pour la dorure et... (*ill.*) à la somme de 850 liv. du prix fait du rétable de la chapelle du Saint Sacrement et prix de l'acte du mesme jour... (*ill.*) . . . . . 300 liv. »
Cet acte est aux écritures de Me Vallavieille, notaire.
(Idem, fol. 73.)

« Du 27 septembre 1661, je me décharge de la somme de

1. Ce *Jean Panon* est qualifié aussi de sculpteur. En 1668, il recevait, en deux fois, 120 liv. pour « le modelle que mons. *Puget* lui fait faire pour la ditte chapelle du Corpus Domini. » C'est dans le second payement qu'il est qualifié de sculpteur.

Digitized by Google

nonante quatre livres six sous que j'ai payée à *Jean Caravaque*, en bon compte de son prix fait . . . . . 94 liv. 6 s. »
(Idem, fol. 75.)

Incendie.

« Au mois de mars de l'année 1681, le feu s'étant pris dans lad. chapelle, tous les édiffices (ouvrages) qui y étoient furent consoumez, à la réserve du ciboire et du très Saint Sacrement qui furent enlevez du tabernacle par un matelot de la ville de Marseille, qui prit la résolution d'y aller à travers le feu; les sieurs recteurs de lad. chapelle, pour rétablir l'autel, après diverses conférences qu'ils eurent avec messieurs le vicaire général et official, de monseigneur l'évêque, du chapitre et consuls de cette ville, il fut résolu que la réparation de l'autel seroit faite non plus en matière combustible, mais bien dastuc et de marbre. »
(Série GG 23. Registre.)

Lors de la mise aux enchères de la réfection de la décoration de l'autel et de la chapelle, *Claude Dubreuil*, bon sculpteur, élève de *Puget*, fit, sur la demande des recteurs, un modèle en relief (bois et cire); mais il ne l'exécuta pas. Ce fut *Cristophe Veirier*, autre élève de *Puget*, qui obtint ce travail, qu'on voit encore, mais dont les anges en marbre seuls sont bien conservés, toutes les autres sculptures en stuc ayant été restaurées. Le marché est à la date du 20 mai 1682, au prix de 10,000 livres.

SÉBASTIEN-RENÉ, PAUL AMBROISE ET *RENÉ-MICHEL SLODTZ*, *DUMONT LE ROMAIN* ET *FRANÇOIS BOUCHER*.

(1751-1754.)

Nous extrayons des Registres des Menus-Plaisirs déposés aux Archives nationales (O^1 2989) divers renseignements relatifs à trois des *Slodtz*. Comme on le verra plus loin, il ne s'agit pas simplement ici de la mention de divers travaux, mais d'un état estimatif objet d'une contestation de la part de l'intendant des Menus et porté finalement devant l'Académie de peinture. Ce point d'histoire ne sera sans doute pas sans intérêt pour les curieux et les écrivains d'art.

Mémoire des ouvrages de peinture, sculpture, dorure et autres qui ont esté faits et fournis pour le service du roy à l'occasion des

Digitized by Google

festes données à Versailles pour la naissance de monseigneur le duc de Bourgogne, lesquels ont esté exécutés les 19 et 29 décembre sous les ordres et conduitte de M. de Curys, intendant et controlleur général des Menus Plaisirs et affaires de la chambre de Sa Majesté, par les *Slodtz*, année 1751.

Ces ouvrages ont consistés principalement en une grande décoration d'architecture qui occupoit l'extrémité du parterre d'Eau vers le bassin de Latonne, faisante face à la gallerie et aux appartements du château, ce qui faisoit une face d'environ cent soixante et tant de toises de cours.

Cette décoration étoit élevée sur différents plans, la partie du milieu formoit avantcorps, représentant un arc de triomphe érigé à la Félicité, les parties adjacentes de droitte et de gauche étoient sur plans circulaires, les deux bosquets que l'on appelle les Fontaines faisoient aussi avantcorps en forme de pavillon. Le tout étoit en décorations pour les ornements, sujets, bas-reliefs convenables à l'arc de triomphe, morceau, milieu relatif à la Félicité. Tout l'édifice étoit placé sur une terrasse audevant de laquelle régnoit un appuy en forme de balustrade avec pieds d'estaux, perrons et escaliers qui formoient différents plans.

Tous ces travaux se sont exécutés dans la saison la plus rigoureuse de l'année et les jours les plus courts, et se sont faits en différents atteliers, partie au magasin des Menus au Vieux Louvre, au salon du jardin de l'Infante, dans la grande cour du Louvre, sur les escalliers de la chapelle de Versailles, au Manège, dans la salle de l'Opéra, dans le parc même, ce qui a occasionné des frais excessifs.

Ce préambule permet de prévoir le chiffre élevé de la dépense. On n'entre pas dans de pareils détails sans une intention visible, — et d'ailleurs très louable, — d'obtenir rémunération de son travail et de sa peine. Les *Slodtz* portèrent leur mémoire au chiffre de 58,476 l. La somme parut excessive. L'intendant des Menus la réduisit à 36,938 l. 19 s. 6 d.

Ce n'est pas tout. Les fêtes officielles, autrefois comme aujourd'hui, n'allaient pas sans tâtonnements, sans projets, sans essais parfois coûteux. Ainsi en avait-il été en décembre 1751. Les *Slodtz* s'étaient vu refuser un « dessin lavé et colloré » dont ils donnent la description suivante :

Un grand projet pour le mesme motif avoit été proposé pour estre placé depuis la teste du Tapis Vert devant se terminer au

Digitized by Google

Parterre d'Eau, passant par desus les bassins de Latonne et quy devoit couvrire cette immense superficie de terrain, tant en face qu'en ailles. Ce projet représentoit le palais de Thetis dans le milieu des ondes, accompagné des Deités de l'Olimpe et de toutes les autres, ainsy que des parties accessoires quy pouvoits convenir à cet auguste feste. Ce projet, dans son éxécution, devoit estre isollé avec plusieurs fermes et différents plans.

Le travail des artistes avait été long, difficile, minutieux. On le voit du reste au mémoire présenté par eux. Il comprend *quatre-vingt-un* articles. Grande colère de l'intendant. Refus de paiement d'un côté, menace de procès de l'autre. Comment trancher le différend sans scandale ? Par un arbitrage. Où chercher les arbitres ? A l'Académie royale de peinture. C'est chose dite, le litige sera porté devant l'Académie. Chacune des deux parties se met en devoir sans doute d'éclairer les juges. Les *Slodtz* étant de la maison plaidèrent verbalement. L'intendant prit la plume. Son mémoire est d'un homme hors de lui. Nous ne le reproduisons pas, mais nous en donnerons ici la préface et la conclusion.

Le document débute en ces termes :

Observations dont il est indispensable, que messieurs les peintres de l'Académie prennent connoissance avant de lire le mémoire dont l'estimation est déférée à leurs lumières et à leur probité. Il ne s'agit pas icy de l'appréciation des talents de M^rs *Slodtz* comme sculpteurs, puisque, dans les ouvrages qu'il s'agit de priser, il n'y en a point de sculpture.

S'il en s'agissoit, ce seroit le cas (quelqu'un d'eux estants de l'Académie) de réclamer par eux d'estre jugé par leurs pairs.

Mais il s'agit de priser des ouvrages de peinture, et aucuns d'eux (dans ce genre) n'est en droit de réclamer l'Académie.

Enfin, il s'agit de priser des ouvrages de simples impressions, et, pour cet objet, c'est presque une profanation que d'employer la supériorité des talents de messieurs de l'Académie.

Ce n'est donc pas pour cedder à un droit dont (dans la circonstance présente) M^rs *Slodtz* ne peuvent faire uzage, qu'on convient de s'en rapporter à messieurs de l'Académie ; c'est par ce qu'on a très grande opinion des lumières et de la probité de ces messieurs, et que, de plus, l'intention estoit de s'y en raporter.

Messieurs les académiciens daigneront seullement observer, dans la prisée qu'ils vont faire des ouvrages de peinture et d'impression, que ce qu'il a fallu de talents pour imaginer les décora-

Digitized by Google

tions de cette feste, pour en faire les dispositions, les models que les frais et les faux frais de voyage et de conduitte forment des articles distincts pour lesquels il est accordé à M^rs *Slodtz*, en qualité d'architectes et de peintres, si on le veut, des honoraires très convenables.

Ceci posé, l'intendant entre en matière. Il n'omet rien, soyez-en sûr. Ses griefs sont de toute sorte et portent sur tout. A bout de prose, il conclut :

Par tout ce qu'on vient d'exposer, on voit, il faut en convenir, dans M^rs *Slodtz* des espèces de financiers qui ont acheptés des couleurs, les ont mis entre les mains de quelques artistes et de quelques manœuvriers, leurs ont payé leurs journées, partie avec les fonds du roy, partie avec les leurs, et qui veulent tirer de cette entreprise un intérêt d'argent immense.

Messieurs les académiciens, ayant connoissance de tout ce que dessus et qui est vray dans tous ses points, peuvent à présent procéder, en leur âme et conscience, à l'examen et appréciation du mémoire de M^rs *Slodtz*.

Cette pièce fut remise à l'Académie. Appelée à se prononcer sur la réduction de la somme de 58,476 l. à 36,938 l. 19 s. 6 d., celle-ci formula son verdict dans les termes suivants :

Nous, soussignés, peintres ordinaires du roy et de son Académie royale de peinture et sculpture, ayant esté requis par M. de Curys, intendant et contrôleur général des Menus Plaisirs et affaires de la chambre de Sa Majesté, d'une part, et des sieurs *Slodtz*, attachés au service des Menus Plaisirs, de l'autre, pour voir, estimer et régler leurs mémoires d'ouvrage de peinture et sculpture faits à l'ocasion des festes données à Versailles pour la naissance de monseigneur le duc de Bourgogne en l'année 1751, lesquelles, ayant esté considéré et examiné sur plans et desseins, article par article, nous avons jugez et attribué que tous les articles consernant figures, groupes, bas-reliefs, médaillions, festons de fleurs, trophées et autres semblables doivent estre pour faire droit aux entrepreneurs de leur allouer par augmentation et excédent au dela du règlement qui a esté fait de ces diverses parties, telle quelle sonts dénomé cy dessus, la somme de *six mil quatre cent cinquante livres.*

Pour ce qui conserne toute autre comme impressions, marbres de divers couleurs, fillé d'architectures et ornements et autres

Digitized by Google

choses de ce genre, la remettons aux lumières et à ce qu'il plaira en estre décidé par M. de Curys, ces parties n'estant pas de nos compétence, en foy de quoy avons signé le présent.

A Paris, ce 5 octobre 1754.

J. Dumont Le Romain.

Boucher.

Cette pièce, revêtue des signatures de *Dumont* et de *Boucher*, est entièrement écrite de la main du premier de ces artistes. Le verdict prononcé témoigne d'une réelle indépendance et aussi d'une grande dignité. L'Académie se prononce sur les points de sa compétence. Hors des questions de peinture ou de sculpture, elle se récuse. Et, sans prendre souci des colères de l'intendant, elle réclame pour les *Slodtz* une augmentation de six mille quatre cent cinquante livres. L'intendant et les réclamants cherchèrent-ils d'autres arbitres pour les départager sur les « impressions, marbres de couleur, ornements d'architecture ? » Les nouveaux juges se montrèrent-ils favorables aux intérêts des *Slodtz* comme l'avaient fait les Académiciens? Nous ne le saurions dire.

Henry DE CHENNEVIÈRES.

LETTRE ÉCRITE DE SAINT-LAZARE

PAR

L'ARCHITECTE *BELANGER*.

(1794.)

L'architecte *François-Joseph Belanger* a doté Paris d'un certain nombre de monuments et de créations remarquables : la coupole de la Halle au Blé, les jardins de Bagatelle, etc. Cependant, il est moins connu aujourd'hui par les productions de son talent que par sa longue liaison avec Sophie Arnould ; c'est cette célèbre actrice qui partage sa captivité en 1794, et à laquelle il fait allusion en termes discrets dans la page que nous publions. La bibliothèque de la ville de Paris s'est enrichie récemment d'un important dossier relatif aux longues relations de notre architecte avec la grande cantatrice. Né en 1744, il ne mourut qu'en 1818. Il présida, dans les derniers temps de sa vie, aux opérations de moulage du modèle de la statue de Henri IV que l'on voit aujourd'hui sur le terre-plein du Pont-Neuf.

Comme on le voit ici, *Belanger* ne put échapper, pendant la Révolution, au sort qui menaçait tous les personnages en vue. Il fut incarcéré à Saint-Lazare vers la fin de février 1794, pendant que sa demeure était envahie, occupée et convertie en maison d'arrêt pour les besoins de la section des Piques. Un certain nombre d'artistes connus, sans parler de Sophie Arnould, parta-

Digitized by Google

geaient la captivité de notre architecte. Dans la même prison avaient été jetés *Hubert Robert*, *Paquier*, *Le Monnier*, *Audran*, qui, de chef d'atelier, s'était élevé au rang de directeur des Gobelins; enfin, le célèbre fondeur-ciseleur *Gouthière*, dont les dernières années sont entourées d'une profonde obscurité, mais qui, ainsi que le prouve le document suivant, vivait encore au début de l'année 1794. D'une autre pièce imprimée, jointe au dossier qui nous a fourni la lettre de *Belanger*, il résulterait que l'architecte avait donné, dès les débuts de la Révolution, des gages de ses sentiments patriotiques. Il se vante à la Convention d'avoir demandé, un des premiers, la destruction de la Bastille. Peut-être conviendrait-il de n'ajouter qu'une foi médiocre à ces protestations de dévouement à la République, inspirées presque toujours par le désir très naturel d'échapper à un danger imminent. *Belanger* n'est pas le seul qui se proclamait, en 1794, brave patriote et bon sans-culotte. Qui songerait aujourd'hui à lui faire un crime de cette attitude? Ne s'agissait-il pas, avant tout, de vivre et de conserver sa tête? Au milieu des préoccupations personnelles, que la marche des événements devait inspirer à *Belanger* pour sa propre sûreté, n'est-il pas du moins touchant de lui voir témoigner, à la fin comme au début de sa lettre, une si vive sollicitude pour celle qu'il appelle discrètement *sa malheureuse amie*?

J. G.

Alexandre Belanger, architecte et brave sans culotte, à Paré, ministre de l'intérieur.

Citoyen ministre,

Me voilà depuis trente mortels grands jours détenu à Saint-Lazare avec mon amie, l'un et l'autre par *mesure de sûreté générale* et je crois *de jussu ordine* de la section du faubourg Montmartre, de laquelle tu m'as vu plusieurs fois plaider les intérêts avec chaleur.

Aucunes plaintes, aucunes dénonciations, pas même un des motifs de *suspicions* exprimés dans l'article 2 de la loi du 17 septembre ne peut nous atteindre ny nous être appliqué en rien ; moi soupçonné (dit-on) de n'avoir pu être trouvé suspect, elle parce que ses moyens d'existence pourroient être fondés sur d'anciens rapports avec la caste nobiliaire.

Voilà le mémoire de chacun de nous; lis les et fais en l'usage que te dictera ta sagesse, pourvu pourtant *qu'il n'en coute rien à ta popularité*, car je preffere encore à ma liberté de voir au timon de la patrie de braves sans culottes comme toi.

Deux fois les scellés ont été apposés chez moi, deux fois ils ont été levés et d'une maniere si prononcée à l'avantage de notre conduite et de nos opinions patriotiques qu'il est étonnant que nous soyons encore détenus, car (Morel), l'un des commissaires délé-

Digitized by Google

gués par le Comité de sûreté générale à la levée de nos scellés, a inséré dans le procès verbal du 3 ventose qu'après la plus scrupuleuse recherche et l'examen le plus soigné, *on avoit reconnu dans tous nos rapports sociaux comme dans notre conduite privée les témoignages d'un patriotisme soutenu et bien prononcé depuis l'origine de la Révolution.*

Si tes rapports, citoyen ministre, avec le Comité de sureté générale peuvent nous obtenir des commissaires pour nous faire chasser d'ici, occupe toi de nous rendre ce service, puisque nous avons subi deux examens épuratoires, mais je crains que tu ne me dises :

De minimis non curat pretor.

Tu sais que la section des Piques jouit, *gratuitement*, pour sa maison d'arrest d'une maison qui m'appartient et qui m'a couté 200,000 livres, *et que j'en dois une partie à des pauvres ouvriers.*

Les prisonniers qui y sont detenus jouissent aussi gratuitement du privilège d'être séparés de nous et de ne rien payer pour la classe nécessiteuse, non plus qu'à moi, j'en ai fait l'observation au commissaire qui est venu ici de ta part hier matin; ces détenus aisés nous aideroient beaucoup, et moi je louerois ou je venderois ma maison pour vivre, car je n'ai plus rien, et l'on ne me la paye pas.

Occupe toi de nous, car nous avons ici des hommes qui ont vingt doigts à chaque main et qui sont oubliés, *Robert*, *Paquier*, *Le Moniez*, *Audran, Gouthiere*, *tous artistes*, etc., etc., et beaucoup *d'artisans*, braves patriotes et tous bons sans culottes, qu'un des *cent mille reves qui se font quelquefois ont fait* detenir ici, en attendant que la loi leur ouvre la porte et à moi aussi, qui t'adresse l'assurance des sentimens les plus fraternels et surtout les souvenirs de ma malheureuse amie.

(Signé :) BELANGER, architecte.

Saint-Lazare, corridor Germinal, n° 39, le 15 ventôse, l'an II^e^ de la République française une, indivisible et imperissable (5 mars 1794).

Digitized by Google

LE MUSÉE DES PORTRAITS D'ARTISTES.

(*Suite*[1].)

Delaroche (Paul), peintre. Peinture, par *J.-N. Robert-Fleury*, à l'École des Beaux-Arts. — Peinture, par *H. Vernet*, collection de Mme Delaroche-Vernet. — Buste marbre, par *F.-J. Duret*, au palais de l'Institut.

Delemer (Louis-Désiré-Joseph), graveur. Peinture, par *F.-J. Barrias*. Rome, Villa Médicis.

Delisle (Mlle), artiste dramatique. Peinture, par *A. Watteau*, collection Pierre-Amable-Joseph Opigez.

Delorme (Philibert), architecte. Peinture, par *P. Delaroche*, Hémicycle de l'École des Beaux-Arts. — Son profil dans le tableau *Illustrations lyonnaises*, par *F. Chatigny*, au Musée de Lyon. — Peinture, par un *Inconnu*. — Médaillon terre cuite, par *P.-L. Roland*. Ces deux portraits au palais de l'Institut. — Médaillon bronze, par un *Inconnu*. — Médaillon plâtre, par *P.-L. Roland*. Ces deux portraits à l'École des Beaux-Arts.

Demarnette de Marne (Jean-Louis), peintre. Peinture, par *L.-L. Boilly*, au Musée de Lille.

Dennebaut (Mme), née de Montfleury, artiste dramatique. Peinture, par *J.-F. de Troy*, à la Comédie-Française.

Denon (Dominique Vivant, baron), dessinateur et graveur. Peinture, par *R. Lefèvre*, au Musée de Versailles. — Peinture, par *J.-B. Greuze*, au Musée de Cherbourg. — Peinture, par *R.-T. Berthon*, collection de Mlle de Saint-Maurice. — Peinture, par *R. Lefèvre*, au Musée de Caen. — Peinture, par *J.-B. Poisot*. — Statue plâtre, par *R. Cartellier*. — Buste plâtre, par un *Inconnu*. Ces trois portraits au Musée de Chalon-sur-Saône. — Buste marbre, par *J.-H.-N. Camagny*, d'après *F.-J. Bosio*. — Buste plâtre, par *A.-D. Chaudet*. Ces deux portraits au Musée de Dijon. — Statue bronze, par *R. Cartellier*, au cimetière du Père-Lachaise.

Depaulis (Alexis-Joseph), graveur en médailles. Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre.

Desavary (Charles-Paul), peintre. Peinture, par *H.-J.-C. Dutilleux*, collection de Mme Charles Desavary.

Desbœufs (Antoine), sculpteur et graveur sur pierres fines. Peinture, par *H.-J. Forestier*. Rome, Villa Médicis. — Médaillon marbre, par *Fanny Dubois-Davesnes*, au cimetière Montmartre.

Desbordes (Constant-Joseph), peintre. Peinture, par *C.-J. Desbordes*.

---

1. Voir la *Revue* depuis la livraison d'octobre 1885.

Digitized by Google

— Autre peinture, par le même. — Dessin, par le même. — Ces trois portraits au Musée de Douai.

Descamps (Jean-Baptiste), peintre. Peinture, par *J.-B. Descamps*, au Musée de Rouen.

Deschamps (Jean-Baptiste), sculpteur. Médaillon marbre, par un *Inconnu*. Rome, église de Saint-Louis-des-Français. — Médaillon plâtre, par *E. Delaplanche*, au Musée de Tournus.

Desclée (Aimée), artiste dramatique. Buste bronze, par un *Inconnu*, au cimetière du Père-Lachaise.

Desenne (Alexandre-Joseph), dessinateur. Buste bronze, par un *Inconnu*, au cimetière Montparnasse.

Desessarts (Denis Deschanet), artiste dramatique. Peinture, par un *Inconnu*, à la Comédie-Française.

De Sève (Pierre), peintre. Peinture, par *H. Gascard*, à l'École des Beaux-Arts.

Desfriches (Aignan-Thomas), peintre. Peinture, par *D. Nonnotte*. — Buste, terre cuite, par *J.-B. Pigalle*. Ces deux portraits au Musée d'Orléans.

Deshays (Jean-Dominique), peintre. Peinture, par *H. Drouais*, collection Le Bret.

Desjardins, artiste dramatique. Peinture, par *A. Watteau*, collection Pierre-Amable-Joseph Opigez.

Desjardins (Jacques), architecte. Peinture, par un *Inconnu*, au Musée de Versailles.

Desjardins (Martin van den Bogaert, dit), sculpteur. Peinture, par *H. Rigaud*, au Musée du Louvre. — Peinture, par le même, au Musée de Versailles.

Desmares (Christine-Antoinette-Charlotte, M^me^), artiste dramatique. Peinture, par *J.-B. Santerre*. — Peinture, par un *Inconnu*. Ces deux portraits à la Comédie-Française.

Desnoyers (Auguste-Gaspard-Louis Boucher, baron), graveur. Dessin, par *F.-J. Heim*. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*. Ces deux portraits au Musée du Louvre. — Buste marbre, par *R. Nanteuil*. — Médaillon bronze, attribué à *Boucher Desnoyers fils*. Ces deux portraits à l'École des Beaux-Arts. — Buste marbre, par *R. Nanteuil*, au palais de l'Institut.

Desportes (Alexandre-François), peintre. Peinture, par *A.-F. Desportes*, au Musée du Louvre.

Desportes (François), peintre. Dessin, par *F. Desportes*, au Musée du Louvre.

Desprey (Louis), sculpteur. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

Desroziers (M^lle^), artiste dramatique. Peinture, par un *Inconnu*, à la Comédie-Française.

Digitized by Google

Destouches (Louis-Nicolas-Marie), architecte. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

De Troy père (François), peintre. Peinture, par *N. de Largillière*, collection de Mme X. R. — Peinture, par *Belle*, à l'École des Beaux-Arts. — Dessin, par un *Inconnu*, collection de Goncourt.

De Troy (Jean-François), peintre. Peinture, par un *Inconnu*, au Musée de Versailles. — Peinture, par *J.-A.-J. Aved*, à l'École des Beaux-Arts. — Buste terre cuite, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

Devéria (Eugène-François-Marie-Joseph), peintre. Peinture, par *E.-F.-M.-J. Devéria*, au Musée de Pau. — Peinture, par le même. Florence, *Uffizzi*. — Peinture, par *C.-A. Apoil*, au Musée d'Avignon. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre.

Devéria (Jacques-Jean-Marie-Achille), peintre. Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre. — Cire, par le même, collection Victor Pavie.

Devéria (Laure-Élisabeth-Louise-Marie), peintre. Peinture, par *E.-F.-M.-J. Devéria*, au Musée de Pau. — Bas-relief marbre, par *H. Maindron*, au cimetière Montparnasse. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre.

Devillebichot (Jean-Auguste), peintre. Peinture, par *J.-A. Devillebichot*, au Musée de Dijon.

Devosge (Anatole), peintre. Buste marbre, par *P.-P. Darbois*, au Musée de Dijon.

Devosge (François), peintre et sculpteur. Peinture, par *P. Prud'hon*. — Buste marbre, par *F. Rude*. — Autre buste, par le même. Ces trois portraits au Musée de Dijon. — Buste plâtre, par *F. Attiret*, à la Bibliothèque de Besançon.

Devosge (Jean), dessinateur. Statue pierre, par *G. Grandgirard*, à Gray.

Diéboldt (Georges), sculpteur. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis. — Médaillon marbre, par *L. Merley*, au cimetière Montparnasse.

Dietsch (Pierre), compositeur. Buste bronze, par *M.-L. Breuil*, à Dijon.

Dimier (Abel), sculpteur. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

Dominé, peintre. Peinture, par *A. Grimou*, au Musée d'Orléans.

Doncre (Guillaume-Dominique-Jacques), peintre. Peinture, par *G.-D.-J. Doncre*.—Buste plâtre, par *Lepage*. Ces deux portraits au Musée d'Arras. — Peinture, par un *Inconnu*, d'après *G.-D.-J. Doncre*. — Miniature, par le même. Ces deux portraits font partie de la collection Victor Advielle.

Digitized by Google

Donizetti (Gaetano), compositeur. Buste pierre, par *L. Bruyer*, à l'Opéra.

Donvé (Jean-François), peintre. Peinture, par *J.-F. Donvé*. — Autre peinture, par le même. Ces deux portraits au Musée de Lille.

Donvé (Louis-Joseph), peintre. Peinture, par *L.-J. Donvé*, au Musée de Lille.

Dorbon (François), architecte. Peinture, par *François de Troy*, au Musée de Cherbourg.

Doré (Gustave), peintre. Peinture, par *C. Durand*, collection du lieutenant-colonel Doré.

Douliot (Jean-Paul), architecte. Peinture, par un *Inconnu*, au Musée d'Avignon.

Doyen (Gabriel-François), peintre. Peinture, par *A. Vestier*, à l'École des Beaux-Arts.

Drevet (Pierre), graveur. Peinture, par *H. Rigaud*, au Musée de Lyon. — Autre peinture, par le même, collection Jules-Augustin Poulot.

Drolling (Michel-Martin), peintre. Peinture, par *L.-L. Boilly*, au Musée de Lille. — Peinture, par *M.-M. Drolling*, collection Lizé. — Son profil dans le tableau *Jeune fille chantant accompagnée par un jeune homme*, par le même, collection Burat. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre. — Cire, par le même, collection Victor Pavie. — Dessin, par *F.-J. Heim*, au Musée du Louvre.

Drouais (François-Hubert), peintre. Médaillon marbre, par *Cl. Michallon*. Rome, église Sainte-Marie-in-Via-Lata.

Drouais (Jean-Germain), peintre. Peinture, par *Catherine Lusurier*, au Musée du Louvre. — Peinture, par *R. Balze*. Rome, Villa Médicis.

Duban (Jacques-Félix), architecte. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis. — Buste marbre, par *J. Cavelier*, au Palais de l'Institut. — Médaillon marbre, par *C.-J.-B.-E. Guillaume*, au cimetière Montparnasse.

Du Bois (Ambroise), peintre. Peinture, par *A. Du Bois*, au Palais de Fontainebleau.

Dubois (Jean), sculpteur. Peinture, par *G. Revel*, au Musée de Dijon. — Peinture, par le même, collection de Sarcus.

Dubois, peintre. Peinture, par *M. Cochereau*, au Musée du Louvre.

Dubufe (Claude-Marie), peintre. Peinture, par *Cl.-M. Dubufe*, collection Guillaume Dubufe.

Duc (Joseph-Louis), architecte. Médaillon pierre, par *H.-M.-A. Chapu*, au cimetière Montmartre.

Duchemin (Catherine), peintre. Peinture, par *S. Bourdon*, collection Eugène Féral.

Duchesnois (Catherine-Joséphine Ravin, dite M^lle^), artiste drama-

Digitized by Google

tique. Peinture, par *F.-J. Heim*, au Musée de Versailles. — Peinture, par *F. Gérard*, collection Rothan. — Haut-relief marbre, par *P.-J.-H. Lemaire*, au cimetière du Père-Lachaise.

Duclaux (Antoine), peintre. Peinture, par *A. Duclaux*, au Musée de Lyon.

Duclos (Marie-Anne de Châteauneuf, dite M^lle^), artiste dramatique. Peinture, par *N. de Largillière*, à la Comédie-Française. — Peinture, par *J.-M. Nattier*, collection Alexandre Dumas.

Ducornet (Louis-César-Joseph), peintre. Peinture, par *J.-J. Lécurieux*, au Musée de Dijon. — Aquarelle, par *H. Robillard*, au Musée de Riom.

Ducreux (Joseph), peintre. Pastel, par *J. Ducreux*, au Musée du Louvre. — Peinture, par le même, collection Denière. — Peinture, par le même, collection Ch. Renou. — Peinture, par le même, collection Boitelle. — Peinture, par le même, collection *Eud. Marcille*. — Peinture, par *J.-B. Greuze*, collection de M^me^ Renou.

Dufresne (Abel-Jean-Henri), peintre. Dessin, par *J.-D.-A. Ingres*, au Musée de Besançon.

Du Fresnoy (Charles-Alphonse), peintre. Peinture, par *Ch. Le Brun*, au Musée du Louvre.

Dufresny (Charles Rivière-), artiste dramatique. Peinture par un *Inconnu*. — Buste marbre, par *A. Pajou*. Ces deux portraits à la Comédie-Française.

Dufresse (Simon-Camille), artiste dramatique. Peinture, par un *Inconnu*, au Musée de La Rochelle.

Dugazon (Louise-Rosalie Lefèvre, M^me^), artiste lyrique. Aquarelle, par *Cl. Hoin*, au Musée de Dijon. — Peinture, par *M^me^ Vigée Lebrun*, collection de Salverte. — Gouache, par *Cl. Hoin*, collection de Goncourt.

Dugazon (J.-B.-Henri Gourgaud), artiste dramatique. Peinture, par *Adèle Romany*, née *de Romance*, à la Comédie-Française.

Dulin (Pierre), peintre. Peinture, par *Dulin*, à l'École des Beaux-Arts.

Dumaige (Claude Liévain), peintre. Peinture, par *C.-L. Dumaige*, collection de M^me^ Charles Read.

Dumesnil (Françoise Marchant, dite M^me^), artiste dramatique. Peinture, par *D. Nonnotte*. — Buste marbre, par *L.-V. Bougron*. Ces deux portraits à la Comédie-Française.

Dumonstier (Étienne), peintre. Dessin, par un *Inconnu*, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Dumonstier (Pierre), peintre. Dessin, par un *Inconnu*, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Dumont (Augustin-Alexandre), sculpteur. Peinture, par *R. Fleury*, à l'École des Beaux-Arts. — Peinture, attribuée à *A.-H. De Bay*.

Digitized by Google

Rome, Villa Médicis. — Buste marbre, par *J. Thomas*, appartient à la famille du modèle. — Buste plâtre, par *J.-J. Perraud*, au Musée de Lons-le-Saulnier.

Dumont (Jacquet), dit **le Romain**, peintre. Pastel, par *M.-Q. de La Tour*. — Pastel, par *Mme Roslin*, née *Marie-Suzanne Giroust*. Ces deux portraits au Musée du Louvre.

Duni (Égide-Romuald), compositeur. Buste marbre, par *V. Thérasse*, à l'Opéra-Comique.

Dupaty (Charles), sculpteur. Dessin, par *F.-J. Heim*. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*. Ces deux portraits au Musée du Louvre. — Buste marbre, par un *Inconnu*, au palais de l'Institut. — Médaillon marbre, par un *Inconnu*, au cimetière du Père-Lachaise.

Du Périac (Étienne), architecte, peintre et graveur. Peinture, par *C. Larivière*, au Musée de Laon.

Duplessis (Joseph-Siffrein), peintre. Peinture, par *J.-S. Duplessis*, au Musée de Carpentras.

Duplessy (Pierre-Michel, seigneur), architecte et ingénieur. Buste marbre, par *J.-L. Lemoyne*, au Musée de Bordeaux.

Dupont (Charlotte-Louise-Valentine Rougeault de la Fosse, Mlle), artiste dramatique. Peinture, par *E.-A.-F. Geffroy*. — Miniature. attribuée à *Élisabeth Pfeninger*. — Pastel, par *L.-L. Boilly*. Ces trois portraits à la Comédie-Française.

Duport (Jean-Louis), violoncelliste. Buste bronze, par *J. Petit*, à l'Opéra.

Dupouch, peintre, maître de M.-Q. de La Tour. Pastel, par *M.-Q. de La Tour*, collection Maurice Gallay.

Dupré (Augustin), graveur en médailles. Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre. — Médaillon plâtre, par *L.-L.-N. Jaley*, au Musée de Saint-Étienne.

Dupuis (Pierre), peintre. Dessin, par *Ant. Masson*, d'après *N. Mignard*, au Musée du Louvre.

Duret (Francisque), sculpteur. Peinture sur lave, par *R.-P. Balze*, à l'École des Beaux-Arts. — Dessin par *A. Cot*, collection de Mme Duret. — Buste marbre, par *C.-R. Capellaro*, au palais de l'Institut. — Haut-relief marbre, par un *Inconnu*, au cimetière du Père-Lachaise.

Dutert (Arthur-Victor Fleury), architecte. Peinture, par *D.-U.-N. Maillard*. Rome, Villa Médicis. — Médaillon marbre, par un *Inconnu*. Rome, église de Saint-Louis-des-Français.

Dutilleux (Henri-Joseph-Constant), peintre. Peinture, par *H.-J.-C. Dutilleux*. — Buste plâtre, par *L.-E. Bion*. Ces deux portraits font partie de la collection Paul Dutilleux. — Peinture, par *H.-J.-C. Dutilleux*. — Autre peinture, par le même. — Dessin, par le même.

Digitized by Google

— Dessin, par *A. Robaut*. Ces quatre portraits font partie de la collection Alfred Robaut. — Peinture, par *H.-J.-C. Dutilleux*, collection de Mme Charles Desavary. — Peinture, par *C.-P. Desavary*, collection Seiter[1].

Duval (Alexandre), dessinateur, artiste dramatique et littérateur. Peinture, par *L.-L. Boilly*. — Buste marbre, par *J.-A. Barre*. Ces deux portraits à la Comédie-Française. — Buste marbre, par le même, au palais de l'Institut.

Duval (Eugène-Emmanuel-Amaury), peintre. Dessin, par *E.-E.-A. Duval*, au Musée de Riom.

Duverger (Virginie Morel, baronne), compositeur. Peinture, par *G. Bodinier*, au Musée d'Angers.

Duvernay (Mlle), danseuse. Peinture, par *G. Boulanger*, à l'Opéra.

Duvidal (Mme), peintre. Buste plâtre, par *J.-P. Cortot*, à l'École des Beaux-Arts.

Duvivier (Jean), graveur en médailles. Dessin, par un *Inconnu*, collection de Goncourt.

Edelinck (Gérard), graveur. Peinture, par *P. Delaroche*. Hémicycle de l'École des Beaux-Arts. — Peinture attribuée à *J. Vivien*, au Musée de Versailles.

Eisen (Charles-Dominique-Joseph), peintre, dessinateur et graveur. Dessin, par *Le Bas*, collection Hochschild.

Elleviou (Pierre-Jean-Baptiste-François), artiste lyrique. Peinture, par *A.-L. Gros*, collection Moreau-Chaslon.

Elouis (Henri), peintre. Peinture, par *A. Guillard*, au Musée de Caen.

Elshoect (Jean-Louis), sculpteur et peintre. Peinture, par *J.-L. Elshoect*. — Buste terre cuite, par le même. Ces deux portraits au Musée de Dunkerque.

Elssler (Mlle Fanny), danseuse. Peinture, par *G. Boulanger*, à l'Opéra.

Emeric-David (Toussaint-Bernard), amateur et critique d'art. Buste marbre, par *L.-M.-L. Petitot*, au palais de l'Institut. — Buste marbre, par le même, au Musée d'Aix.

Ermel (Louis-Constant), compositeur. Peinture, par *F. Bouchot*. Rome, Villa Médicis.

Errard (Charles), peintre. Buste plâtre, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis. — Médaillon marbre, par un *Inconnu*. Rome, église de Saint-Louis-des-Français. — Dessin, par *J. Belly*, collection de Baudicour.

Esperandieu (Henri), architecte. Buste marbre, par *A. Allar*, à Marseille.

---

1. Nous devons à l'obligeance de M. Alfred Robaut les renseignements relatifs aux portraits de *Dutilleux*.

Digitized by Google

Espercieux (Jean-Joseph), sculpteur. Médaillon bronze, grand module, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée d'Angers. — Autre médaillon bronze, petit module, par le même, au Musée du Louvre. — Médaillon marbre, grand module, par le même. — Buste marbre, par *J.-J.-M.-C.-V. Elshoecht*. Ces deux portraits au Musée de Marseille. — Médaillon bronze, par le même, au cimetière Montparnasse.

Essarts (M^lle^ des), artiste dramatique. Peinture, par *J.-B. Santerre*, au Musée du Mans.

Fabre (François-Xavier-Pascal), peintre. Peinture, par *F.-X.-P. Fabre*. — Dessin, par *A.-L. Girodet*. — Buste marbre, par *Emilio Santarelli*. Ces trois portraits au Musée de Montpellier.

Falconet (Étienne-Maurice), sculpteur. Buste bronze, par un *Inconnu*, à l'École des Beaux-Arts. — Buste plâtre, par un *Inconnu*, au Musée de Versailles. — Buste plâtre, par *M^me^ Falconet*, née *Marie-Anne Collot*. — Dessin, par *P.-E. Falconet*. Ces deux portraits au Musée de Nancy.

Falconet (Marie-Anne Collot, M^me^), sculpteur. Peinture, par *P.-E. Falconet*, au Musée de Nancy.

Falconet (Pierre-Étienne). Peintre. Peinture, par *P.-E. Falconet*. —Buste plâtre, par *M^me^ Falconet*, née *Marie-Anne Collot*. Ces deux portraits au Musée de Nancy.

Falconnier (Léon), peintre et sculpteur. Peinture, par *L. Falconnier*, au Musée d'Auxerre.

Farochon (Jean-Baptiste-Eugène), sculpteur et graveur en médailles. Peinture, par *C. Blanchard*. Rome, Villa Médicis. — Buste marbre, par *Faraill*, à l'École des Beaux-Arts.

Fauveau (M^lle^ Félicie de), sculpteur. Peinture, par *Ary Scheffer*, collection de M^me^ Marjolin.

Favart (Marie-Justine-Benoît Duronceray, M^me^), artiste dramatique. Pastel, par *M.-Q. de La Tour*, au Musée de Saint-Quentin. — Dessin, par *Carle Van Loo*, collection du comte de la Béraudière. — Dessin, par *J.-E. Liotard*, collection de M^lle^ Favart.

Faverjon (Jean-Marie), peintre. Peinture, par *J.-M. Faverjon*, au Musée de Saint-Étienne.

Favray (Antoine), peintre. Peinture, par *A. Favray*. Florence, *Uffizzi*.

Ferdinand père (Louis Elle, dit), peintre. Peinture, par *H. Gascard*, à l'École des Beaux-Arts.

Féron (Éloi-Firmin), peintre. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

Ferrand (Jacques-Philippe), peintre. Peinture, par *François De Troy*, au Musée de Reims.

Ficquet (Étienne), graveur. Dessin, par *Le Bas*, collection Hochschild.

Digitized by Google

Fiocre (Mlle Eugénie), danseuse. Buste terre cuite, par *L.-F. Chabaud*, à l'Opéra.

Firmin (Jean-François Becquerelle), artiste dramatique. Peinture, par *P.-A. Pichon*. — Peinture, par *E.-A.-F. Geffroy*. — Dessin, par *Ét. Bouchardy*. Ces trois portraits à la Comédie-Française.

Flajoulot (Charles-Antoine), peintre et collectionneur. Peinture, par *E. Baille*, au Musée de Besançon.

Flandrin (Jean-Hippolyte), peintre. Peinture, par *J.-H. Flandrin*. Rome, Villa Médicis. — Peinture, par *J.-H. Flandrin*. Florence, *Uffizzi*. — Peinture, par *J.-B. Poncet*. — Son profil dans le tableau *Illustrations lyonnaises*, par *F. Chatigny*. — Buste marbre, par *J. Fabisch*. Ces trois portraits au Musée de Lyon. — Peinture, par *J.-H. Flandrin*, collection Aug. Flandrin. — Autre peinture, par le même, collection de Mme Charié-Marsaines, née Flandrin. — Peinture, par *P. Flandrin*, au Musée de Nantes. — Peinture, par *J.-H. Flandrin*, collection Paul Flandrin. — Dessin, par *F.-J. Heim*, au Musée du Louvre. — Dessin, par *P. Flandrin*, au Musée de Montpellier. — Buste marbre, par *E.-A. Oudiné*, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. — Dessin par *J.-D.-A. Ingres*, collection P.-H. Flandrin. — Buste marbre, par *E.-A. Oudiné*, collection Aug. Flandrin. — Médaillon bronze, par le même, collection de Mme Flandrin. — Buste marbre, par le même, au palais de l'Institut. — Buste marbre, par le même, au cimetière du Père-Lachaise. — Médaillon marbre, par *C.-J.-B.-E. Guillaume*, à l'École des Beaux-Arts. — Médaillon plâtre, par *Th. Barrau*, au Musée du Louvre. — Médaillon marbre, par *P. Aubert*, à Lyon. — Statue marbre, par *Ch.-J.-M. Degeorge*, à Lyon.

Fleuriau (François-Pierre), peintre. Peinture, par *R. Lefèvre*, au Musée de Caen.

Fleury (Joseph-Abraham Bénard), artiste dramatique. Peinture, par *F. Gérard*. — Peinture, par *Mme Romany*. Ces deux portraits à la Comédie-Française. — Peinture, par la même, collection Alexandre Dumas.

Fleury (Marie-Florence Nones, Mlle), artiste dramatique. Peinture, attribuée à *J.-L. David*, à la Comédie-Française.

Fontaine (Pierre-François-Léonard), architecte. Peinture, par *J.-D. Court*, au Musée de Versailles. — Peinture, par *L.-L. Boilly*, au Musée de Lille. — Dessin, par *F.-J. Heim*, au Musée du Louvre. — Buste marbre, par un *Inconnu*, au palais de l'Institut. — Buste plâtre, par *L.-M.-L. Petitot*, au Musée de Langres.

Forbin (Louis-Nicolas-Philippe-Auguste, comte de), peintre. Peinture, par *J.-B.-Paulin Guérin*, collection de Mme la baronne de Marcellus. — Dessin, par *F.-J. Heim*. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*. Ces deux portraits au Musée du Louvre. —

Digitized by Google

Buste marbre, par un *Inconnu*, au palais de l'Institut. — Buste plâtre, par *A.-L. Dantan aîné*. — Buste plâtre, par *M.-J. Ramus*. Ces deux portraits au Musée d'Aix.

Forest (Jean-Baptiste), peintre. Peinture, par *N. de Largillière*, au Musée de Lille. — Peinture, par le même, collection Rothan.

Forestier (Henri-Joseph), peintre. Peinture, par *J.-B. Vinchon*. Rome, Villa Médicis.

Forster (François), graveur. Peinture, par *G. Rouget*, à l'École des Beaux-Arts. — Buste marbre, par *E. Chatrousse*, au palais de l'Institut.

Fouquet (Jean), peintre. Peinture sur émail, par un *Inconnu*, au Musée du Louvre. — Peinture sur émail, par un *Inconnu*, collection H. de Janzé.

Fouquet (Nicolas), surintendant des finances et amateur. Peinture, par un *Inconnu*, au Musée de Versailles. — Peinture, par *Louis El* ou *Elle*, dit *Ferdinand*, collection du baron Seillière. — Peinture, par *Ph. de Champaigne*, collection Paul Puget.

Fragonard (Jean-Honoré), peintre. Peinture, par *J.-H. Fragonard*, collection de M^me^ Kestner. — Peinture, par *M^lle^ Marguerite Gérard*. — Dessin, par *E. Lemoine*. Ces deux portraits font partie de la collection Walferdin. — Buste marbre, par *P. Liénard*, à Grasse.

Fragonard (Marie-Anne Gérard, M^me^), peintre. Dessin, par *J.-H. Fragonard*, au Musée de Besançon.

Francheville ou **Franqueville** (Pierre de), sculpteur. Buste marbre, par *T.-F.-M. Bra*, au Musée de Cambrai. — Buste plâtre, par le même, au Musée de Douai.

Francisque, artiste dramatique. Peinture, par *A. Watteau*, collection Pierre-Amable-Joseph Opigez.

Fredon (Marie-Catherine), peintre. Peinture, par *C.-A.* dit *Carle Van Loo*, collection Benjamin Fillon.

Frémin (René), sculpteur. Peinture, par *L. Autereau*, à l'École des Beaux-Arts. — Pastel, par *M.-Q. de La Tour*, au Musée du Louvre.

Fréminet (Martin de), peintre. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Académie de Saint-Luc. — Buste bronze, par un *Inconnu*, au Musée du Louvre. — Buste plâtre, par un *Inconnu*, à l'École des Beaux-Arts. — Buste plâtre, par *P. de Francheville*, au Musée de Versailles.

Gabriel (Jacques), architecte. Peinture, par un *Inconnu*, au Musée de Versailles.

Gagneraux (Benigne), peintre. Peinture, par *B. Gagneraux*. Florence, *Uffizzi*.

Galibert (Pierre-Christophe-Charles), compositeur. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis. — Buste plâtre, par *J.-J. Perraud*, au Musée de Lons-le-Saulnier.

Digitized by Google

Gallay (Jacques-François), musicien. Gouache, par *A. Guiraud*, au Musée de Perpignan.

Galle (André), graveur en médailles. Peinture, par *A.-J. Gros*, collection de Mme Habaiby. — Autre peinture, par le même, collection Vauthier-Galle. — Dessin, par *F.-J. Heim*, au Musée du Louvre. — Buste marbre, par *E.-A. Oudiné*, appartient à la famille du modèle. — Buste plâtre, par le même, au Musée de Saint-Étienne.

Galloche (Louis), peintre. Peinture, par *L. Tocqué*, à l'École des Beaux-Arts.

Gamelin père (Jacques), peintre. Peinture, par *J. Gamelin*, au Musée de Narbonne. — Peinture, par *J. Jalabert*, au Musée de Carcassonne.

Gamot (Hugues-Joseph), graveur. Médaillon terre cuite, par *J.-B. Nini*, au Musée de Semur.

Gardel l'aîné, maître de ballets. Dessin, par *N.-F. Regnault*, au Musée du Louvre.

Gardel (Marie-Élisabeth-Anne Houbert, Mme), danseuse. Peinture, par *G. Boulanger*, à l'Opéra.

Garnaud (Antoine-Martin), architecte. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

Garnier (Étienne-Barthélemy), peintre. Dessin, par *F.-J. Heim*, au Musée du Louvre.

Garrez (Pierre-Joseph), architecte. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

Garrick (David), artiste dramatique. Aquarelle, par *Louis Carrogis* dit *Carmontelle*, collection du duc d'Aumale.

Gatteaux (Jacques-Édouard), graveur en médailles. Dessin, par *F.-J. Heim*, au Musée du Louvre. — Dessin, par *J.-D.-A. Ingres*. — Médaillon marbre, par Oudiné. Ces deux portraits font partie de la collection Gatteaux. — Buste bronze, par *J.-E. Gatteaux*, à l'École des Beaux-Arts.

Gatteaux (Nicolas-Marie), graveur en médailles. Buste bronze, par *J.-E. Gatteaux*, à l'École des Beaux-Arts.

Gaudart de la Verdine (Augustin-Alphonse), peintre. Médaillon marbre, par un *Inconnu*. Rome, église de Saint-Louis-des-Français.

Gautier (Jean-François-Eugène), compositeur. Médaillon bronze, par *L. Bertaux*, au cimetière du Père-Lachaise.

Gautier (Théophile), peintre et critique d'art. Buste marbre, par *L.-N.-A. Mégret*, à l'Opéra. — Buste plâtre, par *L.-N.-A. Mégret*, au Musée de Pau.

Gayrard (Raymond), graveur en médailles. Peinture, par *R.-R. Aiffre*, d'après *Cl.-M. Dubufe*. — Statue, par *E. Bruguière*. Ces deux portraits au Musée de Rodez.

Gellée (Claude), dit Claude Lorrain, peintre. Peinture, par *C.-A.*

Digitized by Google

Bonnegrâce. — Buste marbre, par *F. Masson.* Ces deux portraits au Musée de Versailles. — Peinture, par *P. Delaroche,* Hémicycle de l'École des Beaux-Arts. — Peinture, attribuée à *Cl. Gellée*, au Musée de Tours. — Peinture, par *Cl. Gellée.* Florence, *Uffizzi.* — Buste marbre, par *J.-J.-M.-C. Elshoect*, au Musée du Louvre. — Buste marbre, par *J. Laurent,* au Musée d'Épinal. — Buste marbre, par *Lemoyne Saint-Paul.* Rome, église Saint-Louis-des-Français. — Buste plâtre, par un *Inconnu*, à la Mairie de Chamagne (Vosges).

Génod (Michel-Philibert), peintre. Son portrait dans le tableau *Halte d'artistes lyonnais*, par *A. Duclaux*, au Musée de Lyon.

Gentil (François), sculpteur. Peinture, par un *Inconnu*, au Musée de Troyes. — Dessin, par un *Inconnu*, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Georges (Marguerite-Joséphine Wemmer, dite M^lle^), artiste dramatique. Peinture, par *F. Gérard,* collection du comte Edmond de Pourtalès. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers,* au Musée du Louvre. — Cire, par le même, collection Victor Pavie.

(*A suivre.*) Henry Jouin.

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

ISABEY, VINCHON, ROQUEPLAN, DESMOULINS, CHASSÉRIAU, DELAROCHE, GOYET, LECOMTE, L. GARNERAY, A. DEVÉRIA, H. GARNERAY, DUNANT, A. SCHEFFER, FLEURY.

LXIII. **Isabey.** — 1855[1].

Ici reposent — *Jean-Baptiste Ysabey*, — peintre en miniature, — commandeur — de la Légion d'honneur, — officier — de l'ordre de Léopold de Belgique, — chevalier de l'ordre du Christ du Brésil. — Eugénie-Rose Maystre, — veuve Isabey. — Laure Lebreton, — née à Paris le 22 octobre 1814, — décédée le 20 décembre 1861, — femme d'Eugène Isabey. — Ici repose — mon meilleur ami, — c'étoit mon frère — Isabey, — mort en octobre 1813. — G^me^-J. Constantin, — né le 25 x^bre^ 1755, mort le 10 avril 1816, — Bon mari, bon père, — il aima les arts, encouragea les artistes — et fit le bien toute sa vie. — Honneur à sa mémoire.

(Père-Lachaise, 20^e^ division.)

---

1. Le 18 avril.

Digitized by Google

LXIV. **Vinchon.** — 1855.

J.-B.-Auguste Vinchon, — peintre d'histoire, imprimeur, — chevalier de la Légion d'honneur, — né à Paris le 5 août 1786, — décédé à Ems, duché de Nassau, — le 16 août 1855, à l'âge de 69 ans. — Priez pour lui. — Ici repose — Antoine Vinchon, — mort à l'âge de 54 ans, — le 12 février 1802. — Il vécut sans reproches. — A la mémoire — de Louis-Antoine Vinchon, — mort à l'âge de 19 ans, — dans un incendie à Hambourg, — le 9 décembre 1802. — Ici repose — Thérèse-Victoire Bauche, — v^ve^ d'Antoine Vinchon, — née à Paris en janvier 1760, — et décédée le 29 novembre 1829. — A la bonté du cœur elle joignait — la grâce et la force de l'esprit. — Victoire-Désirée-Jenny Beuselin, — veuve de *J.-B. Vinchon*, — décédée à la Beuvrie, — près Liré (Maine-et-Loire), — le 27 décembre 1880, — à l'âge de 67 ans. — Priez pour elle.

(Père-Lachaise, 37^e^ division.)

LXV. **Rocoplan** dit **Roqueplan**. — 1855[1].

Camille — Roqueplan. — 30 septembre — 1855. — François-Hilarion Roqueplan, — 15 mai 1833. — Marie-Thérèse Douneau, v^ve^ Roqueplan, — 25 septembre 1840. — Alphonse Henriot, — 5 octobre 1845. — Georges Francœur, — 20 mai 1857. — Nestor Roqueplan, — 24 avril 1870. — Zénobie Roqueplan, v^ve^ Henriot, — 17 janvier 1880. — Alfred Francœur, — 28 janvier 1881.

(Montmartre, 21^e^ division.)

LXVI. **Desmoulins.** — 1856.

Ici reposent — *Auguste-François-Barthélemy — Desmoulins*, — artiste peintre, — décédé le 2 janvier 1856[2], — à l'âge de 66 ans. — Marie-Ambroisine Caban, — décédée le 13 février 1883, — à l'âge de 81 ans. — Regrets éternels.

(Montmartre, 25^e^ division.)

LXVII. **Chassériau.** — 1856[3].

L'épitaphe de *Théodore Chassériau* se trouvant insérée dans le *Bulletin*, année 1877, p. 170, nous ne jugeons pas utile d'en donner le texte à nouveau.

---

1. Quelques inexactitudes s'étant glissées dans le texte de cette épitaphe, tel qu'il est publié à la page 145 du *Bulletin*, année 1877, nous le donnons de nouveau. D'ailleurs, l'inscription tumulaire se trouve augmentée par suite du décès, depuis 1877, de plusieurs membres de la famille de l'artiste.

2. Et non le 8 janvier, comme le dit Bellier de la Chavignerie dans son *Dictionnaire des Artistes français*.

3. Le 8 octobre.

Digitized by Google

LXVIII. **Delaroche**. — 1856[1].

Paul — Delaroche.

(Montmartre, 4e division.)

LXIX. **Goyet**. — 1857.

Eugène Goyet, — peintre d'histoire, — 7 mai 1857. — J.-B. Goyet, — 20 juin 1854. — J.-B. Goyet, née Demiée, — décédée le 23 9bre 1865, — à l'âge de 87 ans.

(Montmartre, 24e division.)

LXX. **Lecomte**. — 1857[2].

Famille Lecomte.

(Montmartre, 24e division).

LXXI. **Garneray**. — 1857[3].

L. Garneray, — sépulture à perpétuité, — acquise par son cousin — J. C. Garneray. — Voyages de *Louis Garneray*. — Aventures et combats. — Souvenir de ma vie — maritime. — Pontons — ou dix ans de — captivité. — Mémoires — de *Louis Garneray*, — peintre de marine.

(Montmartre, 7e division.)

LXXII. **Devéria**. — 1857.

Lre-Éth-Lse-Mle Devéria[4].

(Montparnasse, 2e division.)

LXXIII. **Garneray**. — 1858.

Hippolyte Garneray, — artiste peintre. — Décédé le 7 janvier 1858, — à l'âge de 71 ans, — vivement regretté — par son épouse — et par ses amis. — Priez pour lui.

(Montmartre, 7e division.)

LXXIV. **Dunant**. — 1858.

Ici repose — Mr *Jean-François — Dunant*, — décédé le 13 avril 1858, — à l'âge de 78 ans. — Regretté de ses amis. — De profundis.

(Père-Lachaise, 49e division.)

LXXV. **Scheffer**. — 1858.

Au-dessus de la porte de la chapelle, un bas-relief en marbre représente un Génie ailé s'appuyant sur un édicule simulé, décoré de l'inscription suivante :

Heureux — ceux qui pleurent, — ils seront — consolés.

---

1. Le 4 novembre.

2. *Hippolyte Lecomte*, décédé le 25 juillet 1857.

3. Le 11 septembre.

4. *Devéria* (*Jacques-Marie-Achille*) a été inhumé le 25 décembre 1857 dans cette sépulture, dont l'épitaphe ne comporte que le nom de *Laure-Élisabeth-Louise-Marie Devéria*, sa sœur, peintre de fleurs, décédée le 11 mai 1838.

Digitized by Google

Dans la chapelle :

Ary Scheffer, — né à Dordrecht le 10 février 1795, — mort à Argenteuil le 15 juin 1858. — Cornélia Scheffer, née Lamme, — née à Dordrecht le 23 avril 1771, — morte à Rueil — le 4 juillet 1839. — Aspectando — in speranza — della patria — Daniele Manin, — né à Venise le 13 mai 1804, — mort à Paris le 22 septembre 1857. — Émilia Manin, — née à Venise, — morte à Paris — le 23 janvier 1854. — Teresa Manin, — née à Venise, — morte à Marseille — le 10 octobre 1849.

(Montmartre, 22e division.)

(*A suivre.*) H. J.

NÉCROLOGIE.

Legué-Larivière (Jenny Thorel, Mme). Une artiste de sérieux mérite, Mme veuve *Legué-Larivière*, née *Jenny Thorel*, est décédée à Daon (Mayenne) le 8 novembre 1885. Elle était née à Angers le 25 juillet 1801. A peine âgée de quatorze ans, Mlle *Jenny Thorel* remportait le premier prix d'ornement à l'École spéciale de dessin pour les jeunes filles de la Ville de Paris. Cette École se trouvait alors sous la direction de Mme Frère de Montizon, assistée de ses deux filles qui, l'une et l'autre, ont laissé des œuvres estimées. Le précoce succès de Mlle *Jenny Thorel* était de nature à lui faire rechercher les leçons d'un maître en renom. L'école professionnelle devenait un champ trop limité pour ses aptitudes. La peinture d'histoire l'attirait. Elle entra chez *Charles Meynier*, qui venait d'être appelé à l'Institut, et que son tableau *le Berger Phorbas présentant Œdipe enfant à Péribée*, exposé en 1814, avait rendu populaire. Mlle *Thorel* se lia dans l'atelier de *Meynier* avec Mlle *Aimée Pagès*, devenue plus tard la femme du peintre *Christian Brune* et dont les toiles ne sont pas moins recherchées que celles de son mari. Mlle *Louise-Marie-Jeanne Mauduit*, mariée en 1821 au peintre *Louis Hersent*, suivait également les leçons de *Meynier*, ainsi que Mlle *Amélie Legrand de Saint-Aubin*, qui devait prendre part à tous les salons, de 1819 à 1850. Un pareil milieu ne pouvait manquer d'être propice au talent. *Meynier* avait son atelier à la Sorbonne. *Prud'hon* travaillait à l'étage supérieur. Les élèves de *Meynier* portaient envie au rare talent d'une femme qui avait reçu les conseils de *Suvée*, de *Greuze*, et que son pinceau plein de souplesse faisait à certaines heures l'émule de *Prud'hon*. Nous avons nommé Mlle *Mayer*. Le suicide de la malheureuse artiste frappa douloureusement les jeunes filles réunies chez *Meynier*. Mlle *Thorel* se trouvait chez son maître lorsque se répandit la fatale nouvelle. Longtemps après cette catastrophe, Mme *Larivière* rappelait volontiers la vive impression que lui avait fait la mort imprévue de Mlle *Mayer*. C'est pendant son séjour près de *Meynier* que Mlle *Thorel* exécuta la copie de la *Belle Jardinière*, de *Raphaël*, achetée par l'État et déposée au Musée d'Angers. L'acquisition fut faite au nom du comte Siméon, ministre de l'Intérieur, à la date du 22 janvier 1821, moyennant la somme de quatre cents francs. L'année suivante, Mlle *Thorel*, s'étant mariée, revint dans sa province d'origine. Elle se fixa d'abord à Sablé-sur-Sarthe, où elle compta de nombreux élèves. *La Marquise de Rambouillet pardonnant aux Ligueurs*, tel fut le sujet d'une page d'histoire qu'elle exposa

Digitized by Google

au Mans en 1836, à Angers en 1838, et que cette dernière ville souhaita d'obtenir pour son Musée. Par une lettre du 9 septembre 1838, le maire fit connaître à l'artiste le désir de la municipalité. Cette lettre établit que le tableau de M^me^ *Larivière* peut être considéré comme un don gracieux de l'auteur, car l'indemnité qui lui fut offerte était plus que modeste. Voici d'ailleurs en quels termes s'exprima le maire : « L'administration, désirant enrichir le Musée de peinture d'Angers de quelques-uns des tableaux de l'exposition de 1838, qui ont semblé le plus dignes d'honorer leurs auteurs, et de marquer l'époque de cette exposition, a fait choix, entre autres ouvrages, de votre tableau, *la Marquise de Rambouillet*, qui a captivé au plus haut point l'attention publique. Le Conseil municipal a ratifié ce choix et a voté une somme de deux cent cinquante francs qu'il vous offre à titre d'indemnité seulement, n'ayant point entendu fixer un prix à votre œuvre. » Il était nécessaire d'entrer dans ces détails, afin de corriger l'inexactitude de la mention trop absolue « acquis par la ville » dont nous avons fait suivre, sur le livret du Musée d'Angers et dans la publication de l'*Inventaire des Richesses d'art*, la description du tableau de M^me^ *Larivière*. C'est une page d'histoire traitée avec aisance, dans des proportions réduites, par une artiste non moins habile à composer son tableau que pénétrée du caractère et de l'effet en harmonie avec l'événement qu'elle retrace. La scène se passe dans le château de Sablé. Gilles Ménage a pu fournir au peintre les traits essentiels de sa composition. La toile de M^me^ *Larivière* avait donc pour des Angevins le double mérite de rappeler un fait historique dont le cadre précis devait être cherché dans le Maine, pays limitrophe de l'Anjou. Ayant fait deux parts de sa vie, M^me^ *Larivière* surveillait l'éducation de ses enfants en même temps qu'elle continuait de peindre. Toutefois, elle s'abstint volontairement de paraître aux Salons. Paris avait été le lieu de sa formation, mais ce fut la province qui eut ses préférences à dater du jour de son mariage. Très recherchée pour le charme de sa causerie, l'aménité de son esprit et son incontestable talent, elle peignit de nombreux portraits, des sujets de genre, des tableaux d'église. On retrouverait un certain nombre de ses portraits et de ses toiles de chevalet dans les châteaux du Maine et de l'Anjou. En mainte occasion, les châtelaines de la contrée tentèrent de fixer l'artiste dans leurs domaines sous le prétexte de restaurations nécessaires aux peintures qu'elles possédaient, de leçons à donner, de portraits à faire, de scènes intimes à rappeler sur de petits panneaux prestement achevés. Les tableaux religieux de M^me^ *Larivière* sont nombreux et très dispersés. On en peut voir dans la chapelle de la Visitation à Châteaugontier, dans les églises de Craon, de Saint-Denis-d'Anjou, de la Chapelle-du-Chêne, de Parcé, etc. Plusieurs toiles importantes de l'auteur décorent des églises de Rouen et de Toulouse. A la mort de son mari, M^me^ *Larivière* se retira près de sa fille, mariée à Daon. En 1874, l'artiste avait dû renoncer à peindre, à la suite d'un affaiblissement de la vue. Elle s'est éteinte dans sa province natale, plus qu'octogénaire, sans que la vieillesse eût enlevé à son caractère ce qu'il avait de douceur et d'élévation. Celui qui écrit ces lignes a eu plus d'une fois l'occasion d'entrevoir cette femme éminente dont l'éloge sera fait par tous ceux qui se sont réclamés de son talent ou de ses services. Elle est morte entourée de ses deux filles et de son fils, M. Charles Larivière, dont on sait la haute situation dans l'industrie des Ardoisières d'Angers. — H. J.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

J. Guiffrey et M. Tourneux. *Correspondance inédite de Maurice-Quentin de la Tour, suivie de documents nouveaux.* Paris, 1885, Charavay, gr. in-8° avec deux planches hors texte et quatre gravures dans le texte. — Cette brochure, tirée seulement à cinquante exemplaires, est la réunion de trois articles publiés au commencement de 1885 dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Un certain nombre de lettres importantes du maître de Saint-Quentin, lettres restées inédites jusqu'ici, divers actes authentiques trouvés chez les notaires, et notamment un bien curieux testament découvert par M. Tourneux, constituent une publication des plus importantes sur l'histoire du fameux pastelliste. A ces pièces se trouve joint un appendice, non imprimé dans la *Gazette*, faisant connaître la fondation d'un prix annuel de cinq cents livres à décerner par l'Académie d'Amiens, faite par *La Tour* en 1783. Cet acte de libéralité, où l'on retrouve toute la bizarrerie d'esprit du donateur, était resté inconnu jusqu'ici de tous les biographes. — A. de M.

Ch. Marionneau. *La Chronique de Cadillac* (1560-1661), par M. Arnaud Communay. *Pierre Biard, architecte des mausolées de Foix-Candalle et d'Épernon.* Bordeaux, 1886. — Il n'est pas d'usage de parler ici des articles de journaux. Cependant, nous croyons devoir signaler le travail de notre collaborateur M. Marionneau, bien qu'il ait paru dans *la Gironde littéraire et scientifique* du 17 janvier 1886, supplément hebdomadaire du journal *la Gironde*. L'importance de l'étude, la date prochaine de sa mise en brochure suffiraient à nous disculper de l'exception que nous voulons faire. D'ailleurs, la *Revue de l'Art français* a publié déjà un curieux extrait des documents mis en œuvre par M. Communay, et il n'est pas superflu d'apprendre au lecteur que la *Chronique de Cadillac* ne se bornera pas au récit des relations de d'Épernon avec *Pierre Biard*. M. Marionneau, confident de l'auteur, veut bien nous dire en son nom quel est le cadre étendu de la *Chronique*, telle qu'on se prépare à la publier. Elle comprendra, jour par jour, « tous les actes politiques, religieux et domestiques des possesseurs des comtés de Benauge et d'Astarac, du captalat de Buch, des baronnies et seigneuries d'Eymet, Levignac, Moncucq, Villefranche, Cadillac, Langon, Rions, Podensac, Castelnau-de-Médoc, Beychevelle, Lamarque, et ce fief de Puy-Paulin, sis en la ville de Bourdeaux, auquel étoient attachés de si grands revenus et de si importantes immunités. » Tel est le riche domaine dont M. Communay s'est fait l'investigateur, et les pièces manuscrites compulsées par lui embrassent une période de cent années. Il n'est pas douteux que l'histoire de l'art ne soit redevable à l'auteur de la *Chronique de Cadillac* de plus d'une révélation curieuse. M. Marionneau n'a eu ni l'intention ni le loisir d'effleurer les multiples chapitres du livre en préparation. Il s'est renfermé dans l'histoire des mausolées de Foix-Candalle et d'Épernon dont *Pierre Biard* fut à la fois l'architecte et le sculpteur. Prenant pour point de départ les pièces déjà connues de nos lecteurs sur le statuaire de la *Renommée* du Louvre, c'est presque une monographie critique de *Pierre Biard* que nous donne M. Marionneau dans son étude non moins remplie que développée. — H. J.

Digitized by Google

TESTAMENT DU PEINTRE VERRIER *GUILLAUME DE MARCILLAT.*

(1529.)

Traduit par MM. Henry Jouin et A. de Montaiglon.

Entre tous les Maîtres français qui se sont mêlés au grand courant de la Renaissance italienne, *Guillaume de Marcillat* a été l'un des favoris de l'histoire et de la critique. *Vasari*, l'un de ses disciples, fut son premier biographe. Le P. Marchese, dans ses *Memorie dei piu insigni pittori Domenicani*, s'appuyant sur des documents découverts par Gaye[1], a publié, en 1846, une importante notice sur *Marcillat*. Au cours de son travail, le P. Marchese relevait une grave erreur commise par les anciens commentateurs de *Vasari*[2]. En effet, *Guillaume de Marcillat* s'était appelé couramment Guillaume de Marseille avant la publication des pièces retrouvées par Gaye. Aujourd'hui encore, les *Guides* de Nibby, Bleser, Baedeker s'en tiennent à la dénomination ancienne. Cependant, les textes sont là. Le peintre verrier, prenant lui-même le nom qui lui appartient, s'est qualifié *Guglielmo di Pietro, Francese*, et *Io Guglielmo di Pietro de Marcillat* dans un contrat passé le 1er juin 1522. Le 28 janvier 1524, notre artiste fait suivre son nom de ses titres et qualités, libellés de la manière suivante : *E priore di S. Teobaldo, di S. Michele, diocesi di Verduno in Francia.* En conséquence, le P. Marchese propose de reconnaître dans *Marcillat* le nom de famille du maître, dans *Pietro* le nom de son père, dans *S. Teobaldo* le titre du prieuré que l'artiste avait obtenu en Toscane, et dans *S. Michele*, vraisemblablement Saint-Mihiel, le lieu de naissance de *Marcillat*, au diocèse de Verdun.

L'opinion du P. Marchese fut admise par M. le vicomte *Delaborde* et portée à la connaissance du public français au cours d'une étude qu'il fit paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1854 (*De la peinture française et de son histoire*, livraison du 15 septembre, p. 1124, en note). Depuis cette époque, des deux côtés des Alpes, personne n'a plus le droit de désigner *Marcillat* sous le nom fantaisiste de Guillaume de Marseille.

Que raconte *Vasari* sur la jeunesse du peintre? Peu de chose. Il se perfectionna dans l'étude du dessin, puis dans l'art du verrier, et ce qui le distinguait entre ses contemporains, c'était la richesse de

---

1. *Carteggio inedito d'Artisti.* Firenze, Molini, II, 1840; Vetri dipinti del Duomo d'Arezzo, 446-50.

2. G. Bottari, édition de 1759-1760; Guglielmo della Valle, éd. 1791-1794.

Digitized by Google

son coloris. Un jour, des camarades de *Marcillat* l'emmènent avec eux. Survient un homme qui était leur ennemi. Une rixe s'engage : l'homme est tué. *Marcillat* n'avait été que le témoin du meurtre; mais, craignant d'être poursuivi, l'artiste alla demander asile aux Frères Prêcheurs, qui l'accueillirent. A quelle date eurent lieu ces événements? Nous avons lieu de penser que ce fut vers 1500. Si *Marcillat* choisit l'Ordre des Frères Prêcheurs pour s'y réfugier, étant artiste, il n'eût pas été naturel qu'il agît autrement. En effet, l'heure était solennelle. La douce mémoire d'*Angelico*, qui avait peuplé de ses chefs-d'œuvre le couvent de *San Marco*, et dont la cendre était à peine refroidie sous la dalle de *Santa Maria sopra Minerva*, hantait l'esprit de quiconque gardait le culte du beau. Il y avait plus d'un siècle que l'église de *Santa Maria Novella*, construite sur les plans de *Fra Sisto*, de *Fra Ristoro* et de *Fra Giovanni*, était achevée. Si *Michel-Ange* ne l'avait pas encore surnommée la *Sposa*, cette grande œuvre d'architecture n'en était pas moins connue de toute l'Europe et faisait honneur aux Dominicains. N'était-ce pas à un Religieux de cet Ordre, le *Frère Joconde*, que Paris allait être redevable du pont Notre-Dame? *Lorenzo di Credi* et *Baccio della Porta* avaient livré aux flammes leurs propres ouvrages sur l'invitation de Savonarole. Lui-même était mort sur le bûcher, avec deux de ses disciples, devant la Loggia dei Lanzi. *Baccio*, qui s'était tenu auprès de Savonarole pendant le siège du couvent de San Marco, se disposait à revêtir la blanche robe du moine sous le nom de *Fra Bartolommeo*, qu'il allait illustrer. Ces faits justifient, ce nous semble, les préférences de *Marcillat* pour un Ordre religieux où le respect de l'art semblait être l'un des signes de la vocation. Ce dut être au couvent de Nevers qu'entra *Marcillat*. Le bref de Jules II, daté du 19 octobre 1509, par lequel le Pape relève l'artiste de ses vœux et l'autorise, — en reconnaissance du mérite dont il vient de faire preuve dans la décoration du Vatican, — à vivre de la vie séculière, qualifie *Marcillat* de Religieux Dominicain du couvent de Nevers.

Nous ne croyons pas devoir énumérer ici les œuvres de notre artiste. Verrier et peintre à fresque, il a laissé des pages d'une grande valeur à Rome, à Florence, à Cortone, à Arezzo. Fixé dans cette dernière ville avant 1520, il obtint un Prieuré et porta le titre de Prieur, sans cesser de vivre hors de tout couvent et d'avoir l'administration de ses biens, ainsi que le prouve le testament qui va suivre.

Nous avions rapporté d'Italie, il y a plusieurs années, des notes en assez grand nombre et d'utiles documents sur *Marcillat* dans le but de composer une étude, qui, d'ailleurs, est en partie publiée. Toutefois, le testament de l'artiste nous avait échappé. Nous devons de le connaître à l'obligeance de M. L. Germain de Nancy, et il voudra bien agréer nos remerciements pour l'indication qu'il nous a fournie.

Digitized by Google

Sans lui, nous n'aurions pas songé à ouvrir le *Giornale storico degli archivi toscani* au tome III de l'année 1859. C'est dans ce recueil que M. Carlo Milanesi a donné le texte latin du testament de *Marcillat*, qu'il a fait suivre d'une courte note.

En possession d'un texte précieux relatif au peintre verrier, nous avons offert à M. Germain de le republier lui-même dans la *Revue de l'Art français*. La communication de cette pièce lui appartenait. M. Germain a décliné l'honneur que nous voulions lui faire, et, sur le désir qu'il a manifesté, nous nous substituons à lui.

A quel parti s'arrêter dans la publication ? Fallait-il s'en tenir au texte latin, déjà mis au jour depuis vingt-sept ans ? Ne convenait-il pas, au contraire, de traduire le document dans son entier, précisément en raison de certaines locutions obscures qu'il importe d'éclaircir ? En ne donnant que le texte primitif, nous laissions subsister les passages d'une interprétation douteuse, sans aider à leur intelligence. Chaque peuple pense comme il parle. Le lecteur français, prompt et pressé, pense dans sa langue. C'est se leurrer d'imaginer que des pièces en langue étrangère serviront la mémoire de nos nationaux au même titre que le pourrait faire un document français. Un fin critique n'a-t-il pas dit : « Le Français a besoin d'entendre vite et n'a pas la patience d'écouter longtemps? » Que s'il se glisse dans une traduction quelques membres de phrase dont le tour manque de justesse, du moins la critique peut-elle prendre pied sur un point solide pour atteindre à une version meilleure. Ainsi l'a pensé M. de Montaiglon.

Nous ne surprendrons personne en disant que le Testament de *Marcillat*, dicté en 1529, — juste dix années avant l'ordonnance de Villers-Cotterets, qui bannit en France le latin des actes judiciaires et des arrêts du Parlement, — n'est pas d'une langue très pure. Plusieurs noms propres sont privés de l'initiale majuscule, dont, en retour, des noms communs se trouvent gratuitement dotés. Ces licences, ajoutées aux formules en usage dans la langue des officiers publics du XVI^e^ siècle, présentaient quelques difficultés qu'il était utile de résoudre.

Deux artistes italiens sont mentionnés parmi les légataires du peintre verrier. Ce détail, relevé par M. Carlo Milanesi, ne pouvait échapper à quiconque s'est rendu familière la vie de notre peintre, telle que la raconte *Vasari*, car ces deux artistes se sont trouvés en grandes relations avec *Marcillat*. *Stagio*, le premier, fils et petit-fils de peintres verriers, accueillit *Marcillat* dans sa maison de Cortone après avoir rompu avec son associé *Domenico Pecori*. Peu auparavant, *Stagio* et *Domenico* avaient exécuté pour le Dôme d'Arezzo une commande dont les Arétins s'étaient déclarés peu satisfaits. *Stagio* pensa peut-être qu'il releverait le crédit ébranlé de sa fabrique en

Digitized by Google

s'associant *Marcillat*. Celui-ci ne tarda pas, — c'est ce que laisse deviner *Vasari*, — à éclipser *Stagio;* mais les deux collaborateurs n'en restèrent pas moins en excellents rapports. Le second artiste, légataire de *Marcillat*, dont il est fait mention dans le Testament du Maître, est *Pastorino*, son disciple, au sujet duquel *Vasari* a pris soin de dire : « Il (*Marcillat*) donna à son élève *Pastorino*, qui était resté plusieurs années près de lui, ses ustensiles de travail, ses vitraux et ses dessins. » *Vasari* nous apprend encore que « *Pastorino* s'appliqua à plusieurs parties de l'art de la peinture, et fit aussi des verrières, mais il a laissé peu de choses de lui en ce genre. » Dans les *Vies* de *Perino del Vaga* et de *Valerio de Vicence*, le même historien parle encore, à plusieurs reprises, de *Pastorino*, qui fut à la fois stucateur, habile à modeler des portraits polychromes, graveur en médailles et peintre verrier.

Mais, pas plus que la servante de *Marcillat* et son cultivateur, — on dirait dans certaines provinces son « colon, » — *Stagio* et *Pastorino* ne reçurent en héritage la plus grande partie des biens du Prieur. Les Camaldules furent ses légataires universels. « Il portait une affection toute particulière aux Ermites Camaldules, qui sont à vingt milles d'Arezzo, dans la gorge des Apennins; il leur légua son corps et ses biens. » Ainsi s'était exprimé *Vasari*, et le texte qu'on va lire vient à l'appui de son témoignage.

Il y aurait lieu de prolonger encore ce commentaire, si nous voulions aborder, dès aujourd'hui, les diverses questions que provoque la lecture du Testament de *Marcillat*, mais il faut se borner. Nous reviendrons plus tard sur notre artiste.

H. J.

TESTAMENT

DE GUILLAUME DE MARCILLAT, FRANÇAIS, MAITRE DE VERRES COLORIÉS.

Au nom de Dieu, ainsi soit-il.

L'an de la salutaire incarnation de N.-S. J.-C., mil cinq cent vingt-neuf, à la seconde indiction[1], dans le temps du pontificat

TESTAMENTO

DI GUGLIELMO DE MARCILLAT, FRANCESE, MAESTRO DI VETRI COLORATI.

In Dei nomine, amen.

Anno Domini nostri Yhesu Christi, ab ejus salutifera incarnatione, millesimo quingentesimo vigesimo nono, indictione secunda, tempore pontificatus

1. Le cycle de quinze ans de l'indiction allant de 1528 à 1542, l'année 1529 se rattache bien à la seconde indiction.

Digitized by Google

de très saint Père en J.-C., le souverain pontife Clément, par la miséricorde divine septième pape de ce nom, et le trentième jour du mois de juillet.

Fait en la ville d'Arezzo, proche la porte *Fuori*, dans la rue du Bourg de maître Calvagni, et dans la maison du sousdit testateur, située et bornée comme ci-après.

Présents : Maître Robert, fils de sire Domenico de Alexis, Médecin Arétin; Jacques, fils de sire Michaele de Acoltis d'Arezzo; Lorenzo, fils de Benedetto de Borghinis; Nicolas, fils de Blaise Nicolas, tisserand de draps; Jacopo, fils de Desiderio Pasquini; Dominique, fils de Paolo de Laurenzano, habitant à Arezzo; Nardo, fils de Maître Giovane, tisserand de draps de laine, témoins intervenus, appelés et demandés de la bouche du testateur.

Attendu que rien n'est plus certain que la mort et rien de plus incertain que son heure; il est par suite d'un esprit sage d'envisager toujours cette éventualité de la mort, puisqu'il est décrété pour l'homme de mourir une fois, c'est pourquoi Maître *Guillaume*, vénérable personne, fils de Pierre de Marcillat, de la Châtre[1], en France, diocèse de Bourges, habitant d'Arezzo, par la grâce de Jésus-Christ, sain d'esprit et de sens, de ses yeux et de son intelligence, bien que malade de corps, voulant, comme il sied à un homme raisonnable, disposer de ses choses et de ses biens, pen-

sanctissimi in Xpo patris domini domini Clementis, divina providentia papae Septimi, die vero trigesima mensis iulii.

Actum in civitate Arretii, in porta *Fuori*, in contrata Burgi magistri Calvagni, in domo infrascripti testatoris, ut infra posita et confinata;

Presentibus : magistro Roberto ser Dominici de Alexis, fisico arretino; Iacobo ser Michaelis de Acoltis de Aretio; Laurentio Benedicti de Borghinis; Nicholao Blaxii Nicholai, textore pannorum; Iacopo Desiderii Pasquini; Dominico Pauli de Laurenzano, habit. Arretii, Nardo magistri Iohannis, textore pannorum lanorum; testibus adhibitis, vocatis et proprio testatoris ore rogatis.

Quoniam nil est certius morte, et hora mortis incertius, animoque prudentis hoc pertinet ut mortis semper cogitetur eventus, cum statutum sit homini semel mori : hinc est quod venerabilis vir dominus *Guilielmus Petri de Marcilat*, de la Sciatra, de Gallia, Bituriciensis diocesis, habitator Aretii, sanus, per gratiam Yhesu Christi, mente, sensu, visu et intellectu, licet corpore languens, volens circa suam substantiam, ut sapientem decet, dum mens sana sano viget in corpore, providere de bonis et rebus suis, ad

1. *De la Sciatra*. Le commentaire de M. Carlo Milanesi porte sur ce nom de ville, qu'il traduit par Chartres; il est plus rationnel d'y voir *La Châtre*, cette ville n'ayant pas cessé d'appartenir au diocèse de Bourges.

Digitized by Google

dant que l'âme libre continue de vivre dans son corps, et voulant écarter dans l'avenir toute cause de scandale entre ceux qui sont après lui, voulant employer les meilleurs moyens, voie, droit, cause et forme, par lequel, par laquelle, par lesquelles il lui a été permis et on lui permet de faire le plus et le mieux, a fait et a fait faire présent testament suprême et nuncupatif[1], c'est-à-dire non écrit par le testateur, l'a projeté, fait faire et l'a fait dans le mode et la forme qui suit, comme on le verra ci-dessous d'une façon plus sérieuse.

A savoir :

Et d'abord, en commençant par les choses les plus hautes, il recommande son âme à Dieu tout puissant, et à la Vierge Marie sa très glorieuse mère, ainsi qu'à toute la céleste Cour de Paradis; il choisit pour le lieu de la sépulture de son corps, quand il lui arrivera de sortir de ce Monde, l'église de Saint-Sauveur dans l'ermitage dit des Camaldules au Diocèse d'Arezzo.

Item, à titre de legs, il laisse à l'Œuvre de l'église de Sainte-Marie-des-Fleurs de Florence, à sa nouvelle sacristie[2] et à la cons-

omnem posterorum scandali materiam tollendam; omnibus melioribus modo, via, iure causa, et forma, quo, qua, quibus magis et melius eidem licuit et licet, hoc presens suum ultimum nuncupativum testamentum, quod sine scriptis dicitur, condidit et facere procuravit, et fecit in hunc qui sequitur modum et formam, ut infra seriosius apparebit.

Videlicet :

Et primo, a dignioribus incipiendo, animam suam recommendat omnipotenti Deo et eius gloriosissime matri Virgini Marie, totique celestiali Curie Paradisi; suique corporis sepulturam, quando ex hoc seculo migrari contingerit, elegit in ecclesia S. Salvatoris, Heremo nuncupato, Camaldulensis, arretine diocesis.

Item, iure legati, reliquit opere Sancte Marie del Fiore de Florentia, et

1. Testament nuncupatif, locution tombée en désuétude, dont on usait sous la loi romaine pour définir un testament verbal fait en présence de sept témoins, et dont il ne subsistait aucune trace écrite. (Inst. lib. 2, tit. 10, § 14.) Pris dans ce sens absolu, le testament nuncupatif, d'après le droit moderne, serait sans valeur. Mais au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, la qualification de « nuncupatif » a été étendue, en France aussi bien qu'en Italie, aux testaments dictés devant un officier public et rédigés par celui-ci en présence de témoins. C'est ainsi que le testament de *Marcillat*, dicté à Arezzo en 1529, est dit nuncupatif, de même que celui de *Puget*, fait en 1694 à Marseille. (Voy. *Pierre Puget*, par Léon Lagrange, édition de 1868, p. 321.)

2. Le Dôme, ou la cathédrale de *Santa Maria del Fiore*, commencé en 1294, n'était pas achevé en 1529. La façade de l'édifice, entreprise sur les

Digitized by Google

truction des murs de la ville[1], ce dont, par le Statut, il peut disposer et ce qui peut être délivré.

Item, à titre de legs, il laisse à l'Œuvre de l'église cathédrale d'Arezzo ce dont, par le Statut, il peut disposer et ce qui peut être délivré.

Item, à titre de legs, et pour l'amour de Dieu, il laisse et abandonne à Baptista, fils de Mago del Granco, son cultivateur, sept setiers de blé qui sont restés et sont entre les mains du susdit Baptista et demeureront sa propriété.

Item, à titre de legs, et pour l'amour de Dieu, il laisse à l'église de *San Marco*, du couvent appelé *del Carmine* d'Arezzo, au Prieur et aux Frères de ce couvent quinze setiers de blé.

Item, à titre de legs, et pour l'amour de Dieu, il laisse à honnête damoiselle Frina[2], fille de Baptista Savino, dix florins d'Arezzo qui seront versés pour sa dot, soit entre les mains de son mari lorsqu'elle aura résolu de contracter mariage, soit à elle-même si elle veut entrer en Religion.

nove eius sacrestie, ac nove fabrice murorum dicte civitatis, id quod per statutum disponitur atque cavetur.

Item, iure legati, reliquit opere cathedralis ecclesie Arretine id quod per statutum disponitur atque cavetur.

Item, iure legati et amore Dei, reliquit ac remisit Baptiste Magi del Granco, eius colono, staria septem grani, que remanserunt et sunt penes eumdem Baptistam.

Item, iure legati et amore Dei, reliquit ecclesie Sancti Marci, conventu nuncupato de Carmine de Aretio, et priori et fratribus eiusdem, staria quindecim grani.

Item, iure legati et amore Dei, reliquit honeste puelle Frine (?), filie Baptiste Savini, florenos decem aretinos, pro eius dote solvendos eius viro, tunc quando ibit ad maritum, vel in monasterium ingredietur.

---

plans de *Giotto*, attendait qu'un habile maître la terminât; vers la fin du XVI[e] siècle, on détruisit ce qui existait de ce travail, afin de reprendre l'œuvre en entier, puis le projet fut abandonné. A l'époque où parle *Marcillat*, on travaillait à l'*Opera del Duomo*.

1. C'était l'époque à laquelle Charles-Quint assiégeait Florence, dont il se rendit maître après une résistance de près d'une année (1530). On sait quel rôle héroïque joua *Michel-Ange* comme ingénieur de la République pendant ce siège mémorable.

2. M. Carlo Milanesi fait suivre le nom de *Frine* d'un point d'interrogation, sans doute parce que la lecture de ce mot sur le document original est demeurée douteuse. — Peut-être est-ce l'abréviation de *Frigidiana*, forme féminisée de saint Frédien, *Frigidianus*, Évêque de Lucques au VI[e] siècle.

Digitized by Google

Item, à titre de legs, il laisse dix florins à Maître Thomas de Roham, Maître menuisier et charpentier[1], à présent résidant à Arezzo.

Item, à titre de legs, et pour l'amour de Dieu, il laisse à *Stagio*, fils de Fabiano de Saxolis d'Arezzo, la tierce partie du blé actuellement existant dans la maison dudit testateur.

Item, à titre de legs, et pour l'amour de Dieu, il laisse à *Pastorino*, fils de maître Johan Michele, son élève, une autre tierce partie du blé susdit et tous les ouvrages en verre[2] dudit testateur; sous la condition cependant que ledit *Stagio*, légataire susdit, et ledit *Pastorino* soient conjointement tenus et obligés de mettre l'or sur toute la décoration de la chapelle de San Francisco, autrefois confiée audit testateur par les Fabriciens de l'Œuvre dudit couvent, l'or devant être fourni par lesdits Fabriciens.

Item, à titre de legs, et pour l'amour de Dieu, il laisse à dame Grazia, aujourd'hui sa servante, un lit garni de tous ses fournitments, au choix de ladite Grazia parmi ceux qui sont dans la maison dudit testateur; item, un bahut, une arche ou mait pour le pain, une table avec ses tréteaux : 1.; item, quarante livres de chair de

Item, iure legati, reliquit florenos decem magistro Thomasso de Roham, magistro lignaminis, ad presens existenti Aretii.

Item, iure legati et amore Dei, reliquit Staxio Fabbiani de Saxolis de Aretio tertiam partem grani ad praesens existentis in domo dicti testatoris.

Item, iure legati et amore Dei, reliquit Pastorino magistri Iohammichelis, eius famulo, aliam tertiam partem grani predicti, et omnia vetramina dicti testatoris; cum hac tamen condictione quod dictus Staxius legatarius predictus, una cum dicto Pastorino, teneantur et debeant mictere ad aurum ornamenta omnia capelle sancti Francisci, eidem testatori ab operariis dicti conventus olim locata, recepto tamen auro a dictis operariis.

Item, iure legati et amore Dei, reliquit domine Gratie, eius ad presens famule, unum lectum fulcitum cum omnibus suis fornimentis ex his que in domo dicti testatoris sunt, ad electionem eiusdem Gratie; item, unum forzierum, unam arcam seu madiam ad panem, unam tabulam cum tripodibus : 1.; item, libras quadraginta carnium porcinarum insalatarum, et unum

---

1. *Magistro lignaminis*, mot à mot maître de bois. Ce peut être un menuisier, un charpentier ou un sculpteur en bois. Comme Rouen a donné beaucoup de sculpteurs en bois, même en Italie, ainsi *Richard de Taurigny* à Milan, il y a peu de doute que ce Thomas de Roham ne soit un Français de Rouen, en Normandie.

2. *Vetramina* pour *Vitreamina*, ouvrages de verre. On trouve le mot employé dans ce sens dans Justinien. Au surplus, *Vasari* nous a renseignés sur le legs fait à *Pastorino*.

Digitized by Google

porc salé, un demi-baril d'huile et douze charges de bois, chaque année, sa vie durant; item, une chambre dans la maison dudit testateur, sous la condition toutefois que, si les héritiers ci-dessous nommés désiraient avoir la jouissance entière de cette maison, ils seraient libres d'acquérir et de remettre à ladite légataire une maison de la valeur de cinquante florins d'Arezzo.

Quant au reste de ses biens meubles et immeubles, droits, créances et actions quelconques, il a institué, établi et entendu faire reconnaître les Ermites, l'Ermitage et le Chapitre des Camaldules pour ses légataires universels; le droit desdits Ermites s'étendra, non seulement sur les biens ci-après désignés, mais encore, nonobstant toute indication ou description ultérieure, sur tous et chacun des autres biens dudit testateur, notamment : sur sa maison, située à Arezzo, dans la rue et à l'entrée du fauxbourg de maître Calvagni, cette maison étant contiguë, primo, à ladite rue, secundo, au chemin de traverse qui conduit au fauxbourg de Clavelli; tertio, à la rue du Fauxbourg Clavelli; quarto, aux biens des légataires[1].

Item, sur un jardin situé dans la ville d'Arezzo, et près de ladite maison, qui, de trois côtés, est borné par la voie publique, et du

medium barile olei, et salmas duodecim lignorum, anno quolibet dum ipsa vixerit; item, unam cameram in domo dicti testatoris, cum hac tamen condictione, quod si infrascripti heredes voluerint pro se retinere dictam domum liberam, quod teneantur eidem emere et tradere unam domum valoris florenorum quinquaginta arretinorum.

In omnibus autem aliis suis bonis mobilibus et immobilibus, iuribus, nominibus et actionibus universis, suos heredes universales instituit, fecit et esse voluit, Heremitas, Heremum et Capitulum Camaldulensem, et non tantum in bonis infrascriptis; ita tamen quod dicti Heremite, non obstante nominatione et descriptione infrascripta, sint heredes universales in omnibus et singulis aliis etiam bonis dicti testatoris, videlicet: in una eius domo sita in civitate Arretii in contrata et ad caput Burgi magistri Calvagni, cui a primo dicta contrata, a 2° via traversa qua itur in Burgo Clavelli, a 3° via Burghi Clavelli, a 4° bona heredium.

Item, in uno horto sito in civitate Arretii e regione dicte domus, cui a

1. *Bona heredium*, les biens des héritiers, le domaine des légataires. M. Carlo Milanesi est d'avis qu'il faut entendre par ces mots la propriété des Camaldules. Cette interprétation nous semble juste. Si *Marcillat* avait eu en vue des personnes étrangères dont il n'aurait pas été déjà parlé dans le testament, il est certain qu'il eût pris soin de les nommer.

Digitized by Google

quatrième par les biens de Baptista, fils de Liberatore de Spadaris, d'Arezzo, et d'autres domaines.

Item, sur le bien de San Philippo, situé dans les champarts d'Arezzo, limité de deux côtés par des chemins publics, d'un autre côté par les biens de Paolo le boulanger, et de l'autre par ceux de Giovane, fils de Laurentino de Tortellis, d'Arezzo, et d'autres domaines.

Et ledit testateur a dit que telle est et qu'il veut que soit sa dernière volonté et son testament suprême, qu'il entend faire prévaloir sur tous autres testaments, codicilles ou donations faites pour cause de mort et sur les dernières volontés généralement quelconques prises par lui jusqu'à ce jour, et, si le présent acte, pour une cause quelconque, n'avait pas force de testament, le testateur entend qu'il vaille comme codicille ou toute donation à cause de mort ou n'importe quelle autre expression de volonté dernière, par lequel, laquelle ou lesquelles il puisse et peut valoir le mieux et le plus efficacement. Visant (?), annulant et détruisant tout autre testament, codicilles et donations pour cause de mort, et généralement toute autre dernière volonté par lui faite et rédigée par n'importe quel notaire public, et nonobstant quelle forme solennelle que ce soit, me priant, moi notaire soussigné, de faire des dispositions susdites un acte public.

Moi, Thomas, fils d'Angelo Blasio Pasquini de Romanis, Juge ordinaire par l'autorité impériale et apostolique, Notaire public et

tribus vie publice et a quarto bona Baptiste Liberatoris de Spadaris de Arretio, et alios fines.

Item, in potere Sancti Philippi sito in campariis Arretii iuxta vias publicas a duobus, et bona Pauli fornarii et bona Iohannis Lorentini de Tortellis de Aretio, et alios fines.

Et hanc dixit esse et esse velle dictus testator suam ultimam voluntatem et ultimum testamentum, quam et quod per se valere voluit omnibus aliis testamentis, codicillis et donationibus causa mortis, et quibuscumque aliis ultimis voluntatibus per eum hactenus factis; et, si iure testamenti non valeret, valere voluit et quod valeat iure codicillorum vel donationis causa mortis, vel cuiuscumque alterius ultime voluntatis, quo, qua, quibus magis, melius et efficacius de iure potuit et potest. Capsans(?), irritans et annulans omne aliud testamentum, codicillos, donationes causa mortis, et omnem aliam ultimam voluntatem per eum hactenus factam et conditam manu cuiuscumque publici notarii, non obstante qualibet solemnitate;

Rogans me Notarium infrascriptum ut de predictis publicum conficerem instrumentum.

Ego Thomas Angeli Blaxii Pasquini de Romanis, imperiali et appostolica auctoritatibus iudex ordinarius, notarius publicus et Civis Arretinus, quia

Digitized by Google

Citoyen d'Arezzo, afin que toutes et chaque choses consignées ici soient faites et exécutées ainsi qu'il vient d'être dit par Messer *Guglielmo* susnommé, j'ai été présent, ainsi que les témoins susnommés, et, en étant prié de la bouche même du testateur, j'ai obtempéré à sa requête en rédigeant cet acte suivant la forme publique, je l'ai signé, et pour que tous et chacun dans l'avenir y aient foi, pour lui donner plus de force et en témoigner, je l'ai signé et l'ai scellé du sceau accoutumé.

— Item, douze [setiers] de blé et huit barils de vin. (Remarquez que ces articles de grain et de vin concernent plus haut le legs de damoiselle Grazia, servante dudit testateur, et doivent être ajoutés à la suite du signe et de la virgule disposés comme suit : 1. Je les avais omis par mégarde au cours de la transcription.)

(Archives de l'État à Florence. Section de Diplomatique. Provenance : Ermitage des Camaldules.)

(1529, 30 juillet.)

premissis omnibus et singulis, dum sic ut supra per dictum dominum Guilielmum agerentur et fierent, una cum prenominatis testibus presens fui, et proprio testatoris ore rogatus, rogavi et in hanc publicam formam redegi, ideo me hic subscripsi, et ad premissorum omnium et singulorum fidem, robur et testimonium me subscripsi, et solito signo signavi.

— Item, staria duodecim grani et barilia octo vini. (*Adverte quod particule iste grani et vini cadunt supra in legato domine Gratie, famule dicti testatoris, sub accentu seu virgula hac, videlicet : I., que ex incuria scribendi dimiseram.*)

(Archivio di Stato in Firenze. Sezione del Diplomatico. Provenienza dell' Eremo di Camaldoli.)

(1529, 30 *di luglio.*)

H. J. et A. DE M.

JACQUES GUILERMAIN ET *PIERRE PRIEUR*

MAÎTRES MAÇONS DE LA VILLE DE BORDEAUX.

Travaux au grand autel du couvent des Augustins.

(1595.)

Document communiqué par M. Arnaud Communay.

En 1595, la vicomtesse de Ribérac et le Prieur des Augustins de Bordeaux passèrent un contrat avec deux maîtres maçons de ladite ville pour exécuter certains travaux dans l'église du couvent; il s'agissait de reculer le grand autel, afin d'obtenir, en avant du sanctuaire, un espace plus vaste qui

Digitized by Google

permît d'élever le beau mausolée de l'évêque d'Aire, François de Foix-Candalle, décédé depuis un an [1].

Marie de Foix, pour faire édifier à la mémoire de son oncle illustre un monument digne de lui, fit venir à Bordeaux, deux ans plus tard, le célèbre *Pierre Biard*, architecte et sculpteur de Henri IV, comme nous l'a révélé M. Arnaud Communay, vice-président de la Société des Archives historiques de la Gironde, par les précieux documents que la *Revue* a publiés au mois de décembre dernier, et qui ont été reproduits, en raison de leur grand intérêt, par la *Gironde littéraire* du 17 janvier, par le *Journal des arts* du 19 janvier et par la *Gazette des beaux-arts* du 1er février 1886.

L'église des Augustins de Bordeaux, dont il ne reste plus aujourd'hui que des débris insignifiants et la base d'un modeste clocher, était située au midi de la ville, près de l'ancienne porte Saint-Julien, remplacée au milieu du XVIIIe siècle par une porte monumentale due aux dessins de *Portier*, élève de *Jacques-Ange Gabriel*, et qui l'aida, comme inspecteur des ouvrages de la place Royale [2].

Il est curieux de faire observer que les deux maîtres maçons désignés dans le contrat portent des noms célèbres dans l'histoire de l'art en France : le premier, *Jacques Guilermain*, rappelle le nom de l'auteur du célèbre Christ d'ivoire du musée d'Avignon, et le deuxième, *Pierre Prieur*, pourrait bien être allié à Barthélemy Prieur, sculpteur de la ville de Paris au XVIe siècle, élève, dit-on, de *Germain Pilon*, et qui devint le sculpteur des rois Henri III et Henri IV.

Ch. MARIONNEAU.

20e fevrier 1595. — Ce jour, au chasteau de Puypaulin, les srs *Jacques Guillermain* et *Pierre Prieur*, maistres maçons de la ville de Bourdeaux, appelés par la dame vicomtesse de Riberac,

---

1. XIe de mai 1594, trois mois après le décès de François de Foix, sa nièce avait fait élever par les mêmes maîtres maçons un *obélisque* ou *pyramide* dans le chœur de l'église des Augustins. Nous en publierons le contrat dans un de nos prochains numéros.

2. Voici, au surplus, comment la Commission des monuments historiques de Bordeaux s'est exprimée sur cet édifice en 1853-1854 : « Le couvent des Augustins de Bordeaux était situé dans le canton du Mirail et bordait les derniers murs de ville du côté du sud. Les bâtiments portaient l'empreinte de diverses époques; l'église avait la forme d'une nef avec trois chapelles sur le côté gauche, et suivie, après le transept, d'un chœur et d'une abside triangulaire; de chaque côté du chœur étaient deux allées, terminées, comme le chœur, par une abside de même forme et aussi prolongée. L'église fut détruite pendant la Révolution. Un plan de division du terrain occupé par ce couvent fut arrêté le 10 mai 1793 par le district de Bordeaux et approuvé le même jour par le Directoire. Le clocher et plusieurs restes d'arcades ont seuls subsisté pendant plusieurs années. » (*Compte-rendu des travaux de la commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde*, année 1853-54, pp. 7 et 9.)

Digitized by Google

s'engagèrent solidairement et l'ung pour l'autre, vis-à-vis de lad. dame et de frère Bertholemy Espiau, religieux et prieur du couvent des Augustins de ladicte ville, de faire dans l'église dud. couvent la besougne qui s'ensuit :

Premièrement, seront tenus, lesd. *Guillermain* et *Prieur*, de desmolir le grand authel et les murailles de costés, quy sont à présent faites, et iceluy authel reposer et metre contre ung placard qu'ils seront tenus de faire de masounerie joignant le mur de lad. église, lequel placard sera faict en bonne pierre de ribot, à chaux et sable, bien enduy et blanchy, et de unze pieds de haulteur ou environ et de plus sy besoing est, et d'espaisseur d'ung pied et demy, et dans icelluy mur et au dessus de l'authel, seront tenuz y faire la custode pour mettre le sainct-sacrement et les anges qui sont aux costés ; aussy de faire à chascung costé dud. haustel, ung pilastre avecques ses bases et chapiteaux de l'ordre dorique, le monter de la haulteur de unze pieds ou environ, et plus s'il en est besoing, et au dessus y faire une corniche et trois niches enrichies, et le tout ensuyvant le dessaing qu'ils ont bailhé à lad. dame ; y mettre et poser les marbres qui sont figurés aud. dessaing, à savoir sept pièces, et seront les pilastres, chapitaux, corniches, niches armoriées et anges de bonne pierre de Bouchet, fine, blanche et marchande. Plus seront tenus de faire et poser, au devant dudit authel, deux colonnes avec leurs piedèstail, bazes et chapiteaux, qu'ils feront de l'ordre dorique, et faire les colonnes de pierre grize de Portet et le reste de pierre de Bouchet, et le tout faire de haulteur qu'il sera necessaire pour supporter les rideaux qu'il est besoing de mettre pres l'authel, qu'ils feront et poseront au lieu qui leur sera monstré. Plus seront tenus, lesd. s^rs *Guillermain* et *Prieur*, desmolir et hoster les trois marches quy sont devant led. authel, les reposer et mettre une neufve, qui sera de marchepied de Rauzan, et paver la place qui demeurera unye devant led. authel et ez environs, de bonne pierre et dure de Rauzan ; comme aussy seront tenus de faire une figure de *Sainte Monique*, de bonne pierre de Tailhebourg, pour mettre dans une niche, et de faire bien proprement et dhuement toute lad. besougne, de tous poings, et de fournir à leurs couts et despens toutes matières requises et necessaires à faire lad. besougne, et le tout faire suyvant le pourtrait et dessaing qu'ils en ont faict et le tout terminé dans trois moys prochains venans à peine de tous despans, dommanges et interets, et ce moyennant la somme de deux cens escus sol, de

Digitized by Google

laquelle somme lad. dame a baillé et advancé auxd. sieurs la somme de cinquante escus comptant et le reste à la fin de lad. besougne, et moyennant lad. somme de deux cens escus lad. dame demeurera aussi quitte envers les s^rs *Prieur* et *Guillermain* de ce qu'ils prétendent leur estre deub pour recompense de ce qu'ils ont fait de plus à la piramide, aussi bastie par leurs soins.....

(Suivent trois quittances de 50 écus chacune.)

(Minutes de M^e Chadirac, notaire et tabellion royal, fol. 163. — Archives départementales de la Gironde.)

ARTISTES AU SERVICE DU DUC D'ÉPERNON.

(1613-1615.)

M. le marquis de Castelnau-d'Essenault veut bien faire un nouvel emprunt au registre d'Honoré de Mauroy dont il est parlé plus haut (p. 18). Il est fait mention dans cet extrait d'un tapissier, d'un ébéniste, d'un orfèvre et d'un relieur employés par le duc d'Épernon.

H. J.

A ung tapissier, envoyé à Bourdeaux[1] pour prendre la conduite et garde des meubles de mondit seigneur luy a esté donné pour se mettre en équipage et faire son voyage la somme de vingt escus vallant. . . . . LX livres.

Pour une paire de tablettes garnyes d'or esmaillé que ledit Mauroy a faict faire par le commandement de mondit seigneur et à luy envoyé au moys de septembre de l'année mil vi^c xxj, a esté payé, pour l'or et la façon desdites tablettes, la somme de cent

---

1. D'après certains documents communiqués par M. A. Communay, ce maître tapissier, venu de Paris à Bordeaux, de 1613 à 1615, serait *Étienne Bonenfant*, cité par un *Chroniqueur Bordelais* comme le premier directeur de la fabrique de tapisseries fondée à Cadillac par le duc d'Épernon. *Étienne Bonenfant* aurait eu pour successeur *Claude de La Pierre* ou *Lapierre*, lequel, sur les ordres de son maître, fit fabriquer en 1635 une suite de vingt-deux pièces, représentant les principaux hauts faits de la *Vie militaire de Henri III*. M. le baron Jérôme Pichon possède, dans son hôtel de l'île Saint-Louis, à Paris, le seul spécimen connu de l'ancienne manufacture de Cadillac : tous les curieux admis à visiter le « musée » de ce bibliophile, doublé d'un érudit, ont pu remarquer cette magnifique tapisserie, mesurant environ dix mètres et représentant un des nombreux épisodes de la *Bataille de Jarnac*. — Ch. M.

Digitized by Google

troys livres sept sols, ainsy qu'il appert par les partyes et quictance de l'orfaivre, et au relieur, qui a fourny le corps desdites tablettes et icelle reliure, la somme de huict livres quinze sols; revenant le tout ensemble à la somme de cent et vingt deux livres onze sols dont les acquits sont icy renduz, pour ce, cy. CXXII l. XI s.

Pour une autre paire d'autres tablettes envoyées encores a mondit seigneur a esté donné au relieur iiij l. et à l'orfèbvre, pour l'or et façon du fermoir et de lesguille xvj l., et pour un sac xij s., cy pour le tout . . . . . XX l. XII s.

PIERRE PUGET ET LES ÉCHEVINS DE MARSEILLE.

(1671.)

Document communiqué par M. Charles Ginoux.

Léon Lagrange a publié une lettre de *Puget*, datée de Gênes le 3 janvier 1670, et adressée « à Messieurs les échevins de la ville de Marseille. » Au cours de cette lettre, l'artiste informe les échevins d'une commande qui lui a été faite par leurs prédécesseurs. Ceux-ci l'ont chargé d'exécuter les *Armes du Roi* pour la façade de l'hôtel de ville de Marseille. *Puget* fait travailler à Gênes aux *Armes du Roi* et serait heureux de recevoir un acompte. Quant à la réalité des engagements pris par les anciens échevins, elle ne saurait être mise en doute, — c'est l'artiste qui tient ce langage, — car, à l'appui de son dire, il a chargé son frère *Gaspard Puget*[1] de présenter aux intéressés la preuve écrite de la commande dont il est chargé.

De quelle nature étaient les pièces confiées par *Puget* à son frère *Gaspard*? Léon Lagrange n'a pu le dire, et, dans son commentaire de la lettre du 3 janvier 1670, il se borne à émettre cette hypothèse : « Fort d'une promesse qui remontait peut-être très loin et qui ne reposait sur aucun acte authentique, il (*Puget*) se regardait aussi comme engagé, et la preuve est qu'il faisait ébaucher l'écusson. » (*Pierre Puget*, 2e édition, 1868, p. 167-168.) Le document qui va suivre jette quelque jour sur la question. C'est une procuration donnée par le statuaire à son frère *Jean Puget*[2], non plus en janvier 1670, mais au début de l'année suivante, dans le but d'autoriser celui-ci à « exiger » en son lieu et place la somme que lui doivent les consuls de Marseille. On sait que le titre de consul et celui d'échevin étaient indifféremment employés dans les provinces du midi de la France pour désigner les magistrats investis des fonctions municipales. Nous sommes donc en

---

1. *Gaspard Puget*, second fils de Simon Puget, est qualifié « maître tailleur de pierre » et aussi « esculteur. » Il a travaillé aux fontaines publiques de Toulon.

2. *Jean Puget*, l'aîné des trois fils de Simon Puget, était « maître maçon. »

Digitized by Google

présence d'un acte qui corrobore la lettre du statuaire, datée de Gênes le 3 janvier 1670. Comment admettre que *Puget* se fût permis de passer devant notaire une procuration tendant à obtenir une somme de quinze cents livres, si, préalablement, des conventions précises n'avaient été consenties entre les échevins de Marseille et l'artiste? Léon Lagrange, n'ayant pas connu la procuration que vient de découvrir M. Ginoux, a supposé que *Puget* et les échevins marseillais ne s'étaient avisés qu'en 1673 de consigner leurs engagements réciproques dans un acte écrit. Cet acte, cité par Bougerel, résumé par Lagrange, renferme justement l'obligation pour les échevins de payer 1,500 livres l'écusson des *Armes du Roi*. Cette coïncidence autorise à penser qu'un contrat en bonne et due forme avait précédé la lettre de 1670. L'acte de 1673 n'est en quelque sorte qu'un *memorandum* du premier contrat. Il ne serait donc pas impossible que l'original du contrat passé entre les échevins et *Puget* se retrouvât un jour dans quelque fonds d'archives de la ville de Marseille.

H. J.

Procuration faite par Pierre Puget *à* Jean Puget *son frère.*

L'an mil six cent septante un et le vingt sixiesme jour du mois de janvier après midy, estably en personne par devant moy notaire royal soubsigné, les temoins bas nommés, *Pierre Puget*, M^e^ esculteur du Roy, habitant en ceste ville de Tollon, de son gré a fait et constitué son procureur exprès et général, quant à ce scavoir est *Jean Puget* son frère, de la ville de Marseille absent comme présent pour et en son nom et pour luy exiger et recouvrer de Messieurs les Consuls et Com^te^ dudit Marseille et s^r^ Lezovid (?) dycelle ou de tous autres qu'il appartiendra la somme de mil cinq cents livres à compte et sur le tant moins de plus grande que la dite Communauté lui doit du reste concéder quittance vallable publique ou privée ainsin que bon lui semblera et en cas de refus les contraindre par les voyes ordinaires de la justice jusques en entier payement et en général faire tout ainsi que ledit constituant fairoit s'y présent en personne. Cy estoit nonobstant que l'affaire requit un plus ample pouvoir avec promesse d'avoir agréé ce que par son dit frère sera faict en force de prises.

Fait et publié audit Tollon dans la salle de sa maison dudit constituant en présence de Nicolas Boullet, marchand, et Louis Peillier du dit Tollon, tesmoings requis et soussignés avec ledit constituant.

P. Puget,

Boullet, L. Peillier, Pierre Brémond, notaire.

(Minutes de Pierre Brémond. 1671, fol. 69. Étude de M^e^ Bertrand, notaire à Toulon.)

Digitized by Google

LES DESCENDANTS DE *COYZEVOX*.

(1715-1819.)

Document communiqué par M. Albert de Mauroy.

Nous avons dit ailleurs (*Antoine Coyzevox, sa vie, son œuvre et ses contemporains*, p. 54, 71, 151, 170, 171) ce que nous avions appris sur Charles-Jacques Coyzevox, dit Coyzevox de Brécourt, fils du sculpteur. Nos renseignements prenaient fin à la date du 1er avril 1721 avec l'extrait des Comptes inédits des bâtiments du Roi, relatif à la pension accordée par le Roi à ce personnage « tant en considération des anciens services du feu sieur *Coysevox*, son père, sculpteur du Roi, que des siens... à condition que la dame veuve sa mère en jouira sa vie durant, sur les quittances ou procuration dudit sieur de Brécourt. » Charles-Jacques ayant suivi la carrière des armes, nous n'avions point à le suivre longtemps dès lors que la biographie de son père se trouvait achevée. M. Albert de Mauroy, allié aux Coyzevox, veut bien nous fournir quelques notes généalogiques sur Charles-Jacques et sa descendance. Nous accueillons bien volontiers cette communication, encore qu'elle n'intéresse qu'indirectement la mémoire d'*Antoine Coyzevox*, le seul qui ait vraiment le droit d'être cité dans ces pages. Au surplus, les notes de M. de Mauroy complètent les indications données par Jal sur Coyzevox de Brécourt. Jal n'avait pas ignoré que cet officier se fût marié deux fois, mais il n'a pas fait connaître la date de ces deux mariages. On les trouvera dans les lignes qui vont suivre.

H. J.

Charles-Jacques Coyzevox, sieur de Brécourt, capitaine de grenadiers au régiment de Navarre antérieurement à 1708[1], est nommé :

Le 15 mai 1730, au commandement du troisième bataillon de ce régiment;

Le 15 juillet 1734, sergent-major du régiment;

Le 19 octobre 1735, lieutenant-colonel du régiment.

Mis à la retraite le 4 août 1743, il reçut une pension de 800 l. et une gratification annuelle de 400 l.

Il avait été créé chevalier de Saint-Louis antérieurement à 1722[2].

Il portait avant 1708 le titre d' « huissier du cabinet de la duchesse de Bourgogne. »

Il épouse :

1° En 1715, Marie-Marguerite Le Sueur de Mitry, veuve de

1. Voyez le *Dictionnaire* de Jal, p. 452, col. 1.
2. Même source, *loc. cit.*

Digitized by Google

Nicolas de Buc, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, greffier du conseil de S. M. — Aucun enfant ne naît de cette union.

2° Le 16 janvier 1728, Marie-Denise Lequin, fille de Pierre Lequin, ancien notaire au Châtelet de Paris, et de demoiselle de la Coste d'Aigrefoin, fille de Denis de la Coste, seigneur d'Aigrefoin, et la Pointe-le-Comte, écuyer, anobli par le roi en 1702, capitaine-grand et ancien exempt des gardes du roi en la prévôté de l'hôtel et grande prévosté de France, prévôt général de la connétablie et des camps et armées du roi, et de Anne Morin, son épouse. Marie-Denise Lequin mourut en 1771.

De ce mariage sont nés :

1° André-Charles.

2° Antoinette-Marie Coysevox de Brécourt, religieuse à l'abbaye de Pont-aux-Dames, morte en 1769.

3° Adelaïde-Suzanne-Jacqueline Coysevox de Brécourt.

Née le 3 août 1737, elle vécut au château de la Pointe-le-Comte, par Crécy-en-Brie, jusqu'à la mort de sa mère. Adelaïde-Suzanne mourut à la Ferté-Gaucher, chez M. de Saint-Amand, médecin honoraire du roi, chevalier de la Légion d'honneur, son parent, le 11 mars 1819.

Le fils aîné de Charles-Jacques Coysevox de Brécourt, André-Charles, capitaine de grenadiers au régiment de Navarre et chevalier de Saint-Louis en 1759; aide-major de place de la ville de Cassel en 1761; puis de la ville de Gissen en 1762; passé à Cayenne (Amérique) en 1763; épouse cette même année :

Rose-Jéromée Molinier, fille de M. Molinier, ingénieur pour le Roi à Cayenne, chevalier du Christ, et de Rose Marot. De ce mariage est né, à Cayenne, le 8 septembre 1766 : André-Denis Coysevox de Brécourt. Il mourut jeune, célibataire, et laissa pour héritière sa tante Adelaïde-Suzanne-Jacqueline Coysevox de Brécourt, par laquelle les papiers de famille, portraits, cachets anciens des Coysevox sont venus aux de Saint-Amand.

Au contrat de mariage de Charles-Jacques Coysevox de Brécourt, en 1728, sont mentionnés :

1° Dame Suzanne Coysevox, épouse de Jean-Baptiste Hébert, écuyer, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, sœur[1];

1. Voy. *Antoine Coysevox*, p. 71.

Digitized by Google

2° Dame Marguerite Bourdict[1], femme de Messire Claude Ticquet de Chambon, major du régiment de Villeroy-cavalerie et chevalier de Saint-Louis, tante maternelle;

3° Haut et puissant seigneur Messire Charles-Louis Cadot, comte de Sébeville, lieutenant-général des armées du roi, oncle;

4° Haut et puissant seigneur Messire Charles-Louis-Frédéric Cadot, marquis de Sébeville, cornette de la seconde compagnie des mousquetaires du Roi, cousin germain;

5° Demoiselle Marie Bourdict de Bouroude, fille, cousine germaine.

LETTRE DU PEINTRE *FERRAND DE MONTHELON.*

(1732.)

Document communiqué par M. J. Roman.

Ferrand de Monthelon, peintre, né et mort à Paris, est surtout connu pour avoir fondé l'école de dessin de Rouen et y avoir professé pendant plusieurs années; la lettre suivante nous apprend qu'il s'occupait également du commerce des tableaux, ou au moins qu'il en recherchait pour quelques grands personnages. Elle nous donne des détails sur quelques tableaux de *Coypel* et de *Watteau* et sur leur valeur en 1732.

J. R.

Monsieur, je vous envoye les doubles des deux mémoires que j'ay déjà fournis et que vous avez bien voulu me conseiller de renvoyer à Monseigneur le garde des sceaux, de peur que Sa Grandeur n'aye pas scu d'ou venoient les premiers et n'ait pas eu le temps de voir les seconds. Je vous prie aussy, Monsieur, de me faire la grace de dire à Monseigneur que mes codirecteurs des biens du sieur Le Hay me demandoient la réponse au sujet des deux grands tableaux de *C. Le Brun*, et marquer que j'ay oublié de dire à Sa Grandeur qu'il y a deux bordures à ces tableaux que je n'ay pas vues, mais qui doivent etre de goût, car elles ont été faites pour feu Jabacq. Je les ay envoyé visiter par un doreur qui m'a rapporté qu'elles sont un peu en désordre, et il demande trente livres de la pièce pour les remettre comme neuves. Plus, avoir la

---

1. C'est donc une deuxième sœur du sculpteur *Pierre Bourdict*, puisque *Antoine Coyzevox* avait épousé la première, nommée *Claude*.

Digitized by Google

bonté de marquer aussy que j'ay veu deux tableaux propres à faire des dessus de portes, longs de trois pieds dix poulces sur vingt-cinq poulces en travers, y compris la bordure : l'un représente un concert. Ces deux tableaux sont des demies figures grosses comme nature, peintes par *Watteau*. Ces deux tableaux appartiennent à M. Veilliard l'advocat, chez M^e^ Veillard nottaire, rue Saint-Antoine. M^e^ Veillard abbandonne lesdits tableaux pour cinquante écus la pièce. *Watteau* est celuy qui a peint les figures de la gallerie au-dessus du cabinet de Monseigneur le garde des sceaux à Paris. Plus, un tableau de feu *Antoine Coypel* de qui est l'*Adam et Ève* que Monseigneur le garde des sceaux a à Paris. Ce tableau est long de six pieds en travers et hault de cinq pieds. Il vient de la succession de feu M. l'abbé de Thézut et représente *Jephté qui va immoler sa fille*. Ce tableau est des plus beaux de *Coypel*, il l'a fait graver. Il y a au même endroit d'autres tableaux, entre lesquels est un représentant l'*Enfant prodigue*, peint par *Le Mosles*. Ce peintre est en très haute réputation en Italie. J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ce 17^e^ juillet 1732.

FERRAND DE MONTHELON.

(Arch. des aff. étr. France, 1276, p. 222.)

Une seconde lettre de *Ferrand de Monthelon* conservée dans le même volume (p. 224) nous apprend qu'il s'était trompé sur les dimensions de ce tableau de *Coypel*, qui avait en réalité sept pieds de long sur six de hauteur, y compris la bordure. Il appartenait à M. Tristan, rue Saint-Louis en l'Isle, près la rue Poultière, dans la maison de M. de Valicour.

J. R.

HENNIN, *CHARLES-FRANÇOIS HUTIN* ET *CHARLES-JOSEPH NATOIRE*.

(1760.)

Nous n'avons point à présenter Hennin aux lecteurs de la *Revue*. C'est chose faite[1]. La lettre suivante est tirée, comme celles du même diplomate déjà publiées par nous, du fonds considérable des papiers d'Hennin déposé à la Bibliothèque de l'Institut. *Charles-Joseph Natoire* dirigeait

1. Voy. année 1885, p. 89.

Digitized by Google

l'Académie de France à l'époque où Hennin lui fit la demande d'un de ses croquis en échange d'une pelisse destinée à Mlle Natoire, sœur du peintre. Celui-ci, comme on va le voir, fit un maigre accueil à la proposition d'Hennin. Incidemment, le diplomate parle de *Charles-François Hutin*. Nous voudrions dire le sujet traité par *Hutin* dans le tableau acquis par Hennin. Mais comment l'apprendre? Il est vrai, cette œuvre rare, — Hennin se fait responsable de son mérite, — a paru « au Salon dernier. » Nous sommes en 1760. Il s'agit donc du Salon de 1759. Vite consultons le livret. Déception! A la page 34, on lit : « Addition. Par M. *Hutin*, Peintre du Roi de Pologne, Académicien. 164. *Plusieurs tableaux sous le même numéro!* » Nous pouvions souhaiter une note plus explicite.

Henry de Chennevières.

A Varsovie, ce lundy 28 juillet 1760.

Je mérite bien qu'en recevant cette lettre vous demandiez quel est cet homme-là? En allant aux informations cependant, peut-être se trouvera-t-il encore à Rome quelqu'un qui vous dira que j'y etois il y a environ dix-huit mois, ayant l'honneur de vous voir le plus souvent qu'il m'etoit possible et m'estimant heureux de pouvoir jouir de votre conversation et admirer vos ouvrages. J'ay été si balotté depuis ce tems-là, que, parmi le nombre des personnes auxquelles je devois des marques de ma reconnoissance, il y en a plusieurs de qui j'ai merité les memes reproches que de vous. Agréez, Monsieur, je vous prie, mes excuses d'une conduite aussi mal sonnante.

En arrivant d'Italie, j'ai commencé par être six mois malade, puis destiné à diverses places, enfin renvoyé en Pologne ou je suis depuis peu de tems. Ma principale occupation pendant mon séjour en France a été de mettre en ordre les différentes choses que j'avois rassemblées dans mes voyages. Je commençois à m'y reconnoitre lorsqu'il a fallu tout quitter; c'est ainsi que va le monde. Me voici maintenant dans le pays le plus ingrat pour tous les objets de curiosité. On y voit peu de belles choses, à peine les y connoit t'on. La vie se passe à parler d'affaires et à gagner des indigestions. Je tache de me préserver de ces deux excès, mais le moyen de ne pas hurler avec les loups. Il y a cependant quelques personnes qui se garantissent de la contagion generale, quelques hommes qui aiment à penser, quelques femmes qui cherchent à plaire. Je m'en accoste le plus que je peux et j'adoucis mon exil.

Vous avez sans doute beaucoup augmenté la collection que vous formiés avec tant de soins et de succez. Si vous en faisiez faire un catalogue, je vous serois tres obligé de m'en envoyer une copie.

Digitized by Google

Je n'ose vous prier de vous souvenir de moi dans vos délassements, mais si Mlle votre sœur avoit jamais besoin d'une pelisse, la seule chose presentable que l'on puisse envoyer d'icy, je la solliciterois fortement pour qu'elle vous derobât quelque esquisse qui pût, en ornant mon cabinet, me rappeler plus souvent son aimable frere. Quand je parle de mon cabinet le cœur me saigne. J'ai un tableau de *Hutin* qui a fait fortune au salon dernier et quelques autres choses passables de Hollande et d'Allemagne. Les chevaux de poste m'ont mangé ce que je comptois acheter en Italie, mais c'est une chose réparable, surtout si, comme je m'en flatte, je ne tarde pas a être employé sur un pied différend. Alors je me recommenderai à vous, Monsieur, et j'espère que non content de m'avoir pardonné ma première faute, vous voudrez bien me donner vos conseils sur ce qu'on me proposera d'acquerir à Rome. Je vous supplie d'agréer, etc.

Hennin.

A Rome, ce 26 octobre 1760.

Monsieur,

J'ay reçu avec plaisir les marques obligentes de votre souvenir, je ne sçavois que pencer de ce long silence ; votre lettre m'a rassuré en m'apprenant et l'etat de votre santé et le sort de votre destination, je souhaiterois qu'elle vous procurat tous les avantages et les plaisirs qui sont capables de satisffaire un esprit avide et curieux. Vous avez en vous meme de quoy y suppleer en vous rappellant les belles choses que vous aves veus pour vous dedomager de ce qui manque en celuy ou vous este, en attendant d'etre dans un autre pais qui vous mette à portée de perfectioner votre cabinet.

Des que je feray la reveue du mien, je verray s'il y a quelques pieces qui puissent vous convenir. Ne heurlez pas sepandant avec les loups, vous auries de la peine à les approcher et à vous familiariser avec eux, cherchez quelqu'autre chose de plus famillier et de plus séduisant.

Ma sœur vous salue et elle est sensible à votre souvenir, et vous remercie des offres que vous luy faites des peaux rares qui sont dans le païs, elle ne s'en sert pas, d'ailleurs le climat est si chaud dans le païs que ce seroit à pure perte. Je vous prie d'agréer, etc.

Natoire.

Digitized by Google

LE GRAVEUR *FRANÇOIS-ROBERT INGOUF.*

(1793-1807.)

Documents communiqués par M. Pol Nicard.

D'un dossier de pièces originales provenant du graveur *Ingouf*, qui appartient à notre confrère M. Pol Nicard, nous avons extrait les documents publiés ci-après. Le premier fixe d'une manière authentique la date de la naissance de l'artiste. Les divers historiens la faisaient bien remonter à l'année 1747; on verra sur le certificat de vie dressé par le notaire Herbelin que *François-Robert Ingouf* était né le 22 novembre. Les deux lettres qui viennent ensuite ont été écrites en pleine période révolutionnaire. Bien qu'ayant rapport à des circonstances de la vie privée, elles offrent un caractère assez original pour mériter d'être reproduites. On y voit, par les détails qu'elles renferment, que l'artiste n'était pas un républicain bien fervent.

Ingouf est connu surtout par de nombreuses vignettes. Sa gravure la plus célèbre, les *Canadiens au tombeau de leur enfant*, d'après Le Barbier l'aîné, parut avec d'autres planches au Salon de 1793. Enfin, Gabet donne la date de sa mort, arrivée le 18 juin 1812. Ajoutons qu'il existe un catalogue de la vente faite après le décès de l'artiste, en 1813. Il avait été rédigé par Regnault Delalande.

Il ne faut pas confondre *François-Robert Ingouf* avec son frère *Pierre-Charles*, né un an avant lui, et que MM. Portalis et Beraldi, dans les *Graveurs du XVIII^e^ siècle*, jugent bien inférieur à son cadet.

J. G.

I.

Certificat de vie délivré au graveur F.-R. Ingouf.

Aujourd'hui est comparu devant M^e^ Herbelin jeune et son collègue, notaires impériaux à la résidence de Paris, soussignés, M. *François-Robert Ingouf*, graveur, demeurant à Paris, rue des Noyers, n° 25, division du Panthéon, né le 22 novembre 1747, lequel étant parfaitement connu desdits notaires, les a requis de lui donner acte de son existence, ce qui lui a été octroyé par ces présentes pour lui servir et valoir à la caisse Lafarge, ainsi qu'il l'a déclaré.

Dont acte, fait et passé à Paris, en la demeure dud. s. *Ingouf*, le 2 février 1807, et a signé avec lesd. notaires après lecture.

F.-R. Ingouf,
Tardif, — *Herbelin*.

Digitized by Google

II.

*Lettres d'*Ingouf.

Au citoyen Filhol, capitaine de la deuxième compagnie de la section armée du Panthéon Français, pour lire à ladite Compagnie à la première assemblée.

11 nivose an II de la Rép. franç. une et indivisible (31 décembre 1793).

Citoyen Capitaine,

Tu diras à la première assemblée de notre Compagnie que je ne suis ni insouciant, ni opposant à la légère contribution à laquelle nous nous sommes engagés pour notre tambour, etc.; mais que si je ne fréquente pas nos assemblées de compagnie, de section et de la société fraternelle aussi souvent que je le désire, ma foible santé seule en est cause; et si je n'étois pas connu comme je le suis, j'attesterois la vérité de ce que j'avance par les certificats des gens de l'art, lesquels déclarent que je ne puis faire, non seulement mon service personnel, ni aucun exercice violent, et à une heure indue, ni même me trouver à des assemblées, toujours trop bruyantes pour un homme qui, comme moi, est au régime depuis plus de 25 ans. J'ai produit ces certificats au Comité civil, lequel, après avoir reconnu qu'ils contenaient vérité, m'en a donné acte pour me servir ce que de droit.

Tu vois, mon camarade, que je ne dois pas être compris dans l'anathème que porte l'arrêté du 20 frimaire, et il ne me reste plus qu'à te demander ce dont je puis être redevable à la Compagnie, ayant toujours été un des premiers à payer mes contributions forcées ou volontaires. Je demande également acte de la déclaration que je fais à l'Assemblée, pour me servir en tems et lieu, et te charge de dire à mes frères que mes infirmités ne m'empêcheront pas d'être pour la vie leur camarade et leur ami.

Ingouf, le républicain depuis l'âge de raison; quant à toi, tu sais ce que je te suis.

La lettre suivante ne porte pas d'adresse.

5 nivôse an IX, Nouvelle-France. (26 décembre 1800.)

J'ai reçu hier, mon cher ami, le brevet d'encouragement ci-

Digitized by Google

in-clus. Il me donne trois jours pour payer, et les agens honnêtes de notre tendre mère la patrie me l'envoient deux jours après sa date. Quelle candeur et quelle sollicitude maternelle! Surtout quand on y lit, au-dessous du *nota bene,* cette benigne et consolante expression : « A défaut de paiement dans les trois jours pour dernier délai, le ci-dessus... est prévenu... qu'il sera envoyé à son domicile un garnisaire,... » mot sublime! qui ne demandait pas moins que 5800 ans pour éclore, et qui ne pouvoit sortir que du cerveau d'un républicain français!... On trouve dans son ensemble le nom de la divinité... ces attributs... ces ordonnances, pour tout dire le mot décadaire, ou une décade de lettres.

G a r n i s a i r e } Voilà bien toute
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 } la théologie.

On trouve dans garnisaire :

2 bipèdes : un sage et un niais.

2 quadrupèdes : un singe et un âne.

1 volatile : un serin.

1 fruit : du raisin.

1 adjectif : le mot agraire, nom qui fut donné à une loi que publia Spurius Cassius pour le partage des terres prises sur les ennemis; mais qui, dans notre bon pays et dans notre nouvel idiome, veut dire : partage de l'argent pris sur les amis.

1 maladie : la rage.

1 qualité : le génie.

1 passion : la colère (par le mot latin ire).

Enfin une graine et le mot gare : prenez garde à vous.

Mais je n'ai pu trouver dans ce mot garnisaire les deux mots justice et humanité! Peut-être ces deux fractions sont-elles aussi difficiles à trouver que celles de la quadrature du cercle, et j'i renonce.

Conséquemment, je reviens à mon brevet d'encouragement pour te prier, mon cher (le nom est biffé), de faire toutes les démarches convenables à l'effet de me soustraire aux caresses des honnêtes gens qui veulent mon bien.

Songe que le tems est court et qu'il faut rachetter ses péchés par les aumônes.

Ton ami (*Signature biffée*).

Comme tu étois en campagne, j'ai demandé (le 5 du mois), une huitaine au citoyen Puissan; mais il n'y a plus de tems à perdre,

Digitized by Google

ainsi je compte sur ton activité. Ce 9. — Surtout n'oublie pas de m'apporter au moins une Bible.

Détail curieux : avant ce post-scriptum, d'une écriture plus grosse que le reste et un peu différente, on lit, après la signature effacée, cette note : *deux mots rayés nuls.* Ces deux mots sont celui du signataire et celui du destinataire de la lettre. Au dernier moment, *Ingouf* aura été pris de scrupule, aura craint de compromettre son ami et de se compromettre lui-même par ses plaisanteries irrévérencieuses, et il aura effacé les noms aussitôt après avoir terminé la lettre.

LE MUSÉE DES PORTRAITS D'ARTISTES.

(*Suite*[1].)

Gérard (Clotilde), peintre. Dessin, par *P. Delaroche*, au Musée de Perpignan.

Gérard (François, baron), peintre. Peinture sur bois, par *F. Gérard.* — Miniature, par *Mme de Mirbel.* — Dessin, par *F.-J. Heim.* Ces trois portraits au Musée du Louvre. — Peinture, par *Mlle Godefroy.* — Peinture sur lave, par *R.-P. Balze.* — Buste marbre, par *J. Pradier.* Ces trois portraits à l'École des Beaux-Arts. — Peinture, par *J. Alaux*, d'après *Th. Lawrence.* — Peinture, par *Th. Lawrence.* — Buste plâtre, par *J. Pradier.* Ces trois portraits au Musée de Versailles. — Peinture, par *L.-L. Boilly*, au Musée de Lille. — Peinture, par *A.-J. Gros.* — Dessin, par *J.-B. Isabey.* — Dessin, par *A.-L. Girodet.* Ces trois portraits font partie de la collection du baron Gérard. — Buste marbre, par *P.-J. David d'Angers*, au palais de l'Institut. — Buste plâtre, par le même. — Autre buste plâtre, par le même. Ces deux portraits au Musée d'Angers. — Médaillon bronze, par le même, au Musée du Louvre. — Dessin, par le même, collection Robert David. — Médaillon bronze, par *A.-L. Dantan aîné*, au cimetière Montparnasse. — Médaillon plâtre, par le même, au Musée d'Orléans. — Médaillon plâtre, par le même, au Musée d'Angers.

Gérard (Marguerite), peintre. Peinture, par *J.-H. Fragonard*, collection Hippolyte Walferdin.

Géraut (Pierre-Nicolas), graveur. Dessin, par un *Inconnu*, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Géricault (Jean-Louis-André-Théodore), peintre. Peinture, par *J.-L.-A.-T. Géricault*, collection Alexandre Dumas. — Peinture, par *T. Toullion*, au Musée de Moulins. — Statue marbre, par *A. Etex*,

---

1. Voir la *Revue* depuis la livraison d'octobre 1885.

Digitized by Google

à l'hôtel de ville de Rouen. — Statue bronze, par le même, au cimetière du Père-Lachaise. — Buste marbre, par *A.-C. Calmels*, au Musée du Louvre. — Buste pierre, par *A. Marquet de Vasselot*, au Musée de Rouen. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre.

Germain (Jean-Baptiste-Louis), peintre. Dessin, par *J.-J. Maquart*, d'après *J.-B.-L. Germain*, au Musée de Reims.

Gilbert (Émile), architecte. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

Girardon (François), sculpteur. Peinture, par *G. Revel*, à l'École des Beaux-Arts. — Peinture, par *H. Rigaud*, au Musée de Dijon. — Peinture, par un *Inconnu*, collection Julien Gréau. — Peinture, par *J. Vivien*, au Musée de Cherbourg. — Pastel, par le même, au Musée du Louvre. — Buste marbre, par *L.-C. Vassé*, au Musée de Troyes. — Buste marbre, par *C. Vénot*, au Musée d'Amiens. — Tapisserie des Gobelins, d'après un *Inconnu*, galerie d'Apollon, au Louvre.

Giraud (Pierre-François-Grégoire), sculpteur. Buste bronze, par *U.-J. Vatinelle*, au Musée d'Aix.

Girodet de Roucy-Trioson (Anne-Louis), peintre. Peinture, par *P. Carpentier*, d'après *A.-L. Girodet*. — Buste marbre, par *H. de Triqueti*. Ces deux portraits au Musée de Montargis. — Peinture, par un *Inconnu*. — Buste plâtre, par *J.-B.-L. Roman*. Ces deux portraits au Musée de Versailles. — Peinture, par *L.-L. Boilly*, au Musée de Lille. — Buste marbre, par *J.-B.-L. Roman*. — Dessin, par *F.-L. Dejuinne*. Ces deux portraits au Musée du Louvre. — Buste marbre, par un *Inconnu*, au palais de l'Institut. — Buste marbre, par *L. Desprey*, au cimetière du Père-Lachaise. — Buste plâtre, par *J.-B.-J. De Bay*, au Musée de Rouen.

Giroust (Louis-Antoine-Théodore), peintre. Peinture, par *J.-P. Saint-Ours*, appartient à la famille du modèle.

Giroux (André), peintre. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

Giroux (Jean-François-Achille), peintre. Dessin, par un *Inconnu*, au Musée d'Alençon.

Gisors (Henri-Alphonse de), architecte. Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre.

Gluck (Christophe), compositeur. Peinture, attribuée à *J.-S. Duplessis*, collection Alexandre Dumas. — Peinture, par le même, collection de M^me^ veuve Erard. — Peinture, par le même, collection Louis Viardot. — Peinture, par *Th. Maillot*, au Théâtre lyrique. — Son profil dans le tableau *le Parnasse*, par *P. Baudry*, à l'Opéra. — Peinture, par *A. Hansmann*, d'après *J.-S. Duplessis*. — Buste

Digitized by Google

plâtre, par *C. Francin.* Ces deux portraits, au Musée de Versailles. — Statue marbre, par *J.-P. Cavelier*, à l'Opéra.

Godart (Pierre-François), graveur sur bois. Dessin, par *Cl.-Ed. Lambert*, au Musée d'Alençon.

Godde (Charles-Joseph), sculpteur. Peinture, par un *Inconnu*. Rome, Villa Médicis.

Godefroy (Adrien-Pierre-François), graveur. Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre.

Gombert (Thomas-François-Joseph), architecte. Buste terre cuite, par *C.-L. Corbet*, au Musée de Lille.

Gossec (François-Joseph), compositeur. Buste plâtre, par un *Inconnu*, au palais de l'Institut. — Son profil dans le bas-relief *Départ des Armées*, par *S.-J. Brun*, Arc de triomphe de l'Étoile. — Médaillon marbre, par le même, au cimetière du Père-Lachaise.

Goujon (Jean), sculpteur. Peinture, par un *Inconnu*, au palais de l'Institut. — Peinture, par *P. Delaroche*. Hémicycle de l'École des Beaux-Arts. — Peinture, par *E. Giraud*, au Musée de Rodez. — Tapisserie des Gobelins exécutée par *Desroy*, d'après *E. Giraud*, galerie d'Apollon, au Louvre. — Peinture, par un *Inconnu*, collection Benjamin Fillon. — Son profil dans le dessin *la Renaissance*, par *A. Chenavard*, au Musée d'Angers. — Buste marbre, par *C. Francin*, au Musée de Versailles. — Médaillon bronze, par un *Inconnu*, à l'École des Beaux-Arts. — Buste marbre, par *L.-A. Eude*, au Musée d'Amiens. — Médaillon plâtre, par *P.-C. Simart*. — Autre médaillon plâtre, par le même. Ces deux portraits au Musée de Troyes.

Gourdel (Julien), sculpteur. Buste marbre, modelé par *J. Gourdel*, et sculpté par *P. Gourdel*, au Musée de Rennes.

Grandmesnil (Jean-Baptiste Fauchard de), artiste dramatique. Peinture, par *J.-B.-F. Desoria*, à la Comédie-Française.

Granet (François-Marius), peintre. Peinture, par *F.-M. Granet*. — Buste marbre, par *J. Pradier*. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*. Ces trois portraits au Musée du Louvre. — Buste marbre, par *J.-F. Legendre-Héral*. — Autre buste marbre, par le même. Ces deux portraits au palais de l'Institut. — Peinture, par *J.-A.-D. Ingres*. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*. — Buste plâtre, par *J.-F. Legendre-Héral*. — Buste plâtre, par *M.-J. Ramus*. — Buste marbre, par *F. Truphéme*. Ces cinq portraits au Musée d'Aix. — Buste marbre, par *J.-H. Ferrat*, à Aix.

Grandon, peintre. Peinture, par *Grandon*, au Musée de Lyon.

Grandval (François-Charles), artiste dramatique. Peinture, par *C.-L. Muller*, à la Comédie-Française.

Grandville (Charles-François Grandin, dit), artiste dramatique. Peinture, par *L.-A.-L. Riésener*, à la Comédie-Française.

Digitized by Google

Grandville (Jean-Ignace-Isidore Gérard, dit), dessinateur. Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*, au Musée du Louvre.

Grasset (Edmond), sculpteur. Peinture, par F. *Schommer*. Rome, Villa Médicis. — Buste bronze, par *Cordonnier*. Rome, église Saint-Louis-des-Français.

Grassini (Joséphine), artiste lyrique. Peinture, par *Mme E.-L. Vigée-Lebrun*, au Musée de Rouen. — Peinture, par la même, au Musée d'Avignon.

Grawez (Bruno-Joseph-Victorien), architecte. Buste marbre, par *M.-J.-C. Elshoect*, au Musée de Dunkerque.

Grenoble (Antoine-Jacquet, dit), sculpteur. Peinture, par *F.-A.-M. Jobbé-Duval*, au Musée de Grenoble.

Grétry (André-Ernest-Modeste), compositeur. Peinture, par *Mme E.-L. Vigée-Lebrun*. — Buste plâtre, par un *Inconnu*. Ces deux portraits au Musée de Versailles. — Peinture, par un *Inconnu*, au palais de l'Institut. — Peinture, par *J.-F.-M. Bellier*, collection Moreau-Chaslon. — Peinture, par *F. Besson*, au Musée de Toulouse. — Peinture, par *R. Lefèvre*, au Musée de Caen. — Dessin, par *J.-B. Isabey*, collection Edmond Taigny. — Buste pierre, par *J.-A.-A. Walter*, à l'Opéra. — Buste marbre, par *J.-E. Caudron*, à l'Opéra-Comique. — Buste terre cuite, par un *Inconnu*, au cimetière du Père-Lachaise.

Greuze (Jean-Baptiste), peintre. Peinture, par *J.-B. Greuze*. — Buste marbre, par *T.-C. Gruyère*. — Médaillon plâtre, par *L. Guglielmo*. Ces trois portraits au Musée du Louvre. — Peinture, par *J.-B. Greuze*, au Musée de Lyon. — Peinture, par le même, collection de Mme la marquise du Blaisel. — Peinture, par le même, collection Rothan. — Peinture par le même, collection Moreau-Chaslon. — Peinture, par le même, collection Abram. — Peinture, par *F.-C. Dulac*, d'après *J.-B. Greuze*. — Statuette plâtre, par *F. Protheau*. Ces deux portraits au Musée de Chalon-sur-Saône. — Peinture, par *J.-B. Greuze*. — Autre peinture, par le même. — Statuette plâtre, par *B. Rougelet*. — Statuette terre cuite, par *F. Protheau*. — Buste marbre, par *V.-E. Symian*. — Statuette plâtre, par le même. — Statuette ivoire, par *Jacquelin*. Ces sept portraits au Musée de Tournus. — Dessin, par *J.-B. Greuze*, collection du duc d'Aumale. — Peinture, par un *Inconnu*, au Musée de Quimper. — Statue marbre, par *B. Rougelet*, à Tournus.

Grigny (Alexandre-Charles), architecte. Buste bronze, par *H.-Louis Noël*, à Arras.

Grimou, Grimoux ou **Grimoud** (Jean-Alexis), peintre. Peinture, par *J.-A. Grimou*, au Musée du Louvre. — Peinture, par le même, à l'École des Beaux-Arts. — Peinture, par le même, collection Liouville.

Digitized by Google

Grobon (Michel), peintre et graveur. Son profil dans le tableau *Illustrations lyonnaises*, par *F. Chatigny*, au Musée de Lyon. — Peinture, par *Michel Grobon*, collection Jules-Augustin Poulot.

Grognard (Alexis), peintre. Peinture, par *A. Grognard*, au Musée de Lyon.

Grognard (François), amateur. Peinture, par *A. Grognard*, au Musée de Lyon.

Gros (Antoine-Jean, baron), peintre. Peinture, par *A.-J. Gros*, au Musée de Toulouse. — Peinture, par *P. Prud'hon*, collection du comte de la Béraudière. — Peinture sur lave, par *R.-P. Balze*, à l'École des Beaux-Arts. — Peinture, par *Aug. De Bay*. — Peinture, par un *Inconnu*. — Peinture, par *A.-J. Gros*. — Buste plâtre, par *J.-B.-J. De Bay*. Ces quatre portraits au Musée de Versailles. — Peinture, par un *Inconnu*, collection Victor Advielle. — Miniature, par *J.-B. Isabey*, collection A. De Bay. — Buste marbre, par *J.-B.-J. De Bay*. — Dessin, par *F.-J. Heim*. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*. Ces trois portraits au Musée du Louvre. — Buste marbre, par *J.-P. Dantan jeune*, au palais de l'Institut. — Buste marbre, par *J.-B.-J. De Bay*, à l'École des Beaux-Arts. — Buste marbre, par le même, au cimetière du Père-Lachaise. — Buste plâtre, par le même, au Musée de Rouen. — Buste plâtre, par le même, au Musée de Valenciennes. — Dessin, par *P.-J. David d'Angers*, collection Victor Pavie. — Cinq dessins, par le même, collection Jean Gigoux. — Deux dessins, par le même, collection Robert David.

Grosley (Jean-Pierre), amateur. Buste marbre, par *J.-A. Romagnesi*, au Musée de Troyes.

(*A suivre.*) H. J.

BIBLIOGRAPHIE.

Eudel (Paul). *L'hôtel Drouot et la curiosité en 1884-1885*, avec une préface par Philippe Burty. Cinquième année. Paris, Charpentier, 1886, in-12, 456 pages, avec de nombreuses illustrations. — Plus cette collection, dont nous avons annoncé les précédents volumes, s'augmente, plus il faut admirer l'art que l'auteur sait mettre à varier un sujet en apparence si monotone et à tenir l'attention du lecteur toujours en haleine. Belle humeur, traits piquants, anecdotes curieuses, érudition de bon aloi, telles sont les ressources que M. Eudel possède et emploie tour à tour pour réveiller l'intérêt. Ces volumes seront bien précieux un jour aux historiens de l'avenir par la masse de faits et de renseignements dont ils fourmillent. Un certain nombre de croquis empruntés aux catalogues illustrés de plus en plus fréquents, et de nombreux fac-similés d'autographes, reproduisant les trésors de la collection Bovet, donnent au dernier livre de M. Eudel un attrait particulier. Ne pouvant entrer dans le détail, nous nous contenterons d'énumérer les prin-

Digitized by Google

cipales ventes sur lesquelles l'auteur fournit à la fois des appréciations très justes et des renseignements bien précis. Il suffira de rappeler les noms de Vignères, Jundt, Basilewski, Sauvrezy, Dubrunfaut, de Beurnonville, Fournier, Paul Lacroix, Philippe Rousseau, Gustave Doré, Alfred Bovet, Lebarbier de Tinan, Dupont-Auberville, et enfin les ventes de la collection du comte de La Béraudière et des bronzes antiques de M. Julien Gréau, qui ont si brillamment clos l'exercice 1884-85. — J. G.

Marmottan (Paul). *L'École française de peinture* (1789-1830). Paris, librairie Renouard, 1886, in-12, 470 p. — M. Marmottan a appris de bonne heure, dans la maison paternelle, à s'intéresser à toutes les manifestations de l'art. Son goût personnel l'a porté vers cette époque de la Révolution si méconnue, et où fermentent déjà tous les germes de l'école moderne. Parmi ces peintres qui ont vécu de 1780 à 1830, le chercheur s'est attaché avec une sollicitude touchante aux humbles, aux oubliés, et surtout aux paysagistes que les historiens épris d'art académique et officiel ont, tous, par une sorte de complicité tacite, passés sous silence. Ainsi, les paysagistes et les peintres d'animaux, avec les peintres de marine, d'architecture et les dessinateurs, forment une sorte de dictionnaire alphabétique occupant la moitié du présent volume. Puis, viennent les peintres de genre, répartis en cinq catégories, dont les divisions nous semblent quelque peu subtiles; ainsi, un peintre de fleurs ne figure pas généralement dans la classe des peintres de genre. La deuxième partie du livre, consacrée aux peintres d'histoire, forme trois subdivisions : sujets d'antiquité ; sujets d'histoire nationale contemporaine; sujets religieux. Il nous semble que pour ces artistes célèbres, l'auteur a peu ajouté à ce qui se trouve partout. Mais c'est à la réhabilitation des petits maîtres, surtout des émules de Bruandet, de Lantara, de Michel, que le livre est consacré, et certes, si l'enthousiasme est communicatif, M. Marmottan ne saurait manquer de faire des adeptes. Il aura toujours eu ce mérite de forcer l'attention du public à s'arrêter un instant sur des artistes consciencieux [1] dont le nom était presque inconnu. — J. G.

Germain (Léon). *Du lieu de naissance du Frère Guillaume, peintre verrier du XVI^e siècle.* (Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, n° de mars 1883. Nancy, 1883, in-8°, 6 p.) — Il s'agit, dans cette courte mais substantielle brochure, de *Guillaume de Marcillat*. M. Germain place le lieu de naissance de cet artiste à Saint-Mihiel. En parlant de la sorte, l'auteur s'appuie sur une interprétation du P. Marchese, qui, en 1846, a traduit dans un sens conforme à cette opinion quelques lignes d'un document publié par Gaye en 1839. Tous les écrivains qui, depuis quarante ans, se sont occupés de *Marcillat*, ont partagé l'avis du P. Marchese. M. Germain suppose toutefois que M. Palustre aurait été le premier en date, dans notre pays, à relever la vraisemblance du raisonnement du P. Marchese. Il y a dans cette supposition une légère inexactitude. M. le vicomte *Delaborde* avait traduit le passage qui nous intéresse dès 1854 [2] et c'est seulement en 1868 que

1. Les dates citées par M. Marmottan nous semblent manquer parfois d'exactitude. C'est un point capital sur lequel nous appelons l'attention de l'auteur.

2. Voy. plus haut, p. 49.

Digitized by Google

M. Palustre a fait connaître son sentiment sur *Marcillat*. Ce qui paraît appartenir en propre à M. Palustre, c'est la désignation de la ville de Saint-Mihiel comme lieu de naissance du peintre verrier. M. Germain a donné place dans son étude à la notice d'Émeric David sur l'artiste français. Cette notice, insérée d'abord dans la *Biographie universelle* de Michaud, avait été rééditée par Paul Lacroix dans le volume *Vies des Artistes anciens et modernes par T. B. Émeric-David*. (Paris, Charpentier, 1853, in-12.) Constatons en passant qu'Émeric-David, qui s'est inspiré de *Vasari* dans sa notice, fixe à 1537 la date du décès de *Marcillat*. Cette date, contestée par plusieurs, n'est l'objet d'aucune observation de la part de M. Germain, et sur ce point nous approuvons sa réserve. Le soin que met M. Germain à réunir ainsi autour du nom de *Marcillat* les travaux publiés sur lui nous montre que l'écrivain lorrain tient à honneur de préparer la voie aux biographes du célèbre verrier. — H. J.

Germain (Léon). *Guillaume de Marcillat, peintre lorrain*. (Extrait des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*. Nancy, 1884, in-8°, 11 pages.) — Dans cette nouvelle étude, M. Germain revient sur son sujet favori, et, fidèle à sa méthode, il cite volontiers les auteurs qui ont cherché à faire la lumière autour du nom de *Marcillat*. M. Meaume ayant parlé du peintre verrier dans l'*Intermédiaire* de l'année 1879, nous retrouvons sous la plume de M. Germain l'article de cet érudit. M. Meaume justifie ce que nous disons plus haut au sujet de M. le vicomte *Delaborde*. « M. *H. Delaborde*, écrit-il, serait donc le premier qui, vers 1864, aurait fait connaître en France l'origine véritable de *Marcillat*. » On a vu que c'était en 1854, non en 1864, qu'avait paru l'étude *De la peinture française et de son histoire* dans la *Revue des Deux-Mondes*. M. Meaume écrit à quelques lignes de distance que « M. *H. Delaborde* a publié la pièce authentique transcrite par le P. Marchese. » M. *Delaborde* se borne à signaler la pièce sans la publier. C'est tout à fait incidemment, d'ailleurs, que M. *Delaborde* a parlé de *Marcillat*, et, la lumière faite sur le nom de l'artiste et son lieu de naissance, dans une note de moins de dix lignes, l'écrivain poursuit le cours de son étude. Si nous relevons ces inexactitudes légères échappées à la plume toujours bien informée du regretté M. Meaume, c'est afin d'écarter les chances d'erreur qui pourraient égarer les futurs historiens de *Marcillat*. En agissant ainsi, nous croyons nous conformer au vœu de M. Germain, dont l'intention visible est de grouper, à portée de la main, les meilleurs éléments d'une biographie. On ne peut s'y méprendre : tel est évidemment le but poursuivi par M. Germain, car c'est bien lui qui a dit : « Ne serait-ce pas, pour celui qui en aurait le loisir, une œuvre intéressante que d'étudier d'une manière spéciale la vie du célèbre artiste récemment restitué à la Lorraine? » Si cette *Vie* prend jamais les proportions d'un livre, M. Germain aura fait plus que d'en provoquer la composition, il l'aura préparé. — H. J.

Digitized by Google

MARCHÉS PASSÉS PAR LE PEINTRE VERRIER *GUILLAUME DE MARCILLAT*

POUR L'EXÉCUTION DES VITRAUX DU DÔME D'AREZZO

(1518-1524)

Traduits par MM. Henry Jouin et Anatole de Montaiglon.

I.

Prix fait du vitrail de la rosace principale du Dôme.

(1518.)

La pièce que nous donnons ici fait partie, ainsi que celles qui la suivent, des archives de l'Œuvre de la cathédrale d'Arezzo. Le texte italien de ces documents a été publié. Nous n'avons donc pas eu besoin de recourir aux manuscrits originaux. Le docteur Gaye, MM. Angiolo et Ubaldo Pasqui nous ont épargné ce soin. On connaît le *Carteggio* de Gaye. *La Cattedrale Aretina e suoi monumenti*, d'Angiolo et Ubaldo Pasqui (Arezzo, 1880, gr. in-8°), est un livre moins familier aux lecteurs français. L'ouvrage est excellent et mérite qu'on le signale. Nous en avons apprécié la valeur pendant un séjour que nous fîmes à Arezzo, il y a quelques années. La visite du Dôme et des monuments qu'il renferme doit avoir été précédée d'une lecture attentive de la monographie de cet édifice par MM. Pasqui. L'appendice de ce volume contient la plupart des pièces découvertes jusqu'à ce jour sur *Marcillat*.

La rosace principale, confiée au verrier français, avait été antérieurement décorée par *Domenico Pecori*, mais sans grand succès. *Marcillat* dut refaire ce vitrail. D'après *Vasari*, la rosace du Dôme est le second travail que notre compatriote ait exécuté à Arezzo. Il n'avait encore fait depuis son arrivée dans cette ville qu'une seule verrière destinée à la chapelle des Albergotti. — H. J.

1518.

Messire Guglielmo di Pietro, Français, Maître de fenêtres de verre, doit ravoir jusqu'à ce jour, 31e d'octobre 1518, 408 livres, laquelle somme se rapporte à une rosace du Saint-Esprit à personnages au bas de la nef dudit évêché, à raison de 14 livres le bras mesuré à la canne. Elle s'est trouvée mesurer 29 bras et demi, d'après le mesurage de Nicolo di Giovanni Ricoveri, mesu-

1518.

Mess. *Guglielmo di Pietro*, Francese, M° a fare finestre di vetro, dè avere perfino a questo dì 31 d'ottobre 1518 l. 408, i quali denari sono per lavoro di uno occhio a figure dello spirito santo a la navata da piè di detto Vescovado, a ragione di l. 14 ciascheduno braccio a braccio a canne; fu di mesura br. ventanove e mezzo, cioè br. 29 1/2, tavolato per Nic° di Giovanni Rico-

Digitized by Google

reur, fait le 21e jour d'octobre 1518; le montant du tout a été de 408 livres, comme ci-dessus, et la commande de cette rosace a été faite par les Fabriciens qui sont en charge dans la présente année 1518, comme apparaît par un acte écrit de la main de Séraphin di Bernardino degli Azzi, de présent chancelier de la commune d'Arezzo, le ..... jour de mai 1518.

(Dettes et Créances, D, p. 101.)

veri, tavolatore, mesurato sotto di 21 d'ottobre 1518; con tutto fu la montanza di l. 408 come è sopra, et questo occhio fu alogato per gli operaj che sono al presente anno 1518, come apare per mano di ser fino di Bernardino degli Azzi, al presente cancelliere dela Comunità d'Arezzo sotto di... di maggio 1518.

(Debit. e Credit., D, p. 101.)

II.

Vitrail représentant le Baptême de Jésus-Christ.

(1519.)

Les conditions faites à l'artiste pour l'exécution de ce nouveau travail sont les mêmes que celles qu'il avait acceptées l'année précédente. *Marcillat* peint cette verrière à raison de quatorze livres le bras canné. — H. J.

Messire *Guglielmo di Piero*, Français, Maître de fenêtres de verre, doit recevoir le 13e jour d'octobre 1519, deux cent quatre vingt sept livres pour une fenêtre en verre avec personnages dans ledit évêché, pour le prix de quatorze livres le bras mesuré à la canne par bras carré; il est convenu que toute autre chose nécessaire pour l'armature de ladite fenêtre, comme ferrure, armature, grillage et chaux, le tout est aux frais de ladite œuvre. Ladite fenêtre a été de vingt bras et une moitié de bras, c'est-à-dire de vingt bras et demi, d'après le mesurage de Nicolo di Giovanni d'Antonio di Cecho Ricoveri, le 13e jour d'octobre 1519, et se monte à quatorze livres par bras, comme ci-dessus, à 287 livres.

(Même source, p. 103.)

Mess. *Guglielmo di Piero*, Francese, me a fare finestre di vetro, dè avere a dì 13 d'ottobre 1519 per una finestra di vetro per lui fata a figure in detto Vescovado per prezzo di l. quatordici per ciaschuno braccio a braccio a canna a braccio quadro; d'acordo è ogni altra cosa necessaria per armare detta finestra, cioè di ferramenti, armadura, e rete e calcina a tutte spese di detta Opera. Fu di misura detta finestra br. vinti è mezzo, cioè br. 20 1/2, misurata per Nice di Giovanni d'Ante di Cecho Ricoveri, sotto di 13 d'ottobre 1519; monto, al 14 per ciaschuno, braccio come di sopra, l. 287.

(Ivi, p. 103.)

Digitized by Google

III.

Vitraux de la Résurrection de Lazare, de saint Matthieu et de saint Nicolas.

(1519.)

Le prix consenti à *Marcillat* pour ces trois verrières est augmenté à raison d'une livre par bras canné. — H. J.

1519.

Mémorial, comment les respectables Fabriciens de l'Évêché ont alloué à faire à Messire *Guglielmo di Piero*, Français, maître de fenêtres de verre, trois fenêtres en verre avec des personnages, c'est-à-dire une fenêtre au-dessus de la chapelle de S. François, une fenêtre au-dessus de la chapelle de S. Mathieu, une fenêtre au-dessus de la chapelle de S. Nicolas, au prix de 15 livres pour chaque bras mesuré à la canne par bras carré. Les vitraux doivent être bien faits et cuits au feu et non pas à l'huile, toute autre dépense étant aux frais de l'Œuvre, c'est-à-dire la dépense d'armatures, de bois, de chaux, de ferrures, de grillages en fil de cuivre aux frais de ladite Œuvre. Le susdit Messire *Guglielmo* doit en être payé comme ci-dessus, 15 livres le bras de verre, peint à personnages, et il doit les avoir achevées à la fin de juin prochain, venant 1520, comme il en appert plus à plein du contrat d'allocation de la main de Ser Francesco di Maestro Donato di Guglielmo, Notaire d'Arezzo, le 13e d'octobre 1519. En outre, ce dit jour, 31e d'octobre, Maître Lodovico di Ser Andrea Guilichini s'oblige pour ce que le dit Messire *Guglielmo* observera en

1519.

Memoria come gli spettabili Operai del Veschovado ano alogato a fare tre finestre di vetro a figure a Mess. *Guglielmo di Piero*, Francese, m° di far finestre di vetro; cioè una finestra sopra la capella di S. Francesco; una finestra sopra la capella di S. Mateo; una finestra sopra la capella di S. Nicolo, per prezzo di l. 15 per ciascuno braccio a braccio a canna a braccio quadro, bene fate e cotte a fuoco e non a olio, e ogni altra spesa a spese de l'Opera, cioè di armadure, di legniame, calcina, ferramenti e rete di filo di ramo a spese di detta opera. Che detto Mess. *Guglielmo* a ne avere l. 15 come di sopra del braccio di vetro lavorato a figure, et debale aver finite per tutto giugno proximo a venire che siremo 1520, come più apieno apare [del ?] contratto di detta aloghasgione per mano di Ser Francesco di M° Donato di *Guglielmo*, notaio aretino, rogato sotto di 13 d'ottobre 1519. E più questo di 31 d'ottobre M° Lodovicho di Ser Andrea Guilichini s'obrigo per detto Mess. *Guglielmo* che lui observeria in tutto questo, (*che*) detto Mess.

Digitized by Google

tout ses engagements, et que le dit Messire *Guglielmo* s'est obligé de faire pour ladite Œuvre. Et quant aux sommes d'argent que ledit Messire *Guglielmo* confesse avoir reçues des Fabriciens comme a compte sur ledit travail, ledit Maître Lodovico s'est obligé à garantir l'Œuvre de tout dommage qui pourrait lui venir de ladite contention, comme il appert plus à plein de ladite obligation de garantie de la main de Ser Giovanni di Damiano Alpini, Notaire d'Arezzo, de ce prié le 31e jour d'octobre 1519, pour les sommes d'argent que ledit entrepreneur a reçues de ladite Œuvre et par lui Maître Lodovico sus-nommé.

(Même source, p. 111.)

Guglielmo se n'è obrighato di fare per detta Opera. E cosi ogni quantita di denari che detto Mess. *Guglielmo* confessi aver da gli Operai per conto di detto lavoro, si obrigo detto Me Lodovicho di conservare l'Opera da ogni danno potesse avere per detta aloghasgione, come più apieno apare di detto obrigo per mano di Ser Giovanni di Damiano alpini, Notaio Aretino, roghato sotto di 31 d'ottobre 1519 per più denari che detto conduttore a ne auti da detta Opera e per lui Me Lodovicho sopradetto.

(Ivi, p. 111.)

IV.

Prix des trois verrières précédentes.

(1520.)

La date de l'estimation qui suit prouve que *Marcillat* a tenu ses engagements. Nous venons de voir que l'artiste devait achever ses verrières au mois de juin 1520. Or, il est procédé à leur mesurage et on fixe le chiffre des honoraires du peintre en juillet 1520. — H. J.

1520.

Au nom de Dieu, le 18e jour de juillet 1520.

Maître *Guglielmo di Pietro*, Français, Maître de fenêtres en verre, doit avoir neuf cent quatre vingt une livres qui sont pour la façon de trois fenêtres diverses à quinze livres le bras, l'une au-dessus de Saint François, mesurée à 37 bras; l'autre de Saint Matthieu, à 19 bras, et l'autre de Saint-Nicolas, à 9 bras

1520.

Al nome di Dio, a di 18 di luglio 1520.

Me *Guglielmo di Pietro*, Francese, Me di finestre di vetro, dè avere l. novecentoottantuna; sono per manifattura di tre finestre di vetro, una sopra san Francesco, tavolata fu br. 37; e l'altra di santo Matteo fu br. 19; e laltra di

Digitized by Google

4 onces. Les trois susdites fenêtres mesurées par le mesureur Nicolo di Giovanni Ricoveri ont 65 bras 4 onces et montent à 981 livres.

(Même source, p. 119.)

san Nicolo fu br. 9, once 4, a l. 15 il braccio; tavolate tutte tre le sopra dette finestre per Nicolo di Giovanni Ricoveri, tavolatore, sono br. 65, once 4, montaro l. 981.

(Ivi, p. 119.)

V.

Vitrail des Profanateurs du Temple et de la Femme adultère.

(1522-1524.)

Le prix de quinze livres le bras canné demeure fixé pour cette nouvelle commande. On remarquera en outre que *Marcillat* est chargé de remplacer par des vitraux de sa composition deux verrières existantes et en bon état puisqu'il doit en utiliser les sujets; il est donc permis de penser que les Arétins jugeaient ces verrières inférieures aux travaux du maître français. — H. J.

Le 1er de juin 1522.

Mémoire comment, ce susdit jour, au nom de Dieu, les respectables Fabriciens de l'Évêché d'Arezzo, ont alloué à faire à Messire *Guglielmo di Pietro,* Français, maître de fenêtres en verre, deux fenêtres en verres fins et avec des personnages de la façon qui convient à un bon Maître, l'une de ces fenêtres au-dessus de l'autel de S. François et l'autre au-dessus des fonts baptismaux, au prix de 15 livres le bras, le tout à ses frais, travail et matière, à l'exception des armatures. Et quant aux fenêtres de verre qui existent actuellement dans les plans susdits, ledit Maître *Guillaume* s'oblige à les déposer et à les mettre dans les deux fenêtres rondes des voûtes déjà peintes, et comme il aura encore de la matière qui restera, il doit la placer à la troisième fenêtre ronde, le tout à ses

A p° di giugnio 1522.

Ricordo chome ogi questo di detto di sopra chal nome di Dio li Spettabili Operarij del Vescovado d'Arezzo alogono a Miss. *Guglielmo di Pietro,* Francese, M° di finestre di vetro a fare doi finestre di vetri fini e figurati a uso di bon M°, una sopra l'altare di san Francesco laltra sopra al batesimo, per prezzo di l. 15 il braccio, a tutte sue spese e materia, esietto l'armadure; e perche le dette finestre di vetro, le quali al presente si troveno in detto luogo, detto M° *Guglielmo* s'obrigho levarle e metter le a doi occhi de le volte dipente e avanzando alcuna materia l'abia a mettere al terzo occhio a tutte

Digitized by Google

frais. Mais, comme pour le complément du rond des susdites trois fenêtres il manquera une certaine quantité ou de verre ou d'étain, ou de plomb ou de ferrures et que les Fabriciens et l'Œuvre sont tenus de le fournir, quant aux deux fenêtres et aux trois rosaces, Maître *Guillaume* promet de livrer les fenêtres à la fin d'octobre prochain venant et que de tout cela ils sont tombés d'accord; moi, Domenico di Giovanni di Bartolomeo Landini ai fait la présente convention en présence des Fabriciens et de leur volonté et en présence dudit Messire *Guglielmo*, lequel signera qu'il approuve tout ce qui est contenu ci-dessus.

« Moi, *Guglielmo di Pietro de Marcillat*, susdit, approuve « tout ce qui est contenu ci-dessus, et promets de le faire. En foi « de la vérité, je me suis soussigné de ma propre main, l'année, « le mois et le jour susdits. »

Le troisième jour de mars 1524, le susdit Messire *Guglielmo* a livré les susdites deux fenêtres. Elles furent mesurées par Nicolo di Giovanni Ricoveri, mesureur, qui se trouvèrent de la mesure, celle des vendeurs chassés du Temple[1] 21 bras 11 onces, et celle de la femme adultère 22 bras 1 once qui montent en tout à 660 livres.

sue spese, e perche a detti tre occhi mancherà a la perfetione del tondo alcuna quantità di vetro, o stagnio, o piombo, o ferramenti, e sopradetti Operarij sino tenuti di quello de l'Opera : le quali doi finestre e tre occhi el detto Miss. *Guglielmo* promette dar le finestre per tutto il mese d'ottobre prossimo a venire, e di tanto sono rimasi d'acordo. Io, Domenico di Giovanni di Bartolomeo Landini o fatto questa presente alogasgione in presentia degli Operaj e di loro volontà e in presentia di detto Miss. *Guglielmo*, el quale se soscriverà esser contento di quanto di sopra si chontiene.

« Io *Guilielmo di Pietro de Marcillat*, sopra detto, a quanto di sopra si « contiene so contanto e prometto di fare. In fede de la verita mi so sotto- « scripto di mia propria mano, anno, mese e di ditto di sopra. »

A di 3 di marzo 1524, a venduto detto Miss. *Guglielmo* sopra ditto dette doi finestre; si tavolorono per Nicolo di Giovanni Ricoveri, tavolatore, che furono di misura, quella del flagello del Tempio br. 21, once 11, e quella de l'adultera fu br. 22, once 1, che montonno in tutto l. 660.

---

1. Mot à mot : « Celle du fouet du Temple. » Ni S. Marc, XL, 15-16, ni S. Luc, XIX, 45-46, ne parlent du fouet. Mais le texte de cette pièce s'explique et ne laisse pas d'être rigoureusement exact, attendu que *Marcillat* a représenté Jésus-Christ mettant en fuite les vendeurs du Temple en les menaçant d'un fouet ou mieux d'un martinet à trois lanières.

Digitized by Google

Et le susdit doit recevoir jusqu'à ce jour 22e de novembre 70 livres, qui sont dues en partie pour avoir posé les deux vieilles fenêtres susdites dans les susdites fenêtres rondes et pour raccommodages à la rosace principale, et pour d'autres verres faits comme modèles pour ladite Œuvre et en général pour toute autre chose qu'il ait jamais eu à faire pour ladite Œuvre, excepté la troisième voûte qu'il a peinte. Convenu avec ledit *Gulielmo*, d'accord qu'il a à recevoir 70 livres.

(Dettes et Créances, D, p. 139 t.)

E dè avere perfino questo di 22 di novembre l. 70, le quali sono, parte per aver miso le sopra dicte finestre vechie in e sopradetti ochi, e per aconciatura de l'ochio principale e altri vetri per modelli fatti per ditta opera, e generalmente per ogni qualunque cosa che lui avessi mai auto a fare con detta opera, salvo la terza volta, quale lui dipense; d'acordo con ditto Miss. *Gulielmo* de avere ditte l. 70.

(Debit. e Credit., D, p. 139 t.)

VI.

Engagement pris par Marcillat *d'achever les peintures de la deuxième grande voûte et de mettre en place les fenêtres dont il vient d'être parlé, pour la fin de mars 1524.*

Cette dernière pièce est d'une importance exceptionnelle en raison de la qualification prise par *Marcillat* au début du contrat. C'est, en effet, d'après cette qualification, encore obscure, qu'on a voulu inférer de l'origine lorraine de l'artiste. Sans combattre absolument l'interprétation donnée par le P. Marchese des premières lignes de ce document, nous gardons quelques doutes sur le lieu de naissance du peintre verrier. — H. J.

Le 28e janvier 1524.

Comme ainsi soit que Messire *Guglielmo di Pietro*, Français, peintre et maître de fenêtres en verre et prieur de Saint-Thibaut de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun, en France[1], a accepté et s'est

Adi 28 di Gienaio 1524.

Conciosichosa che Miss. *Gulielmo di Pietro*, Francese, dipintore e Me di finestre di vetro e Priore di Se Teobaldo di Se Michele, diocesi di Verduno,

1. Il est parlé plus haut (p. 50) du Bref de Jules II, daté de 1509 et autorisant *Marcillat* à quitter l'Ordre des Frères Prêcheurs. Or, la seule restriction faite à la grâce accordée à l'artiste est la défense formelle de la nomination à un Bénéfice, et, en 1524, il est appelé « Priore di S. Teobaldo di Santo Michele, diocesi di Verduno in Francia. » C'est ce qui doit faire

Digitized by Google

engagé de peindre trois voûtes de l'église de l'évêché d'Arezzo, à des stipulations et conditions prises depuis longtemps, c'est-à-dire le 31e décembre 1520, comme il appert du contrat passé par-devant Ser Lorenzo di Matteo Galli, notaire d'Arezzo; qu'en outre il a accepté et s'est engagé de travailler et de faire dans ladite église pour les Fabriciens d'icelle deux fenêtres rosaces de verre et cela depuis assez longtemps, aux stipulations et conditions du 1er juin 1522, comme il se trouve dans le livre blanc de ladite Œuvre au feuillet 139; que l'exécution et la terminaison des susdits ouvrages ont été par ledit Messire *Guglielmo* différées bien au delà de ce qu'il avait promis auxdits Fabriciens, et voulant leur donner une prompte exécution et terminaison et en assurer et garantir lesdits Fabriciens, en conséquence, ce susdit jour, ledit Messire *Guglielmo* promet et s'oblige vis-à-vis des Fabriciens et de l'Œuvre de l'Évêché, pour elle et pour eux, Sinigardo di Guaspari Sinigardi et à Jacopo di Mariotta Marzopini, deux desdits Fabriciens présents et acceptant pour ladite Œuvre et lesdits Fabri-

in francia, abbi tolto e condotto a dipingiere tre volte de la chiesa del Veschovado d'Arezo con più patti e condizioni più tempo fà, cioè sotto di 31 di diciembre 1520, come apare per contratto rogato Ser Lorenzo di Matteo Galli, notaio aretino, e ancora abi condotto e tolto a lavorare e fare doi finestre e tre ochi di vetro in detta chiesa, da li Operaj già di quella più tempo fa con più patti e condizioni sotto di primo di giugno 1522, come apare in el libro bianco di detta Opera a c. 139, ed essendosi diferita la espedizione e perfezione de le sopra dette opere per ditto Miss. *Gulielmo* più assai che non avia promisso a ditti Operaj, e volendo lui darne presto ispedizione e perfezione e di ciò acertarne e ricurarne ditti Operaj, pero, questo di sopra scritto, ditto Miss. *Gulielmo* promette e obligase a ditti Operaj e Opera del Vescovado, e per quella e quelli a Sinigardo di Guaspari Sinigardi e Jac° di Mariotto marzopini, doi di ditti operaj presenti e aciettanti per detta Opera

---

penser que, s'il avait encore ce prieuré en 1524, il en avait été investi avant 1509 et même avant qu'il n'eût quitté la France pour s'établir en Italie. Peut-être, en 1524, n'était-ce plus qu'un titre nu, le rappel d'une distinction possédée autrefois et passée en d'autres mains. C'est aux érudits lorrains, avec les ressources de leurs archives provinciales, à préciser l'existence et le lieu du prieuré de Saint-Thibaud, à ou près de Saint-Mihiel, de quel collateur il dépendait et, s'il était possible, en quelle année *Guillaume* en fut pourvu, et à quelle date il eut un successeur. En tout cas, la possession d'un Bénéfice sans autre preuve ne comporte pas la nationalité de son titulaire, et, bien que la Lorraine ait été de tout temps célèbre par ses peintres verriers, la mention ci-dessus laisse encore tout à fait incertain le pays d'origine de *Guillaume de Marcillat*. — A. DE M.

Digitized by Google

ciens, à finir de peindre la seconde voûte et les murs latéraux auxquels il travaille en ce moment pour la fin du mois de mars prochain venant et semblablement pour la même époque, d'avoir fini, posé et arrangé dans la même église deux fenêtres de verre et deux ou trois rosaces de verre, comme il s'y est obligé dans la susdite convention écrite dans ledit livre et dans les pièces, et cela sans aucune exception. Et, dans le cas qu'il n'observât pas en tout ce qui est ci-dessus contenu dans le présent écrit, il promet et s'oblige, immédiatement à la fin dudit mois de mars passé, à rendre et à restituer à ladite Œuvre et à ses Fabriciens toutes et quelconques sommes de deniers qui lui seront payées à l'avenir par ladite Œuvre de l'Évêché, de quelque façon que ce soit, en restant d'ailleurs à tout ce à quoi il était obligé antérieurement au présent acte, et, en vue de cette observation, il s'engage lui, ses héritiers et ses biens, présents et futurs, sans aucune exception, et, sur ses prières et, pour assurer l'observation des choses susdites, se portent garants pour lui Maître Lodovico di Ser Andrea Guilichini et Nieri di Pier Giovanni Brendagli, lesquels signeront ci-dessous de leur propre main, et, pour foi de la vérité et à la prière desdites parties et en leur présence, moi, Vincienzio di Giovanni de' Giudici, ai fait de ma main propre le présent acte, le susdit jour dans la ville d'Arezzo.

« Moi, Messire *Guglielmo*, ci-dessus nommé, donne mon appro-
« bation et m'oblige à tout ce qui est contenu ci-dessus et en foi

e Operaj, di fenire di dipignere la seconda volta e faciate che al presente lavora per tutto el mese di marzo prossimo a venire, e similmente de avere fenito e posto suso e aconcio doi finestre di vetro, e doi o tre ochi di vetro in detta chiesa, come è obligato nella sopra ditta convenzione, schritta in detto libro e carte, senza alcuna sciezione (*eccezione*). E, in caso che lui non oservassi tutto quanto di sopra nella presente schritta si contiene, promette o obligase immediatamente passato ditto mese di marzo di rendere e restituire a detta Opera e alli suoi Operaj ogni e qualunque somma di denari che li fossino pagati per l'avenire per ditta Opera del Vescovado in qualunque modo, remanendo obligato a quanto fossi obligato inanzi la presente schritta; e per questo osservare obliga se e sua (*suoi?*) eredi e beni, presenti e futuri senza alcuna sciezione, e a sua (*suoi?*) preghi e comandamenti per osservazione delle sopra ditte cose per lui stano malevadori M° Lodovico di Ser Andrea Guilichini e Nieri di Pier Giovanni Brendagli, i quali si soscriverano qui di sotto di loro propria mano; e, per fede del vero e a prego delle dette parti e in loro presenzia, io, Vincienzio di Giovanni de Giudici, o fatto la presente scritta di mia propria mano, ditto di in Arezzo.

« Io, Mess. *Guilielmo* sopra scripto so contanto e oblighome a quanto di

Digitized by Google

« de la vérité, j'ai fait ces lignes de ma propre main, ledit jour, à « Arezzo.

« Moi, Maître Lodovico di Ser Andrea Guilichini, Médecin et « Citoyen d'Arezzo, approuve ce à quoi je suis obligé ci-des- « sus, etc.

« Moi, Nieri di Pier Giovanni Brendagli, approuve, etc. »

(Actes de l'Œuvre du Dôme, filza A, page 7.)

« sopra si contiene, e per fede del vero ho fatto questi vesi di mia propria « mano detto di, in Arezzo.

« Io, M° Lodovico de Ser Andrea Guilichini, phisico e ciptadino Aretino, « so contento di quanto di sopra so obligato, etc.

« Io, Nieri di Piergiovanni Brendagli so contento, etc. »

(Atti dell' Op. del Duomo, liasse A, p. 7.)

H. J. et A. DE M.

DÉCHARGE

DONNÉE PAR LES RELIGIEUX DE SAINT-JULIEN DE TOURS AU SCULPTEUR *DE LA BARRE L'AINÉ*, POUR LES FIGURES DU GRAND-AUTEL DE LEUR ÉGLISE.

16 avril 1649.

Gervais de la Barre a été, dans la première moitié du XVII^e^ siècle, l'un de nos bons sculpteurs provinciaux. Il était du Mans, où il habitait et où il a exécuté, entre autres ouvrages, un sépulcre en terre cuite, autrefois placé dans une chapelle de la cathédrale et fort apprécié des connaisseurs; ce sépulcre, détruit à la Révolution, a été remplacé par un autre assez médiocre, venu de l'église des Cordeliers de la même ville, et qu'on a parfois faussement attribué à notre sculpteur. Comme il travaillait dès la fin du XVI^e^ siècle, il est assez probable que le personnage mentionné dans la pièce suivante, datée de 1649, est son fils, que nous savons avoir suivi la même carrière; il y a là une question délicate, que notre savant confrère M. Henri Chardon, du Mans, serait seul capable d'élucider. Quoi qu'il en soit, nous voyons qu'un sculpteur nommé *de la Barre* l'aîné était, en 1644 et 1647, appelé du Mans à Tours pour décorer le maître-autel de la belle église bénédictine de Saint-Julien. Malheureusement, nous n'avons pu retrouver les marchés mentionnés dans l'acte que nous publions; ils sont perdus, comme tant d'autres documents de ce genre. L'œuvre de *de la Barre* a également disparu, sans doute à l'époque de la Révolution. Il n'en reste plus que le souvenir recueilli par nous dans le registre des actes capitulaires de Saint-Julien. Une note marginale indique que ces figures étaient pour le grand-autel.

Ch. DE GRANDMAISON,
Archiviste d'Indre-et-Loire.

Digitized by Google

Le seiziesme jour d'avril mil six cent quarante-neuf, les religieux de ce monastère de Saint-Julien de Tours, congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, estant capitulairement assemblez, au son de la cloche, en la manière accoutumée, sur ce qui a esté représenté par le révérend Père Prieur que le sieur *de la Barre* l'aisné demandoit une descharge de marchez, comme ayant satisfait à tout le contenu en iceux, a esté conclu, à la pluralité des voix, de la luy bailler en la forme qui s'ensuit :

Nous, humbles prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, recognoissons que conformément aux contracts cy-devant faicts entre nous et *Gervais de la Barre*, maître sculpteur, demeurant au Mans, en datte du vingt-neufiesme janvier mil six cents quarante-quatre et du sixiesme janvier 1647, ledit *de la Barre* a faict et parfaict toutes et chacunes les figures et images qu'il estoit tenu par lesdicts contracts et icelles rendues, posées et duement estoffées dans leurs places en notre église dudict Saint-Julian, dont nous nous contentons et en avons deschargé et deschargeons ledict *de la Barre;* et à ce moyen demeurent lesdicts contracts nuls, comme estant accomplis de part et d'autre, fors pour le regard de ce qui peut estre deub audict *de la Barre* pour reste du prix desdictes figures, qui demeure en sa force et vertu et qui sera payé à la Saint-Jean prochaine, ainsi que nous en sommes convenus. Faict en notre monastère, les jours et an que dessus; de laquelle délibération m'a esté commandé par le R. Père prieur de dresser ce mesme jour le présent acte.

(*Signé :*) Albert de Maubreul, prieur, Gatien Seguin, Malo Roullet, Julien Basset, scribe.

(Archives d'Indre-et-Loire, registre capitulaire de Saint-Julien de 1637 à 1705, p. 43.)

COMMANDE DE TABLEAUX

POUR LA DÉCORATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS

AUX PEINTRES *LARGILLIÈRE*, *DIEU*, *DUMESNIL* ET *LOUIS DE BOULLONGNE*.

(1702-1716.)

Les *Nouvelles Archives de l'Art français* ont publié, il y a quelques années[1], le marché passé en 1722 par le Prévôt des marchands et les

1. 2e série, t. III (9e de la collection), p. 135-7.

Digitized by Google

Échevins de la ville de Paris avec le peintre *Nicolas de Largillière*, pour l'exécution d'un tableau représentant l'infante d'Espagne, fiancée de Louis XV. Nous disions, à cette occasion, que la description de l'esquisse présentée par *Largillière* était assez précise pour permettre de reconnaître la peinture si elle avait été conservée. Or, cette intéressante composition existe encore; elle appartient, ou du moins elle appartenait il y a peu d'années, à notre confrère M. Auguste Sichel, qui nous engageait à l'aller voir après la publication du marché inséré dans les *Nouvelles Archives*.

Les documents qui suivent viennent s'ajouter à celui que nous avons déjà fait connaître. Ce sont des marchés passés par le corps municipal de la ville de Paris avec différents artistes pour la décoration de la maison commune. Il s'agissait de représenter les événements récents dont l'Hôtel de Ville avait été le théâtre, ou les privilèges accordés par le Roi à la municipalité parisienne. Ces tableaux constituaient une sorte de musée historique dont la plupart des historiens ont parlé[1], mais dont aucun malheureusement ne nous a laissé la liste complète.

Dans son *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, M. Leroux de Lincy donne des détails sur cette précieuse collection. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire le passage qui nous intéresse : « Des « peintures remarquables, et dont il n'existe aujourd'hui nulle trace, « décoraient non seulement la grande salle de l'Hôtel de Ville, mais « encore les autres pièces de ce monument; l'on doit regretter d'au- « tant plus la destruction de ces peintures qu'elles formaient comme « un musée chronologique dans lequel chaque peintre français, depuis « le XVI^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^, était venu travailler. La plus ancienne « indication que j'aie pu rencontrer remonte au 13 août 1551. Elle est « curieuse, mais bien incomplète. »

Suivent les mentions que l'auteur a recueillies sur les portraits des prévôts et échevins. Ce n'est guère qu'à partir des premières années du XVII^e^ siècle qu'on possède quelques renseignements sur les artistes chargés de ces peintures officielles. On sait d'ailleurs que cet usage n'était pas particulier à la ville de Paris. Il était appliqué dans beaucoup de grands centres provinciaux, et il fournissait aux peintres locaux une de leurs meilleures ressources. Certains artistes, et non dépourvus de mérite, ont passé leur vie à retracer les traits des officiers municipaux élus par leurs concitoyens.

M. Leroux de Lincy continue en ces termes : « Au XVIII^e^ siècle, « plusieurs peintres célèbres furent chargés, non seulement de faire « le portrait des officiers municipaux, mais encore de reproduire « quelques faits remarquables ayant eu lieu pendant la magistrature

1. Voyez Piganiol, Hurtaut et Magny, Thiéry, Dargenville.

Digitized by Google

« de ces officiers. Parmi ces peintres, je citerai *Largillière, Mignard*, « *Louis de Boullongne* et *de Troy*. Ainsi, le jeudi 14 septembre 1702, « *Largillière* s'engageait à représenter, dans un tableau de dix à onze « pieds de hauteur, sur quinze à seize de largeur, le prévôt des mar- « chands, ses quatre échevins, les procureur du roi, greffier et rece- « veur, accompagnés de la Justice et de l'Abondance, une tapisserie « dans le fond représentant l'avènement du duc d'Anjou à la couronne « d'Espagne, avec toutes les allégories convenant au sujet; le tout « moyennant une somme de cinq mil trois cent livres. »

C'est le marché analysé par M. Leroux de Lincy que nous donnons plus loin en entier (n° I).

« Au mois de janvier 1716, poursuit l'historien de l'Hôtel de Ville, « *François de Troy* devait peindre, dans un tableau de six pieds deux « pouces, le Roy et la Paix et les officiers de l'Hôtel de Ville faisant « compliment à Sa Majesté au sujet de la paix conclue à Utrecht, « pour la somme de six mille livres. »

On trouvera également plus loin le texte de ce marché signé le 9 janvier 1716 (n° IV).

« Au mois d'août 1716, *Louis de Boullongne* s'engageait à fournir, « dix mois plus tard, un tableau de neuf pieds trois pouces de hauteur « sur huit pieds trois pouces de largeur, sur lequel sera représenté, « avec les ornements et allégories convenables au sujet, le Roy assis « dans un fauteuil, accompagné de M. le duc d'Orléans, Régent du « royaume, etc., donnant à MM. les prevosts des marchands et esche- « vins, procureur du Roy, etc., les lettres de noblesse... »

Ce marché fait également partie des pièces que nous avons retrouvées et dont nous donnons le texte (n° VI).

Il nous manque encore le marché passé avec *Largillière* pour un tableau représentant le Festin donné par la ville à Louis XIV et à sa cour, le 30 janvier 1687. Quant au marché de 1722, à l'occasion du mariage de Louis XV avec l'Infante d'Espagne, il n'y fut évidemment pas donné suite, le mariage ayant été rompu, comme on le sait, par le duc de Bourbon.

Où sont aujourd'hui ces grandes peintures officielles? M. Leroux de Lincy les déclare perdues. Toutes celles dont il est question dans nos marchés paraissent avoir en effet disparu. Mais on n'ignore pas qu'il existe encore deux tableaux, l'un de *Dumont le Romain*, l'autre du peintre *Jean-François de Troy*, relatifs à des événements historiques du milieu du XVIII^e^ siècle. Si nous ne nous trompons, ces peintures doivent avoir trouvé place dans le nouvel Hôtel de Ville de Paris. Enfin, le musée de Versailles possède au moins un tableau ayant la même origine. Mais ceux dont les marchés publiés ci-après donnent la description semblent définitivement perdus. Tout au plus, pourrait-on espérer que l'esquisse de ces peintures existe quelque part, comme

Digitized by Google

celle du *Mariage de Louis XV avec l'Infante*. C'est dans cette espérance que nous appelons l'attention du lecteur sur les compositions décrites dans les pièces suivantes.

J.-J. GUIFFREY.

I.

14 septembre 1702.

Marché pour un tableau représentant l'avènement du duc d'Anjou à la couronne d'Espagne. (Extrait des registres de l'Hostel de Ville de Paris.)

Du jeudy, quatorziesme septembre 1702.

Ce jourd'huy, nous Prevost des marchands et Échevins de la ville de Paris, estant assemblez au Bureau de la ville pour les affaires d'icelle avec le Procureur du Roy et de la Ville, y aurions mandé et fait entrer le s^r *de Largillière*, peintre ordinaire du Roy, avec lequel, suivant les résolutions par nous prises, ce consentant ledit Procureur du Roy et de la Ville, sommes convenus du marché qui suit, c'est ascavoir que ledit s^r *de Largillière* a promis et s'est obligé, promet et s'oblige par ces presentes, envers nous, de faire un tableau de dix à unze pieds de hauteur en dedans la bordure, sur quinze à seize pieds de largeur, ou plutôt de la même hauteur et largeur que celuy de la Prevosté de Monsieur Bosc, représentant nous dit Prevost des marchands, les sieurs de Santeul, Guillebon, Boutet et Desnotz, Échevins, et les s^rs Procureur du Roy, greffier et receveur, accompagnez de la Justice et de l'Abondance, une tapisserie dans le fond représentant l'avènement du duc d'Anjou à la couronne d'Espagne, avec toutes les allégories convenantes au sujet, suivant le dessin que ledit s^r *de Largillière* nous en a presenté, par nous arresté, et de nous livrer ledit tableau au jour et feste Saint-Jean-Baptiste prochain, au plus tard, pour estre mis et placé dans la grande salle de l'Hostel de Ville au lieu qui sera trouvé le plus convenable, et ce moyennant la somme de cinq mil trois cens livres que nous promettons de faire payer audit sieur *de Largillière*, en vertu de nos mandements, par maître Jacques Boucot, Conseiller du Roy, receveur du domaine, dons et octrois de ladicte Ville.

(Signé :) *De Largillière*,
Boucher d'Orsay, de Santeul, Guillebon, Boutet, Desnots, Moriau.

Digitized by Google

Il semble assez probable que ce tableau n'a pas été exécuté. Aucun historien de Paris n'en parle. Il en fut de cette peinture comme de celle qui devait représenter le mariage de Louis XV avec l'Infante. On s'en tint à l'esquisse.

II.

27 mars 1708.

Mandement pour l'exécution de la bordure du tableau de la cheminée de la grande salle de l'Hôtel de Ville, du côté de l'audiance.

De par les Prévôt des marchands et Échevins de la ville de Paris.

Me Jean Beaussire, Conseiller du Roy, architecte, maître général des Batimens de Sa Majesté et de l'Hôtel de Ville, inspecteur et controlleur des batimens de ladite Ville, garde ayant charge des eaux et fontaines publiques d'icelle, nous vous mandons de faire faire incessament par le sr *Dieu*, peintre et doreur, une bordure de bois, sculptée, aux armes de nous du bureau blasonnée, accompagnée d'ornemens convenables, et dorée pour estre incrustée au lieu de l'ancienne bordure du cadre du milieu de cheminée de la grande salle de cet hôtel, du costé de l'audiance, suivant le dessein par nous agréé, pour accompagner le tableau que nous faisons faire en l'honneur du Roy pour marque de reconnoissance de la confirmation de noblesse qu'il a plu à Sa Majesté nous accorder[1], à quoy vous tiendrez la main pour ensuite sur votre avis estre par nous ordonné ce que de raison.

Fait au Bureau de la Ville, le vingt-sept mars mil sept cens huit.

(*Signé :*) Boucher d'Orsay, Scourjon, Denis, Pijart.

III.

7 mai 1708.

Mandement pour le tableau de la chapelle de l'hôtel des Mousquetaires Saint-Antoine.

De par les Prevot des marchands et Échevins de la Ville de Paris.

Me Jean Beausire, Conseiller du Roy, architecte, maître général, inspecteur et controlleur des batimens de ladite Ville, garde ayant

1. Par le marché de 1716, publié ci-après, il semble que les officiers de la Ville ne mirent pas de suite leur projet à exécution.

Digitized by Google

charge des eaux et fontaines publiques d'icelle, nous vous mandons de faire faire incessament par le s^r *du Meny*, m^e peintre ordinaire de la Ville, le tableau, que nous avons agréé suivant l'esquisse qui nous a esté monstré, représentant saint Louis avec tous ses attributs de piété, pour estre placé au retable d'autel que nous faisons faire pour la chapelle de l'hôtel des Mousquetaires, de la seconde compagnie de la garde de Sa Majesté, quartier Saint-Antoine, suivant les mesures qui luy en seront par vous données, et tiendrez la main à ce que le tout soit bien et deuement fait, et pour ensuite sur votre avis estre par nous ordonné ce que de raison.

Fait au Bureau de la Ville, le septième may mil sept cens huit.

(*Signé :*) Boucher d'Orsay, Scourjon, Denis, Gevilion?, Pijard.

Dans la *Description de Paris* de Germain Brice (7^e édit., 1717, t. II, p. 130), on lit le passage suivant au sujet de l'hôtel des Mousquetaires : « A l'entrée de la rue de Charenton, l'Hôtel de Ville a fait élever, en 1701, un grand édifice pour la seconde compagnie des mousquetaires, dont la dépense a monté à plus de huit cent mille francs. C'est un des plus spacieux bâtiments de la ville et des faubourgs..., dans lequel plus de mille personnes peuvent être très commodément logées. » Dargenville (1778) ne parle pas de la peinture des Mousquetaires, mais cite une Visitation placée à Saint-Jean en Grève, et nous apprend que *Dumesnil*, peintre de la ville, était professeur à l'Académie de Saint-Luc.

IV.

Du jeudy, neuf janvier 1716.

Marché fait avec le s^r de Troies pour le tableau au sujet de la paix conclue à Utrecht.

Ce jourd'huy, nous Prevost des marchands et Échevins de la ville de Paris, assemblez au Bureau de ladicte Ville pour les affaires d'icelle, avec le Procureur du Roy et de la Ville, y est entré M. *François de Troyes*, ancien directeur de l'Académie royalle de peinture et sculture, avec lequel, du consentement dudit Procureur du Roy, nous sommes convenus de ce qui suit ; c'est à scavoir que ledit sieur *de Troyes* a promis et s'est obligé, promet et s'oblige par ces presentes de faire et fournir dans la fin du mois de juillet prochain un tableau de six pieds deux pouces de hauteur au dedans de la bordure d'iceluy, sur dix-sept pieds cinq pouces de largeur, ensemble les douze portraits convenus, sur lequel

Digitized by Google

tableau sera représenté le Roy et la Paix et les Officiers du Bureau de la Ville faisant compliment à Sa Majesté au sujet de la paix conclue à Utrech, avec les ornemens et allegories convenables au sujet, suivant l'esquisse que ledit sieur *de Troyes* nous en a présenté et que nous avons agréé, pour estre ledit tableau placé dans la salle dite des Colonels, à l'Hostel de ladicte Ville, et ce moyennant la somme de six mille livres que nous promettons de faire payer audit sieur *de Troyes*, sur nos mandemens, par M^e^ Jacques Boucot, Conseiller du Roy, receveur du domaine, dons, octrois et fortiffications de ladicte Ville, ce que ledit sieur *de Troyes* a accepté et a signé avec nous.

Fait au Bureau de la Ville, les jour et an que dessus.

(*Signé :*) Bignon, *Detroy*, de Laleu, Fayolle et Moriau.

Le marché conclu entre la ville et *De Troy* n'aurait-il pas reçu son exécution ? Nous serions assez tenté de l'admettre. En effet, le tableau décrit ici n'est mentionné par aucun des anciens historiens de Paris. Si M. Leroux de Lincy cite le tableau, c'est d'après le marché que nous mettons sous les yeux du lecteur, mais il n'a pas d'autre preuve de son existence, preuve fort insuffisante, comme on vient de le dire. Il est donc possible que les magistrats de Paris aient bien vite renoncé au sujet dont ils voulaient décorer la salle dite des Colonels, et c'est peut-être bien pour remplacer l'allégorie sur la paix d'Utrecht que fut commandé à notre artiste un tableau relatif à la naissance du duc de Bourgogne, tableau dont tous les guides parisiens ont parlé et qui, au temps de Dargenville, en 1778, était placé dans l'antichambre de la salle des Gouverneurs. Nous ignorons ce qu'est devenue cette dernière toile.

V.

1716, 28 juillet.

Délibération pour le tableau représentant le Roy qui donne les lettres de noblesse à M^rs^ de Ville.

Du vingt-huit juillet mil sept cens seize.

Ce jour, nous Prevost des marchands et Échevins de la ville de Paris, assemblez au Bureau de ladite Ville, en présence du Procureur du Roy et de la Ville, après avoir réflechy sur le témoignage de l'affection que le Roy vient de donner aux habitans de ladite Ville, en accordant à son avènement à la couronne le privilège de la noblesse aux principaux officiers de l'Hostel de ladite Ville, par son édit du mois de juin dernier, et qu'il étoit nécessaire d'en perpétuer la mémoire, autant que faire se pourroit, par

Digitized by Google

quelque ouvrage qui remît devant les yeux desdits habitans cette grâce du Roy, nous avons, du consentement dudit Procureur du Roy et de la Ville, arresté qu'il sera fait un tableau pour être placé dans la grande salle de l'Hostel de Ville, representant le Roy assis dans un fauteuil, accompagné de Monseigneur le duc d'Orléans, Régent du royaume, à sa droite, et de Monsieur le duc de Noailles, à sa gauche, donnant à Messieurs les Prevost des marchands, Procureur du Roy, greffier et receveur, à genoux à sa droite, et à Messieurs les quatre Échevins, aussy à genoux à sa gauche, le privilège de la noblesse, et que, pour cet effet, il sera fait incessamment marché et convention avec un des meilleurs peintres pour faire ledit tableau. Fait au Bureau de la Ville, les jour et an que dessus.

(*Signé :*) Bignon, Debeyne, de Laleu, Foucault.

VI.

4 août 1716.

Marché du tableau représentant le Roy qui donne les lettres de noblesse à M^rs de Ville.

Du mardy, quatrième jour d'aoust 1716.

Ce jourd'huy, nous Prevost des marchands et Échevins de la ville de Paris, assemblez au Bureau de ladicte Ville pour les affaires d'icelle avec le Procureur du Roy et de la dicte Ville, y est entré M. *Louis de Boullongne,* peintre ordinaire du Roy et recteur de son Accadémie royalle de peinture et de sculpture, avec lequel, du consentement dudit Procureur du Roy, nous sommes convenus de ce qui suit : c'est à scavoir que ledit s^r *de Boullongne* a promis et s'est obligé, promet et s'oblige par ces présentes de faire et fournir, dans la fin du mois de juin de l'année prochaine, un tableau de neuf pieds trois pouces de hauteur au dedans de la bordure d'iceluy, sur huit pieds trois pouces de largeur, ensemble les huit portraits convenus, sur lequel tableau sera représenté, avec les ornemens et allégories convenables au sujet, le Roy assis dans un fauteuil, accompagné de Monsieur le duc d'Orléans, Régent du royaume, à sa droite, et de Mons. le duc de Noailles, capitaine des gardes, derrière le fauteuil, donnant à Messieurs les Prevost des marchands et Échevins, Procureur du Roy, greffier et receveur de la Ville de Paris les lettres de noblesse, suivant l'esquisse

Digitized by Google

que ledit sieur *de Boullongne* nous en a représenté, et que nous avons agréé, pour être ledit tableau placé sur la cheminée, du costé du bureau d'audiance, dans la grande salle de l'Hostel de Ville, et ce moyennant la somme de cinq mille livres que nous promettons de faire payer audit sieur *de Boullongne*, sur nos mandemens, par Jacques Boucot, écuyer, Conseiller du Roy, receveur du domaine, dons, octrois et fortiffications de ladite Ville; ce que ledit sieur *de Boullongne* a accepté et a signé avec nous. Fait au Bureau de la Ville, les jour et an que dessus.

(Signé :) *de Boullongne*,
Bignon, de l'Aleu, de Beyne, Fayolle, Foucault.

Les échevins n'avaient pas perdu de temps pour célébrer le privilège octroyé par le Roi. L'édit accordant le privilège de noblesse aux principaux officiers de l'Hôtel de Ville de Paris est du mois de juin ; dès le 28 juillet, les magistrats décidaient qu'ils consacreraient la mémoire de cet événement par un grand tableau placé dans une des salles du palais municipal, et, le 4 août, le peintre *Louis de Boullongne* s'engage à retracer, pour le prix de 5,000 livres, dans un délai de dix mois, la représentation du fait qui flattait au dernier point la vanité des bons bourgeois parisiens. Il n'y avait pas de danger que ce projet, comme tant d'autres dont nous avons parlé, ne reçût pas son exécution. La peinture commémorative garda sa place sur une des cheminées de la grande salle jusqu'à la Révolution. Dargenville en parle.

Nos conseillers municipaux actuels ne se doutent guère qu'ils sont tous anoblis par suite de leurs fonctions en vertu de l'édit de Louis XV du mois de juin 1716. — J.-J. G.

LA SUCCESSION D'*ANTOINE COYZEVOX*.

(1720-1722.)

Documents communiqués par M. J. Roman.

Nous recevons de M. Roman l'analyse de deux pièces relatives à la succession d'*Antoine Coyzevox*. Il n'est pas question ici des œuvres d'art délaissées par l'artiste, mais seulement des actions de la Compagnie des Indes et des billets de banque trouvés sous les scellés après la mort de *Coyzevox*. Rien n'est indifférent lorsqu'il s'agit des maîtres de l'école française.

H. J.

Vacation faite le 30 octobre 1720 pour l'inventaire après décès de sieur *Antoine Coizevox*, sculpteur ordinaire du roi, ancien directeur, chancelier et recteur de l'Académie royale de peinture

Digitized by Google

et sculpture, par Me Dutartre et son collègue, notaires soussignés, à la requête :

De dame Claude Bourdy, veuve d'*Antoine Coizevox*, et exécutrice de son testament ; de dame Claude Coizevox, épouse séparée de biens de Jacques-Antoine le Comte d'Angevilliers, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts du Cotentin et Valogne ;

De Jean Hébert, écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, et de dame Suzanne Coizevox, son épouse ;

En la présence de Me Jérémie Collé, substitut de M. le procureur du roi, appelé en l'absence

De Charles Coizevox de Brécourt, capitaine au régiment de Navarre,

De Pierre Coizevox, colonel et ingénieur en chef au service du roi d'Espagne, et

De Jean-Baptiste Coizevox, capitaine au régiment royal d'artillerie du roi d'Espagne,

Lesdits Charles, Pierre et Jean-Baptiste Coizevox et lesdites dames Le Comte et Hébert, seuls enfants dudit feu *Antoine Coisevox*.

A été trouvé : huit actions de la Compagnie des Indes ; un billet de la banque de mil livres ; quatre-vingt-dix autres billets de la banque de cinquante livres.

(Bibliothèque nationale. Département des manuscrits. Pièces orig. du Cabinet des titres, T. 921, n° 20336, p. 11.)

Par-devant les conseillers du roi, notaires à Paris, soussignés, furent présents :

Dame Claude Bourdict, veuve d'*Antoine Coysevox*, sculpteur ordinaire du roi, directeur, chancelier et recteur de l'Académie royale de sculpture et peinture, demeurant à Paris, rue Sainte-Apolline, paroisse Saint-Laurent, en son nom et comme procuratrice de :

Pierre Coyzevox, colonel d'infanterie et ingénieur en chef au service du roi d'Espagne, et de

Jean Coyzevox, capitaine de canonniers dans le troisième bataillon du régiment de Royal-Artillerie au service du roi d'Espagne, suivant procuration passée à Pampelune, le 12 décembre 1721 ;

Charles Coysevox de Brécour, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant dite rue Sainte-Apolline ;

Digitized by Google

Me Jean Hébert, écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, et dame Suzane Coizevox, son épouse, demeurant aussi rue Sainte-Apolline;

Ces deux derniers en leur nom et comme ayant charge de

Dame Claude Coysevox, leur sœur, épouse séparée de biens de Jacques-Antoine Le Comte, seigneur d'Angevilliers, maître particulier des eaux et forêts du bailliage de Cotentin.

Lesquels, en attendant le partage général des biens de la succession dudit *Antoine Coizevox*, sont convenus de partager entre eux tant huit actions de la Compagnie des Indes, qui se sont trouvées sous les scellés apposés après le décès dudit *Coysevox*, qu'une autre action de la même Compagnie qui depuis lors a été achetée avec les billets de banque trouvés sous les scellés.

A cet effet, ils sont convenus d'attribuer quatre desdites actions à la veuve dudit *Coyzevox* et une à chacun de ses enfants Coyzevox de Brécour, Pierre Coysevox, Jean Coysevox, dame Claude Coyzevox, femme du sieur Le Comte, et dame Hébert, avec autorisation de disposer desdites actions comme bon leur semblera, sans préjudice du partage des autres biens de la succession qui doit avoir lieu. Fait à Paris, le 17 juin 1722.

Dutartre, notaire.

(*Ibid.*, p. 13.)

HISTOIRE D'UN TABLEAU DE *CARLE VANLOO*.

LES GRACES ENCHAINÉES PAR L'AMOUR.

(1761-1762.)

Carle Vanloo **avait exposé des *Baigneuses* au Salon de 1759. Hennin remarqua cette toile, et, deux ans plus tard, le diplomate écrivit de Pologne à l'artiste pour lui commander, au nom d'une tierce personne, deux tableaux. L'un de ces ouvrages est célèbre. Il représente *les Grâces enchaînées par l'Amour*. *Vanloo* ne se hâta point d'exécuter cette œuvre. Elle parut seulement au Salon de 1763 sous le n° 2, avec la mention : « Pour la Pologne. » Mais n'anticipons pas sur l'histoire du tableau, Hennin va la raconter.**

Henry de Chennevières.

I.

Hennin à *Carle Vanloo*.

De Varsovie, le 24 mars 1761.

Monsieur,

M. Briard me mande qu'il vous a fait part, ainsi que je l'en

Digitized by Google

avois prié, du desir qu'auroit une personne considerable de ce pays cy d'avoir deux tableaux de votre main. J'ai rendu compte à cette personne de la proposition que vous faites de donner un tableau representant *les Graces* et un autre *d'une femme*, demie-figure, le premier de la grandeur au moins de vos *Baigneuses*, pour le prix de 6,000 l. Ces propositions ont été acceptées et vous pourrez, Monsieur, vous mettre en état de les remplir quand vous le jugerez à propos.

L'objet qui avoit déterminé à commander ces tableaux ne pouvant avoir lieu cette année, il suffira qu'ils soient rendus à Varsovie le 1er juin de l'année prochaine 1762. Si cet arrangement vous convient, Monsieur, je me charge de vous faire remettre au 1er janvier prochain mille écus de France et les autres mille écus au 1er juin suivant.

Je vous prie de vouloir bien me mander la resolution que vous prendrez, affin que je puisse rendre une reponse definitive à la personne qui m'a chargé de cette commission. Si je pensois, Monsieur, qu'une lettre ne suffit pas pour vous assurer de la juste récompense de vos peines, je trouverois aisement dans le nombre de mes amis de Paris plus d'une personne avec qui vous avez des liaisons et qui seroient volontiers ma caution auprez de vous. J'aime trop les arts et respecte trop les artistes qui comme vous illustrent ma patrie pour ne pas m'estimer heureux d'avoir trouvé cette occasion de faire connoître vos talents dans un pays où les chefs-d'œuvre sont rares, quoique le goût des bonnes choses y ait paru depuis longtemps.

Agréez, etc.

Hennin.

II.

Du même au même.

De Varsovie, le 6 février 1762.

Monsieur,

Si vous vous plaignez de moy, vous pouvez etre bien sûr que je me plains encore plus du peu d'exactitude de la personne qui m'a mis en jeu vis à vis de vous. Avec huit cents mille livres de rentes et point de dettes, n'avoir pas mille écus dans le moment me paroit une chose tres singuliere. Quoiqu'il en soit, je pense chaque jour obtenir les mille écus que je vous avois promis, Monsieur, pour le mois de janvier, et il n'est pas possible que ce

Digitized by Google

payement passe la semaine prochaine. Dès le moment où il me sera fait, je vous envoyerai la lettre de change, en vous priant de hâter l'expedition des deux tableaux, parce que le voyage de Paris icy est fort long, et que les effets restent quelquefois jusqu'à deux mois en chemin.

Comme on desireroit avoir icy vos ouvrages au mois de juin, vous voyez, Monsieur, qu'il n'y auroit pas de tems à perdre. J'imagine que vous prendrez le parti de les envoyer tous montés sur leur chassis, en tout cas vous etez le maître de faire pour le mieux.

Je ne serai satisfait, Monsieur, que lorsque je vous aurai fait parvenir la somme pour laquelle vous avez bien voulu vous contenter de ma parole, et si j'avois l'honneur d'être connu de vous, vous ne douteriez pas du chagrin que me cause la negligence de la personne pour laquelle vous travaillez.

Agréez, etc.

Hennin.

III.

Du même au même.

A Varsovie, le 26 juin 1762.

Monsieur,

J'ai attendu avec beaucoup d'impatience une réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire au mois de fevrier dernier. M. Briard ne m'a rien mandé non plus au sujet des deux tableaux qu'on desiroit avoir de votre main. Ce silence m'a empêché de presser la personne qui m'avoit chargé de cette commission. Depuis, differentes circonstances l'ont empechée d'y penser, enfin elle vient de me remettre une lettre de change de 5,000 l.

Avant de vous la faire toucher, Monsieur, on desire scavoir si les tableaux sont prets à partir de Paris; on craint que le retardement du premier payement ne vous ait engagé à suspendre ce travail ou que peut être, ne recevant point de nouvelles, vous n'ayez saisi quelque occasion pour vous en deffaire. C'est sur quoy je vous prie, Monsieur, de vouloir bien meclaircir le plus tôt qu'il sera possible.

La personne qui m'a remis la lettre de change me paroit être resolue à attendre à une autre année si la chose n'est pas faisable celle-cy; ainsi, malgré le delai, j'espere que tot ou tard vos ouvrages verront les bords de la Vistule.

Digitized by Google

Il n'est pas necessaire, Monsieur, que je vous entretienne plus longtems aujourd'huy sur cet objet. Il pourroit d'ailleurs arriver que j'allasse dans peu en France et je serois alors à portée de prendre avec vous les arrangemens necessaires. A tout evenement, je vous prie de ne pas differer à me repondre. Vous pouvez etre bien assuré du regret que j'ai eu de n'etre pas en etat de tenir ponctuellement la parole que je vous avois donnée, mais vous m'excuserez lorsque je pourrai vous rendre compte des circonstances qui sont venues à la traverse. J'ai fait en cette affaire tout ce que j'aurois fait pour moi-même, et d'autant plus que n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, Monsieur, j'avois à craindre de vous donner mauvaise idée de ma façon d'agir. Malheureusement, j'ai à reparer sans qu'il y ait de ma faute, mais j'espere le faire aisement quelque jour en un quart d'heure de conversation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Hennin.

IV.

Carle Vanloo à Hennin.

Paris, ce 16 juillet 1762.

J'aurois eu, Monsieur, l'honneur de repondre plutot à votre lettre du mois de fevrier dernier, si j'eus pu penser que M. Briard n'y eut supplée, comme c'est par son canal que m'ont été faittes les propositions pour les deux tableaux qu'une personne du païs que vous habitez désire avoir de moi, il s'étoit chargé de répondre pour moi, je croyois la chose faite, et je suis bien fâché que son inexactitude vous ait donné la peine de m'écrire une seconde fois.

Je vois par cette seconde lettre, dattée du 26 juin dernier, que la personne consent à differer d'une année la réception de ces deux tableaux, ce qui me fait un grand plaisir, non pas que j'aye besoin de tout ce tems pour les achever, mais c'est que je suis bien aise qu'ils paroissent au Salon, surtout celui des *Graces* dans la composition duquel je compte mettre tous mes soins et toute mon application, et comme ce n'est que l'année prochaine qu'il y aura une exposition publique des tableaux, il faut compter que ceux que vous êtes chargé de me faire faire ne pourront partir de Paris qu'à la fin du mois de septembre 1763.

Voilà ce qu'auroit dû, il y a fort longtems, vous écrire M. Briard; il auroit du vous dire encore que je ne veux absolu-

Digitized by Google

ment recevoir aucun argent d'avance, et que le prix des deux tableaux ne me soit remis qu'en les livrant; ainsi, la lettre de change de 5,000 l. que vous aves entre les mains devient tout à fait inutile pour ce moment ci, du moins pour ce qui me regarde.

A présent, Monsieur, je vous dois des remercimens de ce que vous aves bien voulu penser à moi pour cette affaire, et de ce que vous aves jugé mes ouvrages dignes de faire honneur à la nation françoise, je tacherai de remplir l'idée favorable qu'il vous a plu d'en donner. Je m'y crois plus que jamais obligé, le Roi venant de m'honorer de la place de son premier peintre. Cette dignité, qui est pour moi le *non plus ultra,* bien loin de refroidir mon amour pour mon talent, ne fait que m'enflammer d'une nouvelle ardeur, car je sens qu'il faut que je m'en rende digne et que je fasse de nouveaux efforts pour justifier le choix que le Roi a bien voulu faire de moi pour une place de cette importance.

Agréez, etc.

Carle Vanloo.

J'oubliois de vous dire que le tableau des *Graces* est déjà ébauché, même depuis quelque tems.

(*A suivre.*)

ANTOINE-LOUIS BARYE.

(1795-1875.)

La Commission des inscriptions parisiennes a, dans une de ses dernières séances, proposé l'inscription suivante, qui devra être mise sur la maison n° 4 du quai des Célestins, où est mort ce grand sculpteur :

ANTOINE-LOUIS BARYE, SCULPTEUR, NÉ A PARIS, LE 24 SEPTEMBRE 1795, EST MORT DANS CETTE MAISON, LE 25 JUIN 1875.

La Commission, pour ne donner que des dates exactes, s'est basée sur les actes de naissance et de décès. En voici le texte, qui sera très à sa place dans notre recueil :

A. DE M.

L'an quatre de la République française, le deux vendémiaire (vingt-quatre septembre mil sept cens quatre-vingt-treize), est né à Paris (Seine) *Antoine-Louis*, du sexe masculin, fils de Pierre Barye et de Marguerite Claparède, son épouse.

Le membre de la Commission : Alfred Levesque.

Digitized by Google

L'an mil huit cent soixante-quinze, le samedi vingt-six juin, à deux heures de relevée, acte de décès de *Antoine-Louis Barye*, Officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, âgé de soixante-dix-huit ans, profession sculpteur, né à Paris, département....., décédé hier à neuf heures du soir, en son domicile, quai des Célestins, 4, époux de Amélie-Antoinette Houdart (sans autres renseignements).

Le présent acte dressé par nous, Maire du quatrième arrondissement, officier de l'état civil, sur la déclaration de Paul Haal, âgé de trente-trois ans, employé, demeurant rue Bonaparte, 42, et de Armand-René Lebault, âgé de trente-huit ans, employé, demeurant rue Vic-d'Azir, 4, qui ont signé avec nous, après lecture.

Signé : Lebault, Haal *et* Capet.

REQUÊTE DU PEINTRE *ZACHARIE-FÉLIX DOUMET*

AU COMMANDANT DE LA MARINE A TOULON.

(1816.)

Zacharie-Félix Doumet, né à Toulon en 1760, mort à Draguignan (Var) en 1818, a été élève, puis employé de l'atelier de peinture du port que dirigeait son père. On connaît de lui des peintures à la gouache et à l'huile. Il a peint, dans la chapelle du Lazaret, un saint Roch. Pendant son séjour à Lisbonne, il fut employé comme dessinateur au « *Génie.* »

Charles Ginoux.

A Monsieur le comte Burgues de Missiessy, grand-croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, contre-amiral, commandant la marine à Toulon.

Toulon, le 6 août 1816.

Monsieur,

Zacharie-Félix Doumet, émigré de Toulon, professeur de dessin, fils de l'ancien maître peintre entretenu par le Roy, dans l'arsenal de cette *ditte* ville, ayant par la Révolution perdu sa place dans l'arsenal et sa fortune, chargé d'une nombreuse famille, ose solliciter vos bontés pour qu'il continue ses services, afin qu'il puisse venir au secours de son épouse et de ses enfants, il vous supplierait encore que son fils, âgé de quinze ans, fût placé, *se*

Digitized by Google

sera un acte de justice, je dis un acte de justice en vertu de 18 ans de services que le nommé ci-dessus avait lorsqu'il fut obligé comme tant d'autres de se réfugier chez l'étranger, pour son dévouement sans bornes à la juste cause de son souverain légitime ; le suppliant a l'honneur de vous faire observer que son père eut sa retraite en 1789 et obtint tous ses appointe*mens* en récompense de 54 ans de services, et en le faisant employer à la plus prochaine occasion qu'il se présentera lui et son fils vous exer*cerés* un acte de charité envers celui qui a l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Z.-Félix Doumet.

(Extrait d'un double original en notre possession. — Ch. G.)

PORTRAIT DU CARDINAL DE RICHELIEU

PAR *PHILIPPE DE CHAMPAIGNE*

OFFERT PAR LE ROI LOUIS XVIII AU DUC DE RICHELIEU.

Il est probable que le portrait mentionné dans la pièce suivante existe encore et appartient aux représentants actuels de la maison de Richelieu. Un des lecteurs de la *Revue* pourra peut-être se procurer le renseignement que nous n'avons eu ni le loisir ni les facilités de rechercher, et savoir d'une source certaine où est conservée aujourd'hui la toile de *Philippe de Champaigne*. Nous serions fort reconnaissant à celui de nos correspondants qui voudrait bien nous tirer d'incertitude à ce sujet.

J. G.

Paris, le ... décembre 1821.

Monsieur le Duc,

Le Roi, ayant appris qu'un beau portrait du cardinal de Richelieu, par *Philippe de Champagne*, était à vendre, a pensé qu'il vous serait agréable de le posséder. Sa Majesté m'a ordonné, en conséquence, d'en faire l'acquisition et de l'offrir en son nom à Votre Excellence.

Je me félicite, Monsieur le Duc, d'avoir été chargé par le Roi d'une semblable commission, et je prie Votre Excellence d'agréer, avec l'assurance de tout l'empressement que j'ai mis à exécuter les

Digitized by Google

ordres de Sa Majesté, celle de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Duc,

De Votre Excellence

Le très humble et très obéissant serviteur,

Le Ministre secrétaire d'État de la Maison du Roi,

Signé : M[is] de Lauriston.

M. le duc de Richelieu.

(Archives nationales, AA. 13.)

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

AUBRY-LECOMTE, CADEAU, F.-L. BENOUVILLE, TURPIN DE CRISSÉ, DAUPHIN, MILLET, TINTHOIN, RAFFET, CHAMPIN, COIGNET, GRÉVEDON, L. HERSENT, M[me] HERSENT, MARTIN, VATINELLE, MOZIN, H. VERNET, DELACROIX, ALAUX, J.-H. FLANDRIN, DUBUFE, SCHAAL.

LXXVI. **Aubry-Lecomte.** — 1858.

Famille Aubry-Lecomte. — *Aubry-Lecomte*, — artiste lithographe, — chevalier de la Légion d'honneur, — 2 mai 1858. — Paul Aubry-Lecomte, 7 juillet 1863.

(Montparnasse, 25[e] division.)

LXXVII. **Cadeau.** — 1858.

Ici repose — *René Cadeau*, — artiste peintre, — enlevé à la tendresse de sa famille — à l'âge de 76 ans, — le 22 octobre 1858. — Alexandre-Vincent Martin, — docteur médecin, — décédé le 29 janvier 1872, — à l'âge de 59 ans. — Priez pour eux.

(Montparnasse, 11[e] division.)

LXXVIII. **Benouville.** — 1859.

François-Léon Benouville, — décédé le 14 février 1859, — à l'âge de 38 ans. — Madeleine-Mélanie Benouville, — épouse de M. Henry Benouville, — décédée le 18 avril 1867, — à l'âge de 57 ans. — Pierre-Henri Benouville, — décédé le 15 novembre 1877, — dans sa 79[e] année.

(Montmartre, 3[e] division.)

LXXIX. **Turpin de Crissé.** — 1859.

Le comte — *Turpin de Crissé*, — 15 mai 1859. — A.-P.-A. de Lesparda, — comtesse — Turpin de Crissé, — † le 27 mai 1861. —

Digitized by Google

Émilie-Sophie — de Montullé, dame — Turpin de Crissé, — le 12 mai 1816. — Adelaïde Haudry, — bne de Lesparda, — le 10 février 1837. — Aline-L.-Élisabeth — Turpin de Crissé, — comtesse — Théodore de Meulan, — décédée — le 18 juin 1846, — dans sa 58e année. — Priez pour elle.

(Père-Lachaise, 10e division.)

LXXX. **Dauphin.** — 1859.

François-Gustave Dauphin, — peintre d'histoire, — né à Belfort, — le 7 juin 1804, — décédé à Paris — le 23 mai 1859. — Aglaé Duvivier, — veuve Dauphin, — née au Murgé, — le 16 décembre 1809, — décédée à Paris — le 3 juin 1883. — Priez pour eux.

(Montmartre, 22e division.)

LXXXI. **Millet.** — 1859[1].

Frédéric Millet, — artiste peintre, — MDCCLXXXVI-MDCCCLIX. — *Louis-Émile Millet*, — compositeur musicien, — MDCCCXIII-MDCCCLXXXII. — Marie-Eugénie Millet, — fondatrice des salles d'asile, — MDCCLXXXVI-MDCCCLXXIII. — Anne Millet, — MDCCCXXII-MDCCCLXXIX.

(Montmartre, 22e division.)

LXXXII. **Tinthoin.** — 1859.

Ci-gît — *Jules Tinthoin*, — né le 19 août 1822, — décédé le 3 octobre 1859. — Gabriel-Alexandre — Tinthoin, — capitaine en retraite, — chevalier de la Légion d'honneur, — décédé le 15 octobre 1878, — dans sa 62e année.

(Montmartre, 9e division.)

LXXXIII. **Raffet.** — 1860.

Raffet, — né à Paris le 1er mars 1804, — mort à Gênes le 16 février 1860. — Marie-Charlotte Pourquet, — vve Raffet, — morte le 6 juin 1851, âgée de 81 ans. — Marie-Anne-Laure Raffet, — née Hargous, 1808-1880.

(Montparnasse, 11e division.)

LXXXIV. **Champin.** — 1860.

Champin — Jean-Jacques, — peintre de paysage. — 25 février 1860. — Pitet (Charles-Émile), — décédé le 30 juillet 1862, — à l'âge de 52 ans. — Amélie-Louise Champin, — épouse de J. Meyer. — 28 juin 1865. — Mme Élisa-Honorine Pitet, — veuve de *Jean-Jacques — Champin*, — décédée à Sceaux le 2 septembre 1871. — Mademoiselle Champin, — Marie-Adélaïde, — décédée le 31 janvier 1880. — *Requiescant in pace.*

(Montmartre, 1re division.)

1. En octobre.

Digitized by Google

LXXXV. **Coignet**[1]. — 1860.

Famille Coignet.

(Montmartre, 30e division.)

LXXXVI. **Grévedon.** — 1860[2].

Grévedon.

(Montmartre, 18e division.)

LXXXVII. **Hersent.** — 1860.

L. Hersent, — membre de l'Institut, — professeur à l'école impériale des Beaux-Arts, — officier de la Légion d'honneur, — né à Paris le 10 mars 1777, — décédé le 2 octobre 1860. — *Louise-Marie-Jeanne Mauduit*, — épouse de M. *Hersent*, — née à Paris le 7 mars 1784, — décédée le 7 janvier 1862.

(Père-Lachaise, 32e division.)

LXXXVIII. **Martin.** — 1861.

Face antérieure : Famille Henri Martin. — *Quentin-Léon Martin*, — artiste peintre, — 8 juin 1837-15 avril 1861. — Bon-Louis-Henri Martin, — 10 février 1810-14 décembre 1883. — La fleur se relèvera.

Côté gauche : *... noisiam vermi — nati a formar l'angelica farfalla.* — (Dante, *Purg.*, C. X.) — *Duvva phob daioni.* — Dieu et tout bien.

Côté droit : *in manus tuas — Domine — commendo spiritum meum — per transitoria — ad æterna.*

Face postérieure : Toujours et l'éternité. — *Sine — fine processus.*

(Montparnasse, 14e division.)

LXXXIX. **Vatinelle.** — 1861.

A.-J.-S. Vatinelle, ex-chef — de la peinture sur vitraux de Sèvres, — né le 23 mars 1788, décédé le 14 août 1861. — *U.-J. Vatinelle*, — graveur en médailles, grand prix en 1819, — né le 23 août 1798, décédé le 16 septembre 1881. — Ici reposent — Claude-Simon Vatinelle, — né le 4 janvier 1761, — décédé le 24 octobre 1829. — Julie Morinière, — vve Vatinelle, — née le 2 mars 1761, — décédée le 8 mai 1851.

(Montmartre, 3e division.)

XC. **Moxin.** — 1862.

Charles Moxin, — 1806-1862.

(Montmartre, 5e division.)

XCI. **Vernet.** — 1863[3].

Horace Vernet.

(Montmartre, 5e division.)

---

1. *Jules-Louis-Philippe Coignet*, décédé le 1er avril 1860.

2. *Pierre-Louis*, dit *Henri Grévedon*, peintre et lithographe, décédé le 1er juin 1860.

3. Le 17 janvier.

Digitized by Google

XCII. **Delacroix.** — 1863[1].

Evgène Delacroix.
(Père-Lachaise, 49e division.)

XCIII. **Alaux**[2]. — 1864.

Sépulture de la famille Alaux.
(Montmartre, 33e division.)

XCIV. **Flandrin.** — 1864.

Jean-Hippolyte Flandrin, — peintre d'histoire, — membre de l'Institut de France, — officier de la Légion d'honneur, — cher de plusieurs ordres étrangers, — membre des Académies de Bavière, — d'Anvers, de Londres, de Belgique, — des Pays-Bas, de Rome, de Lyon, — né à Lyon, XXIII mars MDCCCIX. — † Rome, XXI mars MDCCCLXIV. — Aimée-Caroline Ancelot, — vve de *Jean-Hippolyte Flandrin,* — née à Paris, XVI avril MDCCCXXII. — † Sèvres, 1er octobre MDCCCLXXXII. — Priez pour elle. — Pierre-Joseph-Amable — Ancelot, — décédé le VII août — MDCCCLVII. — Rosalie-Caroline Gatteaux, — vve Ancelot, — décédée le XXVIII février — MDCCCLX.
(Père-Lachaise, 57e division.)

XCV. **Dubufe.** — 1864[3].

Dubufe, — *Claude-Marie,* — peintre d'histoire, — 1790-1864. — Émilie Dubufe, — née Dumenillet, — 13 7bre 1837. — Georges — Dubufe, — 11 avril 1848. — René — Dubufe, — 26 janvier 1867. — Eugénie Dubufe, — née St-Amand Cimetierre, — 3 août 1869.
(Père-Lachaise, 23e division.)

XCVI. **Schaal.** — 1864.

Ici repose le corps — de *Jacques-Louis Schaal,* — peintre-graveur, — décédé — le 27 décembre 1864, — dans sa 64e année. — Priez pour lui.
(Montparnasse, 8e division.)

(*A suivre.*) H. J.

PORTRAITS PEINTS, SCULPTÉS OU DESSINÉS

DE GUÉRIN, D'HALÉVY ET DE Mme HAUDEBOURT-LESCOT.

Guérin (Pierre-Narcisse, baron), peintre. Peinture, par *P.-N. Guérin,* collection Antoine Denis. — Peinture, par le même. — Peinture, par *H. Vernet.* — Peinture sur lave, par *P.* et *R. Balze.*

---

1. Le 13 août.
2. *Jean Alaux,* dit le *Romain,* décédé le 2 mars 1864.
3. Le 24 avril.

Digitized by Google

— Buste plâtre, par *A.-A. Dumont*. — Autre buste plâtre, par le même. — Ces cinq portraits à l'École des Beaux-Arts. — Peinture, par *H. Vernet*, collection Horace Delaroche. — Dessin, par *F.-J. Heim*. — Buste marbre, par *A.-A. Dumont*. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*. Ces trois portraits au Musée du Louvre. — Médaillon terre cuite, par le même, à la Manufacture de Sèvres. — Buste marbre, par *A.-A. Dumont*, au palais de l'Institut. — Buste plâtre, par le même, au Musée de Versailles. — Buste marbre, par le même. Rome, Villa Médicis. — Buste plâtre, par le même, au Musée de Rouen. — Buste plâtre, par le même, au Musée de Valenciennes. — Buste marbre, par *Lemoyne-Saint-Paul*. Rome, église de Saint-Louis-des-Français. — Médaillon pierre, par *B. Rougelet*, façade intérieure de l'hôtel de ville de Paris.

Halévy (Jacques-François-Fromental-Élie), compositeur. Peinture, par *F. Dubois*. Rome, Villa Médicis. — Peinture, par *J. Roller*, collection de Mme Bizet. — Peinture, par *P. Nanteuil*, au Musée de Versailles. — Statue marbre, par *F. Duret*, au cimetière Montmartre. — Buste marbre, par le même, au palais de l'Institut. — Statue pierre, par *J.-C. Sanson*, façade de l'hôtel de ville de Paris. — Buste marbre, par Mme *Halévy*, au Musée de Versailles. — Buste marbre, par *G. Debrie*, à l'Opéra-Comique. — Buste bronze, par *G.-G. Évrard*, façade de l'Opéra.

Haudebourt (Antoinette-Cécile-Hortense Lescot, madame), peintre. Peinture, par *A.-C.-H. Haudebourt-Lescot*. — Dessin, par *F.-J. Heim*. — Médaillon bronze, par *P.-J. David d'Angers*. Ces trois portraits au Musée du Louvre. — Dessin, par *J.-D.-A. Ingres*, collection Albert Goupil. — Dessin, par le même, collection Blaise Desgoffe.

H. J.

BIBLIOGRAPHIE.

Ernest Toulouze. *Paul Baudry. Notes intimes.* Bordeaux, 1886, in-8°, 14 p. — Les *Notes* éditées en brochure par M. Toulouze ont d'abord paru dans la *Gironde littéraire* du 31 janvier 1886. Elles justifient leur titre. C'est l'homme intime que l'auteur met en lumière. L'enfance de l'artiste, sa jeunesse laborieuse, sa sollicitude pleine de tact pour ses proches, la spontanéité de son cœur envers ses camarades d'école sont racontées avec discrétion par un écrivain bien informé. De nombreux extraits de la correspondance de *Baudry* donnent au travail que nous analysons un caractère autobiographique qui ajoute à son prix. Les futurs historiens du peintre devront lire l'opuscule de M. Toulouze, qui sans doute a bien connu son modèle, à moins que des confidences d'amis n'aient suppléé pour lui à ce que procure un commerce prolongé avec l'homme éminent qu'on s'est donné la tâche de faire revivre. — H. J.

Digitized by Google

FRANÇOIS LESCOT, ORFÈVRE DU ROI.

(1645.)

Document communiqué par M. J. Roman.

Louis, par la grace de Dieu, etc.

Aux maitres et gardes de l'orphéurerie de notre bonne ville de Paris, salut.

Notre cher et bien amé *François Lescot*, notre orphéure, nous a humblement remontré qu'il luy a été commandé de faire une cuvette d'argent du poids de soixante dix marcs pour le service de notre très cher et bien amé cousin le cardinal Mazarin; et d'autant que par notre dernière déclaration nous avons fait deffenses de faire fabriquer des pièces d'argent de ce poids et de cette qualité sans notre permission expresse, l'exposant nous a requis nos lettres sur ce nécessaires.

A ces causes nous avons permis et permettons audit exposant de faire fabriquer laditte cuvéte de soixante dix marcs, pour notre dit cousin le cardinal Mazarin, à la charge que ladite pièce sera portée en votre maison commune pour y etre par vous essayée et marquée en la maniére accoutumée, vous faisant apparoir ces présentes, sans que ledit exposant soit tenu de faire enregistrer icelles en notre cour des monnayes et sans prendre autre permission, car tel est notre plaisir.

Donné à Paris, le .. janvier l'an de grâce mil six cent quarante cinq et de notre régne le deuxième.

(Archives des Affaires étrangères. France, vol. 851, p. 26.)

PIERRE PUGET.

SES TRAVAUX A L'HOTEL DE VILLE DE TOULON.

LE PORTIQUE ET LES CARIATIDES. — LA PORTE DU BALCON ET LE BUSTE DU ROI.

(1656-1659.)

Documents communiqués par M. Charles Ginoux.

Léon Lagrange, qu'il est juste de consulter toutes les fois qu'on parle de *Puget*, a publié les passages essentiels de l'acte de prix fait passé par les consuls de Toulon pour l'exécution du portique de l'hôtel de ville, décoré des célèbres Cariatides. L'acte est du 19 janvier 1656. (Voyez *Pierre Puget*,

Digitized by Google

2e édition, 1868, p. 46-47.) Aux termes de cet acte, six cents livres doivent être payées au sculpteur le lendemain de la signature du contrat, et le restant (c'est-à-dire neuf cents livres) « à proportion de la besogne, à la réserve de trois cents livres, quy luy seront payées lorsque ledit portique sera fait, parachevé et accepté. » Ainsi que l'a justement fait observer Lagrange, en s'engageant à exécuter pour la somme de quinze cents livres le Portique de Toulon, « *Puget* ne prévoyait pas où le mènerait son génie. » L'artiste se laissa séduire par l'attrait d'une grande œuvre. Il donna plus qu'il n'avait promis. Les Cariatides échappées de leur gangue de calissanne firent l'étonnement de tous, et un modique supplément d'honoraires fut accordé à *Puget*. Le sculpteur reçut dix-sept cents livres au lieu de quinze cents. M. Charles Ginoux a bien voulu transcrire aux Archives de la ville de Toulon, d'une part, les délibérations relatives aux divers payements à faire à l'artiste et, de l'autre, les reçus donnés par *Puget*. M. Ginoux ajoute à ces pièces de comptabilité les ordonnances concernant le buste de Louis XIV que *Puget* avait accepté, le 10 janvier 1659, de sculpter pour la façade de l'hôtel de ville. Ce travail avait été consenti moyennant la somme de quatre cents livres. *Puget* ne l'exécuta pas. Lagrange nous apprend que ce fut un artiste du nom de *Cogorde* qui sculpta ce buste. L'officier ministériel chargé d'apposer sa signature sur les ordonnances de payement s'appelle également Cogorde.

H. J.

I.

Puget et *Richault*, maçon. — Du 24 janvier 1656.

Par délibération dudit jour, est mandé au sieur trésorier de payer à *Pierre Puget*, architecte, et *Jacques Richaut*, maçon, la somme de 600 liv., à compte de son prix fait que la ville lui a bailhé de Luisière de la porte de la maison de ville du midy, apert de l'acte jura passé, — resseu par Me Arnaud, notaire et greffier de cette communauté, — le dix-neuf du présent moys, et raportant acquit vous sera remis . . . . . 600 liv.

Arnaud, notaire.

Je soussigné confesse avoir reseu de Antoine Allardon, trésorier de la communauté, six sans livres ordonnées sy dessus et la quittance, à Toullon, le vint quatriesme février mil six sans cinquante six.

P. Puget.

Jacques Richaud.

(Registre des délibérations de 1655, etc.)

Digitized by Google

II.

Du 6 août 1656.

Puget. — Par mesme délibération est mandé au sieur trésorier payer des deniers de la recette au s^r *Puget*, m^e architecte, la somme de quatre cens livres, en déduction des sommes qui lui sont deubes du prix fait à lui donné du portail de l'hôtel de ville, et raportant acquit sera admis . . . . . 400 liv.

Arnaud.

Je soulsigné ay resu de Monsieur le trésorier la somme de quatres sans livres sy desus ordonnées, à Toulon, ce douze aoust mil six sans cinquante six.

P. Puget.

(Série CC. 229. Registre.)

III.

Du ix octobre 1656.

S^r *Puget.* — Par même délibération est mandé au sieur trésorier payer des deniers de la recepte au sieur *Puget*, m^e peintre, la somme de cens livres en déduction de ce qu'il lui doibs estre payé du prix fait du portail de l'hôtel de ville, et raportant acquit sera admis.

Arnaud.

Je sous signé ai resu du sieur trésorier la somme de sans livres sy dessus ordonnées et la quitte, à Toulon, le vinc octobre mil six sans cinquante sept (six).

P. Puget.

(Série CC. 229. Registre.)

IV.

Du xj décembre.

Puget. — Par mesme délibération est mandé au s^r trésorier payer des deniers de sa recepte à... *Puget*, m^e peintre, la somme de deux cens livres en déduction de ce qui lui est deue de reste du prix fait de la porte de l'hostel de ville, et raportant acquit sera admis . . . . . 200 liv.

Arnaud, notaire.

Digitized by Google

Je soubsigné ai resu du sieur Guber, trésorier, la somme de deux sans livres sy desus ordonnées, à Toulon, le quatorze décembre mil six sans cinquante six.

P. PUGET.

(Série CC. 229. Registre.)

V.

x,6j avril 1657.

Puget. — Par délibération de ce jour, il est mandé au sieur trésorier de payer au sieur *Puget*, m^e^ peintre et sculteur, la somme de deux cens livres à luy deubes pour reste de la somme à luy promise pour la construction du portail de cette maison, suivant le contrat quy a été passé, dont il passera quittance publique et raportera acquis sera admis . . . . . 200 liv.

Arnaud, notaire.

Le six juin 1657, led. *Puget* a donné quittance de la susd. somme reçue par moy, notaire soubsigné.

Pierre Arnaud.

(Série CC. 229. Registre.)

VI.

xj juin 1657.

Puget. — Par délibération dud. jour a été mandé au sieur trésorier de payer au sieur *Puget*, m^e^ esculteur, la somme de deux cens livres pour le payemant des augmentions de travail qu'il a fait au portail de cette maison par dessus ce qu'il estoit obligé deffaire et donner des ferremens qui sont à lad. porte, comprins aussi les domaiges, insy qu'il peut ou doit le tout liquidé ausy deux cens livres, et a pardessus acquit luy promis dépousant et raportant acquit sera admis . . . . . 200 liv.

Arnaud, notaire.

J'ai resu de monsieur le trésorier Guibert (Gubert) la somme de deux sans livres pour aumantations du travail de lantrée de l'ostel de ville de Toullon mantionnées sy dessus. Fait à Toullon, ce dix neuf et juin mil six sans cinquante siz (sept).

P. PUGET.

(Série CC. 229. Registre.)

Le prix fait du buste de Louis XIV, devant être placé dans une

Digitized by Google

niche circulaire surmontant la porte du balcon, fut passé le 10 janvier 1659.

Puget reçut, le même jour, 200 livres, acompte sur les 400 livres de ce prix fait.

Paiements du Buste du Roy.

I.

26 mai 1659.

Puget. — Par mesme délibération est mandé au sieur trésorier de payer audit *Puget* la somme de cinquante livres, à compte de l'œuvre qu'il fait sur la porte du balcon de la maison commune ensuite de son prix fait, apportant acquit sera admis. . 50 liv.

Cogorde, notaire.

Jay reseu de monsieur le trésorier la somme de cinquante livres sy desus ordonnées, de quoi l'acquitte, à Toulon, ce dernier may 1659.

P. PUGET.

(Série CC. 261. Registre.)

II.

13 juillet 1659.

Puget. — Fait même délibération et mande au trésorier de payer à *Pierre Puget* la somme de cent cinquante livres pour dernier et entier payeman de ce qu'il a fait à la maison commune ensuite du prix fait concernant la niche.

Cogorde, notaire.

Vaccat pour ne lui être plus deub audit sieur *Puget* que la some de cinquante livres après les payement ci devant faits.

(Série CC. 261. Registre.)

Cette dépense se termine ainsi.

Ch. G.

Digitized by Google

LES TAPISSERIES DU DUC D'ÉPERNON.

(1661.)

Document communiqué par M. Charles Marionneau.

Extrait du testament de Bernard de Nogaret de Foix et de la Valette, duc d'Épernon, — fait à Paris le 18 juillet 1661, — par devant Denis Lebeufs et Jean Chaussière, notaires, gardenottes du Roy, notre sire, en son Châtelet de Paris.

« Donne et legue ledit seigneur testateur à l'église de Cadillac « où sont les sépultures et tombeaux de ceux de sa maison. Pre- « mièrement *la tapisserie de Jacob*, qui est la plus basse, plus « l'ameublement qu'il a fait faire de drap d'or frizé, avec un reste « d'étoffe de même, qu'est pour faire un daix, lequel ameublement « il entend être employé pour faire des revenus à la ditte église « pour le grand hotel; plus une tenture de tapisserie de Flandre « représentant l'*Histoire de Daniel.*

« Item, donne et legue les choses et sommes suivantes à cha- « cun de ses amis, officiers et domestiques : sçavoir, à mademoiselle « de Guise, une tenture de *tapisseries de verdures*, rehaussées « de petits bocages, et une grosse paire d'Amour; à messire Gas- « ton de Foix, marquis de Rabar, fils de messire Gaston de Foix, « comte de Rabar, un diamant du prix de 30,000 livres; à M. de « Roquelaure une tenture de tapisserie, rehaussée d'aur, repré- « sentant l'histoire de l'*Enlèvement des Sabines;* à M. le marquis « de Cauvisson, son parent, un diamant de 20,000 livres; à M. de « Cauvisson, un diamant de 8,000 livres; au sieur de Saint- « Quantin, capitaine de ses gardes, un diamant de valeur de « 10,000 livres; à M. Guat-Bin, advocat au parlement de Paris, « son avocat, un diamant de pareille somme de 10,000 livres....; « à *Beschru*, tapissier, 1,500 livres une fois payée. »

Nous croyons utile de faire connaître ces lignes du testament du duc d'Épernon, bien que ce document ait été publié par M. Léo Drouin dans le XVIII[e] volume de la *Société des Archives historiques de la Gironde*, p. 544[1]. L'original appartient à M. P. de Fontainieu.

Ch. MARIONNEAU.

---

1. Cette Société ne publie que des documents inédits relatifs à l'histoire de la province de Guyenne.

Digitized by Google

ENQUÊTE RELATIVE AU MARIAGE D'*ANTOINE VASSÉ*

SCULPTEUR DE LA MARINE ROYALE.

(1679.)

Document communiqué par M. Charles Ginoux.

Enquête prise par nous Estienne Martin, docteur en théologie, vicaire et official général de ce diocèse de Toulon, à la requête d'*Antoine Vassez*[1], sculpteur du lieu de Villers-Bretonneux, en Picardie, aux fins de vérifier son estat libre à pouvoir se marier, en conséquence de notre décret du jour d'hier 18 octobre 1679, au bas de son comparant.

Du dix-neuf décembre mil six cens soixante dix-neuf, à Toulon, dans ce palais épiscopal, par devant nous Estienne Martin, docteur en théologie, vicaire et official général de ce diocèse de Toulon, escrivant le comis de notre greffier, establi en personne sieur Charles Fayon, de la ville d'Amiens, escrivain du Roy au parc (arsenal) de sa Majesté dudit Toulon, âgé de vingt-trois ans, témoin produit adjourné par Giran, huissier, par exploit d'aujourd'hui, comme il a été fait apparoir par la coppie, ouï, enquis sur les fais du comparant dudit *Antoine Vassez*, adverti de la rigueur des ordonnances contre les faux témoins, après avoir déclaré n'être parant, allié ni domestique dudit *Antoine Vassez*, ni de Clère Pascalle qu'il prétand espouser, à son sermant deuxième, a dit qu'il y a environ douze ans qu'il vit ledit *Antoine Vassez* à Amiens, chez le sieur Lefèvre, épicier dudit Amiens, lequel loge tout vis-à-vis de la maison du déposant, qui est à la

1. Sur la marge d'une des feuilles de l'original, on trouve la signature *A. Vassez*. — Ce *Vassez* (?) ne peut être que le père d'*Antoine-François Vassé*, qui, d'après le *Mercure de France* de 1736, naquit à Toulon en 1683 et mourut à Paris en 1736. Ce dernier a été membre de l'Académie et sculpteur du Roi. De 1720 à 1736, il fit les dessins-modèles des sculptures des vaisseaux pour tous les ports de France. Il eut un fils, du prénom de Louis-Claude, qui, comme lui, devint membre de l'Académie de peinture et de sculpture et sculpteur du Roi. Quant à *Antoine Vassez* (l'ancien), qui se maria à Toulon le 2 janvier 1680, on trouve son nom dans les états de payement de la marine de 1683, 1686, 1687, 1691 et 1698, et il y figure comme entrepreneur de sculpture pour les vaisseaux du Roi.

Digitized by Google

rue de Beauvais, où ledit déposant le vit arriver deux fois différentes; étant ledit Lefèvre oncle dudit *Vassez*, et là le déposant parla avec ledit *Vassez*, et il est bien mémoratif que pour lors il entendit dire audit *Vassez* et audit Lefèvre son oncle que Jean Vassez, père dudit *Antoine*, estoit mort; du depuis il n'avoit veu ledit *Vassez* qu'à Toulon, où il l'a reconnu, il y a environ six mois, y ayant un an et demi que ledit *Vassez* est dans Toulon, lui ayant, ledit déposant, toujours ouï dire qu'il estoit jeune homme (célibataire), et qu'il souhetait de se marier, et plus n'a dit et, lecture faite de sa déposition, a dit contenir vérité et, persistant, a signé; et, avant signer, il a ajouté qu'il sait assurément que ledit *Vassez* fait profession de la religion catholique apostolique romaine; ajoute, encore, que ledit *Antoine Vassez* est natif du lieu de Villers-Bretonneux, diocèse d'Amiens, en Picardie.

Fayon.

Martin, vicaire, official général.

Dudit jour et an, au lieu et pardevant que dessus establi en personne *Jean Ridoux*, sculpteur, natif de Mollier-le-Vidame, en Picardie, diocèse d'Amiens, habitant et marié à Toulon, âgé de vingt-neuf ans, témoin produit adjourné, ouï, enquis et adverti, comme le précédant, après avoir déclaré n'être parent, allié ni domestique dudit *Antoine Vassez*, ni de Clère Pascalle, dudit Toulon, qu'il prétend espouzer, à son sermant, a dit qu'il connoît ledit *Antoine Vassez* depuis douze ans, parce qu'estant tous deux d'une même voccation, ils se trouvèrent ensamble à Paris, fesant chascun d'eux son aprantisage dans un même quartier et chez des mestres qui estaient bons amis et se trouvaient souvent ensambles, le déposant ayant fait son aprentisage chez le sieur *Friquet*, sculpteur, rue de la couture Sainte-Catherine (rue *Culture-Sainte-Catherine*), aux mares (au Marais); et ledit *Vassez* chez le sieur *Malleure*, sculpteur, rue Saint-Nicolas-des-Champs. Cela fit que, durant sept ans, ledit déposant et ledit *Vassez* se fréquentèrent fort familièrement, estant l'un et l'autre du même païs; ils désignaient souvent ensemble, et estaient camarades. Ledit déposant est hors de Paris depuis environ cinq ans, où il laissa ledit *Vassez*, qui en partit quelque temps après pour fere sa tournée; et il y a un an qu'il le fréquente aussi familièrement à Toulon; sçait, ledit déposant, que le père dudit *Antoine Vassez* était décédé avant que ledit *Vassez* vint à Paris en apprentissage;

Digitized by Google

sait aussi que, durant le temps qu'il fréquenta Paris, il ne s'engagea à aucun mariage, et, outre ce, il assure d'avoir ouï dire à plusieurs de ses camarades dudit *Vassey*, qui ont esté avec lui depuis son départ de Paris, et ont fait la route ensamble, qu'il ne c'est point aussi, du depuis, engagé à aucun mariage; dit aussi que ledit *Vassey* est bon catholique, et plus n'a dit. Lecture faite de sa déposition, a dit contenir vérité et a signé.

Jean Ridoux.

Martin, vicaire, official général.

Dudit jour et an, au lieu et par devant que dessus establi en personne *Denis Herpin*[1], paintre de la ville de Paris, résidant à Toulon, âgé d'environ vingt-cinq ans, témoin produit et adjourné, ouï, enquis et adverti comme le précédant, après avoir déclaré n'estre parant, allié ni domestique dudit *Antoine Vassey*, ni de Clère Pascalle dudit Toulon, qu'il prétend prandre en mariage, à son sermant, a dit qu'il connaît familièrement ledit *Antoine Vassey*, qui est de Picardie, l'ayant connu, il y a six ans, à Paris, s'estant trouvé très souvant ensamble et fréquenté familièrement. Il y a trois ans que ledit déposant vit encore ledit *Vassey* à Digeon, chez le sieur *Dubois*, sculpteur; après cela, il l'a encore vu à Lion, où il l'a fréquenté aussi familièremant environ six mois, et sait ledit déposant de siance certaine que ledit *Antoine Vassey* n'est point marié, qu'il est bon catholique et honnête homme, et plus n'a dit; et, lecture faite de sa déposition, a dit contenir vérité, et a persisté et signé.

Denis Herpin.

Martin, vicaire, official général.

Veu le comparant à nous présenté par *Antoine Vassey*, sculpteur, natif de Villers-Bretonneux, en Picardie, tendant aux fins pour les causes y contenues qu'il lui fut permis de vérifier son estat libre à pouvoir se marier, et ensuite de célébrer mariage dans ce diocèse, notre décret mis au bas dudit comparant du 16e du courant, exploit d'adjournement contre témoins, du 19 dudit mois,

1. Ce *Denis Herpin*, né à Paris vers 1654, serait-il le même que *Louis Herpin*, qui, en 1684, se présentait, en concurrence avec *Harmitton* et *Louis Vanloo*, à l'adjudication des décorations à faire à la Maison royale, et qui, en 1691, était adjudicataire de travaux de peinture pour les vaisseaux de l'État?

Digitized by Google

fait par Girand, deüement contrerolé, enquête par nous prise cy-dessus, conclusions du promoteur, tout considéré, nous vicaire et official général avons permis audit *Antoine Vassez* de se marier avec qui bon lui semblera dans ce diocèse, en gardant toutes les formalités sur ce requises.

Fait à Toulon, ce vingt-trois décembre mil six cens soixante dix neuf.

Martin, vicaire, official général.

HISTOIRE D'UN TABLEAU DE *CARLE VANLOO.*

LES GRACES ENCHAINÉES PAR L'AMOUR.

(1761-1763.)

Documents communiqués par M. Henry de Chennevières.

(*Fin*[1].)

V.

Hennin à *Carle Vanloo.*

A Varsovie, le 1er mars 1763.

Monsieur,

Avant mon départ de France, qui fut très précipité, j'eus l'honneur de passer plusieurs fois chez vous sans pouvoir vous trouver. J'espère que vous n'aurez pas été inquiet de mon absence. Vous scavez que dans mon état on est à la merci des événements. Il y a déjà longtems que vous auriez eû de mes nouvelles, si quelques circonstances ne m'avoient fait croire que j'aurois bientôt le plaisir de vous revoir. Comme elles s'éloignent, je suis bien aise de ne vous pas laisser ignorer plus longtems que j'existe, que je pense souvent aux honêtetez que j'ai reçu de vous, Monsieur, et que j'attens avec impatience le moment où l'affaire qui m'a procuré l'occasion de lier connoissance avec vous finira. Je crois, Monsieur, et j'en serai fort aise, que votre tableau aura deux cents lieues de moins à faire pour pouvoir arriver à sa destination, et qu'il suffira de l'envoyer à Dresde, où la personne à qui il appartient se trouvera, selon toute apparence, dans le tems où vous pourrez l'expédier. J'aurai l'honneur de vous demander,

1. Voy. plus haut, p. 101.

Digitized by Google

dans six semaines, ce qui sera décidé à cet égard. J'attens aussi que j'ai ensemble 2,000 liv. à Paris pour vous faire la remise du surplus dont je vous suis redevable selon nos conventions. Sans doute, Monsieur, vous garderez au moins une copie de votre ouvrage pour que la France ne le perde pas tout à fait. Je vous prie au moins d'avoir la bonté d'en faire faire un dessein sur lequel l'on puisse le graver de la grandeur à peu prez des estampes de la galerie du Roy de Pologne que vous aurez sans doute vues. Il n'est pas encore décidé si je resterai icy ministre du Roy ou non. Dans ce dernier cas, j'espère être encore à Paris avant la Saint-Louis et jouir du plaisir de voir votre ouvrage attirer les regards et les éloges de tout le monde.

Hennin.

VI.

Hennin à *Vanloo*.

A Varsovie, le 23 juillet 1763.

Monsieur,

Je n'ai point reçu réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous ecrire au mois de mars dernier. Je serois faché qu'elle fut perdue. Depuis, le Roy m'a fait l'honneur de me nommer son résident à Varsovie. Les embarras de mon établissement m'ont empeché de finir plus tôt, Monsieur, l'affaire dont vous avez bien voulu vous charger à ma priere.

Je joins icy un mandement de 2,000 liv. à treize jours de vüe sur M. Kolly pour finir le payement du tableau. Lorsque vous l'aurez reçu, je vous prie de m'envoyer une quittance generale. Comme je ne doute pas que le tableau ne soit au Salon, je vous prie de faire mettre sur le catalogue qu'il est commandé pour la Pologne. Quand le Salon sera fermé, vous aurez la bonté, Monsieur, de faire emballer solidement le tableau et de le faire remettre à M. le general de Fontenay, ministre du Roy de Pologne à Paris, en le priant, de ma part, de vouloir bien le faire partir pour Dresde à l'adresse de M^me^ la comtesse de Muiszech, marechale de la cour de S. M. le Roy de Pologne.

Hennin.

Digitized by Google

VII.

Vanloo à Hennin.

Paris, le 20 aoust 1763.

Je suis surpris, Monsieur, que vous n'ayez point reçu ma reponse à votre lettre du 1er mars dernier. Pour suppléer à la perte de ma lettre, j'aurai l'honneur de vous dire, en la résumant, que je ne suis point dans l'usage de garder de copie de mes ouvrages; me copier est une chose impossible pour moi, et que je n'ai jamais essayé de faire; car, outre la perte du tems, je ne me repeterois jamais si bien qu'il n'y eût de grandes differences entre l'original et la copie; à l'egard du dessein que vous me proposes de faire faire au défaut de la copie, pour le faire graver, c'est encore une chose impraticable, un dessein et un tableau sont deux choses si peu semblables pour la gravûre que celleci ne rendroit point mon tableau, et si les graveurs, pour l'ordinaire, ont tant de peine à réussir pour un tableau qu'ils ont sous les yeux, à plus forte raison lorsqu'ils n'en ont que le dessein, cela ne vaudroit absolument rien, et je crois qu'il faut abandonner ce projet. J'ai reçu, Monsieur, la lettre de change de 2,000 liv. que vous avez eû l'attention de joindre à votre missive du 23 juillet.

Votre tableau est déjà placé au Salon, je ne vous en dirai rien, car ce n'est pas à moi à vanter mes ouvrages, et j'ai trop mis de tems, de soins, trop pris de peine à celuici pour avoir le courage de le dépriser. Il seroit parfait, s'il pouvoit répondre au desir extrême qui m'a animé en le faisant, de répondre à la bonne opinion qu'on a eû de moi en Pologne, et de m'y faire quelque réputation dans une cour aussi polie, aussi magnifique, et d'autant de goût que celle là. Vous en jugerez, Monsieur, par vous même; ce que je pourrois dire pour ou contre seroit de toute inutilité auprès d'un homme dont le goût est sûr comme le votre. Si j'ai bien fait, je n'ai pas besoin d'apologie, et si j'ai mal fait, elle ne sçauroit, quelque séduisante qu'elle fût, couvrir auprès de moi les défauts de mon tableau. Dès que le Salon sera fermé, je suivrai de point en point vos ordres pour le départ du tableau.

Votre, etc.

Carle Vanloo.

P. S. — Depuis ma lettre écrite, Monsieur, j'ai été sollicité si vivement par les plus habiles gens d'ici, et surtout par M. le

Digitized by Google

comte de Caylus, de faire graver votre tableau, et l'on m'a proposé pour cela un homme dont on m'a dit tant de bien que j'ai crû ne pouvoir m'y refuser sans paroître mal répondre aux éloges que l'on fait de ce tableau, et peu reconnoissant de l'extrême indulgence avec lequel on le juge. Tout ce qui me fâche, c'est que cela en retardera le départ, mais le graveur qui se nomme *Beauvarlet* ne demande que trois semaines; j'ai crû que ce court délay ne vous intéresseroit pas assez pour ne pas le pouvoir prendre sur moi; du reste, si vous n'y consentés pas, j'ai le tems, avant la fin du Salon, de recevoir vos nouveaux ordres.

VIII.

Hennin à *Vanloo*.

A Varsovie, le 24 novembre 1763.

Monsieur,

M^me^ la comtesse de Muiszech, en arrivant icy ces jours cy, m'a prié de vous mander que, durant tout l'interregne, elle ne jugeoit pas à propos de faire venir son tableau, et que vous luy feriez plaisir de le garder chez vous jusqu'à nouvel ordre. Cette dame m'a donnez aussi la permission de le faire graver, et elle vous laisse maitre de prendre tel graveur qu'il vous plaira. Elle espere que le graveur ne fera aucune difficulté d'envoyer quelques exemplaires de son estampe aussitôt qu'elle sera achevée.

Hennin.

BIJOUX OFFERTS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR DES FEMMES OU FILLES D'ARTISTES.

(1789.)

Documents communiqués par M. J.-J. Guiffrey.

LISTE DES CITOYENNES, FEMMES OU FILLES D'ARTISTES, QUI ONT FAIT L'HOMMAGE DE LEURS BIJOUX A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE LUNDI 7 SEPTEMBRE 1789.

M^mes^ Vien,
Moitte, présidente,
Delagrenée, la jeune,
Suvée,
Berruer,
Du Vivier,
Belle,
Vestier,

Digitized by Google

Mmes Fragonard,	Mlles Vassé de Boureœil,
Peron,	Vestier,
David,	Gerard,
Vernet, la jeune,	Pithoud,
Desmarteaux,	De Viefville,
Bonvalet,	Hotemps.
Corne de Cerf, négociante.	

Ont remis à l'assemblée nationale les objets suivants contenus dans une petite cassette :

ÉTAT SOMMAIRE DES BIJOUX TROUVÉS DANS LA CASSETTE PRÉSENTÉE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE LUNDY, 7 SEPTEMBRE 1789, PAR PLUSIEURS CITOYENNES, FEMMES ET FILLES D'ARTISTES DE LA VILLE DE PARIS.

1. Quatre vingt treize jettons d'argent à différentes empreintes et de différens modules.

2. Trois gobelets d'argent de différentes grandeurs, dont deux à pied.

3. Vingt-quatre boutons d'argent ouvragés à jour.

4. Deux paires de boucles de souliers d'argent à l'usage de femmes.

5. Douze agraphes de jaretières en argent.

6. Un hochet d'argent.

7. Trois dés, une aiguille, un cur-oreille, un dessus de flacon, un morceau de lame de couteau, un bout de chainon de 2 pouces et deux agraphes pour femmes, le tout en argent.

8. Quatre paires de brasselets en or, dont deux paires garnies en perles fausses, un seul desd. brasselets portant un chiffre en or.

9. Trois médaillons en or, propres à renfermer des portraits.

10. Cinq boetes de montres en or.

11. Trois chaines de montres en or, dont deux garnies de trois breloques en or.

12. Huit bagues ou anneaux d'or.

13. Trois paires d'anneaux d'oreilles et deux paires de Mirza, sept breloques, un cachet à pierre, deux coulans de bourses, une pièce de chaine, cinq dés à coudre, une croix et un cœur en or.

14. Un cordon de montre en or, un couteau en acre (lisez : nacre) portant deux lames, dont une d'or.

15. Un souvenir en or émaillé.

16. Cinq étuis en or, dont trois à plumes et deux à aiguilles.

Digitized by Google

17. Une aiguille à tambour en écaille garnie en or.

18. Deux boetes de femmes en or.

19. Une médaille en or portant l'empreinte de Frederic V, roi de Danemark.

20. Une bourse renfermant seize louis d'or.

(Signé :) L'év. d'Autun, secr., Montmorency, secrétaire, Henry de Longueve, secrétaire, Redon, secrétaire de l'Assemblée nationale, l'abbé de Barmond, secrétaire, Deschamps, secrétaire.

Du même jour, il a été remis par un Dauphinois une montre à répétition, garnie de sa chaîne et breloques, le tout en or.

(Mêmes signatures.)

Du 9 septembre, il a été remis, au nom d'une dame de Paris qui veut rester inconnue, un collier composé de cinquante chatons en brillans et un chiffre formant la lettre H, composée de dix-huit brillans.

Le tout a été remis dans ladite cassette, dont la clef a été déposée ès mains de M. le président. A l'égard de la cassette, elle a été remise dans le dépôt des archives fermant à trois serrures, de l'une desquelles deux clefs doubles ont été remises à M. Henry de Longueve, deux clefs doubles de la seconde à M. Deschamps, et les deux clefs doubles de la troisième sont restées ès mains de M. Le Camus. Un des doubles du présent inventaire a été remis à un de MM. les secrétaires, et l'autre est resté déposé aux archives. (Suivent les signatures des secrétaires ci-dessus et de Stanislas de Clermont-Tonnerre, vice-président en l'absence de l'évêque de Langres.)

(Archives nationales, AA 46.)

AUGUSTIN DUPRÉ

GRAVEUR EN MÉDAILLES.

(1791.)

On connaît le type de la monnaie d'or française frappée sous Louis XVI en 1791, qui représente un Génie ailé, celui de la Nation, « traçant, avec le sceptre de la Raison, la Constitution

Digitized by Google

« des Français sur une table posée sur un autel ». On l'a regravé de nouveau sous la seconde République, et on le frappe de nos jours sous la troisième. C'est le type d'*Augustin Dupré*, qui a été adopté dans le concours public de 1791.

Les concurrents réservés pour le dernier examen avaient été :

MM. *Duvivier*, Graveur général des Monnaies de France ; *Bernier*, Graveur particulier de la Monnaie de Paris ; *Gatteaux*, *Dupré*, *Lorthior*, Graveurs ; *D'Huez*, Sculpteur du Roi, c'est-à-dire Membre de l'Académie de Peinture et de Sculpture, et enfin M. *de Rotz*, « dont les grands talents justifient la célébrité ».

L'Académie de Peinture donna son avis par une Commission de MM. *Pajou*, *David*, *Moitte* et *Gois*. On trouvera ce qui se rapporte à cette question dans la fin de la publication, faite par notre Société, des Procès-verbaux de l'Académie aux dates des 2, 6 et 9 juillet 1791.

Dans le troisième trimestre de 1885 de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, M. L. Sudre a imprimé pour la première fois en entier, p. 218-35, le rapport lu dans la séance de l'Assemblée le 9 avril 1791 par M. Belzais-Courmesnil, Député de l'Orne, au nom du Comité des Monnaies, sur les résultats et le jugement du Concours de projets dessinés ou modelés. Il est fort intelligent, et insiste à juste titre sur la condition différente des sujets destinés à des médailles, dont la dimension permet plus de richesse et de détails, et la simplicité plus grande, qui est nécessaire aux monnaies courantes.

Dans le second concours de gravure des coins, auxquels prirent part *Bertrand Andrieu*, *Jean-Pierre Droz*, *Augustin Dupré*, *Benjamin Duvivier*, *Nicolas-Marie Gatteaux*, *François Vasselon* et *Lorthior*, ce fut encore *Dupré* qui eut le premier rang et qui y gagna, quand le décret fut promulgué comme loi par le Roi le 28 juillet 1791, la place de Graveur général des Monnaies de France, fonctions qu'il conserva jusqu'au 11 Germinal an XI (1er avril 1803), c'est-à-dire jusqu'à la nomination à sa place de *Tiolier* père.

Les documents officiels publiés par M. Sudre sont très curieux, et il convenait de les indiquer ici.

A. DE M.

Digitized by Google

FRANÇOIS-ROBERT INGOUF, GRAVEUR.

(1794.)

Depuis la publication des pièces communiquées par M. Pol Nicard (voir ci-dessus les pages 71 et suivantes du présent volume), nous avons découvert aux Archives nationales, dans un dossier de lettres d'artistes portant la cote AA. 41, deux lettres du graveur accompagnées de certificats de médecins qui complètent, de la façon la plus inattendue, la communication de M. Nicard. Malgré l'état précaire de sa santé, *Ingouf* avait accepté les fonctions gratuites d'assesseur de juge de paix. C'était en quelque sorte un certificat de civisme, fort précieux pendant la sombre période de la Terreur; mais, quand le ciel commença à s'éclaircir, le graveur s'empressa de se défaire d'une charge qui n'avait plus pour lui d'utilité. Trois mois à peine après le 9 Thermidor, il sollicite son remplacement, et, sur le refus du Comité de législation, il insiste, invoquant sa santé, sa pauvreté et des charges de famille consistant en deux enfants, dont l'un, dit-il, n'est pas encore né, plus une vieille tante de quatre-vingt-trois ans. A l'appui de sa réclamation, il adresse au Comité des certificats de médecin et de chirurgien remontant à 1793 et un certificat des citoyens de sa section qui est une véritable attestation de civisme. Malgré toutes ces précautions, *Ingouf* aura de la peine à passer devant la postérité pour un zélé patriote et un garde national modèle.

J. G.

I.

Aux Représentants du peuple composant le Comité de législation de la Convention nationale.

Le citoyen *François-Robert Ingouf* le jeune, graveur en taille-douce, rue des Noyers, n° 12, section du Panthéon françois, représente qu'honoré de la confiance de ses concitoyens, il fut nommé assesseur du juge de paix de ladite section le 17 août 1792.

Flatté d'un poste dont les fonctions sont pour la paix, il s'y est livré jusqu'à présent avec le zèle et la probité dont il a toujours fait profession; mais les circonstances ayant dérangé sa fortune, et étant forcé de travailler plus que jamais pour se soutenir, ainsi que sa famille, ayant en outre une santé très valétudinaire qui l'oblige à une vie sédentaire et de régime, il prie instamment le Comité de législation de vouloir bien recevoir sa démission d'assesseur du juge de paix. Il ajoute à ces considérations celle qui lui paroit fondée sur l'équité, qui est de ne pas perpétuer les places sur les mêmes individus, et d'en investir d'autres citoyens

Digitized by Google

qui en sont dignes et pour qui les places de confiance doivent être des récompenses civiques.

Salut et fraternité.

F.-R. INGOUF le jeune.

8 brumaire an 3e de la République françoise, une et indivisible (29 octobre 1794).

(Pareille pétition est adressée aux citoyens composant la Commission civile de police et des tribunaux.)

II.

Aux Représentants du peuple composant le Comité de législation de la Convention nationale.

Le citoyen *Fr.-Robert Ingouf* le jeune, graveur en taille-douce, rue des Noyers, n° 12, section du Panthéon françois, étoit loin d'attendre le refus honorable qui lui est adressé par le Comité de législation, et il se croiroit indigne de sa confiance s'il ne lui exiboit pas les preuves matérielles et authentiques qui justifient pleinement sa démission d'assesseur du juge de paix.

Le Comité verra dans les pièces ci-jointes que le requérant a dû faire de grands efforts pour servir ses concitoyens pendant l'espace de près de 27 mois. Ce sacrifice, très conséquent pour un homme malade, joint à beaucoup d'autres qu'il a pu faire, lui donne la douce satisfaction de croire qu'il mourra avec l'estime de ses concitoyens, et il est assez bon patriote pour faire plus de cas de cette estime que de tous les avantages que devoient lui procurer 40 années d'études non interrompues, et dont il ne lui reste qu'une sorte de célébrité inutile, puisque ses talens mal employés ne lui offrent plus que des secours trop foibles pour ses infirmités, et beaucoup trop au dessous de ses besoins et de ceux de sa famille, qu'il a toujours soutenu dès qu'il a pu mettre son art à profit. Le requérant peut et doit donc cesser des fonctions publiques étrangères à ses études, et il regardera bien mieux servir sa patrie en élevant des enfans, dont l'un a deux ans et l'autre est à naître, et en soutenant la dernière de ses tantes qui a quatre-vingt-trois ans.

Enfin, le Comité, pénétré plus que personne de cette vérité naturelle, que la loi plie sous la nécessité, pèsera dans sa sagesse la justice de la demande du requérant et voudra bien y faire droit.

Salut et fraternité.

INGOUF le jeune.

17 brumaire an 3e de la République une et indivisible (7 novembre 1794).

Digitized by Google

1° *Certificats délivrés au citoyen Ingouf en juillet 1789.*

Nous soussignés, docteur en médecine, certifions que nous traitons depuis très longtems M. *François-Robert Ingouf*, né en 1747, graveur en taille-douce, demeurant rue du Platre-Saint-Jacques, paroisse de Saint-Severin, de la section de Sainte-Geneviève, attaqué de fréquens maux de tête, d'étourdissemens considérables et de maux de rein qui l'empêchent de marcher, et de pouvoir se livrer à aucun exercice violent; pour lesquelles maladies nous lui avons conseillé de faire usage des remèdes propres à lui procurer du soulagement; n'ayant point d'espérance de le guérir entièrement, l'ayant toujours vu valétudinaire, étant né fort délicat et d'un tempéramment très foible; en conséquence, outre les remèdes que nous lui avons proposés, nous lui avons conseillé de vivre du plus grand régime, de ne faire aucun exercice violent, de ne point passer de nuit, d'éviter les marches forcées, les sociétés nombreuses; nous sommes persuadé que, s'il s'écartoit de suivre nos ordonnances et nos conseils, il succomberoit bientôt; nous l'exhortons à pratiquer avec exactitude et avec persévérence les remèdes et les conseils que nous lui avons donné, s'il veut conserver son existance.

En foi de quoi nous avons donné le présent certificat pour valoir ce que de raison. A Paris, ce 25 juillet 1759.

Suit la signature :

PETIT.

Certifié conforme à l'original qui est entre mes mains.

INGOUF le jeune.

2° *Certificat du chirurgien.*

Je certifie que M. *Ingouf* le jeune est dans l'impossibilité de pouvoir faire aucun exercice violent, comme la marche, celui qui pourroit interrompre son sommeil et changer son régime ordinaire qui, depuis longtems, lui est imposé, eu égard à sa foible constitution et son état valétudinaire. En foi de quoi je lui ai delivré le présent, à Paris, le 17 juillet 1789.

Suit la signature :

VERNEAU, chirurgien.

Certifié conforme à l'original qui est entre mes mains.

INGOUF le jeune.

Digitized by Google

3° *Certificat aprobatif des deux premiers.*

Section du Panthéon françois, ci devant Sainte-Geneviève.

Nous soussignés, commissaires du Comité de la section du Panthéon françois, attestons que les certificats de médecin et chirurgien qui nous ont étés présentés par le citoyen *Fr.-R. Ingouf*, graveur en taille-douce, rue des Noyers, n° 19, ne contiennent rien que de véritable sur sa santé valétudinaire, et par conséquent sur l'impuissance absolue où il est de pouvoir monter sa garde personnellement; que, néanmoins, malgré qu'il soit fonctionnaire public (non salarié), son ardent patriotisme l'a porté et le porte à continuer de faire monter ses gardes. Comme cette louable conduite ne fait qu'ajouter aux autres traits de patriotisme de ce bon citoyen, nous lui avons delivré la présente attestation pour lui valoir ce que de raison.

Fait au Comité, ce 16 mars 1793, l'an 2 de la République françoise.

Suivent les signatures :

Fosseyeux, commissaire; Belliot, commissaire; Josse, président; Bigaut, commissaire; Collin, commissaire; Brouet le jeune, secrétaire greffier; Croutelle, commissaire; Le Clerc, capitaine.

Certifié conforme à l'original qui est entre mes mains.

Ingouf le jeune.

LA COLONNE DE LA PLACE VENDOME

ET LES STATUES DE MINERVE, DE CHARLEMAGNE ET DE NAPOLÉON.

ÉTUDES ET PROJETS DE *MOLINOS, HEURTIER, CHALGRIN, MOITTE, JULIEN, GONDOIN, VINCENT, DAVID, VISCONTI* ET JOACHIM LE BRETON.

(1800-1804.)

Nous écrivions, le 15 août 1879, dans la monographie de la Colonne de la Grande-Armée, destinée à la publication de l'*Inventaire des Richesses d'art de la France* (voy. *Monuments civils de Paris*, t. I, p. 341-368) :

« Napoléon conçut l'idée de substituer à la statue de Minerve, « au sommet de la Colonne, une statue de Charlemagne apportée

Digitized by Google

« récemment d'Aix-la-Chapelle. Un décret notifia ce changement. « Mais l'Empereur, à la tête de son armée, passait en vainqueur à « Ulm, à Vienne et à Austerlitz. Le traité de Presbourg était « dicté par lui le 26 décembre 1805. Le 1er janvier 1806, le Sénat « répondait aux bulletins de triomphe du Souverain en votant « l'érection d'une Colonne consacrée à Napoléon en mémoire de « la rapide campagne de 1805. »

Ces lignes laisseraient supposer que c'est seulement en 1805 qu'il fut question de placer la statue de Napoléon Ier sur la Colonne de la place Vendôme. Nous le supposions nous-même lorsque nous écrivions l'histoire de ce monument. Deux documents signés de *Heurtier*, *Chalgrin*, *Moitte*, *Julien*, *Gondoin*, *Vincent*, *David*, *Visconti* et Joachim Le Breton éclairent la question. C'est en 1804, au lendemain du sénatus-consulte élevant le Premier Consul à la dignité impériale (18 mai), que fut projetée la substitution d'effigie, et l'initiative de ce changement appartient non pas au Sénat, mais à la quatrième Classe de l'Institut.

Rappelons d'abord que la « Colonne départementale » dont l'érection avait été décidée par les Consuls (arrêté du 29 ventôse an VIII, 19 mars 1799), confiée aux soins de l'architecte *Molinos*, inspecteur général des Bâtiments civils, fut l'objet d'un rapport de cet artiste en date du 29 prairial an VIII (18 juin 1800). *Molinos* paraît avoir reçu mission de donner son avis, non seulement sur la construction de la Colonne du département de la Seine, mais sur sa décoration, et, ce qui est plus grave, sur la statue appelée à surmonter le monument. Le détail importe, car c'est la statue qui, dans ces occasions, précise le caractère de l'œuvre entière, une colonne, si riche qu'on la suppose, n'étant après tout qu'un piédestal. *Molinos* était un esprit tempéré, incapable d'audace, peu friand de nouveauté. Ce fut lui qui décida que la Colonne départementale recevrait à son faîte la statue de Minerve. Un pareil emblème n'était pas fait pour passionner les esprits. Le plan de *Molinos* dut être froidement accueilli, car, durant trois années, on s'occupa de toute autre chose que de la Colonne de la place Vendôme. Il fallut que les Consuls revinssent à nouveau sur la question. L'arrêté de l'an VIII est considéré par eux comme non avenu. Ils se remettent à l'œuvre, et, sur le rapport de Chaptal, ministre de l'Intérieur, ils prennent, le 8 vendemiaire an XII (1er octobre 1803), l'arrêté dont la teneur suit :

Digitized by Google

Le Gouvernement de la République arrête ce qui suit :

Art. 1er.

Il sera élevé à Paris, au centre de la place Vendôme, une Colonne à l'instar de celle érigée à Rome en l'honneur de Trajan.

Art. 2.

Cette Colonne aura 2m73 de diamètre sur 20m78 de hauteur. Son fût sera orné dans son contour ou spirale de 108 figures allégoriques en bronze, ayant chacune 0m97 de proportion et représentant les Départements de la République.

Art. 3.

La Colonne sera surmontée d'un piédestal, terminé en demi-cercle, orné de feuilles d'olivier et supportant la statue pédestre de Charlemagne.

Art. 4.

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Premier Consul, signé : Bonaparte.

Par le Premier Consul, le Secrétaire d'État, signé : Hugues-B. Maret.

Pour ampliation :

Le Ministre de l'Intérieur,

Chaptal.

Cette fois, l'impulsion est donnée. Les plans timides de *Molinos* ont fait place à de nouveaux projets, et le Gouvernement s'adresse à l'Institut, afin que la Classe des Beaux-Arts donne un avis compétent sur deux de ces projets. Voici d'ailleurs le texte de la délibération prise par l'Institut le 29 floréal an XII (19 mai 1804). Nous respectons l'orthographe de la copie adressée au Ministre et signée par les artistes que nous nommons plus haut.

Un Membre, au nom d'une Commission, lit le rapport suivant, en réponse aux questions qui ont été soumises, au nom du Gouvernement, à la Classe des Beaux-Arts, sur la Colonne dite de Charlemagne, que le Gouvernement a décidé devoir être revêtue en fonte de fer.

1re *Question :* Consulter la Classe sur la solidité des deux projets proposés, et savoir s'ils sont bien établis.

2e *Question :* Sont-ils susceptibles de modifications ?

3e *Question :* Sur les moyens de prévenir l'oxydation ?

4e *Question :* Sur l'économie, s'il y a lieu ?

Réponse à la première question :

Consulter la Classe sur la solidité des deux projets proposés et savoir s'ils sont bien établis?

Premier projet.

L'idée de la Colonne, dont la carcasse est toute en fer, nous paraît inadmissible, sous les rapports de la construction et de la solidité, sans parler de la dilatation et des effets météorologiques que pourrait éprouver une

Digitized by Google

masse aussi énorme de fer, et sur lesquels effets la Classe des sciences physiques et mathématiques peut avoir des observations à faire.

Nous sommes loin de croire qu'il faille rejeter une chose parce qu'elle n'a jamais été tentée. L'exemple des ponts en fer que l'on vient d'exécuter, s'il ne fixe point encore l'opinion sur leur durée et leur solidité, est au moins un encouragement donné à l'art de la métallurgie et un nouvel emploi à faire de la richesse de nos mines; mais attendons de l'expérience la connaissance positive des effets qu'ils subiront dans les secousses des gros fardeaux qu'ils seront destinés à porter.

Nous sommes effrayés de la proposition d'exécuter des montans de fer de 90 pieds de hauteur, perpendiculaires, composés de dix morceaux chacun, entaillés pour être réunis et n'en former qu'un seul. Tel bien que puisse être fait l'ajustement de ces réunions, qui assurera qu'un tenon ou une mortaise n'aura point dans son intérieur quelque fissure ou paille qu'on n'aura pu apercevoir? Alors que deviendra la totalité de l'ouvrage? Ces montans de 90 pieds de hauteur sont coupés, hachés de mortaises et de trous de boulons nécessaires pour y emmancher les entretoises qui se succèdent les unes sur les autres, soit pour porter les marches, soit pour porter les plaques de sculpture en fonte dont ce monument doit être décoré, et aussi pour la réunion de toutes les parties dans leur ensemble.

Un autre inconvénient, non moins grave, c'est la manière dont on fait supporter les plaques de fonte qui doivent décorer la colonne; elles sont suspendues par des crochets qui n'ont d'adhérence avec les plaques que par des vis. On a ajouté, il est vrai, à chacune de ces plaques six autres vis, qui seraient placées extérieurement sur chacun des montans de 85 pieds. L'on peut juger par là de la quantité de trous et d'entailles qu'il faudrait faire aux montans : ajoutons-y l'inconvénient de recouper ces vis à l'extérieur et les taches que cela produirait si la couverte que l'on se propose d'y appliquer devait se faire par le feu, qui est probablement le seul moyen qui puisse résister aux siècles que la durée de cette Colonne doit parcourir.

Neuf montans de fer de 85 pieds forment la circonférence extérieure de la Colonne. Ces montans ne peuvent point porter aplomb à cause de la diminution de la Colonne, mais cette circonstance diminuerait de beaucoup leur solidité et exigerait un soin particulier pour leur emmanchement sur des plans inclinés, soin que les ouvriers ne prennent jamais, malgré la surveillance la plus active.

Nous pourrions nous étendre davantage en parlant du couronnement, du chapiteau, de la base, tout construits en fer et qui présentent les mêmes difficultés pour la pose et la solidité, tous les revêtissements en fonte ne pouvant être arrêtés qu'extérieurement.

Qu'on se représente un faisceau de dix-huit montans de fer de 85 et 90 pieds de hauteur, sur une base de huit pieds de diamètre, dont chaque montant est de trois et quatre pouces de circonférence. Quelle solidité ce faisceau de montans mutilés, comme on l'a dit plus haut, par les trous des mortaises, des vis et des boulons, peut-il présenter? Tout fait craindre qu'un édifice en apparence aussi fragile ne s'écroule en un instant : un seul tenon rompu, le moindre tassement réaliserait cette crainte.

D'après ces considérations, nous croyons devoir dire qu'il conviendrait de s'en tenir au deuxième projet, qui réunit le double avantage de ne point

Digitized by Google

présenter la totalité des inconvénients du premier et d'offrir une économie très grande.

Deuxième projet.

La proposition de construire le noyau en pierre de roche rassure sur la solidité; mais les mêmes reproches subsistent sur les armatures de fer destinées à supporter les fontes.

Les armatures du piédestal, de la base, du fût de la Colonne, du chapiteau et du couronnement deviennent absolument inutiles et même dangereuses, étant, comme le premier projet, un composé de tenons, de mortaises, de crochets, de vis; tous moyens qu'il faut proscrire dans un monument de ce genre, exposé aux intempéries des saisons et à l'action des siècles.

Réponse à la deuxième question :

Sont-ils susceptibles de modifications?

Nous pensons que les deux projets sont non seulement susceptibles de modifications, mais qu'il est nécessaire de les modifier ; et, pour le faire mieux sentir, nous allons mettre sous les yeux de la Classe un dessin de la même Colonne, dans les proportions des deux projets présentés et qui ne différera que par les moyens de construction.

Nous proposons de construire la Colonne en pierre dure, depuis et compris le piédestal, jusques y compris le couronnement qui supportera la figure.

Aucun lit des pierres ne serait coulé ni fiché; ils seraient tous placés à sec et sans mortier, avec les précautions requises par l'art. Toutes les pierres de chaque assise seraient cramponnées ensemble et les crampons scellés en plomb. Il ne serait employé dans toute cette construction que le fer nécessaire aux crampons.

Les plaques de fonte seraient divisées par morceaux d'environ quatre, cinq et six pieds de longueur, plus ou moins : toutes auraient la hauteur des assises qui sont indiquées pour les divers membres et moulures qu'elles doivent former. Il y aurait à chaque plaque, selon leur longueur, des épaulemens en haut et en bas, coulés avec la plaque; dans ces épaulemens, il y aurait des yeux forts, solides et dans lesquels on passerait des crampons de fer qui, scellés dans le noyau de la Colonne à douze ou quinze pouces de distance du nud, fixeraient solidement les plaques.

Le même procédé aurait lieu pour toutes les parties du monument.

A l'égard des bas-reliefs qui forment la spirale, on pourrait objecter que les fontes, étant placées par assises horizontales, couperaient souvent les figures; mais, à l'imitation de la colonne Trajanne, on éviterait que les têtes et les mains fussent jamais coupées et les sculpteurs composeraient leurs figures ou leurs sujets de manière que rien d'essentiel ne fût ou que très rarement interrompu par les joints qui sont inévitables, mais que l'art du fondeur et du ciseleur rendrait imperceptibles : c'est pour cette raison que nous recommandons avec instances, pour éviter le moindre tassement qui briserait les fontes, de ne construire cette Colonne qu'à pierres sèches et d'un appareil rigoureux. Les assises dressées et nivelées à la règle de fer et passées au grès.

Quoique nous préférions pour la solidité de la construction et la facilité de la pose des fontes que leurs assises soient horizontales, nous croyons

Digitized by Google

cependant qu'il serait plus avantageux à la sculpture de n'avoir pas de joints horizontaux et, pour les éviter, nous proposons de suspendre les plaques du fût de la Colonne, comme l'a indiqué le C^en^ *Thiéry*, mais en employant un autre moyen, qui consisterait à faire couler avec les plaques les tenons, ainsi qu'on le voit dans notre dessin; et, comme ces plaques présentent des lozanges de 4 pieds 3 pouces de hauteur sur 2 pieds 6 pouces de largeur, on diviserait la hauteur en trois assises qui porteraient des crampons, au moyen desquels les plaques seraient solidement soutenues. Les crampons seraient placés au niveau des lits de chaque assise, pour ne point interrompre l'exactitude de la construction, qu'on ne peut trop recommander.

Pour éviter que les joints verticaux tombassent aplomb les uns sur les autres, on donnerait aux plaques, à chaque révolution de spirale, 3 ou 4 pouces de plus ou de moins de largeur.

Réponse à la troisième question :

Sur les moyens de prévenir l'oxidation?

La Classe des sciences physiques et mathématiques peut seul donner des lumières sur cet objet. Il n'est point à notre connaissance que l'on ait encore éprouvé de couverte métallique sur la fonte de fer, et les renseignemens que nous avons cherché à nous procurer auprès des personnes instruites en métallurgie n'ont point été satisfaisans. Tous s'accordent, et nous sommes parfaitement de leur avis, à dire qu'aucune espèce de vernis ne serait assez durable. Les marbres même les plus durs ne sont point à l'abri d'être attaqués par le tems. Si l'on employait le vernis ou une couleur à l'huile, il n'y a point de doute qu'il ne fallût recommencer tous les dix ans. On pourrait peut-être trouver un moyen d'enduire la fonte d'une couche de cuivre à la manière des doreurs sur métaux. L'expérience seule constaterait ce procédé.

Réponse à la quatrième question :

Sur l'économie, s'il y a lieu?

Sur le devis de la Colonne avec noyau en pierres, on a porté la serrurerie à la somme de 28,333 fr.; mais dans cette somme est comprise celle de 2,820 francs pour les Patrons, ainsi reste celle de	25,513 fr.
Le Premier Consul ayant demandé le revêtement de la Colonne en fonte, on est d'avis de supprimer le piédestal en granit dont le revêtement de 3 pouces d'épaisseur ne présente point assez de solidité. De plus, il en résulterait une assez forte économie; car ce revêtement en granit coûterait, d'après le devis, 54,636 francs, et en le remplaçant par des fontes, qu'on estime environ 4,636 francs, il resterait une économie de	50,000
Total de la diminution que l'on pourrait obtenir sur le projet avec noyau en pierre : d'une part, 25,513 francs et, de l'autre, 50,000 francs, cy	75,513 fr.
Mais les fers pour les crampons nécessaires à la construction de la Colonne, suivant le système de vos Commissaires, pourraient couter environ 5,000 francs, à défalquer, cy.	5,000
Apperçu de la diminution	70,513 fr.

Digitized by Google

Colonne toute en fer de serrurerie suivant le devis du C. Thiéry.

La serrurerie s'élève à 170,432 francs; mais, en la supprimant en totalité, il faudrait soustraire :

1° Le prix que coûterait la construction en pierre, qui monte à 29,901 fr., suivant le devis.

2° Le prix des crampons, suivant le système de vos commissaires, estimé 5,000 fr., lesquelles deux sommes font ensemble celle de 35,901 fr. à diminuer : reste celle de. . . . . 135,531 fr.

Plus la suppression du piédestal en revêtement de granit, comme en l'article précédent et pour même cause, cy. . . . 50,000

La différence qu'il pourrait y avoir entre la construction toute en fer, y compris le piédestal revêtu de granit, d'avec les moyens que vos Commissaires vous proposent serait donc d'environ . . . . . 185,531 fr.

La Classe n'étant point consultée sur la partie de l'art proprement dit, et sa mission étant bornée à la partie scientifique de la construction, vos Commissaires, malgré leur zèle, se sont abstenus de toutes observations qui dépasseraient les bornes de la mission que vous leur avez confiée.

Il est facile de concevoir que les changemens proposés par la Commission exigeraient de la part du C. *Thiéry*, architecte chargé de l'exécution de cette Colonne, de nouveaux devis.

On n'a pas besoin d'observer que la fondation de la Colonne doit être d'une construction rigoureuse, ainsi qu'on l'a dit, pour le piédestal et le fût en pierre de cette même colonne.

Le cit. *Thiéry* n'omettra pas cette première précaution.

Fait à l'Institut national, Classe des Beaux-Arts, ce 29 floréal an 12 (19 mai 1804).

Signé à la minute : *Heurtier*, *Chalgrin*, *Moitte*, *Julien*, *Gondoin*, *Vincent*, *David*, *Visconti*, Joachim Le Breton, secrétaire perpétuel.

Après avoir entendu deux lectures du Rapport ci-dessus, la Classe a pensé qu'il conviendrait de faire le piédestal de la Colonne en granit de France massif, et pour le surplus elle a adopté unanimement le rapport de ses Commissaires. Il en sera transmis une expédition au Directeur général des Musées, qui a été chargé par le Gouvernement de consulter la Classe.

Certifié conforme à l'original.

A Paris, le 13 prairial an XII (2 juin 1804).

Le Secrétaire perpétuel,
Joachim Le Breton.

Ce document est instructif, précis, mais aride. Il est l'œuvre d'hommes préoccupés de se renfermer dans un programme tracé. On leur a demandé des chiffres, et ils fournissent des chiffres. Tâche ingrate et rebutante.

La Classe des Beaux-Arts, il faut le croire, ne s'estima pas

Digitized by Google

satisfaite pour avoir répondu ponctuellement aux questions posées par Chaptal. La discussion dont on vient de lire le texte avait eu lieu le samedi 19 mai 1804, et Joachim Le Breton ne donna lecture de ce rapport à l'Institut que le samedi 2 juin. Entre ces deux dates, la Classe des Beaux-Arts se ressaisit.

Revenant sur le sujet qui l'avait occupée, elle voulut émettre une opinion spontanée, libre, en dehors de tout programme. Les mêmes artistes qui, le 19 mai, avaient dû se plier aux exigences d'un questionnaire étroit, prirent une sorte de revanche en envisageant les choses de haut, et en traitant la question au nom de l'art. Un second rapport fut rédigé à la suite de leur débat, qui eut lieu le samedi 6 prairial an XII (26 mai 1804).

Voici cette pièce :

Rapport fait à la Classe des Beaux-Arts, au nom d'une Commission chargée de l'examen de projets de Colonne revêtue de fonte et destinée à être élevée dans la place Vendôme.

Quoique la Classe des Beaux-Arts ait cru devoir se renfermer dans l'examen des moyens de construction et d'économie, sur lesquels seuls elle a été consultée, votre Commission vous invite néanmoins à ajouter aux observations relatives à la construction la proposition de changer la statue qui doit couronner la Colonne sur laquelle vous avez entendu un premier rapport.

D'après les projets qui vous ont été soumis, la statue de Charlemagne, trouvée à Aix-la-Chapelle, doit être placée sur la Colonne dont nous avons examiné les plans. Mais les 108 départements de la France offrant une couronne à Charlemagne présentent une idée qui paraît manquer d'exactitude, au lieu qu'en substituant une statue de l'Empereur Napoléon à celle de Charlemagne, on constaterait l'événement que le vœu de tous les départements et de tous les corps constitués ont provoqué : alors le monument deviendrait historique et l'interprète des sentimens des Français.

D'ailleurs, la statue de Charlemagne est d'une trop petite proportion pour une élévation aussi grande ; et si, comme on le croit, cette considération a déterminé l'architecte à donner à son monument un diamètre beaucoup plus petit que celui de la Colonne trajanne, quoique cette dernière n'ait pas été élevée dans un espace aussi vaste que celui de la place Vendôme, il y aurait lieu de craindre que, pour diminuer un premier inconvénient, on ne tombât dans un plus grave : en effet, la Colonne projettée pour un emplacement que les nouveaux percés de la place Vendôme rendront immense n'aurait pas même, à beaucoup près, le diamètre de la Colonne de l'hôtel de Soissons (la halle au bled).

Le double inconvénient d'une statue et d'une Colonne de trop petites dimensions disparaîtrait en substituant à la statue de Charlemagne une statue de l'Empereur Napoléon, à laquelle on donnerait les proportions convenables, et l'architecte n'aurait plus d'entraves pour le diamètre ni l'élévation de sa Colonne.

Digitized by Google

Par ces considérations, la Commission propose à la Classe de demander le changement de statue ci-dessus expliqué et motivé.

Signé à la minute : *Chalgrin, Heurtier, Vincent, Moitte, Visconti, David, Julien, Gondoin,* Joachim Le Breton.

La Classe approuve le Rapport et en adopte les conclusions.

Certifié conforme à l'original.

A Paris, le 13 prairial an XII.

Le Secrétaire perpétuel,
Signé : Joachim Le Breton.

On remarquera que ce second Rapport est motivé par le débat ouvert au sein de la Commission qui avait étudié, le 19 mai, les questions posées par Chaptal. Il est probable que le jour même où ils discutèrent le programme du Ministre, *Chalgrin*, *Heurtier*, *David* et leurs collègues entrevirent les conséquences de l'adoption de la statue de Charlemagne, dont les proportions réduites allaient influer sur les dimensions de la Colonne. Toutefois, ils consentirent à éclairer Chaptal sans s'écarter des termes mêmes de sa demande. Mais, cette tâche se trouvant remplie, les membres de la Commission rouvrirent le débat et mirent à néant leurs premières conclusions.

Ce n'est pas, comme on pourrait le penser, dans un but de flatterie à l'égard du monarque qu'ils proposèrent de substituer sa statue à celle de Charlemagne. On vient de voir que les motifs allégués par eux attestent une préoccupation plus élevée. Artistes, ils plaident la cause de l'art, et c'est à la justesse de leur raisonnement que Paris doit de posséder sous sa forme actuelle la « Colonne de la Grande-Armée. »

Nous bornerons à ces quelques pages les notes que nous nous proposions de consacrer à un monument depuis longtemps populaire. Les statues exécutées par *Chaudet*, *Seurre jeune* et *Augustin Dumont* pour la Colonne de la place Vendôme sont connues. On en trouvera l'histoire dans maint ouvrage, et en particulier dans la publication de l'*Inventaire des Richesses d'art*. Nous n'avons donc pas à en parler ici.

Henry Jouin.

Digitized by Google

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

TROYON, HEIM, ROUVIÈRE, BELLANGÉ, VALLOU DE VILLENEUVE, BELLOC, INGRES, BRASCASSAT, Mme RUDE, BREMOND, HUET, SCHNETZ, LE POITTEVIN.

XCVII. **Troyon.** — 1865[1].

Constant — Troyon, — peintre, — 1810-1865. — Vve Troyon, — sa mère, — née Jeanne Prach, — 1779-1872.

(Montmartre, 27e division.)

XCVIII. **Heim.** — 1865.

Ici repose — *François-Joseph Heim*, — peintre d'histoire, membre de — l'Institut impérial de France, — professeur à l'École des — Beaux-Arts, officier de la — Légion d'honneur, — né à Béfort, le XVI janvier — M DCC LXXXVII, — mort à Paris, le XXIX septembre — M DCCC LXV.

(Montparnasse, 8e division.)

XCIX. **Rouvière**[2]. — 1865.

Rouvière.

(Montmartre, 26e division.)

C. **Bellangé.** — 1866[3].

Hyppolyte Bellangé, — peintre d'histoire, — 1800-1866.

(Montmartre, 28e division.)

CI. **Vallou de Villeneuve.** — 1866.

Témoignage de reconnaissance. — A — M. *Julien Vallou de Villeneuve*, — peintre, — né à Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise), — le 12 décembre 1795, — décédé à Paris, le 4 mai 1866; — *l'Association des artistes, peintres, — sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs.* — A notre bonne mère — Marie-Élisabeth — de Seignerolle, — épouse de J.-P.-J. — Vallou de Villeneuve, — décédée le 15 janvier 1826. — *Alma mater carissima — et optima conjux, — proh dolor! in modico — clauditur hoc tumulo.* — Théodule-Ferdinand — Vallou de Villeneuve. — A notre bon père — J.-B.-J. — Vallou de Villeneuve, — décédé, — le 10 septembre — 1827.

(Père-Lachaise, 31e division.)

---

1. Le 20 mars.

2. *Philibert Rouvière*, peintre et artiste dramatique, est décédé le 19 octobre 1865.

3. Le 10 avril.

Digitized by Google

CII. **Belloc.** — 1866[1].

A *Hilaire Belloc*, — peintre d'histoire, directeur de l'Ecole impériale de dessin, — 1790-1866.

(Père-Lachaise, 52e division.)

CIII. **Ingres.** — 1867.

Face antérieure : *Ingres — Jean-Avgvste-Dominique*, — peintre d'histoire, — membre — de l'Institvt, — sénatevr, etc., — grand officier — de la Légion — d'honnevr. — Montavban, — 1er septembre M D CC LXXX. — Paris, XIV janvier M D CCCLVII. — Il vécvt glorievsement — par son caractère, par ses œvvres.

Côté droit : Marie-Madeleine Chapelle, épovse de *J.-A.-D. Ingres*, — née à Châlons-svr-Marne, le XXX oct. M D CC LXXXII, — décédée le XXVII jvillet M D CCC XLIX.

(Père-Lachaise, 23e division.)

CIV. **Brascassat.** — 1867[2].

A — *Jacques-Raymond — Brascassat*, — peintre, membre de l'Institut, — chevalier de la Légion d'honneur, —1804-1867. — Son frère.

(Montmartre, 8e division.)

CV. **Mme Rude**[3]. — 1867.

Sophie Rude, — décédée le 4 décembre 1867, — à l'âge de 70 ans.

(Montparnasse, 1re division.)

CVI. **Bremond.** — 1868.

Jean Bremond, peintre d'histoire, 11 mars M D CCC LXVIII. — Ane Tse Appoline Tascheret, femme *Bremond*, décédée le XIX juillet M D CCC XLII.

(Montparnasse, 10e division.)

CVII. **Huet.** — 1869.

Paul Huet, — peintre, né à Paris, le 3 octobre 1804, — mort le 9 janvier 1869.

(Montparnasse, 3e division.)

CVIII. **Schnetz.** — 1870.

Jean-Victor Schnetz, — membre de l'Institut, — directeur de l'Académie de France à Rome, — commandeur de la Légion d'honneur, — décédé le 15 mars 1870, à l'âge de 83 ans. — Antoine — Schnetz, — décédé le 1er mai — 1844. — Henri-Antoine — Schnetz, — décédé le 19 janvier — 1860, — à l'âge de 42 ans. — Victoire-Françoise — Kolliker, vve Schnetz, décédée le 15 décembre 1860. —

---

1. Le 9 décembre.
2. Le 28 février.
3. *Sophie Fremiet*, peintre, femme du sculpteur *François Rude*.

Digitized by Google

Philippe-Antoine — Schnetz, — vice-président du conseil général de l'Orne, — chevalier de la Légion d'honneur, — décédé le 5 mars 1884, à l'âge de 63 ans.

(Père-Lachaise, 3e division.)

CIX. **Le Poittevin.** — 1870[1].

Eugène Le Poittevin, — artiste peintre, — chevalier de la Légion d'honneur, — 1806-1870. — Fanny Le Poittevin, — née Maillard, — 1825-1851. — Adèle Le Poittevin, née Pironin, — 1813-1872.

(Montmartre, 21e division.)

(*A suivre.*) H. J.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire journalière de Paris par Dubois de Saint-Gelais (1716-1717). Nouvelle édition publiée par la Société des bibliophiles français avec une introduction et des notes de M. Maurice Tourneux. Paris, pet. in-8°, 1885. — En publiant cette réimpression d'un livre curieux et rare, l'éditeur a pris soin d'y joindre des renseignements complémentaires sur les faits ou les personnages cités. Aux découvertes les plus récentes de l'érudition, il a souvent ajouté le résultat de recherches personnelles d'un réel intérêt. Ainsi, il nous apprend (p. 203), d'après des documents parus en Angleterre, que la date de la mort de *Nicolas Briot*, vainement cherchée pendant longtemps, doit être fixée à l'année 1646. Ce livre abonde ainsi en notes instructives où l'auteur a fait preuve, sans pédantisme, d'une érudition solide et étendue. Dubois de Saint-Gelais, qui fut pendant douze ans, après Tavernier, de 1725 à 1737, secrétaire et historiographe de l'Académie de peinture, n'avait garde d'oublier, dans son histoire journalière, les particularités relatives aux beaux-arts. Aussi occupent-elles la plus grande place de la revue trimestrielle trop tôt interrompue; car elle n'embrasse que les derniers jours de l'année 1716 et les cinq premiers mois de 1717. Voici l'énumération sommaire des événements artistiques dont l'auteur avait trouvé moyen de parler pendant cet intervalle. En 1716 : Mort de M. de la Fosse, peintre du Roi, ses ouvrages (n° XXI); Réception de M. Wleughels à l'Académie de peinture (n° XXII). En 1717 : Réception de M. Boit (étranger et protestant) à l'Académie de peinture (n° II); Arrivée du Czar à Paris; ce qui s'est passé aux Gobelins à cette occasion (n°s XVII et XVIII); Origine des Gobelins; fabrique de la tapisserie de haute et basse lisse (n°s XIX et XX); ce qui s'est passé à la Monnaie des médailles, quand le Czar y a été (XXI); Origine de la Monnaie des médailles (XXII); Lettres patentes pour l'établissement d'une Académie d'architecture (XXVI); Notices sur MM. *Jouvenet*, *Benoit*, *Boullongne* l'aîné, *Colombel*, peintres du Roi, et *Flamen*, sculpteur du Roi (XXVII à XXXI); Dissertation sur l'origine des jetons et de leur arrangement (XXXII). On voit

---

1. Le 6 août.

Digitized by Google

que Dubois de Saint-Gelais s'était préparé de longue date aux fonctions dont il fut investi auprès de l'Académie royale de peinture. Il fut, d'ailleurs, un de ses secrétaires les plus actifs et les mieux informés; les nombreux travaux dont les procès-verbaux de la Compagnie ont conservé la mention, mais qui presque tous sont perdus, en font foi. Citons, à propos de ces documents, une observation fort juste de M. Tourneux : « Les procès-verbaux de l'Académie, dit-il (p. xx, note 1), ont été publiés par M. Anatole de Montaiglon pour la Société de l'Histoire de l'Art français. Six volumes sur neuf ont actuellement paru. Toute l'histoire de l'Académie est condensée dans ces procès-verbaux dont la communication a été si longtemps refusée aux travailleurs, et c'est grâce à leur mise au jour que plus d'un érudit se fait gloire aujourd'hui d'une recherche fort simple, mais dont il conviendrait au moins de toujours indiquer la source. » Tout ceci est exact et fort bien dit. On n'en continuera pas moins à piller, comme devant, la publication faite avec tant de soin par notre ami M. de Montaiglon, sans davantage le citer. Signalons, en terminant, la planche de M. *Adolphe Varin*, d'après le dessin de *Chaufourier* appartenant à M. le baron J. Pichon, qui représente la chambre de Pierre le Grand au château de Petit-Bourg. Malheureusement, il ne subsiste rien aujourd'hui de cette charmante décoration. — J. J. G.

Maurice Tourneux. — *Eugène Delacroix devant ses contemporains. Ses écrits, ses biographies, ses critiques.* Paris, J. Rouam, in-8°, 1886. — Peu d'artistes ont eu, au même degré qu'*Eugène Delacroix*, le privilège d'exciter les enthousiasmes et les violences de la critique. De là d'innombrables articles où sont notées sous une forme toujours ardente les passions de l'auteur. M. Tourneux a entrepris la tâche bien ardue de dresser le bilan de toutes les pièces de cette polémique acharnée. Pour mettre un peu d'ordre dans ce travail considérable, il a adopté le classement suivant : 1° Lettres et écrits du maître; 2° l'homme et l'artiste; 3° les œuvres. Ce dernier chapitre, de beaucoup le plus vaste, comprend onze subdivisions : Études générales, catalogues et reproductions. — Salons officiels, expositions universelles. — Expositions particulières. — Peintures murales. — Lithographies (Faust, Hamlet). — Églises et musées de province. — Galeries particulières. — Ventes publiques. — Vente posthume. — Exposition posthume (1864). — Exposition à l'École des Beaux-Arts (1885). Un appendice contient la nomenclature : 1° des autographes passés dans les ventes; 2° des hommages en vers et en prose. Dans une introduction de vingt pages, l'auteur nous présente *Eugène Delacroix* et les critiques de son temps, et en même temps il indique le but et la signification de son travail. Un index bien complet rend les recherches faciles au milieu de cette quantité de renseignements réunis pour la première fois. On se ferait malaisément une idée de toutes les peines, courses et démarches que coûte un livre comme celui-ci. Aux indications bibliographiques, M. Tourneux a joint des citations quelquefois assez longues d'articles rares et importants et aussi d'utiles rectifications. Son livre est ainsi un instrument de travail indispensable à tous les écrivains qui s'occuperont désormais de la vie ou de l'œuvre d'*Eugène Delacroix*. — J. J. G.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES MEMBRES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

(31 Mai 1886.)

L'Assemblée générale annuelle des membres fondateurs de la Société de l'histoire de l'Art français a tenu sa séance annuelle le 31 mai 1886, à quatre heures et demie, dans la salle des Conférences du Cercle historique, sous la présidence de M. Anatole de Montaiglon.

Étaient présents : MM. Paul Mantz, Henry Havard, Chabouillet, Louis Courajod, *membres du Comité;* M. A. Tuetey, *trésorier;* M. J. Guiffrey, *secrétaire du Comité;* MM. Aglaüs Bouvenne, Maurice Tourneux, F. de Mély, Émile Molinier, *membres fondateurs.*

Le président, après avoir ouvert la séance, expose en ces termes l'état des travaux de la Société, pendant l'exercice précédent, et des publications nouvellement entreprises :

Messieurs,

Avant d'en venir aux travaux de la Société, il m'est malheureusement impossible de ne pas commencer encore par le souvenir des noms que la mort a rayés de nos listes. La plus récente de nos pertes est celle de M. Auguste Sichel, l'antiquaire et le curieux passionné, et celles qui lui sont antérieures se trouvent à divers titres nous être particulièrement sensibles. Nous avons tous connu M. Dumoulin, et il n'est peut-être aucun de nous à qui son expérience des vieux livres n'ait été utile. On trouvait chez lui ce qu'on ne trouvait guère ailleurs; on l'achetait, ou on le lui empruntait selon les besoins d'un travail; on se rencontrait dans la boutique étroite du quai des Grands-Augustins; mais, de plus, si c'est M. de Chennevières qui a été le fondateur des Archives de l'Art français, c'est M. Dumoulin qui en a été l'éditeur et qui les a continuées de 1852 à 1860, moment où il les a interrompues. Peut-être a-t-il quelquefois regretté de les avoir entreprises; ce sont choses qui ne se font que par dévouement, et pour l'honneur, sans pouvoir jamais être une bonne affaire, et, quand vous les avez recréées, ce n'a pu être qu'au moyen de l'association; la raison de M. Dumoulin pour les avoir soutenues avec une persévérance qui méritait d'être mieux récompensée, c'est qu'on y avait, par bonheur, entamé la publication de l'*Abecedario* de Mariette, qui en forme exactement la moitié et fait que les Documents sont arrivés eux aussi à faire six volumes. Une Revue peut toujours

Digitized by Google

s'arrêter, mais l'interruption d'un Dictionnaire alphabétique est bien autrement sensible. M. Dumoulin a voulu ne pas manquer à l'engagement moral qu'il a tenu à remplir vis-à-vis de ses souscripteurs. C'est à cette honnêteté et à cette délicatesse professionnelles, dont on doit lui faire honneur, que les Documents ont dû d'aller jusqu'à six volumes. Si les anciennes Archives n'avaient pas duré huit années, et deux autres chez M. Tross, on n'aurait peut-être pas pensé en 1871 à en reprendre l'idée et la suite sous la forme de Société.

Vous n'avez pas tous personnellement connu M. Édouard Meaume, qui, dans les dernières années de sa vie, a vécu assez retiré; sa première valeur est toute juridique, et ses ouvrages sur la législation des forêts, — il a été longtemps Professeur à l'École spéciale de Nancy, — sont restés classiques dans la matière; mais une autre de ses aptitudes est entièrement de notre ressort. Ce sont ses travaux sur les artistes Lorrains; ainsi dans le tome XI du *Peintre-Graveur français* de Robert-Dumesnil, son étude sur la vie de *Claude Lorrain*. Son œuvre maîtresse en ce genre est le catalogue, en deux volumes, de l'œuvre de *Jacques Callot*, mené à fin avec une conscience, une exactitude et une sagacité telles qu'il n'aura pas à être refait, et aussi son catalogue plus récent de l'œuvre gravé de *Sébastien Le Clerc*, qu'il a fait l'honneur à notre Société de faire paraître en 1871 dans sa collection annexe.

Enfin nous avons perdu M. Jules Badin. Ses fonctions au Ministère des Finances ne lui ont pas permis de collaborer à nos publications, — il doit laisser un gros travail sur les livrets des Salons de peinture remis en ordre alphabétique, dont il y aurait certainement quelque chose à faire, — mais vous savez quels services son dévouement et son intelligence nous ont rendus. Que de soins il a pris, lorsque nous avons dû changer d'agent, pour faire rentrer notre créance, pour régulariser les recouvrements des cotisations et pour mettre sur un bon pied notre petite trésorerie, qui est presque toute notre administration. Sa santé l'avait forcé, à notre grand regret, et nous n'avons accédé que le plus tard possible à son désir, de remettre la charge, qu'il avait si heureusement remplie, entre les mains d'un membre plus jeune. Vous savez comment notre confrère M. Tuetey suit de tous points l'exemple de dévouement de son prédécesseur et en continue la tradition. Il se trouve, et c'est même la seule élection que nous ayons à faire cette année, que nous avons à élire un nouveau

Digitized by Google

membre du Conseil à la place de M. Badin. Le choix est tout indiqué et je proposerai à votre approbation de désigner M. Tuetey ; le Trésorier est un ouvrier si important à notre fonctionnement qu'il importe de le faire entrer dans le Conseil.

Quant à l'autre part de notre Société, je commencerai par les volumes afférents à l'exercice 1885, qui sont au nombre de trois. Vous avez reçu le Bulletin, sur lequel je reviendrai, et le tome VI des *Procès-Verbaux de l'Académie*, qui contiennent les onze années 1745 à 1755. Vous allez recevoir le troisième et dernier volume des *Scellés et Inventaires* qui commence en 1771. M. Guiffrey l'a terminé non seulement par la table générale des noms, mais encore par une liste des scellés trop peu importants pour être donnés, mais analysés et indiqués de manière à ce qu'on y puisse recourir, et même par une liste des scellés d'artistes. C'est la confection et l'impression de ces tables en petit texte qui ont retardé la fin du volume. Il est fini déjà depuis quelque temps, broché et chez notre libraire, qui en fera la distribution ces jours-ci. C'est donc une grosse et importante publication terminée et qui épuise pour les artistes un fonds d'Archives auparavant inexploré et sur lequel il n'y aura pas à revenir.

Notre collection de publications annexes, dont deux au moins des ouvrages qui la composent, les *Juste* et les *Lettres de noblesse des artistes français*, sont déjà épuisés, et qui ne comptait encore que quatorze numéros en 1886, ne s'est enrichie cette année que du mémoire de M. Natalis Rondot, sur la fameuse médaille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et de celui de M. Octave Fidière sur les femmes artistes qui ont fait partie de l'ancienne Académie de peinture. Ce sont d'intéressantes plaquettes ; espérons que l'année 1887 y apportera des volumes matériellement plus considérables.

Je passe aux travaux de l'exercice 1886 et je commencerai par ce qui concerne la *Revue*, dont chaque année est terminée par une table très complète. Vous vous rappelez la raison de sa fondation, le besoin exprimé par beaucoup de nos membres de recevoir régulièrement et fréquemment la preuve des travaux de la Société et la possibilité de publier rapidement des documents importants, qu'avec la multiplicité toujours croissante des Revues de tout genre nous n'aurions pas, s'il fallait leur faire attendre, une année ou plus, la terminaison et la publication d'un volume. Dans l'année 1884, toujours sur la demande d'un certain nombre de nos

Digitized by Google

confrères, on y avait compris quelques nouvelles modernes. L'impossibilité de leur donner une place suffisante a forcément diminué cette partie et l'a même fait supprimer, pour donner d'autant plus à la partie documentaire ancienne, qui est notre objet principal. Déjà, en 1884, il y avait eu dans ce sens des pièces bien importantes sur les enfants de *Clouet*, avec son testament et la date de sa mort, comme aussi sur celle de *Philibert Delorme*.

Pour 1885, je citerai seulement la mention d'*Adam de France*, peintre à Amiens en 1416; la pièce relative à la date de la mort de *Jehan Juste*, en 1549; les tapisseries du Parisien *Pierre Dumoulin*, exécutées en 1586 pour les États de Bretagne sur les dessins de *Robert Paigné;* la lettre de Louis XIII au sujet de *Fouquières*, avec sa commission pour les Consuls de Toulon, et surtout le document si nouveau et si important qui établit que la Renommée de bronze du Louvre, qu'on croyait pouvoir attribuer à *Berthelot*, vient d'un tombeau des d'Épernon à Cadillac et est l'œuvre de *Pierre Biard*, qui s'en trouve singulièrement grandi. Cela a fait même un certain bruit, puisque la *Gazette des Beaux-Arts* et M. Marionneau, dans un Supplément de la *Gironde*, ont tous deux très heureusement repris le texte de la pièce en l'accompagnant d'intéressants commentaires et de développements plus étendus que notre cadre ne le comporte. Le seul défaut c'était l'exiguïté des numéros. Depuis janvier 1886, la *Revue* a été doublée et comprendra chaque mois deux feuilles au lieu d'une, ce qui donnera par an vingt-quatre feuilles, c'est-à-dire un vrai volume des Archives. Cette augmentation était nécessaire devant l'abondance des documents, un peu interrompus un moment par les gros morceaux des *Procès-Verbaux* et des *Scellés*. Dans les quelques numéros déjà parus de 1886, il faut citer la lettre de Louis XII relative à *Jean Perréal*, le nom nouveau de *Jehan Chaperon*, peintre à Tours en 1502, les marchés de 1712 à 1716 pour les grands tableaux de l'Hôtel de Ville de Paris, qui s'ajoutent aux pièces autrefois publiées par M. Le Roux de Lincy, et le commencement de la série des pièces sur le peintre-verrier *Guillaume de Marcillat*.

La suite ne sera pas moins curieuse. Outre une notice inédite sur le peintre *François Lemoine* par son élève *Nonnotte*, qui complétera celle du comte de Caylus, la *Revue* va donner la traduction du testament d'un peintre lyonnais de 1361, une suite nombreuse de documents sur *Perrissin* et *Tortorel* et le marché d'un

Digitized by Google

tombeau de *Germain Pilon* pour Saint-Étienne-du-Mont. Il n'est pas de recueil artistique qui, dans le même espace de temps, ait donné autant de documents nouveaux et importants sur l'histoire de notre ancien art français.

Pour s'ajouter à cet ensemble de documents variés, l'exercice de 1886 comprendra le septième volume des *Procès-Verbaux* qui commence à 1756. Il en est aujourd'hui à la feuille 14, qui arrive à 1763; la copie entière du huitième registre, qui va jusqu'en 1774, est à l'imprimerie; le volume est donc aujourd'hui plus d'à moitié fait, et l'impression se continue avec sa régularité habituelle, ce qui permettra de le distribuer en décembre.

Enfin, et c'est une grosse nouvelle, l'exercice 1886 comprendra aussi le premier volume d'une publication de longue haleine, la correspondance des Directeurs de l'Académie de Rome avec les Surintendants des Bâtiments, depuis le premier Directorat d'*Errard*, en 1666, jusqu'à la Révolution. Ce sera un bien beau complément des *Procès-Verbaux* de l'Académie et d'un intérêt plus varié et moins restreint, car, en dehors des affaires de l'Académie de France et des travaux de ses Élèves, il y a, par les nouvelles, une partie historique générale.

La Direction des Beaux-Arts en avait fait faire, il y a dix ans, une copie d'après la série des cartons de lettres conservées aux Archives nationales. En revenant sur la question, elle a pensé que, restant à l'état manuscrit, cette copie ne rendrait jamais tout le service que donnerait son impression, et elle a fait à notre Société l'honneur de lui demander de vouloir bien en entreprendre la publication. Notre budget aurait plus que de la peine à se charger d'un pareil engagement. Il a été passé entre le Ministère et votre Société un traité, par lequel la Société s'engage à en publier un volume par an et à en fournir trois cents exemplaires contre une souscription annuelle. Calculs faits, et quoique le volume doive être plus gros et plus serré que les nôtres, — au lieu de tirer à la ligne, il faut au contraire manger de la copie, — il est possible, avec la plus stricte économie, d'arriver, avec le montant de la souscription, à imprimer les exemplaires à donner au Ministère et ceux nécessaires au service des membres de la Société. C'est donc une augmentation notable, et, pour une publication nouvelle, une sorte de budget spécial et extraordinaire, qui laisse intact notre budget ordinaire pour suffire à la suite de nos travaux.

C'est la mise en train de la publication qui donnera le plus de

Digitized by Google

mal; non seulement la copie doit être entièrement ponctuée et revue pour l'impression, afin de la disposer de façon à la serrer le plus possible, mais, pour le Directorat d'*Errard*, pour celui-là seulement, elle est malheureusement si pauvre et si incomplète qu'il y a nécessité d'y ajouter ce qu'on y peut rejoindre et y mettre à sa date d'après d'autres sources, notamment d'après la correspondance de Colbert. Comme une publication de ce genre n'est pas de nature à se refaire, il convient qu'elle soit du premier coup le moins incomplète possible. Il est bien probable qu'au cours de la publication, il se révélera un certain nombre de pièces qui pourront demander un Appendice, mais, dès le premier jour, il y a lieu de se préoccuper de diminuer par avance ce supplément autant que possible. Le Directorat d'*Errard*, c'est-à-dire le Ministère de Colbert, et celui de La Teulière, c'est-à-dire le Ministère de Louvois, seront très prochainement en état d'être mis à l'impression, et le premier volume fera partie de l'exercice 1886.

Pour aller même plus loin, nous pouvons déjà voir ce qui composera l'exercice de 1887 : le volume de la *Revue documentaire;* celui des *Lettres de Prud'hon,* dont M. Marcille a terminé la copie; le second volume de la *Correspondance de l'Académie de France* et, si nos ressources le permettent, le huitième volume des *Procès-Verbaux de l'Académie de peinture.*

La Société est donc dans une bonne voie; non seulement elle continue de vivre, mais elle grandit plutôt en valeur et en utilité. Ce qui l'y aiderait, ce serait une augmentation du nombre de nos membres, qui reste un peu trop stationnaire; espérons que l'avenir nous sera de ce côté plus favorable; ceux qui nous sont venus nous demeurent fidèles, mais il ne faut pas seulement se maintenir; toutes choses, pour ne pas subir une diminution, doivent s'augmenter. Pensez-y, Messieurs, et tâchez de nous recruter de nouveaux adhérents; plus nous serons, plus on pourra faire, et ce n'est certes ni la matière ni la bonne volonté qui manqueront.

La parole est ensuite donnée à M. Tuetey qui présente le rapport suivant sur l'état des finances :

J'ai l'honneur de placer sous vos yeux l'exposé de la situation financière de la Société, à la date du 15 mai 1886 :

Digitized by Google

Les recettes se sont élevées à la somme de			6,302 fr. 25
dont voici le détail :			
En caisse au 15 mai 1885	1,445 fr.	» »	
1. Cotisations recouvrées par le trésorier (73)	1,460	» »	
2. Cotisations recouvrées par la maison d'Escrivan (61)	1,220	» »	
3. Souscription ministérielle à 5 exemplaires de la collection complète des *Nouvelles Archives de l'Art français*	1,200	» »	
4. Souscription ministérielle à la *Revue de l'Art français*, pour 1884 et 1885 (40 exemplaires) . .	480	» »	
5. Règlement de compte de MM. Charavay, libraires de la Société, au 30 juin 1885	347	25	
6. Versement de Barthès, libraire, pour solde de compte arriéré . .	150	» »	
Total	6,302 fr.	25	
Les dépenses ont atteint le chiffre de			5,831 fr. 10
savoir :			
1. Impression du tome VI des *Procès-Verbaux de l'Académie* (pour l'exercice 1885).	2,055 fr.	» »	
2. Impression de la *Revue de l'Art français* en 1885	1,637	20	
3. Impression du tome VI des *Nouvelles Archives pour 1885* (3e volume des *Scellés*)	2,070	25	
4. Débours du secrétaire	50	30	
5. Timbres-quittances	14	» »	
6. Frais de poste du trésorier . . .	4	35	
Total	5,831 fr.	10	
La balance s'établit ainsi qu'il suit :			
Recettes			6,302 25
Dépenses.			5,831 10
Reste en caisse			471 fr. 15

Digitized by Google

A la date du 15 mai, la Société possédait en créances recouvrables :

La souscription ministérielle au tome VI des *Nouvelles Archives*	800 fr.	»»
Cotisations arriérées (28)	560	»»
En y ajoutant l'encaisse disponible	471	15
Cela constitue un total de	1,831 fr.	15

A cette somme, il conviendra d'ajouter le montant du versement qui sera fait le 30 juin prochain par le libraire de la Société, lors du règlement de compte de l'exercice 1885-1886. La somme totale est à reporter sur l'exercice 1886, la Société se trouvant avoir complètement soldé toutes les dépenses afférentes à l'exercice 1885, dépenses assez considérables, puisque, sans compter la *Revue*, l'impression de deux volumes a été réglée.

Après la lecture de ce rapport, l'Assemblée a approuvé les comptes du trésorier, puis, sur la proposition d'un des membres présents, a voté à l'unanimité des remerciements à M. Tuetey qui a déployé beaucoup de zèle et d'activité dans l'accomplissement de ses délicates et pénibles fonctions.

Une place se trouvant vacante dans le Comité, par suite du décès de M. Badin, M. Tuetey est élu membre du Comité en remplacement de M. Badin.

La séance est levée à cinq heures et demie.

JEHAN SENCLAT OU *SEUCLAT* ET *PIERRE PILATY*

PEINTRES DE LOUIS XII ET DE FRANÇOIS Ier.

(1507-1529.)

Les deux notes qui suivent sont tirées des papiers inédits d'Auguste Jal. *Senclat* et *Pilaty* n'ont pas été l'objet de notices dans le *Dictionnaire critique* que son auteur a dû abréger, bien malgré lui, lorsqu'il se fut rendu compte de l'importance exagérée que donneraient au volume, en cours d'impression, les documents sans nombre qu'il avait amassés, s'il ne pratiquait résolument de larges coupures dans son texte.

SEVELAT OU SENCLAT (JEHAN).

A *Jehan Seuclat*, aussi painctre dudit seigneur, pour avoir peint partie des estendarts qui ont esté faicts en icelle année pour

Digitized by Google

servir ès bandes des gentilshommes et archiers de la garde du Roy, la somme de quatre-vingt-deux livres tournois qui lui restoient deus de la somme de cent quatre-vingt-deux livres tournois.

(*Comptes de l'Écurie du Roy*, 1507-1508, Archives nationales, KK. 86, fol. 19 v°.)

Jal avait lu *Sevelat*, le comte de Laborde *Senclat*, M. Guiffrey, qui a bien voulu revoir l'original, est d'avis qu'il convient de lire *Seuclat*. *Jehan Senclat* est cité, sous la date de 1508, parmi les peintres en titre d'office dans la *Renaissance des Arts* (t. I, 191-192). Le paiement relevé par le comte de Laborde diffère naturellement de celui que nous donnons ici et qui s'applique aux travaux du peintre en 1507. Plus heureux que M. de Laborde, Jal peut rattacher la somme qu'il enregistre à un travail précis.

Jal ajoute en note que le collaborateur de *Seuclat*, dans la peinture des « Étendards » en 1507, fut *Jehan Bourdichon*, peintre du Roy.

PILATY (PIERRE).

A *Pierre Pilaty*, painctre, la somme de dix liures cinq solz tournois pour la valeur de cinq escuz d'or soleil, à quarante un solz la pièce, à luy ordonnée pour ung voyaige par luy faict durant led. moys d'octobre, de la ville de Tours à Paris, où led. seigneur l'auoit faict venir pour luy deuiser certains pourtraictz et ouvraiges et pour son retour de la ville de Paris à Tours. 24 octobre 1529.

(*Menus-Plaisirs du Roy*, Archives nationales, KK. 100, fol. 108 v°.)

Le comte de Laborde a eu connaissance de cette note qu'il a insérée en partie dans son ouvrage *la Renaissance des Arts* (t. I^er^, p. 284-285). Toutefois, le texte relevé par Jal étant plus développé, nous croyons devoir le reproduire.

M. de Laborde nous apprend sans doute que *Pilaty* doit être rangé parmi les « peintres hors d'office, » ce que Jal ne dit pas; en revanche, celui-ci a soin d'indiquer la source où il puise la mention relative au peintre, et cette source peut être consultée par les chercheurs qui feraient porter leur étude sur les artistes contemporains de François I^er^. Il est superflu d'ajouter que M. de Grandmaison n'a pas omis de citer ce compte d'après M. de Laborde; dans ses *Documents inédits pour servir à l'histoire des Arts en Touraine*, mais, encore que *Pilaty* semble habiter Tours, les Archives de cette ville n'ont rien révélé sur lui à M. de Grandmaison.

Henry JOUIN.

Digitized by Google

NICOLAS LEFÈVRE, GERMAIN OYAULT, MATHURIN NICOLAS

MARCHANDS D'HISTOIRES ET FIGURES.

(1560.)

Il serait peut-être téméraire de prendre pour des graveurs proprement dits les trois marchands à qui le Parlement accorde un privilège de dix ans par l'arrêt que nous reproduisons ici. Quelle que soit la véritable qualité des suppliants, il nous a paru utile de sauver de l'oubli ce passage qu'un pur hasard nous a fait rencontrer[1]. N'est-il pas singulier de voir accorder un privilège en 1560 pour la vente d'une carte de Madagascar?

J. G.

Du vendredy xv^e^ jour dudit moys de mars 1559 (1560, n. st.).

La Court, après avoir veu la requeste à elle présentée par *Nicolas Lefevre*, *Germain Oyault* et *Mathurin Nicolas*, marchans d'histoires et figures, oy sur ce le procureur général du Roy, a permis et permect ausdictz supplians faire tailler, graver, imprimer, paindre et mettre en lumière les unze histoires extraictes et recueillies du Vieil Testament, ensemble ung globe en deux rondz du Serpent d'arain, du Jugement de Salomon, la table d'Apelles, les villes de Rhodes et Arfeu, des isles de Crete et de Madagascart, inhibant à tous aultres graveurs, tailleurs, imprimeurs ou libraires, de graver ou faire graver, imprimer ou faire imprimer, ou exposer en vente lesdictes figures jusques à dix ans prochains, oultre le gré et sans le consentement desdictz supplians, sur peine de confiscation des histoires ou figures qui autrement se trouveroient imprimées et d'amende arbitraire.

ISRAEL SILVESTRE.

SES ASCENDANTS ET SON FILS

LOUIS DE SILVESTRE LE JEUNE.

(1598-1757.)

M. Fanon, descendant de *Louis de Silvestre* le jeune (1675-1760), dernier fils d'*Israël Silvestre*, nous communique un certain nombre d'actes concernant le célèbre graveur, ainsi que ses père et mère. Ces actes sont tirés des archives de la ville de Nancy. M. Lepage les a connus et signalés dans son

1. Archives nationales, X 1593, fol. 228 v^o^.

Digitized by Google

important ouvrage *Archives de Nancy ou documents relatifs à l'histoire de cette ville* (Nancy, 1865, 4 vol. in-8°); mais le texte des pièces qu'on va lire n'a pas été donné par l'écrivain lorrain. Il y a donc profit pour nos lecteurs à la publication intégrale de ces documents que MM. Meaume, Faucheux, Menu, Chaubry de Troncenord et le baron de Silvestre lui-même ont négligé de transcrire.

Aux actes puisés dans les archives de Nancy, notre correspondant en a joint plusieurs autres dont les originaux existent aux Archives nationales. Ils intéressent spécialement *Louis de Silvestre* le jeune, écuyer, premier peintre du roi de Pologne, directeur de l'Académie royale de Dresde, qui, en 1752, remplit la charge de directeur de l'Académie royale de peinture et avait son logement aux galeries du Louvre.

H. J.

Jusqu'à présent, on n'avait pas connu la profession qu'exerçait le père de *Silvestre* avant de s'adonner à la peinture. Moréri avait, il est vrai, constaté que l'alliance de Gilles Silvestre avec Élisabeth Henriet, fille du peintre *Claude Henriet*, lui avait donné occasion de s'appliquer à la peinture et, quoiqu'il fût déjà âgé, d'y réussir passablement, mais il ne parlait pas de sa profession antérieure.

Gilles s'était marié le 5 août 1618 et eut son troisième enfant dix ans après. Dans son acte de mariage comme dans l'acte de baptême de ce fils, il est qualifié cordonnier, ce qui vient confirmer le dire de Moréri en ce qui concerne l'âge de Gilles quand il se livra à la peinture.

Claude Henriet, peintre du duc de Lorraine, né à Châlons-sur-Marne en 1539[1], mort vers 1604, avait eu de sa femme Adrienne de Rambervillers[2], outre *Israël*, qui montra à dessiner à la plume au roi Louis XIII, et Élisabeth qui devint la femme de Gilles Silvestre, une autre fille, mariée à Abraham de la Borde[3], et un autre fils (sans doute celui dont parle Félibien, mais sans indiquer son prénom), baptisé à Nancy, le 9 août 1598, sous le prénom de Jacques.

---

1. M. le baron de Silvestre, descendant direct de Gilles Silvestre, a dans son cabinet un portrait de Jacques Henriet peint par *François Junet* en 1551, avec la mention « ætatis suæ 12, » ce qui reporte à l'année 1539 l'époque de la naissance du modèle.

2. Le nom patronymique de la femme de Claude Henriet, omis dans l'acte de baptême de son fils Jacques comme cela avait souvent lieu à cette époque en Lorraine, se trouve mentionné dans les lettres de naturalité accordées, le 8 octobre 1660, à Israël Henriet, par le roi Louis XIV. Une copie de ces lettres se trouve entre les mains de M. le baron de Silvestre.

3. Cet Abraham de la Borde figure comme témoin dans l'acte du mariage de Gilles Silvestre et d'Élisabeth Henriet, avec la qualité de beau-frère de cette dernière.

Digitized by Google

Extraits des registres de la paroisse Saint-Evre de Nancy.

MARIAGE.

Le v^e^ d'aoust 1618.

Gille Silvestre, fils de Marin Silvestre, cordonnier, demeurant à Nancy, et Élisabeth Hanriet (*sic*), fille de feu *Claude Hanriet*, tous deux paroissiens de Saint-Evre. Tesmoingz Marin Silvestre, père dudit Silvestre, et Abraham de la Borde, beau-frère de la susdite fille, et Isaac Vanneson, marchal à Son Altesse.

BAPTÊME.

Le 15^e^ aoust 1621.

Israël, filz de Gille Sylvestre (*sic*), cordonnier, et d'Élizabeth Hanriette (*sic*) sa femme. Le parein est *Israël Hanriez* (*sic*), peintre, et la mareïne est Périne Boucmon, femme de l'hoste du Grand-Cerf.

BAPTÊME.

Le 21^e^ mars 1624.

Anthoine, fils de Gille Sylvestre, cordonnier, et de Élizabeth Hanriet sa femme, a esté baptizé. Le parein est honoré seigneur Anthoine de la Vaux, seigneur dudit lieu, gentilhomme de la chambre de Son Altesse, et la mareine est damoiselle Marie Saucourt, femme à mons. de *Laruel*.

BAPTÊME.

Le 10^e^ octobre 1628.

Jacques, filz de Gilles Sylvestre, cordonnier, de Élizabeth sa femme. Le parein est *Jacques Calot*, graveur en taille doulce; la mareine est Philippe Barois, femme de mons. Machon, secrétaire à monseigneur le Duc.

Extrait du registre de la paroisse Saint-Sébastien de Nancy.

BAPTÊME.

Aoust 1598.

Jacques, fils de Claude Henriet et Adrienne sa femme, a esté baptizé ce neuviesme jour dudit mois; Guillaume Poiret, parein, et Anne, femme de Jacques Lallemant.

Louis Silvestre (le jeune), de l'Académie de peinture de Paris, avait passé plus de trente années à Dresde comme premier peintre du roi

Digitized by Google

de Pologne, électeur de Saxe. Après y avoir acquis une certaine fortune par ses travaux, désireux de revoir sa patrie, il revint en France en 1748. Dès son retour, ses collègues de l'Académie de peinture le choisirent pour leur directeur et lui conservèrent ces fonctions jusqu'à sa mort.

Les événements malheureux qui survinrent en Saxe quelques années après le départ de *Silvestre* (1755-1762) lui firent perdre tous ses biens, qu'il avait placés sur le trésor public à Dresde.

Sa fille aînée, Marie-Louise-Maximilienne, qui avait quitté la Saxe avant son père pour suivre, en qualité de lectrice, Marie-Josèphe, fille du roi Auguste III, quand cette princesse vint en France épouser le dauphin, fit des démarches pour obtenir de Louis XV un secours pour son père.

La duchesse de Brancas, dame d'honneur de la dauphine, à la sollicitation de Mlle Silvestre, adressa, à ce sujet, au directeur des Bâtiments du roi, la lettre suivante, dont l'original se trouve aux Archives nationales (O1 1072).

Mercredy 24 décembre [1756].

Voicy, Monsieur, un mémoire présenté à Madame la Dauphine qu'elle m'ordonne de vous envoyer, et de vous dire combien elle vous sait gré de la généreuse compassion que vous avez accordé au malheur du pauvre M. *Silvestre;* il pert en ce moment et le fond de son bien placé sur les fond public de Saxe, et 18,000 liv. d'apointement ou de pension accordé à luy ou à sa famille en récompense de ses travaux consacré à LL. MM. Pses [Polonaises] depuis 38 ans. Il est chargé d'une grande famille restée à Dreden [Dresde], accablé de calamité et de misère; il a plus de 80 ans. Tous ces faits sont connû de Madame la Dauphine; elle m'enjoint de vous les certifié et de vous dire combien elle seroit sensible aux grâces et biens faits que vous pourriés obtenir pour cet infortuné vieillard. Vous ne pouvez l'obliger davantage, Monsieur, soyé en persuadé, et vous prie instamment, Monsieur, de l'estre des sentimens avec lesquels je suis parfaitement votre trés humble et très obeissante servante.

(Signé :) La duchesse de Brancas.

Cette demande fut accueillie favorablement par le marquis de Marigny, qui soumit de suite à la signature du roi la requête suivante conservée aux Archives nationales, même carton, O1 1072.

Décembre 1756.

Je supplie très humblement Votre Majesté de me permettre de

Digitized by Google

luy représenter que Madame la Dauphine m'a fait donner ses ordres par une lettre que j'ai reçue de Mme la duchesse de Brancas, d'exposer à Votre Majesté l'état déplorable où se trouve réduit le sr *Silvestre*, directeur actuel de l'Académie de peinture et de sculpture, affin de tâcher d'obtenir de Votre Majesté quelque soulagement pour cet artiste.

Voici les motifs qui ont intéressé Madame la Dauphine au triste état du sr *Silvestre :*

Il fut appelé, après la mort de Louis XIV, à la cour du Roy de Pologne, Auguste Second, en qualité de son premier peintre[1], après avoir été professeur des élèves de l'Académie royalle de peinture et de sculpture à Paris pendant douze ans, et où il se rendit, avec sa famille, de l'approbation de Votre Majesté[2].

La quantité de grands ouvrages qu'il a faits dans cette cour lui attirèrent la bienveillance du feu Roy de Pologne et du Roy régnant. Ces ouvrages lui furent généreusement payés, et, après y avoir passé plus de trente ans et placé les fonds qu'il y avoit gagnés en biens de la Stever [Steur, trésor public], le désir de revoir sa patrie le rappela en France, il y a neuf ans, et il y ramena sa fille et laissa le reste de sa famille à Dresde, avec laquelle il partagea sa fortune à son départ.

L'invasion que le Roy de Prusse vient de faire en Saxe l'a totalement dépouillé, aussi bien que ses enfants, de tous leurs capitaux, et l'ont réduit, à l'âge de quatre-vingts ans, dans l'état le plus digne de pitié et de compassion.

Ces faits sont connus de Madame la Dauphine, et elle a donné ordre à Mme la duchesse de Brancas de me les certiffier et de me dire combien elle seroit sensible aux grâces et aux bienfaits dont Votre Majesté voudroit bien soulager cet infortuné vieillard.

Au bas est écrit :

Bon pour 3,000 liv. 24 décembre 1756.

En vertu de ce bon du roi, le certificat suivant fut délivré à *Silvestre* (Arch. nat., O1 1084 et 1092) :

Certificat de 3,000 liv. de gratification annuelle en faveur du sr *Silvestre*, directeur de l'Académie de peinture et de sculpture.

---

1. Le rescrit qui le nommait avait été signé, suivant Mariette, le 28 janvier 1716.

2. Le congé accordé à *Silvestre* par le duc d'Antin porte la date du 23 avril 1716 (Arch. nat., Reg. O1 1087, f° 153).

Digitized by Google

24 décembre 1756.

Nous, Marquis de Marigny, conseiller du Roy en ses conseils, directeur et ordonnateur général des Bâtiments de Sa Majesté, jardins, arts, académies et manufactures royales,

Certifions que le Roy, satisfait des longs services que lui a rendus le s[r] *Silvestre*, directeur de son Académie de peinture et de sculpture, et Sa Majesté voulant lui donner une marque de sa bienveillance, lui a accordé, par son bon de ce jour, une gratification annuelle de trois mille livres, de laquelle il sera payé annuellement par les trésoriers généraux des Bâtiments de Sa Majesté, chacun dans leur année d'exercice, conformément au fond qui en sera fait dans les états de dépense des Bâtiments de Sa Majesté, et ce pendant sa vie seulement.

En foy de quoi nous avons délivré aud. s[r] *Silvestre* le présent certificat pour lui servir et valoir en tems et lieu ce que de raison, lequel nous avons signé de notre main, fait contresigner par le secrétaire ordinaire des Bâtiments de Sa Majesté, et y apposer le cachet de nos armes.

A Versailles, ce vingt-quatre décembre mil sept cent cinquante-six. (Signé :) Le Marquis de Marigny, et, plus bas : Par Monsieur le directeur général (signé :) De Gilet.

Louis Silvestre, sans en avoir le titre, était considéré comme le premier peintre du roi Louis XV; ainsi, quand il s'agit d'attacher une pension de 6,000 livres à la charge de premier peintre dont venait d'être revêtu *Carle Van Loo*, le directeur général des Bâtiments du roi s'exprime ainsi dans son rapport daté du 12 février 1763 :

Les trois mille livres dont jouissoit feu *Silvestre*, qui, sans être premier peintre, en remplissoit les fonctions, rempliroit la moitié de cette grâce.

(Arch. nat., carton O[1] 1072.)

Le 2 janvier 1757, j'ai envoyé au S. Perrier un autre bon du Roy par lequel Sa Majesté, sur le rapport à elle fait par Monsieur le directeur général de l'état déplorable du S. *Silvestre*, directeur actuel de l'Académie de peinture et de sculpture, accorde aud. S. *Silvestre* 3,000 livres de pension pour le soulager dans sa détresse. Aud. bon est jointe une lettre de M[me] la duchesse de Brancas, du 24 decembre, écrite à Monsieur le marquis de Marigny, de l'ordre de Madame la Dauphine, à ce sujet. Lesd. deux pièces enregistrées le 30 décembre 1756.

(Arch. nat., O[1] 1064.)

Digitized by Google

CAMOS, LE BLANC, BUTAY, SEVIN, DUPUIS, FONTELLE, SIMON, COYPEL, BERAIN.

COMPTES

DES DÉCORATEURS DU MAUSOLÉE DE MARIE-THÉRÈSE POUR LE SERVICE FUNÈBRE (1683) ET LE BOUT DE L'AN (1684).

Documents communiqués par M. Henry de Chennevières.

Je prie M. Melique[1] de payer 150 l. au s^r *Camos*, peintre, à compte des grandes armes sur cartouche et autres peintures qu'il fait pour le service de la Reine à Nostre-Dame.

Fait ce 20^e^ aoust 1683.

Au même *Camos*, peintre, 150 l. à compte des peintures qu'il fait pour le mausolée de la Reine à N.-D.

Ce 22^e^ août 1683.

Je prie Monsieur de Meligue, trésorier général des Menus, de payer la somme de 150 l. au s^r *Camos*, peintre, à compte des ouvrages de peinture, qu'il fait pour le mausolée de la reine en l'eglise de Nostre-Dame, pour le service.

Fait ce 28^e^ aoust 1683.

Au même *Camos*, 120 livres à compte de peintures faites.

Ce 20^e^ avril 1684.

A *Leblanc* et *Butais*, peintres, la somme de 774 l. 10 s. pour toutes les armoiries peintes sur carton, par eux fournies au château de Versailles, sçavoir, 67 douzaines employées dans la chambre, dans l'antichambre de la défunte, au-dessus des portes, au-devant de l'escallier, à la première grille, etc.; cinq cens fleurs de lis d'or decoupées posées sur les bandes de velours.

A *Leblanc* et *Butays*, peintres ordinaires du Roy, la somme de 480 l. 10 s. pour les armoiries et autres ouvrages par eux faits et fournis au Val-de-Grace pour la reception du cœur de la Reyne.

A *Leblanc* et *Butays*, peintres, la somme de 817 l. pour les armoiries par eux fournies à Saint-Denys à la reception du corps de la Reyne, huit grandes armes peintes sur toille, qui ont esté attaschées au devant et derrière de quatre carosses du corps de la Reine, aux portières desdits carosses, etc.

A *Leblanc* et *Butays*, peintres ordinaires du Roy, 1,907 l. pour toutes les armoiries et ouvrages de peintures pour le grand service de la Reyne à Saint-Denys.

---

1. Nicolas Mélique ou Mélicque.

Digitized by Google

A *Sevin*, peintre, 450 l. pour ouvrages de peinture par lui faits pour le grand service à Saint-Denis, pour 4 pieds destaux de quatre pieds en carré ou estoient peints des bas-reliefs de cirage sur des fonds noirs avec des inscriptions; 4 pilastres d'ordre ionique posez sur les piedestaux. Sur les deux pilastres à costé de l'entrée du chœur estoient deux grandes figures, l'une l'*Immortalité* et l'autre la *Vie humaine;* deux grandes corniches où estoient des inscriptions dans les frises, de 20 pieds de long sur 4 de hauteur; une grande inscription sur la porte du chœur, de huit pieds de long sur 4 de haut, un grand tableau peint en camayeux bleuastre, representant les tombeaux des roys, de quinze pieds de grandeur et de douze de haut; un grand fronton peint en camayeux de cirage représentant le siège lumineux, de quinze pieds de grandeur sur douze de diamettre; les armes du Roy et de la Reyne, le manteau royal entouré de palmes et de branches de ciprez, de douze pieds de long et cinq de hault; une croix sur un globe faisant le couronnement du frontispice. — A costé deux lampes à l'antique, posées sur une pyramide coupée, de cinq pieds de hault et douze de large; 2 frontons et rouleaux de consoles sur les deux aisles de la fassade qui entouroient les chiffres de la Reyne, accompagnez de 2 lampes fumantes; 24 devises colloriées sur des grandes cartons; deux médailles de la Reyne avec deux chiffres et deux devises mises à la chapelle ardente.

A *Dupuis*, autre peintre, 500 l., pour neuf grandes armes de 10 pieds de haut et 8 de large, sous un pavillon royal orné de ses rayons herminés et fleurs de lis, le tout rehaussé d'or, chiffres dans un cartouche, armoires ornez de leurs couronnes et palmes blasonnées d'or et d'argent... quatorze bastons royaux ou sceptres de six pieds de haut sur cinq de large, ornez de leurs couronnes au-dessus; neuf chapiteaux de l'ordre dorique, ornez de larmes de vingt-huit pouces de large rehaussé d'or; six vazes du même ordre, de 28 pouces de large et de trois pieds et demi de haut; 16 consoles, de deux pieds et demy de haut sur la mesme largeur à fonds couleur de bronze rehaussé d'or; huit agraffes pour les arcades qui forment les cintres, de quatre pieds de haut sur trois et demy de large, avec des testes de mort, et au-dessus des dites testes, un vaze ou urne flamboyant; seize figures plus grandes que nature, tant hommes que femmes, de grisailles, avec les attributs et devises pour remplir les seize places de cintre ou arcade du chœur de Saint-Denis; quatre piramides de tirre point en deux faces, de

Digitized by Google

unze pieds de haut, ornées d'une médaille de couleur de bronze verte, avec un corps de marbre autour, le tout semé de larmes d'argent, et quatre testes de mort au-dessus; à la chapelle ardente, des chapiteaux d'or, les vases rehaussez d'or, avoir doré les gros vazes de cierges au dessus des chapiteaux, peint en marbre noir et blanc les compartimens, plusieurs consolles d'architecture avec des vases, le tout rehaussé d'or.

A *Leblanc*, peintre ordinaire du Roy, 802 l. pour armoiries et ouvrages faits au service de la Reyne, à Nostre-Dame.

A *Fontelle*, sculpteur, 600 l. pour quatre figures de vertus representans la *Foy*, l'*Espérance*, la *Charité* et la *Religion*, moulées en carton et autres ouvrages et fournitures par lui faites pour le service de la Reyne à Notre-Dame; les dites 4 figures, poséez aux quatre coins du mauzolée, et qui soutenoient la representation de la Reyne; trente testes de mort de carton moullées avec des aisles de chauve-souris qui estoient posées dans les timpans entre les piramides; 50 testes de plastre pour porter les obélisques; 4 consolles posées autour du tombeau, modelées de terre et moullées de plastre et carton; une armoirie de 4 pieds de haut et trois de large, modelée; une couronne royalle et deux branches de ciprez, moullées de plastre; quatre pattes de lyon pour porter le tombeau, ornez de feuilles de refent et quatre testes de morts orneez de cartouche poséez audit tombeau.

A *Simon*, peintre, 800 l. pour ouvrages faits pour le service de la Reyne à Nostre-Dame, savoir : Cartouches, ciprez en bronze verte attachez aux piramides, testes de mort moulées, chiffres. — Mausolée : 4 pieds destaux à trois faces de marbre blanc et des panneaux de bronze verte ornez de chandeliers ou torches antiques, 4 piramides de marbre blanc, les marches des 4 costés du tombeau, peintes en marbre, le corps du tombeau posé sur un socq de marbre d'Egipte à huit pans, et les corps de marbre blanc, avec 4 reliefs de bronze vert historiez au sujet, etc.

A *Camos*, peintre, 600 l. pour ouvrages faits au service de Notre-Dame.

A *Coypel*, peintre, la somme de 200 l. pour les ouvrages de peinture par luy faits et fournis pour le service de la Reine à Notre-Dame, comme il ensuit, scavoir : un grand tableau de neuf pieds de haut et huit de large, représentant en marbre blanc sur un fonds noir la *Reine sortant de son tombeau, enlevée à la gloire par deux anges*, 80 l.; — deux autres tableaux de 6 pieds

Digitized by Google

de large et sept de haut, representant deux morts à chacun qui enlèvent la Reine à demy couverte d'un drap mortuaire, 50 l.; deux grands squelettes plus hauts que nature, qui portent des armes de la Reine, 22 l.; — et pour 16 devises peintes en coloris, à 3 l. chacune, 48 l.

A *Camos*, peintre, 200 l. pour ouvrages de peinture au mausolée de bout de l'an de la feue Reine en 1684.

Au s[r] *Berain*, dessinateur, la somme de 300 l. pour les desseins et la conduite des ouvrages du mausolée de bout de l'an du service de la Reyne à Saint-Denis en 1684.

Ces états, signés par Duché, intendant des Menus, sont tirés des archives des Menus-Plaisirs, de 1683 à 1685 (Archives nationales, O[1] 2818, 2819, 2820). Le total de la dépense des pompes funèbres de la reine Marie-Thérèse, en 1683, s'est élevé à 65,073 francs.

H. DE CH.

TABLEAUX DE L'ÉGLISE DES QUINZE-VINGTS.

(1780.)

Documents communiqués par MM. Léon Legrand et Henri Stein.

L'Hôpital royal des Quinze-Vingts, fondé au XIII[e] siècle, est resté, jusqu'au règne de Louis XVI, au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue Saint-Nicaise, en face du commencement de la rue de Richelieu. Le terrain étant arrivé à avoir de la valeur, le dernier Cardinal de Rohan, qui était Supérieur de l'Hôpital en sa qualité de Grand-Aumônier de France, obtint du Roi de le transporter à l'Hôtel des Mousquetaires noirs au Faubourg Saint-Antoine, c'est-à-dire rue de Charenton, à gauche du commencement du Chemin de fer de Vincennes, et la translation, autorisée par le Roi en décembre 1779, eut lieu en juillet 1780.

Ce fut une raison de faire, pour la nouvelle chapelle, la toilette des tableaux de l'ancienne église, qui dataient tous du XVII[e] et du commencement du XVIII[e] siècle. On en retrouvera les dernières traces dans les Inventaires du second volume de l'histoire du Musée des Petits-Augustins, d'après les pièces de ses Archives publiées par la direction des Beaux-Arts, mais les anciennes Descriptions de Paris les passent sous silence.

Brice et Piganiol n'en disent rien. La *Description pittoresque de Paris*, par D'Argenville (6[e] édition, 1778, p. 123-4), dit seulement : « L'église et l'hôpital des Quinze-Vingts se réédifient sur les dessins

Digitized by Google

de *Labbé* et se continuent sous la conduite de M. *de Saint-Martin*[1]. Dans le fronton de la façade du grand Bâtiment est un cartel qui renferme les armes du Roi; au-dessous est une Renommée, le tout exécuté par *Vassé*, » ce qui naturellement n'existe plus depuis Louis XVI. Thiéry, en 1787, après la translation, est aussi très sommaire (I, 646) : « L'église de cette Maison est ornée de tableaux représentans des sujets de la vie de saint Louis. » La grande chapelle des Quinze-Vingts est maintenant la paroisse Saint-Antoine, mais n'a plus rien des anciens tableaux des deux pièces qui suivent. Dans l'Hôpital même il y a, au premier étage, une chapelle de l'Infirmerie; sur l'autel, un très grand tableau en hauteur représente sur des nuages une apothéose de saint Louis entre deux anges; il est médiocre et d'un style plus qu'incertain de Louis XVI à la Restauration; serait-ce le tableau de *Dumesnil*, saint Louis et la Religion? Au-dessus de la porte, un grand tableau en largeur, beaucoup meilleur, maintenant assez noir, mais d'un grand air, est du XVII^e^ siècle[2]; c'est un Ange, vêtu de blanc, assis à gauche et supportant l'écu de France, au-dessus duquel, dans un long ruban, l'inscription : CONSIDERATE QUOMODO LILIA CRESCUNT MATHÆI, 6. On l'aurait aussi bien prise dans l'Évangile de saint Luc (XII, 27), et, comme devise de Louis XIV, elle aurait été plus royale et plus claire que l'obscur *Nec pluribus impar*. Mais, ni dans la grande, ni dans la petite chapelle, il n'y a plus rien de la suite des tableaux de la vie de saint Louis.

Les deux pièces qui suivent, et qui viennent toutes deux des Archives des Quinze-Vingts, sont plus explicites. Celle signée de *Lebrun* nous est communiquée par M. Henri Stein. L'autre, sans date, et signée de *Poincelot*, peintre décorateur et restaurateur fort inconnu, probablement fort digne de l'être, et dont l'orthographe est des plus fantaisistes, malgré les accents, les grandes lettres et la ponctuation que nous avons dû lui ajouter pour l'éclaircir, est absolument de la même époque, et probablement un peu antérieure. C'est lui qui a dû être le manœuvre de *Le Brun* et faire la besogne. Nous en devons la communication à M. Léon Legrand, qui a passé, en janvier 1885, à l'École des Chartes, une très remarquable thèse, encore inédite et destinée aux Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris sur l'histoire des Quinze-Vingts depuis leur fondation.

A. DE M.

---

1. Cf. Lance, *Dict. des Archit. français*, articles *Labbé* et *Martin*, II, p. 2 et 120-1.

2. C'est probablement le n° 11 ou le n° 12 de la seconde pièce.

Digitized by Google

4 août 1780.

État des tableaux appartenant à l'Hôpital Royal des Quinze-Vingt, remis à Monsieur Le Brun, peintre, pour les réparer, le 13 juin 1780.

Savoir :

Un tableau du Maître-Autel, par *Dumesnil*, représentant saint Louis, pour le restaurer, rétablir et nétoyer.

Un tableau de *Le Brun*, représentant l'apothéose de saint Louis, de 11 pieds de long sur 6 de large, pour le rentoiler, restaurer, rétablir et nétoier.

Un tableau de *La Hire*, représentant l'Assomption de la Vierge, de neuf pieds de hault sur cinq de large, pour être rentoilé et rétabli.

Quatre tableaux de *Person*, représentant saint Louis qui rachète des prisonniers; le sacre de saint Louis; saint Louis recevant la couronne d'épine de l'Empereur Baudoin, représentant Soliman qui fait crever les yeux aux Captifs. Pour tous les quatre, rentoilés, mis à égale grandeur, de 3 pieds 8 pouces et demie de large sur cinq pieds quatre pouces de haut.

Plus deux autres tableaux, par le même, représentant saint Louis recevant le viatique à Damiette, pour être également rentoilés, restaurés et mis à égale grandeur de trois pieds huit pouces de haut sur cinq pieds de large, avec le Banquet de saint Louis, tous les deux de *Person.*

Un petit tableau, représentant le Baptême de Notre Seigneur par saint Jean, pour être nétoié.

Lesquels dix tableaux, moi, *Le Brun*, je m'oblige de faire rentoilés, restaurés, agrandis, peindre et mettre dans le meilleur état ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour le prix et somme de trente louis, ce qui a été accepté par moi, soussigné, avec la condition que, sy mon dit Sieur *Le Brun* les remet en bon état, ainsi qu'il vient d'être dit, dans le terme de six semaines à compter de ce jour, il luy sera payé, pour la prompte expédition, la somme de six louis d'or.

Fait double, à Paris, ce treize juin 1780.

LE BRUN.

Je, sous signer, reconnois avoir resue de Monsieur la somme de trente six louis pour les obejet mentionné au marcher sie desue, don quittance; à Paris, ce 4 aoust 1780.

LE BRUN.

Digitized by Google

Plus donné 24 l. au s[r] *Poincelot*, peintre	24 l.
Cy dessus	864
Total	888 l.

(Archives des Quinze-Vingts, n° 6386.)

---

1. Le tableau du Mètre-Autèle, pain par *Dumennil;* ce tableau représante saint Louis et la Religion; le nétoier et le mastiquer.

2. Un tableau de *Lebrun*, représentant l'apotéose de saint Louy; ce tableau a 11 pieds de long sur 6 pieds de large; il y a à y rapporter une bande de tout la longure et le nettoier.

3. Un tableau du *Voit*, représantant l'Asomsions, de 9 pieds de haut sur 5 de large; le nétoier et reporter des morsaut de toile.

4. Un tableau du *Guide*, représentant une désante de croix, de 5 pieds de long sur 3 pieds de haut; le nétoier et y raporter des morçaux et le repaindre.

5. Un tableau de *Champagne*, représentant saint Louy, de 5 pieds long sur 3 pieds de haut; y raporter des morçaux de toille, le repaindre et nétoier la totalité.

6. Un tableau de l'École du *Dominiquint*, représentant une Nativité, de 6 pieds sur 4 pieds et demi; y raporter deux grands morçaux de toille, les paindre et les nétoier.

7. Un Batême, de 18 de haut sur 2 pieds 6 de long; à nétoier et racomoder. Ce tableau est de *Lafosse.*

8. Un tableau, représantant Solimans, qui fait crever les yeut aux captifs Français. Ce tableau èt de *Person*, de 5 pieds de haut sur 4 pieds et demi; le racomoder et le nétoier.

9. Un tableau de *Person*, représentant le sacre de saint Louy; ce tableau a 5 pieds de haut sur 4 pieds. Y raporter des morçaux de toile et du mastique, et le nétoier.

10. Un tableau de *Person*, représentant saint Louy aux pieds d'un Évêque, de 5 pieds de haut sur 4 pieds de large; le racommoder et le nétoier.

11 et 12. Deux tableaux, de 6 pieds sur 6 pieds, représantant l'Ecu de France; y raporter des toiles par derrierre, le repaindre et le nétoier.

13. Un tableau de l'Écolle de *Vinci* (?), représantant le Mariage de sainte Catrine; ce tableau a de 4 pieds sur 3 pieds; le racomoder et le nétoier.

14. Un tableau représantant saint Louy païant la rançon des

Digitized by Google

captifs de Saladins, de 4 pieds de haut sur 4 pieds et demi; y raporter de la toille, le mastique(r) et le nétoier.

15 et 16. 2 tableaux, l'un représantant la comunion de saint Louy, et l'otre un banquet; de 6 pieds de long sur 4 pied de haut; les raporter sur toille, les repaindre et les nétoier.

17. Un tableau de *La Fause*, de 4 pieds carrés, représantant l'Asomsions. Le nétoier et le racomoder.

Il y an a 6 autres petits à rétablirre.

Je promaiz et m'engage à rétablirre le tout, le mieux que ferre ce pourra, ne me chargant d'ocun chasis, pour la somme de onze cent livres, pour le tout :

POINCELOT[1].

(Archives des Quinze-Vingts, n° 5565.)

LETTRES DE *J.-L. MOSNIER*,

DE L'ANCIENNE ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE, AU SUJET DE LA REMISE A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX DU PORTRAIT DE BAILLY.

(1789.)

Document communiqué par M. A. Communay.

La chambre de commerce de Bordeaux possède un beau et bon portrait de Bailly, le président de la fameuse séance du Jeu de paume à Versailles, le 20 juin 1789. La même année, ce portrait, peint par *Mosnier,* fut exposé à Paris, au salon du Louvre; on le revoyait encore en 1882, à la XII[e] exposition de la Société philomatique de Bordeaux, section de l'art ancien. Voici la description de ce portrait d'après le catalogue de cette dernière exposition : « Jean-Sylvain Bailly, maire de Paris, de 1789 à 1791, mort héroïquement sur l'échafaud révolutionnaire le 12 novembre 1793.

« Toile H, 1[m]28, largeur 0[m]95, signée : *J.-L. Mosnier,* 1789. En pied, assis dans un fauteuil, les jambes croisées, figure de face, tête nue, cheveux poudrés, relevés sur les côtés et renfermés, derrière la tête, dans une bourse de soie noire, cravate blanche, chemise à jabot, manchettes en dentelles, entièrement vêtu de noir, habit et petit manteau, culottes courtes; il est appuyé sur une table, où sont épars des livres et des papiers. En arrière de la table est une colonne portant une sphère et sur le fût de la colonne se trouve la signature du peintre[2]. »

---

1. Sur une copie, on le qualifie de : « Peintre de l'*Ordre* du Saint-Esprit, Rue Dauphine, à l'Hôtel de Mouy. » (Même n° 5565.)

2. Mosnier (Jean-Laurent), peintre du roi, né à Paris en 1746; il fut reçu agréé à l'Académie royale de peinture en 1786 et devint académicien le 31 mai 1788.

Digitized by Google

A la date du 4 juillet 1789, la chambre de commerce de Bordeaux adressait une lettre à Bailly, pour lui demander son portrait. La correspondance que nous reproduisons complète le récit des faits relatifs à cette toile historique.

I.

A Messieurs de la Chambre de Commerce de la ville de Bordeaux.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prévenir que je ferai partir jeudy prochain, par le fourgon de Bordeaux, une caisse qui contient le portrait de Monsieur Bailly, dont Monsieur Nairac a bien voulu me confier l'exécution. Toutes les précautions possibles ont été prisse (*sic*) pour que cet envoi vous parvienne sans aucun accident.

Je n'ose me flatter, Messieurs, d'avoir rempli vos vœux. Beaucoup de zèle et le désir de mettre sous vos yeux une image fidèle d'un citoyen vertueux que ses talens et son patriotisme ont appelés à une place éminante et qui la remplit de manière à mériter les hommages et la reconnoissance de la nation, voilà, Messieurs, ce qui a dirigé et soutenu mon pinceau. Je serai trop heureux si vous m'honorez de vos suffrages.

Agréez, je vous prie, l'assurance des sentiments respectueux, avec lesquels je suis,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Mosnier,

Peintre du Roy, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, n° 23.

A Paris, ce 3 novembre 1789.

P.-S. — Je ne dois avoir aucune inquiétude sur l'intelligence avec laquelle mon tableau sera placé. Permettez-moy, cependant, Messieurs, d'avoir l'honneur de vous observer que pour qu'il produise un meilleur effet, il seroit essentiel qu'on lui donnat toute la pente dont la place pourra être susceptible.

II.

Messieurs,

Lorsque M. de Nairac m'a proposé de faire le portrait de M. Bailly pour la chambre de commerce de Bordeaux, j'ai saisi avec le plus vif empressement cette occasion de faire connoître mes foibles talens dans une ville où les arts ont toujours reçu l'accueil le plus distingué, parce que ses habitans sont trop éclairés pour ne

Digitized by Google

pas en sentir tout le prix. Je suis trop heureux, Messieurs, puisque j'ai rempli vos vues.

Je sçais qu'au sentiment d'un goût très délicat vous joignez celui d'une justice exemte de toute espèce de préventions. Ces qualités heureuses me sont un sûr garant que vous ne désapprouverez point que je prenne la liberté de vous observer que je n'aurois pas dû supporter les frais de la bordure du portrait de M. Bailly, de l'ambalage, etc. J'en ai fait cependant le sacrifice. Aujourd'hui, Messieurs, j'en suis bien dédommagé par la lettre dont vous avez daigné m'honorer. Je la conserverai comme un titre infiniment précieux. Un suffrage tel que le votre est la récompense la plus flatteuse à laquele un artiste puisse prétendre.

Agréez, je vous prie, l'assurance des sentimens respectueux avec lesquels je suis,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Mosnier.

A Paris, le 16 janvier 1790.

NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA MOSAÏQUE EN FRANCE.

(1802-1832.)

Voici quelques documents établissant que l'art de la mosaïque a été connu et pratiqué en France avec un certain succès bien avant la récente création de l'atelier dont les premières œuvres sont entrées dans la décoration de l'Opéra. Il s'agit, il est vrai, de la mosaïque en marbres ou en pierres dures, dite mosaïque de Florence; mais est-ce une raison, parce qu'on lui préfère aujourd'hui le système consistant à former les dessins de petits cubes de verre ou de marbre de volume égal, pour dédaigner complètement le procédé qui employait des matières taillées selon les contours du dessin avant leur assemblage? Pourquoi donc des rapports officiels, qui ont la prétention d'embrasser d'un coup d'œil rapide toutes les phases de l'histoire de la mosaïque, affectent-ils d'ignorer et de passer sous silence les tentatives faites avant nous pour acclimater en France un art italien? Hâtons-nous de reconnaître que, dans son livre sur la mosaïque, M. Gerspach n'a eu garde de tomber dans ce travers, et a rappelé à leur date aussi bien l'atelier installé aux Gobelins sous Louis XIV que celui dont

Digitized by Google

Belloni eut la direction au commencement de ce siècle. Au surplus, c'est aux recherches persévérantes de M. Gerspach qu'est due la découverte du décret qui organisa, en 1809, l'école française de mosaïques et assura son existence.

Sans remonter jusqu'au XVII[e] siècle, sans insister sur le premier atelier installé aux Gobelins par Colbert, atelier sur lequel on trouve des détails précis dans les Comptes des Bâtiments du Roi, nous rappellerons en passant le projet rédigé en 1785 par les architectes *Molinos* et *Legrand* pour l'établissement d'une école de mosaïque à Paris. Le texte de ce projet très curieux et très étudié, mais qui ne paraît pas avoir eu de suite, a été naguère publié dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (1874-1875, p. 353).

Dans le même volume (p. 358), a paru une lettre de *Belloni*, en date du 7 mars 1811, adressée à *Peyre* neveu, architecte des bâtiments civils. Nous arrivons au personnage et à l'établissement qui font l'objet principal de ces notes. Signalons, avant d'entrer en matière, une notice imprimée sur deux tableaux en mosaïque exécutés par Rinaldi et exposés dans un des salons de Frascati en 1807 et 1808. L'un de ces tableaux représentait les ruines de Pestum, l'autre l'éruption du Vésuve, en 1794. La *Gazette de l'amateur des arts* (1807, n° IV) a parlé de cette exposition.

Passons à *Belloni*. Dès 1802, lors de la troisième exposition des produits de l'industrie française, le catalogue officiel signale en ces termes l'envoi du mosaïste (p. 44, portique 98) : « *Belloni*, directeur de l'atelier de mosaïque, établi par le gouvernement au ci-devant collège de Navarre, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. — Objets en mosaïque, dont quelques-uns exécutés par les élèves. »

Il n'est pas question de *Belloni* en l'an XII (1804), ni sur le Catalogue de 1806. Mais, en avril 1806, la *Gazette de l'amateur des arts* consacre un article de six pages, accompagné d'une planche, gravée par *Baltard*, à la description du pavé en mosaïque, de sept mètres de long sur six mètres de large, commandé par le Ministre de l'intérieur pour la décoration du palais des Tuileries. La gravure de *Baltard* a conservé le dessin de cette « mosaïque à la manière antique, » qui a probablement péri dans l'incendie des Tuileries.

En 1809, l'école de mosaïque est définitivement constituée par le décret impérial dont nous donnons plus loin le texte retrouvé par M. Gerspach dans les archives du ministère de l'intérieur.

Digitized by Google

Combien de temps cette école subventionnée par l'État poursuivit-elle ses travaux ? Il nous a été impossible de déterminer la date de sa fermeture. Mais on verra plus loin que l'atelier de *Belloni*, sinon l'école, existait encore en 1832.

En 1819, *Belloni* avait pris part à l'exposition des produits de l'industrie, comme directeur de la manufacture royale de mosaïque placée sous la protection du roi. Il avait envoyé deux tables et un portrait de Louis XVIII.

C'est surtout dans les *Notices sur quelques-unes des pièces qui entrent dans l'exposition des manufactures royales* qu'on trouvera de nombreux renseignements sur les ouvrages de *Belloni*. Ces expositions, où se trouvaient groupées les porcelaines de Sèvres, les tapisseries des Gobelins et de Beauvais, les tapis de la Savonnerie et les mosaïques de Paris, avaient lieu au musée royal, c'est-à-dire au Louvre. Elles se succédèrent presque sans interruption de 1818 à 1847. Malheureusement, les notices imprimées qui ont conservé la liste des objets exposés sont d'une extrême rareté.

Nous avons pu consulter les catalogues des expositions de 1823, 1824, 1829, 1830, 1832, 1835, 1838, 1840, et des années suivantes, et nous y avons vu figurer le nom de *Belloni* jusqu'en 1832. A cette époque, son atelier est désigné sous le nom de « manufacture royale de mosaïque de Paris, au compte de M. *Belloni*, mais sous la protection spéciale du roi. » Dans le catalogue de l'exposition ouverte le 1er janvier 1830, on l'appelait « manufacture royale de mosaïque de Paris, sous la protection spéciale du roi. » On voit la nuance, *Belloni* ne paraît plus sur la notice de 1835; c'est donc entre 1832 et 1835 qu'il faut placer la suppression de la manufacture et peut-être la mort de son fondateur.

A l'aide de ces notices imprimées, on arriverait à reconstituer l'œuvre entier, à peu de chose près, de l'habile artiste. Nous nous contenterons, afin de donner une idée de ses travaux, de transcrire, en les résumant, les cinq articles portés au Catalogue de 1832 :

« Un meuble (serre-bijoux) en bois indigène, dans lequel sont incrustés cinq mosaïques (façon antique), et huit autres mosaïques (façon de Florence), représentant des fleurs sur fond d'albâtre blanc nébuleux, etc.

« Une table ronde de salon, au centre de laquelle est un tableau en mosaïque (façon antique), représentant Philoctète dans l'île de Lemnos, etc.

Digitized by Google

« Une table console en granit orbiculaire de Corse, au centre de laquelle est une mosaïque fine, représentant la copie des Colombes, *dites* du Capitole...

« Un tableau d'environ trente centimètres de diamètre, représentant la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus, d'après un tableau de Raphaël.

« Un petit tableau en mosaïque, façon antique, représentant un bouquet de fleurs sur fond blanc. »

Que sont devenus les meubles sortis de la manufacture royale de mosaïque? On en trouverait sans doute un certain nombre, soit dans les magasins du garde-meuble, soit dans les salons des palais nationaux. A l'aide des descriptions imprimées dans les notices, il serait facile de les reconnaître.

Voici maintenant le texte du décret de 1809 instituant l'école de mosaïque de Paris. Au décret se trouvent joints deux états relatifs aux dépenses de l'établissement en 1811 et 1812. Ces états prouvent que le projet n'était pas resté à l'état de lettre morte; d'un autre côté, il semble que le nombre des élèves n'ait jamais été au complet et que *Belloni* ne parvint jamais à trouver les douze apprentis mosaïstes dont le gouvernement prenait l'entretien à sa charge. On voit encore par cette pièce qu'un moment on avait songé à recruter parmi les sourds-muets le personnel de l'établissement.

J. GUIFFREY.

DÉCRET IMPÉRIAL.

(*Remis le* 21 *janvier* 1809.)

Minutte (*sic*).

Napoléon, Empereur des Français et Roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin,

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Article 1er.

A dater du premier janvier 1809, l'École impériale de mosaïque aura douze élèves, pour chacun desquels il sera payé, par le Gouvernement, mille francs de pension par an, tant pour leur nourriture que pour leur entretien. En conséquence, le directeur de l'école est autorisé à choisir les élèves qui lui paraîtront avoir le plus de dispositions pour l'art de la mosaïque, et à ne conserver des élèves sourds-muets déjà admis que ceux qui seront jugés pouvoir être utiles à l'établissement. Néanmoins, aucun élève ne pourra être admis à l'école sans l'approbation de notre Ministre de l'Intérieur.

Digitized by Google

Article 2.

Chaque élève admis à l'école apportera son trousseau, lequel sera déterminé par notre Ministre de l'Intérieur.

Article 3.

Le traitement du directeur *Belloni* demeure fixé à trois mille cinq cents francs par an.

Il aura sous lui un surveillant des élèves, qui sera nommé par notre Ministre de l'Intérieur et jouira d'un traitement annuel de douze cents francs.

Article 4.

Il pourra être ordonnancé chaque année une somme de mille francs pour les dépenses imprévues de l'établissement.

Article 5.

Toutes les dépenses, tant pour traitemens que pour les pensions des élèves et frais imprévus, ne seront faites, par le Gouvernement, que pendant l'espace de six années, à dater du 1er janvier 1809. Après ce laps de temps, notre Ministre de l'Intérieur examinera si l'établissement peut se soutenir par ses propres moyens, et, dans le cas contraire, il nous proposera de lui accorder les encouragemens nécessaires.

Article 6.

Néanmoins, comme il est reconnu qu'un élève pourra, après trois ans d'une instruction suivie, être utile par ses travaux, le directeur sera tenu de fournir au Gouvernement, pendant les trois dernières années de la pension des élèves, des ouvrages en mosaïque pour douze mille francs par an, somme à laquelle se monte la pension annuelle des douze élèves.

Les dessins de ces ouvrages auront été préalablement arrêtés par Notre Ministre de l'Intérieur, et il fera évaluer, par des experts, la valeur des objets exécutés pour le Gouvernement.

Article 7.

Tous les frais d'ateliers, achats de machines, matériaux, payes d'ouvriers et autres de même espèce seront à la charge du Directeur.

Article 8.

Notre Ministre de l'Intérieur arrêtera le règlement qui lui paraîtra le plus propre à assurer la prospérité de l'établissement.

Titre II.

École de gravure sur pierres fines.

Article 9.

A dater du 1er janvier 1809, le s. *Jeuffroy*, professeur de gravure sur pierres fines, sera tenu d'apprendre son art à trois élèves au moins.

Il rendra compte tous les ans de leurs progrès, et mettra sous les yeux de notre Ministre de l'Intérieur les derniers ouvrages exécutés par eux.

Article 10.

Le traitement de douze cents francs par an, dont jouit le sieur *Jeuffroy* sera porté à dix-huit cents francs, à dater du 1er janvier de cette année.

Les dépenses diverses de l'école sont fixées à cinq cents francs par an.

Digitized by Google

Article 11.

Il sera porté dans le budget de notre Ministre de l'Intérieur, pendant six années seulement, la somme de vingt mille francs à laquelle se montent toutes les dépenses détaillées dans les articles précédens, tant pour l'école de mosaïque que pour celle de gravure sur pierres fines.

Article 12.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

BUDGET DE 1811.

Chapitre V.

Le crédit, en 1810, pour les deux écoles était de	20,000 fr.
L'établissement de mosaïque n'a point dépensé tout son crédit, parce qu'au lieu de douze élèves, il n'en a eu que cinq. Mais peut-être l'organisation depuis longtemps demandée aura-t-elle lieu. On demande donc le même crédit	12,000

NOTE POUR LE BUDGET DE 1812.

Écoles de mosaïque et de gravure sur pierres fines.

En 1811, le crédit commun à ces deux établissemens était de.			12,000
On demande le même fonds pour 1812, lequel sera employé, savoir :			
Dépenses fixes.			
1 directeur	3,500 fr.	6,500 fr.	
3 élèves, chacun 1,000 fr. . . .	3,000		
École de gravure sur pierres.			9,700
1 directeur	1,200 fr.	3,200 fr.	
2 élèves, chacun 1,000 fr. . . .	2,000		
Dépenses diverses des deux établissements			2,300
Somme égale au crédit demandé			12,000 fr.

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

M^lle SARAZIN DE BELMONT, REGNAULT, GIRAUD, D'ALIGNY, M^me COLLARD, GALLIER, PINART.

CX. M^lle Sarazin de Belmont. — 1870.

Ici reposent — *Louise-Joséphine — Sarazin de Belmont*, — artiste peintre, — née à Versailles, le 14 février 1790, — décédée à Paris, le 9 décembre 1870. — Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur, — ils seront suivis de leurs bonnes œuvres. (*Apocalypse.*) — Elle fut une amie fidèle, et celui qui — l'avait trouvée avait trouvé un trésor. (*Eccle-*

Digitized by Google

siaste.) — La signora Carmela — Buccalo Vinciguerra. — Taormina, 1880. — Paris, 1881.

(Montparnasse, 7e division.)

CXI. **Regnault.** — 1871.

Alexandre-Georges-Henry Regnault, — né à Paris, le 31 octobre 1843, — tué à la bataille de Buzenval, le 19 janvier 1871. — Regnault Antoine-Jules, né le 27 février 1852, décédé le 10 décembre 1852. — Mme Regnault — Marie-Adèle-Sigismonde-Clémence-Valentine-Clément, — née le 6 décembre 1819, décédée le 10 octobre 1866. — Clément-Marie-Léon Regnault, — ancien receveur des finances, — décédé le 9 septembre 1876, à Passy, dans sa 38e année. — Henri-Victor Regnault, — commandeur de la Légion d'honneur, — membre de l'Académie des sciences, — ingénieur en chef des mines, — professeur honoraire au Collège de France — et à l'École polytechnique, — ancien administrateur — de la Manufacture de Sèvres, — décédé le 19 janvier 1878, — dans sa soixante-huitième année. — Priez Dieu pour lui.

(Montparnasse, 4e division.)

CXII. **Giraud.** — 1871.

Victor Giraud, — peintre d'histoire, — décédé le 20 février 1871, à l'âge de 30 ans. — *Pierre-Fois-Eugène Giraud*, peintre d'histoire, offr de la Lon d'honneur, — décédé le 29 décembre 1881, à l'âge de 75 ans. — Marie-Henriette Giraud, — décédée le 30 octobre 1877, dans sa 68e année.

(Montmartre, 27e division.)

CXIII. **D'Aligny.** — 1871.

Claude-Félix-Théodore — Caruelle d'Aligny, — 24 janvier 1798, — 24 février 1871. — Amélie-Charlotte — Caruelle d'Aligny, — née Tiran, — 2 mars 1796, — 27 novembre 1877, — unis dans la vie, — unis dans la mort.

(Montparnasse, 18e division.)

CXIV. **Mme Collard.** — 1871.

Face antérieure : *Madame Collard — (Marie-Anne-Herminie Bigé)*, — peintre, — 28 mars 1871. — Charles-Claude Collard, 15 octobre 1882.

Face postérieure : Ce monument a été élevé — par Charles Collard, — à la mémoire — de sa femme *Marie-Anne-Herminie Bigé*, — 1874-1876. — Claude-Marie — Collard, — décédée — le 27 novembre 1833. — Unité-Angélique Bigé, — née Freulon, — décédée — le 29 décembre 1846.

Côté droit : Marie-Geneviève-Antoinette Collard, — née Thubeuf, 30 juin 1875.

Digitized by Google

Côté gauche : Louis-Georges-Charles-Emmanuel Bigé, — inspecteur des finances, — chevalier de la Légion d'honneur, — 28 mai 1857. (Montparnasse, 19e division.)

CXV. **Gallier.** — 1871.

Ici — repose — *Gatien-Achille Gallier*, — peintre paysagiste, — né le 6 juin 1814, — décédé le 26 septembre 1871. — *De profundis.* (Montmartre, 8e division.)

CXVI. **Pinart.** — 1871.

Ici reposent — *Pinart* — *Brutus-Hippolyte-Alexandre*, — peintre céramiste, — rénovateur de la peinture sur l'émail cru, — né à Lille, le 30 août 1808, — décédé à Paris, le 24 octobre 1871. — A la mémoire de — Mr *Ferdinand Pinart*, — artiste peintre, — décédé à New-York, — le 7 mars 1875, — dans sa 47e année. — Priez pour lui. (Montmartre, 26e division.)

(*A suivre.*) H. J.

ERRATUM.

Au cours de la note sur *les Tapisseries du duc d'Épernon*, par M. Marionneau, page 118, ligne 29, au lieu de : Beschru, lisez : *Bescheu.*

BIBLIOGRAPHIE.

Rondot (Natalis). *Saint-Jean, le peintre de fleurs, aux Expositions Universelles en* 1851 *et en* 1855 (Lyon, 1885, in-8°, 16 p.). — L'intérêt et le prix de ce court travail de M. Natalis Rondot résident dans l'exposé des difficultés que rencontra le Jury central français de l'Exposition de Londres, en 1851, à faire admettre au Palais de Cristal quelques tableaux de fleurs de *Saint-Jean*, à titre de modèles pour la fabrique lyonnaise. La persévérance du marquis de Laborde, de J.-B. Dumas, de M. Chevreul, de M. Rondot lui-même en cette circonstance triompha des refus de la Commission britannique. *Saint-Jean* obtint à Londres un légitime succès. De quel profit pour notre industrie d'art fut cette Exposition ? Quel bienfait faut-il attendre des Expositions Universelles en général ? M. Rondot cherche la réponse à cette question dans le *Rapport* devenu classique de M. de Laborde; il nous fait en même temps connaître l'opinion personnelle de *Saint-Jean*, en citant quelques phrases du rapport que dut rédiger l'artiste devenu membre du Jury de l'Exposition Universelle de 1855. Les paroles du peintre-rapporteur et plusieurs lettres dans lesquelles il envisage l'avenir des fabriques françaises font honneur à sa pénétration non moins qu'à son patriotisme. Quant à l'étude de M. Rondot, observée dans son ensemble, elle a sa place auprès de l'*Enquête sur la situation des industries d'art* (Lyon, 1884, in-8°, 61 p.) où se trouvent publiées les dépositions de MM. J.-A. Henry, Armand-Calliat, Flachat, Sevenne, Aynard, et, en première ligne, celle de M. Rondot, la plus étendue et la plus décisive de toutes. — H. J.

Digitized by Google

ARTISTES NORMANDS.

(XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.)

BERTAUD, JEAN LEHOUX, LOUIS DE LA DOUESPE, ROBERT TOURNIÈRES, VINCENT, ÉTIENNE DE CAHAIGNES, M^lle DE GUERCHY, SIMON, JEAN DE CAYÉ OU DUCAYER, FRANÇOISE DE CAYÉ, G. DE LA CHAPELLE, L. TIPHAIGNE, HECTOR SOHIER, THOMAS GONDOUIN, JOSUÉ GONDOUIN, ESTIENNE HUART, JEH. DEDOUIS, SIMON LE PELLETIER, JEH. ENE, NOEL DE LÊTRE, JEAN LEFEBVRE.

Mon cher JOUIN,

Vous voulez bien me demander si je n'ai pas dans mes vieux cartons quelques documents pouvant intéresser votre *Revue de l'Art français*.

Hélas ! mon ami, j'ai beau feuilleter, je ne vois rien qui me paraisse digne de votre excellent recueil, à moins que vous ne trouviez quoi que ce soit à butiner dans le gros paquet que je vous envoie, liasse de notes informes, qui s'amoncelèrent peu à peu, il y a juste trente ans, à l'occasion que voici :

Je lus un beau jour, dans les *Débats* du 27 février 1856, que l'Académie de Rouen proposait un prix, le prix Gossier, pour le meilleur mémoire sur les artistes normands et les œuvres d'art en Normandie, au XVII^e et au XVIII^e siècle. Les mémoires devaient être adressés, avant le 1^er mai 1858, à M. André Pottier, secrétaire de l'Académie.

Le sujet, vous le devinez sans peine, l'histoire de l'art dans ma chère Normandie, me séduisit tout d'abord infiniment, et je me mis à rassembler, deci delà, les matériaux de mon travail. Mais déjà j'étais tiraillé par les Expositions et par tant d'autres besognes; 1858 arriva sans que j'eusse tout de bon commencé la rédaction sérieuse de mon mémoire, et les choses en sont restées là. Je ne sais même qui a mérité le prix d'un si beau concours[1]. D'ailleurs, je le vois trop aujourd'hui en reparcourant ces notes, je me serais noyé dans les détails, et avec moi j'aurais noyé, au milieu du fretin des petits noms, les grandes figures de l'art normand.

J'ai donc sagement agi en abandonnant la tâche, mais il y a peut-être une cueillette à faire dans cet amas de feuillets, et je vous livre à tout hasard, et dans tout son désordre, ce premier paquet de mon dossier normand.

Tout cordialement à vous,

Ph. DE CHENNEVIÈRES.

Bellesme, le 24 juin 1886.

1858.

L'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, en offrant son prix Gossier à l'auteur du meilleur mémoire

1. M. Gaston Le Breton nous fait savoir qu'aucun mémoire sérieux n'ayant été présenté à l'Académie de Rouen, le prix Gossier ne fut pas décerné. — H. J.

Digitized by Google

sur les artistes normands et les œuvres d'art en Normandie au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, a donné à toutes les provinces de France un excellent exemple. Si cet exemple était suivi, l'histoire de l'art français, cette histoire si difficile à étudier dans ses origines, à cause même des influences variées du génie de chaque province, l'histoire de l'art français serait en quelques années œuvre accomplie. Qu'Amiens, Lille, Nancy, Dijon, Lyon, Aix, Toulouse et Tours, que ces huit villes-là seulement donnent le branle et fassent appel à l'érudition locale pour étudier la vie des artistes nés dans les provinces dont elles furent la tête, et en vérité la tâche sera déjà fort avancée.

Aussi bien le premier pas dans un si bon chemin convenait de droit à la Normandie. Notre chère province n'a pas oublié qu'elle a fourni à la France les plus grands artistes dont s'honore notre peinture nationale.

J'ai déjà observé, dans la préface de mes *Peintres provinciaux*, la différence de tempérament qui distingue les peintres de Rouen de ceux de Caen. A Rouen, largeur et hardiesse d'ordonnance dans les compositions, même préoccupation de la force et de l'harmonie et aussi le même goût de famille pour le choix de certains tons : les *Jouvenet*, les *Restout*, *Deshayes*, *Lemonnier*, jusqu'à *Géricault*. A Caen, amour du détail et de la finesse ingénieuse, *Blain de Fontenay*, le peintre de fleurs, *Robert Tournières*, l'imitateur de *Gérard Dov* et de *Metsu*, et j'aurais pu ajouter les deux miniaturistes *Saint* et M^me^ *de Mirbel*. Je trouvais encore une analogie singulière dans les poètes des mêmes villes : « Malherbe avait plus de fini et d'ingénieux, mais Corneille avait plus de puissance; Segrais et Sarrasin, bas-normands, avaient eu pour le moins autant de délicatesse que Fontenelle le Rouennais, mais celui-ci avait eu plus d'élan et d'étendue. » — J'ajouterai que l'esprit littéraire me paraît avoir absolument prévalu, en Basse-Normandie, sur le sentiment des arts durant les siècles qui nous occupent; l'artiste ne semble pas y naître en terre naturelle. Dans la plaine de Caen, — on peut dire en Basse-Normandie, — toute intelligence d'élite tourne au poète, quasi jamais au peintre; ou quand un peintre paraît y éclore, vous le trouverez presque toujours, et dès l'œuf, entaché de littérature. Il semble que dans cette partie de la province, le grand développement donné en tout temps aux lettres ait étouffé, comme en Angleterre, le sens réel des arts du dessin, hormis pourtant l'art architectural qui a tout

Digitized by Google

surmonté dans les deux Normandies. — *Ut Pictura Poesis erit similisque Poesi Pictura.* — C'est, disions-nous, un enchevêtrement inextricable de poésie et de peinture. Le poète y est peintre. L'évêque de Séez, *Bertaud*, dessinait avec habileté, nous apprend Huet, l'évêque d'Avranches. — *Jean Lehoux*, l'avocat de Vire, héritier de la verve de Basselin, avait, de son pèlerinage à Rome, rapporté une science et une pratique des arts dont on ne trouve plus, hélas! la preuve que dans le vers tant cité de son épitaphe par Sonnet de Courval, où ce compatriote de Lehoux lui attribue tout l'honneur

De Ronsard, Cicéron, d'Apelle et de Virgile.

Dieu me garde d'oublier *Louis de la Douespe*, sieur de Saint-Ouen, l'ami de Segrais et l'ingénieux soutien de l'Académie de Caen après la mort de ce poète. Voici les quelques lignes de sa biographie que je transcris dans son éloge par M. du Touchet (*Nouvelles littéraires de Caen*, année 1744) :

« A des talens si marqués pour la poësie, *M. de la Douespe* joignit encore un goût fin et délicat pour le dessin et la peinture. Non seulement il étoit bon connoisseur en tableaux, il prenoit encore le pinceau et reduisoit quelquefois en pratique les règles de l'art. »

Je trouve dans un autre recueil : *le Trésor de littérature préservé de la destruction et consacré à la postérité* (Caen, 1741), par *Daniel Saint*, prêtre de Saint-Jean de Caen, une intéressante marque du goût simultané de M. *de la Douespe de Saint-Ouen* pour la poésie et pour la peinture, et par une bonne fortune particulière le nom de l'illustre portraitiste caennais alors florissant se trouve mêlé à l'histoire :

Les vers suivants avaient été faits pour être mis au bas d'un tableau qui représente une fille de Sicyone, laquelle inventa le dessin en traçant sur une muraille, à la lumière d'une lampe, les extrémités de l'ombre de son amant qui dormait : le tableau avait été peint par M. *Tournière*, de Caen, peintre fameux établi à Paris — ce tableau, morceau de réception de *Robert Tournière*, à l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure, se voit aujourd'hui au Louvre. Le Rouennais *Jouvenet* s'en moqua, disant qu'on était maintenant reçu de l'Académie pour un bout de chandelle. — M. *de la Douespe*, avocat de ladite ville de Caen, mort cette année 1740, a fait les vers français; et M. Nicolas du Bourget, seigneur de Chaulieu, mort en 1721, a fait les latins : l'un et l'autre étaient membres de l'Académie des belles-

Digitized by Google

lettres de cette ville, en 1705. Le premier alliait à la science du barreau l'art de la peinture et l'enthousiasme de la poésie française; le second brillait par ses vers latins, et avait puisé la pureté de son langage dans l'impureté de Petrone, son auteur favori. Tous les deux sont morts fort âgés.

SUR L'INVENTION DU DESSIN.

Creditur inventrix grafidis Sicyonia Virgo
Picturæque rudes instituisse notas;
At non hac soli laus sit tribuenda puella,
Huic Amor artificem finxerat ante manum.

TRADUCTION.

Cette fille n'a point, quoi qu'en dise l'histoire,
Inventé seule le dessin;
Avec elle l'Amour en partage la gloire,
Ce dieu lui conduisait la main.

Quelques années avant sa mort, M. de Chaulieu fit faire son portrait par M. *Vincent*, célèbre peintre de cette ville, pour lequel M. Georges Aubert, fameux professeur de philosophie et académicien, mort en 1723, fit ce distique latin :

SOUS LE PORTRAIT DE M. DE CHAULIEU.

Victuros post fata tibi Pictura colores
Spondet; vive, mori te tua musa vetat.

TRADUCTION.

Vivre après le trépas c'est ce qu'à du Bourget
Le pinceau de *Vincent* pour quelque temps promet.
Mieux qu'un portrait ses vers, qui font toute sa gloire,
A la postérité consacrent sa mémoire.

Un des amis de M. de Chaulieu, bon poète encore vivant, fit sur le même portrait le distique suivant :

A quoi bon ce portrait que le tems détruira?
Pour te rendre immortel ta muse suffira.

Siècles heureux, pleins de temps à perdre et d'esprit sucré!

Depuis les *Georges de la Chapelle* et les *Restout* jusqu'à *Landon* et *Conté,* les peintres de Basse-Normandie sont hommes de lettres; et réciproquement. C'est dans les poètes qu'il faut chercher les noms des pauvres artistes oubliés de nos pays.

Dans les Idyllies de Vauquelin de la Fresnaye, ce ne sont qu'épigrammes et sonnets sur des portraits de compatriotes; malheureusement il ne dit point qui a peint ceux de G. Le Fèvre de la

Digitized by Google

Boderie, de Jean Brise, de M. de Bras, de César, de l'avocat Rousseau. Une fois pourtant il nomme; mais hélas ! il ne s'agit que du portrait d'un chien.

ÉPIGRAMME A D. D. DE CANONVILLE.

Barbuchon vostre petit chien,
Maistre *Simon* a peint si bien,
Qu'il n'est tout vif qu'une peinture
Auprès de celuy qu'il a peint :
Le peint est le vif de nature,
Et le naturel n'est que feint.

Étienne de Cahaignes, proche parent de Jacques Cahaignes, « allant faire ses études à Leyde en Hollande dans sa première jeunesse, Jacques se servit de cette occasion pour écrire par lui à Joseph Scaliger, qui, par son éminent savoir, soutenait dans cette Académie l'honneur du nom français, et pour lui envoyer une bourse en broderie d'or faite à Caen. Caen était alors en réputation pour ces sortes d'ouvrages. Scaliger lui écrivit une lettre de remerciement, que l'on voit dans le recueil de ses Épîtres. *Étienne* racontait que dans le moment qu'il donnait cette bourse à Scaliger, la princesse d'Orange étant survenue, Scaliger lui en fit un présent. Le même *Étienne*, qui, dans ce jeune âge, s'exerçait à la peinture, montrait un portrait de Scaliger qu'il avait tiré d'après nature... » (*Origines de la ville de Caen*, 2e édit. Rouen, Maurry, 1706, p. 360-61.)

Le Normand Boisrobert rime un charmant sonnet : « *à Mademoiselle de Guerchy*, sur le beau portrait qu'elle m'a montré fait par elle-même. » (*Epîtres en vers*, 1659, p. 286.)

Ce n'est point à moi d'oublier, dans cette nomenclature, un pauvre peintre que cite notre grand Malherbe (dans son *Instruction à son fils*), entre les personnes qui avaient connu son fils Marc-Antoine à Aix en Provence : « Un peintre nommé *Jan de Cayé*, filz d'une que l'on appeloit *Françoise de Cayé*, tapissière, et qui a monstré à mes seurs à coudre en tapisserie, a fait le pourtrait de mon dit filz Marc Antoine; lequel pourtrait je porteray à mon père, Dieu aidant, au voyage que j'y vois faire (à Caen). Le dit *de Cayer* fit le dit pourtrait en l'année 1605, au moys de juin, durant lequel temps il estoit en ceste ville et y a sejourné quelque temps, y estant encores de present 25e juillet 1605. »

Je trouve dans les statuts des maîtres peintres de Paris un *de*

Digitized by Google

Cayel, à la date du 16 janvier 1619, parmi les importants de la Corporation.

La collection du général Despinoy possédait un petit portrait qu'une inscription tracée au revers du panneau disait être celui de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, et avoir été peint par *Du Cayer*, en 1639. Le déplorable catalogue qui fut rédigé pour la vente de cette étrange collection, où tant de curiosités, intéressant le plus intimement l'histoire de la peinture française, passèrent inaperçues au milieu du plus méchant fouillis, n'avait pas manqué de défigurer le nom de *Du Cayer* en celui de *Ducuyer*. Cette jolie peinture, qui rappelait la manière du dernier *Dumonstier*, fut adjugée pour 55 fr.

Moi-même, j'ai pu acquérir, plus tard, un coquet portrait par *Du Cayer;* c'est celui de cette M^me^ Lecoq dont parle Tallemant des Réaux avec sa mauvaise langue ordinaire. On lit au revers du petit panneau : *Marguerite Magdeleine, femme de Monsieur Lecoq, con^er^ de la court, faict par Ducayer, en l'année 1635.* — L'un de ses derniers ouvrages serait sans doute le portrait de la marquise de Rambouillet, que chante le Normand Scudery, en 1646, parmi les merveilles de son *Cabinet*, peut-être imaginaire.

On voit au Musée de Versailles deux copies de portraits peints par *Ducayer*, en 1633, et qui prouvent, à l'appui du portrait ci-dessus de la duchesse de Nemours, que *Du Cayer* était en grand crédit dans la maison de Longueville; l'un est le portrait de la princesse de Condé, celle qu'aima Henri IV et qui fut mère du grand Condé et de la belle duchesse de Longueville; l'autre portrait est celui de la duchesse de Longueville elle-même. Les deux copies ont été peintes par M. *de Creuse*. Vous les trouverez dans les salles 155 et 156[1].

Le nom de *Françoise de Cayé*, tapissière, qui avait montré aux demoiselles de Malherbe à coudre en tapisserie, prouve que cet exercice d'aiguille, que nos sœurs et nos femmes ont su et pratiqué de naissance, était, en ce temps encore, un art qui avait ses maîtres et professeurs, et ne reporte-t-il pas votre souvenir involontairement à la reine Mathilde et à sa Tapisserie de Bayeux? — Je n'ai d'ailleurs rien vu à Aix, ni portraits ni tableaux, qui ait pu m'y rappeler le séjour de *Jean de Cayé*. Comment était-il venu en Provence en 1605? Était-il, lui aussi, un peintre voya-

1. Voy. le *Catalogue* d'Eud. Soulié, tome II, p. 439 et 450.

Digitized by Google

geur comme *G. La Chapelle?* Allait-il étudier à Rome, ou revenait-il d'en faire gaiement le pèlerinage avec le peintre *Jean Lehoux*, chantant ensemble à la porte de toutes les locandes le vau-de-vire de maître Jean, que fredonna certainement aussi l'ivrogne *Michel Lasne?*

LE PÈLERINAGE A ROME.

Voici tous gens de courage,
Lesquels s'en vont en voyage
Jusque par delà les monts;
Faire ce pelerinage
Sans boire nous ne pourrons.
Que la bouteille on n'oublie
En regrettant Normandie
A l'ombre nous nous seoirons.
Si le chemin nous ennuie
L'un à l'autre nous boirons.
Beuvons! desja je me lasse.
Un chascun sa calebasse
Remplira par les chemins
En disant : « Donnez de grâce!
« A boire à ces pèlerins. »

Le portrait gravé de Jean Rouxel le poète normand, contemporain de Vauquelin, est signé : *L. Tiphaigne f.* Je crois bien que l'homme et l'œuvre sont nés bien près de Caen.

A l'occasion du tombeau de Jean Rouxel, sur lequel il avait fait graver une épitaphe latine dans la chapelle des Dominicains, Ant. Halley avait rimé les deux quatrains suivants :

LE POÈTE AU SCULPTEUR.

Sculpteur, apprends que tu t'abuses,
Le sepulcre est pour un mortel :
Rouxel étant le dieu des muses,
Tu luy devois faire un autel.

LE SCULPTEUR AU POÈTE.

Ne crois pas que la sepulture
Soit pour les hommes seulement,
Thémis, Apollon et Mercure
Sont enclos dans ce monument.

En l'an 1521, fut commencé ce beau et magnifique rompoinct et les voultes de l'église Saint-Pierre de Caen, où il entresuyuit grand trauail d'en asseoir les fondemens sur pillotins dedans la riuiere

Digitized by Google

d'Ourne, à cause du flot et reflot de l'eau. Cedict rompoinct est fait d'un œuvre aussi artificiel et singulier que l'on puisse veoir, specialement à l'endroit des plattes formes, carneaux et arboutans desdites voutes et chappelles, tant au dedans qu'au dehors de l'église : auec singulieres histoires et vitres que les Protestans casserent en l'an mil cinq cents soixante et deux. — Les Thresoriers et Parroissiens des autres Eglises commencerent à augmenter leurs Temples et y faire poser de belles vitres : et à la verité il se trouue peu de villes en France où il y ait de plus beaux Temples, vitres, tours, pyramides quen ceste dicte ville : combien quil y ait eu deux des Tours pyramides de l'abbaye aux Dames, demolies du temps des guerres ciuiles d'entre les Roys Charles le Quint et de Navarre par les Navarrois en l'an 1360 et celle du Sepulchre, en l'an 1562, par les Protestans. (*Recherches et antiquitez de la ville de Caen*, par Ch. de Bourgueville de Bras, livre second, p. 92.)

J'ai veu, — dit à une autre page, avec un mouvement de naïf et charmant orgueil, ce bon patriote de Bras amoureux de son clocher natal, — j'ai veu les tours de Paris, Rouen, Toulouze, d'Avignon, Narbonne, Montpellier, Lyon, Amiens, Chartres, Angiers, Bayeux, Coustances, celle de l'abbaye dudit Caen, et autres plusieurs pays de la France qui sont édifices en forme de piramide. Mais cette tour de Saint-Pierre dud. Caen excede toutes les autres soit en hauteur, manouure singulier que toute autre forme de structure.

Jacques de Cahaignes, dit à son tour Dan. Huet, a donné rang parmy les illustres citoyens de Caen à *Hector Sohier*, celebre architecte, pour avoir fait les voûtes du chœur et des ailes de l'église de Saint-Pierre de Caen, et quand il fit le rond-point de la chapelle de Notre-Dame, qui est derrière le maître autel, il le fonda dans la rivière sur des pilotis. (*Origines de la ville de Caen*, p. 191 et 194.)

Si les artistes de valeur ne foisonnent pas aujourd'hui dans nos provinces, c'est que les raisons d'être y sont rares pour eux et, qui pis est, y sont amoindrissantes. L'enseignement du dessin et la peinture de portraits, voilà tout leur gagne-pain ; or, à Paris même, je ne sache pas un artiste qui ne se sentirait diminué s'il était condamné à la seule peinture de portraits et au seul enseignement qu'il professerait dans son atelier.

Jadis, en province, si les peintres et les sculpteurs et les architectes ont grandi sur leur propre terroir et y ont produit de grandes œuvres, c'est qu'outre les travaux des églises qui passionnaient également les gentilshommes des châteaux, les bourgeois des villes et les moines des couvents, il y avait encore ces innombrables fêtes locales, ces cérémonies civiques, ces solennelles entrées de

Digitized by Google

princes qui fournissaient aux échevinages l'occasion d'improviser des décorations splendides auxquelles tous les arts étaient appelés à contribuer de toutes leurs ressources, depuis l'architecte qui imaginait des ordonnances féeriques, jusqu'au peintre et au sculpteur qui les décoraient de figures allégoriques, jusqu'au poète qui en composait les devises macaroniques.

A Caen, surtout, cette alliance du peintre et du poète a dû, comme je l'ai dit, être plus intime qu'ailleurs; le lecteur va en juger tout à l'heure par mes citations des poésies d'Ant. Halley, à propos de l'entrée de M^me^ de Longueville à Caen, en 1648. Commençons par transcrire une pièce fort intéressante, dont nous devons la communication au tout obligeant M. Trébutien et qui vient la première en date. Voici à quelle occasion fut rédigé ce *Mémoire;* c'est Bourgueville de Bras qui va nous mettre au courant en six lignes :

En l'an 1584, monseigneur le duc de Joyeuse, admiral de France, fit son entrée en ceste ville de Caen, comme lieutenant général et gouuerneur souz Sa Majesté en ceste prouince; lequel y fut receu auecques toute demonstration de joye, tant en théatres, infanterie, son de cloches et artilleries, et le Te Deum chanté en l'église Saint-Pierre et tous autres applaudissements.

A Messieurs les gouuerneurs et echeuins de cette ville de Caen.

Mémoire de la depence faicte par les M^es^ paintres qui ont trauaillé pour l'entree de monseigneur de Joyeuse, assauoir : *Thomas Gondouin*, *Josué Gondouin*, *Estienne Huart*, *Jeh. Dedouis*, *Simon Le Pelletier* et *Jeh. Ene*[1], auec quatre seruiteurs qui nous aidoient à trauailler, et Pierre, serviteur de la maison de ville, qui nous seruoit aux affaires et negosses.

Et premierement fut depencé tant pour le soupper et passer la premiere nuict et auoir acheté bois, charbon, chandelle, clou et autres choses necessaires, pour ce . . . . . iij l. xvij s. viij d.
Plus pour le premier jour . . . . . v l. xix s. vj d.
Pour le second jour . . . . . iij l. vij s. x d.
Pour le tiers jour . . . . . iij l. x s. x d.
Pour le quatriesme jour . . . . . iij l. xij s. vj d.
Pour le cinq^e^ jour . . . . . iiij l. vij s. ij d.
Pour le six^e^ jour. . . . . iij l. viij s. iiij d.
Pour le septiesme jour . . . . . vj l. ix s. iiij d.

1. *Enne, Éné* ou *Ève?*

Digitized by Google

Plus baillé quatre pistoles à iiij de nostre compagnie xj l. xij s.
Somme . . . . . xlvj l. v s. ij d.
Esualluez à xlv l. vn tiers vj s. ij d.

A Messieurs les gouuerneurs et echevins de ceste ville de Caen.

Memoire des tableaus que les Mes paintres de ceste dite ville ont faict pour la bien venue de monseigneur de Joyeuse par le commandement des dits sieurs gouuerneurs et yceux tableaux esualluez chacun selon sa valeur.

Et premierement pour vn tableau contenant en hauteur xij pieds et huict pieds en largeur, auquel y a vn *Neptune* auec vn rocher, vn cheual eslé, vn ciel, vne mer et vn char traîné de cheuaux marins, estant planté à la maison de ville, pour ce. . . . . x l.

Vn autre tableau à costé d'iceluy auquel y a vne *Deesse de paix*, tenant en sa main vn oliuier et vn Mars soubs ses pieds, enchainé et couché sur ses armes, auec vn ciel et paisage. Lequel contient ix pieds de haut six de large. . . . . viij l.

Vn autre tableau estant auec yceux, de la mesme hauteur et largeur, dont sort du ciel vn *foudre*, y a aussy vne main tenant vne corde laquelle tient enlassee vne treille et vn ancre auec du paisage. vj l.

Vn autre tableau estant au portail de Sainct-Pierre, contenant xx pieds de haut et viij de large, auquel y a vn *phare*, vne *croix* et vne *porte*, vn ciel, mer, batteaux et paisage . . . . . viij l.

Pour deux tableaux des deux costez d'icelle piramide, à l'un desquels est representé vn *signe du ciel*, vn *chien marin* et vn *terrestre* auec ciel, terre et mer. Et en l'autre est representé vn *signe celeste* auec ciel, terre et mer et vne *figure tenant vn quart d'astralabe* auec l'escripture dedens, yceux tableaux y tenant chascun v pieds de haut et iiij pieds de large. . . . . .

Plus deux tableaux pour la Porte Millet de la mesme hauteur et largeur, à l'un desquels est representé vn *bras sortant d'une nuée et tenant la verge d'Aron*, et en l'autre est représenté vn *bras sortant d'vne nuée, lequel tient vn gouuernail*, ensemble leurs escriptures, pour ce . . . . . vj l.

Pour v *tableaux d'escripture* dont y en a trois soubz les tableaux de la Maison de ville de la largeur d'yceux. Et deux autres, l'un estant au logis de monseigneur de Joyeuse et l'autre à la Porte Millet . . . . . v l.

Pour sept tableaux dans iij desquels sont les *Armes du Roy* auec deux colliers, l'un de l'Ordre et l'autre du Saint-Esprit. Et quatre pour monseigneur de Joyeuse auec lesdits colliers, dont y en a deux auec escriptures ornés de chapeaux, de v pieds de haut et quatre de large . . . . . xx l.

Digitized by Google

Pour six armoiries de Normendie et de la Ville . . . . vj l.

Pour la painture et l'escarie[1] du poille auec les iiij bastons.

Et les dessusdits paintres attendent que Messieurs de la Ville payeront le menuisier, le cordier et le serrurier auec les sceles.

Somme. . . . . lxxvj l. vn tiers[2].

L'article pour les paintres qui est le premier en l'estat et declaration de la despense faicte pour ladite entree deliburee au recepueur se monte lxj l., dont ils ont cinquante escus, comprins trois escus et demy donnés à part audit Josué. Et en toille et draps pour faire lesdits tableaux . . . . . vij w xij

(Extrait des Registres de la Ville de Caen, n° XXIV, fol. 7.)

Nous devons encore aux notes suivantes de notre cher M. Trébutien connaissance des travaux de *Noel de Lêtre* et du sculpteur *Jean Lefebvre*.

Les voutes de l'eglise des Cordeliers furent refaites au mois de septembre 1611, et furent faites par honneste homme *Noel de Létre*, maistre menuisier en ceste ville de Caen. Ladite eglise avoit esté bruslée l'année des ravages par les hérétiques et huguenosts de ce temps là, l'an mil cinq centz soixante et deux. (*Journal de Simon Lemarchand*, p. 20.)

En l'an 1616, Madame l'Abesse de Caen a faict faire vne contre table contre laquelle est posé l'autel. Laquelle est de bois blanche, facon de carreau et enrichie d'un fort beau tableau et d'une Nostre Dame au dessus et de deux anges aux deux costés d'icelle tous dorés et la contre table dorée partout, les moulages relevés avec plusieurs boucquets dorés qui pendent sur l'autel. Et y a quatre marches de carreau pour monter audit autel où il y a quantité de pièces de marbre enchassées en un beau tabernacle sur l'autel pour mettre les hosties dont les religieuses communient, lequel est noir enrichy de plusieurs ymages tous dorez et de nacle (*sic*) de perle qui y est enchassé, et est une chose magnifique à voir. Et le tout a esté faict par maistre *Jean Le Febvre*, sculteur, bourgeois de Sainct-Pierre de Caen. (*Journal de Simon Le Marchand*, mss. de la bibliothèque de Caen.)

En l'an 1617, le crucifix qui est à l'église de Sainct-Pierre avec la Vierge et un sainct Jean tous dorez qui sont des deux costés et une Madelaine qui est au pied de la croix qui est toute dorée et fut monté pour la feste de Pasques qui estoit le 26 de mars audit an. Lequel crucifix et les trois ymages ont esté faicts par honneste homme *Jean*

---

1. L'équarri, le carré, c'est-à-dire le dais supérieur?

2. Le total des sommes énoncées ne monte qu'à 70 livres, mais trois articles ne sont pas suivis de chiffres.

Digitized by Google

Lefebvre, sculteur de ladicte parroisse de Sainct-Pierre de Caen. (*Id.*, p. 64.)

Le même recueil mentionne plusieurs autres ouvrages du même sculpteur.

Ph. DE CHENNEVIÈRES.

(*A suivre.*)

CHAPELLE

DONNÉE PAR HENRY IV AU DAUPHIN.

28 avril 1604.

Document communiqué par M. F. de Mély.

A Jehan Messier, brodeur du roy, la somme de deux mil deux cent soixante quatre livres quinze solz, dix deniers, à luy ordonnée pour les partyes et fournitures qu'il a faictes et fournies en l'extraordinaire de la dite Argenterye, durant le quartier d'avril audict an MVIcc IIII, à cause d'une chapelle que Sa Majesté a commandé estre faicte pour Monseigneur le Daulphin et dont sadicte Majesté luy auroit faict don.

A sçavoir :

Pour avoir fourny vingt-sept aulnes et demye de vellours cramoisy de Lucques, sçavoir : IX aulnes pour les deux parements d'autel; pour la chasuble, estolle, fanon, corporaillier, platine, orillier et une couverture pour le Missel, six aulnes; pour le marchepied, huict aulnes; pour les trois grands carreaulx et sacz pour les Heures, trois aulnes à XVIII l. l'aulne . . . . . Vc VIII l. XV s.

Pour avoir fourny huict aulnes de damas rouge cramoisy pour faire deux rideaux, à IX l. l'aulne . . . . . LXXII l.

Pour six aulnes un quart de taffetas rouge pour doubler la chasuble, estolle, fanon, faire ung voile, ung taffetas à bailler la Paix à baiser et doubler ung sac pour mettre les Heures, à VI l. l'aulne . . . . . XXXVII l. X s.

Pour deux autres voiles de taffetas à huict fils, l'un blanc et l'autre violet cramoisy qui contiennent trois quartiers chacun, à VI l. l'aulne. . . . . IX l.

Pour une demye aulne de taffetas de Gênes pour doubler le corporaillier et platine . . . . . XL s.

Pour quinze aulnes et demye de thoille neufve, pour servir à doubler les deux paremens, le drap de pied, les quatre carreaux, et faire un grand sac pour mettre le marchepied et carreaulx à XXV s. l'aulne. . . . . XIX l. VII s. VI d.

Pour un crucifiement, Nostre-Dame, Saint-Jehan, la Magdelaine,

Digitized by Google

pour le parement d'en hault, et une Nostre-Dame de Pitié au parement d'en bas, le tout de broderie, de. . . . . vc l.

Pour douze armoiries d'or fin de Mondict Seigneur le Daulphin, sçavoir : huict aux deux paremens, deux à la chasuble et deux au deux rideaux, à xxx l. pièce . . . . . IIIc LX l.

Pour trois croix en broderie qui sont auxdicts voilles, à soixante solz pièce. . . . . IX l.

Pour le sinet à mettre au Missel, de broderie d'or fin avecques les cordons . . . . . LX s.

Pour trente deux aulnes de grande frange d'or à ung mollet, pour mettre tant aux rideaux, estole, fanon, parement de drap de pied, poisant dix onces, à soixante quinze sols l'once . LXX l. VI s. IIII d.

Pour trente deux aulnes de petite frange de soye rouge cramoisy, à ung mollet, pour mettre soubz celle d'or cy-dessus declarée, poisant quatorze onces six gros, à trente cinq solz l'once. . . . . XXV l. XVI s. III d.

Pour neuf aulnes ung quart de passement d'or pour les croix de ladicte chasuble, estole, fanon, corporaillier et platine, poisant cinq onces et demye à soixante quinze sols l'once . . XX l. XII s. VI d.

Pour huict aulnes et demye de dantelle emploiée aux trois voilles, pour le calice et celui pour porter la paix à baiser, poisant trois onces et demye à cent solz l'once . . . . . XVII l. X s.

Pour avoir mis douze glands, qui en gectent chacun six petits, auxdicts voiles, à xb s. pièce . . . . . IX l.

Pour neuf bouttons d'or qui sont au corporaillier et platine. . . . . XIII s. VI d.

Pour un cordon avec une crespine d'or mis au corporaillier. XV s.

Pour douze grosses houppes, qui sont aux deux grands carreaux à xxx s. pièce . . . . . XVIII l.

Pour deux cordons mis à l'estolle et fanon . . . . . VI l.

Pour un autre cordon à la chasuble . . . . . IIII l.

Pour avoir mis deux autres cordons aux rideaux . . . VI l.

Pour quatre houppes qui sont à l'oreiller qui sert pour le Missel, à xx s. pièce . . . . . IIII l.

Pour deux aultres cordons, avec deux houppes aux bouts, qui ont esté mises au sac des Heures . . . . . LX s.

Pour deux houppes qui sont au bout du sac des Heures . XXX s.

Pour un gros cordon de fleurès cramoisy, qui poise sept onces un gros et demy, à xx s. l'once . . . . . VII l. XIII s. VI d.

Pour avoir fourny six onces et demye de gallon d'or qui ont esté emploiés à border lesdictes chasuble, estolle, fanon, corporallier, platine, couverture dudict Missel, le sacq à mettre les Heures, les trois grands carreaux qui servent pour ledict Missel, à LXX b. d. l'once . . . . . XXIIII l. VII s.

Digitized by Google

Pour avoir mis vingt livres de plume pour lesdictz carreaux à x s. la livre . . . . . x l.

Pour deux onces de gallon rouge cramoisy, pour faire les ataches des rideaux, à xxx s. l'once . . . . . LXX s.

Pour les anneaux ausdicts rideaux. . . . . XX s.

Pour un tapis de Tournay, contenant troys aulnes . . . VIII l.

Pour ung autel portatif, enchassé dans du boys et avec la ferrure . . . . . XVI l.

Pour la façon de ce que dessus . . . . . LII l.

Plus, pour avoir fourny dix neuf aulnes deux tiers de thoille de Hollande, pour faire quatre aubes, et quatre aulnes, à LX s. l'aulne . . . . . LIX l.

Pour vingt aulnes de ladicte thoille pour quatre surplis . LX l.

Pour dix aulnes de la même thoille pour deux rochetz . XXX l.

Pour trente six aulnes pour six nappes à six aulnes chacune. . . . . CVIII l.

Pour sept aulnes trois quarts de ladicte thoille employée à faire six serviettes pour servir à essuyer la main du prestre, six sacz de grand calice, et pour six purificatoires, audict prix de LX s. l'aulne. . . . . XXII l. XV s.

Pour trois aulnes de thoille baptiste pour faire six corporaulx, à XI l. X s. l'aulne. . . . . XIX l. X s.

Pour quatre ceyntures pour les aulbes, à trente sols pièce . VI l.

Pour avoir fourny vingt aulnes de passement à dentelle pour border quatre surplis, à XV s. l'aulne . . . . . XV l.

Pour neuf aulnes de mesme passement, pour border deux rochetz, audit prix. . . . . VI l. XV s.

Pour trois aulnes et demye de passement pour les collets, tant de quatre surplis que deux rochetz, à vingt sols l'aulne . . . LXX s.

Pour douze aulnes de passement double qui ont esté emploiés aux six corporaux, à deux aulnes chacun, à trente solz l'aulne . XVIII l.

Pour dix aulnes et un tiers de passement d'entre deux thoilles employés à quatre surplis et deux rochetz, à vingt cinq sols l'aulne . . . . . XI l. XVIII s. VIII d.

Pour la façon de tout le linge cy dessus escript . . . XXXVI l.

Pour deux coffres de trois pieds et demy de long, doublez de serge verte avecques quatre courroyes pour porter lesdicts coffres sur un cheval et pour la voiture de tous les dits ornements depuis Paris jusqu'à Saint-Germain . . . . . XXXVI l.

Touttes lesquelles partyes et sommes de deniers cy dessus specifiées et declarées, non tirées hors ligne, montent et reviennent ensemble à ladicte première somme de deux mil deux cents soixante quatre livres quinze solz dix deniers, laquelle a été payée comptant par ledict présent Argentier audict Messier, comme appert par quittance signée

Digitized by Google

de sa main et passée par devant Dupuits et Bourdereau, notaires au Chatelet de Paris, le XXVIII avril M VI^c IIII : cy rendues pour cecy . . . . . IIm IIc LXIIII l. XV s. X d.

29 avril 1604.

A Jehan de la Haye[1], Orfèvre dudict Sire, la somme de deux mil six cent soixante dix livres tournoys à lui ordonnées pour les partyes et fournitures qu'il a faictes et fournyes en l'extraordinaire de la dicte Argenterie, durant le dict quartier d'avril, audict an M VI^c IIII, à cause de la chapelle que Sa Majesté a commandé estre faicte pour Monseigneur le Daulphin et dont Sadicte Majesté luy a faict don.

A sçavoir :

Pour une croix, deux chandelliers, ung grand callice, deux burettes, une paix, une sonnette, une cuvette, un autre petit calice, une bouëtte pour mettre le pain à chanter, deux bassins, une triangle, ung eaubenoistier et une cocquille, le tout d'argent doré, laquelle, poisant ensemble LXII marcs une once, revient, à XXVII l. le marc, à la somme de . . . . . IIm VIc IX l. V s.

Pour les estuyz pour mettre les bassins d'argent . . LX l. XV s.

Toutes lesquelles partyes et somme de deniers cy dessus déclarées et spécifiées, non tirées hors ligne, montent et reviennent ensemble à la dicte première somme de IIm VIc LXX l. t., laquelle a esté payée comptant par ledict présent Argentier dudict de la Haye, comme appart par quittance signée de sa main et passée par devant Dupuitz et Bourdereau, notaires au Châtelet de Paris, le XXIX et penultiesme avril M VI^c IIII, cy rendues pour ceci. . . . . IIm VIc LXX l.

(Comptes de l'Argenterie du Roi pour l'année 1604; Pierre de la Bruyère, Argentier. Ms. 513 B. Bibliothèque communale de la ville de Chartres. Fol. 108 v° et suiv.)

LES FONTAINES DE TOULON.

GASPARD PUGET, PIERRE PUGET, NICOLAS LEVRAY.

(1649-1650.)

Documents communiqués par M. Charles Ginoux.

L'historien de *Pierre Puget*, Léon Lagrange, ne consacre que quelques lignes à la construction des Fontaines de Toulon (voy. *Pierre Puget*, Paris,

---

1. Le *Louis Delahaye*, catalogué par M. Guiffrey dans la liste des orfèvres de la Maison du Roi, de 1631 à 1657 (*Nouvelles Archives*, 1872, p. 73), doit être de la même famille.

Digitized by Google

in-12, 2e édition, 1868, p. 19-20). Les documents qui nous sont offerts par M. Charles Ginoux éclairent le texte de Lagrange. Nous y trouvons ce que celui-ci n'avait pas pris le soin de faire connaître, les sommes payées aux trois artistes, *Gaspard Puget, Pierre Puget* et *Nicolas Levray*. (Ces pièces sont tirées du registre des *Délibérations du conseil de ville de Toulon*, série BB. 60.)

H. J.

Sera payé à *Gaspard Puget* et *Nicolas Levray*, tailleur de pierres, cinquante livres pour reste et entier payemen du prix fait des fontaines d'Astour et portal d'Amont, suivant l'acte de Vacon par moi no^re^ et rapportant quittance publique sera admis (22 mars 1649, folio 4).

Le dit Conseil a ratifié et approuvé l'acte de prix fait donné par les s^rs^ consuls à *Gaspard Puget* et *Nicolas Levray*, tailleurs de pierre de la fabrique et construction d'une fontaine pierre de Calissanne à la place de la porte saint Lazarre le vingt six du présent, riere de M^e^ Blancard, no^re^, au prix de cent huitante livres, sellon sa forme et le reçu.

Se retiendra ledit s^r^ trésorier nonante livres qu'il a payé par ordre des consuls et conseillers à *Gaspard Puget* et *Nicolas Leuret* (*Levray*), sculteurs de pierres, le vingt-six du présent acte dud. Blancard no^re^ en desducion du prix de la fontaine de la place de la porte Saint-Lazare, et faisant acquis, seront admis (mars 1649, folio 8).

Sera payé à *Pierre Puget* et *N. Levray*, sculteurs, la somme de nonante livres pour reste de la fontaine qu'ils ont fait à la porte Saint-Lazare, et mandat sera fait (7 septembre 1649, fol. 52).

Sera payé à *Gaspard Puget* et *Nicolas Levray*, esculteurs, la somme de cant livres pour la figure de saint Louis par eux faite sur la fontaine de la Poissonnerie, et mandat sera fait (6 janvier 1650, fol. 81).

Gaspard Puget, frère aîné de *Pierre Puget*, se trouvait à Toulon avant 1645. Gaspard vivait encore à Marseille, en 1683, où il était connu comme maître architecte et sculpteur.

Nicolas Levray était sculpteur dans le port en 1640. En 1645-1646, il avait fait, sous la direction de *Pierre Puget*, tous les ornements du vaisseau *la Reine*. Il fit à la même époque les sculptures des vaisseaux *le Breşé* et *le Saint-Philippe*. En 1670, il était encore adjudicataire des travaux de sculpture du vaisseau *la Trompeuse*, dont les dessins étaient de *Pierre Puget*.

Ch. G.

Digitized by Google

DENIS MARTIN

ET

SA STATUE DE TURENNE.

(1704.)

M. Roy, dans son ouvrage sur *Turenne et son temps* (Paris, Hurtrel, 1884), a rappelé les hommages rendus à l'illustre guerrier par ses contemporains et par la postérité (p. 399). Comme œuvres d'art, il a cité le tombeau dessiné par *Le Brun*, exécuté par *Jean-Baptiste Tuby* et *Gaspard Marsy;* il a cité le monument de Salzbach édifié par le cardinal prince de Rohan en 1781, restauré en 1829. M. Roy aurait pu ajouter une des statues colossales en marbre, destinées au pont Louis XVI (aujourd'hui de la Concorde), qui avait été exécutée par *Edme Gois* en 1810; elle a été transportée au musée de Versailles. Le même modèle a été répété par *Gois* en 1820, en bronze, pour la ville de Sedan, où il décore la place Turenne.

Des documents qui suivent, il résulte qu'une autre statue équestre en bronze fut commandée par le cardinal de Bouillon à *Denis Martin*, architecte et sculpteur du roi, en 1704. Le nom de cet artiste est inconnu à Lance et à Bellier de la Chavignerie. Terminée en 1706, la statue fut envoyée à Paray-le-Monial et y arriva en assez mauvais état. Les détails sont curieux.

Henri STEIN.

Ce jeudi.

S. A. désire sçavoir de vous, Monsieur, de combien de pieds doit être la figure du Temps. Et que vous examiniés bien à vostre loisir à combien elle reviendra de la composition dont vous m'avés parlé par vostre billet, vous avés pris la peine de mettre 2,000 l. Songés-y de nouveau, s'il vous plaist, affin que je lui envoye vostre réponse au dos de ce billet que vous me renvoyerés dimanche prochain avec ladite réponse. Comme aussi à combien reviendra ladite figure, si S. A. désiroit l'avoir en bronze, toute réparée. Je vous souhaite le bonjour et je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Lefèvre.

P. S. — Je salue toute vostre famille. J'ay satisfait par ordre de S. A. aux prétentions de MM. Noël et Gaillard.

Digitized by Google

Il suffira que la réponse soit faite pour mecredi matin à 7 heures, 17 de ce mois, chés M. Lefèvre.

A Monsieur
Monsieur Martin,
Architecte et sculpteur du roy,
A Paris.

Au dos, on lit :

La figure du Temps doit avoir huit pieds ou environ, c'est-à-dire depuis sept et demy jusques à huit pieds. Sy son Altesse la désire de bronze, ce que je ne lui conseille pas, puisque de plomb et estaing elle sera aussy durable que de bronze, estant placée, et qu'elle ne fera pas plus d'effet; cependant, elle coustera dix mille livres, et de plomb et estain je m'oblige de la faire à Paris pour deux mil livres, et sy son Altesse veut que je m'oblige au transport, au posage et à la mettre en couleur de bronze sur le lieu, c'est mil livres d'augmentatiôn; le tout en considération de la pension qu'Elle me paye et sans que ledit ouvrage me la puisse faire oster. Je m'oblige de mesme pour la faire en bronze au transport et posage, quoy que ce soit à pris modique, mais je ne puis me dispenser de me passer ce peu pour le service de son Altesse, à quy que je me suis desvoué. Je suis et seray toujours très humblement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Denis Martin.

Billet annexé.

La chose dont monsieur Lefèvre m'a fait l'honneur de me parler vaut deux mil livres au moins; je l'ay examinée, il n'y a rien à diminuer. C'est son très humble et très obéissant serviteur

Denis Martin.

(*Archives nationales*, fonds de Bouillon, R² 73.)

Payé 10 l. 16 jusques à Orléans.

Paris, ce 4 décembre 1706.

A la garde de Dieu et à la conduitte d'Etienne Potin le jeune, voiturier par terre d'Orléans, il vous plaira, Monsieur, recevoir une caisse cordelée et couverte d'une toille cirée qui marque le dessus de ladite caisse, qu'il faudra décharger avec un grand soin et la faire transporter au bateau dans la même situation, étant un ouvrage sujet à rupture faute de soins. L'adresse de Monsr le che-

Digitized by Google

valier de Serte en passe debout pour Paray par Digoin; l'ayant receue bien conditionnée, vous ne payerez aucune chose. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Lefèvre,
Secre de S. A. M. le cardl de Bouillon.

A Messieurs
Messieurs de Madière et Chassin,
Marchands à Orléans.

A Paray, ce 31 janer 1707.

Pour avoir mal emballé la statue équestre de feu M. de Turenne, la jambe de hors le montoir de devant est fendue au-dessus du genouïl, mais cependant elle tient encore; celle du côté du montoir de devant n'est entiere que jusqu'au genouil, et du genouil en bas elle est en morceau, mais on les a pour la pluspart; la jambe de derrière, hors le montoir, est toute brisée depuis le jaret jusqu'en bas par derrière, le devant tenant encore un peu à la barre de fer; l'autre jambe, derrière du côté du montoir, n'est que felée, par le devant de la cuisse; la queüe n'est qu'un peu écorchée; tout le reste de la figure, tant de l'homme que du cheval, est dans son entière; si, après avoir bien emballé la figure, on avoit eu la précaution, comme on le devoit faire, de remplir la quaisse de son bien sec, cela ne seroit pas arrivé, et j'aurois receu cette statue équestre avec beaucoup plus de satisfaction que je n'ay fait aujourd'hui qu'elle m'a esté portée de Digouin.

Le Cardl de Bouillon, Bon du Sré Cse.

(*Archives nationales*, fonds de Bouillon, R3 66.)

NICOLAS-CHARLES SILVESTRE.

(1752.)

Dans mes recherches aux Archives nationales, j'ai trouvé l'original d'une lettre adressée par *Nicolas-Charles Silvestre*, de l'Académie de peinture et de sculpture, à M. de Vandières, directeur général des Bâtiments. Elle me paraît assez intéressante, parce qu'elle explique un passage des mémoires du marquis d'Argenson relatif au bruit qui se produisit à la cour à la suite de cette lettre.

Digitized by Google

J'y joins la nomination du même *Nicolas-Charles Silvestre* comme tuteur de ses six cousines germaines, petites-filles de *Louis de Silvestre* le jeune, pièce que j'ai copiée sur une expédition en bonne forme.

Les notes qui accompagnent la seconde pièce sont tirées en grande partie des papiers et registres déposés aux Archives nationales sous les cotes O[1] 195, 200, 651 à 703; — O[1] 1057 à 1087, 2061 et 2062, 3745; — P. 2598; — R[3] 19078 et 19215; Z[1a] 520 et 521.

Nicolas-Charles Silvestre, dessinateur et graveur, le plus jeune des enfants de *Charles-François*, fils d'*Israël*, avait obtenu deux brevets de survivance des charges dont son père était titulaire, savoir : le 10 avril 1714 (il venait d'atteindre sa quinzième année), de celle de maître à dessiner des pages de la Grande Ecurie, et, le 10 février 1717, de celle de maître à dessiner du Roi.

Puis, le 15 mars 1738, après la mort de son père, qui en était pourvu, le brevet de maître à dessiner en titre du Dauphin et des Enfants de France fut accordé à *Nicolas-Charles* par le roi Louis XV.

Enfin, le 30 décembre 1747, *Nicolas-Charles* fut reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Le décès de *Coypel*, arrivé le 14 juin 1752, laissait vacante la place de garde des dessins du Cabinet du Roi; *Nicolas-Charles*, croyant y avoir des droits, s'empressa de la demander à M. de Vandières, alors directeur général des Bâtiments, qui donna la préférence à *Cochin le fils*.

Silvestre, mécontent, écrivit une lettre de récrimination à M. de Vandières. Le marquis d'Argenson, dans ses mémoires, fait allusion à cette lettre et avoue qu'elle valut à son auteur un emprisonnement au Fort-l'Évêque, allégation qui ne se trouve mentionnée nulle part ailleurs. Voici du reste ce passage :

3 août 1752. — M. *Silvestre*, maître à dessiner de M. le Dauphin, frère[1] d'une demoiselle *Silvestre*, maîtresse à dessiner de M^me^ la Dauphine, venue de Dresde après cette princesse et qui passe pour la gouverner, *Silvestre* a

1. Le frère de *Marie-Louise-Maximilienne Silvestre* était *François-Charles Silvestre*, vice-directeur de l'Académie de peinture à Dresde, tous deux seuls enfants alors survivants de *Louis Silvestre* le jeune, directeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, et de Marie-Catherine Hérault, sa femme. *Nicolas Charles* n'était que leur cousin germain.

Digitized by Google

donc demandé l'emploi de garde des dessins du Cabinet du Roi, vacant par la mort de *Coypel*. Mais M. de Vandières, qui en dispose, lui a préféré le fils de *Cochin*, fameux graveur. *Silvestre* a écrit à M. de Vandières une lettre injurieuse; il l'a montrée à sa sœur, la marquise de Pompadour et celle-ci au Roi, qui a fait mettre *Silvestre* au Fort-l'Évêque, où il est depuis quatre jours. Grande brouillerie du Dauphin ou plutôt grande bouderie. Haine de la famille royale contre la favorite. Orage à la cour. (*Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés par Rathery. Paris, 1859-68, 9 vol. in-8°, vol. VII, page 271.)

La lettre en question, dont l'original se trouve aux Archives nationales dans le carton O[1] 1072, est conçue peut-être en termes un peu vifs, mais pas aussi injurieux que voudrait le faire croire le marquis d'Argenson; en voici la teneur :

Monsieur,

On me mande tenir de vous que vous avez donné la place de garde des desseins à Monsieur *Cochin*, et cela dès le lendemain de la mort de Monsieur *Coypel*, quoique j'eusse eu l'honneur de vous prévenir et de vous la demander pour moi quatre heures après la mort du deffunt. Vous avez dit aussi, Monsieur, que vous aviez de bonnes raisons pour ne le pas déclarer. Je le conçois aisément; il a pu vous en coûter un peu pour convenir hautement de l'injustice que vous me faites. Ne persécutez pas, Monsieur, un honnête homme et un des plus anciens serviteurs du Roy, faites-vous honneur de rendre justice et comptez alors sur les sentiments sincères de

Votre très humble et très obéissant serviteur,
SILVESTRE.

Paris, ce 29 juillet 1752.

A Monsieur
Monsieur de Vandières,
Directeur général des Bâtiments du Roy,
A Compiègne.

Nicolas-Charles Silvestre fut nommé, le 31 mars 1760, tuteur de ses six cousines germaines, alors encore mineures et pensionnaires à l'abbaye royale de Saint-Cyr, filles issues du mariage de Pierre-Joseph Pierrart, camérier intime du roi de Pologne, Électeur de Saxe, Auguste III, avec Marie-Thérèse Silvestre, sa femme, troisième et dernière enfant de *Louis Silvestre* le jeune et de Marie-Catherine Hérault.

Voici le texte de la délibération du conseil de famille de ces mineures, pris sur une copie authentique. Les notes qui l'accompagnent sont sans exception tirées soit d'actes authentiques, soit des registres de paroisse, soit enfin des nombreux papiers et registres conservés aux Archives nationales.

Digitized by Google

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Alexandre de Segier, chevalier, etc..... prévôt de Paris, salut. Savoir faisons que l'an mil sept cent soixante, le trente-un mars, par-devant nous Jérôme d'Argouges, chevalier, etc....., lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents et amis de Louise, Marie, Félicité, Antoinette, Adelaïde et Éléonore Pierrart, mineures, filles de Pierrart, camérier intime de Sa Majesté le Roy de Pologne, Électeur de Saxe, et de deffunte Marie-Thérèse Silvestre, sa femme, décédée en cette ville au mois d'aoust mil sept cent cinquante-sept, et lui estant toujours resté auprès de Sadite Majesté le Roy de Pologne, sans que depuis ce décès de sa femme il ait fait connoître quelles estoient ses intentions au sujet de la tutelle desdites d^elles^ ses filles, actuellement pensionnaires en l'abbaye Royalle de Saint-Cyr, leur mère les ayant amenées de Dresde à Paris lorsqu'elle y est revenue, savoir :

Louis Silvestre, écuyer, premier peintre du Roy de Pologne, Électeur de Saxe, peintre ordinaire du Roy et Directeur général de l'Académie de France, [aïeul maternel] ;

François-Charles de Silvestre, écuyer, oncle maternel [1],

Et *Nicolas-Charles de Silvestre*, écuyer, maître à dessiner du Roy et des Enfants de France, oncle à la mode de Bretagne ;

Jean-Charles Roëttiers, graveur général des monnoyes de France, conseiller de l'Académie royalle de peinture, grand-oncle maternel à cause de Catherine Hérault [2], sa femme, décédée ;

Charles-Robert Roëttiers, graveur général des monnoyes de France en survivance, oncle maternel à la mode de Bretagne [3] ;

Jean-Baptiste Marteau, entrepreneur des Bastimens du Roy, autre oncle maternel à la mode de Bretagne [4] ;

Claude-Luc Guillande, huissier du cabinet de Madame la Dauphine [5],

---

1. Pendant que son père *Louis de Silvestre* le jeune était directeur de l'Académie de peinture de Dresde, il avait eu le titre de vice-directeur de cette Académie. A son retour en France, *François-Charles* avait obtenu un intérêt dans les fermes du roi. Il avait épousé en 1744, à Paris, Marie-Catherine Marteau, qui fut d'abord femme de chambre de la Dauphine, puis de la comtesse de Provence. Née en 1722, elle était fille de Jean-Baptiste Marteau, nommé plus loin, et de sa seconde femme, Marie-Anne Hérault, sœur de M^me^ Louis de Silvestre.

2. Sa première femme, sœur de M^me^ Louis de Silvestre.

3. Fils du premier mariage du précédent.

4. Fils de Louis Marteau, entrepreneur des bâtiments du roi, et de Marie-Anne Hérault, sa seconde femme, aussi sœur de M^me^ Louis de Silvestre.

5. Et plus tard receveur général du tabac à la Rochelle. Il avait épousé, en 1753, Charlotte-Suzanne Silvestre, fille de *Nicolas-Charles Silvestre* et de Magdeleine-Charlotte Le Bas, et était par conséquent, par alliance, cousin issu de germain des mineures. M^me^ Guillande, après avoir été femme de

Digitized by Google

Et *Charles Hérault*, peintre en émail, oncle[1].

Tous par Me Raffignon, procureur au Châtelet, fondé de leur procuration demeurée jointe à la minute des présentes, lequel, après serment par lui audit nom fait au cas requis, sur ce qui a été représenté à ses constituants de la nécessité qu'il y avoit de pourvoir lesdits mineurs d'un tuteur en état de veiller à leurs intérêts et se présenter dans tous les cas requis, nous a dit que ses constituants sont d'avis que ledit *Nicolas-Charles Silvestre*, qui s'en est raporté à justice, soit nommé tuteur desdites mineures à l'effet de régir et gouverner et administrer leurs personnes et biens situez en France et veiller aux intérêts desdits mineurs dans tous les différents cas nécessaires; requérant ledit Me Raffignon l'omologation dudit avis. Sur quoy, nous disons que ledit sieur *Nicolas-Charles Silvestre* est et demeurera tuteur desdites mineures à l'effet de régir et gouverner et administrer leurs personnes et biens situez en France, veiller et stipuler leurs intérêts dans tous les cas et affaires qu'il appartiendra, suivant l'avis cy-dessus que nous avons omologué; et comparoîtra ledit sieur *Silvestre* pour accepter laditte charge et faire le serment accoutumé; en témoin de quoy, nous avons fait sceller ces présentes données par nous juge susdit lesdits jour et an que dessus.

(Signé :) Lambert. — Collationné (signé :) Vincent.

Ensuite est écrit :

Et ce premier avril audit an est comparu ledit sieur *Silvestre*, lequel a accepté ladite charge de tuteur et fait le serment accoutumé et signé à la minute. (Signé :) Vincent.

Ces six filles, toutes nées à Dresde, étaient :

1° Marie-Louise Josèphe, née le 24 janvier 1743, qui devint femme de chambre de Madame Clotilde de France, sœur du roi Louis XVI, puis lectrice de Madame Élisabeth, autre sœur du roi, avait épousé en 1772 Jean-Charles Dujardin de Ruzé, gentilhomme de la vénerie du comte d'Artois, intendant et général honoraire de la maison de Madame et régisseur général des fournitures de la marine; sans postérité.

2° Marie-Françoise Josèphe, née le 20 février 1744, nommée lectrice de la Dauphine en remplacement de sa tante, Marie-Louise-Maximilienne Silvestre, démissionnaire[2]. Elle avait épousé à

---

chambre du duc de Bourgogne enfant, devint première femme de chambre de Madame Élisabeth.

1. Il était frère de Mme Louis de Silvestre. Il est indiqué ici avec la qualification de peintre en émail, et j'ignore si l'on connaît quelqu'une de ses œuvres.

2. Née à Paris le 14 décembre 1707 et morte en 1797.

Digitized by Google

Paris, le 1er août 1766, Guillaume-Angélique Barrau, avocat au Parlement, commis de M. de Saint-Florentin, ministre, secrétaire d'État, puis premier commis des finances de Monsieur, frère du roi, et enfin caissier de la manufacture royale de Sèvres, dont postérité.

3° Félicité-Françoise-Josèphe, née le 18 mai 1748, femme de chambre de Mme la comtesse d'Artois, qui épousa vers 1770 Louis-Jean-Nicolas Duhautoir, commis de M. Bertin, ministre, secrétaire d'État, puis gentilhomme servant de la reine, dont postérité.

4° Marie-Antoinette-Josèphe, née en 1750, morte à Versailles le 26 janvier 1770, célibataire.

5° Adélaïde, née vers 1752, morte jeune.

6° Et Marie-Anne-Éléonore, née le 9 janvier 1755, qui épousa à Versailles : 1° Jean-Pierre Fagonde, chef du bureau des Invalides de la marine, et 2° Claude-Simon Randoulet, d'abord piqueur de la Petite Écurie du roi, chargé de l'éducation du comte d'Artois pendant le temps qu'il passa dans la Petite Écurie, puis receveur de l'octroi municipal de Paris ; sans postérité.

Les trois premières avaient obtenu des lettres de naturalité au mois de mars 1767 (Arch. nat., P 2598).

F. Fanon.

JOSEPH-BENOIT SUVÉE

ET SON TABLEAU

LA MORT DE CLÉOPATRE.

(1785.)

Les livrets sont remplis d'énigmes. Il y a plaisir et peut-être profit à en diminuer le nombre. A la page 18 du livret du Salon de 1785, on lit cette mention :

« *Mort de Cléopâtre.* Ce tableau, de 5 pieds 4 pouces de large sur 4 pieds 4 pouces de haut, est tiré du Cabinet de M***. »

Si nous ne faisons erreur, ce M*** est Hennin, dont la correspondance, conservée à la bibliothèque de l'Institut, nous a permis de faire plus d'une découverte. Hennin fut en effet en relations avec *Suvée* au sujet d'un tableau commandé vers 1780. Un acompte avait été versé à l'artiste par le diplomate. Trois ans plus tard, *Suvée* n'avait rien envoyé. Hennin réclama son acompte, mais il sut donner à sa réclamation le ton le plus courtois ; aussi le peintre ne voulut-il pas demeurer en reste de courtoisie, et la toile, ébauchée de longue date, reçut le dernier coup. Entre temps, *Suvée* recommande à Hennin

Digitized by Google

son élève, M^lle^ *Roussel*. Celle-ci tenait sans doute le pinceau. Elle n'a pas acquis, croyons-nous, une haute célébrité. Les biographes ont omis de parler d'elle.

Henry DE CHENNEVIÈRES.

I.

Hennin à *Suvée*.

Versailles, le 26 may 1783.

Il y a plusieurs années, Monsieur, que je vous ai prié de me faire un tableau. Vous avez même reçu 300 livres à compte. Des travaux plus importans vous ont fait oublier cet engagement. Comme vous ne m'avez pas annoncé que vous songeassiez à enrichir mon cabinet, je suppose que je vous contrarierois en vous pressant de me satisfaire. Je vous prie donc, Monsieur, de remettre les 300 l. à M. Echard, que je préviens sur l'usage auquel je les destine. Dans un autre tems, je serai peut-être assez heureux pour que vous vous rappelliez que vous m'avez privé d'un plaisir que je devois espérer de votre part.

Hennin.

II.

Suvée à Hennin.

Paris, ce 11 juin 1783.

Monsieur, M. Echard m'a remis avant-hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, afin que je lui remette les trois cent livres que vous eûtes l'honnêteté de me faire accepter, lorsque vous m'avez demandé un tableau, malgré ma résistance et mes observations de ne pouvoir vous satisfaire aussitôt que je le désirois, vu ces ouvrages, dont j'étois chargé alors. J'étois loin de penser que deux ans consecutifs de malheurs domestiques m'auroient fait perdre un tems aussi pretieux pour l'exercice de mon talent qu'indispensable pour ma fortune. Non, Monsieur, je n'ai jamais oublié mon engagement, et la preuve de ma volonté à y satisfaire est que le tableau que je vous destine est ebauché depuis près de deux ans. Si cependant vous voulez absolument, Monsieur, quoique je me propose de terminer votre tableau immédiatement après le Salon, que je remette à M. Echard la somme en question, je suis disposé à satisfaire à vos ordres.

Suvée.

Au Vieux-Louvre, par l'escallier dessous la colonnade.

Digitized by Google

III.

Suvée à Hennin.

Paris, ce 10 9bre 1784.

Monsieur, à peine étiez-vous sorti de chez moi, hier, que je suis rentré. Je ne saurois vous dire combien j'ai été sensible à la peine que vous vous êtes donné de monter à mon attelier. Ce qui augmente mon regret est que mon épouse ne vous ait pas fait voire votre tableau : il étoit dans le cas de me justifier à vos yeux. J'espère, Monsieur, si vos affaires vous ramenent à Paris dans le courant de ce mois, que vous voudrez bien me faire l'honneur de le venir voire. J'espère qu'il sera totalement fini avant la fin du mois prochain.

Suvée.

IV.

Suvée à Hennin.

Paris, ce 22 février 1786.

Monsieur,

..... Pourrai-je vous recommander de nouveau les interests de Mlle *Roussel*, mon eleve, auprès de M. Labbé de Roallene. Après tout ce que Mme la duchesse de Narbonne m'a dit au sujet de l'intérêt que madame Adelaïde prenoit à son avancement et la maniere dont la princesse elle-même m'a fait l'honneur de me la recommander en disant qu'elle vouloit qu'elle poussat son talent aussi loin que ses dispositions le permetteroient, il n'y a pas à douter que son intention ne soit de venire au secours de son ancien serviteur, dont elle connoit la nombreuse famille et le peu de fortune. Nonobstant, Mlle *Roussel* reste dans la plus grande inquietude, n'ayant depuis son retour à Paris entendu parler de rien. Mme Collet avoit dit à la mere de la jeune personne que son mary devoit avoir un travail avec Madame et qu'elle croyoit qu'alors il seroit question d'une pension en faveur de Mlle *Roussel*. Je vous supplie, en grace, si vous pouvez trouver l'occasion de joindre monsieur l'abbé de Roallene ou M. Collet, d'appuier cette affaire.

Suvée.

V.

Suvée à Hennin.

Mars 1786.

Je vous envoye enfin le tableau de *Cléopâtre*. J'espère que nul accident n'y arrivera en chemin.

Suvée.

Digitized by Google

LETTRES DE DIVERS ARTISTES

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

(1790-1795.)

DUMONT, COUSTOU, MIRYS, NIVARD.

Dans un fonds peu connu des Archives nationales, qui nous a fourni de curieuses lettres d'Ingouf le jeune, nous avons rencontré les pièces suivantes. Elles nous ont paru présenter quelque intérêt. Les artistes qui les ont signées jouissent presque tous d'une certaine notoriété. On connaît le sculpteur *Dumont*, l'architecte *Coustou* et le peintre *Nivard*. Quant au dessinateur *Silvestre Mirys*, auteur d'un ouvrage intitulé : *Figures de l'histoire romaine*, il manque à la plupart des dictionnaires. Cependant Nagler nous a laissé des renseignements certains sur son père et sur lui. Comme il se charge ici de donner des détails sur son origine et sur ses travaux, sa lettre au Comité de Salut public pourra être utile à ses biographes futurs.

J. G.

Lettre de Dumont, *sculpteur, à l'Assemblée nationale.*

(N° 551, le 1er avril 1790.)

A nosseigneurs de l'Assamblée nationale, composants le comité de féodalité.

Le sr *Dumont*, sculpteur à Paris, a l'honneur de vous représenter qu'il s'est engagé a achetter une maison et s'est soumis à en passer le contrat dans la quinzaine qui expire le 1er avril prochain, qu'à cette époque le décret pour le mode du rachat des droits seigneuriaux serait rendu et sanctionné par le Roy. La vente étant considérable, il en résulterait pour luy un préjudice réel, si son vendeur le forçait à passer le contrat avant ce décret. C'est pourquoy il vous supplie, Nosseigneurs, de prendre en considération sa position. Il n'est pas le seul dans ce cas, il vous est facile de juger de leur impatience et du bien général qui résultera de l'accélération de votre decret, en remettant dans la circulation un numeraire considerable destiné à de semblables acquisitions. C'est peut-être le seul moyen de faire reparaître le numeraire enfoui depuis trop longtems. Le suppliant ne doute point que l'auguste Assemblée nationale ne prenne ces motifs en considération. Ce sera une obligation de plus que le suppliant lui aura, et il ne cessera d'admirer ses travaux.

Dumont, sculpteur,
N° 5, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Présentées le 30 mars 1790.

Digitized by Google

Lettre de Coustou, *architecte, au Comité de Salut public (reçue le 1^er^ floréal an II).*

Liberté, Égalité.

Aux Représentans du peuple composant le Comité de Salut public.

Représentans du peuple,

Simple artiste, n'ayant jamais aspiré à la noblesse ni aux privilèges des nobles, je reçus, en 1778, comme architecte et en considération de mes travaux et de ceux de mes ancêtres dont les ouvrages ont depuis plus d'un siècle honoré la patrie et servent aujourd'huy d'ornements à tous les jardins publics et nottament à celui qui borde cette enceinte, je reçus, dis-je, le cordon connu sous le nom de cordon de Saint-Michel.

Il n'étoit accordé qu'au merite et à l'industrie; je le regardai comme une récompense nationale et je ne rougis pas de l'accepter.

Il en seroit aujourd'huy comme il étoit autrefois à l'égard des artistes, la Convention nationale, en vue de favoriser les arts, encourage le mérite; il n'y a de difference que dans le genre de récompense, le regne de la liberté diffère totalement de celui du despotisme.

Cette espèce de recompense nationale seroit-elle aujourd'huy pour moi et pour mes enfans un titre de reprobation et de proscription? Le penser seroit une injure à la nation.

Non, Citoyens, je ne pense pas qu'un titre qui sort d'une source aussy pure, puisse nous faire comprendre dans le nombre de ceux à qui votre décret enjoint de sortir de Paris sous dix jours.

C'est donc à vous, à votre justice que j'en appelle en vous demandant pour moi et pour mes enfans une interprétation favorable. Nous attendons votre decision avec confiance, telle qu'elle soit; habitué à respecter la loi, nous saurons nous y soumettre avec résignation.

Signé : *Coustou*,
Architecte, place du Vieux-Louvre.

En marge : R. au Comité de législation, le 1^er^ floréal l'an II de la République une et indivisible, portant le cachet du Comité de Salut public avec le mot *approuvé* au milieu du cachet.

Digitized by Google

Lettre de Silvestre Mirys, *peintre et dessinateur, au Comité de Salut public, 4 floréal an II.*

Nagler a parlé des deux artistes qui ont porté le nom de *Mirys;* il donne des renseignements curieux sur la vie nomade du père qui étudia à Paris, passa ensuite à Rome et alla enfin se fixer en Pologne. Mais il n'a pas une date précise sur leur biographie. Ainsi il fait naître le père vers 1700 et dit qu'il s'appelait *Sébastien,* tandis qu'il nomme le fils *H. de Mirys.* Or, on voit par la lettre suivante que le fils se nommait *Sébastien.* Nagler dit que notre *Mirys* était fixé à Paris en 1780 et travaillait encore en 1810. Où a-t-il pris ces renseignements ? Il ajoute enfin que les compositions de notre artiste ont été répandues par les gravures de *Baquoy,* de *Delaunay,* de *Lingée* et aussi de *Patas* et de *Massard.*

La pièce suivante ajoute d'importants détails biographiques à ceux que Nagler a consignés dans son dictionnaire. Est-il nécessaire d'ajouter que Bellier de la Chavignerie ne connaît ni l'un ni l'autre des *Mirys?*

Cette famille d'artistes était certainement, comme nous le fait remarquer notre confrère M. H. Havard, d'origine hollandaise et très probablement elle tenait par quelque lien de parenté au peintre *van Mieris.* Le nom de ce dernier se prononçait *Miris.* Enfin le *de* qui figure devant le nom de nos *Mirys* confirme le rapprochement; il n'est que la traduction du *van* hollandais.

Citoyens représentants composant le Comité de Salut public.

Né en Pologne d'un père français, peintre, je suis venu à Paris en 1769 pour me perfectionner dans cet art. Élève du citoyen *Vien,* j'ai suivi ses leçons en même tems que le célèbre *David,* député à la Convention. J'ai entrepris, en 1782, un ouvrage ayant pour titre : *Figures de l'histoire romaine,* avec un précis historique. Cet ouvrage, présenté à la Convention, a obtenu la mention honorable et le renvoi au Comité d'instruction publique, pour être mis au rang des livres destinés à l'éducation nationale.

Je l'avais offert au public par souscription, j'ai eu pour souscripteurs beaucoup de Polonais qui en ont fait passer des exemplaires en Pologne. Bientôt après, je reçus du tyran de ce pays un diplôme de baron, titre illusoire, qui ne me donnait aucun titre ny droit en Pologne et par conséquent bien moins en France; le but de cette gratification était de m'engager à lui en faire la dédicace, ce que je n'ai pas fait. Cette histoire étant celle d'un grand peuple, je voulais la dédier à la nation française et le frontispice qui devait paraître à la 12e livraison aurait représenté le sujet.

Citoyens représentants, je ne puis être compris dans la classe des nobles, puisque ce titre ne m'a été conféré que par usurpation du tyran de Pologne, qui n'a pas le droit de le donner que revêtu de la sanction de la diète assemblée.

Digitized by Google

D'après cette vérité, ce titre doit être regardé comme nul, et conséquemment me mettre à l'abri de la loi si justement rendue contre la caste nobilliaire et les nations qui ont demerité de la République française.

Je dois donc, Citoyens représentants, vous soumettre ces faits et repeter que, né dans le sein du peuple, je vis depuis 26 ans du travail de mes mains, je desire les occupper à la continuation d'un ouvrage que j'ai commencé en 1782 et qui est connu des représentants Couthon et David. Je le soumettrai au Comité d'instruction publique, je ne travaillerai que par ses conseils et sous sa direction immédiate, trop heureux si mes foibles talens peuvent être utiles aux jeunes Républicains dont vous êtes les pères.

Citoyens representants, la Pologne n'est point en guerre avec la République française.

Je vis du travail de mes mains.

Mon diplôme est nul en Pologne, que peut-il être ici ?

Citoyens représentants, prononcez sur mon sort.

Silvestre Myris,
peintre et dessinateur.

Ce 4 floréal an II de la République, une, indivisible et démocratique.

En marge : R. au Comité de législation le 5 floréal, l'an II de la République une et indivisible.

Lettre de Nivard, *membre de l'ancienne académie de peinture, à l'Assemblée nationale.*

Villeneuve-sur-Yonne, le 17 fructidor, l'an III^e^.

Citoyen président,

Maintenant que l'homme respire librement et que la justice éclaire et conduit les representans d'un peuple souverain qui aiment à accueillir la verité, à protéger la vertu et l'innocence, je dois mettre sous les yeux de la Convention une lettre de l'ex-général Montesquiou, qu'il m'adresse en réponse à ma lettre de félicitations que je lui écrivis à l'occasion de ses victoires et de ses conquetes. Les beaux-arts, qu'il aimoit, m'avoient lié à lui, et comme j'ai connu sa haine pour les tyrans et ses sentimens patriotiques, il est de mon devoir de faire connoître combien il étoit plein de ces sentimens, même après qu'il eut detruit Du Saillant et le camp de Jalès et planté au milieu du pays savoisien l'arbre sacré qui fait

Digitized by Google

fuir les esclaves et pâlir les despotes. Il fut, je crois, le premier général conquérant pour la République françoise. Après de si brillants et de si heureux succès, si funestes aux tyrans couronnés, pouvoit-il devenir un traître à sa patrie, l'ami et le protégé d'une puissance qu'il chercha à détruire?

Nivard,

de la ci-devant Académie de peinture, l'un des artistes honorés de la Nation par le décret de la Convention du 14 nivose dernier.

En marge : Renvoyé au Comité de législation le 4e complémentaire.

Voyez sur le peintre *Nivard* une note de M. Clément de Ris signalant deux œuvres signées de *Nivard*, portant les dates des années 1784 et 1788 (*Nouvelles Archives de l'Art français*, t. VII, 1879, p. 461). Dans le même volume, à la page suivante, un autre amateur fort épris de l'art français, M. Cottenet, publiait une lettre du même artiste, qu'il faisait précéder de quelques observations intéressantes sur la carrière de ce paysagiste oublié.

J. G.

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

LEGRIP, VIGNERON, RICARD, VAUCHELET.

CXVII. **Legrip.** — 1871.

A *Frédéric Legrip.* — 1817-1871[1]. — Souvenir de son frère A. L. (Montparnasse, 11e division.)

CXVIII. **Vigneron.** — 1872.

Pierre Roch Vigneron, — 16 août 1789-12 8bre 1872. — Chevalier de la Légion d'honneur, — peintre d'histoire, — de genre et de portraits. — Uranie Gautherot — femme Vigneron. — 30 mars 1795-5 8bre 1870. — *Marie Mira Vigneron*, — 28 septembre 1817-4 juin 1884. — Peintre de portraits.

(Montparnasse, 18e division.)

CXIX. **Ricard.** — 1873.

Lux perpetua luceat ei. — *Gustave Ricard.* — Venise en le perdant aurait porté le deuil. — *Louis-Gustave Ricard*, — décédé le 23 jan-

1. Décédé le 2 décembre 1871.

Digitized by Google

vier 1873, — à l'âge de 49 ans. — Ene Alfred Ricard, — décédé le 13 mai 1870, — à l'âge de 43 ans.

(Montmartre, 23e division.)

CXX. **Vauchelet.** — 1873.

Ici reposent — *Théophile Vauchelet*, peintre d'histoire, — fils d'Antoine et de Sophie, frère d'Auguste, d'Émile — et de Laure, mari de Louise, — décédé le 22 avril 1873, à l'âge de 71 ans. — *De profundis.* — *Émile Vauchelet*, architecte, — couronné par l'Institut, le 1er 8bre 1814, mort — le 5 fer 1817, à l'âge de 19 ans. — *Auguste Vauchelet*, architecte, — couronné par l'Institut, le 6 8bre 1810, mort — le 6 nbre de la même année, à l'âge de 17 ans 1/2. — Sophie Vauchelet, — mère d'Auguste et d'Émile, — décédée le 13 mars 1839, — à l'âge de 73 ans. — Antoine Vauchelet, — père d'Auguste et d'Émile, — décédé le 9 nbre 1819, — à l'âge de 57 ans. — Laure Vauchelet, — sœur d'Auguste et d'Émile, — décédée le 21 xbre 1850, — à l'âge de 52 ans. — Louise-Marie-Caroline Vauchelet, née Baudoüin, — décédée le 2 octobre 1869, à l'âge de 52 ans. — En retournant vers son Dieu, cette belle âme, ce bon cœur, — soutenu par la religion, a laissé à son mari — et à ses enfants désolés les plus beaux exemples — de courage et de résignation dans la plus longue et la — plus cruelle des souffrances.

(Père-Lachaise, 16e division.)

(*A suivre.*) H. J.

BIBLIOGRAPHIE.

Joubert (André). *La restauration artistique de l'Hôtel de Pincé* (Angers, Germain et Grassin, 1886, in-8° de 16 p. avec 4 gravures). Les touristes qui se sont arrêtés dans l'ancienne capitale de l'Anjou connaissent l'Hôtel de Pincé, construit entre 1523 et 1533. Ce curieux monument, légué à la ville d'Angers, vers 1870, par le peintre *Guillaume Bodinier*, ouvre sur la rue *Lenepveu*. Destiné à recevoir les précieuses collections de *Turpin de Crissé*, il vient d'être l'objet d'une remarquable et consciencieuse restauration de la part de M. *Lucien Magne*, qui s'est adjoint, dans sa tâche difficile, M. *Bloche*, sculpteur. C'est l'histoire de cette restauration que M. André Joubert a voulu raconter. Son récit est un document que consulteront avec fruit les écrivains justement épris des merveilles de la Renaissance. L'Hôtel de Pincé, qui n'est point inférieur à l'Hôtel Bonnivet, de Poitiers, serait l'œuvre de *Jean de l'Espine*, l'un des précurseurs de *Philibert Delorme*. M. *Lucien Magne* s'est appliqué à respecter dans tous ses détails le travail de son illustre devancier. Et afin que la vérité de notre dire pût être contrôlée par tous, M. André Joubert a eu soin d'ajouter à son texte quatre planches finement gravées qui sont l'un des attraits de sa brochure et en augmentent l'intérêt. — H. J.

Digitized by Google

GUILLAUME DE MARCILLAT.

(1509-1529.)

Documents traduits par MM. Henry Jouin et Anatole de Montaiglon.

MARCHÉS PASSÉS POUR LA DÉCORATION DES VOUTES DU DÔME D'AREZZO.

(1520-1526.)

Nous avons fait connaître les marchés passés par *Marcillat* pour l'exécution des vitraux du Dôme d'Arezzo (voy. plus haut, p. 81-90). Les actes relatifs aux peintures des voûtes de la cathédrale Arétine méritent d'être connus. Ils forment une nouvelle série de documents que consulteront avec fruit les futurs historiens du maître français. La première pièce de cette série porte la date de 1520. Nous en empruntons le texte latin à la *Cattedrale Aretina e suoi monumenti*, de MM. Angiolo et Ubaldo Pasqui. Le texte italien des trois autres pièces qui accompagnent celle-ci est puisé à la même source (p. 203, 207 et 209). Si les conventions relatives à la décoration des voûtes principales ne renfermaient que la date de cette décoration et le prix alloué au peintre, elles vaudraient encore la peine d'être signalées; mais on y trouve une moisson plus ample de renseignements. Tout d'abord, nous y lisons que les voûtes principales du dôme viennent d'être achevées, « *de novo factas* », et l'acte qui nous occupe porte la date du 31 décembre 1520, mais cette note a moins de valeur pour nous Français que pour les écrivains italiens qui auront à traiter de l'histoire de la cathédrale d'Arezzo. Les conventions consenties par les Fabriciens présentent un caractère singulier. Un domaine situé près d'Arezzo est concédé, à titre viager, à *Marcillat*. La nue-propriété de ce domaine appartient à la Confrérie d'Arezzo. Les Fabriciens ne sont eux-mêmes que locataires de cette propriété. *Marcillat*, qui sans doute ambitionnait d'en avoir la jouissance, met cette clause à l'exécution des peintures qu'on lui confie. *Vasari* n'a pas ignoré ces détails. « Les marguilliers de l'église, » dit le traducteur de *Vasari*, « le chargèrent (*Marcillat*) de peindre à fresque trois grandes voûtes, afin de satisfaire son désir de laisser un souvenir durable à Arezzo. Et, pour lui prouver toute leur satisfaction, les Arétins lui donnèrent une terre de la Confrérie de Santa-Maria-della-Misericordia, avec la jouissance, pendant sa vie, de plusieurs belles maisons; et, de plus, ils exigèrent, lorsque son travail fut achevé, que les marguilliers, après l'avoir fait estimer par de bons artistes, lui en payassent entièrement le prix. » *Marcillat* a tous les goûts d'un grand propriétaire. Nous l'avons vu dicter son testament dans sa maison d'Arezzo, située « proche la porte Fuori » (*suprà*, p. 53), disposer d'un jardin contigu à cette maison (p. 57) et du « bien de San Philippo, situé dans les champarts d'Arezzo » (p. 58). Le voilà qui se révèle à nous comme acquérant un droit de jouissance sur un domaine aux environs de la ville, et *Vasari*, que nous ne pouvons soupçonner d'intention malveillante à l'égard de son maître, ajoute à ces habitations multiples « plusieurs belles maisons » dans Arezzo. *Marcillat* aime le bien-être et un peu le faste. Au surplus, nous l'avons vu plus haut (p. 50), l'artiste a été délié de ses vœux envers l'Ordre de Saint-Dominique dès 1509, c'est-à-dire onze années avant l'époque où nous le voyons entreprendre la peinture des voûtes de la cathé-

Digitized by Google

drale. Dégagé des liens de la vie monastique, *Marcillat* n'a pas cessé pour cela d'appartenir à l'Église. Il est qualifié, dans la pièce que nous publions ici, *presbiter Subitaniensis diocesis*. Qu'est-ce à dire? sinon que *Marcillat* est redevenu prêtre séculier, et, en vertu d'un Bref, distinct de celui dont nous donnerons le texte plus loin, sorti de la juridiction de son Ordre, a dû passer sous celle d'un évêque qui a bien voulu l'accueillir et l'incorporer dans son clergé, ne fût-ce que nominalement, attendu qu'un clerc ne peut être *sui juris*. Ainsi le veut la hiérarchie ecclésiastique. Le plus souvent, un Religieux sécularisé se replace sous la juridiction de l'évêque de son diocèse d'origine. Les mots *diocesis Subitaniensis* pourraient donc éclairer d'une lumière décisive la question toujours obscure du lieu de naissance de *Marcillat*. Mais une difficulté subsiste. Quel est le diocèse désigné par le rédacteur du contrat de 1520? Comment faut-il traduire *Subitaniensis*? Aucun nom de diocèse, dans la liste très complète de l'*Annuaire historique* pour 1844, publié par la Société de l'Histoire de France, ne se rapproche de ce mot singulier. Cependant, il a été textuellement relevé. MM. Angiolo et Ubaldo Pasqui ont bien voulu, à notre prière, revoir le texte original : « Il y a bien, sans aucun doute, nous écrivaient-ils le 5 juin 1886, *presbitero Subitaniensis diocesis*. » Et, sur la question que nous leur adressions au sujet des diocèses de Toscane auxquels pourrait se rattacher cette désignation, nos correspondants nous invitaient à rechercher en France le diocèse visé, aucune ville de Toscane ou même d'Italie ne se laissant reconnaître sous cette appellation. Nous nous sommes retourné d'un autre côté. On a vu que *Marcillat*, au cours d'un contrat daté de 1524, est dit : « Prieur de Saint-Thibaut, de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun » (*suprà*, p. 87). Nous avons voulu connaître les noms des Prieurs de Saint-Thibaut ou Saint-Thiébaut, dans l'espoir que, si le nom de *Marcillat* figurait dans cette liste, peut-être, à la suite de son nom, se trouverait-il quelque indication sur le diocèse auquel appartenait l'artiste. M. Jacob, archiviste de la Meuse, à qui nous nous étions adressé, s'est empressé de nous répondre : « J'aurais vivement souhaité, nous dit-il, vous adresser la liste complète des Prieurs de Saint-Thiébaut, mais, par malheur, nous ne possédons point à Bar les archives de ce prieuré, qui était à la collation de l'importante abbaye bénédictine de Saint-Michel de Saint-Mihiel, et qui fut supprimée en 1598 par le pape Clément VIII, pour faire place à un couvent de Minimes. Je ne puis donc, et j'en suis désolé, vous être du moindre secours dans la solution du problème qui vous intéresse, car il est, je le pense, inutile de vous transmettre les quelques noms, trop rares, des Prieurs par moi relevés, de 1423 à 1598, dans les archives des Minimes de Saint-Mihiel, successeurs immédiats des Bénédictins du prieuré de Saint-Thiébaut. Les voici cependant. En 1423 : Frère Bertrand Martisson; 1475 : Nicolle H...; 1484 : messire Bertrand de Martizon; 1485 : Frère Didier Tarterat, dit Vincent; 1500 : Demenge Bidal; 1502 et 1510 : Humbert de Failly; 1534 : Symon Cumin, prévôt de la Magdelaine de Verdun, archidiacre de la Woëpvre, prieur commandataire; 1563 : Nicolle Cumin; 1581 et 1598 : Claude Dagui, dernier prieur. Mais que de lacunes dans cette liste, que je n'ai pas mis moins de deux longs jours à établir et qui n'a d'autre mérite que de vous témoigner de mes recherches et, par suite, de ma bonne volonté! » L'obligeance avec laquelle M. Jacob a bien voulu compulser ses archives pour venir à notre aide nous renseigne, et nous

Digitized by Google

l'en remercions. Les historiens de *Marcillat* savent désormais que le dépôt de Bar-le-Duc ne leur révélera rien sur l'artiste verrier qui semble se jouer de nos études tardives en se prévalant à chaque étape de sa vie d'un titre qu'il omettait de porter la veille. Nous laissons à d'autres, plus heureux que nous, le soin de découvrir les archives du prieuré de Saint-Thiébaut correspondant au début du XVI^e^ siècle, et nous accueillerons avec gratitude toute traduction plausible du *Subitaniensis diocesis*, qui nous a causé tant de recherches. Quoi qu'il en soit de la situation topographique du diocèse inconnu dont nous parlons, un fait subsiste, c'est que *Marcillat*, Religieux dominicain avant 1509, affilié à un autre Ordre après 1509, est sécularisé en 1520, c'est-à-dire affranchi de toute règle monastique. — H. J.

I. CONTRAT RELATIF A LA DÉCORATION DES TROIS VOUTES PRINCIPALES.

1520.

Au nom de Dieu, Amen. L'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ mil cinq cent vingt, à la neuvième indiction, sous le Pontificat de très saint Père Léon Dix, le trente et unième et dernier jour du mois de décembre. Donné à Arezzo en présence des témoins.

Soit patent à tous que prudents hommes Antonio Giovanne, fils de Donato de' Bacci, Giovanne, fils de Messer Donato Gorino de' Castellari, Luca, fils de Nicolas de' Pantaneti, et Bono, fils de Giovanne Angelo de' Bonucci, tous Citoyens d'Arezzo et Fabriciens de l'Œuvre de l'Église cathédrale d'Arezzo, agissant en leurs propres noms comme Fabriciens de ladite Œuvre et comme gérants d'un bien avec bâtiments, appartenant à la Confrérie d'Arezzo, sis dans les champiers d'Arezzo, au lieu dit *Fonte secha*, sur la limite dudit lieu, lequel domaine appartint jadis à Hieronimo, fils de Ser Luca de' Virtuosi, d'Arezzo, et ensuite à Giovanne, fils d'Andrea della Vechia, et que lesdits Fabriciens ont pris à louage des

1520.

In Dei nomine amen. Anno Domini nostri Yhu Xpi millesimo quingentesimo vigesimo, indictione nona, S^mo^ Domino Leone decimo, pontifice maximo residente, die vero trigesima prima et ultima mensis decembris. Datum Aretii, presentibus testibus.

Pateat omnibus evidenter qualiter prudentes viri, Antonius Jo. Donati de Baccis; Johannes Domini Donati Gorini de Castellaris; Luchas Nicolai de Pantaneto et Bonus Johannis Angeli de Bonuccis, omnes cives Arretini et Operarij Opere ecclesie cathedralis Arretine, eorum propriis nominibus ut Operarij dicte Opere, et ut et tanquam conductores unius poteris cum domibus Fraternitatis Arretii, siti in campariis arretii, loco dicto *Fonte secha* iuxta suos fines, quod potere olim fuit Hieronimi Ser Luce de Virtuosis de Aretio et postea Joannis Andree della Vechia, et quod dicti Operarij con-

Digitized by Google

Recteurs de ladite confrérie pour eux et leurs successeurs, et, avec toute autre condition meilleure, etc., ont loué à Maître *Guglielmo*, fils de Pierre de Marcigliath, prêtre du diocèse de....., présent et acceptant pour lui, sa vie durant, le domaine susdit et ses fruits, tel qu'il est plus haut indiqué et délimité, etc., ce pour l'avoir et en jouir avec tous et chacuns ses revenus, à une rente et prix de fermage de deux cent trente ducats d'or, en or de larges, pour tout le temps de la vie dudit maître *Guglielmo*, sous les conventions et obligations ci-dessus écrites que ledit Maître *Guillaume* soit tenu, ainsi qu'il l'a promis, de peindre, entièrement à ses frais, les trois premières grandes voûtes de ladite église cathédrale, récemment faites auprès de l'*oculus* de ladite église, dans l'espace des trois années prochainement venant, à raison d'une voûte par chaque année, avec une histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, en or et en couleurs et d'or convenables à ladite place, aux condition et contrat, pour chacune desdites voûtes, que la peinture de chacune d'elles n'excède pas le prix de deux cents ducats d'or en or de large, et ces voûtes doivent être estimées par deux peintres experts dans l'art. Et dans le cas où quelques-unes desdites voûtes seraient estimées à une valeur supérieure aux deux cents florins d'or, d'or large, il est convenu que lesdits Fabriciens ne soient pas tenus à ce surcroît et ne soient tenus qu'aux conditions actuelles et que ledit maître *Guillaume* soit tenu, comme il l'a promis, à faire abandon et remise de ce surcroît à ladite Œuvre.

duxerunt a Rectoribus dicte Fraternitatis per se et eorum successores et omni alio meliori modo, etc., locaverunt Domino *Guilielmo Petri de Marcigliath*, presbitero Subitaniensis diocesis, presenti et conducenti, pro se et eius vita durante, suprascriptum potere et bona ut supra positum et confinatum, etc., habendum fructandum cum omnibus et singulis, et pro affittu et mercede ducatorum ducentorum triginta auri, in auro largorum, pro toto tempore vite dicti Domini *Guilielmi*, cum infrascriptis pactis et obligationibus, quod dictus Dominus *Guilielmus* teneatur, et sic promisit, pingere, ad omnes suas expensas, tres primas voltas magnas dicte Ecclesie Cathedralis de novo factas, versus oculum dicte Ecclesie, infra tres armos proximos futuros, et unam pro quolibet anno, cum hystoria Veteri, et Novi Testamenti, cum auro et coloribus convenientibus in dicto loco, cum hac conditione et pacto pro qualibet dictarum voltarum, sive ejus pictura non excedat pretium ducatorum ducentorum auri in auro largorum; que voltæ debeant extimari per duos pictores in arte peritos. Et, casu quo pluris extimarentur quelibet dictarum voltarum quod dicti floreni ducenti auri in auro largi, quod ad illud non teneantur dicti Operarij, sed bene teneantur et obligatus sit, et sic promisit, dictus Dominus *Guilielmus* dimittere et relaxare illud

Digitized by Google

Et il a promis remettre et abandonner à ladite Œuvre et à ses Fabriciens, alors en charge, vingt ducats d'or en or large pour chaque cent ducats d'or, en or large, lesdits Fabriciens sont tenus envers ledit Maître *Guillaume* pour son salaire et paiement de la peinture desdites trois voûtes, et, comme il est ainsi que ledit Maître *Guillaume* soit tenu de compenser avec ses premiers paiements qui lui doivent être faits, lesdits deux cent trente ducats d'or en or large, de la rente dudit bien, et réciproquement que lesdits Fabriciens et leurs successeurs, après que chaque année il aura été fait par ledit Maître *Guillaume* la somme de peinture qui équivaut à la valeur desdits 230 ducats d'or en or large, seront tenus et obligés de donner et payer six cents livres audit Maître *Guillaume*, jusqu'à ce que celui-ci soit intégralement satisfait du paiement total et du prix desdites trois voûtes, c'est-à-dire de donner et livrer la chaux et le sable nécessaire pour l'exécution de ladite peinture et de faire faire, aux frais de ladite Œuvre, tous les échafaudages nécessaires, avec cette condition qu'à la mort dudit maître *Guillaume*, immédiatement ledit domaine, avec toutes les améliorations qui y auront été faites par ledit maître *Guillaume*, fasse retour, libre et net de toute charge, et soit livré à ladite Confrérie et aux Recteurs d'icelle, et dans le cas où l'une desdites voûtes seroit estimée valoir moins de deux cents ducats d'or, en or large, il est convenu que ledit maître *Guillaume* ne pourra

pluris dicte Opere. Et promisit dimittere et relaxare dicte Opere et Operarijs ejusdem, pro tempore existentibus, ducatos viginti auri in auro largos pro quolibet centinario ducatorum auri in auro largorum, de quibus dicti Operarij teneantur dicto Domino *Guilielmo* pro salario et mercede sua in pingendo dictas tres voltas; et, cum hoc est quod dictus Dominus *Guilielmus* teneatur compensare, in primis solutionibus sibi ut infra faciendis, dictos ducatos dugentos triginta auri in auro largos pensionis dicti poteris; et versa vice dicti Operarij et eorum successores teneantur et obligati sint quolibet anno, postquam per dictum Dominum *Guilielmum* erit facta tanta pictura que adscendat ad valorem dictorum ducatorum 230 auri in auro largorum, dare et solvere libras sexcentas dicto Domino *Guilielmo*, donec et quousque sibi fuerit integraliter satisfactum de integra solutione et pretio dictarum trium voltarum; ac est dare et tradere calcem et renam necessariam pro dicta pictura, et fieri facere sumptibus dicte Opere omnes armaduras necessarias, et cum pacto est quod, finita vita dicti Domini *Guilielmi*, immediate dictum potere, una cum omnibus melioramentis in eo factis per dictum Dominum *Guilielmum*, remaneat liberum, vacuum et expeditum dicte Fraternitati et Rectoribus ejusdem; et, casu quo quelibet dictarum voltarum minus extimaretur ducatis ducentis auri in auro largis, quod dictus Dominus *Guilielmus* non possit petere mercedem suam a dictis Operarijs,

Digitized by Google

exiger de salaire desdits Fabriciens, si ce n'est sur le pied de quatre-vingts ducats d'or large pour chacuns cent ducats. Et aussi à la condition que l'année doit commencer du jour où l'échafaudage sera dressé pour chaque voûte, et, au cas où ledit Maître *Guillaume* ne peindroit pas durant ces trois années par suite de quelque juste empêchement, que ledit domaine, avec toutes ses améliorations, resteroit libre et dégagé à ladite Œuvre, et, pour toutes et chacunes choses écrites ci-dessus, lesdits loueurs et locataires ont promis les uns aux autres et réciproquement, par solennelle stipulation préalable, de suivre, d'exécuter, de ne rien donner ni faire à l'encontre, sous peine de payer le double de ce qui viendrait en litige. Laquelle peine, etc., pour lesquels, etc., lesdits Fabriciens ont obligé ladite Œuvre, et de même leurs successeurs, alors en charge, et ledit Maître *Guillaume* s'est obligé, lui, ses héritiers et tous ses biens, etc., tous ayant renoncé, etc., pour lesquels la garantie être établie, etc. Requis, etc.

— Moi, Laurenzo, fils de Matteo Antonio de' Galli, Notaire public et Citoyen d'Arezzo, pour tous chacuns les susdits nommés, alors que tout se convenait comme il est dit, suis intervenu, et, requis d'écrire ces choses, je les ai écrites, et en foi d'icelles ai signé de ma main.

(Archives communales. Actes de l'Œuvre du Dôme. Liasse A, p. 2.)

nisi ad rationem ducatorum ottuaginta auri in auro largorum pro quolibet centinario. Et cum pacto etiam quod annus incipere debeat a die facte armadure pro qualibet volta; et casu quo dictus Dominus *Guilielmus* non pingeret dictas tres voltas infra dictos tres annos propter aliquid iustum impedimentum, quod dictum potere cum omnibus melioramentis remaneret liberum et expeditum dicte Opere, que omnia et singula supra scripta dicti locatores et conductores promiserunt sibi invicem et vicissim, solempni stipulatione premissa, attendere et observare, et contra non dare facere sub pena dupli totius ejus quod veniret in litem; que pena, etc., pro quibus, etc., dicti Operarij obligaverunt dictam Operam, et sic eorum successores pro tempore existentes, et dictus Dominus *Guilielmus* obligavit se et suos heredes et bona omnia, etc. Renunptiaverunt, etc., quibus guarentigiam precipi, etc., rogatus, etc.

— Ego Laurentius Matti Antonii de Gallis, Notarus publicus et civis Aretinus, predictis omnibus et singulis, dum sic ut premittitur agebatur, interfui et ea rogatus scribere scripsi, et in fidem premissorum manu propria me subscripsi.

(*Arch. Comm. Atti dell' Op. del Duomo*, Filza A, p. 2.)

Digitized by Google

II. ESTIMATION DE LA PEINTURE DES DEUX PREMIÈRES VOUTES, FAITE PAR RODOLPHE GHIRLANDAIO.

Nous venons de voir, dans la pièce qui précède, que *Marcillat* s'est engagé à peindre les trois voûtes principales du Dôme, à raison d'une voûte par année. Cette convention porte la date du 31 décembre 1520. Il avait été stipulé que « l'année commencerait du jour où l'échafaudage serait dressé pour chaque voûte. » Combien de temps exigèrent ces préparatifs ? Il serait puéril de s'en inquiéter. Ce qui ressort de l'estimation qui va suivre, c'est que deux des voûtes promises étaient peintes au mois d'avril 1524, c'est-à-dire trois ans et quatre mois après le contrat passé par l'artiste. Deux experts, ainsi le voulait l'acte du 31 décembre 1520, devaient être choisis par les Fabriciens du Dôme pour se prononcer sur les honoraires dus à l'artiste après l'achèvement de chaque voûte. Nous verrons tout à l'heure que le Provéditeur de l'évêché est autorisé à n'appeler qu'un expert, et *Marcillat*, par acte notarié, déclare accepter l'estimation que l'artiste désigné par le Provéditeur aura faite de son œuvre. Cet artiste, c'est *Ridolfo Ghirlandaio*, fils et neveu de peintres éminents, que ses propres ouvrages, non moins que l'amitié de *Raphaël* et de *Fra Bartolommeo*, devaient illustrer. Il avait été convenu que chaque voûte peinte par *Marcillat* ne pourrait rapporter à son auteur plus de deux cents ducats d'or. L'estimation de *Ghirlandaio* porte la peinture des deux voûtes à quatre cents ducats. — H. J.

1524.

Je note que, le 5e jour de mai 1524, ledit Messire *Guillaume* ayant fini de peindre deux desdites voûtes, c'est-à-dire la première et la seconde, et voulant lesdits Fabriciens et ledit Messire *Guillaume* tirer à clair le prix desdites voûtes, ont donné pleine autorité à moi Vincenzio de' Giudici, Provéditeur dudit Évêché, de faire venir, à frais communs, de Florence, un peintre expert dans l'art et de bonne conscience et que tout ce qu'il décidera, à propos desdites deux voûtes et des murs latéraux, sur ce que Messire *Guillaume* doit avoir desdits Fabriciens, ils s'engagent

1524.

Ricordo chome a di 5 di maggio 1524, avendo ditto mess. *Gulielmo* finito de dipingnere doi di dette volti, cioe la prima e la seconda, e volendo ditti Operaj e ditto Mess. *Gulielmo* chiarirse del prezzo di dette volti, detono libera autorita a me Vincenzio de' Giudici, Proveditore di ditto Vescovado, ch'io menassi uno dipentore di Firenze perito in el arte e di buona conscenzia a comune speze, et che tutto quello che lui giudicassi dette doi volti con le faciate tanto ditto Mess. *Gulielmo* dovessi avere da ditti Operaj, e ogni uno

Digitized by Google

réciproquement à accepter ladite estimation, comme il appert plus à plein de l'acte écrit de la main de Ser Carlo Marzopini, notaire, requis le ... jour d'avril 1524.

— Le susdit 5e jour de mai 1524, moi, Vincienzio de' Giudici ayant appelé et amené comme expert, par l'intermédiaire dudit Ser Carlo, *Ridolfo di Domenico Ghirlandaio*, peintre florentin, ce susdit jour, il a, sur sa conscience, estimé lesdites deux voûtes, quatre cents ducats, le ducat de sept livres, en comprenant avec les voûtes toutes les faces latérales, telles que ledit *Guillaume* les a peintes jusqu'à ce jour, ainsi qu'à plein il appert de l'acte écrit de la main dudit Ser Carlo. Comme, selon le contrat de la convention, il a déjà eu 80 ducats, il en reste 320, ce qui est 2,240 l.

(Dettes et Créances, D, p. 149.)

s'intendesse avere ratificato a ditta stima, come ne apare a pieno per mano di Ser Carlo Marzopini, Notaio rogato, sotto di... d'aprile 1524.

— A di 5 di maggio 1524 sopra ditto, avendo, io Vincienzio de' Giudici, menato e chiamato per stimatore, per mezzo di ditto Ser Carlo, *Ridolfo di Domenico Ghirlandaio*, dipentore fiorentino, questo, sopra ditto di, stimo ditte doi volti sopra la sua conscienzia ducati quatrocento, a l. sette per ciascheduno ducato, intendendosi insieme con ditte volti tutte le faciate, quali fino al presente ditto Miss. *Gulielmo* a dipente, come ne apare a pieno per mano di detto Ser Carlo.

Avutisene ducati 80 secondo il contratto de l'alogazione, restarno duc. 320, che sono . . . . . l. 2,240

(Debit. e Credit., D, p. 149.)

III. ESTIMATION DE LA PEINTURE DE LA TROISIÈME GRANDE VOUTE.

Deux années s'écoulent entre l'achèvement des deux premières grandes voûtes et l'achèvement de la troisième. Celle-ci est payée à *Marcillat* d'après le taux fixé pour les deux autres. — H. J.

1526.

Messire *Guglielmo di Pietro*, Français, Maître de fenêtres de verre, doit avoir, le 9e jour de juin 1526, 160 écus d'or de sept livres à l'écu, ce qui fait onze cent vingt livres, pour le prix de la

1526.

Mess. *Guglielmo di Pietro*, Francese, Me di finestre di vetro, dè avere, a di 9 di giugnio, 1526 scudi, 160 d'oro, a l. 7 per scudo, che fano la somma di l. 1,120, le quali sono per la pittura de la terza volta e facciate, le quali

Digitized by Google

peinture de la troisième voûte et des faces latérales, que doit avoir ledit *Guillaume* sur le taux du prix des autres voûtes, et ceci a été fait ce jour, d'accord avec les Fabriciens en charge. 1,120 l.

(Même source, p. 157 t.)

ditto Mess. *Gulielmo* de avere secondo la somma de le altre, e cosi è facto d'acordo, questo di, coì presenti Operaj. . . . . 1,120 l.

(Ivi, p. 157 t.)

IV. PRIX FAIT DES PEINTURES DES SIX VOUTES SECONDAIRES.

Son œuvre achevée et ses engagements remplis, *Marcillat*, pressé peut-être par les Fabriciens de ne pas laisser à d'autres la suite des peintures du Dôme, passe un contrat pour la décoration des voûtes secondaires. L'acte est du 26 octobre 1526, et nous y trouvons stipulée une clause singulière. Si la peinture de la première voûte n'était pas jugée satisfaisante par les Fabriciens en charge lors de son achèvement, ceux-ci seraient en droit de retirer à *Marcillat* la commande qu'ils lui font. Cette clause pourrait être interprétée dans un sens défavorable au peintre. On y peut voir une marque de défiance. En retour, aucun délai n'est fixé pour l'exécution du contrat. *Marcillat* se sentait-il vieillir, et ne voulut-il point s'engager à satisfaire les Fabriciens dans un laps de temps déterminé ? C'eût été de sa part un acte de prévoyance, car il arriva en effet que, sur les six voûtes qu'il avait à peindre, *Marcillat* n'en acheva qu'une seule, « la première du côté gauche[1]. » — H. J.

1526.

Le 10e jour d'octobre 1526.

Je note que ce susdit jour les respectables Fabriciens de la Cathédrale ont alloué à messire *Guglielmo di Pietro*, Français, maître en vitraux, six voûtes de ladite église, c'est-à-dire les petites qui ne sont pas encore peintes, et il doit les peindre en y représentant des histoires du Nouveau Testament, sur un fond d'or fin, et avec des couleurs fines et d'autres ornements. Ils lui ont alloué

1526.

Adi 10 d'ottobre 1526.

Ricordo come, questo di sopra ditto, li spettabili Operaj di Vescovado alogarono a dipignere a Mess. *Gulielmo di Pietro*, Franciese, M° di vetri, sei volte in detta chiesa, cioè quelle pichole che al presente non sono dipinte, e queste li alogarono a dipingnere con le storie del Nuovo Testamento col campo d'oro fino e colori fini e altri adornamenti, e questo li alogarono per

1. *La Cattedrale Aretina*, per Angiolo e Ubaldi Pasqui (p. 29).

Digitized by Google

ce travail pour le prix de 70 ducats d'or, le ducat de 7 livres, soit 490 livres pour chaque voûte, en trois paiements, c'est-à-dire un tiers de la somme quand il commencera le travail, l'autre tiers à la moitié du travail et le dernier tiers lorsqu'il aura fini le travail, c'est-à-dire celui d'une première voûte. La même chose s'entend pour toutes les autres, à cette condition que, si le travail de la première voûte ne plaisait pas aux Fabriciens qui seront alors en charge, le contrat serait nul et de nul effet; mais, si les Fabriciens se déclarent satisfaits de la première voûte, ledit Messire *Guillaume* est tenu de faire lesdites autres six voûtes[1] au parangon de la première. De tout quoi il appert dans l'acte écrit de la main de Ser Girolamo di Nicola Ricciardetti, notaire, requis le susdit jour.

(Ibidem, p. 162, t.)

prezzo di ducati 70 d'oro, a l. 7 per ciascheduno ducato, cioe l. 490, per ciascheduna volta in tre paghe, cioè el terzo quando cominciera dette volti, e l'altro 3e al mezzo di lavoro, e l'ultimo 3e quando averà finito detto lavorio, cioe di una prima volta; e cosi se intenda di tutte le altre, con questo, che, si a li Operaj che per li tempi sarano non piaciesse la prima volta, ditta alogasgione se intenda cassa e vana, e piaciendoli ditta prima volta, ditto Mess. *Guglielmo* sia tenuto a seguire dette sei volti al paragone de la prima; come di tutto ne apare per mano di Ser Girolimo di nice Riciardetti, Notaio, rogato sotto ditto di.

(Ivi, p. 162, t.)

MARCHÉS PASSÉS POUR L'EXÉCUTION DE VITRAUX.

(1517-1526.)

Nous avons parlé plus haut (p. 81) du premier ouvrage exécuté par *Marcillat* dans la ville d'Arezzo. Selon *Vasari*, ce serait une verrière destinée à la chapelle des Albergotti. MM. Angiolo et Ubaldo Pasqui ont découvert, à défaut du prix fait de ce travail, la note de vérification du mesureur Nicolas Ricoveri. Ce document, de minime intérêt en apparence, a cependant son utilité puisqu'il porte une date et permet de dire vers quelle époque *Marcillat* se fixa, pour ne la plus quitter, dans la ville d'Arezzo. — H. J.

---

1. Il aurait fallu dire ici cinq voûtes, la première étant comprise dans la commande des six.

Digitized by Google

I. NOTE RELATIVE AU VITRAIL DE LA CHAPELLE DES ALBERGOTTI, A AREZZO.

1517.

Le onzième jour de mars 1517.

Messire *Guglielmo di Pietro*, Français, a fait une fenêtre de verre à figures pour messire Baldassarri di Lucha Albergotti, qu'on a mise dans l'évêché, au-dessus de la chapelle de Saint-Silvestre, pour quinze livres le bras. Elle a été mesurée à douze bras treize onces, et monte à . . . . . 185 l.

1517.

A di 11 di marzo 1517.

Miss. *Guglielmo di Pietro*, Francescho, a fatto una finestra di vetro a fighure a Miss. Baldassarri di Lucha Albergotti ch'ano misso in vescovado sopra la capella di S. Silvestro per l. xv il braccio. Fu de mesura br. xii, onze xiii; monta . . . . . 185 l.

II. PRIX FAIT DU VITRAIL DE LA CHAPELLE CAPPONI, A FLORENCE.

Ce document, découvert par Carlo Milanesi, a été inséré dans le *Giornale storico degli archivi toscani* à la suite du Testament de *Marcillat* que nous avons donné plus haut (p. 49-59). On remarquera que ce prix fait est de la même année que le contrat relatif aux peintures des petites voûtes du Dôme d'Arezzo. Or, *Marcillat* ne put décorer qu'une seule de ces voûtes; la maladie l'empêcha de poursuivre et d'achever sa tâche comme peintre. Il est permis de penser que le vitrail de la chapelle Capponi fut l'une des dernières œuvres du verrier. Carlo Milanesi, en donnant le texte italien de la pièce qui va suivre, rappelle que la verrière de la chapelle Capponi à Sainte-Félicité de Florence avait été signalée par *Vasari*. Elle était, en 1859, « conservée dans la chapelle particulière des Capponi. » On nous affirme, en 1886, que cette œuvre d'art a disparu et qu'on ne sait ce qu'elle est devenue. Carlo Milanesi nous avertit, au cours du commentaire dont il accompagne la publication de cette pièce, qu'il y a lieu de reconnaître dans *Maso da Cortona* le peintre *Maso Porro da Cortona*, nommé par *Vasari*. La mention que lui consacre celui-ci est d'ailleurs très brève; on la trouvera dans la biographie de *Marcillat* : « *Maso Porro da Cortona*, est-il dit, qui voulut s'adonner aussi à cette branche de l'art (la peinture sur verre), se montra beaucoup plus habile à réunir et à cuire les verres qu'à les peindre. » Disons enfin que le texte qui suit, c'est Carlo Milanesi qui nous l'apprend, n'a pas été transcrit sur la pièce originale, dont on ignore le sort, mais sur une copie faite en 1748, et dont la communication est due à l'un des descendants de la famille Capponi. — H. J.

Digitized by Google

Mémoire de la fenêtre peinte pour la chapelle Capponi.

1526.

Maître *Guglielmo de Macigliat*, peintre français, maître verrier à Arezzo, doit donner pour les verres ci-dessous désignés à lui envoyés par Antoine de Salvestro, muletier, deux caisses, et aussi deux caisses consignées ici à *Maso da Cortona*, son garçon.

Une caisse de verres colorés du poids de 200 livres à cinq sous la livre, en argent, 50 livres; mais pour être un peu cassés on réduit le quart et il reste . . . . . 37 l. 10 s.

Une caisse de verre blanc du poids net de 200 livres, à 5 sous la livre . . . . . 50 »»

De plus, 3 livres 10, payées par ledit muletier à un Frosino da Terranuova pour port des dites deux caisses de Florence à Arezzo, ci. 3 10

Une caisse de verre blanc, consignée à *Maso da Cortona*, qui, comme ledit *Maso* l'a vue, reste le verre net à 200 livres, à 5 sous la livre, ci . . . 50 »»

Une caisse de verre de plusieurs couleurs, consignée au même, du poids net de 200 livres, à 5 sous la livre, ci. . . . . 50 »»

191 »»

Maître *Guglielmo* doit avoir quarante-deux livres,

Riccordo della finestra dipinta per la capella Capponi.

1526.

Maestro *Guglielmo de Macigliat*, pittore franzese, maestro di vetri in Arezzo, dè dare per l'infrascripti vetri, cioè mandatoli per Antonio di Salvestro, mulattiere, casse 2, et casse 2 consegnate qui ad *Maso da Cortona* suo garzone.

Una cassa di vetri colorati, netta libbre 200, a soldi 5 la libbra, moneta l. 50; ma per esser un po' rotta, se li leva il quarto, resta. . . 37 l. 10

Una cassa di vetro bianco libbre 200 netti, a soldi 5 la libbra . 50 »»

Et più l. 3,10, pagati per il detto mulattiere ad Frosino da Terranuova, per porto di dette due casse da Firenze ad Arrezzo . . 3 10

Una cassa di vetro bianco consegnato ad *Maso da Cortona*, che, come decto *Maso* ha veduto, resta il vetro netto lib. 200, a soldi 5 la libbra . . . . . 50 »»

Una cassa di vetro di più colori, consegnata al decto, dit lib. 200, il vettro netto a soldi 5 la libbra . . . . . 50 »»

191 l. »»

Maestro *Guglielmo* di contro dè havere l. 42, se li fanno buoni

Digitized by Google

qui lui suffiront pour une fenêtre en verre avec figures à moi envoyée d'Arezzo pour mettre ici dans ma chapelle de Sainte-Félicité que ledit *Maso da Cortona* m'a dit qu'on en vouloit . . . . . 42 »»

149 »»

Reste à donner 149 livres, lesquelles vous donnerez à Piero Vespucci, qui me les porte comme il est dit.

L^co Capponi.

A Florence, le 11 septembre 1526.

per una finestra invetriata con figure, mandatomi d'Arezzo per metter qui nella mia capella di Santa Felicita, che tanto mi disse il decto Maso ne volevi . . . . . 42 l. »»

149 l. »»

Resta a dare l. 149 di più, le quale darete a Piero Vespucci che a me le porti chome dite.

L^co Capponi.

In Firenze, a di 11 di settembre 1526.

BREF DU PAPE JULES II AUTORISANT GUILLAUME DE MARCILLAT A QUITTER L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS.

Nous avons signalé dans le commentaire du Testament de *Marcillat* (voy. plus haut, p. 50) le Bref de Jules II, qui autorisa l'artiste à quitter l'Ordre des Frères Prêcheurs, chez lesquels, on se le rappelle, il était entré précipitamment à la suite d'une rixe. Encore que nous ayons fait connaître la date de cette pièce, indiquée d'ailleurs par le Père Marchese dans la quatrième édition de ses *Memorie dei piu insigni Pittori Domenicani*[1], le texte du document a, ce nous semble, sa place ici. *Marcillat*, comme on va le voir, appartenait au couvent de Nevers. Son père, il nous l'a dit lui-même, était originaire de La Châtre (*suprà*, p. 53). Doit-on conclure du voisinage de Nevers et de La Châtre que *Marcillat* ne serait pas né dans le diocèse de Verdun comme on l'a cru jusqu'ici, d'après l'interprétation d'une phrase dictée par lui au cours d'un marché? Ce serait peut-être imprudent. Ce qui ressort du document que nous publions, c'est que notre artiste était « fils du couvent » de Nevers par affiliation religieuse. En effet, en France, au XVI^e siècle, comme aujourd'hui encore en plus d'un pays, les Religieux étaient « vêtus » et admis à la profession par un couvent qui les acceptait « en famille, » ce qui n'empêchait pas leur assignation ultérieure dans telle autre Maison d'une même « province » au gré des Supérieurs. Nous ne pouvons donc voir dans le couvent

1. Bologna, Gaetano Romagnoli, 1878, 2 vol. in-12.

Digitized by Google

de Nevers, tel qu'il est désigné ici, un simple lieu d'assignation pour *Marcillat*, mais bien la Maison dans laquelle il est d'abord entré lorsqu'il abandonna la vie civile. Et, s'il faut ajouter foi à l'anecdote racontée par *Vasari*, on est en droit de supposer que l'événement qui donna lieu à l'entrée précipitée de l'artiste dans une Maison religieuse dut se passer, sinon à Nevers, du moins dans la région environnante. Or, *Marcillat* était jeune. S'il vivait dans la contrée, peut-être ne l'avait-il jamais quittée, et, puisque son père est originaire de La Châtre, lui-même a pu voir le jour dans cette ville. Ce ne sont là sans doute que des hypothèses, mais l'origine lorraine de l'artiste a-t-elle d'autre fondement qu'une hypothèse? Le Bref de Jules II témoigne de difficultés survenues entre *Marcillat* et les Frères Prêcheurs. Ayant demandé à entrer soit chez les Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, soit dans l'Ordre de Saint-Benoît, l'artiste vit sa requête agréée par le Souverain Pontife. Une clause cependant fut mise à l'autorisation qui lui était accordée : *Marcillat* devait renoncer à l'obtention de Bénéfices. Lorsque le Testament du Maître, qui nous est connu, le montre vivant et mourant chez lui, en possession de biens dont il dispose, il en faut conclure qu'étant entré dans une Maison religieuse après 1509, comme il y semble disposé d'après les termes mêmes du Bref, il s'est plus tard affranchi définitivement de la vie commune, et que ce qu'il lègue de biens mobiliers et immobiliers résulte de ce que lui avaient rapporté ses travaux. En effet, la défense de la recherche et de l'acceptation de Bénéfices ecclésiastiques ne comportait pas l'observation stricte du vœu de pauvreté. Puisqu'il vivait à moitié dans le siècle, sans être à la charge d'aucune Maison, il lui eût été impossible de subvenir à ses besoins s'il n'avait pas tiré le profit légitime de l'exercice de ses talents. Son association avec *Stagio*, le verrier de Cortone, qui se rapporte à la dernière phase de la vie du Maître, en serait au besoin la preuve. Mais *Vasari* appelle volontiers *Marcillat* « le Prieur. » Comment concilier cette appellation avec la défense formelle faite à l'artiste d'acquérir un Bénéfice? Nous aurions tort, sans doute, de donner à ce titre le sens précis qui lui était attaché en France au dernier siècle. Un Prieur était alors le plus souvent un bénéficier jouissant des revenus d'un prieuré. Tel était, avec quelques différences, le Prieur commendataire ou le Prieur séculier. Nous pensons qu'il n'en fut pas ainsi pour *Marcillat*. Le titre de Prieur que lui donne *Vasari* ne doit être qu'un surnom familier, l'artiste ayant pu, avant ou après 1509, régir des Religieux en communauté. Il nous reste à chercher dans quel Ordre entra *Marcillat* lorsqu'il fut délié de ses engagements envers les Frères Prêcheurs. *Vasari* est muet sur ce point. Il nous faut donc recourir aux documents que nous possédons. Jules II, on le verra tout à l'heure, laisse à *Marcillat* le choix entre les Chanoines Réguliers de Saint-Augustin et l'Ordre de Saint-Benoît. Le Testament du Maître jette quelque clarté sur ce point, et c'est pour cette raison que nous l'avons placé, malgré sa date, avant toute autre pièce concernant l'artiste. En effet, *Marcillat*, on l'a vu, abandonne ses biens aux Ermites Camaldules (*suprà*, p. 57). Or, les Camaldules suivaient, de longue date, la Règle cénobitique de saint Benoît, qu'ils avaient substituée à la Règle anachorétique que leur avait donnée leur fondateur à la fin du x^e^ siècle. Divisés en Ermites, en Observants et en Conventuels, les Camaldules s'étaient volontairement placés, vers 1512, sous la haute direction de l'Abbé de Camaldoli, solitude primitivement

Digitized by Google

appelée *Campo Moldoli*, située dans les Apennins, près d'Arezzo. — Rappelons en passant que le dignitaire immédiatement placé au-dessous de « l'Abbé » dans le gouvernement des Religieux était le « Prieur claustral. » — L'union entre les diverses branches du même Ordre fut de courte durée, mais elle s'effectua précisément à l'époque où *Marcillat* se préoccupait de vivre dans un monastère. Si nous rapprochons de ce fait le désir exprimé par l'artiste d'être inhumé dans l'église de l'Ermitage des Camaldules au diocèse d'Arezzo, alors qu'il institue les Ermites, l'Ermitage et le Chapitre des Camaldules ses légataires universels, nous avons le droit de penser qu'il ne cède pas, en agissant de la sorte, à un simple mouvement de préférence pour un Ordre quelconque, mais bien à une sorte d'obligation qui le porte à faire bénéficier de sa fortune les Religieux chez lesquels il a dû prendre l'habit peu après 1509. — H. J.

1509.

A notre cher Fils, *Guillaume de Marcillac*, profès de l'Ordre des Frères Prêcheurs,

Jules II, Pape.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Tu nous as fait exposer que toi, qui es profès de l'Ordre des Frères Prêcheurs de la Maison dudit Ordre à Nevers, et en faveur de qui naguère il a été concédé d'autorité apostolique que tu demeurerais soumis immédiatement au Pontife Romain et au Siège Apostolique seulement et à nul autre, en la paix de ton âme et la tranquillité de conscience tu ne peux demeurer plus longtemps dans ledit Ordre, et que tu n'espères pas obtenir de ton Supérieur la permission de passer dans un autre Ordre, et que pour cette raison tu désires passer dans les Ordres des Chanoines réguliers de Saint-Augustin ou de Saint-Benoît, vers

1509.

Dilecto filio *Guillermo de Marcillac*, Ordinis Fratrum Predicatorum professori,

Julius Papa II^us^.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Exponi Nobis fecisti quod tu, — qui Ordinis Fratrum Predicatorum domus Nivernensis dicti Ordinis professor existis, — et cum quo dudum ut Romano Pontifici et Sedi apostolice duntaxat, et non alteri immediate subiectus existeres, apostolica fuit auctoritate concessum, cum animi tui quiete et sana conscientia, in dicto Ordine ulterius permanere non posses et a tuo Superiore licentiam te ad alium Ordinem transferendi obtinere non speras, et propterea cupis ad Canonicorum Regularium Sancti Augustini aut Sancti

Digitized by Google

lesquels te porte l'attrait d'une dévotion particulière. C'est pourquoi tu Nous as fait humblement supplier de daigner t'assister de notre paternelle bienveillance dans les circonstances susdites. Nous donc, dans notre disposition à accueillir tes demandes sur ce point, de notre autorité apostolique, par la teneur des présentes et par l'octroi d'une grâce spéciale, te concédons et accordons de passer dudit Ordre des Prêcheurs dans le susdit Ordre des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin ou de Saint-Benoît et d'entrer en tel couvent ou lieu régulier des dits Ordres ou tu sois reçu de bon gré, sans espoir toutefois de Bénéfices et, tout le temps que tu vivras, d'y pouvoir librement et licitement servir le Très-Haut, nonobstant les Constitutions et les Ordonnances apostoliques et des dits Ordres, corroborées par serment, confirmation Apostolique ou tout autre sanction, comme aussi les Statuts, Coutumes, Privilèges et Indults Apostoliques, accordés à ces mêmes Ordres, de quelque façon que ce soit, auxquels, lors même que d'iceux et de toutes leurs teneurs il devrait être fait mention spéciale, spécifique, individuelle et mot pour mot, et non par clauses générales le comportant, ou toute autre expression que ce soit, dont les teneurs sont censées exprimées, tout en gardant d'ailleurs leur force pieuse, nous dérogeons, pour cette fois seulement, spécialement et expressément, ainsi qu'à toutes autres choses contraires quelconques.

Benedicti Ordines ad quos singularem geris devotionis affectum te transferre; propterea Nobis humiliter supplicari fecisti ut in premissis paterna benignitate tibi dignaremur adesse, tuisque in hac parte supplicationibus inclinati, tibi ut de dicto Ordine Predicatorum ad Ordinem predictum Canonicorum Regularium Sancti Augustini aut Sancti Benedicti, et ad aliquod dictorum Ordinum monasterium seu regularem locum ubi benivolos inveneris receptores, sine spe tamen Beneficiorum, te transferre, et inibi, quoad vixeris, Altissimo famulari, libere et licite valeas, apostolica auctoritate, tenore presentium, de specialis dono gratie concedimus et indulgemus, non obstantibus Constitutionibus et ordinationibus Apostolicis, ac dictorum Ordinum juramento, confirmatione apostolica vel quavis firmitate alia roboratis, Statutis et Consuetudinibus, Privilegiis quoque et Indultis apostolicis, eisdem Ordinibus quomodolibet concessis, quibus, etiam si de ipsis eorumque totis tenoribus in presentibus specialis specifica et individua ac de verbo ad verbum, non autem per clausulas generales id importantes, mentio seu quevis alia expressio habenda foret, tenores huiusmodi pro expressis habentes illis alias in suo robore permansuris, hac vice duntaxat specialiter et expresse derogamus, ceterisque contrariis quibuscumque.

Digitized by Google

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le dix neuvième jour d'octobre MDVIIII, l'an sixième de notre Pontificat.

Sigismond.

(Florence, archives, section de Diplomatique. Provenance : Les Camaldules. 19 octobre 1509.)

Datum Rome, apud sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die decima nona octobris MDVIIII; Pontificatus nostri sexto.

Sigismundus.

(Firenze, Archivio diplomatico. Provenienza: Camaldoli, 19 ottobre 1509.)

FIDÉJUSSION DE STAGIO, LÉGATAIRE DE MARCILLAT.

Cette pièce fixe la date de la mort de *Marcillat*. Jusqu'à ces derniers temps, on croyait que l'artiste était mort en 1537. *Vasari* l'avait dit, et comment mettre en doute le témoignage d'un contemporain et d'un disciple de *Marcillat*? Le P. Marchese, dans son édition de 1846, s'était rangé à l'opinion de *Vasari*. En 1859, Carlo Milanesi, après avoir publié le Testament du peintre, relevait cette note, d'une écriture ancienne, qu'il avait lue sur le verso du feuillet de garde de la pièce originale :

1529. *Testamentum presbiteri domni* Guglielmi *Petri de Marcialat, partium Gallie, qui decessit Aretii, et suum heredem reliquit sacram Eremum Camaldulensem, et sepultus in Sacra Eremo prope Capitulum versus occidentem in vestibulo. Registratum in Registro signato H, a. c. 76.*

Remarquons tout d'abord que cette note indique d'une manière précise le lieu de la sépulture de *Marcillat*. Ce texte est donc d'une date postérieure à la mort du peintre, et nous lisons, au début de la note, le millésime de 1529. Averti de l'existence d'un registre où se trouvaient consignées les inhumations faites chez les Camaldules, Carlo Milanesi essaya de découvrir, dans les Archives de l'État, dont il avait la direction, ce livre précieux. Il n'y parvint pas. La note qu'il mettait au jour était de nature à faire naître des doutes sur l'exactitude de la date donnée par *Vasari*, mais elle ne la démentait pas. On ne se trouvait point en présence d'un texte formel. Cependant, le P. Marchese, dans son édition de 1878, fait décéder *Marcillat* en 1529. Nous avons voulu savoir sur quelles preuves certaines il avait appuyé son dire. M. Giorgio Mignaty, un érudit florentin, est venu à notre aide. Secondé dans ses recherches par le frère de Carlo Milanesi, actuellement directeur des Archives de l'État, il a découvert le testament de dame Agnès, fille de messer Giovane de Roselli, dans lequel il est incidemment parlé de *Marcillat*. Ce testament est du 31 juillet 1529. Il a été rédigé par le notaire Thomas de Romanis, celui-là même qui, la veille, c'est-à-dire le 30 juillet, avait tenu la plume à la requête du peintre (*suprà*, p. 53 et 58). Or, dans le Testament de *Marcillat*, un legs de grain est fait à *Stagio*, fils de Fabiano de Saxolis d'Arezzo (*suprà*, p. 56), sous la clause que celui-ci, de concert avec *Pastorino*, terminera la décoration de la chapelle de San Francisco ou Saint-

Digitized by Google

François. Et, dans le testament de dame Agnès, le même *Stagio*, reconnu légataire par l'officier public, est admis à faire acte de fidéjusseur en désignant le peintre *Nicholaus de Soggis*, qui accepte de se substituer à lui dans les travaux de l'église de Saint-François. Faut-il conclure que *Marcillat* est décédé le 30 juillet 1529, le jour même où il a dicté son Testament? Il n'est pas douteux que, si l'un ou l'autre des deux testaments qui nous occupent n'est pas antidaté, les choses se sont passées dans le court délai que nous indiquons. En tout état de cause, *Stagio* étant reconnu légataire par Thomas de Romanis au moment où celui-ci rédige le testament de dame Agnès, *Marcillat* est nécessairement décédé. Et, quelque doute qu'on puisse élever sur la date rigoureusement précise de cette dernière pièce, elle se rattache sûrement à l'année 1529. — H. J.

Testament de dame Agnès, fille de feu Messer Giovane de' Roselli.

Les susdits an (1529), indiction et Pontificat, le trente et unième jour de Juillet, passé à Arezzo dans la maison de Marcus de Gaville, dans laquelle demeurait la susdite testatrice, et sise dans la rue Saint-Pierre, en présence de Bartholomeus Angeli Marii de Mauris, de Joannes Thadei de Prato veteri, d'Azolinus Guilli Dini de Guillichinis, d'Arezzo, d'Antonius Marci Bernardini, de Pieve di Castello, de Bernardus Francisci de Prato veteri, de Laurentius Francisci Antonii d'Arezzo, de Franciscus Juliani de Prato veteri, témoins appelés et requis de la propre bouche de la testatrice.

Comme ainsi soit que, etc.

Testamentum Dnæ Agnetis, filie olim Dni Johannis de Rosellis.

Eisdem anno (1529) indictione et Pontificatu, die vero 31 julii, actum Aretii in domo Marci de Gaville in qua inhabitat suprascripta textatrix, que sita est in contrata Sancti Petri, presentibus Bartholomeo Angeli Marci de Mauris, Johanne Thadei de Pratoveteri, Azolino Guilli Dini de Guillichinis de Aretio, Antonio Marci Bernardini de Castroplebis, Bernardo Francisci de Pratoveteri, Laurentio Francisci Antonii de Aretio, Francisco Juliani de Prato Veteri, testibus adhibitis, vocatis et proprio testatricis ore rogatis.

Cum sit quod, etc.

Fidéjussion de Stagio, fils de Fabbiano de Sassolis.

Les susdits an, indiction, Pontificat et jour, passé dans le Palais

Fideiussio Staxii Fabbiano de Sassolis.

Eisdem anno, Indictione et Pontificatu et die, actum in episcopali Palatio,

Digitized by Google

Episcopal, en présence de Ser Michaele Nardi de Rondine, prêtre, et de Trincia Martini Trincie...

Constitué en personne, etc., Staxius Fabbiani de Sassolis, citoyen d'Arezzo, légataire dans le testament de Maître *Guglielmo Marcilac*, écrit de ma main, pour l'observation des dispositions contenues dans le legs écrit de ma main se rapportant à la terminaison d'une peinture dans l'église S. François, et pour pouvoir avoir le grain attribué par ce legs, il a promis de faire tout ce à quoi il est, par obligation générale, tenu et obligé, mais il y a renoncé, et pour lui et à sa prière, Maître *Nicholaus de Soggis*, peintre, en connaissance de cause et voulant l'accomplir, a garanti, etc., promis, etc., et s'est obligé, etc.

(Florence, Archives centrales de l'État, Section des Archives notariales antérieures au Principat. Ser Thomas de Romanis R. 234, années 1529-1531.)

presentibus Ser Michaele Nardi de Rondine, presbitero, et Trincia Martini Trincie.....

Constitutus, etc., Staxius Fabbiani de Sassolis, civis Aretinus, legatarius in testamento Domini *Ghulielmi Marcilac*, manu mei, pro observatione contentorum in legato de terminando tabulam in Ecclesia Sancti Francisci manu mei, et ut possit granum in legato relicto habere, promisit ea omnia facere que et ad que in dicto legato tenetur et obligatus pro generali obligatione, renuntiavit : et pro quo et ejus precibus Magister *Nicolaus de Soggis*, pictor, sciens et teneri volens, fidejussit, promisit, obligavit, rogans...

(Firenze, Archivio centrale di Stato ; Sezione, Archiv. Notarile avanti il Principato. Ser Thomas de Romanis, R. 234, ann. 1529-1531.)

H. J. et A. DE M.

ARTISTES NORMANDS.

(XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.)

GEORGES DE LA CHAPELLE, PORCHER, LANDON, NICOLAS-JACQUES CONTÉ, LA CHAMPAGNE LA FAYE, DUMON, MICHEL LASNE, LOUVET, LE MYERE DE BASLY, LA CHESNAYE.

(*Suite*[1].)

En lisant les *Antonii Hallæi opuscula* (pages 204-226), on y trouve une idée bien précise du rôle que se partageaient le peintre

1. Voy. p. 177-188.

Digitized by Google

et le poète dans ces grandes solennités des entrées de princes ; les descriptions d'Halley méritent d'être citées :

Dessins des tableaux élevés sur les portes à la solennelle entrée de Madame la Duchesse de Longueville en la ville de Caen, le 26 may 1648. — Imprimé par le commandement de Son Altesse Serenissime.

Au tableau de la Porte se voyoit un *Temple* avec cette inscription : *Virtuti Sacrum*, et à l'entrée du temple le portrait de S. A. vêtue à l'antique, les yeux tournés vers la porte de la ville qui étoit aussi representée à l'opposite. Au-dessus voloit la *Renommée* avec deux trompettes en ses mains, dont elle en embouchoit seulement une et tenoit l'autre abaissée, comme ne s'en voulant pas servir.

Pour l'explication du Temple et du portrait de S. A., il faut se souvenir que les anciens ont tenu la vertu si belle que si nous pouvions la voir des yeux du corps elle nous raviroit en admiration. Ce qui a donné sujet à la pensée du poete, en ces quatre vers latins écrits au haut du tableau, pour dire que la vertu qui a tant d'éclat et de beauté, voulant se rendre visible, avoit emprunté le visage de Son Altesse.

Divina in species, etc.

Par la disposition du reste du tableau, on vouloit dire que les deux trompettes étant destinées pour publier la gloire de leurs Altesses, Monseigneur le Duc ne désiroit pas que celle qui étoit pour luy se fit entendre ; mais l'autre seulement, afin que tout l'honneur de cette entrée fut déféré à Madame la Duchesse, ce qui étoit aussi expliqué par ces quatre vers latins couchés au bas du tableau :

Antiqui devota subis, etc.

Au tableau de l'Hotel de Ville étoit un autre portrait de S. A. et vis à vis d'elle la figure d'une dame, grave en son port, reconnoissable pour la *Normandie* par sa robe semée de léopards qu'elle porte en ses armes, par des espics et toutes sortes de fruits, une croix, un livre et une épée : symbole de la fertilité du pays, de l'insigne piété, de l'excellent esprit et inclination aux lettres, et de la singulière vaillance des Normands, qualités qui les ont toujours signalés et qui leur sont justement attribuées par les plus célèbres auteurs.

Cette dame présentoit à Son Altesse *un cœur* pour signifier la ville de *Caen*, qui est le cœur et le milieu de la Normandie. Ce cœur étoit chargé de *trois fleurs de lys d'or*, deux sur un chef d'azur et l'autre en champ de gueules, qui sont les armes de la ville. Et pour faire connoître que la Normandie, en donnant son cœur à Son Altesse, luy consacroit ses plus sincères affections et obéissances, elle luy parloit ainsi :

Mente manuque potens, etc.

Digitized by Google

Au bas se lisoient les autres vers touchant les fleurs de lys que la ville de Caen porte dans son cœur aussi bien que dans ses armes, s'étant toujours montrée inviolablement fidèle et obéissante à nos rois :

Inclyta dux, etc.

Au tableau de la porte du logis de S. A., elle paroissoit sous la figure de Pallas, tenant sur la ville de Caen peinte au-dessous une branche d'olivier, qui est l'arbre de cette déesse et le symbole de la Paix. De toutes ses armes, elle ne s'étoit réservé que le *bouclier*, pour marque de la protection qu'elle faisoit espérer à la ville, sur laquelle on voyoit descendre une *pluie d'or*, comme il en tomba une pareille sur l'isle de Rhodes, à la naissance de Minerve. Au haut du tableau étoient écrits deux distiques, dont l'un expliquoit le bouclier, et l'autre faisoit allusion de l'*université de Caen*, unique en la province, à Athènes, ville de Pallas et fameuse académie de la Grèce :

Cætera magnanimis, etc.

Au bas se lisoit cette épigramme, où le poete fait une apostrophe à Monseigneur le Duc, pour venir ensuite à l'explication de la branche d'olivier chargée de fruits et de la pluye d'or qui tomboit sur la ville :

Te pacem Europæ, etc.

Dessins des tableaux faits aussi par l'ordre de Messieurs les maire et gouverneurs échevins de la ville de Caen, pour l'entrée de Messeigneurs les Princes, le comte de Dunois et le comte de Saint-Paul, mais ces tableaux ne furent point exposés.

Vers pour le grand tableau qui devoit estre mis sur la porte du chasteau. Au milieu de ce tableau etoit l'image du grand comte de Dunois, et à ses deux côtés celles des deux jeunes princes ausquels il parle en cette sorte :

Nobile par Comitum, etc.

Pour le tableau de la Paix, sur le portail de l'église Saint-Pierre. Au milieu de ce tableau etoit l'image de la Paix, que les anciens figuroient comme une très belle déesse. Cette Paix tenoit d'une main une poignée d'epics de froment et de l'autre une branche d'olive, ayant à ses pieds et à l'entour d'elle toutes sortes de fruits tombés de son sein, pour signifier l'abondance et faire allusion à ce que dit Tibulle :

At nobis Pax alma veni, etc.

Quelques anciens mettoient à l'autre main de la Paix le petit Plutus, dieu des richesses, mais cela eust esté icy trop enigmatique. Aux deux cotés de ce tableau étoient messeigneurs les Princes et au bas ces quatre vers :

Alma redit Pax alma redit, etc.

Digitized by Google

Pour le tableau des trois soleils sur la porte de l'Hôtel de Ville. Au plus haut et au milieu du tableau etoit un soleil qui jettoit ses rayons sur deux autres qui étoient plus bas à ses deux cotés, avec cette inscription : *Lucem partitur in ambos*, et tous ces trois soleils envoyoient conjointement leur lumière sur la ville de Caen, représentée au-dessous, tout le long du tableau, au bas duquel étoient ces quatre vers :

Tres alibi soles, etc.

Messieurs de la ville de Bayeux, desirans temoigner leurs respects à Monseigneur François Servien, à son arrivée en la dite ville, prierent l'auteur de leur donner des vers, avec le dessin des tableaux pour honorer son entrée. Pour cet effet, il fit venir à Caen leur peintre, auquel il ordonna de peindre un fort grand tableau, pour mettre sur la porte de Saint-Vigor, par où les évêques font toujours leur entrée. Au haut de ce tableau étoient les armes du Roy, et au-dessous celles de la province, de l'évêque et de la ville.

Pour accompagnement de ce grand tableau, étoient peints seize petits tableaux, huit de chaque côté, remplis de portraits et noms de quinze évêques de Bayeux, tous saints, à la réserve du dernier tableau qui étoit vuide, comme une place d'attente, pour estre remplie au jour de Monseigneur Servien. Et au bas du mesme grand tableau estoient aussi huit petits qui contenoient les images et les noms d'autant de SS. originaires, et non évêques dudit Bayeux.

Enfin, dans cedit grand tableau se voyoit peinte en perspective la cathédrale, et monseigneur l'évêque suivi de tout le chapitre et clergé de la ville, avec ses ornemens pontificaux, les pans de sa chappe soutenus des deux côtés par deux barons obligés à ce devoir.

Au-dessus de l'évêque et à l'entrée de la porte de la ville, étoit l'image assez grande de saint Rénobert, second évêque de Bayeux, protecteur de la ville, reconnoissable par sa grande vieillesse, ayant vescu six vingt ans, et par sa chasuble, la plus précieuse relique de Bayeux, qu'on tient avoir esté six cens ans dans la terre, sans se gâter. Il est à remarquer que cette entrée suffit le jour et feste du mesme saint Renobert, ce que le poete ne savoit pas, quand il donna le dessin de cette entrée. Voici les vers qui furent faits sur ce sujet :

Rajoca, quæ Lituo, etc.

Ayant esté prié une seconde fois par Messieurs les maire et échevins de Bayeux, voicy ce que je lui ay donné pour l'entrée de monseigneur de Nemond.

Au-dessus de la porte Saint-Vigor, je fis peindre un grand et riche tableau qui representoit le pape Grégoire XI et Guillaume Longue Épée, deuxième duc de Normandie, avec notre Prélat au milieu, qu'ils recevoient à son arrivée, d'autant que ce grand pape étoit doyen de Bayeux, lorsqu'il fut fait souverain pontife, et que ce grand duc

Digitized by Google

incomparable en toutes sortes de vertus, comme les historiens l'appellent, etoit originaire de Bayeux, du côté de sa mère, la belle Poppe, fille de Béranger, comte de Bayeux et du Bessin, que Roul, premier duc, étant encore payen, épousa (*More danico*). Au-dessus du pape étoit cette inscription : *Gregorius XI Pontifex opt. max.* Et cette autre au-dessus du duc : *S. Gulielmus Longa Spata Normaniæ Dux. II.*

Au bas du tableau du pape estoient ces seize vers héroïques, où il parle à M. l'Évêque en ces mots :

Pastor ego summus, etc.

De l'autre côté, sous l'image du duc, étoit pareil nombre de vers élégiaques.

Te quoque, per matrem, etc.

Plus bas que ce grand tableau étoit un autre tableau de pareille longueur, mais de peu de hauteur, aux deux bouts duquel étoient peintes la Justice et la Piété, toutes deux héréditaires dans la maison de Nemond, au milieu étoit une épigramme de huit vers, qui contenoit encore l'éloge entier de M. l'Évêque :

Sex modo florentis, etc.

Plus haut que le grand tableau étoient avec ornemens et festons les armes de France et de Normandie, qui porte de gueule à deux léopards d'or au haut et au côté droit du mesme tableau, étoient les armes de M. l'Évêque qui porte d'or à trois cors ou cornets de sable. Et de l'autre côté étoient les armes de Bayeux qui porte de gueule à un léopard d'or.

Sous les armes de M. l'Évêque étoit cette épigramme de quatre vers :

Stemmate cur isto, etc.

Sous les armes de Bayeux, etc.

Au-dessous de ces armes, des deux côtés, paroissoient les images en relief de saint Exupère et de saint Regnobert, les deux premiers évêques de la ville.

Sous saint Exupère, on lisoit cette épigrammme :

Exuperî, Franco Præsul, etc.

Sous saint Regnobert étoient ces six autres vers :

Alter et antistes Renobertus, etc.

Les noms des artistes qui exécutèrent ces merveilleuses imaginations de maître Antoine Halley se retrouveraient sans doute, en y cherchant bien, dans les archives de Caen et de Bayeux; mais, jusqu'au jour où M. Trébutien, ou M. Georges Mancel ou M. Lambert nous révéleront ces noms, il me sera permis de rêver

Digitized by Google

que le peintre singulier dont je vais entretenir le lecteur, et qui prenait alors le titre de *peintre de la ville de Caen*, ne fut pas étranger aux pompeuses décorations qui accueillirent à Caen M^me^ de Longueville en 1648.

C'est en effet dans cette année même, *1648*, qu'avait été publié *à Paris, par Antoine Estienne, imprimeur ordinaire du Roy, avec priuilège de Sa Majesté*, le *Recueil de diuers portraits des principales dames de la Porte du Grand Turc, tirée au naturel sur les lieux, et dédiez à Madame la Comtesse de Fiesque, par George de la Chappelle, peintre de la ville de Caen* (un frontispice gravé, dont je connais deux états, et douze costumes de femmes turques en pied). Il faut lire ce que le Privilège du Roi, « donné à Paris le sixième jour d'auril, l'an de grace mil six cens quarante huict et du règne le cinquième, » racontait du *Recueil* de *La Chapelle* et de ses origines.

A très noble et très vertueuse dame Madame Gillonne de Harcourt, comtesse de Fiesque.

Madame, si je ne sçavois que c'est une chose ordinaire aux belles personnes d'aimer naturellement les belles choses, je n'aurois jamais pris la hardiesse que je prends de vous venir offrir les portraits de ces dames estrangères. Bien que leur beauté les puisse rendre recommandables, elle n'est rien pourtant à comparaison de la vostre, qui est doublement illustre et par les dons du corps et par les ornements de l'âme. Je les ay vestues à la façon de leur païs, et je ne pense pas, Madame, que personne puisse juger de leur habillement mieux que vous, à qui les plus curieuses sont obligées des modes nouvelles de s'habiller, qui par vostre moyen viennent de la cour en cette province. Je suis du moins bien asseuré d'une chose, qui est qu'en mon voyage de Levant, ayant à depeindre plusieurs sortes de vestemens, comme Turcs, Persans, Tartares, Grecs, Arméniens, et ainsi des autres, j'ai esté curieux d'observer jusques au moindre traict, tant de broderie que de pierreries dont se parent ordinairement les dames de la porte du Grand Seigneur. . . . . Or est-il que ces nations n'estant pas sujettes comme la nostre à changer de mode en leurs habits, il est très certain que celle qu'ils ont maintenant est la mesme qu'ils avoient il y a cent cinquante ans. J'ay outre cela, Madame, desseigné l'éloignement ou le derriere de la figure, 1, 2, 3, 4, représentant en petit Constantinople et son port, avec une partie de Galeta, de Cachambascha et de Pera, demeure ordinaire des ambassadeurs. Quant à ces

Digitized by Google

trois autres chiffres, 5, 6, 7, ils marquent de mesme le canal de l'Hélespont ou le Bosphore.

Monseigneur de la Haye, digne ambassadeur de France en ces païs-là, peut certifier à quel point j'ay esté exact en ces figures que j'ay toutes desseignées en sa presence. Je vous les dedie, Madame, et vous supplie tres humblement de vouloir accepter, non seulement le livre et les planches, mais aussi les tableaux, qui sans vanité se peuvent dire seuls en leur espece. Mais ce qui me les fait estimer le plus, c'est la gloire qu'ils ont de paroître sous les favorables auspices de vostre nom, et l'honneur que j'ay de vous les offrir pour une marque, bien que petite, de mes services inviolables, puisque je suis plus que personne du monde, Madame, votre très humble, etc.

Privilège du Roy.

Louis, par la grâce de Dieu..... A nos amez et feaux conseillers..... Salut. Nostre bien-aimé *Georges de la Chapelle*, peinctre en nostre bonne ville de Caen, nous auroit très humblement remontré qu'ayant demeuré plusieurs années dans la ville de Constantinople, Grèce et autres nations du Levant, il auroit, par la faveur de nos ambassadeurs, eu le pouvoir de voir et tirer au neif les dames et autres de ce païs-là, auquel effet il auroit consommé beaucoup de temps et fait grandes despences, tant aux portraits faits de sa main que pour la gravure en taille-douce qu'il auroit fait soigneusement imprimer avec un petit discours sur chaque figure de vestemens, mœurs, vivre et coustume desdites dames et en auroit composé un petit livre intitulé *Divers portraits des principales dames de la Porte du Grand Turc.* Et d'autant qu'il craint que d'autre luy face ou contreface lesdits livre et planche, ce qui luy causeroit une grande perte,

Nous a requis luy vouloir octroyer nos lettres sur ce nécessaires, humblement requerant icelles :

A ces causes, nous avons permis et permettons audit *de la Chapelle* de faire imprimer, vendre et distribuer ledit livre durant l'espace de dix ans entiers et accomplis, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la première fois et faisons defenses à toutes personnes de l'imprimer, faire imprimer, contrefaire.

Donné à Paris le sixième d'avril 1648.

Du dénombrement d'œuvres et d'artistes que je viens de faire ci-dessus, je n'ai rien à conclure, si ce n'est qu'il n'est terre si dépourvue qui n'ait produit, à toutes les époques, un grand nombre d'artistes obscurs et parfois méritants, lesquels ont suffi à ces besoins multiples d'art qui sont en toute province et qui font qu'il n'est pas plus possible à une population, quelque simple et

Digitized by Google

rustre qu'on la suppose, de se passer de peintres et de sculpteurs que de laboureurs et de bergers, de se passer des portraits de la famille et de l'image de la divinité révérée que du pain quotidien.

J'aurais beau passer en revue jusqu'à demain les peintres les plus obscurs de ma chère province, et descendre jusqu'à l'œuvre de ce pauvre *Porcher*, qui a peint le portrait de ma grand'mère et tant d'autres à Argentan, et les deux grisailles en avant du chœur de Saint-Germain, doux souvenir de mes yeux d'enfant; brave homme, raconte-t-on, qui jouait la comédie les jours où sa petite ville ne lui donnait rien à peindre, — non, je ne trouverais rien, dans les artistes de Basse-Normandie, qui eût quelque rapport avec la vie et les peintures de *Georges de la Chapelle* et qui eût pu en raviver la mémoire, pas plus à Caen que dans la plaine de Caen. Dans une époque plus rapprochée de nous, il n'était certes pas de ceux pour qui *Landon*, de Nonancourt, ce petit peintre du duc de Berry qui, suivant un critique de son bon temps, faisait de la petite peinture avec de petits pinceaux, eût pu penser à faire une petite place dans ses Annales du Musée et de l'École française. Un seul Normand, de la période impériale, rappelle quelque peu le peintre voyageur, le dessinateur et le descripteur des mœurs lointaines de l'Orient : c'est *Nicolas-Jacques Conté* (de Saint-Cénery, près de Séez), le peintre, le chimiste, le mécanicien habile, l'inventeur de la mine de crayon qui porte son nom. Dès l'âge de douze ans, il avait inventé, pour bien dire, à son usage la peinture et la mécanique; il n'avait que dix-huit ans quand M^me^ de Prémeslé, supérieure de l'hôpital de Séez, lui fit peindre, pour l'église de son Hôtel-Dieu, les sujets religieux qu'on y montre encore; puis il se fit une réputation dans toute la province par la ressemblance parfaite de ses portraits, la fraîcheur et la vérité du coloris, si bien que l'intendant d'Alençon désira le connaître et l'engagea à aller se perfectionner à Paris, où son temps se trouva partagé entre les portraits qu'on lui demandait de toutes parts et les sciences physiques et mathématiques, qui l'entraînèrent plus particulièrement et qui firent sa gloire. Il se retrouva peintre pourtant dans l'expédition d'Égypte, dont il faisait partie et où, en suffisant presque seul à tous les besoins d'approvisionnements de l'armée et de la colonisation, faisant à la fois des moulins à vent, des machines pour la monnaie du Caire, pour l'imprimerie orientale, pour la fabrication de la poudre, des canons, de l'acier, du carton, des toiles vernissées, des télégraphes, des montgolfières,

Digitized by Google

des draps, du pain, des boulets rouges, il trouva encore le loisir de se faire un immense portefeuille, où son pinceau facile et fidèle retraçait une foule de travaux, de scènes intérieures, de costumes du pays inconnus aux autres voyageurs. Cette collection de dessins a été gravée en partie pour le grand ouvrage publié par la Commission d'Égypte, ouvrage dont le Gouvernement donna la direction à *Conté*.

Le *Recueil de divers portraits des principales dames de la Porte du Grand-Turc*, texte et planches, est devenu d'une grande rareté; et de ceci je ne m'étonnerai pas plus que je ne me suis montré surpris de l'oubli profond sous lequel la Normandie a enseveli son pauvre enfant *Georges de la Chapelle*. Il faut songer d'abord que ces costumes du Levant devaient être alors considérés moins commes dessins d'art que comme curiosités mondaines, et que les planches de ces sortes de recueils, dans ce temps comme dans le nôtre, gravées et publiées avec un certain luxe, ont toujours dû être imprimées à petit nombre; de plus, les curieux d'estampes ont depuis longtemps séparé les treize pièces gravées par *N. Cochin* du texte qu'elles regardaient; et, pour dernier et plus grand danger, les exemplaires de ce recueil, dispersés dans des familles riches, ont dû être pour la plupart abandonnés aux enfants, avides de récits de voyages et de costumes étranges, pour être barbouillés d'encre et d'enluminures et tailladés aux ciseaux, — car ainsi périssent les plus précieuses œuvres de la plume et du burin.

Dans mes *Observations sur le Musée de Caen et sur son nouveau catalogue*, j'écrivais, en 1851 :

« J'ai omis à dessein de parler, à l'article des *Franck*, de deux curieuses peintures sur vélin, qui se font pendant et qui leur ont été bien à tort attribuées : l'*Adoration des Bergers* (89) et le *Concert céleste* (90). Ce ne sont point là des tableaux flamands de la fabrique des *Franck;* ils sont français, et de l'école de Caen. Je crois me souvenir qu'il m'a été dit qu'ils provenaient de l'Abbaye-aux-Dames et qu'ils n'étaient pas les seuls de cette espèce. La composition complexe et mystique de ces singulières petites peintures religieuses, les armoiries dont elles sont marquées (l'une, entre autres, porte l'écusson de la maison de Guerville, qui lui est commun avec le tableau de *La Champagne La Faye*, dont je vais parler plus loin), les figurines de donatrices dont elles sont signées, tout leur donne pour moi une origine provinciale, et leur série me fait penser à la suite si précieuse des tableaux de N.-D. du

Digitized by Google

Puy d'Amiens. Peut-être pourrait-on supposer qu'il a été un moment d'usage et de mode, parmi les dames de l'abbaye de Caen, de faire exécuter, à l'occasion de leur nomination à quelque titre supérieur dans le gouvernement de la maison, une peinture de cette taille et de cette sorte en l'honneur de la Vierge. Il y a là, ce me semble, un petit problème historique à résoudre, et pour lequel nous devons tout d'abord faire appel à l'érudition locale si sûre et si perspicace, et si délicate en trouvailles de M. G. Mancel. Quelle joie ce nous serait à tous, s'il allait découvrir que *Georges de la Chapelle* a mis la main à ces intéressants tableautins; pour ma part, je n'en serais pas bien étonné, car d'abord cela est de sa force et de son temps, et, s'il n'a pas fait cela, qu'a-t-il donc fait dans la ville de Caen? »

Eh bien! non, il faut rendre à chacun ses œuvres. *G. de la Chapelle* n'a rien à prétendre dans ces deux peintures sur vélin, et j'avais le nez plus fin quand, à la page suivante de mes *Observations*, à propos du *Martyre de saint Eustache*, de *La Champagne La Faye*, d'après Vouet, conservé au Musée de Caen, et des deux toiles de l'église Saint-Vivien, de Rouen, la *Présentation* et la *Pentecôte*, signés : *La Champagne La Faye, de Caen*, je disais que ces deux petits tableaux étaient aussi caennais d'origine que *La Champagne La Faye* lui-même.

Mon ami Georges Bouet m'écrivait le 4 août 1861 :

Entre autres objets exposés en ce moment à l'hôtel de ville se trouvent deux tapisseries que je connaissais déjà, mais dont je n'avais pas vu la signature; l'une représentant le départ de sainte Ursule et de ses compagnes, porte la signature de *Dumon*, « faict par moi *Pierre Dumon*; » l'autre, représentant leur martyre, est signée deux fois. D'un côté, on lit : PIERDVMON. LCFEYEP; de l'autre : LA CHANPAGNE. FEYE. — Cette dernière est la reproduction avec quelques variantes du petit tableau du Musée. Cela m'a rappelé qu'un des parchemins (*Concert céleste*, n° 90 de l'ancien catalogue) représente sainte Ursule. J'ai cru d'abord qu'il pouvait provenir, comme les tapisseries, du couvent des Ursulines; mais, l'ayant revu, je me suis assuré que, comme R. Bordeaux et moi l'avions dit autrefois, ils proviennent tous deux également de l'abbaye de Sainte-Trinité. Tous les deux portent les armes de Lorence de Budos, 34e abbesse (connaissez-vous son portrait qui est à Bayeux?). Sainte Ursule se trouve dans notre parchemin, non comme patronne du couvent, mais comme celle de la sœur; car on lit au commencement de l'acte qui y est écrit : « *Ego soror Ursula de...* », et au bas la signature : *Ursule de*

Digitized by Google

Quergo..(?) — De même sur l'autre on lit : « *Ego soror Maria de Guerville...* » Un fait assez curieux est que ce dernier me paraît palimpseste. J'ai vu autrefois chez M. Lair un troisième parchemin aux mêmes armes de Budos et à celles de Lorence de Bisimieu. Je me suis souvenu d'avoir rencontré aux Archives, dans la liasse de la paroisse Saint-Jean, le nom de *La Champagne*. J'ai eu le tort de ne pas prendre note alors dans quelle pièce. J'y suis retourné, mais la liasse est considérable et le temps m'a manqué pour retrouver...

Il ne faut donc pas chercher *G. de la Chapelle* de ce côté; et l'on dirait qu'il a pris plaisir à dérouter lui-même ses compatriotes sur sa vie, et sa mort, et ses œuvres, puisqu'un demi-siècle plus tard, le plus obstiné chercheur des moindres hommes qui eussent jeté l'ombre d'un lustre sur sa chère ville de Caen, Daniel Huet, ne savait à qui s'adresser pour obtenir un renseignement de quelque certitude sur le peintre et feuilleter même son Recueil.

Daniel Huet, l'évêque d'Avranches, dans ses lettres au R. P. Fr. Martin, docteur en théologie. au couvent des RR. PP. Cordeliers, à Caen (1697-1717), écrivait :

A Paris, le 26 février 1699... J'avois marqué *Michel l'Asne* dans mon cahier, mais je ne sçay de luy que le nom et la profession. Si vous m'en apprenez quelque autre chose, vous me ferez plaisir, mais ajoutez toujours les dates... J'ay connu *Louvet*, *La Chapelle*, *Le Myere de Basly* et *La Chesnaye*, et j'ay veu leurs ouvrages; mais ne m'en disant pas davantage, c'est me donner du fil à retordre, outre que plusieurs de ces gens-là ont esté d'ailleurs si obscurs que je ne sçais si je dois m'en souvenir.

A Paris, le 27 mars 1699. Je voudrois savoir les particularités de la vie de *Georges de la Chapelle*, peintre, le lieu et le tems de sa naissance et de sa mort. Les mesmes choses sur *Michel l'Asne*, graveur; j'avois déjà leu toutes ces remarques dans les recherches de M. Petite; tout cela vient d'une mesme source, savoir de M. l'abbé de Villeloin, auteur frivole...

A Fontenay, 7 juin 1701. N'auriez-vous point parmy vos livres le livre de *Georges de la Chapelle*, peintre de Caen, que j'ay connu? Ce livre sont les figures des habillemens des dames turques et est in-folio, et est dédié à M^me^ la comtesse de Fiesque; il fut imprimé dans ma jeunesse, et je ne l'ay point veu depuis ce tems-là. Je ne fais nul doute qu'il n'y en ait plusieurs exemplaires à Caen...

A Fontenay, 16^e^ juin 1701. Je vous renvoye, mon reverend Pere, le livre de *la Chapelle;* je pensois y trouver quelque chose du tems de sa naissance, mais je n'en ay rien appris. Je n'ay pu rien savoir d'ail-

Digitized by Google

leurs du tems de sa mort. Si vous pouviez m'aider dans cette recherche, vous me feriez plaisir...

Et, de toute cette consciencieuse battue, il ne résulte, pour les *Origines de la ville de Caen*, que les quelques lignes suivantes, seule véritable biographie de celui qui s'intitulait orgueilleusement peintre de cette bonne ville.

Georges de la Chapelle, peintre, ne borna pas à l'Italie, comme les autres, sa curiosité et ses voyages, pour se perfectionner dans son art. Il alla à Constantinople, lorsque M. de la Haye y fut ambassadeur, et, ayant observé et dessiné les airs et les habillemens des femmes de diverses nations sujettes à l'empire turc, il les fit graver à son retour en France et en fit un recueil enrichi de remarques curieuses, imprimé à Paris l'an 1648. Il passa à Caen le reste de sa vie dans la profession de son art.

Hormis ces quatre mots de Huet sur *Georges de la Chapelle*, on ne trouve rien touchant notre humble peintre dans les nombreuses compilations biographiques de la Normandie, si ce n'est encore une très courte notice extraite de l'*Athenæ Normannorum*, manuscrit du P. Fr. Martin, conservé à la Bibliothèque de Caen.

De la Chapelle, *Georgius, cadomæus, eximius pictor, non in Italia solum sed in Constantinopoli artem pictoriam excoluit, qua in urbe imperii Turcici principe observata varia Fœminarum Turcorum imperatori subditarum indumenta graphyce expressit cum observationibus curiosis, quando in patriam redux; hic est libri titulus : collectæ diversæ icones præcipuarum fœminarum ad aulam Turcarum imperatoris versantium ad vivum representatarum. Dicatæ sunt illustri præ cæteris fœminæ comitissæ Fieschiæ, typis Antonii Stephani. Paris, 1648, in-fol., ex illis fœminis sunt Turcica, Græca, Judaïca, Armeniaca, Tarsarica, etc. De illo illustrissimus Huetius in orig. cadom.*

Ce n'est, on le voit, qu'une assez fidèle version du paragraphe de l'évêque d'Avranches. Cependant, M. Trébutien, qui sait si bien la juste valeur des mots de chaque plume normande, m'a engagé à tenir compte de l'*eximius pictor*, éloge dont le P. Martin n'a point dû, sans raison valable, gratifier *Georges de la Chapelle*.

On aurait peut-être d'autres nouvelles de notre artiste, — et celles-là seraient bien intéressantes, étant cueillies sur place, — par l'un de ses compagnons de voyage, dont parle Guillet de Saint-Georges dans sa notice sur le peintre *Nicolas Loir* : « M. *Loir* a eu plusieurs frères, les uns engagés heureusement dans la vie monastique, un qui est architecte, un autre qui est mort et qui, s'étant

Digitized by Google

attaché auprès de M. de la Haye, ambassadeur du roi à Constantinople, fit ce voyage en 1639 et en a fait imprimer une relation fort curieuse, qui depuis a été traduite en italien et imprimée à Milan... » (*Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, 1854, tome I^er^, page 341.) Par malheur, je n'ai pas su mettre la main sur la relation du voyage du frère de *Nic. Loir*[1]. Il n'était pas d'ailleurs dans les habitudes de ce temps-là de parler bien familièrement de ses compagnons de route; nous n'y manquerions pas aujourd'hui. Mais ces lignes du moins nous fournissent la date du voyage et du séjour de *La Chapelle* à Constantinople, et nous savons que c'est en 1639 qu'il avait dessiné et peint les figures et les costumes qu'il fera graver et publiera neuf ans plus tard. Il faut bien se souvenir qu'en ce siècle on devenait, pour les bourgeois peu nomades de sa ville et de sa province, un personnage très particulier et quelque peu mystérieux, par le seul fait d'avoir navigué si au large des côtes de Normandie et d'avoir vu de ses yeux la Porte du Grand-Turc et quasiment de loin les rivages de la Terre Sainte. Pour mariniers que furent toujours les Normands, ceux-là étaient rares alors qui avaient couru de ce côté de telles bordées, et il leur en restait une auréole jusqu'à la fin de leurs jours.

(*A suivre.*) Ph. DE CHENNEVIÈRES.

PRUD'HON

ET

LE PORTRAIT DU PRINCE DE BENEVENT.

(1807.)

Document communiqué par M. Edmond-Frédéric Le Blant, membre de l'Institut.

Deux portraits de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Benevent, peints par *Prud'hon*, nous sont connus. Ils ont paru à l'Exposition des Portraits nationaux, en 1878. On les trouvera décrits au catalogue de cette Exposition sous les n^os^ 774 et 775. L'un appartient à M. le duc de Talleyrand et de Valençay, l'autre à M. Eudoxe Marcille, dont le cabinet abonde en œuvres de *Prud'hon*. Nous n'avons pu découvrir aucune date sur ces deux toiles. Il nous est donc impossible de dire si la quittance qu'on va lire, et dont l'original appartient à M. Edmond Le Blant, se rattache à l'un des por-

1. Voyez aussi, sur ce frère de *N. Loir*, qui se trouvait de l'ambassade de Constantinople, en 1641, une aventure d'amour en Turquie, dans le *Mercure galant* de 1672, 1^er^ vol.

Digitized by Google

traits dont nous parlons. Nous avons inutilement consulté, pour résoudre la question posée, l'ouvrage d'ailleurs si complet : *Prud'hon, sa vie, ses œuvres et sa correspondance,* par M. Charles Clément (3e édition, in-12, 1880), et les *Causeries d'un Curieux,* de M. Feuillet de Conches (1862-1868, 4 vol. in-8°). On sait que de nombreuses pièces autographes sur *Prud'hon* ont appartenu à M. Feuillet de Conches. Mais voici que M. Marcille vient à notre aide. « C'est sans doute, nous écrit-il, un des portraits appartenant au duc de Valençay qui a été payé 50 louis. M. de Valençay possède en son château deux portraits du prince de Talleyrand. L'un et l'autre le représentent en pied, vêtu du costume de grand chancelier. M. Rothan, ministre plénipotentiaire, conserve l'esquisse d'un de ces portraits dont il existe un dessin sur papier bleu rehaussé. *Jules Boilly* a reproduit ce dessin et son œuvre est au Musée d'Orléans. » — Les deux toiles de la collection de M. de Valençay ont figuré en 1874 à l'Exposition des œuvres de *Prud'hon* organisée par M. Marcille. Un portrait, en buste, de Talleyrand, également de la main de *Prud'hon,* a été prêté par M. le comte de Paris pour l'Exposition des Alsaciens-Lorrains. H. J.

QUITTANCE.

J'ai reçu de Monsieur Perray la somme de cinquante louis pour le portrait de S. A. S. le prince de Benevent.

Paris, ce 29 9bre 1807.

PRUD'HON.

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

COUDER.

CXXI. **Couder.** — 1873.

Face antérieure : Ici — repose — *Louis-Charles-* — *Auguste* — *Couder,* — peintre d'histoire, — membre — de l'Institut — de France, — décédé — le 21 juillet 1873, — à l'âge de 84 ans — et 4 mois. — *In pace.*

Côté droit : A la mémoire — d'*Abel-Michel-Vincent Stouf,* — statuaire, — mort le 23 novembre 1818, — à l'âge de 20 ans.

Côté gauche : Ici reposent — les restes mortels — d'Henry-Charles-Auguste — Couder, — décédé le 26 mars 1862, — dans la 42e année de son âge. — Priez pour lui.

Face antérieure : A.-L.-F. Cornélie, — fille de M. *Stouf,* statuaire, — épouse d'*Augte Couder,* ptre d'histoire. — Aimée et admirée, — elle périt à 26 ans.

(Père-Lachaise, 27e division.)

(*A suivre.*) H. J.

Digitized by Google

GEORGES DE LA CHAPELLE

PEINTRE EN TITRE DE LA VILLE DE CAEN.

SON SÉJOUR ET SES TRAVAUX A TOULON.

(1638.)

Document communiqué par M. Charles Ginoux.

M. Ginoux, l'un de nos collaborateurs les plus assidus, ayant lu les premières pages de l'étude de M. de Chennevières sur les *Artistes normands*, fut frappé d'y rencontrer le nom de *Georges de la Chapelle* (*suprà*, p. 183). Il se souvint que lui aussi s'était occupé de ce peintre. Courir aux Archives, y relever la curieuse pièce que nous donnons plus loin fut l'affaire d'un jour. Le lendemain, nous recevions le document accompagné de ces lignes : « Dans un mémoire présenté en 1880, à l'occasion de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne, nous avons mentionné la présence à Toulon, en 1638, de *La Chapelle*. Nous sommes heureux aujourd'hui de donner une preuve certaine du séjour dans cette ville du peintre « voyageur. » Aux archives de la ville et dans celles des paroisses, nous n'avons découvert aucune autre trace de cet artiste. » Notre premier soin, à la réception de ce billet, fut de consulter le compte-rendu de la quatrième session des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne. Le travail de M. Ginoux n'est pas inséré dans le volume. L'Académie du Var s'étant trop hâtée de publier le mémoire de notre correspondant, le Comité des Sociétés des Beaux-Arts, qui, de son côté, en avait voté l'impression, dut revenir sur sa décision, l'État n'admettant dans ses publications que des travaux inédits. (Voy., au *Compte-rendu de la session de 1881*, la note du Comité, p. 275.) Désireux de savoir en quels termes M. Ginoux s'était exprimé sur *La Chapelle*, nous avons ouvert son étude : *Les Arts du dessin et l'école de Puget à Toulon* (Toulon, 1881, in-8°, 115 p.). « *Lachapelle*, peintre, y est-il dit, vivait à Toulon dans la première moitié du XVII^e^ siècle. Les registres de la commune nous apprennent qu'en 1638, il était fait au sieur *Lachapelle*, maître peintre, un paiement de 200 livres pour son tableau de l'entrée à Toulon de monseigneur le comte d'Alais, et un autre paiement de 20 livres pour quatre tableaux de bataille de plate peinture » (p. 4 et 36). Ce sont les pièces justificatives de cette assertion que nous offre aujourd'hui M. Ginoux. Il nous restait à soumettre ce document à M. de Chennevières. Sa réponse ne se fit pas attendre. « Quelle merveilleuse bonne fortune, mon cher Jouin, pour l'histoire du pauvre *La Chapelle*, que cette pièce à vous envoyée de Toulon par M. Ch. Ginoux ! Remerciez-le bien vite de sa trouvaille, de la part de celui qui avait tant de peine à retrouver quelques traces du peintre vagabond de Normandie ; celle-ci, à coup sûr, était très inattendue. Elle nous fournit la date de son passage par la Provence, quand il allait s'embarquer pour Constantinople avec M. de la Haye, et elle nous le montre exerçant son talent dans un ordre de travaux, celui des décorations pour entrées de princes et de gouverneurs de provinces, qu'il dut, je m'en doutais, appliquer en plus d'une occasion dans sa ville natale, à ces entrées telles que celle de M^me^ de Longueville, illustrées par les

Digitized by Google

vers d'Ant. Halley. Et de là son titre officiel de peintre de la ville de Caen. » — La pièce qui suit est tirée des archives communales de Toulon, Comptes trésoraires, série CC 604 (carton).

H. J.

Parcelle du travail et besongne faicts par le sieur La Chapelle, *maître peintre, oultre et par dessus le marché qui lui feust accordé par messieurs les Consulz et Conseil de la présente ville de Tolon pour le dessin peinture par lui fait pour l'entrée de Monseigneur le comte d'Alais, commandant pour le Roy en cette province, aux fins qu'il soit le bon plaisir desd. consuls de lui en ordonner son payemen.*

Et premieremen.

Dit que pour fere parachever le dessin (tableau) de lad. entrée suivant l'instruction de Messieurs du Conseil et l'ordre du mi (?) il lui fut donné quatorze jours au prix de deux cens livres. Mais, sur l'advis donné au Conseil que l'arrivée de mond^t^ seigneur tarderoit un peu plus longtemps, led^t^ *Chapelle* fut requis par messieurs les Consuls du Conseil de s'employer avec tout le soing et curiosité requise pour finir lad^te^ entrée à sa perfection et condiction que le Conseil auroit esgard et récompenseroit d'un plus ample sallaire, et reconnoissant son travail de sorte qu'au lieu qu'il n'avoit à travailler pour lesdits deux cens livres que quatorze jours, il a employé pour plus d'un mois et demy, sur quoi il prie le Conseil d'avoir esgard de lui être ordonné telle somme qu'il advizera.

Par dessus lequel dessein (tableau) ayant été requis qu'il estoit nécessaire de faire deux cens vingt cinq guidons, lesquels il auroit peincts d'un costé des armes de Monseigneur et de l'autre celles de la ville bordées d'un fillet daulivier, pourquoy luy est deub à raison de quatre sols pièce . . . . . 45 ℔.

Plus pour quatre tableaux de bataille qu'il a fait de plate peinture (?), au lieu qu'il ne la devoit faire que de Camayest, selon l'ordre ordinaire de tous les piedz destail qu'on faict en semblable occasion, lui est deub pour un cinq livres prix plurial pour les quatre à . . . . . 20 ℔.

Et ayant oultre le marché dud^t^ dessein (tableau) esté advizé pendant son travail de faire six copies d'armes pour remplir les espassements, lui es deub pour avoir fait ycelles . . . 10 ℔.

De plus luy est deub quinze sols pour trois armes de la ville

Digitized by Google

qu'il a dépeintes sur le papier pour servir à l'antichambre de Mons^gr Levesque de Tolon . . . . . 15 s.

Et pour remplir le coronnement du dessein (tableau), fut advizé de l'ordre du... (ill.), de faire deux renommées pour lesquelles lui est deub . . . . . 30 ^ft.

Dit que pour faire au vrai le pourtrait de Monseigneur (le comte d'Alais), suivant la délibération du Conseil, il se seroit achemminé en la ville d'Aix (en Provence) pour le s^dt (portrait), lui estant deub pour ses despanses et du cheval, et louage d'icelluy . . . . . 30 ^ft.

Pour avoir travaillé à réformer les figures de ladite entrée (tableau de l'entrée dans Toulon du comte d'Alais), par le commandement de messieurs les Consulz, durant trois jours aud^t et compagnon lui est deub . . . . . 12 ^ft.

Nous soubsignés avons ambe ladicte parcelle se montre alla soume de cent vingt livres (*sic*) pour tout le reste du travail fait pour le portrait et l'antrée de monsieur le Gouverneur par dessus le priffait.

Fait à Toullon, le 26 avril 1638.

Dessènatt. *La Chapelle.*

ARTISTES NORMANDS.

(XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.)

(*Suite*[1].)

GEORGES DE LA CHAPELLE, BOUCHER, DOUDEAUVILLE-FAUVEL, DE FERMANEL, BAUDOIN, DE STOCKOVE, PIERRE LE PELLETIER, PAUL LUCAS, ANTOINE FAVRAY, MARIN ÉTIENNE, JEAN DE SAINT-IGNY, DE LASSON, JEAN JOUSTEL, BRODON, POTEL, CHARPENTIER, R.-J. CHARPENTIER, JOSEPH CHAUVEL DE CANTEPIE, FRANÇOIS CHAUVEL.

La Chapelle n'était certes pas le premier peintre en France qui eût visité Constantinople. L'inventaire Bailly mentionne, en 1710, « un tableau représentant le Grand Seigneur à cheval et cinq janis-

1. Voyez p. 177-188 et 227-239.

Digitized by Google

saires qui sont autour de lui, ornés de cinq bouquets de plumes sur leurs têtes; figures de six pouces, ayant de hauteur seize pouces, sur deux pieds de large, dans sa bordure dorée. » Je ne songe assurément pas à lui attribuer cet ouvrage, mais les « cinq bouquets de plume » autour de ce Grand Turc à cheval, cela me sent fort, pour moi, nos petits peintres de son temps. Déjà, une trentaine d'années avant lui, *Simon Vouet* avait passé par là. On sait qu'en 1611 M. d'Harlay, baron de Sancy, ambassadeur à Constantinople, et qui avait pris *Vouet* en amitié, l'avait emmené avec lui en Turquie pour y peindre le grand seigneur Achmet Ier. *Vouet* ne vit le sultan qu'une fois, durant l'audience donnée à l'ambassadeur, encore ne fut-ce que de profil et au travers d'une jalousie. Il se tira toutefois à merveille de ce portrait peint de mémoire. Mais, après quelques mois de séjour en Turquie, l'ennui le prit de n'avoir rien à faire, et, ayant pris congé de M. de Sancy, il s'embarqua pour Venise.

On imprimait à Caen, en 1618, le « Bouquet sacré des roses du Calvaire, des lys de Bethlehem, des jacintes d'Olivet, etc., recueillies dans un voyage à la Terre-Sainte par le R. P. *Boucher*. »

L'*Éloge des Normands, ou Histoire abrégée des grands hommes de cette province* (Paris, 1748), raconte que « *Doudeauville-Fauvel*, maître des comptes de Rouen, fit, en 1630, une relation du voyage du Levant, qu'il avait entrepris avec le sieur de *Fermanel*, conseiller au Parlement de Normandie. » Dans ce voyage, qui se fit de mars 1630 à juin 1633, MM. de *Fermanel*, *Fauvel*, *Baudouin* et de *Stockove* séjournèrent cinq mois à Constantinople, qu'ils quittèrent en avril 1631. C'est à Rouen que fut publié, en 1664, leur voyage d'Italie et du Levant.

Huet, en ses *Origines de la ville de Caen*, ne manque pas de parler d'un autre sien compatriote qui, lui aussi, a visité les Lieux Saints et en a rapporté le modèle de la chapelle du Saint-Sépulcre, qu'il fait reproduire à Caen proche du couvent qu'il administre :

Le voyage et le long séjour que le Père *Pierre Le Pelletier*, Cordelier, a fait à la Terre Sainte, dans des emplois qui rendent témoignage de sa vertu, lui font mériter une place entre ceux qui ont fait honneur à la ville de Caen. Il naquit dans la paroisse de Saint-Sauveur, vers l'an 1625..... Les ordres de ses Supérieurs lui ayant fait faire le voyage d'Espagne, sa piété le conduisit à la Terre Sainte et le fit choisir vicaire du couvent de Jérusalem et gardien de celui de Nazareth. A son retour, il fut gardien du couvent de Caen. Durant son adminis-

Digitized by Google

tration, en l'année 1671, il fit bâtir, proche de l'église de cette maison, une chapelle sur le modèle de celle du Saint-Sépulcre. Mais cette chapelle obscurcissant la nef de l'église, qu'elle avait ébranlée et dont elle faisait craindre la ruine, on fut obligé de la transporter dans l'église, l'an 1695, au lieu où on la voit aujourd'hui. Le P. *Le Pelletier* mourut en l'année 1674, âgé d'environ cinquante ans.

Et l'*Éloge des Normands* parle d'un autre voyageur de notre province qui, à quelques années de là, reprenait et reprenait encore ce chemin du Levant si attirant pour ceux de son pays, et d'où il rapporta à la France d'abondantes richesses d'art pour toutes nos bibliothèques :

Paul Lucas, natif de Rouen, a fait, par ordre du roi Louis XIV, trois différents voyages dans le Levant, d'où il a donné des relations que le public a reçues très favorablement. Il a rapporté de toutes ses courses plusieurs monuments antiques, comme des médailles, des pierres gravées, des manuscrits en plusieurs langues et autres curiosités très rares. M. le duc d'Orléans, régent, fut très satisfait de ces acquisitions et les partagea entre la bibliothèque et le cabinet du roi, dans l'Académie des belles-lettres et dans celle des sciences. Il a dédié à ce prince sa dernière relation, dont la Haute et la Basse-Égypte font le principal sujet.

Je n'ai point à parler des étrangers, ni des peintures de *Van Mours*, ni des charmants crayons de *Liotard;* je ne m'étendrai ni sur *Jacques Carrey*, qui accompagna M. de Nointel en son ambassade, ni sur *Hilaire*, l'élève de *Le Prince,* ni sur le chevalier *Antoine Favray*, bien que celui-ci m'appartienne quelque peu pour avoir joui d'une commanderie de Malte à Valcanville, près Valognes. Il était né en 1706 à Bagnolet, près Paris, et ne revint point, comme *La Chapelle*, mourir dans son coin natal. Il trépassa très vieux à Malte, vers l'époque où les Français arrivèrent dans cette île, conduits par Bonaparte. *J.-Fr. de Troy*, dont il était l'élève, l'avait emmené avec lui à Rome et avait obtenu pour lui une place de pensionnaire, mais des chevaliers de Malte entraînèrent cet aimable homme dans leur île où il se mit à peindre des petits tableaux d'usages et de modes maltais. Le grand maître l'avait fait chevalier magistral. C'est de là qu'il envoya le très joli petit tableau des *Dames maltaises se faisant visite*, peint en 1751, et sur lequel il fut reçu de l'Académie royale le 30 octobre 1762. Il trouva moyen d'aller à Constantinople et de s'y faire retenir par notre ambassadeur, le chevalier de Vergennes.

Digitized by Google

L'ancienne collection de la Couronne possédait de lui une Vue des environs de Constantinople : sur le devant du tableau, on voyait des femmes occupées à cueillir des fleurs des champs ; une Vue de Constantinople, où il avait représenté le passage des Dardanelles, et enfin le Portrait d'une sultane Validé. Le Musée central des Arts de Paris, lors de la formation des musées départementaux, donna à celui de Toulouse deux tableaux représentant des Femmes turques, peints à Constantinople en 1764. La collection de M. Lacaze, au Louvre, possède de *Favray* un Portrait de femme maltaise à mi-corps et de proportion naturelle. J'ai vu autrefois, chez un marchand de tableaux de Paris, un grand tableau d'histoire, par le chevalier *Favray*, représentant *Une vestale coupable*, amenée devant le feu sacré et condamnée, devant ses sœurs et un grand prêtre, à être ensevelie vivante dans une prison murée. Les figures en étaient quasi grandes comme nature ; la peinture en était froide, pâle, molle et fort incorrecte. Son talent n'était décidément pas là, dans les sujets académiques, mais dans l'observation naïve de ces peuples nouveaux qu'il avait sous les yeux. L'aspect singulier de leurs costumes, de leurs attitudes, de leurs usages saisit assez vivement, semble-t-il, ceux de nos peintres égarés si loin de la France pour que, malgré la maladresse ou la défaillance de son exécution, le chevalier *Favray*, comme *Georges de la Chapelle*, ait donné à sa peinture un caractère vraiment particulier et personnel. Il y a loin de l'un et de l'autre aux Turcs imaginés par les Parisiens de leur temps, tels que *Claude Vignon* ou *François Boucher*.

Cependant, je me souviens que *Camille Rogier*, l'ami de *Gavarni*, et qui a bien vu ces parages pour y avoir passé une partie de sa vie, prétendait que *La Chapelle* avait dû arranger quelque peu les costumes qu'il a peints et que *N. Cochin* a gravés. Cependant, il avouait qu'il y avait encore aujourd'hui bien des parties conservées de ces costumes. Quant aux travaux de gravure du recueil de *La Chapelle*, M. de Baudicour, qui, en matière d'estampes françaises, méritait bien de faire autorité pour nous, M. de Baudicour ne croyait pas que ce fût *Cochin* qui eût exécuté les grandes figures des douze pièces, lesquelles sont en effet bien lourdes, il n'en aurait, selon lui, gravé que les jolies figurines du fond. La question toutefois me semble douteuse. Il y a quelque chose d'assez bizarre dans les deux dates de publication du recueil de *La Chapelle* et de l'estampe de *La foire de Guibray* dont nous

Digitized by Google

parlerons plus loin : la première est de 1648, la seconde de 1658, et toutes les deux portent comme graveur le nom de *Cochin*. Or, Mariette, dans son *Abecedario*, tenant pour bon le témoignage de l'abbé de Marolles, contemporain et ami du graveur et qui dit, en ses *Mémoires :* « *Nicolas Cochin*, admirable pour les sièges de ville et pour les petites figures, » écrivait que celui-ci, « né à Troyes, en Champagne, était mort à Paris, où il était établi, on dit vers l'an 1648, âgé de quatre-vingts ans. » Les quatre-vingts ans expliqueraient la lourdeur de certaines parties des gravures d'après *La Chapelle* et *Chauvel;* mais comment, dix ans après 1648, c'est-à-dire après la prétendue date de mort du graveur, paraîtrait, en 1658, l'estampe de *La foire de Guibray?* Ne trouvera-t-on pas étrange que l'éditeur Jollain ait attendu dix années après la disparition du graveur pour publier son œuvre? On a parfois confondu, et non sans raison peut-être, ce *Nic.* ou *Noël Cochin* avec un certain *Noël-B. Cochin*, que chacun s'accorde à dire de la même famille et du même temps : « Établi à Venise, dit Mariette, il excellait à dessiner et à peindre le paysage. J'ai quelques dessins de paysages de lui que j'estime beaucoup. » Et voici quelques lignes de Grosley qui font remonter loin cette étonnante dynastie des *Cochin*, qui perpétue encore parmi nous ses traditions de vertus et d'honneur :

Nicolas Cochin, peintre, dessinateur et graveur à l'eau-forte, était de Troyes; il était élève de *Thomassin*, son compatriote. De lui descend M. *Cochin*, premier graveur du Roi; ... il a des ancêtres communs avec l'illustre Cochin qui a porté si haut la gloire de l'éloquence française dans le barreau... Dans l'*Histoire ecclésiastique de Troyes*, par Nicolas Pithou, il est parlé, sous l'année 1549, de *Jacques Cochin*, peintre, dominotier et marchand d'images, qui était de la religion réformée. — Grosley, *Œuvres inédites. Mémoires sur les Troyens célèbres*, t. Ier, p. 257.

La comtesse de Fiesque, à laquelle *Georges de la Chapelle* dédie son livre et qui fut, doit-on le croire, sa zélée protectrice, la comtesse de Fiesque a été, dans la galerie des beautés célèbres du XVIIe siècle, l'une de nos illustrations normandes. On connaît ces vers de notre Segrais :

SUR LE PORTRAIT DE MADAME LA COMTESSE DE FIESQUE.

Dans ce divin portrait où brillent tant d'attraits,
Vénus, reconnoissant et son air et ses traits,

Digitized by Google

Se figura d'abord en estre le modelle ;
Le regardant mieux toutesfois,
Pourquoy tant de grâces, dit-elle,
Car jamais avec moy je n'en vis plus de trois.

(*Poésies de M. de Segrais*, 3e édit. Paris, Sommaville, 1661, p. 279.)

Nous pouvons d'ailleurs renvoyer le lecteur qui voudra faire plus ample connaissance avec la comtesse de Fiesque à l'épître où Scarron s'entretient avec elle de Segrais et de Franctot et d'autres Normands (p. 98, t. VII, édit. Bastien, 1786), et aux lettres en prose du même Scarron à Mme de Fiesque (t. I, p. 163, 165 et 183).

Désireux de rencontrer, à côté du recueil de *G. de la Chapelle*, d'autres œuvres de ce peintre de la ville de Caen, j'avais fait appel à *G. Bouet*, qui plus qu'aucun a fureté dans les châteaux et les églises de notre Basse-Normandie, et voici ce qu'il ne tardait pas à me répondre :

J'ai cherché les traces de notre vieux peintre dans le château de Fresnay-le-Puceux, qui, construit à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle, et ayant à cette époque appartenu aux Fiesques, eût pu conserver quelques marques de son passage. Dans cette visite, faite d'une manière superficielle, car je n'étais pas seul, j'ai trouvé pour tout bien un dessus de cheminée, peint vers cette époque et représentant *Vénus et l'Amour*, ou un sujet analogue, mais je ne crois pas que ce soit de notre peintre. Si c'était de lui, il faudrait peut-être aussi lui attribuer les deux salles peintes du petit château de Quilly, qui sont dans le même genre, de la même époque et à peu de distance.

D'un autre côté, *G. Bouet* me signalait un tableau que venait d'acquérir le secrétaire de l'Évêché de Bayeux, l'érudit M. Gaugain, et qui représentait une *Femme en costume oriental*, et *Bouet*, après un premier voyage, ne tardait pas à me la décrire :

La sultane est représentée à mi-corps, de grandeur naturelle. Elle est coiffée d'un haut bonnet d'une forme que je crois avoir rencontrée quelquefois dans les anciens costumes orientaux. Elle a les bras très gros, et le tableau, très bien conservé, est d'une couleur blonde qui, jointe à une certaine sécheresse de contours et au poli de l'exécution, rappelle un peu certains tableaux de l'école d'*Holbein*. Sur le fond est écrit : *Sophij imperatoris Persarum uxor*.

Et *Bouet* joignait à sa description un croquis du portrait de la femme du Sophi, empereur des Perses. Mais, me souvenant que *La Chapelle* n'avait jamais certainement poussé jusqu'en Perse,

Digitized by Google

j'avais peine à reconnaître une œuvre de lui dans le tableau appartenant à M. Gaugain.

Je crois avoir rencontré mieux moi-même en une petite toile, dont la figure principale n'est pas beaucoup plus grande que celles des estampes gravées par *Cochin*. C'est une *Femme de harem*, debout, vue de face, coiffée d'un riche bonnet pointu avec voile blanc flottant en arrière; corsage bleu avec fleurs, jupe blanche, pantalon rose; un éventail pend à son bras droit; elle est chaussée de babouches, aux talons hauts; la tête aux cheveux noirs est jolie et jeune, la taille abandonnée, la gorge lourde; à gauche, une servante lui présente un plateau; à droite, au second plan, autre femme assise à terre et fumant. La peinture est fine et délicate, presque digne d'un Hollandais, bien française pourtant par certains tons, et les touches en sont légères. Si c'est là *Georges de la Chapelle*, comme j'en suis convaincu par la parité parfaite de cette figure de femme turque avec celles de la série des « principales dames de la Porte du Grand Turc, » dont notre tableau paraît la continuation, laissez-moi affirmer que *La Chapelle* était un artiste, un peintre de petit genre, non pas de la taille des *Lenain*, mais d'un pinceau précieux (et ils étaient rares alors), qui eût certainement fait sa place, en un autre temps ou en un autre milieu; et qu'il faut que je ne sais quelle aventure ou je ne sais quel abandon, découragé de lui-même, l'aient complètement dérouté, pour faire disparaître à ce point et subitement ses ouvrages et ses ressources légitimes de renommée.

Daniel Huet, notre évêque d'Avranches, le grand théologien, le grand apologiste de l'église française, celui que Joseph de Maistre exaltait de pair avec Bossuet et Fénelon, fut certainement le patriote le plus amoureux de son pays natal, le plus raffiné sur ses plus minces particularités[1], dont se puisse enor-

1. Ce Huet est infatigable pour tout ce qui, de près ou de loin, peut le mettre en éveil sur une œuvre d'art ou de science cachée dans une boutique de sa ville; il écrit au R. P. Martin à propos des singularités qu'on lui a signalées dans le cabinet d'un horloger qui vient de mourir :

« A Paris, 19 janv. 1702. — ... Je vous prie de m'apprendre en quoy consistoient ces curiositez du cabinet de M. Estienne. Il m'a montré autrefois son ouvrage de l'horlogerie; il pouvoit faire de cela quelque chose de bon, mais je vois par l'estat où vous me mandez que se sont trouvées ses affaires que toutes ces différentes occupations qui le partageoient lui faisoient négliger le principal, qui estoit l'exercice de sa profession et le travail de sa boutique. Si vous apprenez ce que c'est que ces raretez de son cabinet et ce que

Digitized by Google

gueillir la Normandie. Ce qu'il mit de soins et de conscience à préparer les éléments de son livre excellent des *Origines de la ville de Caen* ne se peut bien juger que par les questions dont il assaillait perpétuellement son souffre-douleur, le R. P. Fr. Martin, docteur en théologie au couvent des RR. PP. Cordeliers à Caen, en ces lettres (1697-1717), qui nous sont conservées aux Manuscrits de la Bibliothèque nationale (Suppt français, n° 1016 *bis*). Rien que pour l'abbé de Saint-Martin, qui, bien que né à Saint-Lô, était devenu jusqu'à sa mort l'une des curiosités de Caen, Huet écrit au P. Cordelier :

A Paris, le 29 10bre 1698. — ... Si vous découvrez encore quelques pièces anciennes qui marquent des événemens ou des antiquitez remarquables de Caen, vous me ferez plaisir de m'en faire part; et mesme des ouvrages composez par nos plus anciens compatriotes. Cependant ne pourriez-vous point m'apprendre en quel tems fut élevée, devant la porte de vostre couvent, cette statue de *Saint Michel* dont M. de Saint-Martin l'a embellie, et la datte mesme de touttes ses autres statues et mesme de la Belle Croix...

A Paris, le 13 janv. 1699. — ... Dans le livre de M. de Saint-Martin, *Du gouvernement de Rome*, il y a des épigrammes qui parlent du restablissement de la Belle Croix; on en pourra par là connoistre la date; vous devez savoir celle de *Saint Michel*, qui est devant vostre porte; il vous est aussi aisé de savoir quand il fit rétablir l'école de théologie...

A Paris, le 27 janvier 1699. — ... Je crois que la Belle Croix fut restablie en 1651. Car le livre *Du gouvernement de Rome*, de M. de Saint-Martin, porte en teste plusieurs épigrammes qui parlent de cet ouvrage de la Belle Croix comme récent. Et je me souviens que M. de Saint-Martin pria Mme de Montbazon, abbesse de Caen, de consentir qu'il fist mettre ses armes jointes aux siennes de luy, M. de Saint-Martin, ce qu'elle refusa avec grande raison et s'en moqua fort. Vous ne me dittes rien du restablissement de l'école de théologie et du *Saint Michel* qui est à vostre porte; vous devriez savoir cela à point nommé...

---

l'on en veut faire, et qu'il y ait quelque chose à mon usage, vous me ferez plaisir de m'en donner avis... »

« A Paris, 1er mars 1702. — On m'avoit mandé qu'on avoit levé le scellé chez M. Estienne. J'ay escrit à M. Le Bourgeois de me faire savoir ce que c'est que ses plans et ses estampes. Je ne crois pas que ce soit à l'usage des curieux de Caen. »

Ce M. Étienne, curieux d'estampes, ne serait-il point le même que *Marin Étienne* qui nous a gravé un portrait de son compatriote Ségrais? (Voy. *Archives de l'Art français*, t. I, p. 44.)

Digitized by Google

Et tout cela pour rédiger, avec le butin qu'il avait déjà rassemblé, les lignes suivantes sur les monuments laissés par le fantastique personnage qui s'intitulait lui-même Michel de Saint-Martin, écuyer, prêtre, sieur de la Mare du Désert, marquis de Miskou, en Canada, recteur de l'université de Caen, docteur en théologie à l'université de Rome, protonotaire du Saint-Siège apostolique et qui deviendra enfin le héros inoubliable de la Mandarinade :

En l'année 1651, Michel de Saint-Martin avoit rétabli la croix du carrefour de Saint-Estienne, qu'on nomme la Belle-Croix. Il avoit fait aussi embellir, au mois d'avril 1653, le carrefour des Cordeliers et, au mois d'aoust de la même année, celuy de Bourg-l'Abbé, qui est devant la porte de Bayeux, des images de *Saint Michel* et de *Saint Martin*, ses patrons. Persévérant toujours dans sa pieuse libéralité, il continua d'orner les places de Caen de plusieurs autres images en bosse. Il fit faire une image de notre Sauveur devant le portail de la paroisse de Saint-Sauveur, au mois d'aoust de l'année 1654. Il en fit placer encore une autre de notre Sauveur et une de *Sainte Cécile* au carrefour de Saint-Pierre, au mois d'octobre 1672 ; car il aimoit la musique, et il en avoit fondé un prix dans la paroisse de Saint-Pierre pour être distribué au concours des musiciens le jour de la fête de cette sainte, qui est leur patronne. L'onzième octobre 1680, il érigea dans la même place l'image de la *Sainte Vierge*. Il fonda aussi le prix d'une ode latine au Palinod. Il fit quelques propositions à l'Hôtel de Ville, pour faire venir une fontaine jaillissante dans la place publique, qui n'eurent point d'effet.

Michel de Saint-Martin mourut à Caen, dit plus loin Huet, le 14 novembre 1687, étant né (à Saint-Lô) le premier jour de mars 1614. Il fut enterré aux Cordeliers, dans la chapelle qu'il avoit bâtie, ornée et dottée [1].

Une note manuscrite en marge de l'exemplaire du livre de Huet, que nous avons sous les yeux (édition de Rouen, Maury, 1706), apprend que « ces monumens et toutes ces statues ont été détruites le 18 janvier 1758, par ordre de M. le duc d'Harcourt, lors commandant à Caen, de M. de Fontette, intendant, et du consentement de M. de Rochechouart, évesque de Bayeux. »

Que les honorables héritiers du nom de M. de Fontette pardonnent

1. Voir de ce très extravagant, très vaniteux, très bienfaisant et très burlesque personnage son « *Traité des images en bosse qui sont dans les places de Caen*, où l'on voit plusieurs épitaphes des parents et amis de M. de Saint-Martin, la description de sa belle chapelle, de son cabinet doré et autres matières curieuses, par l'abbé Michel de Saint-Martin. Caen, 1678. »

Digitized by Google

à cet annotateur anonyme de Huet (sur le titre du livre est écrit le nom de *Le Marchand;* un nom d'encre plus ancienne et plutôt contemporaine des notes a été gratté et effacé avec soin), mais il stygmatise encore ailleurs et fort durement, à propos de « la porte du pont Saint-Pierre, du pont et de l'Hôtel-de-Ville qui est bâti dessus » (p. 74 des *Origines*), la manie destructive de cet intendant : « Tous les bâtiments de ce pont ont été démolis en 1755, à la sollicitation de M. de Fontette, lors intendant à Caen, auquel le général de la ville sacrifia ces anciens monumens, par une délibération du....., sous l'espoir que le projet d'une nouvelle rivière et d'un port réussiroit; mais on en a été la dupe, ainsy que de beaucoup d'autres choses, cet intendant n'ayant en vüe que de renverser et de culbuter tout dans la ville, à laquelle il n'a fait que du mal. »

Que dirait en notre siècle cet annotateur malcontent qui ne pouvait souffrir que l'on renversât et que l'on culbutât tout?

L'abbé de Choisy possédait en 1680 un buste de l'abbé de Saint-Martin, taillé par *Jean de Saint-Ygny*, que l'on sait par là avoir joint le talent de sculpteur à ceux de peintre, de dessinateur et de graveur, signalés par nous dans le tome I^er^ de nos *Peintres provinciaux*. Le musée de Bayeux conserve du même original un portrait peint par une main inconnue, c'est celui gravé très habilement par Thomassin (je crois) et que les curieux ont placé en tête de leur exemplaire de la *Mandarinade*[1]. Ce livre du curé de Louvigny, Charles-Gabriel Porée, le frère du célèbre jésuite, professeur aimé de Voltaire, est à coup sûr l'une des plus joviales comédies qui aient été écrites en France au commencement du XVIII^e^ siècle. Il raconte cette farce de carnaval archi-folle à laquelle prit part toute la ville de Caen, et jusqu'aux parents du pauvre abbé, que le populaire dès longtemps déjà ne connaissait que sous le sobriquet de Martin-la-Calotte. Neuf calottes en hiver et six en été, et, par-dessus, un capuchon doublé de peaux en hiver et de futaine en été; le tout couronné d'un bonnet à la polonaise qu'il ne quittait que quand il allait en visite. Neuf paires de bas et des bottines de maroquin par-dessus, doublées de peau d'agneau;

1. Il faudrait aussi noter le croquis produit en témoignage au bailliage de Caen le jour où l'abbé y appela en justice deux gentilshommes du pays, MM. *de Lasson* et d'Angranville, pour avoir ri pendant la messe qu'il disait dans sa chapelle des Cordeliers : « M. *de Lasson*, qui dessinoit parfaitement bien, fit le portrait de M. de Saint-Martin et le représenta dans l'attitude où il étoit lorsqu'il s'étoit tourné au premier *Dominus vobiscum*, » et M. *de Lasson* fut acquitté.

Digitized by Google

outre un petit pantalon plus léger que celui de la nuit, un justaucorps de drap noir doublé en tout temps de peaux de lièvre; ne dormant la nuit que dans une alcôve de brique en forme de four, entre des couvertures de peaux de lièvre, ne sortant que dans une vinaigrette fourrée; vous jugez ce que prêtèrent aux chansonniers normands de son temps un tel accoutrement et de telles manies. Que fut-ce quand, à l'occasion de l'ambassade de Siam à Louis XIV, une gigantesque mascarade à la façon des Mamamouchi de Molière s'organisa pendant l'hiver de 1687 par deux ou trois beaux esprits de Rouen et les plus gais écoliers de l'université de Caen pour offrir au vaniteux abbé, de la part du roi de Siam, le titre de premier médecin de Sa Majesté et celui de mandarin de premier ordre avec le haut bonnet pyramidal, environné de trois cercles d'or, qui en était l'insigne. Ce bonnet, un peu ouvert par le haut comme une mitre, était de taille à pouvoir, en le mettant sur sa tête, la contenir avec les neuf calottes et le capuchon dont elle était pour lors couverte. Les propres neveux et cousins du brave homme et des gens de la gravité de M. de Segrais et les officiers du régiment du roi, tout le monde à vingt lieues à la ronde s'était mêlé de la cérémonie. On trouve même, à certain point du récit, une mention curieuse pour nous de sa fameuse chapelle :

Sur les onze heures, les jeunes officiers lui firent cortège jusqu'aux Cordeliers, où il allait ordinairement entendre la messe dans sa belle chapelle bâtie à la romaine, sous l'invocation de l'*Archange saint Michel*, représenté en bosse, tenant le diable sous ses pieds. Au-dessus, on voit le *Portrait de Michel de Saint-Martin*, père de l'abbé. Dans le tableau de l'autel est une *Cène*, où il est aisé de reconnaître la figure de l'illustre mandarin son fils, le peintre ayant affecté de donner l'air, la couleur du poil (il avait le poil très roux) et les traits de son visage à l'un des douze apôtres.

Il va sans dire que dans les trois tomes de la *Mandarinade* (à la Haye, P. Paupie, 1738, 1739), il n'est question, à chaque page, que des statues et monuments élevés par la gloriole de l'abbé de Saint-Martin d'un bout à l'autre de la ville de Caen, mais dans tout cela, hélas! pas un nom des artistes locaux qui avaient travaillé pour « l'illustre mandarin. »

Et pourtant, il ne manquait pas de sculpteurs dans Caen à cette date, puisqu'en voici trois, sans parler de *Chauvel;* les deux premiers noms nous sont révélés par M. Trébutien :

Digitized by Google

Du lundy matin vnze jour de septembre 1679, en l'hostel commun de la ville de Caen, ont assemblé messieurs : Dumoustier, lieutenant général; Bonnet, syndic; Bazin, procureur du Roy; Hue, greffier; Allain, Caillères, Le Roy, Daumesnil, eschevins; Rouxelin, receveur.

Il a esté accordé à *Jean Joustel*, sculpteur de cette ville, l'exemption de tous logemens de gens de guerre et contributions d'vstencile[1], en considération des seruices par luy rendus à la ville et notamment de ce qu'il a fait vn buste représentant la personne de Sa Majesté à présent regnante, pour placer sur la corniche de la cheminée de cet hostel commun, pour lequel il s'est seulement contenté des frais par luy faits, ayant remis volontairement à la ville ses peines et travaux. A laquelle fin il luy sera délivré vn extrait du présent pour lui seruir ce que de raison.

Dumoustier. — Allain. — Leroy. — L. Caillères. — Daumesnil.

(Archives de la ville de Caen, Reg. 69, fol. 150 v°.)

Nous avons perdu un très habile sculpteur nommé *Brodon*, descendant de celui qui fit notre belle couronne, que vous avez bien voulu célébrer dans vos exquises *Origines*. (Lettre du P. Martin à Huet, 23 février 1709.)

Il y aurait, je crois, me dit M. Trebutien, des recherches assez curieuses à faire sur la famille des *Brodon*, qui a produit nombre d'artistes, sculpteurs, architectes, etc. J'ai dans mes notes la description de la *belle couronne* des Cordeliers dont Huet a parlé d'après le P. Martin.

Le 5 septembre 1685, jour de la naissance du Roi, la statue de *Louis le Grand* fut dressée sur la place royale de Caen, avec une solennité sans pareille :

Cette statue, dit l'historien, qui est l'ouvrage d'un sculpteur de cette ville, est admirée des plus habiles; elle est haute de huit pieds, élevée sur un piédestal de douze; quatre petites figures y tiennent sur la corniche les armes et la devise du Roi, mêlées de différents trophées. Les inscriptions latines et françaises sont gravées en lettres d'or sur quatre tables de marbre noir et sont dignes d'une ville qui est en possession de donner à la France d'excellents poètes.

Mais ces inscriptions, qu'on grava alors au piédestal de la statue du Roi, furent si vite endommagées par l'injure du temps

1. Subside que les paroisses sont obligées de payer pour l'*ustensile*, lorsque les troupes qui y devaient loger n'y logent point. Droit d'*ustensile*. On appelle billets d'*ustensiles* les billets dont le paiement est assigné sur le produit de l'*ustensile* (*Dictionn. de Trévoux*).

Digitized by Google

qu'un demi-siècle après il n'était pas possible de les lire en entier. Voici celle du troisième côté :

Civis opus, patrius que lapis Stat Regia Magni
Principis effigies : publica cura fuit.
Sic memori saxo, Lodoix, tua credimus ora,
Duret ut æternum conditus urbis amor.

Daniel Saint en donne cette traduction française :

C'est au zèle public qu'on doit ce monument,
Qui présente à nos yeux le plus grand des monarques.
Caen pouvait-il donner de plus sincères marques
De son entier et parfait dévouement?
L'ouvrier, dans la ville, a reçu la lumière;
Le terrain a fourni le bloc de la matière;
Qu'à jamais, ô grand Roi, l'ouvrage de *Potel*
De notre amour pour toi soit le gage immortel.

Dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong se trouve citée, t. III, n° 35286 (v. t. II, n° 24218), une pièce sur cette statue de Louis XIV, érigée à Caen en 1684[1].

J'ai trouvé, dans la correspondance de Huet avec le R. P. Fr. Martin, et j'ai déjà publié dans mes *Observations sur le Musée de Caen* quelques phrases relatives à un peintre de Caen par lequel le savant évêque d'Avranches faisait faire son portrait. Je ne puis que reproduire ces extraits.

Huet écrit d'Aunay, le 5 juillet 1703 :

Je souhaitte que mon neveu de Charsigné amène céans le sieur *Charpentier ;* il ne le pourra pas faire à son prochain retour, car il a sa famille avec luy, qu'il ramènera et remplira son carosse. Il va à Caen toutes les semaines ; taschez de négocier cela avec luy et avec le peintre.

Et dans une seconde lettre :

A Aunay, 23 juillet 1703... Vous me ferez plaisir de dire au sieur *Charpentier*, peintre, que ce ne sera qu'au premier voyage que je feray à Caen que nous achèverons l'ouvrage commencé. Voyez-le, je vous en supplie, et dittes-en vostre advis au peintre et à moy.

---

1. « 1684, » dit le P. Lelong; « 1685, » dit Daniel Saint. Quel que soit mon respect absolu pour la *Bibliothèque historique*, j'avoue me ranger à la date fournie par Daniel Saint; car le prêtre de Saint-Jean de Caen non seulement précise l'année, mais aussi le mois et même le jour : 5 septembre 1685.

Digitized by Google

Enfin, il lui écrivait de Paris, le 10 décembre 1703 :

Je vous prie de me mander en quel tems vous aurez besoin du portrait que vous désirez de moy, et auquel lieu vous le voulez mettre. La mesure que vous m'avez envoyée me fait juger que vous le voulez enchâsser dans la menuiserie de vostre bibliothèque ; mais il faudroit savoir si vous le voulez mettre dans un lieu bien élevé. Je vous avois prié de savoir du peintre de Caen s'il voudroit venir passer trois ou quatre jours à Aunay avec moy pour y travailler.

Ce portrait de Huet fait aujourd'hui partie de la série qui décore la Bibliothèque de Caen. Il y sera venu avec les livres de la bibliothèque des Cordeliers, pour laquelle il avait été peint. Je le jugeais en 1851 un peu lourd et tâtonné de pinceau, et il est probable que Huet, qui paraissait un peu inquiet de sa réussite, au moins à en juger par ses instances au P. Martin, pour que celui-ci le vît et communiquât ses critiques au peintre et à lui-même, ne le mettait pas tout à fait sur la même ligne que le superbe portrait qu'avait peint de lui *Nic. de Largillière* et qu'avait gravé *Gérard Edelinck* en 1686.

Charpentier n'était pas seulement un peintre de portraits. Nous allons le voir peignant le tableau du maître-autel de l'église d'Almenesches. Cette grande toile, antérieure de vingt-six ans au portrait de Huet, puisque le maître-autel fut construit en 1677, représente l'*Adoration des bergers* et rappelle le style de *Mignard*.

Un autre *Charpentier*, *R.-J. Charpentier*, naît à Caen en 1733, et ce peintre du même nom, naissant dans une même ville où les artistes ne foisonnaient pas, et dans un temps où l'art était encore comme le privilège d'un certain nombre de familles (les *Jouvenet*, les *Restout*, les *Hallé*, les graveurs *Lesueur*, les verriers *Levieil*), je ne doute pas que ce ne soit le fils ou le petit-fils du peintre de Huet. La gravure a répandu deux de ses compositions : *les Petits voleurs* et l'*Emplette inutile*. Les deux estampes sont gravées par *M^me^ Lefort*, et je crois bien avoir vu les deux peintures dans une vente qui s'est faite à Paris le 24 décembre 1857. Voici la description qu'en donnait le catalogue :

La bouquetière. Une jeune fille lui marchande des roses. Près d'elle sont deux enfants, dont l'un joue avec un panier rempli de fleurs et l'autre présente des bouquets à la jeune fille, dont il cherche à attirer l'attention.

Le petit marchand de cerises. Une grosse servante vient d'en acheter qu'elle porte dans son tablier ; derrière elle, un petit garçon lui en dérobe, tandis qu'elle discute avec le marchand.

Digitized by Google

Les deux tableaux étaient signés *J. Charpentier;* ils étaient composés et peints dans une manière imitée de *Greuze* et de *Jeaurat;* le dessin en était un peu grossier et lourd; quant à la couleur, elle était vive et brillante, presque jusqu'à la crudité. Il est juste de dire que le second tableau était supérieur au premier, et, isolé de son pendant, il eût donné une assez agréable idée du petit maître qui l'avait peint. Depuis, à la vente de la collection de M. Binet, ancien notaire à Dieppe, vente qui s'est faite à Paris le 13 mars 1858, j'ai vu, signé du même nom *J. Charpentier*, un petit tableau de même qualité, représentant *Un chasseur*. Assis devant sa maison, il dépose le gibier qu'il a tué et que des enfants se disputent le plaisir d'emporter.

Suivant le catalogue Paignon-Dijonval, *Charpentier* serait mort en 1770; cependant, en 1783, dans l'*Essai d'un tableau historique des peintres de l'école française depuis Jean Cousin, en 1500, jusqu'en 1783 inclusivement* (par M. de la Blancherie), je trouve en tête de la liste qu'il donne des peintres *non académiciens et non agréés*, « *Charpentier*, peintre de M. le duc de Penthièvre; cet artiste fait le portrait et le genre, » et j'aurais grand'peine à croire que ce ne soit pas du nôtre qu'il s'agit là.

A Falaise, où se trouve la pierre tombale qui le qualifie de bourgeois de cette ville, était né sans doute *Joseph Chauvel de Cantepie*, statuaire de grand mérite, bien inconnu aujourd'hui, mais qui, durant sa longue carrière, dut beaucoup travailler pour nos monuments de Basse-Normandie. J'eusse même, malgré l'éloignement et contre l'avis de M. *Le Harivel-Durocher*, été disposé à lui attribuer les deux figures en terre cuite de l'hospice de Bellesme, *Saint Gilles* et *Saint Maclou*.

Quand on n'aurait de ce *Chauvel* que ses travaux d'Almenêches, on pourrait encore l'estimer un des plus habiles sculpteurs que les provinces de France aient donné au XVII^e^ siècle, égal en adresse et en grâce aux fameux qu'eut alors Paris.

L'église d'Almenêches est par elle-même une des curiosités des environs d'Argentan. L'*Orne pittoresque* de La Sicotière et Poulet-Malassis vous en racontera l'histoire. Qu'il vous suffise d'apprendre que le monastère fondé par saint Évroult et gouverné par Lantilde, tante de saint Godegrand, et par sainte Opportune, la sœur du même saint évêque, puis dévasté par les Normands, rétabli par Roger de Montgommeri et, après bien des incendies,

Digitized by Google

des reconstructions et des vicissitudes, rebâti par Marie de la Jaille, avec les secours de Marguerite de Navarre, duchesse d'Alençon, « ce temple, dit l'inscription du vestibule de l'église, lequel a été ruiné par antiquité, fut commencé à réédifier l'an de grâce 1534 et fut parfait l'an 1550 par révérende dame Madame Loyse de Silly, abbesse de céans. Gloire et honneur en soit au Seigneur. »

Cette date est celle de la très élégante architecture de l'église actuelle, qui rappelle plutôt le goût du règne de Louis XII que celui du frère de Marguerite. Quant à la décoration des autels, elle appartient encore à une autre date bien postérieure, celle de la seconde moitié du XVII^e^ siècle, et elle est fixée par l'inscription suivante, qu'on lit au pied du maître-autel : « Première pierre placée par la très illustre dame Mad^e^ Marie Magdeleine de Rouxel de Médavy, abbesse d'Almenesche, le jeudi 6^e^ jour de may 1677. »

Ledit maître-autel est décoré d'un assez méchant tableau dans le goût de *Mignard*, représentant l'*Adoration des Bergers* et signé LECHARP^er^, — sans doute *Lecharpentier*, — que je supposais tout à l'heure être le même artiste qu'un certain *Charpentier*, de Caen, par lequel Daniel Huet faisait peindre, vers la même époque, son portrait conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Caen. La composition du tableau est assez bonne, mais le dessin des figures est vraiment médiocre; elles sont lourdes, rondes et creuses. Cette grande toile, exécutée évidemment pour l'autel, est encadrée par une architecture infiniment plus adroite, plus fine et plus savante. C'est de la belle architecture du meilleur Louis XIV, et les détails de sculpture d'ornements et de figures sont des plus remarquables et tiennent encore par leur délié et leur légèreté à l'art de Louis XIII. Les trois grandes statues, le *Christ* qui couronne le tout, et un *Abbé* et une *Abbesse*, crosse en main, composés en pendant l'un de l'autre et occupant les niches de droite et de gauche, entre les colonnes de marbre noir, sont d'un goût assez simple, mais beaucoup moins délicat que les bas-reliefs et les figurines qui décorent le tabernacle, dont l'exécution est d'une très grande finesse, gardant encore un très vif souvenir de la sculpture de la Renaissance. J'insiste particulièrement sur les bas-reliefs représentant le *Christ flagellé secouru par des anges*, la *Mise au tombeau* et les quatre *Évangélistes*, et sur les statuettes de la *Vierge*, des deux *Anges en adoration*, des deux *Prophètes* et de *Saint Laurent* et *Saint Étienne*.

Digitized by Google

Quant aux deux autels des chapelles latérales, ils sont décorés de bas-reliefs saillants, encadrés dans une architecture de la même époque, de même goût et ornés de colonnes et d'incrustations des mêmes marbres noir et rouge. Le bas-relief de la chapelle gauche, formant tableau retable, représente l'*Assomption de sainte Opportune* debout, la crosse d'abbesse en main, la tête levée vers le ciel et entourée d'un très grand nombre d'anges et de chérubins, aux petits corps et aux têtes très douillettement modelées, pleines d'animation et de couleur. Ce grouillement de petites têtes de chérubins serait admiré en tout pays, surtout en Flandre; jamais *Van Opstal* n'a été plus vivant ni si léger. Le bas-relief en terre cuite, barbouillé de beaucoup de couches de badigeon, est signé : *Chauuel fecit* et daté sur un socle, motivé en ornement, de l'année 1679.

Le bas-relief retable de la chapelle droite représente *la Vierge à genoux sur les nuages et l'Enfant Jésus debout devant elle et couronné et servi par des anges.* C'est une sorte de Vierge aux Anges. Les types de cette sculpture se rapprochent singulièrement de ceux des tableaux de *Letellier* à Rouen. Encore de la terre cuite badigeonnée dans de l'architecture de fine pierre de liais, rehaussée de marbres noir et rouge. Ce bas-relief-ci est signé à droite : *I. Chauuel i. fecit*, et, au milieu de la bordure d'en bas, dans un motif d'ornement, la date de 1681.

Au-dessus d'une petite porte ouvrant extérieurement, dans la même chapelle de droite, se trouve un monument représentant *Un Évêque et une sainte femme sortant du tombeau*, et, au-dessus d'eux, un *Ange* qui leur montre le ciel. Une inscription, tracée assez irrégulièrement en caractères cursifs du temps, sur le flanc du cénotaphe, nous donne le sujet de l'ouvrage : *Ce tombeau a été fait len mil six cent quatre-vingt-douze pour conseruer la memoire de S^t Godegrand — et de S^te Opportune, lequel fut destruit en mil six cent soixante et quatre, quand cette eglize fut rediffié.* Ce monument rappelle ceux de *Blasset* dans la cathédrale d'Amiens, et la sculpture de *Chauvel* est certainement, par le voisinage de l'école de Rouen, cousine de celle de *Blasset*, avec la différence de tempérament qui sépare les buveurs de cidre normand des buveurs de cidre picard, quasi buveurs de bière.

On apporta en 1825 de l'église Saint-Hippolyte, voisine de là, un petit autel qui fut placé au bas de l'église d'Almenêches et fait aujourd'hui face au chœur. Dans l'architecture qui le décore, je

Digitized by Google

reconnaîtrais indubitablement la main de *Chauvel* et je penserais qu'il dut être, lui aussi, décoré d'un bas-relief, mais ce bas-relief aura disparu en même temps que la table de pierre, et une peinture l'a remplacé.

En somme, l'œuvre décorative d'Almenêches donne la mesure d'un artiste de haut talent, et qui l'a vue ne peut plus ne pas tenir compte de *Chauvel* dans l'histoire de la sculpture française. Il est, par l'éloignement de sa province, un arriéré de trente ans sur le goût, j'allais dire la mode de Paris; il sent encore, je l'ai dit, l'école de Fontainebleau, plutôt que celle de Versailles. Mais il a la correction et la science en même temps que la grâce et l'abondance, et *Sarazin* ne l'eût point désavoué pour confrère.

Ce que je sais, en plus, sur *Chauvel de Cantepie*, je le dois à deux amis :

A M. *Georges Bouet*, l'épitaphe suivante, qu'il avait relevée avec son soin ordinaire dans l'église Saint-Gervais de Falaise :

Au haut de la pierre tumulaire, les armoiries de l'artiste, en chef, un soleil, en pointe, une fleur de lys. Ce sont, sauf la fasce qui partage les deux pièces de l'écu, les mêmes armoiries que celles de *Le Brun*, premier peintre du Roi, — ni plus ni moins; — et au-dessous l'inscription :

ICY REPOSE
HONORABLE
HOMME JOSEPH CHAU
VEL DE CANTEPIE
BOURGEOIS DE CETTE
VILLE SCVLPTEVR DE
LACADÉMIE ROYALE
LEQVEL SEST ACQVIS
PAR SA RELIGION ET
BEAVX OVVRAGES
LESTIME DE CEVX QVI
LONT CONNV ET
REMARQVÉ LA BEAVTÉ
DE SES TRAVAVX LA MORT
NOVS LA ENLEVÉ.....
DE 72 ANS LE 19 DAVRIL
1736 PRIEZ DIEV POVR
LE REPOS DE SON AME.

Digitized by Google

A M. Alfr. Darcel, une nouvelle description, dans sa manière compétente, des importants travaux exécutés par *Chauvel* dans l'église d'Almenêches. — Après avoir rappelé que le maître-autel de cette église était décoré d'une *Adoration des Bergers* de *Charpentier*, Darcel ajoute :

Ce retable, construit en 1677, et qui est une grande machine architecturale comme on les faisait à cette époque, est orné de deux statues de *Saint Bruno* et de *Sainte Opportune*, en terre cuite, d'un très grand style, de quatre petits bas-reliefs en bois représentant les quatre *Évangélistes*, ressemblant beaucoup à ceux que l'on attribue à *Jean Goujon;* les statuettes en terre cuite de *Aaron* et *Moïse*, de *Saint Laurent* et de *Saint Étienne;* au sommet, *Jésus-Christ supporté par les anges et bénissant.* Le style est tourmenté et appartient encore à la tradition de Louis XIII.

Les autels latéraux sont du même style et sont ornés dans leur retable de deux grands bas-reliefs signés « *Chauvel fecit 1681* » et « *1679.* » L'un représente l'*Assomption de sainte Opportune*, l'autre *la Vierge sur un nuage avec l'Enfant Jésus servi par les anges*

L'Académie royale dont *Chauvel* était sculpteur n'était point celle de Paris, mais, j'imagine, celle de Caen, puisqu'on ne trouve nulle trace de lui dans les registres de l'Académie de Paris ; et pourquoi les armes que l'on voit gravées sur son cénotaphe n'eussent-elles pas été communes aux habiles gens qui, dans les diverses provinces, jouissaient par privilège du titre de peintre du Roi, de sculpteur du Roi ? Ainsi s'expliquerait la similitude de ses armoiries avec celles du premier peintre. — On rencontre, dans une lettre de D. Huet au P. Fr. Martin, quelques lignes bien curieuses sur cette Académie de Caen, qui semble tout fraîchement organisée avec « lettres patentes, » au début du XVIII^e^ s. :

A Paris, 23 10^bre^ 1703. — ... Je reconnois que l'esprit académique est fort répandu à Caen par cette Académie de peintres. Leur dessein me paroît fort louable. J'y ay veu autrefois une pareille Académie, où les peintres travailloient d'après un homme nud. J'estois alors escolier et j'apprenois à dessiner. Le maistre qui m'instruisoit me menoit à cette Académie, et j'y travaillois avec les autres. Mais on ne disoit pas qu'ils eussent des lettres patentes. L'Assemblée se tenoit au Grand-Cheval...[1].

Vers 1840, M. Mancel, le libraire de Caen auquel doit tant

1. Même avec cet esprit académique, trouvait-on, d'ailleurs, à Caen, à cette date, des artistes habiles pour des travaux de toute sorte ? Huet semble avoir

Digitized by Google

l'histoire de Normandie, fit recopier la planche d'une bien curieuse estampe, devenue rarissime et représentant « *La foire de Guibray*, en Normandie, près la ville de Fallaize, dédiée à Monseigneur le Marquis de Thury et de La Motte Harcourt, comte de Croisy, maréchal des camps et armée du Roy, gouverneur des ville et chasteau de Fallaize, par son très humble et obéissant serviteur *François Chauvel*, 1658, avec privilège. » Cette très grande pièce, fourmillant de personnages, de baraques, de chevaux, de vaches, de mendiants, de seigneurs et de belles dames, de baladins, de cabarets pleins de *beuveurs*, d'hôtelleries et de boutiques alignées en rues jusqu'à Notre-Dame de Guibray, est signée dans les hachures du coin gauche de l'estampe : *Chauuel deline. — Cochin sculp. — Jollain excud. à Paris, rue S^t^ Jacques, à la ville de Colloigne.* Les amateurs attribuent d'ordinaire le dessin de cette planche à *François Chauveau*, l'abondant illustrateur des poèmes et des romans du temps. Quant à nous, sans croire faire trop de violence à l'imagination de nos lecteurs, nous leur proposerons de reconnaître, dans le *François Chauvel* dessinateur de la foire de Guibray, le père ou le proche parent du sculpteur *Joseph Chauvel*

---

espéré d'y mettre la main sur un restaurateur de peintures, puis y avoir renoncé.

« A Paris, 10 10bre 1704. — ... Je vous prie de me mander si je pourroy faire retoucher à Caen un tableau assez ancien qui s'offre icy et dont j'ay besoin pour une église qui dépend de moy. »

« A Paris, le 17 janv. 1705. — ... Je vous remercie du soin que vous avez pris pour le tableau. J'ay trouvé icy un peintre qui s'en est chargé et qui, comme j'espère, s'en acquittera bien. »

L'enseignement du dessin ne me paraît pas d'ailleurs avoir jadis fonctionné à Caen d'une façon bien régulière. Voici une note que me faisait parvenir, il y a bien longtemps déjà, mon ami *G. Bouet*, le très habile peintre et dessinateur d'architecture et de paysages, dont sa ville s'enorgueillira plus tard : « Il y a une soixantaine d'années, un Italien nommé *Pelouzi* laissa en mourant sa fortune à un juge au bailliage, assesseur à la maréchaussée, etc., M. de la B..., à condition de fonder à Caen une école de dessin. Ce dernier crut obéir suffisamment aux intentions du testateur en donnant à quelques jeunes gens des leçons de dessin, qu'il connaissait lui-même fort peu. »

« J'ai pensé, ajoutait *G. Bouet* à la note recueillie par lui, que cet essai d'école, si malheureux qu'il ait été, montre la tendance des esprits en province à cette époque et a peut-être eu quelque influence sur la création définitive de nos écoles ; c'est à ce seul titre que je vous envoie ce renseignement.

« Votre tout dévoué,

« *G^m^ Bouet.* »

Digitized by Google

de Cantepie, né six ans après la publication de l'estampe qui nous occupe. Je suis même porté à faire plutôt honneur de la grâce pétillante et de l'infinie variété des petites figurines à la pointe de *Cochin* qu'au crayon de *Chauvel*, qui se sera surtout préoccupé de l'ordonnance générale des groupes et de l'exactitude des indications locales. Ce même *Cochin*, nous l'avons vu, avait travaillé, dix ans plutôt, pour *Georges de la Chapelle*, qui n'avait eu évidemment qu'à s'en louer. *Chauvel* devait savoir mieux que personne si les peintures de son compère le voyageur avaient gagné ou perdu à la traduction de *Cochin*, et il y a apparence que *G. de la Chapelle* n'avait point été trop mal servi, puisque *Fr. Chauvel* s'adressait au même graveur.

Ph. DE CHENNEVIÈRES.

(*A suivre.*)

JEAN MAZOYER,

PEINTRE ORDINAIRE DU ROI.

(1672.)

Encore un artiste inconnu. Était-ce un Bordelais ? Était-ce un étranger venu accidentellement en Guyenne ? Question difficile à résoudre, car le nom de *Jean Mazoyer* ne figure dans aucun dictionnaire ou recueil biographique, et nous-même n'avons pu retrouver aucun autre acte l'intéressant. Au XVII^e^ siècle, il existait en Bretagne, dans le ressort de Nantes, une famille du même nom, dont le chef aîné, Vincent Mazoyer (ou le Mazoyer), sieur de Vernon, fut déclaré noble d'extraction par arrêt rendu en la chambre de la Réformation, le 28 juillet 1670.

Notre artiste appartenait-il à cette famille ? Tel est le problème que, par suite de l'acte ci-après analysé, nous posons au lecteur.

A. COMMUNAY.

Le 27 juillet 1672, par devant M^e^ Thomas, notaire et tabellion royal à Bordeaux, M^e^ *Jean Mazoyer*, peintre du Roi, résidant en cette ville, paroisse Saint-Projet, passait avec M^e^ Jean Labazine, prêtre et curé de l'église et paroisse d'Eysines[1] un compro-

1. Eysines, gros bourg de la Gironde, canton de Blanquefort, à 8 kilomètres de Bordeaux. — D'après l'abbé Baurein (*Variétés bordeloises*, t. II, p. 150), le territoire de la paroisse de Saint-Martin d'Eysines était enclavé dans la banlieue de Bordeaux et dépendait de la juridiction des maire et jurats de cette ville. Trois villages, le Vigean, Lescombes et le Haillan, dépendaient d'Eysines. « Le quartier du Haillan, ajoute le studieux abbé, a reçu

Digitized by Google

mis par lequel il s'engageait à peindre, pour le maître-autel de lad. église, « et selon les mesures qui avoient esté prinses, un tableau représentant *sainct Martin*, évesque; plus s'obligeoit encores lédit *Mazoier*[1] de peindre autres deux tableaux pour les deux costés du restable, dans lesquels il sera peint un *sainct Roch* et dans l'autre un *sainct Sébastien*, bien et duement, — le tout pour le prix et somme de cent soixante livres tournois, payable, la moitié au jour de feste de Toussains, et l'autre moitié quand les tableaux seront achevés; convenu encores que ledict *Mazoier* ne devra fournir aucun chassis, etc..... »

(*Arch. départ. de la Gironde*, série E.)

CHRISTOPHE VEYRIER,

ÉLÈVE ET COLLABORATEUR DE *PUGET*.

(1674.)

Christophe Veyrier, né à Trets (Bouches-du-Rhône) en 1637, était le plus ancien élève de *P. Puget*, avec lequel il a toujours collaboré pour les ouvrages en marbre. Il reste de lui de beaux travaux. Il a été maître sculpteur entretenu de la marine (sculpteur du Roi, comme on disait alors) de 1686 au 16 juin 1689, date de sa mort.

Charles GINOUX.

ACTE DE MARIAGE DE CHRISTOPHE VEYRIER.

L'an mil six cent soixante et quatorze et le vingt et sixième jour du mois de may, le mariage accordé entre *Christophe Veirier*, fils de Jean-Baptiste et d'Honnoratte Garouffe, habitant en cette ville de Toulon, d'une part, et Marguerite Farano, fille de Cassian et de Jeanne Boulette, du d[t] Toulon, d'autre part, a été célébré dans la cathédralle, une publication ayant été faite et dispenses des deux dernières, par M. le vicaire général, ay exigé leur consentement et donné la bénédiction nuptiale, présens les parens et tesmoins cy après nommés, qui sont MM. Nicolas Boulet,

---

une espèce de célébrité depuis que Bernard de Girard, natif de cette même ville et historiographe de France sous le roi Charles IX, s'annonça dans le monde littéraire sous le nom de *du Haillan*, à raison de la maison noble qu'il possédait dans ce quartier, plutôt que sous son nom de famille. »

1. Il signait très distinctement : *Mazoyer, peintre ord[re] de Roy*.

Digitized by Google

Antoine Mourin, Hubert Lajard et Augustin Vidal, qui ont signé avec moi.

Julien, p^tre.

C. Veyrier, Margarid Farano, Cassian, Hubert Laiard, Boullet, Antoine Mourin, A. Vidal.

JEAN GOUDIN.

BREVET DE SCULPTEUR PRIVILÉGIÉ DU DUC DE BOUILLON EN AUVERGNE.

(1748.)

Document communiqué par M. Henri Stein.

Aujourd'hui 16^e jour de décembre 1748, S. A. Mgr le duc de Bouillon, ayant égard aux témoignages qui lui ont été rendus de l'habileté du s^r *Jean Goudin*, originaire de Paris, et actuellement résident en la ville de Clermont-Ferrand, capitale d'Auvergne, dans l'art et profession de sculpteur, et désirant contribuer à l'utilité publique dans cette province, et en même temps favorablement traiter ledit s^r *Goudin*, Son Altesse lui a permis et permet d'exercer ledit art et profession de sculpteur non seulement en ladite ville de Clermont-Ferrand, mais encore dans toute l'étendue de son gouvernement d'Auvergne et d'y travailler et faire travailler en qualité de son sculpteur privilégié, avec deffenses aux maîtres menuisiers et tous autres de le troubler et inquiéter dans l'exercice de ladite profession. En foi de quoi, Sad^e Altesse a ordonné au soussigné conseiller et secrétaire de ses commandemens d'en expédier aud. s^r *Jean Goudin* le présent brevet, qu'Elle a signé de sa main, et d'y apposer le sceau de ses armes. Fait à Paris, lesd. jour et an.

(Arch. nationales, R^2 171, p. 66.)

PIGALLE.

LA STATUE DE VOLTAIRE.

(1770.)

Il est si souvent question, dans l'histoire littéraire du XVIII^e s., de l'étrange statue de Voltaire, vieux, maigre et tout nu, maintenant à la Bibliothèque de l'Institut, que nous n'avons pas à en faire une bibliographie de renvois, qui serait énorme[1]. La cor-

1. Voir en particulier la Correspondance de Voltaire, le chapitre XVII de la

Digitized by Google

respondance du prince Xavier de Saxe, connu en France sous le nom de comte de Lusace, qui était au château de Pont-sur-Seine et qui se trouve aux archives de l'Aube, a été cataloguée et analysée par M. Arsène Thévenot, dans un volume publié en 1875 (in-8° de x et 349 pages). On y trouve, p. 278-279, cette lettre du 9 avril 1770 :

Les gens de lettres de cette ville (Paris) ont érigé une statue, de grandeur naturelle, en marbre, par souscription, à M. de Voltaire, qui, dit-on, sera placée dans la nouvelle salle qu'on va faire de la Comédie Françoise.

Ces Messieurs ont choisi M. *Pigalle* pour l'aller sculpter à Ferney. Il partira d'ici à la fin du mois de juin et sera de retour au mois de septembre. La figure en marbre sera délivrée dans trois ans.

M. *Pigalle* a dit que ce seroit le dernière ouvrage qu'il feroit.

Personne n'a été admis à souscrire pour cette dépense que les seules gens de lettre, malgré la grande quantité de personnes qui se sont présentées pour y contribuer. La souscription a été remplie dans le même instant qu'on a proposé d'ériger cette statue, pour laquelle M. *Pigalle* n'a demandé que ses déboursés. Exemple unique dans les lettres.

Je suis avec respect, etc.

LAURENT.

On trouve dans le même volume, p. 41, l'indication d'une lettre du prince de Saxe à M. *Pigalle*, sculpteur du roi. « Acceptation de la dédicace de l'estampe du mausolée du maréchal Maurice de Saxe. »

A. DE M.

UN SALON DE PEINTURE A MONTPELLIER EN 1784.

Inconnue il y a quelques années à peine, l'existence des salons organisés au XVIII[e] siècle en province est aujourd'hui un fait acquis à l'histoire de l'art. Les livrets de Poitiers, de Lille et de Bordeaux, réimprimés par les soins d'amateurs zélés, sont toutefois jusqu'à ce jour les seuls que nous puissions aisément consul-

---

Vie de Pigalle, par M. Tarbé, 1859, in-8°, p. 157-177, et le tome VII de l'excellente biographie de Voltaire, par M. Desnoiresterres, *Voltaire et Genève*. Paris, Didier, 1875, in-8°, p. 332-54.

Digitized by Google

ter. En attendant que Marseille, Lyon, Dijon, Toulouse retrouvent et remettent en honneur ces titres de gloire trop longtemps négligés, je dois à un curieux zélé, M. Ch. Perrier, architecte à Montpellier, de pouvoir signaler aux lecteurs de la *Revue de l'Art français* une tentative locale tout à fait ignorée sans doute de la plupart d'entre eux. Voici la description bibliographique du livret que j'ai sous les yeux : *Explication des peintures, sculptures, dessins et autres ouvrages, exposés par ordre de MM. les associés*[1] *fondateurs, et rangés par les soins de M. FONTANEL, associé honoraire et garde des dessins de ladite Société. — A Montpellier, de l'imprimerie de Jean-François PICOT, seul imprimeur du Roi et de la Société des beaux-arts, place de l'Intendance*, M DCCLXXXIV. In-8°, 48 p. — A cet exemplaire, ramassé dans une échoppe infime, manquait la dernière page, que M. Perrier a fait transcrire sur celui qui appartient à la Bibliothèque de Montpellier; un troisième exemplaire serait conservé à Nîmes, et présentement l'on n'en cite pas d'autres. La trouvaille de M. Perrier est donc une de ces bonnes fortunes de bibliophile qui se font de plus en plus rares sans doute, mais qui prouvent aussi que, s'il n'y a plus de nouveau, il y a encore de l'inconnu sous le soleil.

Ce n'est pas la rareté seule de cette plaquette qui la recommande à notre attention. Dès la seconde page, l'avertissement nous apprend que cette exposition était la quatrième et revient sur ce détail important dans sa conclusion : « MM. les fondateurs auraient bien désiré que les possesseurs de beaux tableaux ou autres pièces dignes d'être exposés se fussent prêtés à nous les confier. Il est sans doute difficile dans une ville de province de fournir quatre expositions sans se répéter; c'est cependant ce que nous venons de faire. »

L'auteur de cet avertissement et du livret était l'organisateur même de l'exhibition, Abraham Fontanel, dont le nom revient

1. Ainsi que l'indique l'ensemble de ce titre, il s'agit d'une exposition due à l'initiative d'une Société des Beaux-Arts qui, fondée à Montpellier le 18 janvier 1779, fut absorbée, le 19 janvier 1787, par une école des ponts et chaussées dont les états du Languedoc venaient de voter la création. Le registre des délibérations de cette Société existe encore à la bibliothèque publique de la ville; il fournirait les éléments d'une intéressante étude sur ses rapports avec les artistes contemporains et sur ses efforts pour éveiller le goût des arts dans cette partie de la province.

Digitized by Google

plusieurs fois dans le *Journal* de Wille, auquel il achetait des estampes et qui correspondait avec plusieurs de ses grands contemporains, *Greuze*, *Houdon*, etc. Ce n'est pas ici le lieu de tracer sa biographie, non plus que celles des artistes dont il était parvenu à rassembler les œuvres; cette note n'a d'autre but que d'attirer l'attention des chercheurs sur un ensemble dont nous n'avons ici qu'un fragment.

C'est le directeur de l'Académie, M. *Roques*, le maître d'*Ingres*, qui ouvre la marche avec dix tableaux (genre et portraits); puis viennent *Bonnemaison*, élève de *Roques*, avec un dessin à la pierre noire du *gladiateur antique*, *Coustou*, peintre de la ville, l'abbé *de Montessus*, *Riban*, tous deux associés fondateurs, *F.-X. Fabre*, « actuellement sous la direction de M. *David*, peintre du roi, » et auquel Fontanel prédit « qu'il sera un jour l'honneur de sa patrie et la félicité de ses parents; » enfin, la série des élèves de l'Académie : *Blanchard*, *Vanderburch*, *Desmazes*, *Ch. Durand*, *Guiraud*, *Saint-Montant-Fabrèges*, *Izar*, *Ch. Vincent*, *Donat*, *J.-A. Fabre*, *Joseph Lefèvre*, *J. Dupuy*, *Cabanes*, *Alexandre Martin*, *Sabatier*, *Crassous*, qui présentent tout naturellement des études et des copies, et quelques autres peintres non moins obscurs, M^lle^ *Bonafoux*, élève de *Bonnemaison*, M^lle^ *de Lirou*, *Dumas*, pastelliste et miniaturiste. Citons à part les projets et plans de *Dumoulin* aîné, architecte, les dessins de Dumoulin le jeune, maître serrurier de Montpellier, ainsi qu'un casque en fer, « dont l'exécution prouve dans ce jeune artiste qu'il n'y a rien de difficile quand le vrai talent s'en mêle, » et pardonnons à Fontanel d'avoir admis tout à côté les ouvrages en cheveux de M. Roguin ou les portraits calligraphiés par M. Durbec, maître écrivain privilégié du roi, associé à l'Académie royale d'écriture à Paris. Les autres numéros du catalogue sont consacrés à des œuvres de *Gamelin*, *Jean Raoux*, *Caravage*, *Tintoret*, *Jouvenet*, *Colombel*, *Ch. de la Fosse*, *Jean de Lyen*, *Dumont le Romain*, *Bon Boullongne*, *Ch. Parrocel*, *Fragonard*, *C. Vanloo*, *Natoire*, *Hubert Robert*, etc.; des terres cuites par *Legros*, *Coustou*, *François Flamand*, *Brian*, *Houdon*. Le n° 158 et dernier est le portrait de *Sébastien Bourdon* par lui-même.

Ne serait-il pas infiniment curieux de connaître les éléments des trois exhibitions antérieures à celle-ci, et ne se trouverait-il pas parmi nos confrères de la Société assez de gens de bonne volonté pour couvrir les frais d'une réimpression de ces livrets, si,

Digitized by Google

comme il n'en faut pas désespérer, on parvenait, en fouillant les collections publiques et privées du Languedoc, à en reconstituer la série complète?

Maurice Tourneux.

LOUIS-MATHURIN CLÉRIAN.

(1848.)

Il convient de mettre au jour tout ce qui peut faire aimer un artiste. A ce titre, la lettre qu'on va lire mérite d'être connue. On n'y trouvera pas une biographie de *Clérian*, mais son portrait, ce qui vaut plus. En effet, les treize signataires de la requête adressée au Ministre de l'Intérieur ne se sont pas préoccupés de l'état-civil du peintre qu'ils voulaient honorer. Peintres eux-mêmes, c'est à grands traits qu'ils dessinent la vie de *Louis-Mathurin Clérian*, et de leur récit se dégage une figure d'artiste laborieux, intègre, dévoué. Tous ont reçu ses leçons, et quels que soient l'âge ou le rang de plusieurs, ils parlent de « Monsieur *Clérian* » avec le respect des vrais disciples envers le Maître. On les dirait dans « l'attitude inclinée et charmante » que, suivant un mot bien connu, *Flandrin* voulut conserver durant toute sa vie à l'égard de « M. *Ingres*. » Que s'ils s'avisent de rappeler la date à laquelle *Clérian* exposa son tableau *saint Luc peignant la Vierge*, les auteurs de la lettre qu'on va lire se trompent de Salon. Mais qu'importe? La toile en a-t-elle moins de mérite à leurs yeux, et que fait l'exacte constatation d'un succès au succès lui-même? La demande qu'ils adressent au Ministre n'est pas datée. Simple omission qu'un mot d'une touchante naïveté nous permet de réparer. C'est la Croix de la Légion d'honneur que les pétitionnaires voudraient obtenir pour leur Maître et ils écrivent : « Notre protégé est octogénaire; remise à d'autres temps, votre justice arriverait peut-être trop tard. » *Louis-Mathurin Clérian* étant né le 9 novembre 1768, la requête de ses élèves dut être écrite en 1848. Si nous ne nous trompons, la Croix ne fut pas accordée au vieux peintre qui succomba le 14 décembre 1851. Ses « protecteurs » avaient bien jugé : *Clérian* ne pouvait plus attendre.

H. J.

Monsieur le Ministre,

Les anciens élèves de M. *Clérian*, qui, pendant quarante années consécutives, a dirigé l'école de dessin de la ville d'Aix, avec un talent incontestable et avec un zèle qui ne se démentit jamais, viennent s'acquitter auprès de vous d'un devoir que leur imposent la gratitude et l'affection qu'ils ont vouées à leur premier maître.

Ils viennent solliciter de votre justice la récompense due à ses longs et honorables services, ils vous prient instamment de vouloir bien accorder à M. *Clérian* la Croix de la Légion d'honneur.

Quand les titres sont réels, peu de mots suffisent pour les énon-

Digitized by Google

cer; M. *Clérian* fut à la fois bon artiste, très bon professeur, excellent citoyen.

Envisagé comme artiste, nous nous contenterons de rappeler ici la médaille d'or qu'il obtint en 1822, après le Salon de cette même année, où les vrais amateurs remarquèrent tous, avec plaisir, son tableau de *Saint Luc peignant la Vierge*, œuvre de distinction, d'une touche ferme et d'un brillant coloris.

M. *Clérian* se fût certainement distingué de plus en plus dans la peinture, s'il avait eu de nombreux loisirs, mais il était avant tout et surtout, par devoir, professeur; l'École gratuite de dessin de la ville d'Aix lui était confiée, et dans la ville d'Aix chacun sait, chacun pourrait vous dire, Monsieur le Ministre, avec quel zèle et quelle intelligence il remplissait les fonctions de son professorat. Nuit et jour à l'œuvre, et n'ambitionnant qu'une chose, les progrès de ses élèves, il cherchait constamment par l'étude et la réflexion à accroître ses connaissances pour leur rendre ses leçons toujours plus fructueuses.

Mais une troisième qualité, plus précieuse encore que le talent de l'artiste et que la science du professeur, brillait dans M. *Clérian*, et c'est surtout à cause d'elle que nous croyons qu'il a bien mérité la distinction flatteuse que nous vous demandons aujourd'hui. Pendant sa longue et pénible carrière du professorat, M. *Clérian* fut sans cesse animé et soutenu par l'amour du bien public, et c'est dans ce noble sentiment qu'il puisait cette intarissable ardeur au travail, nécessaire à l'accomplissement consciencieux de son œuvre.

Cette ardeur ne s'est pas refroidie un seul instant, depuis le jour de sa nomination jusques au mois de septembre 1844, époque à laquelle, accablé de la double fatigue des labeurs et de l'âge, il s'est vu forcé à demander sa retraite.

Le simple exposé qui suit suffira pour vous prouver, Monsieur le Ministre, que ce ne fut pas dans les avantages matériels de sa position que M. *Clérian* put trouver le mobile de tant de dévouement et de bonne volonté.

Au commencement de l'année 1804, le Conseil municipal de la ville d'Aix exprima le vœu de rendre à cette ville les bienfaits d'un enseignement gratuit de dessin, car les troubles de la Révolution l'avaient privée de l'École de ce genre, fondée par le duc de Villars. Grâce à M. *Clérian*, ce vœu put aussitôt se réaliser. Déjà, à cette époque, il avait organisé une École, où affluaient de nom-

Digitized by Google

breux élèves, et, quoique n'ayant à sa disposition que des ressources pécuniaires fort modiques, il avait su, par ses connaissances dans les arts et par son infatigable activité, se procurer de bons modèles en plâtres, tableaux, etc., etc., indispensables à ses leçons.

Dans sa séance du 15 pluviôse an XIII, le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sallier, maire d'Aix, annonçait que M. *Clérian* consentait à rendre son École *gratuite* et à la faire jouir de tous les modèles qu'il avait acquis à ses propres frais, moyennant qu'un traitement lui fût alloué; et, dans cette même séance, le Conseil fixait à 600 fr. le chiffre de ce traitement. Pendant six années, ce chiffre si modeste resta le même; ce ne fut qu'en juin 1810 qu'il fut porté à 1,200 fr.

Ces quelques mots vous permettront, Monsieur le Ministre, de juger quel fut le désintéressement de notre ancien Maître, mais vous ne l'aurez apprécié tout entier que lorsque nous vous aurons dit que M. *Clérian* ne fut pas seulement pour ses élèves un professeur dévoué, mais souvent encore un père bienfaisant. L'un de nous, au début de ses études, pauvre et manquant du nécessaire, ne dut de pouvoir les continuer qu'au secours d'une main généreuse, mais invisible, que plus tard il sut avoir été celle de son Maître.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les titres de M. *Clérian* à la décoration; nous avons l'intime confiance qu'il vous paraîtront acceptables, et, s'il en est ainsi, nous vous demanderons, par une dernière prière, de ne point ajourner le don d'une récompense si bien méritée. Notre protégé est « octogénaire » et, remise à d'autres temps, votre justice arriverait peut-être trop tard.

Nous sommes avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, les très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : *Jacquème; Loubon,* directeur et professeur de l'École de dessin de Marseille; *J. Gauts, Dumas, J^h Richaud, Latil, Alp. Angelin, A. Coutel, M. Ramus, A^nte Olive,* professeur de sculpture à l'École de dessin d'Aix; *Étienne,* professeur d'architecture à l'École d'Aix et inspecteur des Bâtiments Civils du deuxième arrondissement; *J. Gibert,* directeur et professeur de l'École de dessin d'Aix; le *M^is de Lestang.*

Digitized by Google

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

Mme MARTIN-BUCHÈRE, TASSAERT, BOILLY, PÉRIN.

CXXII. **Mme Martin-Buchère.** — 1873.

Ici — repose — dans — l'attente — de la bienheureuse — résurrection, le corps de — *Marie-Clémentine — Martin-Buchère*, — (peintre de fleurs), — décédée le 23 août 1873. — *Beati qui lugent — quoniam ipsi consolabuntur.*

(Montparnasse, 9e division.)

Le corps ayant été transporté au cimetière Montrouge, le 19 août 1878, nous donnons l'inscription relevée sur la tombe de ce dernier cimetière :

Ici reposent, — dans l'attente de la bienheureuse résurrection, — *Clémentine Martin-Buchère*, — décédée le 23 août 1873, — dans sa 54e année. — Amédée Martin-Buchère, — décédé le 7 septembre 1877, — dans sa 60e année. — Léon Martin-Buchère, — décédé le 24 mars 1872, — dans sa 19e année. — Priez pour eux.

(Montrouge, 15e division.)

CXXIII. **Tassaert.** — 1874.

Octave Tassaert, — peintre, — né le 26 juillet 1800, — mort le 24 avril 1874. — Donné par M. A. Dumas fils[1].

(Montparnasse, 26e division.)

CXXIV. **Boilly.** — 1874.

Jules-Léopold — Boilly, — artiste peintre, — décédé — le 14 juin 1874, — à l'âge de 76 ans.

(Montparnasse, 9e division.)

CXXV. **Périn.** — 1874.

Alphonse-Henry Périn, — chevalier — de la Lég. d'honneur et de Léopold Ier, — né le 12 mars 1798, — décédé le 6 octobre 1874. — *Pictor christianvs.* — Anne-Félicité Périn, — née Salbreux, — décédée le 10 novembre 1849, à l'âge de 72 ans. — *Virtutes abscondit.* — Alexis-Hippolyte — Périn, — décédé le 9 septembre 1828, — à l'âge de 31 ans. — *Suis adhæsit.* — Marie-Michel-Hortense — Périn, née Curmer, — née le 8 septembre 1815, — décédée le 15 septembre 1873. — *Afflictis devota.*

(Montmartre, 1re division.)

---

1. Le monument de *Tassaert* a été érigé aux frais de M. Alexandre Dumas fils.

Digitized by Google

ARTISTES NORMANDS.

(XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.)

(*Suite et fin*[1].)

FRANÇOIS BONNEMER, JEAN TIGER, FRÈRE LUCAS DE LA HAYE, ROBERT TOURNIÈRES, JEAN RESTOUT, RUPALLEY, ROBERT LEFÈVRE, FLORENT DE LA MARRE-RICHARD, LANDON, CHARLES LAMY, ACHILLE GIROUX, J.-C. CHAPLAIN, JEAN MASSARD.

Falaise, ma chère ville natale, a produit au XVII^e siècle deux peintres qui ont tenu une place assez importante dans l'école parisienne, *Bonnemer* et *Tiger*.

C'est en 1637 qu'y était né *François Bonnemer*. Il conserva toujours pieusement le souvenir de sa patrie. J'en citerai deux preuves : d'abord le vers de Marolles qui, passant en revue, dans ses horribles quatrains, « ceux qui font florir les beaux arts dans l'Hostel des manufactures royales aux Gobelins, » croit juste de noter que

Bonnemer de Falaize y vaut aussi son pris;

et, pour second témoignage, une belle estampe que M. Robert Dumesnil, M. Ch. Le Blanc et les autres iconographes paraissent avoir ignorée; elle représente une *Sainte Famille*, la Vierge debout à gauche appuyée contre le soubassement d'un temple, et la main gauche posée sur l'épaule de l'Enfant Jésus, qu'adore le petit saint Jean présenté par sainte Élisabeth agenouillée; par delà ce groupe, saint Joseph accoté contre un mur. Au fond, à droite, une ville au pied de hautes montagnes (haut. o^m,340, larg. o^m,235). On lit sous cette habile eau-forte, dans laquelle le peintre, au plus haut de son talent, semble faire infidélité à *Le Brun*, son maître, pour se rapprocher du *Poussin*, la dédicace suivante : *Illustrissimo Viro Alexandro de Noiruille Regi a consiliis, vice comitatus Faleziensis præfecto generali, grati et memoris animi sui, et æterni obsequii testimonium consecrat et deuouet F. Bonnemer.* Ces lignes toutes pleines de reconnaissance donnent à penser que la famille de Noirville avait protégé à Falaise l'enfance et les premiers progrès de l'artiste, et ce fut M. de Noirville qui l'envoya sans doute à Paris étudier sous le Premier Peintre du Roi.

1. Voy. p. 177-188, 227-239 et 243-263.

Digitized by Google

On le trouve en 1665 remportant le grand prix de peinture à l'Académie Royale. Le sujet était *la Renommée montrant le portrait du Roi* aux quatre Parties du monde; il fut le troisième pensionnaire, après *P. Mosnier* et *J.-B. Corneille*, que la France ait envoyé à Rome, et il n'y perdit point son temps. Guillet de Saint-Georges raconte, dans son Mémoire historique des ouvrages de *Claude Audran*, que « les tableaux qu'on voit au plafond de la galerie des Tuileries et qui représentent plusieurs sujets tirés de la Fable, ont été faits d'après ceux de la galerie de Farnèse, par MM. *Monier*, *Corneille le jeune*, *Bonnemer* et *Vouet le fils*, qui étaient à la pension du Roi, dans l'Académie royale de Rome, sous la direction de M. *Errard*. » De plus, l'inventaire Bailly, conservé au Louvre, cite, comme faisant partie de la collection du Roi (1709-10), « un tableau par *Bonnemer* d'après *Annibal Carrache* représentant un *Noli me tangere*, figure de grande nature, ayant de hauteur 8 pieds sur 6 pieds 2 pouces de large, » et qui doit, j'imagine, remonter à même date.

Revenu à Paris, *Bonnemer* ne fut pas oublié; on utilisa à toutes sortes de travaux ses études et son habileté de praticien. Il fut reçu de l'Académie Royale de Peinture le 5 janvier 1675, sur un tableau dont je trouve dans Guérin la longue description suivante :

Tableau de 5 pieds sur 4; il a pour sujet Daphné, qui, après avoir fui longtemps devant Apollon qui la poursuivait, parvenue enfin aux bords du fleuve Penée, son père, fut par lui changée en Laurier, dans le moment qu'elle ne pouvait plus éviter de tomber entre ses mains. Le peintre n'a représenté la métamorphose qui se faisait en elle que dans les extrémités des pieds et des mains, pour lui conserver ses grâces et sa beauté, et a enrichi son ordonnance de la figure du père de la Nymphe et de celles des Naïades des eaux du Tytarésius, du lac de Nezon et de la fontaine de Bœbeis qui, tombant dans le fleuve Penée, arrosent la vallée de Tempe où croissait une forêt de lauriers, ce qui sans doute a donné lieu à cette fiction. (*Description de l'Académie royale des arts de peinture et de sculpture*, par feu M. Guérin, secrét. perp. de lad. Acad. — 1715.)

(Ce tableau appartient aujourd'hui au Musée du Louvre.)

Mais déjà, le 10 février 1674, les Comptes des Bâtiments du Roi, au chapitre des dépenses diverses, mentionnent comme payés :

A *Bonnemer* pour les ouvrages de tapisserie, de peinture et teinture qu'il fait . . . . . 1,080 l.

Digitized by Google

Le 9 avril, à lui, id. . . . . 394 l.
En 1675, pour travaux aux Gobelins. . . . . 640 l.

En 1676 : pour les ouvrages de tapisserie en peinture sur gros de Naples . . . . . 500 l.

En 1677 : gages de *Bonnemer* parmi les artistes des Gobelins . . . . . 300 l.

En 1678 : *Bonnemer* travaille aux peintures des escaliers de Versailles.

Et, toujours à ses tapisseries en broderie, 300 liv. à lui « pour plusieurs ouvrages qu'il a faits sur de la moire de soye. 570 liv. »

En 1679 : dans le chapitre peinture, sculpture du Louvre :

Du 16 juillet, à *Bonnemer*, pour quatre tableaux représentant l'*Histoire de Deucalion et Pirah après le déluge* . . . . . 400 l.

M. Lacordaire, dans la *Notice historique sur les manufactures impériales de Tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie* (1853), raconte (pages 63-64) que *Bonnemer* fut l'un des artistes qui peignaient les dix modèles de la tenture de l'*Histoire de Moyse* d'après le *Poussin* et *Le Brun;* — il est à croire que ce fut lui qui fut chargé du *Buisson ardent* de *Le Brun*, d'après lequel tableau il a exécuté une excellente eau-forte « dans un goût approchant de *Gérard Audran*, » et dont M. Robert Dumesnil a décrit les trois états. *Charles Le Brun*, qui fut sans doute content de l'estampe de son élève, la dédia à Colbert. — M. Robert Dumesnil parle encore d'une autre eau-forte de *Bonnemer*, « d'après sa propre composition, *l'Ange du Seigneur apparaissant à Manué et à sa femme et leur prédisant la naissance de Samson*, » et d'un portrait du duc de Vendôme qu'aurait gravé d'après lui *Louis Cossin*[1]. (V. le *Peintre Graveur français*, t. VIII, p. 274-75.)

Bonnemer ne cesse pas de travailler aux Gobelins, et nous empruntons à M. Lacordaire (p. 73) trois notes extraites des Comptes des Bâtiments du Roi, et qui semblent continuer nos propres extraits ci-dessus :

Du 22 avril 1685. A *Bonnemer*, peintre, pour son payement de six tableaux, en mignature, représentant des devises pour les broderies du meuble de Versailles . . . . . 300 l.

Du 17 novembre 1686. A *Bonnemer*, peintre, IIIc l. pour son paye-

1. Heinecken cite encore un *Marin Bonnemer*, graveur en bois, et qui pourrait bien être parent de *François*.

Digitized by Google

ment de 5 grandes devises peintes sur veslin, avec les poncifs pour tracer sur la moire, pour servir aux broderies de Sa Majesté, à 60 l.- chacun, cy. . . . . 300 l.

Du 8e septembre 1686. A luy IIIc l. pour son payement de 5 tableaux de devises, figures et paysages qu'il a peints en mignature sur du veslin, pour servir aux broderies de Sa Majesté, cy . . . 350 l.

Voilà donc les grands travaux auxquels *François Bonnemer* s'était préparé en mesurant les chefs-d'œuvre antiques et en copiant dans la ville éternelle les peintures les plus magistrales des *Carraches*.

L'une de ses dernières occupations aux Gobelins fut de « *raccommoder pour faire en tapisserie* les modèles originaux de la tenture dite « des Indes, » en huit tableaux exécutés aux Indes, représentant des animaux, des fleurs, des fruits, des paysages, et qui avaient été donnés au Roi par un prince d'Orange. » Ce raccommodage se fit de 1687 à 1692 par *Fontenay*, *Houasse*, *Bonnemer*, *Desportes* et *Yvart*. — *Bonnemer* ne vit pas la fin de cette besogne.

Je le rencontre mêlé à ces singuliers commérages dont nous a gardé souvenir le *Mémoire* imprimé à la suite de l'éloge de *Le Brun* par Guillet de Saint-Georges, et auxquels donnait lieu la défaveur de *Le Brun* auprès de Louvois. C'est *Bonnemer* qui a répandu le bruit que *Le Brun* a travaillé au tableau peint par *Verdier* d'après un dessin de *Raphaël* pour l'une des tapisseries projetées par Louvois. *Bonnemer* est chargé lui aussi de peindre un tableau pour cette série exécutée d'après des dessins du Cabinet du Roi attribués à *Raphaël* et à *Jules Romain*. « Le sixième, qui représente, à ce que l'on croit, une Psyché dans un char en l'air, qui a un Amour déjà grand sur ses genoux, et un fleuve et une rivière dans le bas, fut donné à M. *Bonnemer*... Ces tableaux ont été exposés quelque temps dans une chapelle des Tuileries et reçus par M. de Louvois le 15 février 1686 pour être envoyés aux Gobelins... Le 18 février 1686, je fus voir M. *de Sève l'aîné*, qui était indisposé; j'appris de lui que M. *Bonnemer* l'avait été voir la veille, de la part de M. de la Chapelle, pour être prié d'aller ce jourd'hui voir les tableaux d'après les dessins de *Raphaël*, où M. *Vandermeulen* devait se trouver, et quelques autres, pour dire leur avis sur ces tableaux[1]... »

1. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture*, t. Ier, p. 54, 56 et 58.

Digitized by Google

On ne sait trop, à vrai dire, quel rôle joue *Bonnemer* dans ces intrigues; mais on lui en veut malgré soi d'être si bien dans les papiers de M. de la Chapelle, l'ennemi de son maître. Au reste, s'il vécut assez pour voir les derniers tableaux de *Le Brun*, si bien reçus du Roi, si mal venus du ministre, il n'assista point pourtant à la fin de cette longue et éclatante carrière. *François Bonnemer* mourut âgé de cinquante-deux ans, le 20 juin 1689, huit mois avant celui dont il avait été l'un des innombrables et des plus adroits praticiens.

Je ne savais de *Jean Tiger* que ce que m'en apprenaient les registres de l'Académie Royale de Peinture, c'est-à-dire qu'il était né à Falaise en 1623, qu'il avait été agréé de l'Académie le 2 mars 1675, que, le 5 octobre de la même année 1675, il avait été reçu académicien, comme peintre de portraits, sur celui de *Nicolas Loir*, peintre, adjoint à recteur (3 pieds et demi sur 3), et sur le portrait de *Henri Testelin* le puîné, professeur et secrétaire de l'Académie (4 pieds sur 3); — et qu'enfin *Tiger*, gentilhomme de la Chambre de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, était mort à Troyes, à l'âge de soixante-quinze ans, le 30 décembre 1698. — Mais voici que le hasard des lectures me met entre les mains les œuvres de Grosley, et j'y trouve :

Les Mystères du Rosaire répandus dans le lambris continu qui décore la nef de l'église des Jacobins de Troyes sont de trois peintres que Troyes avait encore au commencement de ce siècle : *Velut, Tiger et Cossart.* (*Éphémérides de Grosley*, édit. de 1811, t. II, p. 213.)

Tiger, peintre fixé à Troyes vers la fin du dernier siècle, peignait supérieurement le portrait. J'ai vu de lui le portrait en pied de M. Bouthilier de Chavigny, évêque de Troyes, oncle de son successeur du même nom, qui passa en 1718 à l'archevêché de Sens. Ce portrait peut aller de pair avec ceux des *Rigaud* et des *Largillière*. MM. Giraud, qui honorent autant Troyes que la Congrégation de l'Oratoire, ont de lui le portrait de leur mère, peinte, avant son mariage, en Vierge qui tient l'enfant Jésus dans ses bras. Cette Vierge a l'éclat de celles des *Mignard*. *Tiger* avait suivi en Espagne Mademoiselle d'Orléans, et il y était resté jusqu'à la mort de cette princesse. Il était fils d'un *Tiger*, Provençal, consul de France au Caire, place qu'il perdit en 1673, sur les plaintes que portèrent contre lui à la cour les marchands français. (Grosley, *Œuvres inédites*, *Mémoires sur les Troyens célèbres*, t. II, p. 415.)

Dans la collection des dessins du Louvre, parmi les études de

Digitized by Google

P. Mignard (n° 10336, inv. Nap. III), je trouve la troisième page d'une lettre de *Tiger* au premier peintre du Roi, directeur de l'Académie, depuis la mort de *Le Brun* en 1690. Cette lettre est évidemment datée de Troyes, la patrie de *Mignard*, et où *Tiger* était allé finir sa vie :

..... curiosité; les obligations que je vous ay, Monsieur, me sont toujours présentes, ne les pouuant oublier, et mangagent à vous en rafraichir la mémoire, et moy par une reconnessance, que jen auray le reste de mes jours, vous souheter, Monsieur, une bonne et hureuse année remplie d'une infinité de prosperiteez, et surtout d'une santé très parfaite, sans laquelle l'on n'a point de scatisfation dans la vie.

Si josez, Monsieur, je vous suplirez que, à la premiere asenblée, qui ce fera à la Cademie, de vouloir bien tesmoigner à tous ses Messieurs qui la conposse, que je conserve tousiours pour eux la mesme estime et le respect que je leur dois, en particulier, et en general, que je les prie de mescuzer, si je ne leur escrict pas, ma santé n'estant pas encor bien retablie, que je leur suis, et à vous, Monsieur, avec tout le respect posible,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeisant seruiteur.

Tiger.

Sur le verso blanc de cette lettre, *P. Mignard* a dessiné le croquis à la sanguine et à la plume d'un Ange gardien debout et montrant le ciel.

Dans la chapelle de l'Hermitage, ancien couvent de Camaldules dans la forêt de Saint-Sever, M. *G. Bouet* a pris note pour moi d'une *Annonciation* signée : *F. Lucas Carmelita pinxit.* « Ce tableau ne manque pas de mérite, mais paraît être d'un peintre qui n'avait pas l'habitude des grandes toiles. Peut-être est-ce le même qui a peint deux jolis devants d'autel du même couvent; l'un, dans la chapelle, est peint sur bois; il représente les *Disciples d'Emmaüs*, et l'autre, peint sur toile, dans une sorte de chapelle derrière le maître-autel, apparemment une salle capitulaire, représente la *Conception;* aux pieds de la sainte Vierge sont prosternés sainte Anne et saint Joachim. »

Voilà sûrement « le frère *Lucas de La Haye*, de l'Ordre des Carmes, assez mauvais peintre, » qui, au dire de Dargenville, donna les premières leçons à *Robert Tournières*, fils d'un tailleur d'habits de la ville de Caen.

Digitized by Google

Ce *Robert Tournières*, qui fut surnommé, selon la mode d'alors, le *Scalcken* de la France, à cause du petit tableau de Dibutade, son morceau de réception à l'Académie Royale, et sur lequel ses compatriotes MM. *de la Doüespe* et du Bourget firent les vers cités plus haut, peignait, dans le goût le plus fini de *Gérard Dou*, de petits portraits historiés recherchés des curieux; ce fut là le particulier de son talent; mais il n'en exécutait pas moins de grands portraits qui le mirent fort en faveur à la suite, et on peut dire au pair de ses contemporains illustres les *Largillière* et les *De Troy*, auprès des courtisans, des magistrats et des belles de son temps. Dargenville raconte comment étant venu à Paris, au sortir de l'atelier du *Frère Lucas*, il était entré dans celui de *Bon Boullongne*, comment il avait épousé en premières noces une veuve qui était déjà mère du fameux *François Lemoine*, depuis Premier Peintre du Roi; comment, « devenu vieux, n'ayant point d'enfants, et étant séparé de sa seconde femme, il ne travailla plus et se retira en 1750 à Caen, lieu de sa naissance, où deux ans après il paya à la nature le tribut que tous les hommes lui doivent. Ce fut le 17 mai 1752, âgé d'environ soixante-dix-sept ans. Quelque instance qu'on lui ait faite en ce pays pour l'engager à travailler, on ne put y réussir. Son unique occupation, pendant les deux années de sa retraite, fut de réciter, dans l'église du séminaire des Eudistes, son office qu'il disait régulièrement tous les jours. »

Les dates ci-dessus de la biographie de *Tournières* par Dargenville sont contrôlées et gravement rectifiées par les pièces suivantes que je dois à l'obligeance d'un aimable curieux parisien ou plutôt picard, car il est de Péronne, M. Tournière-Blondeau. Celui-ci, intrigué par la quasi-similitude de son nom avec celui d'un peintre célèbre de notre école, s'est livré dans le pays même de *Robert Levrac Tournières* à des recherches qui lui ont fourni une moisson fort intéressante de documents intimes, bien que d'une lecture peut-être incertaine.

Juin 1667.

Le 18e jour a été baptisé Robert, né le 17, fils de Jacques Le Vrac, et d'Ysabeau Pavry (?), son épouse, nommé par Robert Pavry (?), assistè de Margueritte Granier (?).

Anton Jacques Le Vrac (?), — Pavely (?), — Marguerite Jenoy (?).

(Extrait des registres de la paroisse Saint-Pierre, à Caen.)

Digitized by Google

5 février 1668.

Fut inhumée dans le cimetière de Tournières Suzanne Le Vrac, mère de Pierre Tournière, après avoir reçu les saints sacrements, aagée de 80 ans environ. Présent M. Jacques Bauqua, prestre, curé de Nostre-Dame de Blasgny, le sr curé de Besne, etc., etc.

(Extrait des registres de la paroisse de Tournières.)

Cette Suzanne Levrac était probablement la tante ou la grand'-tante de notre *Robert Levrac Tournières*.

14 octobre 1711.

Le mardi 14 octobre 1711, après les trois publications de bancs, sans opposition, se sont présentés *Robert de Tournières* et Marie Mulot par devant nous, prestre, curé de Balleroy soussigné, auxquels, après fiançailles faites, nous leur avons donné la bénédiction nuptiale, avec les cérémonies ordinaires, présence de Gabriel-Guillaume Foucher, etc.

(Extrait du registre des actes des paroisses de Balleroy.)

N. B. Ce serait le second mariage de *Robert de Tournières*, marié en premières noces vers 1700 au plus tard, puisqu'il avait un fils Thomas de Tournières, en 1702. — Ce Tournières-ci pouvait avoir environ l'âge de Robert Le Vrac, qui, élève de *Lucas de La Haye*, est devenu élève de *Bon Boulogne*, qui l'a dû ramener à Paris, au retour du château de Balleroy, où se faisaient de grands travaux vers 1685.

14 avril 1652.

Du vendredy après midi, quatorze jour d'avril mil sept cent cinquante-deux, en la demeure du sr Louis Le Vrac, cy après désignée, à Caen.

Fut présent M. *Robert Le Vrac, de Tournières*, peintre ordinaire du Roy, et ancien proffesseur de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture de Paris, y demeurant paroisse Saint-Eustache, mais cependant, depuis un an et environ onze mois, résidant à Caen en qualité de pensionnaire chez le sr Louis Le Vrac de Tournières, son neveu, bourgeois dudit Caen, paroisse Saint-Pierre.

Et ce, à raison de cinquante livres par mois, tant pour la chambre qu'il occupe que pour sa pension, lequel dit sieur comparant, en sadite qualité de pensionnaire dud. sieur neveu, a reconnu estre redevable aud. sr Louis Le Vrac de Tournières, son neveu, à ce présent et consentant, la somme de sept cents livres pour quatorze mois de sadite pension, échus du premier jour de ce présent mois d'avril, sans préjudice du mois courant; laquelle somme led. sieur comparant a promise payer aud. sieur son neveu dans le courant de la présente année. Et comme dans lad. chambre occupée par ledit sr *de Tournières*, oncle, il y a plusieurs meubles pour la garnir, led. sr *de*

Digitized by Google

Tournières, oncle, a devant nous dits notaires reconnu qu'il ne possède aucuns meubles dans icelle, et que tous lesd. meubles ou autres qui s'y pourroient trouver appartiennent aud. s^r^ de Tournières, son neveu, à l'exception cependant seulement d'une cassette dans laquelle sont les linges et hardes appartenant aud. s^r^ *de Tournières*, oncle, consistants en une demie douzaine de chemises, autant de mouchoirs et quatre cravattes, ainsi que deux habits avec leurs vestes et culottes, sans y comprendre l'habillement complet dont est habillé led. s^r^ *de Tournières*, oncle, le tout estimé à la somme d'environ cent livres. Promettant en outre led. s^r^ *de Tournières*, oncle, payer par mois aud. sieur son neveu, à raison de cinquante livres par mois, autant de temps qu'il restera encore son pensionnaire. Et pour rendre justice à la vérité, led. s^r^ *de Tournières*, oncle, a affirmé devant nous dits notaires qu'en entrant chez led. s^r^ de Tournières, son neveu, n'y avant, n'y depuis son entrée chez luy, il n'a rien remis directement, ni indirectement aux mains de sondit neveu, et qu'il n'a chez lui apporté que lad. cassette dans laquelle sont les choses cy dessus spécifiées, et que lesdites autres hardes.

De toutes lesquelles obligations, clauses, stipulations, déclarations et affirmation, les parties sont convenues et demeurées d'accord, s'obligeant faire et entretenir le présent sur l'obligation respective de tous leurs biens présens et avenir. Et ont lesd. parties signé après lecture faite. Deux mots surchargés et bon pour *royale*, et *peintre ordinaire du Roy*, bon en marge par renvoy entre les mots *Tournières* et *ancien*, et englose de *Tournière*, *oncle*, bon entre les mots *sieur* et *il*, et quatre mots biffés nuls.

R. Le Vrac de Tournières,
Louis Le Vrac Tournière, — Benard, — Diguet.

(Controllé à Caën, ce 24 avril 1752, in-8°, art. 8. Reçu quatre livres seize solz. — Montpellier.)
(Extrait des minutes déposées chez M^e^ Lavarde, à Caen.)

19 mai 1752.

Aujourd'hui vendredy dix-neufième jour de may 1752, le corps du sieur *Robert Le Vrac Tournière*, peintre ordinaire du Roy, ancien professeur de l'Académie de Peinture et Sculpture, aagé d'environ quatre-vingt-quatre ans, décédé d'hier dans cette paroisse, muni des sacrements de pénitence et d'extrême-onction, a été inhumé dans le cimetière proche cette église, par moy vicaire soussigné, en présence de Louis Le Vrac Tournière, neveu dudit, et de M. Pierre-Charles Brunier, prêtre, chapelain de cette paroisse, qui ont signés, approuvé Louis en interligne et une rature nulle, et Le Vrac en interligne bon.

Louis Le Vrac Tournière,
Bunier, — F. Le Tellier, vic. de Saint-Pierre.

Digitized by Google

N. B. Les trois Le Vrac ont été très certainement ajoutés pour restituer à l'acte d'inhumation son caractère d'exactitude.

Vers la fin de ce XVII^e^ siècle naissait à Rouen un peintre d'origine caennaise, et dont les oncles et les aïeux avaient décoré de leurs œuvres les églises et les couvents de la Basse-Normandie. Je veux parler de *Jean Restout,* dont voici un éloge, de plume inconnue, mais évidemment destiné à quelque Académie. Il nous est venu de Caen par M. Trébutien.

Éloge historique de M. Restout, *peintre célèbre.*

Jean Restout, peintre ordinaire du Roy, ancien directeur, recteur et chancelier de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, naquit à Rouen le 26 mars 1692, de *Jean Restout*, peintre habile, qu'une mort prématurée empescha de se faire connoître, et de D^e^ *Madelaine Jouvenet*, sœur du fameux *Jouvenet*, dont elle fut peut-être la meilleure élève. Il faut ajouter que *Jean Restout*, père de celuy dont est question, étoit fils d'un *Marc Restout*, peintre aussi, mais peintre qui eut en Hollande une grande célébrité; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il en eut une pareille en Italie. Il falloit que ses talens fussent bien supérieurs et bien reconnus. On est accoutumé en Italie aux merveilles de l'art. Ceux mesme qui ne connoissent pas l'art en connoissent les chefs-d'œuvres, et l'habitude de les voir leur apprend à les juger. *Marc* eut l'approbation générale, et ce qu'il dut compter pour beaucoup, c'est que son caractère, autant que ses talens, luy gagna l'amitié du fameux *Poussin*. Le *Poussin* étoit non seulement un peintre du premier ordre, mais il étoit encore un homme de beaucoup d'esprit. Mécontent de sa patrie, il s'étoit retiré à Rome, où il vivoit en sage.

Le jeune *Restout* appartenoit à la peinture, et depuis trop longtems, et par trop de côtés pour ne pas sentir du moins pour ce bel art le goust qu'il inspire; mais la nature, qui ne s'étoit point démentie, luy avoit donné plus que du goust; il en avoit reçu les plus heureuses dispositions; il est vrai qu'il s'en fallut peu qu'elles ne demeurassent inutiles. M. *Restout*, étant dans l'âge le plus tendre, perdit son père; heureusement pour luy et pour le public, l'oncle se chargea du neveu. Il est aisé de croire qu'avec les dispositions dont nous avons parlé, ce neveu profita beaucoup et fort vite des leçons d'un si célèbre maître. M. *Restout* demeura avec *Jouvenet* jusqu'à la mort de ce dernier arrivée en 1717. Cette même année, M. *Restout* fut agréé à l'Académie de Peinture sur l'essay qu'il présenteroit pour le concours au grand prix, et à condition qu'il feroit le voyage de Rome.

Tout le monde sçait que M. Colbert engagea Louis XIV à fonder en 1666 une École de peinture à Rome; cet établissement si digne du

Digitized by Google

goût éclairé de ce ministre et de la magnificence du Roy est d'une fort grande utilité; on y envoie des élèves pour s'y instruire et pour s'y perfectionner. En effet, on peut juger de ce que peut produire dans l'esprit d'un jeune homme qui a du génie la vue de cette foule innombrable de merveilles dont Rome dans les temps modernes a été embellie. Qu'on y joigne les chefs-d'œuvres de l'antiquité, et l'on verra quel fonds d'étude, de réflexions, et par conséquent de connoissances un artiste peut acquérir, et quels succès on en peut espérer. Des circonstances particulières empeschèrent M. *Restout* de faire ce voyage qu'il dut regretter toute sa vie de n'avoir pas fait.

En 1720, M. *Restout* fut reçu à l'Académie sur le beau tableau qu'il présenta; le sujet est *Alphée qui poursuit Aréthuse se sauvant entre les bras de Diane.* Quelque tems après, il en fit un autre qu'il composa pour l'abbaye Saint-Germain; ce magnifique morceau, en enlevant tous les suffrages, mit le comble à sa réputation.

M. *Restout* se maria en 1729; il épousa Anne Hallé, fille de M. *Hallé*, alors recteur de l'Académie, et qui depuis en a été directeur. La vie de M. *Restout* n'offre plus depuis cette époque qu'une suitte de travaux, toujours les mêmes, et de succès presque toujours égaux. Quoiqu'il fût homme de beaucoup d'esprit, il avoit une simplicité que les gens de beaucoup d'esprit n'ont pas toujours; aussi ignora-t-il l'art de faire la cour et ce qui revient au même celui de faire fortune; ses talens parlèrent enfin pour luy. M. le duc d'Orléans, à qui nulle espèce de mérite n'échappoit, le connut bientost et le traita en homme qui faisoit honneur à la nation et qu'il falloit récompenser. Malheureusement pour M. *Restout*, M. le Régent mourut, et par là les espérances que ce prince luy avoit données restèrent sans exécution. M. *Restout* sentit cette perte comme il le devoit, c'est-à-dire qu'il regretta M. le duc d'Orléans comme un protecteur dont l'estime et l'appui l'honoroient infiniment, et plus encore comme un prince qui se connoissoit en tout et dont les conseils luy étoient extrêmement utiles; ce qu'il ne sentit point, ou plustost ce qu'il oublia, fut ce que M. le Régent devoit faire pour sa fortune.

Après cette perte, M. *Restout* se renferma plus que jamais chez luy; à la fin son mérite fut récompensé par M. le marquis de Marigny, qui, pour le bonheur des arts qu'il connoît et qu'il aime, réunit le pouvoir avec la volonté, et qui emploie l'un et l'autre à décorer Paris, comme Périclès embellit Athènes.

La santé de M. *Restout* commençoit à s'altérer; on prétend que l'excès du travail abrégea ses jours. Cependant, lorsqu'on croyoit son génie éteint ou du moins fort affoibli, ce grand peintre le ranima, et rassemblant pour ainsi dire toutes les forces d'une imagination qui l'avoit bien servi, il fit ce grand tableau du *Triomphe de Bacchus* que tout le monde a vu avec admiration. Ce tableau, qui a 21 pieds de

Digitized by Google

long sur 14 de haut, fut fait pour le Roy de Prusse, qui a pu le juger en homme de goût, et qui sans doute l'a payé en Roy.

M. *Restout* est mort le 1er janvier 1768, âgé de près de soixante-seize ans, laissant une veuve respectable par ses vertus et un fils héritier de ses talens. Il étoit de l'Académie des belles-lettres de Rouen et de celle de Caen.

M. *Restout* avoit une piété éclairée et solide; ainsi ses mœurs furent toujours irréprochables. Sa mort fut accompagnée de la résignation que Dieu demande et de la confiance que la religion doit inspirer.

L'on n'entrera point dans le détail de ses différens ouvrages; à l'exemple de *Jouvenet*, il a plus travaillé pour les églises que pour les cabinets; ceux de ce dernier genre que l'on a de lui sont tous précieux et font regretter qu'il n'en ait pas composé davantage. Sa composition étoit noble et mâle, disposée pour de grands effets; il entendit merveilleusement bien ces balancemens et ces oppositions raisonnées que les grands peintres font des masses, des formes, des ombres et des lumières. On luy a reproché un coloris un peu jaune; peut-être ce défaut vient-il de son maître? ou peut-être, si ce reproche est fondé, l'art du coloris est-il plus difficile qu'on ne pense?

Il ne faut cependant point passer sous silence les louanges que le Roy a bien voulu donner au platfond de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, éloge qui met le comble à la gloire de ce peintre.

Parmi les élèves de *J. Restout*, l'auteur de l'éloge publié par nous, pages 308-329, du t. III des *Peintres provinciaux*, citait « M. *Rupalley*, de la ville de Bayeux. » Nous avions sur ce peintre consulté le libraire homonyme de la ville de Caen qui avait, dans notre jeunesse, prêté son nom à la couverture du petit livre des *Contes normands*, et dont le magasin se trouvait alors Pont Saint-Pierre, n° 7. Voici ce que M. *Rupalley* me répondait en 1845 :

Le peintre du nom de *Rupalley* dont vous me parlez est parent à ma famille; mais je ne puis vous donner aucun renseignement sur lui, sinon qu'il avait une réputation assez remarquable, comme peintre de portraits surtout, et qu'il est mort jeune, laissant, je crois, deux filles, dont l'une a épousé un M. Lemaître, juge à Coutances; mais il y a déjà longtemps, et cette dame doit avoir au moins soixante ans.

On connaît de ce peintre *Rupalley* le portrait gravé par *Tardieu*, en 1764, de P.-J.-C. de Rochechouart, évêque de Bayeux.

Digitized by Google

Description par Robert Lefèvre *d'une esquisse qu'il fit pour M.* Chenard (communiquée par M. Labouchère).

Si j'ai tant tardé à m'acquitter de ma promesse, croyez que ce n'était qu'une juste crainte de ne pas vous offrir quelque chose qui fût digne de figurer dans votre collection. Mais puisque vous m'avez assuré que vous voudriez bien vous contenter d'un petit croquis, veuillez être assez bon pour admettre celui que je vous envoye, et compter ma bonne volonté pour beaucoup plus que mon ouvrage. A ce titre, si vous voulez bien l'accueillir avec indulgence et me conserver quelque intérêt, je m'en trouverai très heureux. C'est dans ces sentimens que je serai toute la vie votre très dévoué et très attaché.

Robert Lefèvre.

Ce 25 mai 1822.

Le sujet de cette esquisse est Archimède, fameux mathématicien de Syracuse, qui, en sortant de se baigner, conçoit la résolution d'un fameux problème, et s'écrie : « Je le tiens. » — Il s'agissait, sans décomposer la couronne de Zénon, Roi des Syracusains, de déterminer si le jouailler y avait mis de l'alliage. Archimède s'étant baigné, imagina que, les pesanteurs spécifiques étant différentes dans l'eau que dans l'air, il pouvait trouver la solution de son problème, et fut tellement préoccupé de cette idée qu'il courut chez lui demi-nud en criant par toute la ville : « Je le tiens. »

Il est représenté au bord de la mer, non loin de la ville.

Notre ami, M. L. de la Sicotière, possède toute une correspondance de ce *Robert Lefèvre*, de Bayeux, qui eut la gloire en son temps de peindre les portraits du pape Pie VII et de Napoléon I^er^, et des plus considérables personnages de l'Empire et de la Restauration.

Bayeux avait déjà produit au XVII^e^ siècle un portraitiste de grande valeur, en la personne de *Florent de la Marre Richard*, qui fut reçu à l'Académie Royale le 30 janvier 1677, sur les portraits de *Paillet* et de M. *Coypel* (l'un à l'École des Beaux-Arts, l'autre à Versailles), et qui mourut à Versailles, âgé de quatre-vingt-huit ans, le 22 septembre 1718.

Lettre au Président de l'Académie royale des Beaux-Arts.
(IV^e^ classe de l'Institut.)

Paris, 21 décembre 1816.

Monsieur le Président,

Je sollicite comme un témoignage insigne de bienveillance l'hon-

Digitized by Google

neur d'être compris comme candidat dans la liste qui sera formée pour le remplacement de M. *Ménageot.*

Tels seront, Monsieur le Président, les titres que j'aurai l'honneur de soumettre à la section de peinture :

Le grand prix en 1792, et depuis, aux concours nationaux, quatre autres prix sur les tableaux suivants :

Dédale et Icare;
Orphée;
Le bain de Virginie;
Léda.

Me sera-t-il permis de placer au nombre de ces titres quelques productions littéraires dont le but a été le progrès des arts? L'Institut a daigné, en plus d'une occasion, approuver mes efforts et mon zèle; j'oserai même ajouter, Monsieur le Président, qu'il n'est aucune contrée de l'Europe où les collections que j'ai publiées n'aient répandu le goût des Beaux-Arts, la connaissance des chefs-d'œuvre, tant anciens que modernes, et surtout n'aient contribué plus qu'aucun autre ouvrage de ce genre à l'illustration de l'École française en général, et à celle des artistes qui font aujourd'hui sa gloire. Je m'occupe en ce moment de la composition d'un tableau commandé pour l'église de Saint-Denis.

Agréez, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Landon.

L'histoire du Perche normand n'est pas riche en noms d'artistes.

Mortagne peut nous citer *Charles Lamy*, fils du peintre mortagnais, auteur, en 1696, de la *Salutation Angélique* de l'église N.-D. d'Alençon; notre *Charles Lamy*, élève à Paris des *Boullongne*, fut reçu comme peintre d'histoire à l'Académie Royale le 29 octobre 1735, sur le tableau de Jupiter foudroyant les Titans, et mourait le 2 avril 1743, à l'âge de cinquante-quatre ans. Le Musée de Tours possède le tableau le plus important que l'on connaisse de sa main : une *Assomption de la Vierge* datée de 1734.

Mortagne peut nous citer encore *Achille Giroux*, le doux et aimable contemporain de nos premières expositions, auxquelles il prenait part en 1852 et 1853, élève de *Drolling*, mais imitateur brillant et solide d'*Alfred de Dreux;* il avait eu le bon esprit, lui, natif du Perche, de se consacrer à la peinture de nos

Digitized by Google

robustes étalons percherons qu'il montrait le plus souvent dans le vert de leurs gras herbages, ou courant dans le champ de foire, ou s'agitant dans les mouvements contrariés de leur pansage ; et l'éclat harmonieux de sa palette lui avait, dans ce genre, mérité une seconde médaille au Salon de 1848.

Et il me serait difficile de ne pas ajouter à cette liste le nom, supérieur en valeur à ceux-là, d'un contemporain bien vivant, de *J.-C. Chaplain,* le graveur en médailles, le plus habile, à coup sûr, de nos médailleurs d'aujourd'hui.

Mais Bellesme, mon pauvre cher Bellesme, l'ancienne capitale du Perche, que peut-il mettre dans la balance ? Rien qu'un nom, un seul, celui de *Jean Massard,* le graveur célèbre et favori de *Greuze*, l'élève très habile de *J.-G. Wille*, et auquel était réservée une gloire très particulière, celle de se continuer par trois générations d'artistes qui tous auront tenu la place la plus honorable dans le même art du burin, et se sont prolongés avec la même conscience et le même éclat jusqu'à nos jours.

On comprend que j'eusse à cœur, n'ayant que ce nom-là à mettre en valeur pour la glorification de ma chère petite ville, d'obtenir sur *Jean Massard* des renseignements certains. Je me suis donc adressé à *L. Massard*, petit-fils de mon Bellesmois ; il m'a d'abord fait connaître un portrait de son aïeul, de peinture assez ordinaire, mais que lui-même a pieusement gravé depuis lors, et il m'a permis d'en offrir une épreuve en son nom à l'Hôtel-de-ville de Bellesme. Quand il s'est agi de documents authentiques, M. *L. Massard* était fort embarrassé, car il semble que, dans cette bonne maison, le culte de la famille s'exerce surtout par les plus nobles exemples du travail et par la tradition. C'est donc à la mémoire des siens qu'il a fait appel, et voici ce que m'ont donné ces souvenirs de famille :

Jean Massard, *né en 1740 à Bellesme, petite ville de Normandie.*

Jean Massard est venu à Paris à l'âge de seize ans pour se placer dans le commerce. Il trouva emploi chez un libraire. Mais bientôt se révéla en lui un goût très prononcé pour le dessin.

Il commença par copier des gravures qui se trouvaient à sa disposition ; il examinait avec la plus grande attention les travaux, la manière des graveurs chez lesquels il allait pour son libraire.

Enfin, pendant ses loisirs, il travaillait seul, sans conseils, souvent la nuit aux dépens de son sommeil.

Il parvint ainsi à exécuter de petites planches qui lui rapportaient quelque argent.

Digitized by Google

Cependant, sentant sa vocation déterminée, et voulant étudier sous la direction d'un maître, il alla se présenter comme élève à un artiste graveur nommé *Lemire*[1]. Il lui proposa de lui abandonner dix ans de son temps, ne pouvant lui payer son apprentissage. Mais celui-ci lui fit observer que les études en gravure et dessin étaient fort longues, et que d'ailleurs il ne lui trouvait pas de dispositions suffisantes pour se charger de lui.

Un léger découragement s'empara du jeune artiste; mais bientôt sa vocation l'emporta, et il se remit à l'œuvre, toujours seul, et vivant déjà du fruit de son travail. Il avait alors vingt-cinq ans.

Enfin, il alla montrer ses dessins à *Greuze*, qui l'encouragea beaucoup, et lui donna ses conseils. En peu de temps, il le jugea capable de graver d'après ses tableaux et lui fit faire comme essai la tête de la Dame Bienfaisante dont il venait d'exécuter le tableau.

La Révolution étant arrivée, *Jean Massard* se retira dans une petite maison isolée, afin de ne pas être inquiété par les révolutionnaires[2]. Il y avait déjà quelque temps qu'il y vivait tranquillement, lorsqu'un jour une dame, de la connaissance de Mme Massard, vient le voir pour lui demander de solliciter pour son mari une place dans le gouvernement. *Jean Massard* promit de s'en occuper. C'était à l'époque où l'on voulait assassiner Robespierre. Les démarches qu'il fit pour obtenir cette place attirèrent sur lui des soupçons; on l'accusa de comploter avec les ennemis de Robespierre. *Jean Massard* fut saisi et conduit en prison avec sa famille. Au bout de deux ou trois jours, il parut devant le tribunal révolutionnaire. Heureusement pour lui, un des membres de ce tribunal le connaissait et lui avait même emprunté une somme considérable (il ne la lui a jamais rendue). Cette personne, après avoir entendu les accusations lancées contre *Jean Massard*, répondit : « Si M. *Massard* a demandé une entrevue, ce n'est que pour parler de l'affaire dont on l'a chargé, car M. *Massard* est soumis à tous les gouvernements et est incapable d'entrer dans aucune conspiration. » — Au fond de la cour attenant à sa maison, *Jean Massard* avait loué un petit pavillon qu'on avait transformé en chapelle, où tous les dimanches, lui, sa famille, quelques connaissances et plusieurs proscrits cachés chez lui assistaient à la messe et aux vêpres. — Il avait une très grande charité pour ses compatriotes; sa maison était ouverte à tous les proscrits qui demandaient un asile. Il en avait recueilli cinq ou six qu'il logeait et nourrissait à ses

1. *Noël Lemire*, né à Rouen et élève de *Ph. Lebas*.

2. L'auteur de cette note aurait pu ajouter que cette défiance était fondée sur le dévouement connu de *J. Massard* au roi Louis XVI et à la reine Marie-Antoinette, dont il avait gravé jadis de petits portraits de sa pointe la plus précieuse.

Digitized by Google

frais. Lorsqu'on voulait lui donner quelque chose, il répondait : « Ma maison n'est pas une auberge. » — Un prêtre nommé Granger, poursuivi et mis sur la liste des proscrits, était venu se cacher chez lui. La police vint plusieurs fois faire des perquisitions dans sa maison. *Jean Massard* fit passer ce prêtre pour un de ses élèves. M. Granger, voyant qu'en restant chez M. *Massard* il pouvait le compromettre, ainsi que sa famille, lui offrit de se retirer. Mais *Jean Massard* s'y opposa et le garda jusqu'à l'arrivée du premier consul. A cette époque, M. Granger fut nommé vicaire de Saint-Merry. — Un autre fait prouvera sa charité : il avait parmi ses élèves un jeune homme qui se nourrissait hors de chez lui. Ce jeune homme dépérissait tous les jours. M. *Massard* pensa qu'il ne prenait pas une nourriture suffisante. S'étant consulté avec sa femme, il convint avec elle de le nourrir chez lui. Le lendemain, il lui dit : « Désormais, vous prendrez vos repas ici; car, en les prenant ailleurs, vous perdez trop de temps. » — M. *Massard* avait toujours été d'une grande piété. Tous les ans, il avait l'habitude d'aller à une neuvaine qui se faisait au Calvaire (maintenant Mont-Valérien). Il ne manqua jamais d'y aller, et, quoique âgé de quatre-vingt-deux ans, il y allait et s'en revenait tous les jours à pied. — Il mourut d'une chute en 1822.

Un si brave homme, et si consommé dans son art, et qui fut agréé à l'Académie Royale en 1785, mériterait vraiment qu'une main pieuse rédigeât le catalogue de son œuvre, — d'autres ont joui de cet honneur qui ne l'avaient pas si bien gagné, — et qu'à la suite des pièces gravées par l'ancêtre, on cataloguât les œuvres de ses fils *Jean-Baptiste-Louis* l'aîné et *Raphaël-Urbain*, et de son petit-fils *Léopold*, et de son arrière-petit-fils *Jules-Louis*, le dernier et présent dépositaire de ce nom vénérable, le seul nom qui nous rappelle aujourd'hui ces grandes lignées d'artistes, des *Audran*, des *Coypel*, des *Jouvenet* et des *Parrocel*, et des *Restout*, et des *Coustou*, et des *Vernet* qui ont jeté, par leur fidélité respectueuse à leurs traditions de famille, tant d'honnête éclat sur l'histoire de notre école française.

Ph. DE CHENNEVIÈRES.

PASCAL DE LA ROSE.

(1688.)

Pascal de la Rose, né à Toulon en 1665 [1], avait, en 1687, succédé

1. Le registre de l'état civil de 1665 manque, mais le répertoire existe.

Digitized by Google

à *Jean-Baptiste*, son père, dans la place de maître peintre entretenu de la marine au port de Toulon. Il mourut dans cette ville le 28 janvier 1745.

Charles GINOUX.

ACTE DE MARIAGE DE PASCAL DE LA ROSE.

L'an mil six cent huitante huit, le seize novembre, le mariage accordé entre sieur *Pascal de la Rose*, fils de feu Jean-Baptiste et de demoiselle Anne Masure, de Toulon, d'une part, et demoiselle Clère Sicarde, fille de sieur Alexandre et de demoiselle Françoise Dollioles (?), d'autre part, a été célébré dans la paroisse en présence de moi, vicaire soussigné, les trois publications étant faites, j'ai exigé leur mutuel consentement et les ai mariés comme nous ordonne la S^te^ Eglise, présent les parens et témoins requis, qui ont signé avec moi et qui sont Jean Laugier, *Gaëtan Vermeil*, H. Assinois (*sic*), Pierre Reboul, fils de Louis de Toulon, et autre Jean Cloison; l'une des parties a signé, l'autre a dit ne sçavoir escrire.

H. Chassinois (*sic*). Julien, vicaire.
Laugier. A. Jeancl (*sic*). *De la Roze.*
Pierre Reboul. *Gayetan Vermille*[1] (*sic*).

QUITTANCE DU PEINTRE *BACHELIER*.

(1779.)

La pièce qui suit n'est point une rareté. De nombreuses quittances des cotisations annuelles consenties au profit de l'École gratuite de Dessin existent dans les portefeuilles des amateurs d'autographes. Mais c'est aux archives de l'École des Arts Décoratifs que l'on souhaiterait de les voir réunies. Sont-elles autre chose que des pièces de comptabilité, puisque les descendants de plusieurs souscripteurs du dernier siècle se font honneur de verser encore aujourd'hui dans la caisse de l'École la somme généreusement offerte par leurs ancêtres? Au surplus, aucun document ne paraîtra sans intérêt aux futurs biographes de *Jean-Jacques Bachelier*. Avant de déposer à l'École l'original de la quittance donnée en 1779 au Conseiller d'État Boutin, nous croyons devoir en faire connaître la teneur.

Henry JOUIN.

---

1. *Gaëtan Vermeil*, peintre, exécutait, en 1696-1698, des décorations sur les vaisseaux du Roi. Il s'était marié à Toulon en 1689.

Digitized by Google

Quittance de la somme de 30 livres.

N° 5, fol. 1er.

Je soussigné, caissier de l'École Royale gratuite de Dessin, reconnois avoir reçu de M. Boutin, Conseiller d'État, la somme de trente livres pour une année qui échéra au 1er juillet 1780.

Dont quittance. Paris, le 26 novembre 1779.

Pouteau.

Visé par nous Directeur de l'École Royale de Dessin.

J. Bachelier.

(Registré au contrôle de caisse, le 13 novembre 1779.)

JEAN-JOSEPH TAILLASSON.

(1792.)

Les biographes de *Taillasson* nous le montrent à l'envi jouissant en paix d'une réputation promptement acquise et ne cessant de produire des œuvres estimées de ses contemporains. L'aménité de son caractère est demeurée proverbiale. Il vécut en philosophe. Ses écrits sur l'art, peu lus aujourd'hui, eurent le succès de ses toiles. On parcourt encore avec intérêt les *Observations sur quelques grands peintres avec un précis de leur vie* (Paris, 1807, in-8°, chez l'auteur, à la Sorbonne). L'échec subi par l'artiste, près de la Société des Amis des Arts, était-il mérité? *Flore ramenant l'Amour à la nature* est-elle une page de second ordre dans l'œuvre du peintre? Il nous est difficile de le dire. Cette toile n'a pas paru aux Salons. Elle ne figure pas, à notre connaissance, dans un musée de province. Où convient-il d'en chercher la trace? Le possesseur de ce tableau est-il connu? Peut-être, au surplus, hésitera-t-il à se nommer après avoir lu les deux lettres tirées par nous des papiers d'Hennin déposés à la Bibliothèque de l'Institut?

Henry de Chennevières.

I.

Taillasson à Hennin, président de la Société des Amis des Arts.

Ce 11 juin 1792.

Monsieur le Président,

Je désirerois que mon tableau representant *le Printems ou Flore ramenant l'Amour à la nature* put convenir à la Société des Amis des Arts. Puisqu'il faut en déterminer le prix pour se conformer aux loix de la Société, celui dont je me contenterois seroit de vingt-cinq à trente louis.

Je suis, etc.

Taillasson.

Digitized by Google

II.

Hennin à *Taillasson.*

Ce 19 juin 1792.

Monsieur,

La Société des Amis des Arts s'est trouvée partagée sur l'acquisition de votre tableau. La moitié a desiré l'avoir, l'autre s'est souvenue que vous aviez fait et faisiez tous les jours de plus belles choses; et comme il faut les deux tiers des voix pour que les objets presentez soient acquis, l'affaire n'a pu être décidée comme vous le desiriez. Je joins ici le billet necessaire pour que ce tableau vous soit remis.

Agréez, etc.

Hennin.

LE GRAVEUR *JACQUES BOUILLARD.*

(1797.)

La lettre suivante, adressée à Sottin, ministre de la police générale, nous apprend que le graveur *Bouillard*, agréé de l'ancienne Académie, fit un séjour en Angleterre pendant la Révolution. Au reste, il n'avait pas quitté la France dans la pensée de faire un simple voyage outre Manche. L'artiste avait emporté ses planches et, fixé à Londres, il essaya d'y vendre des estampes sur lesquelles il eut soin de graver des légendes en langue anglaise. Gabet, qui s'est occupé de *Bouillard*, ainsi que Nagler, ne nous avaient rien dit de l'émigration du graveur. L'autographe de la femme de *Bouillard* nous fait connaître ses propres nom et prénoms. Nous trouvons en outre, dans cette lettre, le nom de l'artiste autographié autrement que nous ne l'avions vu sous la plume de ses biographes. De plus, cette pièce nous renseigne sur la législation protectionniste de l'an V à l'endroit des produits de provenance anglaise.

Henry Jouin.

Au Citoyen Ministre de la Police générale.

Fructidor an V (août-septembre 1797).

Marie-Louise Garot, épouse du citoyen *Jacques Bouilliard*, artiste graveur,

Vous expose que son mari s'est transporté l'année dernière en pays étranger, notamment à Londres, pour acquérir de nouvelles lumières sur les divers procédés employés dans son art.

Il vient d'arriver à Calais, et rapporte avec lui dix planches qu'il avoit gravées en France avant son voyage.

Digitized by Google

Il a fait mettre à ces planches un texte en anglois, pour en vendre des épreuves à Londres.

Cette circonstance pourroit les faire retenir à la douane, où elles sont arrêtées, comme productions angloises; et, quoique son passeport, que vous venez de vérifier, annonce bien sa qualité d'artiste françois, il croit devoir vous demander votre autorisation expresse pour la rentrée de ses planches et des épreuves qu'il en a fait tirer.

L'exposante vous présente à l'appuy de cette demande deux certificats qui établissent que son mari étoit Agréé par la cidᵗ Académie, et que ses planches détaillées, dans l'un de ces certificats, ont été gravées par lui et en France.

Gavot, fᵉ Bouilliard.

ALEXANDRE SCHŒNEWERK.

Le jour même où succomba *Schœnewerk*, le 22 juillet 1885, nous demandions à deux de ses amis, sculpteurs comme lui, MM. *Maximilien Bourgeois* et *H. Louis-Noël*, de nous fournir quelques notes sur l'habile artiste qui, en ces derniers temps, avait signé la *Jeune fille à la fontaine* et *Au matin*. Les deux sculpteurs s'excusèrent de ne pouvoir répondre à notre appel. L'honneur de parler de *Schœnewerk* appartenait, nous dirent-ils, à l'ami le plus intime du statuaire disparu, M. *Louis-Adolphe Eude*. Contemporain de *Schœnewerk*, M. *Eude* avait reçu en même temps que lui les leçons de *David d'Angers*. On se souvient du *Retour de chasse*, ce marbre souple et distingué, qui valut à M. *Eude* une première médaille au Salon de 1877. Loin de vouloir s'épargner la peine de composer une étude sur *Schœnewerk*, M. *Eude* accueillit notre demande avec empressement. Il se mit à l'œuvre. Quelques semaines après la catastrophe de la rue Vavin, nous étions en possession d'un hommage plein de tact rendu par un statuaire de mérite à la mémoire de *Schœnewerk*. Le lecteur ne devra pas chercher dans l'étude de M. *Eude* une biographie complète de l'artiste dont il parle. L'écrivain n'a pas eu l'intention de rendre inutile le tableau précis, développé d'une existence deux fois obscurcie par la folie et dont les intervalles lucides ont été marqués par des œuvres de tout point remarquables. Mais, à certains traits que seule l'amitié pouvait révéler, M. *Eude* ajoute dans son récit des appréciations heureuses, justes, sur les meilleurs travaux de son ami. De même il a su esquisser par grandes masses la vie de labeur et de souffrances de *Schœnewerk*. La sincérité, l'émotion, le goût distinguent ce rapide exposé dont nous sommes reconnaissants à son auteur.

H. J.

Digitized by Google

I.

L'HOMME ET L'ŒUVRE.

Lorsque *Schœnewerk* eut terminé sa vie si malheureusement, par un suicide que nous croyons inconscient, plusieurs journaux, probablement dans le but de rendre plus dramatique le récit d'une mort qui l'était déjà suffisamment, attribuèrent cet acte de folie à l'appréhension de la misère qui se serait dressée terrible sur le seuil de la vieillesse du sculpteur. Ils parlèrent aussi du manque de travaux, et enfin du chagrin ressenti par *Schœnewerk* que ses amis auraient abandonné.

De tout cela il n'y avait de réel que l'acte tragique connu de tous. Le pauvre halluciné avait agi sous l'influence d'un accès d'aliénation mentale, le deuxième, hélas ! dont il ait souffert.

Les assertions fantaisistes des journaux tombent d'elles-mêmes quand on a connu quelque peu *Schœnewerk*, qui, loin de se sentir menacé par la vieillesse, avait conservé de sa maturité, avec la vigueur physique, un caractère jeune et enjoué. Il n'eût pas été fondé à se plaindre du manque de travaux puisqu'il a laissé inachevée une œuvre importante destinée à l'Opéra. D'ailleurs quelques mille francs de rente qu'il avait gagnés avec son ciseau assuraient une indépendance suffisante à celui qui, comme lui, a les goûts simples et produit bien plus par amour de l'art que dans le but d'amasser une fortune. Enfin, jamais homme n'eut plus que lui d'amis véritables, et c'était à la juste appréciation de ses qualités de cœur qu'il les devait, plus encore qu'à son talent si remarquable.

En présence des renseignements inexacts donnés sur la fin de l'artiste de mérite qui vient de disparaître, nous avons cru qu'il était du devoir d'un ami de plus de cinquante ans de mettre au jour ce qu'il a pu rassembler de souvenirs, heureux qu'une offre bienveillante lui procure l'occasion de rappeler les travaux si nombreux qui ont grandi successivement la réputation de son malheureux ami.

Le caractère de *Schœnewerk* le portait à l'exaltation des sentiments. Son imagination vive et brillante lui faisait sentir plus fortement qu'à d'autres les déceptions si communes dans l'existence d'un artiste, dont les œuvres sont sans cesse livrées au jugement du public. Dans cette lutte tantôt contre l'indifférence, tantôt

Digitized by Google

contre la critique malveillante, les victoires sont moins fréquentes que les défaites, et pour certaines natures vingt triomphes ne sauraient guérir la blessure d'un insuccès. *Schœnewerk* avait été désolé de la froideur avec laquelle avait été accueillie sa statue de *Salomé* exposée au Salon de 1885. C'est alors qu'il se sentit obsédé par les idées noires qui l'avaient hanté vingt ans auparavant.

On n'a pas perdu le souvenir de cette première épreuve.

L'artiste avait fait un voyage en Italie, durant les mois les plus chauds de l'année. Il était revenu avec une insolation fort grave qui ne tarda pas à dégénérer en maladie mentale. Pendant deux ans et demi, il suivit un traitement dans la maison de Charenton. Il en sortit parfaitement guéri, du moins nous l'avions tous pensé : l'avenir devait nous détromper cruellement. Il est certain cependant que c'est à dater de son retour à la raison qu'il donna ses meilleures œuvres, les plus gracieuses, celles qui font de lui l'un des interprètes les plus délicats de la beauté féminine.

Je ne sais plus quel Ancien raconte qu'il répétait souvent à l'un de ses amis, connu pour son génie un peu rude : « Sacrifiez aux Grâces, les Grâces vous le rendront. »

On n'eut jamais besoin de donner semblable conseil à *Schœnewerk*. Avec son réel talent, plus aimable que vigoureusement accentué, il faisait gracieux naturellement et simplement. Et qu'on n'aille pas croire que je veuille insinuer par là que la pensée ou que l'exécution fussent sans fermeté chez l'artiste! En plusieurs circonstances, il prouva qu'il était capable d'unir la vigueur à l'élégance, comme par exemple dans son *Lulli*, dont le plâtre parut au Salon de 1874, le marbre au Salon de 1885, et qu'il ne devait pas voir à sa place définitive sous le péristyle de l'Opéra ; son *Mime dompteur* (bronze; Salon de 1878) ; son buste de *Victor Hugo* (marbre, Salon de 1878), destiné au foyer de l'Odéon, portrait qui restera l'expression la plus vraie de la physionomie du grand poète ; son *Europe*, figure colossale de la Fontaine du Trocadéro (1878), et plusieurs autres œuvres exécutées pour le Louvre, la Sorbonne, l'Hôtel de Ville, etc.

Il n'en est pas moins vrai que la caractéristique de son génie était la grâce. Il la portait dans sa conversation. C'était un agréable causeur, ayant souvent le mot heureux. Ses amis en ont gardé le souvenir.

Il racontait gaiement comment ses deux premiers maîtres lui

Digitized by Google

avaient appris à « voir large » et à exécuter vite. Le jour même où *Schœnewerk*, qui n'avait jamais fait que du dessin linéaire à son école, entra dans l'atelier de *Jollivet* son premier maître, celui-ci, décrochant le « masque de Cromwel, » moulé sur nature, l'éclaira de façon à séparer largement les clairs et les ombres, expliquant à l'élève qu'il fallait cligner les yeux pour distinguer les masses, et il abandonna ensuite l'élève à ses méditations devant une feuille de papier blanc. Au bout de quelques instants, le maître, en passant, jette un coup d'œil sur la feuille. Il y avait à la vérité peu de chose de fait, mais cela valait presque un chef-d'œuvre ! *Schœnewerk* s'était borné à dessiner la verrue que le masque porte auprès du nez. Elle se détachait en noir au milieu du papier, vierge de toute autre indication. La colère du maître, qui voyait ses préceptes si peu compris, fut grande, et la façon dont il malmena le malheureux élève fut assez forte pour que celui-ci s'appliquât à « voir large » pendant tout le cours de ses études.

Son second maître, *De Triqueti*, très travailleur lui-même, trouvait toujours que l'élève perdait son temps. Lorsqu'il devait sortir, il ne manquait jamais de lui laisser ses recommandations : « Vous allez terminer ce torse, lui disait-il, vous prendrez ensuite la tête de la *Vénus de Milo*, après quoi vous ferez cette main écorchée ou le pied qui est à côté. Je ne rentrerai qu'après déjeuner. » L'élève se mettait à la besogne avec ardeur, mais ne pouvait, bien entendu, exécuter qu'une partie du travail.

Le patron à son retour trouvait la tête de Vénus ébauchée :

« — Ah ! disait-il, ce n'est pas mal, mais ce n'est pas tout, n'est-ce pas ? Où est le reste ?

— Mais, Monsieur, je n'ai fait que cela.

— Diable ! diable ! mon garçon, vous êtes lambin, il faudrait tâcher de prendre de l'activité. »

L'élève mit à profit ces recommandations, car *Schœnewerk* travaillait très vite. S'il en eût été autrement, chacune de ses statues, très finies, aurait dû lui coûter des années, et souvent elle ne lui demandait que quelques mois !

Ces souvenirs me reportent à la jeunesse de mon ami. J'en profiterai pour parler de ses premières œuvres.

A la sortie de l'atelier de *David d'Angers*, son véritable maître, il exposa. La plus ancienne des œuvres qui le firent remarquer fut un groupe de *Sainte Élisabeth secourant les pauvres*, qui lui

Digitized by Google

valut une troisième médaille (1845). Cet ouvrage, de grande jeunesse, fut suivi de plusieurs autres également importants, dont chacun révélait un progrès incontestable. Je citerai seulement le buste en marbre d'*Albert Durer*, au Musée de Strasbourg (1853), ainsi que le groupe en bronze de l'*Amour vaincu;* quelques statues, aux Tuileries, enfin une *Bacchante* en marbre (1860) qui est actuellement dans la Cour du Louvre.

Schœnewerk avait obtenu déjà une réelle notoriété aux divers Salons, lorsqu'il s'affirma positivement en 1861 par un succès d'atelier et de public. Je veux parler de sa jeune fille intitulée : *Au bord d'un ruisseau*, statue accroupie, d'un mouvement souple et plein de charme. Elle fut achetée par l'Impératrice et placée au château de Fontainebleau. Cet éloignement fait qu'aujourd'hui beaucoup d'artistes même ignorent ce qu'est devenue une œuvre de grand mérite.

Au Salon de 1861 figurait également le *Jeune pêcheur*, et les deux marbres réunis furent récompensés d'une première médaille. Nul ne trouva que ce fût trop.

Dès lors, *Schœnewerk* était classé. Plusieurs productions pour le Louvre (groupes d'enfants, figures isolées, frontons), un *Guerrier florentin*, en costume du xv^e^ siècle, pour M. de Rothschild, placé au château de Ferrières, diverses œuvres enfin destinées à nos monuments publics soutenaient dignement la réputation de l'auteur.

Mais je dois mentionner spécialement son exposition de 1863, comprenant deux groupes en marbre : l'*Amour fatigué*, pensée charmante, et la *Léda*, qui montre que l'artiste marchait à grands pas dans la voie des études féminines, sa bosse particulière, si j'ose le dire. L'une de ses dernières compositions, avant le moment de son premier accès de folie, fut l'*Aurore*, parue en 1867, pendant qu'il était à Charenton. Cette œuvre, d'un joli mouvement, d'une exécution très soignée, fait déjà penser aux idylles d'André Chénier. *Schœnewerk* leur emprunta plus tard le sujet de *Myrtho*, dont j'aurai à parler.

En 1866, *Schœnewerk*, dans la plénitude de l'âge et du talent, justement fier de la place qu'il s'était conquise, eut la malencontreuse idée d'aller visiter l'Italie, pour jouir enfin de la contemplation des chefs-d'œuvre de l'art sur leur terre classique. Il croyait se préparer de grands plaisirs pour le présent, des souvenirs agréables pour l'avenir : il ne se préparait que le plus affreux

Digitized by Google

malheur, la perte de la raison qui entraîna sa réclusion dans une maison d'aliénés!

Sa folie fut une folie triste. Il croyait voir partout des ennemis et ne s'occupait que de sa mort. Quand j'allais lui rendre visite à cette époque, il passait l'heure du « parloir » à me prendre les mains en pleurant et à me demander pardon de sa trahison envers moi.

« — Quelle trahison? lui demandais-je.

— Ah! tu le sais, me répondait-il, mais au reste tu seras bientôt vengé... on va me guillotiner! »

Mes dénégations ne réussissaient pas à changer le cours de ses idées. Tous mes efforts pour le calmer étaient inutiles.

Il resta trente mois à Charenton, mais, déjà longtemps avant sa sortie, il semblait avoir repris possession de lui-même. Il s'amusait à modeler des sujets religieux pour les Sœurs de l'infirmerie et les médaillons des médecins et de certains pensionnaires de l'établissement. Son humeur d'autrefois était revenue. Pour tout le monde, il était guéri.

Il est incontestable que jamais il n'eut plus de talent que depuis cette époque funeste. Il donna successivement, je devrais dire coup sur coup, des œuvres d'un mérite reconnu. L'*Enfant sur un cygne* (1869), marbre d'une finesse et d'un goût charmants, avait renoué la chaîne de ses succès. La même année, l'*Enlèvement de Déjanire*, bronze colossal qui orne une fontaine à Rouen, montrait l'artiste sous une face plus sévère. Puis, il revenait à ses conceptions préférées. Préoccupé des souvenirs mythologiques et pénétré du précepte du maître qu'il aimait :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques,

cherchant à allier les idées modernes aux données classiques des anciens, l'artiste mettait au jour sa *Myrtho* (1872), actuellement au Musée de Nîmes, l'incarnation d'une des plus ravissantes images évoquées par la muse de Chénier.

Elle est morte, *Myrtho,* la jeune Tarentine,

avait dit André Chénier dans sa tristesse. *Schœnewerk* a su retrouver sous les flots le corps aux harmonieuses proportions qu'avait pleuré le poète, et, si le génie de la Grèce est moins entré dans le marbre du statuaire que dans les syllabes magiques du chantre inspiré, on doit reconnaître du moins que cette figure poétique ne les dépare pas et laisse dans l'imagination l'impression tou-

Digitized by Google

chante qu'avait éveillée le poète. Je sais bien que plusieurs ont critiqué la pose de la figure et j'admets qu'elle soit critiquable. Les « naturalistes » ont beau jeu contre les lignes, trop cherchées peut-être, d'une autre école, mais quand il s'agit d'élévation de pensée et de style, le naturalisme, selon nous, n'a que peu de chose à voir, et cette charmante statue n'en restera pas moins une interprétation hors ligne des vers d'André Chénier.

Immédiatement après paraissait l'œuvre qui le mit « à la mode. » Cette *Jeune fille à la fontaine* (1873), que tout le public parisien a remarquée, applaudie, qui fut placée au Luxembourg, et qui valut à *Schœnewerk* la croix de la Légion d'honneur.

Je crois que là commence la période la plus heureuse de la vie de mon vieil ami. D'une nature amoureuse de la gloire et des louanges méritées, il sentait toute la joie de la victoire. Son atelier réunissait souvent des hommes célèbres à divers titres et il en faisait les honneurs avec un plaisir qu'il ne cherchait pas à dissimuler.

Le succès n'arrêtait pas son ardeur au travail. La *Jeune fille à la fontaine* fut suivie de l'*Hésitation* (1876), qu'on peut voir chez un de nos plus brillants Académiciens. *Schœnewerk* fit de la sorte la connaissance de ce charmant écrivain qui l'attira dans sa maison, — un monde où l'on ne s'ennuie pas, — car chacun y a de l'esprit, à l'imitation de l'amphitryon.

Vers le même temps, le statuaire fut mis en relations avec Victor Hugo pour lequel il a toujours professé l'admiration la plus vive. Il sut voir sous les traits fatigués du vieillard le masque poétique et surhumain du penseur. Il fit son buste « héroïque » selon la vieille expression, plutôt qu'il ne fit son portrait. C'est ainsi que Victor Hugo se gravera dans la mémoire des siècles.

« Il doit être content, disait à l'artiste un Académicien illustre, car vous l'avez modelé, non tel qu'il est, mais tel qu'il se figure être !

— Pour un homme pareil, répondait *Schœnewerk*, la *vérité* est là plus que dans une imitation absolue de la nature. Vous pouvez trouver dans la rue des individus ayant l'aspect de Victor Hugo, lui seul a sa physionomie, physionomie conventionnelle peut-être, mais créée et adoptée par ses admirateurs. »

C'est en 1878, à l'Exposition universelle, qu'il recueillit son plus grand et son plus légitime succès, avec la statue de femme intitulée : *Au matin*. Pour nous, c'est l'œuvre la plus complète

Digitized by Google

qui soit sortie de ses mains. L'éloge fut unanime et le jury « international » trouva qu'une médaille de première classe était nécessaire pour récompenser l'artiste français. Il est en effet difficile de mettre dans un accord plus parfait la vérité de la nature et l'élévation de la forme, deux choses indispensables, selon nous, à la perfection de la statuaire. Ce marbre est sans contredit hors ligne. Nous sommes persuadé qu'il restera l'une des productions les plus remarquables de notre génération artistique.

Depuis longtemps, *Schœnewerk* portait ses soins sur un groupe très gracieux (une jeune fille et l'Amour) qu'il nommait : *un Prisonnier dangereux*. On y retrouve toutes les qualités éminentes et si pleines de charme de ce statuaire de la femme, disons mieux, de la jeune fille. Cette œuvre était heureusement terminée à la mort de l'artiste. Elle vaudra, je l'espère, des applaudissements posthumes à mon cher et malheureux ami. Peut-être eût-il bien fait d'exposer, en 1885, ce sujet si conforme à ses aptitudes, plutôt que la statue de *Salomé* dont nous avons dit un mot.

Il travaillait depuis longtemps à cette dernière œuvre et, l'ayant achevée à l'époque du Salon, il compta sur un succès. Ses espérances furent trompées. Le public s'est montré froid envers une statue pourtant bien digne de remarque, d'une étude scrupuleuse, mais dont la tête assez étrange ne fut pas comprise de la majorité des spectateurs et qui a fait déprécier l'œuvre tout entière.

Cette déception rejeta l'artiste dans le chagrin sombre qui l'avait atteint autrefois. Chaque jour il s'attristait davantage. Bonnes paroles des camarades, gronderies affectueuses, raisonnements, rien ne pouvait surmonter son abattement. Sous l'empire d'une idée fixe, il y ramenait tout, les choses les plus insignifiantes, les plus opposées.

« — Je suis un misérable, on me montre au doigt, » disait-il.

Le rencontrant un jour dans la rue, je l'ai parfaitement entendu répéter à haute voix :

« — On a dit de moi : c'est un criminel ! »

Le 23 juillet 1885, à six heures du matin, on vint me chercher en toute hâte. *Schœnewerk* avait sauté par la fenêtre. Il s'était cassé les deux jambes et fait une lésion grave à la colonne vertébrale. Je cours chez lui. Le pauvre ami parut touché de ma douleur et de mes témoignages de sympathie. Il me serra les mains et dit :

Digitized by Google

« — Pardon ! pardon ! On ne doit pas se tuer quand on a de bons amis comme toi ! Ah ! j'ai perdu la tête... pardon, pardon ! »

A neuf heures il était mort. Il avait soixante-cinq ans.

Depuis que mon plus vieil ami a cessé de vivre, j'ai senti plus vivement que jamais toute la place qu'il tenait dans mon existence. Un demi-siècle de vie commune crée des liens bien puissants entre deux hommes qui suivent la même voie, qui, après avoir partagé longtemps le même atelier, ont toujours vécu assez près l'un de l'autre pour se voir plusieurs fois par jour. Je considérais donc comme un devoir, ainsi que je l'ai dit en commençant, de consacrer quelques pages à la mémoire de *Schœnewerk*. Dans ce rapide exposé, je n'ai parlé que de ses productions principales. Il en est qui, fort remarquables d'ailleurs, n'ont pas même été signalées ici. Telles sont, par exemple : la *Rêverie*, bronze ; le *Petit Frondeur* (1880), bronze, qui décore le square du Temple ; la *Leçon de flûte* (1877), à l'Hôtel-de-ville d'Argentan ; *Galatée*, au fronton de la façade méridionale du Louvre ; l'*Instruction publique*, groupe, et la *Science*, statue, à l'Hôtel-de-ville de Paris ; *Deux Anges*, dans l'église de Saint-Augustin ; *Saint Thomas d'Aquin*, à la Sorbonne.

Adolphe EUDE,
Statuaire.

II.

LE MONUMENT DE L'ARTISTE AU CIMETIÈRE MONTPARNASSE.

Le 22 juillet 1886, jour anniversaire de la mort de *Schœnewerk*, des amis de l'artiste décédé s'étaient réunis au cimetière Montparnasse pour procéder « à l'inauguration et à la bénédiction de la sépulture. » Elle est située dans la dix-septième division, « allée Lenoir. » Une tombe en pierre de Lorraine, aux profils sévères, porte inscrits les titres des principales œuvres de l'artiste à demi cachés sous des palmes. Au sommet de la tombe, un cippe vertical décoré d'une croix, du médaillon de *Schœnewerk* et de son épitaphe. En voici le texte : ALEXANDRE SCHŒNEWERK, — STATUAIRE, — CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, — 1820-1885. — Les œuvres rappelées dans l'inscription gravée sur la tombe sont les suivantes : *Rêverie*, — *Au bord d'un ruisseau*, — *L'Aurore*, — *Myrtho*, — *Jeune fille à la fontaine*, — *Hésitation*, — *L'Europe*, — *Au matin*, — *Lulli*, — *Un prisonnier dangereux*. — En cette journée commémorative, la parole avait été réservée à M. *Jules-Gabriel Thomas*, statuaire, membre de l'Institut. Nous devons à son obligeance de connaître le texte du discours qu'il a prononcé devant la tombe de *Schœnewerk*. Nous sommes heureux de pouvoir publier cette page inédite. Elle honore l'artiste décédé. On y trouvera le témoignage des sympathies que s'était acquises l'auteur de tant d'œuvres charmantes par la sûreté de ses relations. Et n'est-

Digitized by Google

il pas touchant de voir un halluciné, hanté par la manie du délaissement et de la persécution, justement comblé, au delà de son tombeau, des marques de l'amitié persistante de ceux qui l'ont le mieux connu parmi ses pairs ?

H. J.

Messieurs,

Il y a un an, un des éminents, des vaillants artistes de notre époque, *Alexandre Schœnewerk*, était enlevé prématurément à sa famille et à notre affection. Nous le déposions avec une douloureuse émotion dans la tombe où il doit reposer pour toujours. Ses parents, ses amis l'entouraient dans un religieux silence, chacun était pénétré de la perte qu'il faisait, du vide que sa mort laissait dans les arts.

Depuis, sa famille a élevé sur cette tombe un monument pour honorer sa mémoire. C'est ce monument, auquel plusieurs de ses amis ont consacré leur talent, que nous inaugurons aujourd'hui.

Remercions la famille, remercions ces amis dévoués, M. *Eude* d'abord, le plus intime d'entre eux, le confident de tous les instants, qui a conçu, aidé des avis de M. *Alphonse Richardière*, le plan et le dessin du monument; remercions M. *Pécou*, l'auteur du médaillon qui nous rend si parfaitement les traits de notre éminent et regretté ami. Que ceux qui passeront devant cette image arrêtent un instant leur pensée sur la vie de l'homme qui dort sous cette pierre; ils y trouveront un grand exemple de ce que peuvent les qualités naturelles développées par l'étude et le travail.

Alexandre Schœnewerk naquit à Paris en 1820. Son père, pour lequel il a conservé toute sa vie une grande tendresse filiale, était chargé d'une nombreuse famille qu'il avait beaucoup de peine à élever, et, après avoir donné à ses enfants la première instruction, il se voyait dans l'obligation de leur faire choisir de bonne heure « un état. » Ainsi s'expliquent les commencements difficiles de *Schœnewerk*. Tout jeune, il avait montré de grandes dispositions pour les arts, et c'est en travaillant pour vivre, à l'âge où tant d'autres sont encore aidés par leurs parents, qu'il a fait les fortes études qui lui ont ouvert la carrière. Il est bien le fils de ses œuvres!

Élève de *Triqueti* et plus tard de *David d'Angers*, il fut un de ceux qui firent le plus d'honneur à cette école qui a produit des hommes si remarquables. Sa qualité de fils d'étranger l'empêchant de prétendre au Prix de Rome (il ne fut natu-

Digitized by Google

ralisé que plus tard), les Expositions seules pouvaient lui ouvrir la route et il avait hâte de s'y montrer. La première fois que son nom y figura, c'est en 1844, il n'avait alors que vingt-quatre ans. Son envoi était un groupe : *La fille de Jephté et ses compagnes*, œuvre de jeune homme sans doute, mais qui lui mérita des éloges, et, l'année suivante, il exposa un groupe de *Sainte Élisabeth de Hongrie* avec lequel il obtint une médaille de troisième classe. Depuis cette époque, il est constamment sur la brèche ; les Expositions se succèdent, il y est toujours représenté par un ouvrage digne d'attirer l'attention. Enfin, en 1861, son talent s'affirme d'une manière éclatante par le beau succès de ses statues *Au bord d'un ruisseau* et du *Jeune Pêcheur*, qui lui valent une médaille de première classe. Sa place est définitivement conquise.

Qui de nous, depuis, n'a admiré tant d'œuvres remarquables dues à son ciseau et exposées chaque année par ce travailleur infatigable? Son talent, tout de grâce et de charme, se révélait par des figures pleines de goût et de sentiment : *La Rêverie*, *l'Aurore*, *Myrtho*, *la Jeune Fille à la fontaine*, *Au matin*, *Le prisonnier dangereux*, où les qualités aimables de son talent s'alliaient à un rare savoir et à une étude sérieuse de la forme.

Mais, si la grâce était la qualité maîtresse de *Schœnewerk*, il nous a aussi laissé des ouvrages où la gravité et la sévérité du caractère montrent l'étendue de son talent, témoin la statue de *Saint Thomas d'Aquin* à la Sorbonne, celle de *l'Europe* au Trocadéro, *Le Dompteur de tigres*, et enfin la statue de *Lulli* pour le vestibule du grand Opéra, qui a été assez admirée au dernier Salon pour lui mériter un grand nombre de voix pour la médaille d'honneur. Si cette récompense n'a pu lui être décernée faute d'une majorité suffisante, ce fait n'en reste pas moins un témoignage éclatant de la haute estime en laquelle son talent était tenu.

La droiture de son caractère n'était pas moins appréciée; aussi, lorsque le Gouvernement nous chargea de faire nous-mêmes nos expositions, fut-il l'un des premiers que vous avez élus pour remplir ce devoir, comme vous l'avez chaque année appelé à remplir les fonctions si délicates de membre du Jury. C'est ainsi qu'il devint l'un des fondateurs de la Société des Artistes français, qui était fière de le compter au nombre de ses membres. Qu'il me soit donc permis, bien que j'aie pris la parole au nom de ses amis, d'apporter aussi au nom de la Société un dernier

Digitized by Google

hommage à l'éminent statuaire qui a contribué à sa création.

L'État ne pouvait laisser dans l'oubli un artiste tel que *Schœnewerk*. En 1873, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et, plus tard, un grand témoignage de confiance lui était donné lorsqu'il fut désigné pour faire partie du Conseil supérieur de l'enseignement à l'École des Beaux-Arts.

J'ai parlé des qualités de l'artiste. Je ne veux pas oublier celles qu'il tenait d'un cœur aisément ému et qu'ont pu apprécier ceux qui l'approchaient et vivaient dans son intimité. Il a eu des amis, et des plus fidèles; je les vois attristés auprès de moi et ne suis que leur interprète en disant que, si l'œuvre de *Schœnewerk* doit éterniser sa mémoire, sa bonté et ses autres qualités morales auront gravé éternellement son souvenir dans nos cœurs.

J.-G. THOMAS,
Statuaire, Membre de l'Institut.

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

DARJOU, MERCIER, MARQUIS.

CXXVI. **Darjou.** — 1874.

Henri-Alfred Darjou, — décédé le 22 novembre 1874, — à l'âge de 42 ans. — Jean-Victor Darjou, — décédé le 11 décembre 1877, — à l'âge de 73 ans.

(Montparnasse, 13e division.)

CXXVII. **Mercier.** — 1874.

A la mémoire — de — *Jean-Michel Mercier*, — peintre d'histoire, — ancien directeur du musée d'Angers, — né à Versailles, le 14 xbre 1786, — décédé à Paris, le 15 xbre 1874. — Ses élèves, ses amis.

(Père-Lachaise, 71e division.)

CXXVIII. **Marquis.** — 1874.

Pierre-Charles — Marquis, — artiste peintre, — 1799-1874[1]. — Joséphine-Henriette-Marie — Marquis, — sa sœur, — 1811-1881.

(Montparnasse, 10e division.)

(*A suivre.*) H. J.

1. Décédé le 31 décembre 1874.

Digitized by Google

ROBERTUS, VITREARIUS.

(XII^e siècle.)

Notre ami M. Fernand de Mély prépare une édition du Cartulaire de l'abbaye de Josaphat, à une lieue de Chartres, d'après le manuscrit du XIII^e siècle de la Bibliothèque nationale. Il a bien voulu en détacher pour nous la transcription d'une charte du XI^e siècle, — Robert III ayant été évêque de Chartres de 1156 à 1164 (*Gallia christiana*, VIII, col. 1143), — où il est question d'un *Robert*, peintre sur verre, qui se fait moine à l'abbaye de Josaphat, laissant sa femme et les moines se partager par moitié la valeur de sa maison. Nous imprimons la charte entière sans avoir à en commenter ici les stipulations juridiques; il faut toutefois remarquer que c'est seulement dans le titre mis en tête de la pièce qu'il est question pour *Robert* de sa qualité de verrier. Les noms de famille n'étaient pas encore très établis au XII^e siècle, et, si c'eût été un nom de famille, il eût été répété dans le texte de la charte à la suite du nom *Robertus*. Nous avons donc là un verrier, qui, se faisant moine à Josaphat, n'a pas dû abandonner son métier et est peut-être l'un des auteurs des admirables verrières de Chartres.

A. DE M.

De dono Roberti, Vitrearii.

Ego, Robertus, Dei gratiâ Carnotensis Episcopus, notum fieri volo presentibus et futuris quoniam mulier quedam, Augardis nomine, domum quandam a viro suo partim in dotem susceperat, partim vero cum viro suo et ipsa emerat, totam ex integro Roberto suo divisit et concessit. Idem autem Robertus se ipsum, cum domo totâ, Ecclesie Sancte Marie Josaphat per manum Gileberti abbatis[1] in presentiâ nostrâ contulit et, post paucos dies, in eodem monasterio monachalem habitum suscepit. Abbas vero, non sine assensu fratrum suorum, supradicte mulieri medietatem domûs dedit, et, ne super hac re futura inter eos posset exagitari querela, assensu utriusque partis, sic in nostrâ presentiâ determinatum est :

Quandiu mulier illa Augardis dictam domum possederit, impensas,

1. Gislebertus ou Willebertus, second Abbé de Josaphat. Comme dates dans le *Gallia*, on trouve, col. 1281, celle de 1167, et, col. 1143, celle de 1164. Robert étant mort en 1164, notre pièce est antérieure à cette date.

Digitized by Google

cum opus fuerit, dimidias faciet et Monachi dimidias, usumque et fructum domûs percipiet dimidium et Monachi dimidium.

Si contigerit domum vendi, pretium parcietur per medium inter Monasterium de Josaphat et sæpe nominatam mulierem.

Quod si Monachi suam partem vendere voluerint, mulier vero suam partem velit vendere, veniet ad Monachos ut ab eis, si ipsi velint, dimidiam partem estimationis domûs accipiat.

Si vero Monachi, solutâ estimatione, domum sibi retinuere voluerint, sepe dicta mulier suam partem domûs liberè vendet cuicumque voluerint.

Ut hec inconcussa de cetero permanerent, utriusque partis assensu, per cirographum divisa, sigilli nostri impressione fecimus communiri.

(Cartulaire de Josaphat, près Chartres. Bibliothèque nationale, manuscrits latins 10103.)

LES MAITRES PEINTRES ET TAILLEURS D'IMAGES PARISIENS

EN 1561.

Rien de rare, nous le savons par une expérience déjà longue, comme les documents authentiques sur les artistes français du XVI^e^ siècle. Depuis vingt ans et plus que nous fouillons les parties encore inexplorées des Archives, nous avons rencontré une fois, *une seule fois*, le nom de *Jean Goujon*, le grand sculpteur, et encore n'apparaît-il que dans une affaire incidente, de profil perdu pour ainsi dire, sans que nous ayons pu rattacher la pièce en question à un ensemble de faits bien clairs et bien pertinents.

Cette extrême pénurie de renseignements sur nos vieux maîtres rend fort intéressant le moindre texte relatif à ces inconnus. C'est donc une bonne fortune de retrouver une pièce énumérant les noms de près de cinquante peintres et tailleurs d'images travaillant à Paris en 1561, et surtout cinquante artistes « faisans et représentans, comme ils s'en vantent dans une des pièces publiées ci-après, la plus grande et saine partie des maîtres peintres et tailleurs d'images de la ville de Paris. »

Sans doute, ce ne sont que des noms, et des noms assez obscurs pour la plupart. Cependant, bon nombre d'entre eux ne paraissent pas ici pour la première fois. M. de Laborde en a connu plusieurs et leur a consacré quelques lignes dans sa *Renaissance des Arts à la cour de France*. On trouvera en note les rapprochements que ce livre a fournis. Mais c'est bien moins par leur notoriété que par leur masse imposante que se recommandent les artistes Parisiens énumérés dans

Digitized by Google

l'arrêt du 12 juillet 1561. Il y a là bien des noms à ajouter à l'histoire des vieux membres de la corporation de Saint-Luc, que notre ami et excellent collaborateur A. de Montaiglon prépare depuis de longues années.

Le fond du procès, en lui-même, paraît assez dénué d'intérêt. Un certain Étienne Porcheneux, bourgeois de Paris et marchand mercier, a fait condamner, le 31 mai 1560, les jurés en charge à lui restituer certaines images qui lui ont été enlevées à tort. Cette particularité mérite d'être remarquée, car on trouve bien rarement des poursuites indûment intentées par les corporations et entraînant pour elles des condamnations. Le procès a entraîné des frais et des dommages-intérêts pour les perdants, ceux-ci veulent faire supporter à leurs confrères leur part des déboursés. La résistance des artistes appelés en garantie nous a valu cette précieuse liste comprenant « la plus grande et saine partie des peintres et tailleurs d'images de Paris. » Comment se termina le procès? Peu nous importe aujourd'hui. Les noms des plaideurs ont un bien autre prix à nos yeux que l'issue de leurs petites querelles intestines. Ne sait-on pas d'ailleurs qu'il est presque impossible de reconstituer toutes les phases d'une ancienne procédure, malgré les renvois d'un arrêt à un autre? Il manque toujours un ou plusieurs anneaux de cette chaîne interminable, comme c'est ici le cas. Aussi est-ce en vain que nous avons tenté de remonter à la première décision, à la sentence du prévôt de Paris de 1559, dont il est question dans l'arrêt du 31 mai 1560. Nous n'avons pu que constater une lacune qui ôte toute chance de retrouver cette pièce.

Qu'on ne s'imagine pas, d'ailleurs, d'après les pièces suivantes, que le Parlement offre une mine précieuse et encore vierge de détails sur nos vieux maîtres du XVI^e^ siècle. Un dépouillement, feuillet par feuillet, de plusieurs registres appartenant aux différentes séries pendant une assez longue période, a produit une récolte des plus maigres.

J. J. GUIFFREY.

I.

Du dernier jour de may, l'an mil cinq cens soixante.

Comme de certaine sentence donnée par nostre prevost de Paris ou son lieutenant, le troisiesme jour de juing mil cinq cens cinquante neuf, au prouffict de Estienne Pocheneulx, marchant mercier et bourgeois de nostredicte ville de Paris, à l'encontre des maistres jurez, gardes jurez, painctres et tailleurs d'ymaiges dud. Paris, demandeurs, par laquelle nostredict prevost ou sondict lieutenant auroit dict par provision que les ymaiges prinses par lesdictz

Digitized by Google

painctres sur led. Pocheneulx, tant le vingt cinqiesme jour de novembre que vingt troisiesme jour de febvrier l'an mil cinq cens cinquante huict, seroient rendues aud. Pocheneulx, en baillant par luy caution, et au principal seroient lesd. arretz faictz sur lesdictz ymaiges lesd. vingt cinqiesme novembre et vingt troisiesme fevrier mil cinq cens cinquante huict declairez tortionniers et desraisonnables, et, en ce faisant, lesd. imayges rendues aud. Pocheneulx, et les cautions par luy baillées deschargées, et oultre condemné lesd. demandeurs es dommages et interestz, procédans à cause desd. arrestz, et es despens, eust esté de la part desd. demandeurs appellé à nostre court de Parlement, en laquelle lesd. parties ouyes en leur cause d'appel, et le procès par escript conclud et receu pour juger si bien ou mal auroit esté appellé, joinctz les griefs hors le procès prétenduz, moyens de nullité et production nouvelle desd. appellans, qu'ilz pourroient bailler dedans le temps de l'ordonnance, ausquelz griefz pretenduz et moyens de nullité led. intimé pourroit respondre, et contre lad. production nouvelle bailler contredictz aux despens desd. appellans, et icelluy procès, griefz et responses à iceulx, forclusion de produire de nouvel par lesd. appellans, conclusions de nostre procureur general, auquel, par ordonnance de nostredicte court, led. procès auroit esté communiqué, leu et diligemment examiné, par jugement et arrest de nostredicte court dict a esté qu'il a esté bien jugé par nostredict prevost ou sond. lieutenant, mal appellé par lesd. appellans, et l'amenderont d'une amende seullement, et si les a nostredicte court condemnez et condemne es despens de la cause d'appel telz que de raison, la taxation d'iceulx et liquidation desd. dommaiges et interestz adjugez par devers elle reservez.

Prononcé le dernier may mil V^c^ soixante.

(Arch. nat., X^1A^ 206, fol. 62 v°.)

II.

Du samedy, douzeiesme jour du mois de juillet, oudict an mil cinq cens soixante ung.

Entre les maistres jurez painctres et ymaigiers de ceste ville de Paris en l'année présente mil cinq cens soixante ung, demandeurs, selon certaine requeste par eulx présentée à lad. court le neufiesme jour de ce présent mois, d'une part, et *Guyon Le Doulx*[1],

1. Voy., sur *Guyon Le Doulx*, de Laborde, *la Renaissance des arts*,

Digitized by Google

Jehan Rondel[1], *Scipion de Brunbal*[2], *Pierre Le Roy*, *Jehan Le-jeune*[3], *Didier Poultier*, *Gilles Charpentier*, *Jehan Testart*[4], *Loys Marchant*, *Estienne Boullenger*, *Thomas Plastrier*, *Edouard de Braye*, *Robert Roussel*[5], *Jehan Aubert*, *Mathieu Le Roux*[6], *Jehan du Fesse*, *Estienne de Broye*[7], *Thomas Aubert*, *Henry Desprez*, *Loys Entier*, *Pierre Jacquet*, *Jacques Turquet*, *Pasquier Desjardins*, *Philippes Pontheron*, *Claude Estyot*, *Jehan Mynoteau*[8], *Girard Remond*, *Hierosme Boullery*, *Pierre Quenel*[9], *Jacques de Brueil*[10], *Mederic Freminet*[11], *Jacques Benard*[12], *Guillaume Rondel*[13], *Lazare le jeune*[14], *Jehan Roussellet*, *Nicolas*

---

tome I, p. 283, 406. 413, 499, et les *Comptes des Bâtiments au XVI^e siècle*, par le même, tome I, p. 137, 189, et tome II, p. 69. Ces trois articles sont les mêmes que les trois derniers de la *Renaissance*.

1. M. de Laborde cite un *Guillaume Rondel* ou *Rondet*, un *Guillaume Rondelet* et un *Jean Rondellet*, tous peintres. Notre *Jean Rondel* appartient probablement à la même famille d'artistes. Peut-être ne fait-il qu'un même individu avec le *Jean Rondellet* de la *Renaissance*.

2. Voy., dans le tome II des *Comptes des Bâtiments au XVI^e s.* (p. 260), un article de dépense concernant *Pierre de Brymbal*, imagier ou sculpteur en marbre.

3. *Jehan le jeune* était peintre; il figure sur les Comptes dès 1540 (*Renaissance*, I, 404, 463).

4. *Jehan Testart* figure dans un compte de 1558 (*Renaissance*, I, 463) pour travaux au Louvre.

5. On connaissait un *François* et un *Fremin Roussel*, tous deux sculpteurs (voy. *Renaissance*), mais pas de *Robert*.

6. *Mathieu Le Roux*, peintre, travaillait à Fontainebleau en 1540 (*Renaissance*, I, 422).

7. Peut-être *de Braye*, comme ci-dessus.

8. Serait-ce un parent de Barthelemy di Miniato, dont le nom paraît si souvent sur les Comptes de cette époque?

9. On connaît un portrait de *Pierre Quesnel* exécuté en 1574 par son fils *Nicolas*. M. de Laborde le cite dans sa *Renaissance* (I, 313). En 1574, *Pierre Quesnel* était un vieillard.

10. Peut-être un parent des *Jean*, *Louis* et *Toussaint Du Breuil* cités dans la *Renaissance*.

11. *Méderic Fréminet* fut le père de *Martin Fréminet*, le peintre de Fontainebleau (voyez Jal). Il ne se maria qu'en 1566.

12. M. de Laborde (I, 287) signale un *Jacques Benard*, de Boulogne, travaillant en 1532. Il était alors jeune. Ce peut donc être le même que nous voyons figurer ici.

13. *Guillaume Rondel* a été rencontré par M. de Laborde en 1547 (I, 302). Il travaille pour les obsèques du roi François I^er. Son nom revient assez souvent sur les Comptes du temps.

14. M. de Laborde (I, 317) a rencontré un peintre du nom de *Lazare* en 1574. C'est vraisemblablement le nôtre.

Digitized by Google

Chevalier, *Pierre Normyn* (?), *Christophle Labbé*[1], *Loys Marchant*, *Nicolas Margeru* (?), *Fremyn Lebel*, *Claude Julian*, *Jehan des Blez*, *Mathurin Regnier*[2], *René Giffart*[3], *Guyon de Vable*, *Jacques Patin*[4], *Guillaume de la Salle*, faisans et representans la plus grande et seyne partye des maistres painctres et tailleurs d'ymaiges de ceste ville de Paris, deffendeurs, à l'enterinement de ladicte requeste, d'autre part;

Après que M. de Fontenay, advocat des demandeurs, et Le Gresle, advocat des deffendeurs, ont esté oyz;

La Court a evocqué et evocque à elle l'instance de lettres royaulx obtenues par les nouveaulx maistres jurez en l'année présente, à present demandeurs, pendant entre les partyes par devant le prevost de Paris ou son lieutenant, et, en y faisant droict, a ordonné et ordonne que coctisation des sommes dont est question et mentionnées par icelles lettres, sera faict deans quinzaine pour toutes prefixions et delaiz sur les maistres particuliers, painctres et tailleurs d'ymaiges de ceste ville de Paris, sauf à eulx leur recours contre les anciens jurez, tant pour les dommaiges et interestz que amende, esquelz iceulx anciens jurez ont esté condemnez, et à eulx leurs deffences au contraire, et si a condemnez et condemne lesdictz maistres particuliers es despens faictz par devant led. prevost de Paris ou son lieutenant en l'instance desdictes lettres, et sans despens de ceste instance de requeste, et oultre a ordonné et ordonne que, au premier jour, lesdictz anciens maistres jurez viendront deffendre à la demande desdictz maistres de la communaulté.

(Arch. nat., X[1a] 4987, fol. 289 recto.)

---

1. *Christophe Labbé* était déjà connu par un compte de cette même année 1561 (*Renaissance*, I, 495).

2. M. de Laborde a signalé (I, 303) le nom de cet homonyme du grand poète. Il travaillait déjà en 1547.

3. Un *René Giffart*, sculpteur, figure déjà dans les Comptes des Bâtiments royaux en 1535 (*Renaissance*, I, 391 et 402).

4. *Jacques Patin* travaille au Louvre en 1568 sous la direction de *Pierre Lescot*. M. de Laborde lui consacre, à lui et à *Jean Patin*, son frère (?), une notice assez étendue (*Renaissance*, I, 235). Il cite notamment sept estampes signées de lui.

Digitized by Google

III.

Du samedy, vingt septiesme jour de septembre mil V^c LXI.

Veue par la Chambre ordonnée ou temps des vacations la requeste à elle presentée par les maistres jurez painctres et ymagiers de ceste ville de Paris ceste année presente, contenant que, par arrest de la Court, donné le dernier jour de may mil V^c LX, les maistres jurez qui estoient lors gardes jurez painctres et tailleurs d'imaiges de ceste ville de Paris auroient esté condamnez rendre et restituer quelzques imaiges que ung nommé Estienne Porcheneux prétendoit luy avoir esté enlevées et ravyes par lesd. anciens jurez, dommaiges et interestz et es despens du procès, lesquelz despens auroient depuis esté taxez à certaine somme de deniers à la requeste dud. Porcheneux, qui s'efforçoit contraindre les supplians payer entierement lad. somme pour toute la communaulté, au moyen de quoy iceulx supplians, suivant certain arrest par eulx obtenu en lad. Court le unziesme jour de juillet dernier passé, auroient faict faire assiette et coctisation desd. despens adjugez aud. Porcheneux et amende adjugée au Roy, sur toute lad. communauté par cinq d'entre eulx, à ceste fin par eulx eleuz et choisiz, après avoir presté le serment par devant l'un des conseilliers en lad. Court, ainsi qu'il est requis; en vertu de laquelle taxe auroient iceulx supplians faict diligence et devoir de contraindre particulierement les maistres painctres et ymaigiers de payer leurs taxes et coctizations; toutesfois la plus grande partie d'entre eulx estoient delayans et refuzans ce faire, de sorte que lesd. supplians ne pouvoient estre payez par le moyen des oppositions et appellations formées par aucuns d'eulx, requéroient partant leur estre sur ce pourveu, et tout consideré;

Lad. Chambre a ordonné et ordonne que executoire d'icelle sera delivré pour contraindre les dessus nommez en lad. taxe qui n'ont encores satisfaict et payé, à payer à iceulx supplians particulierement les sommes en quoy ilz ont esté separement coctisez par ordonnance de lad. Court, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques et sans prejudice d'icelles.

(Arch. nat., X^1A 1598, fol. 1512 v°.)

Digitized by Google

GERMAIN PILON.

LE TOMBEAU DE JOSEPH FOULON, ABBÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE.

(1587.)

Invité par l'Administration des Beaux-Arts à indiquer aux délégués des Sociétés de Beaux-Arts des départements, réunis cette année à la salle Gerson, quelles étaient les sources encore peu explorées où l'on a quelque chance de rencontrer des documents inédits concernant notre art national, je n'hésitai pas à signaler à l'attention de nos collègues les archives des notaires et celles des anciens tabellions conservées dans les archives départementales, où elles forment la série E.

Les actes nombreux qu'on y rencontre, contrats, marchés, testaments, actes d'apprentissage, etc., peuvent, en effet, jeter un jour précieux sur l'histoire artistique de la France et nous aider à la reconstituer dans ses lignes essentielles.

Le marché suivant, dont je n'ai pas à démontrer l'importance, prouve que nos artistes les plus illustres n'ont pas encore livré tous leurs secrets. Ce document provient de l'étude de Me Albert Yver, — le successeur très médiat de Me François Delafons, — qui a mis très gracieusement à ma disposition ses précieuses minutes, et je tiens à le remercier ici d'autant plus cordialement que d'autres actes de même sorte prouveront prochainement à nos lecteurs combien l'étude de Me Albert Yver est riche en pièces qui nous intéressent.

Voici l'acte dont il est ici question :

Pardevant Jehan Lenormant et François Delafons, notaires du Roy nostre syre au Chastellet de Paris, fut présent et comparut personnellement honnorable homme *Germain Pilon*, sculpteur du Roy et conterolleur général sur les fabriques et maisons de France, demt en Lisle du Palais royal, à Paris, paroisse de la Saincte Chappelle dudict Palais, lequel, de son bon gré et bonne volonté, sans contrainte aulcune, a recogneu, confessé et confesse avoir promis et promect à Reverend Père en Dieu Monsieur Joseph Foulon, abbé de l'église et abbaye madame Saincte Genve au mont de Paris, à ce présent, stippulant et acceptant faire et parfaire pour le dict Sr Reverend les ouvrages cy après déclarés : premierement, et sur l'aire et fondement qui sera faict, sera posé un plancher ondé de demy pied de haulteur ou environ, et regnera au pourtour d'icelluy plancher un demy rond accompagné de son fillet, lequel plancher desbordera de trois ou quatre poulces plus que la

Digitized by Google

table de marbre n'a, et dessus icelluy, aux quatre encoignures, seront quatre testes de chérubins de bronze et cuyvre, ornées de leurs elles (*sic*) qui serviront pour le soustenement d'une grande table de marbre, qui servira de plainte (*sic*), que led. Seigneur Reverend a faict commancer, qui se parachera pour cest effet que l'on polira comme il appartient et au pourtour par le dessus seront escriptes grandes et dorées belles inscriptions, que led. Seigneur Reverend conviendra, et au dessus d'icelle grande table et à plat sera gizant la representation et figure dudit Seigneur, qui sera de bronze et cuivre, grande comme le naturel, ayant les mains jointes et le visaige le mieux représentant led. Seig^r Reverend que faire se pourra, accompagné de sa mytre et crosse proche de luy à main senestre, sur la couverture qui se fondera ; quant et pour la figure d'icellui, habillé d'habits pontificaux comme robbe, surplis, soubztanne, chazuble, estolle et gants et aultres choses à ce necessaires, et le tout faict plein et ainsi que le modele qui a esté faict de la main dud. *Pilon*, que led. seigneur Reverend dit avoir veu et qu'il a accepté et accepte, et en outre ce que dessus ledit *Pilon* a promis et promect rendre toutes icelles ouvraiges faites et parfaites, bien et deuement, comme est dict franc de bronze et cuyvre, vacuer à la peyne d'ouvriers et aultres choses à ce necessaires, et les rendre faictes et posées à l'endroict et place, qui sera admise pour le myeulx par le Seigneur Reverend en la chappelle de la Misericorde, dans led. abbaye. Restant que led. Seigneur Reverend fera faire la fondation ou icelle mémoire (?) doibt estre posée et de fournir par icelluy Seigneur Reverend la grande table de marbre noir qui est jà commencée pour cest effect ; et le tout sera rendu, faict et parfaict dedans le jour et feste de Noël prochainement venant, ceste promesse et tout le contenu ci dessus faicte, et pour ce que dessus, moyennant la somme de trois cens escuz d'or soleil, sur laquelle ledict *Pilon* a confessé et confesse avoir eu et receu dudit Seigneur Révérend, qui luy a baillé, payé, compté et remis manuellement, à ce estans presents lesdicts notaires, la som^e de cent escus d'or soleil, — laquelle somme de cent escus d'or soleil le dict *Pilon* s'est tenu et tient pour content et bien payé et en a quité et quite ledit Seigneur Reverend, — et pour le reste, montant à deux cens escus d'or soleil, ledit Seigneur Reverend l'a promis et par ces presentes sera tenu, promet et gaige bailler et payer audict *Pillon* ou au porteur, scavoir cent escuz d'or soleil quand la figure sera preste à fondre, et les aultres cent escuz d'or

Digitized by Google

quand tout sera faict et parfaict et posé, car ainsi a esté accordé entre ledict Seigneur Révérend et ledict *Pilon*, etc.

Suivent les formules d'usage et la date :

L'an mil cinq cens quatre vingts et sept, le mardi unzieme jour d'aoust.

L'acte est signé de *Germain Pilon*. La signature est tremblée, d'une écriture incertaine, et accompagnée d'une tête d'ange à peine formée.

En possession de ce document, j'ai dû naturellement m'enquérir de ce qu'était devenue l'œuvre qu'il nous signale. A Saint-Étienne-du-Mont, où furent transportés les restes des personnages ensevelis dans l'ancienne église Sainte-Geneviève, j'ai retrouvé, sur un tableau placé dans une chapelle latérale, à droite de la nef, le nom de Joseph Foulon. Le vénérable abbé est donc, à la démolition de son église, venu chercher un refuge à la paroisse voisine. Quant à son tombeau, non seulement il n'en est pas de trace à Saint-Étienne, mais encore j'ai pu acquérir la certitude qu'il n'y avait jamais été transporté.

Fut-il recueilli par Lenoir? la chose semble peu probable. On n'en trouve pas de mention dans son catalogue ni dans ses autres papiers. D'autre part, on lit dans les *Antiquités nationales* de A.-L. Millin (Paris, an VII, tome V, page 102) : « Au milieu de la chapelle (cette même chapelle de la Miséricorde dont parle notre document), un tombeau élevé de deux pieds et demi portoit une statue de bronze qui représentoit l'abbé Joseph Foulon, vêtu de ses habits pontificaux. Il étoit couché, la tête posée sur un coussin, les mains jointes avec la crosse à côté de lui. Cette figure bien exécutée est du célèbre *Germain Pilon*. — Ce tombeau portoit deux inscriptions : celle de Joseph Foulon, qui y étoit représentée, et celle de Benjamin de Brichanteau, déposé dans la même sépulture. Voici celle de Foulon : HIC JACET F. JOSEPHUS FOULON EJUS ECCLESIÆ CANONICUS, AN. DOMINI 1557 IN ABBATEM DEI GRATIA ELECTUS ITA SAPIENTER VITAM INSTITUIT UT OMNIBUS DURISSIMIS LICET TEMPORIBUS GRATUS CHARUSQUE ESSET. CUJUS ANIMA IN PACE QUIESCAT AMEN OBIIT 7 AUG. 1607. »

L'imparfait employé par Millin dans la rédaction de sa notice semble indiquer qu'au temps même où il écrivait, le tombeau de l'abbé Foulon n'existait déjà plus, — au moins en tant que monument. Qu'était devenue l'image du vénérable abbé? Elle avait vraisemblablement subi le sort de tant d'autres monuments en métal; elle avait été fondue. Faut-il regretter sa disparition? Sans aucun doute. Toutefois il y aurait peut-être quelque imprudence à exagérer l'importance de cette perte, car la figure de Joseph Foulon ne paraît pas devoir être rangée parmi les chefs-d'œuvre enfantés par le XVI^e^ siècle.

Digitized by Google

Il est à noter, en effet, qu'aucun des écrivains qui se sont occupés de Paris au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle ne mentionne cette sépulture comme un ouvrage très remarquable. Ni Germain Brice, ni l'auteur des *Curiosités de Paris*, ni Dargenville n'en parlent, et cependant une occasion naturelle leur était offerte d'en dire un mot, car ils signalent dans cette même église Sainte-Geneviève la présence de sculptures en terres cuites de *Germain Pilon*. Piganiol de la Force (*Description de Paris*, VI, 80) mentionne, il est vrai, « dans une ancienne chapelle qui est sous l'invocation de Notre-Dame de Miséricorde, » un « tombeau élevé sur lequel est la figure en bronze d'un prélat revêtu d'habits pontificaux, » mais il semble ignorer quel est l'auteur de cette figure, et lui qui n'a pas manqué de s'extasier sur la sépulture du cardinal de Larochefoucauld, œuvre de *Philippe Buister*, il ne trouve pas un mot d'éloge pour l'ouvrage d'un artiste beaucoup plus illustre.

Ajoutons que Millin reproduit dans ses *Antiquités nationales* (t. V, fig. 71) un croquis du tombeau de Jean Foulon, et ce croquis, exécuté un peu de fantaisie et certainement inexact, est cependant suffisant pour nous expliquer le peu d'enthousiasme excité par cette œuvre d'un grand sculpteur et d'une bonne époque. Le prélat y est représenté couché avec sa crosse, sa mitre, ses habits pontificaux, comme, au reste, il est décrit dans le document que nous reproduisons plus haut, mais sans qu'on y découvre rien qui révèle un ouvrage supérieur comme mérite. Toutefois, ce serait presque une bonne fortune que de retrouver la trace de cette sculpture aujourd'hui disparue ou, à son défaut, quelque document graphique capable d'en donner une idée bien précise.

Henry HAVARD.

PIERRE PUGET.

I.

SOMMATION FAITE AUX CONSULS DE TOULON.

(27 juin 1658.)

Par un échange avec Deydier, notaire, les Consuls de Toulon s'étaient rendus propriétaires d'un terrain sur le bord de la mer, pour être affecté à un chantier de construction de navires. Ce projet de chantier ayant été abandonné, les Consuls vendirent, comme places de maisons, « sans enchères et clandestinement, » et à un prix bien inférieur à sa valeur, à un bourgeois du nom

Digitized by Google

d'Antelme, qu'ils voulaient favoriser, le susdit terrain. *Pierre Puget*, qui s'était promis de faire l'acquisition d'une partie de ce terrain, adressa une requête aux Consuls, pour les sommer d'en refaire la vente.

Tollon.

Copie de requette et offre sur les plasses de maisons, pour les frais, enchères et communauté de Tollon par Pierre Puget, *maître peintre, du xx6j juin 1658.*

« Monsieur le lieutenant et sénéchal supplie humblement *Pierre Puget*, peintre de ceste ville de Tollon, qu'ayant fait dessain d'achapt de une des places de maison que la Communauté dud. Tollon possédoit dans l'enclos de ceste ville et cartier de Levant par elle acquize à Me André Deydier, nore royal, dans la croyance qu'il avoit que lesd. places se vendroient à l'enchère publique, les formalités du droit gardées, et que la vente desdictes ne seroit point clandestine ni incognue à ceux qui pourroient avoir quelque dessain sur icelles, et attendant la criée et proclamations qu'on a de coustume de faire, et la vente des pièces immeubles appartenant aux pupilles et Communauté quy ont les mêmes privilèges, il auroit été fort surprins d'ouir dire que la délivrance des quatre places a esté faite en faveur à Pierre Anthelme, bourgeois dud. Tollon, et le contract passé ensuite pour le prix de deux mil cinq cens soixante livres, bien que les places en vallent plus de six mille, ce que avoit obligé le suppliant, voyant un telle surprise pratiquée par led. Anthelme au grand prejudice de la Communauté, de faire sommation aux sieurs Consuls du jourdhuy, prinse par Me François Lieutaud, nore, portant offre de six cens livres par dessus le prix et somme portée par led. contract de vente desdictes passé en faveur dud. Anthelme, les ayant interpellés par icelle de vouloir recepvoir l'offre du suppliant come advantageuse à ladte Communauté, ce que lesd. sieurs Consuls auroient refusé, sous préteste que les contracts de vente en ont esté passés en faveur dud. Anthelme, auxquels ils ne peuvent contravenir; et d'autant que s'agit de l'advantage de ladte Communauté, et que l'offre dudt suppliant est trop considérable pour estre rejectée, et que, d'ailleurs, ladte Communauté s'est treuvé énormement deçue et lezée par les susd. contracts, auxquels on n'a pas observé les formalités requises pour rendre la vente desdtes places valable, attendu de quoy s'agist requête, provision, ce considéré, vous plaira, mon

Digitized by Google

dict sieur (lieutenant de la sénéchaussée ou juge), faire adjournement aud[t] suppliant tant contre lesd. sieurs Consuls et Communauté dud. Tollon que dud[t] Anthelme, pour voir dire que sans s'arrester aux contracts et vente desd[tes] places passés, et ça contre son offre de six cens livres et sur le pied d'icelle, lesd. places de maisons seront vandues à l'enchère pour estre délivré à ceux qui en fairont la condition meilleure, et à faute d'eux de faire que le contract en sera passé au suppliant sur le pied de son offre, sauf et plaidant prandres telles autres fins et conclusions que de raison aux despans et faire bien L. D. Reynoard (?)[1], ait l'adjournement requis, à Tollon, le xx6j juin 1658. Signé : Chabert, lieutenant.

« L'an susd[t] et le vingt septième jour du mois de juin, en vertu et requête que dessus, certifions, nous, huissier soubssigné, avoir adjourné lesd[te] sieurs Consuls et Communauté, parlant à sieur Jean Cathelin, ung d'iceux, à comparoir pard[t] ledit sieur lieutenant aux premiers jours en sa cour pour et aux fins susd[tes], et baillé copie.

« H. Véran. »

(Archives communales, série FF 325-365 (carton), article 343. Procès de la section D (1657-1659), 15 pièces.)

Rien ne nous a appris que, à la suite de la requête de *Puget*, on ait revendu les emplacements à bâtir, conquis sur la mer. Ce que nous savons, c'est que notre sculpteur acquit, plus tard, par voie de lignage, de Louis Antelme, son parent d'alliance, une maison et un terrain, sur l'emplacement desquels il se fit construire, peu après, un grand et bel hôtel. Cet hôtel, appelé aujourd'hui *Maison de Puget*, que nous avons décrit et restitué en partie dans un mémoire publié en 1881, est situé à côté de l'Hôtel de Ville. Voici l'acte de vente de la maison et du terrain acquis de Louis Antelme, il est du 8 août 1672 et a été trouvé par M. O. Teissier, ancien archiviste, dans les minutes du notaire Roustan, déposées chez M[e] Gence, successeur de M[e] Fournier :

« Par contract du 4 mai 1671, Louis Antelme a vendu à Gabriel Roux, notaire royal, une maison regardant, d'un côté, sur la rue Bourbon, 9 (aujourd'hui rue République), et, de l'autre, celle dite du Molle (actuellement rue Hôtel-de-Ville), avec le fond

1. Les lettres L et D sont entrelacées ; convient-il de voir dans ces deux lettres une abréviation de *ledit* ?

Digitized by Google

dans lequel il avoit faculté d'avancer jusqu'à l'alignement de la maison vendue par Jean Mattanon à Michel Misserel, moyennant 9,300 livres. Après lequel, le sieur *Pierre Puget*, sculpteur du Roy pour le service de Sa Majesté, demeurant à Toulon, neveu d'alliance du sieur Antelme, auroit formé instance, par devant M. le juge de la même ville, pour être reçu en retrait lignagier, et le sieur Roux lui en fit le désemparement le 15 octobre dernier (1671), pour le paiement duquel le sieur *Pierre Puget* a cédé à sieur Antelme une somme de 6,000 livres, avec la pansion d'icelle à 4 1/2 sur la Communauté de Tollon...

« Fait et passé dans la maison de Pierre Capelle, bourgeois, présent.

« Signé : Capelle, Ardisson, L. Antelme, *P. Puget.* »

II.

ACHAT DE PENSION POUR LE SIEUR *PIERRE PUGET*, SCULPTEUR ET ARCHITECTE, CONTRE LA COMMUNAUTÉ DE TOULON.

(1672.)

« Le troisième jour du mois d'août, après-midy, reignant nostre très vertueux et victorieux prince Louis quatorziesme, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, comte de Provence, par devant moy, n^re^ royal de Toulon et tesmoins soussigné, présans en leurs personnes monsieur Thomas d'Astour, Nicollas de Bonnegrace et d^t^ de la Cour, et Louis Calmet, Bourge, Consuls, lieutenants pour le Roy au gouvernement de ladite ville, seigneurs de Valdardenne, lesquels, de leur grès pour et au nom de la Communauté dud. Tollon et suivant le pouvoir de la délibération du Conseil ordinaire d'icelle du second du courant, ont vandu et transporté irrévocablement, pour ses plaisirs, au sieur *Pierre Puget*, sculteur et architecte entretenu par Sa Majesté au port dudit Tollon, presant, stipulant une pension annuelle et perpétuelle de quarante cinq livres, sans diminution de son capital indivisible, convenüe à raison de quatre et demi pour cent, payable à chaque date de ce contract, commençant la première paye d'icelle le troisième aoust de l'année prochaine mil six cens soixante douze et ainsi continuant. . . . . .

. . . . . .

« T. d'Astour, N. de Bonnegrace, Louis Calmet, Bourge. »

(Arch. comm., DD. 11 (Registre), fol. 262.)

Digitized by Google

III.

INAUGURATION DES CARIATIDES ET DU PORTIQUE DE *PIERRE PUGET* APRÈS LEUR RESTAURATION.

(1886.)

Une cérémonie artistique a rehaussé l'éclat de la fête nationale à Toulon. Le 14 juillet, après avoir été privés pendant six mois de la vue des Cariatides, les Toulonnais se sont portés sur le carré du port pour assister à l'inauguration du Portique de *Puget*, complètement restitué. Cette inauguration a eu lieu en présence des autorités civiles, des conseillers municipaux et de quelques artistes. Le voile tombé, et après une allocution chaleureuse du maire, les amis des arts ont pu admirer, à nouveau, l'œuvre du grand sculpteur, œuvre qui a recouvré toute sa splendeur, grâce à la consciencieuse restauration dont elle a été l'objet de la part de deux artistes distingués, les frères *Allar*. La Municipalité, de son côté, n'a rien négligé; à plusieurs reprises, elle a accordé des subsides pour rendre aussi complète que possible cette restauration, qui lui fait autant d'honneur qu'à ceux qui ont bien voulu se charger de ce travail délicat.

Les admirateurs de *Puget* n'auront rien perdu à attendre, car, non seulement le Portique leur est rendu tel que le maître le livra après son achèvement (1657), c'est-à-dire avec ses ors et ses couleurs, mais encore ils y auront gagné de posséder un moulage parfait, exécuté par d'habiles mouleurs.

Voici l'explication des *couleurs* et des *ors* dont il vient d'être parlé. En débarrassant, au moyen de lavages inoffensifs, les figures, les ornements et l'architecture des couches de peinture qui les couvraient, l'on s'est aperçu que, primitivement, l'ouvrage de *Puget* était polychrome, ce qui est prouvé par la délibération du Conseil de ville du 6 mars 1761, relative à la restauration du portique, où il est dit : « Ces réparations consistant dans... et le nettoiement des statues et des ornements, en leur donnant une couleur conforme à celle que M. *Puget* employa lors de la construction. »

Le coloriage restitué consiste en ceci : la clef ou voussoir central de la porte, en forme de grande console dorique au-devant de laquelle sont sculptées les Armes de la ville, dont le cadre est surmonté d'une Tête de mascaron, a reçu, ainsi que d'autres

Digitized by Google

voussoirs en bossage, une couleur semblable à celle du calcaire gris; et l'écusson armorié, bien que sculpté de manière à suppléer les couleurs, a, comme en 1657, reçu, à l'intérieur, une teinte azurée, et, sur ses bords, une teinte pourpre. La croix qu'il porte a été dorée. Une partie des tympans et une grosse moulure de l'arcade, de même que d'autres détails architectoniques, ont également été teintées en gris. Les autres parties du Portique n'ont pas reçu de couleur, ou ont été coloriées en jaune-gris pâle, qui est la couleur de la pierre de Calissanne, seule pierre employée, si l'on excepte le soubassement, qui est en calcaire gris.

La grande et belle imposte en fer ciselé et repoussé au marteau, qui, primitivement, avait été dorée, ainsi que le prouve la délibération du Conseil municipal du 11 juin 1657, renfermant le passage suivant : « Sera payé au sieur *Puget*, maître esculpteur, la somme de deux cens livres pour... et pour dorrer les ferremans (imposte en fer) quy sont à ladite porte; » la grande imposte, disons-nous, après avoir été dépouillée des couches de couleur qui en altéraient les formes et en dissimulaient l'ancienne dorure, a été complètement redorée. L'on a, aussi, redoré les deux guirlandes de feuillages, détachées du massif, qui, prenant naissance sur les côtés du voussoir central, vont rejoindre les Cariatides.

Quant à ces dernières, l'excellent sculpteur chargé de les restaurer n'a pu encore, par respect pour le précieux du travail, se décider à leur faire donner, ainsi que l'avait voulu *Puget*, la couche de couleur propre à les préserver des intempéries, à dissimuler et raccorder les parties rapportées, à faire disparaître les inégalités de teinte de la pierre pouvant contrarier le modelé des formes des nus, formes qui, protégées par l'ancienne peinture, ont conservé toute leur pureté, à ce point qu'on retrouve les traces de la gradine qui les a caressées autrefois, c'est-à-dire en 1657.

Charles GINOUX.

LE SCULPTEUR *THIBAUT POISSANT*.

(1668.)

Dans sa notice sur *Thibaut Poissant*, Guillet de Saint-Georges (*Mémoires inédits*, etc..., I, p. 322) a écrit : « Ce fut alors que M. le « maréchal de La Ferté-Senneterre le prit pour son architecte. Il lui

Digitized by Google

« en donna les appointements plus de dix années et, entre plusieurs « bâtiments dont il lui confia la conduite, il le chargea de toute la « disposition et de toute la structure de l'hôtel de La Ferté, dont il « ne reste plus que les appartements qui regardent l'hôtel de la Vril- « lière, proche la place des Victoires. »

Cette participation de *Poissant* à l'édification et à l'ornementation d'un hôtel particulier sis à Paris est confirmée par le document publié plus loin. Mais l'arrêt du Conseil privé dont nous donnons les termes mêmes fournit un détail nouveau sur les ouvrages dus à cet artiste. Il est bien naturel d'ailleurs que, le maréchal de La Ferté ayant pris *Thibaut Poissant* pour son architecte, il lui ait confié la conduite de ses bâtiments, tant à Paris qu'à la campagne. Cette résidence était située à La Ferté-Senneterre ou La Ferté-Saint-Aubin, aujourd'hui arrondissement d'Orléans (Loiret). L'architecte-sculpteur fit le voyage au mois de janvier 1666, leva le plan du château et de ses avenues et revint à Paris. Mais, en janvier 1668, il n'était encore ni rémunéré de ses travaux ni remboursé de ses dépenses. Il actionna donc le maréchal de La Ferté, qui fut condamné à lui payer 5,500 livres et les intérêts de cette somme.

Entre *Thibaut Poissan*, sculpteur ordinaire du Roy, demandeur aux fins de l'exploit du vingt uniesme avril mil VI^c^ soixante sept, à ce que le deffendeur cy après nommé soit condamné luy payer la somme de cinq mil livres pour ses appoinctemens d'avoir eu la conduitte des bastimens et fourny les plants nécessaires pendant deux années entières en l'hostel de Seneterre; la somme de cinq cens livres à quoy il se restraint pour un voyage faict exprès et par l'ordre du sieur deffendeur cy après nommé le six janvier mil VI^c^ soixante six à La Ferté, faict le plan du chasteau et avenues d'iceluy, les interests desdictes sommes, et aux despens par M^e^ Pierre Fourmies, son procureur, d'une part, et messire Henry de Seneterre, duc, pair et mareschal de France, deffendeur, par M^es^ Robert et Habert, ses advocat et procureur, d'autre. Le XXVI janvier mil VI^c^ LXVIII.

(Archives nationales, X^3B^ 1466.)

On peut encore tirer de cette pièce une conclusion. Des ouvrages de seconde main, tels que le *Dictionnaire géographique* de Joanne, la *Géographie du département du Loiret*, publiée en 1840, attribuent au célèbre *Mansart* la partie du château de La Ferté construite au XVII^e^ siècle. Nous n'avons rien trouvé qui nous permît de contrôler cette assertion sans doute erronée : car il paraît étrange que le pro-

Digitized by Google

priétaire se soit adressé à *Mansart*, alors qu'il avait un architecte attitré, *Thibaut Poissant*, qui dessina les plans.

Au dos du document, on lit la sentence de la Cour, qui condamne l'avocat et le procureur du maréchal de La Ferté au paiement immédiat des sommes réclamées.

Malgré l'heureux résultat de cette affaire, le malheureux sculpteur-architecte mourut criblé de dettes peu de temps après (Jal, p. 981), le 15 septembre 1668.

Henri STEIN.

ANTOINE, RAPHAEL ET *FRANÇOISE DUPARC*,

ARCHITECTES, SCULPTEURS ET PEINTRES.

(XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.)

Mon cher JOUIN,

Qu'est-ce que je retrouve encore là, en remuant mes vieux papiers? un chapitre de mes *Provinciaux*, écrit dans les derniers jours de 1853, sur une note de *G. Bouet*. Je l'avais, depuis lors, absolument oublié, car il aurait pu trouver sa place, et mieux là qu'ailleurs, à la suite de ma longue étude sur les *Restout* de Mondaye et de Moncel. Voyez si vous pouvez intercaler ce nouveau paragraphe, à peu près à sa date, dans mon interminable nomenclature d'artistes et d'œuvres d'art intéressant la basse Normandie. Aussi bien, il me semble que, sur le tard de ma vie, me voilà revenu au temps où je composais à moi seul la première livraison des *Archives de l'Art français*.

Ph. DE CH.

Puisque j'ai déjà bâti sur une pauvre pierre tumulaire de l'abbaye de Mondaye toute l'histoire d'une petite école d'art fondée en basse Normandie par les leçons d'un bon moine, je veux essayer encore de ranimer une mémoire non moins honorable et non moins effacée, au moyen d'une autre inscription funéraire non moins touchante et que m'a signalée M. *Georges Bouet* dans une église de la même province.

Cette inscription est tracée sur une table de marbre, appliquée au mur de la cathédrale de Coutances, derrière le maître-autel :

ANTOINE DU PARC, ESCUIER ORIGIN^e^
DE LORAINE, NATIF DE MARSEILLE,
SCULPTEUR ET ARCHITECTE. A. DON
NÉ LE DESSEIN, CONSTRUIT ET FAIT
PLACER LAUTEL PRINCIPAL DE CETT^e^

Digitized by Google

EGLISE EN MARBRE. IL EST MORT, LE
19 D'AVRIL 1755, SANS AVOIR FAIT LES
QUATRE ANGES, QUI SONT PLACÉS SUR
L'AUTEL. SON FILS RAPHAEL DU PARC
ESCR LES A FAITS : LES DEUX GRANDS
SUR LES MODELES DE SON PÈRE, LES
DEUX PETITS SUR SES PROPRES
DESSEINS ET MODELES ET LES
A FINIS AU MOIS D'AVRIL 1757
AGE DE VING ET UN AN.

Ce sculpteur-architecte marseillais, de noblesse lorraine, qui s'en vient mourir au fond de la Normandie, en y laissant pour achever son œuvre un enfant de dix-neuf ans, perdu si loin de sa province, savez-vous rien de plus intéressant que cette mélancolique aventure?

En Normandie, on ne sait d'où ils viennent, et nul ne prend souci de ces étrangers. En Provence, on les a vus partir, on ne sait plus où ils ont laissé leurs os. Rendons à chaque pays ses morts. Et d'ailleurs le pauvre *Antoine Du Parc*, ses compatriotes ne l'ont oublié, ni lui ni ses enfants. Lisez l'*Histoire des hommes illustres de la Provence*, par Achard; n'énumère-t-elle pas ses ouvrages avec assez de complaisance? ne vante-t-elle pas assez haut ses talents? Seulement, il faut le dire, les renseignements de l'historien provençal ne semblent pas toujours s'accorder à première vue avec ceux du fils même de l'artiste :

Selon l'historien, le père d'*Antoine Du Parc* était « un habile sculpteur qui s'est immortalisé par plusieurs ouvrages et principalement par la Chaire des Dominicains de Marseille. » Nous ne trouverons rien d'incompatible entre la qualité de gentilhomme lorrain et celle d'habile sculpteur, si nous nous voulons souvenir qu'à la cour des derniers ducs de Lorraine, *Claude de la Ruelle*, *Jacques Callot* et *Claude de Ruet* étaient doublement nobles par leur naissance et leur talent d'artiste.

Le livre d'Achard nous apprend qu'*Antoine Duparc* naquit vers la fin du XVIIe siècle, à Marseille, et qu'il fut élève de son père. Ni plus ni moins que l'illustre Marseillais qui mourait comme *Antoine Duparc* venait au monde, celui-ci fut peintre, sculpteur et architecte. C'était le beau temps alors de l'école provençale; à l'exemple du robuste maître, n'était pas artiste qui ne savait qu'un art. Je ne veux point faire tort aux leçons qu'*Antoine*

Digitized by Google

reçut de son maître, ni à celles dont, suivant le même Achard, il profita si bien chez le frère *Imbert;* mais l'opinion commune des érudits en Provence est plus vraie que l'histoire même, en classant notre *Duparc* dans la pléiade des *Veyrier*, des *Toro*, des *Chastel*, c'est-à-dire dans la descendance de *Puget*.

Achard ne cite qu'une peinture d'*Antoine Duparc :* c'est le tableau de *saint Henri*, qui se trouvait alors, en 1786, chez les PP. Récollets, à Marseille :

Ses ouvrages en sculpture, continue le biographe des hommes illustres de la Provence, sont les statues en pierre de *saint Louis, roi de France, et de saint Louis, évêque de Toulouse*, à la façade de l'église des mêmes religieux, la chaire de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Marseille, le maître-autel de cette paroisse, que des sculpteurs ignorants ont dégradé dans la suite[1]. Son chef-d'œuvre est un autel en marbre, placé dans l'église d'une chartreuse située auprès de Paris, dont la composition est un grand rocher sur lequel est une croix élevée; près de cette croix est une Vierge tenant son fils mort sur ses genoux. L'auteur mourut dans le voyage qu'il fit pour placer cet ouvrage. Il avait perdu, quelques années avant sa mort, un fils qui promettait beaucoup. Nous n'ajoutons qu'un mot à l'éloge d'*Antoine Duparc :* il joignait à la vivacité provençale la bonté d'âme qui caractérise les habitants de notre province; ses sentiments faisaient honneur à sa droiture et à sa probité.

Impossible de reconnaître dans cette Chartreuse voisine de Paris la cathédrale de Coutances, qui en est à 80 lieues, et dans cette *Pieta*, chef-d'œuvre du sculpteur, le groupe du maître-autel de notre église normande?

D'ailleurs, ayant consulté M. *Georges Bouet*, j'en reçus cette réponse fort catégorique :

L'autel que vous me décrivez n'est pas celui de Coutances. Dans ce dernier, il n'y a pas de groupe, mais seulement de ces petits enfants joufflus, remplissage obligé à cette époque, bien exécuté du reste; ces petits anges portent des guirlandes dorées qui entourent l'autel, et, de chaque côté du tabernacle, les deux grands anges exécutés par *Raphaël Duparc* sur les modèles de son père. Ces derniers ont heureusement un autre mérite que la représentation parfaite d'ailleurs de

1. M. Roux Alpherand (*Rues d'Aix*, tome Ier, p. 233) cite encore comme « ouvrage d'*Antoine Duparc*, sculpteur distingué de Marseille, le *Mausolée d'Auguste de Thomas*, marquis de Villeneuve, baron de la Garde, mort en 1698, second président du Parlement. »

Digitized by Google

fesses rebondies et m'ont paru remarquables d'élégance et de pureté. Ils ont été moulés, et on les retrouve à Cerisy et, je crois, à Saint-Lô.

L'*Histoire des évêques de Coutances*, par M. Lecanu, curé de Bolleville (Coutances, Voisin, 1839), nous apprend que l'évêque dont le patronage magnifique attira les *Duparc* dans ces pays si lointains pour eux fut Léonor II Gouyon de Matignon, évêque de Coutances depuis 1720 :

Léonor II fit beaucoup édifier et détruire ; il fit de grandes réparations à la cathédrale, mais ce fut malheureusement aux dépens de beaucoup de bas-reliefs et autres ornements d'architecture, dont les amateurs déplorèrent hautement la destruction, sans pouvoir obtenir grâce. Léonor mourut le 29 mars 1757, âgé de soixante-quatorze ans ; il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

Ce maître-autel que M. de Matignon avait fait construire et sculpter par les *Duparc*, et dont la vue devait, dans sa pensée, — soyez-en sûrs, — initier ses ouailles arriérées au bon goût de son temps, ce maître-autel de Coutances n'a cessé d'être poursuivi par les chances contraires : déjà, lors de la Révolution, il avait, dit-on, beaucoup souffert, et voilà « qu'un tremblement de terre récent a disjoint l'œuvre du XVIII^e^ siècle, comme si, — ajoute avec férocité un archéologue de mes amis, — il avait protesté contre son intrusion dans la place d'honneur de la noble église du moyen âge. »

Ah ! mon cher Darcel, si vous saviez quelle belle et malheureuse famille que celle de ce pauvre *Antoine Duparc*, à laquelle vous jetez l'anathème !

Il perd avant sa mort un fils qui promettait beaucoup ; trois enfants lui survivent encore, tous trois voués aux arts par la tradition de famille ou par un glorieux entraînement de nature. Le fils, *Raphaël*, achève à vingt-un ans le chef-d'œuvre conçu par son père. La plaque pieuse une fois fixée derrière l'autel de Coutances, cet enfant s'en revient vers Paris, où il retrouve sa sœur, la *soror dolorosa* de cette famille, la pauvre *Françoise Duparc*. Cette noble fille, après la mort de *Jean-Baptiste Vanloo*, son maître et ami particulier de son père, mort arrivée en 1745, s'était déterminée à se rendre à Paris, sans doute lorsque son père vint chercher dans le Nord ce grand travail, à la peine duquel il succomba. *Françoise* acquit en peu de temps dans la grande ville, au dire de l'historien provençal, « toute l'estime et la réputation que

Digitized by Google

lui méritaient ses talents; mais sa sœur, qui courait la même carrière et qui annonçait également les plus heureuses dispositions, étant morte entre ses bras, elle passa en Angleterre, croyant dissiper sa douleur en s'éloignant des lieux où elle avait perdu sa compagne et son amie. Londres fut le théâtre de sa gloire. On y admira ses talents, on y enleva ses productions, et sa fortune s'y accrut en fort peu de temps. Elle revint alors à Paris, où elle ne négligea rien pour rendre heureux le sort d'un frère qu'elle chérissait et qui fut encore enlevé à la fleur de son âge. »

Cette ligne, c'est toute la vie et la mélancolique épitaphe du pauvre *Raphaël*.

Puisque nous sommes en veine d'élégie, transcrivons jusqu'au bout l'histoire de cette *Françoise Duparc*, restée seule de toute cette brillante famille :

Une suite funeste d'événements fâcheux ne pouvait qu'altérer la santé de cette fille épuisée déjà par son travail assidu. Fatiguée de remèdes, elle crut que l'air natal lui rendrait la vie plus heureuse. Elle vint à Marseille et ne s'y fit pas connaître, parce qu'elle était hors d'état de pouvoir manier le pinceau. Un négociant de cette ville fut chargé de lui remettre une somme d'argent de la part de l'impératrice de Russie. Il eut bien de la peine à trouver sa demeure : elle était presque ignorée dans sa retraite. L'Académie de peinture de Marseille l'admit au nombre de ses membres; mais son âge et ses infirmités ne lui permirent pas de présenter à cette Compagnie un morceau de sa composition qui aurait embelli leur collection. — La mort l'enleva le 17 octobre 1778. On a de son pinceau quatre tableaux qu'elle légua par son testament à l'Hôtel de Ville de Marseille. Ils sont placés dans la salle consulaire. Nous n'en porterons aucun jugement : ce sont des ouvrages au-dessus de nos éloges.

Telle est l'odyssée douloureuse d'une famille d'artistes qui se rattache par la naissance ou les travaux à la Provence, à la Lorraine et à la Normandie.

Ph. DE CHENNEVIÈRES.

Il a été question récemment d'*Antoine Duparc*. Un de nos confrères de Nancy, M. Léon Germain, a publié en 1884 une notice de sept pages in-8° sous le titre : *Un sculpteur normand d'origine lorraine* (Nancy, Crépin-Leblond). C'est d'*Antoine Duparç* qu'il est question dans cette étude. Le point de départ, l'occasion du travail de M. Germain, c'est précisément l'inscription que l'on a lue plus haut et que *Georges Bouet* relevait en 1853 pour M. de Chennevières sur une paroi de la cathédrale de Coutances,

Digitized by Google

« derrière le maître-autel. » Gravée en creux « sur une tablette de marbre blanc, veiné de gris, mesurant environ o^m,60 de haut sur o^m,55 de large, » cette inscription est aujourd'hui au Musée de Coutances. C'est là que M. Germain l'a transcrite, et il prend soin de nous apprendre que la qualification d'*Écuyer* appliquée à *Antoine Duparc* et à son fils *Raphaël Duparc* a été martelée pendant la Révolution. *Georges Bouet* avait omis ce détail. Un instant, nous avions espéré que M. Germain nous fournirait peut-être quelque renseignement précis sur l'origine lorraine des *Duparc*. L'auteur est en effet explicite, mais ce qu'il écrit ne fait qu'accroître notre curiosité. « Le nom de *Duparc*, dit M. Germain, nous était tout à fait inconnu; il ne figure point dans les catalogues des anoblis des deux duchés. » Regrettons-le. Peut-être, au surplus, *Antoine Duparc* a-t-il été anobli en Provence, voire même en Normandie. M. Germain, désireux de fournir sur notre artiste une biographie aussi complète que possible, a questionné le Conservateur du Musée de Coutances, M. *Quesnel*, peintre et érudit, qui lui-même s'était appliqué à reconstituer l'histoire de *Duparc*. On ne paraît pas se douter à Coutances que *Duparc* ait été l'objet d'une étude écrite en Provence au dernier siècle. Achard n'est point un auteur classique en Normandie. — (L'*Histoire des hommes illustres de la Provence* forme les tomes III et IV du *Dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin* par une Société de gens de lettres. Marseille, imp. de J. Mossy, 1785-1787, 4 vol. in-4°. Le privilège est accordé au sieur A. D. E. M. A. M., initiales sous lesquelles il convient de lire le nom de Claude-François Achard, médecin et antiquaire marseillais, né en 1753, mort en 1809.) — Rien de plus éloigné du récit de M. de Chennevières, d'après Achard, que les notes recueillies dans son entourage par M. *Quesnel*. Il n'est cependant pas sans intérêt de citer ici une page de la brochure de M. Germain :

« C'est en Italie, nous dit M. *Quesnel*, que *Duparc* sculpta les deux petits *Anges* qui soutiennent la table du maître-autel de la cathédrale; il réunit le tout à Marseille, l'embarqua dans « cent » caisses, et, par mer, vint avec à Granville. Cet artiste était payé 24,000 francs; ce fut pour lui de grands frais, et il ne réussit pas à s'enrichir; il fut obligé de finir ses jours à l'hôpital, où, en reconnaissance, il exécuta un charmant autel. Le cartouche et les petits *Anges* du tabernacle sont magistralement sculptés, comme ceux qui soutiennent la table du maître-autel de la cathédrale. J'ai toujours été surpris que des artistes d'un aussi grand talent aient été ignorés, quoique vivant en plein XVIII^e siècle. Je sais bien des noms connus dont les titulaires n'ont montré ni autant d'art comme caractère et esthétique, ni comme habileté de ciseau. La plaque de marbre blanc était entourée d'un cadre en marbre jaune de Brogatel (*sic*) d'Espagne; elle était fixée dans la muraille, près de la « *circata*, » là où se trouve une petite chaire. C'est l'évêque, Mgr Bravard, qui enleva cette plaque de marbre et la fit déposer chez M. Montaigne père, alors marbrier, pour être sans doute rétablie ailleurs. N'entendant parler de rien, M. Montaigne l'avait jetée parmi les vieux marbres, d'où il la retira pour la confier au Musée, se proposant de mettre une plaque neuve si on lui en parlait. — Il faudrait, me disait-il (Montaigne père), en parlant de l'autel, parcourir bien du pays pour trouver un aussi beau travail de marbrerie. Le tombeau dont la masse est en marbre blanc est recouvert de morceaux de marbre de couleur, admirablement assortis. Quels artistes que ces *Duparc!*

Digitized by Google

ajoutait-il. Mon père me rappelait cette phrase de *Duparc* père, qui montre leur esprit artistique : « Ici, je mettrai des godrons en marbre vert d'Égypte « pour faire valoir les *Anges;* je les encadrerai de boyaux dorés pour que la « transition se fasse sans brusquerie. » *Duparc* devait faire une *Gloire* en cèdre du Liban pour mettre au haut du chœur. Bien des habitants se rappellent avoir vu ce bloc de bois dans la cathédrale. Le Chapitre ne le fit pas exécuter pour ne pas rompre la belle perspective des colonnades. Je vous donne tous ces détails que je tiens de M. Montaigne, et que j'eus été heureux de compléter par des recherches faites aux archives de l'Hospice. »

Sans aucun doute, la légende tient plus de place que l'histoire dans cette page. L'autel de la cathédrale de Coutances comporte, — c'est M. Germain qui nous l'apprend, — « deux *Anges adorateurs* de très grandes dimensions, auprès du tabernacle, et quatre autres *Anges* plus petits, rangés aux extrémités de l'autel et au devant du tombeau. » Soit six statues. Il est difficile d'admettre que leur auteur ait pu les enfermer dans « cent » caisses. L'exécution de ces ouvrages en Italie, leur transport, leur débarquement à Granville auraient besoin d'être appuyés de preuves. Mais, ces détails écartés, le chiffre de la commande faite à *Raphaël Duparc*, la mort de l'artiste à l'hôpital, où il sculpte un dernier ouvrage, sont autant de renseignements basés sur des faits ou sur la tradition, et dont il est peut-être sage de tenir compte. Le déplacement de l'inscription gravée relative à *Antoine* et à *Raphaël*, le peu de soin dont on entoure cette pierre historique, abandonnée dans les magasins d'un marbrier, donnent à réfléchir sur le tact avec lequel s'opèrent quelquefois, de nos jours, ce qu'on a coutume d'appeler « les restaurations. » Par bonheur, le marbrier dépositaire de l'inscription des *Duparc* l'a portée au Musée de Coutances. Des souvenirs de famille lui rendaient chère la mémoire des deux artistes. Coïncidence heureuse. Les paroles qu'il prête complaisamment à *Antoine Duparc*, pour les avoir recueillies des lèvres de son propre père, ne sont pas de nature à nous laisser une idée bien haute de l'esthétique du sculpteur. Il ne cherchait pas la simplicité dans le décor. Mais on est de son temps. *Raphaël Duparc* a-t-il dû sculpter « une *Gloire* en cèdre du Liban, » comme on l'a dit en face d'une pièce de bois qui aurait encombré, jusqu'à une époque rapprochée de nous, le chœur de la cathédrale? Là encore, nulle preuve. M. *Quesnel* a pourtant bien fait de se montrer prodigue sur les *Duparc*. Nous savons maintenant ce qu'on pense et ce qu'on dit de ces artistes en Normandie. Les archives de l'hospice, que le Conservateur du Musée de Coutances se proposait de consulter, révéleraient peut-être quelque fait curieux sur *Raphaël Duparc*. M. *Quesnel* a-t-il manqué de loisirs pour donner suite à son projet? Les archives sont-elles dépourvues de pièces sur le compte du sculpteur de la cathédrale? Le catalogue du Musée de Coutances, publié par M. *Quesnel* en 1886 (in-8° de 59 p. Salettes, éditeur), renferme (p. 53) le texte de l'inscription des *Duparc*, sans autres renseignements que ceux communiqués à M. Germain.

H. J.

Digitized by Google

PAILLOT DE MONTABERT.

(1843.)

Nous avons publié la requête de treize artistes demandant la croix de la Légion d'honneur pour leur maître *Louis-Mathurin Clérian* (voy. p. 269). Cette fois, c'est la Société libre des Beaux-Arts, comprenant plus de cinquante membres, qui expose en 1843 au comte Charles-Marie Tanneguy-Duchâtel, Ministre de l'Intérieur, les titres de *Paillot de Montabert* à la décoration. Le peintre écrivain est alors plus que septuagénaire. Il est aveugle depuis neuf ans, et son *Traité complet de la Peinture* (Paris, 1828-1829, 9 vol. in-8° avec un atlas in-4° de figures explicatives renfermant 114 planches), édité à ses frais, l'a ruiné. Que l'ouvrage de ce peintre érudit soit rarement ouvert par les artistes de notre temps, — qui d'ailleurs ne lisent pas, — qu'est-ce à dire? Le livre en a-t-il moins de valeur? Ne donne-t-il pas la mesure du goût, du savoir, de la méthode et des patientes recherches de son auteur? N'a-t-il pas eu son heure d'actualité? Emeric David, membre de l'Académie des Inscriptions, a dit du livre de *Montabert :* « Un ouvrage comme celui-là est le produit de la vie entière d'un homme laborieux; il double la vie de ceux qui l'étudient, en abrégeant leurs travaux. Le *Traité complet de la Peinture* restera comme un monument éternel dans les temps à venir, pour constater la supériorité de l'art grec réhabilité par M. *de Montabert.* » Au surplus, dès 1812, *Paillot de Montabert* avait exposé ses premières peintures à la cire, continuant ainsi la tradition de *Bachelier*, qui, au siècle dernier, avait peint à l'encaustique. Sans doute, la découverte ou l'emploi d'un procédé nouveau ne dispense pas un peintre de faire preuve de talent. Toutefois la pratique de l'art est rendue plus aisée, plus générale par des découvertes de cet ordre. A ne considérer que l'inventeur chez *Paillot de Montabert*, il y aurait donc lieu de l'estimer encore. Mais l'inventeur avait, dès longtemps, fait place à l'homme didactique. Ayant beaucoup vu, beaucoup amassé, *Paillot de Montabert* coordonna ses trésors. Il reprit sur un plan plus vaste, approprié à son époque, le thème des conférences ouvertes en 1670 par *Henri Testelin* devant l'Académie royale de Peinture et aussitôt réduites par le conférencier en « Tables de Préceptes. » *Testelin*, confiné dans les généralités esthétiques, n'avait prononcé que six discours. *Paillot de Montabert*, abordant du même coup l'histoire, la technique et la philosophie de l'art, a écrit neuf volumes. Sachons-lui gré de son effort. Son livre se distingue par la clarté, l'ordre, la logique, qualités bien naturelles à l'esprit français. Si nous ajoutons que l'infirmité cruelle dont *Paillot de Montabert* fut atteint à soixante-trois ans ne l'empêcha pas de produire d'utiles ouvrages, tels que le *Guide des élèves en dessin linéaire* (Troyes, 1839, in-8°, avec un atlas in-4°), on estimera fondée la démarche des membres de la Société libre des Beaux-Arts. D'ailleurs, la demande adressée au ministre en fort bon style, — ce qui ne gâte rien, — est empreinte d'une grande indépendance. Les pétitionnaires plaident la cause d'un homme de mérite, réduit à la gêne par l'amour de l'art, et ils le prennent involontairement d'un peu haut. Cette libre allure aurait pu nuire au succès de leur requête. Il n'en fut rien. *Paillot de Montabert* obtint la croix par ordon-

Digitized by Google

nance royale du 5 juin 1843. *Hittorff*, qui semble avoir eu l'initiative de cet acte de justice, aurait dit en voyant décorer *Montabert :* « Je donnerais vingt croix comme la mienne pour en posséder une de cette valeur. » Nous empruntons ce mot à *Carpentier* qui a publié dans le XVII[e] volume des *Annales de la Société libre des Beaux-Arts* (année 1850-1851) une notice sur *Montabert,* notice reproduite en tête de *l'Artistaire,* ouvrage posthume de l'auteur du *Traité de la Peinture* (1855, in-8°, avec portrait).

H. J.

Paris, 11 mars 1843.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence un rapport sur le *Traité complet de la Peinture*, par M. *de Montabert*. Ce rapport, fait sur la demande de la Société libre des Beaux-Arts par un de ses membres, a été consciencieusement discuté, et les conclusions en ont été adoptées dans une de ses séances.

Après avoir voté à M. *de Montabert* une médaille, comme la plus haute récompense qu'elle puisse décerner; après avoir donné au rapport et à ses conclusions la plus grande publicité, il ne reste plus à la Société libre des Beaux-Arts qu'un devoir à remplir, c'est d'adresser à V. E. la demande qu'elle veuille bien ordonner qu'un exemplaire de l'ouvrage de M. *de Montabert* soit déposé dans les bibliothèques des villes de France qui possèdent une école de dessin et de peinture.

Dans cette démarche, Monsieur le Ministre, il s'agit toutefois, pour mes honorables collègues et pour moi, moins d'un acte imposé par le devoir que d'une intercession inspirée par l'espoir d'un résultat utile au progrès des arts, à la réalisation duquel nos vœux appellent le concours de V. E.

Oui, Monsieur le Ministre, mettre à la portée de tous un ouvrage aussi remarquable que le *Traité complet de Peinture*, c'est propager les principes les plus vrais et répandre les connaissances les plus nécessaires à la théorie comme à la pratique de la peinture, c'est enfin mettre à la disposition des artistes, pour y puiser à loisir, un trésor de savoir qui a coûté à son auteur quarante années d'observations, d'études et de recherches, le sacrifice de sa fortune et la perte de la vue.

A la suite d'un travail incessant de jour et de nuit, et sa tâche à peine remplie, M. *de Montabert* est devenu aveugle!

Quoique l'état de cécité soit bien cruel pour cet artiste, qui passa toute sa vie dans la contemplation des beautés de la nature et des

Digitized by Google

chefs-d'œuvre de l'art, ce n'est pas cette perte qui l'afflige le plus. Elle n'est qu'un sacrifice ajouté à tous les autres, sans lesquels il n'aurait pas satisfait à sa glorieuse mission. Ce qui afflige son cœur d'artiste et fait briller souvent une larme dans ses yeux, sensibles seulement à la douleur, c'est l'indifférence du Gouvernement de son pays pour un travail qui fut l'œuvre de toute sa vie et qui jouit de la plus haute estime dans les pays étrangers; c'est surtout, Monsieur le Ministre, que de moins grands services, des travaux moins utiles, des titres moins réels ont été récompensés honorifiquement, sans que jusqu'à présent aucune distinction soit venue le trouver.

V. E. comprendra ce que cette situation doit avoir d'affligeant pour un vieillard, qui n'a que ses pensées pour distraction, que les privations accablent et qui, issu d'une noble famille, jadis possesseur d'un riche patrimoine, ne peut même pas répondre à ceux qui lui demandent un résultat pour tant d'abnégation : « Voyez! « le signe de l'honneur témoigne de la reconnaissance de mon « pays et de l'utilité de mes efforts! »

Vous assurer, Monsieur le Ministre, que tous les artistes qui composent la Société libre des Beaux-Arts forment les vœux les plus sincères pour voir M. *de Montabert* nommé chevalier de la Légion d'honneur, c'est vous donner la preuve la plus certaine que cette récompense serait une des plus justement distribuées. Aussi osent-ils espérer que ce vœu trouvera de la sympathie dans les sentiments de justice et de bienveillance qui vous distinguent, et qui feront réparer par V. E. les torts d'un involontaire oubli, avant que la mort de celui qui en souffre n'en rende la réparation impossible.

Qu'il soit permis, Monsieur le Ministre, de vous rappeler que le *Traité complet de Peinture* de *Montabert* se compose de neuf volumes de texte et d'un volume de planches; qu'il offre le catalogue de plus de deux cents ouvrages sur la peinture, l'histoire de cet art depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, le développement des plus saines théories sur la beauté, le dessin, le coloris et la composition, la description de tous les procédés matériels de l'art et enfin ces savantes et consciencieuses recherches sur la peinture à la cire des anciens, recherches au moyen desquelles il a été possible d'appliquer chez nous ce procédé perdu, comme il a été appliqué dans tous les pays étrangers où la peinture monumentale est cultivée!

Digitized by Google

Peintre de mérite et savant littérateur, il fallait ces qualités réunies dans M. *de Montabert* pour oser entreprendre un pareil travail, véritable encyclopédie, qui sera, pour les temps à venir, une source inépuisable de richesses, comme elle en est déjà une non moins précieuse pour le nôtre. Il fallait surtout un grand amour de l'art, une force d'âme bien rare pour commencer et mener à bonne fin une œuvre dont l'auteur ne pouvait espérer recueillir les fruits que sur le seuil de la tombe et qui l'a réduit à une position des plus précaires.

Puisse, Monsieur le Ministre, la démarche que je prends la liberté de faire, au nom de plus de deux cents artistes, et qui restera comme un témoignage de la juste appréciation du mérite d'un de leurs confrères, ne pas être la seule récompense dont M. *de Montabert* ait à se glorifier! Puissiez-vous y faire joindre celle d'un Roi qui trouve dans l'encouragement des arts ses plus douces jouissances!

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Président de la Société libre des Beaux-Arts :

Hittorff[1].

Allais[2], vice-président.
Jacob[3], vice-président.
Jules Varnier[4], secrétaire.
Paul Carpentier[5], trésorier.
Milon[6], — *Rouillard*[7], — *A. Dreuille*[8], — *Rouget*[9], — *E.-H. Montagny*[10], — J. Adrien de Lafage[11], — *Molchneht*[12], — *Eug. Vavin*[13], — *Philippe Franck*[14], —

1. Jacques-Ignace, architecte.
2. Jean-Alexandre, graveur.
3. Nicolas-Henri, dessinateur et lithographe.
4. Peintre.
5. Paul-Claude-Michel *Carpentier*, plus fréquemment appelé *Lecarpentier*, peintre et sculpteur.
6. Alexis-Pierre, peintre.
7. Jean-Sébastien, peintre.
8. Auguste-François, peintre.
9. Georges, peintre.
10. Élie-Honoré, peintre.
11. Juste-Adrien Lenoir de la Fage, compositeur.
12. Dominique, sculpteur.
13. Eugène, peintre.
14. Peintre.

Digitized by Google

Lemaitre[15], — *Dien*[16], — *L. Duplat*[17], — *F.-A. Pernot*[18], — *Aug^te Couder*[19], — *Garnier*[20], — *Hersent*[21], — *Huvé*[22], — *Abel de Pujol*[23], — *Steuben*[24], — *David d'Angers*[25], — *Picot*[26], — Raoul Rochette[27], — *Le B^on Desnoyers*[28], — *Leroux*[29], graveur, — *Blondel*[30], — *Gauthier*[31], — *Alex^dre Péron*[32], — *Mauduit*[33], graveur, — *Marin-Lavigne*[34], — *Serrur*[35], — *Le Gendre*[36], — *E. Ollivier*[37], — *Ch. Desains*[38], — *Dubouloz*[39], — *E. Gatteaux*[40], — *Champin*[41], — *V. Texier*[42], — *Jacquemart*[43], — *Ransonnette*[44], — *Gavet*[45], — *L. Normand aîné*[46], — *Muller*[47], — *Gelée*[48], — *L. Delaistre*[49], —

15. Augustin-François, lithographe et graveur.
16. Claude-Marie-François, graveur et peintre.
17. Pierre-Louis, peintre.
18. François-Alexandre, peintre.
19. Louis-Charles-Auguste, peintre.
20. Étienne-Barthélemy, peintre.
21. Louis, peintre.
22. Jean-Jacques-Marie, architecte.
23. Abel-Alexandre-Denis *de Pujol*, peintre.
24. Charles-Guillaume-Henri-Auguste-François-Louis, baron de *Steuben*, peintre.
25. Pierre-Jean, sculpteur.
26. François-Édouard, peintre.
27. Désiré, archéologue, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
28. Auguste-Gaspard-Louis, baron *Boucher-Desnoyers*, graveur.
29. Jean-Marie.
30. Merry-Joseph, peintre.
31. Martin-Pierre, architecte.
32. Louis-Alexandre, peintre.
33. Charles-Louis-Victor.
34. Louis-Stanislas, peintre, dessinateur et lithographe.
35. Henri-Auguste-Calixte-César, peintre.
36. Louis-Félix, peintre.
37. Émile-Edmond, graveur d'architecture.
38. Charles-Porphyre-Alexandre, peintre.
39. Jean-Auguste, peintre.
40. Jacques-Édouard, graveur en médailles et sculpteur.
41. Jean-Jacques, peintre et lithographe.
42. André-Louis-Victor, peintre et graveur.
43. Albert, peintre.
44. Charles-Nicolas, graveur et peintre.
45. Charles, peintre.
46. Louis-Marie, graveur.
47. Henri-Charles, graveur.
48. Antoine-François, graveur et lithographe.
49. Louis-Jean-Désiré, graveur.

Digitized by Google

Husson[50], — *Coussin*[51], — *Forster*[52], — *Lequeux*[53], — *H. Vanderburch*[54].

ALEXANDRE SCHŒNEWERK

APPENDICE.

(1883.)

Nous recevons de M. *Bonnassieux*, statuaire, membre de l'Institut, la note suivante qui complète l'étude publiée précédemment sur *Schœnewerk* (voy. p. 293). MM. *Eude* et *Thomas* n'ont pas parlé du mariage de l'artiste. Cependant cette circonstance de sa vie ne fut sans doute pas étrangère à la fin malheureuse du sculpteur. Il y a donc intérêt à entrer dans quelques détails sur l'union que contracta *Schœnewerk*. Il avait été très lié avec *Adolphe-Pierre Riffaut*, graveur à l'aqua-tinte. *Riffaut* est mort, privé de sa raison, à Charenton, en 1859. Sa femme, qui avait apprécié les soins attentifs dont était entouré le malheureux graveur durant sa maladie, demeura en relations suivies avec le personnel administratif de l'Asile. Survint l'accident raconté par M. *Eude*, et qui conduisit *Schœnewerk* à l'Asile de Charenton. M^me^ Riffaut vint le voir assez fréquemment. Quand le statuaire eut recouvré la santé, il demanda la main de celle qu'il avait appris à bien connaître pendant son séjour à Charenton. Il l'obtint. Ceci se passait en 1869. Dix années s'écoulèrent sans que la paix du foyer fût troublée. Puis, un jour, M^me^ Schœnewerk donna des signes d'aliénation. L'artiste lui prodigua des soins de toute sorte. Peine inutile. La pauvre femme qui, par deux fois, s'était faite la consolatrice d'infortunés enfermés à Charenton, dut y être conduite à son tour. *Schœnewerk* ne parvint pas à surmonter cette épreuve. On le vit se rendre chaque semaine auprès de sa femme, puis la contagion du mal l'atteignit lui-même, et l'on sait ce qui advint. Une seule personne, parmi les proches du statuaire, ignore encore le drame de la rue Vavin, c'est M^me^ Schœnewerk. Quand on lui parle de son mari, elle répond qu'elle l'a vu la veille! La note que nous offre M. *Bonnassieux* permet de saisir les premiers symptômes du mal qui allait triompher du talent, de la tranquillité et finalement de la vie de *Schœnewerk*.

H. J.

A M. Henry Jouin.

Paris, 15 novembre 1886.

Mon cher ami,

J'ai lu avec le plus vif intérêt, dans la *Revue de l'Art français*

---

50. Honoré-Jean-Aristide, sculpteur.
51. J.-Antoine, architecte.
52. François, graveur.
53. Paul-Eugène, architecte.
54. Jacques-Hippolyte, peintre et écrivain.

Digitized by Google

à laquelle vous donnez vos soins, la notice de M. *Eude*, ainsi que le discours de *Jules Thomas* sur *Schœnewerk*. *Schœnewerk* fut, en effet, un charmant artiste que nous regrettons tous. On ne saurait donc être trop prodigue de détails à son sujet. Pourquoi les deux écrivains n'ont-ils rien dit de la femme du statuaire? Je comprends le sentiment de réserve qui a motivé leur silence. Il est pénible d'entrer dans la demeure d'un artiste où, à trois reprises, la folie est venue tout rompre. Mais *Schœnewerk* ne doit pas être fait responsable de ces épreuves successives. On en peut sonder l'amertume, étudier la marche sans manquer de respect à une mémoire que notre école contemporaine est fière d'honorer. Tout ce qui permettra de bien saisir le caractère de l'acte tragique qui a brisé la vie de notre ami, a, ce me semble, son intérêt.

Il y a environ trois ans, je fus chargé de me rendre près de *Schœnewerk* pour savoir de lui s'il accepterait volontiers la charge de Professeur de sculpture à l'École des Beaux-Arts de Lyon.

Je le trouvai seul dans son atelier de la rue de Fleurus, assis près de son poêle, plongé dans ses réflexions. Non loin de lui, le modèle en terre d'une figure, — probablement le *Lulli*, — était soigneusement enveloppé de ses linges.

L'objet de ma visite lui étant connu, *Schœnewerk* me répondit :

— « Je suis très flatté, je vous assure, que l'on ait songé à moi « pour le poste dont vous m'entretenez; mais vous connaissez « sans doute la situation de ma pauvre femme. Les médecins, les « spécialistes s'obstinent à me dire que son mal est incurable; « cependant, je ne puis croire les médecins, et je ne saurais me « résoudre à me séparer d'elle. Si elle était morte, je changerais « de langage. L'éloignement de Paris me deviendrait alors salu- « taire. Mais, tant qu'elle vivra, je cesserais de m'estimer moi- « même si je l'abandonnais! »

Ma visite se prolongea. *Schœnewerk* fut incapable d'aborder avec moi d'autres sujets. Par une pente irrésistible, il se reprenait à parler de son amie :

— « Voyez, me dit-il, en indiquant la statue placée près de lui; « voyez, je n'ai pas le courage de découvrir ce modèle et de « reprendre l'ébauchoir. Penser à elle! Aller la voir! Rentrer ici « pour y vivre de mes souvenirs, voilà désormais toute mon « existence. Je n'ai pas la force de faire plus. »

Digitized by Google

J'essayai de lui relever l'âme. Je n'y parvins pas. Mes paroles restèrent impuissantes devant cette intime et profonde douleur que je comprenais trop bien, hélas !

Cette entrevue ne fut pas la dernière. Je rencontrai *Schœnewerk* en diverses circonstances, ultérieurement à la visite que je viens de rappeler. M'ayant fait le confident de son chagrin, il me parla chaque fois, tantôt avec abandon, tantôt avec une exaltation morne et inquiétante, de la maladie de sa femme. Le spectacle de la folie, la solitude à laquelle répugnait son caractère, naturellement enjoué, devinrent une obsession croissante et précipitèrent la fin lamentable de *Schœnewerk*.

BONNASSIEUX,
Membre de l'Institut.

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

M^lle LÉON DE TRÉVERRET, COROT, LECADRE.

CXXIX. **M^lle Léon de Tréverret.** — 1875.

Ici repose — *M^lle Victorine-Raymonde — Léon de Tréverret*, — peintre sur porcelaine, — décédée — le 27 janvier 1875, — à l'âge de 73 ans.

(Montparnasse, 2^e division.)

CXXX. **Corot.** — 1875.

Jean-Baptiste-Camille — Corot, peintre, — officier de la Légion d'honneur, — décédé à Paris, — le 22 février 1875, — dans sa 79^e année. — Marie-Françoise Oberson, — femme Corot, — décédée le 27 février 1851, — à l'âge de 82 ans. — Jacques Corot, — né le 9 octobre 1771, — décédé — le 28 novembre 1847.

(Père-Lachaise, 24^e division.)

CXXXI. **Lecadre.** — 1875.

Alphonse Lecadre, — artiste peintre, — 14 avril 1875. — 33 ans.

(Montparnasse, 6^e division.)

(*A suivre.*) H. J.

Digitized by Google

LES PEINTRES DE TROYES DU NOM DE *POTHIER*.

(XVI^e SIÈCLE.)

I.

La famille *Pothier* était établie à Troyes au XV^e siècle. *Colot Pothier*, maçon, y demeurait, de 1460 à 1480, dans le quartier de Belfroy.

Cette famille a compté parmi ses membres onze peintres dans le cours du XVI^e siècle. Siret n'a fait mention que de trois de ces peintres : *Eustache*, *François* et *Pierre*. « Ils florissaient, dit-il, vers 1560[1]. »

Le nom de *Pothier* était écrit de différentes façons dans les comptes et les actes, mais la forme de ce nom, telle que nous la donnons, est certaine : les fils et les petits-fils de *Louis Pothier* ont toujours signé *Pothier*.

Nous avons trouvé dans les rôles des tailles et les comptes de la commune, dans les registres des paroisses, à Troyes, au XVI^e siècle, les noms de plus de quarante *Pothier*. Nous ne nous occuperons que des peintres, et nous nous bornerons à signaler quelques autres membres de cette famille.

Pierre Pothier était libraire et relieur au commencement du XVI^e siècle (..1501-1512). Une fille de *Louis*, Jeanne, née en 1535, a été la filleule du sculpteur *Jacques Julyot*. *Jean* et *Nicolas*, maîtres maçons, ont été employés par le *Primatrice* et *Philibert de l'Orme : Jean* a bâti le château de Saint-Léger et *Nicolas* le château de la Muette. Un autre *Jean* était potier de terre (..1552). Jeanne Pothier a été la première femme du peintre *Nicolas Aulmont* (..1564-1583); Claudine ou Claude, fille du peintre *Jean I^er*, a épousé le peintre *François Mauferé* ou *Mesfraict* (..1573-1584). Louise Pothier a été la seconde femme du peintre *Jacques Verrat* (..1580-1585), et une autre, Louise, la femme de l'orfèvre *Laurent Rouaire* ou *Roize* (..1597-1621).

L'auteur de la lignée de peintres dont nous allons parler est *Louis Pothier*, peintre lui-même, que nous avons suivi depuis 1520

1. *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles*, 2^e édition, p. 717.

Digitized by Google

jusqu'en 1551, et qui est probablement fils de *Colot Pothier*, maçon.

Nos onze peintres se sont succédé dans l'ordre suivant, au moins d'après les documents :

Louis Pothier, peintre (..1520-†1551 ou 1552).

Fils de Louis.

Nicolas, peintre (..1535-1566).
Pierre, peintre (..1538- † de 1564 à 1568).
Jean Ier l'aîné, peintre (..1540-†1557).
Jean II le jeune, peintre et verrier (..1553-1578).
François, peintre et verrier (..1539- † de 1584 à 1590).

Fils de Nicolas.

Guillaume, peintre (..1563-1593).
Eustache, peintre (..1562-†1605).

Fils de Pierre.

Dominique, peintre (1540- † de 1597 à 1600).

Fils de François.

Jean III, peintre (1563-1608).

Fils d'Eustache.

Louis II, peintre (1573-1604).

Ces peintres ont fait, comme c'était l'usage au temps où ils vivaient, tous les travaux de leur métier, même les plus vulgaires; mais nous savons, par des documents originaux, qu'ils ont été chargés de l'exécution d'ouvrages d'art, et Pithou a laissé d'une de ces œuvres une description assez détaillée pour qu'on puisse espérer la reconnaître un jour si elle n'a pas été détruite.

II.

LOUIS POTHIER.

(..1520-†1551 ou 1552.)

Louis Pothier, peintre, était probablement fils de *Colot Pothier*, maçon. Il est souvent appelé dans les comptes *Loys*, *Louys* ou *maistre Loys le paincire*.

Il signait, tantôt *Loys Potier*, tantôt *Loys Pothier*, tantôt encore *L. Pothier* (l'*L* formant monogramme avec le *P*); il fai-

Digitized by Google

sait toujours suivre son nom du dessin d'une grande fleur à six pétales.

Il épousa Jeannette, dont il eut plusieurs enfants, au moins six : *Nicolas*, *Pierre*, *Jean* l'aîné, *Jean* le jeune, *François* et Jeanne. Nous n'avons l'acte de baptême que de cette dernière :

« Le samedj d'après la Sainct Martin, xiij[e] jour de novembre (1535), a esté baptisé l'enfant à *Louys Pothier*, et l'a tenu Jehanne, femme de Jehan de France, le filz *Jacques Julyot*[1], la femme de Jehan Phelippon[2]. »

Jeanne Pothier a épousé un peintre de Troyes, *Nicolas Aulmont*.

Louis Pothier a travaillé, à Troyes, pour la ville, la cathédrale et les églises Saint-Jean, Sainte-Madeleine, Saint-Nicolas, etc.

1534. Il a été employé à peindre les décorations pour l'entrée de la reine Éléonore en 1534, et reçut 15 sous tournois par jour, pour lui et son serviteur[3].

1534-1535. Travaux de peinture du maître-autel de l'église Saint-Nicolas, entrepris avec *Henri Clément*, dit *le Lorrain*, maître maçon, *Jean Souldain*, peintre verrier, *Genet* (*Jeannet*), peintre, et d'autres.

« Pour le soupper de *Loys* le painctre, *Jehan Souldain*, verrier, *Henry* le maçon, *Genet* et autres, en faisant le marché de paindre les ymages et le grant autel d'icelle église, xxij s. vj d. »

Les statues du maître-autel furent peintes dans l'atelier de *Pothier*.

« Payé à *Loys* le painctre, pour la devise par luy faicte par escript de la paincture de la table dudict grant autel, vij s. vj d.

« ... Pour avoir escript la clef de la chappelle Sainct Roch[4]... »

1536-1537. Cathédrale. « A *Loys Pothier*, paintre, pour avoir fait seize escussons des armoiries du deffunct (Guillaume Parvi, ancien évêque de Troyes, évêque de Senlis) pour mettre aux torches et cierges aux quatre coings du poele,... xxxij s.

« ... Pour avoir faict le portraict en papier de la banière à faire pour ceste église, lx s.

---

1. *Jacques Julyot*, dont le fils a été parrain de Jeanne Pothier, est le sculpteur qui a travaillé à Fontainebleau sous les ordres du *Primatice*.
2. Archives de Troyes, paroisse Notre-Dame-aux-Nonnains.
3. Archives de Troyes, B 117.
4. Archives de l'Aube, Comptes de l'église Saint-Nicolas.

Digitized by Google

« A luy, pour avoir encore faict ledict portraitz et lavez de couleurs sur le taffetaz pour donner au brodeur, c s. t.[1]. »

3 avril 1540. Saint-Jean-au-Marché. « Payé à *Lois* le paintre, pour avoir repains le creusefit et le bassemant de S. Gérome doré de fin or, v liv.[2]. »

1540. *Louis Pothier* peignit, en cette année, les orgues de l'église Sainte-Madeleine.

1541. Il peignit l'arcade de la Belle Croix.

« Moy, *Loys Pothier*, ay marchandé ausdicts maire et eschevins de faire et parfaire de mon mestier de painctreur les platz-fondz qui couvrent la Belle Croix... et est faict ce present marché moyennant et parmy le pris et somme de quatre vingt dix livres tournoys. »

Et plus bas se trouve la quittance de cette somme signée, le 23 novembre 1541, *Loys Pothier*[3].

1546-1547. Église Saint-Nicolas. « ... Pour douze tableaux (du pardon), lequel (*Louis Pothier*) a livré le bois et collé dessus les affiches, a baillé aucunes peinctures en couleur, xxxv s.[4]. »

1547. On construisit, en 1547, une chapelle dans « la grand église de Troyes pour célébrer les vigilles et services ordonnés pour le remedde de l'âme du feu roy Françoys. »

« A *Loys Pothier*, painctre, la somme de vingt-cinq solz tournois, pour avoir painct de noir ladicte chappelle et fait quatre grands armoiries des armes de France timbrées, lesquelles estoient aux quatre quarts de ladicte chappelle, pour ce, cy xxv s.[5]. »

Septembre 1547. Église Saint-Jean. « A *Loys Potier*, painctre, pour avoir doré et peincdu ung reliquier où il y a plusieurs ossements de saincts et sainctes, pour ce iiij liv.[6]. »

1548-1549. Église Saint-Jean. « Payé à *Louys Potier*, paynctre, demeurant audict Troyes, pour avoir repainct les iiij bastons du ciel à porter le jour de la Feste Dieu... lx s.[7]. »

1548. *Louis Pothier* prit une part active, en 1548, aux travaux de décoration qui furent faits à l'occasion de l'entrée de Henri II

1. Archives de l'Aube, Comptes de l'église Saint-Pierre.
2. Archives de l'Aube, Comptes de l'église Saint-Jean.
3. Archives de Troyes.
4. Archives de l'Aube, Comptes de l'église Saint-Nicolas.
5. Archives de Troyes, B 133. La quittance est signée *L. Pothier*.
6. Archives de l'Aube, Comptes de l'église Saint-Jean.
7. Archives de l'Aube, Comptes de l'église Saint-Jean.

Digitized by Google

et de Catherine de Médicis à Troyes. Il fournit une partie des matériaux, bois et couleurs[1].

« 10 juing 1548. Est ordonné à sire Jehan Le Tartrier, commis au payement des affaires de la nouvelle et joyeuse entrée du Roy et de la Royne en ceste ville, payer à *Loys Pothier*, paincire, demeurant audict Troyes, la somme de quatorze livres tournois pour plusieurs estoffes et dorures d'or fin et d'argent pour la modelle du don faict au Roy à sa nouvelle et joyeuse entrée audict Troyes et semblablement plusieurs guidons, bastons et autres choses pour ladicte joyeuse et nouvelle entrée.

« (Signé) Boyau. »

« Je, moy *Loys Pothier*, je confesse avoir reseu du sire Jehan le Tartier la somme de quatorze livres, dont je me tiens pour contant... Témoins mon sain manuel sy mis le dix septiesme d'octobre v^c xl ix.

« (Signé) *L. Pothier*. »

Pothier travailla particulièrement à « l'enrichissement des portaulx, arcs et triumphes, tables d'attente et aultres singularitez. » Il peignit des armoiries sur une bannière, et d'autres armoiries sur « les cielz à porter sur le Roy et sur la Royne. » Il était payé 10 sous tournois par jour[2].

Il signa, le 9 juin 1548, son fils Nicolas étant absent[3], la quittance d'une somme de 7 livres 10 sous tournois, payée à celui-ci et au peintre *Girard Viare*, pour le modèle du présent qui fut fait à la reine.

Louis Pothier avait à Troyes une situation personnelle assez importante. Il fut un des *preudhommes* du quartier de Comporté chargés de procéder en 1534 à l'élection des échevins; il fut député des peintres, des brodeurs et des tailleurs d'images à l'assemblée générale du 5 avril 1539 pour l'élection des échevins; député des peintres, des imagers, des libraires, des enlumineurs et des verriers à l'assemblée générale de la Saint-Barnabé, le 11 juin 1544;

---

1. Voici la copie d'une quittance autographe du 29 août 1548, pour prix « du prest de quantité de trappans, de plattes formes et eschaffaulx pour mettre l'artillerye, » etc. : « Moy, *Loys Pothier*, je quonois avoir reseu du sire Jehan Tartier la somme de quarante-cinq souz dont je me tiens pour contant, — témoins mon sainz manuel sy mis les ans et jours desus dit. (Signé) *L. Pothier*. »

2. Archives de Troyes, K 8.

3. *Nicolas Pothier* travaillait alors au château de Fontainebleau.

Digitized by Google

député des peintres, des brodeurs, des tailleurs d'images, des libraires et des enlumineurs à l'assemblée générale du 26 mars 1545 pour l'élection des échevins. Il était en 1537 *mariglier* de l'église Notre-Dame-aux-Nonnains.

Il marchait, en 1534, avec les peintres, dans le cortège, à l'entrée de la reine Éléonore à Troyes, « vestu de taffetas vyolet avec des bouffettes de taffetas blanc. »

Il demeurait dans la rue Moyenne, près de l'église Saint-Urbain, dans une maison qu'il avait prise à loyer pour toute la durée de sa vie.

Louis Pothier mourut à Troyes à la fin de 1551 ou au commencement de 1552. Jeannette, sa veuve, lui survécut; elle vivait encore en 1563.

III.

NICOLAS POTHIER.

(..1535-1566.)

Nicolas ou *Colin Pothier* était maître peintre et doreur. Il était appelé quelquefois « maistre Nicolas » ou « Nicolas le painctre. »

Il signait, en lettres grandes et régulières, *N. Pothier*. Un écusson portant trois petits écus vides (l'écusson de la corporation des peintres) et qui produit dans certains cas l'effet d'un masque, sépare le nom du prénom.

Il était fils de *Louis Pothier*, peintre.

Un autre *Nicolas Pothier* vivait dans le même temps. Ce second *Nicolas Pothier* était maître maçon. Il a fait, de 1554 à 1563, avec *Jean Jamet*, d'après les ordres de *Philibert de l'Orme*, les ouvrages de maçonnerie et de taille du château de la Muette, près de Saint-Germain-en-Laye. Il a construit, en 1556, la Sainte-Chapelle du bois de Vincennes, et, en 1557, deux pavillons et une galerie à l'Arsenal, à Paris. Nous ignorons quel degré de parenté il y avait entre *Pothier*, le maître maçon, et *Pothier* le peintre.

Notre *Nicolas Pothier*, le peintre, a eu trois femmes :

1° (De 1535 à 1542.) Catherine Poisson.

« *Nicolas Pothier*, filz de *Loys Potier*, de ceste paroisse, prant par ordre de mariage Catherine, fille de Jehan Poisson, de la Magdeleine[1]. »

1. Archives de Troyes, paroisse Notre-Dame-aux-Nonnains, 1er registre.

Digitized by Google

2° (Avant 1559.) Nicole[1].

3° (De 1559 à 1563.) Marguerite.

Il a eu plusieurs enfants, entre autres *Eustache*, qui fut aussi peintre.

Nicolas Pothier a travaillé, de 1539 à 1550, « aux ouvrages de painture et de stucq » du château de Fontainebleau[2].

Il a aussi « vacqué esdicts ouvrages à raison de xx s. par jour... pour la venue et réception du seigneur empereur (Charles-Quint) audict Fontainebleau[3]. »

Il a travaillé à Troyes, en 1548, à l'enrichissement « des portaulx, arcs et triumphes, tables d'attentes et aultres singularitez, » lors de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis. Il était payé 10 sous par jour.

Nous trouvons, dans une quittance du 20 avril 1548[4], l'énumération de quelques autres ouvrages :

« ... Pour xxxj armoyries tant du Roy que du Daulphin, v s. ij d. pour chacune, viij l. xviij s. iij d.

« xvij armoyries de la Royne à viij s. ix d. vij l. viij s. ix d.

« Une grand armoyrie du Roy pour l'arbre Jessé doré de fin or, avecques le chappelet de l'ordre et la coronne, xlij s. vj d.

« Une douzaine d'armoyries des armes des douze pers de France, lx s.

« Une coronne avec un septre portant une main de justice au-dessus, xx s.

« iiij armoyries des armes de monseigneur de Nevers, xxviij s. »

En tout, 23 l. 17 s. 6 d.

Dans une autre quittance de 6 l. 19 s. 1 d., datée du 1er mai 1548, mention est faite de :

« vj grans escussons du Roy, à ix s. x d., liiij s.

« x escussons du Roy que de la ville, à v s. ix d., lvij s. j d.

« iiij escussons de monseigneur de Nevers, à vij s. x d., xxviij s.[5]. »

Pothier a doré de plus une partie des ornements et des accessoires qui ont pris place dans les décorations et les *mystères*.

---

1. Nicole fut marraine en 1559 de Jeanne, fils de *François Pothier*.
2. Bibliothèque nationale, mss. n° 11179. Comptes des Bâtiments du Roi.
3. Charles-Quint est arrivé à Fontainebleau le 21 décembre 1539.
4. Archives de Troyes.
5. Archives de Troyes.

Digitized by Google

Voici un des articles du compte :

« ... Pour deux coronnes pour deux enffans de l'arbre des douze pers de France, l'une du Roy et l'autre pour le comte de Champaigne, dorer de fin or,... xx s. »

La ville de Troyes fit présent d'une pièce d'orfèvrerie à Catherine de Médicis, à l'occasion de cette entrée en 1548. Elle demanda à *Nicolas Pothier* un dessin, « ung portraict, » pour lequel *Pothier* reçut 5 sous tournois.

« (7 mai 1548.) A *Nicolas Pothier*, paincire, v s. t., pour ung portraict par luy faict du présent que l'on entend faire à la Royne. »

Ce premier projet ne fut pas adopté, car *Nicolas*, cette fois de concert avec un autre peintre de Troyes, *Girard Viare*, fit un autre dessin qui fut accepté, puisque *Viare* et lui en firent pour la ville un modèle peint, doré et argenté.

On conserve à Troyes, aux archives de la ville, la quittance du prix de ce modèle que le père de *Nicolas*, *Louis Pothier*, et *Girard Viare* signèrent le 9 juin 1548, *Nicolas* étant retourné à Fontainebleau.

Le mandement est aussi daté du 9 juin :

« ... Payer à *Girard Vyarre* et *Nicolas Pothier*, painctres, demeurant à Troyes, la somme de sept livres dix sols tournois, pour leurs paines et salaires d'avoir faicte et estoffée d'or et d'argent la modelle du present et don de la Royne à sa nouvelle et joyeuse entrée faicte audict Troyes... »

La quittance est de la main de *Louis Pothier :*

« Nous, *Girard Vyarre* et *Nicolas Pothier*, painctres, demeurant à Troyes, confessons avoir eu et reseu de messieurs les maire et eschevins de la ville de Troyes, la somme de sept livres dix solz tournois pour nos poines, salaires et vacacions d'avoir faict et parfaict la modelle du présent et joyeulx don que l'on entend faire à la Royne en sa joyeuse et nouvelle entrée naguères faicte audict Troyes, et icelle modelle estoffer d'or et d'argent, ainsi qu'il estoit nécessaire, et laquelle somme de sept livres dix solz tournois nous avons receue par les mains du syre Jehan Le Tartrier, eschevin de ladicte ville, dont nous tenons pour contens et payé et en quictons et avons quicté par ceste mesdicts sieurs et tous autres, combien que pour icelle modelle deussions avoir, par promesse à nous faicte, plus grosse somme, et pour ce que ledict *Nicolas Pothier* n'estoit présent à faire la présente quictance,

Digitized by Google

Loys Pothier, peinctre, son père, demeurant audict Troyes, a signé la présente quictance et icelle (un mot illisible). Ce neufviesme jour de juing l'an mil cinq cens quarante huict.

« (Signé) *Loys Pothier. G. Viare.* »

C'est ce modèle qui fut présenté à la reine; la pièce d'orfèvrerie elle-même lui fut offerte plus tard.

Nicolas Pothier a fait différents ouvrages de peinture et de dorure pour la cathédrale et pour les églises Saint-Étienne et Sainte-Madeleine.

Il fit, en 1551-1552, avec un de ses frères, *Jean* l'aîné, un marché pour « la paincterye des feutz des orgues » de l'église Saint-Étienne, et peignit les étendards que tenaient des anges placés au-dessus de ces orgues.

1556-1557. Église Saint-Étienne. « ... Pour avoir reverny et réparé de paincture le tableau de la Conception Nostre-Dame que feu monsieur Clément a laissé par testament, xj s. t. »

1558. Cathédrale. « Pour quatre douzaines d'armoyries aux armes dudict deffunct (Jean de Bryon, chanoine de Saint-Pierre)... et pour quatre tableaux en bois d'icelles armoyries suspendues... »

1559. Église Saint-Étienne. « ... Pour peindre ladicte banière selon la devise plus à plein contenue en l'obligation passée par notaires royaulx... xlv liv. t. »

1559. Ville. « ... Pour avoir painct en chacune des bannerolles les armoyries de France et celles de Champagne avec or et azur, avec les broches et fleurons desdicts panonceaulx et relavé ung gros vase de plomb painct d'or et azur mis sur le bout de la poincte de la fenestre... »

1564. Église Sainte-Madeleine. « ... Pour avoir paint la bannière de l'église, de marché faict, xij liv. t.

« Pour avoir repainct le baston de la croix, x s. t. »

Nicolas Pothier avait fait des peintures pour la décoration des portes et des places de la ville, lors de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis en 1548; il fut employé à des tableaux du même genre, en 1563, pour l'entrée du duc d'Aumale, gouverneur de Champagne et de Brie, et, en 1564, pour l'entrée de Charles IX.

Digitized by Google

Entrée du duc d'Aumale (1563).

A cette époque, *Nicolas Pothier* avait pour serviteur *Jean Hurant*, qui est devenu maître peintre.

« Pour l'entrée de monseigneur d'Aumalle.

« viij escussons avec leurs chappeaux de triumphe, desquelz les cinq ont esté painctz des armoiries dudict seigneur d'Aumalle.

« Item, ung où estoient painctes les armoyries du Roy et aux deux aultres estoient painctes les armoyries de la ville, viij liv. t.

« v festons... l s. t.

« Plus, pour avoir painct le chassis du ciel, lequel fut porté devant mondict seigneur d'Aumalle et pour viij bastons painctz, desquels les quatre servoient à porter ledict ciel et les aultres quatre estoient pour les quatre commissaires, x liv. j s. t.

« Pour tout, xij liv. x s. t. »

(Quittance.) « J'ay, *Nicoulas Pothier*, painctre, demorant à Troyes, confaisse avoir receu de noble homme Jehan Lescoq, recepveur des deniers comuns, dont et aultroyz de la ville de Troyes, la somme de dix livres dix sept soulz huict deniers tornois, de laquelle somme... je me tient pour contant et promet esquitez ledict Lescoq envert messieurs les mère et eschevins et tout autre qu'il apartiendra.

« Faict ce seiziesme jour de juilliet mil cinq cens soixante et troys.

« (Signé) *N. Pothier*[1]. »

Entrée de Charles IX (1564).

Nicolas Pothier (« mestre *Nicollas Pothier* ») a dirigé les travaux des peintres. Il était le « chef et conducteur des painctres, » et fut payé 15 s. t. par jour. Il faisait commerce des objets de son métier, car nous avons de lui des quittances du prix « de potz de terre, de godetz de terre, de pinsseaux et de brosses, de colle, de blanc de croye, » de couleurs, fournis par lui. De plus, son frère *François* et lui ont livré des bois en cette occasion[2].

28 janvier 1563 (1564). « A *Nicolas Pothier*, painctre, la

1. Archives de Troyes, Comptes de la ville.

2. « Partyes des bois delyvrez par *Nicolas* et *François les Pothiers*. » État du 20 juin 1564 montant à 199 liv. 6 s. 3 d. Mandement du 20 juin 1564, et quittance signée *N. Pothier* et *Françoys Pothier*.

Digitized by Google

somme de unze livres cinq solz tournoys, pour avoir faict et fourny dix huict grandes armoiryes des armes du Roy, qu'il a fètes pour la novelle et joyeuse entrée dudict sire,... cy xj liv. v s. t.

« J'ay, *Nicolas Pothier*, painctre, demorant à Troyes, congnoist et confaisse avoir eu et reseu de Robert Largentier, receveur de ladicte ville, la somme de unze livres cinq soulz pour les causes cy dessus déclarés pour les dix huict armoyries il contenue, tesmoing mon sainct manuel, sel mis cedict jour xxviij de janvier 1563.

« (Signé) *N. Pothier.* »

20 mars 1563 (1564). « Je, *Nicolas Pothier*, painctre, demeurant à Troyes, confesse avoir receu de Robert Largentier, recepveur de la ville de Troyes, la somme de soixante solz pour avoir painct l'ensseigne de la trompette de la ville en une enseigne de taffetas, assavoir d'un côté les armoyries du Roy avec un chappeau de triumphe, et de l'autre costez les armoyries de ladicte ville, le tout d'or et d'asur, de laquelle somme je me tient contant, tesmoing mon seing manuel cy mys, ce xx^e^ mars mil v^c^ lx trois avant Pasques.

« (Signé) *N. Pothier.* »

28 mars 1563 (1564). « Nous, Jacques Passot (et *Nicolas Pothier*), painctre, confesse avoir repceu de,... la somme de xxx sols pour avoir besongné de mon estat avec mon filz aux basteaux du Roy à faire des armoyries et aultres choses.

« (Signé) Passot. »

Les mots « et *Nicolas Pothier* » ont été rayés, et les mots « avec mon filz » ont été ajoutés.

A Troyes, au xvi^e^ siècle, les maires et échevins mettaient en adjudication publique une partie des travaux. C'est ainsi que l'entreprise de l'érection et de la décoration de l'arc de triomphe qui devait être élevé « au bas du marché au bled » fut mise en adjudication en avril 1564. *Nicolas Pothier* se présenta aux enchères, et ce travail ne lui fut pas adjugé.

Il reste à parler d'un dernier ouvrage.

25 avril 1564. Mandement. « A *Nicolas Pothier*, painctre, la somme de unze livres tournois pour avoir argenté et doré ladicte modelle présentée au Roy et pour avoir faict et fourny les quatre bastons du ciel soubz lequel estoit ledict seigneur Roy à son entrée. »

La quittance, signée *N. Pothier*, porte la date du 27 avril 1564.

Digitized by Google

19 octobre 1564. Mandement. « A *Nicolas Pothier*, painctre, la somme de six livres tournoys à luy accordée pour avoyr repainct et argenté la modelle dudict présent faict au Roy, à son entrée en ceste ville, laquelle avoit esté gastée et souillée estant ès mains de l'orfèvre, auquel elle avoit esté baillée pour luy servir de patron, ci vj liv. t. »

La quittance, signée *N. Pothier*, porte la date du 20 octobre 1564[1].

Nicolas Pothier demeurait dans le quartier de Comporté, à Troyes. Il habitait, en 1552, une maison « assize devant l'église Sainct-Remy[2]. »

Il fut député des « painctres et ymagers » à l'assemblée générale du 15 novembre 1555 pour l'élection des échevins, et député des « paintres, verriers et ymagers » à l'assemblée générale des habitants du 26 juillet 1562.

Dans les actes de déclaration de religion, en 1563, *Nicolas Pothier* est inscrit, en même temps que « Marguerite sa femme, Eustace et Dominique, leurs enfans..., *Jean Hurant*, leur serviteur. »

IV.

PIERRE POTHIER.

(..1538- † de 1564 à 1568.)

Pierre Pothier, peintre, était fils de *Louis Pothier*.

Il y a eu à Troyes un autre Pierre Pothier, qui était libraire et relieur. Ce *Pierre I^er^ Pothier* demeurait dans la Grand'rue, et vivait de 1494 à 1512.

Pierre II Pothier, le peintre, signait *P. Pothier*.

Il a été marié et a eu plusieurs enfants[3], baptisés à l'église Notre-Dame (Saint-Jacques).

Nous donnons trois des actes de baptême à raison de la qualité des parrains.

« Le lundi, jour de feste monseigneur Sainct-Martin (11 no-

1. Archives de Troyes, Comptes de la ville.

2. Bibliothèque nationale, collection de Champagne, vol. LXXXIII, rèntes et censives de Troyes, fol. 21 et 124.

3. Nous ne connaissons pas le nombre des enfants de *Pierre Pothier*, parce que quatorze années (de 1544 au commencement d'avril 1558) manquent à la collection des registres de la paroisse Notre-Dame.

Digitized by Google

vembre 1538), a esté baptisé le fils à *Pierre Potier*, et l'a tenu... (illisible), et *Louys Potier*, la vesve Jehanne Cousturier. »

« Le mardi xxiij septembre (1539) a esté baptisez l'enfant à *Pierre Potier*, et l'a tenue la mère *Pierre Potier*, la fille *Jacques Julliot*, nommée Magdeleine, *Bertrand Thironneur*, verrier.

« Le mesme jour (le dimanche de la Quasimodo 1540), a esté baptisé l'enfant à *Pierre Potier*, et l'a tenu Me Dominicle Recovry[1], Claude Remyot et la femme de M. Louys Pytouyt, médecin[2]. »

Pierre Pothier était, depuis 1554, de la confrérie de Saint-Roch à l'église Notre-Dame-aux-Nonnains ; il était un des marguilliers (*marigliers*) de cette église et en a signé les comptes de 1554 à 1558[3].

Il a fait des peintures de statues, de bannières, etc., et d'autres ouvrages pour l'église Saint-Jean.

1545-1547. « ...Pour avoir escript un dicton de prophétie en la cloison du revestière, x s. »

1558-1559. « Pour avoir painct et escript les commendements de Dieu et de l'église, iv liv.

« Pour avoir repaint l'ymage Sainct Rhoc et la banière du cloché, xvj s.[4]. »

Pothier a travaillé, comme peintre et doreur, aux préparatifs faits pour l'entrée de Henri II en 1548. Il était payé 10 s. t. par jour.

« ...Pour avoir dorey trois coronnes pour les effigies représentans les enfans du Roy, ung daulphin et ung croissant, x s.

« Pour avoir dorey de fin or deux coronnes pour deux des douze pers de France, représentant le Roy et l'aultre le comte de Champagne, xx s. »

Pierre Pothier demeurait dans le quartier de Comporté, dans une maison « assise en la grant Rue, près ceste église (l'église Saint-Urbain)[5]. »

Il est mort de 1564 à 1568. Sa veuve vivait encore en 1574.

---

1. *Domenico Ricoveri* ou *Dominique le Florentin*, le sculpteur.
2. Ces trois actes se trouvent dans le premier registre des actes de la paroisse Notre-Dame (Archives de Troyes).
3. Archives de l'Aube, Comptes de l'église Notre-Dame-aux-Nonnains.
4. Archives de l'Aube, Comptes de l'église Saint-Jean.
5. Archives de l'Aube, Comptes de l'église Saint-Urbain, 10 G 134.

Digitized by Google

V.

JEAN Ier POTHIER L'AINÉ.

(..1540-†1557.)

Jean Ier Pothier l'aîné, peintre, était fils de *Louis Pothier*. Il signait *Jehan Pothier*.

Nous avons parlé, dans la notice de *Nicolas Pothier*, le peintre, d'un *Nicolas Pothier*, maître maçon. Un autre maître maçon, du nom de *Jean Pothier*, a exécuté, de 1558 à 1569, « au chasteau de Saint-Léger en la forest de Montfort l'Amaulry, » des travaux de maçonnerie et de taille « suivant le marché qu'il a fait avec Me *Philbert de l'Orme*[1]. »

Jean Pothier, le peintre, a épousé, avant 1548, une des filles de Jean Maillet, tavernier, et son frère *François*, peintre comme lui, s'était marié avec une autre fille de Jean Maillet, Claudine.

Jean l'aîné a eu une fille, Claudine ou Claude, qui devint la femme de *François Mauféré* ou *Mesfraict*, peintre.

Il a travaillé, de 1540 à 1550, avec ses frères *Nicolas* et *François*, au château de Fontainebleau.

« A *François* et *Jehan Potier* frères, paintres, pour avoir vacqué, sous la conduitte et charge de maistre Sébastian Serlio, architecteur du Roy, aux ouvrages de paintures de deux petits huissets de menuyserie d'une petite aulmoire au cabinet du Roy[2]. »

Pothier a fait à Troyes, en 1544, un tableau représentant un saint Bonaventure, sous les traits de Morel, docteur en Sorbonne, et une sainte Claire, sous les traits d'une abbesse de l'ordre des Cordeliers, dont Nicolas Pithou a donné l'histoire et la description.

« Quelques années après son révoltement (1544), représentant comme un énigme ce qu'il couvoit au dedans, il (le cordelier Morel, docteur Sorbonique) se fit peindre et pourtraire après le vif par un expert et sçavant peintre de Troyes nommé *Jean Pothier*, et tirer au naturel sur un tableau, soubz le nom de sainct Bonaventure. A quartier de son effigie estoit peint un chappeau de cardinal pendu à un arbre, sur lequel il avoit les yeux et le regard

1. Bibliothèque nationale, mss., fonds français, n° 11179; Comptes des Bâtiments du Roi, fol. 285, 387 et 436.

2. Bibliothèque nationale, mss., Comptes des Bâtiments du Roi, fonds français, n° 11179, fol. 183 verso.

Digitized by Google

fichez. Au revers de ce tableau estoit tirée l'effigie de sainte Claire sur le vif d'une certaine religieuse ou abbesse de son ordre, de laquelle il avoit le bruit d'estre très affectionné serviteur. Ce tableau demoura quelques iours en la boutique du peintre, exposé à la veue de tous. Plusieurs qui le voyèrent s'en rioient et néantmoins en demouroient fort scandalisez. Ce que venu à la congnoissance de Morel le fascha au possible et le contreignit de retirer ledict tableau[1]. »

Jean Pothier a travaillé, à Troyes, pour la ville, pour les églises Saint-Jean, Sainte-Madeleine et Saint-Nicolas, depuis 1548 jusqu'à sa mort.

Il a été employé, en 1548, aux préparatifs de l'entrée de Henri II, et était payé 10 sous tournois par jour.

« ... Pour avoir painct l'enseigne coronnalle de l'infanterye à pied,... c s. t.

« Pour avoir travaillé à l'enrichissement des portaulx, arcs et triumphes... »

1548-1549. Église Saint-Jean. Peinture d'une statue.

1549-1550. Église Sainte-Madeleine. « ... Pour avoir racoustré la belle table du grant autel et l'avoir redoré,... xxxij s. vj d. t. »

1551-1552. Église Saint-Jean. « Payé le xj^e^ jour d'octobre à *Jehan Pothier*, paintre, demeurant à Troyes, xv l. x s. t., pour avoir paint xij fillatières de fin or sur la première voste de ladicte église que vj crois pour porter à l'extrême ungsion, pour ce xv liv. x s. t. »

1551-1552. Église Saint-Étienne. « ... Pour avoir paintz et enrichy d'or et d'azur le cyboire de ladicte église, x liv. »

Jean et *Nicolas Pothier* ont fait, en 1551-1552, un marché « pour la paincterye des feutz des orgues » de l'église Saint-Étienne.

1551-1552. Église Saint-Nicolas. « Payé le xvij^e^ jour de juillet,... pour avoir painct ix fillatières, lesquelles ont esté mises et apropriées en la iij^e^ vouste du cueur de ladicte esglise que pour avoir painct xij crois propres à porter à l'extrême ungtion, pour ce xx liv. x s. t.

« ... Pour la table Sainct Yve en plusieurs fois. »

---

1. Nicolas Pithou, *Histoire ecclésiastique de l'église prétendue réformée de la ville de Troyes*, livre II. Bibliothèque nationale, mss., collection Du Puy, vol. 698, fol. 38, et collection de Champagne.

Digitized by Google

1555-1556. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir painct à neufz les deulx Sainct Jehan, les deux embassemens de pierre, estant tous les ymages ensemble la vignette, le tout d'or, aussy le tout estant sur le grand hostel, xxj liv. xv s. t.

« ... Pour avoir peinct et reverny ung tableau de Nostre Dame des vij douleurs... estant sur le grand portal, aussy avoir painct de vermillon le tableau carré à porter le Corpus Domigny, ensemble les chassis, et aussy avoir painct une petitte saincte Margueritte estant au dessus de l'huis du trésor et ung petit baptesme près des fons et y avoir painct un sainct Laurens faict de bois estant près le ciboire, pour le tout la somme de iiij liv. t.

« ... Pour la dorure et paincture de la cloison du cueur mise devant la chapelle de la coronne, xxx liv. t.

« Plus, pour l'autre cloison du travers du cueur faicte de pareil ouvrage que celle viz à viz d'elle avec la (illisible) du grant autel qu'il a doré et painct, d'accord faict à luy... xliiij liv. t. »

1556-1557. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir escript la frise estant en la cloison devant le grant austel faicte d'or en champ de noir... lx s. »

(La quittance est signée *Jehan Pothier*.)

« ... Pour avoir painct le dosier de la muraille derrière les orgues depuys le bas de la verrière jusques en bas desdictes orgues... v liv. t. »

(La quittance est signée *Jehan Pothier*.)

« Payé à la vefve de *Jehan Pothier*, paintre, pour avoir painct, doré et racoustrer cinq cloisons à l'entour du cueur, et ce suyvant le marché à luy faict, la somme de cl liv. t. »

Jean Pothier demeurait dans le quartier de Comporté dès l'année 1548, et habitait, en 1548, dans la maison de son beau-père, le tavernier Jean Maillet.

Il est mort, à Troyes, au commencement de l'année 1557. Sa femme lui a survécu.

VI.

JEAN II POTHIER LE JEUNE.

(..1553-1578.)

Jean II Pothier le jeune était peintre et verrier.

Il a épousé Nicole et a eu d'elle plusieurs enfants, au moins quatre : Pierre, baptisé le 2 août 1553; Pierre, baptisé le

Digitized by Google

14 novembre 1559; Toussaint, baptisé le 1er novembre 1560, et Jean, baptisé le 16 septembre 1565[1].

Jean Pothier le jeune a été employé par la ville de Troyes en 1566 :

« A *Jehan Pothier*, painctre,... pour avoir besongné de son estat (au présent du Roi)... »

Il vivait encore en 1578.

VII.

FRANÇOIS POTHIER.

(..1539- † de 1584 à 1590.)

François Pothier, peintre et verrier, était fils de *Louis Pothier*, le peintre, frère des peintres *Nicolas*, *Pierre* et *Jean*. Il est souvent désigné dans les comptes sous le nom de « Françoys le verrier. »

Il signait *Françoys Pothier*, et un écusson allongé portant dans le champ trois petits écus vides (l'écusson des artistes) séparait le prénom du nom.

Il s'est marié deux fois :

En premières noces, avec Claudine, fille du tavernier Jean Maillet, sœur de la femme de son frère (*Jean* l'aîné[2]) ;

En secondes noces, avec Jeanne Molu.

Il a eu de Claudine Maillet au moins cinq enfants : Jeanne, baptisée le 24 juillet 1559; François, baptisé le 24 mai 1561; Jean, baptisé le 29 avril 1563 ; Guillemette, baptisée le 23 avril 1564; Jérôme (Hiérosme[3]).

En 1563, lors de la déclaration de religion, on inscrivit au registre : « *François Potier*, painctre et verrier. Claudine sa femme et leurs enfans. » Claudine Maillet a tenu sur les fonts du baptême, le 1er septembre 1564, un fils du peintre *Jean Aumont* et de Jeanne Pothier, sa femme. C'est la dernière mention qui existe d'elle.

Jeanne Molu n'a pas donné d'enfants à *François Pothier;* elle

1. Archives de Troyes, paroisse Saint-Jean.

2. C'est à raison de ce premier mariage que *François Pothier* est désigné quelquefois dans les comptes et les actes sous le nom de *François Pothier dit Maillet*.

3. Les enfants de *François Pothier* et de Claudine Maillet ont été baptisés à l'église Notre-Dame-aux-Nonnains.

Digitized by Google

était mariée à celui-ci en 1578, car nous l'avons vue marraine, cette année, d'une petite-nièce, Marie, fille d'*Eustache Pothier*.

François Pothier a travaillé avec ses frères, *Nicolas* et *Jean*, au château de Fontainebleau. Il y a été employé à plusieurs reprises, de 1539 à 1550, mais il ne paraît pas avoir fait chaque fois un long séjour à Fontainebleau.

Il a fait des travaux pour la ville et dans presque toutes les églises de Troyes.

1540-1541. Église Saint-Étienne. « Payé à *Françoys*, verrier, pour avoir refaict ung grand pertuys en la verrière qu'a baillée Mᵉ Tossaincts Bien Aymé ou cueur de ladicte église, du costé de la grosse tour, pour ce v s. t. »

1543-1544. Église Saint-Étienne. « A *Françoys* le verrier, pour avoir racoutrey une vieille verrière pour mettre en la fenestre où est le bréviaire de ceste église, pour ce payé vj s. viij d. t. »

1545-1546. Église Saint-Étienne. « A *François* le verrier, pour avoir reffaict l'escusson du Roy estant en la verrière de la chapelle de feu monsieur de Sainct Germain, lequel estoit rompuz, et reffaict ung paneau d'une des verrières de la nef par hault... xij s. t. »

1548. *François Pothier* a fait des peintures pour la décoration des portes, des arcs de triomphe, des façades de plusieurs édifices, à l'occasion de l'entrée de Henri II. Il était payé 10 s. t. par jour.

1548-1549. Église Saint-Jean. « Pour avoir racoustré des verrières... vij s. »

1549-1550. Église Saint-Jean. « Payé à *François Pothier*, verrier, demeurant à Troyes, pour avoir racoustré une verrière estant en la chappelle des tanneurs,... cv s. t. »

La quittance, datée du 13 octobre 1549, est signée *Françoys Pothier*.

1563-1564. Église Notre-Dame-aux-Nonnains. « ... Pour avoir refaict une haulte verrière... xxij ș. vj d. t. »

1564. Ville. Les préparatifs faits pour l'entrée de Charles IX en 1564 n'ont pas été moins importants que ceux faits en 1548. *François Pothier* y a pris une part active. Il était payé 12 s. t. par jour. On conserve dans les archives de la ville les comptes de cette entrée, et l'on y remarque les quittances données par *François Pothier*.

1566-1567. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir faict une verrière... »

Digitized by Google

1569-1570. Église Saint-Jean. « ... Pour réparation d'une verrière faicte en ung tableau estant près le grant autel et aussy la lampe de devant le crucifix, vij s. vij d. t.

« De ce avoir par luy desmonté et rétably, refaire et racoustrer toute la verrière de la chapelle de feu noble homme Nicolas Pinette, et icelle accommoder selon les menaulx nouvellement faicts et à y faire fynir les figures qui sont de présents et le tout rendre faict et parfaict bien et deuement... moyennant et parmy la somme de xxij liv. x s.

« Pour une grande lanterne toute neufve, avoir ragrandir l'autre qui estoit déjà faicte et remonter le tout à neuf pour esclairer en la grande nef, iiij l. t. »

1570-1571. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir relevé et rassis les verrières de la chapelle du revestière de céans et ycelles faire revenir à la formette et menaulx... et aussy pour avoir relevé et rassis la verrière Sainct Sébastien, xj l. t. »

1574-1575. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir refaict et racoustré la grande verrière du cueur de ce qu'il estoit tombé des vents de la veille de Noël... l s. t. »

1577-1578. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir racoustré deux pagnots de verrière et plusieurs bordures... iij liv. x s. t.

« Payé à *Françoys Potier*, pour avoir rabilié troys pagnots de verre aux haultes verryères de la nef, iij liv. t. »

1578-1579. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir fait un pano neuf en la chapelle des taneurs contenant dix pié et demy... vij liv. xvij s. t. »

François Pothier demeurait dans le quartier de Comporté. Il paraît avoir été dans une bonne condition de fortune, car le taux de sa contribution à l'impôt pour le roi a toujours été relativement élevé.

Il a été député des « imprimeurs, libraires, enlumyneurs, painctres, verriers, brodeurs et ymagers » à l'assemblée générale du 11 juin 1554, des « paintres, verriers et ymagers » à l'assemblée générale du 1er avril 1567 pour l'élection des échevins, des peintres, des verriers et des imagers à l'assemblée générale du 11 juin 1568.

François Pothier est un des signataires des « doléances des painctres verriers » de Troyes adressées, en 1576, aux États généraux de Blois. Il est dit dans ces *doléances* « qu'on prenne garde à ce que la jeunesse soit bien instruicte. »

Digitized by Google

Pothier est mort de 1584 à 1590. Sa seconde femme, Jeanne Molu, vivait encore en 1600.

VIII.

GUILLAUME POTHIER.

(..1562-1593.)

Guillaume Pothier était peintre et verrier.

Il était fils de *Nicolas Pothier* et de Marguerite, sa femme.

Il a épousé Odette Rouaire, qui lui donna, en août 1572, une fille, Jeanne, dont l'orfèvre *Jean Rouaire* fut le parrain, et Marguerite, femme d'*Eustache Planson*, peintre verrier, la marraine[1].

Guillaume Pothier était, en 1564, apprenti d'*Eustache Planson*, et travailla avec celui-ci aux préparatifs de l'entrée de Charles IX. Il était payé alors 5 s. t. par jour.

IX.

EUSTACHE POTHIER.

(..1562-†1605.)

Eustache Pothier, maître peintre, était fils de *Nicolas Pothier* et de Marguerite, sa femme.

Il signait *E. Pothier*. Son nom était accompagné d'un écusson portant dans le champ trois petits écus vides, deux et un, et dessiné entre le prénom et le nom.

Eustache a épousé Nicole Cornet, dont il a eu au moins six enfants, baptisés, le premier à l'église Saint-Jean, et les autres à l'église Saint-Jacques : Louis, le 19 septembre 1573; Madeleine; Marie, le 17 novembre 1578; Louise, le 2 juin 1581 (elle épousa *Laurent Roize*, orfèvre); Jean, le 28 juillet 1584; Nicolas, le 22 septembre 1586.

Eustache Pothier et sa femme ont tenu sur les fonts de baptême les enfants de plusieurs peintres de Troyes : *Eustache*, en 1576, d'une fille de *Nicolas Millot;* en 1578, d'un fils de *Jean Margaley;* en 1583, d'une fille de *Nicolas Verrat;* Nicole, en 1573, d'un fils de *Pierre Thays;* en 1575, d'un fils de *Nicolas Millot;*

1. Marguerite, mère de *Guillaume Pothier*, avait épousé en secondes noces le peintre verrier *Eustache Planson.*

Digitized by Google

en 1577, d'une fille de *François Mesfray* et de Claude Pothier, sa femme.

Pothier a fait des peintures pour la ville, pour la cathédrale et quelques-unes des églises de Troyes, principalement pour l'église Saint-Jean.

Nous ne citerons qu'une partie de ces ouvrages, parmi lesquels plusieurs sont des tableaux.

1563 et 1564. Ville. Entrée de Charles IX. Notre peintre était payé 12 s. t. par jour.

1570-1571. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir repaint et racoustré les parements du grand hostel, tant par hault que par bas, qu'on a acoustumé maitre durant le karesme, vj liv. t.

« ... Pour deux portraictz du batesme de Nostre Seigneur, ensemble troys aultres pourtraictz pour remplir la cloyson du cueur et pour avoir refaict et racoustré le chapeau du triumphe mis au may le jour de feste Sainct Jehan et avoir relavé les ymages Nostre-Dame et Sainct Jehan, vij liv. t.

« ... Pour avoir painct et doré de fin ort la cloisson, cornisse, termes et bazes, bathesme, arcades et tout ce qu'il est contenu en ladite cloison, laquelle faict fermeture de la croizée du cueur, comme plus à plain appert du marché, lxx liv. t. »

1571. Ville. Entrée de Henri, duc de Guise, gouverneur de Champagne et de Brie.

« A *Estaxe Potier*, painctre, la somme de xxxij s. vj d. tournois pour avoir dépainct des couleurs dudit sieur de Guyse les quatre bastons portans ledit ciel et le chassis dudict ciel, pour ce cy xxxij s. vj d. t. »

La quittance autographe, signée *E. Pothier*, est datée du 18 novembre 1571.

1571-1572. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir doré et painct le crucifyment qui est dedans le petit portal de l'église et pour le hystoire du preschement de Sainct Jehan, ensemble la table qui est au dessoubs pour mettre au may le jour de la Saint Jehan, vij liv. t.

« Pour avoir painct et doré la croix crucifix[1], ensemble avoir assuré la dorure de derrière ledict crucifix, semé d'estoilles d'or, qui est au-dessus de l'obenistier neuf devant le petit portal de l'église de ceans, viij liv. x s. t. »

1. Faite par *François Gentil.*

Digitized by Google

1578. Ville. « A *Eustace Potier*, paincire audit Troyes, la somme de douze livres tournois pour la façon de douze armoyries des armes dudict seigneur duc (le duc d'Aumale), mises dans ladicte église (Saint-Pierre) durant ledict service et pour avoir noircy et racoustré la chappelle de boys sur laquelle ont esté mys les cierges de lumynaire faict pour ledit service, ainsi qu'il appert par ordonnances et quittances des iiij[e] et v[e] jours de juin audict an (1573)[1]. »

1573-1574 Église Saint-Jean. « ... Pour avoir repaint à neuf l'histoire qui se met au may de la dédicace... xv s. t. »

Février 1575. Ville. Service funèbre fait à l'occasion de la mort du cardinal de Lorraine.

Pour avoir peint « quatre douzaines armoyries du cardinal...

« ... Pour avoir faict de noir la chappelle,... doré un sagitaire de fin or... »

1577-1578. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir potraict xxj piesses pour trois chappes de velours cramoisi rouge, xij liv. t. »

1578-1579. Église Saint-Jean. « ... Pour avoir redoré les pieds des saincts de céans, ensemble de Sainct Sébastien et Saincte Anne et aultres choses qu'il a faictes... iij escus soleil. »

1591-1592. Église Saint-Jean. « ... Au sir *Ustache Pothier*, paintre, demorant à Troyes, pour avoir relaver le Dieu du pillier, ensemble les ventaux et remis de couleurs en ce qui estoit passé et escalié, ci j escu.

« ... Pour avoir repaint le visage des ymages de Saint-Jehan, Nostre Dame et petit Dieu, et avoir faict deux chapeaux de lierre et fournir le clinquant... xlv s. t. »

12 août 1592. Église Saint-Jean. « ... A maistre *Ustache Potier*, paincire, pour avoir blanchir les comlonbètes de la verrière neufve du petit portail et le gros pilier attenant... xxx s. t. »

1593. Ville. Service funèbre du gouverneur de Troyes.

« Reçu... xx escus soleil pour avoir doré et peins l'enseigne et guidon cornette avec la cote d'armes, casques et ganteletz pour les funérailles de feu monsieur de Sésac[2], xix juillet mv[c] lxxxiij. (Signé) *Eustache Pothier*[3]. »

1. Bibliothèque nationale, mss., fonds français, collection de Champagne, vol. 84. Compte des deniers patrimoniaux de la ville de Troyes pour 1572-1573, fol. 59.

2. François, baron de Casillac, seigneur de Césac et de Polisy, était gouverneur de Troyes.

3. *Archives de l'Art français, Documents*, t. V, p. 185.

Digitized by Google

1599. Église Sainte-Savine. « ... Pour avoir painct le crucifiement et l'image de Saincte Savine et celle de Nostre Dame...
iij escus soleil[1]. »

1603-1604. Cathédrale. « ... Pour avoir doré de fin or et fin azur la piramide qui est au-dessus de la Tour. »

L'abbé Coffinet a placé *Eustache Pothier* au nombre des peintres verriers de Troyes; nous n'avons pas trouvé dans les comptes la mention d'ouvrages de peinture sur verre ou de vitrerie qui aient été faits par lui; c'est évidemment par erreur que l'abbé Coffinet fait remonter à 1540 les premiers travaux d'*Eustache*.

Pothier demeurait dans le quartier de Comporté et habitait, en 1572, une maison sise dans la Grand'rue, près de l'église Saint-Urbain. On peut juger, d'après le taux de ses tailles, qu'il était dans l'aisance.

Il était, en 1595 et en 1597, lieutenant de la deuxième compagnie du quartier de Comporté. Il a été, en 1576, avec son oncle *François Pothier*, un des signataires des doléances qui furent présentées par les peintres verriers de Troyes aux États généraux de Blois.

Eustache Pothier fut député des « painctres, verriers et ymagers » à l'assemblée générale des habitants du 22 février 1590.

Il est mort en 1605. Sa veuve vivait encore en 1624.

Un des hommes qui ont fait le plus de recherches dans les archives à Troyes a pensé qu'il y a eu deux peintres du nom d'*Eustache Pothier* : le premier aurait travaillé de 1562 à 1575, et le second de 1590 à 1604. Ce qui a motivé cette assertion, c'est surtout la différence dans les signatures du peintre. Nous, qui avons suivi *Eustache Pothier* pendant toute sa vie, tant par les actes des paroisses que par les comptes, nous avons acquis la certitude qu'il n'y a eu à Troyes qu'un peintre de ce nom, le fils de *Nicolas Pothier*. Un seul fait le démontre : *Eustache* a eu de sa femme Nicole Cornet une fille, nommée Madeleine. Le 5 avril 1601, « Magdeleine, fille de Me *Stase Pothier*, paintre, » était marraine, et le 8 janvier 1606, « Magdeleine, fille de feu *Eustache Pothier*, painctre, » est encore marraine. De plus, le 3 octobre 1601, « Nicole Cornet, femme de *Eustache Pothier*, painctre, » est

1. Arnaud, *Voyage archéologique dans le département de l'Aube*, p. 71. — Arnaud a lu le nom du peintre : *Rustard Pothido*.

Digitized by Google

marraine, et le 15 juin 1610, « Nicole Cornet, veufve de feu *Eustache Pothier*, » est marraine.

X.

DOMINIQUE POTHIER.

(1540- † de 1597 à 1600.)

Trois *Dominique Pothier* vivaient à Troyes dans le même temps.

En avril 1563, lors de la déclaration de religion, fut inscrit dans le quartier de Comporté : « *Dominique Potier*, fils de *Nicolas Potier*, painctre, et de Marguerite. » Comme *Nicolas Pothier* n'a épousé Marguerite que de 1559 à 1563, la déclaration précédente ne peut pas s'appliquer à notre peintre.

Il est très probable que *Dominique* était fils de *Pierre Pothier*, et que c'est à lui que se rapporte l'acte de baptême que nous avons rapporté plus haut. Il aurait été tenu sur les fonts de baptême, à l'église Notre-Dame-aux-Nonnains, le dimanche de la Quasimodo 1540, par *Dominique le Florentin*, le sculpteur.

Il signait *D. Pothier* et dessinait toujours, entre l'initiale de son prénom et son nom, un écusson portant dans le champ trois petits écus vides.

Il a épousé Edmonne Ruelle[1] et a eu d'elle au moins trois enfants, qui furent baptisés à l'église Saint-Jacques : Madeleine, le 15 septembre 1575 ; Sire, le 5 août 1581 ; Dominique, le 21 septembre 1584.

Nous n'avons trouvé dans les comptes de la ville et des églises de Troyes la mention que d'un petit nombre d'ouvrages de *Dominique Pothier*. Nous en citerons quelques-uns :

1562-1563. Église Saint-Pantaléon. « ... Pour avoir doré et painct la table du grant autel, xxx liv. t. »

1564. Ville. Entrée de Charles IX. *Dominique* a travaillé, pendant le mois de décembre 1563, de janvier, de février et de mars 1564, aux préparatifs de l'entrée. Il était payé 12 s. t. par jour.

Voici un mandement qui se rapporte à un des ouvrages qu'il fit en cette occasion :

« *Dominique Pothier*, painctre, xij liv. pour avoir painct en la doubleure et fonds du ciel qui se faict pour l'entrée du Roy nostre

1. Un autre *Dominique Pothier*, parent de celui dont nous parlons, avait épousé Claude ou Claudine Millet. Le troisième *Dominique Pothier* avait épousé Anne.

Digitized by Google

Sire cinquante six fleurs de lys d'or fin avec ung grant escusson garny de couronne et collier de l'ordre et quatre grandes fleurs de lys couronnées, le tout marchandé avec luy à ladicte somme de xij liv. t.

« xxvj[e] janvier mil v[c] lxiij.

« (Signé) Paillot. »

Le peintre a donné quittance en signant *D. Pothier*.

1569-1570. Église Saint-Jean. « ... Pour deux pommes de boys dorées d'or pour mettre... à la bannière, xx s. t. »

1595. Ville. Entrée de Henri IV. « A *Dominique Pothier*, painctre, pour les armoyries, xxx liv. t.

« Pour autres ouvrages, iiij liv. t. »

Dominique Pothier demeurait dans le quartier de Comporté.

Il a été député des peintres, des verriers et des imagiers à l'assemblée générale du 7 avril 1597, pour l'élection des échevins.

Il est décédé de 1597 à 1599. Sa femme lui a survécu.

XI.

JEAN III POTHIER.

(1563-1608.)

Jean III Pothier, peintre, était fils de *François Pothier*, peintre et verrier, et de Claudine Maillet, sa première femme. Il a été baptisé le 29 avril 1563.

Il a épousé Perrette Honnet et a eu d'elle un fils, Jean, né le 2 mars 1584.

Il est allé travailler au château de Fontainebleau et y était encore en 1608.

Il demeurait à Troyes, en 1583 et 1584, dans le quartier de Comporté.

XII.

LOUIS II POTHIER.

(1573-1604.)

Louis II Pothier, peintre, était fils d'*Eustache Pothier*, peintre, et de Nicole Cornet, sa femme.

Il exerçait à Troyes le métier de peintre en 1604.

Natalis RONDOT.

Digitized by Google

DEUX PORTRAITS DE *CARLE VANLOO* A CALCUTTA.

Le palais des vice-rois des Indes (*Government House*) abrite deux grandes toiles peintes par *Charles Vanloo*. Leur sort a été assez étrange : elles étaient destinées à l'île Maurice et furent mises à bord d'un bâtiment français qui fut pris par un vaisseau anglais : de là leur déportation à Calcutta.

Ce sont des portraits en pied et de grandeur héroïque de Louis XV et de la reine Marie Leczinska. Le Roi a revêtu son armure, sur laquelle un ample manteau bleu est drapé; il pose la main sur son casque empanaché, qui est placé sur une table. La Reine, qui lui fait pendant, est debout auprès d'une table où l'on remarque la couronne posée sur un coussin de velours, et un buste du roi vu de profil; son costume est étincelant de richesse et son « panier » des plus vastes.

Ces deux œuvres de l'Académicien avaient, de même que la vingtaine d'autres toiles qui constituent la décoration artistique du palais, gravement souffert des effets du climat et des soins inintelligents des indigènes préposés à leur entretien. Elles viennent d'être restaurées à Londres par ordre du gouverneur, Earl Dufferin, et se trouvent, si j'en crois l'*Athenæum* (9 octobre 1886), exposées dans les salons de l'India House, à Westminster, en attendant leur départ pour Calcutta.

V.-J. VAILLANT.

Il serait intéressant de pouvoir comparer le portrait de Marie Leczinska dont il vient d'être parlé avec celui que possède le Louvre. Si les deux toiles étaient identiques, il conviendrait de fixer l'époque approximative du tableau de Calcutta vers 1747, date de l'exécution du portrait du Louvre.

H. J.

JEAN-RENÉ MÉLIAND,

ÉLÈVE DE *LOUIS DAVID*.

Bellier, Gabet ni Nagler ne parlent de cet élève de *David*, et cependant, comme on le voit par la notice de notre collaborateur, M. Gustave Daupeley, *Méliand* a laissé des peintures dans la ville où il s'était établi et où il a fini ses jours. Nous ne pouvions donc manquer d'accueillir avec empressement ces notes biographiques qui consacrent la mémoire d'un artiste, modeste assurément, mais à qui son titre d'élève de *David* et les termes élogieux du certificat rapporté plus bas donnent quelque intérêt.

J. G.

Au nombre des élèves que la renommée de *Louis David* attira à Paris, figure un peintre d'Eure-et-Loir, dont le nom, aujourd'hui peu connu, mérite cependant de ne pas tomber dans l'oubli.

Digitized by Google

Jean-René Méliand naquit à Margon, petite commune distante d'un kilomètre de Nogent-le-Rotrou, le 24 septembre 1782, du mariage de Jean-Charles-François Méliand avec Renée-Victoire Liberge. L'un de ses ancêtres fut René Méliand, avocat au Parlement et au siège de la Ferté-Bernard (Sarthe), qui avait épousé Madeleine Courtin de la Brosse, fille de Jean Courtin, seigneur de la Brosse, Conseiller du roi, élu particulier à la Ferté-Bernard, et de Madeleine Martine, ces derniers mariés le 22 mai 1608.

Si aucun document ne nous donne exactement l'intervalle de temps pendant lequel *Jean-René Méliand* prit à Paris des leçons de *David*, nous pouvons néanmoins fixer les dates extrêmes de 1798 et 1806. La première nous est fournie par une ébauche à la sépia d'un combat romain signée : *J.-R. Meliand invenit 1798*, et qui dénote déjà de sérieuses connaissances comme dessin et composition. Nous savons en outre que *Méliand* habitait encore Paris en 1806, au numéro 18 de la rue Bordet, mais qu'il était revenu en 1808 à Nogent-le-Rotrou, où il se maria.

De cette époque sans doute date le certificat que lui avait délivré *Louis David*, et qui est ainsi conçu :

« Je certifie que le citoyen *Jean-René Meiliand* (*sic*) est mon « élève en peinture, qu'il a toujours eu pour son art les plus heu- « reuses dispositions, qu'il y est même très avancé et qu'il est du « nombre de ceux de mes élèves qui doivent un jour lui faire le « plus d'honneur. J'ajoute de plus que c'est un jeune homme plein « de moralité, cherchant toujours à s'instruire, et que je désire « bien fort le voir retourner un jour dans mon atelier pour ache- « ver à se perfectionner dans un art qu'il a si bien commencé.

« *David*,

« Membre de l'Institut de France. »

C'est probablement pendant son séjour à Paris que le peintre nogentais commença une copie, restée inachevée, du tableau de *David* actuellement au musée de Versailles, n° 461, représentant *Napoléon Bonaparte, premier consul, au passage des Alpes.*

De retour dans son pays, *Jean-René Méliand* entreprit le *Panorama de Nogent-le-Rotrou*, pris du clocher de l'église Saint-Hilaire, et qui, encadré dans une rotonde en carton, donne un ensemble saisissant de l'aspect que présentait cette petite ville en 1812. Ce panorama, ainsi que le certificat de *David*, est aujourd'hui entre les mains du petit-fils de l'artiste, auteur de cette notice.

Digitized by Google

On remarque dans l'église Saint-Laurent de cette ville un tableau de grande dimension, représentant le *Martyre* du saint, et signé : *Joannes Renatus Meliand Nogentinus pinxit anno 1805*. C'est probablement quelques années plus tard que *Méliand* fut chargé de restaurer les douze *Apôtres* que l'on voit encore au pourtour de l'église Saint-Hilaire.

Mais ce qui certainement a été l'œuvre principale de notre artiste, c'est une collection de *36 Vues pittoresques pour servir à l'histoire de la Vendée*, publiées, en six livraisons, en 1822-1823, chez C. Motte, lithographe de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, rue des Marais-Saint-Germain. L'auteur, ainsi qu'il le dit dans sa préface, avait entrepris exprès le voyage de la Vendée. « J'en ai rapporté, ajoute-t-il, une collection de dessins choisis que j'offre aux amateurs des arts et de l'histoire de notre pays. Je me suis efforcé de ne prendre que des vues pittoresques, curieuses, intéressantes en même temps sous le rapport historique, et soigneusement dessinées ; m'imposant aussi la loi de copier la nature telle qu'elle est, sans en retrancher aucun objet, ni en ajouter aucun autre qui lui soit étranger, afin que les personnes qui daigneront donner quelque attention à mon ouvrage puissent réellement y voir ce qui leur est annoncé. »

Ces planches, de format in-quarto jésus oblong, sont exécutées par le procédé du lavis lithographique, perfectionnement que venait de réaliser l'art de la lithographie. Une feuille explicative accompagnait chaque livraison.

Ce qui caractérise le talent de *Jean-René Méliand*, c'est une grande exactitude dans le dessin, un soin méticuleux du détail, la recherche de la couleur locale. C'est une qualité qu'il tenait de son illustre maître.

Malheureusement, il ne fut pas donné à l'artiste nogentais de créer d'autres œuvres importantes. La mort vint le surprendre, le 27 février 1831, à l'âge de quarante-huit ans, à la suite d'une maladie qu'il avait contractée dans un incendie ; car ses compatriotes l'avaient mis à la tête de la compagnie des sapeurs-pompiers.

Méliand comptait à cette époque un bon nombre d'élèves en ville, tant pour le dessin que pour l'aquarelle et la peinture. Il professait également au collège. Son talent était connu et recherché dans la contrée; beaucoup de châtelains des environs y eurent recours pour des portraits de famille.

Il était en outre professeur à l'école de dessin et d'architecture

Digitized by Google

de Nogent-le-Rotrou, et il y faisait un cours professionnel gratuit, dont il a laissé le manuscrit avec de nombreuses planches. Nous avons sous les yeux le texte d'un discours qu'il prononça à la distribution solennelle des prix, en 1830, dans lequel, après avoir traité de l'architecture et de ses principaux monuments, de ses rapports avec les autres arts, et enfin de l'application de ses principes dans les écoles de dessin professionnel, il ajoute : « J'offre à mes concitoyens le résultat des efforts constants que je fais pour avancer leurs enfants dans les connaissances utiles à leurs professions et leur existence laborieuse, et je me trouverai dignement récompensé si, dans mes vieux jours, j'ai le bonheur de les voir prospérer. »

On le voit, si *Jean-René Méliand* ne se rattache que par un faible lien à l'un des grands noms de la peinture française, il a néanmoins, dans sa courte existence, conquis quelques droits à la reconnaissance de ses concitoyens.

Gustave DAUPELEY.

Delécluze, dans son livre : *Louis David, son école et son temps*, donne une liste alphabétique des élèves de *David* (p. 414, nouvelle édition, Paris, 1863, in-12), « depuis 1780 jusqu'en 1816. » Au cours de cette liste, nous lisons le nom de *Mélion*, sans prénom, sans indication d'aucune sorte. *Mélion* n'a pas été mieux connu que *Méliand* des biographes auxquels il est fait allusion plus haut. Il se peut donc que les deux noms s'appliquent au même artiste. *Méliand*, nous dit M. Gustave Daupeley, se réfugia en province vers 1808. *Delécluze* ne composa son livre qu'après 1850 (la première édition parut en 1854); la mémoire du critique des *Débats*, si fidèle qu'elle fût, a pu le trahir et lui faire écrire *Mélion* pour *Méliand*.

H. J.

ÉPITAPHES DE PEINTRES

RELEVÉES DANS LES CIMETIÈRES DE PARIS ET PUBLIÉES SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

BEAUCÉ, RÉMOND, CAMBON.

CXXXII. **Beaucé.** — 1875.

A *Jean-Adolphe Beaucé*, — peintre d'histoire, — attaché — aux armées françaises. — Afrique, Italie, Syrie, — Mexique, France. — Né à Paris, le 1er août 1818, — mort à Boulogne (Seine), le 11 juillet 1875. — Sa famille, ses amis.

(Père-Lachaise, 49e division.)

Digitized by Google

CXXXIII. **Rémond.** — 1875.

J.-Ch^les-J. — *Rémond.* — 1795-1875[1]. — C. S. Rémond, — née Delpech. — 15 mars 1878.

(Montparnasse, 18e division.)

CXXXIV. **Cambon.** — 1875.

Charles-Antoine — *Cambon*, — artiste peintre décorateur, — chevalier de la Légion d'honneur, — né en 1802, — mort en 1875[2]. — Charles-Alexis-Marie — Cambon, — décédé le 5 septembre 1855, — à l'âge de 24 ans. — Adelaïde Deshayes, — vve Cambon, — née en 1802, — morte en 1877. — Angélique Sailly, — vve Deshayes, — décédée le 16 décembre 1851, âgée de 83 ans.

(Montmartre, 30e division.)

(*A suivre.*) H. J.

BIBLIOGRAPHIE.

Inventaire des richesses d'art de la France. — Cette publication, entreprise par l'Administration des beaux-arts, vient de s'enrichir d'une nouvelle série. Le tome Ier des *Monuments religieux de la Province* a paru chez MM. E. Plon, Nourrit et Cie. Il comporte la description de l'église de Notre-Dame de Granville (Manche), par M. Guiffrey, de l'église de Saint-Marcel (Saône-et-Loire), par M. Lucien Paté, de quarante-cinq monuments religieux du département des Hautes-Alpes, par M. J. Roman, de cent dix-huit édifices du Loiret, par M. Edmond Michel, et de plusieurs églises de l'Oise et de Seine-et-Oise, par MM. Boufflet, Clément de Ris, de Marsy, Durand et Grave. Une table méthodique, rédigée par M. Henry Jouin, archiviste de la commission de l'Inventaire, facilite les recherches dans ce volume, où sont inventoriés plusieurs milliers d'objets d'art. — P. N.

Archives du Musée des Monuments français. — La deuxième partie de cette publication, faite par l'Administration des beaux-arts sous le contrôle de la Commission de l'*Inventaire des richesses d'art*, vient de paraître chez MM. E. Plon, Nourrit et Cie. Ce volume de 480 pages grand in-8° est entièrement composé de pièces tirées des Archives nationales et relatives au curieux Musée créé par *Alexandre Lenoir*. On sait que la première partie a été composée en majeure partie à l'aide des papiers de famille conservés par M. Albert Lenoir, membre de l'Institut, fils du fondateur du Musée. En puisant, comme elle l'a voulu faire, à toutes les sources connues, l'Administration s'est mise en mesure de livrer au public, avec une entière impartialité, la réunion la plus complète de pièces inédites qu'il fût possible de désirer sur les collections recueillies aux Petits-Augustins. La troisième et dernière partie des *Archives du Musée des Monuments français*, suivie d'une table raisonnée, est sous presse. Ajoutons que la publication entière est annotée par MM. A. de Montaiglon, Jules Guiffrey, Paul Mantz, Henry Jouin et Albert Lenoir. — P. N.

1. Décédé le 11 juillet 1875.
2. Inhumé le 22 octobre 1875.

Digitized by Google

TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DE LA TROISIÈME ANNÉE

(1886).

SIGNES ET ABRÉVIATIONS :

A. signifie Architecte. — Aq., Aquarelliste. — Art. dr., Artiste dramatique. — Art. lyr., Artiste lyrique. — Br., Brodeur. — Caric., Caricaturiste. — Cér., Céramiste. — Cis., Ciseleur. — Comp., Compositeur. — Dess., Dessinateur. — Éd., Éditeur. — Ém., Émailleur. — Fond., Fondeur. — G., Graveur. — Gr. en méd., Graveur en médailles. — Imp., Imprimeur. — Jo., Joaillier. — Lith., Lithographe. — Méd., Médailleur. — Men. éb., Menuisier ébéniste. — Mod., Modeleur. — Mon., Monnayeur. — Mos., Mosaïste. — Orf., Orfèvre. — P., Peintre. — P. sur porcel., Peintre sur porcelaine. — P. verr., Peintre verrier. — Phot., Photographe. — Sc., Sculpteur. — Stuc., Stucateur. — Tap., Tapissier. — Verr., Verrier.

Le mot *Bibliogr.* indique un article bibliographique spécial ou une mention d'ouvrage.

Un astérisque (*) précède les noms de lieux.

Aaron, 186, 261.
*Abbaye de Josaphat, 305, 306.
— de Mondaye, 322.
— de Saint-Germain, 283.
— de Sainte-Trinité, 236.
Abbé (un), 258.
Abbesse (une), 258.
Abecedario, 145, 247.
Abram, 77.
Académie de Rouen, 177.
Académie de Saint-Luc, 41.
Achard (Claude-François), médecin et historien, 323, 324, 327.
Achmet Ier, 244.
Acoltis (Michaele de), 53.
Adam et Eve, 68.
Adam de France, p., 148.
Adda (marquis d'), 4.
Adoration des Bergers, 235, 256, 258, 259.
Advielle (Victor), 34, 78.
*Agnadel, 1.
Agnès, 225, 226.
Aiffre (R.-R.), p., 42.
Aigrefoin. Voy. La Coste.
*Aire, 60.
*Aix, 76, 178, 181, 182, 243, 269, 270, 271. Voy. Musée.
*Aix-la-Chapelle, 133, 139.
Alais (comte d'), 241, 242, 243.
Alaux (J.), p., 74, 111.
Albergotti (Baldassarra di Lucha) 219.
Alençon (duc d'), 8.

Digitized by Google

Alençon (duchesse d'), 258.
*Alençon, 286. Voy. Musée.
*Alexandrie, 1, 9.
Alexis (Domenico de), médecin, 53.
Aligny (Cl.-F. Th. Caruelle d'), p., 175.
Allain, échevin, 254.
Allais (J.-A.), g., 332.
Allar (A.), sc., 38, 319.
Allardon (Antoine), 114.
*Almenesches, 256-261.
Alphée poursuivant Aréthuse, 283.
Alpherand (Roux), historien, 324.
Alpini (Ser Giovanni di Damiano), notaire, 84.
Amboise (cardinal d'), 5.
*Amiens, 48, 119, 178, 184, 236, 259. Voy. Musée.
Amour fatigué (l'), 297.
— vaincu (l'), 297.
Ancelot (Aimée-Caroline), 111.
Ancelot (Pierre-Joseph-Amable), 111.
Andrieu (B.), gr. en méd., 128.
Ange du Seigneur apparaissant à Manué et à sa femme (l'), 275.
Angelico, p., 50.
Angelin (A.), p., 271.
*Angers, 46, 47, 184, 208, 304. Voy. Musée.
— (*Restauration artistique de l'hôtel Pincé à*), 208.
Anges (deux), 301.
— en adoration, 258, 328.
Anglure (Nicolas d'), 8.
Angranville (d'), 252.
Anjou (duc d'), 93, 94.
Anne de Bretagne, 147.
Annales de la Société libre des beaux-arts, 330.
Annuaire historique, 210.
— *de la Société française de numismatique*, 128.
Anthelme (Louis), 317, 318.
Anthelme (Pierre), 316, 317.
Antin (duc d'), 158.
Antiquités nationales, 314, 315.
Antonii (Laurentius Francisci), 226.
Apelles, p., 154, 179.
Apoil (C.-A.), p., 34.
Apollon, 274.
Arago (Étienne), 16.
Archimède, 285.
Architectes, 14-16, 29-31, 33-42, 50, 74-78, 132-140, 148, 170, 184, 204, 208, 267, 271, 332-334, 337.
Architecture, 29, 30, 33, 132-140, 184.
Archives de l'Art français, 250, 322, 358.
Archives de l'Art français (Nouvelles), 91, 92, 151, 152, 170, 191, 207.
Archives du Musée des monuments français, 366.
Archives des affaires étrangères, 113.
Archives de l'Aube, 339, 340, 341, 342, 346, 348, 349, 353.
Archives de la ville de Caen, 254.
Archives de la Gironde, 62, 264.
Archives de Nancy ou documents relatifs à l'histoire de cette ville, 155.
Archivio storico Lombardo, 4.
Ardisson, 318.
Aréthuse, 283.
*Arezzo, 50-59, 81-90, 209-227.
*Arfeu, 154.
Argenson (marquis d'), 195-197.
*Argentan, 234, 301.
*Argenteuil, 46.
Argouges (Jérôme d'), 198.
Armand-Calliat, 176.
Armes du roi (les), 63, 64.
Armoiries, 188, 189, 339, 340, 343, 345, 346, 347, 361.
Arnaud, 359.
Arnaud (Pierre), notaire, 114, 115, 116.
Arnould (Sophie), 29, 30, 31.
*Arras, 77. Voy. Musée.
Ars (Louis d'), 3.
Artistaire (l'), 330.
Artistes dramatiques, 14.
Artistes normands, 177-188, 227-239, 243-263, 273-289.
Artois (comte d'), 199.
Artois (comtesse d'), 200.
Assemblée générale des membres de la Société, 145-152.
*Asti, 1, 8.
Astour (Thomas d'), 318.
*Athènes, 229, 283.
Athenæum (l'), 362.
Attiret (F.), sc., 34.
Aubert (Georges), 180.
Aubert (J.), maître juré, 309.
Aubert (P.), sc., 40.
Aubert (Th.), maître juré, 309.
Aubry-Lecomte, p., 108.
Audran, g., 30, 31.
Audran (Cl.), g., 274.
Audran (G.), g., 275.
Auguste III, roi de Saxe, 157.
Aulmont (J.), p., 353.
Aulmont (N.), p., 337, 339.
Aumale (duc d'), 42, 77, 345, 346, 358.
*Aunay, 255, 256.
Aurore (l'), 297, 301, 303.
*Austerlitz, 133.
Autereau (L.), p., 41.
Auton (Jean d'), 1, 2, 4, 7, 8, 9.
*Auxerre. Voy. Musée.
Aved (J.-A.-J.), p., 34.
Avènement du duc d'Anjou à la couronne d'Espagne, 94.
*Avigliana, 1.

Digitized by Google

*Avignon, 184. Voy. Musée.
*Avranches, 179, 237, 249, 255.
Aynard, 176.
Azzi (Séraphin di Bernardino degli), 82.

Bacchante, 297.
Bacchus (le triomphe de), 283.
Bacci (Giovanne Antonio et Donato de'), 211.
Baccio della Porta, 50, 215.
Bachelier (J.-J.), p., 290-291, 329.
Badin (Jules), 146, 147, 152.
Baedeker, 49.
*Bagnolet, 245.
Baigneuses (les), 101, 102.
Baille (E.), p., 40.
Bailly, garde des tableaux du Roi, 273, 274.
Bailly (Jean-Sylvain), 167-169.
*Balleroy (château de), 280.
Baltard, g., 170.
Balze (R. et P.), p., 35, 37, 74, 78, 111.
Baptista. Voy. Granco, 55. — Voy. Spadaris, 58.
Baquoy, g., 205.
*Bar-le-Duc, 210, 211.
Bardelet. Voy. Senyn.
Barmond (l'abbé de), 127.
Barois (Philippe), 156.
Barrau (Th.), sc., 40.
Barrau (Guillaume-Angélique), 200.
Barre (J.-A.), sc., 38.
Barre (G. de la), sc., 90-91.
Barrias (F.-J.), p., 32.
Bartolommeo (Fra). Voy. Baccio.
Barye (A.-L.), sc., 105-106.
Barye (Pierre), 105.
Basilewski (vente), 79.
Basly. Voy. Le Myere.
Basselin, 179.
Basset (Julien), scribe, 91.
Baudicourt (de), 38, 246.
Baudouin, empereur, 165.
Baudouin, 244.
Baudry (P.), p., 75, 112.
Bauqua (l'abbé Jacques), 280.
Bauquillon (Marie), 20.
Baurein (l'abbé), 263.
Bayard, 3.
*Bayeux, 184, 230, 231, 232, 236, 248, 251, 252, 284, 285.
Bazin, 254.
Beaucé (J.-A.), p., 365.
Beaujeu (Anne de), 8.
Beaussire (Jean), a., 95.
*Beauvais, 171.
Beauvarlet, g., 125.
Belanger (F.-J.-A.), a., 29-31.
*Belfort, 109.
Belhatte, g., 16.
Bellangé (H.), p. et g., 16, 141.
Bellangé-Bovinet, g., 16.
Belle, p., 34.
Belle (Mme), 125.
Belle Jardinière (la), 46.
*Bellesme, 177, 257, 287.
Bellier (J.-F.-M.), p., 77.
Bellier de la Chavignerie, 15, 44, 193, 205, 362.
Bellin (Gentil), 5.
Belliot, 132.
Belloc (H.), p., 142.
Belloni, mos., 170, 171, 172, 173.
Belly (J.), dess., 38.
Belmont. Voy. Sarazin.
Belzais-Courmesnil, 128.
Benard, 281.
Benard (J.), p., 309.
Benevent (Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de), 239-240.
Benoît, 143.
Benouville, g., 16.
Benouville (F.-L.), p., 108.
Benouville (famille), 108.
Berain, dess., 163.
Beraldi (Henri). Les graveurs du XIXe siècle. *Bibliogr.*, 6. — Son nom cité, 71.
Béranger, comte de Bayeux et du Bessin, 231.
Beraud, g., 16.
Béraudière (comte de la), 39, 78, 79.
Berger Phorbas présentant Œdipe enfant à Péribée (le), 46.
Bergier (Nicolle), 10.
Bernardini (Antonius Marci), 226.
Berne-Bellecour, g., 16.
Bernier, gr. en méd., 128.
Berruer (Mme), 125.
Berry (duc de), 234.
Berry (la duchesse de), g., 16.
Bertall, g., 16.
Bertaud, évêque de Séez, dess., 179.
Bertaux (L.), sc., 42.
Berthelot, sc., 18, 148.
Berthon (R.-T.), p., 32.
Bertin, 200.
Bertin (les), g., 16.
Bertinot, g., 16.
Bertrand, notaire, 64.
Beurnonville (vente de), 79.
Bervic, g., 16.
Bery (Claude), p., 9, 10.
Bery (Jean), sc., 10.
Besançon (Bibliothèque de), 14, 34. Voy. Musée.
Bescheu, p., 118, 176.
Besnier, g., 16.
Besson (F.), p., 77.
Best (les), g., 16.
Biard, sc., 18, 48, 60, 148.
Bibliographie, 16, 48, 78-80, 112, 143, 176, 208, 366.
Bibliothèque historique, 255.

Digitized by Google

Bida, g., 16.
Bidal (Demenge), prieur de Saint-Mihiel, 210.
Bienaymé (Toussaint), 354.
Bigaut, 132.
Bigé. Voy. Collard.
Bignon, 97, 98, 99.
Bijoux, 126-127.
Binet, notaire, 257.
Biographie universelle, 80.
Bion (L.-E.), sc., 37.
Biot, g., 16.
Bisimieu (Lorence de), 237.
*Bituriciensis diocesis. Voy. Bourges, 53.
Bizet (Mme), 112.
Blain de Fontenay, p., 178.
Blaisel (marquise du), 77.
Blanc (Charles), g., 16.
Blancard, notaire, 192.
Blanchard, p., 268.
Blanchard (C.), p., 39.
Blancherie (de la), 257.
Blasset, sc., 259.
Bléry, g., 16.
Bleser, 49.
Blez (J. des), maître juré, 310.
Bloche, sc., 208.
*Blois, 1, 5, 7, 359.
Blondel, 13.
Blondel (M.-J.), p., 333.
Boderie. Voy. Le Fèvre.
Bodinier (G.), p., 38, 208.
Bodmer, g., 16.
Bœbis (la fontaine), 274.
Boetzel, g., 16.
Boilly (J.-L.), p., 240, 272.
Boilly (L.-L.), p., 32, 35, 37, 38, 40, 74, 75.
Boilly (les), g., 16.
Bois-Jourdain, 11, 12.
Boislisle (de), 1.
Boisrobert, poète, 181.
*Boissy-Saint-Léger, 141.
Boit, p., 143.
Boitelle, 36.
*Bolleville, 325.
Bonafoux (Mlle), p., 268.
Bonaparte, 134, 245.
Bonenfant (Et.), tap., 62.
Bonfadini, 3.
Bonheur (Rosa), g., 16.
Bonington, g., 16.
Bonnassieux (J.), sc. — Alexandre Schœnewerk, 334-336.
Bonnat, g., 16.
Bonnegrâce (C.-A.), p., 42-43.
Bonnegrace (Nicolas de), 318.
Bonnemaison, p., 268.
Bonnemer (F.), p., 273-277.
Bonnemer (M.), g., 275.
Bonnet, 254.
Bono. Voy. Bonucci, 211.
Bonucci (Bono et Giovanne Angelo de), 211.
Bonvalet (Mme), 126.
Bonvin, g., 16.
Bord d'un ruisseau (au), 297.
Borde (Abraham de la), 155, 156.
Bordeaux (duc de), g., 16.
Bordeaux (R.), 237.
*Bordeaux, 18, 59-62, 167-169, 263, 266. Voy. Musée.
Borghinis (Benedetto de), 53.
*Borgo, 9.
Bosc, 94.
Bosio (F.-J.), sc., 32.
Bossuet, 249.
Bottari (G.), 49.
Bouchardy (Et.), dess., 40.
Boucher (F.), p., 25, 29, 246.
Boucher (le R. P.), p., 244.
Boucher d'Orsay, 94, 95, 96.
Boucher Desnoyers fils, sc., 33.
Boucher. Voy. Desnoyers.
Bouchot (F.), p., 38.
Boucot (Jacques), 94, 97, 99.
Bouet (G.), p., 236, 248, 260, 262, 278, 322, 324, 326, 327.
Boufflet, 366.
Bougerel, 64.
Bougnon (L.-V.), sc., 36.
Bouillard (J.), g., 292-293.
Bouillon (cardinal de), 193-195.
Bouillon (duc de), 265.
Bouillon (les), g., 16.
Boulanger (G.), p., 38, 42.
Boulet (Nicolas), 264, 265.
Boulette (Jeanne), 264.
Boullenger (Et.), maître juré, 309.
Boullery (J.), maître juré, 309.
Boullet (Nicolas), 64.
Boullongne (Bon), p., 268, 279, 280.
Boullongne (Louis de), p., 91-99.
Boullongne l'aîné, p., 143.
Boulogne (Geneviève), p., 16.
*Boulogne (Seine), 309, 365.
Bouquetière (la), 256.
Bourbon (duc de), 8, 93.
Bourbon (Jeanne de), 8.
Bourdereau, notaire, 191.
Bourdichon (Jehan), p., 7, 153.
Bourdict (Marguerite), 67.
Bourdict de Bouroude (Marie), 67.
Bourdict (Pierre), sc., 67.
Bourdon (Séb.), p., 35, 268.
Bourge, consul de Toulon, 318.
Bourgeois (Maxim.), sc., 293.
Bourget (du), 279.
Bourget (Nicolas du), seigneur de Chaulieu, 179, 180.
Bourgogne (duc de), 2, 3, 28, 97, 199.
Bourgogne (duchesse de), 65.
Bourgueville de Bras (Ch. de), 184, 185.

Digitized by Google

Boutet, échevin, 94.
Bouthilier de Chavigny, évêque de Troyes, 277.
Boutin, conseiller d'Etat, 290, 291.
Bouvenne (Aglaus), 145.
Bovet (Alfred), 78, 79.
Boyau, 341.
Bra (T.-F.-M.), sc., 41.
Bracquemond, g., 16.
Brancas (duchesse), 157, 158.
Bras (de), 181.
Brascassat (J.-R.), p., 142.
Bravard (Mgr), 327.
Braye (Ed. de), maître juré, 309.
Braye ou Broye (Et. de), maître juré, 309.
Brellier (Geneviève), 11.
Bremond (J.), p., 142.
Brémond (Pierre), notaire, 64.
Brendagli (Nieridi Pier Giovanni), 89, 90.
Bretagne (Anne de), 5.
Bretagne (Catherine de), 8.
Bretagne (Richard de), 8.
Breuil (M.-L.), sc., 34.
Brian, sc., 268.
Briard, 101, 103.
Brice (Germain), 96, 163, 315.
Brichanteau (Joseph de), 314.
Briot (N.), cis., 143.
Brise (Jean), 181.
Broderies, 188-191.
Brodeurs, 188.
Brodon, sc., 254.
Brouet le jeune, 132.
Bruguière (E.), sc., 42.
Brun (S.-J.), sc., 76.
Brune (Ch.), p., 46.
Brunier (l'abbé Pierre-Charles), 281.
Bruyer (L.), sc., 35.
Bruyère (Pierre de la), 191.
Brymbal (P. de), sc., 309.
Brymbal ou Brunbal (S. de), sc., 309.
Bryon (Jean de), 345.
Buc (Nicolas de), 66.
Buchère. Voy. Martin.
Budos (Lorence de), abbesse, 236, 237.
Buisson ardent (le), 275.
Bulletin (le), 44.
Burat, 35.
Burgues de Missiessy (comte), 106.
Burty (Philippe), 78.
*Busalla, 9.
Butais ou Butays, p., 160.
Buyster (Ph.), sc., 315.
*Buzenval, 175.

Caban (Marie-Ambroisine), 44.
Cabanes, p., 268.
*Cachambascha, 232.
Cadeau (R.), p., 108.
*Cadillac, 18, 62, 118.
Cadot (Charles-Louis), comte de Sébeville, 67.
Cadot (Charles-Louis-Frédéric), marquis de Sébeville, 67.
*Caen, 178, 179, 181, 183-187, 228-239, 242, 244, 248, 250, 252-256, 258, 261, 262, 279-281, 284. Voy. Musée.
Caen (Nouvelles littéraires de), 179.
— *(Observations sur le Musée de)*, 255.
— *(Origines de la ville de)*, 181, 184, 238, 244, 250, 252.
— *(Recherches et antiquités de la ville de)*, 184.
— *(Traité des images en bosse dans les places de)*, 251.
Cahaignes (Et. de), p., 181.
Cahaignes (Jacques de), 181, 184.
Caillères (L.), échevin, 254.
*Calais, 292.
*Calcutta, 362.
Callande. Voy. Champmartin.
Callot (J.), g., 146, 156, 323.
Calmels (A.-C.), sc., 75.
Calmet (Louis), 318.
Calvagni (maître), 53, 57.
Camagny (J.-H.-N.), sc., 32.
Camaldoli. Voy. Camaldules.
Camaldules (ermitage des), 54, 278.
Camaldules (les), 222, 223, 225.
*Cambrai. Voy. Musée.
Cambon (Ch.-A.), p., 366.
Cambon (Charles-Alexis-Marie), 366.
Camos, p., 162, 163.
Canadiens au tombeau de leur enfant, 71.
Canonville (de), 181.
Cantepie. Voy. Chauvel.
Cantù (Cesare), hist., 4.
Capellaro (C.-R.), sc., 37.
Capelle (Pierre), 318.
Capet, 106.
Capponi (les), 219, 221.
Caravage, p., 268.
Caravaque (Jean), dor., 24, 25.
*Carcassonne. Voy. Musée.
Carmela (la signora), 175.
Carmontelle. Voy. Carrogis.
Carpentier, 330.
Carpentier (P.-Cl.-M.), p. et sc., 75, 332.
*Carpentras. Voy. Musée.
Carrache (A.), p., 274.
Carrey (J.), p., 245.
Carrier-Belleuse (A.-E.), sc., 13.
Carrogis (L.), p., 42.
Carteggio inedito d'artisti, 49, 81.
Cartellier (R.), sc., 32.
Casillac (François, baron de), seigneur de Césac et de Polisy, 358.
*Cassel, 66.
Cassian, 264, 265.

Digitized by Google

Castellari (Messer Donato Gorino de'), 211.
Castello (Pierre di), 226.
Castelnau d'Essenault (marquis de). — Lorin et Lartigue, peintres du duc d'Epernon, 18. — Artistes au service du duc d'Epernon, 62-63.
Cathelin (Jean), 317.
Cattedrale aretina e suoi monumenti, 81, 209.
Caudron (J.-E.), sc., 77.
Causeries d'un curieux, 240.
Cauvisson (marquis de), 118.
Cavelier (J.-P.), sc., 35, 76.
*Cayenne, 66.
Caylus (comte de), 125, 148.
Cerises (le petit marchand de), 256.
*Cerisy, 325.
César, 181.
Chabaud (F.), sc., 40.
Chabert, 317.
Chabouillet, 145.
Chalgrin, a., 133, 138, 139.
Chalon. Voy. Orange.
*Châlons-sur-Marne, 155.
Chalon-sur-Saône. Voy. Musée.
*Chamagne, 43.
Chambon (Claude-Ticquet de), 67.
Champagne (comte de), 344, 345, 349.
Champagne. Voy. La Champagne.
Champaigne (Ph. de), p., 41, 107-108, 166.
Champin (J.-J.), p., 109, 333.
Champin (famille), 109.
Champmartin (C.-E. Callande de), p., 13.
Champmartin fils, 13.
Champollion-Figeac, 5, 6.
Chapelle (G. de la), p., 180.
Chapelle (Marie-Madeleine), 142.
*Chapelle-du-Chêne, 47.
Chaperon (Jehan), p., 148.
Chapitey (Fᵉˢ-Marie-Augustine), 15.
Chaplain (J.-C.), gr. en méd., 287.
Chappelle. Voy. La Chappelle.
Chapperon (Mathurin), p., 17.
Chaptal, 133, 134, 139, 140.
Chapu (H.-M.-A.), sc., 35.
Charavay frères, éditeurs, 151.
Chardon (Henri), 90.
*Charenton, 295, 297, 298, 334.
Charié-Marsaines (Mᵐᵉ), 40.
Charité (la), 162.
Charlemagne, 132, 134, 139, 140.
Charles VIII, 8.
Charles IX, 345, 346, 354, 356, 357, 360.
Charles-Quint, 55, 184, 343.
Charpentier, p., 255-258, 261.
Charpentier (G.), maître juré, 309.
*Chartres, 53, 184, 191, 305, 306.
Chassériau (Th.), p., 44.
Chasseur (un), 257.
Charsigné, 255.
Chassin, 195.
Chassinois (H.), 290.
*Châteaugontier, 47.
Chatigny (F.), p., 32, 40, 78.
Chatrousse (E.), sc., 41.
Chaubry de Troncenord, 155.
Chaudet (A.-D.), sc., 32, 140.
Chaufourier, dess., 144.
Chaulieu. Voy. Bourget.
Chaumoire (Denise), 10.
Chaumont (sire de), 6.
Chaussière (Jean), notaire, 118.
Chauveau (F.), g., 262.
Chauvel, p., 247.
Chauvel (F.), g., 262.
Chauvel de Cantepie (J.), sc., 253, 257, 259-263.
Chavigny. Voy. Bouthilier.
Chazal (Ant.), p., 14, 15.
Chazal (Ch.-C.), p., 14, 15.
Chenard, 285.
Chenavard (A.), dess., 76.
Chenavard (Paul), p., 14.
Chennevières (Charles-Philippe, marquis de). — Artistes normands, 177-188, 227-239, 243-263, 273-289. — Antoine, Raphaël et Françoise Duparc, 322-326. — Son nom cité, 145, 241, 327.
Chennevières (Henry de). — Les Slodtz, Dumont le Romain et François Boucher, 25-29. — Hennin, Charles-François Hutin et Charles-Joseph Natoire, 68-70. — Histoire d'un tableau de Carle Vanloo, 101-105, 122-125. — Les décorateurs du mausolée de Marie-Thérèse, 160-163. — Joseph-Benoît Suvée et son tableau la Mort de Cléopâtre, 200-202. — Jean-Joseph Taillasson, 291-292.
Chénier (André), 297, 298, 299.
Cherbourg. Voy. Musée.
Chéron (Élisabeth-Sophie), p., 16.
Chevalier (N.), maître juré, 309, 310.
Chevalier (S.-P.), dit Gavarni, p., 13, 246.
Chevreul, 176.
Choisy (l'abbé de), 252.
Christ flagellé, secouru par des anges, 258.
Chronique de Cadillac (la), 48.
Cicéron, 179.
Cirebon (Fleury), p., 17.
Claparède (Marguerite), 105.
Clément, pape, 53.
Clément VIII, 210.
Clément (Charles), hist., 240.
Clément (Henri), maître maçon, 339.
Clément de Ris, hist., 207, 366.
Cléopâtre (la Mort de), 200-202.

Digitized by Google

Clérian (L.-M.), p., 269-271, 329.
*Clermont-Ferrand, 265.
Clermont-Tonnerre (Stanislas de), 127.
Clésinger père, sc., 13.
Cloison (Jean), 290.
Clotilde de France, 199.
Clouet, p., 148.
Cochereau (M.), p., 35.
Cochin, g., 249, 262, 263.
Cochin fils, g., 196, 197.
Cochin (J.), p., 247.
Cochin (N.), g., 235, 246, 247.
Cochin (N.-B.), g., 247.
Coffinet (l'abbé), 359.
Cogorde, sc., 114.
Cogorde, notaire, 117.
Coignet (J.-L.-Ph.), p., 110.
Colbert, 150, 170, 275, 282.
Collard (Marie-Anne-Hermine Bigé, madame), p., 175-176.
Collard (famille), 175-176.
Collé (Jérémie), 100.
Collet (Mme), 202.
Collin, 132.
Collin (Simon), 20.
Collot. Voy. Falconet.
Colombel, p., 143, 268.
Communay (Arnaud). — Jacques Guillermain et Pierre Prieur, 59-62. — Lettres de G.-L. Mosnier, 167-169. — Jean Mazoyer, peintre ordinaire du roi, 263-264. — Son nom cité, 18, 48.
Compositeurs, 34-42, 75-78, 112, 332.
Comptes des Bâtiments au XVIe s., 309.
Concert Céleste (le), 235.
Condé (princesse de), 182.
Conil (Pierre), 13.
Constantin (G.-J.), 43.
*Constantinople, 232, 233, 238, 239, 241, 243-246.
Conté (N.-J.), p., 180, 234, 235.
Copin (Alexandre), 6.
Corbet (C.-L.), sc., 76.
Cordier (Gilbert), 11.
Cordonnier, sc., 77.
*Corée, 16.
Corne de Cerf (Mme), 126.
Corneille (Pierre), poète, 178.
Corneille (J.-B.), p., 274.
Corneille (Michel), p., 19-22.
Cornet (Nicole), 356, 359, 360, 361.
*Corneto, 16.
Corot (J.-B.-C.), p., 336.
Corot (Jacques), 336.
Correspondance de l'Académie de France à Rome, 150.
Cortona. Voy. Maso.
*Cortone, 50, 51, 222.
Cortot (J.-P.), sc., 38.
Cossart, p., 277.
Cossin (L.), g., 275.
Cot (A.), dess., 37.
Cottenet, 207.
Couder (H.-Ch.-A.), 240.
Couder (L.-Ch.-A.), p., 240, 333.
Coulon (L.), p., 15.
Coulon (Th.), art. dr., 15.
Court (J.-D.), p., 40.
Courtin de la Brosse (Jean), 363.
Courtin de la Brosse (Madeleine), 363.
Courval. Voy. Sonnet.
Cousin (J.), p., 257.
Coussin (J.-A.), a., 334.
Coustou, sc., 268.
Coustou, a., 203, 204.
Coustou, p., 268.
Cousturier (Jeanne), 349.
*Coutances, 184, 284, 322, 324, 325, 327. Voy. Musée.
— (*Histoire des évêques de*), 325.
Coutel (A.), p., 271.
Couthon, 206.
Coypel (A.), p., 67, 68.
Coypel, p., 162, 196, 197, 285.
Coyzevox (A.), sc., 65-67, 99-101.
Coyzevox (famille), 65-67, 100-101.
*Craon, 47.
Crassous, p., 268.
Credi (Lorenzo di), 50.
*Creteil, 14.
Creuse (de), p., 182.
Croisy (Mgr le marquis de Thury et de la Motte-Harcourt, comte de), 262.
Cromwel, 296.
Croutelle, 132.
Cumin (Nicolle), prieur de Saint-Mihiel, 211.
Cumin (Symon), prieur de Saint-Mihiel, 210.
Curiosités de Paris, 315.
Curys (de), 26, 28, 29.

D. (L.). — Nécrologie : F.-M.-Th. Labrouste, 15-16.
Dagui (Claude), prieur de Saint-Mihiel, 210.
Dames maltaises se faisant visite, 245.
*Damiette, 165.
Damville, 8.
Dantan aîné (A.-L.), sc., 41, 74.
Dantan jeune (J.-P.), sc., 78.
Daniel (Histoire de), 118.
*Daon (Mayenne), 46, 47.
Daphné, 274.
Darcel (Alfred), 261, 325.
Dargenville, 92, 96, 97, 163, 278, 279, 315.
Darjou (H.-A.), p., 304.
Darjou (Jean-Victor), 304.

Digitized by Google

Daumesnil, échevin, 254.
Daupeley-Gouverneur (G.). — Jean-René Méliand, élève de Louis David, 362-365.
Dauphin (F.-G.), p., 109.
David d'Angers (Pierre-Jean), sc., 13, 14, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 40, 43, 74, 75, 76, 77, 78, 112, 128, 293, 296, 302, 333.
David (Robert), 74, 78.
David (Mme), 126.
David (J.-L.), p., 14, 40, 133, 138, 139, 205, 206, 268, 362, 363, 365.
Débats (Journal des), 177.
De Bay (Aug.-H.), p., 13, 36, 78.
De Bay père (J.-B.-J.), sc., 13, 75, 78.
Debeyne, 98, 99.
Debrie (G.), sc., 112.
De Cayé (J.), p., 181, 182.
De Cayé (Françoise), tap., 181, 182.
Decamps (Al.-G.), p., 13.
Dédale et Icare, 286.
Dedéban (J.-B.), a., 13.
Dedouis (J.), p., 185.
De Dreux (Alfred), p., 13, 286.
Dedreux (P.-A.), a., 13.
Déesse de la paix, 186.
De Favannes (H.), p., 13.
Degeorge (Ch.-J.-M.), sc., 40.
De Gilet, 159.
Déjanire, 298.
Dejoux (Cl.), sc., 13.
De Juinne (F.-L.), p., 13, 75.
Delaborde (vicomte), 49, 79, 80.
Delacroix (F.-V.-E.), p., 13, 14, 111, 144.
Delafons (François), notaire, 312.
Delagrenée jeune (Mme), 125.
Delahaye (J.), orf., 191.
Delahaye (L.), orf., 191.
Delaistre (L.-J.-D.), g., 333.
Delalande (Regnault), 71.
De la Marre-Richard (Fl.), p., 285.
Delannoy fils (M.), a., 14.
De la Peigna (H.), p., 14.
Delaplanche (E.), sc., 33.
Delarive (J. Mauduit), art. dr., 14.
Delaroche (Horace), 112.
Delaroche (Paul), p., 32, 38, 43, 45, 74, 76.
Delaroche-Vernet (Mme), 32.
De la Rose (J.-B.), p., 290.
De la Rose (P.), p., 289-290.
Delaunay, g., 205.
Delécluze, historien, 365.
Delemer (L.-D.-J.), g., 32.
Delêtre (N.), maître menuisier, 187.
Delisle (Mlle), art. dr., 32.
Delorme (Ph.), a., 32, 148, 208, 337, 342, 350.
Delpech (C.-S.), 366.
De Lyen (J.), p., 268.
Demarnette de Marne (J.-L.), p., 32.
Denière, 36.
Denis, 95, 96.
Denis (Antoine), 111.
Dennebaut (Mme), art. dr., 32.
Denon (D.-V., baron), dess. et g., 32.
Depaulis (Al.-J.), gr. en méd., 32.
De Rotz, altération de Droz, 128.
Desains (Ch.-P.-Al.), p., 333.
Desavary (Ch.-P.), p., 32, 38.
Desavary (Mme Charles), 32, 38.
Desbœufs (A.), sc., 32.
Desbordes (C.-J.), p., 32, 33.
Descamps (J.-B.), p., 33.
Descente de croix, 166.
Deschamps, 127.
Deschamps (J.-B.), sc., 33.
Desclée (Aimée), art. dr., 33.
Description de l'Académie royale des arts de peinture et de sculpture, 274.
— *de Paris*, 96, 315.
— *pittoresque de Paris*, 163.
Desenne (Al.-J.), dess., 33.
Desessarts (Denis-Deschanet), art. dr., 33.
De Sève l'aîné, p., 276.
De Sève (Gilbert), p., 10, 11.
De Sève (Pierre), p., 10, 11, 33.
Desfriches (A.-T.), p., 33.
Desgoffe (Blaise), 112.
Deshayes, p., 178.
Deshayes (Adélaïde), 366.
Deshays (J.-D.), p., 33.
Desjardins, art. dr., 33.
Desjardins (A.), historien, 5, 6.
Desjardins (J.), a., 33, 309.
Desjardins (Martin van den Bogaert, dit), sc., 33.
Desmares (Ch.-A.-Ch., Mme), art. dr., 33.
Desmarteaux (Mme), 126.
Desmazes, p., 268.
Desmoulins (A.-F.-B.), p., 44.
Desnoiresterres, historien, 266.
Desnoyers (Aug.-G.-L. Boucher, baron), g., 33, 333.
Desnotz, échevin, 94.
Desoria (J.-B.-F.), p., 76.
Despinoy (le général), 182.
Desportes, p., 276.
Desportes (Alexandre-François), p., 33.
Desportes (François), p., 33.
Desprey (L.), sc., 33, 75.
Desprez (H.), maître juré, 309.
Desroy, tap., 76.
Desroziers (Mlle), art. dr., 33.
Dessinateurs, 163.
Dessins, 163.
Destouches (L.-N.-M.), a., 34.
De Troy père (F.), p., 34.

Digitized by Google

De Troy (François), p., 35, 39, 93.
De Troy (Jean-François), p., 32, 34, 93, 245.
Deucalion et Pirah après le déluge (Histoire de), 275.
Devéria (E.-F.-M.-J.), p. 34.
Devéria (J.-J.-M.-A.), p., 34, 45.
Devéria (Mlle Laure-Élisabeth-Louise-Marie), p., 34, 45.
De Viefville (Mlle), 126.
Devillebichot (J.-A.), p., 34.
Devosge (F.), p. et sc., 34.
Devosge (J.), dess., 34.
Deydier, notaire, 315, 316.
Dézallier. Voy. Dargenville.
D'Huez, sc., 128.
Diane, 283.
Dictionnaire général des Artistes de l'Ecole française, 14, 15, 44.
Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles, 337.
Dictionnaire des Architectes français, 164.
Dictionnaire critique, 10, 19, 65, 152.
Dictionnaire géographique, 321.
Dictionnaire de la Provence et du comtat Venaissin, 327.
Dictionnaire de Trévoux, 254.
Diéboldt (G.), sc., 34.
Dien (Cl.-M.-F.), p. et g., 333.
*Dieppe, 257.
Dietsch (P.), comp., 34.
Dieu, p., 91-99.
Diguet, 281.
*Dijon, 1, 34, 121, 178, 267. Voy. Musée.
Dimier (Ab.), sc., 34.
Disciples d'Emmaüs (les), 278.
Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine, 17, 153.
Dollioles (Françoise), 290.
Dominé, p., 34.
Dominique le Florentin, sc., 300. Voy. Ricoveri.
Dominique. Voy. Laurenzano, 53.
Dominiquin, p., 166.
Dompteur de tigres (le), 303.
Donat, p., 268.
Doncre (G.-D.-J.), p., 34.
Donizetti (G.), comp., 35.
Donvé (J.-F.), p., 35.
Donvé (L.-J.), p., 35.
Dorbon (F.), a., 35.
*Dordrecht, 46.
Doreurs, 24, 25.
Doré (G.), p., 35, 79.
Doré, lieutenant-colonel, 35.
Douai. Voy. Musée.
Doudeauville-Fauvel, 244.
Douespe (L. de la), sieur de Saint-Ouen, p., 179, 279.
Douliot (J.-P.), a., 35.
Doumet (Gaspard), p., 12-13.
Doumet (Z.-F.), p., 106-107.
Dov (G.), p., 178.
Doyen (G.-F.), p., 35.
*Draguignan (Var), 106.
*Dresde, 122, 123, 155-158, 198, 199.
Dreuille (A.-F.), p., 332.
Drevet (P.), g., 35.
Drolling, p., 286.
Drolling (M.-M.), p., 35.
Drouais (F.-H.), p., 33, 35.
Drouais (J.-G.), p., 35.
Drouin (Léo), 118.
Droz (J.-P.), gr. en méd., 128.
Duban (J.-F.), a., 35.
Dubois, p., 35.
Dubois, sc., 121.
Du Bois (A.), p., 35.
Dubois (F.), p., 112.
Dubois (J.), sc., 35.
Dubois-Davesnes (Fanny), sc., 32.
Dubois de Saint-Gelais. Histoire journalière de Paris. *Bibliogr.*, 143-144. — Son nom cité, 2, 8, 9.
Dubouloz (J.-A.), p., 333.
Dubreuil (Claude), sc., 23, 25.
Du Breuil ou de Brueil (Jacques), p., 309.
Du Breuil (Jean), p., 309.
Du Breuil (L.), p., 309.
Du Breuil (T.), p., 309.
Dubrunfaut (vente), 79.
Dubufe (Cl.-M.), p., 35, 42, 111.
Dubufe (Guillaume), 35.
Dubufe (famille), 111.
Duc (J.-L.), a., 35.
Du Cayer. Voy. De Cayé.
Duché, 163.
Duchemin (Catherine), p., 16, 35.
Duchesnois (Mlle), art. dr., 35.
Duclaux (A.), p., 36, 43.
Duclos (Mlle), art. dr., 36.
Ducornet (L.-C.-J.), p., 36.
Ducreux (J.), p., 36.
Dufferin (Earl), 362.
Dufresne (Ab.-J.-H.), p., 36.
Du Fresnoy (Ch.-A.), p., 36.
Dufresny (Ch. Rivière-), art. dr., 36.
Dugazon (J.-B.-H. Gourgaud), art. dr., 36.
Dugazon (la), art. lyr., 36.
Duhautoir (Louis-Jean-Nicolas), 200.
Dujardin de Ruzé (Jean-Charles), 199.
Dulac (F.-C.), p., 77.
Dulin (P.), p., 36.
Dumaige (Cl.-Liévain), p., 36.
Dumas, p., 268, 271.
Dumas (Alexandre), 36, 40, 74, 75, 272.
Dumas (J.-B.), 176.
Dumesnil, p., 91-99, 164-166.
Dumesnil (R.), g., 273, 276.

Digitized by Google

Dumesnil (Mme), art. dr., 36.
Dumon (P.), p., 236.
Dumont, sc., 203.
Dumont (A.-A.), sc., 36, 112, 140.
Dumont (Jacquet), dit le Romain, p., 25, 29, 37, 93, 268.
Dumonstier, p., 182.
Dumonstier (Et.), p., 36.
Dumonstier (P.), p., 36.
Dumoulin, 145, 146.
Dumoulin aîné, a., 268.
Dumoulin jeune, maître serrurier, 268.
Dumoulin (P.), tap., 148.
Dumoustier, lieutenant général, 254.
Dunant (J.-F.), p., 45.
Duni (Eg.-R.), comp., 37.
*Dunkerque. Voy. Musée.
Dunois (comte de), 229.
Duparc (Antoine), sc., 322-328.
Duparc (Françoise), p., 322-328.
Duparc (Raphaël), sc., 322-328.
Dupaty (Ch.), sc., 37.
Du Pérac (Et.), a., 37.
Duplat (P.-L.), p., 333.
Duplessis (J.-S.), p., 37, 75.
Duplessy (P.-M., seigneur), a., 37.
Dupont (Mlle), 2.
Dupont (Mlle), art. dr., 37.
Dupont-Auberville, 79.
Duport (J.-L.), violoncelliste, 37.
Dupouch, p., 37.
Dupré (Aug.), gr. en méd., 37, 127-128.
Dupuis, p., 161.
Dupuis (P.), p., 37.
Dupuits, notaire, 191.
Dupuy (J.), p., 268.
Durand, 366.
Durand (C.), p., 35, 268.
Durbec, calligraphe, 268.
Durer (Albert), p., 297.
Duret (F.-J.), sc., 32, 37, 112.
Duret (Mme), 37.
Duruy, 3.
Dutartre, notaire, 100, 101.
Dutert (A.-V. Fleury), a., 37.
Dutilleux (H.-J.-C.), p., 32, 37, 38.
Dutilleux (Paul), 37.
Duval (Al.), dess., 38.
Duval (E.-E.-A.), p., 38.
Duverger (Virginie Morel, baronne), comp., 38.
Duvernay (Mlle), danseuse, 38.
Duvidal (Mme), p., 38.
Duvivier (Aglaé), 109.
Duvivier (B.), gr. en méd., 128.
Duvivier (J.), gr. en méd., 38.
Du Vivier (Mme), 125.

Echard, 201.
Ecole française de peinture, 79.
Ecu de France (l'), 166.
Edelinck (G.), g., 38, 256.
Eisen (Ch.-D.-J.), p., 38.
Eléonore (la reine), 339.
Elshoect (J.-L.), sc. et p., 38.
Elshoect (J.-J.-M.-C.-V.), sc., 39, 43, 77.
Elisabeth (Madame), sœur de Louis XVI, 16, 199.
Elleviou (P.-J.-B.-F.), art. lyr., 38.
Eloge des Normands, 244, 245.
Elouis (H.), p., 38.
Elssler (Mlle Fanny), danseuse, 38.
Emeric-David (T.-B.), critique d'art, 38, 80, 329.
*Emmaüs, 278.
Emplette inutile, 256.
*Ems, 44.
Enfant prodigue (l'), 68.
— sur un cygne (l'), 298.
Ene, Enne, Éné ou Eve, p., 185.
Enlèvement de Déjanire, 298.
— des Sabines, 118.
Enquête sur la situation des industries d'art, 176.
Entier (L.), maître juré, 309.
Epernon (Jean-Louis de Nogaret, duc d'), 18, 48, 62, 63, 118.
*Epinal. Voy. Musée.
Epitaphes de peintres, 14-15, 43-46, 108-111, 141-143, 174-176, 207-208, 240, 272, 304, 336, 365-366.
Erard (Mme veuve), 75.
Ermel (L.-C.), comp., 38.
Errard (Ch.), p., 38, 149, 150, 274.
Espérance (l'), 162.
Esperandieu (H.), a, 38.
Espercieux (J.-J.), sc., 39.
Espiau (Barthélemy), religieux, 61.
Essai d'un tableau historique des peintres de l'Ecole française, 257.
Essarts (Mlle des), art. dr., 39.
Este (Hercule Ier d'), 5.
Estienne (Antoine), imprimeur, 232.
Estyot (Cl.), maître juré, 309.
Etat civil des artistes français, 14.
Etex (A.), sc., 74.
Etienne, a., 271.
Etienne (M.), g., 249, 250.
Eude (L.-A.), sc. — Alexandre Schœnewerk, 293-302. — Son nom cité, 76, 334, 335.
Eudel (Paul). L'hôtel Drouot et la curiosité en 1884-1885. *Bibliogr.*, 78-79.
Europe (l'), 295, 301, 303.
Evangélistes (les quatre), 238, 261.
Eve. Voy. Adam.
Evêque et une sainte femme sortant du tombeau (un), 259.
Evrard (G.-G.), sc., 112.
*Eysines, 263.

Fabre (J.-A.), p., 268.

Digitized by Google

Fabre (F.-X.-P.), p., 39, 268.
Fabisch (J.), sc., 40.
Fagonde (Jean-Pierre), 200.
Failly (Humbert de), prieur de Saint-Mihiel, 210.
*Falaise, 257, 260, 273.
Falconet (Et.-M.), sc., 39.
Falconet (P.-E.), p., 39.
Falconet (Mme), née Marie-Anne Collot, sc., 39.
Falconnier (L.), p. et sc., 39.
Fanon. — Israël Silvestre, ses ascendants et son fils Louis de Silvestre le jeune, 154-159. — Nicolas-Charles Silvestre, 195-200.
Faraill, sc., 39.
Farano (Marguerite), 264, 265.
Farochon (J.-B.-E.), sc., 39.
Faucheux, 155.
Fautier, médecin, 24.
Fauveau (Mlle Félicie de), sc., 39.
Favart (Mme), art. dr., 39.
Favart (Mlle), 39.
Faverjon (J.-M.), p., 39.
Favray (Antoine), p., 39, 245, 246.
Faye. Voy. La Champagne.
Fayolle, 97, 98, 99.
Fayon (Charles), 119, 120.
Fegretin (Pierre), p., 9, 10.
Félibien, 155.
*Felizzano, 1.
Femme adultère, 85-87.
Femme en costume oriental, 248.
Femme de harem, 249.
Femmes artistes, 16.
Fénelon, 249.
Fénin (Pierre de), seigneur de Grincourt, 1-9.
Féral (Eugène), 35.
Ferdinand, roi, 7.
Ferdinand père (Louis Elle, dit), p., 39, 41.
Fermanel (de), 244.
*Ferney, 266.
Féron (E.-F.), p., 39.
Ferrand (J.-Ph.), p., 39.
Ferrand de Monthelon, p., 67-68.
Ferrat (J.-H.), sc., 76.
Ferrières (château de), 297.
*Ferrière-sur-Rille (la), 17.
*Ferté-Bernard (la), 363.
*Ferté-Gaucher (la), 66.
Fesse (J. du), maître juré, 309.
Feuillet de Conches, historien, 240.
Feuquières (comtesse de), 11, 12.
Ficquet (Et.), g., 39.
Fidière (Octave). — Les femmes artistes à l'Académie royale de peinture et de sculpture. *Bibliogr.*, 16. Son nom cité, 147.
Fiesque (Mme Gillonne de Harcourt, comtesse de), 232, 237, 238, 247, 248.
Figures de l'histoire romaine, 203, 205.
Filhol, 72.
Fille à la fontaine (jeune), 293, 299, 303.
Fillon (Benjamin), 41, 76.
Fiocre (Mlle), danseuse, 40.
Firmin (J.-F. Becquerelle), art. dr., 40.
Flachat, 176.
Flajoulot (Ch.-A.), p., 40.
Flamand (F.), sc., 268.
Flamen, sc., 143.
Flamenc, 24.
Flandrin (Auguste), 40.
Flandrin (J.-H.), p., 13, 14, 40, 111, 269.
Flandrin (Paul), p., 40.
Flandrin (Paul-Hippolyte), 40.
Flandrin (Mme), 40.
Flandrin (famille), 111.
Fleuriau (F.-P.), p., 40.
Fleury (J.-A. Bénard), art. dr., 40.
Fleury (Mlle), art. dr., 40.
Flore ramenant l'Amour à la nature, 291.
*Florence, 4, 5, 34, 39, 40, 41, 43, 50, 54, 55, 215, 219, 220, 221, 225.
Foi (la), 162.
Foix (Gaston de), marquis de Rabar, 118.
Foix (Marie de), 60.
Foix-Candalle, 48.
Foix-Candalle (François de), évêque d'Aire, 60.
Fontaine (P.-F.-L.), a., 40.
*Fontainebleau, 13, 309.
— (château de), 35, 297, 341, 343, 354, 361.
Fontainieu (P. de), 118.
Fontanel (Abraham), 267, 268.
Fontanieu, 7, 8.
Fontelle, sc., 162.
Fontenay, p., 276.
Fontenay (général de), 123.
Fontenay (de), avocat, 310.
*Fontenay, 237.
Fontenay. Voy. Blain.
Fontenelle le Rouennais, 178.
Fontette (de), 251, 252.
Forbin (comte de), p., 40.
Forest (J.-B.), p., 41.
Forestier (H.-J.), p., 32, 41.
Forster (F.), g., 41, 334.
Fosseyeux, 132.
Foucault, 98, 99.
Foucher (Gabriel-Guillaume), 280.
Foulon (Joseph), abbé de Sainte-Geneviève, 312-315.
Fouquet (J.), p., 41.
Fouquet (Nicolas), surintendant des finances, 41.

Digitized by Google

Fouquières, p., 148.
Fouquières (Mme Becq de), 13.
Fournier (vente), 79.
Fournier, notaire, 317.
Fourmies (Pierre), 321.
Foussedouaires (J.), notaire, 17.
Fragonard, p., 268.
Fragonard (J.-H.), p., 41, 74.
Fragonard (Mme), p., 41, 126.
Francheville ou Franqueville (P. de), sc., 41.
Francin (C.), sc., 76.
Francisci de Prato veteri (Bernardus), 226.
Franciſque, art. dr., 41.
Franck (Ph.), p., 332.
Franck (les), p., 235.
François Ier, 153, 309.
Franctot, 248.
Frédéric V, roi de Danemark, 127.
Fredon (Marie-Catherine), p., 41.
Frémin (René), sc., 41.
Fréminet (Martin), p., 309.
Fréminet (Médéric), p., 309.
Fréminet (M. de), p., 41.
Freslon (Gobert), p., 9, 10.
Freslon (Martin), p., 9, 10.
Fresnaye. Voy. Vauquelin.
*Fresnay-le-Puceux (château de), 248.
Frigidianus, Frigidiana. Voy. Saint Frédien, 55.
Frina, 55.
Friquet, sc., 120.
Frondeur (le petit), 301.
*Frosino. Voy. Terranuova, 220.

Gabet, historien, 71, 292, 362.
Gabriel (J.-A.), a., 41, 60.
Gagnereaux (B.), p., 41.
Gaillard, 193.
Galatée, 301.
*Galeta, 232.
Galibert (P.-Ch.-Ch.), comp., 41.
Gallay (J.-F.), musicien, 42.
Gallay (Maurice), 37.
Galle (A.), gr. en méd., 42.
Galli (Matteo Antonio de), notaire, 214.
Galli (Ser Lorenzo di Matteo), notaire, 88.
Gallier (G.-A.), p., 176.
Galloche (L.), p., 42.
Gamelin, p., 268.
Gamelin père (J.), p., 42.
Gamot (H.-J.), g., 42.
Garde (baron de la), 324.
Gardel l'aîné, maître de ballets, 42.
Gardel (Mme), danseuse, 42.
Garnaud (Ant.-M.), a., 42.
Garneray (H.), p., 45.
Garneray (J.-C.), 45.
Garneray (L.), p., 45.
Garnier (Et.-B.), p., 42, 333.
Garot (Marie-Louise), 292, 293.
Garouffe (Honnoratte), 264.
Garrez (P.-J.), a., 42.
Garrick (D.), art. dr., 42.
Gascard (H.), p., 33, 39.
Gatteaux (N.-M.), gr. en méd., 42, 128.
Gatteaux (J.-Ed.), sc., gr. en méd., 42, 333.
Gatteaux (Rosalie-Caroline), 111.
Gaudart de la Verdine (A.-A.), p., 42.
Gaugain, 248, 249.
Gautherot (Uranie), 207.
Gauthier (M.-P.), a., 333.
Gautier (J.-F.-E.), comp., 42.
Gauthier (Th.), p., 42.
Gauts (J.), p., 271.
Gavarni. Voy. Chevalier.
Gavet (Ch.), p., 333.
Gaville (Marcus de), 226.
Gaye, historien, 49, 79, 81.
Gayrard (R.), gr. en méd., 42.
Gazette des Beaux-Arts, 48, 148.
Gazette de l'Amateur des Arts, 170.
Geffroy, p., 40.
Geffroy (E.-A.-F.), p., 37.
Gelée (A.-F.), g., 333.
Gellée (Cl.), p., 42, 43.
Gence, notaire, 317.
*Gênes, 1, 7, 9, 63, 64, 109.
Genet (Jeannet), p., 339.
Genlis (seigneur de). Voy. Hangest.
Génod (M.-Ph.), p., 43.
Gentil (F.), sc., 43.
Gentil, sc., 357.
Géographie du département du Loiret, 321.
Georges (Mlle), art. dr., 43.
Gérard (Clotilde), p., 74.
Gérard (François, baron), p., 36, 40, 43, 74.
Gérard (Mlle), 126.
Gérard (Mlle Marguerite), p., 41, 74.
Géraut (P.-N.), g., 74.
Géricault (J.-L.-A.-Th.), p., 13, 74-75, 178.
Germain (J.-B.-L.), p., 75.
Germain (Léon). — Du lieu de naissance du frère Guillaume, peintre-verrier du XVIe siècle. *Bibliogr.*, 79. — Guillaume de Marcillat, peintre lorrain. *Bibliogr.*, 80. — Un sculpteur normand d'origine lorraine. *Bibliogr.*, 326-328. — Son nom cité, 50, 51.
Gerspach, 169, 170.
Gevilion, 96.
Ghirlandaio (Rodolphe), p., 215, 216.
Gibert (J.), 271.
Gijoux (Jean), p., 13, 78.
Giffart (R.), sc., 310.
Gilbert (E.), a., 75.

Digitized by Google

Ginoux (Charles). — Gaspard Doumet, 12-13. — Pierre Puget, 22-25. — Pierre Puget et les échevins de Marseille, 63-64. — Requête du peintre Zacharie-Félix Doumet, 106-107. — Pierre Puget, 113-117. — Enquête relative au mariage d'Antoine Vassé, 119-122. — Les Fontaines de Toulon, 191-192. — Georges de la Chapelle, peintre en titre de la ville de Caen, 241-243. — Christophe Veyrier, élève et collaborateur de Puget, 264-265. — Pascal De la Rose, 289-290. — Pierre Puget, 315-320.
Giornale storico degli archivi toscani, 219.
Giotto, p., a., 55.
Giovane (maître), 53.
Giovane. Voy. Tortellis, 58.
Giovanni. Voy. Bacci, 211.
Giovanni (Fra), a., 50.
Giran, huissier, 119.
Girand, 122.
Girardon (François), sc., 16, 75.
Giraud, 277.
Giraud (E.), p., 76.
Giraud (Pierre-François-Grégoire), sc., 75.
Giraud (Pierre-François-Eugène), p., 175.
Giraud (V.), p., 175.
Girodet de Roucy-Trioson (A.-L.), p., 39, 74, 75.
Gironde littéraire et scientifique, 48, 60, 112, 148.
Giroust (L.-A.-Th.), p., 75.
Giroust. Voy. Roslin.
Giroux (A.), p., 75.
Giroux (Ach.), p., 286.
Giroux (J.-F.-A.), p., 75.
Gislebertus ou Willebertus, abbé de Josaphat, 305.
Gisors (H.-A. de), a., 75.
*Gissen, 66.
Giudici (Vincenzio de'), 215, 216.
Giudici (Vincienzio di Giovanni de'), 89.
Gladiateur (le), 268.
Gluck (Ch.), comp., 75.
Godart (P.-F.), g., 76.
Godefroy, 1.
Godefroy (M^lle), p., 74.
Godefroy (A.-P.-F.), g., 76.
Gois (Et.), sc., 128.
Gois (Ed.), sc., 193.
Gombert (Th.-F.-J.), a., 76.
Goncourt (de), 13, 34, 36, 38.
Gondoin, a., 133, 138, 139.
Gondouin (J.), p., 185.
Gondouin (Th.), p., 185.
Gossec (F.-J.), comp., 76.
Gossier, 177.
Gouby, 11.
Goudin (J.), sc., 265.
Goujon (Jean), sc., 76, 261, 306.
Goupil (Albert), 112.
Gourdel (J.), sc., 76.
Gourdel (P.), sc., 76.
Gouthière, cis., 30, 31.
Gouyon de Matignon (Léonor II), évêque, 325.
Goyet (E.), p., 45.
Goyet (famille), 45.
Grâces enchaînées par l'Amour (les), 101-105, 122-125.
Granco (Mago del), 55.
Grandgirard (G.), sc., 34.
Grandmaison (Ch. de). — Contrat d'apprentissage entre Mathurin Chapperon et Fleury Cirebon, 17. — Décharge donnée par les religieux de Saint-Julien de Tours au sculpteur de La Barre, 90-91. — Son nom cité, 153.
Grandmesnil (J.-B. Fauchard de), art. dr., 76.
Grandon, p., 76.
Grandval (F.-Ch.), art. dr., 76.
Grandville (Ch.-F. Grandin, dit), art. dr., 76.
Grandville (J.-J.-J. Gérard, dit), dess., 77.
Granet (F.-M.), p., 76.
Granger (l'abbé), 289.
*Granville, 327, 328, 366.
*Grasse, 41.
Grasset (Ed.), sc., 77.
Grassini (Joséphine), art. lyr., 77.
Grassoreille (Georges). — Acte de naissance de Gilbert Sève ou De Sève, 10, 11.
Grave, 366.
Graveurs, 71-78, 127-128, 129-132, 144, 146, 154-159, 173, 195-200, 205, 237, 247, 248, 249, 256, 273, 275, 284, 287, 292, 293, 332-334.
Graveurs au XVIII^e siècle, 71.
Gravure, 144, 247, 248, 249, 256, 273, 275, 284.
Grawez (B.-J.-V.), a., 77.
*Gray, 34.
Grazia (dame), 56, 59.
Gréau (Julien), 75, 79.
Grégoire XI, 230, 231.
Grégoire (famille), 20-21.
Grenoble (A.-Jacquet, dit), sc., 77.
*Grenoble. Voy. Musée.
Grétry (A.-E.-M.), comp., 77.
Greuze (J.-B.), p., 32, 36, 46, 77, 257, 268, 287, 288.
Grévedon (P.-L., dit Henri), p., 110.
Grigny (A.-Ch.), a., 77.
Grimou (A.), p., 34.
Grimou, Grimoux ou Grimoud (J.-A.), p., 77.

Digitized by Google

Grincourt (seigneur de). Voy. Fénin.
Grobon (M.), p. et g., 78.
Grognard (Al.), p., 78.
Grognard (F.), amateur, 78.
Gros (A.-J., baron), p., 42, 74, 78.
Gros (A.-L.), p., 38.
Grosley (J.-P.), amateur, 78, 247, 277.
Grote ou Grothe (Dr Hermann), 4, 6.
Gruyère (T.-C.), sc., 77.
Guat-Bin, avocat, 118.
Guerchy (Mlle de), p., 181.
Guérin, 274.
Guérin (J.-B.-Paulin-), p., 15, 40.
Guérin (famille), 15.
Guérin (P.-N., baron), p., 111.
Guerrier florentin, 297.
Guerville (Maria de), 237.
Guerville (de), 235.
Guglielmo (L.), sc., 77.
Guglielmo (Ser Francesco di Maestro Donato di), notaire, 83.
Guibert, 116.
Guibray (la foire de), 246, 247, 262.
Guide (Le), p., 166.
Guide des élèves en dessin linéaire, 329.
Guiffrey (J.-J.). — Un Mignard clown, 11, 12. — Lettre écrite de Saint-Lazare par l'architecte Belanger, 29-31. — Le graveur François-Robert Ingouf, 71-74, 129-132. — Commande de tableaux pour la décoration de l'Hôtel de ville de Paris, 91-99. — Portrait du cardinal de Richelieu par Ph. de Champaigne, 107-108. — Bijoux offerts à l'Assemblée nationale par des femmes ou filles d'artistes, 125-128. — Nicolas Lefèvre, Germain Oyault, Mathurin Nicolas, marchands d'histoires et figures, 154. — Notes et documents pour servir à l'histoire de la mosaïque en France, 169-174. — Lettres de divers artistes à l'Assemblée nationale et au Comité de salut public, 203-207. — Les maîtres peintres et tailleurs d'images parisiens, 306-311. — Jean-René Méliand, élève de Louis David, 362. — Bibliographie, 16, 78, 79, 143-144. — Article bibliographique sur son ouvrage : Correspondance inédite de Maurice Quentin de la Tour, 48. — Son nom cité, 145, 147, 153, 191, 366.
Guilichini (Lodovico di Ser Andrea), 83, 84, 89, 90.
Guillande (Cl.-L.), 198.
Guillande (Mme), 198.
Guillard (A.), p., 38.
Guillaume (Eugène), sc., 35, 40.
Guillebon, échevin, 94.
Guillermain (Jacques), sc., 59-62.
Guillet de Saint-Georges, 238, 274, 276, 320.
Guillichinis (Azolinus Guilli de), 226.
Guiraud, p., 268.
Guiraud (A.), p., 42.
Guise (Henri, duc de), 357.
Guise (Mlle de), 118.
Guyard (Mme), p., 16.

Haal (Paul), 106.
Habaiby (Mme), 42.
Habert, 321.
Halévy (J.-F.-E.-L.), comp., 112.
Halévy (Mme), sc., 112.
Hallé, p., 256, 283.
Hallé (Anne), 283.
Halley (Antoine), poète, 183, 185, 227, 228, 231, 242.
*Hambourg, 44.
Hangest (Jean de), seigneur de Genlis, 8.
Hansmann (A.), p., 75.
Harcourt (duc d'), 251.
Harcourt. Voy. Fiesque.
— Voy. Croisy.
Harlay (d'), baron de Sancy, 244.
Harmitton, p., 121.
Haudebourt (A.-C.-H. Lescot, madame), p., 112.
Havard (Henry). — Le tombeau de Joseph Foulon, abbé de Sainte-Geneviève, par Germain Pilon, 312-315. — Son nom cité, 145, 205.
Haverman (Marguerite), p., 16.
Hay (Jehan), 5.
Heaton, 3.
Hébert (Jean-Baptiste), 66.
Hébert (Jean), 100, 101.
Heim (François-Joseph), p., 13, 33, 35, 36, 37, 40, 42, 74, 78, 112, 141.
Heinecken, 275.
Hennin, 68-70, 101-105, 122-125, 200-202, 291-292.
Henri II, 340, 343, 345, 349, 351, 354.
Henri III, 62.
Henri IV, 182, 361.
Henriet (Claude), p., 155, 156.
Henriet (Elisabeth), 155, 156.
Henriet (I.), p., 156.
Henriet (Jacques), 155.
Henry (J.-A.), 176.
Hérault (Catherine), 198.
Hérault (Ch.), p., 199.
Hérault (Marie-Anne), 198.
Hérault (Marie-Catherine), 196, 197.
Herbelin jeune, notaire, 71.
Herpin (D.), p., 121.
Herpin (L.), p., 121.

Digitized by Google

Hersent (Louis), p., 46, 110, 333.
Hersent (L.-M.-J. Mauduit, madame), p., 46, 110.
Hésitation (l'), 299, 301.
Heurtier, a., 133, 138, 139.
Hieronimo. Voy. Virtuosi, 211.
Hilaire, p., 245.
Histoire de France, 3.
Histoire de l'Hôtel de ville de Paris, 92.
Histoire journalière de Paris par Dubois de Saint-Gelais, 143.
Histoire de Bretagne, 8.
Histoire des hommes illustres de la Provence, 323, 327.
Hittorff (J.-J.), a., 330, 332.
Hochschild, 38, 39.
Hoin (Cl.), p., 36.
Holbein, p., 248.
Honnet (Perrette), 361.
Hôtel Drouot et la curiosité en 1884-1885 (l'), 78-79.
Hotemps (M^lle), 126.
Houasse, p., 276.
Houdart (Amélie-Antoinette), 106.
Houdon (J.-H.), sc., 14, 268.
Houssaye (Arsène), 5.
Huart (Est.), p., 185.
Hue, 254.
Huet (Daniel), évêque d'Avranches, 179, 237, 238, 249, 250, 251, 252, 254, 255, 256, 258, 261.
Huet (H.), 184.
Huet (Paul), p., 142.
Hugo (Victor), 295, 299.
Hugot (Louis), 21, 22.
Hugot (Vincent), 22.
Huraut (J.), p., 346, 348.
Hurtaut, 92.
Husson (H.-J.-A.), sc., 334.
Hutin (Ch.-F.), p., 68-70.
Huvé (J.-J.-M.), a., 333.

Icare, 286.
Imbert (le Frère), p., 324.
Immortalité (l'), 161.
Ingouf (F.-R.), g., 71-74, 129-132.
Ingouf (P.-Ch.), g., 71.
Ingres, (J.-A.-D.), p., 13, 36, 40, 42, 112, 142, 268, 269.
Instruction publique (l'), 301.
Intermédiaire (l'), 80.
Inventaire des Richesses d'art de la France, 47, 132, 366.
Isabey (E.), p., 43.
Isabey (J.-B.), p., 43, 74, 77, 78.
Izar, p., 268.

Jabach, 67.
Jacob, 118.
Jacob, archiviste, 210.
Jacob (N.-H.), dess., 332.
Jacopo. Voy. Pasquini, 53.
Jacquelin, sc., 77.
Jacquemart (Alb.), p., 333.
Jacquème, p., 271.
Jacques. Voy. Acoltis, 53.
Jacquet (P.), maître juré, 309.
Jaille (Marie de la), 258.
Jal (Auguste), 10, 19, 65, 152, 153, 322.
Jalabert (J.), p., 42.
Jaley (L.-L.-N.), sc., 37.
Jamet (Jean), maître maçon, 342.
Janzé (H. de), 41.
*Jarnac, 62.
Jean de Paris. Voy. Perréal.
Jeaurat, p., 257.
Jephté qui va immoler sa fille, 68.
— et ses compagnes (la fille de), 303.
Jésus-Christ (nativité de), 166.
— (baptême de), 82, 165, 166.
— supporté par des anges et bénissant, 261.
Jeuffroy, gr. en méd., 173.
Joanne, 321.
Jobbé-Duval (F.-A.-M.), p., 77.
Joconde (Frère), a., 50.
Jollain, éditeur, 247, 262.
Jollivet, p., 296.
Josse, 132.
Jouan (Marie), 10.
Joubert (André). — La restauration de l'Hôtel de Pincé à Angers. *Bibliogr.*, 208.
Jouin (Henry). — Les peintres Tronquet, Bery, Freslon, Fegretin et Maciet, 9, 10. — Le Musée des portraits d'artistes, état de 566 portraits de peintres, de sculpteurs, d'architectes, de graveurs, etc., 13-14, 32-43, 74-78, 111-112. — Lorin et Lartigue, peintres du duc d'Epernon, 18. — Les Sarazin, Michel Corneille et Jean Sevestre, 19. — Pierre Puget, 22-23, 113-114. — Testament du peintre verrier Guillaume de Marcillat, 49-59. — Artistes au service du duc d'Epernon, 62. — Pierre Puget et les échevins de Marseille, 63-64. — Les descendants de Coyzevox, 65. — Marchés passés par le peintre verrier Guillaume de Marcillat, 81-90. — La succession d'Antoine Coyzevox, 99. — La colonne de la place Vendôme et les statues de Minerve, de Charlemagne et de Napoléon, 132-140. — Jehan Senclat ou Seuclat et Pierre Pilaty, peintres de Louis XII et de François I^er, 152-153. — Israël Silvestre, ses ascendants et son fils Louis de Silvestre le jeune, 154-155. — Les fontaines de Toulon, Gaspard et Pierre Puget, Ni-

Digitized by Google

colas Levray, 191-192. — Guillaume Marcillat, 209-227. — Prud'hon et le portrait du prince de Benevent, 239-240. — Georges de la Chapelle, peintre en titre de la ville de Caen, 241-242. — Louis-Mathurin Clérian, peintre, 269-271. — Quittance du peintre Bachelier, 290-291. — Le graveur Jacques Bouillard, 292-293. — Alexandre Schœnewerk, 293-302, 334. — Antoine Duparc, 326-328. — Paillot de Montabert, 329-334. — Deux portraits de Carle Vanloo à Calcutta, 362. — Jean-René Méliand, élève de Louis David, 365. — Epitaphes de peintres relevées dans les cimetières de Paris : J.-R. Joyant, A. Chazal, Ch.-C. Chazal, J.-B. Paulin-Guérin, L.-Ed. Rioult, L. Coulon, 14-15; J.-B. Isabey, J.-B.-A. Vinchon, C. Roqueplan, A.-F. Desmoulins, Th. Chassériau, P. Delaroche, E. Goyet, H. Lecomte, L. Garneray, Laure-Elisabeth-Louise-Marie Devéria, H. Garneray, J.-B. Dunant, A. Scheffer, 43-46; Aubry-Lecomte, R. Cadeau, F.-L. Benouville, Turpin de Crissé, F.-G. Dauphin, F. Millet, J. Tinthoin, Raffet, J.-J. Champin, J.-L. Ph. Coignet, P.-L. Grévedon, L. Hersent, Mme Hersent, Q.-L. Martin, A.-J.-S. Vatinelle, Ch. Mozin, H. Vernet, Eug. Delacroix, J. Alaux, J.-H. Flandrin, Cl.-M. Dubufe, J.-L. Schaal, 108-111; C. Troyon, F.-J. Heim, Ph. Rouvière, H. Bellangé, J. Vallou de Villeneuve, H. Belloc, J.-A.-D. Ingres, J.-R. Brascassat, Mme Rude, J. Bremond, P. Huet, J.-V. Schnetz, E. Le Poittevin, 141-143; Mlle Louise-Joséphine Sarazin de Belmont, Al.-G.-H. Regnault, V. Giraud, P.-F.-E. Giraud, Cl.-F.-Th. Caruelle d'Aligny, Mme Collard, G.-A. Gallier, B.-H.-A. Pinart, F. Pinart, 174-176; F. Legrip, P.-R. Vigneron, Mlle Marie-Mira Vigneron, L.-G. Ricard, Th. Vauchelet, 207-208; S.-Ch.-A. Couder, 240; Mme Martin-Buchère, O. Tassaert, J.-L. Boilly, A.-H. Périn, 272; H.-A. Darjou, J.-M. Mercier, P.-Ch. Marquis, 304; Mlle Léon de Tréverret, J.-B.-C. Corot, Alph. Lecadre, 336; J.-A. Beaucé, J.-Ch.-J. Rémond, Ch.-A. Cambon, 365-366. — Article nécrologique : Mme Legué-Larivière, 46-47. — Bibliographies : 79-80, 112, 176, 208. — Son nom cité, 177, 366. — Table analytique et raisonnée, 367 et suiv.

Journal des Arts, 60.
Journal de la Régence, 12.
Joustel (J.), sc., 254.
Jouvenet, p., 143, 178, 179, 256, 268, 282, 284.
Jouvenet (Madelaine), 282.
Joyant (J.-R.), p., 14.
Joyant (famille), 14.
Joyeuse (duc de), 185, 186.
Jules II, pape, 50, 221-223.
Julian (Cl.), maître juré, 310.
Juliani de Prato Veteri (Franciscus), 226.
Julien, sc., 133, 138, 139.
Julien (l'abbé), 265, 290.
Julyot (J.), sc., 337, 339, 349.
Jundt (vente), 79.
Junet (F.), p., 155.
Jupiter, 286.
Juste (Jehan), sc., 148.
Justinien, 56.

Kestner (Mme), 41.
Kolly, 123.

Labazine (l'abbé Jean), 263.
Labbé (Ch.), p., 310.
Labbé, a., 164.
Laborde (comte de), 10, 153, 176, 306, 309, 310.
Labouchère, 285.
Labrouste (H.), a., 15.
Labrouste (F.-M.-Th.), a., 15-16.
*La Châtre, 53, 221, 222.
Lacaze, 246.
La Champagne La Faye, p., 235-239.
La Chapelle (de), 276, 277.
La Chappelle (G. de), p., 183, 232-235, 241-243, 246-249, 263.
Lacordaire, dr des Gobelins, 275.
La Coste d'Aigrefoin (Denis de), 66.
Lacroix (Paul), 79, 80.
Lafaye (G.-Ad. Lenoir de), comp., 332.
Lafarge, 71.
La Faye. Voy. La Champagne.
La Ferté-Senneterre (maréchal de), 320, 321, 322.
La Fosse (de), p., 143, 166, 167.
La Fosse (Ch. de), p., 268.
*Lagny, 20.
Lagrange (Léon), 23, 24, 54, 63, 64, 113, 114, 192.
La Haye (Mgr de), 233.
La Haye (de), ambassadeur, 238, 239, 241.
La Hire, p., 165.
Lair, 237.
Lajard (Hubert), 265.
Laleu, 97, 98, 99.
Lallemant (Jacques), 156.
La Luzerne, 13.

Digitized by Google

Lambert, 199, 231.
Lambert (Ch.-J.), sc., 76.
La Motte-Harcourt. Voy. Croisy.
Lamy (Ch.), p., 286.
Lance, a., 164, 193.
Landini (Domenico di Giovanni di Bartolomeo), 86.
Landon, p., 180, 234, 286.
*Langres. Voy. Musée.
Lantilde, 257.
*Laon. Voy. Musée.
La Pierre (Cl. de), tap., 62.
Largentier (Robert), 347.
Largillière (N. de), p., 34, 36, 41, 91, 99, 256.
Larivière (C.), p., 37.
Larivière (Charles), 47.
Larivière (Mme). Voy. Legué-Larivière.
Larochefoucauld (cardinal de), 315.
*La Rochelle, 198. Voy. Musée.
Lartigue, p., 18.
Laruel (de), 156.
Lascaris, 4.
La Sicotière (de), 257, 285.
Lasne (M.), g., 183, 237.
Lasson (de), dess., 252.
La Teulière, p., 150.
Latil, p., 271.
Latour (Jeanne-Catherine de), 15.
La Tour (M.-G. de), pastell., 37, 39, 41, 48.
La Trémoille, 3.
Laugier (Jean), 290.
Laurens, 23.
Laurent, 266.
Laurent (J.), sc., 43.
Laurenzano (Paolo de), 53.
Lauriston (marquis de), 108.
Lawrence (Th.), p., 74.
Lazare le jeune, p., 309.
Lazare (résurrection de), 83-84.
Le Barbier l'aîné, p., 71.
Lebarbier de Tinan, 79.
Lebas (H.), a., 15, 38, 39.
Le Bas (Madeleine-Charlotte), 198.
Lebas (Ph.), g., 288.
Lebault (Armand-René), 106.
Lebel (Fr.), maître juré, 310.
Lebeufs (Denis), notaire, 118.
Leblanc, p., 160, 161.
Le Blanc (Ch.), 273.
Le Blant (Edmond-Frédéric). — Prud'hon et le portrait du prince de Benevent, 239-240.
Le Bourgeois, 251.
Le Bret, 33.
Le Breton (Gaston), 177.
Le Breton (Joachim), 133, 138, 139.
Lebreton (Laure), 43.
Le Brun (Charles), p., 36, 67, 164, 165, 166, 193, 260, 273, 275, 276, 277.
Lecadre (Alph.), p., 336.
Le Camus, 127.
Lecanu (l'abbé), hist., 325.
Lecarpentier. Voy. Carpentier.
Lecharpentier, p., 258.
Le Clerc, capitaine, 132.
Le Clerc (Séb.), g., 146.
Lecomte (H.), p., 45.
Le Comte, seigneur d'Angevilliers (Jacques-Antoine), 100, 101.
Leçon de flûte (la), 301.
Lecoq (Mme), 182.
Lécurieux (J.-J.), p., 36.
Leczinska (Marie, reine), 362.
Léda, 97, 286, 297.
Le Doulx (G.), p., 308.
Lefèvre, 193, 194, 195.
Lefèvre (J.), p., 268.
Lefebvre (J.), sc., 187, 188.
Lefèvre (N.), g., 154.
Lefèvre (R.), p., 32, 40, 77, 285.
Le Fèvre de la Boderie (G.), 180, 181.
Lefort (Mme), g., 256.
Legendre-Héral (J.-F.), sc., 76.
Legendre (L.-F.), p., 333.
Le Glay, 6.
Legrand, a., 170.
Legrand (Léon). — Tableaux de l'église des Quinze-Vingts, 163-167.
Legrand de Saint-Aubin (Mlle A.), p., 46.
Le Gresle, avocat, 310.
Legrip (F.), p., 207.
Legros, sc., 268.
Legué-Larivière (Jenny Thorel, Mme), p., 46-47.
Leharivel-Durocher, sc., 257.
Le Hay, 67.
Lehoux (J.), p., 179, 183.
Lejeune (J.), p., 309.
Lelong (le P.), 255.
Lemaire (P.-J.-H.), p., sc., 36.
Lemaire de Belges, 2, 5.
Lemaître, juge, 284.
Lemaître (Aug.-F.), lith., 333.
Le Marchand, 252.
Lemarchand (Simon), 187.
Le Mazoyer. Voy. Mazoyer.
Lemire (N.), g., 288.
Lemoine (E.), dess., 41.
Lemoine (F.), p., 148, 279.
Le Monnier, p., 30, 31.
Lemonnier, p., 178.
Le More (Ludovic), 3, 4.
Le Mosles, p., 68.
Lemoyne (J.-L.), sc., 37.
Lemoyne Saint-Paul, sc., 43, 112.
Le Myere de Basly, p., 237.
Lenain (les), p., 249.
Lenepveu, p., 208.
Lenoir (Albert), a., 376.
Lenoir (Alexandre), écrivain et p., 314, 366.

Digitized by Google

Lenormant (Jehan), notaire, 312.
Léon X, pape, 211.
Léon de Tréverret (Victorine-Raymonde), p., 336.
Léopold Ier, 272.
Lepage, sc., 34.
Lepage, hist., 154.
Le Pelletier (S.), p., 185.
Le Pelletier (le P. Pierre), 244, 245.
Le Poittevin (E.), p., 143.
Le Poittevin (famille), 143.
Le Prince, p., 245.
Lequeux (P.-E.), a., 334.
Lequin (Marie-Denise), 66.
Lequin (Pierre), notaire, 66.
Leroux (J.-M.), g., 333.
Le Roux (M.), p., 309.
Leroux de Lincy, 5, 92, 93, 97, 148.
Le Roy, échevin, 254.
Le Roy (P.), maître juré, 309.
Lescot (F.), orf., 113.
Lescot (P.), a., 310.
Lescoq (Jehan), 346.
Lesparda (baronne de), 109.
L'Espine (J. de), a., 208.
Lestang (marquis de), 271.
Lesueur, g., 256.
Le Tartrier (Jehan), 341, 344.
Le Tellier (l'abbé F.), 281.
Letellier, p., 259.
Lettres de noblesse des Artistes français, 147.
Lettres de Prud'hon, 150.
Lettres d'artistes, 203-207.
Levesque (Alfred), 105.
Levieil, p.-verr., 256.
Levrac de Tournières (Louis), 280, 281.
Levrac de Tournières (R.), 178, 179, 278-282.
Levrac de Tournières (Thomas), 280.
Levrac (famille), 279-281.
Levray (L.), sc., 191-192.
*Leyde, 181.
Liberge (Renée-Victoire), 363.
Liénard (P.), sc., 41.
Lieutard (François), notaire, 316.
Ligny (comte de), 5.
*Lille, 176, 178, 266.
Lingée, g., 205.
Liotard, p., 245.
Liotard (J.-E.), dess., 39.
Liouville, 77.
*Liré (Maine-et-Loire), 44.
Lirou (Mlle de), p., 268.
*Lisbonne, 106.
Lizé, 35.
Loir (N.), p., 238, 239, 277.
*Londres, 176, 292, 293, 362.
Longue Epée (Guillaume de), duc de Normandie, 230, 231.
Longueve (Henri de), 127.
Longueville (duc de), 229.
Longueville (duchesse de), 182, 185, 228, 232, 241.
*Lons-le-Saulnier. Voy. Musée.
Lorenzo. Voy. Galli, 214.
Lorenzo. Voy. Borghinis, 53.
Lorin, p., 18.
Lorrain (Claude), p., 146.
Lorraine (cardinal de), 358.
Lorthior, gr. en méd., 128.
Loubon, p., 271.
Louis XI, 8.
Louis XII, 1-9, 147, 148.
Louis XIII, 148, 155.
Louis XIV, 93, 97, 98, 114, 116, 117, 155, 158, 164, 245, 253, 254, 255, 282, 318.
Louis XV, 92-95, 99, 157, 159, 196, 362.
Louis XVI, 12, 13, 199, 288.
Louis XVIII, 171.
Louis-Noël (H.), sc., 77, 293.
Louvet, p., 237.
*Louvigny, 252.
Louvois, 150, 276.
Luca. Voy. Pantaneti, 211.
Lucas (Paul), 245.
Lucas de la Haye (Frère), p., 278, 279, 280.
*Lucques, 55.
Ludovic, 3, 4.
Lulli, comp., 295, 301, 335.
Lussac (comte de), 266.
Lusurier (Catherine), p., 35.
Luxembourg (Philibert de), 8.
*Lyon, 1, 6, 7, 40, 121, 178, 184, 267. Voy. Musée.

Maciet (Guillaume), p., 9, 10.
Machon, 156.
Madière (de), 195.
Magne (L.), a., 208.
Magny, 92.
Maillard (D.-U.-N.), p., 37.
Maillet (Claudine), 353, 361.
Maillet (Jean), 350, 352, 353.
Maillot (Th.), p., 75.
Maindron (H.), sc., 34.
Maistre (Joseph de), 249.
Malherbe, poète, 178, 181.
Malherbe fils (Marc-Antoine), 181.
Malleure, sc., 120.
*Malte, 245.
Mancel, libraire, 261.
Mancel (Georges), 231, 236.
Mandarinade (la), 252, 253.
Manin (Daniele), 46.
*Mans, 47, 90, 91. Voy. Musée.
Mansart, a., 321, 322.
Mantz (Paul), 145, 366.
Manué, 275.
Maquart (J.-J.), dess., 75.
Marais (Mathieu), 11.
Marcellus (baronne de), 40.

Digitized by Google

Marchant (L.), maître juré, 309, 310.
Marchese (le P.), historien, 49, 79, 80, 87, 225.
Marcillat (Guillaume de), p.-verr., 49-59, 79-90, 148, 209-227.
Marcillat (Pierre de), 53, 212.
Marcille (Eud.), 36, 150, 240.
Marel (Marie-Justine), 14.
Marel (Nicolas), 14.
Maret (Hugues-B.), 134.
Margaley (J.), p., 356.
Margeru (N.), maître juré, 310.
*Margon, 363.
Mariage de Louis XIV avec l'Infante, 94.
Marie-Antoinette (la reine), 288.
Marie-Josèphe, fille du roi Auguste III, 157.
Marie-Thérèse (la reine), 160-163.
Mariette, 145, 158, 247.
Marigny (marquis de), 157, 159, 283.
Marin-Lavigne (L.-St.), p., 333.
Marionneau (Charles). — La Chronique de Cadillac. *Bibliogr.*, 48. — Jacques Guillermain et Pierre Prieur, 59-62. — Les tapisseries du duc d'Epernon, 118. — Son nom cité, 148.
Marjolin (Mme), 39.
Marmottan (Paul). — L'Ecole française de peinture. *Bibliogr.*, 79.
Marolles (l'abbé de), 247, 273.
Marot (Rose), 66.
Marquet de Vasselot (A.), sc., 75.
Marquis (Joséphine-Henriette-Marie), 304.
Marquis (P.-Ch.), p., 304.
Mars, 186.
*Marseille, 15, 38, 46, 49, 63, 64, 192, 267, 271, 322, 323, 324, 326. Voy. Musée.
Marsy (de), 366.
Marsy (G.), sc., 193.
Marteau (J.-B.), 198.
Marteau (Louis), 198.
Marteau (Marie-Catherine), 198.
Martin (l'abbé), 121, 122.
Martin (Al.), p., 268.
Martin (Alexandre-Vincent), 108.
Martin (Bon-Louis-Henri), historien, 110.
Martin (D.), sc., 193-195.
Martin (Etienne), 119.
Martin (R. P. Fr.), 237, 238, 249, 250, 254, 255, 256, 261.
Martin (Q.-L.), p., 110.
Martin-Buchère (Amédée), 272.
Martin-Buchère (Léon), 272.
Martin-Buchère (Mme), p., 272.
Martin-la-Calotte. Voy. Saint-Martin.
Martine (Madeleine), 363.
Martisson (Frère Bertrand), prieur de Saint-Mihiel, 210.
Marzopini (Jacopo di Mariotta), 88.
Marzopini (Ser Carlo), notaire, 216.
Maso Porro da Cortona, p., 219, 220, 221.
Massard, g., 205.
Massard (J.), g., 287-289.
Massard l'aîné (J.-B.-L.), g., 289.
Massard (J.-L.), g., 289.
Massard (L.), g., 289.
Massard (R.-U.), g., 289.
Masse (Dorothée), p., 16.
Masson (Ant.), dess., 37.
Masson (F.), sc., 43.
Masure (Anne), 290.
Mathilde (la reine), 182.
Matignon. Voy. Gouyon.
Matin (au), 293, 299, 301, 303.
Mattanon (Jean), 318.
Maubreul (Albert de), prieur du monastère de Saint-Julien de Tours, 91.
Mauduit (Ch.-L.-V.), g., 333.
Mauduit. Voy. Hersent.
Maufcré ou Mesfraict (F.), p., 337, 350.
Maulde (R. de). — Jean Perréal et Pierre de Fénin, 1-9.
Mauris (Bartholomeus Angelii Marii de), 226.
Mauroy (Albert de). — Les Descendants de Coyzevox, 65-67.
Mauroy (Honoré de), 18.
Maystre (Eugénie-Rose), 43.
Mayer (Mlle), p., 46.
Mazarin (cardinal), 113.
Mazoyer (J.), p., 263-264.
Mazoyer (Vincent), sieur de Vernon, 263.
Meaume (Edouard), 80, 146, 155.
Médavy (Marie-Madeleine de Rouxel de), abbesse, 258.
Médicis (Catherine de), 341, 343, 344, 345.
Mégret (L.-N.-A.), sc., 42.
Méliand (J.-R.), p., 362-365.
Méliand (Jean-Charles-François), 363.
Méliand (René), avocat, 363.
Mélion. Voy. Méliand.
Melique (Nicolas), 160.
*Melun, 1.
Mély (F. de). — Chapelle donnée par Henri IV au Dauphin, 188-191. — Son nom cité, 145, 305.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de peinture et de sculpture, 239, 276, 320.
Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 80.
Mémoires sur les Troyens célèbres, 247, 277.
Mémoires du marquis d'Argenson, 197.

Digitized by Google

Memorie dei piu insigni pittori Domenicani, 49, 221.
Ménage (Gilles), 47.
Ménageot, p., 286.
Menard, notaire, 19-22.
Menu, 155.
Mercier (J.-M.), p., 304.
Mercure de France, 119, 239.
Merley (L.), sc., 34.
Mesfrays (F.), p., 357. — Voy. Mauferé.
Messier (Jehan), brodeur, 188.
Metsu, p., 178.
Meulan (comtesse Th. de), 109.
Meynier (Ch.), p., 46.
Michaud, biographe, 80.
Michallon (Cl.), sc., 35.
Michel (Edmond), 366.
Michel-Ange, 50, 55.
Michele (Johan), 56.
Mignard (Nicolas), p., 37.
Mignard (Pierre), p., 11, 12, 93, 256, 278.
Mignard, clown, 11, 12.
Mignaty (Giorgio), 225.
*Milan, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 56, 239.
Milanesi (Carlo), 51, 53, 55, 57, 219.
Milano nei suoi monumenti storici, 3.
Millet (F.), p., 109.
Millet (L.-E.), comp., 109.
Millet (famille), 109.
Millin (A.-L.), 314, 315.
Millot (N.), p., 356.
Milon (Al.-P.), p., 332.
Mime dompteur, 295.
Minerve, 132, 133, 229.
Miniato (Barthelemy di), p., 309.
Mirbel (Mme de), p., 74, 178.
Mirys (H. de), p., 205.
Mirys (Séb.), p., 205.
Mirys (S.), p., 203, 205, 206.
Mise au tombeau (la), 258.
Misserel (Michel), 318.
Mitry (Marie-Marguerite Le Sueur de), 65.
Mniszech (comtesse), 123, 125.
Moïse, 261, 275.
Moitte, sc., 128, 133, 138, 139.
Moitte (Mme), 125.
Molchneth (D.), sc., 332.
Molière, 253.
Molinier, ingénieur, 66.
Molinier (Emile), 145.
Molinier (Rose-Jéromée), 66.
Molinos, a., 133, 134, 170.
*Mollier-le-Vidame, 120.
Molu (Jeanne), 353, 356.
Montabert (Paillot de), 329-334.
Montagny (E.-H.), p., 332.
Montaiglon (Anatole de). — Testament du peintre verrier Guillaume de Marcillat, 49-59. — Marchés passés par le peintre verrier Guillaume de Marcillat, 81-90. — Antoine-Louis Barye, 105-106. — Augustin Dupré, graveur en médailles, 127-128. — Rapport à l'assemblée générale de la Société. Séance du 31 mai 1886, 145-150. — Tableaux de l'église des Quinze-Vingts, 163-167. — Guillaume Marcillat, 209-227. — La statue de Voltaire, par Pigalle, 265-266. — Robertus vitrearius, 305-306. — *Bibliogr.*, 48. — Son nom cité, 144, 307, 366.
Montaigne, marbrier, 327, 328.
*Montargis. Voy. Musée.
*Montauban, 142.
Montbazon (Mme de), abbesse, 250.
Montesquiou (le général), 206.
Montessus (l'abbé de), 268.
Montfleury. Voy. Dennebaut.
Montgommeri (Roger), 257.
Monthelon. Voy. Ferrand.
Montizon (Mme Frère de), 46.
Montmorency, 127.
Montmorency (connétable Anne de), 8.
Montmorency (Guillaume de), 7, 8.
Montmorency (Jean de), 8.
Montmorency (Marguerite de), 8.
*Montpellier, 184, 266-269. Voy. Musée.
Montullé (Emilie-Sophie de), 109.
Moreau-Chaslon, 38, 77.
Morel, 30, 350, 351.
Moréri, 155.
Moriau, 94, 97.
Morin (Anne), 66.
*Mortagne, 286.
Mosaïque (Histoire de la), 169-174.
Mosaïstes, 170.
Mosnier (J.-L.), p., 167-169.
Mosnier (P.), p., 274.
Motte (C.), lith., 364.
Motte. Voy. Croisy.
*Moulins, 10, 11. Voy. Musée.
Mourin (Antoine), 265.
Mozin (Ch.), p., 110.
Muiszech (comtesse). Voy. Mniszech.
Muller (H.-Ch.), g., 333.
Muller (C.-L.), p., 76.
Mulot (Marie), 280.
*Murgé (Le), 109.
Musée. Aix, 38, 41, 75, 76.
— Alençon, 75.
— Amiens, 75, 76.
— Angers, 38, 39, 74, 76.
— Arras, 34.
— Auxerre, 39.
— Avignon, 34, 35, 60, 77.
— Besançon, 36, 40, 41.
— Bordeaux, 37.
— Caen, 32, 38, 40, 77.
— Cambrai, 41.

Digitized by Google

Musée. — Carcassonne, 42.
— Carpentras, 37.
— Chalon-sur-Saône, 32, 77.
— Cherbourg, 32, 35, 75.
— Coutances, 327, 328.
— Dijon, 32, 34, 35, 36, 75.
— Douai, 33, 41.
— Dunkerque, 38, 77.
— Epinal, 43.
— Grenoble, 77.
— Langres, 40.
— Laon, 37.
— La Rochelle, 36.
— Le Mans, 39.
— Lille, 32, 35, 40, 41, 74, 75, 76.
— Lons-le-Saulnier, 13, 37, 41.
— Lyon, 32, 35, 36, 40, 43, 76, 77, 78.
— Marseille, 39.
— Montargis, 75.
— Montpellier, 39, 40.
— Moulins, 74.
— Nancy, 39.
— Nantes, 40.
— Narbonne, 42.
— Nîmes, 298.
— Orléans, 33, 34, 74, 240.
— Pau, 34, 42.
— Perpignan, 42, 74.
— Quimper, 77.
— Reims, 39, 75.
— Rennes, 76.
— Riom, 36, 38.
— Rodez, 42, 76.
— Rouen, 33, 75, 77, 78, 112.
— Saint-Étienne, 37, 39, 42.
— Saint-Quentin, 39.
— Semur, 42,
— Strasbourg, 297.
— Toulouse, 77, 78, 246.
— Tournus, 33, 77.
— Tours, 43, 286.
— Troyes, 43, 75, 76, 78.
— Valenciennes, 78, 112.
— Versailles, 32, 33, 34, 36, 38, 39, 40, 41, 74, 75, 76, 77, 78, 93, 112, 159, 167, 174, 182, 193, 285, 363.
Muséum d'histoire naturelle, 15.
Myere. Voy. Le Myere.
Mynoteau (J.), maître juré, 309. Voy. Miniato.
Myrtho, 297, 298, 301, 303.

Nagler, 203, 205, 292, 362.
Nairac (de), 168.
*Nancy, 146, 154, 156, 178. Voy. Musée.
*Nantes, 7, 263. Voy. Musée.
Nanteuil (P.), p., 112.
Nanteuil (R.), sc., 33.
Napoléon empereur, 133, 139, 172, 285, 363.
Narbonne (duchesse de), 202.
*Narbonne, 184. Voy. Musée.
Nardo. Voy. Giovane, 53.
Natoire, p., 268.
Natoire (Ch.-J.), p., 68-70.
Natoire (Mlle), 69.
Nattier (J.-M.), p., 36.
Navarre (Marguerite de), 258.
Nécrologie, 15-16, 46-47.
Négociations diplomatiques avec la Toscane, 5.
Nemond (Mgr de), 230, 231.
Nemours (duchesse de). Voy. Orléans.
Neptune, 186.
Nesle (Marie de), 10.
*Nevers, 50, 221, 222, 223.
Nezon (le lac), 274.
Nibby, 49.
Nicard (Pol). — Le graveur François-Robert Ingouf, 71-74. — Son nom cité, 129.
Nicolas fils, 53.
Nicolas (Blaise), 53.
Nicolas (M.), g., 154.
Nicole, 352.
Nieri. Voy. Brendagli, 88.
*Nîmes, 267. Voy. Musée.
Nini (J.-B.), sc., 42.
Nivard, p., 203, 206, 207.
*Nivelles, 15.
Noailles (duc de), 98.
Noble (Charles de), 24.
Noël, 193.
Nogaret. Voy. Epernon.
*Nogent-le-Rotrou, 363, 365.
Nointel (de), ambassadeur, 245.
Noirville (de), 273.
Noli me tangere, 274.
*Nonancourt, 234.
Nonnotte (D.), p., 33, 36, 148.
Normand aîné (L.-M.), g., 333.
Normyn (P.), maître juré, 310.
Notice historique sur les manufactures de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie, 275.
Nourrit. Voy. Plon.
*Noyon, 14.

Oberson (Marie-Françoise), 336.
Observations sur le Musée de Caen et sur son nouveau catalogue, 235, 236.
Observations sur quelques grands peintres, 291.
Olive (Ant.), sc., 271.
Ollivier (Em.-Ed.), g., 333.
Ollivier (Denis), 20.
Opigez (Pierre-Amable-Joseph), 32, 33, 41.
Orange (prince d'), 276.
Orange (princesse d'), 8, 181.
Orange (Guillaume III d'), 8.
Orange (Jean, prince d'), 8.

Digitized by Google

Orfèvres, 113, 191, 337, 356.
Orléans (duc d'), 2, 8, 93, 98, 245, 277, 283, 364.
Orléans (Louis d'), 8.
Orléans (Mlle d'), 277.
Orléans (Marguerite d'), 8.
Orléans (Marie d'), duchesse de Nemours, 182.
*Orléans, 1. Voy. Musée.
Orne pittoresque, 257.
Orphée, 286.
Oudiné (E.-A.), sc., 40, 42.
Ouvreheul, 22.
Oyault (G.), g., 154.

Pagès (Mlle Aimée), p., 46.
Paigné (R.), p., 148.
Paignon-Dijonval, 257.
Paillet, p., 285.
Paillot. Voy. Montabert.
Pajou (A.), sc., 36, 128.
Palierne (Louise), 11.
Pallas, 229.
Palustre, 79, 80.
Pandolfini, ambassadeur, 1, 5.
Panon (Jean), sc., 24.
Pantaneti (Luca et Nicolas de'), 211.
Paolo, boulanger, 58.
Paquier (Pierre), p. en émail, 30, 31.
*Paray-le-Monial, 193, 194, 195.
*Parcé, 47.
Paré, ministre de l'Intérieur, 30.
Paris (comte de), 240.
Paris. Bibliothèque des Archives nationales, 1, 108, 127, 153-155, 157, 158, 159, 163, 194, 195, 265, 310, 311, 321.
— — de l'Institut, 291.
— — nationale, 36, 43, 74, 250, 305, 306, 343, 348, 349, 350, 351, 358.
— — Sainte-Geneviève, 284.
— Cimetière Montmartre, 13, 15, 32, 34, 39, 44-46, 74, 108-112, 141-143, 175, 176, 208, 272, 366.
— — Montparnasse, 15, 33, 141, 142, 174-176, 207, 272, 301, 302, 304, 336, 366.
— — Montrouge, 272.
— — du Père-Lachaise, 14, 15, 32, 33, 36, 37, 42-45, 75-78, 109, 110, 111, 141, 142, 143, 208, 240, 304, 336, 365.
— Colonne de la place Vendôme, 132-140.
— Cour du Louvre, 297.
— Ecole des Beaux-Arts, 13, 32, 33-43, 74-78, 112, 285.
— Eglise de Notre-Dame, 160-163.
Paris. Eglise des Quinze-Vingts, 163-167.
— — de Saint-Augustin, 301.
— — de Saint-Etienne-du-Mont, 314.
— — de Saint-Germain-des-Prés, 40.
— — de Sainte-Geneviève, 312-315.
— Fontaine du Trocadéro, 295.
— Hôpital des Quinze-Vingts, 165.
— Hôtel de la Monnaie, 143.
— — du Val-de-Grâce, 160.
— — de Ville, 91-99, 112, 148, 295, 301.
— Jardin du Luxembourg, 299.
— Manufacture des Gobelins, 143, 169, 170, 171, 275, 276.
— Musée du Louvre, 13, 18, 32-37, 39-43, 48, 74-78, 112, 148, 179, 246, 274, 275, 278, 362.
— Palais de l'Arsenal, 342.
— — de l'Institut, 32, 33, 35, 37, 38, 40, 41, 74-78, 112, 265.
— — du Louvre, 295, 301, 310.
— — de la Sorbonne, 295, 301.
— — des Tuileries, 170, 274, 297.
— Pont de la Concorde, 193.
— — de Notre-Dame, 50.
— Square du Temple, 301.
— Théâtre de la Comédie-Française, 14, 32, 33, 36-38, 40, 76.
— — Lyrique, 75.
— — de l'Odéon, 295.
— — de l'Opéra, 35, 37, 38, 40, 42, 75, 76, 77, 112, 294, 295.
— — de l'Opéra-Comique, 37, 77, 112.
Parrocel (Ch.), p., 268.
Pascalle (Clère), 119, 120.
Passot (Jacques), 347.
*Passy, 14.
Pastorino, p.-verr., 52, 56, 225.
Pasqui (Angiolo et Ubaldo), 81, 209, 210, 217, 218.
Pasquini (Desiderio), 53.
Patas, g., 205.
Paté (Lucien), 366.
Patin (Jacques), p., 310.
Patin (Jean), p., 310.
*Pau. Voy. Musée.
Pavie (Victor), 13, 34, 35, 43, 78.
Pêcheur (jeune), 297, 303.
Pecori (Domenico), p.-verr., 51, 81.
Pécou, sc., 302.
Peillier (Louis), 64.
Peintre Graveur français (le), 146, 275.

Digitized by Google

Peintres, 1-18, 25, 32-59, 67-70, 74-125, 132-144, 146, 148, 150, 152-169, 172, 174-176, 178-182, 184, 185, 195-202, 205-264, 268-271, 273-292, 304-311, 329-334, 336, 366.
Peintres provinciaux de l'ancienne France, 178, 252, 284, 322.
Peinture, 9, 40, 47, 81-99, 101-105, 107, 108, 122-125, 153, 160-169, 172, 180, 181, 182, 183, 186, 200-202, 209-264, 273-289, 291, 337-362.
Pelouzi, 262.
Penée (le fleuve), 274.
Pentecôte (la), 236.
Penthièvre (duc de), 257.
*Pera, 232.
Périclès, 283.
Périn (A.-H.), p., 272.
Périn (famille), 272.
Perino del Vaga, p., 52.
Pernot (F.-A.), p., 333.
Péron (L.-Al.), p., 333.
Peron (Mme), 126.
*Péronne, 279.
*Perpignan. Voy. Musée.
Perraud (J.-J.), sc., 13, 36, 41.
Perray, 240.
Perréal (Jean), p., 1-9, 148.
Perrier (le sieur), 159.
Perrier (Ch.), a., 267.
Perrissin, p., 148.
Perrot (Catherine), p., 16.
Pérusin, altération de Pérugin, p., 5.
Petit, médecin, 131.
Petit (J.), sc., 37.
*Petit-Bourg (château de), 144.
Petite (Mr), 237.
Petitot (L.-M.-L.), sc., 38, 40.
Peyre neveu, a., 170.
Pfæminger (Élisabeth), p., 37.
Philippon (Jean), 339.
Pichon (baron Jérôme), 62, 144.
Pichon (P.-A.), p., 40.
Picot (Fr.-Ed.), p., 333.
Picot (Jean-François), imprimeur, 267.
Pie VII, pape, 285.
Pierrart (Pierre-Joseph), 197.
Pierrart (famille), 198, 199, 200.
Pierre le Grand, 144.
Pigalle (J.-B.), sc., 23, 265-266.
Piganiol de la Force, 92, 163, 315.
Pijart, 95, 96.
Pilaty (P.), p., 152-153.
Pilon (G.), sc., 60, 149.
Pinart (B.-H.-A.), p., 176.
Pinart (F.), p., 176.
Pinette (Nicolas), 355.
Pirah, 275.
Pithou (Nicolas), historien, 247, 350, 351.
Pithoud (Mlle), 126.
Planson (E.), p.-verr., 356.
Plastrier (Th.), maître juré, 309.
Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 366.
Plutus, 229.
P. N. *Bibliogr.*, 366.
Poerson, p., 165.
*Pœstum, 170.
Poincelot, p., 164, 166, 167.
Pointe-le-Comte (château de la), 66.
Poiret (Guillaume), 156.
Poisot (J.-B.), p., 32.
Poissant (Th.), sc., 320-322.
Poisson (Catherine), 342.
Poisson (Jehan), 342.
*Poitiers, 208, 266.
Pompadour (marquise de), 197.
Poncet (J.-B.), p., 40.
Ponchin, sc., 24.
Ponchony (Pierre), doreur, 24.
*Pont-sur-Seine (château de), 266.
Pontheron (Ph.), maître juré, 309.
Poppe, fille de Béranger, 231.
Porcheneux (Etienne), 307, 308, 311.
Porcher, p., 234.
Porée (Charles-Gabriel), 252.
Portalis, 71.
Portier, a., 60.
Portraits d'artistes, 13-14, 32-43, 74-78, 111-112.
Pot (Guyot), 8.
Potel, 255.
Pothier (Claude), 357.
Pothier (Colot), maçon, 337, 338.
Pothier (Dominique), p., 338, 360-361.
Pothier (Eustache), p., 337, 338, 343, 354, 356-360, 361.
Pothier (François), p., 337, 338, 346, 350, 353-356, 359, 361.
Pothier (Guillaume), p., 338, 356.
Pothier (Jean), potier, 337.
Pothier (Jean), maître maçon, 337, 350.
Pothier (Jean Ier), p., 338, 345, 350-352, 353, 354.
Pothier (Jean II), p., 338, 352, 353.
Pothier (Jean III), p., 338, 361.
Pothier (Louis), p., 337-342, 344, 345, 348, 349, 350, 353.
Pothier (Louis II), p., 338, 361.
Pothier (Nicolas), p., 338, 341-348, 350, 351, 353, 354, 356, 359, 360.
Pothier (Nicolas), maître maçon, 337, 342, 350.
Pothier (Pierre), libraire, 348.
Pothier (Pierre), 337, 338, 348, 349, 353, 360.
Pothier (famille), 337-361.
Pottier (André), 177.
Poulet-Malassis, 257.
Poulot (Jules-Augustin), 35, 78.
Poultier (D.), maître juré, 309.

Digitized by Google

Pourtalès (comte Edmond de), 43.
Poussin (Nicolas), p., 273, 275, 282.
Pouteau, 291.
Prach (Jeanne), 141.
Pradier (J.), sc., 74, 76.
Prato Veteri. Voy. Francisci, Juliani, Thadei.
Prémeslé (Mme de), 234.
*Presbourg, 133.
Présentation (la), 236.
Prieur (Barthélemy), sc., 60.
Prieur (Pierre), 59-62.
Primatice, p., 337.
Prisonnier dangereux (un), 300, 301, 302.
Procès-verbaux de l'Académie, 147, 148-151.
Profanateurs du Temple (les), 85-87.
Prophètes (les deux), 258.
Protheau (F.), sc., 77.
Prud'hon (Paul), 34, 46, 78, 150, 239-240.
Psyché, 277.
Puget (Gaspard), sc., 63, 64, 191, 192.
Puget (Jean), maître maçon, 63, 64.
Puget (Paul), 41.
Puget (Pierre), sc., 54, 63-64, 113-117, 191-192, 264, 315-320.
Puget (Simon), 63.
Pujol (Ab.-Al.-D. de), p., 333.
*Puypaulin (château de), 60.
Pytouyt (Louis), médecin, 349.

Quergo (Ursule de), 236, 237.
Quesnel, conservateur du Musée de Coutances, 327, 328.
Quesnel (N.), p., 309.
Quesnel (P.), p., 309.
*Quilly (château de), 248.
*Quimper. Voy. Musée.

Rabar. Voy. Foix.
Raffet, p., 109.
Raffet (famille), 109.
Raffignon, 199.
Rallu, notaire, 19-22.
Rambervillers (Adrienne de), 155.
Rambouillet (marquise de), 46, 47, 182.
Ramus (M.-J.), sc., 41, 76, 271.
Ransonnette (Ch.-N.), p. et g., 333.
Raoul-Rochette (Denis), archéologue, 333.
Raoux (J.), p., 268.
Raphaël. Voy. Sanzio.
Rathery, 197.
Ravin. Voy. Duchesnois.
Read (Mme Ch.), 36.
Reboul (Marie-Thérèse), p., 16.
Reboul (Pierre), 290.
Recueil de divers portraits des principales dames de la Porte du Grand-Turc, 232, 233, 235.
Redon, secrétaire de l'Assemblée nationale, 127.
Regnaudin (Thomas), sc., 11.
Regnault (A.-G.-H.), p., 175.
Regnault (N.-F.), p., 42.
Regnault (famille Henry), 175.
Regnier (M.), p., 310.
Reigny (Jeanne-Rose Beffroy de), 14.
Reine sortant de son tombeau, 162.
*Reims. Voy. Musée.
Religion (la), 162.
Remond (G.), maître juré, 309.
Rémond (J.-Ch.-J.), p., 366.
Remyot (Claude), 349.
Renaissance des arts à la cour de France, 10, 153, 306, 308-310.
Renard (Marguerite-Julie), 14.
*Rennes. Voy. Musée.
Renommée (la), 18, 48, 228, 274.
Renou (Ch.), 36.
Renou (Mme), 36.
Restout, p., 178, 180, 256.
Restout (J.), p., 282-284.
Restout père (J.), 282.
Restout (M.), p., 282.
Retour de chasse, 293.
Revel (G.), p., 35, 75.
Rêverie, 301, 303.
Revue des Deux-Mondes, 49, 80.
Reynoard, 317.
*Rhodes, 154, 229.
Riban, 268.
Ribérac (vicomtesse de), 59, 60.
Ricard (E.-Alfred), 208.
Ricard (G.), p., 207-208.
Ricciardetti (Girolamo di Nicola), notaire, 218.
Ricerche intorno a Leonardo da Vinci, 4.
Richardière (A.), a., 302.
Richaud (J.), p., 271.
Richault (Jacques), maçon, 114.
Richelieu (cardinal de), 107-108.
Ricoveri (Domenico), sc., 349.
Ricoveri (Nicolas), 218.
Ricoveri (Nicolo di Giovanni), 81, 82, 85, 86.
Ricoveri (Nicolo di Giovanni d'Antonio di Cecho), 82.
Ridoux (Jean), sc., 120, 121.
Riésener (L.-A.-L.), p., 13, 14, 76.
Riffaut (Ad.-P.), g., 334.
Rigaud (H.), p., 33, 35, 75.
Rinaldi, mosaïste, 170.
*Riom. Voy. Musée.
Rioult (L.-Ed.), p., 15.
Ristoro (Fra), a., 50.
Roallene (l'abbé de), 202.
Robaut (Alfred), dess., 13, 38.
Robert, 321.
Robert (Hubert), p., 30, 31, 268.
Robert (maître), 53.
Robert III, évêque, 305.

Digitized by Google

Robert-Dumesnil, 146.
Robert-Fleury (J.-N.), p., 32.
Robertus, p.-verr., 305-306.
Robespierre, 288.
Robillard (H.), p., 36.
Rochechouart (Mgr de), évêque de Bayeux, 251, 284.
Rocoplan, dit Roqueplan (C.), p., 44.
Rocoplan (famille), 44.
*Rodez. Voy. Musée.
Roettiers (Ch.-R.). gr. en méd., 198.
Roettiers (J.-Ch.), gr. en méd., 198.
Rogier (C.), p., 240.
Roguin, 268.
Roham (Thomas de), maître menuisier, 56. Voy. Rouen.
Rohan (cardinal de), 163, 193.
Roize ou Rouaire (L.), orf., 337, 356.
Roland (P.-L.), sc., 32.
Roller (J.), p., 112.
Romagnesi (J.-A.), sc., 78.
Romain (J.), p., 277.
Roman (J.). — Les Sarazin, Michel Corneille et Jean Sevestre, 19-22. — Lettre du peintre Ferrand de Manthelon, 67-68. — La Succession d'Antoine Coyzevox, 99-101. — François Lescot, orfèvre du roi, 113. — Son nom cité, 366.
Roman (J.-B.-L.), sc., 75.
Romanis (Angelo Blasio Pasquini de), 58.
Romanis (Thomas de), 225, 226, 227.
Romany (Adèle), née de Romance, p., 36, 40.
Rome. Académie de Saint-Luc, 41.
— Eglise Saint-Louis-des-Français, 33, 37, 38, 42, 43, 77, 112.
— Eglise Sainte-Marie in Via-Lata, 35.
— Villa Médicis, 13, 14, 32, 33, 34, 35, 37-42, 75, 76, 77, 112.
Rome (Du gouvernement de), 250.
Rondel ou Rondet (Guillaume), p., 309.
Rondel (Jehan), p., 309.
Rondellet (J.), p., 309.
Rondine (Michaele Nardi, de), 227.
Rondot (Natalis). — Les peintres de Troyes du nom de Pothier, 337-361. — Saint-Jean, le peintre de fleurs. *Bibliogr.*, 176. — Son nom cité, 147.
Ronsard, 179.
Roquelaure (de), 118.
Roques, p., 268.
Rosalba (la), p., 16.
Roselli (Giovane de'), 225, 226.
Roslin (Mme), née M.-S. Giroust, p., 16, 37.
Rothan, 36, 41, 77, 240.
Rothschild (de), 297.
Rouaire (J.), orf., 356.
Rouaire (Odette), 356.
Rouaire. Voy. Roize.
Rouart, 13.
*Rouen, 47, 56, 67, 75, 177, 178, 184, 236, 245, 253, 259, 282, 284, 288. Voy. Roham. Voy. Musée.
Rougelet (B.), sc., 77, 112.
Rouget (G.), p., 41, 332.
Rouillard (J.-S.), p., 332.
Roul, duc de Normandie, 231.
Roullet (Malo), 91.
Rousseau, avocat, 181.
Rousseau (vente Philippe), 79.
Roussel (Mlle), 201, 202.
Roussel (François), sc., 309.
Roussel (Fremin), sc., 309.
Roussel (R.), sc.?, 309.
Roussellet (J.), maître juré, 309.
Roustan, notaire, 317.
Rouvière (Ph.), p., 141.
Roux (Gabriel), notaire, 317, 318.
Rouxel (Jean), poète, 183.
Roy, historien, 193.
Rude (François), sc., 34.
Rude (Sophie Frémiet, femme de François), p., 142.
*Rueil, 46.
Ruelle (Cl. de La), p., 323.
Ruelle (Edmonne), 360.
Ruet (Cl. de), p., 323.
Ruisseau (au bord d'un), 301, 303.
Rupalley, p., 284.

Sabatier, p., 268.
*Sablé-sur-Sarthe, 46, 47.
Sailly (Angélique), 366.
Saint, p., 178.
Saint (l'abbé Daniel), 179, 255.
Saint-Amand (de), 66.
Saint-Amand Cimetierre (Eugénie Dubufe, née), 111.
Saint Bonaventure, 350.
Saint Bruno, 261.
*Saint-Cénery, 234.
*Saint-Denis, 160, 161, 163, 286.
*Saint-Denis d'Anjou, 47.
Saint Etienne, 258, 261.
*Saint-Etienne. Voy. Musée.
Saint Eustache, 236.
Saint Evroult, 257.
Saint Exupère, 231.
Saint Frédien, 55.
Saint-Florentin (de), 200.
Saint-Gelais. Voy. Dubois.
*Saint-Germain-en-Laye, 342.
Saint-Germain (de), 354.
Saint Gilles, 257.
Saint Godegrand, 257, 259.
Saint Henri, 324.
Saint Jean, 165, 187, 273, 352, 357.
Saint Jérôme, 340.

Digitized by Google

Saint Joachim, 278.
Saint Joseph, 273.
Saint Laurent, 258, 261, 352, 364.
Saint Laurent (Martyre de), 364.
*Saint-Lô, 250, 251, 325.
Saint Louis, 164-167, 192, 324.
Saint Louis (scènes de la vie de), 165, 166, 167.
Saint Louis, évêque, 324.
Saint Luc, 164.
Saint Luc peignant la Vierge, 269, 270.
Saint Maclou, 257.
Saint Martin, 251.
Saint-Martin (de), a., 164.
Saint Martin, évêque, 264.
Saint-Martin (l'abbé de), 250, 252, 253.
Saint-Martin (Michel de), 251, 253.
Saint Matthieu, 83, 84.
Saint-Maurice (Mlle de), 32.
Saint Michel, 250, 251, 253.
*Saint-Mihiel, 49, 79, 80, 87, 88, 210.
Saint-Montant-Fabrèges, p., 268.
Saint Nicolas, 83, 84.
Saint-Ouen. Voy. Douespe.
Saint-Ours (J.-P.), p., 75.
Saint-Paul (comte de), 229.
*Saint-Pétersbourg, 2.
*Saint-Quentin, 48, 118. Voy. Musée.
Saint Rénobert, 230, 231.
Saint Roch, 106, 264.
Saint Sébastien, 264, 358.
*Saint-Thibaud (prieuré de), 87, 88, 210, 211.
Saint-Ygny (J. de), sc., 252.
Sainte Anne, 278, 358.
Sainte Catherine (Mariage de), 166.
Sainte Cécile, 251.
Sainte Claire, 350.
Sainte Elisabeth, 273.
Sainte Elisabeth secourant les pauvres, 296.
Sainte Elisabeth de Hongrie, 303.
Sainte Famille (la), 273.
Sainte Marie-Madeleine, 187.
Sainte Monique, 61.
Sainte Opportune, 257.
Sainte Opportune (Assomption de), 259, 261.
Sainte Ursule, 236.
Salle (G. de), maître juré, 310.
Sallier, maire d'Aix, 271.
Salomé, 295, 300.
Salomon, 154.
Salutation angélique (la), 286.
Salverte, 36.
Salvestro (Antoine de), 220.
*Salzbach, 193.
Samson, 275.
San Marco (Couvent de), 50.
San Philippo, 58.
Sancy. Voy. Harlay.
Sanson (J.-C.), sc., 112.
Santa Maria Novella (Eglise de), 50.
Santa Maria sopra Minerva (Eglise de), 50.
Santarelli (Emilio), sc., 39.
Santerre (J.-B.), p., 33, 39.
Santeul (de), échevin, 94.
Sanzio (Raphaël), p., 46, 172, 215, 276.
Sarazin (Benigne), sc., 21, 22.
Sarazin (Jacques), sc., 19-22.
Sarazin (Marie), 21.
Sarazin (Pierre), sc., 19-22.
Sarazin (Pierre-Jean), sc., 19-22.
Sarazin (famille), 19-22.
Sarazin de Belmont (Mlle L.-J.), p., 174-175.
Sarcus (de), 35.
Sarrasin poète, 178.
Saucourt (Marie), 156.
Sauvrezy (vente), 79.
Savino (Baptista), 55.
Savonarole, 50.
*Savone, 6, 7.
Saxe (Maurice de), 266.
Saxe (prince Xavier de), 266.
Saxolis ou Sassolis (Fabiano ou Fabbiano de), 56, 225, 226, 227.
Scaliger (Joseph), 181.
Scarron, 248.
Scellés et Inventaires, 147, 148.
Schaal (J.-L.), p., 111.
Scheffer (A.), p., 39, 45, 46.
Scheffer (famille), 46.
Schnetz (J.-V.), p., 142-143.
Schnetz (famille), 142.
Schœnewerk (Al.), sc., 293-304, 334-336.
Schœnewerk (Mme), 334.
Schommer (F.), p., 77.
Science (la), 301.
Scourjon, 95, 96.
Scudery, 182.
Sculpteur normand d'origine lorraine (un), 326.
Sculpteurs, 13, 14, 19-29, 32-43, 56, 59-67, 74-78, 90, 91, 99-101, 105, 106, 112-117, 119-122, 132-140, 143, 148, 149, 162, 187, 188, 191-194, 203, 252-254, 257-266, 268, 271, 293-304, 306-328, 332-337, 360.
Sculpture, 22-25, 48, 59-62, 63, 64, 90, 91, 113-117, 132-140, 162, 187, 191-194, 252, 253, 254, 258-266, 293-304, 312, 319-326.
Sébeville. Voy. Cadot.
*Sedan, 193.
*Séez, 179.
Segier (Alexandre de), 198.
Segrais, poète, 178, 179, 247, 248, 250, 253.

Digitized by Google

Seguin (Gatien), 91.
Seignerolle (Marie-Élisabeth de), 141.
Seillière (baron), 41.
*Semur. Voy. Musée.
Senclat. Voy. Seuclat.
*Sens, 277.
Senyn (Jehan), dit Bardelet, 2.
Serlio (Séb.), a., 350.
Serrur (H.-A.-C.-C.), p., 333.
Serte (le chevalier de), 195.
Servien (Mgr François), 230.
Seuclat ou Senclat (Jehan), p., 152-153.
Seurre jeune, sc., 140.
Sevelat. Voy. Seuclat.
Sevenne, 176.
Sevestre (Jean), p., 22.
Sevin, p., 161.
*Sèvres. 112, 171, 175, 200.
Sforza (Francesco), 3, 5.
Sforza (Ludovic), 5.
Sicarde (Alexandre), 290.
Sicarde (Clère), 290.
Sichel (Auguste), 92, 145.
Sigismond, 225.
Silly (Louise de), 258.
Silvestre (baron de), 155.
Silvestre (Ch.-F.), g., 196-200.
Silvestre (Charlotte-Suzanne), 198.
Silvestre (F.-Ch.), dess., 196-200.
Silvestre (Gilles), 155, 156.
Silvestre (Israël), g., 154-159, 196-200.
Silvestre (L. de), p., 154-159, 196-200.
Silvestre (Marie-Louise-Maximilienne), dess., 157, 196-200.
Silvestre (Marie-Thérèse), 197, 198.
Silvestre (Marin), 156.
Silvestre (N.-Ch.), g., 195-200.
Simart (P.-C.), sc., 76.
Siméon (comte), 46.
Siméon, p., 162, 181.
Sinigardi (Sinigardo di Guaspari), 88.
Siret (Ad.), 337.
Sisto (Fra), a., 50.
Souldain (J.), p.-verr., 339.
Slodtz (Paul-Ambroise), sc., 25-29.
Slodtz (René-Michel), sc., 25-29.
Slodtz (Sébastien-René), sc., 25-29.
Sohier (H.), a., 184.
Soggis (Nicholaus de), p.-verr., 226, 227.
Soliman, 165, 166.
Sonnet de Courval, 179.
Sottin, 292.
Soulié (Eud.), 182.
Spadaris (Liberatore de), 58.
Spinola (Thomassine), 9.
Spurius Cassius, 73.
Stagio, p.-verr., 51, 52, 56, 222, 225, 226.
Stein (Henri). — Tableaux de l'église des Quinze-Vingts, 163-167. — Denis Martin et sa statue de Turenne, 193-195. — Jean Goudin, sculpteur, 265. — Le sculpteur Thibaut Poissant, 320-322.
Stella (Claudine-Bouzonnet), p., 16.
Steuben (Ch.-G.-H.-A.-F.-L., baron de), p., 333.
Stockhove (de), 244.
Stouf (A.-L.-F.-Cornélie), 240.
Stouf (A.-M.-V.), sc., 240.
Strésor (Anne), p., 16.
*Strasbourg. Voy. Musée.
Sudre (L.), 128.
*Suse, 1.
Suvée (J.-B.), p., 46, 200-202.
Suvée (Mme), p., 125.
Symian (V.-E.), sc., 77.
*Syracuse, 285.
Seyssel, 9.

Taigny (Edmond), 77.
Taillasson (J.-J.), p., 291-292.
Tallemant des Réaux, 182.
Talleyrand (duc de) et de Valençay, 239.
Tanneguy-Duchâtel (Charles-Marie), 329.
Tapisseries, 118, 171.
Tapissiers, 62, 118, 148, 181, 182.
Tarbé, historien, 266.
Tardieu, g., 284.
Tarterat (frère Didier), prieur de Saint-Mihiel, 210.
Tascheret (A.-T.-Appoline), 142.
Tassaert (O.), p., 272.
Taurigny (Richard de), sc., 56.
Tavernier, 143.
Teissier (O.), 317.
Temple d'Hercule à Corée, 16.
Temple de Vesta à Tivoli, 16.
Terbusch (Mme), p., 16.
*Terranuova (Frosino da), 220.
Testart (J.), p., 309.
Testelin (Henri), p., 277, 329.
Texier (A.-L.-V.), p., g., 333.
Thadei de Prato Veteri (Joannes), 226.
Thays (P.), p., 356.
Thérasse (V.), sc., 37.
Thévenot (Arsène), 266.
Thézut (l'abbé de), 68.
Thiéry, historien, 92, 164.
Thiéry, a., 137, 138.
Thiory (C.), a., 138.
Thironneur (B.), p.-verr., 349.
Thomas, notaire, 263.
Thomas (Auguste de), 324.
Thomas (J.-G.), sc., 37, 301-304, 334, 335.
Thomas. Voy. Romanis, 58.
Thomassin, g., 247, 252.
Thury (marquis de). Voy. Croisy.

Digitized by Google

Tibulle, 229.
Tiger (J.), p., 273, 277, 278.
Tinthoin (Gabriel-Alexandre), 109.
Tinthoin (J.), p., 109.
Tintoret, p., 268.
Tiolier père, gr. en méd., 128.
Tiphaigne (L.), p., 183.
Tiran (Amélie-Charlotte), 175.
*Tivoli, 16.
Tocqué (L.), p., 42.
Tombeaux étrusques de Corneto, 16.
Tortellis (Laurentino de), 58.
Tortorel, p., 148.
Touchet (du), 179.
Toullion (T.), p., 74.
*Toulon, 12, 15, 22-25, 63, 64, 106, 113-117, 119-122, 241-243, 264, 289, 290, 315-320.
*Toulouse, 47, 178, 184, 267, 324. Voy. Musée.
Toulouze (Ernest). — Paul Baudry. *Bibliogr.*, 112.
Tourneux (Maurice). — Un Salon de peinture à Montpellier, 266-269. — Correspondance inédite de Maurice-Quentin de la Tour. *Bibliogr.*, 48. — Eugène Delacroix devant ses contemporains. *Bibliogr.*, 144. — Son nom cité, 143, 144, 145.
*Tournières, 280.
Tournières. Voy. Levrac.
Tournière-Blondeau, 279.
Tournus. Voy. Musée.
*Tours, 6, 17, 90, 91, 148, 153, 178. Voy. Musée.
Trébutien, 185, 187, 231, 238, 253, 254, 282.
Traité complet de la Peinture, 329, 330, 331.
Trésor de littérature (le), 179.
Trets (Bouches-du-Rhône), 264.
Tréverret. Voy. Léon.
Trévoux, 254.
Trincia (Trincie Martini), 227.
Tristan, 68.
Triqueti (H. de), sc., 75, 296, 302.
Trivulce (J.-J.), 3.
Tronquet (Oudin), p., 10.
Tross, 146.
*Troyes, 1, 247, 277, 278, 337-361. Voy. Musée.
Troyes (Histoire ecclésiastique de l'église prétendue réformée de la ville de), 247, 351.
Troyon (C.), p., 141.
Truphême (F.), sc., 76.
Tuby (J.-B.), sc., 193.
Tuetey (A.), trésorier de la Société, 145, 146, 147, 150-152.
Turenne, 193-195.
Turotti, 6.
Turpin de Crissé, p., 108-109, 208.
Turpin de Crissé (famille), 108-109.
Turquet (J.), maître juré, 309.
Tytarésius (le fleuve), 274.

*Ulm, 133.
*Utrecht, 93.
Utrecht (la Paix conclue à), 96-97.
Uzielli, 4, 6.

Vable (G. de), maître juré, 310.
Vaccon, notaire, 23, 24.
Vaillant (V.-J.). — Deux portraits de Carle Vanloo à Calcutta, 362.
*Valcanville, 245.
Valençay (de), 240.
Valençay. Voy. Talleyrand.
*Valenciennes. Voy. Musée.
Valerio de Vicence, p., 52.
Valicour (de), 68.
Vallavieille, notaire, 24.
Vallayer-Coster (M^me^), p., 16.
Vallou de Villeneuve (J.), p., 141.
Vallou de Villeneuve (famille), 141.
Vanderbuch (J.-H.), p., 268, 334.
Vander Meulen, p., 276.
Vandières, 195-197.
Van Huysum, p., 16.
Van Mieris, 205.
Van Mours, p., 245.
Vanloo (Carle), p., 39, 41, 101-105, 122-125, 159, 268, 362.
Vanloo (J.-B.), p., 325.
Vanloo (L.), p., 121.
Vanneson (Isaac), 156.
Van Opstal, sc., 259.
Variétés bordelaises, 263.
Varnier (J.), p., 332.
*Varsovie, 102, 103, 122, 123, 125.
Varin (A.), g., 144.
Vasari, p. et historien, 49, 51, 52, 56, 80, 81, 209, 218, 219, 222, 225.
Vassé, sc., 164.
Vassé (A.), sc., 119-122.
Vassé (A.-F.), sc., 119.
Vassé (Jean), 120.
Vassé (Louis-Claude), sc., 75, 119.
Vassé de Boureœil (M^lle^), 126.
Vasselon (F.), gr. en méd., 128.
Vatinelle (A.-J.-S.), p., 110.
Vatinelle (U.-J.), sc., 75.
Vatinelle (famille), 110.
Vauchelet (A.), a., 208.
Vauchelet (Em.), a., 208.
Vauchelet (Th.), a., 208.
Vauchelet (famille), 208.
Vaudoyer, a., 15.
Vauquelin, poète, 183.
Vauquelin de la Fresnaye, 180.
Vauthier-Galle, gr. en méd., 42.
Vaux (Antoine de la), 156.
*Vaux-le-Vicomte, 18.
Vavin (E.), p., 332.
Vechia (Andrea della), 211.

Digitized by Google

Veillard, avocat, 68.
Veirier (Christophe), sc., 23, 25.
Velut, p., 277.
Vendôme (duc de), 275.
*Venise, 46, 244, 247.
Vénot (C.), sc., 75.
Vénus, 296.
— et l'Amour, 248.
— de Milo, 296.
Véran (H.), 317.
Verdier, p., 276.
*Verdun, 87, 210.
Vergennes (le chevalier de), 245.
Vermeil (G.), p., 290.
Verneau, chirurgien, 131.
Vernet (H.), p., 32, 110, 111, 112.
Vernet jeune (M^me), 126.
Verrat (J.), p., 337.
Verrat (N.), p., 356.
*Versailles, 12, 200, 201, 304. Voy. Musée.
Vespucci (Piero), 221.
Vestale coupable (une), 246.
Vestier (A.), p., 35.
Vestier (M^lle), 126.
Vestier (M^me), 125.
Veyrier ou Veirier (Ch.), sc., 23, 25, 264.
Vialle (Antoine), 11.
Viacre (G.), p., 341.
Viardot (Louis), 75.
Viare (G.), p.-verr., 344, 345.
Vidal (Augustin), 265.
Vie humaine (la), 161.
Vien, p., 205.
Vien père, p., 16.
Vien (M^me), 125.
*Vienne, 133.
Vierge, 165, 166, 167, 172, 187, 259, 261, 269, 270, 274, 277, 278.
— (Annonciation de la), 278.
— (Conception de la), 278.
— (Assomption de la), 165, 166, 167, 286.
— à genoux sur les nuages, 259, 261.
— tenant l'Enfant Jésus, 172.
Vies des Artistes anciens et modernes, 80.
Vigée-Lebrun (M^me), p., 16, 36, 77.
Vignères (vente), 79.
Vigneron (Marie-Mira), p., 207.
Vigneron (P.-R.), p., 207.
Vignon (Cl.), p., 246.
*Villa Médicis. Voy. Rome.
*Villanuova, 1.
Villars (duc de), 270.
Villeloin (l'abbé de), 237.
Villeneuve (marquis de), 324.
*Villeneuve-sur-Yonne, 206.
*Villers-Bretonneux, 119, 120, 121.
*Villers-Cotterets, 51.
*Vincennes, 342.
Vincent, 199.
Vincent, p., 180.
Vincent (Ch.), p., 133, 138, 139, 268.
Vinchon (J.-B.-A), p., 41, 44.
Vinchon (famille), 44.
Vinci (Léonard de), p., 3-7, 166.
*Vire, 179.
Vireire (seigneur de), 24.
Virgile, 179.
Virginie (le Bain de), 286.
Virtuosi (Ser Luca de'), 211.
Visconti, a., 133, 138, 139.
Vivien (G.), p., 38, 75.
Voleurs (les petits), 256.
Voltaire, 265-266.
Vouet (Laurent), p., 20.
Vouet (Marie), 20.
Vouet (Simon), p., 166, 236, 244.
Vouet (fils), p., 274.
Voyage archéologique dans le département de l'Aube, 359.
Vues pittoresques pour servir à l'histoire de la Vendée, 364.

Walferdin (Hippolyte), 41, 74.
Walter (J.-A.-A.), sc., 77.
Watteau (Antoine), p., 32, 33, 41, 67, 68.
*Westminster, 362.
Wille (J.-G.), g., 268, 287.
Willebertus. Voy. Gislebertus.
Wleughels, p., 143.

X. R. (M^me), 34.

Yvart, p., 276.
Yver (Albert), notaire, 312.

Zénon, roi de Syracuse, 285.

Henry JOUIN.

Paris, le 31 décembre 1886.

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

Nouvelles Archives de l'Art français, recueil de documents inédits.

1re SÉRIE.

I. Année 1872 (1re année); prix du volume pour les non-souscripteurs. 25 fr.
II. Année 1873 (2e année). 20 fr.
III. Année 1874-75 (3e année). 20 fr.
IV. Année 1876 (4e année). 15 fr.
V. Année 1877 (5e année). 15 fr.
VI. Année 1878 (6e année). 15 fr.

2e SÉRIE.

I. Année 1879-80 (7e année), t. VII. 15 fr.
II. Année 1880-81 (8e année), t. VIII. 15 fr.
III. Année 1882 (9e année), t. IX. 15 fr.
IV. Année 1883 (10e année), t. X. 15 fr.
V. Année 1884 (11e année), t. XI. 15 fr.
VI. Année 1885 (12e année), t. XII. 15 fr.

3e SÉRIE.

I. Années 1884-85 (*Revue de l'Art français ancien et moderne*), t. XIII. 16 fr.
II. Année 1886 (*Revue de l'Art français ancien et moderne*), t. XIV. 16 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales et Bastimens de France, par André Félibien, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. 1 volume in-8°, 1873. 8 fr.

Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, d'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts.

1er volume, 1648 à 1672 (1875). 10 fr.
2e volume, 1673 à 1688 (1878). 10 fr.
3e volume, 1689 à 1704 (1880). 10 fr.
4e volume, 1705 à 1725 (1881). 10 fr.

Digitized by Google

5e volume, 1726 à 1744 (1882). 10 fr.
6e volume, 1745 à 1755 (1885). 10 fr.
7e volume, 1756 à 1768 (1886). 10 fr.

Nota : L'ouvrage complet formera neuf ou dix volumes.

Les Comptes des Bâtiments du Roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVIe siècle, recueillis et mis en ordre par le marquis Léon de Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'art français. 2 v. in-8°. 1877-1879. 25 fr.

Etat-civil d'artistes français. Billets d'enterrement ou de décès, depuis 1823 jusqu'à nos jours, réunis et publiés par M. Hubert Lavigne. 1 vol. in-8°. 1881. 6 fr.

Mémoires inédits de Charles-Nicolas Cochin sur le Comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz, publiés d'après le manuscrit autographe par M. Charles Henry. 1 vol. in-8°. 1880. 8 fr.

La Stromatourgie ou de l'excellence de la manufacture des tapits, dits de Turquie, nouvellement establie en France sous la conduite de noble homme Pierre Dupont, publiée par MM. A. Darcel et J. Guiffrey. 1 vol. in-8°. 1882. 6 fr.

État-civil des Peintres et Sculpteurs de l'Académie royale. Billets d'enterrement de 1648 à 1713, publiés par M. Octave Fidière, d'après le registre conservé à l'École des Beaux-Arts. 1 vol. in-8°. 1883. 6 fr.

Pour paraître en 1887 : le premier volume de la *Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome avec le Surintendant des Bâtiments du Roi de 1664 à 1793;* publiée d'après les pièces originales par A. de Montaiglon. Gr. in-8°.

Nota. — Ces trente volumes seront délivrés aux nouveaux membres de la Société pour 1887, avec le *Bulletin* trimestriel (publié de 1875 à 1878 et qui ne se vend pas séparément), au prix de 280 fr.

Digitized by Google

COLLECTION

DE TRAVAUX SUR L'ART FRANÇAIS

PUBLIÉS PAR LEURS AUTEURS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ.

1. Actes d'État-civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, par H. Herluison. 1873, 1 vol. in-8°, tiré à petit nombre. 20 fr.
Le même ouvrage, papier de Hollande. 30 fr.

2. Lettres de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle, par J. J. Guiffrey. 1873, 1 vol. in-8°. (*Tirage à part à 50 exemplaires.*) *Epuisé*

3. Notes et documents inédits sur les expositions du XVIII^e^ siècle, recueillis et mis en ordre par J. J. Guiffrey. 1873, 1 vol. in-12, tiré à petit nombre. 10 fr.

4. Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV, documents inédits émanant de Guay et notes sur les gravures en taille-douce et en pierres fines de la marquise de Pompadour, par J.-F. Leturcq. 1873, 1 vol. in-8° avec 12 planches, reproduisant la plupart des œuvres de Guay, tiré à 300 exemplaires. 12 fr. 50

5. Éloge de Lancret par Balot de Sovot, accompagné du catalogue de ses tableaux et de ses estampes, de notes et de pièces inédites, le tout réuni et publié par J. J. Guiffrey. 1874, in-8°. Tiré à 200 exemplaires sur papier de Hollande. 9 fr.

6. Noel Le Mire et son œuvre, suivi du catalogue raisonné de l'œuvre de son frère Louis Le Mire et de plusieurs tables, avec un portrait à l'eau-forte et des bois inédits, par Jules Hédou. 1875, 1 vol. in-8° tiré à 300 exempl. sur papier de Hollande. 25 fr.
Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait et des bois (50 exemplaires). 35 fr.

7. Livret de l'Exposition du Colisée (1776), suivi de l'exposition ouverte à l'Elisée en 1797 et précédé d'une histoire du Colisée d'après les mémoires du temps, avec une table des artistes qui prirent part à ces deux expositions; complément des livrets de l'Académie royale et de l'Académie de Saint-Luc. 1875, in-12.
215 exemplaires sur papier vergé. 3 fr.
10 sur papier de Hollande. 6 fr.
5 sur papier de Chine. 10 fr.

8. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714) par M. Édouard Meaume. Ouvrage couronné par l'Académie de Metz. 1877, grand in-8° de 338 pages, sur papier vergé de Hollande, tiré à 205 exemplaires. 18 fr.

Digitized by Google

9. La Famille des Juste en Italie et en France, par Anatole de Montaiglon. 1876-7, in-4° de 76 pages, sur papier de Hollande, avec 14 figures dans le texte (tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts* à 50 exemplaires, dont 30 seulement ont été mis en vente). *Epuisé*

10. Notice sur Jacques Neilson, entrepreneur et directeur des teintures de la manufacture royale des tapisseries des Gobelins au XVIII° siècle, par Albert Curmer. 1878, in-8° (tiré à 125 exemplaires). 4 fr.

11. Jean le Prince et son œuvre (1734-1781), par Jules Hédou, ouvrage comprenant une notice biographique, le catalogue de l'œuvre de l'artiste, le secret de son procédé de gravure au lavis et de nombreux documents inédits, avec portrait à l'eau-forte par A. Gilbert. 1879. 1 vol. in-8°, tiré à 300 exemp. sur papier de Hollande. 20 fr.

Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait, tiré à 50 exemplaires. 30 fr.

12. Les Orfèvres de Paris en 1700. Procès-verbaux de visites et déclarations faites en exécution de l'édit du mois de mars 1700, publiés et annotés par M. J. J. Guiffrey. 1879, in-8°. (Tirage à part à 100 ex. du *Bulletin de l'Union centrale.*) 3 fr.

13. Les Artistes Angevins, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les Archives Angevines, par Célestin Port. 1881. In-8° de 333 p., tiré à 100 exemplaires. 15 fr.

Et à 20 exemplaires sur papier de Hollande. 25 fr.

14. Les Sculpteurs de Lyon du XIV° au XVIII° siècle, par M. Natalis Rondot. (Tirage à part sur papier de Hollande de la *Revue Lyonnaise*, à 200 exemplaires dont 100 mis en vente.) Lyon et Paris, 1884, gr. in-8°. 7 fr.

15. La Médaille d'Anne de Bretagne et ses auteurs, Louis Lepère, Nicolas de Florence et Jean Lepère (1494), avec une estampe de Sébastien Le Clerc. 1885, gr. in-8°. Tiré à 100 exemplaires sur papier de Hollande, dont 50 mis en vente. 3 fr.

16. Les Femmes artistes à l'Académie royale de peinture et de sculpture, par Octave Fidière. Paris, Charavay, 1885, in-8°, 2 portraits. 5 fr.

17. Correspondance inédite de Maurice Quentin De La Tour, suivie de documents nouveaux, par MM. J. Guiffrey et M. Tourneux, avec 2 planches hors texte et 4 gravures dans le texte, 1885, gr. in-8°. Tiré à 60 exemplaires. 10 fr.

18. Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon, 2 vol. in-8° publiés pour la première fois en 1854, 2° édition augmentée d'une table nouvelle des sujets de tableaux et des noms de lieux par M. A. de Montaiglon.

(*Ces deux volumes, propriété de la Société, seront livrés aux membres sociétaires au prix de 5 fr.*)

Nota. — Aux termes de l'art. XVII des statuts, les membres de la Société de l'Histoire de l'Art français jouissent d'une remise de vingt pour cent sur le prix des ouvrages publiés dans cette collection, en adressant directement leurs demandes au libraire de la Société.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

REVUE DE L'ART FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

(5e ANNÉE, 1888)

Digitized by Google

Les deux premières années de la *Revue* parues en 1884 et en 1885, en même temps que les deux derniers volumes des Scellés et Inventaires d'artistes, peuvent être classées à leur suite et former ainsi le *Tome I* de la *Troisième Série* des *Nouvelles Archives de l'Art français.*

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

TROISIÈME SÉRIE

TOME IV

ANNÉE 1888

REVUE DE L'ART FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

(CINQUIÈME ANNÉE)

PARIS

CHARAVAY FRÈRES

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

4, RUE DE FURSTENBERG

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES FONDATEURS

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

EN 1888.

La Bibliothèque de Copenhague.
La Bibliothèque de Grenoble.
La Bibliothèque de Lille.
La Bibliothèque de l'École nationale de Limoges.
La Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon.
La Bibliothèque de Munich.
La Bibliothèque de la Ville de Paris.
La Bibliothèque de Pau.
La Bibliothèque de Saint-Étienne.
La Bibliothèque de la préfecture de la Seine (bureau des Beaux-Arts).
La Bibliothèque de Troyes.
La Bibliothèque de l'École des Chartes.
La Bibliothèque de l'École nationale des Arts décoratifs.

MM.

Alkan (Alphonse), à Paris.
André (Édouard), à Paris.
Arnauldet (Thomas), à Niort.
Bailly, membre de l'Institut, à Paris.
Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, à Paris.
Bapst (Germain), à Paris.
Barbet de Jouy, membre de l'Institut, à Paris.

Digitized by Google

Berger (Georges), à Paris.
Bonnaffé (Edmond), à Paris.
Bonnassieux, membre de l'Institut, à Paris.
Bouvenne (Aglaüs), à Paris.
Bouvrain, architecte, à Paris.
Burbure de Wezembeech (le chevalier Léon de), à Gand.
Capetter (Gustave), à Angoulême.
Chabouillet, conservateur du Cabinet des Médailles, à Paris.
Charavay (Étienne), à Paris.
Chennevières (le marquis de), membre de l'Institut, à Paris.
Chevrier (Maurice), à Paris.
Corroyer (Édouard), architecte du gouvernement, à Paris.
Courajod (Louis), conservateur-adjoint au Louvre, à Paris.
Darcel (Alfred), directeur du Musée de Cluny.
Dassy (Léon), directeur du *Forum artistique*, à Paris.
Decaux (G.), à Paris.
Delaborde (le vicomte Henri), membre de l'Institut, à Paris.
Delagrave, à Paris.
Delaherche, à Beauvais.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
Destailleur, architecte, à Paris.
Devrez (Désiré), architecte du gouvernement, à Paris.
Doucet, à Paris.
Dreyfus (Gustave), à Paris.
Dubost (R.), à Courbevoie.
Duplessis (Georges), conservateur du Cabinet des Estampes.
Fabré, à Paris.
Fayet, à Paris.
Fidière des Prinveaux (O.), à Paris.
Fréville (E. de), à Paris.
Gautier, à Versailles.
Gérard, à Paris.
Gérardin (Alfred), à Paris.
Giacomelli, à Versailles.
Gonse (Louis), à Paris.
Grandmaison (Charles de), à Tours.
Guiffrey (Jules), à Paris.
Havard (Henry), à Paris.
Hédou (Jules), à Rouen.
Heiss (A.), à Paris.
Héluis, à Paris.
Herbet, à Paris.
Herluison (H.), libraire, à Orléans.
Jacob, notaire, à Angerville.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jeancourt (Charles), à Paris.
Jouin (Henry), à Paris.
Laborde (le marquis de), à Paris.

Digitized by Google

Lafenestre (Georges), conservateur-adjoint au Louvre, à Paris.
Laisné (Charles), architecte du gouvernement, à Paris.
Leblanc, à Brioude.
Le Breton (Gaston), à Rouen.
Lemarié, à Paris.
Letrône, à Paris.
Liepmannssohn (Léon), libraire, à Berlin.
Lisch (Just), architecte du gouvernement, à Paris.
Lopinot (Amédée), à Paris.
Louvrier de Lajolais, directeur de l'École des Arts décoratifs.
Lucas (Charles), architecte, à Paris.
Maciet, à Paris.
Maillard, à Paris.
Mantz (Paul), directeur honoraire des Beaux-Arts, à Paris.
Marcille (Eudoxe), à Paris.
Mareuse (Edgar), à Paris.
Marx (Roger), à Paris.
Mauban (Georges), à Paris.
Mely (F. de), à Paris.
Mercier (Charles), à Paris.
Merson (Olivier), à Paris.
Molinier (Émile), attaché à la conservation du Louvre.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des Chartes, à Paris.
Müntz (Eugène), à Paris.
Nicard (Pol), à Paris.
Pallier, à Viroflay.
Paris (Gaston), membre de l'Institut, à Paris.
Patenotte (M^me^), à Paris.
Pécoul (Auguste), à Paris.
Périn, architecte, à Paris.
Petit (F.), à Paris.
Popelin (Claudius), à Paris.
Port (Célestin), correspondant de l'Institut, à Angers.
Portalis (le baron Roger), à Paris.
Raynal (E. de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
Regnier (L.), à Gisors.
Reiset (Frédéric), directeur honoraire des Musées nationaux.
Revilliod de Watteville, à Genève.
Richard, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.
Rondot (Natalis), au château de Chamblon (Suisse).
Salles (E.), à Paris.
Scheffer, directeur de l'École des langues orientales, à Paris.
Siret (A.), commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas (Belgique).
Sourdois, au château de Vaux, à Creil.
Stein (Henri), à Paris.
Sully Prudhomme, de l'Académie française, à Paris.
Tamizey de Larroque, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
Tempier (D.), archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

Digitized by Google

Thibaudeau (A.-W.), à Londres.
Tourneux (Maurice), à Paris.
Tuetey (Alexandre), à Paris.
Vaillant (V.-J.), à Boulogne-sur-Mer.
Valabrègue (Antony), à Paris.
Valton, à Paris.
Vandeuvre (Gabriel de), à Paris.
Varennes (le marquis de), à Paris.
Vasselot (Marquet de), statuaire, à Paris.

Digitized by Google

VOYAGE DE *PRIMATICE*

EN ITALIE

POUR LE COMPTE DE FRANÇOIS Ier.

(1540.)

Nous lisons dans les *Comptes des Bâtiments du Roi,* publiés par la *Société de l'histoire de l'Art français*[1] :

« A Jean le Febvre, chartier, la somme de 20 liv. 12 s. 6 d. pour avoir charié et amené du port de Valvin audit lieu de Fontainebleau 133 quesses, esquelles estoient toutes les médailles et figures de marbre antique, et aussy plusieurs mousles en plastre, mouslés à Rome sur autres figures antiques que maistre *Francisque Primadicis de Boullongne*, paintre ordinaire du Roy, a esté querir à Rome et fait amener audit Fontainebleau[2]. »

Cette mention nous apprend que le *Primatice* est allé à Rome; mais nous avons retrouvé dans le fonds Fontanieu, à la date du 13 février 1539, manuscrit nº 250-251, une pièce qui indique comment et dans quelles conditions le *Primatice* fut chargé par François Ier d'une mission artistique en Italie. Voici cette pièce :

Payement des frais de voyage d'un Peintre envoyé à Rome par François Ier pour prendre dès desseins de monuments antiques, de médailles et tableaux, et même en faire achapt :

François, par la grâce de Dieu, Roy de France, à notre amé et féal Conseiller et trésorier de nostre Espargne, Me Jehan du Val, salut et dilection. Nous vous mandons que, des deniers de notredite Espargne,

---

1. Tome I, p. 193. Comptes de 1540 à 1550.

2. Voy. au sujet de la confection de ces moules par le *Primatice* les mêmes *Comptes des Bâtiments*, t. I, p. 199 à 204.

Digitized by Google

vous payez, baillez et délivrez comptant à notre cher et bien amé peintre *Francisque de Boullongne* la somme de six cens soixante-quinze livres tournois, faisant la valleur de IIIc escuz d'or soleil à XLV s. tournois pièce, que nous luy avons ordonnés et ordonnons par ces présentes, tant pour ung voyaige qu'il fait par ses journées de ceste notre ville de Doullens à Rome où nous l'envoyons, afin de pourtraire plusieurs médailles, tableaux, arcs triomphaux et autres anticailles exquises y estans, que nous désirons veoir aussi choisir et adviser celles que nous y pourrons recouvrer et achapter, que pour le séjour et despense que, à ceste occasion, lui conviendra audit Rome, et son retour devers nous la part que serons, et par rapportant cesdites présentes signées de notre main avec quittance sur ce suffisante de notre dit cher et amé peintre *Francisque de Boullongne*, seullement, nous voulons ladite somme de VIc LXXV liv. tournois être passée, etc. Donné à Doullens, le XIIIe jour de février l'an mil cinq cens trente-neuf, signé : François, et plus bas : Bayard, avec griffe et paraphe. Et auxdites lettres est attachée la quittance dudit *Francisque de Boullongne*, du même jour.

Nous croyons inutile d'ajouter aucun commentaire à cette pièce.

Germain BAPST.

UNE ŒUVRE NOUVELLE
DE *LAURENT DE MUGIANO*
EXÉCUTÉE SUR TERRE FRANÇAISE.

(XVIe siècle.)

Il existe au Musée du Louvre, dans la salle de la sculpture du moyen âge et de la renaissance, sous le n° 16, une statue ou plutôt un torse de Louis XII. Le mot torse est plus exact, car, bien que la statue paraisse intacte au premier abord, il est facile de constater que la tête, les jambes et un bras au moins sont modernes. Cette statue, qui provient de quelque château royal, est donnée dans le catalogue du Musée comme l'œuvre de *Laurent de Mugiano*, et avec raison, car, sur la ceinture du personnage, on lit : MEDIOLANENSIS LAVRENCIVS DE MUGIANO OPVS FECIT 1508. Du reste, ce qu'était l'œuvre elle-même, on peut difficilement en juger; la cuirasse est ornée de feuillages et de rinceaux assez habilement exécutés, c'est tout ce qu'on en peut dire.

Digitized by Google

Il y a quelques mois, comme j'étais à Grenoble, prenant des notes pour la rédaction de l'inventaire de son Musée et de sa Bibliothèque, qui sont aussi remarquables l'un que l'autre, et contiennent tant de richesses, M. Maignien, bibliothécaire, mit sous mes yeux douze bustes en marbre d'empereurs romains, non exposés et relégués dans des armoires obscures. C'étaient, en effet, douze bustes d'empereurs, et non les douze Césars, car, si dans le nombre on rencontre Auguste, Tibère et Néron, on y trouve aussi Adrien et Trajan. Ces bustes, du reste d'une rare médiocrité, étaient destinés à être appliqués dans des médaillons circulaires; ils proviennent, en effet, du vestibule d'une maison de Grenoble qu'ils ornaient depuis le XVII^e^ siècle au moins. Quatre sont de profil à droite, quatre de profil à gauche et quatre de face. Ils n'offriraient, du reste, qu'un fort mince intérêt, si l'un d'eux ne portait, sous la coupure du cou, l'inscription suivante que M. Maignien me fit remarquer : $\overline{\text{ML}}$ · OPVS LAVR. MVGIANO. Cette inscription nous donne le nom de l'auteur et nous fait savoir que nous possédons en France une autre œuvre authentique du sculpteur *Laurent de Mugiano*, de Milan. Il travailla dans notre pays au commencement du XVI^e^ siècle, et probablement, comme tant d'autres artistes, sculptant pour vivre sur sa route; il laissa de ses œuvres dans quelques-unes de ses étapes entre Milan et Paris, et Grenoble en était une. En outre, le fragment de statue du Musée du Louvre permet de dater approximativement les bustes de Grenoble. Je ne sais s'il existe d'autres œuvres de *Laurent de Mugiano;* pour moi, je n'en connais aucune.

J. ROMAN.

MARCHÉS PASSÉS PAR LE BUREAU DE LA VILLE AVEC PLUSIEURS ARTISTES EN 1763.

A différentes reprises déjà[1] ont paru dans nos publications des pièces de même nature que celles qu'on trouvera ci-après. Inutile de revenir sur les observations précédemment présentées au sujet des commandes faites par le

1. Voyez *Nouvelles Archives de l'Art français*, 2^e^ série, t. III, p. 135-7, et 3^e^ série (*Revue de l'Art français*), t. II (1886), p. 91-9.

Digitized by Google

vous payez, baillez et délivrez comptant à notre cher et bien amé peintre *Francisque de Boullongne* la somme de six cens soixante-quinze livres tournois, faisant la valleur de IIIc escuz d'or soleil à XLV s. tournois pièce, que nous luy avons ordonnés et ordonnons par ces présentes, tant pour ung voyaige qu'il fait par ses journées de ceste notre ville de Doullens à Rome où nous l'envoyons, afin de pourtraire plusieurs médailles, tableaux, arcs triomphaux et autres anticailles exquises y estans, que nous désirons veoir aussi choisir et adviser celles que nous y pourrons recouvrer et achapter, que pour le séjour et despense que, à ceste occasion, lui conviendra audit Rome, et son retour devers nous la part que serons, et par rapportant cesdites présentes signées de notre main avec quittance sur ce suffisante de notre dit cher et amé peintre *Francisque de Boullongne*, seullement, nous voulons ladite somme de VIc LXXV liv. tournois être passée, etc. Donné à Doullens, le XIIIe jour de février l'an mil cinq cens trente-neuf, signé : François, et plus bas : Bayard, avec griffe et paraphe. Et auxdites lettres est attachée la quittance dudit *Francisque de Boullongne*, du même jour.

Nous croyons inutile d'ajouter aucun commentaire à cette pièce.

Germain BAPST.

UNE ŒUVRE NOUVELLE
DE *LAURENT DE MUGIANO*
EXÉCUTÉE SUR TERRE FRANÇAISE.

(XVIe siècle.)

Il existe au Musée du Louvre, dans la salle de la sculpture du moyen âge et de la renaissance, sous le n° 16, une statue ou plutôt un torse de Louis XII. Le mot torse est plus exact, car, bien que la statue paraisse intacte au premier abord, il est facile de constater que la tête, les jambes et un bras au moins sont modernes. Cette statue, qui provient de quelque château royal, est donnée dans le catalogue du Musée comme l'œuvre de *Laurent de Mugiano*, et avec raison, car, sur la ceinture du personnage, on lit : MEDIOLANENSIS LAVRENCIVS DE MUGIANO OPVS FECIT 1508. Du reste, ce qu'était l'œuvre elle-même, on peut difficilement en juger; la cuirasse est ornée de feuillages et de rinceaux assez habilement exécutés, c'est tout ce qu'on en peut dire.

Digitized by Google

Il y a quelques mois, comme j'étais à Grenoble, prenant des notes pour la rédaction de l'inventaire de son Musée et de sa Bibliothèque, qui sont aussi remarquables l'un que l'autre, et contiennent tant de richesses, M. Maignien, bibliothécaire, mit sous mes yeux douze bustes en marbre d'empereurs romains, non exposés et relégués dans des armoires obscures. C'étaient, en effet, douze bustes d'empereurs, et non les douze Césars, car, si dans le nombre on rencontre Auguste, Tibère et Néron, on y trouve aussi Adrien et Trajan. Ces bustes, du reste d'une rare médiocrité, étaient destinés à être appliqués dans des médaillons circulaires; ils proviennent, en effet, du vestibule d'une maison de Grenoble qu'ils ornaient depuis le XVII^e^ siècle au moins. Quatre sont de profil à droite, quatre de profil à gauche et quatre de face. Ils n'offriraient, du reste, qu'un fort mince intérêt, si l'un d'eux ne portait, sous la coupure du cou, l'inscription suivante que M. Maignien me fit remarquer : $\overline{\text{ML}}$ · OPVS LAVR. MVGIANO. Cette inscription nous donne le nom de l'auteur et nous fait savoir que nous possédons en France une autre œuvre authentique du sculpteur *Laurent de Mugiano*, de Milan. Il travailla dans notre pays au commencement du XVI^e^ siècle, et probablement, comme tant d'autres artistes, sculptant pour vivre sur sa route; il laissa de ses œuvres dans quelques-unes de ses étapes entre Milan et Paris, et Grenoble en était une. En outre, le fragment de statue du Musée du Louvre permet de dater approximativement les bustes de Grenoble. Je ne sais s'il existe d'autres œuvres de *Laurent de Mugiano;* pour moi, je n'en connais aucune.

J. ROMAN.

MARCHÉS PASSÉS PAR LE BUREAU DE LA VILLE AVEC PLUSIEURS ARTISTES EN 1763.

A différentes reprises déjà[1] ont paru dans nos publications des pièces de même nature que celles qu'on trouvera ci-après. Inutile de revenir sur les observations précédemment présentées au sujet des commandes faites par le

1. Voyez *Nouvelles Archives de l'Art français*, 2^e^ série, t. III, p. 135-7, et 3^e^ série (*Revue de l'Art français*), t. II (1886), p. 91-9.

Digitized by Google

prévôt des marchands et les échevins de Paris pour la décoration de la maison de Ville. Quelques explications sont cependant nécessaires pour compléter les documents imprimés ici pour la première fois.

La même année, le même jour, le fait vaut la peine d'être remarqué, les officiers municipaux de Paris passent des marchés avec trois artistes différents pour l'exécution d'œuvres de peinture ou de gravure destinées à perpétuer le souvenir d'événements historiques marquants. A *Jean-Baptiste-Henry Deshays*, le peintre bien connu, le gendre de *Boucher*, est demandée une grande toile rappelant le souvenir de la publication du traité qui mit fin à la guerre de Sept ans. *Charles-Nicolas Cochin* reçoit la mission de représenter sur deux planches de cuivre les deux faces de la statue de Louis XV exécutée par *Bouchardon*, terminée par *Pigalle* et érigée aux frais de la ville.

Enfin le précurseur de la réaction pseudo-antique, le maître de *David*, *Joseph-Marie Vien*, reçoit la mission de peindre sur une toile de six mètres de haut sur cinq et un tiers de large, la cérémonie d'inauguration de la statue équestre du roi. Les peintres auront huit mille livres pour prix de leurs tableaux, et deux mille livres de gratification s'ils ont travaillé au gré de MM. les échevins. Les deux planches de *Cochin* lui rapporteront ensemble treize mille livres.

Si on songe qu'en 1763 on était au lendemain d'une guerre désastreuse, on trouvera peut-être que les administrateurs de la fortune municipale se montraient bien prodigues des deniers de la ville.

Nous n'insistons pas sur certaines clauses particulières qui prouvent que les échevins ne s'oubliaient pas dans ces circonstances. Ces clauses se retrouvent d'ailleurs dans tous les actes de même nature.

Il nous reste à rechercher ce qu'il advint de ces diverses commandes. Les planches confiées à *Cochin* n'ont jamais vu le jour. Comment, à quelles conditions le marché fut-il réalié? Nous l'ignorons. On sait seulement que le catalogue de l'œuvre du spirituel graveur ne renferme pas une planche qui réponde au signalement de notre contrat.

Quant à *Deshays*, la mort l'empêcha sans doute de mettre la dernière main à l'œuvre commencée, car le tableau exécuté pour perpétuer le souvenir de la paix de 1763 porte le nom de *Hallé*. C'est le seul des tableaux autrefois placés à l'hôtel de ville de Paris qui ait trouvé asile au Musée historique de Versailles[1].

Bien que tardivement chargé de remplacer *Deshays*, *Hallé* avait mis un grand empressement à s'acquitter de sa tâche, car le tableau destiné à la ville figurait au salon de 1767, tandis que *Vien*, qui avait reçu sa commande deux ans plus tôt, ne termina son œuvre que pour l'exposition de 1769. La peinture de *Vien* n'existe plus. On ne peut juger du mérite de la composition que par la suite de gravures contemporaines publiées dans le *Grand voyage pittoresque de la France* de Laborde et Béguillet[2]. Là seulement se retrouvent un certain nombre des scènes historiques qui décoraient les salons et les escaliers de l'hôtel de ville parisien avant 1789.

---

1. Voy. le catalogue d'Eudore Soulié, t. I, p. 217 *bis*. Le tableau est placé dans la salle 12 au rez-de-chaussée de l'aile du nord.

2. Tome VII, 1784. Paris, Lamy, in-fol.

Digitized by Google

Il ne sera pas hors de propos de rappeler brièvement les peintures commémoratives qui avaient été reproduites dans cette grande collection. Elles sont au nombre de cinq :

1° Le tableau à l'occasion du mariage de monseigneur le duc de Bourgogne avec la princesse Adélaïde de Savoie en 1695, par *Largillière.*

2° Tableau à l'occasion de la convalescence de Louis XIV en 1687, par *Largillière.*

3° Tableau à l'occasion de la convalescence de Louis XV à son retour de Metz, par *Roslin.*

4° Tableau à l'occasion de la paix de 1762, par M. *Hallé.* — C'est le tableau qui est exposé dans les galeries de Versailles.

5° L'inauguration de la place de Louis XV en 1762, par M. *Vien.*

La gravure est signée : *Vien pinx. C. N. Cochin del. Née sc.*

Il n'est pas hors de propos de reproduire ici l'explication imprimée qui accompagne la gravure. Elle donne une idée assez fidèle de la composition. La voici donc : « On voit dans le milieu M. le duc de Chevreuse, gouverneur de Paris, monté sur son cheval blanc; il est accompagné à sa gauche de M. de Pontcarré de Viarmes, prévôt des marchands; derrière M. de Chevreuse sont MM. Mercier, Babille et de Varenne, échevins, et M. Jollivet de Vannes, procureur du roi. Devant M. de Chevreuse, à droite du tableau, est M. Taitbout, greffier en chef. On voit dans le fond la statue équestre du roi nouvellement posée, etc. »

La gravure est charmante d'ailleurs, comme la plupart des planches de l'ouvrage auquel elle appartient. Elle donne l'idée la plus favorable de l'œuvre de *Vien* et de la manière dont il sut grouper cette réunion de portraits officiels.

J. J. GUIFFREY.

I.

23 aout 1763.

Marché pour un grand tableau à l'occasion de la publication de la paix entre le Roy, le Roy d'Angleterre et de Portugal.

Du mardy, vingt trois aoust mil sept cent soixante trois.

Ce jour, nous, Prevost des marchands et Eschevins de la ville de Paris, assemblés au Bureau de la ville avec le procureur du Roy et de la Ville pour les affaires d'icelle, y est entré *Jean-Baptiste-Henry Deshayes*, adjoint à l'Académie royalle de peinture et sculpture, demeurant en cette ville, rue des Petits-Champs, paroisse S[t] Eustache, qui nous a présenté l'esquisse que nous luy avions demandée d'un tableau à l'occasion de la cérémonie que nous avions faitte, le 21 juin dernier, de la publication de la paix entre le Roy et le Roy d'Angleterre et le Roy de Portugal, et avec lequel nous sommes convenus de ce qui suit, c'est assavoir :

Digitized by Google

que ledit s^r *Deshayes* a promis et s'est engagé d'exécuter, conformement à ladite esquisse, un grand tableau pour être placé dans l'Hôtel de Ville, de 10 pieds de haut sur 16 pieds ou environ de largeur, le tout dans l'espace de deux années, à compter de ce jour, de suivre régulièrement ladite esquisse sans pouvoir y rien ajouter ny diminuer, sous quelque pretexte que ce puisse estre, sans un ordre par écrit du Bureau, laquelle esquisse est demeurée en conséquence jointe à la minutte des présentes, après avoir été paraphée de nous, du procureur du Roy et de la Ville et dud. s^r *Deshayes*. S'est en outre obligé ledit s^r *Deshayes* à nous fournir, et au procureur du Roy et de la Ville, et greffier d'icelle, nos têtes sur une toile de 30 sols, lesquelles auront servi d'originaux pour les reporter sur le grand tableau; ne sera cependant tenu ledit s^r *Deshayes* d'achever lesd. originaux quant aux habillements que s'il le juge à propos; qu'il sera tenu au surplus de se conformer pour nos habillemens du grand tableau à ce qui luy sera prescrit et à l'usage de nos places; et, après que tous lesdits ouvrages auront été bien et duement faits et parfaits et reçus en la manière accoutumée, nous promettons pour et au nom de la Ville de faire payer audit s^r *Deshayes* la somme de 8,000 livres pour le prix dudit grand tableau et des sept têtes sur les toiles de 30 sols, en deux payements de 4,000 livres chacun, pendant le cours desdites deux années, et la somme de 2,000 livres par forme de grattification après la réception desd. ouvrages; lesquels prix, charges, clauses et conditions ledit s^r *Deshayes* a accepté, promis et s'est obligé de les exécuter dans tout leur contenu; s'est soumis pour leur exécution à l'entière juridiction du Bureau, a élu son domicile pour cet effet en sa demeure cy dessus déclarée, et a signé avec nous et le procureur du Roy et de la Ville sur la minutte des présentes lesdis jour et an.

(Signé :) TAITBOUT.

(Arch. nat., Z^1h 652.)

II.

23 aout 1763.

Marché pour la gravure de deux planches à l'effet de représenter la place du Roy.

Du mardy, vingt trois aoust mil sept cent soixante trois.

Ce jour, nous, Prevost des marchands et Échevins de la ville

Digitized by Google

de Paris, assemblés au Bureau de lad. Ville avec le procureur du Roy et de la Ville pour les affaires d'icelle, y est entré le sieur *Charles-Nicolas Cochin*, Chevalier de l'Ordre du Roy, graveur et garde des desseins du cabinet de Sa Majesté, secretaire et historiographe de l'Académie royale de peinture et sculpture, demeurant en cette ville aux Galleries du Louvre, paroisse S[t] Germain l'Auxerrois, avec lequel nous sommes convenus de ce qui suit, c'est à savoir : que ledit s[r] *Cochin* a promis et s'est obligé de faire et exécuter en gravure deux planches de cuivre représentants le monument que nous venons de faire ériger à la gloire du Roy et à l'amour de ses sujets, de manière que les différens côtés de ce monument puissent être vus, ainsy que les quatre figures et les bas-reliefs qui accompagnent le piedestal, de faire voir sur lesdictes planches les bâtimens au delà de la rivière d'un costé, et, de l'autre, les grands bâtimens que la Ville a fait construire du côté du faubourg S[t] Honoré, donner à ces deux planches 21 pouces de haut sur 15 pouces de largeur, de sorte qu'elles seront faittes pour servir de pendants l'une de l'autre, d'y employer tout l'art dont cette disposition est susceptible, et mettre dans l'exécution tout le fini qui sera possible, et de rendre lesdits ouvrages dans le terme de deux années à compter de ce jour; et, après que tous lesdits ouvrages auront été faits et parfaits suivant l'art et reçus en la manière accoustumée, nous promettons pour et au nom de la ville de faire payer audit sieur *Cochin* la somme de treize mille livres pour le prix de tous lesdits ouvrages, laquelle luy sera néantmoins payée en trois termes, scavoir : 8,000 livres dans le cours desdictes deux années, dont 4,000 livres dans le cours de la première et 4,000 livres dans le cours de la seconde année, et les 5,000 livres restans après la réception desdits ouvrages et que les planches auront été remises au greffe de ladite ville; tous lesquels prix, charges, clauses et conditions ledit s[r] *Cochin* a accepté, promis et s'est obligé de les exécuter en tout leur contenu; s'est pour l'exécution d'iceux soumis à l'entière juridiction du Bureau, a pour cet effet élu son domicile en sa demeure cy dessus déclarée, et a signé avec nous et le procureur du Roy et de la Ville sur la minutte des présentes lesdits jour et an que dessus.

(Signé :) TAITBOUT.

(Arch. nat., Z[1]h 652.)

Digitized by Google

III.

23 aout 1763.

Marché pour un grand tableau à l'occasion de l'inauguration de la statue equestre du Roy.

Du mardy, vingt trois aoust mil sept cent soixante trois.

Ce jour, nous, Prevost des marchands et Eschevins de la ville de Paris, assemblés au Bureau de ladite ville avec le Procureur du Roy et de la Ville pour les affaires d'icelle, y est entré *Joseph-Marie Vien*, professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture, demeurant cour du Vieux Louvre, paroisse S[t] Germain l'Auxerrois, qui nous a présenté l'esquisse que nous luy avons demandée d'un tableau à l'occasion de la cérémonie que nous avions faitte le 20 juin dernier de l'inauguration de la statue equestre du Roy, et avec lequel nous sommes convenus de ce qui suit, c'est à savoir : que ledit s[r] *Vien* a promis et s'est obligé d'exécuter conformément à ladite esquisse un grand tableau pour être placé dans l'Hôtel de Ville, de 18 pieds de haut sur 16 pieds ou environ de largeur, le tout dans l'espace de deux années à compter de ce jour[1], de suivre régulièrement ladite esquisse sans pouvoir y rien ajouter ny diminuer, sous quelque pretexte que ce puisse être, sans un ordre par écrit du Bureau, laquelle esquisse est demeurée jointe à la minutte des présentes après avoir été paraphée de nous, du procureur du Roy et de la Ville et dudit s[r] *Vien*. S'est en outre obligé ledit s[r] *Vien* de fournir tant à M. le gouverneur qu'à nous, au procureur du Roy et de la Ville et au greffier d'icelle, nos têtes sur une toile de 30 sols, lesquelles auront servi d'originaux pour être reportées sur le grand tableau ; ne sera cependant tenu ledit sieur *Vien* d'achever lesdits originaux quant aux habillemens que s'il le juge à propos; qu'il sera tenu au surplus de se conformer pour nos habillemens du grand tableau à ce qui lui sera prescript et à l'usage de nos places; et, après que tous lesdits ouvrages auront été bien et deuement faits et parfaits suivant l'art et receus en la manière accoutumée, nous promettons pour, et au nom de la Ville, de faire payer audit sieur *Vien* la somme de 8,000 livres pour le prix dudit grand tableau et des huit têtes sur les toiles de 30 sols, en

1. On a vu plus haut que le tableau de *Vien* n'avait été achevé qu'en 1769.

Digitized by Google

deux payemens de 4,000 livres chacun, pendant le cours desdites deux années et la somme de 2,000 livres par forme de gratification après la réception desdits ouvrages; et a ledit sieur *Vien* promis d'exécuter le contenu audit marché; a accepté les prix, charges, clauses et conditions d'iceluy, et, pour l'exécution d'iceluy, s'est soumis entièrement à la juridiction du Bureau, a pour cet effet élu son domicile en sa demeure cy dessus déclarée, et a signé avec nous, le procureur du Roy et de la Ville, sur la minutte des presentes lesdits jour et an que dessus.

(Signé :) TAITBOUT.

(Arch. nat., Z¹h 652.)

SALON DE 1800

OUVERT LE 15 FRUCTIDOR AN VIII (MARDI 2 SEPTEMBRE 1800).

Dans les papiers de famille de mon ami M. Edmond Marchegay, je trouve, dans une lettre écrite à M. Félix Marchegay, à Sainte-Hermine, par son ami M. Magnès, alors ingénieur des ponts et chaussées à Carcassonne, un souvenir du salon de 1800.

A. DE MONTAIGLON.

Paris, le 2 vendémiaire, an 9 (24 septembre 1800).

..... Avant de partir, j'ai vu le Salon de cette année. Il n'est pas aussi brillant que ceux que nous avons vus autrefois. Ni *David*, ni *Regnault*, ni *Vincent*, ni *Gérard*, ni *Girodet*, ni *Guérin*, ni *Isabey* ne l'ont embelli de leurs ouvrages. Cependant il y a encore d'assez belles choses. Parmi les grands tableaux, on distingue celui de *Garnier* (n° 159), représentant la consternation de la famille de Priam, dont vous connaissez l'esquisse; les Furies qui arrivent en bataille pour tracasser Oreste, qui a tué sa mère, par *Hennequin* (n° 185); la mort de Pyrame et Thisbé (par *Gautherot*, n° 162); un grand tableau représentant l'École d'Appelle (par *Broc*, élève de *David*, n° 55); une Muse, par *Meynier* (Erato, n° 268), et le départ de Télémaque pour la chasse, par le même (n° 266).

Les tableaux moyens n'offrent pas de sujets bien intéressants. La pluspart sont des paysages de *Bidault* (n° 708), des sujets de bataille, dont quelques-uns intéressent. *Demarne* (n^os^ 118-23) et *Boilly* (n^os^ 35-9) ont été aussi féconds que les années précédentes. Un des tableaux du dernier attire le plus grand concours.

Digitized by Google

Ce tableau, de deux pieds en quarré, représente un pot pourri ou un assemblage de dessins placés les uns sur les autres et imités qui produit une illusion. Sur ces desseins est peint un verre cassé, dont les morceaux, placés les uns sur les autres, produisent la plus parfaite illusion. L'un des desseins représente le portrait de l'auteur qui semble rire et se moquer de tous les badaus qui viennent admirer un jeu de l'art. Ce tableau, placé dans un coin de la salle, attire une si grande foule qu'on a été forcé d'y mettre une balustrade au devant[1]. Enfin la salle contient encore quelques tableaux de *Grosbon* (nos 716-8), qui ne fait pas grand bruit; quelque sculture dont on ne parle pas, beaucoup de Bonaparte dans tous les genres[2].....

ADOLPHE SIRET.

NÉCROLOGIE.

Le 6 janvier dernier est mort à Anvers, où il s'était retiré, Adolphe Siret, membre de l'Académie de Belgique, ancien commissaire de l'arrondissement de Saint-Nicolas et auteur du *Dictionnaire des peintres* dont quatre éditions n'ont pas épuisé le succès. Depuis bientôt trente ans, notre regretté confrère et ami, dont la perte sera vivement sentie par tous ceux qui l'ont connu, c'est-à-dire par tous ceux qui ont pu apprécier ses rares qualités d'esprit et de cœur, depuis près de trente années, dis-je, Adolphe Siret dirigeait avec une infatigable activité le *Journal des beaux-arts* fort répandu en Belgique et en Allemagne, où ont été publiés d'excellents travaux et de précieux documents sur les artistes flamands. Mais le principal titre qui fera vivre son souvenir est ce *Dictionnaire des peintres* si commode sous sa forme abrégée, si rempli de faits et de renseignements. L'auteur, dans ses éditions successives, s'efforçait de se tenir au courant

---

1. Ce doit être le n° 38 : « Un trompe l'œil. » Le n° 39 : « Plusieurs portraits, sous le même numéro, faits chacun en une séance de deux heures, » est amusant au point de vue de l'annonce pour aller faire faire son portrait: « Rue du Faubourg-Saint-Denis, près le Boulevard, la 2e porte cochère à gauche. » Chacun de nous, du reste, serait très enchanté d'avoir, le long de la glace de sa cheminée, trois ou quatre dessins de *Boilly*, représentant ses grands-pères et ses grand'mères.

2. Voir les numéros : Peinture : 16-7, 52, 63, 105, 720; Sculpture : 401, 402, 403, 410; Gravure : 628; Gravure en pierres fines : 646.

Digitized by Google

des découvertes de la science dans les différents pays, aussi le succès de ce manuel indispensable à tous ceux qui, à un titre quelconque, soit comme écrivains, soit comme amateurs, s'occupent de peinture, était-il pleinement justifié par les efforts incessants du biographe pour en effacer toutes les imperfections.

Adolphe Siret était issu d'une famille française établie en Belgique; né le 15 juillet 1818, il allait donc entrer dans sa soixante-dixième année. Si de cruels chagrins de famille assombrirent sa vieillesse, du moins eut-il, dans ses derniers jours, la joie de voir les remarquables travaux archéologiques de ses fils consacrés par une éclatante récompense sur le théâtre même de leurs découvertes. Il est de ceux dont la vie bien remplie restera comme un modèle d'honneur et de travail, et qui laissent après eux, dans une œuvre utile et durable, une trace de leur passage sur terre.

J. J. GUIFFREY.

Nous avons été pendant quinze ans le collaborateur de Siret au *Journal* qu'il avait fondé. Il nous serait aisé de parler de l'écrivain d'art, de dire les qualités d'esprit et de cœur qui le distinguaient lorsqu'il tenait la plume. Nous nous bornerons à rappeler un trait de sa vie privée.

C'était en octobre 1870. Celui qui écrit ces lignes habitait Angers. Adolphe Siret occupait le poste de commissaire d'arrondissement à Saint-Nicolas. L'armée française avait éprouvé de durs échecs. Nos meilleurs soldats étaient prisonniers en Allemagne. Des lettres désespérées, datées de toutes les forteresses allemandes, parvenaient en France avec de longs retards. Les captifs, parmi lesquels se trouvaient des blessés, avaient besoin de vêtements, de vivres, d'appareils! Or, une muraille de fer enveloppait Paris; le réseau de nos lignes ferrées, qui toutes convergent vers le même point, se trouvait rompu, désorganisé, presque détruit au point de vue des transactions régulières avec l'étranger, notamment avec l'Allemagne. Aucune lettre chargée partie de France n'arrivait à son destinataire s'il était prisonnier sur terre ennemie. Par contre, les doléances de nos soldats se succédaient nombreuses, à chaque heure, toujours pressantes!

Une femme du peuple habitant les Ponts-de-Cé me vint voir. Son fils, prisonnier, manquait de tout. Les lettres datées de la citadelle de Custrin, dont elle me donna lecture à travers ses larmes, étaient navrantes. La pauvre mère avait dans la main, en petites pièces et en sous, une somme d'environ vingt francs. Elle me supplia de faire parvenir cet argent à son fils. Je compris devant sa douleur qu'il me fallait découvrir un moyen de faire ce qu'elle souhaitait.

Digitized by Google

J'avais échangé, en 1869, quelques lettres avec Siret sur des questions d'art. Nous ne nous étions jamais vus. La pensée me vint de lui expédier par mandat la somme qui m'était confiée, en le priant de vouloir bien prendre à son nom un bon de poste d'égale somme qui, émanant du commissaire royal de Saint-Nicolas, aurait chance de pénétrer dans la citadelle de Custrin.

Ma proposition, ai-je besoin de le dire, reçut de la part de Siret le meilleur accueil. Il fit ce que je lui demandais et me remercia du procédé diplomatique que j'avais inventé, me priant d'en user sans crainte à l'occasion.

Dans les petites villes, tout se raconte, et durant la guerre les plus grandes cités avaient un air de petite ville. La nouvelle de ma découverte ne tarda point à se répandre. Dix, vingt, trente mères de prisonniers assiégèrent ma demeure en quelques jours. Les sommes qu'elles m'apportaient variaient entre cinq et quarante francs. Je rédigeais la lettre d'envoi, j'inscrivais l'adresse de Siret, et mes « clientes » allaient prendre elles-mêmes les mandats internationaux à destination de la Belgique, dont elles me remettaient ensuite le « talon » en vue de réclamations possibles.

Quelques semaines se passent. Tout à coup les accusés de réception pleuvent chez les mères. Et celles-ci d'accourir! On me lit chaque lettre... Mais, ô bizarrerie! les sommes perçues par les prisonniers ne sont pas celles que le bureau de poste d'Angers a expédiées. Une erreur, disons mieux, une métamorphose s'est produite dans le trajet. Les petites pièces blanches se sont changées en louis d'or!

Grand émoi de la part des pauvres femmes, qui s'avouaient incapables de solder ces différences. Grande perplexité chez l'expéditeur angevin, qui craignit que son correspondant ne se fût involontairement trompé dans la réexpédition des sommes qu'il avait reçues.

Je m'en explique avec Siret. Il tarde à me répondre. Puis, la paix étant conclue, ce brave homme m'écrit :

« Maintenant que c'est fini, cher Monsieur, n'en parlons plus! C'est moi qui ai jeté le trouble dans vos esprits. Mon père était Français. Je le suis de cœur. J'ai pensé que je devais faire quelque chose pour la France et je me suis permis d'arrondir l'obole de vos prisonniers. »

Ce qu'il appelait ainsi « arrondir l'obole, » c'était doubler le chiffre des mandats que je lui adressais. Adolphe Siret a, de la sorte, discrètement offert plusieurs centaines de francs aux soldats français prisonniers de l'Allemagne pendant la guerre de 1870!

A quelques années de là, j'eus la pensée de révéler à qui de droit la conduite généreuse de Siret. Il me semblait que l'origine française de notre ami, sa conduite patriotique, son renom d'historien d'art méritaient qu'on lui décernât la croix d'honneur. Pendant de longs

Digitized by Google

mois je m'épuisai en actives démarches dans ce but... Mes efforts demeurèrent sans résultat. — Et qui donc a fait obstacle à la réalisation de cet acte de justice ?

Je pourrais le dire !

Henry Jouin.

LES ORFÈVRES DE LYON

DU XIV^e^ AU XVIII^e^ SIÈCLE.

Introduction.

Dans le cours des recherches que nous avons poursuivies pendant plus de vingt ans aux archives du département du Rhône et aux archives de la ville de Lyon, nous avons relevé tant les noms des orfèvres que les ouvrages qu'ils ont exécutés pour la ville et pour le chapitre de l'église de Lyon. Nous n'avons pas conduit ces recherches jusqu'à leur terme ; il y a encore un grand nombre de registres et de liasses de pièces que nous n'avons pas examinés. Néanmoins nous sommes arrivé à connaître neuf cent cinquante orfèvres qui ont travaillé à Lyon.

Le nombre des orfèvres a été beaucoup plus grand : d'une part, les documents manquent pour des périodes assez longues, et, d'autre part, comme nous venons de le dire, nous n'avons pas achevé le travail que nous avions entrepris.

Cependant ce nombre de neuf cent cinquante orfèvres, dans l'espace de quatre siècles, est déjà assez grand pour qu'on soit assuré que l'art de l'orfèvrerie a eu à Lyon une importance qu'on ne remarque pas au même degré dans les autres villes.

Ce degré d'importance exceptionnel s'explique par ce qu'on sait de la composition et de la condition d'une partie de la population lyonnaise. Nous avons dit plusieurs fois quelle prospérité et quelle richesse ont données à Lyon, au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, des entreprises hardies de change et de banque, d'industrie et de commerce, et nous avons montré comme à ces entreprises, conduites avec ardeur et avec une rare intelligence, Lyon a acquis tant de force et de renom. Les étrangers ont exercé, pendant deux siècles au moins, une action, nous ne disons pas une influence, qu'on ne retrouve pareille en aucune autre ville. Ces étrangers appartenaient à presque toutes les nations de l'Europe, même aux

Digitized by Google

pays de l'Orient. Ils avaient retrouvé à Lyon une patrie; ils y avaient la certitude de la sécurité personnelle, grâce à un régime intérieur d'une libéralité singulière, sur le maintien et l'affermissement duquel les rois et les habitants se sont longtemps accordés. Les Italiens surtout jouirent dans notre ville d'une liberté et d'une tranquillité que les États italiens divisés, sans cesse troublés ou en guerre, ne pouvaient leur donner.

Les Lyonnais ont mis habilement à profit pour eux-mêmes et pour leur ville l'afflux de ces éléments étrangers, les initiatives, les inventions et la coopération de ces travailleurs en tant d'arts différents. Dans ce grand et libre marché de capitaux et de produits, les fortunes se sont élevées d'un mouvement régulier et constant, et elles ont atteint à un assez haut degré pour que peu à peu des habitudes de grand luxe intérieur aient été introduites.

Ces habitudes ne sont pas la seule raison du développement que l'art de l'orfèvrerie a pris à Lyon; il faut tenir compte aussi de la réputation qu'acquirent au loin les ouvriers lyonnais, et de la recherche qui fut faite de leurs ouvrages. La ville de Lyon devint fameuse par son orfèvrerie, et l'on vit les rois de France faire à Lyon des commandes ou des achats d'objets de prix de ce genre.

Nous n'avons pas à écrire ici l'histoire, même abrégée, de l'orfèvrerie à Lyon. Cette histoire qu'il faudrait conduire depuis les premiers temps de la domination romaine, car on travaillait les métaux précieux à Lugdunum, cette histoire, disons-nous, ne pourrait pas ne pas être très étendue. Les orfèvres en effet n'étaient pas, particulièrement au moyen âge et au commencement de la Renaissance, de simples metteurs en œuvre de l'or ou de l'argent. Dessinateurs, modeleurs, fondeurs, ciseleurs, graveurs, émailleurs, ils avaient des connaissances très diverses; ils avaient une expérience de l'art et de la technique qui leur permettait d'élargir le cercle de leurs travaux. L'abbé Texier, dont le *Dictionnaire d'orfèvrerie* a rendu tant de services aux savants et dont les études dans cette direction ont été si persévérantes, a dit que l'orfèvre « était le véritable artiste au moyen âge. » Il a ajouté que « de l'atelier de l'orfèvrerie sortirent, au moyen âge, tous les sculpteurs renommés, et généralement tous les grands artistes. » L'affirmation est peut-être excessive, mais, à un point de vue général, la remarque est juste. Dans les arts fondés sur la mise en valeur du relief, les orfèvres ont joué un rôle actif; bon nombre

Digitized by Google

d'entre eux ont été modeleurs, sculpteurs et graveurs. Ils l'étaient même dans l'antiquité : le sculpteur Lysippe, chez les Grecs, le sculpteur Calamis, chez les Romains, étaient des orfèvres.

Avant de tenter de présenter le tableau de l'état de l'orfèvrerie à Lyon aux temps où cet art y a été le plus en renom, il faut faire connaître le personnel des ateliers lyonnais, et c'est cette tâche que nous avons accomplie, autant que nous l'avons pu.

Nous donnerons les noms des orfèvres qui ont travaillé à Lyon, de ceux que nous avons trouvés mentionnés dans les documents originaux conservés aux archives de Lyon[1], sans prétendre, comme nous l'avons dit plus haut, les faire connaître tous.

Nous avons compté 958 orfèvres.

62 travaillaient dans le XIVe siècle, 173 dans le XVe siècle, 524 dans le XVIe siècle, 125 dans le XVIIe siècle et 74 dans le XVIIIe siècle (jusqu'en 1760).

Les orfèvres étaient appelés ordinairement, pendant le XIVe et le XVe siècle, *doriers* ou *douriers*, *dorers* ou *dourers* (en latin *dorerius*). Le mot *dorier* (*dauraire*, *dauradier*, dans le Midi) vient du latin *daurator* ou *deaurator*. Le mot *orfèvre* était en usage dans le même temps : on disait *ofavro*, *ofavre*, *ofevro*, *ofevratour*, *aurfavre*. Au XVe siècle, on employait indifféremment l'une ou l'autre désignation. Au XVIe siècle, le métier de dorier paraît n'avoir pas été tout à fait le même que celui d'orfèvre, car on voit des maîtres prendre dans le même acte la double qualité de dorier et d'orfèvre. C'est ce qui a été fait, par exemple, pour Jean Le Père dans le mandement du 14 juin 1522, par lequel le Consulat ordonna le paiement du prix des pièces d'argenterie émaillées et dorées qu'il offrit à l'amiral Bonnivet[2].

Autrefois, au XIVe et dans la première moitié du XVe siècle, les doriers et les potiers d'étain formaient réunis une seule communauté. Ils se divisèrent en 1447, et la corporation des doriers, devenue indépendante, fut représentée par deux maîtres aux élections du Consulat.

---

1. Notre étude a été faite d'après les documents conservés aux archives du département du Rhône et aux archives de la ville de Lyon. Nous avons fait nous-même, pour les orfèvres, 8,000 extraits des articles des rôles des tailles ou des pennonages, des comptes, etc. Comme le présent essai n'est qu'un résumé de ces faits, nous n'avons pas reproduit, même en abrégé, les pièces sur lesquelles notre travail est fondé.

2. Archives de Lyon, CC 705.

Digitized by Google

Plusieurs orfèvres lyonnais, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, étaient en même temps émailleurs, et nous sommes fondé à penser, d'après un certain nombre d'articles de comptes, que nos orfèvres faisaient assez souvent de l'orfèvrerie émaillée.

La gravure des coins de monnaies a été, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, confiée, dans bien des cas, à des orfèvres. Nous le montrerons plus loin.

Cinquante-huit orfèvres ont travaillé à Lyon au XIV^e^ siècle, ou plutôt dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle.

Trois étaient Allemands.

Quatre ont été graveurs de la monnaie de l'archevêque de Lyon : Pierre de Verzelay (..1324-1330), Pierre de La Paille (..1367), Léger Rossel (..1379-1381) et Jean Muteau (..1380-† de 1415 à 1417). Trois ont gravé des coins de jetons : Guillaume de Lorris (..1350-1384), Jean de Varey (..1363-1388) et Jean Clerbourg (..1376-1422). Un autre orfèvre, Jacquet de Lyon (..1377-1426), a fait un médaillon d'or.

Jacquet de Lyon a été « orfèvre de menuiserie » de Charles VI et Jean Clerbourg a été orfèvre de la reine Isabeau de Bavière.

Les orfèvres de menuerie ou de menuiserie étaient ceux qu'une habileté particulière portait à l'exécution des menus ouvrages d'or ou d'argent, des bijoux proprement dits et des autres objets de petite dimension, tels que les anneaux, les pendants d'oreilles, les bracelets, les chaînes, les enseignes ou les médaillons, etc. C'était ce que Benvenuto Cellini appelait, un siècle plus tard, dans son traité, *il lavoro di minuteria*. On lit dans une ordonnance royale de 1335 : « Que nuls orfèvres ne puissent mettre en nulz joyaulx d'argent de menuerie voirrines avec garnaz ne avec pierres fines. »

Charles VI vint à Lyon en 1389 et y fit son entrée solennelle. Le Consulat lui fit présent de pièces d'orfèvrerie : de six aiguières d'argent et de six douzaines de coupes d'argent, le tout doré et émaillé, aux armes du Roi. Ces pièces furent faites par trois orfèvres : Jaquemin de Fribourg (..1358-1409), Peyron de Valence (..1377-1389) et Gauvain de Condamine (..1377-1429)[1].

« Item por IX^XX^ et XIJ mars et IIIJ o. et XIIJ d. d'argent à VIIJ fr. X g. lo marc à l'or, tant por dorar comme por esmaillier et por faczon qui aut ita pris de plusieurs gens qui fut duna ou Roy et

1. Archives de Lyon, CC 379 et 383.

Digitized by Google

à monseigneur de Tureyne[1] ou meis d'octembre l'an iiij^xx et neuf mont xvj^c iiij^xx xv fr. v g.

« Item à Jaquemin de Fribourg et à Peyron de Valence et à Gavaing le dorier por la peyna et travaillj il oront por la faczon de vj éguières d'argent que on devit dunar ou Roy notre Sire don ju ay mandamen de la date dessus dicta et l'an dessus escript (xx^e décembre l'an iiij^xx et neuf), vj fr. xij s. p.

« A Michié Barbier pour camichiez de seaz que prit sire Michiel Chavanier de luy pour cruvir la veyselle que on dunit ou Roy et por fil por cudre les ceilles...[2]. »

Lyon a eu cent soixante-treize orfèvres dans le xv^e siècle.

Dix étaient étrangers : six Allemands, un Flamand, un Italien, un Espagnol et un Écossais.

Onze étaient joailliers, diamantiers ou lapidaires.

Neuf ont été graveurs de monnaies : Gérardin Aigrebouche (..1411-1415), Huguenin Bolet (..1415-1417), Pierre Bon (..1428-1433), Antoine Leydier (..1455-†1460), François Le Mareschal (..1452-1463), Jean Chabod (..1472-1498), François de Montpancier (..1483-1523), Pierre Chabod (1492-1524) et Antoine de Florence (..1493-1499).

Quelques-uns ont fait des médailles modelées et coulées : Antoine Besson, Louis Le Père, Jean Frèze dit Coppin (et peut-être Jacques Charpin), Simon Cotières, Gatien Bocault (ce dernier, qui était venu de Tours à Lyon, donna sa fille Jeanne en mariage à Janet Clouet).

Cinq orfèvres ont été au service de princes : Jacquet (..1418-1420) a été orfèvre de la Dauphine, Marie d'Anjou; Antoine Leydier a été premier orfèvre et valet de chambre du Dauphin, qui fut Louis XI; Pierre Faulcon l'Espagnol (..1493-1529) a été orfèvre successivement d'Anne de Bretagne, de Louis XII et de la reine Claude. Jacquet (..1445-1446) a été au service de Charles, duc d'Orléans, et Pierre de Tournes (..1493-†1516) au service du duc de Bourgogne. D'autres maîtres ont fait par occasion des ouvrages pour des princes : Jean Le Père a été employé plusieurs fois par Anne de Bretagne; Jean Gaudin (..1485-† de

1. Louis d'Orléans, duc de Touraine, frère de Charles VI.
2. Archives de Lyon, CC 379, compte de Jacquemet de Gez, 1386-1390.

Digitized by Google

1525 à 1528) a travaillé pour cette princesse[1] et pour le duc d'Orléans[2]; Jean Gayon, « dyamentier » (..1496-1497), a « rabillé et mis sur son molin la belle pointe de dyamant d'icelle dame » (la reine Anne de Bretagne).

La ville de Lyon a fait faire, dans le XV^e^ siècle, des ouvrages d'orfèvrerie nombreux et importants qu'elle offrit en don aux souverains et à divers personnages.

Brunicart, Jean de Chaponay et Ennemond de Civrieu firent, en 1433-1435, de la vaisselle (douze plats et vingt-quatre écuelles) d'argent doré qui fut donnée à Charles VII[3]. Louis Le Père, Jean Le Père et Nicolas de Florence furent chargés de l'exécution des présents qui furent faits à Anne de Bretagne, lors de sa première entrée avec Charles VIII, en 1494, présents dont on sait le haut prix. C'étaient en effet, placées dans une coupe de cristal, les cent pièces d'or à l'effigie du Roi et de la Reine, dont Louis Le Père et Nicolas de Florence ont gravé les coins. C'est pour cette entrée qu'a été gravée la première médaille française portant l'effigie du souverain, et cette médaille est un des ouvrages les plus achevés qu'on connaisse.

Simon Cotières (1469-1572), orfèvre et joaillier, qui vécut plus de cent ans, a été chargé de faire les bijoux que la ville offrit, en 1533, aux filles du Roi, et, en 1572, à M^lle^ de Mandelot :

« A Symon Cotières, lapidaire, par mandement du x^e^ juillet m v^c^ xxxiij et quictance cy rendue, cent cinquante livres tournois pour deux dixains d'agathe garniz dor en vaze avec les croix d'agathe garnies d'or donnez et présentez à Mesdames les deux filles du Roy à leur première venue en ceste ville, affin que lesdictes aye tousiours en recommandacion ladicte ville, cy cl l. t.[4]. »

« Mandement certifficatif de la somme de quatre vingtz livres tournois payé à Symon Coctière pour une cheyne d'or et de perles acheptée de luy pour faire présent à madamoyselle fille de monsieur de Mandelot gouverneur en ceste ville et pays de Lyonnois

---

1. En 1494, Jean Gaudin a « bruny et nectoyé la sallière, les quatre tranchouers et quatre cuilliers de la bouche de ladicte dame. »

2. Jean Gaudin a fait, en 1496, pour le duc d'Orléans, « demie douzaine de vervelles pour les oiseaulx dudict seigneur où estoient ses armes et son nom. »

3. Archives de Lyon, BB 3.

4. Archives de Lyon, CC 1533, fol. 29 recto, et CC 837.

Digitized by Google

estant avec madame de Mandelot à sa bienvenue faicte par forme d'entrée...[1]. »

L'article ci-après fait mention d'un travail d'un autre genre :

« A Symon Cottières marchant joallier de Lyon la somme de cent trente ung escu troys quartz d'or vallant troys cent quarante deux livres unze solz tournois, à raison de cinquante deux solz la pièce, pour vaysselle d'argent vendue à ladicte ville pour faire présent à ladicte dame de Nemours (la duchesse de Nemours) par mandement du xxvj^e novembre m v^c lxvj et quittance du xv^e mars v^c lxvij cy renduz par cy iij^c xlij l. xj s.[2]. »

Jean Le Père (..1492-† de 1534 à 1537) et Nicolas de Florence (..1493-†1499) ont exécuté, en 1497, pour le prix de 35 écus d'or, le porc-épic d'or qui fut offert à Louis XII, à sa première entrée; ce porc-épic couronné pesait 3 kilog. 240 grammes. Jean Le Père est un de nos plus célèbres orfèvres. De son atelier est sortie, en 1500, la grande médaille d'or à l'effigie de Louis XII et d'Anne de Bretagne, dont Nicolas Le Clerc et Jean de Saint-Priest avaient fait les « portraictz et molles. »

Combien d'autres ouvrages de Jean Le Père nous pourrions citer :

Le lion d'or donné à François I^er en juillet 1515, — « ung lyon d'or assiz sur ses pactes derrière, tenant en une des pactes dessus ung cuer de gueulles d'or et de l'aultre pacte tenant l'escu de la cité de Lyon, ledict escu finant sur la pacte senestre et ledict lyon sur une plactine d'or enlevée de deux doys, et autour de ladicte plactine escript *Cor humyliatum non despicies* de l'escripture en clère voye[3]; »

Les « deux coppes d'or couvertes, » l'une pour la reine Claude, l'autre pour la Régente (la duchesse d'Angoulême et Anjou, mère du Roi), lors de leur entrée le 2 mars 1516;

« Une esguière dorée pesant cinq marcz cinq onces trois deniers,... deux flacons argent pesans vingt ung marc... et ung bassin argent pesant huit marcz demye once... montant en tout ladicte somme de v^c xxxix livres xj solz iij deniers tournois[4]...

1. Archives de Lyon, BB 90, fol. 65, CC 1192, mandement du 27 mars et quittance du 27 avril 1572.

2. Archives de Lyon, CC 1142 et CC 1183, fol. 146 recto.

3. Archives de Lyon, CC 638.

4. Y compris « deux onces xviij deniers argent pour faire les émailz et doreures, acourdez à cx sous tournois. »

Digitized by Google

dont a esté faict don et présent de par ladicte ville à monseigneur l'admiral (Bonnivet) » en 1522[1];

« Deux potz argent dorez pesans dix sept marcz deux onces, » destinés au maréchal de Trivulce, gouverneur de Lyon et du Lyonnais (1527)[2];

« Ung bassin d'argent... et une couppe d'argent toute dourée... de laquelle veysselle a esté faict don et présent... à monseigneur de Saint-André,... à présent séneschal d'icelle ville (1531). »

Ces pièces d'orfèvrerie étaient d'un prix élevé.

D'autres orfèvres, Pierre, Barthélemy, Denis et François de Montpancier, firent deux aiguières d'argent doré que le Consulat offrit, en 1494, au cardinal archevêque de Lyon.

Il y a bien d'autres ouvrages non moins précieux qui furent exécutés à Lyon dans ce siècle, mais dont les noms des auteurs ne sont pas mentionnés dans les délibérations consulaires. Nous signalerons entre autres : « Une belle grant esguyère et ung plat argent le tout à personnages et anticailles dorez pesant le tout vingt huit marcz une once et troys quartz argent doré, » qui furent donnés encore par la ville en 1523 à l'amiral Bonnivet[3], et « une couppe d'or à hault pied, garnye de son couvercle, sur lequel y a ung lyon taillé portant ung escusson plain sans armoiries, poisant vj marcs j denier d'or, vallant iiij^{c} xxxij escus soleil et xv sols monnoyé[4]... » dont le Roi fit présent, en 1537, au comte Guillaume de Fustemberg[5].

L'or et l'argent ne pouvaient être mis en œuvre à Lyon, au xv^{e} siècle, qu'à un titre déterminé, et l'on vérifiait rigoureusement ce titre. Toute pièce d'orfèvrerie devait être poinçonnée et ne pouvait l'être qu'après avoir été soumise à l'essai. Le Consulat nommait le gardien du poinçon de la ville pour la marque de la vaisselle d'or ou d'argent, qui était en même temps l'essayeur juré. Jean Flas, maître dorier, l'était vers 1448; Pierre de Montpancier lui succéda, et les conseillers, « confians des loyauté, proudence

1. Archives de Lyon, CC 705.
2. Archives de Lyon, CC 753.
3. Archives de Lyon, BB 41, fol. 56 r^{o} et v^{o}.
4. « Pour la façon de ladite couppe xvj escus et pour ung estuy de taffetas vert pour la porter, conserver et garder, xv sols. »
5. Archives nationales, *Comptes des Bâtiments du Roi*, 1537, J 961, n^{o} 97. — C'est le cardinal de Tournon qui fit faire cette coupe à Lyon, sur l'ordre du Roi, et auquel le prix fut remboursé par ordonnance du 25 octobre 1537.

Digitized by Google

et bonne diligence » de Louis Le Père, l'investirent de cette charge le 16 janvier 1481.

Il est dit dans l'acte de nomination de ce maître que, à Lyon, « on a accoustumé signer la vaisselle d'argent qui se faict en ladicte ville, parmy ce que ledict Le Père a promis et juré de bien et loyaulement garder ledit poinczon et signer la vaisselle d'or et d'argent qu'il fera, aussi bien que feront les autres orfèvres en icelle ville, c'est assavoir la vaysselle d'argent à xj deniers ix grains de fin et la vaysselle d'or ainsi qu'on faict à Paris et autres bonnes villes de ce Royaume, sans pour ce prendre de gaiges sur ladicte vaysselle à cause dudict poinczon...[1]. »

Le poinçon de Lyon portait un lion couronné et la lettre D[2].

De cent soixante-treize orfèvres dans le XV^e siècle, nous passons à cinq cent vingt-quatre orfèvres dans le XVI^e siècle[3]. C'est dans ce siècle que l'industrie, le commerce et la banque ont été le plus actifs, le plus prospères et le plus lucratifs à Lyon, que la richesse a été le plus répandue et que la manufacture des ouvrages de luxe a été le plus développée. Lyon était renommé pour son orfèvrerie, sa bijouterie et sa joaillerie; ses marchands et ses banquiers en envoyaient dans tous les pays étrangers, et les rois de France firent plus d'une fois à Lyon l'achat d'ouvrages de grand prix.

Tous ces orfèvres étaient français; sur cinq cents, on n'en compte guère que cinq ou six d'étrangers : deux Espagnols, deux Flamands, un Italien.

Trente-trois des maîtres dont nous donnerons les noms étaient joailliers, diamantiers ou lapidaires.

Six étaient tailleurs de monnaies : Jacques Gauvain (..1501-1545), Pierre de Montpancier (..1515-1517), Michel Le Page (1515-1551), Didier Besançon (..1515-1557), André de Lysle (..1538-1549) et Philippe Thomas (..1545-1564).

Plusieurs orfèvres, sept ou huit, ont été médailleurs.

---

1. Archives de Lyon, BB 352, fol. 40 verso.

2. Le graveur Clair Jacquemin grava de nouveau ce poinçon en 1683 sur l'ordre des gardes du métier des orfèvres.

3. Lors de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis, le 23 septembre 1548, 226 orfèvres, maîtres et compagnons défilèrent devant le Roi, « tous greslés et tempestés, les uns de fer, les autres de botons d'or, et plusieurs de croissants d'argent sur leurs collets, pourpoints et chausses de veloux noir, merveilleusement beaux à voir » (*Relation des entrées solemnelles*... Lyon, 1752, p. 15).

Digitized by Google

Au XVI^e^ siècle, dans les grandes villes, l'usage s'était établi de faire des présents d'orfèvrerie aux souverains et aux grands. A Lyon, la première fois que le Roi ou la Reine y venait, faisant une entrée solennelle, le Consulat offrait des ouvrages d'or dont la façon rehaussait la valeur. Archevêques, chanceliers, gouverneurs, sénéchaux, capitaines de la citadelle, commandants de troupes, dignitaires de la cour recevaient aussi des dons dont l'importance était en proportion des services qu'ils avaient rendus ou que la ville attendait d'eux. Dans plus d'une occasion, la faveur, l'appui, de simples bons offices, de personnages, à tous les degrés de l'échelle, ont été payés par des cadeaux, et l'on voit souvent le Consulat faire dans ce but largesse de chaînes ou de médailles d'or.

Nous parlerons d'abord des présents faits lors des entrées de souverains.

Nous avons signalé plus haut ceux qui furent faits à François I^er^ et à la reine Claude. En 1548, Henri II et Catherine de Médicis furent reçus avec une pompe qui ne devait pas être dépassée. Bernard Salomon donna le dessin et le modèle de deux sujets. Jean de La Barre fut chargé de les exécuter.

(13 juin 1548.) « Lesdicts sieurs Conseilliers baillent à prif-faict à Jehan de La Barre dict de Lyon, orfèvre de Lyon, présent... de faire et parfaire bien et deuement à dicts de maistres à ce expers et cognoissans deux ystoyres en or, l'une pour faire don et présent au Roy à son entrée prochaine en ceste ville, où il y aura ung roy assiz en une chaire et deux déesses menans ung lyon, où il y aura escript dessoubz : *Fidei libertatis publice*, le tout estant sur une basse, et l'autre pour faire don et présent à la Royne, où il y ait une royne assize en une chaire, tenant deux cornetz d'habondance, assiz sur une basse où il y aura escript dessoubz *Semper honos* (?) et au dessoubz *Semper honos nomenque tuum laudesque manebunt*, et au devant ladicte Royne aura ung lyon, le tout en or sellon les pourtraictz qui en ont esté dressez et baillez audict de La Barre[1]... »

Pierre Du Chemin exécuta la pièce destinée à Charles IX : « Ledict présent estant ung lyon d'or sur une basse en triangle tenant d'un cousté une espée et de l'autre ung escusson avec plusieurs devises et enchérissemens. » Le mandement est du 14 juin

1. Archives de Lyon, BB 68, fol. 108.

Digitized by Google

1564, et le prix payé fut de 653 livres 13 sous 6 deniers tournois.

Une œuvre plus étudiée fut offerte à Henri IV; en voici l'ordonnance :

« Ont comparus (le 1^er^ septembre 1595) Lois Berthier et Frédric Bernard, maistres orfèvres de ladicte ville, lesquels ont représenté, baillé et délaissé ausdicts sieurs eschevins le présent qu'ils ont faict et fassonné de l'ordonance du Consulat pour estre présenté et donné au Roy nostre Sire le lendemain de son entrée solempnelle que Sa Majesté fera dans peu de jours dans ladicte ville, lequel présent est tout de fin or représentant le Roy tiré le plus au naturel qu'il a esté possible estant assis dans une chère fort eslaborée et tenant en sa main dextre ung vaze versant de l'eau sur ung brazier enflammé signifiant sa clémence avec laquelle Il va esteignant les sédicions dont son Royaume avoit esté embrazé, et en la main senestre deux rameaux l'un d'olivier signifiant la paix et l'autre de grenade qui représente l'union et concorde des citoyens, lesquels rameaux Il présente à ung Lyon qui s'humilie devant la Maiesté royalle après avoir rompu les chaisnes et doubles ceps dont la ligue et ambition estrangière le tenoient attaché et luy offre et présente par contre une coronne de grane (?) en signe de ses victoires, de la conservacion de ses subiectz et de l'abondance qui leur revient de sa venue.

« Après avoir icelluy présent esté pezé veu et meurement considéré et qu'il a esté trouvé bien faict et fassonné selon l'intention desdicts sieurs a esté ordonné qu'il sera faict mandement ausdicts orfèvres de la somme de neuf cens cinquante cinq escuz de compte faict et arresté présentement tant pour leur fasson que pour la valleur de l'or qu'ils ont fourny en la fabriquacion dudict présent suivant le marché verballement faict avec eulx lorsqu'ils entreprirent la besongne[1]. »

Les ouvrages d'orfèvrerie donnés aux différents personnages sont de tout autre caractère; c'étaient généralement des pièces de vaisselle. Nous n'en citerons qu'une partie et nous suivrons l'ordre des dates.

1523. « ... Une belle grant esguyère et ung plat argent, le tout à personnages et anticailles dorez » et émaillés, payés 575 livres, donnés à l'amiral Bonnivet. Ces objets avaient été faits par Jéronyme Henry.

1. Archives de Lyon, BB 132, fol. 90 recto et verso.

Digitized by Google

1531. A Jean Cochaud, « pour deux salières d'argent pesans trois marcs cinq onces quatorze deniers tournois à raison de dix-sept livres le marc, » qui furent données à monseigneur de Saint-André, sénéchal de Lyon, « tant pour son nouvel advènement en ladicte seneschaussée... que por recongnoissance de plusieurs plaisirs et vaccations par luy faictz por les affaires de ladicte ville[1]. »

1531. « A Jhéronyme Henry,... orphèvre, cent vingt-neuf livres dix-sept solz dix deniers tournois, assavoir lxxv livres x solz d'un costé pour une couppe d'argent dorée pesant trois marcs sept onces dix-neuf deniers et demy, qu'est à raison de xix livres le marc, et liiij livres d'autre pour deux esguières d'argent pesans trois marcs cinq onces, à raison de xl livres le marc[2]... » Cette coupe et ces aiguières furent offertes à monseigneur de Saint-André, sénéchal de Lyon.

1533. A Jéronyme Henry « ... trois cent soixante trois livres ung sol trois deniers tournoiz pour paiement de deux fasclous d'argent pesans vingt ung marc sept onces dix-huit deniers... au feur de quatorze livres le marc... montans trois cent sept livres vnze solz trois deniers tournois... et pour les dorer et brunyr cinq livres deux solz tournoiz, et pour deux sallières argent dorées couvertes faictes à l'enticque et fort bien ouvrées, marché fait à cinquante livres tournoiz les deux qu'il nous a vendu et livré... dont nous avons fait don et présent de par ladicte ville à mons^r^ Pomponio de Trévolse, nouveau gouverneur en ceste ville... pour son nouveau advènement à ladicte gouvernance[3]... »

1535. « Gabriel Le Père, orfèvre..., la somme de trois cens quatre vingtz dix livres seize solz neuf deniers tournoiz... pour paiement d'une cruche d'argent doré pesant vingt deux marcz trois onzes au feur de seize livres dix solz le marc... dont a esté de par ladicte ville fait don et présent à mons^r^ le grant maistre de France s^r^ de Montmorency estant et passant par ceste ville allant en Provence, en considéracion des plaisirs qu'il a faitz en ladicte

1. Mandement du 6 novembre 1531; quittance signée *Jehan Cochaulxt*. Archives de Lyon, CC 820.

2. Archives de Lyon, CC 819, mandement du 6 novembre 1531.

3. Archives de Lyon, CC 829, mandement du 27 février et quittance du 14 mars 1533 (1534).

Digitized by Google

ville, fait journellement et pourra faire à l'avvenir envers le Roy notre Sire et son Conseil[1]... »

1535. A Benoît Bas, joaillier, pour « deux drageurs d'argent ouvrez, » qui furent donnés à Montmorency, grand-maître de France[2].

1536. « ... A Jhérosme Henris, orfèvre de Lion, la somme de six cens cinquante huit livres quatorze solz huit deniers tournois, assavoir vj^c une livre à quoy montent trente sept marcz quatre onces douze deniers argent fin employé en une gallée pour servir à table que le Consulat a fait faire et dont a esté fait don et présent de par ladicte ville à mons^r de Bourg, chancellier de France, ainsi que fait a esté à ses prédécesseurs à son premier advènement audict estat de chancellier, affin qu'il ait les affaires de ladicte ville et communaulté pour recommandez, qui est à raison de seize livres le marc la façon comprinse, — comprins aussi l'or de la doreure[3]... »

1536. « ... Neuf cens quatre vingtz huit livres deux solz neuf deniers tournois pour achat d'or fin en escuz et ducatz pour faire une couppe couverte d'or livrez à Jehan Cochault orfèvre pour en faire ladicte couppe, laquelle avons ordonné faire don et présent de par ladicte ville à M^gr le Révérendissime cardinal de Tournon estant en ceste ville, — plus luy avons fait fournir audict Couchault quinze escus soleil à luy accordez par marché fait por la façon de ladicte couppe et deux solz por demy aulne taffetas vert dont ladicte couppe sera enveloupée et couverte[4]... »

1536. A Richard Bigotet, 336 livres 6 sous 5 deniers tournois pour « deux flascons d'argent, » pesant 20 marcs 3 onces et 6 deniers[5].

1538. A Jean Cochaud, orfèvre, pour une coupe d'or offerte au connétable de Montmorency.

1542. « ... A Richard Bigoutet, marchant geolier à Lion, d'une somme de lxxiij livres xij sols tournois pour une chesne d'or pesant xxx escus et xxxij solz d'or... de laquelle chesne avoit

1. Archives de Lyon, CC 861.
2. Archives de Lyon, CC.
3. Archives de Lyon, CC 893, mandement du 20 mars 1536.
4. Archives de Lyon, CC 883, 21 décembre 1536.
5. Archives de Lyon, CC.

Digitized by Google

esté faict don et présent à Me Dominique Du Gabre, secrétaire de Mgr le Révérendissime cardinal de Tournon[1]... »

1544. A Richard Bigotet, pour une chaîne d'or donnée à M. de Saint-Remy, envoyé par le Roi à Lyon pour la conduite des travaux des remparts et des fortifications[2].

1564. A François Nau, pour vaisselle d'argent doré donnée en présent à Jaques de Savoie, duc de Nemours, gouverneur et lieutenant général pour le Roi. — Cette vaisselle fut payée 1,183 livres 16 sous et 9 deniers[3].

1566. A Nicolas Le Breton, orfèvre, pour douze assiettes d'argent doré données en présent à la duchesse de Nemours[4].

1569. « A Pierre Bernyco, marchant joyelier, » 135 livres 13 sols 9 deniers tournois « pour une chaisne d'or y comprinse la façon d'icelle de laquelle a esté faict présent à l'abbé de Belfestoille, lequel a esté envoyé en cette ville porter le pacquet du Roy contenant l'advertissement de l'heureuse victoyre que le Roy a eue en la bataille donnée le iijᵉ de ce mois (octobre 1569) contre ses subiectz rebelles[5]. »

1569. A Robert Thévenet, « marchant joellier, » 274 livres 1 sol 3 deniers tournois, pour la vente et la façon d'une « chaisne d'or en saincture à passement sans esmail avec le vaze au bout et une aultre chaisne à porter au col de mesme façon[6]. »

1570. A Quinquaulx, marchand joaillier, 324 livres 19 sols tournois, « pour le pris et façon d'une chayne d'or... de laquelle a esté faict présent à madame Larcher pour recognoistre les vacations et labeurs de monsr Me Michel Larcher, son mary, conseillier du Roy et superintendant de la Justice...[7]. »

1572. A Claude Du Four, orfèvre, pour six tasses d'argent

---

1. Archives de Lyon, CC 946.
2. Archives de Lyon, CC 958.
3. Archives de Lyon, BB 84 et CC. — François Nau était argentier du maréchal de Vielleville.
4. Archives de Lyon, CC.
5. Mandement du 13 octobre 1569; quittance signée *Bernico*. Archives de Lyon, CC 1167.
6. Mandement du 22 décembre 1569; quittance signée *Robert Theuenet*. Archives de Lyon, CC 1167.
7. Mandement du 27 avril 1570. Archives de Lyon, CC 1167.

Digitized by Google

données à Michel-Antoine de Saluces, seigneur de la Mante, capitaine de la citadelle de Lyon[1].

1585. A Philibert Rat, orfèvre, 98 écus d'or soleil et 45 sous tournois, pour « une grande couppe d'argent vermeil dorée et cizelée avec son couvercle, » dont il fut fait présent au seigneur de La Mante, ancien gouverneur de la citadelle, « pour le recongnoistre et gratiffier du bon et doux traictement que les habitans de ladicte ville ont receu de luy et de ses soldatz pendant et durant son gouvernement[2]. »

1585. « A maistre Martin de Maglines, orfèvre... huictante ung escu d'or soleil quarante sept solz tournoiz pour ung vaze d'argent vermeil doré et cizellé, » pesant 5 marcs 3 onces 15 deniers, donné au seigneur de La Mante pour « le recognoistre et gratifier de bon et doux traitement que les habitans de la ville ont receu de luy...[3]. »

1598. A Louis Berthier, pour une enseigne de pierreries, du prix de mille écus d'or soleil, donnée en présent à « la nouvelle espouze de monseigneur de La Guiche, » gouverneur et lieutenant général pour le Roi à Lyon et dans le Lyonnois (Antoinette de Daillon)[4].

1608. « A André de Ligonet, maistre orfebvre audict Lyon, pour le prix convenu avec luy (4,766 livres 7 sous et 6 deniers) d'une boëtte d'orfebvrerie par luy faicte enrichie de grand nombre de diamans tant pour l'or que pour la valleur desdicts diamans et fasson de ladicte boëtte de laquelle a esté faict don et présent à madame d'Halincourt (Éléonore de Robertet) le lendemain de l'entrée dudict seigneur d'Halincourt faicte en ceste ville comme gouverneur et lieutenant général pour le Roy en icelle, pays de Lyonnois, Forestz et Beaujollois, ainsj que de bonne et louable coustume il a tousiours esté observé en semblable occasion[5]. »

Nous avons dit que nos rois ont fait à Lyon des achats de bijoux. François I^er^ en a fait le plus. En voici des exemples :

---

1. Mandement du 3 mai 1572 (513 livres 4 sous 8 deniers tournois). Archives de Lyon, CC.

2. Mandement du 14 mai 1585; quittance signée *Phillebert Rat*. Archives de Lyon, CC 1336.

3. Archives de Lyon, BB 114, et CC, mandement du 14 mai et quittance du 20 mai 1585.

4. Archives de Lyon, CC 1497, mandement du 21 avril 1598.

5. Archives de Lyon, CC, mandement et quittance du 1^er^ décembre 1608.

Digitized by Google

1529. « A Vincent Du Bouchaz, lapidaire, demeurant à Lyon..., pour l'or et façon d'une ceinture d'or faicte à charnières chargée d'esmail turquin et de feuillages d'or à jour rapportez y dessus[1]. »

1529. A Gonin Colombet, orfèvre et lapidaire, pour une ceinture d'or à canons émaillée d'azur avec les tables d'attente émaillées de blanc.

23 juin 1533. « A Pierre Coing, marchant geolier et lappidaire de Lyon, pour son paiement d'une paire de bracelletz et une grosse table de dyamant, une autre de rubiz, une saincture en laquelle y a troys gros saffiz de couleurs et quatre almandynes, xxxiiij perles et pour une grosse spinelle à griphe, que le Roy a achaptez de luy, ij^m escus soleil, iiij^m v^c l.[2]. »

23 juin 1533. « A Hubert Moret, autre marchant lapidaire de Lyon, pour son paiement de xxv boutons de vermeilles, xxix boutons d'or à cosse, troy aisneaulx d'or garniz de pierres, deux almandynes et une espinelle, une paire de patenostre de cristalin couleur de saphis garnie d'or, une grande table d'esmeraulde, ung coffre couvert de veloux cramoisy et rozes d'or traict et à chacune roze une perle, et sont en nombre sur ledit coffre ij^m viij^c perles, que le Roy a aussi achaptez de luy xvij^c xl escus d'or soleil, iij^m ix^c l.[3]. »

Août 1534. « A Pierre Coing, marchant joyaullier et lapidaire demourant à Lyon, pour son paiement de viij^c perles rondes, ung dozain d'agate creux faict à vazes et garny d'or, une grosse corde d'agate ronde, cxliij autres perles rondes, xiiij paires de patenostres de plusieurs sortes et marquées d'or, une grant table d'esmeraulde enchâssée en or, iij^m xxxvij l. x s. t.[4]. »

1538. « A Pierre Coing, marchant joyaullier demourant à Lyon, iij^m cl livres tournois pour la valeur de m cccc escus d'or à raison de xlv sols pièce, pour son paiement de vingt tables de diamens, une grosse perle ronde, ung coffre de nacre garny et enrichy de perles et une amatiste que le Roy a achapté de luy en ce présent mois d'aoust le pris dessusdit et dont luy mesme a fait

1. Archives nationales, KK 100, fol. 33.
2. Archives nationales, J 960, fol. 109 verso.
3. Archives nationales, J 960, fol. 109 verso.
4. Archives nationales, J 960, fol. 150.

Digitized by Google

le marché, le tout retenu en ses mains pour en faire et disposer à son plaisir[1]. »

1538. « A Simon Gaudin, marchant joyaullier, pour son paiement d'une guesne de boys de hébène garnie de vj cousteaulx, d'une fourchete du mesme bois faicte à la damasquine d'or et de pierrerie, ung dixain d'agate garny d'or avec ung pillier de hébène aussi garny d'or et de pierrerie, une houppe de perles à semance de petites chesnes d'or, une petite ymaige pour servir à mectre au bonnet, lesquelles choses le Roy a achapté de luy le 2^e de janvier la somme de m escus soleil, ij^m ccl l.[2]. »

27 septembre 1538. « A Symon Gaudin pour son paiement d'une cheyne d'or et de grenatz et d'une teste de Dieu aigremarine garnye d'or et de dyamans et d'une perle au bout, aussi d'une ymaige d'or où y a une bataille esmaillée, v^c lxij l. x s.[3]. »

1541. « François... nous voulons... que vous paiez comptant à nostre cher et bien amé Simon Cotières, marchand joyaulier, la somme de quatre cens cinquante livres tournois... pour son paiement d'un coffre d'émail garny d'argent doré taillé au burin, ung dixain de cristal garny d'or ayant entre les entre deux de perles une houppe d'or et de perles et ung autre coffre de fer ouvré à la damasquine...[4]. »

1554. « A Simon Cotières, pour un coffre d'argent doré taillé et neellé garny de médailles faictes à l'anticque. » Ce coffre fut vendu à Henri II[5].

Nous pourrions ajouter à ces orfèvres et à ces joailliers deux Italiens, François Forcya et Bénédict Ramel, de Ferrare, qui étaient établis à Lyon et qui firent pour François I^er des objets de haut prix.

François Forcya vendit, en 1537, à François I^er pour le prix de 80 écus d'or soleil « une espée dont les gardes du pommeau et bout du fourreau sont d'or ouvrez à la damasquine, une saincture de velours ferrée et ouvrée de mesme[6]. »

Bénédict Ramel, de Ferrare, était graveur et damasquineur. Le Roi lui acheta, en 1538, pour 450 livres, « une masse de fer

1. Archives nationales, J 961, 8, n° 182.
2. Archives nationales, J 961, 8, n° 243.
3. Archives nationales, J 961, fol. 254.
4. Archives nationales, cartons des Rois, K 87, n° 21.
5. Archives nationales, comptes royaux.
6. Archives nationales, J 961, 11, n° 56.

Digitized by Google

dorée ouvrée à la damasquyne et un pongnart aussi ouvré à la damasquyne, ayant le manche de jaspe gravé et chargé d'or[1]; » pour 562 livres 10 sous tournois, « un manche de poignard de jaspe gravé et remply d'or, ung grant camayeu de mers et undes, ung autre camayeu de Galatte, ung autre de Neptune, ung autre de saint Michel et ung portraict du Roy faict d'or[2]. »

Nous avons fait plus haut la remarque que plusieurs de nos orfèvres, au XVI^e^ siècle, ont été médailleurs. Deux d'entre eux sont en effet les auteurs de deux des plus belles médailles françaises. Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur ces ouvrages que nous avons décrits précédemment[3].

Jean Marende, qui était orfèvre à Bourg-en-Bresse et qui a très probablement travaillé à Lyon dans les dernières années du XV^e^ siècle, a fait la médaille d'or à l'effigie de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche qui fut offerte à cette princesse, en 1502, à son entrée à Bourg. Jacques Gauvain, dit le Picard, orfèvre et graveur, a été chargé par le Consulat d'exécuter les trois médailles d'or que la ville de Lyon donna en présent, en 1533, à la reine Éléonore, au Dauphin et au chancelier Duprat, médailles modelées et coulées dont la grandeur était exceptionnelle et dont on peut se faire une idée par l'exemplaire de bronze de la médaille du Dauphin qui a été conservé[4]. Deux orfèvres, Jean Rousseau et Richard Bigotet, ont travaillé à ces ouvrages sous la direction de Jacques Gauvain.

Les citations que nous avons faites et que nous n'avons pas voulu multiplier suffisent pour faire juger du haut degré d'avancement auquel l'art de l'orfèvrerie et de la bijouterie avait été porté à Lyon au XVI^e^ siècle. Les œuvres de ce genre ont été détruites, mais on se rend bien compte du goût et de l'habileté des orfèvres, des bijoutiers et des joailliers lyonnais d'après les dessins de ce temps et surtout d'après les estampes de Pierre Woeiriot.

Pierre Woeiriot, qui est plus connu comme graveur en taille

---

1. Archives nationales, J 961, n° 195.

2. Archives nationales, J 961, n° 238.

3. *Jean Marende et la médaille de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche*, 1883. — *Jacques Gauvain, orfèvre, graveur et médailleur à Lyon au XVI^e^ siècle*, 1887.

4. Cet exemplaire appartient à M. Chabrières-Arlès. Nous en avons donné la reproduction en héliogravure dans notre mémoire sur Jacques Gauvain.

Digitized by Google

douce que comme orfèvre, bijoutier et ciseleur, s'est arrêté à Lyon à son retour de l'Italie en 1553 ou 1554. Il a demeuré dans cette ville à plusieurs reprises, certainement de 1555 à 1561, et peut-être jusqu'en 1571, non sans interruption. Il est inscrit en 1561 sur les rôles des pennonages sous le nom de Pierre le graveur. Il a du reste dit lui-même dans le *Pinax iconicus*[1] (planche VI) : « ... Lugduni inclytam civitatem... tunc inhabitabat (Petrus Vvoerio). » Woeiriot a fait à Lyon, de 1555 à 1559, des dessins et des gravures de poignées d'épée qui sont en général d'une rare élégance. Des presses de Guillaume Roville est sorti, en 1561, le *Livro d'anella d'orefici*, œuvre charmante de tout point.

Le nombre des orfèvres a beaucoup diminué dans le XVII^e siècle; il n'a plus été que de 115. A Paris, pendant les deux premiers tiers de ce siècle, les travaux d'orfèvrerie et de bijouterie furent poussés avec une prodigieuse activité, et il y eut alors le plus d'orfèvres célèbres. Louis XIV était passionné pour ces ouvrages; les seigneurs partageaient les goûts du Roi, et, dans les rangs de la société du XVII^e siècle, même dans des rangs relativement peu élevés, il y avait une recherche excessive des objets d'or ou d'argent. Ce n'est qu'à la suite de la fonte de l'argenterie du Roi, en 1688, sacrifice qu'exigea l'état du Trésor appauvri par tant de guerres, que l'art de l'orfèvrerie vit son importance fort amoindrie. Ses œuvres étaient encore magnifiques, mais elles devenaient rares.

Au XVII^e siècle, on compte donc relativement peu d'orfèvres à Lyon, et l'on ne trouve que de loin en loin dans les comptes la mention de pièces de grand prix destinées à être données en présent.

Le seul travail en ce genre dont le souvenir doit être rappelé est celui que le Consulat confia, en 1622, à Gabriel Mégret et à Durand Arnaud, ses orfèvres en titre. Le présent d'or offert au Roi consistait en « ung lion assis sur ung piédestal tenant de ses pattes devant ung escusson où le Roy estoit représenté en Jupiter, ayant en main le foudre duquel il abattoit les géantz entreprenans sur luy. » A la reine Anne d'Autriche, la ville donna un lion d'or du même dessin, mais on voyait sur l'écusson qu'il tenait « une Reyne dormante à laquelle ung bras couronné sor-

1. *Pinax iconicvs antiqvorvm ac variorvm in sepvltvris ritvvm.*

Digitized by Google

tant des nues attachoit une médaille où la figure d'ung lion est gravée[1]. » Il était entré dans ces ouvrages 19 marcs d'or, et le prix payé fut de 5,312 livres tournois.

Gabriel Mégret avait fait, en 1609, pour le prix de 3,987 livres, les pièces d'argenterie que le Consulat offrit à madame d'Halincourt à l'occasion de la naissance de son fils que le Consulat tint sur les fonts de baptême[2].

Trois orfèvres lyonnais eurent sous Louis XIII quelque réputation. C'est Pierre Devenet, orfèvre et lapidaire du Roi, Claude Devenet, également orfèvre du Roi, et Pierre Morel, orfèvre d'Anne d'Autriche.

Étienne Bouzonnet (..1634-1660), qui avait épousé Madeleine, fille de François Stella et sœur de Jacques Stella, ne saurait être oublié. Il a été en renom, et sa fille Claudine, le célèbre graveur, conserva jusqu'à sa mort plusieurs ouvrages de son père, entre autres des bénitiers et des boîtes d'argent.

L'orfèvrerie s'amoindrit encore au XVIII[e] siècle. Il n'y avait plus d'intérêt à poursuivre nos recherches, et nous les avons arrêtées vers 1760. Le nombre des orfèvres était encore assez grand : on comptait à Lyon, de maîtres reçus en vertu de lettres de maîtrise, quarante orfèvres en 1705, et trente-quatre en 1791.

Nous citerons des noms de maîtres, nous ne signalerons pas de pièces sorties de leurs ateliers. L'usage de donner des objets d'or et d'argent était abandonné. Il l'était déjà au siècle précédent, car le Consulat fit présent, à des personnages de la Cour, d'étoffes de soie et de faïences blanches de Lyon.

Nous n'avons tracé qu'un aperçu très abrégé de faits qui se rapportent à l'orfèvrerie lyonnaise. On trouverait dans les comptes conservés aux archives les éléments d'un travail très intéressant, et, comme nous l'avons dit, l'étude de cet art serait inséparable de l'étude du commerce des métaux précieux. La vaisselle d'or ou d'argent jouait souvent, comme les diamants et les pierreries, un rôle différent de celui qu'on leur attribue communément. Ils servaient de gages, et de plus ils formaient des réserves qui rendirent grand service en plus d'une circonstance.

1. Archives de Lyon, BB 161.
2. Archives de Lyon, BB 145.

Digitized by Google

Ne voyons-nous pas le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, remettre à François I^er « vijxx xv marcs iiij gros de vaisselle d'argent vermeille dorée » et « lxvj marcs iiij gros d'autre vaisselle d'argent blanc..., de laquelle... il a fait prest au Roy et délivrée ès mains de Jaques Bernard pour convertir ès affaires dudit seigneur? » François I^er, étant à Lyon le 8 octobre 1537, remboursa au cardinal 3,195 livres 10 sous 7 deniers, montant de la valeur de la vaisselle, et 508 livres 19 sous 2 deniers, « que ont esté estimez les façons et déchetz d'icelle vaisselle tant dorée que blanche[1]. »

Le travail des métaux précieux est encore de nos jours une des industries dans lesquelles la ville de Lyon a gardé sa supériorité et sa réputation, et l'on sait qu'un orfèvre lyonnais, M. Armand-Calliat, s'est élevé au premier rang parmi les maîtres en cet art charmant et difficile[2].

Nous ne ferons connaître que les noms des orfèvres proprement dits, de ceux qui ont travaillé l'or ou l'argent.

La dinanderie et la poterie d'étain ont eu également à Lyon une assez grande importance et y ont été des industries fameuses.

Les dinandiers ou potiers d'arain étaient appelés à Lyon batteurs de laiton (*batours de laton*). Ils faisaient les vases destinés au service domestique et même des pièces pour la table, nefs ou galées, aiguières, bassins. On en faisait, au XIV^e siècle, à Lyon, « de leton neellé d'argent. » Cette fabrication remonte dans notre ville à la fin du XIII^e siècle; elle y a été introduite par des ouvriers de Dinant. Les ouvrages des batteurs de laiton lyonnais étaient renommés; on les imitait, et l'on trouve dans les comptes, au XIV^e et au XV^e siècle, la mention d'objets de laiton « façon de Lyon. » Les batteurs de Lyon tiraient de Dinant le laiton qu'ils mettaient en œuvre. Nous avons relevé les noms de 10 batteurs de laiton : 4 au XIV^e siècle, dont 2 Allemands, et 6 au XV^e siècle, dont 2 Allemands.

Nous connaissons une centaine de potiers d'étain lyonnais : 6 au XIV^e siècle, 52 au XV^e siècle et 44 au XVI^e siècle. Nous ignorons s'ils ont fait des ouvrages dignes de remarque. Les seuls

1. Archives nationales, J 961, n° 103.

2. On trouvera un aperçu de l'état de la fabrique d'orfèvrerie lyonnaise, il y a vingt ans, dans une notice sortie des presses de Louis Perrin, à laquelle sept photographies ajoutent une réelle valeur et qui est intitulée : *L'orfèvrerie religieuse lyonnaise à l'Exposition de 1867*.

Digitized by Google

potiers qui paraissent s'être élevés au-dessus du niveau commun sont les de Montferrand, dont trois vivaient au XV^e^ siècle et deux au XVI^e^.

LES ORFÈVRES DE LYON.

XIV^e^ SIÈCLE.

1. HANS I (..1306).

Hans : « Ance lo dorer. »

2. NICOLAS I (..1306).

Nicolas I le dorier.

3. *Pierre* DE VERZELAY (..1324-1330).

Pierre de Verzelay, dorier, a fait, en 1330, une châsse d'argent destinée à recevoir le chef de saint Just. Il était tailleur de la monnaie de l'archevêque de Lyon en 1324.

4. *Jean* DE LAY (..1330-1375).

Jean de Lay, dorier, fut, le 9 avril 1330, caution de Pierre de Verzelay, dorier, qui avait été chargé de faire le chef ou *ymaige* de saint Just. Il travaillait à la monnaie de Lyon en 1375.

5. THOMAS I (..1341-1342).

Thomas I, dorier (*dorerius*).

6. *Pierre* BOISSON (..1342-1350).

Pierre Boisson ou Boysson, dorier.

7. JACQUES I (..1344-1346).

Jacques I, dorier.

8. *Jean* DE VILLENEUVE (..1348-1350).

Jean de Villeneuve, dorier.

9. JOSSERAND (..1350).

Josserand, dorier.

C'est peut-être le même que Josserand de Mascon, dorier, dont on connaît un ouvrage fait en 1349.

10. PÉRONET I (..1350-† avant 1358).

Péronet I, Pernet ou Ponet, dorier.

11. PÉRONET II (..1350-1363).

Péronet II, Pernet, Ponet ou Péro, maître dorier (*dourez* ou *ofavro*).

Digitized by Google

12. *Guillaume* DE LORRIS (..1350-1384).

Guillaume, Guillemin ou Guillermin de Lorris ou de Lorry, dorier (*dorer* ou *dourer*), fut député des doriers en 1369 et en 1371. Il a gravé les *getouers* de Louis, duc d'Orléans.

13. JEAN I (..1351-1352).

Jean I, dorier.

14. REGNAUT I (..1353-1360).

Regnaut I, dorier (*dourer*).

15. *Pierre* BONART (..1355).

Pierre Bonart, dorier.

16. *Jacquemet* CLÉMENÇON (..1358).

Jacquemet Clémenczon, dorier.

17. GUILLET (..1358-1359).

Maître Guillet le dorier était fils de Péronet II le dorier.

18. *Jacquemin* DE FRIBOURG (..1358-1409).

Jacquemin de Fribourg ou de Fribort, dorier (*dorier*, *dourer*, *dorer*), fut député des doriers en 1369, en 1388, en 1390, en 1397, en 1405 et en 1408[1].

Il a travaillé, en 1389, avec deux autres orfèvres, au présent qui fut fait par la ville de Lyon à Charles VI, lors de l'entrée de ce prince dans cette ville. Le mandement est daté du 20 décembre 1389[2]; le payement fut fait le 22 décembre 1389 :

« Item à Jaquemin de Fribourg et à Peyron de Valenci et à Gavaing le dorier por la peyna et travaillj il oront por la faczon de vj éguières d'argent que on devit dunar ou Roy notre Sire don ju ay mandamant de la data dessus dicta et l'an dessus escript, vj fr. xij s. p.[3]. »

Ces orfèvres firent aussi les six douzaines de coupes d'argent, dorées et émaillées, aux armes du Roi, comme les aiguières qui furent offertes en même temps à Charles VI[4] :

---

1. Nous devons faire la remarque, au sujet de ces dates, que l'année est tantôt l'année à la fin de laquelle le dorier a été élu député de la communauté, tantôt l'année pendant laquelle il a exercé le mandat de député.

2. Archives de Lyon, CC 383.

3. Archives de Lyon, CC 379, compte de Jacquemet de Gez, 1386-1390, fol. 64 verso.

4. Ces pièces d'argenterie furent présentées au roi couvertes d'une chemise de soie : « A Michié Barbier pour camichiez de seaz que prit Michiel Cha-

Digitized by Google

« Li vayssella que a fet Jaquemin li dorer » pesait 53 marcs 5 onces 12 deniers[1].

La ville de Lyon ne fit faire ces pièces d'orfèvrerie que faute d'avoir trouvé un beau joyau à Avignon, où les artistes étaient nombreux et qui était alors renommé pour les ouvrages d'art :

« A Humbert Vialet et à Humbert Rochifort, qui furent tramis Avignon por achitar aucun bel joyel por duna ou Rey, le iij de juin l'an dessus (M CCC IIIxx et neuf), xxiiij fr.[2]. »

Jacquemin de Fribourg a été marié et a eu une fille du nom d'Aliz; il demeurait dans la rue Mercière (*rua Marchierj*), du côté de l'Empire.

19. *Berthet* Buet (..1363).

Berthet Buet ou Buer, dorier.

20. Guillemin I (..1363).

Guillemin I, dorier.

21. Henri I (..1363).

Henri I (Anry) l'*ofavro*.

22. Huguenin I (..1363).

Huguenin I (Hugonin), orfèvre (*ofavro*).

23. Jacquemart (1363).

Maître Jacquemart, dorier.

24. Janin I (..1363).

Janin I, orfèvre (*ofavro*).

25. Péronet III (..1363).

Péronet III ou Pernet, dorier.

26. Roland (..1363).

Roland (Rolant), dorier.

27. *Hugonet* de Saint-Vincent (..1363).

Hugonet de Saint-Vincent, dorier (*dorer*).

28. Venant (..1363).

Venant l'*ofavro*.

---

navier de luy pour cuvrir la veyselle que on dunit ou Roy et p. fil pour cudre les ceilles. » (Archives de Lyon, CC 379, fol. 66 recto.)

1. Archives de Lyon, CC 383.

2. Archives de Lyon, CC 379.

Digitized by Google

29. GUILLERMET (..1363-†1415 à 1420).

Guillermet, dorier ou orfèvre (*dourer*, *ofevratour*), frère d'André, marié à Franceyze.

30. HENNEQUIN I (..1363-1385).

Hennequin I, dorier.

31. *Jean* DE VAREY (..1363-1388).

Jean de Varey, dorier (*dorer*), graveur de jetons.

32. ANDRÉ (..1363-1399).

André (Andreu ou Andrevet), dorier ou orfèvre (*dorer*, *ofevratour*), frère de Guillermet.

33. ÉLOI (..1363-1402).

Éloi (Éloy, Éloes), dorier (*dorer*), marié à Philippe ou Philippine, a été député des doriers en 1365.

34. *Pierre* DE LA PAILLE (..1367).

Pierre de La Paille (*Petrus de La Paliis*), originaire de Champagne, orfèvre, tailleur de la monnaie de l'archevêque de Lyon.

35. *Henri* CLUNÈRE (..1370).

Henri Clunère, dorier, fut député des doriers en 1370.

36. *Bonin* GERMAIN (..1370).

Bonin Germain, dorier, fut député des doriers en 1370.

37. *Jacquemin* DE CEPIS (..1371).

Jacquemin *de Cepis*, dorier, fut député des doriers en 1371.

38. HEYNAUT (..1377-1383).

Heynaut ou Aynaut, dorier (*dourez*).
Le nom est aussi écrit Heyraut.

39. MARCEL (..1377-†1383 ou 1384).

Marcel, dorier.
1377. « Marcel le dourez..... ij florins o g. ij t. »

40. JEAN II (..1377-1385).

Jean II le dorier.

41. MARTIN (..1377-1388).

Martin I, dorier.

42. *Regnaud* MARCEL (..1377-1389).

Regnaud ou Regnaut Marcel, appelé souvent « Regnaut lo dourer, Regnaut l'ofavro, » dorier.

Digitized by Google

43. *Peyron* DE VALENCE (..1377-1389).

Peyron ou Pierre de Valence, dorier, fut député des doriers en 1383, en 1385, en 1387 et en 1389.

Il a travaillé, en 1389, aux aiguières et aux coupes d'argent dorées et émaillées qui furent données par la ville de Lyon à Charles VI :

« Pesa li veysella que a fet Peyron de Valensy li dorer.

« Por iij^xij de copes et iij post qui pesan lxxij m. iij o. xiij d. [1]. »

44. *Jacquet I* DE LYON (..1377-1426).

Jacquet I ou Jacquemin de Lyon, maître dorier, orfèvre du duc de Touraine en 1387, « orfèvre de menuiserie du Roy » en 1426. Il paraît avoir accompagné le duc de Touraine à Asti.

45. GAUVAIN DE CONDAMINE (..1377-1429).

Gauvain de Condamine, dorier, est désigné le plus souvent dans les comptes et les rôles des tailles sous les noms de Gauvaing, Gauvain ou Guavain le dorier.

Il fut député des doriers en 1384, en 1388, en 1389, en 1393, en 1399, en 1401, en 1407 et en 1423.

Il a travaillé en 1389 aux pièces d'orfèvrerie qui furent données à Charles VI :

« Pesa li vaysella que a fet Galvain li dorer.

« Por iij^xij de copos et iij post qui pesan lxx m. iij o. j d.. »

46. *Léger* ROSSEL (..1379-1381).

Léger Rossel (*Leodegarius Rosselli*) ou Russel, orfèvre, tailleur de la monnaie de l'archevêque de Lyon en 1380.

47. *Jean* MUTEAU (..1380-† de 1415 à 1417).

Jean Muteau, maître orfèvre de Troyes, fut d'abord essayeur, et ensuite tailleur de la monnaie de Troyes. Il résigna cette dernière charge en 1414, et vint remplir par commission, en 1414, l'office de tailleur de la monnaie royale de Lyon. Son séjour à Lyon fut de courte durée.

48. JACQUEMET (..1384-1385).

Jacquemet, dorier.

49. *Guichard* DE BENCENS (..1385).

Guichard (Guichert) de Bencens, orfèvre (*ofavro*).

---

1. Archives de Lyon, CC 383.

Digitized by Google

50. MARSAUX (..1385-1399).

Marsaux, dorier.

51. FRANÇOIS I (..1385-† de 1410 à 1420).

François I ou Franceis, dorier, a été marié.

52. *André* DE FRIBOURG (..1385-1428).

André (Andreu, Andry ou Andrieu) de Fribourg, dorier, député des doriers en 1412 et en 1418.

53. *Pierre* DACIER (..1385-1429).

Pierre Dacier, Dacié ou Dacia, dorier, député des doriers en 1420, en 1427 et en 1429.

54. LÉGIER I (..1386-1390).

Légier I ou Ligier, dorier.

C'est peut-être le même que Léger Rossel, orfèvre et tailleur des monnaies de l'archevêque de Lyon.

55. FRANÇOIS DE MONTFLEUR (..1386-†1415 ou 1416).

François (Franceys) de Montfleur ou de Monflour, dorier, a été marié.

56. *Jean III* DE LYON (..1389).

Jean III de Lyon, orfèvre, était établi à Avignon. Il fit, en novembre 1389, deux boucles d'or pour deux épées de Louis, duc de Touraine, frère de Charles VI.

57. *Jean I* GRIVEAU (..1390-1394).

Jean I Griveau, dorier, député des doriers en 1391 et en 1394.

58. *Simon* PETIT-PIERRE (..1390-1423).

Simon Petit-Pierre, maître dorier.

59. *Jean* CLERBOURG (..1396-1422).

Jean Clerbourg, Clerbourt ou de Clerbourg, orfèvre, a été maître de la monnaie de Lyon de 1420 à 1422; il succéda à Barthélemi de Rezel.

Il demeurait à Paris de 1396 à 1401, et était alors orfèvre de la reine Isabeau de Bavière. Cette princesse aimait les beaux livres, et Clerbourg a été employé par elle à les orner « de tissuz de soie, » de fermoirs d'or armoriés, etc.

« A Jehan Clerbourg, orfèvre de la Royne, demourant à Paris..., le xvij^e jour de février (1399, nouveau style), pour avoir fait tout de neuf pour les bonnes heures de la Royne qui sont

Digitized by Google

toutes d'enlumineures, uns fermouers d'or garni chacun fermouer de quatre pèrles et d'un gros balay, esquels fermoers entrèrent de creue v esterlins d'or... pour tout, lx s. p.

« A lui le premier jour de mars ensuivant (1399) pour avoir fait par l'ordonnance et commandement de ladicte dame uns fermoers d'argent dorez armoiez aux armes de monseigneur de Bourgogne pour un livre nommé les Croniques de France,... pour or, argent, poine et façon, xlviij s. p.[1]. »

Jean Clerbourg a fait des *gectoers* pour Isabeau de Bavière.[2].

60. Clémençon (..1398-1402).

Clémençon le dorier a été marié et a eu une fille nommée Jeannette (Juhannette).

61. Antoine I (1398-1412).

Antoine I, dorier.

62. Guichard I (..1398-1420).

Guichard I (Guichart ou Guichert), dorier.

XV^e^ SIÈCLE.

63. Hans II (..1400-1404).

Hans II ou Ance, dorier, probablement Allemand.

64. *Henri* de Brusselles (..1402).

Henri (Anry) de Brusselles, dorier.

65. *Jean* de Han (..1404-1410).

Jean de Han, orfèvre.

66. Guillemet (1406).

Guillemet, dorier.

67. Félix (..1406-1412).

Félix, dorier, a été marié.

68. *Jean* Turrel (..1407-1434).

Jean Turrel, dit de Lyon ou de Guiort (Jean IV de Lyon), dorier, député des doriers en 1408, en 1410, en 1413, en 1415 et en 1417.

1. Archives nationales, KK 41, fol. 228 et 229. On trouve dans les registres KK 41 et KK 42 la mention d'autres ouvrages faits par Jean Clerbourg pour les livres de la Reine.

2. Jules Rouyer et Eugène Hucher, *Histoire du jeton au moyen âge*, p. 94 et 95, pl. IX, n^os^ 73 et 74.

Digitized by Google

69. *Huguet* DE CHAVANNES (..1408-1415).

Huguet de Chavanes ou de Chavaines, dorier.

70. JENIN (..1410-1423).

Jenin, dorier.

71. FRANÇOIS II (..1411-1412).

François II, dorier.

72. *Perrin* ROSSEL (..1411-1412).

Perrin Rossel ou Rosselli, dorier.

73. *Gérardin* AIGREBOUSCHE (..1411-1415).

Gérardin Aigrebousche, dorier, était, en 1415, tailleur particulier de la monnaie de Saint-Pourçain.

74. GILLEQUIN (..1411-1412).

Gillequin ou Gilliquin, dorier.

75. *Huguenin* BOLET (..1415-1417).

Huguenin ou Hugonin Bolet, dorier, tailleur de la monnaie de Lyon en 1415.

76. *Guillaume* PAPALARE (..1415-† de 1424 à 1428).

Guillaume Papalare ou Papalore, dorier, a été marié.

77. FRAMBOURG (..1416).

Frambourg, dorier.

78. LÉGIER II (..1416-1419).

Légier II, dorier.

79. *Jean* DUIGNY (..1418-1420).

Jean Duigny, dorier.

80. JACQUET II (..1418-1420).

Jacquet II, orfèvre, était orfèvre de la Dauphine, Marie d'Anjou. Il fit la garniture d'une épée, plus « les découpeures en argent doré des manches d'une robbe à armer. »

81. *Ferrand* LOPÈS (..1419-1422).

Ferrand Lopès, dorier.

82. *Guichard* D'ANDELOST (..1420-†1444 ou 1445).

Guichard ou Guichert d'Andelost, dorier, député des doriers en 1421, en 1424, en 1426, en 1430, en 1433 et en 1436.

Digitized by Google

83. *Jean* Dirigrimis (..1420-1429).

Jean Dirigrimis ou Dirigrunis, dorier, demeurait dans la rue Vendrant.

84. Henriet (..1421-1422).

Henriet, dorier.

85. *Jean* Hans (..1421-1423).

Jean Hans ou Ance, dorier, était, en 1422, de la confrérie de la Trinité, à Lyon. Son prénom allemand (Hans) était devenu son nom de famille.

86. Hennequin II (..1421-1426).

Hennequin II, dorier.

87. Hans III (1423-1446).

Hans III ou Anse, dorier, Allemand.

Ce dorier n'est pas le même que Jean Hans.

88. *Pierre* Bon (..1428-1433).

Pierre Bon, orfèvre, tailleur des monnaies de Crémieu et de Romans.

89. *Jean* Flas (..1429-1466).

Jean Flas, dorier, député des doriers en 1448.

90. Henri II (..1429-1454).

Henri II, dorier.

91. Amé (..1431).

Amé le dorier, député des doriers en 1432.

92. *Pierre I* de Montpancier (..1432-† de 1470 à 1474).

Pierre I de Montpancier, dorier (*dorerius*) ou orfèvre.

Il fut député des doriers en 1437, en 1442, en 1447, en 1450, en 1454, en 1457, en 1460, en 1462, en 1467 et en 1470.

Il fit en 1468 deux bassins d'argent doré que la ville donna au comte de Comminges.

Pierre de Montpancier avait la garde du poinçon de la ville pour la marque de la vaisselle d'or et d'argent.

93. *Perronnet* Rossellet (..1433).

Perronnet Rossellet, dorier.

94. Brunicart (..1433-1435).

Brunicart, orfèvre, a fait, en 1433-1435, la vaisselle d'argent doré qui fut offerte par la ville à Charles VII à son entrée à Lyon.

Digitized by Google

95. *Jean* DE CHAPONAY (..1433-1435).

Jean de Chaponay, orfèvre, a fait, avec Brunicart, les pièces d'orfèvrerie qui furent offertes par la ville à Charles VII.

96. *Ennemond* DE CIVRIEU (..1433-1435).

Ennemond de Civrieu, orfèvre, a travaillé, avec Brunicart et Jean de Chaponay, aux ouvrages d'orfèvrerie offerts à Charles VII.

97. REGNAUD II (..1438-1467).

Regnaud II, dorier, député des doriers en 1439 et en 1449.

98. *Jean* LÉGIER (..1439-1447).

Jean Légier, dorier.

99. MARTIN II (..1439-1451).

Martin II, dorier ou orfèvre.

100. *Regnaud* TIGNAT (..1439-†1467 ou 1468).

Regnaud ou Regnault Tignat, appelé souvent « Regnaud le dorier, » maître dorier, fut député des doriers en 1443, en 1449, en 1451, en 1454, en 1456, en 1459, en 1463 et en 1466.

Il a été marié et a eu un fils.

101. *Guillemin* RIBRAN (..1439-1468).

Guillemin Ribran, appelé souvent Guillemin le dorier, maître dorier, a été député des doriers en 1438, en 1442, en 1448, en 1450, en 1452, en 1455, en 1458, en 1460 et en 1461. Il a eu Louis Lepère pour associé.

Le nom est écrit Ribran, Rubran, Ribian et Ribien.

102. *Jean II* GRIVEAU (..1439-†1479).

Jean Griveau, Grivel ou Grivet, dorier, marié, a été député des doriers en 1461.

103. *Jean* FENOYL (..1439-1477).

Jean Fenoyl ou Fenoil, dorier ou orfèvre, a été député des doriers en 1462, en 1464, en 1466, en 1468 et en 1470.

Il a « rapareillé, » en 1467, le reliquaire de la chapelle du pont du Rhône.

104. *Robert* DE FRIBOURG (..1442-1443).

Robert de Fribourg, dorier.

105. GUILLEMIN II (..1442-1467).

Guillemin II, dorier, marié.

Digitized by Google

106. GUICHARD II (..1443-1444).

Guichard II, dorier.

107. *Pierre* MARGUERITE (..1443-1447).

Pierre Marguerite ou Margarite, dorier.

108. THIBAUD (..1443-†1459).

Thibaud ou Tibaud, dorier, marié.

109. JACQUET III (..1445-1446).

Jacquet III, orfèvre de Lyon, était établi à Blois.

Charles, duc d'Orléans, lui fit compter, le 14 mars 1446, 86 écus d'or « pour la façon d'un collier d'or garny de perles et autres pierreries. »

110. *Antoine* LEYDIER (..1445-1460).

Antoine Leydier, dorier, fut député des doriers en 1446, en 1449, en 1452, en 1457 et en 1459.

Il a été valet de chambre et premier orfèvre du Dauphin (1446-1455).

Il est désigné souvent dans les comptes sous le nom d'Antoine le dorier. Leydier était, en 1456, tailleur par commission de la monnaie de Lyon.

111. *Henri* BESSON (..1446-1447).

Henri Besson, dorier.

112. *Henri* BOISSON (..1446-1451).

Henri Boisson ou Boysson, dorier.

113. *Henri* BOISSERAN (..1447).

Henri Boisseran, dorier.

114. GUILLERAND (..1447).

Guillerand, dorier.

115. RENAUD (..1447).

Renaud, dorier.

116. HANS IV (..1447-1474).

Hans IV ou Anse, dorier.

Cet orfèvre est probablement le même qu'Amyé (..1449-1491).

117. *Regnaud* LOEBRIER (..1448).

Regnaud Loebrier, orfèvre, député des orfèvres en 1448.

118. *Jean* DAMENDE (..1448-1451).

Jean Damende, dorier.

Digitized by Google

119. AMYÉ (..1449-1491).

Amyé, dorier, demeurait dans la rue de l'Aumône.

120. *Pierre I* FLAS (1450-1466).

Pierre I Flas, dorier, député des doriers en 1451 et en 1452.

121. *Thibaud* POLLET (..1451-1452).

Thibaud Pollet, orfèvre, député des orfèvres en 1451.

122. *Pierre* DES FOSSEZ (..1451-1483).

Pierre Des Fossez, Des Fossés ou Des Foussez, dorier, député des doriers en 1454, en 1457, en 1461, en 1463, en 1467, en 1470 et en 1476.

123. *François* LE MARESCHAL (..1452-1463).

François Le Mareschal ou Mareschal, maître orfèvre, fut nommé, le 13 octobre 1453, tailleur particulier des monnaies delphinales. Il était encore en fonctions en 1463.

124. *Robin* CHAUDERON (..1454-1455).

Robin Chauderon, orfèvre, député des orfèvres en 1455.

125. *Louis* LE PÈRE (..1456-1500).

Louis Le Père, maître dorier, a été associé pendant plusieurs années de Guillemin Ribran.

Il a été marié et a eu au moins trois enfants : deux fils, Jean et Colin, et une fille, Guillerme (Guilliermine ou Guillemine), mariée à Nicolas de Florence.

Louis Le Père a été député des doriers en 1473, en 1480, en 1490 et en 1493.

Il fut nommé, en 1481, gardien du poinçon de la ville pour la marque de la vaisselle d'or ou d'argent.

Il travailla, en 1494, avec son gendre Nicolas de Florence et son fils Jean, aux présents qui furent faits à la reine Anne de Bretagne, à l'occasion de l'entrée de cette princesse à Lyon :

« A Loys Le Père et à Nicolas son gendre qui ont fait les coings desdictes pièces (d'or) et fait deux fois le coing de la Royne et pour la fasson dudict lyon de la coupe et de la targuète et escu aux armes de la Royne... »

Le Père a fait des ouvrages d'orfèvrerie pour la ville.

Il paraît qu'il a modelé et coulé la petite médaille du cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon.

Digitized by Google

Il demeurait, en 1458, dans la rue de Bourgneuf, et, en 1500, dans la rue de la Saunerie[1].

126. *Denisot* Du Vergier (..1457-1483).

Denisot Du Vergier, Du Bergier ou Vergier, appelé aussi Denisot le dorier, dorier.

127. *Pierre* Henry (..1458-1493).

Pierre Henry dit Canard, dorier, marié.

128. *Louis* Louizer (..1459-1460).

Louis Louizer, dorier.

129. Henri III (..1460-1490).

Henri III, dorier.

130. Antoine II (..1462-1489).

Antoine II, dorier.

131. Guillaume I (..1464-1468).

Guillaume I, dorier.

132. *Pierre I* Bolet (..1464-† de 1474 à 1478).

Pierre I ou Perrin Bolet ou Bollet, orfèvre et « dyamantier, » marié.

133. *Étienne* Guyon (..1465-1486).

Étienne Guyon, dorier.

134. *Guichard I* Bernard (..1465-1493).

Guichard I Bernard ou Bernert, dorier ou orfèvre.

135. *Félix* Peyer (..1465-1499).

Félix Peyer, dorier.

136. *Jean I* Pons (..1466).

Jean I Pons dit de Tholouse, dorier.

137. Janin II (..1466-1467).

Janin II, dorier.

138. *Jean* Maquereau (..1466-1480).

Jean Maquereau, orfèvre, député des orfèvres en 1467, en 1469, en 1471, en 1474, en 1476 et en 1479.

139. *Pierre* de La Tour (..1466-†1481 ou 1482).

Pierre de La Tour ou de La Tort, dorier ou orfèvre.

---

1. Voir notre mémoire sur *La médaille d'Anne de Bretagne et ses auteurs : Louis Le Père, Nicolas de Florence et Jean Le Père*, 1885.

Digitized by Google

140. *Jacques* BERNARD (..1467-1470).

Jacques Bernard, maître dorier.

141. *André* FRANÇOYS (..1467-1475).

André Françoys, dorier, député des orfèvres en 1467.

142. FRÉDÉRIC (..1467-1475).

Frédéric, Fréderit ou Fréderet, dorier.

143. *Denis* HORRY (..1467-1490).

Denis Horry, Orry, Aury ou Orley, orfèvre.

144. THOMAS II (..1468-1472).

Thomas II, maître orfèvre.

145. *Nicolas* TIGNAT (..1468-1483).

Nicolas Tignat, dorier, député des orfèvres en 1469.

146. *Étienne* BOLET (..1469-1471).

Étienne Bolet, orfèvre.

147. ANJOZ (..1469-†1472 ou 1473).

Anioz ou Anjo, dorier.

148. *Guillaume* DE CORCELLES (..1469-1474).

Guillaume de Corcelles, dorier.

149. FLORENT (..1469-1474).

Florent, dorier.

150. *Jean* GAVEAULT (..1469-† de 1475 à 1478).

Jean Gaveault, dorier, marié.

151. *Jean* DE CHALON (..1469-1504).

Jean de Chalon, dorier, député des orfèvres en 1485 et en 1492.

152. *Simon* COTIÈRES (1469-1572).

Simon Cotières, Costières ou Coustière, joaillier et lapidaire, signait *S. C.* et *Simon Coustiere.*

Il a fait, en 1533, les présents qui furent offerts par le Consulat à Mesdames les deux filles de France, et, en 1572, une chaîne d'or et de perles donnée en présent par le Consulat à M^lle de Mandelot.

Il a été fait, en 1566, une médaille à l'effigie de Simon Cotières ; celui-ci en est probablement l'auteur. Il avait 97 ans en 1566 ; il vivait encore en 1572 et était alors âgé de 102 ans.

Digitized by Google

153. *Simonet* FAVRE (..1470-†1471).

Simonet Favre, dorier.

154. HUGUENIN II (..1471).

Huguenin II (Hugonin), maître dorier.

155. PAULO (..1471-1478).

Paulo, diamantier.

156. *Pierre* FAUCILLION (..1471-1491).

Pierre Faucillion, dorier.

157. *Jean I* BOLET (..1471-1499 ou 1500).

Jean I Bolet ou Bollet, dorier, appelé Bolet l'aîné, député des doriers en 1482 et en 1487.

158. *Antoine I* BESSON (..1471-1524).

Antoine I Besson, dorier ou orfèvre, était appelé souvent « Besson le viel » ou « Anthoine le dorier. »

Il a été député des orfèvres en 1476 et en 1508.

Il a fait, en 1514, une médaille d'or destinée à Claude Laurencin, bailli de Riveric.

159. *Pierre* RIGOLET (..1472-1493).

Pierre Rigolet, diamantier.

160. *Jean* CHABOD (..1472-1498).

Jean Chabod ou Chabo, orfèvre, tailleur de la monnaie de Lyon en 1472.

161. *Louis* FRÈZE (..1472-1499).

Louis Frèze dit Copin ou Coppin, désigné toujours sous le nom de Copin, dorier ou orfèvre.

Il a été député des orfèvres en 1482, en 1484 et en 1487.

162. *François* OBSCURE (..1472-1518).

François Obscure, orfèvre, a été député des orfèvres en 1485, en 1488, en 1507, en 1514 et en 1518.

Il avait trois serviteurs orfèvres dans son atelier en 1492.

Il a fait, en 1516-1517, pour l'Hôtel-Dieu, un coffret d'argent contenant deux reliquaires.

163. *Guillaume I* CARME (..1472-†1523 ou 1524).

Guillaume I Carme ou Carmon dit Augustin, dorier, a été marié et a eu deux fils et trois filles : une de ses filles a épousé

Digitized by Google

Didier Besançon, orfèvre; une autre Pierre Dupuys, orfèvre, et la troisième Jacques Gauvain, orfèvre et graveur.

Il a été député des orfèvres en 1494, en 1497, en 1500, en 1504, en 1508 et en 1513.

164. HUGUENIN III (..1473).

Huguenin III (Hugonin), maître dorier.

165. *Denisot* LE VERGEUTIER (..1473-1474).

Denisot Le Vergeutier, dorier.

166. *Pierre II* FLAS (..1474-1478).

Pierre II Flas, dorier.

167. *Nicolas* BOLET (..1474-1503).

Nicolas Bolet ou Bollet, dorier ou orfèvre.

168. *François I* DUPUY (..1475-1476).

François I Dupuy, dorier, député des orfèvres en 1476.

169. *Jean* FRÈZE (..1475-1479).

Jean Frèze dit Copin ou Coppin, désigné toujours sous le nom de Copin, dorier, député des orfèvres en 1481, en 1483, en 1486, en 1492, en 1496 et en 1499.

170. *Amyé* GAUDET (..1478-1479).

Amyé Gaudet, orfèvre.

171. *Henri* GONET (..1478-1485).

Henri Gonet, orfèvre.

172. *Pierre* DE CHALON (..1479-1480).

Pierre de Chalon, dorier.

173. *Paul* NICOLAS (..1480).

Paul Nicolas, diamantier.

174. *Pierre II* NICOLET (..1480-† de 1500 à 1502).

Pierre II Nicolet dit de Montpancier, de Monpancier ou Montpancier, dorier ou orfèvre, signait *Pierre de Mōpancier*.

Il était fils d'Antoine de Montpancier.

Député des orfèvres en 1500.

Pierre de Montpancier a fait, en 1494, avec ses frères, Barthélemi, Denis et François, orfèvres comme lui, pour le prix de 129 livres tournois, deux aiguières d'argent doré que le Consulat offrit au cardinal archevêque de Lyon lors de son entrée.

Digitized by Google

175. *Antoine* NICOLET (..1480-† de 1504 à 1506).

Antoine Nicolet dit de Montpancier ou Montpancier, orfèvre, député des orfèvres en 1483 et en 1486.

176. *Pierre* BARBE (..1481-1505).

Pierre Barbe, dorier, député des orfèvres en 1484 et en 1505.

177. *Barthélemi* NICOLET (..1482-1507).

Barthélemi Nicolet dit de Montpancier ou Montpancier, orfèvre, fils d'Antoine de Montpancier.

178. *François* NICOLET (..1473-1533).

François Nicolet dit de Montpancier, de Montpencier, Montpancier ou Montpencier, orfèvre, fils d'Antoine de Montpancier.

Il fut tailleur particulier de la monnaie de Lyon de 1503 à 1523.

179. *Denis I* NICOLET (..1483-† de 1535 à 1537).

Denis I Nicolet dit de Montpancier ou Montpancier, orfèvre, fils d'Antoine de Montpancier. Il a été député des doriers en 1533.

180. PIERRE I (..1484-1485).

Pierre I, diamantier.

181. *Jacques* NEPVEU (..1484-1492).

Jacques Nepveu, dorier.

182. *Guillaume* MARC (1485-1516).

Guillaume Marc, dorier, député des orfèvres en 1496 et en 1514.

Il demeurait, en 1493, sur le pont de la Saône.

183. *Jean I* GAUDIN (..1485-† de 1525 à 1528).

Jean I Gaudin dit d'Orléans, dorier ou orfèvre, député des orfèvres en 1519.

Il a travaillé :

En 1494, pour la reine Anne de Bretagne :

« ... Pour avoir bruny et nectoyé la sallière, les quatre tranchouers et quatre cuilliers de la bouche de ladicte dame... et pour avoir souldé le couvescle et les charnières de l'un des grans potz dorez de l'eschançonnerie du commun d'icelle dame. »

En 1496, pour le duc d'Orléans :

« ... Demie douzaine de vervelles pour les oiseaulx dudict seigneur où estoient ses armes et son nom...

« ... Ung saint Michel... »

Digitized by Google

184. *Jean I* TIGNAT (..1487-1524).

Jean I Tignat, dorier, député des orfèvres en 1487, en 1496, en 1503 et en 1515.

185. *Denis* GAUDET (..1488).

Denis Gaudet, orfèvre.

186. *Pierre* LE GRANT (..1488-1490).

Pierre Le Grant, dorier.

187. *Henri* GRUET (..1488-1491).

Henri Gruet, dorier.

188. *Jean* ANEZOT (..1488-1508).

Jean Anezot, dorier.

189. *Jean II* BOLET (..1488-1515).

Jean II ou Janin Bolet ou Bollet le jeune, dorier.

190. *Jacques* CHARPIN (..1488-1516).

Jacques Charpin, appelé aussi « Jacques le dorier, M^e Jaques l'Alemant, M^e Jaques l'orfèvre allemant, » dorier, Allemand.

Il épousa la fille de Henri le dorier, dont il a eu une fille du nom de Jeanne.

191. PIERRE II (..1489).

Pierre II, dorier.

192. *Pierre I* DE LUXEMBOURG (..1489-1490).

Pierre I de Luxembourg, orfèvre.

193. *Pierre* SAUCISSON (..1490).

Pierre Saucisson, orfèvre, député des orfèvres en 1490.

194. MARCO (..1490-1492).

Marco, diamantier, « natif de Venise. »

195. *Mathieu* BOCAULT (..1491-1499).

Mathieu Bocault dit Amyot, dorier, frère de Gatien Bocault.

196. *Gatien* BOCAULT (..1491-1522).

Gatien Bocault ou Boucault, dorier ou orfèvre.

Il était de Tours, et vint s'établir à Lyon avec son frère Mathieu; il était dans cette ville en 1491. Il avait épousé Anne Laillier, de laquelle il eut une fille Jeanne, qu'il maria à Janet Clouet, peintre et valet de chambre du Roi.

Gatien Bocault était retourné à Tours en 1521.

Digitized by Google

197. *Pierre* DE MOLES (..1492).

Pierre de Moles, orfèvre, « du pays de Brebant, » était, en 1492, serviteur de François Obscure, orfèvre.

198. DENIS (..1492-1493).

Denis, dorier.

199. *Berthelot* DAULTRUY (..1492-1495).

Berthelot Daultruy, orfèvre, « de près Paris, » était, en 1492, serviteur de François Obscure, orfèvre.

200. *Jean* GROS (..1492-1495).

Jean Gros, orfèvre, du Velay, était, en 1492, serviteur de l'orfèvre François Obscure.

201. *Guillaume* REGNARD (..1492-1499).

Guillaume Regnard, Reynart ou Renard, dit l'Écossais, « marchant jouélier de pierreries, » était « natif d'Escosse. »

202. *Pierre* CHABOD (..1492-1524).

Pierre Chabod ou Chabost, maître orfèvre, député des orfèvres en 1515, demeurait dans la rue Mercière. Il a été tailleur de la monnaie de Crémieu et donna sa démission de cet office en 1506.

203. *Jean* LE PÈRE (..1492- † de 1534 à 1537).

Jean Le Père, orfèvre, fils aîné de Louis Le Père, a été député des orfèvres en 1499, en 1507, en 1511, en 1520, en 1525, en 1528 et en 1533. Il signait *Jehan Le père*, en faisant suivre son nom du monogramme I L P.

Il a fait, en 1494, avec son beau-frère, Nicolas de Florence, « la couppe et les pièces d'or données à la Royne (Anne de Bretagne) » à son entrée.

« Audit Jehan Le père, pour les coings qu'il fit faire appoint de graver (24 janvier 1494). »

En 1499, à l'occasion de l'entrée de Louis XII, Jean Le Père et Nicolas de Florence firent le porc-épic d'or qui fut donné au Roi et pour lequel ils reçurent 1,001 écus d'or faits au soleil.

Jean Le Père et les sculpteurs Nicolas Le Clerc et Jean de Saint-Priest firent, en 1500, pour l'entrée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, la médaille d'or qui fut présentée à la Reine.

« Les conseillers ont arresté avec Jean Le père et Nycolas Leclerc, tailleur d'ymaiges, de faire la médaille arrestée pour donner à la Reyne, — le Roy d'un costé et la Reyne de l'autre, — avec

Digitized by Google

semence de fleurs de ly et armynes ainsi qu'il s'appertient, — et ung lion au dessoubz de chacun costé, — dedans le circuit de l'escripture... »

Jean Le Père fit plusieurs pièces d'orfèvrerie importantes en 1515, en 1516, en 1522, en 1527 et en 1531, entre autres un lion d'or qui fut offert à François I^er en 1515 (le prix de la façon fut de 67 livres), et « deux coppes d'or couvertes, » dont la façon lui fut payée 64 liv. 10 s. t., et qui furent données par le Consulat à la reine Claude et à la Régente.

Il demeurait, en 1515, dans la rue de l'Angèle[1].

204. *Pierre* AUJART (..1493).

Pierre Aujart, orfèvre.

205. GONYN (..1493).

Gonyn, dorier.

206. *François* SAUPIQUET (..1493).

François Saupiquet, orfèvre.

207. *James* DE SUBMETIER (..1493).

James de Submetier, diamantier.

208. *André* DE TRIE (..1493).

André de Trie, orfèvre.

209. *Antoine* DE FLORENCE (..1493-1499).

Antoine de Florence, dorier, tailleur de la monnaie de Grenoble et de la monnaie de Montélimar.

210. *Nicolas* DE FLORENCE (..1493-†1499).

Nicolas de Florence, de Fleurance, Florence, Florentin ou le Florentin, maître dorier, s'est établi à Lyon. Il a épousé Guillierme (Guilliermine ou Guillemine), fille de Louis Le Père. Il a eu un fils, Dominique.

Nicolas de Florence était à Lyon en 1493. Il a demeuré en premier lieu chez son beau-père et logeait encore chez celui-ci en 1496. Il a eu ensuite son domicile personnel.

Il a gravé, en 1494, de concert avec son beau-père Louis Le Père, les coins de la médaille à l'effigie de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, dont il fut frappé cent exemplaires et que le Consulat donna à cette princesse. Il fit de plus, avec son beau-

1. Voir notre mémoire sur *La médaille d'Anne de Bretagne et ses auteurs*, 1885.

Digitized by Google

frère, Jean Le Père, la coupe d'or dans laquelle les cent pièces furent offertes à la Reine et prit part à tout ce travail. Il vendit, dans la même année (1494), à Anne de Bretagne, « ung petit reliquaire d'argent doré où il a quatre ymages esmaillez. »

Le 26 juin 1499, devant les conseillers de la ville, Jean Le Père et Nicolas de Florence « prirent la charge » de faire, d'après le dessin de Jean Perréal, le porc-épic d'or qui devait être présenté à Louis XII. On lit dans le compte qui fut rendu par Jean Coyault et Humbert Le Maistre : « Pareillement ont délivré à feu Nicollas de Florence et à Jehan Lepère, pour faire le port espit donné au Roy, nostre sire, un mille et ung escu d'or en hor faictz au soleil. » Ce compte fut approuvé le 17 décembre 1499.

Nicolas de Florence est mort à Lyon du 26 juin au 17 septembre 1499[1].

211. *Antoine* SAUPIQUET (..1493-1499).

Antoine Saupiquet, orfèvre.

212. *Antoine* CHABOD (..1493-1503).

Antoine Chabod, orfèvre.

213. *Gonin* GUÉNAULT (..1493-1503).

Gonin Guénault, dorier ou orfèvre.

214. PIERRE III (..1493-1503).

Pierre III, maître orfèvre.

215. *Guillaume* VILLE (..1493-1504).

Guillaume Ville dit le Bègue, orfèvre et lapidaire.

216. *Claude* HURCENOT (..1493-1507).

Claude Hurcenot, orfèvre. Le nom a été écrit quelquefois Hurcat et Hurcurt.

217. *Jean* AUJART (..1493-1508).

Jean Aujart, Ojart ou Oujart, orfèvre.

218. *Denis* CROSET (..1493- † de 1510 à 1514).

Denis Croset ou Croyset, orfèvre.

219. *Pierre* DE TOURNES (..1493-†1516).

Pierre de Tournes, dorier ou orfèvre, a fait, en 1496, pour le duc de Bourgogne, des fermoirs d'argent émaillés et dorés.

Il demeurait dans la rue de la Saunerie.

---

1. Voir notre mémoire sur *La médaille d'Anne de Bretagne et ses auteurs : Louis Le Père, Nicolas de Florence et Jean Le Père*, 1885.

Digitized by Google

220. *Colin* LE PÈRE (..1493-† de 1517 à 1524).

Colin Le Père, orfèvre, fils de Louis Le Père, a épousé Claudie Veyrat.

221. *Benoît* ROZIER (..1493-1524).

Benoît Rozier, orfèvre.

222. *Pierre* DUPUYS (..1493-1529).

Pierre Dupuys, orfèvre, a épousé une des filles de Guillaume Carme dit Augustin, orfèvre. Il fut député des orfèvres en 1508.

223. *Pierre* FAULCON (..1493-1529).

Pierre Faulcon, maître orfèvre, était appelé le plus souvent « maistre Pierre l'Espaignol » ou « maistre Pierre. »

Il fut orfèvre de la reine Anne de Bretagne, de Louis XII et de la reine Claude.

Il demeurait, en 1493, dans la rue des Aubergeries, et en 1516 dans la rue de la Juiverie.

224. *Antoine* DE LA VANELLE (..1493-1538).

Antoine de La Vanelle dit Damourètes, orfèvre et graveur.

225. *Jean* PAIN (..1493-1557).

Jean ou Janin Pain ou Peyn, orfèvre, député des orfèvres en 1535, en 1536 et en 1543.

Il était, de 1493 à 1512, « compagnon de Pierre Dupuys. »

Il demeurait en 1555 dans la rue Ferrandière.

226. *Guichard II* BERNARD (..1495-1524).

Guichard II Bernard, orfèvre.

227. *Étienne* GIROLLE (..1496).

Étienne Girolle, orfèvre, député des orfèvres en 1496.

228. *Jean* GAYON (..1496-1497).

Jean Gayon, « dyamentier, » a reçu, en 1497, 52 livres 10 sols tournois « pour avoir rabillé et mis sur son molin la belle pointe de dyamant d'icelle dame (la Reine). »

229. *Pierre* PARENT (..1496-1550).

Pierre Parent, orfèvre, a travaillé à Lyon et s'est établi à Paris. Il a fait, en 1499-1500, deux flacons d'argent qui furent offerts par le Consulat à M. de Clérieu.

230. *Jean* DE MÈS (..1497-1498).

Jean De Mès ou Du Mès, orfèvre.

Digitized by Google

231. *Antoine* BEHUET (..1498-1499).

Antoine Behuet, orfèvre.

232. *Antoine* BARDILLON (..1498-1529).

Antoine Bardillon, dorier ou orfèvre, député des orfèvres en 1510, en 1519 et en 1523, signait *A. Bardilion.*

Il a réparé et redoré, en 1518, le calice de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône.

233. *Simon* TIGNAT (..1498-1537).

Simon Tignat, orfèvre, député des orfèvres en 1512 et en 1526, était neveu de Jean Tignat.

Il signait *Symon Tygnart* et *Symon Tynart.*

234. *Marc* FONTAINNES (..1499).

Marc Fontainnes, diamantier.

235. *Amyé* GRINDET (fin du XV^e^ siècle).

Amyé Grindet, orfèvre.

XVI^e^ SIÈCLE.

236. *Jacques* GAUVAIN (..1501-1545).

Jacques Gauvain dit le Picard ou Picard, maître orfèvre et graveur, a épousé : en premières noces, la fille de Jean Le Père, et en secondes noces une des filles de Guillaume Carme dit Augustin. Il a eu deux fils, Nicolas et Jean, qui furent orfèvres. Son nom est écrit dans les rôles et les comptes : Gauvyn, Gouveyn, Gauvey, Gavain, Gauvan, Gavan, Cauvain et Cavan.

Jacques Gauvain fut commis à l'office de tailleur de la monnaie de Grenoble de 1521 à 1524.

Il a fait plusieurs médailles; entre autres, en 1533, les trois grandes médailles d'or que le Consulat offrit à la reine Éléonore, au Dauphin et au Légat chancelier de France, lors de leur entrée à Lyon[1].

237. *Jean* MARENDE (..1502).

Jean Marende était orfèvre à Bourg-en-Bresse. Il a modelé et coulé une médaille à l'effigie de Philibert le Beau et de Marguerite

1. Voir notre mémoire sur *Jacques Gauvain, orfèvre, graveur et médailleur à Lyon au XVI^e^ siècle,* 1887.

Digitized by Google

d'Autriche[1]. Nous faisons mention ici de ce maître, parce qu'il paraît avoir travaillé à Lyon à la fin du XVe siècle.

238. *Jean I* PREVOST (..1502).

Jean I Prevost, orfèvre.

239. FERRAND (..1502-1503).

Ferrand, maître orfèvre.

240. *Jean* LE MÈS (..1502-1503).

Jean Le Mès, orfèvre.

241. *Antoine* PICAVET (..1502-1504).

Antoine Picavet, orfèvre.

Natalis RONDOT.

(A suivre.)

SÉJOUR ET TRAVAUX DU PEINTRE *FOUQUIÈRES* A TOULON.

Dans sa *Vie des Peintres*, Félibien ne dit pas tout à fait juste quand il accuse *de Fouquières* de n'avoir passé son temps qu'à boire au lieu de travailler, et de n'avoir, à son retour de Provence, rapporté à Paris que quelques dessins[2]. Plusieurs actes judiciaires du volumineux dossier relatifs aux démêlés de *Fouquières* avec les Consuls de Toulon prouvent que ce peintre remplissait plus ou moins bien la mission dont l'avait chargé Louis XIII.

Il est certain qu'en septembre 1632, le Roi recevait, en présent, de la Communauté de Toulon, deux vues « pourtrait de la ville, plan paysage d'icelle; » tableaux qui n'avaient dû être commencés qu'après l'arrêt définitif de la cour d'Aix, en date du 18 février 1630, par lequel il était adjugé une provision de trois cents livres, pour chaque vue ou plan, à *de Fouquières*. Ces deux vues ou plans, qui, à cause de la place qui leur était destinée (entre les fenêtres de la galerie du Louvre), devaient être de grande dimension, avaient été exécutés avec soin et à la satisfaction des Consuls, puisqu'un lieutenant d'artillerie de la marine, noble Le Roux,

1. Natalis Rondot, *Jean Marende et la médaille de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche*, 1883.

2. Tome IV, pages 34 et 416. — Édition de 1725.

Digitized by Google

fut député par la Communauté pour les offrir, en présent, ainsi qu'on vient de le voir, à « Sa Majesté. »

Il est vrai que, jusqu'au moment d'entreprendre les plans « de la ville de Tollon, son port et ses dépendances, » notre excentrique peintre « n'avait rien pris ny travaillé pour raison de ladicte portraiture, bien que sa *Commission* fût datée de 1626. » Le motif en est que, depuis les premiers temps de son arrivée, il était en instance auprès de la cour d'Aix, dans le but d'obtenir des arrêts l'autorisant de traiter de gré à gré, pour le prix de ses plans, avec les villes de Toulon, Marseille, Arles, Tarascon et Les-Martigues, et de se faire « garnir la main (c'est-à-dire concéder provision) de trois cents livres, par chacune de ces villes, pour commencer lesdits plans. »

Quoi qu'il en soit, en 1636, *Fouquières*, qui, semble-t-il, n'était pas commode à vivre, et que la Commission royale dont il était porteur, et la lettre de recommandation du Roi aux Consuls, qui l'avait suivie[1], avaient jusqu'ici rendu exigeant, n'en avait pas fini avec la justice. Au mois d'août de la même année, les Consuls de Toulon firent appel, auprès de la Cour d'Aix, d'un jugement qu'un nommé Honoré Faudran, écuyer de Marseille, se disant créancier de *Fouquières*, avait obtenu du juge de cette dernière ville. Faudran demandait à être payé sur ce que pouvait devoir à son débiteur la Communauté de Toulon, et cette dernière s'y refusait, en donnant pour motif de son refus que *Fouquières* n'avait pas fait le plan de la ville, ou que, s'il l'avait exécuté, elle ne l'avait pas reçu[2]. Faudran, qui avait adressé une requête à la même Cour, fut, en 1638, pour plusieurs motifs, débouté de sa demande et condamné aux dépens.

Ch. GINOUX.

1.

Tollon.

Acte de déclaration et attestation faite par le sieur Le Roux, lieutenant de l'artillerie de la marine, pour les Consuls et Communauté

1. Voy. dans la *Revue* de mai 1885, p. 65, et celle de juillet, p. 100, la lettre de Louis XIII et la Commission.

2. Après avoir fait les deux vues de la ville envoyées au roi, *Fouquières* voulait en faire une troisième, ce à quoi se refusait la communauté, fatiguée d'un pareil pensionnaire.

Digitized by Google

de Thollon, contre Jacques de Fouquières, *gent^me ord^re de la chambre du Roy, du 8 novembre 1632.*

De lundy huistième novembre mil six cens trente deux, avant midy, pardevant moy notaire royal à Tollon, soussné, présants les témoins cy après nommés, s'est présenté en personne le S^r Jean-Vincent Le Roux, escuyer, lieutenant de l'artillerie de la marine, lequel a dit, déclaré et affirmé moyennant serment, estre très véritable que depuis environ deux mois Sa Magté auroit reçu et retiré deux plans de la présante ville de Tollon, son port et ses dépendances, bien et deubement assortis, sans aucuns manquements, sçavoir de ses mains propres, qui luy avoit esté resmis esmane (*sic*) de la part de Messieurs les Consuls et Comté dudit Tollon, et lesdits par les mains du S^r Henry de Cuers, seigneur de Cogolin, premier Consul de la mesme ville, lorsqu'il eut l'honneur de lui faire la révérence et lui rendre son très humble devoir comme député de ladicte Comté. En tesmoing de quoy, le S^r Le Roux, au regard desdits Consuls, a concédé la présente déclaration pour le Sieur ainsi et pardevant qu'il appartiendra. Fait et publié à Tollon, dans le logis de la... (ill.), présents Honoré Gueyroard, marchand, et Jacques Blain, ainsi signés, et de moi François Meyrier, notaire royal audit Tollon, soussigné Meyrier.

Extrait d'un extrait collationné par moy Jean André, notaire royal de la ville d'Aix, à moy exhibé et à l'instant retiré par le S^r *Jacques de Fouquières*, gentilhomme ord^re de la chambre du Roy, en foy de quoy me suis soussigné [1].

André, not^re.

2.

Quittance de 300 livres pour les Consuls et Comté de Tolon, contre Jacques de Fouquières, *du 8 janvier 1633.*

Jullien.

Le 8 janvier 1633, sieur *Jacques de Fouquières*, gentillomme ord^re de la chambre du Roy, a confessé avoir reçu comptant de la Communauté de ceste ville de Tollon la somme de trois cents livres..... aud. S^r *de Fouquières* par provision et arrest de nosseigneurs de la Cour et Parlement de ce pays du dixhuitième febvrier mil six cent trente. Et sur tant moins du plus que lad^te Communauté en aura de lui donner, dont les acquitte ainsi et plus emplement et appert de lad^te quittance reçue par moy not^re royal dud^t Thollon soussigné ou que raporte François Cogorde, not^re [2].

Pour copie :

Jullien, n^re.

1. Arch. comm., série FF. 308-321 (carton), n° 317.
2. Arch. comm., série FF. 308-321 (carton), n° 317.

Digitized by Google

3.

Appel d'une sentence, contre le sieur de Fouquières, *peintre.*
Conseil du douzième jour du mois d'août 1636.

(Présents : le Maire, les deux Consuls et sept conseillers.)

Délibération.

Den suite de la proposition faicte le 8e Conseil dernier, disant que un appelé Faudran, de la ville de Marseille, disant créance de *de Fouquières*, paintre, auroit obtenu sentence de M. le lieutenant (juge) de Marseille, portant condamnation de la somme de cent et quelques livres, intérêts et dépans, de laquelle il seroit besoin appeler, attendu que le sieur *Fouquière* n'a point fait le plan de la ville[1], ou s'il l'a fait l'a point remis à la Communauté, estant besoin d'être relevé appel par devant la Court, sur quoy ledict Conseil a délibéré que l'apelation de la sentance sera relevée par devant la Court, et à ce fin pouvoir sera donné à Maître Jullien pour la poursuivre jusques à arrest définitif.

Orvès (de Thomas d'), consul; Pieusin, viguier; De Cuers, consul; Bonnaud, Ricard, Barralier, Capelle, Reissel, Tassy, Deformier[2].

4.

Extrait du réquisitoire du Procureur, à la suite de l'appel de la Communauté et de la requête de Faudran (1638).

Le Procureur . . . . . .

Ayant ledit *Fouquières* voulu tirer le plan de la susdte ville de Thollon, ensemble des villes de Marseille, Arles, Tarascon et Les-Martiques, il auroit mis en cause les dictes villes pour en avoir payement, et obtenu arrest le dernier juillet mil six cent vingt neuf, par lequel fut enjoint aux Consuls dicelles de convenir de gré à gré, suivant l'arrest du 15 juin mil six cent vingt huit, avec ledict *Fouquières* du prix de ses plans, et, cependant, par provision ordinaire, que chacune des dites villes garniroit la main audict *Fouquières*, pour commencer lesdicts plans, de la somme de trois cents livres . . . . .

Et bien que ladicte ville de Thollon n'eut pas été tenue au payement du prix du plan, le convenant (la Communauté) pour en avoir fait faire et tirer deux, bien et deubement assortis, dont auroit fait présent à Sa Majesté en septembre mil six cent trente deux[3]. . . .

1. C'est le plan dont il est parlé dans une précédente note.
2. Arch. comm., série BB. 56 (registre), fol. 549.
3. Arch. comm., série FF. 308-321 (carton), n° 317.

Digitized by Google

LE SCULPTEUR *F. BASSY.*

(1773.)

On vient de faire, au château de Beauregard, près de Grenoble, une découverte intéressante; c'est un buste en marbre de Louis XV, qui était enfoui dans le sol et qui en est sorti intact. Le prince est représenté légèrement tourné à gauche, vêtu d'un habit brodé, sur lequel passe le cordon de son ordre, un manteau descend de l'épaule gauche et garnit le bas du buste. Par derrière on lit la signature : *F. BASSY FECIT GRATIANOPOLI 1773.* La sculpture est d'un bel aspect, mais elle vise un peu à l'effet et n'a pas dans les détails cette finesse et ce faire délicat qui décèle un maître; l'auteur de ce buste était évidemment plutôt un habile praticien qu'un sculpteur de talent.

Voici du reste ce qu'on peut conjecturer sur l'histoire de cet intéressant morceau de sculpture. André Faure, imprimeur du roi, était, en 1772, seigneur du château de Beauregard, et c'est à lui qu'on est redevable, en grande partie, de la fondation de la bibliothèque de Grenoble. Il se mit, en 1772, à la tête d'un mouvement d'opinion dont le résultat fut une souscription à l'aide de laquelle on acquit et l'on rendit publique la bibliothèque de Mgr de Caulet, évêque de Grenoble, qui venait de mourir. Le roi approuva cette création par des lettres patentes et accorda même à la bibliothèque une rente annuelle.

Il est à croire que André Faure commanda à *Bassy* le buste de Louis XV, qui vient d'être retrouvé, pour en orner la salle publique de la bibliothèque; mais peut-être cette dépense ne fut-elle point approuvée, peut-être la mort de Louis XV et l'impopularité trop justifiée, qui ne tarda pas à s'attacher à son souvenir, firent-elles juger prudent de ne point exposer sa statue. André Faure la garda, en orna son château de Beauregard, la cacha pendant les jours difficiles de la Révolution, mourut après avoir oublié son existence et elle vient d'être retrouvée après une éclipse de cent ans.

Voilà probablement l'histoire de ce buste dont le principal intérêt est de nous offrir une œuvre authentique d'un sculpteur à peu près inconnu.

J. ROMAN.

Digitized by Google

ESTIMATION DE TABLEAUX

AU XVIII[e] SIÈCLE.

Communication de M. Marcel de Fréville.

En dépouillant des liasses d'anciens documents, provenant des collections de M. Jules Desnoyers, j'ai rencontré une pièce intéressante pour le Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français. C'est une estimation de deux lots de tableaux, destinés, l'un à la Comtesse de Redern, pour une valeur totale de près de 11,000 livres, l'autre au Baron de Knyphausen, pour un peu plus de 12,000 livres.

S'agit-il de la Comtesse Ehrenreich de Redern, née Montpezat, femme d'un ancien Ministre de Saxe qui vécut longtemps à Paris, et qui, pendant la Révolution, s'associa avec Saint-Simon pour spéculer sur la vente des biens nationaux; ou faut-il remonter à la génération antérieure, à la femme du Comte de Redern, qui fut Grand Maréchal à la Cour de Prusse, et que Louis XV naturalisa en 1769? D'autre part, le Baron de Knyphausen pourrait être le Ministre plénipotentiaire du grand Frédéric, qui dut quitter la France en 1756, lorsque commença la guerre de Sept ans[1].

Par suite de quel événement fut fait ce partage de tableaux? Est-ce après une vente ou après le décès d'un parent commun aux deux familles? Ce sont là autant de questions que je pose, sans prétendre les résoudre; je ferai seulement remarquer que les tableaux du Baron de Knyphausen sont mentionnés comme devant lui être *envoyés* dans deux caisses, marquées B D K; tandis que ceux de la Comtesse de Redern sont indiqués comme étant *entre ses mains*.

Sommes-nous donc à l'époque où déjà les Knyphausen étaient retournés en Allemagne, tandis que les Redern s'étaient, au contraire, installés en France, c'est-à-dire à peu près au moment de la naturalisation de l'ancien Grand Maréchal de la Cour de Prusse? Ceci semble d'autant plus probable que, parmi les tableaux énumérés, figurent deux paysages de *Loutherbourg;* or, on sait que cet artiste, né en 1740, florissait à Paris vingt-cinq ou trente ans après, et qu'il fut nommé membre de l'Académie de peinture en 1768. C'est donc au plus tôt à cette date que se rapporterait approxi-

1. Voir : *Mémoires du comte de Cheverny*, publiés par M. de Crévecœur, t. I, p. 249 à 251. — Allgemeine Deutsche Biographie, v° Knyphausen.

Digitized by Google

mativement l'estimation des tableaux en question, et le caractère de l'écriture du document vient corroborer cette hypothèse.

En somme, au lieu d'un résultat définitif, je suis plutôt réduit à une série de points d'interrogation. Quant à la liste qui va suivre, c'est encore une sorte de rébus, que viendront peut-être éclaircir un ou deux amateurs, à l'affût des moindres détails sur l'œuvre de tel ou tel maître, cherchant à reconstituer l'histoire d'un tableau, ses vicissitudes, son passage d'une collection dans un musée, son voyage d'un pays dans un autre pays. Il est probable que sinon tous, au moins la plus grande partie de ces tableaux, surtout français, existent encore en Allemagne dans des collections privées ou publiques. En outre, les prix d'estimation peuvent montrer la valeur qu'on attachait aux œuvres d'art en général et à certains de nos artistes en particulier.

Quoi qu'il en soit, voici le document, ou, du moins, voici la mention des toiles, dont le titre est assez complet pour permettre de les spécifier d'une façon suffisamment précise.

M. DE FRÉVILLE.

MADAME LA COMTESSE DE REDERN.

Deux pendans de *Lafosse*, représentant Apollon et Daphné, et Vénus commandant à Vulcain les armes d'Énée.	900 l.
Bain de femmes de *Corneille*.	360 l.
Sainte famille de *Bourdon*.	300 l.
Vénus et l'Amour du *Parmesan*.	400 l.
Zéphyre et Flore de *Tournières*.	600 l.
Pan et Syrinx de *Lafosse*.	150 l.
Marine de *Claude Lorrain*.	600 l.
Architectures de *Bibiena*.	800 l.
Amour dormant de *Le Moine*.	250 l.
Deux vues de Rome de *Lallemand*.	400 l.
Éducation des riches de *Hallé*[1].	300 l.

1. Voilà un singulier titre et un singulier sujet. Pour apprendre à lire, à écrire et à compter, qu'on soit riche ou qu'on soit pauvre, depuis que le monde est monde, il n'y a jamais eu qu'un seul moyen, de se donner de la peine et de travailler, alors que tous les enfants ne demandent qu'à ne rien faire et à s'amuser. *Hallé* a exposé, en 1751, un tableau représentant le Maître d'École, qui aurait pu être celui-là; mais, en 1765, sous le numéro 17, il a exposé « Deux petites esquisses, l'une représentant l'Éducation des riches, l'autre l'Éducation des pauvres. » Si l'on avait à refaire les deux tableaux, on serait, je l'avoue, pour ma part, très humblement, fort embar-

Digitized by Google

Marine de *Vernet.* 180 l.
Deux sujets militaires de *Casanove.* 250 l.
Paysage de *Boucher.* 60 l.
Deux paysages de *Loutherbourg.* 80 l.
Atelier de peintre d'*Ostade.* 72 l.
Bergère de *Watteau.* 240 l.
Deux dessins de *Lantara.* 60 l.
Portrait de Louis XV par *Gauthier*[1]. 72 l.
Adoration des Rois par *Carlet* (sic) *Veronèze.* 500 l.
Montreur de marmottes par *Watteau.* 300 l.
Baigneuses de *Robert.* 200 l.

MONSIEUR LE BARON DE KNIPHAUSEN.

Repos en Égypte de *Lahire.* 900 l.
Enfant couché de *Murillo.* 720 l.
Suzanne au bain de *Detroy.* 960 l.
Carrache. La naissance de Vénus. 450 l.
Huit pendans de l'École de *Rubens*, les huit Sybilles. 2,000 l.
Diane et Endymion de *Lucas* (*Luca di Giordano?*). 300 l.
Deux pendans du même, Zéphyre et Flore, et l'autre Bacchus yvre. 600 l.
Deux pendans, homme et femme, de *Grimou.* 480 l.
Sacrifice de l'Amour de *Lairesse.* 480 l.
Deux paysages, pendans, de *Robert.* 360 l.
Vertumne et Pomone, de *Boulogne.* 500 l.
Deux pendans de *Lantara*, le lever et le coucher du soleil, avec des figures de M. *de Machy.* 800 l.
Tête de nègre de *Lafosse.* 200 l.
Le Régent, sa maîtresse et son nègre, de *Largillière.* 75 l.
Van Loo; la fuite d'Énée. 120 l.
Jardiniers et Jardinières de *Dumesnil.* 240 l.

---

rassé. Nous n'avons ici, comme conclusion, rien à dire, si ce n'est que le tableau de M^me^ de Redern était, ou l'esquisse même exposée en 1765, ou une répétition. — A. DE M.

1. Comme on ne connaît pas, au XVIII^e^ siècle, de *Gautier*, peintre de portraits, il est possible qu'il s'agisse ici d'une épreuve de gravure, en couleurs, du portrait de Louis XV, par *Jacques-Fabien Gautier d'Agoty* (*Le Blanc, Manuel de l'Amateur d'estampes*, n° 84, II, 277). Les premières planches en couleurs, tirées, avec repérage, sur une série de planches successives, étaient à la fois très rares et très chères.

Digitized by Google

LES ORFÈVRES DE LYON

DU XIV^e^ AU XVIII^e^ SIÈCLE.

(*Suite.*)

242. *Jean* MESCHART (..1503-1512).

Jean Meschart ou Méchart, dorier.

243. *Jéronyme* HENRY (..1503-1539).

Jéronyme ou Jérôme Henry, orfèvre, fils de Pierre Henry, a été député des orfèvres en 1505, en 1512, en 1517, en 1518, en 1525, en 1528, en 1531, en 1536 et en 1539. Il signait *J. Henry*, avec un paraphe et avec un trèfle tracé au-dessus du nom.

Il a fait des médailles d'or et des ouvrages d'orfèvrerie pour le Consulat. Nous citerons : en 1533, deux flacons et deux salières d'argent doré donnés en cadeau à Pomponne de Trivulce, gouverneur de Lyon, et, en 1536, une « gallée d'argent pour servir à table, » du prix de 658 livres 14 sous 8 deniers tournois, offerte à Antoine Du Bourg, chancelier de France, lors de sa venue à Lyon.

244. JEAN V (..1504).

Jean V le dorier.

245. *Pierre I* ROCHE (..1504).

Pierre I Roche, orfèvre.

246. *Étienne* GERIN (..1504-1512).

Étienne Gerin, dorier.

247. *Nicolas* DE CHALON (..1504-1516).

Nicolas de Chalon, dorier ou orfèvre, fils de Jean de Chalon, orfèvre.

248. COTIN (..1506).

Cotin, dorier.

249. *Antoine I* MELLAN (..1506-1515).

Antoine I Mellan, Mellon ou Molin, dorier ou orfèvre.

250. *Raoulin* DE BOURG (..1507).

Raoulin de Bourg, dorier.

251. *Jacques* DUPUYS (..1507).

Jacques Dupuys, dorier.

Digitized by Google

252. *Pierre* D'ORLÉANS (..1507-1520).

Pierre d'Orléans, orfèvre, compagnon en 1512 de l'orfèvre Pierre Dupuys.

253. *Pierre* PAUL (..1507-1529).

Pierre Paul, diamantier et lapidaire.

254. *Naudin* DE TOURNES (..1507-1529).

Naudin de Tournes ou de Tornes, appelé souvent Naudin l'orfèvre, maître dorier ou orfèvre.

255. *Rolin* DE BOYN (..1507-1538).

Rolin de Boyn, de Boyein, de Bonyn ou Boyn, dorier ou orfèvre, marié. Il a été député des doriers en 1527.

256. *Jean* COCHAUD (..1507-1544).

Jean Cochaud, Cochault ou Couchault, maître orfèvre, signait *Jehan Cochot*, *Jehan Cochaulxt* et *Jehan Cochaud*.

Il a été député des doriers en 1509, en 1513, en 1518, en 1523, en 1529 et en 1539.

Il a épousé la fille du brodeur Guillaume Angelier.

Il a fait pour le Consulat : en 1531, deux salières d'argent doré qui furent données à Mgr de Saint-André, sénéchal à Lyon ; en 1536, une coupe d'or couverte qui fut offerte au cardinal de Tournon, et, en 1538, une coupe d'or donnée au connétable de Montmorency.

Il demeurait dans la rue de l'Angèle.

257. *François* TIGNAT (..1507-1555).

François Tignat, orfèvre, a épousé Jeanne, veuve de Pierre Barbe. Il signait *Françoys Tignart*.

258. *François II* DUPUYS (..1508-1509).

François Dupuys, dorier, député des doriers en 1508.

259. *Guillaume* MORILLET (..1511).

Guillaume Morillet, orfèvre, député des orfèvres en 1511.

260. *Jean* JOURDAIN (..1512-1513).

Jean Jourdain, lapidaire.

261. *Mathieu* JOURDAIN (..1512-1515).

Mathieu Jourdain, orfèvre et lapidaire.

262. *Michau* JOURDAIN (..1512-1516).

Michau Jourdain, lapidaire, marié à Marguerite.

Digitized by Google

263. *Antoine* OBSCURE (..1512-1529).

Antoine Obscure, orfèvre, député des orfèvres en 1516, en 1522, en 1525 et en 1529.

264. *Guillaume* MARET (..1513).

Guillaume Maret, orfèvre.

265. *Jacques* AVIAN (..1513-1514).

Jacques Avian, orfèvre.

266. *Pierre* FARDO (..1513-1523).

Pierre Fardo ou Fardon, orfèvre.

267. *Antoine* LOVET (..1514-1524).

Antoine Lovet, orfèvre, marié à la veuve de Denis Moton.

268. *Jean* NICOLET (..1514-1536).

Jean Nicolet dit de Montpancier ou Montpancier, orfèvre, fut poursuivi pour avoir dit, un soir que les feux de joie brûlaient en l'honneur du Dauphin : « Faites gros feu, car demain on coppera la teste aux conseilliers. »

269. *Antoine* DE LESGUILLE (..1514-1547).

Antoine de Lesguille ou Lesguille, orfèvre, marié, a eu un fils et une fille. Il demeurait dans la ruelle du Garillan.

270. *Jean* MANILLON (..1515).

Jean Manillon, lapidaire.

271. *François* SOLASSON (..1515).

François Solasson, orfèvre.

272. *Jacques* AVIMY (..1515-1516).

Jacques Avimy, orfèvre.

273. *Pierre III* DE MONTPANCIER (..1515-1517).

Pierre III de Montpancier, orfèvre, tailleur de la monnaie de Lyon en 1516-1517.

274. *Benoît* DE BIBOST (..1515-1529).

Benoît de Bibost ou Bibost ou Roy de Bibost, dorier ou orfèvre.

275. *Mathieu* HUBYE (..1515-1529).

Mathieu Hubye, orfèvre, demeurait dans la rue des Hébergeries, à l'enseigne « le heaulme. » On l'appelait souvent Mathieu de l'Heaulme, du nom de son enseigne.

Digitized by Google

276. SYMON I (..1515-1529).

Symon I, lapidaire, Espagnol, demeurait dans la rue Mercière.

277. *Benoît* BAS (..1515-1535).

Benoît Bas, joaillier, a fait, en 1533-1534, une chaîne d'or sur la commande du Consulat, et en 1535 « deux drageurs d'argent ouvrez qui furent donnés à Mons. le grant maistre de France Sr de Montmorency. »

278. *Jean* ROLIN (..1515-1536).

Jean Rolin ou Rolyn, maître orfèvre, député des orfèvres en 1526.

279. *Michel* LE PAGE (..1515-1551).

Michel Le Page, Le Paige ou Page, maître orfèvre, lapidaire et graveur, était appelé souvent Michel le graveur. Il a épousé Clauda, dont il a eu trois enfants, nés de 1534 à 1539.

Il a travaillé comme graveur à la monnaie de Lyon.

Il demeurait « en Gourguillon. »

280. *Antoine II* BESSON (..1515-1538).

Antoine II Besson ou Besson le jeune, orfèvre, député des orfèvres en 1525, en 1531 et en 1536.

281. *Pierre* COING (..1515-1538).

Pierre Coing, « marchant joyaulier et lappidaire, » a vendu, en 1533 et en 1538, des bijoux à François Ier.

282. *Jacques* FOURNIER (..1515-1538).

Jacques Fournier ou Fornier, orfèvre.

283. *Jean* DOULX AMY (..1515-1545).

Jean Doulx Amy, lapidaire.

284. *Aymard* PORTE (..1515-1545).

Aymard ou Marc Porte, lapidaire.

285. *Pierre* DU VERGIER (..1515-1555).

Pierre Du Vergier dit Janot, orfèvre et fourbisseur.

Il a fourbi, regarni et réparé plusieurs fois, notamment en 1533, en 1537 et en 1541, les épées de François Ier. Il a fait, en 1537, pour François Ier, « la garniture d'une espée dorée et ouvrée à la damasquine. »

286. *Didier* BESANÇON (..1515-1557).

Didier Besançon ou de Besançon, maître orfèvre, a épousé

Digitized by Google

Augustine, fille de Guillaume Carme dit Augustin et sœur de Pierre Carme, maître de la monnaie de Romans. Il a porté quelquefois sur la fin de sa vie le surnom de Bon amy; c'est même sous ce nom qu'il a été confirmé en 1550 dans son office de tailleur de la monnaie de Lyon.

Il signait D. B., ses initiales étant accompagnées de traits entrelacés.

Besançon a été député des orfèvres en 1527, en 1534 et en 1535.

Il a été tailleur particulier de la monnaie de Lyon de 1515 à 1557. Il a gravé en 1535-1536, sur fer et acier, « deux trousseaulx, pilles ou coings, » aux armes du Roy et de la ville pour marquer les draps de soie.

Il demeurait dans la rue du Temple.

287. *Claude I* Pons (..1515-1559).

Claude I Pons dit de Thoulouse ou de Tholose, orfèvre, député des orfèvres en 1547, en 1555, en 1557 et en 1559.

288. Jean VI (..1516).

Jean VI, maître orfèvre.

289. *Nicolas* Meron (..1516).

Nicolas Meron, orfèvre.

290. *Pierre* Sardo (..1516).

Pierre Sardo, orfèvre.

291. Symon II (..1516).

Symon II, de Castille, orfèvre.

292. *Benoît* Roy (..1516-1522).

Benoît Roy ou Rey, orfèvre, député des orfèvres en 1517 et en 1522.

293. *Jean* de Cropières (..1516-1529).

Jean de Cropières ou Cropières, dorier ou orfèvre.

294. *Jean I* Cousin (..1518-1523).

Jean I Cousin, orfèvre.

295. *Pierre* Chaboud (..1519-1520).

Pierre Chaboud, orfèvre, député des orfèvres en 1520.

296. *Pierre II* Bolet (..1523).

Pierre II Bolet ou Boulet, orfèvre.

Digitized by Google

297. *Eygret* BOUCHIER (..1523).

Eygret Bouchier, dorier.

298. *Mathelin* BRUNEAU (..1523).

Mathelin Bruneau, lapidaire.

299. *Jean* CHANEYN (..1523).

Jean Chaneyn, Chanyn ou Chanyer, orfèvre.

300. *Jean* FERRON (..1523).

Jean Ferron, orfèvre.

301. *Jacques* MASSIEU (..1523).

Jacques Massieu, dorier.

302. *Dominique* DE FLORENCE (..1523-1524).

Dominique ou Domingins de Florence, orfèvre, fils de Nicolas de Florence, orfèvre, et de Guillermine Lepère, sa femme.

303. *Nicolas* MOLIN (..1523-1524).

Nicolas Molin, orfèvre.

304. *Gonin* COLOMBET (..1523-1529).

Gonin Colombet ou Colambert, orfèvre et lapidaire, a fait, en 1528-1529, pour François Ier, une ceinture d'or à canons émaillée d'azur, avec les tables d'attente émaillées de blanc.

305. *Eustache* DE LUXEMBOURG (..1523-1529).

Eustache ou Ytace de Luxembourg, orfèvre.

306. *Guillaume* PORTE (..1523-1529).

Guillaume Porte, lapidaire.

307. *Gilies* MARQUIS (..1523-1536).

Gilles ou Gillet Marquis ou Marques, orfèvre, député des orfèvres en 1536.

308. *Jacques* AIGREBOUCHE (..1523-1538).

Jacques Aigrebouche, dorier, député des doriers en 1534, en 1535 et en 1538.

309. *Marc* BERNARD (..1523-1547).

Marc Bernard, orfèvre, député des orfèvres en 1536 et en 1541.

310. *Nicolas* MELLAN (..1523-1555).

Nicolas Mellan, Mellon ou Melon, orfèvre, marié à Aynarde Du Fresne.

Digitized by Google

311. *Jean* DE LINTRA (..1523-1561).

Jean de Lintra ou Lintra dit de Savoye, orfèvre, député des orfèvres en 1556 et en 1561. Il a épousé Mathie, fille de Jean Monier dit Mille hommes.

312. *Jacques* VERJUST (..1524-† de 1526 à 1528).

Jacques Verjust, orfèvre, marié.

313. *Guillaume II* CARME (..1524-1529).

Guillaume II Carme dit Augustin, orfèvre, fils de Guillaume I Carme.

314. *Pierre* CARME (..1524-†1529).

Pierre Carme dit Augustin, orfèvre, fils de Guillaume I Carme dit Augustin.

Il fut nommé pour sept ans, le 10 mai 1526, maître particulier de la monnaie de Romans.

315. *Jacques* COING (..1524-1551).

Jacques Coing, orfèvre.

316. *Didier* LAURENSOT (..1525-1529).

Didier Laurensot, orfèvre.

317. *Jean* DOMPANNIS (..1528-1529).

Jean Dompannis, lapidaire.

318. *Vincent* DU BOUCHAZ (..1528-1529).

Vincent Du Bouchaz, Le Boucher ou Boucher, lapidaire, a fait, en 1528-1529, pour François I^er, une ceinture d'or à charnières chargée d'émail turquin et de feuillages d'or à jour.

319. *Guillaume* LE BYS (..1528-1529).

Guillaume Le Bys, lapidaire.

320. *Germain* PARANT (..1528-1529).

Germain Parant, orfèvre.

321. *Michel* TIGNAT (..1528-1529).

Michel Tignat, orfèvre.

322. *Jean* BIGONNEAU (..1528-1548).

Jean Bigonneau ou Bigonaut, orfèvre, député des orfèvres en 1540 et en 1548.

323. *Jean* DE MONCEAULX (..1528-1546).

Jean de Monceaulx, orfèvre.

Digitized by Google

324. *Jean* CROSET (..1528-1562).

Jean Croset ou Crozet, orfèvre, député des orfèvres en 1538.

325. *Jean I* LE CLERC (..1528-1569).

Jean I Le Clerc, orfèvre, député des orfèvres en 1568.

326. ANTOINE III (..1529).

Antoine III, maître orfèvre.

327. *Jean* BOISSON (..1529).

Jean Boisson, orfèvre.

328. *Michel* BRUNEAU (..1529).

Michel Bruneau, orfèvre.

329. *Martin* CORTAILLON (..1529).

Martin Cortaillon, orfèvre.

330. *Pierre* DALLIÈRES (..1529).

Pierre Dallières, lapidaire.

331. *Jean* FAULCON (..1529).

Jean Faulcon, orfèvre.

332. *Jean* LÉCLAT (..1529).

Jean Léclat, orfèvre.

333. *Jean* NEYRET (..1529).

Jean Neyret, orfèvre.

334. *André* OBSCURE (..1529).

André Obscure, orfèvre.

335. RICHARD (..1529).

Richard, orfèvre.

336. *Claude* TIGNAT (..1529).

Claude Tignat, orfèvre.

337. *Jean* FERROILLET (..1529-1536).

Jean Ferroillet ou Serroillet, orfèvre.

338. *Laurent* LUPIER (..1529-1538).

Laurent Lupier, Lupy, Lupio ou Nupio, maître orfèvre, appelé aussi « maistre Laurens l'orfèvre. »

339. *François* SÈVE (..1529-1538).

François Sève ou Serve, orfèvre.

Digitized by Google

340. *Nicolas* LE VILLAIN (..1529-1545).

Nicolas Le Villain, orfèvre.

341. *Jean* JORLIN (..1529-1546).

Jean Jorlin, orfèvre, député des orfèvres en 1542, marié.

342. *André* CANOT (..1529-1547).

André Canot ou Cavot, orfèvre.

343. *François* CERIZE (..1529-1547).

François Cerize ou Serize, orfèvre.

344. *Martin* LE MIRE (..1529-1547).

Martin Le Mire, Le Maire, Le Maure, Le Mort ou Le Mart, orfèvre.

345. *Richard* BIGOTET (..1529-1563).

Richard Bigotet, Bigotel ou Bigoteau, maître orfèvre et joaillier, a fait, pour le Consulat, en 1536, deux flacons d'argent pour le prix de 336 livres 6 sous 5 deniers tournois, et, en 1542, une chaîne d'or, du prix de 73 livres 12 sous tournois. Il a aidé Jacques Gauvain à modeler et à couler les trois médailles d'or qui furent offertes par le Consulat en 1533 à la reine Éléonore, au Dauphin et au chancelier Duprat[1].

346. *Michel* DE MONTPANCIER (..1532-1545).

Michel de Montpancier ou Monpancier, orfèvre, marié; il a eu deux fils, Denis et Jean.

347. *Pierre* WOEIRIOT (1532-1596).

Pierre Woeiriot, orfèvre, sculpteur, ciseleur et graveur, fils de Jacquemin Woeiriot, orfèvre, est né en 1532 en Lorraine, à Neufchâteau ou aux environs de cette ville.

Il a visité l'Italie, et, à son retour, s'est arrêté à Lyon (en 1553 ou en 1554); il a travaillé dans cette ville de 1556 à 1566, et peut-être jusqu'en 1571. Il retourna en Lorraine où il s'établit définitivement, et faisait encore des ouvrages de son art en 1596.

Woeiriot a fait à Lyon œuvre d'orfèvre et de graveur d'estampes, peut-être aussi de médailleur. Il est inscrit dans les rôles sous le nom de Pierre le graveur.

---

1. N. Rondot, *Jacques Gauvain*, p. 32 et 36.

Digitized by Google

348. *Hubert* MORET (..1533).

Hubert Moret, marchand lapidaire, a vendu à François Ier des bijoux et des joyaux.

349. *Jean I* ROUSSEAU (..1533-† de 1538 à 1544).

Jean I Rousseau ou Rosseau, orfèvre, était marié. Il a fait, en 1537, pour François Ier, une chaîne d'or du prix de 2,279 liv. 16 sous 3 deniers tournois.

Il a aidé Jacques Gauvain à modeler et à couler les trois médailles d'or qui furent offertes par le Consulat, en 1533, à la reine Éléonore, au Dauphin et au chancelier Duprat[1].

350. ÉTIENNE (..1534-1535).

Étienne, orfèvre.

351. *Jean* ANTHOINE (..1535-1536).

Jean Anthoine, orfèvre.

352. *Jean* DE GENÈVE (..1535-1536).

Jean de Genève, orfèvre.

353. JACQUES II (..1535-1536).

Jacques II, maître orfèvre.

354. *François* MORILLET (..1535-1536).

François Morillet, orfèvre.

355. *Nicolas* TISSIER (..1535-1536).

Nicolas Tissier, orfèvre.

356. *Gabriel* LE PÈRE (..1535-1538).

Gabriel Le Père, orfèvre, fils de Jean Le Père, a épousé Anne Grand.

Il a fait, en 1535, pour le Consulat une cruche d'argent doré qui fut offerte à Anne de Montmorency, grand-maître de France.

357. *Augustin* FRÈZE (..1535-1557).

Augustin Frèze, dorier ou orfèvre.

358. *Jean II* PREVOST (..1535-1558).

Jean II Prevost, orfèvre, député des orfèvres en 1545, en 1552 et en 1557.

359. *Jean* BOURRAS (..1535-1581).

Jean Bourras, orfèvre, député des orfèvres en 1551, en 1557, en 1561 et en 1578, demeurait dans la rue Raisin.

---

1. N. Rondot, *Jacques Gauvain*, p. 32 et 36.

Digitized by Google

360. *Simon* GAUDIN (..1536-1538).

Simon Gaudin, orfèvre et joaillier, a vendu des bijoux et des joyaux à François Ier en 1538.

361. *Adam* BERNARDET (..1536-1561).

Adam Bernardet ou Bernatel, orfèvre.

362. *Jacques* CARME (..1536-1565).

Jacques Carme dit Augustin, orfèvre.

363. *Olivier* DÉSORGE (..1536-1565).

Olivier Désorge ou Ésorge, orfèvre.

364. *Pierre* LYONNARD (..1536-1565).

Pierre Lyonnard, orfèvre.

365. *Pierre I* ROUSSET (..1536-1575).

Pierre I Rousset, Rosset ou Rochet dit Bibost, orfèvre.

366. *Pierre* VIZÉ (..1536-1575).

Pierre Vizé, orfèvre, député des orfèvres en 1536, en 1537, en 1543, en 1558 et en 1568. Il a été contre-garde de la monnaie de Lyon.

367. *Maurice* TIGNAT (..1537).

Maurice Tignat, orfèvre.

368. *Jean III* BOLET (..1538).

Jean III Bolet, orfèvre.

369. *Jean II* GAUDIN (..1538).

Jean II Gaudin dit d'Orléans, orfèvre.

370. *Charles* SAVARI (..1538-1541).

Charles Savari, joaillier, a épousé Jeanne. Il a été joaillier de l'archevêque de Lyon.

371. *Jean* LE PAIGE (..1538-1545).

Jean Le Paige, orfèvre.

372. *André* DE LYSLE (..1538-1549).

André de Lysle ou de Lisle, maître orfèvre, signait *Andre de Lysle*. Il a été tailleur de la monnaie de Grenoble en 1540 et en 1541.

373. *Jean* MOLLET (..1538-1551).

Jean Mollet, Mollé ou Molet, orfèvre.

Digitized by Google

374. *Christofle* SERCAT (..1538-1551).

Christofle Sercat, Sircat, Sicart ou Ciccat, orfèvre, député des orfèvres en 1540, en 1542, en 1549 et en 1550.

375. *Marc* DE BOYN (..1538-1556).

Marc ou Macé de Boyn, orfèvre, fils de Rolin de Boyn.

376. *Jean II* TIGNAT (..1538-1557).

Jean II Tignat, orfèvre.

377. *Pierre II* DE LUXEMBOURG (..1538-1563).

Pierre II de Luxembourg, maître orfèvre, marié. Il a été député des orfèvres en 1541, en 1542, en 1545, en 1552 et en 1559.

378. *Antoine* MASSÉ (..1539).

Antoine Massé, dorier, marié.

379. *Jean* DE VAUZELLES (..1539-1540).

Jean de Vauzelles, orfèvre, député des orfèvres en 1540.

380. *Jacques* DEBRAS (..1539- † avant ou en 1543).

Jacques Debras, lapidaire, marié à Jacquemette Malaize. Il était Vénitien.

381. *Jean* PRIVAT (..1542-1543).

Jean Privat, orfèvre.

382. *Christofle* CYRARD (..1542-1545).

Christofle Cyrard, orfèvre.

C'est peut-être le même que Christofle Sercat; cependant l'orfèvre du nom de Cyrard habitait un autre quartier que Sercat.

383. *Benoist* FOREST (..1543).

Benoît Forest, orfèvre, député des orfèvres en 1543.

384. *Jacques* GARRINET (..1543).

Jacques Garrinet, orfèvre, marié.

385. *Jean* MARTEL (..1543).

Jean Martel, orfèvre.

386. *Jean* PERNET (..1543).

Jean Pernet, orfèvre.

387. *Jean* JACQUET (..1543-1545).

Jean Jacquet dit Monsyr ou Mousse, orfèvre, député des orfèvres en 1543.

Digitized by Google

388. *Pierre* DE VAUZELLES (..1543-1546).

Pierre de Vauzelles ou Vauzelles, maître orfèvre, député des orfèvres en 1546 et en 1551.

389. *Jean I* MARTIN (..1543-1566).

Jean I Martin, dorier ou orfèvre, député des orfèvres en 1546.

390. *Jean* JOVAN (..1544).

Jean Jovan, orfèvre.

391. *Jean* MOLLOT (..1544).

Jean Mollot, orfèvre.

392. *Jean* PINET (..1544).

Jean Pinet, orfèvre.

393. *Pierre* ROBERT (..1544).

Pierre Robert, orfèvre.

394. *Claude* DE LESGUILLE (..1544-1545).

Claude de Lesguille ou Lesguille, orfèvre, fils d'Antoine de Lesguille.

395. *Jean* RIVET (..1544-1545).

Jean Rivet, orfèvre.

396. *Jacques* DE LONGCHAMP (..1544-1558).

Jacques de Longchamp[1] dit Cochaud ou Couchaud, maître orfèvre, député des orfèvres en 1547 et en 1558. Il demeurait dans la rue Mercière.

397. *Pierre* DU CHEMIN (..1544-1564).

Pierre Du Chemin, maître orfèvre, député des orfèvres en 1555, a épousé Marguerite.

Il a fait, en 1564, sur l'ordre du Consulat, pour le prix de 1,653 livres 13 sols 6 deniers, la pièce d'orfèvrerie qui fut offerte à Charles IX, lors de son entrée à Lyon.

398. *Pierre* BERNARD (..1545).

Pierre Bernard, orfèvre.

399. *Pierre I* BONNET (..1545).

Pierre Bonnet, maître orfèvre.

400. *Jean* CAUVIN (..1545).

Jean Cauvin, orfèvre.

---

1. Le nom est écrit aussi de Lochon.

Digitized by Google

401. *Jean* Cerize (..1545).

Jean Cerize, orfèvre.

402. *Claude* Cousin (..1545).

Claude Cousin, joaillier.

403. *Jean* Du Lyon (..1545).

Jean Du Lyon, orfèvre.

404. *Jean* Du Mont (..1545).

Jean Du Mont, orfèvre.

405. *Jean* Ferroit (..1545).

Jean Ferroit, orfèvre.

406. *Toussaint* Guenat (..1545).

Toussaint Guenat, orfèvre.

407. Guillaume II (..1545).

Guillaume II, orfèvre.

408. Jean VII (..1545).

Jean VII, orfèvre.

409. *Jean* Lange (..1545).

Jean Lange, orfèvre.

410. *Jacques* Larin (..1545).

Jacques Larin, orfèvre.

411. *Jean* de La Runde (..1545).

Jean de La Runde, orfèvre.

412. *Antoine* de La Verde (..1545).

Antoine de La Verde, orfèvre.

413. *Jacques* Lheureux (..1545).

Jacques Lheureux, Lereux ou Loreux, orfèvre.

414. *Pierre* Meynauld (..1545).

Pierre Meynauld, orfèvre.

415. *Antoine* Meyssier (..1545).

Antoine Meyssier, orfèvre.

416. *Nicole* de Montpensier (..1545).

Nicole de Montpensier ou Montpensier, orfèvre.

417. Nicolas II (..1545).

Nicolas II dit le Rosseau, orfèvre.

Digitized by Google

418. PETIT JEHAN (..1545).

Petit Jehan, orfèvre.

419. *Claude* ROLIN (..1545).

Claude Rolin ou Rollin, orfèvre.

420. *Jacques* THEVENET (..1545).

Jacques Thevenet, orfèvre.

421. *Jacques* BRUNICARD (..1545-1546).

Jacques Brunicard, orfèvre.

422. *Jacques* CAREULX (..1545-1546).

Jacques Careulx, orfèvre.

423. *André* COURT (..1545-1546).

André Court, orfèvre.

424. *André* GOURON (..1545-1546).

André Gouron ou Gorron, orfèvre.

425. *Jean* ROUET (..1545-1546).

Jean Rouet, orfèvre.

426. *Jean* ANGE (..1545-1547).

Jean Ange, orfèvre.

427. *Pierre* CHAPPUYS (..1545-1547).

Pierre Chappuys, orfèvre.

428. *Jean* FLORENT (..1545-1547).

Jean Florent, orfèvre.

429. *Toussaint* GENTIL (..1545-1547).

Toussaint Gentil, orfèvre.

430. *André* LE PÈRE (..1545-1547).

André Le Père, orfèvre, fils de Jean Le Père.

431. *Jacquet* MAFFREY (..1545-1547).

Jacquet Maffrey, lapidaire.

432. *Louis* MARC (..1545-1547).

Louis Marc, orfèvre.

433. *Jean* SERVORT (..1545-1547).

Jean Servort, orfèvre.

434. *Pierre* GARNIER (..1545-1548).

Pierre Garnier dit Quinquault, orfèvre.

Digitized by Google

435. *Louis* Macé (..1545-1548).

Louis Macé ou Massard, orfèvre.

436. *Jacques* Tharin (..1545-1552).

Jacques Tharin ou Tarin, orfèvre.

437. *Jacques* Faulcon (..1545-1553).

Jacques Faulcon, maître orfèvre.

438. *Pierre II* Bibost (..1545-1556).

Pierre II Bibost ou Biboust, orfèvre.

439. *Antoine* Le Messier (..1545-1556).

Antoine Le Messier ou Messier, maître orfèvre de l'église Saint-Jean en 1555.

440. *Guillaume* Veau (..1545-1556).

Guillaume Veau, orfèvre.

441. *Noël* Colombier (..1545-1557).

Noël Colombier, orfèvre.

442. *Jean II* Rousseau (..1545-1557).

Jean II Rousseau, orfèvre.

443. *Guillaume* Dufour (..1545-1560).

Guillaume Dufour, orfèvre.

444. *Nicolas* Le Messier (..1545-1560).

Nicolas Le Messier ou Le Mercier, orfèvre.

445. *Philippe* Jobert (..1545-1561).

Philippe Jobert, orfèvre.

446. *Jean* de La Barre (..1545-1561).

Jean de La Barre dit de Lyon, maître orfèvre, a été député des orfèvres en 1549, en 1554 et en 1557.

Il a exécuté, en 1548, d'après les modèles faits par Bernard Salomon, « deux ystoires en or, » représentant, l'une « ung Roy assis en une chaire au-devant duquel sont deux Vertus dressées debout, qui présentent au Roy ung lyon d'or, » et l'autre, « une basse (base) en tryangle sur laquelle il y a une Reyne assize en une chaire portant deux cornetz d'abondance, et au-devant d'icelle ung lyon. » Ces *histoires* d'or furent offertes à Henri II lors de son entrée en 1548.

Digitized by Google

447. *Jacques* GARNIER (..1545-1562).

Jacques Garnier, orfèvre.

448. *Nicolas* LHUILLYER (..1545-1562).

Nicolas Lhuillyer ou Luillier, orfèvre, marié.

449. *Jean IX* DE LYON (..1545-1562).

Jean IX de Lyon, orfèvre.

450. *Philippe* THOMAS (..1545-1564).

Philippe Thomas, orfèvre, tailleur particulier de la monnaie de Lyon de 1552 à 1561.

451. *Henri I* BERTRAND (..1545-1568).

Henri I Bertrand, orfèvre.

452. *Claude* GARNIER (..1545-1571).

Claude Garnier dit Quincault, orfèvre et joaillier, député des orfèvres en 1548 et en 1552.

453. *Henri* GOJON (..1545-1571).

Henri Gojon, orfèvre.

454. *Claude* THIERRY (..1545-†1572).

Claude Thierry ou Tierri, orfèvre, marié. Il était huguenot et fut tué à la Saint-Barthélemi.

455. *Antoine* DE VAUZELLES (..1546).

Antoine de Vauzelles ou Vauzelles, orfèvre.

456. *Louis* MASSARD (..1546-1547).

Louis Massard, orfèvre.

457. *Nicolas* COLOMBIER (..1547).

Nicolas Colombier, orfèvre.

458. *Jacques* DE VAUZELLES (..1548-1568).

Jacques de Vauzelles ou Vauzelles, orfèvre, député des orfèvres en 1555.

459. *Pierre* COLOMB (..1549-1550).

Pierre Colomb, orfèvre, député des orfèvres en 1550.

460. *Jean* ROCT (..1549-1550).

Jean Roct, orfèvre.

461. *Claude* MESSAT (..1550-1557).

Claude Messat ou Moyssat, orfèvre.

Digitized by Google

462. *Clément* LESCUYER (..1551-1583).

Clément Lescuyer, orfèvre, député des orfèvres en 1570, en 1571, en 1574, en 1576, en 1580 et en 1583.

463. *Pierre II* BONNET (..1552-1553).

Pierre II Bonnet, orfèvre, député des orfèvres en 1552.

464. *Pierre* ROT (..1552-1594).

Pierre Rot ou Rost, orfèvre.

465. *Randon* DE L'HOMME (..1553-1558).

Randon de L'Homme ou L'Homme, orfèvre.

466. *Pierre I* SIMON (..1554-1556).

Pierre I Simon ou Symon, orfèvre.

467. *Nicolas* DE VAUZELLES (1554-1588).

Nicolas de Vauzelles, orfèvre, fils de Jacques.

468. *Jean* DULEZ (..1555-1556).

Jean Dulez ou Dulot, orfèvre.

469. *Jean* BOVRAN (..1555-1558).

Jean Bovran ou Boveran, orfèvre.

470. *Jean* ALAYN (..1556).

Jean Alayn, orfèvre.

471. *Benoît* ANFILLY (..1556).

Benoît Anfilly, orfèvre.

472. *Jean* ANFILLY (..1556).

Jean Anfilly, orfèvre.

473. *André* AUSBRUYÈRES (..1556).

André Ausbruyères, orfèvre.

474. *Savinien* AYMERY (..1556).

Savinien Aymery, orfèvre.

475. *Girard* BEAUJULIN (..1556).

Girard Beaujulin, orfèvre.

476. *Pasquier* BEGIN (..1556).

Pasquier Begin, orfèvre.

477. *Guillaume* BILLOTART (..1556).

Guillaume Billotart, orfèvre.

Digitized by Google

478. *Geoffroi* BODART (..1556).

Geoffroi Bodart, orfèvre.

479. *François* BOLET (..1556).

François Bolet, Bollet ou Boullet, orfèvre.

480. *Guillaume* BUISSON (..1556).

Guillaume Buisson, orfèvre.

481. *Encroix* BUSEUILLE (..1556).

Encroix Buseuille, orfèvre.

482. *Antoine* CHAMPAIGNE (..1556).

Antoine Champaigne, orfèvre.

483. *Louis* CHAMPUYS (..1556).

Louis Champuys, orfèvre.

484. *Louis* CHAPUY (..1556).

Louis Chapuy, orfèvre.

485. *Nicolas* CHELOT (..1556).

Nicolas Chelot, orfèvre.

486. *Claude* CHERNIER (..1556).

Claude Chernier, orfèvre.

487. *Antoine* COLOMBET (..1556).

Antoine Colombet ou Coulombet, orfèvre.

488. *Jean* CORAT (..1556).

Jean Corat, orfèvre.

489. *Christofle* CRUSSAUT (..1556).

Christofle Crussaut, orfèvre.

490. *Pierre* DE CUYURNE (..1556).

Pierre de Cuyurne, orfèvre.

491. *Jean* DAMONT (..1556).

Jean Damont, orfèvre.

492. *Jean* DES RUES (..1556).

Jean Des Rues, orfèvre.

493. *Louis* DONJON (..1556).

Louis Donjon, orfèvre.

494. *Guido* DUPIN (..1556).

Guido Dupin, orfèvre.

Digitized by Google

495. *Georges* FAUCONNET (..1556).

Georges Fauconnet, orfèvre.

496. *Georges* FLASCONNET (..1556).

Georges Flasconnet, orfèvre.

Georges Flasconnet n'est pas le même orfèvre que Georges Fauconnet; ils sont inscrits l'un et l'autre sur le même rôle des tailles.

497. *Antoine* FONIER (..1556).

Antoine Fonier, orfèvre.

498. *Girard* FOUCHÈRE (..1556).

Girard Fouchère, orfèvre.

499. *Antoine* FOURCAS (..1556).

Antoine Fourcas, orfèvre.

500. *Étienne* FOURNIER (..1556).

Étienne Fournier, orfèvre.

501. *Guillaume* GASNYER (..1556).

Guillaume Gasnyer, orfèvre.

502. *Nicolas* GAUVAIN (..1556).

Nicolas Gauvain dit le Picard, fils de Jacques Gauvain. Il était appelé quelquefois Nicolas Le Picard.

503. *Jean* GERMAIN (..1556).

Jean Germain, orfèvre.

504. *Pierre* GOULLON (..1556).

Pierre Goullon, orfèvre.

505. *Henri* GOURON (..1556).

Henri Gouron, orfèvre.

506. *Antoine* GRAND (..1556).

Antoine Grand, orfèvre.

507. *Jean* GUÉRIN (..1556).

Jean Guérin, orfèvre.

508. *Jean* GUÉRYNEAU (..1556).

Jean Guéryneau, orfèvre.

509. *Jacques* HOULLIER (..1556).

Jacques Houllier, orfèvre.

Digitized by Google

510. *Jean II* LE CLERC (..1556).

Jean II Le Clerc, orfèvre.

511. *Jean* LE MAISTRE (..1556).

Jean Le Maistre, orfèvre.

512. *Jean* MALIN (..1556).

Jean Malin, orfèvre.

513. *Honoré* PAIN (..1556).

Honoré Pain, orfèvre.

514. *Pierre* POULLIARD (..1556).

Pierre Poulliard dit Saige, orfèvre.

515. *Sibert* RAHET (..1556).

Sibert Rahet, orfèvre.

516. *Chrétien* RAISIN (..1556).

Chrétien Raisin, orfèvre.

517. *Bastien* RAISY (..1556).

Bastien Raisy, orfèvre.

518. *Pierre* RECHET (..1556).

Pierre Rechet, orfèvre.

519. *Fleury* REMY (..1556).

Fleury Remy, orfèvre.

520. *Antoine* RICHET (..1556).

Antoine Richet, orfèvre.

521. *Pierre II* ROCHE (..1556).

Pierre II Roche, orfèvre.

522. *Michel* ROULIN (..1556).

Michel Roulin, orfèvre.

523. *Bonin* ROULET (..1556).

Bonin Roulet, orfèvre.

524. *Nicolas* ROUSSET (..1556).

Nicolas Rousset, orfèvre.

525. *Jean* ROUVET (..1556).

Jean Rouvet, orfèvre.

526. *Pierre* SUC (..1556).

Pierre Suc, joaillier.

Digitized by Google

527. *Claude* TELLIER (..1556).

Claude Tellier, orfèvre.

528. *Antoine* VASSADEL (..1556).

Antoine Vassadel, orfèvre.

529. *Jean* VILLAIGIER (..1556-1567).

Jean Villaigier, orfèvre.

530. *François* VINAY (..1556).

François Vinay, orfèvre.

531. *Simon* YNSSELIN (..1556).

Simon Ynsselin, orfèvre.

532. *Claude* CONSTANT (..1556-1557).

Claude Constant, orfèvre.

533. *Guillaume* DAMONT (..1556-1557).

Guillaume ou Guillemin Damont ou Damon, orfèvre.

534. *Nicolas* DELAMARE (..1556-1557).

Nicolas Delamare dit Archelles, orfèvre.

535. *Nicolas* FAUCONNET (..1556-1557).

Nicolas Fauconnet ou Fauconnier, orfèvre.

536. *Philibert* GRANGER (..1556-1557).

Philibert Granger ou Grangier, maître orfèvre.

537. *Antoine* GRANTJON (..1556-1567).

Antoine Grantjon, orfèvre.

538. *Michel* LAUDET (..1556-1557).

Michel Laudet, orfèvre.

539. *Guillaume* LIÉTART (..1556-1557).

Guillaume Liétart ou Létart, orfèvre.

540. *Antoine* PACHOT (..1556-1557).

Antoine Pachot, orfèvre.

541. *Thibaud* VANIER (..1556-1560).

Thibaud Vanier, orfèvre.

542. *Guillaume* BARBELOT (..1556-1561).

Guillaume Barbelot ou Barbelotte, orfèvre.

543. Pierre III BONNET (..1556-1561).

Pierre III Bonnet, orfèvre.

Digitized by Google

544. *Philippe* CHOBERD (..1556-1561).

Philippe Choberd, orfèvre.

545. *Adrien* PINGUET (..1556-1561).

Adrien Pinguet, orfèvre.

546. *Jean I* REGNARD (..1556-1561).

Jean I Regnard, orfèvre.

547. *Hilaire* ROUSSEAU (..1556-1562).

Hilaire Rousseau ou Rosseau, orfèvre, député des orfèvres en 1562.

548. *André* PARMENTIER (..1556-1570).

André Parmentier, orfèvre, marié.

549. *Augustin* CERISE (..1556-1571).

Augustin Cerise ou Serize, orfèvre.

550. *Jean* GAUVAIN (..1556-1571).

Jean Gauvain, Gauvyn ou Gavyn, dit le Picard, maître orfèvre, fils de Jacques Gauvain. Il était désigné souvent sous le nom de Jean Le Picard ou Picard. Il a été député des orfèvres en 1568 et en 1570.

551. *Gilles* JAMET (..1556-†1572).

Gilles Jamet ou Janet, orfèvre, maître juré des orfèvres en 1560. Il était huguenot et fut tué à Lyon à la Saint-Barthélemi.

552. *Jean I* PIERRE (..1556-1572).

Jean I Pierre dit Bruelle, orfèvre.

553. *Fleury* BONSENS (..1556-1572).

Fleury ou Flory Bonsens ou Bousens, orfèvre, député des orfèvres en 1573.

554. *Claude* COCHAUD (..1556-†1573 ou 1574).

Claude Cochaud ou Couchaud, orfèvre, marié.

555. *Robert* THÉVENET (..1556-1575).

Robert Thévenet, marchand joaillier, a vendu au Consulat, en 1570, une chaîne d'or « fasson en saincture à passement sans esmal avec le vaze au bout, » et une chaîne d'or à « porter au col. » Thévenet avait épousé Méraude Costière.

556. *Lyonnet* COCHAUD (..1556-1581).

Lyonnet Cochaud ou Couchauld, orfèvre, marié à Jeanne Bigonneau.

Digitized by Google

557. *Christofle* COCHAUD (..1556-†1592).

Christofle Cochaud ou Couchaud, maître orfèvre, député des orfèvres en 1575, a fait un grand bassin d'argent pour l'église Saint-Jean en 1591. Il a été inhumé le 25 mars 1592.

558. *Jean* CONSTANTIN (..1556-1597).

Jean Constantin, orfèvre.

559. *Philibert I* RAT (..1556-†1598).

Philibert I Rat, maître orfèvre et joaillier, signait *Phillebert Rat*. Il a été député des orfèvres en 1570, en 1582, en 1583, en 1585 et en 1589.

Il a fait, en 1585, « une grande coupe d'argent vermeil dorée et cizellée avec son couvercle, » dont la ville fit présent à M. de La Mante, ancien gouverneur de la citadelle.

Il fut inhumé le 14 avril 1598.

560. *Denis II* DE MONTPANCIER (..1556-1603).

Denis II de Montpancier ou Montpensier, orfèvre, a épousé Marie Roberjot. Il a été député des orfèvres en 1590.

561. *Guillaume* BARBETTE (..1557).

Guillaume Barbette, orfèvre.

562. *Louis* BAULDET (..1557).

Louis Bauldet, orfèvre.

563. *Ayvrard* BERNARD (..1557).

Ayvrard Bernard, orfèvre.

564. *Jean* CARME (..1557).

Jean Carme, orfèvre.

565. *Nicolas-Paul* CONIEO (..1557).

Nicolas-Paul Conieo, orfèvre.

566. *Jean* DUPUYS (..1557).

Jean Dupuys, lapidaire.

567. *Claude* DUTILLET (..1557).

Claude Dutillet, orfèvre.

568. *Simon* FUSILLIN (..1557).

Simon Fusillin, orfèvre.

569. *Gilles* GEMME (..1557).

Gilles Gemme, orfèvre.

Digitized by Google

570. *Vidal* JULIAN (..1557).

Vidal Julian, orfèvre.

571. *Claude* DE LA BARRE (..1557).

Claude de La Barre, orfèvre, député des orfèvres en 1557.

572. *Claude* DE LA SEPPO (..1557).

Claude de La Seppo, orfèvre.

573. *Jean* LIÈVRE (..1557).

Jean Lièvre, orfèvre.

574. *Pierre* MONTRIBLON (..1557).

Pierre Montriblon, orfèvre.

575. PASQUIER (..1557).

Pasquier, orfèvre.

576. *Étienne* PATRICEL (..1557).

Étienne Patricel, orfèvre.

577. *Pierre* QUERQUNE (..1557).

Pierre Querqune, orfèvre.

578. *Guillaume* VANIER (..1557).

Guillaume Vanier, orfèvre.

579. *François* VIGNERON (..1557).

François Vigneron, orfèvre.

580. *Laurent* VINAIGRE (..1557).

Laurent Vinaigre, orfèvre.

581. *Antoine I* ROUSSET (..1557-1560).

Antoine I Rousset ou Rochet, orfèvre.

582. *Jacques* BERTHOLAT (..1557-1561).

Jacques Bertholat, Bertolat ou Berthollet, orfèvre.

583. *Jean* CORNA (..1557-1571).

Jean Corna, Cornet ou Coura, orfèvre.

584. *Gonin* ROLLET (..1557-1561).

Gonin Rollet, orfèvre.

585. *Noël* COFFURE (..1557-1565).

Noël Coffure, orfèvre.

586. *Christofle* DUPÉRIER (..1557-1572).

Christofle Dupérier, maître orfèvre.

Digitized by Google

587. *André* DE LAVAL (..1557-1572).

André de Laval, orfèvre.

588. *Étienne* BOULLIET (..1558-1560).

Étienne Boulliet, orfèvre.

589. *Laurens* COLIN (..1560).

Laurens Colin, orfèvre.

590. *Georges* FORCOUET (..1560).

Georges Forcouet, orfèvre.

591. *François* BINET (..1560-1561).

François Binet, orfèvre.

592. *Pierre* LE ROY (..1560-1561).

Pierre Le Roy ou Roy, orfèvre.

593. *Jacques* ROY (..1560-1562).

Jacques Roy, orfèvre, député des orfèvres en 1554 et en 1562.

594. *Claude* LE NÉ (..1560-1572).

Claude Le Né ou Le Netz, orfèvre, député des orfèvres en 1561.

595. *François* ARTOIS (..1560-†1572).

François Artois, orfèvre.

Il était de la Picardie et professait la religion réformée. Il fut tué à Lyon, en 1572, à la Saint-Barthélemi; il avait 55 ans.

596. *Guillaume* ALLAN (..1561).

Guillaume Allan, orfèvre.

597. *Charles* ANDRÉ (..1561).

Charles André, orfèvre.

598. *Étienne* BALLIER (..1561).

Étienne Ballier, orfèvre.

599. *Charles* BRISSONNEAU (..1561).

Charles Brissonneau, orfèvre.

600. *Martin* CHEUVY (..1561).

Martin Cheuvy ou Chenny, orfèvre.

601. *Philippe* CORBET (..1561).

Philippe Corbet, orfèvre.

602. *Henri* DE COURMES (..1561).

Henri de Courmes, orfèvre.

Digitized by Google

603. *Noël* DONJON (..1561).

Noël Donjon, orfèvre.

604. *Robert* FARON (..1561).

Robert Faron, orfèvre.

605. *Girard* FOURRIER (..1561).

Girard Fourrier, orfèvre.

606. *Jacques* GUERMER (..1561).

Jacques Guermer, orfèvre.

607. *Jean* JANIN (..1561).

Jean Janin, orfèvre.

608. *Jean* DE LA RIVIÈRE (..1561).

Jean de La Rivière, orfèvre.

609. *Gonin* RELIEUR (..1561).

Gonin Relieur, orfèvre.

610. *Pierre* ROY (..1561).

Pierre Roy, orfèvre.

611. *Pierre* FERROUL (..1561).

Pierre Ferroul ou Ferroux, orfèvre.

612. *Jean* DODIN (..1561-1572).

Jean Dodin ou Doudin, orfèvre.

613. *Antoine* JOUR (..1562).

Antoine Jour, lapidaire.

614. *Michiel* LODET (..1562).

Michiel Lodet, orfèvre.

615. *Jean* DE SAVOYE (..1562-1563).

Jean de Savoye, orfèvre.

616. *Claude* DU FOUR (..1562-1572).

Claude Du Four, maître orfèvre, a fait des ouvrages d'orfèvrerie pour le Consulat. Nous signalerons entre autres : en 1564, « deux grands clefz d'argent » qui furent présentées à Charles IX, lors de son entrée; en 1572, six tasses d'argent qui furent données à Mgr de La Mante, capitaine de la citadelle de Lyon.

617. *Jean* PÉNICAUD (..1564).

Jean Pénicaud, orfèvre.

Digitized by Google

618. *Nicolas* Le Breton (1566-1573).

Nicolas Le Breton, orfèvre, a fait, en 1566, douze assiettes d'argent doré qui furent offertes par la ville à la duchesse de Nemours.

619. Burelle (..1567).

Burelle, orfèvre.

620. *Pierre* Gallet (..1567).

Pierre Gallet, orfèvre.

621. *Jean* Thierry (..1567).

Jean Thierry, orfèvre.

622. *Jean* Boulard (..1567-†1572).

Jean Boulard, orfèvre, huguenot, fut tué à Lyon, en 1572, à la Saint-Barthélemi (il était âgé de trente ans).

623. *Louis* Ornacle (..1568).

Louis Ornacle, orfèvre.

624. *Claude* Bourgeoys (..1568-1571).

Claude Bourgeoys, orfèvre.

625. *Pierre* Bernicod (..1568-1572).

Pierre Bernicod, maître joaillier, a fait pour le Consulat, en 1569, une chaîne d'or qui fut donnée en présent à l'abbé de Bellestoille, « qui avoit apporté le pacquet du Roy de l'advertissement de la victoire du Roy contre ses ennemys. »

Il a travaillé pour la Cour.

626. *Henri* Corna (..1568-1572).

Henri Corna, Cornet ou Cournet, orfèvre.

627. *Jean* Le Grand (..1568†1672).

Jean Le Grand, orfèvre, huguenot, a été tué à Lyon, en 1572, à la Saint-Barthélemi.

628. *François* Le Royer (..1568-1572).

François Le Royer, orfèvre.

629. *Jean* Pérard (..1567-1572).

Jean Pérard ou Pérat, orfèvre.

630. *Jean* de La Garde (..1567-1576).

Jean de La Garde ou La Garde, orfèvre.

Digitized by Google

631. *Claude II* PONS (..1567-1598).

Claude II Pons dit de Thoulouse ou de Tholoze, orfèvre.

632. *Pierre* PERRACHON (..1567-1611).

Pierre Perrachon, Pérachon ou Parachon, maître orfèvre, député des orfèvres en 1611.

633. *Charles* PILLAVOYNE (..1568-1576).

Charles Pillavoyne, orfèvre, député des orfèvres en 1576.

634. *Pierre* FOURNIER (..1568-1581).

Pierre Fournier ou Fournet, orfèvre.

635. *Pierre* PELLU (..1568-1583).

Pierre Pellu ou Le Pellu, maître orfèvre, député des orfèvres en 1569, en 1580, en 1582 et en 1583.

636. *Pierre* PERRET (..1568-1585).

Pierre Perret, maître orfèvre, député des orfèvres en 1574 et en 1575.

637. *François* DOGIER (..1569).

François Dogier dit de Roez, orfèvre.

638. *Jean* CLERC (..1570-†1571).

Jean Clerc, orfèvre, marié à Jeanne Guillot.

639. *Henri II* BERTRAND (..1569-1575).

Henri II Bertrand, orfèvre, député des orfèvres en 1574 et en 1575.

640. *Antoine II* ROUSSET (..1570-1577).

Antoine II Rousset, maître orfèvre, marié.

641. *Antoine* CURFIN (..1570-1580).

Antoine Çurfin, Curffin, Courffin, Corfin ou Cruffain, maître orfèvre.

642. *Jean I* SOLEILLAT (..1570-1594).

Jean I Soleillat ou Sulilliat, orfèvre.

643. *Jean I* CHAPPELLE (..1570-1595).

Jean I Chappelle, orfèvre, député des orfèvres en 1571, en 1578 et en 1581.

644. *Jean* BARRAS (..1571).

Jean Barras, orfèvre.

Digitized by Google

645. *Pierre* BERNIN (..1571).

Pierre Bernin, marchand joaillier.

646. *Jean* CANOT (..1571).

Jean Canot ou Cavot, orfèvre, fils d'André Canot.

647. *Étienne* CARTA (..1571-1579).

Étienne Carta dit Saint-Remy, maître orfèvre, marié.

648. *Antoine* CHANCEL (..1571-1572).

Antoine Chancel ou Chansey, orfèvre.

649. *François* COURNA (..1571).

François Courna ou Courra, orfèvre.

650. *Jean* DE COUX (..1571).

Jean de Coux, joaillier.

651. *Claude* CUCHET (..1571).

Claude Cuchet, orfèvre.

652. *Jean* FÉLIX (..1571).

Jean Félix, orfèvre.

653. *Augustin* FOREST (..1571).

Augustin Forest, orfèvre.

654. *Pierre* LE LOUP (..1571).

Pierre Le Loup, orfèvre.

655. *Pierre III* ROCHET (..1571).

Pierre III Rochet dit Bibost, orfèvre.

656. *Augustin* VIZÉ (..1571).

Augustin Vizé, orfèvre.

657. CHARLES (..1571-1572).

Charles, orfèvre, demeurait dans la rue des Trois-Maries.

658. *Jean* DUNESOYRE (..1571-1572).

Jean Dunesoyre, orfèvre.

659. *François* GILLE (..1571-1572).

François Gille, orfèvre.

660. *François* GRILLET (1571-1572).

François Grillet, orfèvre.

661. *Pierre* HERVIEU (..1571-1572).

Pierre Hervieu, orfèvre.

Digitized by Google

662. *René* LE LOUP (..1571-1572).

René Le Loup, orfèvre.

663. *Robert* OLIVIER (..1571-1572).

Robert Olivier ou Olyvier, orfèvre.

664. *Christofle* PENET (..1571-1572).

Christofle Penet, orfèvre, député des orfèvres en 1572.

665. *Jean* DROT (..1571-1575).

Jean Drot, orfèvre.

666. *Christofle* LECOURLE (..1571-1575).

Christofle Lecourle ou Lacourle, orfèvre.

667. *Claude* PICHOT (..1571-1575).

Claude Pichot, orfèvre.

668. *Jean II* PIERRE (..1571-1575).

Jean II Pierre, orfèvre.

669. *Jean II* MARTIN (..1571-1583).

Jean II Martin dit Félix, maître orfèvre.

670. *Lambert* RAVAULT (..1571-1585).

Lambert Ravault ou Ravot, orfèvre, signait *Lambert Rauaud*.

671. *Jean* PERRET (..1571-1586).

Jean Perret, marchand joaillier.

672. *Jean* PICARD (..1571-1597).

Jean Picard, orfèvre.

673. *Christofle* RIGAUD (..1571-1599).

Christofle Rigaud, maître orfèvre, a été député des orfèvres en 1577 et en 1599.

674. *Jean* MOUCHON (..1571-1602).

Jean Mouchon ou Mochon, maître orfèvre.

675. *Arthus I* CHANCEL (..1571-1604).

Arthus I Chancel, Chanssey, Chazez ou Cancer, maître orfèvre, a été député des orfèvres en 1604.

676. *Martin* DE MALINES (..1571-1612).

Martin de Malines ou de Maglines, maître orfèvre, a épousé Catherine Rat, dont il a eu plusieurs enfants. Il signait *Martin de Mallines*.

Digitized by Google

Il a été député des orfèvres en 1588, en 1593, en 1596, en 1599, en 1603 et en 1604, et avait, en 1599, le titre d'orfèvre du Roi.

Il a fait pour le Consulat, en 1585, un vase d'argent vermeil ciselé, qui fut offert à M. de La Mante, gouverneur de la citadelle de Lyon.

Martin de Malines a fait pour l'église Saint-Jean plusieurs ouvrages d'orfèvrerie, entre autres, en 1597, une « paix d'argent doré, faicte en forme de fleur de lys où sont enlevés ung crucifix et autres mystères de la Passion (30 écus soleil). »

677. *Lambert* MATILLON (..1671-1623).

Lambert Matillon, marchand orfèvre, a épousé Philiberte de La Lille, dont il a eu un fils Jérôme.

Il a été député des orfèvres en 1579, en 1598, en 1601, en 1602 et en 1603.

Il demeurait dans la rue Chalamon, « près l'escu de Polongne. »

678. *François* LE ROY (..1572).

François Le Roy, orfèvre.

679. *Claude* QUINCAUD (..1572).

Claude Quincaud, joaillier.

680. *Pierre* ROYER (..1572).

Pierre Royer, orfèvre, député des orfèvres en 1572.

681. *Pierre II* SIMON (..1572-1576).

Pierre II Simon ou Symon dit Montriblon, orfèvre, marié.

682. *Pierre* LE PETIT (..1574).

Pierre Le Petit, orfèvre, député des orfèvres en 1574.

683. ANTOINE IV (..1575).

Antoine IV, orfèvre.

684. *Jean* BERTRAND (..1575).

Jean Bertrand, orfèvre.

685. *Fleury* BONJOUR (..1575).

Fleury Bonjour, orfèvre.

686. *Antoine* CURSON (..1575).

Antoine Curson, orfèvre.

687. *Antoine* GONET (..1575).

Antoine Gonet, orfèvre.

Digitized by Google

688. *Martin* MAILLARD (..1575).

Martin Maillard, orfèvre.

689. *Claude* MONTRIBLON (..1575).

Claude Montriblon, orfèvre.

690. *Charles* PIRAUNY (..1575).

Charles Pirauny, orfèvre.

691. *Jean* RAVAUT (..1575).

Jean Ravaut ou Ravault, orfèvre.

692. SAINT-REMY (..1575).

Saint-Remy, orfèvre.

693. *Jérôme* DE BOIN (..1575-1581).

Jérôme de Boin, orfèvre.

694. *Martin* MABILLE (1575-1585).

Martin Mabille ou Mabire, orfèvre, a épousé Claudine Rabous-sin. Il a été député des orfèvres en 1579 et en 1585.

695. *Jean* DE PARIS (..1575-1590).

Jean de Paris, orfèvre, député des orfèvres en 1590.

696. *Jean II* COUSIN (..1575-1594).

Jean II Cousin, orfèvre.

697. *Claude* CHAPPUIS (..1575-1597).

Claude Chappuis ou Chappuys, orfèvre.

698. *Henri* MÉGRET (..1575-1610).

Henri Mégret, Meigret ou Maigret dit Cochot, marchand orfèvre, a épousé Marguerite Darut. Il fut le parrain, en avril 1595, de Claudine, fille de François Stella le peintre.

Il a été député des orfèvres en 1587, en 1593, en 1596, en 1600, en 1605 et en 1610.

Il a fait : en 1597, les deux *bourdons* de l'église Saint-Jean, et, en 1601, un drageoir « cizelé d'argent vermeil doré, » destiné à être donné en présent, qui lui avait été commandé par le chapitre de l'église de Lyon.

699. *Antoine II* MOLIN (..1576-1577).

Antoine II Molin, orfèvre, marié à Mathie Guichard.

700. *Clément* ROUSSEAU (..1577-1613).

Clément Rousseau ou Rosseau, maître orfèvre, a été député des orfèvres en 1598, en 1602, en 1603, en 1607 et en 1613.

Digitized by Google

701. *Pierre I* BARBIER (..1578-1608).

Pierre I Barbier, maître orfèvre, marié.

702. *Jean* MICHALON (..1579).

Jean Michalon, orfèvre.

703. *Jean* GODIN (..1579-1583).

Jean Godin ou Goudin, orfèvre.

704. *Jean* PETIT (..1579-1611).

Jean Petit, maître orfèvre, député des orfèvres en 1590, en 1594, en 1597 et en 1611.

705. *François* BALLAN (..1581).

François Ballan, orfèvre.

706. *Nicolas* LA MOUCHE (..1581).

Nicolas La Mouche, orfèvre.

707. *Claude* LESCUYER (..1581).

Claude Lescuyer, orfèvre.

708. *Bénigne* POIREAU (..1581).

Bénigne Poireau, orfèvre.

709. *Christofle* RAVAUT (..1581-1585).

Christofle Ravaut ou Ravot, orfèvre, député des orfèvres en 1584.

710. *Florier* COCHAUD (..1581-1590).

Florier Cochaud, orfèvre, a épousé Jeanne Binard.

711. *Michel* DAVERDY (..1581-1592).

Michel Daverdy, maître orfèvre et joaillier, député des orfèvres en 1586 et en 1592.

712. *Jean* VOCEDAN (..1581-†1593).

Jean Vocedan, orfèvre.

713. *François* MALEROTTE (..1582).

François Malerotte, orfèvre.

714. *Claude* MOINDRE (..1582-1630).

Claude Moindre ou Meindre, maître orfèvre, député des orfèvres en 1597 et en 1630.

715. *François* BARBARE (..1583).

François Barbare, orfèvre.

Digitized by Google

716. *Nicolas* LANGLOIS (..1583-1602).

Nicolas Langlois, orfèvre.

717. *Martial* BOZON (..1584-1591).

Martial ou Marsaut Bozon ou Bouzon, orfèvre, député des orfèvres en 1588 et en 1591.

718. *Mathieu* MÉGRET (..1586).

Mathieu Mégret, orfèvre.

719. *Simon* YSSARSY (..1586).

Simon Yssarsy, orfèvre.

720. *Jean* HILAIRE (..1586-1587).

Jean Hilaire, orfèvre, député des orfèvres en 1586.

721. *Henri* COCHAUD (..1586-1589).

Henri Cochaud ou Cochauld, orfèvre, député des orfèvres en 1588.

722. *Claude* GASIER (..1587-1591).

Claude Gazier, orfèvre et émailleur, marié à Clauda.

723. *Barthélemi* CARRÉ (..1587-1599).

Barthélemi Carré, Carret ou Carra, maître orfèvre.

724. *Abraham* SIMON (..1588-1591).

Abraham Simon, orfèvre.

725. *David* PARGUET (..1588-1594).

David Parguet, orfèvre.

726. *Pierre* RAT (..1588-1604).

Pierre Rat, maître orfèvre, a épousé Lucrèce Rodillias.

727. *Louis* BERTHIER (..1588-1610).

Louis Berthier ou Bertier, maître orfèvre, a épousé Claudine Du Cret. Il a été député des orfèvres en 1601, en 1604 et en 1610.

Il a fait, en 1596, pour le Consulat, avec l'orfèvre Frédéric Bernard, un groupe allégorique d'or où figurait le Roi, « tiré le plus au naturel qu'il a esté possible, » et qui fut offert par la ville à Henri IV, lors de son entrée. Ce groupe fut payé 955 écus.

Berthier a fait, en 1598, une *enseigne* de pierreries, du prix de 1,000 écus d'or, dont le Consulat fit présent à la femme de Mgr de La Guiche, gouverneur de Lyon et du Lyonnais.

728. *Claude* BLANCHET (..1590-1592).

Claude Blanchet, orfèvre, député des orfèvres en 1592.

Digitized by Google

729. *Simon I* PATURLE (..1590-1610).

Simon I Paturle ou Paturelle, maître orfèvre, député des orfèvres en 1594 et en 1608.

730. *Claude* ROUSSEAU (..1592-1596).

Claude Rousseau, orfèvre.

731. *Frédéric* BERNARD (.. 1592-1623).

Frédéric ou Fédéric Bernard, maître orfèvre, a épousé Catherine Rodillias, Roudillas ou Rodilliac, dont il a eu plusieurs enfants (nés de 1594 à 1607).

Il a été député des orfèvres en 1611, en 1617 et en 1622.

Il a fait, en 1596, avec Louis Berthier, le groupe allégorique d'or qui fut offert par la ville à Henri IV, lors de l'entrée de ce prince à Lyon.

732. *Nicolas* VELLOT (..1593-1594).

Nicolas Vellot ou Velot, orfèvre, marié.

733. *Balthazar* BELLET (..1594).

Balthazar Bellet, orfèvre.

734. *Jacques* CHAZOTTE (..1594).

Jacques Chazotte, orfèvre.

735. *Jean* PINCHENET (..1594).

Jean Pinchenet, orfèvre.

736. *Charles* TRIBOLLET (..1594).

Charles Tribollet, maître orfèvre.

737. *Joachim* TRUMPETTE (..1594).

Joachim Trumpette, orfèvre.

738. *Nicolas* VEROT (..1594).

Nicolas Verot, orfèvre, marié à Guya Godoffre, demeurait dans la rue Thomassin.

739. *Geoffroi* PELLU (..1594-1597).

Geoffroi Pellu, orfèvre.

740. *Jean* VIOLANT (..1594-1602).

Jean Violant, maître orfèvre.

741. *Hugues* BEAUPOIL (..1594-1611).

Hugues Beaupoil, orfèvre, député des orfèvres en 1603, en 1604, en 1607 et en 1611.

Digitized by Google

742. *Arthus* CHEVALLIER (..1594-1623).

Arthus ou Arthur Chevallier, maître orfèvre.

743. *Jérôme I* MATILLON (..1594-1623).

Jérôme I Matillon ou Mathillon, maître orfèvre, fils de Rambert Matillon.

744. *Pierre* JULLIEN (..1594-1629).

Pierre Jullien ou Julyan, orfèvre, député des orfèvres en 1629.

745. *André* DE LIGONET (..1594-†1630).

André de Ligonet ou Ligonet, maître orfèvre, a épousé Marie Daverdy. Il signait *André de Ligonet.*

Il a été député des orfèvres en 1609.

Il a fait, en 1608, « une boëte d'orfebvrerie enrichie de grand nombre de dyamans, » du prix de 4,766 livres 7 sous 6 deniers, qui fut offerte par le Consulat à M^me^ d'Halincourt, à son arrivée à Lyon.

André de Ligonet a été inhumé le 1^er^ mars 1630.

746. *Georges* JOLLY (..1594-1640).

Georges Jolly, orfèvre, a été député des orfèvres en 1617, en 1631, en 1634 et en 1640.

747. *Pasques* SYMON (..1595-1606).

Pasques, Paquet ou Paquot Symon, maître orfèvre, a fait, en 1597, pour l'église Saint-Jean, « des soubassemens d'argent vermeil doré aux reliquaires et effigies de Saint Jean et Saint Étienne »; il lui fut payé 89 écus et 50 sous pour cet ouvrage.

748. *Pierre* CHANCEL (..1595-1614).

Pierre Chancel, Chanssey ou Chassier, orfèvre, député des orfèvres en 1609 et en 1614.

749. *Abraham* ROY (..1596).

Abraham ou Habraam Roy, orfèvre.

750. *Gabriel* BIBOST (..1596-1598).

Gabriel Bibost, orfèvre.

751. *Gaspard* MESTRA (..1596-1598).

Gaspard Mestra ou Mastrey, orfèvre.

752. *François* DUPÉRIER (..1596-1603).

François Dupérier, maître orfèvre.

Digitized by Google

753. *Gaspard* GENTIL (..1597).

Gaspard Gentil, orfèvre.

754. *Jean I* SIMONET (1597).

Jean I Simonet, orfèvre.

755. *Philibert II* RAT (..1597-1605).

Philibert II Rat, maître orfèvre, député des orfèvres en 1599 et en 1604.

756. *Jean* JAQUEMET (..1597-1611).

Jean Jaquemet, maître orfèvre, marié.

757. *Pierre* SIMONNET (..1597-1623).

Pierre Simonnet ou Symonnet, maître orfèvre, a épousé Françoise Chancel.

758. *Léonard* LAMENTOURG (..1598-1599).

Léonard Lamentourg, lapidaire, Flamand, a épousé Cornélie Gempe.

759. *Jean* JACQUINET (..1598-1613).

Jean Jacquinet, maître orfèvre.

760. *Jean* DE LA HAYE (..1599-1600).

Jean de La Haye, maître orfèvre, a fait, en 1600, pour le prix de 2,704 écus soleil, « les grandz drageoirs, le bassin, vaze et aultre vaisselle d'argent sizelée et dorée vermeil... dont ont esté faictz les présens de la Royne et aultres qu'il a convenu faire à l'occasion de l'entrée solennelle et de la célébration des nopces de Sa Majesté. »

Ce Jean de La Haye est probablement celui qui était établi à Paris et qui était orfèvre du Roi.

XVII^e SIÈCLE.

761. *Jean II* REGNARD (..1600-1602).

Jean II Regnard, maître orfèvre, a épousé Marie George.

762. *Claude* DEVENET (..1600-1606).

Claude Devenet, maître orfèvre, frère de Pierre Devenet.
Il a été orfèvre du Roi.

763. *Jean* GIRARD (..1600-1623).

Jean Girard, maître orfèvre, marié, maître juré des orfèvres.

Digitized by Google

764. *André* GUIGONNET (..1601-1602).

André Guigonnet, orfèvre, marié.

765. *Isaac* GAZETTA (..1601-1603).

Isaac Gazetta, orfèvre.

766. *Claude* PACCALON (..1602-1603).

Claude Paccalon, orfèvre.

767. *Nicolas* GUILLAUME (..1602-1613).

Nicolas Guillaume, maître orfèvre, a épousé Monde de Montpancier.

768. *Pierre* DEVENET (..1602-†1640).

Pierre Devenet, maître orfèvre et lapidaire, a épousé Claudine Chopin, dont il a eu plusieurs enfants.

Il a été député des orfèvres à Lyon; il a été aussi orfèvre et lapidaire du Roi.

Il a été inhumé à Lyon le 29 décembre 1640.

769. *Lambert* CHANCEL (..1603-1619).

Lambert Chancel ou Chancey, maître orfèvre, député des orfèvres.

770. *Jacques* MÉGRET (..1603-1619).

Jacques Mégret, maître orfèvre, député des orfèvres.

771. *Claude* BACHELARD (..1604).

Claude Bachelard, marchand orfèvre.

772. *Giellis* VAN SCHORE (..1604).

Giellis van Schore, maître orfèvre.

773. ANTOINE V (..1605).

Antoine V, maître orfèvre.

774. *Eustache* FACIO (..1605).

Eustache Facio, orfèvre.

775. *Lazare* GENTIL (..1605-1609).

Lazare Gentil, maître orfèvre.

776. *Pierre* BARBET (..1605-1606).

Pierre Barbet, maître orfèvre.

777. *Claude* DUPÉRIER (..1606-1623).

Claude Dupérier, maître orfèvre.

Digitized by Google

778. *Mathieu* CLOCQUEMIN (..1608-1629).

Mathieu Clocquemin, ou Cloquemin, maître orfèvre, député des orfèvres.

779. *Sébastien* CLIGNY (..1609).

Sébastien Cligny, maître orfèvre.

780. *Jean II* CHAPPELLE (..1609-1632).

Jean II Chappelle, maître orfèvre, député des orfèvres.

781. *Nicolas* GUILLAUMON (..1610-1613).

Nicolas Guillaumon, maître orfèvre.

782. *Gabriel* MÉGRET (..1611-1627).

Gabriel Mégret, Meigret ou Maigret, maître orfèvre, signait *Gabriel Megret*.

Il a été orfèvre de la ville de Lyon et député des orfèvres.

Il a fait, en 1611, un calice d'argent du prix de 54 livres pour l'église Saint-Étienne.

Le Consulat a commandé à Mégret plusieurs ouvrages d'orfèvrerie. Nous signalerons les pièces d'argenterie qu'il exécuta, en 1609, pour le prix de 3,987 livres et qui furent données à M^me^ d'Halincourt à l'occasion du baptême de son fils.

Gabriel Mégret et Durand d'Arnault firent, en 1622, les présents qui furent offerts par la ville à Louis XIII et à Anne d'Autriche :

« Au Roy — ung lion assis sur ung piedestal tenant de ses pattes devant ung escusson où le Roy estoit représenté en Jupiter ayant à la main le foudre duquel il abattoit les grantz entreprenans sur luy...

« A la Royne — (don semblable, sauf que l'écusson présentait) une Reyne dormante à laquelle ung bras couronné sortant des nues attachoit une médaille où la figure d'un lion est gravée... »

Ces deux ouvrages d'or furent payés 5,312 livres tournois.

783. *François* MORY (..1611-1644).

François Mory, maître orfèvre, député des orfèvres.

784. *Jean* JOANNÈS (..1612-1627).

Jean Joannès ou Johannès, maître orfèvre, député des orfèvres, a épousé Jacqueline Guillaumon.

785. *Henri* LE GENTIL (..1612-1635).

Henri Le Gentil ou Gentil, orfèvre, député des orfèvres.

Digitized by Google

786. *Jérôme II* MATILLON (..1614-1615).

Jérôme II Matillon, orfèvre, député des orfèvres.

787. *Claude* SIMONNET (..1614-1618).

Claude Simonnet, orfèvre, député des orfèvres.

788. *Oswald* PETIT (..1615-1616).

Oswald Petit, orfèvre, député des orfèvres.

789. *Jean* ROZE (..1616-1626).

Jean Roze ou Rose, maître orfèvre, député des orfèvres, a travaillé pour le Consulat lors de l'entrée de Louis XIII.

790. *Ambroise* DE SITADIN (..1618).

Ambroise de Sitadin, orfèvre.

791. *Balthazar* MARESCHAL (..1621-1622).

Balthazar Mareschal, orfèvre.

792. *Aymard* DE FONTEYNE ROUSSE (..1621-1623).

Aymard de Fonteyne rousse, maître orfèvre.

793. *Durand* ARNAUD (..1622-1629).

Durand Arnaud ou d'Arnault, maître orfèvre, a épousé Blandine Simonnet.

Il a été orfèvre de la ville de Lyon et député des orfèvres.

Il a fait, en 1622, avec Gabriel Mégret, les deux pièces d'orfèvrerie d'or que le Consulat offrit à Louis XIII et à Anne d'Autriche lors de leur entrée à Lyon.

Blandine Simonnet a été inhumée à Lyon le 20 septembre 1629.

794. *Michel* DES ENGINS (..1623).

Michel des Engins, maître orfèvre.

795. *Joseph* ROZE (..1623).

Joseph Roze, maître orfèvre.

796. *François* BARBERET (..1623-1628).

François Barberet, maître orfèvre, député des orfèvres.

797. *François* JOANNICQUE (..1623-1638).

François Joannicque, maître orfèvre, député des orfèvres.

798. *Isaac* JOLLY (..1625-1626).

Isaac Jolly, orfèvre, député des orfèvres.

799. *Claude* SAVARY (..1626-1627).

Claude Savary, joaillier.

Digitized by Google

800. *Jean* PERRACHON (..1627-1634).

Jean Perrachon ou Pérachon, maître orfèvre.

801. *Pierre* MOREL (..1627-1658).

L'accès de la maîtrise avait été interdit à Pierre Morel par un arrêt du Conseil privé et un arrêt du Parlement. Il fut néanmoins reçu maître à Lyon, en 1630, attendu que les échevins avaient « reçu commandement exprès de la Reyne mère du Roy par sa propre bouche, d'interposer l'autorité qu'ils ont sur la chambre des orfebvres de ladite ville (de Lyon) » pour élever Morel à la maîtrise, « à cause qu'il avoit longuement travaillé pour Sa Majesté audit art d'orfebvrerie dont elle estoit fort satisfaicte de sa besoigne... »

Pierre Morel fut député des orfèvres.

802. *Claude* CARRET (..1631-1663).

Claude Carret, orfèvre, député des orfèvres.

803. *Gabriel* BÉGULE (..1631-1675).

Gabriel Bégule, maître orfèvre, député des orfèvres.

804. *Jean* DE JOB (..1633-1638).

Jean de Job, orfèvre, député des orfèvres.

805. *Simon II* PATURLE (..1633-1652).

Simon II Paturle, orfèvre, marié à Isabeau Guérin. Il a été député des orfèvres.

806. *Henri II* GENTIL (..1634-1635).

Henri II Gentil, orfèvre, député des orfèvres.

807. *Étienne* BOUZONNET (..1634-†1660).

Étienne Bouzonnet, marchand orfèvre, a épousé Madeleine, fille de François Stella, et a eu d'elle plusieurs enfants, entre autres Claudine, Antoine, Françoise et Antoinette, graveurs et peintres.

Étienne Bouzonnet a été inhumé à Paris le 18 décembre 1660 et sa veuve a été inhumée à Paris le 21 octobre 1662.

808. *Arthus II* CHANCEL (..1634-1661).

Arthus II Chancel ou Chancey, maître orfèvre, marié, a été député des orfèvres.

809. *François* BERNARD (..1635-1636).

François Bernard, maître orfèvre.

Digitized by Google

810. *Jacques* GRANIER (..1635-1636).

Jacques Granier, orfèvre, député des orfèvres.

811. *Joachim* SIBUT (..1635-1680).

Joachim Sibut, maître orfèvre, marié, a été député des orfèvres.

812. *Jean-Baptiste* GUILLAUMON (..1636-1637).

Jean-Baptiste Guillaumon, orfèvre, député des orfèvres.

813. *Jean* VAZET (..1637).

Jean Vazet ou Vazel, orfèvre, député des orfèvres.

814. *Jacques I* SIMONET (..1638-1641).

Jacques I Simonet, orfèvre, député des orfèvres.

815. *François* POURREAU (..1639-1678).

François Pourreau, orfèvre, député des orfèvres.

816. *Pierre* BEAUPOIL (..1639-1645).

Pierre Beaupoil, orfèvre, député des orfèvres.

817. *Jean* JOANNICQUE (..1640-1647).

Jean Joannicque, orfèvre, député des orfèvres.

818. BARBIER (..1641-1642).

Barbier, orfèvre, député des orfèvres.

819. *Jacques* MORY (..1641-1673).

Jacques Mory, maître orfèvre, marié, a été député des orfèvres.

820. *Claude* JULLIEN (..1642-1643).

Claude Jullien, orfèvre, député des orfèvres.

821. *Jean II* SOLEILLAT (..1642-1650).

Jean II Soleillat, orfèvre, député des orfèvres.

822. JOLLY (..1644-1645).

Jolly, orfèvre, député des orfèvres.

823. *Simon I* GENTIL (..1644-1647).

Simon I Gentil, orfèvre, député des orfèvres.

824. *Claude* MOREL (..1649-1650).

Claude Morel, orfèvre, député des orfèvres.

825. *Pierre* JOLLY (1650-1653).

Pierre Jolly ou Joly, orfèvre, député des orfèvres.

826. *Floris* SOLEILLAT (..1651-1676).

Floris Soleillat, orfèvre, député des orfèvres.

Digitized by Google

827. *Antoine* GENTIL (..1652-1653).

Antoine Gentil, orfèvre, député des orfèvres.

828. *Marin* JOANNICQUE (..1653-1668).

Marin Joannicque, orfèvre, député des orfèvres.

829. *Girard* SOURDOT (..1655-1656).

Girard Sourdot, orfèvre, député des orfèvres.

830. *Pierre II* BARBIER (..1656-1676).

Pierre II Barbier, orfèvre, député des orfèvres.

831. *Louis* CARRET (..1656-1695).

Louis Carret, orfèvre, député des orfèvres.

832. *Humbert I* MÉGRET (..1657).

Humbert I Mégret, orfèvre.

833. *Antonin* CHANCEL (..1657-1658).

Antonin Chancel, orfèvre.

834. *Mathurin* PORRO (..1659-1705).

Mathurin Porro, maître orfèvre.

835. *Philibert* JOANNÈS (..1659-1660).

Philibert Joannès, orfèvre, député des orfèvres.

836. *Louis I* CATINET (..1660-1680).

Louis I Catinet, orfèvre.

837. *Joachim* BLANCPIGNON (..1659-1693).

Joachim Blancpignon ou Blampignon, maître orfèvre, député des orfèvres.

838. *Louis* VAZET (..1663-1682).

Louis Vazet ou Vazel, maître orfèvre, maître des métiers.

839. *Marin* VILLETTE (..1662-1707).

Marin Villette, orfèvre, maître des métiers.

840. *Jean-Baptiste* SOURDOT (..1663-1680).

Jean-Baptiste Sourdot, orfèvre, maître des métiers.

841. *François* GALLINE (..1665-1666).

François Galline, lapidaire, a épousé Louise Clost.

842. *Nicolas* MOREL (..1666-1680).

Nicolas Morel, orfèvre, maître des métiers.

Digitized by Google

843. *Antoine* LE GENTIL (..1668-1678).

Antoine Le Gentil, orfèvre, maître des métiers.

844. *Michel* MOUTON (..1669-1683).

Michel Mouton, marchand orfèvre, né à Mons en Hainaut.

845. *Isaac* MOUCEAU (..1670-1675).

Isaac Mouceau et Moussot, orfèvre, maître des métiers.

846. *Jean-Baptiste II* SIMONET (..1670-1680).

Jean-Baptiste II Simonet, orfèvre, maître des métiers.

847. *Jean* SIBUT (..1672-1705).

Jean Sibut, maître orfèvre, maître des métiers.

848. *Louis* GUÉRANTE (..1674).

Louis Guérante, orfèvre.

849. *Claude* FÉDÉRIC (..1673-1715).

Claude Fédéric, orfèvre, maître des métiers.

850. *Jacques II* SIMONET (..1675-1700).

Jacques II Simonet, orfèvre.

851. *Jean-Jacques* NOURRY (..1677-1681).

Jean-Jacques Nourry, orfèvre.

852. *Jean* MONET (..1678-1679).

Jean Monet, orfèvre, maître des métiers.

853. MOREL (..1678-1680).

Morel, orfèvre.

854. *Victor* PROST (..1678-1680).

Victor Prost, orfèvre, maître des métiers.

855. *Jacques* CHALAYE (..1679-1684).

Jacques Chalaye, orfèvre, maître des métiers.

856. *Mathieu* BLANCPIGNON (..1679-1700).

Mathieu Blancpignon ou Blampignon, orfèvre, maître des métiers.

857. *Claude* BARBERET (..1680-1705).

Claude Barberet, orfèvre.

858. BEAUPOIL (..1680).

Beaupoil, orfèvre.

859. *Lambert* CARRET (..1680).

Lambert Carret, orfèvre.

Digitized by Google

860. *Simon* CARRET (..1680).

Simon Carret, orfèvre.

861. *Jacques* CHAPELLE (..1680).

Jacques Chapelle, orfèvre.

862. JOANNÈS (..1680).

Joannès, maître orfèvre.

863. LE GENTIL (..1680).

Le Gentil, maître orfèvre.

864. *Humbert II* MÉGRET (..1680).

Humbert II Mégret, maître orfèvre.

865. RENARD (..1680).

Renard, orfèvre.

866. SOLEILLAT (..1680).

Soleillat ou Sorillat, orfèvre.

867. *Philippe* PORRO (..1680-1681).

Philippe Porro, maître orfèvre, fils de Mathurin Porro.

868. *Thomas* CHANCEL (..1680-1705).

Thomas Chancel ou Chancey, orfèvre, maître des métiers.

869. *Mathieu* PORRO (..1680-1683).

Mathieu Porro, maître orfèvre, fils de Mathurin Porro.

870. *Pierre* DERMAIS (..1680-1684).

Pierre Dermais ou Dermès, maître orfèvre.

871. *Amable* SERMET (..1680-1685).

Amable Sermet, orfèvre, maître des métiers.

872. *Henri* POISAT (..1680-1690).

Henri Poisat, maître orfèvre, maître des métiers.

873. *Alexandre* COLBENSCHELAG (..1680-1705).

Alexandre Colbenschelag, orfèvre, maître des métiers.

874. *Alexandre* BENOIT (..1681-1685).

Alexandre Benoît, orfèvre.

875. *Pierre* CERISE (..1683).

Pierre Cerise, orfèvre.

876. *Jean-Baptiste* SERDOT (..1687-1688).

Jean-Baptiste Serdot, orfèvre.

Digitized by Google

877. *Pierre I* MORY (..1686-1724).
Pierre I Mory ou Maury, orfèvre, maître des métiers.

878. *Pierre* LEMPEREUR (..1689-1715).
Pierre Lempereur, orfèvre, maître des métiers.

879. *Jacques* REGNAULT (..1690-1715).
Jacques Regnault, orfèvre, maître des métiers.

880. *Simon* GOUY (..1695-1698).
Simon Gouy, orfèvre, maître des métiers.

881. *Laurent* LEFÈVRE (..1696-1720).
Laurent Lefèvre, orfèvre, maître des métiers.

882. *Louis II* CATINET (..1698-1722).
Louis II Catinet, orfèvre, maître des métiers.

883. *Pierre* PATURLE (..1698-1730).
Pierre Paturle, orfèvre, maître des métiers.

XVIII^e SIÈCLE.

884. *Simon II* LE GENTIL (..1700-1715).
Simon II Le Gentil, orfèvre, maître des métiers.

885. *Jean-Jacques* PATURLE (..1701-1717).
Jean-Jacques Paturle, orfèvre, maître des métiers.

886. *Jean-Baptiste* MORET (1702).
Jean-Baptiste Moret, orfèvre, maître des métiers.

887. *Pierre* CORAIL (..1702-1715).
Pierre Corail, orfèvre, maître des métiers.

888. *Jacques* LEFEBVRE (..1703-1715).
Jacques Lefebvre, orfèvre, maître des métiers.

889. *Pierre* BARBERET (..1704-1712).
Pierre Barberet, orfèvre, maître des métiers.

890. *Claude-André* CATINET (..1705).
Claude-André Catinet, maître orfèvre.

891. *Louis* JOANNICQUE (..1705).
Louis Joannicque, maître orfèvre.

892. *Jean-Pierre* LANTIER (..1705).
Jean-Pierre Lantier, maître orfèvre.

Digitized by Google

893. *Étienne* PORRO (..1705).

Étienne Porro, maître orfèvre.

894. *Henri* REGNARD (..1705).

Henri Regnard, maître orfèvre.

895. *Didier* ALEXANDRE (..1705-1709).

Didier Alexandre, orfèvre, maître des métiers.

896. *Jean* LEVESQUE (..1705-1709).

Jean Levesque, orfèvre, maître des métiers.

897. *Jean-Baptiste* MOREL (..1705-1711).

Jean-Baptiste Morel, orfèvre, maître des métiers.

898. *Jean-Baptiste* BERNOUD (..1705-1713).

Jean-Baptiste Bernoud, orfèvre, maître des métiers.

899. *Amable* PERRET (..1705-1715).

Amable Perret, maître orfèvre.

900. *François* CHIRAT (..1705-1718).

François Chirat, orfèvre, maître des métiers.

901. *Jacques* OLLIER (..1705-1718).

Jacques Ollier, orfèvre, maître des métiers.

902. *Hubert* RICHER (..1705-1723).

Hubert Richer, orfèvre, maître des métiers.

903. *Robert* VILLETTE (..1705-1723).

Robert Villette, orfèvre, maître des métiers.

904. *Claude* PATURLE (..1705-1727).

Claude Paturle, orfèvre, maître des métiers.

905. *Antoine* PILLET (..1705-1730).

Antoine Pillet, orfèvre, maître des métiers.

906. *Jacques* LANDOIS (..1706-1707).

Jacques Landois, orfèvre, maître des métiers.

907. *Mathieu* CHANCEL (..1710-1742).

Mathieu Chancel ou Chancey, orfèvre et joaillier, maître des métiers.

908. *Pierre II* BEAUPOIL (..1715).

Pierre II Beaupoil, maître orfèvre.

Digitized by Google

909. *Pierre* MORICEAU (..1715).

Pierre Moriceau, maître orfèvre.

910. *Jacques* PATURLE (..1715).

Jacques Paturle, maître orfèvre.

911. *Jean-Claude I* LÈBRE (..1715-1717).

Jean-Claude I Lèbre, orfèvre, maître des métiers.

912. *Pierre* LEGENTIL (..1715-1726).

Pierre Legentil, orfèvre, maître des métiers.

913. *François* SIBUT (..1715-1729).

François Sibut, orfèvre, maître des métiers.

914. *Jean-Baptiste* CARRET (..1715-1729).

Jean-Baptiste Carret, orfèvre, maître des métiers.

915. *Joseph* SIMONET (..1715-1738).

Joseph Simonet, orfèvre, maître des métiers.

916. *Denis* NESME (..1716-1727).

Denis Nesme, orfèvre, maître des métiers.

917. *Jérôme* PIERRE (..1719).

Jérôme Pierre, orfèvre.

918. *André* LE GENTIL (..1721-1722).

André Le Gentil, orfèvre, maître des métiers.

919. *Jean-Baptiste* CROCO (..1722-1723).

Jean-Baptiste Croco, orfèvre, maître des métiers.

920. *Robert* RICHÉ (..1724-1733).

Robert Riché, orfèvre, maître des métiers.

921. *Antoine* MAURY (..1725-1726).

Antoine Maury, orfèvre, maître des métiers.

922. *Jacques* CORAIL (..1725-†1733).

Jacques Corail, maître orfèvre.

923. *Jean-Marie* BLANCHON (..1729-1751).

Jean-Marie Blanchon, orfèvre, maître des métiers.

924. *Guy* GAGNIEUX (..1729-1757).

Guy Gagnieux, orfèvre, maître des métiers.

925. *André* NESME (..1730-1742).

André Nesme, orfèvre, maître des métiers.

Digitized by Google

926. *François* BERNOUD (..1730-1731).

François Bernoud, orfèvre, maître des métiers.

927. CHANCEY (..1732-1733).

Chancey, orfèvre.

928. *Jean* LIOTIER (..1734-1737).

Jean Liotier, orfèvre, maître des métiers.

929. *Antoine* CORIEUX (..1735-1754).

Antoine Corieux ou Courieu, orfèvre, maître des métiers.

930. *Jean-Mathieu* BERNOUD (..1736-1743).

Jean-Mathieu Bernoud, orfèvre, maître des métiers.

931. *Raymond* PERRET (..1737-1754).

Raymond Perret, orfèvre.

932. *César* BOIRON (..1740-1741).

César Boiron, orfèvre, maître des métiers.

933. *Pierre-Joseph* PERRET (..1744-1747).

Pierre-Joseph Perret, orfèvre, député des orfèvres.

934. *Jean-Baptiste* SERVIEN (..1744-1748).

Jean-Baptiste Servien, orfèvre, maître des métiers.

935. *Blaise* CATINET (..1745-1764).

Blaise Catinet, orfèvre, maître des métiers.

936. *Michel-Albert* VILLARD (..1746-1750).

Michel-Albert Villard, orfèvre, maître des métiers.

937. *Louis* JARRIN (..1747-1749).

Louis Jarrin, orfèvre, maître des métiers.

938. *Antoine* BRUYARD (..1748-1749).

Antoine Bruyard, orfèvre, maître des métiers.

939. *Pierre* ROZIER (..1749-1750).

Pierre Rozier, orfèvre, maître des métiers.

940. *Joseph* CHANCEL (..1749-1751).

Joseph Chancel ou Chancey, orfèvre, maître des métiers.

941. *Mathieu* BOUVIER (..1752-1757).

Mathieu Bouvier, orfèvre, maître des métiers.

942. *Pierre II* MORY (..1757-1758).

Pierre II Mory, orfèvre, député des orfèvres.

Digitized by Google

943. *François* TROY (..1757-1758).

François Troy, orfèvre, député des orfèvres.

944. *Mathieu* BERNOUD (..1757-1759).

Mathieu Bernoud, orfèvre, maître des métiers.

945. *Pierre* NESME (..1758-1759).

Pierre Nesme, orfèvre, maître des métiers.

946. *Jean-Claude II* LÈBRE (..1759-1764).

Jean-Claude II Lèbre, orfèvre, maître des métiers.

Natalis RONDOT.

L'ARCHITECTE *MARTIN FRANÇOIS.*

(1502.)

La pièce suivante n'est pas précisément un document artistique, mais elle concerne un de nos plus grands architectes-sculpteurs tourangeaux, ***Martin François,*** à qui revient l'honneur d'avoir inauguré à Tours le style architectural de la Renaissance. C'est à lui, en effet, et à son frère ***Bastien***, qu'est dû le couronnement du clocher nord de notre cathédrale, terminé en 1507.

Jusqu'à présent on n'a trouvé qu'en 1505 ***Martin François***, avec le titre de maître des œuvres de maçonnerie de l'église de Tours. Il ne l'avait pas encore, mais était simplement appelé ***masson***, lorsqu'il faisait, en 1502, la curieuse transaction qu'on va lire. Bien que le pouvoir de l'argent ait plus que décuplé depuis cette époque, on peut dire que ***Martin François*** s'est tiré d'affaire à bon marché.

« Sachent tous présens et à venir que en la Court du Roy, nostre sire, à Tours, personnellement establis, Pierre Musnier, escardeux de la paroisse de Chanceaulx, et Perinne Musnier, sa fille, de luy suffisamment auctorisée en nostre présence quant à ce, ont congneu et confessé en la dicte court avoir eu et (receu) de ***Martin Françoys,*** masson, à présent demourant audit Tours, à ce présent, la somme de huit livres dix sept sols six deniers, de laquelle iceluy ***Martin Françoys*** leur estoit tenu, et qu'il leur avoit promis paier et bailler, par appoinctement de ce jourd'huy faict entre eulx, en nostre présence, touchant un procès meu, ou

Digitized by Google

esperé mouvoir, entre ledit *Martin Françoys* d'une part, et ledit Musnier et sa dite fille d'autre part, pour raison de ce que le dit Musnier et sa dite fille disoient et maintenoient icelluy *Martin Françoys* avoir enffancté enffant à la dite Perine de ses œuvres et oppéracion, elle estant et demourant en la maison de (le nom est en blanc). »

Après quoi, le père et la fille se déclarent contents et satisfaits et promettent de garder et garantir ledit *Martin François* de tout procès et dommage pour la cause susdite.

L'acte, daté du 16 novembre 1502, est signé de Foussedouaire, notaire. Parmi les témoins se trouve *Pierre Gadier*, *masson*, très probablement le même qui deviendra trente ans plus tard l'un des architectes du château de Madrid, près Paris.

Ch. DE GRANDMAISON,
Archiviste d'Indre-et-Loire.

ACHAT PAR HENRI III DE TROIS TABLEAUX DU *TINTORET*.

(1574.)

Henri III, à la nouvelle de la mort du roi de France, son frère, quitta furtivement la Pologne pour revenir en France. Il arriva à Venise le 18 juillet 1574 et y passa plus d'un mois au milieu des fêtes. Les comptes des sommes dépensées par ce prince pendant son séjour dans cette ville existent à la Bibl. nat., ms. fr. 3321, p. 19, et l'on n'apprendra pas sans intérêt qu'on y trouve la mention suivante : *Au peintre* Tintoret *pour trois tableaux faits par le commandement de Sa Majesté cinquante écus*.....

Ces écus sont des écus d'or qui valaient environ 15 francs au poids et sept ou huit fois davantage si on les évalue à la valeur actuelle de l'argent.

Il est regrettable que le compte ne soit pas plus explicite et ne donne pas la description ou au moins les dimensions des trois tableaux commandés par Henri III au *Tintoret* et qui existent probablement encore dans le Musée du Louvre.

J. ROMAN.

Digitized by Google

JEAN JOUVENET.

Le journal *le Temps*, dans son numéro du 25 décembre 1887, a publié la curieuse note que nous reproduisons. Elle y a eu à coup sûr beaucoup plus de lecteurs qu'elle n'en aura dans ce Bulletin; son auteur ne nous en voudra pas de la recueillir ici, parce que plus tard on l'y retrouvera plus facilement.

Comme l'acquisition de Sur-Saint-Jean, à qui Voltaire donna le nom des Délices, est du 9 février 1755 et que l'acquisition de Ferney, où il s'établit aussitôt, est de novembre 1758, la lettre de Voltaire à la fille de *Jouvenet* est forcément entre ces deux dates. D'un autre côté, comme la « Liste raisonnée » est à la suite du « Siècle de Louis XIV » et que la publication est de 1752, il est probable que la lettre est plus près du commencement que de la fin du séjour de Voltaire aux Délices.

« On connaît le jugement porté par Voltaire sur *Jean Jouvenet*, dans la « Liste raisonnée des enfants de Louis XIV, des Princes de « la Maison de France de son temps, des Souverains contemporains, « des Maréchaux de France, des Ministres, de la plupart des Écrivains « et des Artistes qui ont fleuri dans ce siècle. » Il est sommaire; nous le reproduisons, en faisant observer que *Jean Jouvenet* naquit en 1647 et non en 1644 :

« *Jouvenet* (*Jean*), né à Rouen en 1644, élève de *Lebrun*, inférieur à son maître, quoique bon peintre. Il a peint presque tous les objets d'une couleur un peu jaune. Il les voyait de cette couleur par une singulière conformation d'organe. Devenu paralytique du bras droit, il s'exerça à peindre de la main gauche et on a de lui de grandes compositions exécutées de cette manière. Mort en 1717.

« Après avoir pris connaissance de ce « petit article, » Mme de Lordelot, fille de *Jouvenet*[1], écrivit à Voltaire pour lui faire part des sentiments qu'elle avait éprouvés à cette lecture; elle reçut la réponse suivante :

---

1. Bernard-Claude Lordelot, avocat au Parlement, signe l'acte de décès de son beau-père en 1717 (Jal, p. 710). C'est Jal qui a seul trouvé le nom de la femme de *Jouvenet*, Marie Baronneau, fille d'un horloger de la Reine, d'après l'acte de mariage à Saint-Germain-l'Auxerrois à la date du 20 janvier 1675.

Digitized by Google

Aux Délices, route de Genève, 1er octobre.

Madame,

Votre lettre m'a fait relire le petit article qui regarde Mr *Jouvenet*, je vois qu'il y est regardé comme *un bon peintre* quoy qu'inférieur en quelques parties à *Le Brun*. Il est vrai qu'il avoit quelquefois un coloris un peu jaune, et ce léger défaut est moindre que celuy de *Le Brun* et du *Poussin*, qui étoient souvent beaucoup trop rembrunis. Les Sept Sacrements du *Poussin* sont devenus si noirs qu'ils ne sont plus beaux aujourd'hui que dans les estampes. Chaque peintre, comme chaque écrivain, a ses défauts ; je serois très mortifié de compter parmy les miens celui de ne pas rendre justice aux grands talents. J'ay appellé Mr *Jouvenet bon peintre*, c'est un éloge que je confirmerai toujours, et je me ferai un devoir, à la première occasion, d'ajouter tout ce qui pourra servir à sa gloire et plaire à sa fille, dont j'ay reconnu tout le mérite dans la lettre dont elle m'honore.

Je suis avec respect, Madame, votre très humble et très obéissr servr,

VOLTAIRE.

« Nous possédons l'original de cette lettre inédite adressée à Mme de Lordelot, rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Germain, à Paris.

« Henry GAUTHIER-VILLARS. »

En même temps l'intéressante révélation de la lettre de Voltaire permet de revenir sur la question de la date de naissance de *Jouvenet*.

Il y a deux lignes dans la note du *Temps* où l'on fait observer que Voltaire s'est trompé et que *Jouvenet* naquit en 1647 et non en 1644. Je sais bien que, dans l'article de la *Biographie Michaud*, M. Periès a dit qu'on a confondu sa naissance avec celle de Henri Jouvenet, qu'il appelle son frère et comme lui fils de *Jean Jouvenet*. Je sais aussi que plus récemment, dans le volume XXVII de la *Biographie Didot*, publié en 1861, M. Guyot de Fère, répétant la même chose, s'étonne que la *Biographie normande* et le *Manuel du Bibliographe normand* maintiennent encore la date de 1644.

Seulement, cette dernière est celle du XVIIIe siècle. Piganiol de la Force, Moréri, d'Argenville la donnent comme Voltaire. C'est celle aussi de l'« Essai sur la vie de M. *Jouvenet*, » conservé dans ce qui reste des papiers de l'ancienne Académie de peinture et publié dans les *Mémoires inédits des Académiciens* (II, 1854, p. 23).

La première source moderne sur *Jouvenet* est le Mémoire de

Digitized by Google

M. Just Houel, couronné à l'Académie de Rouen en 1836 et qui n'a pas été imprimé; mais, après sa mort, il a été résumé par son ami M. Clogenson, dont l'article a paru dans l'*Athenæum français*, numéro du 21 janvier 1854, p. 63, et employé par M. Leroy dans son *Histoire de Jouvenet*, Rouen, 1860, in-8°. Celui-ci ne cite pas l'article de M. Clogenson qu'il ne connaissait pas, comme M. Jal en 1867, p. 709, en citant et en complétant le travail de l'*Athenæum*, ne connaît pas le volume de M. Leroy. Grâce aux recherches de M. Houel, tous les trois s'en tiennent à la date de 1644.

En réalité, Henri est bien le fils d'un Jean Jouvenet; par conséquent il est le cousin de notre *Jean* qui est fils de *Laurent Jouvenet*, frère du père d'Henri. *Jean Jouvenet*, l'illustre de la famille, est né rue des Juifs, sur la paroisse de Saint-Lô de Rouen, et voici, d'après M. Clogenson, son acte de baptême :

Le premier mai 1644, *Jean*, fils de *Laurent Jouvenet* et de Catherine Deleuze; le parrain *Jean Jouvenet;* la marraine Catherine Cannet.

Quelques-uns de ses biographes ont donné la date du 14 avril; comme il n'y avait autrefois que des actes religieux, et non d'état civil, l'acte de baptême ne dit pas la date de la naissance, et il se peut très bien que la date du 14 avril soit bonne.

En tous cas et n'eût-on pas cette preuve, la date de 1647 serait plus qu'improbable.

Je possède un exemplaire, sinon unique, au moins très rare, — je n'ai jamais vu que celui-là, — des Statuts des Peintres et Sculpteurs de Rouen, publiés à Rouen en 1715, que j'ai d'ailleurs réimprimés dans les anciennes *Archives de l'Art français* (VI, 1859, p. 179-211). Dans la liste des Maîtres vivants en l'année 1713, le premier en date est :

Jean Jouvenet l'aîné, Peintre ordinaire du Roy, ancien Directeur et Recteur de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, Pensionnaire de Sa Majesté, reçu Maître à Rouen le 21 de janvier 1658.

Avec les qualités il ne peut pas y avoir d'erreur de personne. Comme fils de Maître, il a pu être reçu de très bonne heure, à seize ans s'il est né en 1644; c'est déjà bien jeune; il n'en aurait eu que treize, s'il n'était né qu'en 1647.

De plus, comme les *Mémoires inédits des Académiciens* (II, 30), les *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, source absolument officielle et contemporaine, disent, à la date du 24 avril (IV, 245) :

Aujourd'huy, samedi 24 avril 1717, l'Académie s'est assemblée générale. Elle a appris avec douleur la mort de Monsieur *Jean*

Digitized by Google

Jouvenet, Peintre, ancien Directeur et Recteur de la Compagnie, né à Rouen, qui est décédé le cinquième du courant, âgé de soixante-treize ans.

Soixante-treize ans en 1717 auraient déjà donné la date de 1644; c'est à elle qu'il faut s'en tenir.

A. DE M.

PRIX D'OUVRAGES DE PEINTURE

PAYÉS PAR LA MANUFACTURE DES GOBELINS AU XVIII[e] SIÈCLE A FRAGONARD, TESSIER ET JACQUES.

Mémoire d'un tableau, fait pour le service du Roy, sous les ordres de Monsieur le Marquis de Marigny, commandeur des Ordres du Roy, par Fragonard, *pour l'année 1765.*

Ce tableau de 12 pieds six pouces de largeur sur 9 pieds 6 pouces de hauteur est destiné à être exécuté en tapisserie à la Manufacture des Gobelins.

Le sujet représente *Le Grand Prêtre Coresus qui se sacrifie pour sauver Callirhoe.* Estimé 2,400 l.

Je soussigné, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, certifie à Monsieur le Marquis de Marigny, Directeur et ordonnateur général de ses Bâtiments, en vertu du pouvoir qu'il m'a donné, que l'ouvrage mentionné au présent mémoire a été fait pour le service du Roy.

Paris, le 23 août 1767.

Signé : *Cochin.*

De l'ordre et en présence de Monsieur le Marquis de Marigny, Conseiller du Roy en ses Conseils, Commandeur de ses ordres, Directeur et ordonnateur général des Bâtiments, Jardins, Arts, Académies et Manufactures de S. M.; nous Ange-Jacques Gabriel, premier architecte du Roy, Inspecteur général des Bâtiments de S. M., en vertu de la déclaration du Roy du 7 juin 1708, et en présence de Messieurs les Intendant et Contrôleur général des Bâtiments, Jardins, Arts et Manufactures par Sa Majesté soussignés, avons fait la réception d'un tableau de 12 pieds 6 pouces de largeur, sur 9 pieds 6 pouces de hauteur, représentant *Le Grand Prêtre Coresus, qui se sacrifie pour sauver Callirhoé*, ledit tableau destiné pour être exécuté en tapisserie à la Manufacture Royale des Gobelins et peint par M[r] *Fragonard*, peintre du Roy pendant l'année 1765. Lequel tableau nous avons trouvé d'une belle composition et exécution.

Lesquels ouvrages de peinture, nous premier Architecte du Roy, et nous Intendant et Contrôleur général soussignés, avons arrêté à la somme de 2,400 l. Fait à Paris, le 20 septembre 1770.

Signé : *Gabriel, Billaudel et Soufflot.*

Digitized by Google

Mémoire d'ouvrages de peintures en fleurs faits pour le service du Roy en la Manufacture Royale des Gobelins par Tessier, *en 1767.*

Livré 4 dossiers et 4 fonds de fauteuils et leurs manchettes, le tout sur un fond de damas cramoisy; les dossiers composés d'un bouquet de fleurs nouées d'un ruban; sur le fond, des fleurs placées négligeamment, le tout convenu avec Monsieur *Soufflot* . . . . . 600 l.

Mémoire d'ouvrages de peinture faits pour le service du Roy, en la Manufacture Royale des Gobelins, par Jacques, *en 1772.*

Avoir fait un tableau de 10 pieds de haut sur 7 1/2 de large pour l'exécution d'une nouvelle tenture, représentant une composition très variée de différentes productions de la nature comme architecture, ornements, fleurs, paysages, animaux et jeux d'enfants, peints en couleur de bronze doré, et autres enfants peints en marbre de couleur.

Le tout arrangé symétriquement et analogue à une répétition d'un sujet de feu M. *Boucher* qui se trouve placé au milieu de cette immense composition représentant l'*Aurore et Céphale* avec tous les accessoires convenables audit sujet.

Dans le tout ensemble on trouvera, j'espère, l'aspect de nouveauté, pour ce . . . . . 2,200 l.

Le tableau de *Fragonard* est au musée du Louvre.

Tessier a été attaché aux Gobelins au moins depuis 1753 jusqu'en 1777; il composait des meubles, peignait des bordures et repeignait des modèles usés.

Jacques travaillait aux Gobelins pour *Boucher* déjà en 1757 et était encore à la Manufacture en 1775; sa spécialité était les bordures et les alentours; il était également peintre de fleurs et de meubles.

GERSPACH.

LE GRAVEUR *ANTOINE-LOUIS ROMANET* ET LE PORTRAIT DE Mme DE SAINT-VINCENT.

(1776.)

Un procès scandaleux avec le duc de Richelieu a rendu fameux le nom de la présidente de Saint-Vincent. Voici de nouveaux détails, ignorés jusqu'ici, qui donnent une triste idée de la moralité et de la délicatesse de dame Julie de Villeneuve de Vence, épouse du président de Saint-Vincent.

Digitized by Google

Désirant exploiter le bruit que ses démêlés avec le duc de Richelieu avaient fait autour de son nom, Mme de Saint-Vincent chargea son cousin le marquis de Bandol de faire graver son portrait pour en tirer bénéfice. On s'adressa d'abord à un certain *Patour* aujourd'hui bien oublié. Il avait rencontré la belle dame qui rendait visite à un comte de Pernay, alors prisonnier à la Conciergerie, visite assez singulière, on en conviendra. Mme de Saint-Vincent ne voulut bientôt plus de *Patour* et s'adressa au lieutenant de police pour faire saisir la planche commencée. Elle en commanda une autre à *Romanet*. Celle-ci fut exécutée, tirée et livrée à *Isabey*, qui se chargea de l'exploiter. Le modèle s'était réservé pour sa part soixante-douze exemplaires. La mise en vente de ce portrait causa un grand scandale; aussi la police se décida-t-elle à le faire saisir, tant chez le graveur que chez le marchand. Ce que voyant, le marquis de Bandol, qui avait été chargé par sa trop fameuse cousine de faire graver le portrait, accusé d'avoir pris l'initiative de cette commande, crut devoir protester publiquement, dans une déposition devant le commissaire, contre le rôle perfide qui lui était faussement attribué. En somme, tout ce monde-là se vaut, sauf le graveur qui a une attitude parfaitement correcte et qui s'acquitte de la tâche dont il est chargé avec tout le soin possible, car le portrait de Mme de Saint-Vincent passe pour un des meilleurs de *Romanet*.

Il y a là un curieux chapitre de mœurs du XVIIIe siècle. C'est ce qui nous décide à donner toutes les pièces de cette singulière instruction.

La procédure ne s'arrêta pas là. Un procès entre le marquis de Bandol et *Isabey* résulta des saisies opérées chez ce dernier. L'affaire fut portée au Parc Civil (22 août 1776). Mais l'issue de ce débat a peu d'intérêt.

J. J. G.

I.

Lettre de Mme de Saint-Vincent au Lieutenant général de police.

5 février 1776.

Monsieur, j'ai prié M. le marquis de Bandol, mon cousin, de vouloir bien implorer votre justice et un acte d'autorité le plus prompt, de votre part, pour faire arrêter une gravure prête à paroître, sous le nom de mon portrait, et que le graveur se propose de vendre publiquement sans y être autorisé ni par moi, ni par aucuns des miens.

Digitized by Google

Cette friponnerie a été méditée par un pintre qui avoit mon portrait et qui l'a conffié à ce graveur pendant deux mois sans que j'en sû rien. Comme je ne me suis point prêtée à ce projet indessent, je vous suplie, Monsieur, de vouloir bien envoyer un inspecteur de polisse pour faire saisir la planche et les exemplaires qui pouroit ettre tirés, ainssy que d'en arêter la distribution, s'il y en avoit quelques uns de répandus, et la deffendre. Ce graveur, qu'on m'a dit appelé *Pâtour*, loge rue Charonne, près Ste-Marguerite, dans une maison où il y a des balcons. J'espère que vous voudrés bien ordonner à l'inspecteur de faire la recherche la plus exacte chez ce graveur, de l'intimider pour découvrir plus tôt sa supercherie. On ne sauroit ajouter à l'obligation que j'en aurai et au respectueux attachement avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Vence de St-Vincent.

Ce mardi 5 février.

II.

Perquisition faite chez Patour, *graveur, sur la demande de Mme de Saint-Vincent, pour y découvrir et saisir son portrait.*

L'an 1776, le jeudi 7 mars, nous, Pierre Chénon, etc., pour l'exécution des ordres à nous adressés par M. le Lieutenant général de police, nous sommes transporté, avec le sieur Goupil, Conseiller du Roi, inspecteur de police, rue de Charenton, chez le sieur *Pâtour*, graveur en taille douce, à l'effet d'y faire perquisition de la planche gravée du portrait de madame de St-Vincent, la saisir, ainsi que les estampes, s'il y en a, et, étant monté au premier étage d'une maison à balcons appartenant à la dame Mangin, nous y avons trouvé ledit sieur *Pâtour*, qui nous a dit se nommer *Jean-Augustin Pâtour*, âgé de trente ans, natif de Paris, paroisse St-Benoît, graveur, demeurant en la maison où nous sommes. Lui avons fait entendre le sujet de notre transport; il nous a dit, qu'étant à la Conciergerie où il alloit donner des leçons de dessin à M. le comte de Pernay, qui y étoit prisonnier, il a vu plusieurs fois madame de St-Vincent dans la chambre dudit sieur comte de Pernay; il a été présent à plusieurs séances du sieur *Barthélemy*, peintre, qui faisoit le portrait de ladite dame de St-Vincent; le comparant a demandé à ladite dame la permission de la graver : elle la lui a accordée; il èn a fait l'esquisse, tant sur le portrait que de mémoire; il étoit sur le point d'en faire la planche lorsque madame de St-Vincent a retiré la permission qu'elle lui avoit donnée, refusant de la lui donner par écrit. Il nous a représenté les deux seules esquisses qu'il en a faites, qui sont presque de face, l'une tournée à droite et l'autre à gauche, au crayon rouge. Nonobstant quoi, avons fait perquisition dans les planches du sieur *Pâtour* et dans ses cartons,

Digitized by Google

par l'évènement de laquelle nous n'avons rien trouvé de relatif à ladite dame. Les deux esquisses ont été saisies et remises audit sieur Goupil, qui s'en est chargé, pour être remises au magistrat.

Signé : PATOUR; GOUPIL; CHÉNON.

(Arch. nat., liasse 685. Commissaire, Chénon père.)

III.

Saisie du portrait de M^me^ de Saint-Vincent, chez Romanet, *graveur, et chez* Isabey, *marchand d'estampes, de l'ordre du Lieutenant général de police.*

L'an 1776, le samedi 16 avril, sept heures du matin, nous, Pierre Chénon, etc., pour l'exécution des ordres de Sa Majesté à nous adressés par M. le Lieutenant général de police, nous sommes transporté, avec le sieur Goupil, Conseiller du Roi, inspecteur de police, chez le sieur *Romanet*, graveur, rue de la Harpe, à l'effet d'y faire perquisition de la planche de cuivre représentant le portrait de madame de S^t^-Vincent et des exemplaires qui pourront s'y trouver et de les saisir, et, étant entré dans la boutique du sieur *Romanet*, vis-à-vis le passage des Jacobins, nous l'y avons trouvé, et lui avons fait entendre le sujet de notre transport; il nous a dit se nommer *Antoine-Louis Romanet*, âgé de trente-trois ans, natif de Paris, paroisse S^t^-Benoît, graveur, demeurant en la maison où nous sommes, et ayant son laboratoire place de Cambrai, chez la veuve Thibout; et nous a dit que, dans le courant de décembre dernier, le marquis de Bandol est venu lui proposer de graver madame de S^t^-Vincent pour le compte de lui comparant, et le comparant ne voulut pas s'en charger pour son compte; le marquis de Bandol dit au comparant qu'il lui étoit adressé par le sieur *Isabey*, marchand d'estampes, rue de Gesvres, à qui il avoit remis le portrait de ladite dame à cet effet. Le comparant en parla au sieur *Isabey*, avec lequel il convint qu'il le graveroit moyennant qu'on lui remettroit la permission par écrit de madame de S^t^-Vincent. Le marquis de Bandol lui apporta cette permission avec le portrait. Le comparant fit la planche et en fit tirer deux cens exemplaires par le sieur Gayant, imprimeur en taille-douce, rue des Trois-Portes, place Maubert, il en remit soixante-douze au marquis de Bandol, suivant la convention portée par la permission. Depuis, le comparant a cédé sa planche au sieur *Isabey*, moyennant vingt louis, et la lui a remise avec la permission.

Nonobstant quoi, avons fait perquisition dans sa boutique et autres endroits de son occupation, par l'évènement de laquelle ne s'est trouvé qu'un exemplaire de cette estampe qui a été saisie.

Signé : ROMANET; GOUPIL; CHÉNON.

Nous sommes ensuite transporté, avec ledit sieur *Romanet*, en son

Digitized by Google

laboratoire, place de Cambrai, maison de la veuve Thiboust, au quatrième étage, où, en continuant ladite perquisition, avons trouvé le trait en crayon rouge et quatre exemplaires de gradations de forme ovale, sans bordure, lesquels ont été pareillement saisis.

Nous sommes ensuite transporté, avec ledit sieur Goupil, chez le sieur Gayant, imprimeur en taille-douce, rue des Grands-Dégrés, au coin de la rue des Trois-Portes, au quatrième étage, où nous avons trouvé ledit sieur Gayant, qui nous a dit se nommer Pierre-Joachim Gayant, âgé de trente-six ans, natif de Paris, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, imprimeur en taille douce; lui avons fait entendre le sujet de notre transport. Il nous a dit qu'effectivement il a tiré deux cens exemplaires de la gravure de madame de St-Vincent pour le sieur *Romanet;* qu'il les lui a remis et qu'il ne lui en est resté aucun, etc.

Signé : GOUPIL; GAYANT; CHÉNON.

Nous sommes ensuite transporté, avec ledit sieur Goupil, chez le sieur *Isabey*, marchand d'estampes, à l'effet d'y faire perquisition de la planche et des exemplaires qui peuvent lui rester, ainsi que de la permission qu'il doit avoir par écrit de madame de St-Vincent. Et, étant entré dans la boutique dudit sieur *Isabey*, nous l'y avons trouvé, et il nous a dit se nommer *François-Xavier Isabey*, âgé de trente-cinq ans, natif de Morteau, en Franche-Comté, marchand d'estampes, demeurant en la maison où nous sommes, etc. Il nous a représenté le pouvoir de madame de St-Vincent que lui a remis le sieur *Romanet* en traitant avec lui de la planche. Lequel pouvoir, écrit en entier et signé de la main de madame de St-Vincent, est ainsi conçu : « Je donne pouvoir à mon cousin de Bandol de faire graver mon portrait au burin, à condition que le graveur me donnera soixante-douze exemplaires, qu'il gardera la planche *pour le graveur* (lisez : *pour la gravure*); qu'il pourra vendre les exemplaires qu'il tirera pour son payement ainsi que la planche, et rendra le portrait à M. le marquis de Bandol. A Paris, le dernier de l'an 1775. Signé : Vence de St-Vincent. » Ledit sieur *Isabey* nous a aussi représenté l'empreinte du cachet de madame de St-Vincent, contenant deux écussons surmontés d'un mortier, en cire d'Espagne rouge, appliqué sur les débris d'un billet de soixante livres, dont il subsiste la date du 13 janvier 1776 avec le *bon pour* 60 livres, laquelle empreinte ledit sieur *Romanet* lui a aussi remise comme surcroît de pouvoir, ayant servi à la gravure des armes de ladite dame qui sont au pied du portrait. Ledit sieur *Isabey* nous a aussi représenté la planche et nous a observé, qu'au moyen de la double permission qu'il vient de nous remettre, il est en droit de répéter son dédommagement contre qui il appartiendra, pourquoi il fait toutes réserves. Il nous a dit qu'il ne lui reste plus aucun exemplaire de cette estampe.

Digitized by Google

Nonobstant quoi, avons fait perquisition, par l'évènement de laquelle ne s'en est point trouvé.

Le pouvoir et l'empreinte du cachet ont été paraphés de nous et dudit *Isabey*, les avons remis au sieur Goupil ainsi que la planche.

Dont et de quoi avons fait et dressé le présent procès-verbal.

Signé : CHÉNON; GOUPIL; F.-X. ISABEY.

(Arch. nat., liasse 685. Commissaire, Chénon père.)

IV.

Plainte du marquis de Bandol contre de fausses imputations de Mme de Saint-Vincent, qui l'avait chargé de faire graver son portrait.

L'an 1776, le 10 juillet, une heure de relevée, en l'hôtel et par devant nous, Charles-Alexandre Ferrand, etc., est comparu messire Ange-François-Hilaire-Auguste de Boyer de Foresta, chevalier, seigneur, marquis de Bandol, grand-croix des ordres de Malte et de Bavière, grand chambellan de S. A. S. et Éminentissime monseigneur le cardinal de Bavière, évêque et prince de Liège, demeurant en son hôtel, à Paris, rue et barrière de Vaugirard, paroisse Saint-Sulpice; Lequel nous a dit et déclaré qu'il y a environ six mois dame Julie de Villeneuve de Vence, épouse de M. le président de St-Vincent, ayant jugé à propos de faire graver son portrait, pria le comparant de vouloir bien y donner les soins nécessaires, et lui donna une permission par écrit pour faire faire cette gravure, qu'il porta au sieur *Romanet*, graveur, chez lequel il fit porter le portrait de ladite dame. Ce graveur a fait la planche, s'est conformé aux conditions de ladite permission et a, depuis, vendu cette planche à un sieur *Isabey*, marchand d'estampes, auquel il a remis la permission, ainsi que le comparant l'a appris.

Que, malgré que cette gravure ne se soit faite que du consentement et sur les réquisitions de ladite dame de St-Vincent et d'après sa permission par écrit, néanmoins ladite dame a répandu et fait répandre dans le public que le comparant l'avoit fait faire de son chef, et sans aucune permission d'elle, pour en tirer par lui un profit particulier en faisant vendre cette gravure en société avec lesdits *Romanet* et *Isabey*; que ces propos ont été tellement répandus qu'ils font la conversation actuelle des sociétés les plus respectables et des lieux publics, notamment des cafés.

Que, pour parvenir à les faire cesser et se disculper des reproches qui lui ont été faits personnellement, il a tenté de recouvrer cette permission, et a fait faire une sommation, par exploit de Stratement, huissier à cheval, du premier juin dernier, au sieur *Isabey* de la remettre à lui, comparant; que la satisfaction qu'il en a pu avoir a été une réponse dudit *Isabey* que, par respect pour les ordres du Roi et ceux de M. le Lieutenant général de police, il avoit été contraint de remettre à Me Chénon, notre confrère, en présence du sieur Goupil,

Digitized by Google

inspecteur de police, ladite permission. Il a prétendu, mais n'en a pas justifié, que cette remise étoit constatée par un procès-verbal dressé chez lui, *Isabey*, par ledit Me Chénon; en sorte que sa réponse n'a d'autre fondement qu'une allégation dénuée de vraisemblance à toutes sortes d'égards, ce qui rend cette réponse très suspecte. Et, comme les calomnies de ladite dame de St-Vincent, de ses instigateurs, fauteurs et adhérents sont attentatoires à l'honneur et à la réputation du comparant, il a été conseillé de venir nous rendre plainte contre eux, etc.

Signé : DE BOYER DE FORESTA, marquis DE BANDOL; FERRAND.

Et le 11 dudit mois de juillet, dix heures du matin, en l'hôtel et par devant nous, commissaire susdit, est comparu ledit marquis de Bandol. Lequel, en réitérant et persistant dans la plainte qu'il nous a rendue le jour d'hier, nous a, pour plus ample éclaircissement d'icelle, déclaré que la permission écrite et signée par ladite dame de St-Vincent pour faire faire la gravure contient la condition que le graveur donneroit à ladite dame soixante-douze exemplaires ou épreuves de sa gravure, et qu'au surplus, pour son payement de ladite gravure et des soixante-douze exemplaires, il garderoit la planche et pourroit vendre la gravure à son profit. De laquelle déclaration il nous a requis acte.

Signé : BOYER DE FORESTA, marquis DE BANDOL; FERRAND.

(Arch. nat., liasse 2274. Commissaire, Ferrand.)

LA GRAVURE DE LA STATUE DE LOUIS XV PAR *COCHIN*.

Au moment même où paraissait notre numéro de janvier, contenant le marché passé par *Cochin* avec le Bureau de la ville de Paris pour la gravure des deux planches représentant la place du Roi ou place Louis XV, on vendait à Lyon, dans la collection Benoît Fontaine, une lettre de *Cochin*, de quatre pages in-folio, datée de 1763, dans laquelle le graveur demandait 13,000 livres pour prix du travail en question, dont on lui offrait 10,000 livres. On a vu dans le marché passé avec la Ville qu'il obtint gain de cause.

Signalons encore une autre pièce du même artiste se rapportant également aux travaux exécutés pour la Ville. C'est la gravure par *Née*, d'après le dessin de *Cochin*, du tableau de *Hallé* représentant *Minerve annonçant la paix à la ville de Paris en 1780*.

J.-J. G.

BIBLIOGRAPHIE.

BERALDI (Henri). *Les graveurs du XIXe siècle*. 7e livraison : *Gavarni-Guérard*. Paris, Conquet, 1888, 1 vol. in-8°, 280 p. et 5 planches à l'eau-forte. — Parmi les quatre-vingt-onze artistes dont l'œuvre est passée en revue dans ce fascicule, on remarque des maîtres considérables qui ont

Digitized by Google

été déjà l'objet de monographies étendues. Sans doute, M. Beraldi ne saurait ajouter grand'chose aux catalogues déjà parus de l'œuvre de Gavarni, de Géricault, de Girodet, de Goya, de Grandville, de Grateloup ou du baron Gros; mais nous avons là, résumée sous une forme avenante, l'opinion d'un connaisseur émérite. Comme le critique connaît mieux que personne les hommes et les œuvres dont il s'occupe, cette opinion ne saurait manquer d'être d'un grand poids, et dans le présent et dans l'avenir. M. Beraldi, nous avons déjà eu l'occasion de le répéter plusieurs fois, ne dresse pas la liste complète des productions de chaque graveur; il met en valeur, tant dans son appréciation humoristique que dans le catalogue qu'il donne à la suite, les pièces saillantes, celles qui caractérisent le maître dont il s'occupe. Il y a là des pages bien curieuses sur les talents les plus différents, Grévin coudoie Goya; les frères de Goncourt font bon voisinage avec Gudin et Giacomelli. Le morceau le plus important de la livraison est tout naturellement le long et curieux article consacré à Gavarni. Il occupe à lui seul près de quatre-vingts pages. A signaler aussi les notices concernant la nombreuse dynastie des Girardet. M. Beraldi n'en compte pas moins de douze, et les notes qu'il publie sur eux seront bien précieuses pour les biographes de l'avenir, fort embarrassés, je les vois d'ici, au milieu de tant d'homonymes. Enfin, c'est une heureuse idée d'avoir joint à ces livraisons quelques spécimens de l'habileté de nos graveurs. Le septième fascicule contient des planches intéressantes à divers titres de MM. *V. Foulquier*, *Mazzou*, *Draner*, *Chauvel* et *Fantin*. L'illustration est à la hauteur du texte; c'est tout dire. — J. J. G.

Eudel (Paul). *L'hôtel Drouot et la Curiosité en 1886-1887*. Paris, Charpentier, 1888. — Ce volume est le septième de la collection. Il présente les résultats de soixante-six ventes, qui sont nécessairement les plus importantes de l'année. Il suffira de rappeler, pour donner une idée de l'intérêt de ce nouveau volume, la mise aux enchères des diamants de la Couronne, l'adjudication du trésor d'argenterie gallo-romaine trouvé à Montcornet, la dispersion de l'atelier du peintre *Vibert*, l'admirable collection de médailles du vicomte de Ponton d'Amécourt. Les ventes après décès sont les plus nombreuses; aussi ce livre offre-t-il comme une sorte de revue nécrologique des artistes, des écrivains, des savants, des amateurs disparus dans le courant de l'année. A côté des autographes de M. Baylé et de l'inépuisable collection Dubrunfaut, voici les tableaux de Karl Daubigny, le mobilier élégant de Mme Marie Heilbronn, les objets d'art de M. Molinet, les livres sur la Lorraine d'Édouard Meaume, la bibliothèque de Charles Jourdain, les débris des collections Davillier, l'atelier d'Eugène Isabey. Les noms du général Pittié, de Ch. L. Maréchal, le peintre verrier de Metz, de Frédéric Fétis de Bruxelles, de M. G. de Salverte, du baron Feuillet de Conches, de B. Jouvin du *Figaro*, de la comtesse de Nadaillac, de James Hartmann, etc., etc., fournissent successivement à l'auteur l'occasion de résumer en une courte et substantielle notice la biographie du propriétaire dont la collection est mise aux enchères. Ces courtes notes contiennent souvent de précieuses indications sur la valeur et la provenance des objets d'art vendus. Le volume se termine par sept portraits à la plume de peintres choisis parmi les artistes les plus aimés du public : *Th. Rousseau*, *Bernier*, *Gérôme*, *Bouguereau*, *Detaille*, *Benjamin Constant*, *Carolus Duran*. — J. J. G.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES MEMBRES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

L'assemblée générale annuelle des membres fondateurs de la Société de l'histoire de l'Art français s'est réunie le 13 mai 1888, à quatre heures et demie, dans la Salle des Cours de l'École des chartes, sous la présidence de M. Anatole de Montaiglon.

Après avoir ouvert la séance, le Président expose en ces termes l'état des travaux de la Société pendant l'exercice 1888 et des publications en cours d'exécution.

Messieurs,

Le rapport annuel que j'ai à vous présenter sera des plus courts; il n'a qu'à vous dire la suite et la continuation de vos travaux consciencieux et dévoués; mais c'est un mérite que de suivre et de continuer, puisque cela comporte, avec du passé, le présent et l'avenir.

J'avais espéré ne pas avoir à vous rappeler de nouvelles pertes; l'une ne remonte qu'à quelques mois, l'autre est plus que récente, et toutes deux portent sur deux personnes qui ont été membres de la Société depuis son origine et n'ont pas cessé de lui être fidèles.

La première est celle de M. Adolphe Siret, qui m'est personnellement plus sensible qu'à un autre, son père ayant été l'ami de mon père et de mon grand-père. En dehors de ses œuvres de littérateur et d'historien, de sa collaboration au Dictionnaire biographique des illustrations flamandes publié par les soins de l'Académie de Belgique, de sa longue participation à l'administration de son pays par son rôle de Commissaire d'arrondissement, c'est-à-dire de Préfet, comme nous dirions en France, il compte dans l'histoire des arts par deux grandes publications. Le *Journal des Beaux-Arts*, qu'il a fondé en 1858 et qui n'a été interrompu que par sa mort, a duré près de trente années, et s'est aussi bien occupé de l'étude érudite des artistes du passé que des personnes et des questions du présent. Son *Dictionnaire des peintres de toutes les Écoles*, qui a eu trois éditions, toujours remaniées et améliorées, est forcément et volontairement sommaire, mais il n'en est pas moins très bien informé et fort utile. C'était de plus un homme excellent; ce qu'il a fait en 1871 pour nos prisonniers en Allemagne, et qui n'a été révélé que par une note reconnaissante et émue de notre Bulletin de janvier, en est une preuve bien touchante.

Digitized by Google

La seconde perte, qui est d'hier, est celle, très subite et inattendue, de M. Castagnary, chargé de la Direction des Beaux-Arts, à laquelle l'avaient désigné ses études de Salonnier et de critique d'art. Il n'a pas eu le temps de faire tout ce à quoi il pensait; c'est à lui qu'on doit d'avoir fait réunir au Louvre les portraits des artistes français, et c'est une œuvre qu'il convient de ne pas interrompre, mais qu'il faut au contraire maintenir, en l'enrichissant et en la continuant.

Quant à nos publications, elles ont suivi, simplement et sans fracas, leur cours régulier.

Le volume de notre Bulletin pour 1887, c'est-à-dire de la publication de documents divers, a été digne de ses aînés, et terminé comme eux par une table détaillée qui est indispensable à un recueil de cette nature. Sans entrer dans le détail trop long des pièces communiquées par nos nombreux et bienveillants collaborateurs, il suffira de rappeler les curieuses notes de M. de Chennevières sur Quentin Varin, Finsonius, Daret, Levieux, et d'autres peintres provinciaux, les pièces relatives aux projets de la Restauration pour la décoration de la Madeleine, et les dépouillements de M. Natalis Rondot d'après les registres d'état civil et les archives, sur les Sculpteurs, les Peintres et les Verriers de Troyes du XIII^e^ au XV^e^ siècle, et sur les Graveurs lyonnais des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Dans le commencement du volume de 1888, sa liste des Orfèvres de Lyon, du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle, en est la suite, et ce sont des travaux précieux qu'on emploiera et qu'on citera. Notre recueil n'est pas une revue, mais une publication de documents et de sources nouvelles et de première main. C'est son caractère, comme son honneur et son utilité.

Les *Procès-verbaux des séances de l'Académie de peinture et de sculpture* se sont, dans le dernier exercice, augmentés de leur huitième volume. Il comprend onze années, et va de 1769 à 1779. Le volume IX est commencé; l'année 1780 est tirée, la copie des années 1781 et 1782 est chez l'imprimeur; ce tome IX ira jusqu'à 1787 ou 1788; par conséquent, pour arriver à 1793, il suffira du dixième volume, qui comprendra la table générale. Selon que tombera la fin de 1793, il y aura lieu de voir s'il est possible d'y joindre la réimpression des deux descriptions des Salles de l'Académie, celle de Guérin publiée en 1710, et celle de Desallier d'Argenville le fils, publiée en 1781; toutes deux en sont le complément naturel et officiel, et la seconde est plus que

Digitized by Google

rare. L'avantage qu'il y aurait à les joindre aux *Procès-verbaux*, c'est que, les noms se trouvant forcément dans la table de ceux-ci, il n'y aurait, au lieu de répéter les noms dans une nouvelle table, qu'à ajouter à la première des indications de pages. Mais, comme cela dépendra forcément de ce que la fin du texte occupera dans le dixième volume, c'est une question impossible à décider, et par conséquent inutile à discuter dès à présent.

Le dernier exercice a vu commencer une œuvre de longue haleine, la publication des Lettres des Directeurs de l'Académie de France à Rome avec les Surintendants. Il en a été question dans les rapports précédents. Le premier volume de trente feuilles, soit 480 pages, va de 1666 à 1694, et comprend le premier Directorat d'*Errard*, celui de *Noël Coypel*, le second Directorat d'*Errard* et les dix premières années de celui de La Teulière; il a paru à la fin de décembre dernier. Les onze premières feuilles du second volume, qui vont d'avril 1694 à la fin de 1695, sont tirées; celui-ci ira donc au moins jusqu'à la fin du Directorat de La Teulière en 1699; on voit par là que nous serons encore loin de 1793. Sans parler des documents qui s'ajoutent à mesure, il y a aux Archives six cartons de lettres, et le second volume, s'il y arrive, ne fera que commencer le second carton. L'intérêt de la publication est assez grand pour qu'il n'y ait pas lieu de s'en plaindre.

Il me reste à vous rappeler que nous avons aujourd'hui à remplacer un membre du Comité; le Comité propose à vos suffrages M. Maurice Tourneux; il n'est pas besoin d'insister sur sa compétence à propos de tout ce qui touche au XVIII^e^ siècle, de sa connaissance des autographes et des sources manuscrites.

Enfin je donnerai la parole à M. Guiffrey; il va vous présenter le tableau de nos recettes et de nos dépenses depuis la fondation de la Société. En voyant ce qu'elle a fait avec de faibles ressources, on voit ce qu'elle pourrait faire si elles s'augmentaient, et ce n'est pas, à coup sûr, la matière qui lui manquerait. Mais auparavant, notre Trésorier doit vous exposer l'état de nos recettes et de nos dépenses pendant l'année 1887.

M. Tuetey, trésorier, présente ensuite le rapport suivant sur la situation financière de la Société :

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le tableau de la situation financière de la Société au 1^er^ mai 1888.

Digitized by Google

Les recettes se sont élevées à la somme de			6,505 fr. 80
dont voici le détail :			
1. Souscription ministérielle au tome XIV des *Nouvelles Archives de l'Art français* (40 ex.) . . .	800 fr.	» »	
2. Souscription ministérielle au tome Ier de la *Correspondance de l'Académie de Rome* (300 ex.). .	3,000	» »	
3. Règlement de compte du libraire au 30 juin 1887	49	70	
4. Cotisations des membres (116) .	2,320	» »	
5. Vente de volumes par le trésorier.	45	» »	
6. En caisse au 1er mai 1887 . . .	291	10	
Total	6,505 fr.	80	
Les dépenses ont atteint le chiffre de			5,554 fr. 05
savoir :			
1. Frais d'impression de la *Revue de l'Art français* (t. XIV des *Nouvelles Archives*), 1887	2,323	55	
2. Frais d'impression du tome Ier de la *Correspondance de l'Académie de Rome*.	2,880	40	
3. Frais d'impression de la Table des *Mémoires inédits des Académiciens*	301	50	
4. Frais de recouvrement	20	65	
5. Lettre d'avis, avec frais d'envoi .	12	50	
6. Timbres-quittances et frais de poste	15	45	
Total	5,554	05	
Balance :			
Recettes.			6,505 fr. 80
Dépenses			5,554 05
Reste en caisse			951 fr. 75

Il ne nous semble pas inutile de faire remarquer que, sur le chiffre des dépenses marqué ci-dessus, une somme de 5,505 fr. 45, c'est-à-dire la presque totalité, s'applique à des frais d'impression et que, de la sorte, deux volumes importants se trouvent complè-

Digitized by Google

tement soldés; l'encaisse disponible, relativement considérable, couvrira une bonne partie de la dépense occasionnée par l'impression du tome IX des *Procès-Verbaux de l'Académie*, entièrement achevé, que vous recevrez pour l'exercice 1888, et il y a tout lieu d'espérer que nous pourrons, avant la fin de cette année, mettre sous presse la table si utile que nous promet notre confrère M. Stein. Si nous parvenons avec des ressources aussi restreintes à publier des travaux aussi considérables que la *Correspondance de l'Académie de Rome* et les *Procès-Verbaux de l'Académie de peinture*, c'est que, d'une part, les dépenses de pure administration ont été réduites à leur plus simple expression et que, d'autre part, notre Société a la bonne fortune de rencontrer dans la personne de son Président un dévouement et un désintéressement au-dessus de tout éloge.

A la suite de la lecture de ce rapport, les comptes de l'exercice 1888 sont approuvés et des remercîments sont votés au Trésorier et au Président.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre du Comité en remplacement de M. Georges Duplessis, démissionnaire. M. Maurice Tourneux est élu à l'unanimité membre du Comité pour une période de trois années.

Sur l'invitation du Président, M. Guiffrey expose qu'il a cherché à se rendre compte des résultats obtenus jusqu'ici par la Société. Depuis 1872, date de sa fondation, la Société compte quinze années d'existence. Pendant cette période, avec ses ressources modestes, consistant surtout en cotisations de membres dont le nombre n'a jamais dépassé cent soixante, la Société a édité les publications suivantes :

Nouvelles Archives de l'Art français	12 vol.
Bulletin de 1875 à 1878 (épuisé)	1 vol.
Revue de l'Art français (1884-85).	1 vol.
Revue de l'Art français (1886 et 1887)	2 vol.
Procès-Verbaux de l'Académie royale. . . .	8 vol.
Comptes des Bâtiments du XVI^e siècle. . . .	2 vol.
Les Maisons royales, de Félibien	1 vol.
Mémoires de Cochin	1 vol.
État civil des artistes, par MM. Lavigne et Fidière	2 vol.
La Stromatourgie.	1 vol.
Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome, tome I^er	1 vol.
Total	32 vol.

Digitized by Google

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les tables des *Mémoires inédits des Académiciens*, par M. de Montaiglon, distribuées aux Sociétaires en 1887.

Actuellement, le tome IX des *Procès-Verbaux de l'Académie* et le deuxième volume de la *Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome* sont sous presse; ils seront distribués en 1888.

Pendant les quinze années écoulées, les recettes de la Société (cotisations, souscriptions ministérielles, vente de volumes) se sont élevées à 65,500 fr. en chiffres ronds. L'impression des ouvrages distribués aux Souscripteurs a coûté 59,500 fr. Il reste en caisse un millier de francs. Les dépenses diverses indispensables, frais de copie (pour les *Procès-Verbaux de l'Académie*), frais de distribution de volumes et de recouvrement, impressions diverses, sont montées à 4,000 fr. Il faut donc compter environ 900 fr. pour les frais d'administration proprement dits, ce qui donne 60 fr. par an.

Il est difficile, on en conviendra, de faire davantage avec des ressources aussi modestes. Ce résultat est dû à la stricte économie qui a présidé à toutes les dépenses, et surtout au désintéressement absolu des auteurs qui n'ont jamais reçu aucune indemnité pour leurs travaux.

En somme, les volumes ont coûté l'un dans l'autre un peu moins de 1,900 fr. chacun, ce qui est un chiffre extrêmement réduit. Peu de Sociétés, croyons-nous, pourraient présenter des résultats aussi honorables. Si le nombre des Sociétaires s'augmentait, il ne manquerait pas d'utiles publications à entreprendre, surtout quand on aura terminé celle des *Procès-Verbaux de l'Académie royale*, qui touche à son achèvement et dont le dixième et dernier volume, contenant la table générale, sera distribué en 1889. Cette publication seule, qu'un éditeur n'eût jamais osé entreprendre, serait un titre d'honneur pour la Société.

Mais il est permis dès maintenant d'annoncer que l'achèvement de cette grande entreprise permettra de mettre sous presse, dans un bref délai, les *Lettres de Prudhon*, recueillies par M. Marcille, tout en continuant sans interruption l'impression de la *Correspondance de l'Académie de Rome* et la publication fondamentale de la Société, c'est-à-dire la *Revue de l'Art français*.

Je ne parle que pour mémoire du nombre considérable de volumes imprimés conservés en magasin. Le jour où la Société

Digitized by Google

serait plus connue, cette réserve constituerait pour elle une précieuse ressource.

Des observations qui précèdent il résulte, croyons-nous, que la Société, fidèle à son programme, n'a rien négligé pour servir la cause qu'elle représente. Sans doute, il serait fort désirable qu'elle pût étendre son action et son influence, grâce à l'augmentation du nombre de ses Souscripteurs et de ses Correspondants. Des efforts ont été déjà tentés dans ce sens. D'excellents conseils lui ont été donnés. Mais, comme tous les moyens signalés pour arriver au résultat voulu avaient pour point de départ une dépense assez sérieuse, le Comité n'a pas cru devoir s'engager dans une voie périlleuse pour ses finances. Tant que ses ressources n'augmenteront pas, il se résignera au rôle modeste qu'il a accepté avec la conscience d'avoir fait une œuvre utile et absolument désintéressée sans engager l'avenir.

L'assemblée, après avoir écouté ces explications avec intérêt et avoir voté de chaleureux remercîments à son Président pour le zèle avec lequel il dirige les deux grandes publications entreprises par la Société, les *Procès-Verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture* et la *Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome*, exprime le vœu que l'impression des *Procès-Verbaux* soit achevée dans le plus bref délai.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à cinq heures et demie.

JEAN PILLEMENT.

INVENTION D'UNE NOUVELLE FABRIQUE DE SOIE PEINTE DANS LE GOUT DES INDES.

Jean Pillement, peintre de genre, de fleurs, de paysages, de marine, et en même temps graveur, jouit d'une certaine réputation à la fin du siècle dernier, surtout dans les pays étrangers et en Angleterre, où il résida longtemps. La date de sa naissance n'est pas connue. On sait seulement qu'il était originaire de Lyon, où il revint mourir à l'âge de quatre-vingts ans passés. Tout cela manque de précision.

Pillement paraît avoir séjourné à Vienne plusieurs années, car le mémoire suivant fut envoyé de cette ville à la fin de 1763, et *Victor Pillement*, fils de celui qui nous occupe, naquit à Vienne en 1767 seulement. D'ailleurs on peut consulter, sur les nombreuses pérégrinations de l'artiste dans les pays étrangers, la dernière édition de l'ouvrage de M. L. Dussieux sur les *Artistes*

Digitized by Google

français à l'étranger. On y verra que *Pillement*, dont le Louvre n'a pas un ouvrage, a laissé de ses œuvres dans beaucoup de musées publics ou de galeries particulières de l'Europe.

Outre les curieuses indications que fournit la pièce suivante sur la vie aventureuse de l'artiste, sur ses séjours à l'étranger, sur son projet d'émigration en Russie, elle trahit chez lui une recherche constante des procédés industriels appliqués à la décoration des étoffes. Il ne faut pas oublier que *Pillement* était Lyonnais et a donné, je crois, bien que les anciennes biographies lyonnaises n'en disent mot, des modèles aux fabricants d'étoffes de soie. Quand donc les historiens accorderont-ils une place dans leurs préoccupations et leurs livres aux artistes décorateurs, aux peintres employés par l'industrie, bien autrement intéressants pour l'histoire de l'art qu'un barbouilleur de sixième ordre ou un tailleur de pierre sur lequel on disserte à perte de vue, parce qu'il a vécu au XIV^e^ ou au XV^e^ siècle?

J.-J. G.

MÉMOIRE POUR LE SIEUR *PILLEMENT*,

Peintre, dessinateur et inventeur d'une nouvelle fabrique de soye peinte dans le goût des Indes.

S'il est naturel de chérir sa patrie, ce sentiment acquiert un nouveau degré de force quand on lui peut être utile, et c'est la raison qui engage à présenter ce mémoire au Ministère, dans la confiance où l'on est, que tout ce qui peut contribuer à étendre le commerce et procurer des ressources à l'industrie fixe son attention et occupe son zèle.

Le sieur *Pillement*, né à Lion, fut élevé dans le dessein. Ses parens le destinoient aux fabriques; ce genre bornant trop le goût qu'il avoit reçu de la nature, il s'attacha à un genre plus estimé, et réussit dans la figure et l'histoire.

Un goût dévorant pour l'étude lui fit faire dans la peinture des progrès assés rapides pour être jugé digne, à l'âge de dix-sept ans, d'être attiré en Espagne. Il fit usage de ses talens avec tant de succès qu'on chercha à le fixer à Madrid; mais, après un séjour de trois ans, le désir d'acquérir de nouvelles connoissances le détermina à voyager.

Il passa à Lisbonne, où M. l'abbé de Mendaco, alors secrétaire d'État, accueillit ses talens; il l'employa même à plusieurs ouvrages et en jugea assés favorablement pour lui proposer de rester en Portugal avec une honnête pension et le titre de premier peintre du Roy; mais ces offres honorables ne purent éteindre en lui le désir de s'instruire en voyageant. Il se refusa même aux sollicitations que lui fit

Digitized by Google

faire M. le comte de Baschy de retourner en France, et luy fit répondre qu'il avoit encore bien des choses à apprendre pour être digne de sa patrie, et que, pour les acquérir, son dessein étoit de continuer à voyager. En effet, il partit pour Londres. Il y étudia le goût de la nation, et, comme il s'aperçut qu'en général on préféroit le genre de paysage à celui de l'histoire et les desseins aux tableaux, il s'adonna au dessein. Il imagina même une manière de dessiner tout à fait nouvelle, et il trouva pour cela des couleurs qui, sans avoir la solidité de celles à l'huile, en ont cependant plus que le pastel et le crayon, ayant la qualité de s'incorporer plus intimement dans le papier. Cette manière de dessiner seroit de la plus grande utilité pour les fabriques de porcelaine, et les desseins de fleurs pour celles de soyerie. Plus de trois cents planches gravées d'après les desseins du sieur *Pillement* justifient le cas qu'on faisoit à Londres de son crayon; mais ce qui est le plus flatteur pour luy, c'est que la plupart de ces desseins sont aujourd'huy dans le cabinet du Roy d'Angleterre.

La réputation que s'étoit faite à Londres le sieur *Pillement* attira sur lui l'attention des ministres étrangers, entre autres ceux de Russie et de Berlin, vu l'utilité dont ses desseins pouvoient être pour les fabriques; mais il n'écouta pas leurs propositions, quelque pressantes et avantageuses qu'elles fussent.

Le sieur *Pillement* persistant dans la ferme résolution de consacrer ses talens à sa patrie, quitta Londres, après dix ans de séjour, et projetta un voyage en Italie, aux frais duquel il destinoit les gains avantageux qu'il avoit faits en Angleterre.

Il comptoit bien retourner en France à son retour d'Italie, si une malheureuse affaire ne l'avoit obligé de porter ses pas en Allemagne.

Il y avoit cinq mois que le sieur *Pillement* étoit à Paris, vers la fin de 1761, lorsqu'une nommée Lafar, qu'il avoit connue à Londres, marchande de modes, et qui fesoit tous les ans un voyage à Paris pour son commerce, le rencontra chez un ami commun. Le sieur *Pillement* ne lui dissimula point le projet qu'il avoit d'aller en Italie et qu'il partiroit incessamment pour Lion; il partit en effet quelque tems après, et fut fort étonné d'y rencontrer ladite dame Lafar, qui lui confia qu'elle fuyoit les persécutions d'un mari libertin, brutal et scélérat, et le sieur Bonnet, son oncle, à qui ce méchant homme avoit sçu inspirer toute sa haine et sa mauvaise foy; qu'elle étoit résolue de passer avec lui à Turin, d'où elle pourroit se défendre et confondre ses persécuteurs, pourvu qu'elle fût en lieu de sûreté; et qu'elle espéroit de trouver avec lui un azile à Turin pour son fils et pour elle.

Le sieur *Pillement*, plus par compassion que par goût, consentit à voyager avec elle. Ils arrivèrent ensemble à Turin et y logèrent dans la même maison.

Le sieur Bonnet, outré de l'évasion de sa nièce, et aveuglé par les

Digitized by Google

mensonges de son mary, ayant apris que la dame Lafar étoit à Turin, se munit des recommandations les plus respectables, et vint la poursuivre comme coupable d'avoir dérobé 100,000 l. à son mari et 20,000 l. à lui, et forma une accusation de rapt contre le sieur *Pillement*.

Le ministre de Turin ne crut pas pouvoir se dispenser de faire attention aux recommandations dont le sieur Bonnet étoit porteur, et fit arrêter ladite dame Lafar et le sieur *Pillement*. Il ne leur fut pas difficile de se justifier des imputations qui leur étoient faites, et le sieur Bonnet, à qui l'on remit sa nièce pour la ramener en France, fut obligé de rendre justice à la probité et aux mœurs du sieur *Pillement*.

Loin que cette avanture désagréable aye nui à l'estime que le sieur *Pillement* s'étoit acquise à la cour de Turin, il vit au contraire que sa justification avoit ajouté aux sentiments de bienveillance dont elle l'honoroit et l'honore encore aujourd'huy.

Comme le sieur *Pillement* n'étoit allé à Turin que pour passer en Italie, il partit pour Rome. Ses études achevées, il auroit désiré revenir en France; mais, craignant d'y essuyer des suites désagréables de l'affaire de Turin, il vint à Milan. M. le comte Firmiani, informé de ses talens, luy offrit une pension de 6,000 l. pour l'y fixer; mais il préféra d'aller à Vienne, où il étoit appelé et où il est actuellement. Il y voit ses talens accueillis avec distinction par la principale noblesse. Il a déjà eu l'honneur de travailler pour L. M. Impériales, et le succès de ses premiers essays a déterminé le Ministère de Russie à luy faire faire de nouvelles propositions pour l'établir à Pétersbourg, avec les prérogatives les plus honorables, dans la place de Directeur d'une Académie de Peinture[1].

Des propositions aussi séduisantes n'ont point encore ébranlé le sieur *Pillement*, toujours résolu d'être utile à sa patrie; il veut lui devoir la fortune, et voici le détail des moyens qu'il veut mettre en usage pour l'acquérir, si le Ministère daigne l'employer.

Quoique le sieur *Pillement* ait quitté Lion dans sa première jeunesse, l'habitude qu'il avoit contractée dans les fabriques ne lui a pas permis d'en voir aucune chez l'étranger sans y faire attention.

Indépendament de son talent dans la peinture et le dessein, il a acquis en Angleterre une manière de graver, dans laquelle il pourroit former des élèves pour le paysage.

Mais l'objet de ses études qu'il regarderoit comme le plus utile au commerce est l'invention d'une impression de desseins et de fleurs colorées sur les étoffes de soye unies, supérieure à tout ce que les étoffes des Indes, nommées péquins, offrent de plus brillant. Ses cou-

1. M. Dussieux a parlé de ce voyage à Vienne, suivi d'un séjour en Portugal où *Pillement* laissa des élèves, mais dont il n'est naturellement pas question ici, puisqu'il est postérieur à la date de notre Mémoire.

Digitized by Google

leurs, en général très éclatantes, sont solides, pénètrent l'étoffe et résistent à l'eau même en frotant. Il n'employe aucun des moyens dont on se sert dans les fabriques de toiles peintes, et il imprime avec bien plus de propreté, de finesse et de célérité.

Ces couleurs peuvent être apliquées sur les satins, gros de Tours et taffetas, et, comme cette impression ne renchériroit les étoffes que de très peu de chose, on pourroit s'en promettre un débit considérable tant dans le Royaume que chez l'Étranger, que le prix des étoffes brochées rend très circonspect.

Tel est l'objet principal sur lequel ledit *Pillement* implora la protection du Ministère.

Il n'a encore pu rien savoir de la manière dont l'affaire de Turin a été terminée. Si elle l'est, il espère que le Ministère voudra bien l'aider à aller s'établir honorablement dans sa patrie.

Le sieur *Pillement* ayant consommé dans ses voyages presque tout ce qu'il avoit économisé en Angleterre, et ne vivant à Vienne que de ses talens, ne dissimule pas que, si le Ministère est dans l'intention de le rappeler en France, sa bourse luy fourniroit bien les moyens de voyager avec sa femme jusqu'à Paris, mais non pas d'y séjourner sans employ. Il désireroit donc à son arrivée à Paris être pourvu d'un poste qui le mît en état de vivre honorablement, ou d'une pension qui, sans être telle qu'il a droit de l'exiger de l'étranger qui le recherche, suffiroit néanmoins pour le faire vivre comme un artiste distingué.

On pourroit encore le charger du travail d'un certain nombre de tableaux ou desseins pour le Roy, dont le payement exact le mettroit en état d'attendre les résolutions du Ministère, s'il jugeoit à propos de donner un tems un peu considérable à la recherche des moyens les plus propres à faire fleurir la fabrique qu'il propose.

Il est naturel à un homme que ses talens ont toujours fait vivre avec aisance de craindre de faire une démarche qui le réduise à une nécessité décourageante. C'est en bon patriote et en citoyen fidèle qu'il s'adresse au Ministère, dont la sagesse abonde en ressources pour le bonheur des gens utiles, et dans l'espérance d'une réponse favorable.

Le sieur *Pillement* se présentait avec des appuis considérables. Le comte du Châtelet avait écrit de Vienne au duc de Praslin, qui, lui-même, recommanda le solliciteur à la bienveillance de M. de Marigny.

Cochin, chargé par M. de Marigny d'examiner le mémoire de *Pillement* et les dessins qui l'accompagnaient, présenta ses observations dans la lettre suivante :

Digitized by Google

Monsieur,

J'ay vû, conformément à vos ordres, le petit dessein de paysage, ensemble le mémoire envoyé de Vienne par le sieur *Pillement*, peintre. A l'égard du dessein, quoique d'une touche légère et très agréable, on n'y voit rien qui caractérise un talent particulier ni rare en France; encore moins aucune partie de l'art qui puisse faire imaginer qu'il ait les talens nécessaires pour peindre l'histoire. Dans ce paysage même, le peu de couleurs lavées qu'il y a données et la manière très commune dont il les a employées, non seulement donnent lieu de douter de la vérité de la découverte qu'il annonce d'une nouvelle manière de colorier, mais même n'indique en aucune manière qu'il connaisse les élémens du coloris, ni les véritables effets de la lumière. Il paroist donc qu'on peut ranger ce degré de sçavoir au nombre des talens agréables qui n'emportent aucune distinction. A quoy l'on peut ajouter que ce même genre de talent est exercé à Paris d'une manière fort supérieure par MM. *Gravelot* et *Peyrotte*, dont les talens vous sont connus.

Le sieur *Pillement* n'expose sans doute que la vérité lorsqu'il annonce que ses desseins ont été fort recherchés en Angleterre et que la plupart y sont placés dans le cabinet du Roy; sur quoy il est à observer que l'État des Arts en Angleterre est encore loin du degré où ils sont portés en France, et que beaucoup d'artistes dont la réputation avoit paru avec éclat à Londres, non seulement ont trouvé à Paris des talens supérieurs qui les ont éclipsés, mais même s'y sont trouvés confondus dans la foule des artistes ordinaires; ainsi, les succès en Angleterre ne font point preuve pour la France.

Quant à ce qu'il assure que la Russie le sollicite pour y établir une Académie de Peinture, sans révoquer en doute ce fait, peut-être relatif à l'extrême disette de bons artistes dans ce pays, sur l'essay qu'il a envoyé, on croit pouvoir assurer qu'il n'y paroist aucune trace des talens Académiques.

Il reste à se procurer la certitude qu'il ait, en effet, une manière de peindre les étoffes meilleure et plus durable que celles usitées en France (car, à l'égard des talens, il y a tout lieu de croire que la ville de Lion a des artistes qui les possèdent au moins au même degré). Pour le prouver, le sieur *Pillement* auroit dû joindre quelques échantillons d'étoffes peintes, afin que l'on pût les comparer à celles qui se font dans nos diverses manufactures. Jusqu'à ce qu'il ait fait cette preuve, il paroist qu'on ne peut rien prononcer sur ce sujet.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

Ce 23 janvier 1764.

Digitized by Google

BOUCHER DE VILLIERS

DESSINATEUR DES MÉDAILLES POUR LE CABINET DU ROI.

(1769.)

Document communiqué par M. Sellier.

Les « Causes amusantes et connues, » imprimées sous la rubrique de Berlin, 1769-1770, en deux volumes in-douze, ne sont ni un livre cher, ni un livre rare, ni un livre commun, mais on les rencontre peu et on ne les lit guère au point de vue de l'histoire de l'art du XVIII^e^ siècle. Mon ami, M. Sellier, y a copié un Mémoire de M. Coqueley de Chaussepierre, — on a fait de son temps beaucoup de mauvaises plaisanteries sur son nom, — et ce Mémoire mérite d'être signalé et réimprimé, puisqu'il se rapporte à un Dessinateur des médailles pour le Cabinet du Roi.

Il est fort peu connu, car on ne le trouve, à ma connaissance au moins, dans aucun Dictionnaire d'artistes. Il a pourtant été graveur, puisque avec *Cl. Roy* et *H. Van Loon*, deux autres graveurs peu connus, il a dessiné et gravé, pour un livre qui n'a pas paru, un nombre considérable de tombes de Notre-Dame de Paris découvertes lors de la démolition du chœur, en 1699. Les planches de *Boucher*, provenant de la Bibliothèque du temps du premier Empire, étaient destinées à accompagner l'ouvrage de l'avocat Charpentier, dont le premier volume, à la date de 1787, n'a jamais paru, et est plus que rare; elles sont maintenant dans le fonds de la Chalcographie du Louvre (numéros 1090-2, 1095-1102, 1105-7, 1110-2, 1115, 1117-27, 1129, 1131-2, 1135-8, 1140, 1142).

Le titre du Mémoire de Coqueley, qui en a fait une cause grasse, nous apprend que *Boucher de Villiers* a été Dessinateur du Cabinet des médailles. C'est à nos amis du Cabinet de nous dire depuis quelle époque jusqu'à quelle époque.

A. DE M.

Précis pour le Sieur Boucher de Villers, *Peintre, Dessinateur des Médailles pour le Cabinet du Roi, Demandeur, contre le Sieur C....., Apothicaire, Défendeur.*

Un Apothicaire qui s'est fait peindre ne veut pas satisfaire son Peintre. Il ne lui offre pour paiement que de mauvaises drogues. Le portrait, dit-il, n'est pas ressemblant; comme si une Partie pouvoit être Juge dans sa propre cause, ou que l'on dût s'en rapporter à un

Digitized by Google

Apothicaire pour juger de la ressemblance des visages? Si le Sieur C..... eut examiné de bien près sa prétention, il auroit vu qu'elle est absolument sans fondement, et l'auroit sans doute abandonnée sur le champ.

Fait.

Le Sieur C....., Apothicaire, vint, il y a plus d'un an, prier le Sieur *de Villers* de lui faire son portrait. Un autre Peintre, quelque tems avant, avoit déjà peint l'Apothicaire, à l'huile; mais celui-ci vouloit une miniature pour faire un brasselet à sa femme.

Le Sieur *de Villers* y consentit; mais, comme leurs occupations, qui ont des objets diamétralement opposés, ne leur permettoient pas de trouver des occasions de se réunir, le Sieur C..... proposa d'envoyer son portrait, et le Sieur *de Villers* s'engagea d'en faire une copie, pour laquelle il voulut bien se restreindre à 96 livres, que le Sieur C..... promit de lui payer.

L'ouvrage fini, le Sieur C....., qui le vint voir, le trouva bien; mais, au lieu d'un petit bonnet et d'une robe de chambre, il demanda en grâce une perruque nouée et un habit noir. Le Sieur *de Villers*, pour les 96 livres, n'étoit assurément pas obligé d'habiller et de déshabiller ainsi le Sieur C..... à sa volonté; cependant, quoique le premier portrait fût en robe de chambre, et que le Sieur C....., qui étoit d'une figure très agréable, fût très-bien en déshabillé, le Sieur *de Villers* voulut bien se prêter à lui mettre sa perruque et son habit, sans prétendre aucune augmentation au prix convenu.

Quand tout fut fait au gré du Sieur C..... et qu'il n'y avoit plus qu'à payer, son empressement se ralentit; il employa toutes sortes de délais, de défaites peu vraisemblables et de finesses maladroites pour avoir ses portraits et ne rien donner. Le Sieur *de Villers*, qui s'en aperçut aisément, l'a fait avertir dix fois, sans succès, de les retirer en lui donnant 96 livres; il n'a répondu que par des propos vagues, et a été jusqu'à compromettre le Lieutenant de Police, en se vantant qu'avec un simple placet il obligeroit le Sieur *de Villers* à rendre le portrait à l'huile et garder le portrait en miniature.

Le Sieur *de Villers* a donc été forcé de faire sommer le Sieur C..... de le payer en lui remettant les deux portraits, et, trois jours après, de le faire assigner au Châtelet aux mêmes fins.

Le Sieur C....., dans ses défenses, a dénaturé tous les faits, en convenant néanmoins du marché fait à 96 livres. Ainsi, ce marché est une chose constante entre les Parties; mais il a prétendu avoir fourni au Sieur *de Villers*[1] pour 60 liv. 9 sous de drogues, dont il a demandé

1. Il y a dans l'imprimé « au sieur C..., » qui est évidemment une faute d'impression.

Digitized by Google

la condamnation contre lui en lui offrant 35 liv. 11 sous pour le surplus, au cas que, par des gens de l'art, le portrait en miniature fût jugé ressemblant.

Le Sieur *de Villers*, par ses répliques, a rétabli les faits; il convient d'abord que le Sieur C..... lui a fourni plusieurs drogues, tant bonnes que mauvaises, détaillées dans un mémoire que le Sieur *de Villers* rapporte et qu'il a fait régler par un homme de l'art, car on sçait qu'un mémoire d'apothicaire est dans le cas, au moins autant que bien d'autres, d'être réglé; à l'égard de l'Apothicaire en miniature, il le soutient ressemblant à l'Apothicaire à l'huile, et c'est tout ce qu'il avoit promis de faire. Quelques réflexions très courtes vont lever le voile et montrer au Sieur C..... la vérité à découvert.

Moyens.

Le Sieur *de Villers* s'est engagé à faire le portrait en miniature du Sieur C....., d'après un portrait à l'huile du même Sieur C.....; la preuve en résulte de ce que le Sieur C..... lui a envoyé ce portrait à l'huile, qui est encore entre les mains du Sieur *de Villers;* le prix fut fixé à 96 livres. Le Sieur C..... en convient; l'Apothicaire à l'huile est en robe de chambre, le Sieur *de Villers* mit en robe de chambre sa miniature; le Sieur C..... voulut une perruque nouée et un habit noir; le Sieur *de Villers* s'y prêta et ne demanda rien de plus. Tous ces faits sont constans; il faut donc que le Sieur C..... lui paye 96 livres.

Celui-ci, qui voudroit avoir ses portraits et ne pas payer, s'alambique l'esprit pour trouver un remède à son embarras; il voudroit s'en tirer avec de la manne en sorte, de la casse cuite et du petit lait; assurément de la bonne casse est bonne, mais il ne suffit pas de purger son créancier pour se libérer avec lui; il lui restera toujours de l'humeur tant qu'il ne sera pas payé, et des parties d'apothicaire, enflées de moitié, n'opèreront jamais un paiement légitime.

Le Sieur C..... a promis de payer 96 livres, il ne le nie pas; il a fourni au Sieur *de Villers* pour 40 liv. de drogues; suivant son mémoire réglé, il doit donc encore 56 livres. Le Sieur C..... n'a jamais rien fait de plus clair que ce calcul, et le Sieur *de Villers* nie formellement qu'il lui ait jamais été rien fourni de plus par le Sieur C....., qui, d'ailleurs, aux termes de la Coutume de Paris, n'a plus d'action.

Aussi, se méfiant de cette ressource, il avance que le portrait ne lui ressemble pas. Mais c'est de sa part une équivoque qu'il faut éclaircir. Il est possible que la miniature ne lui ressemble pas au dernier point de perfection, et voici pourquoi. Dans tout ceci, c'est le Sieur C..... qui est *original;* les deux portraits sont *copies.* Le Sieur *Villers* s'étoit engagé, pour 96 liv., de faire ressembler le portrait en minia-

Digitized by Google

ture au portrait que lui avoit envoyé le Sieur C..... : or, le Sieur *de Villers* met en fait que l'Apothicaire en miniature ressemble, non pas peut-être à l'Apothicaire original, il ne s'y étoit pas engagé, mais très-parfaitement à l'Apothicaire à l'huile.

Une seconde raison est qu'on ne se reconnoît pas si bien soi-même, et dès là il est moins étonnant que le Sieur C..... s'y trompe.

D'ailleurs, lorsqu'on le peignit à l'huile, il avoit cinq ou six ans de moins, et possédoit alors la plus jolie figure d'Apothicaire, sans comparaison, qu'il y ait à Paris; mais le temps peut lui avoir enlevé quelqu'une de ses grâces.

Enfin, dans le portrait à l'huile, il est peint en robe de chambre, à son fourneau, près d'une cornuë, d'un récipient et de plusieurs phioles; au lieu que, dans la miniature, à cause du petit espace, tout ce qu'il y avoit de cornuë, de récipient, etc., a été supprimé, et il a voulu une perruque et un habit noir. Peut-être toutes ces différences lui ont-elles fait illusion; le Sieur *de Villers* aime à se le persuader, et voudroit sauver le Sieur C..... du soupçon de mauvaise foi, en le supposant dans l'erreur.

Mais il en faut revenir au vrai; le portrait en miniature ressemble au portrait à l'huile; le Sieur *de Villers* le soutient; la vue seule en décide. Resteroit-il du doute? Le Sieur *de Villers* veut bien consentir, quoique ce ne soit pas le cas, que des Experts donnent leur avis, si les Juges le croient nécessaire. Ces Experts peuvent se passer du Sieur C.....; ils ne doivent même pas voir l'*original;* il n'ont à juger que la ressemblance d'une *copie* à l'autre. D'après leur avis, il ne restera plus qu'à condamner le Sieur C..... au paiement de 96 livres, prix convenu et avoué, à la déduction de 40 livres et quelques sous pour les drogues que le Sieur *de Villers* consent avoir reçues, et en tous les dépens.

— Ce mémoire est de Me Coqueley de Chausse-Pierre, avocat.

Jugement de la Cause (Tome II, page x).

Il y eut un Rapport d'Experts d'ordonné, et, leur Jugement ne s'étant pas trouvé favorable au Sieur *de Villers*, il prit le parti de s'accommoder avec sa partie adverse.

Digitized by Google

PEINTRES ET SCULPTEURS

NÉS A TOULON OU AYANT TRAVAILLÉ DANS CETTE VILLE.

(1518-1800.)

Communication de M. Ch. Ginoux.

PEINTRES.

Jean Guiramand (...1518-1520[1]), « originaire de Toulon, » était peintre et sculpteur. En 1518, il sculptait sur pierre et peignait sur bois pour l'église de la Sainte-Baume (Var). En 1520, il résidait à Aix.

Barthélemy Jullien (...1573), peintre, habitant Marseille, recevait, en deux fois, des Consuls de Toulon, quarante-cinq florins pour leur part de la « veue figurée » qu'il avait faite sur les lieux, au sujet de différends survenus entre lesdits Consuls et les Syndics de la communauté de Six-Fours.

Jacques de Fouquières (...1627-1636) fut commissionné, en 1626, par Louis XIII, pour peindre les principales villes de Provence. Il arriva à Toulon vers la fin de 1627. Pendant son séjour dans cette cité, il fit deux grands tableaux représentant Toulon et ses environs, qui furent offerts en présent au Roi par les Consuls. Ces derniers chargèrent le capitaine d'artillerie Leroux, écuyer, de les accompagner et de les présenter à Louis XIII.

Georges de la Chapelle (...1638) était Normand. Il vint à Toulon au commencement de 1638 pour, de là, se rendre à Constantinople. Les Consuls profitèrent du séjour de cet artiste dans leur ville pour lui faire peindre, à l'occasion de la prochaine arrivée du comte d'Alais, gouverneur de la province, un tableau représentant l'entrée dans Toulon de ce personnage, plus quatre tableaux de bataille, des armoiries, etc.

Jean Jacques (...1639-†1672), « peintre de Paris, » s'était fixé à Toulon, où il eut plusieurs enfants. Il a souvent peint pour la

1. L'ordre chronologique adopté est celui de la date où le nom de l'artiste apparaît pour la première fois dans les archives de Toulon ou autres archives. L'ordre chronologique général sera interrompu lorsqu'il s'agira d'une famille d'artistes. La première date, lorsqu'elle n'est pas précédée de points, est celle de la naissance. La dernière date, précédée d'une croix, est celle de la mort.

Digitized by Google

communauté. En 1642, il travaillait pour la chapelle *Corpus Domini* de la cathédrale, et exécutait, vers 1655, des peintures murales dans la chapelle du château de M. de Laminois, receveur des Fermes à Toulon.

Honoré Laure (...1639-†1680), « maître peintre, » recevait, de 1639 à 1662, de la communauté des payements pour des travaux de peinture. Il fit, entre autres ouvrages, le portrait et les armoiries du cardinal de Richelieu, le portrait du duc de Mercœur, et des peintures à l'occasion du passage à Toulon de la reine Christine de Suède.

Guillaume-Ernest Grève (...1643-1656), « peintre avignonnais, » a fait, en 1643, pour la chapelle Saint-Jean de l'hôtel de ville de Toulon, un tableau assez remarquable. On voit, dans l'église de la Valette, une toile de cet artiste. Elle représente saint Dominique recevant le rosaire de la main de la Vierge, et est signée : *Guillelmus-Ernestus Grève*, 1656. On attribue au même peintre le tableau de Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre, qui est au-dessus du maître-autel de l'église de Six-Fours.

Damery (...1644), « peintre flamand, » a peint pour la cathédrale de Toulon un grand tableau où se trouvent représentés la Vierge du Mont-Carmel et les deux plus anciens évêques de cette ville, saint Honorat et saint Cyprien. Cette toile, placée dans la chapelle de la Vierge, est signée : *Damery inv. pinx.*, 1644.

Pierre Puget (...1644-1661 et 1668-1680), peintre, sculpteur et architecte. Pendant son premier séjour à Toulon (1644-1661), cet artiste a exécuté un certain nombre de tableaux d'église, parmi lesquels on cite : le *Saint Félix de Cantalice* et l'*Annonciation* qu'on voit à la cathédrale de cette ville; le *Baptême de Constantin* et le *Baptême de Clovis* qui se trouvent à Marseille; *Saint Jean l'évangéliste* avec *la Vierge dans une gloire*, *Saint Joseph*, *Saint Antoine* et *Dieu le Père*, ces quatre peintures ayant orné le maître-autel de l'église paroissiale de la Valette (près Toulon); le *Salvator-Mundi* appartenant au musée de Marseille, un *Saint-Rosaire* pour Carnoules (Var). (D'après des documents authentiques.)

François Puget (...1692-1705). Les biographes de ce peintre n'ont pu, jusqu'aujourd'hui, nous apprendre que l'année de sa mort, arrivée en 1707. Le jour et le lieu de sa naissance, ainsi

Digitized by Google

que ceux de son décès, nous sont donc inconnus. A défaut des registres de l'état civil, nous pouvons supposer, d'après certains documents authentiques, que le fils de *Pierre Puget* naquit à Toulon, ou non loin, dans les premières années qui suivirent le mariage de son père, mariage qui fut célébré dans cette ville le 8 août 1647 (Arch. comm., série GG, registre des mariages de 1647 à 1667), et qu'il se maria avec Jeanne Jourdanis, à Toulon ou à Ollioules, au plus tard en 1670. *François Puget* n'étant âgé que d'une douzaine d'années lorsque son père partit pour Gênes en 1661, il n'a pu étudier la peinture sous *Fauchier*, à Aix, que de 1668, année du retour de Gênes, à 1672, année où ce dernier mourut. Or, nous venons de voir que *François* dut se marier au plus tard en 1670. Il y a donc lieu de penser que le fils de *Pierre Puget* apprit la peinture pendant les huit années passées avec son père à Gênes. Jusqu'ici, les seules traces dont nous ayons les preuves du séjour de *François Puget* à Toulon se trouvent dans le cadastre d'Ollioules de 1692, où il est dit que ce dernier possède un jardin dans cette localité, et dans celui de 1705, année où le même acquit une terre attenant audit jardin, que Jeanne Jourdanis lui avait apporté en dot.

Jean-Baptiste de la Rose (...1646-†1687). C'est en 1646 que le nom de ce peintre se rencontre pour la première fois dans les archives de la marine. Cette année, il dirigea, en association avec Nicolas Levray, les travaux de décoration du vaisseau *le Saint-Philippe*. Il dirigea aussi, vers le même temps, l'ornementation du vaisseau *la Thérèse*, vaisseau construit, comme le premier, au port de Toulon. On trouve dans l'église Saint-Probace, de Tourves (Var), un tableau peint par notre artiste. Sur cette toile, signée et datée, sont représentés la *Vierge tenant son enfant et couronnée par deux anges* et saint Probace accompagné de deux personnages, dont un évêque. Après 1646, on ne retrouve la trace de *de la Rose* à Toulon qu'en 1663, année où il est placé, ainsi que Levray, à la tête des décorations navales de l'arsenal, et chargé de peindre « le portrait » de la galère *Capitane*. En 1667, un concours ayant été ouvert au port de Toulon pour la décoration du vaisseau de cent canons *le Royal-Louis*, *de la Rose* présenta des projets dessinés dont le devis de la sculpture seule s'élevait à 21,300 livres. La même année, notre peintre de vaisseaux fut chargé de la direction de tous les travaux de peinture de la

Digitized by Google

marine, avec le titre de maître peintre entretenu par le Roi, position qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1687. Il était né à Marseille en 1612. (Voy. notre notice biographique sur cet artiste insérée dans le *Bulletin des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne*, année 1887.)

Pascal de la Rose (1665-†1745), fils de Jean-Baptiste (*premier*), avait succédé, en 1687, à l'âge de vingt-deux ans, à son père dans l'emploi de maître peintre de la marine, et s'était marié, l'année suivante, avec Claire Sicard, d'Ollioules, près Toulon. Il termina quelques ouvrages de peinture que son père avait laissés inachevés. Pascal est celui des *de la Rose* qui, après son père, a eu le plus de talent dans son art.

Jean-Baptiste de la Rose, deuxième (...1720-1737), succéda à son père Pascal, dont il était le fils aîné, dans l'atelier de peinture du port. Avant d'être nommé maître, il avait concouru plusieurs fois aux adjudications d'ouvrages de peinture pour les vaisseaux. Il figure sur les registres du port de 1720 pour un payement de travaux faits en association, et y est qualifié de « peintre de cette ville. » En 1724, alors qu'il n'était que second maître, il offrit de donner les leçons de dessin aux élèves et apprentis de l'atelier en remplacement de son fils, qui devait se rendre à Rome.

Joseph-Antoine de la Rose (...1738-†1771) était fils cadet de *Pascal*. En 1738, il fut nommé « maître à dessiner » des gardes ou élèves de la marine, place qu'il occupait encore en 1747, aux appointements de 66 livres 13 sols par mois. Né à Toulon en 1701, il s'y maria en 1746 et y mourut en 1771. En 1716, alors qu'il n'était qu'apprenti, il recevait des payements pour des travaux de peinture exécutés dans l'arsenal. En 1767, on le retrouve exerçant son art en ville. Il eut un fils du nom de Pierre.

Alexandre de la Rose (...1738-1745), fils de Jean-Baptiste, deuxième, fut nommé, en 1738, maître peintre, place qu'il ne conserva que deux ans; il resta en sous-ordre après avoir été remplacé par *Lhermitte*, en 1740, et fut mis à la retraite en 1745. Il était né à Toulon en 1698, et de bonne heure, en 1822, il avait été nommé sous-maître peintre entretenu. On l'avait chargé d'enseigner le dessin aux élèves et apprentis peintres. En 1724, il alla à Rome, aux frais de la marine, pour se perfectionner. L'année où il fut nommé sous-maître, il obtint des travaux de peinture

Digitized by Google

mis en adjudication. *Alexandre* et *Joseph de la Rose* fréquentèrent *Joseph Vernet*, le célèbre peintre de marine, pendant son séjour à Toulon.

Louis Le Norre (...1652-1653), « maître peintre, » recevait, les 22 octobre 1652 et 30 janvier 1653, des payements pour des travaux de peinture faits pour la chapelle de *Corpus Domini*.

Auzière (...1653) avait peint pour la communauté, en association avec *Jean Jacques*, un portrait du duc de Mercœur, ainsi que d'autres ouvrages, à l'occasion de l'entrée à Toulon de ce gouverneur. Ils reçurent en deux fois, les 5 et 23 juin 1653, pour ces travaux, trois cent treize livres.

François Jacques (...1657) avait peint les armoiries de Mgr le premier président pour être placées sur la porte de sa maison. Le 8 mai 1657, sa veuve recevait quatre livres dix sols pour prix de ce travail.

Pierre Mignard (...1657-1658). On attribue à *Pierre Mignard*, dit le Romain, un vaste tableau représentant l'*Assomption de la Vierge*. Cette toile porte le monogramme M R, disposé sur une petite pierre rectangulaire placée à dessein au bas et dans un angle. Il est certain que cette peinture a été faite en 1657-1658, c'est-à-dire au moment où l'on terminait la chapelle de la Vierge, sous la coupole de laquelle elle se trouve encore. On n'a pas oublié que *Mignard*, rappelé d'Italie par le Roi, arriva en France en 1657, et n'alla à Paris que l'année suivante, après avoir séjourné en Provence.

Lefeleu (...1667) recevait, le 3 juillet 1667, du trésorier de la confrérie de *Corpus Domini*, 126 livres pour le prix de la peinture d'une bannière.

Denis Herpin (...1679), peintre, résidait à Toulon en 1679. Il avait fait son apprentissage à Paris, où il était né en 1654. On trouvera plus loin un autre peintre de ce nom.

Louis Jullien (...1680) exerçait son art à Toulon, sa ville natale, pendant la seconde moitié du XVII^e^ siècle. En 1680, il fut nommé d'office, par le juge d'Ollioules, pour estimer en valeur les tableaux de la collection du seigneur François de Boyer, président à la Cour des comptes, qui venait de mourir. En 1682, 1684, 1686, 1687, il passait des marchés avec la marine pour des travaux de peinture sur les vaisseaux.

Digitized by Google

Garcin (...1682-1683), peintre, concourait, en 1682-1683, à la décoration des bâtiments de mer. Il figure sur les états de la marine comme entrepreneur.

Jean-Baptiste Nonard (...1682) obtenait, en 1682, à l'adjudication, des travaux de peinture pour les vaisseaux.

Noël (...1682) était fixé à Toulon et y peignait, en 1682, pour la marine du Roi.

Pierre Flour (...1682-1720) a travaillé, de 1682 à 1720, pour la marine de l'État. En 1697, il peignait pour la chapelle du Saint-Sacrement de la cathédrale les « armes » (un calice surmonté d'une hostie, avec deux anges en adoration) de cette chapelle.

Joseph Barbaroux (...1682-1696), « maître peintre, » figure sur les états de payements de la marine, de 1682 à 1696.

Bernier (...1682-1683) recevait, en 1682-1683, des payements de la marine pour des travaux de peinture obtenus à l'adjudication. (Ce *Bernier* serait-il le même que celui qui, en 1644, avait peint le tableau de l'autel de l'*Enfant-Jésus* pour l'église Saint-Probace à Tourves (Var), église achevée la même année par un architecte toulonnais?)

P. Cheillan (...1682) exerçait son art à Toulon et entreprenait, en 1682, des peintures décoratives pour les vaisseaux de guerre.

P. Duperroy (...1682) figure sur les registres du port de 1682, année où il obtint des ouvrages de peinture mis en adjudication.

Jean Volaire (...1682-†1721) est le plus ancien des peintres de ce nom. Il était élève de *Puget*. Il naquit à Toulon et s'y maria, le 3 février 1682, avec Marie Grand. Sur les états de payements de la marine, de 1682 à 1716, on voit figurer *Jean Volaire* comme entrepreneur de peinture. Sur l'autel des Trépassés de la paroisse Saint-Louis, on voit un tableau où se trouvent représentées la *Vierge tenant son fils mort sur les genoux* et d'autres figures. Cette toile, qui porte le nom de *J. Volaire*, a été donnée en 1723.

Jacques Volaire (...1685-†1768), fils de *Jean*, naquit à Toulon le 12 décembre 1685, s'y maria en 1711 avec Marie Jacques, et en 1722, après la mort de cette dernière, avec Marie Serres. On lui connaît plusieurs fils qu'il eut de ses deux femmes. Il mourut

Digitized by Google

dans sa ville natale le 20 avril 1768, âgé de quatre-vingt-un ans. Il a beaucoup travaillé pour la ville, dont il a été un des peintres officiels, et pour les églises. Jusqu'ici, nous n'avons pas rencontré son nom parmi ceux des peintres qui ont travaillé pour la marine. Le seul ouvrage conservé de *Jacques Volaire* est un tableau de 4 mètres 8 de largeur sur 2 mètres 64 de hauteur qu'il a fait en 1645 pour être placé à l'entrée de la chapelle de *Corpus Domini* de la cathédrale. Ce tableau, qui représente l'*Adoration du Saint-Sacrement par des anges*, se trouve aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge.

Pierre-Jacques Volaire (...1729-1784) était fils de *Jacques* et de Marie Serres, et était né le 30 avril 1729. On l'appelait *Volaire fils* pour le distinguer de son père. En 1755, on le trouve réparant les deux grands tableaux de la chapelle de *Corpus Domini*, et peignant le soubassement de la même chapelle. Pendant son séjour à Toulon (1654 à 1656), *Joseph Vernet* s'attacha le jeune *Volaire* pour l'aider dans ses tableaux des ports de France. Après avoir quitté *Vernet*, notre jeune peintre se rendit à Rome, où il séjourna de 1664 à 1668. Il travailla beaucoup dans cette ville, et fut reçu membre de l'Académie de Saint-Luc. Après avoir quitté Rome, il visita plusieurs villes d'Italie et s'établit à Naples où il mourut. En 1784, il se trouvait encore dans cette capitale où il s'était acquis une grande réputation pour ses tableaux de marines et de paysages, et où on l'avait surnommé le chevalier Volaire. *Joseph Vernet*, qu'on peut considérer comme son principal maître, le tenait en grande estime, le qualifiait de chevalier et continua ses relations avec lui jusqu'à sa mort. On ne connaît, à Toulon, aucune œuvre de ce peintre.

André (?) *Volaire* (...1774-1784) peignait, en 1774, pour la paroisse Saint-Louis (chapelle des pénitents bleus), et, en 1782, pour la marine. Il se trouvait à Paris en 1784, année où son nom se trouve sur la liste des membres correspondants de l'Académie de Marseille. De cette capitale il se rendit à Rouen, muni d'une lettre de recommandation pour *Descamps*, peintre, écrivain, directeur de l'Académie de peinture et de sculpture de cette ville. Cette lettre lui avait été remise par *Joseph Vernet*, à qui il avait été recommandé par son frère *Jacques*, dit le chevalier Volaire.

Volaire (demoiselle) réussit assez bien dans la peinture; elle a

Digitized by Google

fait des portraits. En 1787, elle était chargée de travaux peu importants pour la paroisse Saint-Louis.

Jean Vanloo (...1682-1692). Les Vanloo, originaires des Pays-Bas, s'étaient fait naturaliser Français. *Jean* avait obtenu, en 1671, un des prix de l'Académie de Paris. Il figure sur les états de payements du port de Toulon, de 1682 à 1692. Il a exécuté pour le compte de la marine des travaux de peinture historique et d'ornements. On voit, dans l'église paroissiale Saint-Louis, une charmante *Fuite en Égypte* signée *J. Van Loo* (*sic*), bien qu'on rencontre toujours écrit en un seul mot, en Provence, ce nom patronymique. De sa femme, Geneviève Gay, il eut au moins six enfants, parmi lesquels *Joseph*, en 1686, tous nés à Toulon et baptisés à la paroisse Sainte-Marie.

Abraham-Louis Vanloo (...1682-1684). *Louis* (prénom sous lequel il est le plus connu) était fils de *Jakob* et frère aîné de *Jean*, dont il vient d'être parlé. En 1671, il avait remporté un des prix de l'Académie de Paris. Nous le trouvons à Toulon en 1682, exécutant des travaux de peinture pour la marine. L'année suivante, il se marie à Aix avec la fille du sculpteur *Jacques Fossé*. Le 26 novembre 1684, un travail de peinture pour la décoration du logement de l'intendant de la marine ayant été mis aux enchères au rabais, ce fut *Louis Vanloo* qui en fut l'adjudicataire. Dans la chapelle de l'hôpital de la marine, on voit un tableau de grandeur naturelle signé : *Louis Vanloo*. Sur cette toile est représenté *Saint Dominique recevant le Rosaire des mains de la Vierge*, qui tient son bambino et est entourée d'anges. Dargenville, qui confond *Louis* avec son fils *Jean-Baptiste*, attribue au premier le tableau de *Saint François* qu'on voit dans l'église Saint-François-de-Paule. Cette toile nous semble être de la main du dernier. *Louis* mourut à Aix en 1712, âgé de soixante-deux ans.

Jean-Baptiste Vanloo (1684-†1745) était fils d'*Abraham-Louis*. Il vint à Toulon dans les premières années du XVIII^e^ siècle, et y exécuta deux tableaux qui le firent connaître avantageusement. En 1706, il se maria dans cette ville avec Marguerite Brun, fille de Michel Brun, avocat distingué de Toulon (Arch. comm., registre de l'état civil). Il eut plusieurs enfants. On attribue à *Jean-Baptiste* le tableau du *Triomphe de l'Église* qui se trouve placé dans la chapelle de *Corpus Domini* de la cathédrale. Nous

Digitized by Google

pensons que le plafond sur toile de l'église de la Miséricorde est du même artiste.

Louis-Michel Vanloo (1707-†1771), fils aîné de *Jean-Baptiste*, est né à Toulon le 2 mars 1707. En 1725, il remporta le premier prix de l'Académie de Paris, et devint membre de cette Académie en 1733. Il fut premier peintre du roi d'Espagne. Revenu à Paris, il peignit le portrait de Louis XV. Il vécut quelque temps avec son père à Toulon. L'archiviste Henry et Jal lui attribuent quatre tableaux faits pour la chapelle de l'hospice civil, lors de ses débuts, sans doute. On voit, dans la chapelle de l'hôpital de la Miséricorde, une suite de tableaux de grandeur demi-nature qui ont dû être peints par les derniers *Vanloo*.

Joseph Vanloo (1686...). Nous avons vu qu'un *Joseph*, fils de *Jean*, est né en 1686 (le 3 juin) à Toulon. N'ayant pas rencontré d'autre *Joseph Vanloo* parmi les enfants de *Louis*, nous en avons conclu que le *Joseph* né en 1686 était bien fils de *Jean* et le graveur, connu à Aix, dont nous avons vu une composition gravée représentant les armoiries de Henry de Thomas, marquis de la Garde, armoiries accostées de deux lions et de deux anges tenant chacun une corne d'abondance d'où s'échappent des pièces de monnaie que reçoivent, au-dessous, les indigents dont il fut le père. *Joseph* a gravé, d'après *Arnulphi*, le portrait de *François de Cormis*.

Marguerite Vanloo-Brun (...1706), fille de l'avocat Michel Brun, de Toulon, avait épousé, en 1706, *Jean-Baptiste Vanloo*. Aidée des leçons de ce dernier, elle devint habile dans la miniature et peignit, dans ce genre, des portraits et des compositions. Nous avons vu de cette artiste, à l'exposition régionale des Beaux-Arts de Marseille, en 1861, une *Adoration des bergers* exécutée sur vélin et provenant du cabinet de M. Castellan, président à la Cour d'appel d'Aix.

Laurent Jacques (...1682), peintre, ne nous est connu que parce qu'il figure, comme fournisseur du cautionnement nécessaire à *Christophe Veyrier*, dans le contrat par lequel les recteurs de la chapelle de *Corpus Domini* confièrent à ce dernier, au prix de dix mille livres, la décoration de cette chapelle.

Louis Isnard (...1682) peignait, en 1682, pour la marine de l'État, à la suite d'une adjudication qui lui était restée.

Digitized by Google

Barthélemy Gairouard (...1682-1715) exécutait, de 1682 à 1691, des peintures sur les vaisseaux du Roi. En 1715, il recevait cent livres pour avoir peint et doré le Clédis de la chapelle de *Corpus Domini* de la cathédrale. Il s'était marié à Toulon en 1674.

Gavoty (...1682-1692), « peintre de Toulon, » obtenait à l'adjudication, de 1682 à 1692, des travaux de peinture pour le port.

Louis Imbert (...1683-1691) exécutait, de 1683 à 1691, pour la marine de l'État, des peintures décoratives.

L. Herpin (...1684-1691) se présentait, en 1684, avec trois autres peintres, à l'adjudication des décorations à faire dans la maison royale. En 1691, il peignait les vaisseaux.

Pierre Vermeil (...1686-1698) obtenait, de 1686 à 1698, à l'adjudication des travaux de peinture décorative pour les navires de l'État.

Alexandre de France (...1688-1695) passait marché, le 20 février 1688, avec la marine, pour un tableau de *Sainte Barbe* destiné à la chapelle de la poudrière de Lagoubran. En 1691 et 1695, cet artiste était adjudicataire de travaux de peinture pour les vaisseaux.

Gayetan Vermelle (...1689-1698), « de la ville de Messine, » se mariait, le 24 juillet 1689, avec Thérèse Gairouard, de Toulon. On le trouve, en 1696 et en 1698, peignant les vaisseaux du Roi.

Ignace Vermeil (...1691-1695), peintre, travaillait, en 1691 et 1695, à des décorations pour les vaisseaux. (Ignace et Pierre ont pu être parents ou compatriotes de Gaëtan, qui a signé *Gayetan Vermelle* dans son acte de mariage.)

Pierre Jacques (...1691), « maître peintre, » exécutait, en 1691, pour la marine de l'État, des travaux de peinture obtenus à l'adjudication.

Caravaque (...1691) avait, en 1691, une entreprise de travaux de peinture pour la marine royale.

Decurez (...1691) obtenait, en 1691, à l'adjudication, des travaux de peinture décorative pour les vaisseaux du Roi.

François Flour (...1692-1721), « maître peintre, » recevait, à

Digitized by Google

la suite d'une délibération du Conseil communal du 1er décembre 1692, la somme de soixante-quinze livres pour avoir passé un vernis sur les *Cariatides* et les autres parties du portique de *Puget*. Il possédait, en 1721, une campagne dans le terroir de la Garde.

Blanc (...1695) exécutait, en 1695, des peintures décoratives pour les navires de l'État.

Leviesme (...1696) avait, en 1696, une entreprise de peinture pour la marine.

Romain (...1696) peignait, en 1696, sur les vaisseaux du Roi.

Joseph Jesse (...1696-1726), de Toulon, travaillait, de 1696 à 1720, pour la marine. En 1697, il peignait, pour la chapelle de *Corpus Domini* de la cathédrale, des écussons représentant le Saint-Sacrement soutenu par deux anges. Il fit, en 1726, le modèle des broderies de l'habit du bedeau de cette chapelle. Il était né en 1668.

Charles Sicard (...1716), « peintre entretenu de la marine, » recevait, en 1716, des payements pour des travaux de peinture.

Castillon (...1720), « maître peintre, » travaillait, en 1720, pour la marine royale.

Philippe Caussemille (...1720), « peintre de Toulon, » figure sur les états du port de 1720. A cette date, il exécutait des travaux sur les vaisseaux.

Jean-Baptiste Achard (...1718-1725), « peintre du lieu de Correns » (Var). On trouve, dans les comptes trésoraires, qu'il lui était payé la somme de 365 livres 12 sols 3 deniers pour deux tableaux « qui avaient été faits » pour la chapelle de *Corpus Domini* de la cathédrale, l'un (attribué à *Jean-Baptiste Vanloo*) représentant le *Triomphe de l'Église*, l'autre (par *J.-B. Achard*) le *Sacrifice de Melchisédec*, ainsi qu'il résulte de la convention, mandats et acquits de l'année 1718. En 1725, le même *Achard* peignait, pour ladite chapelle, vingt-quatre écussons.

Jacques Docenaud (...1720) vivait à Toulon dans la première moitié du XVIIIe siècle et y peignait pour la marine. En 1720, il recevait des payements.

Kapeller (...1729-1777) se trouvait à Toulon en 1729, et y

Digitized by Google

exécutait des « peintures, devises et inscriptions » pour l'arc-de-triomphe que la communauté, à la suite de la délibération du 15 septembre, faisait ériger à l'occasion des réjouissances pour la naissance de monseigneur le Dauphin. En 1777, cet artiste devint directeur-recteur de l'Académie de peinture de Marseille, après en avoir été l'un de ses fondateurs. Il a formé de bons élèves.

Gaspard Doumet (1720-†1795), peintre du Roi, fut fait maître peintre de l'arsenal, à la mort d'*Arnaud* arrivée en 1767. On eut l'idée, en 1789, de le nommer maître sculpteur, mais son grand âge ne lui permit pas de servir plus longtemps. Il peignait très bien à la gouache. Il sculpta pour des villes voisines, en 1762, un *Saint Christophe;* en 1773, un *Saint Roch*. Dans ma collection de dessins se trouvent deux projets de sculpture de la main de cet artiste; ils représentent, en buste, un *Saint Laurent* et une *Sainte Madeleine;* on y trouve aussi des académies au crayon rouge, faites dans son jeune temps. *Doumet* fut mis à la retraite le 1er avril 1789, après cinquante-quatre ans de services. En récompense de ses longs et bons services, il lui fut accordé une retraite aussi forte que sa paye annuelle.

Zacharie-Félix Doumet (1761-†1818), Toulonnais, ainsi que son père, débuta comme élève dans l'atelier de peinture du port. Il s'était fait par ses talents une position relativement brillante; dans une de ses lettres, il est dit que ses entreprises de peinture pour la marine lui permettraient d'accroître son patrimoine. En 1792, *Doumet,* qui était lettré, estimé de ses chefs et vénéré des ouvriers du port, fut délégué à Paris avec trois autres employés de l'arsenal, pour solliciter du Gouvernement une amélioration dans le salaire de ces derniers. Il se maria, en 1793, avec une fille de la famille patriarcale des Julien; mais, peu après, sur les sollicitations pressantes de sa jeune femme, affolée à la suite de violences commises dans la ville, il abandonna le port pour émigrer. Il se rendit en Corse, et trois ans après à Lisbonne, où il fut employé dans les bureaux du génie comme dessinateur. Il rentra à Toulon en 1806, après treize ans d'exil volontaire. Après avoir professé dans sa ville natale et au collège de Draguignan, il mourut dans cette dernière localité en 1818, laissant quatre enfants. En 1813, il peignit le tableau de *Saint Roch* qu'on voit dans la chapelle du Lazaret. Il a peint à la gouache des marines et des paysages.

Digitized by Google

Simon Julien (1735-1798). Après avoir étudié à Toulon, sa ville natale, puis à Marseille, où il assista, en 1752, à l'établissement de l'Académie et y obtint un prix l'année suivante, il se rendit à Paris, contre la volonté de sa famille. Peu avancé dans la peinture, il se vit réduit, dans les commencements, son père s'obstinant à ne pas lui envoyer de l'argent, à faire le commerce des gravures. Prix de Rome en 1763, il fut nommé membre de l'Académie en 1779 et professeur en 1790. Il fit plusieurs séjours à Toulon et y travailla. Le musée de cette ville possède, de cet artiste, deux grandes esquisses peintes : la *Mort de Virginie* et le *Triomphe d'Aurélien*. On voit chez son petit-neveu, M. Auguste Julien, le portrait de *Simon Julien*, peint par lui-même, et les portraits, dans un seul cadre, de son père et de sa mère.

Laurent Julien (...1764-1799). Il était frère cadet de *Simon*. Il séjourna à Rome pour se perfectionner. Il s'y trouvait en 1764. De 1778 à 1793, il a été professeur de dessin des gardes de la marine, puis aux Écoles centrales et au collège de Toulon, sa ville natale. On voit à la cathédrale un *Saint Charles Boromée avec des anges;* ce tableau est signé : *Laurent Julien*, 1765. On trouve, chez une de ses petites-nièces, une copie réduite de la *Transfiguration de Raphaël*, faite par ce même artiste, à Rome, en 1764.

P. Panon (...1740-1752) exerçait son art à Toulon dans le XVIII^e^ siècle. Le tableau de la *Mort de saint Joseph*, qu'on voit dans la chapelle de l'hospice civil, est de cet artiste; il est signé : peint par *Panon*. Le nom de *Panon* figure, en 1752, sur la liste des professeurs de l'Académie de Marseille.

Joseph Lhermitte (...1740-1760) fut envoyé au port de Toulon, en 1740, pour remplacer, comme maître peintre, *Alexandre de la Rose*, qui resta en sous-ordre. *Lhermitte* fut mis à la retraite en 1760, après vingt ans de services dans ce port. Il avait assisté, comme témoin, au mariage du sculpteur *Verdiguier*.

F. David (...1750) fit, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, le grand tableau ovale, à cadre orné, qu'on voit dans la chapelle de Saint-Joseph de la cathédrale, et qui représente le *Baptême de Constantin*. Cette toile est signée : *F. David*.

Jean-Louis Panisse (1750-†1842). Après avoir étudié à Toulon, sa ville natale, et obtenu, en 1771, un prix à l'Académie de

Digitized by Google

Marseille, il alla à Rome. Entre autres études, il fit, dans cette capitale, une copie, de grandeur de l'original, du tableau de l'*Enlèvement des Sabines*, ouvrage de *Pietre de Cortone*. Il devint professeur de peinture à l'Académie de l'Arcade de la même capitale. En 1789, *Panisse* était dessinateur du Génie à Toulon, et, pendant la tourmente révolutionnaire de cette époque, il joua dans cette ville un rôle actif assez important; il était membre et orateur du Comité des sections permanentes. En 1793, il émigra; il se rendit à Naples, puis à Gibraltar. De retour de son exil, vieilli et abattu, pauvre, après avoir été dans une aisance relative, puisque, en 1785, il avait souscrit pour neuf mille livres à un emprunt communal, il accepta la place d'archiviste de la préfecture du Var. Il occupa cet emploi jusqu'en 1811, année où il fut nommé Garde du Génie à Toulon, et employé, en cette qualité, aux dessins de fortification et de topographie. Il conserva cet emploi jusqu'à sa mort, arrivée en 1842. On ne connaît aucun ouvrage de peinture de cet artiste. Il a écrit une histoire de la Révolution à Toulon, qui est restée inédite.

Jean-Baptiste Dubreuil (...1753), « peintre de la ville de Toulon, » exerçait son art dans cette ville, en 1753. A cette époque, il possédait une campagne dans le territoire de la Garde.

Joseph Vernet (...1754-1756). Ce célèbre peintre de marine vint à Toulon le 29 septembre 1754, et y séjourna jusqu'en juin 1756. Il peignit plusieurs Vues de cette ville. Il s'était lié d'amitié avec les peintres toulonnais *Alexandre* et *Joseph de la Borde*, et connut *Simon Julien*. En quittant Toulon, il emmena avec lui le jeune *Jacques Volaire* pour qu'il continuât à l'aider à peindre ses ports de France.

Vincent Barnouïn (1760-†1793) mourut à Toulon, sa ville natale, d'une manière tragique; à la suite d'une fausse accusation, il fut conduit à la fusillade. En 1782, il avait été nommé maître de dessin à l'école des gardes de marine. Cette même année, il recevait des payements pour des travaux de peinture exécutés dans le port. Les années suivantes il peignit, pour la paroisse de la Garde, un vaste tableau. On attribue à cet artiste la *Sainte Famille* de l'église de Six-Fours-le-Vieux.

Joseph-Lazare Guiran (...1767) exerçait l'art de la peinture, à Toulon, en 1767.

Digitized by Google

Joseph Abraham (...1767-1785) figure, en 1767, sur la liste des peintres, non en jurande, de la ville. En 1785, il se présentait comme candidat à la place vacante de géomètre-architecte, emploi qu'obtint Louis Vottier.

Antoine Charpin (...1767) était peintre à Toulon en 1767.

Jean-Joseph Panisse (...1767) était établi à Toulon en 1767 et y peignait. Ce *Panisse* doit être le père du peintre *Jean-Louis*, né en 1750.

Augustin Bertier (...1767) résidait à Toulon en 1767 et y cultivait la peinture.

Hugues Sapia (...1767). Comme des précédents peintres, nous ne connaissons aucune œuvre de cet artiste, mais nous savons qu'il exerçait son art à Toulon en 1767.

Joseph Brunel (...1767) ne nous est connu que parce qu'il figure sur la liste des peintres établis à Toulon en 1767, liste qui renferme les noms de *Joseph* et *Alexandre de la Rose*.

Joseph Garron (...1767), peintre, exerçait son art à Toulon en 1767.

Jacques Taurel (...1767-1820), de Toulon, cultivait, en 1767, la peinture dans cette ville. Il a exposé, de 1800 à 1820, des tableaux aux salons de Paris, parmi lesquels on cite : la *Mise à la mer d'une barque par des pêcheurs;* les *Ruines du Colysée à Rome;* un *Combat naval;* des *Marins naufragés en pleine mer;* une *Vue de la rade de Toulon au moment du départ du général Bonaparte pour l'Égypte;* une *Tempête*.

Arnaud (1760-†1767), peintre du Roi, succéda à *Lhermitte* dans la maîtrise de l'atelier de peinture du port. On ne connaît aucune œuvre de cet artiste.

Joseph Varangot (...1767), « peintre de Toulon, » exerçait son art dans cette ville.

Jacques Achard (...1767). On trouve le nom de *Jacques Achard* sur une liste de peintres résidant à Toulon en 1767.

H. Gueit (...1772), dont on a vu des académies datées de 1772, était bon dessinateur. Il a fait le portrait en grand de son maître *Gaspard Doumet*. Il devint contre-maître peintre dans l'arsenal.

Digitized by Google

Bollot (...1772) était également élève de *G. Doumet*. Nous ne connaissons de lui que des académies signées.

Joseph Bordes (1773-1830), « de Toulon, » avait appris les premiers éléments de la peinture dans l'arsenal. Il se rendit à Paris et entra dans l'atelier d'*Isabey*. On lui doit un grand nombre de portraits à l'huile et en miniature et des lithographies. Cet artiste a exposé aux salons de 1819, 1822, 1824.

Favel (...1782) exécutait, en 1782, des travaux de peinture pour la marine, et fut nommé, la même année, maître de dessin à l'école des gardes de marine. Ce fut cet excellent professeur qui dirigea les premières études de dessin de *Laugier*, notre éminent graveur.

Jean-Baptiste-Paulin Guérin (1783-†1855). Son père, maître serrurier à Toulon, alla, après 89, se fixer à Marseille, où son jeune fils Paulin apprit les premiers éléments de dessin et de la peinture. Paulin était âgé de dix-huit ans environ lorsqu'il se rendit à Paris. Perdu dans la capitale, il pensa tout d'abord à se faire admettre aux écoles. Mais, comme pour y être admis il fallait présenter un travail, notre jeune élève imagina, ses ressources ne lui permettant pas de payer un modèle, de faire son propre portrait. Les maîtres qui l'examinèrent le trouvèrent bien. *Guérin*, après quelques études, se vit contraint de travailler pour vivre. Il fut longtemps occupé par *Gérard* à peindre les accessoires de ses portraits. Il débuta, en 1812, au Salon de Paris, par son tableau de *Caïn après le meurtre d'Abel*. Il obtint une médaille d'or de première classe en 1817, et fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1822. Toulon, sa ville natale, possède des tableaux et des portraits de ce maître.

Bernard Sénéquier (1784-†1868) était peintre et sculpteur. Entré à quinze ans dans l'atelier de sculpture de l'arsenal, il ne tarda pas à montrer une grande aptitude pour tous les genres de sculpture, et fut fait de bonne heure contre-maître. Il fit, entre autres, la grande figure de l'avant du vaisseau *le Commerce de Paris*. En 1816, il fut nommé, au concours, professeur de dessin à l'École de navigation, et conserva ce poste jusqu'en 1848, année où il prit sa retraite. On lui doit plusieurs bons tableaux *d'intérieurs*.

Digitized by Google

Jean-Évariste Bertulus (...1785-1816), né à Toulon, fils du sculpteur *Bertulucci*, a été professeur de dessin de la marine jusqu'en 1816. Il peignait fort bien, à la gouache, des paysages et des marines avec figures. Les ouvrages que nous avons vus de ce peintre sont datés de 1785. Il se maria à Toulon le 9 novembre 1808.

Jean-Nicolas Laugier (1785-†1875) a été peintre et graveur. *Favel*, ami de sa famille, avait été son premier maître. Quand arriva l'heure de choisir un métier, le jeune *Laugier* déclara à son père, maître serrurier entretenu dans l'arsenal, qu'il se sentait plus apte à dessiner une académie qu'à forger des arabesques pour les balcons des vaisseaux. En 1805, après avoir réalisé quelques économies en donnant des leçons de dessin, il partit pédestrement pour Paris, en compagnie d'*Hubac*. Il fit de rapides progrès dans l'atelier de *Girodet;* mais, obligé, par des raisons de famille, de quitter la capitale, il partit, avec *Hubac*, pour Toulon, où il arriva à la fin de 1806. Une occasion inattendue lui ayant permis de retourner à Paris, il alla chez *Girodet* pour reprendre les pinceaux. Après trois ans de travail sérieux, notre jeune artiste, voyant qu'il ne pourrait, malgré ses succès, de longtemps vivre du produit de son art, brisa palette et pinceaux et se mit à faire de la gravure. Son œuvre est connu, nous n'en parlerons pas. En 1835, il avait été décoré de la Légion d'honneur. Le musée de Toulon, sa ville natale, possède le portrait peint, en buste, de Washington, qu'il alla faire en Amérique pour le graver ensuite.

Victor, marquis de Clinchamp (1787-†1880), était de Toulon. Il étudia dans cette ville pour entrer dans la marine; mais sa santé délicate l'ayant fait renoncer à cette carrière, il choisit celle des arts. Il alla à Paris et fit des études sous *Barbier* l'aîné, sous *Peyron* et plus particulièrement sous *Girodet*. Après avoir passé plusieurs années dans la capitale, il retourna dans sa ville natale et y exécuta un grand nombre de tableaux d'église, entre autres ceux de *Jésus guérissant un paralytique*, du *Baptême de saint Mandrier*. Le *Christ en croix* fut la dernière toile qu'il exposa aux salons de Paris (1841). On doit à *De Clinchamp*, peintre, géomètre, poète, écrivain, un *Traité de perspective* et un autre *Traité des ombres et reflets*. Il a été professeur à l'École navale

Digitized by Google

avant sa transférence, en 1824, dans un port de l'Océan. En 1826, il reçut la décoration de la Légion d'honneur.

Joseph Michel (...1788-1792), « peintre de la ville, » fut nommé, en 1789, maître peintre et maître sculpteur de l'arsenal. Il n'avait pas les capacités nécessaires, même pour remplir l'emploi de maître peintre. Il devait sa position à la faveur. Pendant les troubles des ouvriers de 1792, les portes des deux ateliers lui furent fermées. A la recommandation du Conseil, il obtint des secours, mais il termina bientôt sa vie dans l'émigration. *Michel* faisait bonne figure dans le port; toujours élégamment vêtu, l'épée au côté, la tête et la parole hautes, il voulait paraître comme quelqu'un qui avait les habitudes de la Cour. Avant d'être fait maître peintre, il se qualifie dessinateur du duc de Chartres dans un rapport d'expertise à la date de 1788.

François Boher (...1793) avait appris la peinture et la sculpture dans l'arsenal, mais il réussit peu dans le premier de ces deux arts. Néanmoins, il fit, en 1793, pour le temple de la Raison, plusieurs tableaux peints avec une rare énergie. Pour la salle consulaire de l'hôtel de ville, il peignit une toile dont le sujet était : *Le peuple français brisant ses chaînes et dispersant ses ennemis.* Jeune encore, il abandonna la marine pour se fixer à Perpignan, sa ville natale.

Gavot (...1793), « peintre, » possédait une bastide dans le territoire de la Garde. En 1793, il émigrait.

Simon Marquisan (...1794-1831) fut nommé maître peintre en 1794, deux ans après la fuite de *Michel,* et dirigea pendant trente-sept ans, jusqu'au 1er janvier 1831, l'atelier de peinture du port. Il avait alors quatre-vingts ans. *Marquisan*, n'étant que simple ouvrier, avait été nommé président et secrétaire du comité des ouvriers de l'arsenal.

François-Marius Granet (...1794-†1849) avait suivi l'armée française qui rentrait à Toulon. En 1794, ce jeune artiste fut employé à l'atelier de peinture du port. On l'occupa à peindre des emblèmes républicains, des décorations pour les fêtes, des ornements intérieurs des vaisseaux. Son séjour dans l'arsenal ne fut pas long. C'est à Toulon que *Granet* se lia d'amitié avec *M. de Forbin* enrôlé dans un bataillon en garnison dans cette ville. *Granet*, qui a excellé dans la peinture des *intérieurs*, disait que

Digitized by Google

jamais ses tableaux ne lui avaient été aussi bien payés qu'à l'époque où il était employé dans l'arsenal, époque de misères, par quelques assignats.

Lecorre (...1794) était venu à Toulon pendant la tourmente révolutionnaire. On l'occupa dans l'arsenal à peindre des ornements de vaisseaux, etc.

Ricard (...1794) rentra à Toulon avec l'armée française pour trouver un refuge et du travail. Admis dans l'atelier de peinture de la marine, il y fut employé à peindre des attributs, des ornements.

Mille (...1794) se trouvait à Toulon en 1794; il fut occupé dans le port aux décorations des vaisseaux et à d'autres travaux peu importants. Mais ce peintre, ainsi que plusieurs autres, ne tarda pas à abandonner l'arsenal, parce qu'il était plus artiste qu'il ne fallait pour certains ouvrages qui s'y exécutaient.

Pierre Létuaire (...1799-†1884), cloué dans sa ville natale par la nécessité de gagner sa vie, ne put aller chercher à Paris les leçons des maîtres; en 1822, à l'âge de vingt-trois ans, il occupait déjà la modeste place de professeur de dessin au collège renaissant de Toulon, place qu'il a conservée pendant près d'un demi-siècle. Il fut en même temps chargé d'enseigner le dessin aux élèves des écoles municipales. Bien que sa double fonction ne lui laissât que très peu de loisir, *Létuaire* ne restait pas sans produire; on doit à son crayon une multitude de dessins, remarquables par l'esprit qui a présidé à leur composition. Il a, en outre, illustré par la lithographie, dans la manière de la gravure à l'eau-forte, plusieurs ouvrages publiés à Toulon. Il est très regrettable que le peu de temps dont il disposait en dehors de ses leçons ne lui ait pas permis d'aborder avec suite la peinture à l'huile. Serviteur dévoué et homme de bien, notre cher artiste reçut, en 1860, en récompense de ses longs services, la croix de la Légion d'honneur, et, quelques années après, les palmes universitaires.

Sculpteurs.

Jean Flamenq (...1426). Sous le second priorat du B. André Abellon, de grands travaux, déjà commencés, furent exécutés dans le couvent de l'église de Saint-Maximin (Var). Parmi ces travaux figurent ceux de décoration de l'église et particulièrement du

Digitized by Google

chœur. Dans un titre, en date du 16 août 1426, il est parlé d'un atelier au milieu du cloître et du maître sculpteur sur bois *Jean Flamenq* « ..... ante operatorium ubi corus construebatur dicti conventus, presentibus Johanne Presie, curato dicte ecclesie, magistro *Johanne Flamenqui*, ligni fabro, habitatore de Tholono..... » (L'abbé J.-H. Albanès, *Histoire du couvent royal de Saint-Maximin.*)

Jean Guiramand (...1518-1520), originaire de Toulon, sculptait, en 1518, pour l'église de la Sainte-Baume (Saint-Maximin, Var). En 1520, il résidait à Aix. (L'abbé Albanès et le docteur Barthélemy.)

Armentaire Rebouillon (...1607) passait prix fait, en 1607, avec les Consuls de Toulon pour la sculpture en marbre des armoiries du Roi et de la Ville ; ces armoiries devant être placées sur la porte du côté du port de la maison commune.

Antoine Garcin (...1628), de Marseille, capitaine de quartier, maître d'œuvre en sculpture, obtenait, le 5 janvier 1628, au prix de 2,000 livres, l'entreprise de la décoration de l'arrière de la galère royale en construction au port de Toulon. Les dessins présentés par *Garcin* comprenaient deux grandes figures en pied, les côtés de la poupe ou arrière, quatre niches avec figures, le porte-fanal, la balustrade, le couronnement, des écussons, etc. L'acte notarié fut passé dans la maison et en présence de M. Pol-Albert de Forbin, commandant des galères de France.

Nicolas Levray, « maître sculpteur de Tholon » (...1639-1670), était employé au port dès 1639. En 1645-1646, il fit, sous la direction de *Pierre Puget*, tous les ornements du vaisseau *la Reine*. Il fit aussi ceux du *Brézé* et du *Saint-Philippe*, qui dataient du même temps, et prit part aux décorations des vaisseaux qui furent construits jusques en 1670. En 1663, la décoration des navires de l'État était dirigée par *Levray* et le peintre *De la Rose*. A diverses époques, notre sculpteur a exécuté pour la ville des sculptures en pierre.

Jean Caravaque (...1642-1661) donnait quittance, le 13 juillet 1642, du payement des trois fleurs de lis qu'il avait sculptées pour supporter le saint sacrement au grand autel de la chapelle du *Corpus Domini* de la cathédrale. A la suite d'un acte passé le 3 mars 1661, il exécutait, de concert avec son frère *Louis*, d'après

Digitized by Google

les dessins de *Pierre Puget*, le riche retable de la même chapelle, dont la décoration sculpturale venait d'être terminée par ce dernier.

Louis Caravaque (...1643-1661). Par délibération du Conseil, en date du 14 décembre, il lui était payé 17 livres 12 sols pour « besogne » faite pour la Ville. En 1650, il recevait un payement pour neuf jours de travail et des dessins faits à l'occasion de l'entrée à Toulon de M. d'Aiguebonnes. En 1661, il aidait son frère *Jean* à la confection du retable de la chapelle du *Corpus Domini*.

Gaspard Puget (...1644-1683) était frère aîné de *Pierre*. Bien que résidant à Toulon dès 1643 ou 1644, on ne le trouve porté sur les registres de la Ville qu'à partir de 1648-1649, années où il recevait, en association avec *Levray*, la commande de trois fontaines, dont une avec statue; et, de concert avec *Arnaud* et *Levray*, de la fontaine des PP. Augustins, d'une statue de saint Louis, devant surmonter la fontaine de la place de la Poissonnerie, et de l'écluse de la Fougassière. *Gaspard Puget* vivait encore, en 1683, à Marseille, et se trouve qualifié, dans une pièce de cette année, de maître architecte et sculpteur.

Pierre Puget (...1644-1660 et 1668-1680) a passé environ trente ans à Toulon, où il était venu peu après son frère *Gaspard*. Pendant son premier séjour dans cette ville, après avoir décoré le vaisseau *la Reine*, il fit des travaux de peinture et de sculpture pour les églises. Ce fut en 1656-1657 qu'il exécuta le portique et les cariatides de l'Hôtel de Ville. De 1668 à 1680, après être revenu de Gênes, il fit de nombreux projets d'architecture et décora un grand nombre de vaisseaux. Il avait été nommé, en 1668, maître sculpteur en chef de la marine. Il s'était marié à Toulon « le 8 août 1647. »

Pierre Arnaud (...1649-1656). Par délibération du Conseil de ville, en date du 14 juin 1649, il était chargé, de concert avec *Gaspard Puget* et *Nicolas Levray*, de divers travaux d'architecture et de sculpture. Par acte du 3 janvier 1656, passé en l'étude de Me Lieutaud, notaire à Six-Fours, *Pierre Arnaud*, « de Toulon, » obtenait, au prix de 2,300 livres, le travail de la banquerie, ornée de sculptures, de l'église collégiale de ce bourg.

Antoine Mellon (...1650). Parmi les délibérations du Conseil municipal de Toulon du 16 janvier 1650, on trouve la suivante : « Sera payé à *Louis Caravaque* et *Antoine Mellon*, sculpteurs,

Digitized by Google

sçavoir : audit *Caravaque*, dix-huit livres, pour le travail qu'il a fait durant neuf jours à l'entrée de Mgr Daiguebonne, à raison de deux livres par jour, seu égard qu'il fit le désaing; et audit *Mellon*, quatorze livres huit sous, pour neuf journées qu'il a employées à ladite entrée, à raison de trente-deux sous par jour, faisant tout trente-deux livres huit sous, et mandat sera fait. »

Jean Panon (...1659-1668) n'était pas seulement menuisier d'art, puisqu'il est qualifié sculpteur dans un payement qui lui fut fait, le 14 novembre 1668, par le trésorier de la confrérie du *Corpus Domini*, pour un modèle exécuté pour « Monsieur » *Puget*. *Panon* avait travaillé, en 1659, au retable absidial entourant les sculptures de *Puget* de la chapelle de ce nom. Il s'était marié à Toulon en 1664.

Cogorde (...1659) a quelquefois aidé *Puget* dans ses travaux. En 1659, un nommé *Cogorde* recevait du Conseil de la Communauté, pour la part contributive de cette dernière, la somme de six cents livres, pour être employée à la dorure de « Notre-Dame, des anges et des niches » qu'on devait placer sur le frontispice de la chapelle de Notre-Dame-des-Saintes-Reliques de la cathédrale.

Raymond Langueneux (1638-†1718), plus connu sous le nom de *Rombaud Langueneux*, était né en Flandre, mais, une fois naturalisé, il put participer aux travaux de décoration des vaisseaux de l'État. Il se trouvait à Toulon en 1661, année où il fut chargé de sculpter en bois de noyer quatre statues devant compléter la décoration que *Puget* avait faite deux ans auparavant dans la chapelle du Saint-Sacrement de la cathédrale. En 1667, il concourut à l'ornementation des vaisseaux *le Royal-Louis* et du *Dauphin-Royal*, dont les modèles étaient du célèbre *Le Brun*. *Rombaud* a beaucoup travaillé, en dehors de l'arsenal; le 12 novembre 1672, il recevait, de la municipalité, 300 livres, pour travaux faits à la chapelle du *Corpus Domini*, et, le 17 juin 1675, pareille somme lui était payée pour avoir travaillé à ladite chapelle. *Rombaud Langueneux* a rempli pendant cinquante ans la place de maître entretenu dans le port. Il fut toujours estimé et honoré. Il avait épousé Claire Hermitte, dont il eut plusieurs enfants.

Guillaume Gay (...1667-1671) était « chef-ouvrier » dans l'atelier de sculpture de l'arsenal maritime. En 1667, il fit tous les ornements de la poulaine, du château-d'avant et des deux côtés du

Digitized by Google

Royal-Louis. Le 9 mars 1671, il était adjudicataire, en société de son fils *Raymond* et d'*André Peillon*, « maîtres sculpteurs, » de la sculpture, de l'architecture et de la menuiserie à faire au vaisseau *le Fougueux*, conformément aux modèles et devis de *Puget*.

Gabriel Levray (...1667-1687), « maître sculpteur, » fils de *Nicolas*, était chargé, en 1667, de l'exécution d'une partie des ornements du *Royal-Louis*. En 1670, il fut un des adjudicataires des travaux de sculpture, architecture et menuiserie du vaisseau *la Madame*, et, en 1671, de ceux du vaisseau *le Fougueux ;* les modèles et devis étant fournis par *Puget*. Les registres de la marine de 1682 font mention de payements faits à *Gabriel Levray* et à ses associés, entrepreneurs des décorations du vaisseau *la Syrène*. Cet artiste figure également sur les états de payements de 1686 et 1687.

Antoine Levray (...1668) était sculpteur dans le port.

Pierre Turreau (...1667-1678) n'était âgé que de vingt-quatre ans environ, lorsque, en 1667, après avoir pris part à l'exécution des figures du *Royal-Louis*, il fut nommé maître entretenu sur la présentation de *Girardon*. En 1678, il ne figurait plus sur les états de la marine, il avait été réformé. Il tint pendant plusieurs années un atelier à Toulon, où il avait épousé, en 1670, Anne Toucas, dont il eut deux fils : l'un, *Bernard-Honoré*, plus connu sous le nom de *Bernard Toro*, né en 1672 ; l'autre, *Gilles-François*, né le 22 avril 1674, et dont on ne retrouve plus la trace.

François Girardon (...1667-1668) fut commissionné, en 1667, pour venir à Toulon et y diriger les travaux de décoration des vaisseaux *le Royal-Louis* et *le Dauphin-Royal*. Après un court séjour dans l'arsenal, en juillet 1667, il retourna à Paris. Revenu le 27 mars 1668, il modela, d'après les dessins de *Le Brun*, les deux principales figures du *Royal-Louis* et traça le dessin de la poulaine et du château-d'avant. Il distribua, ensuite, les travaux aux maîtres et aux chefs-ouvriers. Sa mission terminée, *Girardon* céda la place à *Puget*, revenu de Gênes, qui prit la direction de tous les sculpteurs, au nombre de quarante environ.

Louis Duperroy (...1668-1696), « de Toulon, » travaillait, en 1668, aux décorations du *Royal-Louis*. De 1686 à 1696, il passait des marchés avec la marine pour des travaux de sculpture, entre autres pour ceux du vaisseau *le Content*.

Digitized by Google

Pierre Duperroy (...1668-†1669) faisait partie, en 1668, des sculpteurs de l'arsenal. De 1686 à 1696, il était adjudicataire de travaux de décoration pour les vaisseaux du Roi.

Louis Miot (...1668), de Langres, était enrôlé, en 1668, pour les travaux de sculpture du vaisseau *le Royal-Louis*.

Antoine Murat (...1668), de Marseille, prit part, en 1668, aux travaux de décoration du *Royal-Louis*.

Joseph Jean (...1668), Toulonnais, se trouvait employé, en 1668, dans l'atelier de sculpture du port.

Pierre Gense (...1668), de Toulon, était, en 1668, apprenti sculpteur dans l'arsenal.

Joseph Auphan (...1668), sculpteur marseillais, était, en 1668, employé dans le port, où il prit part, sous la direction de *Rombaud*, aux décorations du *Royal-Louis*, vaisseau de premier rang.

François Durand (...1668), d'Aix, en Provence, travaillait, en 1668, comme apprenti sculpteur, dans l'atelier de l'arsenal.

Joseph Pélissier (...1668) sculptait, en 1668, pour les vaisseaux de l'État.

Marc-Antoine Dermes (...1668) était employé comme sculpteur à l'atelier du port.

Thomas Boulet (...1668), de Toulon, était, en 1668, apprenti sculpteur dans l'atelier de l'arsenal.

André Ruys (...1668), de la Ciotat, faisait partie, en 1668, des sculpteurs travaillant pour le vaisseau *le Royal-Louis*.

André Peillon (...1668-1695), de la ville de Grasse, se trouve sur la liste des sculpteurs devant prendre part, en 1668, aux travaux du *Royal-Louis*. Devenu maître, il obtenait, le 9 mars 1671, à l'adjudication, en société avec *Guillaume* et *Raymond Gay*, père et fils, les travaux de sculpture, architecture et menuiserie à faire sur le vaisseau *le Fougueux*, conformément aux modèles et devis de *Puget*. Le nom de *Pellion* figure aussi dans des adjudications qui eurent lieu en 1684, 1694 et 1695. Il s'était marié à Toulon en 1663.

Honoré Peillon (...1668), de Grasse, était enrôlé, en 1668, pour les travaux de sculpture du *Royal-Louis*.

Aymon Morisot (...1668), de Toulouse, faisait partie, en 1668, des sculpteurs du port, et travaillait pour les navires de l'État.

Digitized by Google

Jean-Antoine Morisot (...1668) débutait, en 1668, dans la sculpture, étant attaché à l'atelier du port en qualité d'apprenti.

Marc-Antoine Décugis (...1668-1686) était sculpteur dans l'arsenal en 1668. Devenu maître, il était chargé, en 1686, des travaux de décoration pour le vaisseau *le Marquis*.

François Job (...1668), de Toulon, était apprenti, en 1668, dans l'atelier de sculpture du port.

Jacques Thomas (...1668-1696), du Dauphiné, faisait partie, en 1668, des sculpteurs employés dans le port, et sculptait, en 1684 et 1696, pour le compte de la marine, des travaux de décorations de navires obtenus à l'adjudication.

François Collibaud (...1668-1696), de Paris, prenait part, en 1668, aux sculptures du *Royal-Louis*. En 1696, de compagnon devenu maître, il passe marché avec la marine pour des travaux à exécuter sur les bâtiments de mer.

Noël Descodain (...1668), de Toulon, faisait, en 1668, son apprentissage de sculpteur dans l'arsenal.

Charles Panisson (...1668) était de la Ciotat, et travaillait, en 1668, sous la direction de *Gabriel Levray*, aux sculptures du *Royal-Louis*.

Philippe Mauric (...1668), Toulonnais, débutait, en 1668, dans le port, comme apprenti sculpteur.

Pierre Terras (...1668), sculpteur marseillais, était enrôlé, en 1668, pour participer aux sculptures décoratives du vaisseau *le Royal-Louis*.

Jean-Baptiste Mauville (...1668), de Marseille, était employé, en 1668, à l'atelier de sculpture de l'arsenal.

Laurent Marc (...1668), du Castellet, près Toulon, était apprenti, en 1668, dans l'atelier de sculpture du port.

Joseph de Jardin (...1668) n'était, en 1668, qu'apprenti sculpteur, et travaillait dans l'arsenal sous la direction de *Guillaume Gay*.

Jacques Arnoux (...1668) était de Marseille, et faisait partie, en 1668, des sculpteurs attachés aux travaux de la marine.

François Auxion (...1668), sculpteur toulousain, prenait part, en 1668, aux travaux de sculpture du *Royal-Louis*.

Digitized by Google

Jean-François Bartelier (...1668), de Toulon, figure, en 1668, sur les rôles de la marine, comme sculpteur.

Louis Longuemas (...1668), sculpteur normand, travaillait, en 1668, sous les ordres de *Pierre Turreau*, dans l'atelier de sculpture du port.

Christophe Veyrier (...1670-†1689?), né à Trets, près Aix, en 1630(?). On dit qu'il était le plus ancien et le plus intime élève de *Puget*, dont il devint le neveu par alliance, en épousant, en 1674, Marguerite Cassian, de Toulon. Sa présence dans cette dernière ville n'est signalée qu'à partir de 1670, année où, d'après V. Brun, il aida *Puget* à dégrossir le *Milon*, et, les années suivantes, le groupe de l'*Andromède*. En 1686, *Veyrier* prit la direction de l'atelier de sculpture de la marine, bien qu'il n'eût jamais été attaché à cet atelier; et le modeste *Rombaud*, qui avait avant lui cette direction, resta volontairement en sous-ordre, parce qu'il se croyait inférieur à *Veyrier*, qui venait de terminer un magnifique travail, en marbre et en stuc, pour la chapelle du *Corpus Domini* de la cathédrale. *Veyrier* a exécuté à Toulon un grand nombre de travaux en marbre et en pierre, tant pour cette ville que pour d'autres localités voisines.

Joseph Veyrier (...1670-†1677), « maître sculpteur de Trets, » obtint, le 10 novembre 1670, à l'adjudication, les travaux de sculpture et architecture du vaisseau *la Bouffonne*, dont les dessins avaient été fournis par *Puget*. Il mourut à Toulon le 21 mars 1677.

Louis Veyrier (...1670), « maître sculpteur de Trets, » était frère de *Joseph*. Il travailla, en association avec ce dernier, à la décoration du vaisseau *la Bouffonne*.

Jean Boucher (...1670) concourait, avec *Gabriel Levray*, à l'exécution des travaux de sculpture, architecture et menuiserie pour le vaisseau *la Madame*. Ces travaux, qui leur avaient été adjugés le 15 octobre 1670, devaient être « conformes aux modèles et devis de *Puget*, maître architecte et sculpteur de la marine. »

Joseph Labbé (...1670), « maître sculpteur de la Ciotat, » fut l'entrepreneur, à la suite d'une adjudication du 7 novembre 1670, de la sculpture, de l'architecture et de la menuiserie à faire au vaisseau *le Sceptre*. Les modèles et devis avaient été dressés par *Puget*. Dans le prix fait (1655) de la fontaine exécutée par *Nico-*

Digitized by Google

las Levray sur le carré du port, nous rencontrons un *Joseph Labbé*, maître sculpteur du lieu de Lambesc (Lambesc en Provence), fournisseur du cautionnement.

Henri Charbonnier (...1671-1686), « maître sculpteur, » avait obtenu, dans l'adjudication du 10 septembre 1671, les travaux de sculpture et d'architecture pour le vaisseau *le Henry*, d'après les modèles de *Puget*. Les registres du port font mention de payements faits à *Charbonnier* en 1681 et en 1686 pour ouvrages exécutés sur les vaisseaux *le Magnifique* et *l'Indépendant*.

Raymond Gay (...1671), « maître sculpteur, » fils de *Guillaume*, était adjudicataire, le 9 mars 1671, de concert avec son père et *André Peillon*, des travaux de sculpture, architecture et menuiserie à faire au vaisseau *le Fougueux*, d'après les modèles et devis de *Puget*.

Bernard-Honoré Turreau (1672-†1731) était fils de *Pierre Turreau*, dont il a été parlé. Après s'être formé dans l'atelier du port, il dut quitter Toulon. On perd sa trace dans cette ville dès 1681. En 1713, il était à Aix, où il a beaucoup travaillé. En 1716, nous le retrouvons à Toulon ; et deux ans après il succède à *Rombaud Langueneux* comme maître sculpteur entretenu au port de Toulon. Notre artiste, mort subitement dans cette dernière ville le 28 janvier 1731, « âgé d'environ soixante ans » (il était né en 1672 à Toulon), est plus connu sous le nom de *Bernard Toro*.

Antoine Hénault (...1672), « maître sculpteur toulonnais, » était chargé, en 1672, de concert avec *Denis Payen*, des travaux de sculpture à exécuter pour le vaisseau *le Parfait*. Les modèles étaient de *Puget*.

Denis Payen (...1672), « maître sculpteur de Toulon, » était originaire d'Orléans et s'était marié, en 1665, dans la première de ces deux villes. Nous venons de voir qu'il prit part aux sculptures du vaisseau *le Parfait*.

Joseph Lieuautaud (...1677-†1726) quitta, très jeune, sa famille pour aller se perfectionner à Rome. Après un séjour d'environ vingt ans dans cette capitale, où il travailla quelque temps sous la direction du *Bernin*, il vint à Toulon et y fut employé dans l'atelier particulier de *Puget*, dont il devint l'ami. En 1678, les Dominicains de la ville de Saint-Maximin (Var) chargèrent *Lieuautaud* de décorer, moyennant la somme de vingt-deux mille livres, le

Digitized by Google

sanctuaire de leur église. Le prix fait fut passé le 21 janvier 1678. On connaît de cet artiste, outre la décoration du chœur de cette église, plusieurs figures de saints qui se trouvent à la Cadière, à Bandol, à la Ciotat. Né à la Ciotat (B.-du-R.) le 26 juillet 1644, il mourut, le 8 décembre 1726, à la Cadière (Var), dont sa famille était originaire et où il s'était retiré vers 1687.

Antoine Vassey (...1677-1698), de Villers-Bretonneux, arrondissement d'Amiens, alla à Paris, en 1667, pour y faire son apprentissage. Après sept ou huit ans passés dans cette ville, il se rendit à Dijon, puis à Lyon, où il séjourna plus de six mois. Il vint à Toulon en 1677 et s'y maria en 1680. De 1683 à 1698, il figure sur les registres de l'arsenal comme entrepreneur de sculptures pour la marine du Roi. Sept enfants naquirent, à Toulon, de son mariage avec Claire Pascal. Il était né, au plus tard, en 1655. Le lieu et la date de sa mort ne sont pas bien déterminés.

Antoine-François Vassé (1681-†1736), « né à Toulon le 27 octobre 1681 » (d'après les registres de l'état civil). Après s'être formé dans l'atelier de sculpture de l'arsenal maritime et y avoir travaillé auprès de son père *Antoine* jusque vers l'âge de vingt ou vingt-cinq ans, il se rendit à Paris, où il ne tarda pas à se distinguer par de nombreux travaux. Il eut plusieurs enfants, dont un, *Louis-Claude*, lui fut supérieur dans la sculpture.

Jean Ridoux (...1679), né à Molliers-de-Vidame, diocèse d'Amiens, résidait, en 1679, à Toulon, où il s'était marié. Il avait fait son apprentissage chez le sculpteur *Friquet*, résidant à Paris, rue Sainte-Catherine, au Marais.

Claude Dubreuil (...1681-1697), « élève de *Puget*. » En 1681, on lui avait demandé un projet de décoration pour la chapelle de *Corpus Domini*, en remplacement de celle de *Puget*, qui, la même année, avait été complètement dévorée par un incendie. Il fit un modèle en bois et cire, mais il ne l'exécuta pas; ce fut *Veyrier*, autre élève de *Puget*, qui fut choisi, sans enchères, pour ce travail, qu'on lui paya dix mille livres, alors que *Dubreuil* avait offert, en présentant son modèle, de le faire pour huit mille. Il fut accordé une indemnité de cent dix livres à ce dernier pour son projet modelé. En 1684, 1686, 1691, *Dubreuil* travaillait, comme entrepreneur, aux sculptures des vaisseaux du Roi, entre autres à celles de *l'Indépendant* et du *Magnifique*. En 1690, il fit le dessin modèle de la porte en bois, qu'on voit encore, du Séminaire des

Digitized by Google

aumôniers de la marine. Après comparaison, nous n'hésitons pas à attribuer à cet artiste la magnifique porte en bois de noyer de l'église de la Valette, près Toulon.

Joseph Beaussier (...1682-1683), maître sculpteur, était, en 1682-1683, adjudicataire de travaux de décoration navale pour les vaisseaux de l'État.

Jean-Baptiste Amourette (...1682-1691) obtint, pendant les années 1682, 1686, 1690, 1691, à l'adjudication, des travaux de sculpture pour la marine. En 1691, c'était pour le vaisseau *le Marquis* qu'il travaillait.

Pierre Blanc (...1682-1698) était adjudicataire de travaux de sculpture navale dans les années 1682, 1686, 1695, 1698. En 1686, il sculptait pour le vaisseau *l'Éclair*.

Commandour (...1682), sculpteur, était fixé à Toulon, où, en 1682, il concourait à la décoration des vaisseaux du Roi.

Marc-Antoine Decuers (...1682-1692) cultivait la sculpture à Toulon dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. En 1682, 1691, 1692, il exécutait des travaux de son art pour les navires de l'État. Il était de la ville d'Hyères, et s'était marié à Toulon, en 1667, avec Christine Masse.

Jean-Baptiste Duval (...1682-1683) passait, en 1682-1683, des marchés avec la marine pour des travaux de sculpture.

Nonard (...1682-1684) exécutait, en 1682 et 1684, des travaux de sculpture navale pour la marine du Roi.

Germain (...1682) travaillait, en 1682, aux sculptures d'un vaisseau de l'État.

Jean-Baptiste Moret (...1683) sculptait sur pierre, en 1683, les Armes du Roi, plusieurs fois répétées, pour les guérites des nouvelles fortifications par Vauban.

Honoré David (...1686-1702), « maître sculpteur, » était, en 1686, 1687, 1695, 1698, entrepreneur de sculpture pour les vaisseaux. En 1687, il recevait, avec *Pierre Vaucher*, des payements pour des travaux qu'ils avaient faits, en association, pour le vaisseau *le Sérieux*. En 1693, il fit l'acquisition d'une terre située au quartier de Pouverel, commune de la Garde. Il se maria en 1702.

Charles Rostan (...1686), sculpteur, exécutait, en 1686, des ouvrages de décoration navale pour les navires de l'État.

Digitized by Google

Tallion (...1686) recevait en 1686 des payements pour des travaux de sculpture navale obtenus à l'adjudication.

Pierre Vaucher (...1687-1698) exécutait, en 1687, des décorations pour le vaisseau *le Sérieux*. En 1698, il sculptait d'autres ouvrages en bois dans l'arsenal. Il s'était marié en 1691.

Jean Rolland (...1688-1689), ébéniste-sculpteur, fit, en 1688-1689, le modèle en relief du nouvel arsenal créé par Vauban, suivant devis et marché passé devant notaire le 15 janvier 1688. Ce modèle en bois, qu'on voit au musée naval du Louvre, lui fut payé cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre livres. Le Roy, ingénieur entretenu, fut chargé, par ordre de M. de Louvois, de conduire à Paris le plan en relief du nouvel arsenal.

Louis Imbert (...1689-1721) sculptait, en 1689, d'après les dessins de *Claude Dubreuil*, les ornements de la porte en bois du Séminaire des aumôniers de la marine, converti plus tard en hôpital. En 1692, il travaillait pour les vaisseaux; et, en 1721, il recevait de la marine un payement de six cents livres pour des sculptures faites en association avec *Antoine Fleury*. Il s'était marié en 1679.

Pierre Tombarelli (...1689-1690) a sculpté, à la suite de l'adjudication du 3 août 1689, les deux grandes figures allégoriques et les deux génies enfants que l'on voit au-dessus de la porte principale de l'hôpital de la marine. Les modèles étaient de *Rombaud*, maître sculpteur entretenu de la marine.

Antoine Fleury (...1690-1721), « sculpteur toulonnais, » a exécuté des travaux pour la marine pendant les années 1690, 1691, 1692, 1695, 1696. En 1721, il recevait, pour un travail qu'il avait fait dans le port en association avec *Louis Imbert*, un payement de 600 livres. En 1696, il fit les sculptures, plus tard détruites en partie, de la façade de la cathédrale construite d'après les dessins d'*Albert Du Parc*, dont il était l'associé pour tous les travaux de cette façade.

Normand (...1691) exerçait son art à Toulon et prenait part, en 1691, aux travaux de sculpture décorative pour les vaisseaux de Sa Majesté.

Albert Du Parc (...1692-1696), sculpteur et architecte, était originaire de Lorraine et de famille noble. Il vint s'établir à Marseille où, entre autres ouvrages, il fit la chaire des Dominicains.

Digitized by Google

Le 29 août 1692, la sculpture d'un vaisseau à trois ponts, nommé *le Nouveau-Royal-Louis*, ayant été mise à l'adjudication, au port de Toulon, ce fut *Du Parc* qui en fut l'adjudicataire, au prix de 5,300 livres. Les dessins et modèles étaient du maître *Rombaud*. *Du Parc* a construit, en association avec *Antoine Fleury*, « sculpteur de Toulon, » la façade actuelle de la cathédrale; l'acte de prix fait fut passé le 22 mars 1696. Notre artiste fit un assez long séjour en Provence. Il eut un fils du prénom d'*Antoine* et une fille nommée Madeleine.

Antoine Du Parc (...1698) dut venir à Toulon avec les autres membres de sa famille et aider son père dans ses entreprises. Il fut architecte, sculpteur et peintre. Il fit de beaux ouvrages en Provence, après avoir abandonné Toulon. Il sculpta le mausolée d'Auguste de Thomas, seigneur de la Garde, président au parlement de Provence, qui mourut en 1698. Ce mausolée se voyait dans l'église de la Madeleine d'Aix. *Antoine* eut quatre enfants, dont un mourut avant lui. Il avait quitté la Provence et s'était rendu à Coutances, en Normandie, pour y construire un maître-autel en marbre; mais la mort l'ayant surpris en 1755, pendant qu'il travaillait à cet autel, ce fut son fils qui termina, en 1757, les anges dont il avait fait les modèles.

Elie Guiramand (...1692) était, en 1692, entrepreneur de sculpture pour la marine.

Germain Blaize (...1695-1700) obtint à l'adjudication, pendant les années 1695 et 1700, des travaux de sculpture pour les navires de guerre.

Jean Marc (...1695-1698). Dans le courant des années 1695 et 1698 des sculptures navales lui étaient adjugées.

Charles de Botos (...1695) était, en 1695, entrepreneur de décorations pour les vaisseaux du Roi.

Honoré Isnard (...1698) résidait à Toulon en 1698 et y exécutait des travaux de sculpture pour la marine de l'État.

Louis Ollivier (...1711), « sculpteur toulonnais, » fit, en 1711, pour la chapelle du Vieux-Beausset, près Toulon, une statue de la Vierge, que lui avait commandée le curé de la paroisse. Le nom d'*Ollivier* figure dans les états de payements de la marine de la fin du XVII^e^ siècle et du commencement du XVIII^e^.

Digitized by Google

Joseph et *Jean Gavot* (?), « sculpteurs, » étaient établis à Toulon dans la première moitié du XVIII[e] siècle.

François Caussemille (...1720) recevait, en 1720, la somme de 725 livres pour des travaux de sculpture exécutés dans le port.

Gavel (...1725), ancien élève de l'atelier de sculpture du port, recevait, en 1725, 100 livres pour ouvrages faits à la chapelle *Corpus Domini* de la cathédrale; et, le 22 juin 1726, 245 livres pour la sculpture et dorure de deux crédences (consoles ou tables) pour la même chapelle. Vers 1746, il fit, sous la direction de *Lange*, une partie des sculptures de trois vaisseaux.

Jean-Lange Maucord (...1731-†1761). Nous ignorons encore la ville de Provence où il est né. Il a dû résider à Pertuis (Vaucluse), puisque, le 23 ..... 1721, il lui naquit, dans cette ville, une fille du nom de Marie-Magdeleine, qui, en 1743, épousa, à Toulon, le sculpteur *Verdiguier*. Le nom de *Maucord*, ainsi que celui de sa femme, n'étant pas un nom pertuisien, ce n'est pas à Pertuis qu'il naquit. *Lange* venu, en 1731, à Toulon pour postuler la place de maître sculpteur de la marine, restée vacante par la mort de *Bernard Toro*, sur la recommandation de l'intendant, qui, en écrivant au ministre, disait que *Lange* était le plus habile sculpteur de la province, et celui qui entendait le mieux la sculpture des vaisseaux, notre artiste fut nommé maître sculpteur entretenu par le Roi. Nous ne pouvons, ici, énumérer les beaux travaux que *Lange Maucord* a exécutés à Toulon. Ce que nous pouvons dire en peu de mots, c'est qu'il avait beaucoup de talent et qu'il était d'une parfaite honnêteté. Il mourut dans cette ville le 12 janvier, après trente ans de services et ayant accompli ses quatre-vingts ans.

Jean-Baptiste Dubreuil (...1735) recevait, après délibération du Conseil de ville du 17 octobre 1735, la somme de 220 livres pour avoir réparé le portique et « nettoyé » les cariatides de *Puget*. Il avait obtenu ce travail aux enchères du 20 août de la même année. Le devis avait été dressé par Blanc, inspecteur des travaux de la communauté.

Joseph Hubac (...1738-†1761) était un bon sculpteur; en 1738, il prit part aux sculptures ornementales qui surmontent l'acrotère de la porte de l'arsenal; il fit entre autres les deux enfants qui soutiennent, l'un, un faisceau de palmes, l'autre, des branches de laurier. Vers 1746, il travailla, sous les yeux de *Lange*, aux sculp-

Digitized by Google

tures des vaisseaux *le Content*, *le Triton* et *l'Achille*. Les grandes statues en bois doré de Saint-Pierre et de Saint-Paul, placées dans le sanctuaire de l'église paroissiale de la Seyne, ville située dans le fond de la rade de Toulon, sont du même artiste. D'après les comptes trésoraires de cette paroisse, elles furent exécutées par *Hubac* en 1754. Il mourut le 12 janvier 1761, âgé de quarante ans.

Joseph et *Pellegrino Selmy*, père et fils (1740-1752), étaient établis à Toulon. Le 12 juillet 1740, ils passèrent un marché avec les recteurs de la chapelle du Saint-Sacrement de la cathédrale, par lequel ils se chargèrent, au prix de 2,000 livres, de réparer les sculptures en stuc faites par *Veyrier*. En 1752, ils sculptaient six vases pour la même chapelle.

Duthoit? (première moitié du XVIII[e] siècle) fut le premier auteur d'une nombreuse famille de sculpteurs. Son père, originaire d'Amiens, était, sous Louis XIV, commissaire des galères du roi à Marseille. C'est, sans doute, après s'être formé dans l'atelier de sculpture de l'arsenal des galères de cette ville, que *Duthoit* (l'ancien) vint se fixer à Toulon, où il créa un établissement et concourut aux travaux de sculpture de la marine de l'État. Il avait un frère, également sculpteur, qui mourut, assez jeune, à Nice, où il s'était rendu pour faire mettre en place la sculpture d'un navire. L'atelier que *Duthoit* avait créé à Toulon s'est transmis de père en fils et a, aujourd'hui, près de deux siècles d'existence.

Marcelin Duthoit (...1780-1803) succéda à son père dans l'établissement que ce dernier avait dirigé pendant de longues années. Il a été adjudicataire des travaux de sculpture de la marine pour toute l'année 1805. En 1798, il exécuta en pierre de Calissanne une grande figure de la *Liberté*. Cette statue, d'un grand mérite, entièrement dorée et reposant sur un piédestal en marbre, était placée sur le carré du port, en face de l'Hôtel de Ville. En 1803, un matin, on ne la vit plus, on l'avait enlevée pendant la nuit. *Marcelin Duthoit* a fait pendant sa longue carrière de nombreux travaux de sculpture navale et autres. De ses trois fils, ce fut celui du prénom de *Jean-Baptiste* qui dirigea jusqu'à sa mort, arrivée le 11 décembre 1883, l'atelier patrimonial de sculpture; les deux autres allèrent exercer leur art dans la capitale.

Jean-Baptiste Dubès (?-1845) était frère utérin de *Marcelin Duthoit*. Il entra de bonne heure dans l'atelier de sculpture du

Digitized by Google

port et s'y distingua. En 1831, il fut nommé maître entretenu de cet atelier à la place de *Félix Brun*, qui venait de mourir. Maître *Dubès*, qui avait été un excellent figuriste, voyant l'art périr dans son atelier dépeuplé d'ouvriers, se prit de dégoût et demanda lui-même sa retraite. C'était en 1845.

Audibert (...1757) recevait, le 13 avril 1757, dix-huit livres pour « la façon du *Saint-Esprit*, dessus la porte » de l'hôpital de ce nom.

Gilbert (...1760-1789) succéda, en 1760, à *Lange* dans la maîtrise de la sculpture de l'arsenal. Comme *Lange*, il dirigea l'atelier pendant trente ans. *Gilbert*, qui était bon dessinateur, fut nommé, en 1775, professeur de dessin à l'école d'hydrographie de la marine, ce qui ajouta 500 livres d'appointements aux 1,200 livres qu'il avait comme maître sculpteur. Il s'acquittait si bien de ces deux fonctions qu'il lui fut alloué une gratification annuelle de 300 livres. En 1756, alors qu'il n'était que second maître, il avait été adjudicataire de travaux de sculpture pour la marine. On le mit à la retraite le 1er avril 1789 dans un âge très avancé. Il ne nous reste aucune œuvre de *Gilbert*, qui a cependant laissé un nom estimé parmi les Toulonnais.

Jean-Baptiste Allemand (...1765), « sculpteur de Toulon, » exerçait son art dans cette ville au XVIIIe siècle. En 1765, il possédait une bastide au quartier de Pouverel, dans la commune de la Garde. Un sculpteur nommé *Allemand* émigrait après 89.

Bernard (...1765), « sculpteur, » résidait à Toulon en 1765 et était propriétaire d'une campagne au quartier de Réal-Blancon, près la Garde.

Bartholomée-Nicolas Bertulucci (...1767-1788) était Génois; en 1767, il se trouvait établi à Toulon. En 1788, il eut une entreprise de sculpture pour la marine. Vers la même époque, il décora le sanctuaire de la chapelle de la Vierge, à la cathédrale, d'un grand groupe de haut-relief représentant l'*Assomption de la Vierge*. Ce n'était qu'un décor exécuté prestement au plâtre frais sur gabarits en bois; mais ce décor, avec les accessoires qui l'entouraient, produisait un très bon effet d'ensemble; les lignes de l'architecture du retable se composaient bien avec celles du groupe de la Vierge; elles se mariaient entre elles d'une manière heureuse. En 1878, cette décoration a été remplacée par une autre qui est loin de la valoir, car elle appartient à l'art industriel.

Digitized by Google

Joseph Caris (...1782), « sculpteur d'Aix, » fut chargé, à la suite de la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 1780, de construire une fontaine, ornée de sculptures, devant être placée sur le cours Saint-Michel. Pour ce travail, il fut dépensé 2,375 livres 8 sols, dont 1,000 livres pour le prix de la fontaine avec la colonne; mais 300 livres ayant été prélevées en payement du socle, de quatre coquilles et du piédestal qu'avait exécutés *Antoine Ollivier*, maître tailleur de pierre, *Caris* ne toucha que 700 livres, alors qu'il en avait déboursé presque autant.

Jean-Pancrace Chastel (...1782) exécuta, en 1782, pour le prix de 1,384 livres, les dauphins et la coquille qui surmontent la belle fontaine érigée par l'architecte *Toscat* sur la place *Puget*. *Chastel* était né à Avignon en 1726 et mourut à Aix en 1793. Il a beaucoup travaillé dans cette dernière ville, où il a été professeur de sculpture à l'école des Beaux-Arts.

Barthélemy-François Chardigny (...1783-1789). A son passage à Toulon pour se rendre à Rome, il traita, le 8 décembre 1783, avec l'architecte *Sigaud* pour l'exécution, au prix de dix mille livres, d'un grand bas-relief et de vingt plus petits pour la décoration de l'église Saint-Louis. Par un second marché, en date du 13 mars 1786, qui annulait le premier, notre artiste fut chargé d'exécuter seulement le plus grand des bas-reliefs, dont il avait fait le modèle à Rome, deux statues de six pieds, un groupe de ronde bosse et un modèle pour la chaire à prêcher. Le prix convenu était de dix mille cinq cents livres. On ne put obtenir de *Chardigny* que les deux statues en pierre de Calissanne, après qu'il eut « dissipé » les dix mille cinq cents livres, que les entrepreneurs avaient eu la faiblesse de lui compter avant tout travail d'exécution. Tout se termina par un procès; le viveur *Chardigny* ne restitua aucune somme à la ville et les dépens furent partagés. *Chardigny*, né à Rouen en 1737, après avoir passé une partie de sa vie d'artiste en Provence, retourna à Paris, où il mourut en 1813.

Bernard Sénéquier (1784-†1868) entra à quinze ans à l'atelier de sculpture de l'arsenal et ne tarda pas à s'y faire remarquer. Très jeune, il fut fait contre-maître. Il fit, entre autres ouvrages, la grande figure de l'avant du vaisseau *le Commerce de Paris*. En 1816, il fut nommé, après concours, professeur de dessin à l'école de navigation, poste qu'il conserva jusqu'en 1848, année

Digitized by Google

où il prit sa retraite. Il s'est occupé de peinture, de sculpture et d'architecture. On lui doit plusieurs bons tableaux d'intérieurs. Il a sculpté pour les églises de Toulon et des villages voisins.

Marc Roux (...1786-1787), « sculpteur d'Aix, » exécuta, en stuc, dans le courant de l'année 1786 et de la suivante, pour la paroisse Saint-Louis, de Toulon, un groupe de trois enfants soutenant une coquille pour bénitier, un bas-relief dans la chapelle de la Vierge et, en bois, un bas-relief pour la chapelle du Saint-Sacrement. Il fit ensuite, pour la même église, en stuc, un grand bas-relief représentant *Saint Louis sur son lit de mort*, d'après le modèle fait à Rome par *Chardigny*. Le 6 septembre 1787, *Roux* passait marché avec la municipalité de la Garde-près-Toulon pour la construction, d'après le dessin de l'architecte *Vaccon*, du maître-autel de la nouvelle paroisse, ainsi que des fonts baptismaux, d'après un plan qu'il avait donné, et sur lequel était représentée une vasque sans couvercle reposant sur un piédouche et surmontée d'une figure d'ange. Le prix convenu pour tous ces travaux, y compris deux coquilles pour bénitiers, le tout devant être en marbre de la même qualité que celui du maître-autel, était de deux mille livres.

François Boher (...1793), « de Perpignan, » était sculpteur et peintre. Jeune encore, il abandonna l'atelier de sculpture du port pour se fixer dans sa ville natale, où l'on admire de lui un *Saint Mathieu*, dont la tête et les extrémités ont été moulées en plâtre pour servir de modèles aux élèves. (Voir à la peinture.)

Sébastien Pesetti (...1793-†1860) vint très jeune à Aix, où il fut élève de *Chardigny*, avec qui il collabora plus tard. C'est en 1822 qu'il a sculpté, pour la ville de Toulon, le gracieux groupe en marbre blanc composé de deux enfants qui en soutiennent un troisième au-dessus d'une grande urne renversée d'où s'échappe l'eau de la fontaine que surmonte ledit groupe, et qui est composée de rochers superposés, recouverts de plantes et d'arbustes. Cette fontaine se trouve sur la place Saint-Roch. *Pesetti*, né en 1778, a été professeur de dessin au collège des Jésuites, à Aix, où il est mort.

Félix Brun (...1796-†1831) fut nommé maître entretenu le 26 novembre 1796, les événements politiques ne lui ayant pas permis d'accepter plus tôt cet emploi. Il resta à la tête de l'atelier de sculpture du port pendant trente-cinq ans. A l'âge de vingt-un

Digitized by Google

ans, il avait été envoyé à Rome, aux frais de l'État. Admis à suivre les cours de l'Académie de France, il se trouva sur les bancs avec les élèves de *David*, qui était revenu à Rome pour faire son tableau des *Horaces*. En 1788, notre jeune sculpteur revint dans sa ville natale et entra dans son ancien atelier. *Félix Brun* a décoré, dans le cours de sa maîtrise, vingt-huit vaisseaux neufs, dont huit à trois ponts, et un nombre plus considérable de frégates et de navires moindres. On cite plus particulièrement, parmi les œuvres sorties de son ciseau, la figure d'avant de la frégate *la Diane*, construite en 1796, et une autre statue monumentale, également en bois, représentant la *France*, qui était placée dans l'arsenal, devant la porte. Notre artiste était né en 1763.

Louis Hubac (...1796-†1830) était, à vingt ans (1796), ouvrier sculpteur dans le port, après y avoir été comme élève. Fils d'un officier de marine, il avait d'abord choisi la carrière de son père. A seize ans, étant novice, il avait vu ce dernier coupé en deux par un boulet dans le combat de la frégate *la Sibylle* contre le vaisseau anglais *le Rodney;* puis, aspirant de marine sur le vaisseau *l'Orient*, il sauta en l'air avec ce navire dans la terrible nuit d'Aboukir. Alors, il tourna ses regards vers l'atelier de sculpture, où son grand-père (*Joseph Hubac*) avait été un ouvrier distingué, et où lui-même, dans son enfance, en dessinant, avait pris goût aux arts. Après huit ans d'étude et de travail dans cet atelier, il put, avec l'appui de ses chefs, aller étudier à Paris. En 1805, il fut reçu, avec le n° 1, à l'école des Beaux-Arts, et les professeurs voulurent, à cette occasion, lui donner une troisième médaille hors concours. Ce fut *Pajou*, son maître, qui s'y opposa. *Hubac*, pris de nostalgie et dégoûté des charges d'atelier, était, moins d'un an après, de retour dans l'atelier du port, où il entra comme contre-maître. En 1806, il fit une très grande figure, l'un des thermes du vaisseau à trois ponts *le Commerce de Paris*. *Hubac* fut choisi, en 1807, pour aller occuper à Venise, devenue ville française, le poste de directeur des décorations des vaisseaux. Là, *Canova* étant venu visiter son atelier, il reçut des compliments de cet artiste. En 1814, après l'évacuation de l'Italie, *Hubac* vint reprendre ses fonctions de contre-maître à Toulon, et, en 1817, il fut nommé maître au port de Lorient. Trois ans après, il fut envoyé à Toulon, comme maître-adjoint, sous les ordres de *Brun*. Il avait un atelier particulier en ville où il exécutait beaucoup de travaux.

Pierre Tanneron (?-1805) a été un des premiers membres d'une

Digitized by Google

famille d'artistes de Toulon. Dans un procès-verbal d'adjudication de 1805, nous rencontrons le nom de *Pierre Tanneron*, qui, n'ayant fait qu'un rabais de un pour cent, son concurrent, *Marcelin Duthoit*, fut déclaré adjudicataire, l'offre de ce dernier étant de deux pour cent au-dessous des prix du devis. Un autre *Tanneron*, très habile dans la sculpture en bois, avait été choisi parmi les ouvriers de l'atelier de l'arsenal pour être envoyé à Paris lors de la création du musée naval du Louvre. Cet artiste a occupé l'emploi de sculpteur de ce musée jusqu'à sa mort, arrivée en 1852. Il a eu deux frères, plus jeunes que lui, qui ont fait de la peinture à Toulon; l'aîné de ces deux frères ne vécut pas longtemps; le second, ancien employé de l'atelier de peinture de la marine, mourut d'une manière tragique, à la suite d'une congestion cérébrale.

Fournier (...?) était contemporain d'*Hubac* et son intime ami. Son habileté, dans la sculpture en bois et en pierre, était très grande. Il avait été fait contre-maître de l'atelier de l'arsenal, et n'en sortit que dans un âge avancé. On a vu de lui une gracieuse figure d'enfant surmontant la fontaine, à vasques superposées, qu'on voit sur la place d'Italie. En 1830, cette figure a été complètement brisée par imprudence.

LES ORFÈVRES *AUBLET* OU *OUBLET*, *ROBEDAY*, *MONTARSIS*, *HEYDEREYCE*, *DUTEL*, *JULLIEN*, *LE MIRE*, *BLANC*, *MERLIN*, *LEDOUX*, *BAIN*, *MURLEIN*, *MARTIN* ET *CHARLES VAN CLÈVE*, *LE BOITEUX*.

ACTES D'ÉTAT CIVIL.

(1605-1745.)

Communication de M. Herluison.

AUBLET OU OUBLET.

Le 6e octobre 1605 a esté baptisé Guillaume, fille de Antoine Boulanger et de Antoinette Lenal, sa femme; parein, ***Guillaume Oublet*** (ou *Aublet*), me orfèvre à Paris, et Jehan Bougnots, valet de chambre de M. d'Asti, me d'hostel du roy, et la mareine, Marie Lefebvre, fille de *Jehan Lefebure*, me brodeur.

(Saint-Sulpice.)

Digitized by Google

ROBEDAY.

Du jeudy 27 avril 1651, convoy général de feu *François Robeday*, vivant orphebvre ordinaire du Roy et bourgeois de Paris, pris rue des Thuilleries et porté au couvent de l'Ave-Maria. Reçu 72 l. 14 s.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

MONTARSIS.

Le mercredi 7e juin 1662, convoy de 6 d'Alexandre, fils de *Laurent Tessier*, dit *Montarsis*, orphebvre, pris chez M. Varin, proche les galleries du Louvre. Reçu 6 l.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

HEYDEREYCE (PIERRE).

Pierre Heydereyce, orfèvre de la paroisse Saint-Symphorien, marié le 21 juin 1667; témoins, *Mongenot-Humaire*, marchand orfèvre, *Le Sage*, orfèvre.

(Saint-Benoît.)

DUTEL (JACQUES).

Le 28 septembre 1668 fut enterrée Marie Blondeau, âgée de cinquante ans ou environ, décédée le jour d'hyer, après midy, femme de *Jacques Dutel*, marchand orfeuvre ordinaire du Roy, prise en la maison des manufactures royales en présence de *Jacques Dutel* et Claude de Villiers.

(Saint-Hippolyte.)

JULLIEN.

Le samedy 19 octobre 1669, convoy de 40 de deffunt *Monsieur Jullien*, marchand orfèvre et ancien garde de l'orfèvrerie, bourgeois de Paris, pris rue des Lavandières et porté à Saint-Jacques-la-Boucherie.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

LE MIRE.

Le samedy premier septembre 1674 fut inhumée Marie-Magdelaine Le Mire (quatre mois), fille de *Jacques Le Mire*, orfeuvre du Roy.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

BLANC (JACQUES).

Du jeudy 30e may 1686 fut baptisée Magdelaine-Anne, fille de *Jacques Blanc*, marchand orfebvre, et d'Anne Jance, sa femme, rue Frementeau; le parein, me Gilles Boilleau, greffier de la grande chambre du Parlement; la mareine, damoiselle Anne Merille, femme de *Pierre de Montarcy*, jouaillier du Roy. L'enfant est né le 24 du présent mois.

A. Merille, Montarsy, Boileau, Jacob Blanç, F. Gravet.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

Digitized by Google

MERLIN.

Du jeudi 12 septembre 1686 fut baptisé Madeleine-Virginie, fille de *Pierre-Paul Merlin*, orfebvre ordinaire du Roy, et de Marie-Madeleine Crenon, sa femme, aux galleries du Louvre; le parein, *Thomas Merlin*, aussy orfebvre ordinaire du Roy et de Monsieur; la mareine, Anne-Virginie Bamico, femme de *Jean Lefebvre*, tapissier du Roy.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

LEDOUX (P.).

24 novembre 1689, mariage de *Pierre Le Doux*, orfèvre, fils de deffunct *Pierre Le Doux*, aussi orfèvre de la paroisse Saint-Séverin; témoins, *Pierre Ledoux*, orfèvre, oncle; *Louis Le Doux*, orfèvre, frère; *Étienne*, *Claude*, *Théophile Ledoux*, orfèvres, ses cousins; *Charles de Lafond*, orfèvre, amy; *Nicolas Gontier*, aussi orfèvre.

(Saint-Benoît.)

BAIN (PIERRE).

Mercredi 18 juillet 1691, décès de N fils de *Pierre Bain*, orfèvre jouaillier ordinaire du Roy, et d'Élisabeth Légaré....., décédé aux galleries du Louvre; témoin, *Jacob Légaré*, m^e^ orfèvre, oncle maternel.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

MURLEIN (THOMAS).

Le 24^e^ décembre 1698 a esté fait le convoy, service et enterrement de *Thomas Murlein*, orphevre ordinaire du Roy, aagé de quatre-vingt-neuf ans, décédé le 22, en sa maison, rue du Four-au-Chappeau-Fort, et ont assisté audit convoy, service et enterrement, Louis Patton, gendarme de la garde du Roy, petit neveu dudit deffunct, et *Jean Le Febvre*, valet de chambre, tapissier ordinaire du Roy, allié dudit deffunct, et *Germain Cahagne*, orphebvre, beau-père dudit deffunct.

(Saint-Sulpice.)

VAN CLÈVE (MARTIN).

Le mercredi 18^e^ avril 1703 furent supplées les cérémonies du baptême par M. Couché, vicaire soussigné, à un garçon ondoyé à qui fut donné le nom de François, né aujourd'huy, fils de *Martin Van Clève*, marchand orfèvre joailler, et de Marie-Anne Poné, son épouse, demeurant rue Dauf.....

(Saint-André-des-Arcs.)

VAN CLÈVE (CHARLES).

Le lundy 20 octobre 1710 fut inhumé Marie Véron, femme de *Charles Van Clève*, marchand jouaillier, soixante-dix ans, décédée ce jourd'huy rue Saint-Jacques.

(Saint-Séverin.)

Digitized by Google

LE BOITEUX (CLAUDE).

L'an 1745, le 29 décembre, a été inhumée, dans cette église, Marie-Magdelaine Martin, aagée de vingt-neuf ans, décédée hier, épouse de *Claude Le Boitteux*, marchand orfèvre en l'hôtel royal des Gobelins de cette paroisse.

(Saint-Hippolyte.)

H. MAUPERCHER, PEINTRE DU ROI.

15 novembre 1668.

Henri Maupercher, peintre ordinaire du Roi, professeur en son Académie royale, réclame, comme créancier de son oncle, feu Simon Maupercher, et de sa fille Paresse Maupercher, une maison sise au village du Mesnil-Saint-Denis, rue Mondétour, qu'il prétend indûment détenue par le s. Charles Leval, tisserand en toile, lequel fait intervenir le s. Mignot, qui lui a vendu lad. maison le 13 septembre 1643. Le s. Mignot fait repousser la demande de *Maupercher*, aussi condamné aux dépens, en présentant le contrat par lequel il a acquis la maison de François Maupercher, père dudit *Henri*, le 24 mars 1634.

(Arch. nat., Requestes de l'hôtel, V⁴ 404.)

J.-J. G.

DAVID JARNAC

SCULPTEUR.

(1675.)

Le nom de *David Jarnac*, sculpteur, est inconnu à Benjamin Fillon, à Cholet, à Callot, à Jourdan, à Delayant. Nous l'avons rencontré, pour la première fois, dans un acte notarié du 5 octobre 1676, qui mentionne Marie Raymond, femme et procuratrice de *David Jarnac*, sculpteur et habitant de l'île Sainte-Croix, en l'Amérique. Il y avait, au XVII^e^ siècle, plusieurs familles qui paraissent avoir emprunté leur nom à la ville de Jarnac et qui professaient la religion protestante. *David* doit appartenir à l'une de ces familles Jarnac, de Jarnac ou Dejarnac, et cependant nous n'avons pu le rattacher, avec certitude, à aucune des familles si nombreuses de ce nom, soit dans l'Angoumois, soit à La Rochelle. Le 27 février 1684, est baptisée, au temple du Douhet, Suzanne,

Digitized by Google

fille de Paul de Jarnac et de Suzanne Lemoine; parrain, Thomas Cormier; marraine, Élisabeth de Jarnac. Le registre des déclarations faites par les protestants du bas Angoumois, en vertu de l'édit de 1787, renferme la généalogie d'une famille Dejarnac, dont le nom se retrouve parmi les signataires des cahiers de doléances des paroisses en 1789. Guy de Jarnac, bourgeois, âgé de quarante ans, fils de Guy de Jarnac et d'Élisabeth Petit, du lieu de Mazotte, paroisse de Segonzac, déclare avoir été uni en mariage par le pasteur Besson, le 28 février 1781, avec Anne-Susanne Bertrand, âgée de trente-neuf ans, fille de feu Nicolas-Samuel Bertrand et de Marie-Marguerite Ranson de Lautraite, commune de Triac. Marie Raymond était-elle passée aux îles d'Amérique pour fuir les persécutions qui précédèrent et suivirent la Révocation de l'Édit de Nantes, ou avait-elle été attirée par le commerce maritime et la nécessité de faire rentrer quelques créances? Ici encore nous sommes réduits aux conjectures. C'est un nom nouveau à ajouter à la liste des artistes rochelais. De nouveaux documents viendront plus tard faire la lumière sur ce nom et lui rendre peut-être son ancien éclat. Cette lumière viendra, peut-être, de l'Angoumois, berceau de la famille Jarnac, qui y est encore représentée.

DE RICHEMOND.

Aujourd'huy est comparu par devant les conseillers du Roy, notaires garde-nottes au châtelet de Paris, soubznés Abraham-Michel Bellan, procureur ordinaire du Roy, demeurant à Paris, rue Texanderie, paroisse Saint-Jean-en-Grève, lequel a dit et déclaré, reconnu et confessé de bonne foy qu'encores que Marie Raymond, femme et procuratrice de *David Jarnac*, sculpteur et habitant de l'île Sainte-Croix, en l'Amérique, luy ayt, par acte passé par devant Lebert et Le Roy, notaires audit châtellet, ce jourd'huy ceddé et transporté la somme de six cents livres, à prendre sur François-Raymond de la Favière et sur François Pron, sieur de Préfontaine, et par eux dûe, suivant la transaction passée par devant lesdits Lebert et Le Roy, notaires, le troisième des présens mois et an, entre ladite Marie Raymond, èsdits noms, d'une part, et lesdits susnommés ès noms qu'ils proccèdent d'autre, moyennant pareille somme qu'elle a confessé avoir receu de luy, néantmoins la vérité est qu'il ne prend rien en ladite somme, qu'elle appartient tousjours à ladite Raymond, èsdits noms, laquelle n'a receu aucune chose du prix porté audit transport, qu'il n'a accepté que pour luy faire plaisir et lui prester son nom, c'est pourquoy il luy fait toute rétrocession et déclaration nécessaire de ladite somme de six cens livres, et néantmoins recognoist que ledit transport luy est demeuré ès mains pour en poursuivre le recouvrement soubz son nom et en cas qu'il la reçoive, promet la remettre ès mains de ladite Marie Raymond, sitost qu'il l'aura reçue, sinon lui faire

Digitized by Google

rétrocession de ladite somme et luy rendre ledit transport à sa volonté, ce qui a été accepté par ladite Marie Raymond pour ce présente, qui a promis d'acquitter, garentir et indemniser ledit Bellan de l'entérinement dudit transport, mesme le rembourser des frais qu'il pourra faire pour avoir payement de ladite somme, lesquels il pourra recevoir par ses mains sur ce qui proviendra dudit transport. Promet et s'oblige chacun en droit soy, etc. Fait et passé à Paris, ès études desdits notaires, l'an mil six cent soixante-seize, le cinquiesme octobre après midy et ont signé.

Signé : BELLAN, Marie RAYMOND, MORTIER, DIONIS.

(Archives de l'hôtel de ville de la Rochelle.)

NORBERT ROETTIERS.

La *Revue de l'Art français* (1885, p. 6), parlant de *Norbert Roëttiers*, graveur de médailles, a dit :

« Né à Anvers (1666?), mort à Paris le 18 mai 1727. »

Nous étant beaucoup occupé des *Roëttiers* ces temps-ci, nous sommes en mesure de rectifier les erreurs que renferme cette ligne, erreurs qui ne sont d'ailleurs que la répétition d'autres erreurs.

D'abord *Norbert Roëttiers* est-il né à Anvers? — Rien ne le prouve. Il est même à peu près certain qu'il est né ailleurs, à Gand, à Bruxelles peut-être; attendu que les actes de catholicité des paroisses d'Anvers avoisinant l'année 1666 ne renferment aucune trace du baptême d'un *Norbert Roëttiers*, qui pourtant appartenait à une famille catholique. Des recherches très minutieuses, faites récemment à notre sollicitation par les ordres de M. le bourgmestre d'Anvers, nous permettent d'être à cet égard absolument affirmatif.

Est-il né en 1666? — Oui, fort probablement, puisque les biographes sont d'accord sur cette date et puisque son acte de décès, daté de 1727, le dit âgé de soixante-un ans.

Est-il mort à Paris? — Non, mais à Choisy-le-Roi, comme l'établit l'acte inédit ci-après, que nous sommes allé copier dans les actes de baptême de cette localité :

« L'an mil sept cent vingt sept, le vingt mai, a été inhumé dans le chœur, avec la permission donnée par les RR. PP. Roy, célerier, et Sauvaige, procureur des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le corps de M. *Norbert Roëttiers*, graveur général des monnaies de France et des médailles du Roy, en son Académie roialle de peinture et de sculpture, décédé avant hier, dans sa maison de campagne de Choisy, en présence de Monsr Roëttiers, son fils, de MM. Loftus, son gendre, Clark, son beau-frère, de Monsr Roëttiers, son cousin, soussignés, avec moi Curé.

Digitized by Google

« Signé : *J. Roëttiers, J. C. Roëttier, George Roëttiers, Roëttiers, Edmond Loftus, R. Clarke*, et *B. J. Beligné, Curé.* »

Ainsi *Norbert Roëttiers* est né en un lieu indéterminé de la Flandre wallonne, en 1666, et est mort à Choisy-le-Roi, le 18 mai 1727.

Les mêmes registres, que nous avons, à cet effet, dépouillés, renferment trois autres actes qui le concernent, au 12 septembre 1723 (décès de sa belle-mère) et aux 29 avril 1724 et 18 juin 1725 (parrainage).

Victor ADVIELLE.

LE PLAFOND DU *POUSSIN*

DU MUSÉE DU LOUVRE.

Ce tableau capital, catalogué au Louvre sous le n° 446 de l'École française, représente, on le sait, *le Temps qui soustrait la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde.* Destiné d'abord au cardinal de Richelieu, il décora, dit M. Villot, en 1709-1710, au Louvre, le Cabinet du Roi, devenu plus tard une des salles de l'Académie de peinture. Les notes suivantes confirment ce renseignement en y ajoutant des détails curieux. On voit notamment que le tableau du *Poussin* resta dans la salle d'assemblée de l'Académie jusqu'en 1752, et ne quitta le Louvre que pour trouver place dans la galerie du Luxembourg nouvellement ouverte au public. Nous avons constaté cependant que le tableau dont il est ici question ne figure pas sur le catalogue de la galerie du Luxembourg portant la date de 1771. On ne trouve, non plus, aucun renseignement sur cette peinture dans l'ouvrage de Guérin sur l'Académie de peinture publié en 1715, ni dans les procès-verbaux de l'Académie pour 1752. Il reste donc un point obscur à éclaircir. Malgré cela, il nous a semblé qu'un détail sur une œuvre du *Poussin*, aussi considérable que celle dont il est ici question, méritait d'être recueilli.

J.-J. G.

Dans l'inventaire des tableaux du Roi remis à M. *Coypel* après la mort de M. *Houasse*, en 1710, on lit : « N° 48, *POUSSIN.* Un tableau de forme ronde, de 9 pieds de diamètre ou environ, représentant le *Temps qui enlève la Vérité.* (En marge :) ce *Poussin* est placé dans une des salles de l'Académie à un plafond. »

En 1752, l'Académie demandait au Directeur général des Bâtiments

Digitized by Google

la permission de faire peindre par M. *Challe*, pour morceau de réception, un plafond destiné à remplacer le beau morceau du *Poussin*, qui risque de se gâter dans la petite salle d'assemblée. On placerait le *Poussin* dans le Cabinet du Roy, au Luxembourg. M. de Vandières y consentit.

Puisque nous avons eu l'occasion de parler du grand peintre des Andelys, nous donnerons la note suivante faisant mention d'un homonyme portant aussi le prénom de Nicolas. Est-ce un parent du peintre? Cela paraîtrait assez probable, quoiqu'on n'en ait aucune preuve. L'acte analysé en quelques lignes est daté du 5 août 1695. Nous l'avons relevé dans le registre des Archives nationales coté Y 265 (page 276) :

Jean Poussin, sieur du Tertre, bourgeois de Paris, demeurant rue Neuve-Sainte-Geneviève, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, a vendu et cédé à *Nicolas Poussin*, sieur de Fontenay, demeurant sur la paroisse Saint-Sevrin, plusieurs maisons, terres, métairies, rentes et obligations, dont l'énumération se trouve relatée dans l'acte. On y voit figurer des terres près de Vendôme, une maison à Beaugency, etc.

JEAN-MICHEL MOREAU LE JEUNE

DESSINATEUR ET GRAVEUR.

(1770.)

Le graveur de tant d'œuvres charmantes est trop connu pour qu'il soit utile d'insister sur les détails de sa biographie. Il suffira de rappeler que *Moreau le jeune*, ainsi appelé parce qu'il avait pour frère aîné un peintre bien oublié aujourd'hui, nommé *Louis-Gabriel*, était né en 1741 et mourut en 1814. Il n'avait donc pas atteint la trentaine quand arriva l'aventure relatée dans la déposition suivante. Ajoutons, puisque sa femme paraît ici comme ayant pris part à la scène, que *Moreau* avait épousé, le 14 septembre 1765, Françoise-Nicole Pineau, plus âgée d'un an que son mari, et fille du sculpteur *François Pineau*.

Sur l'incident même qui provoqua la plainte de *Moreau*, il n'y a pas lieu d'insister, si ce n'est tout au plus pour remarquer que le s. Millin de la Brosse n'a rien de commun avec le fameux anti-

Digitized by Google

quaire fondateur du *Magasin encyclopédique*, et qu'à l'âge où les artistes débutent à peine, notre graveur avait déjà un atelier nombreux et des élèves quelque peu tapageurs. Il est vrai qu'il les prenait fort jeunes; car parmi les témoins venant déposer sur les faits de la plainte figurent deux de ces élèves, âgés, l'un de seize ans et demi, l'autre de quatorze ans. Cet âge rend assez plausibles les plaintes des voisins de *Moreau* sans justifier leur violence. *Claude-Marin Saugrain*, l'apprenti de quatorze ans, est sans doute le frère de la demoiselle *Saugrain*, graveur, dont *Moreau* exposait le portrait au dessin en 1785. Enfin on remarquera, parmi les témoins, la présence de la femme de *Jacques-Philippe Le Bas*, le maître de notre artiste.

J. J. G.

Plainte de Jean-Michel Moreau, *dit le jeune, au sujet des menaces et violences de son voisin, le sieur Millin de la Brosse.*

L'an 1770, le jeudi 19 avril, heure de midi, en l'hôtel et par devant nous, Louis-François Formel, etc., est comparu sieur *Jean-Michel Moreau*, graveur et dessinateur à Paris, demeurant rue de la Harpe, maison dont le sieur Malide, marchand épicier, occupe le rez-de-chaussée, entre les rues Percée et Poupée, paroisse Saint-Séverin, lequel nous a rendu plainte à l'encontre du sieur Millin de la Brosse, se disant propriétaire de ladite maison et y occupant une chambre au premier étage, et contre la dame Duverdier, sous-locataire de ladite maison, audit premier étage d'icelle, et nous a dit qu'il y a aujourd'hui huit jours, entre huit et neuf heures du matin, étant dans sa chambre au troisième étage qu'il occupe ainsi que le quatrième, sa cuisinière est venue lui dire que ledit sieur Millin venoit de monter, accompagné du fils de ladite dame Duverdier, chez lui comparant au quatrième étage, y avoit fait tapage, prétextant de se plaindre que le fil de fer d'une sonnette qui, du palier du premier étage et du milieu de l'escalier, répond à une chambre au cinquième faisant partie de l'occupation de lad. dame Duverdier, avoit été cassé et que ce n'avoit été que par le fait des élèves du sieur *Moreau*, lesquels il avoit menacé de coups de bâton, menaces qu'il avoit réitérées avec beaucoup de chaleur et d'emportement, raison pour laquelle ladite domestique n'avoit pas voulu avertir sur-le-champ son maître, dans la crainte de lui occasionner une rixe, vu l'état violent dans lequel elle a trouvé ledit sieur Millin. Cejourd'hui, il y a environ deux heures, ledit sieur Millin, habillé et ayant l'épée au côté, est monté chez ledit sieur *Moreau*, dans son cabinet au quatrième, et, d'un air échauffé,

Digitized by Google

prétextant toujours d'avoir donné de sujets de plainte contre ses élèves, s'est plaint à lui que le fil de la sonnette de la dame Duverdier avoit encore été cassé et remonté jusqu'au haut de l'escalier, et que le lit du fils de ladite dame Duverdier, qu'elle place dans un passage au cinquième étage conduisant à des greniers occupés par différents locataires de ladite maison, avoit été renversé, et que ces tours n'étoient que l'ouvrage des élèves dudit sieur *Moreau*. Ce dernier lui ayant représenté qu'il n'étoit pas homme certainement à autoriser ses élèves dans des espiègleries nuisibles à la maison; mais qu'avant de les accuser, il falloit être assuré du fait; qu'il avoit fait ci-devant des recherches pour découvrir s'ils en étoient les auteurs et ne les en avoit pas trouvé coupables, et que, dans cette circonstance, ils n'étoient pas dans le cas d'être accusés; ledit sieur Millin a insisté dans son accusation contre lesdits élèves, et ledit sieur *Moreau* lui ayant objecté qu'au surplus le fait ne regardoit pas ledit sieur Millin personnellement, mais bien ladite dame Duverdier, et que, si elle croyoit avoir sujet de se plaindre, elle pouvoit bien le faire par elle-même sans l'entremise dudit sieur Millin que ledit sieur *Moreau* ne connoissoit pas; alors ledit sieur Millin, disant qu'il étoit maître dans la maison comme propriétaire, a prétendu en imposer audit sieur *Moreau* qui, lui répondant toujours qu'il ne le connoissoit pas et n'avoit que faire à lui, a essuyé de sa part des insultes et menaces, ledit sieur Millin le traitant de polisson, jeanf..... et autres expressions semblables, et le menaçant qu'il le retrouveroit et que ledit sieur *Moreau* auroit affaire à lui; ce qu'il accompagnoit de gestes et de tous les plus violents et les plus furieux. Le sieur *Moreau*, qui étoit accompagné de la dame son épouse relevante de couche depuis peu, cherchant à éviter les suites des fureurs dudit sieur Millin, tâchoit seulement de le faire sortir de chez lui, et, l'ayant éconduit jusque sur le palier, la dame Moreau a poussé la porte et mis le verrou intérieurement. A l'instant ledit sieur Millin, renouvelant ses fureurs, a frappé des pieds et réitéré et même augmenté ses menaces, disant qu'il vouloit tuer ledit sieur *Moreau*, et ce dernier, ayant entendu du tumulte dans l'escalier du quatrième au troisième, et entendu crier sa domestique, a ouvert sa porte et a trouvé sadite domestique perdant presque connoissance entre les bras de la demoiselle Robert, locataire de ladite maison et d'une autre particulière, inconnue audit sieur *Moreau*, ladite domestique se plaignant de venir de recevoir de la part dudit sieur Millin un coup de poing dans le sein, fait qui lui a été certifié par ladite demoiselle Robert et l'autre particulière, dont la présence a arrêté les fureurs dudit sieur Millin.

Signé : MOREAU LE JEUNE; FORMEL.

(Arch. nat., liasse 367. Commissaire Formel.)

Digitized by Google

L'information eut lieu le 25 avril. Parmi les témoins on remarque :

Éléonore Fauconnet dite Robert, âgée de trente-huit ans, ouvrière en broderie.

Pierre-Louis Dicq, âgé de seize ans et demi, élève dans le dessin, travaillant chez le sieur *Moreau* et demeurant chez son père, directeur des carrosses et messageries de Normandie, rue Pavée, paroisse Saint-André-des-Arts.

Marie-Charlotte Thuillier, âgée de vingt-deux ans, fille cuisinière au service du sieur *Moreau*, graveur, chez lequel elle demeure rue de la Harpe.

Élisabeth Duret, âgée de cinquante-sept ans ou environ, épouse du sieur *Jacques-Philippe Lebas*, premier graveur du cabinet du roi, demeurant avec sondit mari rue de la Harpe.

Claude-Marin Saugrain, âgé de quatorze ans, élève dans le dessin, travaillant chez le sieur *Moreau*, graveur, et demeurant chez son père, rue de la Bûcherie, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, aux Écoles de médecine.

BUDGET DU MUSÉE DU LOUVRE EN 1814.

Traitements et appointements	69,050 fr.
Restauration des tableaux et statues	24,000
Confection de bordures neuves	12,000
Encouragements aux artistes	8,000
Dépenses d'entretien	36,000
Travaux de statues commandées pour les palais	50,000
Frais de transport des tableaux recueillis en Italie	30,000
Antiquités de la villa Borghèse	15,000
Tableaux à ordonner ou à acheter aux artistes français	200,000
Tableaux à faire faire ou à copier pour la manufacture des Gobelins	8,000
Payement aux femmes qui délivrent les livrets	864
Payement aux commis transcripteurs	5,400
Total	458,314 fr.

On voit par ce développement que l'administration du Louvre avait une partie des attributions actuelles de la direction des beaux-arts. La somme de 8,000 francs inscrite pour les Gobelins était indépendante du crédit des modèles particuliers à la manufacture.

GERSPACH.

Digitized by Google

LE SCULPTEUR *LEVRAY*.

(1656.)

Communication de M. Charles Ginoux.

I.

Promesse de prix fait pour la communauté de Toulon.

L'an mil six cent cinquante six et le-vingt quatrième jour du mois de janvier, après midy, sous le resgne heureux de très chrestien prince Louis quatorze, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, comte de Provence, et pardevant moy notaire royal de ceste ville de Tollon, establi en sa personne s^r^ Pierre Garnier, escuyer, consul, lieutenant pour le Roy au gouvernement de ladite ville, seigneur de la Valdardenne, lequel, pour et au nom de la communauté dudit Tollon, promettant faire ratiffier ces présentes au conseil de ladite communauté à la première assemblée d'iceluy à peine de tous despans, dommages et intérêts..... à faire à prix fait à *Nycolas Levray*, maître sculteur habitant en la mesme ville, présant, acceptant et stipulant, promettant de faire et parfaire bien et duebment ce que s'ensuit : Et premièrement d'obster et enlever toutes les..... pierres qui se trouvent maintenant par lui posées sur la première cornisse de la fontaine que ladite communauté a fait construire audevant de l'hôtel de ville, lesquelles pierres appartiendront audit *Levray*, lequel sera tenu et s'oblige de faire et poser sur ladite première cornisse les pièces et figures d'architecture de la mesme pierre que celle qu'il délaissera à ladite fontaine, pardessoubz d'icelle première cornisse, tout ainsy qu'il est démontré par le dessain nouveau qu'il a fait, signé par lui, ledit s^r^ Consul et moidit notaire, et qui a été retiré affin de se trouver en mesure et devant lesdites pierres et figures et conformément audit dessain, observer toutes les mesures et proportions tant pour l'architecture, figures et autres ornements que y sont représantés, sans aucun manquement, promettant de ce faire et accomplir par tout le moys de may prochain, fournissant tout ce qui y sera nécessaire, moyennant la somme de cinq cent vingt cinq livres en desduction de laquelle ledit *Levray* a confessé avoir reçu de ladite communauté, par les mains du s^r^ Anthoine Allardon, marchand, trésorier d'icelle, présant, stipulant, payant des deniers de la recepte, la somme de trois cent livres comptant, faite réelle rénumération au veu de nous dit notaire et tesmoings, desquelles trois cent livres ledit *Levray* quitte la communauté pour laquelle ledit s^r^ Garnier promet lui faire payer les deux cent vingt cinq livres restants, scavoir : cent livres la besogne faisant et à proportion d'icelle et cent vingt cinq

Digitized by Google

livres lorsque toute ladite besogne sera faite et achevée de la mesme façon dudit dessain, qu'il exibera pour en faire faire la cognoissance pour gens à ce connoissant, et ici présant *Joseph Labbé*, aussi maître sculpteur, du lieu de Lambesq, habitant audit Tollon, lequel informé du contenu au susdit prix fait et promesses faites par ledit *Levray* à la requette d'iceluy, soit pour lui comme pour ladite communauté de Tollon, ledit s^r^ Consul acceptant randre et constituer plege cauption principal payeur et responsable de tout ce que ledit *Levray* a promis cy dessus de faire du payement à lui fait et à faire, et veut estre le premier convenu renonçant à cette fin à la loy du principal et à tout ordre de discussion duquel aplegemant ledit *Levray* promet rellever indampne ledit *Labbé*. Par ces présentes que lesdites parties promettent observer et accomplir à peine de tous despans, dommages et intérêts soubz l'obligation de tous et obligent les biens, rentes et revenus de la communauté suivant le pouvoir dudit sieur Consul, des personnes et biens présans et advenir desdits *Levray* et *Labbé* aux rigueurs de toutes Cours. Ainsi fait et publié audit Tollon, dans l'hôtel de ville en présence de M. Geofroy, marchand, et Pierre Hubac, garde du port, et Aussonne Sabanes, escuyer de ladite ville, tesmoings requis et soubsignés.

Arnaud, notaire.

(Arch. comm., DD. 6, fol. 234 v°.)

II.

Quittance pour la communauté de Toulon.

L'an mil six cent cinquante six et le trantième jour du mois d'aoust, avant midy, pardevant moy notaire royal à Tollon, establi *Nicolas Levray*, maître sculteur de ladite ville, lequel a confessé avoir heu et receu des sieurs Consuls et communauté de laditte ville, par les mains de sieur Laurent Hubert, bourgeois, trésorier d'icelle, la somme de cent quinze livres tournois auparavant ces présentes pour rêire de entier payement de cinq cent vingt cinq livres promises audit *Levray* pour la construction, architecture, figure et ornements de la fontaine du devant l'hostel de ville par l'acte du prix fait qui lui en fust baillé receu par maître Anthoine Arnaud, notaire, le vingt quatrième janvier dernier à luy ordonnées par delibération du vingt un du courant et dont ledit *Levray* a concédé acquit dans le livre dudit sieur trésorier au bas de la susdite délibération le vingt cinquième dudit mois de laquelle somme de cent quinze livres sans gémination (?) dudit acquit ledit *Levray* satisfait et payé en a quitté et deschargé ladite communauté, et par mesme moyen ledit sieur trésorier sans recherche et de mesme suite cy présents M^e^ Anthoine Bonnaud, advocat en la

Digitized by Google

Cour, et Barthélemy Gairoard, escuyer, consul, lieutenant pour le Roy au gouvernement de ladite ville, seigneur de la Valdardenne, lesquels ont consenti au barrement du susdict acte de prix fait pour avoir ledit *Levray* satisfait au travail qu'il estoit obligé par iceluy à l'exhibition des présentes pour l'observation desquelles lesdittes parties obligent leurs biens et les sieurs Consuls les rentes et revenus de ladite communauté à toutes Cours, concédant acte fait et publié à Tollon dans la maison de ville par Jean-Charles Vialis et Jean Hermitte de ladite ville tesmoins requis et soubsignés, qui a lieu à l'original.

Arnaud, notaire.

(Arch. comm., DD. 6, fol. 284 v°.)

ERRARD.

(1673.)

UN MODÈLE D'ATELIER AMENÉ DE ROME A PARIS.

On sait que *Charles Errard*, premier directeur de l'Académie de France à Rome, passa les années 1673 à 1675 à Paris. Il avait ramené de Rome un modèle destiné à l'école académique. Il est probable qu'on ne lui avait pas demandé de se faire accompagner par cet Italien, car il le recommande à l'Académie avec trop d'insistance. Évidemment il craint un désaveu. De plus, il est souffrant et ne peut défendre son protégé en séance de l'Académie, aussi prend-il la plume. La lettre qu'il adresse à ses confrères ne sera pas sans produire son effet. Le procès-verbal du 2 septembre 1673 nous apprend que l'on s'est occupé de l'Italien. « La Compagnée, y est-il dit, a résolust, suivant la proposition qu'en a faict Monsieur *Le Brun*, de prendre led. model comme second, pour servir alternativement avec Saint-Jermin, l'un servant en ceste Académie sependant que l'autre servira en celle des Goblins, et que, chaque cartier, le Recteurs qui exercera posera un groupe des deux, et de plus a esté résolust que lon accommodera un list en une chambre voisine pour coucher led. modelle Romain, pendant qu'il servira en ceste Académie, comme il l'a au Goblin. »

L'orthographe de cet alinéa est vraiment fantaisiste. Celle de la lettre d'*Errard* qui a motivé la délibération prise n'est pas moins étrange. Cette lettre n'est pas datée, mais elle doit être du mois d'août 1673.

H. J.

Digitized by Google

A Messieurs, Messieurs les Academissiens de l'Academie royale de peinteure et sculpteure, Paris.

Messieurs,

Jay beaucoup de deplesir que mon indisposition me derobe lhonneur de me trouuer a lasemblée. Je vous suplie, Messieurs, de trouuer bon que je me serue de se moyen pour vous en faire mes esquses. Jay crainte que sy mon indisposition me continue que je ne peuisse pas seruir mon quartier, en se cas je vous seuplie dy pouruoir. Si je ne peuis satisfaire a se que je dois, se me sera une très grande mortification destre priué de set honneur. Jay faict espérer, Messieurs, au modelle que jay amené de Rome quil seroit fauorablement receu en nostre Academie et que lon luy doneroit le moyen de seubsister honestement selon sa calite. Sur ce seujet je vous prie, Messieurs, de considerer que set un etranger qui est veneu icy pour nous seruir lequel sens doute se trouue etonné a un commensement detablissement et qun peu de douseur lobligera a seruir auec plus daffection et de ponctualite, si vous jeugez quil soit propre pour l'Academie.

Je seuis auec le respect que je vous dois,

Messieurs,

Vostre tres heumble
et très obeissãt serviteur,

ERRARD.

(Du cabinet de M. Delacroix, ancien liquidateur au tribunal de commerce de Paris.)

NOEL COYPEL.

(1696.)

QUESTIONS DE PRÉSÉANCE A L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE.

Noël Coypel remplit la charge de directeur de l'Académie royale de peinture du 13 août 1695 au 13 avril 1699. Son directorat n'eut rien de laborieux. Toutefois les Académiciens qui avaient si souvent modifié leur règlement éprouvèrent le besoin de le modifier encore. C'était leur passe-temps. Il ne paraît pas que l'initiative de ces changements ait été prise par *Coypel*, car il ne signe pas au registre des présences à l'issue des séances les plus agitées. Le 5 novembre 1695, il est écrit au procès-verbal que « la Compagnie a trouvé à propos de

Digitized by Google

régler les séances des principales charges, et pour ce sujet a résolu que lorsque monseigneur le Protecteur sera présent aux Assemblées, à sa droite seront M. le Directeur et M. le Recteur en exercice, et à sa gauche M. le Chancelier et M. le Professeur en exercice. » Toutes les hypothèses sont ensuite prévues. On règle la place de chaque officier aux assemblées où n'assistera point Monseigneur, aux séances où, Monseigneur étant présent, M. le Directeur ou M. le Chancelier seraient en exercice en qualité de Recteur. C'est à s'y perdre. Et la conclusion de tous ces articles présentés, débattus, rédigés, votés, la conclusion ne laisse pas de paraître puérile. Elle se résume dans une question de gradin ! Lisez plutôt : « Le gradin, qui n'est que de trois places, sera augmenté de deux autres pour servir lorsque monseigneur le Protecteur ne se trouvera pas aux assemblées. »

Coypel ne sanctionne pas ces minuties.

Le gradin de cinq places dura peu, si tant est qu'on ait eu le temps de le commander. Dans sa séance du 23 août 1696, l'Académie décide « qu'il n'y auroit doresnavant qu'un seul gradin pour la première place en tout temps, et par conséquent que le gradin de trois places sera supprimé comme inutile. » Ce texte donnerait à croire que le gradin de cinq places n'exista jamais. Au surplus l'histoire de l'art n'est pas grandement intéressée à ce que la question soit résolue.

Évidemment, en ce temps-là, les Académiciens étaient nerveux. Ne voilà-t-il pas que le 26 mai 1696, *Coypel* étant absent, ainsi que plusieurs Officiers, on prend un ordre du jour des plus sévères à l'endroit des dignitaires qui manquent d'exactitude.

Le procès-verbal est menaçant. « L'Académie a faict réflexion que, depuis plusieurs jours et notamment cejourd'huy, elle se trouve obligée de s'assembler plus tard qu'à l'ordinaire, faute d'un nombre suffisant d'Officiers pour former une assemblée, et, après avoir examiné ce qui pouvoit estre cause de ce peu d'exactitude, elle a remarqué que cela pouvoit venir de ce que l'on négligeoit de s'assembler précisément aux heures marquées par les délibérations, attendu que plusieurs, se lassant d'attendre, s'en retournoient avant que la Compagnie put estre complette, à quoy la Compagnie a résolu de remédier, et, pour cet effect, que le premier jour d'assemblée où il se rencontrera un plus grand nombre d'Officiers, cette proposition y sera faicte, à l'effect de statuer sur icelle, de régler précisément une heure à laquelle la Compagnie prendra sçéance, sans différer d'un moment. »

Une semaine s'écoule. Vous supposez peut-être que les intolérants et les rigides se sont calmés. Point. Il faut qu'ils décrètent et, vraiment, ils ont l'âme dure. « Que ceux de M^rs^ les Officiers qui entreront dans la salle après la sçéance prise, seront, pour ce jour là, exclus de voix délibérative et de signature, et ceux qui ne viendront

Digitized by Google

pas aux Assemblées pendant trois mois, ils seront exclus des fonctions de leurs Charges pendant l'année, et, s'ils n'ont point de fonctions, ils seront exclus aussi pendant l'année de toute voix délibérative, à l'exception toutefois de Monsieur le Directeur et de Monsieur le Chancelier, qui ne sont point sujetz à ces sortes de peines. »

Tels sont les termes du procès-verbal du 2 juin. *Coypel* appose sa signature sur le registre. Quels sentiments l'agitent? Nous allons l'apprendre. Cette réglementation, ces arguties, les débats sans portée dont on le rend témoin, la versatilité de l'assemblée qu'il gouverne, de concert avec le marquis de Villacerf, ministre d'État, surintendant des Bâtiments, Protecteur de l'Académie, tout cela lui semble indigne de l'Académie, et il le lui fait savoir par la lettre qui suit. Datée du 28 juillet 1696, jour d'assemblée des Académiciens, elle leur fut probablement remise avant la séance. Toutefois, ce n'est qu'au procès-verbal du 4 août qu'il est fait mention de la lecture de ce document. Ni le 28 juillet, ni le 4 août *Coypel* ne signe au registre. Il est absent. Mais sa lettre produit son effet. C'est bien à la suite de la communication de ce document que l'Académie remet en question l'existence du gradin dont nous parlons plus haut. Beaucoup de bruit... pour peu de chose.

H. J.

A Messieurs de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture.

Messieurs,

Je ne puis m'enpêcher de me plaindre du procédé que quelques personnes de l'Académie tiennent, non seulement contre moy en particulier, mais aussy contre la Compagnie en général, en portant des plaintes contre moy à Monsieur notre Protecteur, de vos délibérations, comme si j'avois de mon authorité absolue fait les règlements que vous avez proposés et approuvés par délibération avec la prudence ordinaire dont vous avez coutume d'user dans vos assemblées, tant pour le bien et l'honneur de la Compagnie que pour l'éducation des étudiants. Ce procédé, Messieurs, me paroistroit plus extraordinaire si je ne savois que non seulement dans touttes les Compagnies, mais dans les plus puissantes Républiques les mieux réglées, il y a toujours eu beaucoup de difficulté à satisfaire tout le monde, et beaucoup d'émulation contre ceux qui y ont tenu quelque rang. Mais je suis d'autant plus surpris de voir que les premiers de ceux qui forment ce party ayent été des premiers à signer les délibérations dont ils se plaignent, les unes ayant passé tout d'une voix et les autres à la pluralité, dont

Digitized by Google

le nombre quy a prévalu eccédoit l'autre de moitié. Ainsy, Messieurs, il me paroit qu'à tort l'on m'impute ces choses, et qu'aucun particulier n'a raison de blâmer sa compagnie lorsquell' agit comm' elle a fait en cette occasion, car s'il falloit dans vos délibérations contenter chaque particulier, je suis persuadé que vous ne résoudriez jamais rien dans aucune assemblée qui ne fut renversé dans la suivante. Je ne croy pas que ces sortes de mouvements que l'on a fait à ce sujet fasse honneur à la Compagnie, ny luy soit avantageux, en général, encore moins à ceux qui les font.

Monsieur notre Protecteur a reçu ces sortes de plaintes avec sa prudence ordinaire; et je croy que ces Messieurs qui l'ont été treuver en corps en ont eu toutte la satisfaction qu'ils ont deu espérer; à mon égard, comme j'ay eu l'honneur de le saluer et de recevoir ces ordres le jour de son départ, et qu'il ne m'en a point donné à ce sujet, vous pouvez, Messieurs, faire ce qu'il vous plaira. Pour moy il me semble qu'il vaut mieux laisser la chose sans exécution que de voir sur un registre une délibération faitte un jour et la voir biffée ou renversée le jour suivant, cela ne me paroît pas honorable à la Compagnie. Je say que cela cest fait assez souvent cy devant, mais je say aussy que cela n'a pas été approuvé de bien des gens ny même de ceux qui le demandent aujourdhuy.

Ne pouvant, Messieurs, me treuver aujourdhuy à votre assemblée, je croy que vous voudrez bien m'excuser; j'ay creu aussy vous devoir donner ces avis, ne cherchant autant qu'il me sera possible qu'à m'acquitter de mon devoir en cette Compagnie, c'est-à-dire d'y servir le Roy, et de maintenir et procurer l'honneur et l'interrêt de la Compagnie, de laquelle je suis avec tout le zèle et l'estime que je luy dois, en général, et en particulier, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

COYPEL.

Ce 28e juillet 1696.

(Du cabinet de M. Delacroix, ancien liquidateur au tribunal de commerce de Paris.)

Digitized by Google

UN PEINTRE OUBLIÉ.

ALEXIS PEYROTTE, PEINTRE DU ROI.

(1699-1769.)

Notice biographique par M. Alfred Robaut.

Cher Monsieur,

Vous m'avez demandé quelques notes sur *Peyrotte*, dont vous vous êtes occupé vous-même l'un des premiers.

Comment ne pas saisir l'occasion toute offerte de remettre en honneur le vrai mérite de cet artiste trop peu connu ? En art surtout, que de talents méconnus ou trop vite oubliés ! Pour un qui surnage, vingt ignorés avaient souvent autant de talent et plus que celui qui a su avant tout se faire valoir. C'est surtout lorsqu'on tient en mains une œuvre réunissant une énorme quantité de goût et de savoir que l'on est avide de préciser quelque chose sur son auteur, en puisant aux sources des chercheurs infatigables qui, en France, se sont attachés depuis quelques années à publier des documents précieux pour l'histoire de l'art.

Les ventes publiques sont elles-mêmes un puissant auxiliaire. Les investigations du travailleur sont de ce côté favorisées par des catalogues qui l'aident à découvrir bien des choses qu'il ne trouverait point ailleurs.

Autre source d'informations : depuis cinq siècles que la gravure est inventée, un nombre considérable d'œuvres ont été reproduites et, comme il est rare que le nom des deux artistes, qui ont contribué à la création de la planche, ne soit pas porté sur la marge, il s'ensuit qu'à défaut d'autres renseignements, on est du moins rassuré sur deux points essentiels.

Mais, jusqu'à ce qu'on ait trouvé, que de recherches et de patience il faut souvent, lorsqu'on s'en prend à des artistes dont la réputation, malgré leur talent, ne s'est faite que lentement, à des époques troublées, ou bien dont le sort a momentanément dispersé les œuvres dans les collections particulières plus ou moins fermées. En ce cas, il ne faut pas vouloir se presser, mais, en visitant le plus de collectionneurs possible, apprendre un peu à la fois. C'est de cette façon que j'ai procédé dans la circonstance. J'ai amassé, petit à petit, sur l'artiste éminent dont je possédais une gouache remarquable, une certaine somme de matériaux ; puis un jour il m'en est venu beaucoup plus que je n'aurais pu l'espérer et maintenant j'en sais suffisamment pour intéresser nos amateurs, en attendant qu'un autre apporte également sa pierre au nouveau monument.

C'était, en effet, quelqu'un que ce *Peyrotte*, qualifié dans l'inven-

Digitized by Google

taire des scellés mortuaires[1] et dans d'autres pièces encore du titre assez rare de Peintre du Roi.

On a conservé de lui des témoignages les plus variés d'un talent souple et imaginatif. C'était un artiste qui se prêtait à tous les genres et les traitait toujours avec beaucoup de grâce et d'esprit, soit qu'il s'attachât aux ornements, rinceaux, arabesques ou fleurs, ou qu'il abordât la figure et la peinture des animaux et surtout celle des singes qu'il affectionnait tout particulièrement. *Peyrotte* a rendu aussi d'immenses services à l'industrie artistique. Ses dessins, gravés surtout par *Demarteau*, *François*, *Huquier*, les *Martinet* et *Tardieu*, ont été utilisés sous toutes les formes par les sculpteurs ébénistes, les bronziers, les argentiers, les dessinateurs d'étoffes et les décorateurs en tous genres. Et pourtant qui connaît *Peyrotte*, peintre, dessinateur, aquarelliste et gouacheur en écrans ou éventails, et même graveur ?

Personne, pour ainsi dire, aussi bien dans les bibliothèques publiques que dans les grandes collections ou dans le commerce d'objets d'art ! D'ailleurs, presque tous les dictionnaires spéciaux se taisent sur *Peyrotte*. Nagler lui-même qui ne fait, — à la manière allemande, — que rapporter, en 1841, quelques-unes des citations de Bénard, en 1810 (catalogue Paignon-Dijonval), indique seulement cinq pièces d'arabesques, trophées et paysage. Tous deux le disent dessinateur et graveur florissant vers 1775-80. Il résulterait de là, semble-t-il, une confusion complète avec un fils de *Peyrotte*, peintre lui-même, demeurant à Avignon et moins connu encore. En effet, nous tenons une gravure qui, d'accord avec l'inventaire des scellés mortuaires de l'artiste, le fait mourir en 1769. Malheureusement, cette très faible estampe, qui n'a d'autre mérite à nos yeux que de reproduire le sujet qui nous occupe et dont nous dirons plus loin quelques mots, ne donne même pas l'initiale du prénom de *Peyrotte*. Bénard, ainsi que Nagler, applique à *Peyrotte* l'initiale F, tandis que l'inventaire des scellés et son propre testament l'appellent *Alexis*. Son fils, peintre, était *Augustin-Laurent*. Ce n'est pas tout : Mariette lui donne encore d'autres prénoms[2]. Cela rendrait vraiment perplexe,

1. Voir *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1885, tome XI, p. 434, n° CCXLII. On y trouvera l'analyse de tout ce que le scellé après le décès de l'artiste renferme d'intéressant.

2. *Peyrotte Pierre-Joseph*, peintre d'ornements. Il avait acquis beaucoup de pratique et composait assez agréablement des arabesques, dans le goût de ceux qui ont illustré *Audran*. Il y introduisait des paysages, des oiseaux, des animaux, des figures, etc., mais tout cela disparaîtra avec le temps et entrera dans la classe des modes qui n'ont qu'une réputation éphémère. (*Abecedario* de Mariette, publié par MM. Ph. de Chennevières et A. de Montaiglon.)

Digitized by Google

si nous n'avions maintenant les certitudes les plus formelles à cet égard.

J'ai dit que *Peyrotte* était un artiste distingué. Il vaut beaucoup mieux que le jugement sévère porté sur lui par Mariette et je vais tâcher de le prouver en décrivant l'une de ses singeries. Le titre de la gravure citée plus haut dit : « *Le Conseil des singes*, — dédié à Messieurs les nouvellistes de l'arbre de Cracovie[1], — gravé d'après le tableau original, de même grandeur, de feu M. *Peyrotte*, Peintre du Roi, mort en 1769. » La scène se passe sous les marronniers des Tuileries; la disposition arrondie des arbres invite au cercle formé par douze personnages, dont dix hommes et deux femmes. Chacun d'eux a le corps du singe des pieds à la tête, mais est élégamment recouvert des habits mondains et de la perruque poudrée. Leur physionomie est si maligne et de races si déterminées qu'un historien, connaissant à fond son « Grimm et Bachaumont, » pourrait aisément désigner par leurs noms ces causeurs à figure animale et intelligente tout à la fois, car chacun a son attitude propre, simple ou maniérée, et son allure vivante. D'ailleurs, la composition est des plus heureuses, et l'étendue du cadre est occupée par un délicieux balancement de lignes, le tout solidement groupé avec les repos nécessaires pour garder le naturel à l'action.

L'un des personnages principaux qui occupe le milieu du groupe est peut-être Métra, l'auteur de la « Correspondance secrète. » A son air éveillé, ses lunettes sur le nez, à l'attention curieuse que l'on prête à sa lecture, de même à voir cet abbé, lorgnon en main (peut-être l'abbé trente mille hommes), ainsi que deux élégantes qui passent se tenant par le bras, et dont l'une détourne coquettement la tête tout en prêtant l'oreille, on devine que l'entretien est attractif et confidentiel. Tous sont debout, sauf un seul qui semble lancer une boutade en s'agitant sur sa chaise. Rien de plus varié que les poses de ces personnages. L'un lorgne son voisin, chatouillé du désir de parler, un autre vieillot ricane en s'appuyant sur son long bâton; un autre encore, auprès du lecteur, se retourne vers les feuillets du journal, tandis qu'au centre du cénacle, l'un des plus zélés et d'assez petite taille, la poignée de l'épée sortant de l'habit à grandes basques, trace du bout de sa canne sur le sable les lettres N C $^{V}_{IE}$ (Nouvellistes Cracovie).

Dans la gouache, ce dernier personnage décrit simplement des indications de courbes et de rayons cabalistiques; puis nous ne voyons qu'un seul chien, au lieu de deux, parmi les chaises dont

1. Les amateurs curieux d'avoir des renseignements sur cette dédicace devront recourir à l'article fort intéressant de M. Maurice Tourneux. (*Grande Encyclopédie*, 63e livraison. Paris, Lamirault, rue de Rennes.)

Digitized by Google

l'une est culbutée; enfin une trouée de ciel est signalée en haut des arbres, tandis que dans la gravure l'opacité du feuillage est complète sur toute la largeur. Pour terminer, je dirai que le graveur, bien médiocre en vérité, qui a reproduit le tableau en a retourné la composition en ne se donnant pas la peine de graver à l'envers, ce qui est abondamment prouvé par le jeu habituel des mains.

Quant à la gouache, qui est dans le même sens que le tableau, sa couleur est dans une gamme tout aussi puissante que la peinture à l'huile la plus montée de tons, et, par sa fraîcheur, elle est absolument pleine de charme et de tous points séduisante. L'exécution sent peut-être en quelques places la main d'un homme qui n'est plus tout jeune, mais l'expérience n'en est que plus assurée pour indiquer avec largeur et simplicité l'expression de toutes choses, la malice des physionomies et le jeu des mains en particulier. Un goût exquis préside à la distribution des teintes les plus vives et les plus harmonieusement mariées tout à la fois, en cette scène, qui atteste que l'auteur avait bien des cordes à son arc et que, ses grandes lignes jetées, il savait ne négliger aucun détail et répandre sur tous ses airs de tête la variété et l'esprit propres à son temps.

Que de choses il y aurait à dire sur ce sujet et tout ce monde un peu frivole du XVIII^e^ siècle! En tous cas, si la politique y jouait, comme de nos jours, un grand rôle parmi les délassements, il ne semble pas au moins que sous ces délicieux costumes ça dût se passer, — pour employer une périphrase, — ailleurs que dans les « jardins de la conversation. »

En terminant, je formulerai le souhait d'apprendre que le « tableau » dont il est parlé ci-dessus pût être visible un jour. Il mesure, ainsi que la gouache et la gravure, $0^{m}31$ de haut sur $0^{m}41$ de large.

Alfred ROBAUT.

A la suite de recherches que je viens de prier un de mes bons amis, en tournée dans le midi, de faire aux archives de la commune de Mazan (Vaucluse), je puis préciser le 28 septembre 1699 comme date de baptême de *Peyrotte*, ainsi qu'on le voit dans les registres paroissiaux conservés à Mazan :

« Anno 1699 et die vigesimâ octavâ septembris Alexius Peyrot bap-
« tizatus fuit. Alexius Peyrot filius D. Laurentij et D^ella^ Anna-Maria
« Baudelote conjugum, Patrinij fuerunt R^us^ D^us^ Raymondus Gigoy,
« M... (mot abrégé illisible qui signifie très probablement marraine)
« Mariana Imbert. »

Et comme à la campagne on ne tarde jamais beaucoup à présenter ses enfants sur les fonts baptismaux, nous pouvons estimer que *Peyrotte* est né le 25 ou 26 septembre. Peyrot s'énonçant en provençal *Peyrotte*, il est évident qu'*Alexis*, une fois à Paris, a accepté lui-

Digitized by Google

même l'orthographe imposée à tous par sa propre prononciation, c'est-à-dire qu'il s'est fait Parisien.

(Voir l'article et l'héliogravure de la gouache dans le journal *l'Artiste*, de mai 1888.)

PHILIPPE-JACQUES LOUTHERBOURG ET SA FEMME.

(1769-1774.)

« Grand, très grand artiste presque en tous genres. Il a fait un chemin immense et l'on ne sait jusqu'où il peut aller. » On est bien revenu depuis longtemps de l'enthousiasme qui dictait à Diderot la phrase qu'on vient de lire. Les pièces suivantes nous présentent sous un nouvel et assez triste aspect l'artiste qui inspirait de si grandes espérances à l'auteur des Salons. C'était en somme un triste sire et un détestable mari. Peut-être son inconduite fut-elle beaucoup dans l'avortement des grandes dispositions qu'annonçait sa jeunesse. Il est rare, presque sans exemple, que les déréglements d'un artiste soient sans influence fâcheuse sur son talent.

Né à Strasbourg le 31 octobre 1740, *Loutherbourg*, agréé à l'Académie en 1763, nommé académicien en 1767, avait eu des débuts brillants. Il était élève de *Casanova*. De 1763 à 1779, il prend part à toutes les expositions, et il envoie de nombreux sujets de genre, marines, batailles, paysages, appartenant pour la plupart à des amateurs en renom. Son talent lui avait acquis une rapide renommée en Angleterre, où nous voyons qu'il est déjà établi en 1773 et où il mourut quarante ans plus tard, c'est-à-dire en 1813. C'est donc dans les collections particulières de la Grande-Bretagne qu'on aurait chance de trouver ses œuvres les plus caractéristiques.

Des démêlés conjugaux un peu vifs dont les pièces suivantes ont gardé le souvenir, nous n'avons pas grand'chose à dire. Peut-être la femme de *Loutherbourg*, qui dépose seule ici, ne mérite-t-elle pas tout l'intérêt qu'elle cherche à inspirer. Elle était veuve quand elle épousa l'artiste; elle ne peut donc invoquer son ignorance des devoirs et des tracas du mariage. Enfin d'autres pièces trop longues pour être données ici *in extenso*, mais dont on trou-

Digitized by Google

vera plus loin l'analyse, nous peignent sous un jour très peu favorable la femme de *Loutherbourg*.

Toutefois, l'enquête ouverte en juillet 1771, à la requête de la femme, et où par conséquent ne figurent que des témoins favorables à ses prétentions, semble établir qu'en se mariant Mme *Loutherbourg* avait apporté une véritable fortune à son mari, fortune que celui-ci s'était empressé de dissiper.

On trouvera dans la *Correspondance de Grimm* (t. V, p. 139) des vers de Lemierre sur Mme *Loutherbourg*.

J. J. G.

I.

Plainte de Loutherbourg contre un officier du régiment de Conti qui l'avait menacé et appelé en duel.

L'an 1769, le mercredi 12 avril, huit heures du soir, en l'hôtel et par-devant nous, Pierre Chénon, etc., est comparu sieur *Philippe-Jacques de Loutherbourg*, peintre du roi, demeurant rue Coquillière, lequel nous a rendu plainte contre le sieur du Luc, officier au régiment de Conti, et dit qu'ils sont en instance ensemble au Châtelet; que ce jourd'hui, entre une heure et deux heures de l'après-midi, le sieur du Luc est venu chez le plaignant, lui a dit qu'il n'entendoit plus que leur affaire fût décidée en justice et qu'il falloit la vider entre eux autrement. Il a provoqué le plaignant de sortir pour se battre, ce que le plaignant a refusé en lui observant qu'il n'avoit pas d'état et ne tenoit à rien à Paris au lieu que le plaignant avoit un état, femme et enfans. Le sieur du Luc s'est retiré en menaçant le plaignant et se promettant de distribuer dans le public qu'il étoit un lâche et lui a conseillé de ne pas s'aviser de jamais sortir. Et comme le plaignant, s'il étoit attaqué, seroit dans la nécessité de se défendre, il est venu, à tout événement, nous faire la présente déclaration et plainte.

Signé : De Loutherbourg.

Et le jeudi, 13 desdits mois et an, cinq heures de relevée, est derechef comparu ledit sieur *de Loutherbourg*, lequel, en continuant sa plainte, etc., nous a dit que le matin il a reçu par la petite poste une lettre dudit sieur du Luc qui contient les mêmes mauvais propos, insultes et menaces qu'il a débités de vive voix ce jour d'hier. Laquelle lettre il nous a représentée et requis de constater, etc.

Signé : De Loutherbourg.

(Liasse 656. Commissaire Chénon père.)

Digitized by Google

II.

Enquête faite par nous Charles Convert Desormeau, avocat au Parlement, commissaire au Châtelet de Paris.

A la requête de demoiselle Barbe Bourlat, épouse du sieur *Jacques Loutherbourg*, peintre du Roy et de l'Accadémie royale, autorisée par justice à la poursuitte de ses droits et poursuivant sa séparation de biens d'avec led. sieur son mari, demeurante à Paris, rue Coquillière, paroisse Saint-Eustache.

Contre led. s^r *Jacques Loutherbourg*, peintre du Roy et de l'Accadémie royale, demeurant à Paris, rue Coquillière.

En exécution d'une sentence entre eux contradictoirement rendue au Châtelet de Paris le 26 juillet 1771, collationnée Joquetot, signée en chef Jardin, seellée le 17 par Aufrie et signifiée le 18 par Duval.

Des faits dont est question en lad. sentence et contenus en la requête y énoncée, présentée à M. le lieutenant civil et répondue de son ordonnance du 3 dud. mois de juillet.

A laquelle enquête nous avons proceddé, après avoir oui et examiné séparément et en particulier chacun des témoins cy après assignés de notre ordonnance, et avons rédigé leurs dépositions distinctement les uns des autres, ainsy qu'il ensuit :

Du samedy 20 juillet mil sept cent soixante unze, dix heures du matin.

1° Damoiselle Marie-Jeanne Bruno, femme de Jacques Morel, bourgeois de Paris, y demeurante rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, âgée de trente-cinq ans, après serment par elle fait de dire vérité.....

A déposé, lecture a elle faitte des sentence et requête sus énoncées, que tout ce qu'elle sait des faits y contenus, c'est qu'elle connoît depuis quatorze ou quinze ans le s^r *de Loutherbourg*, l'a vu se marier il y a environ six ans, qu'il est à sa connoissance que son épouse luy a apporté une dot considérable, ce qui n'a pas empêché le s^r de *Loutherbourg* de prendre depuis différens engagemens, qu'il a satisfait à quelques-uns, mais qu'il a eu tant de facilité à en contracter qu'il se trouve aujourd'hui poursuivi pour différens de ces engagemens ausquels il ne peut plus satisfaire, qu'il a consenti il n'y a pas longtemps à la vente d'une maison, ce qui n'a pu, à beaucoup près, suffire pour satisfaire aux différens engagemens par luy contractés, en sorte que la dame son épouse se trouve dans le plus grand risque de perdre la majeure partie de ce qu'elle luy a apporté en dot, qui est tout ce quelle a dit sçavoir... et a signé.

(Signé :) M. J. Bruneau.

2° S^r Jean-Frederick Oesinger, juriste à Strasbourg, où il est ordi-

Digitized by Google

nairement demeurant, et depuis dix mois demeurant à Paris, rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, âgé de vingt-huit ans, après serment.....

A déposé, lecture à luy faitte desd. sentence et requête sus enoncées, que tout ce qu'il sçait des faits y contenus, c'est que depuis que luy déposant est à Paris, il a connoissance que led. s^r *de Loutherbourg* a souscrit différens billets et contracts, différens engagemens auxquels il n'a pu et ne peut satisfaire; qu'il a consenti la vente d'une maison pour satisfaire à quelques-uns, ce qui n'a pu le tirer d'embarras, en sorte qu'il seroit poursuivi pour ces différens billets et engagemens, et que la dame son épouse qui luy a apporté en dot environ 5o à 60,000 livres court le plus grand risque de perdre, si ce n'est la totalité, au moins la majeure partie de sa dot et de ses reprises, qui est tout ce qu'il a dit scavoir,... et a signé.

(Signé :) Jean-Frederic Oesinger.

3° S^r Joseph-François Collot, ingénieur du Roy, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, âgé de quarante-quatre ans, après serment.....

A déposé, lecture à luy faitte desd. requête et sentence sus dattées et énoncées, que tout ce qu'il sçait des faits y contenus, c'est que depuis quatre ans qu'il connoît les s^r et dame de Loutherbourg, il a toujours vu beaucoup de facilité aud. s^r *de Loutherbourg* pour souscrire des billets et contracter des engagemens, qu'il y a environ deux ans qu'il fut contraint pour satisfaire aux plus pressans de vendre une maison qui venoit de la dame de Loutherbourg, ce qui ne l'a pas empêché depuis de contracter différens engagemens et de souscrire différens billets pour le payement desquels il est aujourd'huy poursuivi vivement, de sorte que lad. dame de Loutherbourg court aujourd'huy le plus grand risque de perdre, si ce n'est la totalité, au moins la majeure partie de sa dot qui est au moins de 60,000 livres, ainsy que de ses autres reprises, qui est tout ce qu'il a dit scavoir,... et a signé.

(Signé :) Collot.

III.

Plainte de M^me Loutherbourg contre son mari qui, après l'avoir maltraitée, injuriée, battue, l'abandonne pour vivre en Angleterre.

L'an 1773, le mardi 19 janvier, cinq heures et demi du soir, en notre hôtel et pardevant nous, Charles Convers-Désormeaux, etc., est comparue demoiselle Barbe Bourlat, épouse séparée quant aux biens du sieur *Philippe-Jacques Loutherbourg*, peintre de l'Académie royale, demeurant à Paris, rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache, laquelle nous a dit et déclaré qu'il y a environ huit à neuf ans qu'elle

Digitized by Google

a eu le malheur d'épouser en secondes noces ledit sieur *Loutherbourg*, à qui elle apporta en mariage une dot assez considérable, laquelle ledit sieur *Loutherbourg*, par son défaut de conduite, a dissipée en très peu de tems; qu'elle s'est même vue contrainte de se faire séparer de biens d'avec lui pour tâcher de mettre à couvert le peu qui pouvoit lui rester et qui ne pouvoit suffire pour la nourrir et entretenir elle et quatre enfans qu'elle a de lui si elle n'étoit secourue de sa famille; que sadite séparation de biens a été prononcée il y a environ dix-huit mois; que, si il se fût borné à dissiper tout son bien et à la réduire de l'état d'aisance où elle étoit avant de l'épouser à celui de la plus grande médiocrité, elle n'auroit pas fait entendre ses plaintes à ce sujet; mais que le défaut de conduite a été accompagné des plus grandes duretés et des plus mauvaises façons dont elle se voit dans la dure nécessité de faire le détail pour s'en mettre à l'abri.

Que les deux premières années de son mariage, ledit sieur *Loutherbourg* a eu peu de mauvaises façons pour elle comparante, mais que depuis, et sans y avoir donné lieu, il n'a cessé d'en avoir pour elle, ne pouvant presque lui parler qu'en l'appelant bougresse, garce, qu'il amenoit coucher chez lui, en présence d'elle comparante, des filles de prostitution, ou couchoit même avec leurs filles domestiques et, quand elle comparante y trouvoit à redire, il la maltraitoit à coups de pied, coups de poing, la traînoit sur le carreau par les cheveux, au point qu'il y a environ trois ans qu'elle accoucha d'un enfant mort après nombre de coups qu'elle avoit reçu de lui au ventre; que, soit en santé, soit en couches, soit en maladie, ledit sieur *Loutherbourg* refusoit à elle comparante les secours les plus nécessaires, lui disant qu'il voudroit qu'elle mourût, et d'autres fois jurant qu'elle ne mourroit que de sa main; qu'elle a enseveli en elle-même tous ses chagrins cuisans, étant toujours dans l'appréhension qu'il ne la fit périr; qu'il y a quinze mois, ledit sieur *Loutherbourg* est sorti et a dit à elle comparante qu'il s'en alloit et qu'il reviendroit et la laissa, chargée de quatre enfans, sans le moindre argent ni aucun secours; qu'elle a été obligée de vendre tous ses meubles pour se soutenir, elle et ses enfans, jusqu'à présent, ledit sieur de *Loutherbourg* lui ayant vendu avant son départ ses bijoux, de l'argent desquels il s'étoit emparé; qu'elle vient d'apprendre qu'il est actuellement en Angleterre où il vit dans le plus grand libertinage, se promet, dit et écrit qu'il ne reviendra plus en France; que, non content d'avoir abandonné elle comparante et ses enfans après les avoir ruinés et laissés sans pain, il s'efforce de lui ôter l'honneur et le soutien de sa famille et des gens de considération en écrivant d'Angleterre à leurs connoissances qu'elle comparante est une coquine, une p....., qu'elle est enceinte et qu'il la fera enfermer, et que, si jamais il repassoit en France, ce seroit pour l'assassiner. Et comme elle a tout à craindre des menaces

Digitized by Google

dudit sieur *Loutherbourg* qu'elle reconnoit bien capable de les exécuter d'après les mauvais traitemens qu'il a exercés contre elle lorsqu'ils demeuroient ensemble, et qu'elle a intérêt, pour se mettre à l'abri d'icelles, de se pourvoir en séparation de corps, elle est venue nous rendre la présente plainte.

Signé : B. BOURLAT; Convers-Désormeaux.

(Liasse 983. Commissaire Convers-Désormeaux.)

IV.

Perquisition chez Mme Loutherbourg pour y chercher des papiers suspects.

L'an 1774, le jeudi 23 juin, onze heures du matin, nous Pierre Chénon, etc., pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, en date du 12 de mois, nous sommes transporté, avec le sieur Goupil, Conseiller du Roi, inspecteur de police, rue Basse-Saint-Denis, en une maison appartenante à la fabrique de Bonne-Nouvelle, occupée par la dame *Loutherbourg*, à l'effet d'y faire perquisition dans ses papiers et saisir ceux qui pourront se trouver suspects[1] : sommes monté dans l'appartement du premier étage, où nous avons trouvé ladite dame *Loutherbourg* à laquelle avons fait entendre le sujet de notre transport. Elle nous a dit se nommer Barbe Burlat, âgée de trente ans[2], native de Limoges, femme de *Philippe-Jacques Loutherbourg*, peintre du roi, avant veuve de Pierre Tourin, intéressé dans les affaires du Roi, demeurante en la maison où nous sommes. Avons, en sa présence, fait perquisition exacte dans tous les lieux dépendant de son occupation, par l'événement de laquelle il ne s'est rien trouvé de suspect. Dont et de quoi avons fait et dressé le présent procès-verbal.

Signé : BARBE BURLATE; GOUPIL; CHÉNON.

(Liasse 680. Commissaire Chénon père.)

---

1. Mme Loutherbourg était compromise dans une faillite. On la soupçonnait de cacher chez elle des papiers relatifs à cette affaire, car l'ordre du Roi porte que cette perquisition sera faite « aux dépens des créanciers du s. Écosse fils. » — En 1782, une nouvelle perquisition fut faite chez elle pour rechercher un billet de 2,400 livres qu'elle prétendait avoir gagné au jeu. Le billet, malgré ses protestations, fut saisi par Chenon et Villemain, inspecteurs de police. Toutes ces affaires laissent planer des doutes sur l'honorabilité de la dame qui se plaignait tout à l'heure de son mari avec des expressions si crues.

2. La femme de *Loutherbourg* l'aurait donc épousé en secondes noces, n'ayant elle-même que vingt ou vingt-un ans, puisqu'en 1774 elle se dit âgée de trente ans et qu'on voit dans la pièce précédente qu'elle s'était mariée huit ou neuf ans avant 1773, ou dix ans avant 1774. Mais on ne doit pas oublier qu'une femme a toujours le droit de chercher à se rajeunir, même en déposant devant la justice.

Digitized by Google

ÉTIENNE FICQUET.

LE PORTRAIT DE D'ALEMBERT.

(1778.)

On connaît l'œuvre de *Ficquet* et les ravissants portraits qui ont sauvé de l'oubli le livre de Descamps. On savait que le graveur, artiste consciencieux, corrigeait et retouchait sans cesse une planche terminée et ne se montrait jamais pleinement satisfait. De pareils scrupules, sans doute fort honorables, joints à une grande disposition pour les plaisirs faciles, expliquent comment notre graveur passa toute sa vie dans une gêne perpétuelle. Le récit du sieur de Beaufleury donne une idée assez caractéristique des délais et atermoiements constants qui retardaient la livraison des planches de l'artiste. Il fournit en outre de curieux détails sur un des portraits les plus célèbres de *Ficquet*, celui de Fénelon. Quant au portrait de d'Alembert, il nous paraît bien probable, d'après la pièce même que nous avons sous les yeux, qu'il ne fut jamais terminé, s'il a été commencé.

J. J. G.

L'an 1778, le jeudi, 9 juillet, après midi, en l'hôtel et par devant nous Jean Graillard de Graville, etc., est comparu maître Louis de Beaufleury, avocat au Parlement, demeurant à Paris, quai d'Orléans, île Notre-Dame, paroisse Saint-Louis; lequel nous a dit que M. D'Alembert, voulant lui donner une marque particulière de son estime et de son attachement, lui fit présent de son portrait, le 13 novembre 1774; le comparant lui en témoigna sa reconnoissance en le faisant graver à ses frais et en le donnant à ses amis et à ceux du sieur D'Alembert. Le sieur *Pujos*, peintre, qui avoit donné ce portrait, ne fut pas très content de l'exécution de la gravure; il proposa au comparant de faire graver une seconde fois ce portrait par le sieur *Ficquet*, graveur, et, pour l'y déterminer, il lui fit un tableau très touchant de la misère affreuse dans laquelle cet artiste étoit plongé; il lui dit que le sieur *Ficquet* n'avoit jamais pu travailler pour son compte et que ce portrait, attendu la célébrité du nom de M. D'Alembert, seroit une petite fortune pour lui. Le comparant, qui s'est malheureusement distingué par son goût pour les arts, consentit à ce que le sieur *Ficquet* gravât le portrait de M. D'Alembert; il le lui porta lui-même, accompagné de M. *Pujos*, vers le mois de juillet 1775.

Digitized by Google

Le sieur *Ficquet* en témoigna une joie extrême et promit de le mettre au jour à la fin de l'année. Le comparant, n'ayant aucune nouvelle dudit sieur *Ficquet*, alla le voir au commencement du mois de janvier 1776; le portrait n'étoit pas encore commencé; il en donna plusieurs raisons; il lui dit que le portrait de Regnard, auquel il travailloit alors, l'en avoit empêché, et qu'il ne pourroit même le commencer qu'au mois d'avril; cela détermina le comparant à retirer le portrait de M. D'Alembert. Quelque temps après, le sieur *Ficquet* vint chez le comparant pour le prier de lui prêter une seconde fois ce portrait; mais, comme il lui dit que le portrait de Regnard n'étoit pas encore fini, il s'y refusa. Le sieur *Ficquet* revint encore le 14 mai 1776 et ne lui parla pas du portrait de M. D'Alembert, mais il lui fit part de sa triste situation; il lui dit qu'il étoit poursuivi pour de petites dettes criardes; qu'il devoit soixante livres par condamnation et que, pour le reste, quatre-vingt-seize livres arrangeroient ses affaires et lui rachèteroient, pour ainsi dire, la vie. Il ajouta que M. Beaucousin, avocat au Parlement, se mêloit depuis longtemps de ses affaires et qu'il distribueroit lui-même les quatre-vingt-seize livres. Le comparant se laissa séduire; il lui donna les soixante livres et envoya les quatre-vingt-seize livres à M. Beaucousin, qu'il vit même quelques jours après et qui le remercia du service qu'il venoit de rendre au sieur *Ficquet* et qui lui dit que toutes les affaires du sieur *Ficquet* étoient finies; qu'il ne lui falloit que du repos et qu'il mettroit bientôt au jour les portraits de Fénelon et de Boileau. Le sieur *Ficquet* allant remercier le comparant lui tint le même discours; il lui ajouta même qu'il vouloit se retirer à la campagne afin de finir tranquillement ses deux portraits et travailler ensuite à celui de M. D'Alembert. Il pria le comparant de lui chercher une chambre aux environs de sa maison de campagne. Le comparant, séduit par la simplicité fausse et adroite dudit sieur *Ficquet*, lui loua une chambre, le premier juin 1776, à Châtillon-sur-Seine, chez le nommé Pierrot, passeur. Il en instruisit le sieur *Ficquet*, qui, ayant ses vues, commença dès lors à y trouver des obstacles. « Que ferois-je, » dit-il, « seul dans une chambre, dénué de tout et éloigné de tout secours? rien ne manquera à mon bonheur si vous me donnez une petite chambre chez vous et que vous voulussiez me permettre de manger à votre table pendant deux mois seulement, je finirois mes portraits et je ferois encore celui de M. D'Alembert. » Le comparant consentit

Digitized by Google

à recevoir chez lui le sieur *Ficquet*, qui s'y établit le premier du mois d'août 1776; quelques jours après, il demanda au sieur *Ficquet* à voir ses ouvrages; il éluda d'abord, mais, ne pouvant se refuser à la curiosité du comparant, il lui montra ses deux planches de Fénelon et Boileau, qui n'étoient encore que tracées. Le comparant en marqua sa surprise au sieur *Ficquet* qui répondit sans se déconcerter que son ouvrage étoit très avancé, mais qu'on ne pourroit en voir le travail que dans quinze jours. Le comparant attendit jusqu'à la fin du mois d'août pour lui en demander des nouvelles; au lieu de lui répondre là-dessus, il lui confia qu'il devoit encore quarante-deux livres dix sols par corps. Le comparant eut la bonté de les payer au sieur Métayer, huissier. Le quatre octobre suivant, pareille confidence pour une somme de quatre-vingts livres; le sept novembre, encore une confidence pour cent trente-une livres huit sols; le deux décembre, autre pour quarante-deux livres; enfin, le seize janvier 1777, nouvelle confidence pour soixante-quinze livres cinq sols. On sera surpris, sans doute, que le comparant ait acquitté toutes ces sommes, mais, comme on voit, le sieur *Ficquet* les a fait venir successivement. D'ailleurs un acte de bienfaisance s'accorde mal avec un acte de rigueur; il falloit ou payer pour le sieur *Ficquet* ou voir traîner dans une prison un homme qu'on espéroit toujours mettre hors d'affaire. Le sieur *Ficquet*, en témoignant au comparant une reconnoissance qui avoit l'air de vérité, lui dit que ses deux portraits seroient entièrement finis sous un mois; il lui observa à cette occasion qu'il seroit sans travail pendant l'impression de ses deux planches s'il ne lui faisoit pas faire la bordure du portrait de M. D'Alembert et de celui de Racine. Le comparant chargea en conséquence M. *Gois*, sculpteur du Roi, de faire le dessin de la bordure du portrait de M. D'Alembert et M. *Marillez*, célèbre dessinateur, de faire celle de Racine. M. *Gois* ne voulut rien recevoir, par amitié pour le comparant, et M. *Marillez* n'exigea que quarante-huit livres, quoique son dessein valût bien davantage. Le comparant remit ces deux dessins à deux artistes connus, celui de M. D'Alembert à M. *Bertaut* et celui de Racine à M. *Delaunay* le jeune. Le sieur *Ficquet* retira d'abord celui de D'Alembert et le comparant paya quarante-huit livres pour cette gravure. Le sieur *Ficquet* traça le portrait; mais il l'abandonna bientôt sous prétexte qu'il avoit gâté la tête de son Fénelon. Enfin le sieur *Ficquet* qui amusoit toujours le comparant commença à

Digitized by Google

se démasquer au mois d'août 1777; et, ayant appris qu'il avoit de très mauvaises intentions, lui parla ferme le quatre septembre suivant; il lui dit qu'il ne vouloit plus le garder chez lui et qu'il pouvoit prendre son parti; il lui dit en même temps qu'il falloit arrêter le compte de ce qu'il avoit avancé pour lui. Cela fut fait le même jour et ce compte se trouva monter à la somme de unze cent cinquante livres treize sols. Le sieur *Ficquet* observa lui-même qu'il falloit ajouter à ce compte une somme pour sa nourriture de sept mois (le sieur *Ficquet* s'étant nourri lui-même le reste du temps avec l'argent que lui avait avancé le comparant), la nourriture fut évaluée à cinquante livres par mois; le comparant eut, dès ce moment, l'intention de lui en faire remise. Le sieur *Ficquet* lui proposa encore de lui vendre, pour assurer sa dette, les portraits de Fénelon et Boileau; il accepta cette proposition, ne voulant que retirer ses déboursés; il lui donna une contre lettre par laquelle il s'engageoit de rendre les planches dès qu'il seroit payé soit en argent, soit sur le produit des planches. Après cet arrangement, le sieur *Ficquet* demanda grâce pour rester chez le comparant et assura que tout seroit fini dans quinze jours. Cependant deux mois s'écoulèrent encore : enfin le comparant, impatienté et même révolté de ces retards du sieur *Ficquet*, le renvoya le 12 novembre 1777. Le sieur *Ficquet* lui demanda, à titre de confiance, la planche de Fénelon pour la finir; le comparant y consentit et la remit à maître Beaucousin afin de la donner au sieur *Ficquet*, sous la condition de lui rapporter la promesse écrite de la rendre dès qu'elle seroit finie. Mais M. Beaucousin remit la planche au sieur *Ficquet* sans retirer de déclaration. Le comparant lui en ayant fait des reproches, il engagea le sieur *Ficquet* à faire un arrangement avec le comparant : cet arrangement fut rédigé dans le cabinet de Me Lalaure, avocat, en présence de maître Beaucousin, conseil du sieur *Ficquet*, et du sieur Boileau, son ami, et de là il fut porté et passé chez maître Nau, notaire, tel qu'il avoit été arrêté et écrit de la main de Me Beaucousin. Cet acte, qui est du 19 décembre 1777, porte que lorsque le portrait de Fénelon sera fini, il sera imprimé par le sieur Beauvais et les épreuves vendues par personnes dont il sera convenu entre le sieur *Ficquet* et le comparant, afin que, sur le produit desdites épreuves, ce dernier puisse être payé. Au mois de mars de cette année, le sieur *Delaunay* le jeune fit dire au comparant que la bordure du portrait de Racine étoit gravée depuis

Digitized by Google

longtemps et qu'il le prioit de la faire retirer, conformément à son engagement du 7 février 1777. Le comparant sentit ce que cela vouloit dire et écrivit au sieur *Delaunay* qu'il le payeroit dès qu'il seroit convenu du prix avec le sieur *Ficquet*. Ils en convinrent en effet et le sieur *Delaunay* lui apporta le 24 mars dernier un mandat du sieur *Ficquet* pour payer deux cent seize livres ; quelque douloureux que fût encore ce nouveau payement pour le comparant, il fallut bien s'y déterminer puisqu'il s'y étoit engagé : en conséquence, il fit au sieur *Delaunay* deux billets de 108 livres chacun, le premier payable le 24 mai et déjà acquitté, et l'autre le 24 de ce mois. Le sieur *Ficquet*, qui n'est jamais content de ce qui est juste et raisonnable, proposa le 7 avril un nouvel arrangement. Il se transporta, ce jour-là, chez Me Lalaure, avocat du comparant, accompagné dudit Me Beaucousin, son conseil, dudit sieur Boileau, son ami, et de Me Mutel, notre confrère ; ce nouvel arrangement fut fait en leur présence, rédigé par Me Beaucousin et remis à l'instant, à titre de confiance, entre les mains de Me Mutel. Cet arrangement porte que le portrait de Fénelon sera imprimé par le sieur de Beauvais et que les épreuves en seront remises à Me Mutel qui les livrera lui-même aux marchands et en donnera le produit au comparant jusqu'à la concurrence de ce qui lui est dû. Mais le sieur *Ficquet* s'est moqué de tous ses engagemens : il a fait imprimer, on ne sait où, le portrait de Fénelon, et il en vend publiquement les épreuves à tous les marchands ; et, comme c'est de la part dudit sieur *Ficquet* l'abus de la confiance, même l'escroquerie la plus répréhensible, ledit sieur de Beaufleury a été conseillé de se retirer par devers nous et nous a rendu plainte, etc., se réservant même de faire saisir et revendiquer ladite planche de Fénelon qui lui appartient, etc.

Signé : de Beaufleury, de Graville.

En conséquence de cette plainte, une information fut faite le 22 juillet de la même année ; les témoins qui déposèrent ne nous apprennent rien qui ne soit contenu dans la pièce qu'on vient de lire. Ce furent : 1° Jean Megret, âgé de cinquante et un ans, marchand d'estampes et maître vitrier, demeurant rue Saint-Jacques ; 2° François-Charles Goullain, marchand d'estampes, âgé de quarante-deux ans, demeurant quai de la Mégisserie ; 3° Jacques-François Chéreau, âgé de trente-cinq ans, marchand d'estampes, demeurant rue des Mathurins ; 4° Jean-Thomas Auvray, âgé de quarante-deux ans, marchand d'es-

Digitized by Google

tampes, demeurant rue Saint-Jacques; 5° François Basan, âgé de cinquante-cinq ans, marchand d'estampes, demeurant rue et hôtel Serpente; 6° Étienne Boileau, âgé de quarante ans passés, bourgeois de Paris, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois; 7° Christophe-Jean-François Beaucousin, âgé de quarante-sept ans, avocat au Parlement, demeurant cloître Notre-Dame.

(Arch. nat., liasse 78. Commissaire Graillard de Graville.)

LE SCULPTEUR *CHASTEL*.

(1781.)

Communication de M. Charles Ginoux.

Soumission du sieur Chastel, *de la ville d'Aix, de faire en pierre de Calissanne les dauphins de la fontaine à construire à la place de la Halle, moyennant 1,384 livres.*

Il a été convenu entre Messieurs le Maire et Consuls de la ville de Toulon et le sieur *Chastel*, professeur de sculpture de la Province, que ce dernier s'oblige de faire pour laditte ville, pour tout le mois d'octobre de l'année mil sept cent quatre vingt un, trois dauphins enlassés de la hauteur de sept pans et demy (1m68) en pierre de Calissanne et la coquille, leur support, en pierre froide (calcaire), selon le dessein et mesure du sieur Sigaud, ingénieur de la Province, pour le prix et somme de treize cent quatre vingt quatre livres, dont quatre cent livres luy seront comptés au premier jour pour le payement de la pierre de Calissanne, le sieur *Chastel* n'étant obligé d'autre chose qu'à assister au posage de son ouvrage sans entrer dans aucun frais ni du pord ni du posage. Fait double à Aix le huit may mil sept cent quatre vingt un, j'ai soussigné.

Chastel.

Lautier de Villebranche, maire; L. Caire, consul;
Bourguignon, consul.

UNE STATUE DE *B.-F. CHARDIGNY* RETROUVÉE.

(1783-1789.)

Nous avons raconté les exploits du viveur *Chardigny* pendant la période de 1783 à 1789[1]. Nous avons dit que ce sculpteur avait dissipé les dix mille cinq cents livres que les entrepreneurs de l'église

1. Voir la *Revue de l'Art français*, année 1887, p. 143-147.

Digitized by Google

Saint-Louis de Toulon avaient eu la faiblesse de lui payer d'avance, avant tout travail d'exécution des ouvrages qu'ils lui avaient commandés pour la décoration de cette paroisse, et que de tous ces ouvrages ils ne purent obtenir que les deux statues en pierre de Calissanne destinées à prendre place dans les absides des nefs latérales. Ces figures, hautes de six pieds (1m95), qui représentaient la *Religion* tenant un calice, et la *Vierge* écrasant la tête du serpent, furent mutilées pendant les troubles de Toulon en 1793, et disparurent ensuite.

Comme tous ceux qui savaient qu'elles avaient existé, nous pensions qu'il n'en restait aucune trace, lorsqu'un jour, pendant une promenade dans l'enclos boisé de l'hôpital maritime de Saint-Mandrier, situé dans la presqu'île de Cepet, nous aperçûmes, dans une grande niche pénétrant un gros mur de soutènement et faisant face à la partie postérieure de la belle chapelle en rotonde de cet établissement hospitalier, une statue de la *Vierge* écrasant le serpent. Au même moment, nous nous rappelâmes qu'un ancien sculpteur de l'arsenal, du nom de *Guérin*, nous avait, il y a quelque vingt ans, appris qu'une *Vierge* en pierre, restaurée par lui pour le compte de la marine et devant provenir de la paroisse Saint-Louis, devait se trouver à Saint-Mandrier. Plus de doute, alors, surtout en reconnaissant le style des draperies de *Chardigny*, qui sont ordinairement composées d'une multitude de petits plis ronds, et en m'apercevant que la main et une partie de l'avant-bras gauche étaient refaites, ainsi que nous l'avait dit le sculpteur *Guérin*. Cette statue, qui est assez bien conservée, semble se ressentir des circonstances au milieu desquelles elle a été exécutée. Nous pensons que, sans ces circonstances, regrettables à tous les points de vue, elle eût été plus digne de l'excellent ciseau du processif sculpteur *Chardigny*.

Charles GINOUX.

L'ÉCOLE DE DESSIN DE ROUEN,

DE 1837 A 1857.

La place de cette longue lettre de *Gustave Morin* est-elle bien dans la *Revue de l'Art français*? Notre recueil s'est toujours plus préoccupé des actes et des œuvres des artistes que de l'histoire des institutions d'art. Pourtant l'ancienne Académie royale et les corporations provinciales ont donné tant à dire aux *Archives de l'Art français* que la *Revue* pourrait bien ne pas être indifférente à l'exposé des progrès d'une école qui fut fondée à Rouen par Descamps, à la même heure où Bachelier fondait la sienne à

Digitized by Google

Paris. Le fameux dessinateur archéologue Hyacinthe Langlois venait de mourir à Rouen, laissant un peu en délabre la pauvre école où il avait été adoré de ses élèves, mais où dans ses dernières années, grand artiste découragé, il avait montré pour l'enseignement la même négligence que pour ses propres intérêts et sa propre personne. *Gustave Morin* lui succéda, jeune, actif, joli peintre, maniant aisément tous les crayons et toutes les pointes, administrateur adroit et sachant se faire écouter. L'école avec lui se releva comme par miracle, et la lettre suivante, qu'il m'écrivait en 1858, vous le fera toucher des yeux. Je n'ai point à vous dire sa vie, demandez-la à l'un de nos confrères, M. Jules Hédou, qui a écrit un livre charmant sur *Gustave Morin et son œuvre*. De cette vie jadis si riante, si pleine et si heureuse, je n'ai que la page noire à rappeler, la mort de sa fille adorée, de cette délicieuse Eugénie Morin, M^me^ Parmentier, la meilleure et la plus gracieuse œuvre de son père, et dont vous pouvez voir le portrait par elle-même, un bijou, dans le musée du Luxembourg.

Ph. DE CHENNEVIÈRES.

Rouen, le 2 janvier 1858.

Je vous adresse, cher Monsieur, les renseignements que vous m'avez demandés sur l'école de dessin de Rouen; ils embrassent une période de vingt ans et seront, je crois, suffisants pour faire apprécier l'utilité, la marche et l'état actuel de cet établissement.

« Quel esprit dirige l'école de dessin de Rouen et du but de cette école? » — (Voir le discours prononcé par le Directeur de l'école, le 4 août 1857.)

1837. *Dernière année de la gestion de M. E.-H. Langlois. — Distribution du local alors occupé par l'école de dessin.*

Un atelier pour l'étude du modèle vivant et de l'Antique.
Une salle pour les études élémentaires.
Une galerie pour les modèles en relief. Total : *trois* salles.

1838. *Direction de* G^ve^ Morin. — *Distribution du local.*

Atelier pour le directeur de l'école (construit en 1841).
Cabinet, id.

Cours du jour.

Atelier pour l'étude du modèle vivant et de la peinture (construit en 1841).

Cours du jour et du soir.

Grande salle pour l'étude du relief et pour les études élémentaires.

Digitized by Google

Cours du soir.

Atelier pour l'étude du modèle vivant et du relief. Les leçons de géométrie pratique et de perspective se font aussi dans cet atelier.

Atelier pour l'étude de l'ornement et des fleurs, cours préparatoire au dessin des indiennes (disposé en 1855).

Salle pour l'étude du dessin linéaire (disposée en 1838).

Galerie pour les modèles en relief.

Salle pour les nouvelles collections en relief.

Salle pour les modèles peints ou dessinés, originaux (disposée en 1855).

Six nouvelles salles ont donc été construites ou disposées depuis 1838, pour agrandir l'école.

1838. Deux nouveaux professeurs sont adjoints au directeur; M. Eugène Pain, pour le cours préparatoire au dessin des indiennes, et M. Amédée Bancourt, pour le cours de dessin linéaire.

1838. *Nombre et état des modèles inventoriés et appartenant à l'école le 24 avril 1838.*

L'inventaire constate à cette époque l'existence de 1,148 modèles, sur lesquels 375 sont reconnus sales, en mauvais état ou mutilés. Cet inventaire comprend dans ce chiffre 109 modèles, acquis en février 1838 par le nouveau directeur, il n'y avait donc réellement, en 1837, que 664 modèles pour le service de l'école municipale de dessin.

Note indicative des modèles appartenant à l'école au 1er mars 1855.

(Le nombre indiqué à cette époque est encore augmenté depuis.)

Beaux-arts.

Modèles pour l'étude de la figure.

Peints, dessinés, en relief, gravés, lithographiés ou photographiés. 1,834

Modèles pour l'étude des animaux.

Peints, en relief ou lithographiés 171

Modèles pour l'étude du paysage.

Gravés, lithographiés ou photographiés 781

Modèles pour l'étude de l'ornement.

En relief, gravés, lithographiés ou photographiés . . . 1,355

Modèles pour l'étude des fleurs et des dessins d'étoffes.

Originaux, gravés ou lithographiés 798

Modèles pour le dessin linéaire.

1re série. Dessin linéaire 411

2e série. Dessin des machines 896

Digitized by Google

3e série. Architecture	997
4e série. Perspective	387
5e série. Ombres et lavis	71
Total	7,701

C'est donc plus de 7,000 modèles acquis depuis vingt ans.

Mobilier de l'école en 1837.

Ce mobilier se composait alors de 94 articles, au nombre desquels étaient comprises trente mauvaises chaises en bois blanc. Entièrement restauré et considérablement augmenté, ce mobilier permet aujourd'hui de faire convenablement le service d'une école dont les cours sont suivis par plus de 400 élèves. En 1855, un garçon de service est accordé à l'école.

Distribution actuelle des cours.

(Voir le fragment d'affiche ci-joint.)

Indication du nombre des élèves inscrits qui ont suivi les cours de l'école depuis 1837.

Cours de 1837-38. — Direction de M. E.-H. Langlois.

Au mois de février 1838, vingt-neuf élèves étaient inscrits.

Le cours de cette année, que la nouvelle direction fut chargée de continuer, a été terminé avec soixante-trois élèves.

Direction de *Gve Morin.*

1838.

Années		Élèves	Années		Élèves
1837	terminée avec	63	1847	terminée avec	202
1838	—	171	1848	—	205
1839	—	213	1849	—	262
1840	—	237	1850	—	202
1841	—	206	1851	—	170
1842	—	201	1852	—	217
1843	—	210	1853	—	239
1844	—	217	1854	(Création des nouveaux cours du soir.)	398
1845	—	243	1855	terminée avec	413
1846	—	225	1856	—	385

Enfin, au 31 décembre 1857, sont inscrits pour suivre les cours de l'école 366 élèves, ce qui donne un total de 5,045 élèves.

L'administration municipale a accordé cette année des pensions de secours à deux élèves de l'école de dessin, afin qu'ils puissent continuer leurs études à Paris; l'un de ces élèves est entré au dernier concours à l'école Impériale des beaux-arts avec le n° 18, et l'autre, qui se destine à la sculpture, avec le n° 24.

Les personnes qui suivent les cours de l'école de dessin sont en

Digitized by Google

général des ouvriers ou des apprentis qui cherchent à appliquer immédiatement aux professions qu'ils exercent ce qu'ils ont appris dans ces cours ; bien peu d'élèves se destinent spécialement aux beaux-arts : ainsi je ne crois pas que depuis vingt ans plus de cinquante élèves aient pris cette direction, mais beaucoup ont embrassé des professions qui se rattachent directement aux arts libéraux. Les peintres verriers dans la haute Normandie, par exemple, sont presque tous élèves de l'école de Rouen ; beaucoup d'entre eux sont aussi employés dans les ateliers de Paris. Voici du reste à peu près par ordre l'indication des états qui fournissent le plus d'élèves à l'école municipale de dessin :

1. Graveurs. — 2. Dessinateurs pour indienne. — 3. Sculpteurs. — 4. Peintres décorateurs. — 5. Serruriers. — 6. Mécaniciens. — 7. Modeleurs. — 8. Plâtriers. — 9. Charpentiers. — 10. Jardiniers.

Les employés d'administration et de commerce suivent aussi les nouveaux cours du soir avec assiduité.

Voici, cher Monsieur, les renseignements sommaires que je puis vous donner sur l'école municipale de dessin de Rouen, à la réorganisation de laquelle j'ai consacré vingt ans, c'est-à-dire ma vie d'artiste entière. Cette note, par les chiffres qu'elle indique, est, je crois, la preuve que mes efforts, pour relever cet utile établissement, ont été constants et qu'ils auront au moins préparé la voie à ceux qui me suivront, et qui, plus heureux que moi, je l'espère, rencontreront les encouragements qui m'ont toujours manqué.

Votre tout dévoué,

Gve Morin.

DAUZATS.

(1846.)

LES PYRAMIDES ET LE SPHINX DE GIZEH.

On connaît l'ouvrage publié par Gosselin, en 1842, sous le titre : *Quinze jours au Sinaï.* Cet amusant récit porte la double signature « Alex. Dumas et A. Dauzats. » Mais, si nous ouvrons la *Chronique des arts et de la curiosité* du 24 janvier 1869, qu'y lisons-nous dans l'étude consacrée au peintre lithographe par son ami M. Philippe Burty ?

« *Dauzats* est un des peintres qui ont découvert l'Orient. A peu près au temps où *Decamps* allait à Smyrne et *Marilhat* en Turquie, il partait pour l'Égypte en compagnie du baron Taylor, que le gouvernement envoyait à Louqsor veiller à l'emballage de l'obélisque. Mais l'Égypte ne rassasia point son enthousiasme et sa curiosité !...

Digitized by Google

Avec des peines que l'on ne soupçonne plus aujourd'hui, il visita la Judée, la Syrie, la Palestine. Il a publié le récit de son voyage sous ce titre : *Quinze jours au Sinaï.* Alexandre Dumas a signé ces deux amusants volumes, pour les joindre à ses propres *Impressions de voyage*, mais il a dit un jour : « La vérité est que c'est dans les cartons de *Dauzats* que j'ai vu la Palestine. » Le mot est plaisant. Il est parfaitement juste. En effet, parcourir les mille dessins qui vont figurer dans la vente posthume de *Dauzats* c'est suivre l'artiste sur le bateau à vapeur le long des côtes semées de villages, descendre le Nil en sa compagnie ou se joindre à sa caravane, sur le dos montueux d'un dromadaire. Les rues du Caire aux toits dentelés, les sveltes fontaines de Damas, les moucharabiehs d'Alexandrie découpés comme des guipures, les profils austères des murs de Jérusalem, les ex-voto cerclés d'or de la chapelle Sainte-Hélène, tout cela parle comme des notes de voyage et vit avec une intensité d'aspect que n'atteindra jamais la photographie. »

Qu'importe le style, si c'est *Dauzats* qui en a été l'inspirateur ? Ne lui reprochons pas d'emprunter au livre sur lequel Dumas a mis son nom. *Dauzats* reprend son bien, voilà tout. A qui la lettre qu'on va lire est-elle adressée ? Au directeur d'un journal illustré qu'il serait aisé de nommer. Une lithographie renfermant une *Vue des Pyramides* et du *Sphinx* de Gizeh avait été demandée à l'artiste. *Dauzats* l'exécute. Sa planche réclamait un commentaire. *Dauzats* l'écrit. Mais l'heure le presse. Il cite son texte de 1842. Une note au crayon permet d'assigner une date à sa lettre. Elle est de 1846.

Cher Monsieur,

Je n'avais pas votre journal sous la main lorsque j'ai fait la lithographie, et j'ai pris une dimension trop grande; une autre fois je prendrai mieux mes mesures.

Comme description, voici un extrait de l'ouvrage que j'ai fait avec Dumas, sous le titre de : *Quinze jours au Sinaï, par A. Dumas et A. Dauzats.*

Nous résolûmes d'étendre nos courses le lendemain jusqu'aux Pyramides, en passant par le champ de bataille et en revenant par Gizeh. Au point du jour, on nous amena des ânes de premier ordre, avec lesquels, en moins de dix minutes, nous fûmes à Boulacq; nous y passâmes le Nil et nous nous trouvâmes immédiatement sur le champ de bataille où trente-deux ans auparavant s'était décidée cette dernière querelle de l'Orient et de l'Occident. L'investigation fut courte : des hauteurs d'Embaleh, nous le découvrîmes entièrement. Au reste, tout est là pour le souvenir et la pensée, rien pour la description.

Digitized by Google

Nous prîmes à vol d'oiseau notre course pour les Pyramides; bientôt, nous fûmes forcés de marcher au pas : nos montures enfonçaient jusqu'aux genoux dans le sable, de sorte que nous mîmes près de cinq heures à atteindre la première, qu'il nous semblait en débarquant pouvoir toucher avec le bras.

La plus grande des Pyramides, celle sur laquelle on monte de préférence, repose sur une base de six cent quatre-vingt-dix-neuf pieds de long, et paraît, d'en bas, légèrement échancrée à son sommet. Formée de pierres superposées dont les assises vont en rentrant, elle présente un escalier gigantesque dont chaque marche a quatre pieds de haut et dix pouces de large. L'ascension, au premier abord, nous parut, sinon impossible, au moins médiocrement commode à exécuter. Mais Mohammed s'attaqua à un angle, enjamba la première assise, attrapa la seconde, et, nous faisant signe de le suivre, continua son chemin comme s'il nous invitait à la chose la plus simple! Quelque médiocre que fût le plaisir d'une montée de quatre cent vingt-un pieds, sous un soleil ardent, et avec la réflexion de la pierre contre laquelle nous grimpions comme des lézards, nous n'en eûmes pas moins honte de rester en arrière. Après vingt minutes de travail laborieux, après nous être suffisamment retourné les ongles et écorché les genoux, nous arrivâmes au sommet d'où il nous fallut penser presque aussitôt à redescendre, sous peine de voir fondre le peu de graisse que le soleil d'Égypte nous avait laissée sur les os.

Je me promenai un instant sur la plate-forme, qui me parut avoir trente à trente-cinq pieds de longueur. Quelques pierres énormes, restées debout, semblent les pics déchirés d'une crête de montagne. Ces rochers sont couverts de noms, parmi lesquels étaient encore visibles ceux d'une partie des généraux de l'expédition; à côté de ces noms illustres, je trouvai ceux de Charles Nodier et de Chateaubriand, que le baron Taylor avait écrits dans un précédent voyage.

(Ici est une description de l'intérieur de la grande Pyramide, inutile à mon avis.)

Nous sortîmes des chambres de leurs majestés, où il n'y a rien à voir absolument que les murs, pour aller saluer son altesse le Sphinx. Il est de quelques centaines de pas plus près du Nil que les Pyramides. C'est le chien gigantesque qui garde ce troupeau de granit. Avec l'aide de mes Arabes, je parvins à lui monter sur le dos, et du dos sur la tête, ce qui n'est pas encore

Digitized by Google

un médiocre travail. Mayer m'y suivit immédiatement. Je me laissai glisser aussitôt sur les épaules du colosse, et de ses épaules à terre; je me mis à le dessiner pendant que Mayer, debout sur son oreille, lui servait de plumet : cela me donna naturellement mon échelle de proportion.

Je vous serre la main.

A. DAUZATS.

(Du cabinet de M. Marionneau, correspondant de l'Institut.)

BIBLIOGRAPHIE.

VALABRÈGUE (Antony). *Les Princesses artistes*. Paris, Dupret, 1888, in-32, collection bleue, 118 p. — Voici un petit livre de vive allure, fruit de longues recherches, de lectures nombreuses, où l'effort n'est pas visible. M. Valabrègue n'a pas voulu faire montre de son érudition. Peu de notes, mais, en revanche, du goût, de la critique, des saillies, une causerie aimable, des informations de toutes sortes. Trois chapitres : « La Maison de Bourbon, » « la Famille impériale, » « les Princesses étrangères. » Et combien de profils imprévus ! *Marie de Médicis*, la *grande Mademoiselle*, *Louise Hollandine*, sœur de la princesse de Hanovre, l'*abbesse de Chelles*, fille du Régent, *Marie Leczinska*, Madame *de Pompadour*, Mesdames *Henriette*, *Adelaïde* et *Victoire*, Madame *Louise*, Madame *Clotilde*, sœur de Louis XVI, la *duchesse de Berry*, *Marie d'Orléans*, la *duchesse de Chartres*, la *princesse Blanche*, *Joséphine*, la *reine Hortense*, *Marie-Louise*, *Charlotte Bonaparte*, la *princesse Mathilde*, la *princesse Jeanne* sont autant de peintres, de dessinateurs, de statuaires ou de graveurs que M. Valabrègue classe à leur rang dans les annales de l'art ou dans l'École, car il en est qui ont fait œuvre de maître. La « collection bleue » de M. Dupret ne renfermait pas encore un volume qui eût l'attrait que revêt celui que nous analysons ici trop brièvement. — H. J.

VALABRÈGUE (Antony). *Notice sur Jean de Reyn*. Dunkerque, P. Michel, 1887, in-8°, 27 p. — *Jean de Reyn*, élève de *Van Dyck*, dont les copies d'après ce maître pour les Dorset, les Carlisle et les Lindsey nous ont été signalées par M. Jules Guiffrey, n'est pas un étranger. On le croit né à Dunkerque. C'est l'opinion de *Descamps*. On suit sa trace à Londres et à Paris, puis ce peintre de mérite se fixe à Dunkerque, d'où il ne doit plus sortir. M. Antony Valabrègue lui consacre une notice rédigée avec soin et avec mesure. Les sources locales compulsées, les œuvres connues de *Jean de Reyn* décrites et jugées sans emphase, les événements historiques qui se lient à la vie du portraitiste résumés dans des pages sobres et sévères donnent au court travail de notre confrère une saveur et un mérite qui lui assurent un rang honorable parmi les monographies d'artistes, toujours précieuses pour quiconque tient la plume et veut parler de l'art. C'est un document utile. — H. J.

Collection d'œuvres des frères Vaillant, artistes lillois, offerte à leur ville natale par la Société des sciences et des arts de Lille. Lille, Danel, 1887,

Digitized by Google

in-12, 76 p. — Voici un exemple à suivre. La Société des sciences et des arts de Lille a acquis de M. V.-J. Vaillant, notre confrère et notre collaborateur, la collection de gravures, signées des frères *Vaillant*, qu'il avait réunie. Et cette même Société a offert à la ville de Lille les estampes acquises qui doivent constituer le premier fonds d'une galerie de gravures lilloises au Palais des Arts. Lille a été devancée dans cette voie par Amiens. Mais qu'importe? Il y a profit à s'inspirer de l'expérience et de la sagesse d'autrui. Un musée de province doit tenir à honneur de posséder, s'il est possible, l'œuvre entière des artistes de la région. A ce titre, *Wallerand Vaillant*, ses frères *Bernard*, *Jean*, *Jacques* et *André* ont droit de cité dans leur ville natale. Outre un ensemble d'eaux-fortes, de manières noires et de tailles-douces aussi complet pour le moins que les plus importants de Paris et de Londres, ils y seront représentés par des dessins, des pastels, des portraits aux deux crayons et des peintures à l'huile que l'on ne connaissait jusqu'à présent que dans les collections hollandaises. La Société donatrice a publié le catalogue des œuvres de ces artistes libéralement offertes par son initiative. Cette plaquette est un document utile. Toutefois, nous ne voulons y voir que l'ébauche d'une étude biographique sur les maîtres lillois dont il vient d'être parlé, et c'est à M. V.-J. Vaillant qu'il appartient d'écrire un pareil ouvrage. — H. J.

Godard-Faultrier. *L'hôtel Besnardière*. Angers, Germain et Grassin, 1887, in-8°, 11 p. — Qui se souvient de *Bardoul de la Bigottière*, élève de l'Académie d'architecture en 1752? Cet artiste, Angevin de naissance, aurait été envoyé en Italie vers 1760. On le retrouve à Angers en 1781. Il mourra en 1806 dans une demeure qu'il s'est construite près de Trélazé. De cette habitation de l'artiste, rien à dire. Mais l'hôtel Besnardière, élevé par lui, méritait une brève monographie. Encore que d'autres résidences, telles que celles de Chateaubriant et de Pignerol, l'une et l'autre aux portes d'Angers, attestent le savoir et le goût de l'artiste avec un éclat que ne pouvait revêtir l'hôtel Besnardière, M. Godard-Faultrier a eu raison de raconter l'histoire de ce monument élevé de 1781 à 1784 et depuis lors soumis à des vicissitudes de plus d'une sorte. — H. J.

Alexandre (Arsène). *H. Daumier, l'homme et l'œuvre*. Paris, Laurens, 1888, gr. in-8°, 384 p. avec planches. L'actualité n'est pas faite pour nuire aux bons ouvrages. A l'heure où la caricature jouit d'un regain de popularité, l'histoire de *Daumier* vient à point. M. Arsène Alexandre a su l'écrire en homme bien informé. Des recherches patientes, des découvertes heureuses, un sens personnel, un style vif et chaleureux distinguent cet ouvrage dans lequel l'artiste, vu de pied en cap, nous est révélé avec ses souffrances, son dur labeur, sa ténacité, son talent, sa foi. L'homme intime n'est pas moins profondément scruté que l'œuvre dessinée, peinte ou sculptée, car *Daumier* a tenu l'ébauchoir, le pinceau et le crayon. Le biographe est prodigue d'anecdotes sur son modèle. Une iconographie de *Daumier* complète sa monographie, qui a sa place auprès du livre de MM. de Goncourt sur *Gavarni*, Delorme sur *Gustave Doré* et au-dessus du volume de M. Ribeyre sur *Cham*. M. Laurens a d'ailleurs apporté le plus grand soin à la parure de ce livre attachant et définitif. — H. J.

Digitized by Google

LES ORFÈVRES *COURTET*, *FLAMMAND*, *NOLIN*, *COLOMBE*, *DE LAUNAY*, *HASNIER*, *ARNOUL*, *MARCADÉ*, *VAUDETART*, *BOUCHER*, *LEMERCIER*, *HARDIVILLIERS*, *BERTHE*, *BALLIN*, *PITAU*, *ANSARD*, *BELLIER*.

ACTES D'ÉTAT CIVIL.

(1622-1706.)

Communication de M. Herluison.

COURTET.

Du 30 juillet 1622 fut baptisée Marie, fille de hon. homme *Pierre Courtet*, m^d^ orfèvre du Roy, et de Catherine de la Fosse, sa femme, dem. rue S^t^ Honoré.

(Saint-Eustache.)

FLAMMAND.

26 novembre 1640. Mariage de *Nicolas Flammand*, m^e^ orpheuvre, et Louise Bouricaud.

Marie, fille de *Nicolas Flammand*, m^e^ orfebvre, et de Louyse Bouricau, sa femme, fut baptisée le 26^e^ jour d'août l'an 1641. Fut parrain Nicolas Flammand, père grand, et marraine Jeanne l'Escuyer, femme d'Anthoine Bouricau, marchand libraire.

(Saint-Benoît.)

NOLIN.

Le 21^e^ jour d'avril 1641 furent espousez avec toutes les solennités requises Barquillet et Nolin, tous deux de cette paroisse, assistez de M. Le Brun, m^e^ vitrier, Nicolas du Parque, aussi m^e^ vitrier, *Pierre Nolin*, m^e^ orfèvre, et *Vincent Nolin*, aussi orfèvre.

(Saint-Séverin.)

COLOMBE.

Le lundy 20^e^ febvrier 1649, convoy de 6 et 4 de *Jacques Colombe*, m^e^ orphebvre, pris à la vallée de Misère. Reçu 9 l.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

DE LAUNAY.

Le jeudy 29^e^ octobre 1650, convoy de 30 s. c. de feu *Louis de Launay*, vivant m^d^ orphebvre et bourgeois de Paris, pris rue S^t^ Honoré. Reçu 44 l.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

HASNIER.

Du mardy 7^e^ nov. 1651, convoy de 6 et 4 vespres de feu *Claude Hasnier*, vivant marchand orphebvre, clerc de la communauté des marchands orf. et bourgeois de Paris, pris rue des Lavandières. Reçu 17 l. 10 s.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

Digitized by Google

ARNOUL.

Du mercredy 17e janvier 1652, convoy de 6 et 4 vesp. de feu *Jacques Arnoul*, vivant march. orphebvre, pris rue St Germain. Reçu 16 l.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

MARCADÉ.

Du mercredy 3e avril 1658, convoy de 30 s. c. de feu Mr *Marcadé* l'aisné, ancien consul, doyen des marchands orphevres, bourgeois de Paris, pris près l'Arbre Sec et porté en carosse à St Barthelemy.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

VAUDETART.

Le 24e juillet 1662, convoy et service de feu René de la Haye, fe de *Vaudetart*, orfèvre et valet de chambre du Roy, ancien juge consul, ancien eschevin et l'un des administrateurs des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et Incurables de Paris, pris rue Jacob et de cette église porté en carosse à S.

(Saint-Sulpice.)

BOUCHER.

Du 24 febvrier 1663, *Charles Boucher*, orpheuvre, aagé d'environ 60 ans, pris en la grande rue, a été inh. au cimetière. — Gratis.

(Saint-Roch.)

Jean Boucher, md orfeuvre de la paroisse St Germain l'Auxerrois, et Jeanne Blauze de St Benoît, mariés le 30 sept. 1664.

(Saint-Benoît.)

LEMERCIER.

Le jeudy 17 may 1663, convoy de 20 s. c. de monsieur *Lemercier*, md orphevre, ancien doyen des gardes de l'orphevrie, bourgeois de Paris et valet de chambre de la reyne mère, pris rue de l'Arbre Sec. Reçu 37 l. 10 s.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

HARDIVILLIERS.

Le lundy 1er septembre 1670, convoy général s. c. de monsieur *Hardivilliers*, march. orfevre, ancien garde et bourgeois de Paris, pris rue des Dechargeurs et porté à St Jacques de la Boucherie.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

BERTHE.

Le jeudy 25 febvrier 1671 fut inhumé deffunct *Poncelet Berthe*, md orfevre jouaillier, ancien garde de lad. communauté, bourgeois de Paris, décédé du jourd'hier dans la rue Masson. — Anthoine Berthe, Berthé, Paul Berthé.

(Saint-Séverin.)

Digitized by Google

BALLIN.

Le lundy 6 août 1674 fut inhumé *Paul Balin*, orfeuvre, agé de 57 ans, décédé cette nuit, à 3 h., pris devant les galleries du Louvre.

Du dimanche 9 fevrier 1698 fut baptisé Nicolas, fils de *Claude Ballin*, marchand orfebvre du Roy, et de Marie Marthe Hamelin, son épouse, rue du Roulle. Le parein Nicolas de Launay, directeur de la fabrique des jettons et médailles de Sa Majesté... L'enfant est né le 8e du pres. mois.

Du dimanche 4e janvier 1706 fut baptisé Claude Michel, fils de *Claude Ballin*, orfevre ordinaire du Roy, et de Marie Marthe Hamelin, son espouse, aux galleries du Louvre. Le parein Antoine Ballin, la mareine Magdeleine Ballin, frère et sœur de l'enfant, lequel est né le 22 du précédent mois.

(Saint-Germain-l'Auxerrois.)

PITAU.

Aüj. 7e jour de febv. 1676 a esté enterré le corps de deffunt monsieur *Jean Pitau*, orfevre ord. du Roy, décédé le 5 dudit mois, auq. ent. ont assisté monsieur *Nicolas Pitau*, son fils, aussi orfevre de S. M., et monsieur Balthazard de Caron, gendre dudit deffunct, chevalier orig. de Hucquille, lesq. ont dit..... 59 ans ou environ. — De Caron, *N. Pittau*.

(Saints-Pères.)

ANSARD.

17 octobre 1676, décès de Michel, fils de *Joseph Anshard*, orfevre.

(Saint-Benoît.)

BELIER.

Denys Belier, orfèvre, fils de *Nicolas Belier*, aussy orfèvre, et Marie de la Motte, mariés le 5 may 1681.

(Saint-Benoît.)

CARTONS DE TAPISSERIES PEINTS PAR *OUDRY*.

LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL A M. CHARRON, FERMIER GÉNÉRAL.

24 mars 1761.

« Je suis informé que plusieurs suites de tableaux faits par le « Sr *Oudry* pour être exécutés sur tapisserie à Beauvais y restent « depuis longtemps sans exécution.

« Ces tentures sont :

« Les *Amusements champêtres* en 8 pièces.

Digitized by Google

« Les *Comédies de Molière* en 4. Et une suite d'animaux nommés « les *Métamorphoses* en 8 pièces.

« On m'assure que ces dessins pourroient convenir aux fabriques « d'Aubusson, je prends le parti de les y faire passer.

« A l'égard des esquisses peintes par le Sr *Oudry* représentant « différents sujets de chasse en petit, vous pouvez les faire vendre à « l'encan. »

Les manufactures d'Aubusson avaient obtenu de Colbert le titre royal et divers privilèges, puis, sous Louis XV, de plus importantes concessions, notamment un teinturier et un peintre pensionnés par le roi. L'envoi des beaux modèles d'*Oudry* marque l'intérêt que l'administration portait aux établissements de la Marche.

GERSPACH.

PROJETS ET INVENTIONS
CONCERNANT LES BEAUX-ARTS.

Nous rangeons sous cette rubrique l'exposé analytique d'un certain nombre de projets soumis à l'administration des beaux-arts pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ils prouvent tout au moins l'effervescence des esprits à ce moment. C'est le temps des rêves, des plans gigantesques, des inventions bizarres et parfois fécondes. Toutes les sciences, comme toutes les intelligences, sont en fermentation. Les grandes découvertes scientifiques se préparent et s'annoncent; les bouleversements politiques sont proches.

Il nous a semblé qu'il était curieux de donner une idée de ces mille inventions étranges et philanthropiques envoyées de tous côtés à l'administration. Il n'est pas défendu de se reposer quelquefois des études ingrates et des documents arides. Tel pourra sourire des bizarres propositions qui suivent, qui attacherait une singulière importance au moindre de ces projets s'il était plus vieux seulement de deux ou trois siècles. C'est ainsi pourtant que nous sommes tous faits.

Toutefois nous avons essayé d'introduire un peu d'ordre dans le chaos de ces projets hétéroclites en les classant sous sept rubriques générales : 1° Peinture sur verre; 2° Artistes inventeurs; peinture en émail, sur étoffe; 3° Projets pour encourager la peinture d'histoire; 4° Procédés nouveaux pour l'étude de l'anatomie, pour fixer la peinture, le dessin, le pastel; 5° Cabinet d'optique et inventions mécaniques; 6° Inventions nouvelles de diverses sortes; 7° Procédé de peinture expéditive.

J. J. G.

Digitized by Google

I.

PEINTURE SUR VERRE.

DANNEKER, LE VIEL, SCOTT GODFREY, PLUMEAU DE PETIT, ANSELIN, ROMANET.

1°

Lettre de Cochin à M. de Marigny sur la découverte de M. Danneker[1].

Monsieur,

J'ay pris quelques informations nécessaires avant que d'adopter comme découverte ce qui est peut-être déjà fort connu. Quoiqu'on ne puisse pas décider, à moins que d'avoir vu, si ce que le s^r *Danneker* annonce est en effet nouveau, je puis du moins assurer que l'art d'incorporer les émaux dans le verre n'est point perdu, non plus que celui de peindre sur verre. A la vérité, on n'en fait plus d'usage, parce que, ni dans les appartemens, ni même dans les églises, on ne veut plus rien qui puisse diminuer la lumière. Ainsi, quand il seroit bien prouvé qu'il eût été perdu, et qu'on l'eût retrouvé, on ne scauroit qu'en faire.

Non seulement il n'est point perdu, il ne peut même plus se perdre, parce que tout ce qui concerne les moyens d'incorporer les émaux dans le verre et de le colorer est consigné dans le livre intitulé : *l'Art de la verrerie*, qui est entre les mains de tout le monde. Il y a plus : la Bohême fournit encore des verres colorés dans touttes les couleurs que la chimie a pu produire; et, si nos manufactures n'en font pas, il y a apparence que c'est parce qu'elles n'en auroient pas le débit.

On fait des tableaux sur verre en deux manières; la première et la plus ancienne, en employant diverses pièces de verre pénétrées dans toutte leur étendue d'une seule couleur; on pose les unes à côté des autres ces pièces de diverses grandeurs ou de différentes nuances selon ce qu'exige le tableau. Ces pièces de couleurs uniformes en ordre. On y forme avec une couleur brune, ou qui doit le devenir au feu, les traits et les ombres dont on a besoin. On fait recuire ces pièces pour attacher la couleur ombrante, ensuitte on joint le tout avec des bandes de plomb. C'est ainsi que sont traittés les vitraux de la S^te Chapelle et de nos autres églises gothiques.

---

1. En note : « Réponse en conséquence à M. le duc de Choiseul. »

Digitized by Google

Cette manière n'est point perdue, puisqu'au moyen des verres colorés de Bohême, nos vitriers la feroient encore si on leur ordonnoit. Elle est abandonnée à cause de la dépense superflue et du peu d'agrément de ces prétendus tableaux composés d'une si grande quantité de pièces cernées de plomb.

La seconde manière qui est encore quelquefois usitée, c'est de peindre sur du verre blanc, d'abord comme un espèce de camayeux de couleur brune, et, après avoir fait cuire le premier travail, on y met une couche de couleur rouge, bleue, etc., selon le besoin, à peu près comme l'enluminure. Ces couleurs n'entrent que dans la superficie du verre et d'un seul côté ; mais elles n'ont point le désagrément d'être contournées avec du plomb. On peut en faire des espèces de petits tableaux, si toutteffois on peut donner le nom de peinture à un art aussi borné.

Il y a apparence que les peintures proposées sont de l'un de ces deux genres, et, en ce cas, on peut s'assurer que nous avons icy des gens capables de peindre dans l'un et dans l'autre. Il suffit de citer *Jean le Vieil,* vitrier, rue du Bacq. Au reste, pour plus de sûreté et pour ne point risquer de faire tort à un homme qui pourroit avoir trouvé quelque chose de nouveau et d'utile, il seroit bon qu'il envoyast de ses ouvrages qu'on examineroit et auxquels on rendroit justice.

Je suis avec un profond respect, etc.

Cochin.

Ce 21 novembre 1764.

Cette lettre fut écrite à l'occasion d'une note du duc de Choiseul à M. de Marigny, lui demandant ce qu'il devait répondre à une lettre du sieur Gayot, prêteur royal de Strasbourg, qui lui recommandait probablement le sieur *Danneker*.

2°

Lettre de Le Vieil *à M. de Marigny*[1].

Monsieur,

Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, mais les beaux-arts et tout ce qui peut y avoir trait ont droit à votre protection. Je n'ai point d'autre titre, Monsieur, pour la réclamer. Je me propose de donner incessamment au public le fruit de cinq à six années de travail : un *Traité pratique et historique de la peinture*

1. En note : *Je le veux bien, 14 septembre 1766.*

Digitized by Google

sur verre et de la vitrerie. Cet ouvrage est, je puis le dire, unique dans son genre. J'y remonte à l'origine de cette manière de peindre et je n'ai épargné ni recherches ni soins pour tâcher de le rendre intéressant. M. *Cochin*, secrétaire historiographe de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, est nommé censeur de mon ouvrage. Je lui en ai déjà communiqué le manuscrit en lui faisant part du dessein où j'ai toujours été de vous suplier, Monsieur, de vouloir bien en agréer l'hommage. Il n'a pu qu'y applaudir et m'a paru penser que vous voudrés bien l'accepter. Il m'a même permis de le nommer ici. C'est dans cette confiance, Monsieur, que je prends la liberté de joindre à cette lettre un projet de mon épître dédicatoire; je n'y suis que le foible écho des monumens en tout genre qui immortaliseront votre goût et votre amour pour les Arts.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

P. Le Vieil.

A Paris, ce 11 septembre 1766.

Le 14 septembre, M. de Marigny répond qu'il accepte la dédicace de l'ouvrage de *Le Vieil* sur la peinture sur verre et la vitrerie.

3°

Lettre de Scott Godfrey, *peintre verrier anglais, à M. de Marigny*[1].

Monseigneur,

Un art très négligé et comme perdu, celui de la peinture sur verre, et d'y donner aux couleurs toute la transparence et l'éclat dont elles sont susceptibles, ont été pendant plusieurs années l'objet de mes recherches et de mes études. Né Anglais, la protection de M. le comte de Guerchi, alors ambassadeur de France en Angleterre, m'a engagé de venir offrir ma découverte et mes talents dans cette patrie des Arts, où, malgré la perte de mon protecteur, soutenu de mes seuls moyens, j'ai pendant l'espace de quinze mois continué un vitrage dans l'espérance d'avoir l'honneur de le présenter au Roy, à la gloire duquel je l'avois conçu.

A qui pouvois-je m'adresser, Monseigneur, pour juger de mon

1. Cette lettre porte cette note : *A M. Cochin pour examiner et me rendre compte. Versailles, 16 avril 1769.*

Digitized by Google

ouvrage et en conséquence m'ouvrir la voye nécessaire à l'objet de mes vœux qu'à vous que votre dignité place si justement à la tête de tout ce qui a le nom d'art. C'est ce que j'espère de votre bonté si reconnue, ce qui sera suivi des vœux pour votre prospérité.

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Rob^t Scott Godfrey.

(17 septembre 1770.)

N. B. — Demeurant à côté M^r de Saumaison, receveur des matériaux à la Haute Borne, chaussée de Menil Montant, à Paris.

Cette lettre est accompagnée d'une recommandation de M. Le Rays de Chaumont, intendant des Invalides, à M. de Marigny. Il expose que le sieur *Scotte*, artiste anglais, ne parlant ni n'entendant le français, avait été attiré en France par M. de Guerchy, qui mourut aussitôt. Il avait ordre de procurer des ouvriers pour le flintglass dont il a le secret. Il employa 1,000 guinées, toute sa fortune, à construire un fourneau et à faire un vitrage en petit de la chapelle de Versailles, qu'il plaça dans l'appartement de la Reine et que tout le monde trouva bien. On l'a porté depuis dans le dépôt du garde-meuble de M. de Corbillon, ancien valet de chambre de M^me de Pompadour. L'artiste n'ayant reçu aucune récompense allait s'en retourner en Angleterre, ruiné et mécontent, quand M. Le Rays l'a arrêté et lui a donné du pain. Il lui fait construire dans sa terre de Chaumont un atelier où il puisse développer ses talents et il sollicite le payement de l'ouvrage fait pour le Roi, à titre de gratification. Il ajoute : « J'ai bien quelques autres titres à vous produire pour vous faire valoir ma suplique : mon attachement qui ne cessera jamais pour feu votre chère sœur et d'anciennes liaisons du Collège Louis le Grand avec vous qui font toujours plaisir à rappeler. »

A cette lettre, M. de Marigny répondit qu'il n'avait point de fonds pour ordonner des travaux au sieur *Scott*, que le vitrail en petit de la chapelle de Versailles n'avait point été commandé par lui et que l'auteur pouvait le faire retirer quand il voudrait. Il termine enfin par cette phrase qui rappelle ses démêlés avec la favorite régnante, M^me du Barry, et la cause de sa retraite : « Il s'en faut beaucoup que ce soit un malheur pour le sieur *Godfrey* de n'être point attaché aux Bâtimens du Roy et de n'avoir pu faire la fourniture que je lui avois fait demander. Il n'en seroit que plus à plaindre, ne pouvant obtenir le moindre fonds pour payer ni appointements, ni dépenses d'aucune espèce. — 29 septembre 1770. » Une autre lettre de M. de Marigny à M. Corn, sur le même artiste (10 novembre 1769), promet de lui demander un assortiment de verres colorés pour le château de Versailles. Quant au flint glass qu'il a découvert, il pourrait mieux en tirer parti que de l'art de colorer le verre; mais cela regarde l'Académie des sciences. Il promet de se faire rendre compte des secrets qu'il dit avoir pour la peinture en émail par M. *Cochin* à qui il renvoie l'artiste.

Digitized by Google

Lettre de Cochin à M. de Marigny sur le sieur Godfrey.

Monsieur,

La demande du sieur *Godfrey* se borne à vous prier de vouloir bien voir et ensuitte, si cela est possible, faire voir à Sa Majesté un vitrage qu'il a peint. M. le comte de Guerchy l'avoit apparemment flatté de sa protection; il est cependant difficile de concevoir ce qu'il auroit pu faire pour lui; il en est résulté que cet artiste a consumé ce qu'il avoit dans cette espérance et qu'il est dans l'embarras.

Cet art de peindre sur verre n'est point perdu en France, comme le veulent croire les étrangers. Nous avons icy les frères *Le Vieil*, dont l'un vient de composer un ouvrage assés considérable sur cet art; ils ont fait quelques ouvrages dans ce genre de peinture; mais ce talent ne leur sert de rien, parce que l'on n'en fait plus d'usage. Je ne crois pas qu'il y ait occasion de l'employer pour les Bâtimens du Roy. Au reste, il paroist que le principal désir du s^r^ *Godfrey* seroit d'avoir la liberté de travailler sans être saisi par les maîtres vitriers, et qu'il se flatte de trouver de l'occupation à Paris. Il auroit besoin pour cet effet de quelque brevet de M. le Comte de S^t^ Florentin ou du Conseil. Si vous voulés lui faire l'honneur de voir son travail, vous jugerés s'il vous paroist assés utile pour que vous vous donniés la peine de solliciter un brevet en sa faveur. Je ne sçais si je me trompe, mais il ne me paroist pas que les secrétaires d'État soyent fort occuppés du maintien des Arts, à plus forte raison peut-on douter qu'ils veuillent rien faire pour relever celuy-cy, surtout vu le peu d'usage que l'on en fait.

Je suis avec un profond respect, etc.

Cochin.

Ce 22 avril 1769.

4°

PLUMEAU DE PETIT, INVENTEUR D'UNE PEINTURE SUR VERRE.

Observations sur le placet cy-joint[1].

Le placet joint à la note suivante est trop long et trop insignifiant pour être reproduit; nous y relèverons seulement les indications biographiques qu'il contient sur son auteur : *Jean-Baptiste Plumeau de Petit*, peintre,

1. En note cette observation : « M. le Comte avoit pensé absolument de même lorsqu'il avoit lu le placet et mémoire. »

Digitized by Google

natif de Mons, marié en France depuis quinze ans, était alors fixé à Ingouville, près du Havre, avec son épouse et son fils âgé de onze ans.

A l'âge de quatorze ans, *Plumeau de Petit* entra à l'Académie d'Anvers, où il resta longtemps; puis il voyagea dans la plupart des villes des Provinces-Unies. C'est alors qu'il découvrit le secret de la peinture sur verre. Étant entré par nécessité dans une manufacture de faïences, il y travailla quelque temps, puis partit pour Vienne en Autriche, d'où il passa à Munich, pays de sa mère. De là, il revint à Mons, puis à Douai, partit pour Paris, d'où il se rendit à Londres, où il demeura cinq ans avec un peintre natif de Rouen nommé *Ardesoif*. Celui-ci étant retourné dans son pays, lui alla en Portugal, en Espagne, en Italie et, après toutes ces pérégrinations, après avoir de nouveau passé à Mons, il alla se marier à Dieppe. Il annonce avoir retrouvé toutes les couleurs de la peinture sur verre après de longues recherches et assure que cette fabrication serait très productive pour l'État, etc., etc.

Le S. *Plumeau de Petit*, peintre, en inventant de nouveau l'art de peindre sur verre, paroît s'être bien donné de la peine pour retrouver un art qui n'a jamais été perdu, mais qui est seulement tombé en desuétude, parce qu'on a jugé partout qu'une belle clarté est préférable à la triste obscurité causée par les croisées en verre peint.

L'art de la peinture sur verre a été décrite par un vitrier de Paris appellé *Leviel*.

Le S. *Plumeau de Petit* est dans le même cas que le S. *Godefrey* qui est venu en France espérant la plus belle fortune, d'après son secret pour colorer les verres. On ne peut disconvenir que ses verres et ses couleurs ne soyent de la plus grande beauté; mais il n'a pas même trouvé à en faire un carreau de vitre.

Ce nouvel inventeur de l'art de peindre sur verre ne paroît pas plus avancé dans ses affaires que l'étoit le S. *Godefrey* qui demandoit une avance de cent louis pour construire ses fourneaux.

Le S. *Plumeau* demande même quelque secours pour se rendre à Paris, ce qui, en supposant qn'il y eût beaucoup d'utilité dans son art, ne seroit guere susceptible d'être accordé, à moins qu'on ne fût bien certain qu'il tiendra ce qu'il promet.

5°

Lettre de Cochin à M. d'Angiviller sur divers procédés de peinture sur verre par MM. Anselin et Bouranet.

Monsieur,

Comme le fait que je vais avoir l'honneur de vous exposer doit vous être présenté, je crois devoir vous en prévenir.

Digitized by Google

M. Anselin, maître en chirurgie (de l'Académie d'Amiens), s'est adressé à moy pour me demander une sorte d'approbation d'un nouveau procédé qu'il a trouvé pour dessiner ou plutost peindre sur verre, mais simplement avec du noir, divers objets d'histoire naturelle, serpens, papillons, coquilles, etc., ce qui produit au premier coup d'œil l'effet d'une gravure très colorée, c'est-à-dire très forte en noir, mais sans hachures. Il assure qu'il ne se sert d'aucun des outils dont les dessinateurs font usage, et que c'est simplement avec son doigt qu'il applique sur le verre ce mordant noir et qu'il vient à bout de rendre la forme et l'effet de lumière des objets. Cette observation ne me paroist pas essentielle, parce qu'il n'importe comment on opère, pourvu qu'en effet on puisse opérer. Comme je ne l'ay point vu travailler, je n'assure rien à cet égard, et j'en conclus même que, bien que ce soit un mordant capable de ronger les pinceaux ou autres instrumens dont on voudroit se servir, néanmoins il est à souhaitter et il y a lieu d'espérer que des personnes ingénieuses pourront trouver des outils qui rendroient l'exécution plus facile et plus certaine.

Il ajoute de plus que la vitesse avec laquelle il opère lui fait produire en peu de minutes un morceau pareil à ceux que vous verrés. Si ce fait (que je n'ay point vérifié) est certain, il en pourroit résulter qu'entre les mains d'un homme de talent (car M. Anselin n'est point artiste) il seroit possible de fournir très promptement et conséquemment à un prix modéré des imitations de tous les objets intéressans de l'histoire naturelle.

Comme il ne propose de travailler qu'en blanc et noir, je lui ay fait sentir qu'en ce genre de choses les couleurs sont essentielles, sur quoy il m'a assuré qu'après cette opération faitte au noir seul qui donnera les formes et les ombres, il sera facile d'y ajouter des couleurs derrière. Il en résulteroit une sorte d'enlumineure plus moelleuse et plus peinte que l'enluminure sur gravure, et qui seroit utile pour l'instruction des élèves en histoire naturelle et du public curieux.

Je regarde donc cette découverte comme pouvant être utile, surtout si elle est perfectionnée. Il en est fort engoué, ce qui est très naturel. On le flatte de vous la présenter, et elle paroît mériter que vous vueilliés bien l'examiner avec bonté. J'ay entrevu qu'il est déterminé à faire un mistère de son mordant, dans l'espérance de tirer un parti avantageux de la découverte de son secret, c'est-à-dire de le vendre au Roy.

Digitized by Google

Cependant comme nous sommes obligés d'être en garde contre les charlatans, ce que je suis bien loin de supposer d'un homme comme M. Anselin, mais ce qui exige toujours des précautions, je l'ay prévenu que je croyois que vous seriés dans le cas d'exiger de lui, non pas le secret de son mordant, puisqu'il en veut faire mistère, mais au moins qu'il opère sous les yeux de gens capables de juger de la possibilité de l'exécution, ainsi que de la vitesse qu'il annonce, tels que M. *Van Spaendonck*, Madame *Coster*, M. *Bellanger* ou autres personnes coutumières d'exécuter des objets de ce genre.

Après quoy, Monsieur, vous jugerés si cette découverte peut être utile, non autant pour les arts que pour la science de l'histoire naturelle, et si elle mérite que le Roy en fasse l'acquisition.

Je luy ay donné une sorte de certificat qu'il m'a demandé, partie sur ce que j'ay vu et partie sur ce qu'il m'a exposé; mais ce certificat ne porte que sur ce qui se présente à l'œil et sur l'utilité apparente de ces institutions, en supposant la possibilité pour plusieurs de parvenir à cette exécution.

Je suis avec un profond respect, etc.

Cochin.

Ce 3 septembre 1787.

Il se présente une autre découverte beaucoup plus importante. M^r *Romanet*, peintre en miniature, a trouvé un mordant blanc qu'il applique sur l'yvoire, sur tous les métaux, sur le papier même. Au moyen de ce mordant, les couleurs à l'eau gommée dont on se sert pour la miniature et la gouache s'y attachent si solidement qu'on ne peut plus les ôter avec de l'eau. Il affirme même que, pour les effacer, il ne reste d'autre moyen que de gratter et user ce que l'on veut changer et remettre un mordant à la place pour pouvoir repeindre dessus. C'est presque égaler la miniature à l'émail.

Il ajoute que la Peinture y devient si facile qu'on y fond les couleurs comme à l'huile et qu'on n'a plus besoin d'y pointiller, et, de plus, qu'on abrège par ce moyen plus des deux tiers du temps qu'on mettroit à la miniature; ce qui pourroit rendre cette peinture moins coûteuse et la mettre à la portée d'un plus grand nombre de personnes : moins de dépense et plus de durée sont deux avantages importans.

Je n'en ay point fait l'épreuve; mais ces faits m'ont été certifiés

Digitized by Google

par M. *Hall* qui est bien à portée d'en juger. Sur quoy j'ay donné à M. *Romanet* mon approbation pour pouvoir faire imprimer les prospectus d'une souscription qu'il veut ouvrir pour donner son secret à ses souscripteurs. Il demande cent souscripteurs à six louis chacun. Je doute fort qu'il la remplisse, parce qu'il me semble qu'il la met trop cher, ainsi qu'avoit fait M. *Le Prince*, et je crains que les artistes à qui cela peut être utile ne reculent. Ces six louis me font reculer moy-même; à la moitié, j'aurois souscrit, non pour moy qui ne suis pas dans le cas d'en faire usage, mais pour le communiquer à plusieurs artistes qui n'ont pas assés d'aisance pour faire ce sacrifice. En effet, si cette souscription peut se remplir, dans peu de temps ce ne sera plus un secret. Il reste encore une autre espérance s'il ne la remplit pas, il sera obligé d'en venir à demander que le Roy l'achète. Alors, on en fera les épreuves en en soumettant l'essay aux artistes de l'Académie, mais même on n'aura pas besoin de cette nouvelle épreuve, car il en procurera chés lui l'essay à tous ceux qui voudront souscrire, et alors il y aura une notoriété publique sur les avantages dont elle peut être. Il ne restera plus qu'à voir à quoy on peut évaluer l'utilité de cette découverte.

Cette lettre de Cochin est accompagnée d'une lettre du Directeur des Bâtiments, du 6 septembre 1787, le remerciant des renseignements qu'il lui donne sur les deux nouvelles inventions.

II.

ARTISTES INVENTEURS.

PEINTURE EN ÉMAIL ET SUR ÉTOFFE.

Hurter, *peintre en émail.*

Le 15 août 1776, l'abbé Desnoyers, chargé des affaires du Roi à la Haye, envoyait à M. d'Angiviller le prospectus d'une souscription faite par le sieur *Hurter*, habile peintre en émail, pour sauver des outrages du temps les œuvres des plus célèbres pinceaux. Le Directeur des Bâtiments répond qu'il sera charmé de le voir lors de son arrivée et de prendre une connaissance plus approfondie de son entreprise. Le prospectus annoncé ne se trouve plus joint à la lettre d'envoi.

Artistes industriels.

Gaspard Grégoire, artiste originaire d'Aix, se dit auteur d'un procédé nou-

Digitized by Google

veau et secret de copier et d'exécuter des tableaux en veloûrs de soie. Il offre d'exécuter comme spécimen un portrait de la Reine et un tableau de fleurs d'après *Van Huysum*. Il lui fut accordé un atelier au Louvre et une gratification de 2,400 l. Voici d'ailleurs le mémoire présenté par l'inventeur.

Découverte du moyen de manufacturer le velours en copie de tableaux.

Je soussigné, *Gaspard Grégoire*, artiste originaire de la ville d'Aix en Provence, maintenant à Paris, logé rue de Grenelle-Saint-Honoré, hôtel de Languedoc ;

Auteur du procédé, encore secret et sans aucuns essais connus autres que les miens, de copier et d'exécuter des tableaux en velours de soye;

Desirant répondre aux encouragements que m'offre, sous le bon plaisir du Roi, Monsieur le Comte d'Angiviller, Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments de Sa Majesté, et porter (à la faveur de la protection du gouvernement) le nouvel art dont il s'agit au point de perfection que semblent promettre les petites têtes que j'ai déjà exécutées, me soumets envers Monsieur Comte d'Angiviller, en sad^te^ qualité d'Ordonnateur général pour le Roi, aux conditions suivantes :

Il me sera fourni habitation momentanée et au plus pendant dix-huit mois dans un logement de la gallerie du Louvre destinée aux artistes et qui se trouve vacant par le décès du S^r^ *Le Bas*, et dans lequel logement je me fournirai de tous meubles nécessaires à mon usage, ainsi que des métiers, ustensiles et matières nécessaires à mes travaux, sauf le prêt qui me sera fait, pourvu cependant qu'il soit possible, de quelques rouleaux de bois qui s'adaptent aux métiers et qui pourroient se trouver libres dans les Manufactures des Gobelins et de la Savonnerie.

A la faveur de ce que dessus, je me livrerai uniquement et exclusivement à l'exécution de deux tableaux; l'un sera le portrait de la Reine, d'après l'original peint par la dame *Le Brun* ou d'après tel autre original à peu près de même proportion.

Le second tableau sera sujet de fleurs par *Van Huysum*, et des dimensions correspondantes au portrait de la Reine.

Ces deux tableaux me seront procurés par Monsieur le Comte d'Angiviller, envers lequel je me soumets de les conserver pour les rendre sans dégradations, soit à l'expiration des dix-huit mois ci-dessus indiqués pour le terme de mon travail, soit à l'instant

Digitized by Google

où quelque événement que ce soit amèneroit la cessation de ce travail.

Pour l'exécution de chacun des sujets choisis et ci-dessus indiqués il me sera payé des fonds de l'administration des Bâtiments du Roi, et indépendamment du plus ou moins de perfection à laquelle je pourrai arriver, la somme de deux mille livres pour toutes dépenses, frais, déboursés et dépenses quelconques qu'exigera l'exécution de chaque sujet, et il me sera pourvu par des à comptes à mesure d'œuvre; au moyen de quoi les deux sujets copiés appartiendront à Sa Majesté, à la justice et aux bontés de laquelle je m'en remets au surplus de la gratification que le succès de mon travail poura mériter.

Si ce succès est tel qu'il puisse déterminer un établissement national et que Sa Majesté croie devoir se le rendre propre, comme les Manufactures des Gobelins et de la Savonnerie, la Direction m'en sera attribuée avec des avantages justement mesurés, eu égard à la connoissance que je donnerai alors à Sa Majesté entre les mains de l'administrateur des Bâtiments de tous mes procédés, et de l'engagement que je prendrai de former des élèves et ouvriers qui puissent perpétuer et faire fleurir la Manufacture.

Si Sa Majesté ne juge point à propos d'adopter un établissement pour elle-même, et dans ce cas seulement, il me sera accordé, comme récompense de mes travaux un privilège exclusif de quinze années et de préférence absolue sur quiconque, à compter de ce moment et jusqu'à ce que les essais que je vais faire aient été jugés, se prétendroient avoir fait la même découverte que moi qui en ai constamment la priorité, puisqu'il n'existe d'autres essais positifs et exécutés que les miens qui ont été soumis à l'examen de Monsieur le Directeur général. Pendant tous le tems que je travaillerai aux Galleries du Louvre, j'y serai tenu sous la protection et sauvegarde du Roi, et sous l'administration de M^r^ le Directeur général, et garanti de tous troubles, recherches et entreprises de la part des différentes jurandes de Paris, attendu qu'il s'agit d'études sur l'un des arts dont les réglements constituent l'exercice libre.

J'accepte avec reconnoissance la gratification de 2,400 l. que Monsieur le Comte d'Angiviller veut bien m'obtenir des bontés du Roi à titre d'encouragement et pour me dédommager du tems et des dépenses que j'ai employés jusqu'à présent pour parvenir à ma découverte.

Fait à Paris, le 28 juillet 1785.

G. Grégoire.

Digitized by Google

Accepté, de l'agrément du Roi, la présente souscription, ce 3 août 1785.

D'ANGIVILLER.

La pièce suivante est de l'écriture de Cuvillié :

Je reconnois que, par suite de ma soumission du 28 juillet 1785, Monsieur le Directeur et Ordonnateur général des Bâtimens du Roy m'a fait remettre :

1° Une ampliation de ma susditte soumission justifiant de l'acceptation qu'il m'a faitte de l'agrément du Roy.

2° Les clefs d'un appartement aux Galleries du Louvre qui est cellui vaccant par le deceds du sieur *Le Bas* et dont l'habitation m'est prêtée pour un tems de dix-huit mois au plus.

3° L'expédition nécessaire pour toucher et percevoir à la caisse des Bâtiments du Roy les deux mil quatre cent livres qui me sont acordé pour gratification relativement à la découverte objet de ma soumission, que je confirme pour procéder de jour à autre à son exécution.

Fait à Paris, le 12e août 1785.

G. Grégoire.

III.

PROJETS POUR ENCOURAGER LA PEINTURE D'HISTOIRE ET LA SCULPTURE.

1°

Projet pour relever la peinture d'histoire.

M. *Vialet*, ingénieur en chef de la généralité de Caen, avait soumis à M. de Marigny un projet pour relever la peinture d'histoire par un système de loteries. Des observations lui furent faites par *Cochin*. Il s'y rendit et, en 1770, présenta un nouveau plan revu et corrigé. Il sollicitait de M. de Marigny la faveur de l'inscrire en tête de ses souscripteurs, ce à quoi le Directeur des Bâtiments ne put se soustraire.

La loterie était ainsi organisée : deux mille billets à un louis d'or chacun devaient rapporter quarante huit mille livres. Sur cette somme on achetait 10 tableaux à 3,600 livres l'un; on donnait 2,400 l. au peintre dont le tableau était destiné à être gravé, pour en faire la copie et suivre la gravure; 5,000 l. pour la gravure du tableau; enfin 4,600 l. pour le tirage de la planche à 2,000 exemplaires, chaque souscripteur ayant droit à un exemplaire, la publication des prospectus et les faux frais.

Digitized by Google

Les tableaux, commandés tous à des membres de l'Académie, devaient avoir 6 pieds de long sur 4 et demi de haut. Si un peintre choisi n'exécutait pas son tableau, le gagnant pouvait prendre à sa place la somme destinée à l'artiste.

Enfin les commandes devaient être réduites en proportion des billets non souscrits.

La souscription était ouverte à Paris, rue Charlot, chez Roland, caissier de M. *Watelet*.

2°

Projet d'exposition continuelle et de vente publique de tableaux.

Un sieur Advenier avait proposé, en 1780, un plan d'exposition publique et continuelle des productions des artistes, où les amateurs trouveraient toutes les facilités pour l'acquisition des œuvres exposées et qui serait même accompagnée d'une vente aux enchères. M. d'Angiviller se montra tout à fait opposé à cette institution qui, disait le sieur Advenier, devait faire vivre cinq cents artistes. Dans la réponse du Directeur des Bâtiments, se trouvent des réflexions fort sages qui auraient encore leur application de nos jours :

« L'auteur part d'une espèce de principe qu'il y a à Paris environ 500 peintres ou sculpteurs qui se serviront de ce moyen de vendre leurs productions. Mais il est dans une erreur très grande puisque tous les peintres et sculpteurs de la ci-devant Académie de Saint-Luc ayant quelque mérite médiocre montoient à peine à 160, et quels peintres que quelques-uns d'entre eux ! *Je serois même bien fâché qu'on pût compter à Paris 500 jeunes peintres ou sculpteurs.* Que feroit-on du déluge de productions dont on seroit inondé? L'objet de l'Académie de peinture n'a jamais été de former une aussi énorme quantité de peintres ou sculpteurs, mais seulement que ses instructions servissent à en former un petit nombre d'un mérite distingué, tandis que le surplus de ses élèves reflueroit dans les arts qui empruntent les secours du dessin pour y porter le goût qu'on ne manque jamais d'acquérir par une longue étude du dessin d'après de bons principes. »

3°

PROJET DE TAXE SUR LES STATUES ITALIENNES.

Un certain *Heude L'Épine*, sculpteur, demeurant rue Neuve-Saint-Eustache, n° 52, représentant les sommes importantes que l'arrivée de mau-

Digitized by Google

vaises statues venues de l'étranger, et surtout de Carrare, faisait sortir de France, proposait tout simplement de les frapper à leur entrée d'un droit égal à la moitié de la valeur déclarée, avec peines et amendes pour les déclarations inexactes. Bien entendu, sa demande, où il proposait d'être un des vérificateurs préposés à l'entrée des statues, n'eut aucun succès. Comment taxer les mauvaises choses, sans taxer aussi les bonnes? Qui voudrait se charger de pareilles fonctions? Enfin, pour remplir les vues de l'auteur, il faudrait taxer les objets d'art en raison inverse de leur valeur, les mauvais tableaux à cent pour cent et les bons à un pour cent seulement, ce qui serait absurde.

Lettre de Pierre *à M. d'Angiviller.*

Monsieur,

Un sieur *Heude Lépine,* mauvais sculpteur, mais lié avec plusieurs académiciens qu'il a connus en Italie, m'avoit aporté il y a déjà longtemps un Mémoire qu'il avoit dessein de vous présenter, et ce contre le commerce de Carrare qu'il présente comme une ruine réelle des artistes nationaux. Dans le temps, son mémoire me parut si plat, ses motifs si foibles que je me contentai de luy conseiller la suspension de son projet.

Aujourd'huy il m'aporte le double du Mémoire qu'il vous a adressé, et me prie de l'appuyer. Pour m'en débarasser, je luy ai demandé à combien il évaluoit la regraterie des ouvriers de Carrare; puis, où l'on trouveroit un artiste assés habile et assés honnête pour mettre des prix en conscience sur des ouvrages de goût, bon ou mauvais, et qui voulût se faire commis de barrière.

Je sens bien, Monsieur le Comte, qu'il est de la sagesse du gouvernement de prohiber certaines manufactures étrangères qui ruinent le commerce national; mais que, pour satisfaire les vues intéressées de deux ou trois artistes, car les autres soussignés ont suivi moutonnement, il faille proscrire une regraterie de 10 à 15 mille livres (le s[r] *Lépine* seroit bien embarrassé de prouver même ces foibles sommes et non tous les ans), s'exposer à des clameurs, cela me paroît ouvrier.

Voicy un autre point de vue affligeant. L'Académie qui a tant crié contre la tyrannie de l'ancienne maîtrise, qui a tant soupiré après la liberté des Arts, l'Académie, dis-je, va devenir la compagne et l'émule de la nouvelle maîtrise par les vexations, les saisies, les amendes. Elle aura provoqué des bureaux sur les frontières.

Les artistes véritables qui verront la honte dont se couvrira une partie de leur corps se hâteront d'en sortir et laisseront attendre la

Digitized by Google

pratique aux artistes ouvriers qui se flattent de ramener le public par leurs violences.

Célèbres mânes de *Le Brun*, *Le Sueur*, *Jouvenet*, *La Fosse*, etc., lorsque vous sollicitâtes un épouvantail contre le travestissement de vos chefs-d'œuvre, c'étoit l'amour de la gloire qui vous animoit, et encore, depuis 1648, trouveroit-on quatre artistes qui ayent usé du privilège.

Ne sera-t-il pas honteux pour des artistes de s'être laissé piper par un ignorant qui veut une place. Car le fond de son bas et obscur Mémoire ne couvre pas le véritable objet, de se présenter comme l'un des juges des articles qui arriveront à Marseille, premier entrepôt de Carrare.

Je suis...

Pierre.

23 novembre 1787.

L'un des artistes, séduit et repentant, m'a appris encore aujourd'huy que l'on doit présenter de pareils Mémoires à tous les ministres. Mais j'espère, Monsieur le Comte, qu'ils vous seront renvoyés comme de droit.

M. *Lagrenée* est arrivé et a dû écrire.

Je verrai ce matin le nouvel envoy de Rome.

(Autographe.)

Réponse de M. d'Angiviller à M. Pierre.

Versailles, le 29 novembre 1787.

Je pense, Monsieur, entièrement comme vous sur le projet que le sieur *Heude Lépine* m'a en effet addressé. Si je suis consulté sur cet objet, il me sera facile d'en montrer les inconvéniens et l'absurdité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre...

(Minute.)

IV.

PROCÉDÉS NOUVEAUX POUR L'ÉTUDE DE L'ANATOMIE, POUR FIXER LA PEINTURE, LE DESSIN OU LE PASTEL.

1°

Morceaux d'anatomie en cire coloriée par Pinçon.

En 1776, le sieur Pinçon, chirurgien major en survivance de la compagnie des Cent-Suisses du Roi, présenta à l'Académie plu-

Digitized by Google

sieurs morceaux d'anatomie en cire coloriée exécutés par lui. *Pigalle* et *Sue*, professeurs d'anatomie, furent chargés de les examiner et d'en faire un rapport; ce rapport fut favorable. Cependant Pinçon avait voulu, grâce à ses pièces anatomiques, être reçu de l'Académie. *Pierre* s'y opposa d'abord; mais Pinçon revint à la charge en 1778 et trouva le Directeur assez favorable à ses prétentions.

2°

Projet d'un Écorché transparent.

Un certain Dufourny de Villiers présentait au Directeur des Bâtiments, le 30 août 1779, le projet d'un écorché transparent qu'il offrait d'exécuter en verre et en porcelaine. « La charpente ou le squelette de cet écorché sera de porcelaine. Les muscles du second plan seront de verre, ainsi que ceux du premier plan ou plan extérieur. » Il assurait avoir trouvé un nouveau moyen de souder le verre à un degré moindre que par le procédé généralement employé. C'est sur cette innovation que reposait son projet.

L'examen de cette proposition fut renvoyé à *Pierre* qui en démontra tous les inconvénients ou plutôt les impossibilités dans un rapport de quatre pages et qui conclut en proposant de lui faire exécuter un membre isolé avant de lui commander un squelette entier.

3°

Procédé pour conserver les peintures à l'huile.

M. *Vincent de Montpetit* adressa, de 1776 à 1780, deux projets bien différents de nature au Directeur des Bâtiments. L'un proposait la construction d'un pont en fer d'une seule arche, de 3 à 400 pieds d'ouverture, pouvant réunir les deux rives du Rhin. Par l'autre, l'inventeur prétendait être arrivé à rendre inaltérables les peintures à l'huile. Il fixait la peinture sur une glace qui lui tenait lieu de vernis. Malgré l'approbation de l'Académie des sciences à qui l'inventeur avait soumis sa découverte, quand *Vincent de Montpetit* demanda l'autorisation de faire des expériences sur la galerie du Roi, il fut éconduit. Cela résulte d'une note ainsi conçue placée en tête d'une des dernières lettres de M. *Montpetit :* « Cecy a été renvoyé à M. *Pierre* qui a fait une réponse verbale à M. le Comte, de laquelle il résulte que cette proposition n'est qu'une espèce de charlatanisme à laisser sans réponse. »

Digitized by Google

Cependant la découverte de M. *de Montpetit* avait fait du bruit, et le *Journal de Paris* du 6 août 1780 fit quelques objections dont l'inventeur s'empressa d'adresser la réfutation écrite à M. d'Angiviller.

4°

SECRET DU PASTEL A L'HUILE.

La veuve Pellechet écrit à M. de Marigny pour lui offrir de vendre au Roi un secret qui rend le pastel inaltérable, secret inventé par son mari. Elle envoie un prospectus indiquant la manière d'opérer et mentionnant l'approbation de l'Académie. M. de Marigny a écrit en tête de la lettre : *A M. Cochin pour me rendre compte, 1er mars.* Et, après l'avis de Cochin que nous donnons ici, il répondit par un refus à la veuve Pellechet.

Lettre de Cochin à M. de Marigny.

Monsieur,

Il est vray que le secret de la veuve *Pellechet* nous a parû utile. M. *Hallé*, M. *Bachelier*, M. *De La Tour*, M. *Roslin* et quelques autres qui en ont fait usage en ont rendu un témoignage avantageux. M. *De La Tour* surtout s'en est servi davantage. Sa principale utilité seroit la conservation des études peintes que font les artistes pour parvenir à exécuter leurs tableaux et qui ensuitte servent d'originaux aux élèves. Ces études n'étant qu'au pastel ordinaire s'effacent bientost; celles cy seroient vrayement à l'huile et ne coûteroient, je crois, pas plus de temps à l'artiste. Il pourroit de plus être utile aussi pour les portraits et aux amateurs qui veulent tenter de peindre et qui ne peuvent surmonter les difficultés que présente la peinture à l'huile.

Ce seroit donc un avantage que de pouvoir rendre cette invention publique, d'autant plus qu'il y a lieu de croire qu'elle seroit susceptible d'être perfectionnée, ce que cette femme ne pourra faire faute de lumières.

Ce qui paroist embarrassant, c'est la manière de la récompenser; elle est malade et paroist n'être pas éloignée de sa fin; tout ce qui l'inquiète, c'est le moyen d'empêcher ses enfans de tomber dans une misère absolue; ce qu'elle auroit à désirer, ce seroit des secours pour eux.

Voicy ce que je concevrois à cet égard (si vous jugés que Sa Majesté veuille bien avoir cette commisération, car c'est une vraye charité), ce seroit de donner à chacun de ces enfans (ce sont cinq filles) une petite pension viagère dont cependant la mère auroit la

Digitized by Google

jouissance sa vie durant. Si vous daigniés porter ces petittes pensions jusqu'à 150 l. chacune, ce seroit pour les cinq 750 l. C'est un secours, sinon considérable, du moins pour pourvoir à l'exact nécessaire.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

COCHIN.

Ce 14 mars 1767.

La dépense effraya probablement M. de Marigny, car il répondit, le 22 mars, que, malgré l'avantage que la découverte présentait pour les arts, il ne lui était pas possible d'en faire l'acquisition. Voici la copie du prospectus imprimé, joint à la demande de la veuve Pellechet :

Façon de se servir du pastel à l'huile de la veuve PELLECHET.

Tendez une toile de telle grandeur que vous souhaiterez, ensuite collez-y une feuille de papier blanc avec de l'empois très léger. Le papier étant sec, poncez-le pour le rendre plus uni, ensuite clouez le taffetas sur le chassis : le plus commode est le demi-Florence.

Qui veut faire deux originaux à la fois mettra double taffetas et aura soin de bien fondre et empâter son objet et de finir le premier en huit jours pour avoir la facilité de relever le premier sans endommager le second.

La veille du jour où l'on veut peindre, on prend de l'huile que la veuve indique ou fournit, on en imbibe le taffetas avec une éponge ou du coton; le surplus on le fait tomber sur une assiette et on laisse son chassis à plat, jusqu'au lendemain, en cas que l'on quitte son objet, qu'il soit trop sec, et que le crayon ne se fonde pas, on prend un peu d'huile que l'on passe par-dessus.

Le pastel à l'huile de l'invention du sieur PELLECHET se fait et vend aux Bains de la Seine, rue Guennégaud, près le Pont-Neuf, chez Mlle Cellier, à Paris. *On trouve dans ledit endroit des chassis tout préparés.*

Vu l'approbation, permis d'imprimer, ce 21 août 1765.

DE SARTINE.

(Au dos :)

Extrait des Registres de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture.

Du 2 juin 1764.

Monsieur HALLÉ, Professeur, M. *Bachelier*, Adjoint à Professeur, M. *de la Tour*, Conseiller, et M. *Roslin*, Académicien, ont

Digitized by Google

fait rapport à l'Académie qu'ils ont fait usage et éprouvé par plusieurs essais une façon nouvelle de préparer des toiles ou taffetas et les pastels destinés à y peindre, dont le résultat est que ce pastel s'attache et prend toute la consistance du tableau à l'huile; qu'ils en ont trouvé l'usage facile et avantageux, et que les diverses épreuves auxquelles ils ont exposé les tableaux qu'ils ont faits par ce procédé n'y ont causé aucune altération.

En conséquence, sur la demande faite par la Dame PELLECHET, veuve du Sieur PELLECHET, qui avoit inventé cette nouvelle préparation, l'Académie déclare que cette découverte lui paroît très utile à l'exercice des Arts et du nombre de celles qui méritent d'être encouragées.

Je soussigné, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, certifie le présent extrait véritable et conforme à l'original. A Paris, ce 4 juin 1764. Signé : COCHIN.

Vû l'approbation, permis d'imprimer, ce 21 août 1765.

DE SARTINE.

5°

PROCÉDÉ LORIOT POUR FIXER LE PASTEL.

Loriot, inventeur de ciments ou mastics très solides pour réparer les statues cassées (1774), avait aussi trouvé un procédé pour fixer les pastels et dessins (1779). Son secret est exposé dans une longue note remise au Directeur, note qui paraît avoir fait l'objet d'un sérieux examen. Voici d'ailleurs la lettre qui accompagnait l'envoi du secret pour fixer le pastel et la réponse du Directeur des Bâtiments :

Lettre de Loriot à M. d'Angiviller.

A Paris, le 5 février 1780.

Monsieur le Comte,

J'ay cru ne pouvoir mieux reconnoître les bontés dont vous m'honorés, inssi que la grace que vous m'avet fait accorder de montrer mes ouvrages à Sa Majesté qu'en cherchant à coopérer à vos vues pour le bien des Arts. C'est dant cette intention que je me suis déterminé à faire jouir le publique de mon secret pour fixer le pastel. En conséquence, j'en ai dévelopé tous les procédés, le 8 du mois dernier, à l'Assemblée de l'Académie royale de peinture et de sculpture, laquelle a paru y prendre beaucoup d'intérêt et les a fait inscrire sur ses registres. Comme on m'en demendoit avec empressement la publicité et que M. *Pierre* m'a dit que vous désirié faire imprimer vous même ma découverte, c'est pourquoi

Digitized by Google

je prant la liberté de vous en adresser tous les détails que j'ay fais en sorte d'éclaircir, de façon que chacun puisse soi-même fixer les peintures au pastel sans autres secors; trop heureux si je puit par mes travaux mériter de plus en plus l'honneur de votre protection.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

Loriot.

A cette lettre est joint un Mémoire de 9 pages in-folio, intitulé : Détails du secret de M. Loriot pour faire la peinture au pastel. *En tête de la lettre se trouve la note suivante :* Écrit à M. *Pierre* dont M. le Comte a jugé à propos d'attendre la réponse avant d'envoyer la lettre ci jointe (qui n'a pas eu lieu) à M. Loriot, laquelle deviendra même probablement à réformer en partie.

La seconde réponse à M. Loriot ci-après.

Réponse du Directeur des Bâtiments à M. Loriot.

19 avril 1780.

Je reçus, Monsieur, dans son temps la lettre par laquelle vous m'informiez du dessein où vous étiez de coopérer à mes vues, en publiant votre secret pour la fixation du pastel. M. *Pierre* s'étoit trompé en vous disant que j'avois dessein de le faire imprimer au nom de l'administration des Bâtimens. J'ai toujours pensé qu'il seroit encore plus convenable, pour lui donner toute sorte d'authenticité, que l'Académie royale de peinture le fît imprimer elle-même. C'est à quoi elle vient de se déterminer et elle m'a même communiqué la feuille qui contiendra les détails de ce secret, au préambule duquel je me suis borné à faire quelques additions et changemens. Je me fais en ce moment un plaisir de vous marquer toute ma satisfaction du sacrifice que vous venez de faire au bien public et des arts, en dévoilant cette invention.

Je suis, Monsieur, votre...

6°

CRAYONS INALTÉRABLES.

Nadault, graveur et dessinateur, inventeur du secret de composer des crayons de toutes sortes de teintes et de fermeté à l'usage des artistes, demande l'autorisation de donner à sa manufacture le titre de fabrique royale de crayons de composition. — Avis favorable (1780).

Digitized by Google

V.

CABINET D'OPTIQUE ET INVENTIONS MÉCANIQUES.

1°

Cabinet d'optique. — Vues de Paris.

Girard, opticien, demeurant rue Saint-Martin, au deuxième étage, montrait un cabinet d'optique, comprenant les vues principales de Paris et de plusieurs villes de province. L'ouverture de ce cabinet eut lieu en 1777. On y voyait notamment une collection de vues du canal souterrain de Saint-Quentin. La série complète se composait de soixante vues, tant de Paris que des villes de province ou du canal, et se divisait, suivant le prospectus imprimé, en quatre représentations. L'entrée coûtait 7 livres 4 sols pour chaque représentation pour une ou six personnes.

Le sieur *Girard* annonçait qu'on voyait aussi chez lui, « *pour amuser les amateurs,* » un Salon de tableaux des plus grands maîtres qu'il a acquis dans ses voyages, « et un entre autres du fameux *Puget*, qu'il a acquis à Marseille. »

Qu'est devenu le tableau du « fameux *Puget?* » Où sont aujourd'hui, si elles n'ont pas été détruites il y a longtemps, les vues du canal de Saint-Quentin et du canal du Languedoc?

2°

Table mécanique de Choisy.

M. Duchesne, prévost des Bâtimens, fera habiller incessamment le sieur Schneider, ébéniste, qui a le soin de la table méchanique de Choisy, pour 3 ans, ainsi qu'il l'a été en 1764.

A Versailles, le 19 avril 1767.

L'habillement consistait, on le voit à une note jointe à cet ordre, en un surtout bleu bordé d'argent qui coûtait 128 livres, comme ceux des jardiniers.

3°

Têtes parlantes de l'abbé Mical.

M. de Coster, premier commis, demande le prêt du Salon de l'Exposition des tableaux pour que l'abbé Mical y expose les deux têtes parlantes qu'il a inventées. — 7 octobre 1783.

Répondu 16 octobre : Refusé.

Digitized by Google

4°

Timpanon en marbre.

Un certain Hubert Brisemiche propose au Directeur des Bâtiments de lui faire voir des ouvrages de marbre uniques dans leur genre et des plus rares, parmi lesquels figure un timpanon de marbre blanc, monté de ses cordes et à chevalet, ayant un son plus sonnant que celui de bois; un cabaret et six soucoupes de marbre gris. L'auteur désirerait les présenter à la Reine qui touche du tympanon. Le Directeur général se refuse péremptoirement à procurer au sieur Brisemiche l'accès auprès de la Reine.

VI.

INVENTIONS NOUVELLES DE DIVERSES SORTES.

1°

Vernis du sieur Burel.

Un sieur Burel, en mars 1763, propose un vernis qui rend aux tableaux tout leur éclat et assure leur conservation. *Cochin*, chargé d'examiner la découverte du sieur Burel, confie à *Bachelier* le soin de s'enquérir des procédés et de l'utilité de ce système sur lequel plusieurs artistes n'étaient pas d'accord, quelques-uns prétendant que ce vernis produisait des gerçures.

La solution de cette affaire n'est pas indiquée.

2°

Vernis remplaçant la dorure.

Sur un rapport de *Gabriel* du mois de mai 1768, M. de Marigny ordonna de commander à la manufacture de la veuve Gosse et des sieurs Samousseau des échantillons en ouvrages de vernis pouvant suppléer l'or moulu, l'or au feu et la couleur d'eau pour les tringles des croisées, des portières, espagnolettes, serrures bascules et autres pièces nécessaires aux Bâtiments dont la dépense est très considérable.

M. *Gabriel* affirme que les échantillons qu'il a vus sont d'une belle exécution, d'un beau poli, sans épaisseur et surtout sans aucune odeur, même après un frottement rapide.

Digitized by Google

3°

Bronzures nouvelles.

Le sieur Challiot, de Prusse, annonce qu'il a découvert les moyens de composer de nouvelles bronzures, mastics et peintures à l'huile de la meilleure qualité et des plus solides. Il dit que ses mastics ont été employés au château de Brévanne et ont mieux résisté au froid que les pierres les plus dures. Il s'en rapporte au témoigne du sieur *d'Arnaudin*, inspecteur des Bâtiments du Roi, qui a connaissance de ses inventions.

4°

La gomme élastique.

Il existe plusieurs lettres du peintre *Duplessis*, de M. d'Angiviller et de différentes autres personnes, sur des essais et expériences de gomme élastique qu'on tirait de l'île de France.

Un vaisseau qui en rapportait une caisse, nommé *le Sévère*, avait été capturé.

Enfin *Duplessis* adressa au Directeur des Bâtiments, le 10 août 1782, un mémoire sur la manière d'envoyer la gomme élastique en France de façon qu'elle parvînt à l'état liquide ou au moins très molle.

5°

Nouveau blanc de zinc.

Un inventeur, nommé de Morveau, avait présenté à M. d'Angiviller un nouveau blanc tiré du zinc dont il assurait l'emploi bien plus avantageux que celui du blanc de plomb. Le peintre *Robert* s'était fait le patron de M. de Morveau. Le Directeur des Bâtiments s'en référa au jugement de l'Académie dont l'avis ne répondit pas aux espérances de l'inventeur. Aussi, nouvelle lettre de M. de Morveau à M. d'Angiviller sur les propriétés de la couleur tirée du zinc, suivie d'une seconde lettre du Directeur des Bâtiments à l'Académie, l'invitant à examiner une seconde fois l'invention.

Voici la note autographe de *Robert* et le premier rapport de l'Académie.

« *Robert* a l'honneur de présenter ses respects à Monsieur le Comte d'Angiviller. Il espéroit le voir à Paris pour luy dire qu'il est attendu et désiré chez les bonnes gens qui possèdent tant de

Digitized by Google

beaux *Bouchardon*. Il prend la liberté de joindre icy un mémoire que lui a remis M. Coteau. *Robert* ne l'a vu que deux fois, mais croit son talent très intéressant pour la manufacture[1]. Quant à son mémoire et à ses demandes, c'est à Monsieur le Comte à les juger, et *Robert* ne s'y intéresse que dans la seule vue de faire connoître plus particulièrement à M. le Comte un homme qui peut luy être utile. Il doit aller luy rendre ses devoirs à Versailles et causer avec luy. Il parroit d'ailleurs honnête homme et bon sujet. Ainsy *Robert* est bien excusable de s'intéresser aux bonnes gens. »

Le blanc en question dont j'ay fait l'essay change moins que le blanc de plomb, est moins blanc et, broyé avec la même huile, ne sèche qu'en deux mois, tandis que le blanc de plomb sèche en huit jours.

Extrait des registres de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture du 6 juillet 1782.

En ouvrant la séance, l'Académie a statué de délibérer définitivement sur le blanc de zinck envoyé à l'Académie par M. de Morveau pour être examiné et en donner son avis relativement à son emploi dans la peinture à l'huile.

D'après le raport unanime des commissaires qui ont fait l'essai dudit blanc de zinck, il apert qu'il n'est pas propre à la peinture à l'huile, en ce qu'il se broye aussi difficilement que de la craye, au point qu'il sembleroit que l'on y fait entrer effectivement de la craye pour lui donner du corps; qu'il est si transparent qu'il ne peut couvrir; qu'il a l'inconvénient de ne sécher qu'au bout de cinq ou six jours, et de rester colant sous le doigt; que sa couleur est triste et au-dessous de la demi-teinte du blanc de plomb, et que, quoiqu'il ait résisté mieux qu'aucun autre blanc à la vapeur méphitique, il manque des qualités essentielles et nécessaires pour être employé à l'huile.

L'Académie pense qu'en applaudissant aux louables tentatives de M. de Morveau, et à son zèle pour les découvertes utiles aux Arts, que la *chimie devroit moins s'occuper à chercher de nouvelles couleurs qu'à perfectionner celles dont on est déjà en possession*[2]. Les chimistes ont trouvé le blanc de *cremnitz*, qui n'est

1. De Sèvres (?).
2. Nous soulignons ce passage qui nous a paru digne d'être remarqué.

Digitized by Google

qu'un blanc de plomb purifié et qui seroit le plus parfait de tous les blancs s'il n'étoit un peu trop transparent; mais peut-être est-il impossible de purifier le blanc de plomb sans lui faire perdre de son corps. Le blanc de plomb ordinaire est la couleur la plus propre à la peinture, parce qu'il a l'opacité convenable pour couvrir suffisamment et assez de transparence pour laisser apercevoir et jouer le fond. Il est très secatif, ce qui est une qualité essentielle, puisque la couleur qui sèche le plus vite est celle qui change le moins. Il se broye parfaitement, obéit et s'étend facilement sous le pinceau.

L'Académie se borne donc à inviter les chimistes de dégager les couleurs déjà connues de leurs parties ferrugineuses, des sels et des pierres qui s'y rencontrent, persuadée que cet épurement les rendroit infiniment belles et durables, épurement d'ailleurs déjà connu par les lavages.

Je soussigné certifie le présent certificat conforme à l'original, même jour et an que dessus.

Renou.

VII.

PROCÉDÉ DE PEINTURE EXPÉDITIVE.

En fait d'invention, en voici une qui dépasse en singularité toutes celles que nous avons passées en revue jusqu'ici. Aussi Montucla, dans une note marginale, n'hésite-t-il pas à l'attribuer à un fou, et tous ceux qui liront le projet du comte de Rosnay n'hésiteront pas à partager l'avis de Montucla.

Lettre de M. de Rosnay à M. d'Angiviller[1].

Monsieur,

Oserai-je vous demander s'il est odieux d'avoir trouvé le moyen de rendre la peinture presque aussi aisée que l'écriture; de m'être mis au cours d'une exécution qui me fait peindre vingt-cinq portraits en grand dans un jour, à l'huile; quarante en miniature du même genre, toujours infailliblement ressemblants; d'y pouvoir occuper utilement des valets, des païsans, des enfants qui, sans nulle idée de cet art, exécutent dans un instant ce qui captive le commun des artistes des heures et des journées. Est-ce un crime de pouvoir, en imitant le pinceau et la touche des plus grands maîtres, y joindre plusieurs autres découvertes très importantes?

1. En tête se trouve cette note de Montucla : *Ce M. le Comte de Rosnay a probablement la tête tout à fait exaltée.*

Digitized by Google

J'avois espéré que des travaux perfectionnés à ce point mériteroient des égards, au moins de l'estime; point du tout. Aux yeux de plusieurs gens de province que je suis forcé de voir en voyage, et particulièrement d'un subdélégué et procureur du Roi de Guéret, c'est une innovation détestable, répréhensible, condamnable, digne d'infamie; cela vous paroîtra, Monsieur, un paradoxe, et c'est un fait que j'aurai l'honneur de vous développer si vous le jugés à propos, avec les noms et les circonstances que je suis prêt à mettre au jour également, parce que la cause en est elle-même trop odieuse pour n'être pas divulguée. Doué de la plus grande pénétration, des lumières qui vous placent et vous distinguent dans le premier degré, je présume, Monsieur, que vous en penserés convenablement et favorablement, et que l'appui que vous voudrez bien m'accorder me mettra dans le cas de vous témoigner les sentimens de respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le C^te^ de Rosnay.

A Argenson en Berry, 6 octobre 1780.

(La signature seule est autographe.)

ACQUISITION D'UN TABLEAU DE *MURILLO* PAR LE ROI EN 1786.

Le tableau dont il est question dans la présente négociation nous paraît être la *Sainte Famille*, cataloguée dans l'École espagnole sous le n° 543. Quatre tableaux de *Murillo* entrèrent dans la collection royale sous le règne de Louis XVI; mais deux de ces peintures proviennent de la collection de Vaudreuil. Il n'y aurait donc d'hésitation qu'entre la *Vierge au chapelet* et la *Sainte Famille*. Le mérite que *Pierre* accorde à la peinture proposée par le comte de Serrant, le prix qu'il en offre, lui qui se montre en général peu prodigue des deniers du Roi, nous font pencher pour le plus important des deux tableaux, c'est-à-dire pour la *Sainte Famille*. Il fut donc payé 20,000 livres, plus 2,000 livres de diamant pour M^me^ de Serrant. Certes, ce n'est pas cher quand on pense au prix des tableaux du même maître vendus récemment et qui ne valent pas celui-là. J. J. G.

Lettre de Pierre *à M. d'Angiviller.*

J'arrive, Monsieur le Comte, de ma courte visite chez M. le Comte de Pons, dont la terre seroit une excellente école pour un paysagiste. Pendant mon absence, M. le comte de Serrant m'avoit

Digitized by Google

écrit la lettre cy incluse, et j'ay jugé que vous ne vous étiés point vu depuis la dernière fois que j'avois eu l'honneur de le rencontrer, je luy avois cependant dit : voyez Monsieur le Directeur général pour concerter une décision. Votre tableau est cher à 24,000 liv. selon moy, mais ce sera affaire d'arrangement; puisqu'il y a eu ordre de le remettre en ordre, c'est donc que l'on s'en est occupé; à tout événement, votre tableau sera restauré. Les demandes et les réponses de M. le comte de Serrant se présument par sa lettre et par ma dernière conversation avec luy.

J'aurai l'honneur, Monsieur le Comte, d'aller prendre vos ordres cette semaine. Permettez moi de vous présenter mon profond respect.

24 juillet 1786.

Lettre de M. le comte de Serrant à M. d'Angiviller.

M. *Pierre* m'a fait ce matin, Monsieur le Comte, l'offre de 20,000 l. de votre part pour mon tableau de *Maurillos*. J'ai l'honneur de vous donner ma parolle que M. de Brissac m'en a demandé la préférence à 24,000 l., si vous ne le prenés pas à ce prix; mais le désir d'en faire hommage au Roy me détermine (si vous voulés bien dans le cas où M. de Brissac vous parleroit de cette acquisition lui dire qu'elle a été faite à 24,000 l.) à vous le laisser pour 22,000 l. La raison de cette petite différence est la répugnance que j'ai eue à vaincre dans M^me^ de Serrant pour la vente de ce tableau, parce qu'on y trouve sa ressemblance telle qu'aucun peintre n'a pu la donner encor, et qu'il m'a fallu lui promettre un portrait de sa fille par M^me^ *Le Brun* sur ce marché. Aussi, M. le Comte, si vous voulés bien m'envoyer deux billets noirs que je remettrai à M^me^ de Serrant pour cette destination et votre ordre de payement des 20,000 l. pour le mois de janvier, qui est l'époque que M. *Pierre* m'a dit que vous désirez fixer, ce marché sera conclu. Je n'entends rien, Monsieur le Comte, aux manœuvres du jour en fait de ventes de tableaux. J'avois fait venir celuy-ci pour le faire rentoiler, comme je l'avois seul et isolé dans ma chapelle. M. de Brissac m'a proposé de vous en parler. Vous lui dites et à moy, à Versailles, de l'envoyer chez M. *Robert*. M. *Pierre* fut, ainsi que lui, frappé de sa beauté; on m'assura que je devois le vendre au Roy 30,000 l. et au moins 24,000 l., je dis ce dernier prix comme mon dernier mot à Monsieur *Pierre* qui, malgré ses principes sur le prix actuel des tableaux, n'en parut point étonné; à quelque temps de là, je lui

Digitized by Google

demandai si vous l'aviés vu, et il me répondit que non, mais que je pouvois regarder ce tableau comme pris et qu'il avoit ordonné à M. Haquin, auquel j'avois dit de n'y pas toucher jusqu'à votre décision, d'y travailler quoique j'aie donc été, Monsieur le Comte, dans la confiance que c'étoit affaire faite et que mon inaptitude à avoir deux prix pour une chose et mes principes m'ayant fait mettre vis-à-vis de vous la véritable appréciation que je donnois à ce tableau, j'en passerai par la vôtre avec le petit supplément dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler, et agréez, etc.....

Le Cte DE SERRANT.

Paris, rue Grenelle, le 12 aoust 1786[1].

Note de Pierre.

M. le Comte de Serrant, ne s'étant pas trouvé chez luy lorsque j'y passai hier, est venu ce matin. Il ne sçait pas marchander, ny moy non plus; je luy ay proposé 20,000 l. et le payement dans le courant des trois premiers mois 1787.

Jusqu'icy, cela va bien. Mais il demande deux billets d'escompte, à 1,000 l. chacun, comme épingles à Mme qui regrettera le tableau.

Je me suis chargé d'exposer la proposition; je suis réputé modérateur des prix et calculateur au plus bas, à la bonne heure, mais je ne prette pas, tel est l'opinion de M. le comte de Seraut; j'ay préféré d'en rire avec luy plutôt que d'entrer en des discussions fastidieuses.

12 aoust 1786.

Copie de la lettre de M. le comte de Serrant.

Comme mon départ sera, Monsieur, très prochain, j'ai à vous prier de vouloir bien me procurer les arrangemens de M. le Comte d'Angiviller pour les 24,000 l. de mon tableau. Les termes me sont très indifférents par la raison même que, n'étant pas maquignon dans ce genre, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en vous annonçant ce tableau, je n'en ai pas non plus les besoins.

Je vous en serai bien obligé, Monsieur, et vous prie de recevoir les assurances du plaisir que j'ai eu à faire connoissance par cette relation avec vous et à vous témoigner les hommages des sentimens avec lesquels, etc.

1. Réponse en note : « Répondu pour adhérer au prix de 22,000 l. payable en janvier 1787. »

Digitized by Google

ACTES D'ÉTAT CIVIL D'ARTISTES PROVENÇAUX[1].

(1647-1761.)

Communication de M. Charles Ginoux.

PANON (JEAN), SCULPTEUR.

1647 et le dixiesme 9bre, le mariage traité entre *Jean Panon*, fils de feu Antoine et de Catherine Imberte, de Thollon, d'une part, et Anne Daulane, fille de feu Antoine et de Françoise Bouxète, de ladite ville, d'autre, a été célébré dans la maison dudict, étant incommodé pour ne pouvoir se porter à l'église cathédrale, et ça esté en présence des parents et tesmoins par moy requis et soubsignés, le tout selon les formes du Concile.

Jean Giraud fait sa marque R; Isidore Bonnifay; Dalmas, vicaire.

ARNAUD (PIERRE), SCULPTEUR.

1649, le quatorze juin, le mariage traité entre *Pierre Arnaud*, fils de Louis et de Marianne Caudoiranne, de la Valette (près Toulon), d'une part, et de Jaguesse, fille de feu Jaguet et de Simonne Vimoune, de Petit-Paris au Trinors (?), habitant Toulon, d'autre, a été célébré dedans l'église cathédrale de cette ville de Tholon, et présents les témoings par moy requis, qui sont : François Audibert et Blaise Chauvin.

Vorgny, vicaire; F. Audibert; Blaise Chauvin.

DAVID (HONORÉ), SCULPTEUR.

1658 et le quatriesme novembre, le mariage traité entre *Honoré David*, fils de Pierre et de Anthoinonne Bédusme, de ceste ville de Tholon, d'une part, et Susanne Gautier, fille de feu Honoré et de Anne..., de ladite ville, d'autre, a été célébré dedans l'église cathédrale de ceste ville de Tholon en présence de parans et tesmoins qui sont Pierre Senès et mestre Cauvière.

Cauvière; P. Sénès; Vorgny, vicaire.

FLOUR (FRANÇOIS), PEINTRE.

1659 et le douze aoust, le mariage traité entre *François Flour*, fils de Pierre, originaire de la ville de Marseille, habitant de

1. Tous les actes qui vont suivre sont inédits. — Voir les fascicules des mois de mai et juin 1888 de la *Revue de l'Art français*, où se trouvent des notices sur les artistes que concernent ces quelques extraits d'actes d'état civil.

Digitized by Google

cette ville, d'une part, et Catharine Arnaulde, fille de feu Honoré et de Marguerite Arnaulde, de ceste ville de Tholon, d'autre, a été célébré dedans l'église cathédrale de cette ville de Tholon en présence des parans et tesmoins par moi requis, qui sont : Jaques Couton et Jaques Brémon.

J. Dollone.

GAY (GUILLAUME), SCULPTEUR.

1659 et le treise janvier, le mariage traité entre *Guillhomme Gay*, fils de feu Joseph et de Françoise Houdane, de Tollon, d'une part, et de Claire Garamboyer, fille de Mathieu et de Claire Sauvaire, de ladicte ville, d'autre, a esté célébré dans l'église cathédrale par moy vicaire soussigné et en présance des parans et tesmoins requis qui sont : Brémond; J.-Bte Galle; Dalmas, vicaire.

PEILLON (ANDRÉ), SCULPTEUR.

L'an mille six cent soixante trois et le huictiesme 9bre, en suite de santance randue par Mer le Viguier, ce jourd'hui mariage a esté célébré par moy vicaire soubsigné, entre *André Pillon*, fils d'Henric et de Marguerite Alebarde, de la ville de Grasse (Var), d'une part, et honeste fille Anne Tassi, fille de Honoré et de Blanche Andrieus, d'autre, en présance du sieur procureur du Roy et Charles-Louis Meirier, adjoint du sieur Viguier, et Jacques Lieutaud, greffier, présans encore ledit Honoré Tassi et Jean Chabert et autres témoins requis et signés.

Dalmas, vicaire; Bruquerre, procureur du Roy; Meirier, adjoint; Tassi; Lieutaud; André Peillon.

ISNARD (HONORÉ), SCULPTEUR.

1663 et le 22 avril, le mariage traité entre *Honoré Isnard*, fils de feu Honoré et de Louise Roberti, de Toulon, d'une part, et de Hélène Rebuccité, fille de Gaspard et de Anne Fournière, de ladicte ville, d'autre, a esté célébré dans l'église cathédrale par moy vicaire soubsigné et en présance des parans et tesmoins requis et soubsignés, et dispanse et deux bans obtenus; Joseph Venel et Antoine Marteau; Dalmas, vicaire; Joseph Sénès; Anthoine Marteau.

LANGUENEUX (RAYMOND), SCULPTEUR.

1665 et le sepsiesme apvril, le mariage traité entre *Rambol Langus*, fils de feu Jean et de Marguerite Vasuose, de Flândres, habitant Toulon, d'une part, et Claire Hermitte, fille de Jacques

Digitized by Google

et de Magdalène Icarde, de Toulon, d'autre, a esté célébré dans l'esglise cathédrale par moy vicaire soubsigné et en présance de parants et tesmoins requis et soubsignés, avec dispanse reçue pour ladite fin.

Ambart; J. Sénès; Dalmas, vicaire.

PAYEN (DENIS), SCULPTEUR.

1665 et le dixiesme 7^bre, le mariage traité entre *Denis Payen*, fils de Damian et de Aysabeau Barbet, d'Orléans, habitant Toulon, d'une part, et Anne Alardonne, fille de feu Pierre et de Susanne Juste, de Toulon, d'autre, a esté célébré dans l'esglise cathédrale par moy vicaire soubsigné et en présance des parants et tesmoins requis, avec dispense d'un ban, sans contrat.

Louis Trasson et François Trasson; Dalmas, vicaire.

DECUERS (MARC-ANTOINE), SCULPTEUR.

1667 et le trezième octobre, le mariage traité entre *Marc-Antoine Decuers*, fils de feu Jean et de Catherine Masse, de la ville d'Hyères (Var), d'une part, et Thérèse Donadieu, fille de Charles et de Catarine Jouberte, de Toulon, a esté célébré dans l'église cathédrale de Toulon, en présence de moy vicaire soubsigné, en ayant exigé le consentement et donné la bénédiction nuptiale, présants les parants et tesmoings requis, qui sont M. Jean Ambard et Jean-Baptiste Savournin.

Ambard; Savornin; Dalmas, vicaire.

RIDOUX (JEAN), SCULPTEUR.

L'an mil six cens septante huit et le onze du mois d'août, le mariage accordé entre *Jean Ridoux*, fils de Jean et de Marie Duval, natif de la province de Picardie, diocèse d'Amiens, d'une part, et Clère Décugis, fille de Michel et d'Anne Fourgnerre, de cette ville de Toulon, d'autre, a été célébré dans l'église cathédrale, les publications faites, après avoir vu les attestations délivrées et le consentement du père dudit Ridoux, bien authentique, présens les parens et les témoins si-après, ay exigé leur consentement et les ai mariés comme nous ordonne la S^te Église, et dont les témoins sont : Jean-Baptiste Chrestian, César Augias, André Décugis et Jacques Virille, avec les parents, et a signé qui a su.

Ridoux; Germain; Chrestian; César Augias; Décugis; Germain, vicaire.

Digitized by Google

VOLAIRE (JEAN), PEINTRE.

L'an mil six cent huitante deux, le troisiesme février, le mariage accordé entre *Jean Voulaire*, fils de François et de Suzanne Hermitte, de Toulon, d'une part, et Marianne Grand, fille de François et de Magdeleine Teisseire, dudit Toulon, d'autre, a été célébré dans la paroisse, en présence de moy vicaire sousigné, les trois publications faites, ay exigé leur consentement et les ai mariés comme nous l'ordonne la Sainte Église, présents les parents et les témoins, qui sont : Jean Bonnier, Jean Bourgogne, Jean Prieur, Pierre Serres.

Bonnier; J. Prieur; Bourgogne; Voulaire; P. Serres; Germain, vicaire.

VOLAIRE (JACQUES), PEINTRE.

Jacques Voulaire, fils de Jean et de Marie Grande, est né le douze et a été baptisé le treize du mois de décembre seize cent quatre-vingt-cinq, le parrain Jacques Feitton, la marraine Marguerite Berne, et ont signé avec moy :

Voulaire, Jean; Germain, vicaire.

VANLOO (JOSEPH), PEINTRE ET GRAVEUR.

Joseph Vanloo, fils de Jean et de Géneviève Gay, est né et baptisé le trois de juin 1686, le parrain Joseph Barry, la marraine Thérèse Chautarde.

Jean Vanloo; Barry; T. Chautard.

VERMEIL (GAETAN), PEINTRE.

L'an mil six cent huitante neuf, le 24 juillet, mariage accordé entre *Gaëtan Vermeil*, fils d'Ignace et d'Ane Egerlade, de la ville de Messine, habitant Toulon, d'une part, et Thérèse Gueiroude, de Toulon.

Fournier; Jean David; Matheo di Maio; Gaëtan Vermelle; Thérèse Gairoirde, témoins; Germain, prêtre.

DUPERROY (PIERRE), PEINTRE ET SCULPTEUR.

Sieur *Pierre Duperroy*, sculpteur de profession, est décédé le sixième aoust 1699, muni des sacrements, et enseveli le lendemain dans le cimetière.

Julien, vicaire.

VANLOO (JEAN-BAPTISTE), PEINTRE.

L'an mil sept cens six et le dix-sept de mai, le mariage

Digitized by Google

accordé entre *Jean* (sic) *Vanloo*, peintre, fils de Louis et de Marie Fausé, de la ville d'Aix, d'une part, et demoiselle Marguerite Brun, fille de M. Michel, advocat, et de d^lle^ Françoise Baran, de Toulon, d'autre part. Ils sont mariés dans la paroisse en présence de moi vicaire soubsigné, une publication faite, dispense des deux autres par M. le vicaire général délivrée et contorrolée, signé Gantaume. Les fonds contorrolés du père et mère, M^e^ Martelli, notaire, au bas du contrat de mariage, j'ai exigé leurs mutuels consentements et les ai mariés comme nous l'ordonne la S^te^ Église catholique. Présents les parents et témoins qu'il a soussigné, qui sont : M. François Barraly, M. François Brun, Jean Villy, s^r^ Joseph Vanloo.

M. Brun; Jean Vanloo; F. Brun; Barraly; J. Villy; Joseph Vanloo; Dalmas, vicaire.

VOLAIRE (JACQUES), PEINTRE.

L'an mil sept cent onze et le onziesme du mois d'aoust, le mariage accordé entre *Jacques Volaire*, fils de Jean et de Marie Grand, d'une part, et de Marie Jacques, fille du sieur Laurens et de d^lle^ Marie, tous de cette ville et paroisse, a été célébré dans cette même paroisse, en présence de moi, prêtre et secondaire soussigné, une publication faite, dispense des deux autres par Monseigneur l'Évêque, infirmée et controrollée ladite dispense, signé Ganteaume, vu la permission du père du garçon, j'ai exigé leur mutuel consentement et les ai mariés comme nous l'ordonne la sainte église catholique, présants les parants et témoins requis et soussignés, qui sont : sieur Pierre Ricaud, Jean Merle, Pierre Arnaud et Jean Laugier.

Vollaire; Richaud; J. Merle; Jean Laugier; Arnaud; Moret, prêtre.

LANGUENEUX (RAYMOND), SCULPTEUR.

Rombaud (Raymond) Langueneux, époux de Clère Hermitte, âgé de quatre-vingt ans, est mort, après avoir reçu les sacrements, le trente et a été enterré le trente-un juillet 1718 dans le cimetière de cette paroisse Saint-Louis, présens M^re^ Lambert, M^e^ Daumas, prêtre, et Jean-Claude Reinaud, qui ont signé.

Reinaud; Lambert; Daumas, prêtre.

DOUMET (GASPARD), PEINTRE ET SCULPTEUR.

Gaspard, fils de Jacques Doumet et de Françoise Revest, sa femme, est né le deuxième de juin de l'année 1720 et baptisé le

Digitized by Google

même jour. Le parrain a été Gaspard Petit et la marraine Geneviève Colomb. Le père présent, tous ont signé avec nous, hormis la marraine.

Gaspard Petit; Jacques Doumet; Richaud, prêtre.

VOLAIRE (PIERRE-JACQUES), PEINTRE, DIT LE CHEVALIER VOLAIRE.

Pierre-Jacques Volaire, fils naturel et légitime de Jacques et de Claire-Marie Serre (seconde femme de Jacques), est né et a été baptisé le 30 avril 1729; le parrain a été Pierre Serre, la marraine d^lle^ Anne Gubert, qui ont signé.

Serre; Volaire; Giraud, vicaire.

HUBAC (JOSEPH), SCULPTEUR.

L'an 1761 et le 12 janvier, le corps de s^r^ *Joseph Hubac*, sculpteur, époux de d^lle^ Christine Estérin, décédé le onze dans la communion des fidèles, a été inhumé par nous au cimetière, étant âgé d'environ quarante ans, témoins MM. Rouvier et Florens, prêtres soussignés.

Bréoulle, curé; Rouvier, prêtre; Florens, prêtre.

MAUCORD (JEAN-LANGE), SCULPTEUR.

L'an 1761 et le treize janvier, le corps de sieur *Jean-Lange Moccord*, sculpteur, veuf de d^lle^ Gabrielle Grand, décédé le douze, muni des sacrements et âgé d'environ quatre-vingt-dix ans, a été inhumé dans l'église des Carmes après avoir été présenté à la paroisse; témoins MM. Rouvier et Florens, prêtres soussignés.

Bréoulle, curé; Rouvier, prêtre; Florens, prêtre.

(Arch. comm., registres contenant les actes de l'état civil des paroisses Sainte-Marie et Saint-Louis, de Toulon.)

JEAN-NICOLAS SERVANDONI

ET SON FILS *JEAN-ADRIEN-CLAUDE.*

Servandoni, le peintre architecte, était connu comme un homme d'imagination, à idées fécondes et magnifiques et en même temps comme un prodigue incorrigible, toujours en quête d'argent, toujours criblé de dettes. Diderot a laissé à ce propos une page instructive. Voici quelques pièces qui peignent sous un jour encore moins favorable le peintre décorateur de l'Opéra et de Saint-Sulpice. Vaniteux à l'excès, *Servandoni* était d'une violence et d'une brutalité dépassant

Digitized by Google

toutes les bornes. Il est impossible d'en douter après avoir lu les pièces suivantes. Elles donnent la plus triste idée du caractère de l'artiste.

Il suffira de rappeler que *Jean-Nicolas Servandoni*, né à Lyon en 1695 ou 1696, mourut à Paris le 19 janvier 1766, dans une détresse presque complète. Son fils, *Jean-Adrien-Claude*, s'établit, d'après Lance, à Bruxelles. On remarquera qu'on ne donne jamais à l'artiste, dans les pièces suivantes, que la qualité de peintre.

J.-J. G.

I.

L'an 1731, le mardi 16 janvier, heure de minuit, nous, François Desance, commissaire au Châtelet, etc., ayant été requis, sommes transporté rue Saint-Thomas-du-Louvre, au grand hôtel de Longueville, où étant monté au premier étage et entré dans une chambre ayant vue sur la cour dudit hôtel, est comparu pardevant nous sieur Louis Rossignol, maître écrivain juré à Paris, y demeurant dans l'appartement où nous sommes. Lequel nous a dit et fait plainte que, depuis que le sieur *Servandoni*, peintre du roi, locataire de lieux adjacens à ceux que le plaignant occupe, est entré dans lesdits lieux, il lui a plu de faire des novations, ce qui a donné lieu à une instance entre eux et les sieurs intéressés aux voitures de la cour, principaux locataires dudit hôtel de Longueville, laquelle a été jugée et terminée par une sentence contradictoire rendue au parc civil du Châtelet de Paris; laquelle, entre autres choses, ordonne que ledit sieur *Servandoni* sera tenu de rétablir et mettre les lieux dont est question en même état qu'ils estoient lors des novations qu'il y a faites; qu'en exécution de cette sentence, il a été fait audit sieur *Servandoni* un commandement, le 12 du présent mois de janvier, de satisfaire à icelle sentence; que, n'y ayant pas satisfait et remis les choses en l'état qu'elles étoient avant la novation, il a donné sa requête à l'effet qu'il lui soit permis de faire faire lesdits rétablissemens; que ces poursuites qui sont justes et raisonnables ont apparemment engagé ledit sieur *Servandoni* à chercher querelle au plaignant et, en effet, ce jourd'hui, il y a environ une heure, un particulier qui étoit dans la cour dudit hôtel de Longueville, a sifflé, la servante dudit sieur *Servandoni* est venue dans le passage pour ouvrir la porte qui donne sur le grand escalier, laquelle étoit fermée au verrou, laquelle porte ladite particulière a ouverte, et ledit particulier étant entré, elle l'a repoussée; qu'à l'instant ledit sieur *Ser-*

Digitized by Google

vandoni, suivi de sa femme et de ladite particulière sa servante, sont sortis de chez eux et ledit *Servandoni* en fureur et disant qu'il vouloit tout briser et casser la porte d'entrée et qu'elle ne fût jamais fermée, ce que ladite femme et ladite particulière l'empêchoient de faire; comme un furieux il a fait sauter la barre de la porte, ouvert les battans avec violence et fait un bruit comme s'il vouloit la casser et briser. Ce que lui plaignant ayant entendu et comme ayant intérêt d'être conservé dans son appartement avec tranquilité et comme garant de ladite porte, il a entrouvert la porte en face de ladite porte d'entrée pour voir ce que c'étoit; qu'aussitôt ledit sieur *Servandoni*, qui n'avoit excité ce bruit que pour insulter lui plaignant, a poussé avec violence et contre les efforts de lui plaignant et de la dame sa mère la porte qu'ils tenoient entrebaillée et en disant : « C'est à toi que j'en veux, » et, en jurant et blasphêmant, tenant un chandelier d'une main et une épée nue de l'autre cachée derrière son dos, il est entré de force chez le plaignant, a jeté le chandelier qu'il tenoit à la main à la tête de lui plaignant, a donné un coup de poing sur le visage à la dame sa mère, et, voulant continuer ses violences, sa femme et ladite particulière sa servante voulant l'en empêcher, et lui plaignant voulant les repousser hors de chez lui, la perruque dudit *Servandoni* et le bonnet et la garniture de sa femme sont tombés à terre : et comme ils se sont retirés, étant dans le corridor près de leur porte, ledit *Servandoni* a maltraité de plusieurs coups sadite femme, parce qu'elle s'étoit opposée à son mauvais dessein. Et, dans le même moment, aussitôt que ledit *Servandoni* a été repoussé et lui plaignant ayant refermé la porte, ledit *Servandoni*, pour assouvir sa rage, a été à la seconde porte de la classe qui donne au bout du corridor, en jurant et en blasphêmant, et a, à coups de pieds, frappé si rudement à ladite porte qu'il a fait sauter un des gonds d'icelle et n'ayant pu venir à bout de l'enfoncer, il s'est retiré chez lui, etc. Dont et de quoi il nous requiert acte et du dépôt qu'il fait entre nos mains de la perruque dudit *Servandoni* de cheveux blonds, nouée, de la garniture de sa femme d'une dentelle de blonde de fil avec un ruban bleu couleur de rose et violet à fleurs et du chandelier de cuivre et de la chandelle dudit *Servandoni;* nous requérant en outre ledit sieur plaignant de nous transporter avec lui dans sa classe à l'endroit où a été faite ladite fraction, à l'effet de constater la vérité de ce qu'il nous a avancé. Et nous y étant à l'instant transporté avec

Digitized by Google

lui, il nous a fait remarquer au fond de ladite classe, à main gauche, au bas d'une porte de sapin servant de clôture un gond à patte tombé par terre et les clous pareillement par terre et le gond servant à la clavure de ladite porte repoussé et ladite porte de sapin enfoncée et hors de la place. Dont et de ce que dessus le plaignant nous a requis acte à lui octroyé.

Signé : DESANCE, ROSSIGNOL.

(Arch. nat., Y 574.)

II.

L'an 1734, le samedi 21 août, environ six heures et demie du soir, en l'hôtel et pardevant nous Alexandre Dubois, etc., est comparu messire *Jean-Baptiste-Augustin Beausire,* conseiller, architecte du roi et de son Académie royale d'architecture, maître général des bâtimens de Sa Majesté, ponts et chaussées de France, demeurant à Paris, rue des Lions, paroisse Saint-Paul. Lequel nous a fait plainte et dit que, passant ce jourd'hui heure présente sur le quai de la Mégisserie, vis-à-vis d'une boutique où pend la Toison d'or, ayant aperçu le sieur *Servandoni*, peintre, qui étoit dans un carosse de place, il l'auroit salué ; que dans l'instant ledit sieur *Servandoni* auroit fait arrêter le carrosse où il étoit, en seroit sorti et seroit venu à lui d'un air furieux, le chapeau enfoncé sur la tête, la main gauche sur la garde de son épée, et lui auroit dit : « C'est donc vous, Monsieur, qui avez osé faire une opposition sur moi entre les mains du sieur Boucot, receveur de la ville ? » A quoi lui plaignant lui auroit répondu : « Il est vrai, Monsieur, que j'ai formé cette opposition, mais elle ne tient à rien : je vous en donnerai mainlevée quand vous voudrez et je n'ai fourni cette opposition que pour vous engager à finir le compte que vous devez me rendre au sujet de la fête que Messieurs les ambassadeurs d'Espagne ont donnée et dont nous avons ensemble entrepris l'exécution ; que je n'ai encore un coup formé cette opposition que parceque vous avez toujours été refusant de me rendre ce compte et que je comptois en la formant que cela vous engageroit à terminer avec moi. » Que lui plaignant a été surpris que dans le moment même ledit sieur *Servandoni* ait mis l'épée à la main et lui en ait porté plusieurs coups du plat sur le corps, en lui disant plusieurs injures et lui faisant des menaces de le tuer, lui tenant la pointe de son épée sur l'estomac en se reculant en arrière et le serrant de si près qu'il lui a été impossible de se mettre

Digitized by Google

en défense, n'ayant eu pour toute ressource que de se retirer en arrière dans ladite boutique où pend pour enseigne la Toison d'or. Et comme il a tout lieu de présumer que ledit *Servandoni* est un homme capable de l'assassiner, qu'il l'eût même peut-être fait s'il eût été plus tard, qu'il a intérêt de se pourvoir en justice contre ledit *Servandoni*, il est venu nous rendre la présente plainte.

Signé : DUBOIS, BEAUSIRE.

(Arch. nat., Y 581.)

III.

L'an 1735, le 30 mai, onze heures ou environ du soir, par devant nous Louis-Jérôme Daminois, etc., est comparu *Jacques Masson*, dessinateur pour les bâtimens, demeurant depuis huit ou dix jours rue Saint-Thomas-du-Louvre, à l'hôtel de Longueville, ayant son habit de drap blanchâtre à boutons d'or, sa chemise, son col et sa perruque carrée toute remplie de sang, aussi bien que son visage, qui en étoit couvert et égratigné, ayant une plaie considérable au derrière de la tête et plusieurs contusions : lequel nous a fait plainte contre le sieur *Jean Salvandoni* (sic), peintre de l'Académie royale de musique, demeurant audit hôtel de Longueville, et dit qu'il y a sept ou huit ans qu'il travaille pour ledit *Salvandoni*, qui, depuis huit jours, ne pouvant avoir d'argent, lui a donné un lit où il couche dans le magasin en bas, qu'il est rentré il y a une demi-heure ou trois quarts d'heure, et, étant monté dans l'appartement dudit *Salvandoni* pour prendre la clef de ladite salle de magasin et se coucher, sur ce qu'il lui a dit qu'il le prioit de penser à lui donner quelque argent, ledit *Salvandoni*, étant à table, s'est levé transporté de colère, s'est jeté à lui et l'a renversé avec tant de violence qu'il en a perdu la connoissance et l'a mis en l'état où nous le voyons, ne pouvant se souvenir desquels instruments il a pu se servir pour le maltraiter ainsi. Et comme il a intérêt d'avoir justice de pareils excès et violences, il a été conseillé de nous rendre la présente plainte.

Signé : MAUSON, DAMINOIS.

(Arch. nat., Y 947.)

SERVANDONI FILS.

L'an 1768, le samedi 11 juin, trois heures de relevée, en notre hôtel et pardevant nous Jean-François Hugues, etc., est comparu

Digitized by Google

sieur *Jean-Adrien Servandony*, architecte et peintre, demeurant à Paris, rue Jean-Saint-Denis, à l'hôtel Saint-Germain garni. Lequel nous a rendu plainte contre la femme Georget, logeuse en chambres garnies, demeurant à Paris, rue des Vieux-Augustins, et dit qu'ayant été voir le sieur *Olivier*, sculpteur, logeant chez ladite femme Georget, son ami, il se trouva, pendant qu'il y étoit, que ledit sieur *Olivier* eut besoin de chandelle pour cacheter une lettre; qu'il pria le déposant de sonner pour qu'on lui en montât: ce qu'ayant fait, ladite femme Georget demanda ce qu'on vouloit; que le plaignant ayant dit que c'étoit de la chandelle, ladite femme Georget répondit: « Eh ! foutre, il n'a qu'à en venir chercher. » Que ladite femme Georget ayant cependant fait monter de la chandelle par un petit garçon, ledit sieur *Olivier* cacheta la lettre et le plaignant la porta à la poste; qu'étant revenu, ledit sieur *Olivier* lui dit que ladite femme Georget étoit montée dans sa chambre et qu'elle lui avoit dit que lui plaignant étoit un maq....., un greluchon et un gueux; que le plaignant étant descendu chez ladite femme Georget, il lui demanda pourquoi elle tenoit de pareils discours contre lui, à quoi elle lui répondit qu'elle avoit dit la vérité, qu'il étoit effectivement un maq....., un greluchon, un gueux, et qu'elle se faisoit fort de le prouver chez M. le lieutenant-général de police et fit à ce sujet une esclandre des plus scandaleuses, dont plusieurs voisins ont été spectateurs. Et comme de pareilles calomnies peuvent ternir la réputation du plaignant et qu'il est dans l'intention de se pourvoir contre ladite femme Georget, il est venu nous rendre la présente plainte.

Signé : SERVANDONY, HUGUES.

(Arch. nat., Y 290.)

DEUX SCULPTEURS BERRICHONS A MIRECOURT.

(1733.)

Les archives communales de Mirecourt (Vosges) possèdent une importante série de comptes où j'ai relevé (CC. 53) la mention suivante. En 1733, la municipalité accorde une rémunération de 116 francs 8 gros aux sieurs *Robert Boze* et *Benoît Pinédé*, « maistres sculpteurs demeurans à Châteauroux, pour un voyage qu'ils firent à Mirecourt dans le but de traiter avec la ville pour faire une chaire à prêcher à l'église. »

Digitized by Google

Quelle est la raison de ce voyage? Etait-ce seulement pour sculpter une chaire que nos deux compagnons prirent le chemin de la Lorraine? C'est peu probable. En tout cas, leur démarche ne réussit pas, et ils durent la regretter. En effet, peu de temps après, la commande de la chaire à prêcher pour l'église de Mirecourt fut confiée à *François Bailly*, menuisier de la ville, qui reçut 670 livres pour son travail (mêmes archives, CC. 56).

Les recherches faites dans les archives de l'Indre sur *Robert Boze* et *Benoît Pinédé* n'ont abouti jusqu'ici à aucun résultat. Il est vrai que nul n'est prophète en son pays.

Henri STEIN.

AUGUSTE, JOAILLIER DU ROI.

Les *Auguste* n'ont pas moins de célébrité dans leur profession que les *Germain*. Ils ont donc quelque droit à figurer parmi les grands artistes industriels. Celui dont il est ici question est *Robert-Joseph Auguste*, époux de Louise-Élisabeth Barge, fille, d'après Jal, d'un maître arquebusier de Paris. Elle mourut en 1773, âgée d'environ trente-cinq ans, toujours d'après Jal. Elle avait donc environ vingt-deux ans quand elle invoquait le dérangement des affaires de son mari pour introduire une instance en séparation de biens. L'issue de cette demande n'offrirait pas grand intérêt. Nous donnons seulement quelques dépositions des témoins appelés à l'enquête, d'après lesquelles les embarras financiers du joaillier du Roi, embarras bien réels, avaient une cause fort honorable. Ils provenaient des cautionnements qu'il avait accordés avec trop de facilité à certains de ses amis, et notamment à *Rondé*, joaillier du Roi. On voit par cet exemple, par ceux de *Germain* et de bien d'autres artistes fameux qu'on pourrait citer, que la monarchie n'enrichissait guère ceux qu'elle employait.

J. J. G.

Enquête en séparation de biens, à la requête de demoiselle Louise-Élisabeth Barge, mineure, femme du sieur *Auguste*, contre ledit sieur *Auguste*, son mari, marchand joaillier à Paris.

Du jeudi, 24 janvier 1760, Henri-Gabriel Bourdin de Fréville, âgé de quarante ans, procureur au Parlement, demeurant à Paris, rue des Anglois, paroisse Saint-Severin, etc., dépose qu'il a une parfaite connoissance du dérangement des affaires dudit sieur *Auguste*, provenant entre autres du cautionnement qu'il a fait pour le sieur *Rondé*, joaillier du roi; pour raison duquel cautionnement il est poursuivi vivement par les créanciers dudit

Digitized by Google

sieur *Rondé* et d'ailleurs des pertes qu'il a faites par des banqueroutes qu'il a essuyées.

Jean-François Beckaert, âgé de trente-neuf ans, marchand joaillier à Paris, y demeurant, quai des Orfèvres, paroisse Saint-Barthélemy, etc., dépose qu'il a connoissance du dérangement des affaires dudit sieur *Auguste*, qui provient des cautionnemens qu'il a faits, avec trop de facilité, pour différentes personnes et pour raison desquels cautionnemens les créanciers de ces personnes et du sieur *Auguste* le poursuivent vivement.

Jean-Pierre Tassaert, âgé de trente-deux ans, maître sculpteur à Paris, y demeurant cul-de-sac Saint-Thomas-du-Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, etc., dépose comme dessus.

Thomas Dupuis, âgé de vingt-cinq ans, graveur en pierres fines, demeurant rue du Bouloir, à l'hôtel d'Hollande, paroisse Saint-Eustache, etc. Dépose comme dessus.

Signé : CARLIER.

(Arch. nat., Y 458.)

L'ART TARIFÉ AU XVIIIe SIÈCLE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que, dans les sphères gouvernementales, on veut mesurer le talent d'un artiste aux dimensions de la toile, et qu'une commande faite par l'État est indistinctement payée un prix convenu, en dépit du plus ou moins de mérite de l'œuvre.

Régler le prix des tableaux relativement à leur grandeur semble au premier abord une hérésie artistique : c'est ce qui ressort cependant du document que nous publions ci-dessous et qui date de 1760 environ. Ce projet anonyme (émané certainement des bureaux de l'administration des Bâtiments royaux) paraît destiné à réprimer des abus. Il est vrai de dire que le plus souvent les artistes en vogue ne prennent point part à ces sortes de concours et ne sollicitent point ces faveurs officielles. Assurément il en était de même il y a un siècle.

On remarquera dans ce document la phrase consacrée à la peinture de portraits et à la peinture d'histoire. Si l'auteur écrivait en 1888, parlerait-il autrement ?

Henri STEIN.

Digitized by Google

Projet d'une sorte de tarif pour régler le prix des tableaux relativement à leur grandeur, présenté à M. le marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roy, Jardins, Arts, Académies et Manufactures Royales.

Les portraits estimés valoir 150 livres le pied quarré.

Grandeur ordinaire des toiles. Toile de 15 sols portant 2 pieds sur 1 pied 8 pouces, 500 l.

Toile de 20 sols portant 2 pieds 2 pouces sur 1 pied 10 pouces, 600 l.

Toile de 1 livre 5 sols portant 2 pieds 6 pouces sur 2 pieds, 750 l.

Toile de 1 livre 10 sols portant 2 pieds 10 pouces sur 2 pieds 4 pouces, 1,000 l.

Toile de 2 livres portant 3 pieds 2 pouces sur 2 pieds 9 pouces 6 lignes, 1,350 l.

Toile de 2 livres 10 sols portant 3 pieds 7 pouces sur 2 pieds 6 pouces, environ 1,500 l.

Toile de 3 livres portant 4 pieds sur 3 pieds, 1,800 l.

Toile de 3 livres 10 sols portant 4 pieds 3 pouces sur 3 pieds 3 pouces, 2,100 l.

Toile de 4 livres portant 4 pieds 6 pouces sur 3 pieds 6 pouces, 2,400 l.

Toile de 5 livres portant 5 pieds sur 4 pieds, 3,000 l.

Toile de 6 livres portant 6 pieds sur 4 pieds, 3,600 l.

Si des portraits excèdent cette grandeur, l'excédent ne doit pas être payé sur le même pied, parce que ce ne sont ordinairement que des accessoires faciles qui remplissent cet espace. Ce surplus pourroit être réduit de moitié ou au moins d'un tiers, à moins qu'il n'y eût plusieurs figures dans le tableau, auquel cas le même tarif auroit lieu.

Il est certain que les portraits ont toujours été trop payés en comparaison de la peinture d'histoire, qui, cependant, exige de plus grands talens; par ce tarif, ce que l'on payoit 2,500 livres seroit réduit à 1,800 livres, et ce que l'on payoit 6,000 livres à 3,600 ou 4,000 livres au plus.

Les copies seroient payées, selon l'usage, la moitié de la somme des originaux. Cependant, lorsqu'elles seroient retouchées de la main du maître, on pourroit allouer quelque somme de plus.

Les tableaux d'histoire seroient payés sur le pied de 25 livres le pied quarré; c'est-à-dire 900 livres la toise quarrée.

Quoique cette somme soit extrêmement modique en comparaison de celle allouée pour les portraits à cause de la délicatesse de leur exécution, les artistes s'en contenteroient.

Ce règlement ne pourroit cependant avoir lieu que pour les figures de grandeur naturelle ou approchante. Il ne seroit pas juste que des

Digitized by Google

tableaux de figures petites et très soignées y fussent assujetties, et, d'ailleurs, il se trouve des talens rares et particuliers qui doivent être exceptés des lois générales.

Ainsy les tableaux de figures de grandeur demi-naturelle seroient estimés sur le pied de 50 livres le pied quarré.

Ceux où elles seroient du quart de nature, 100 livres le pied quarré, et même plus, puisqu'il se peut trouver tels sujets qu'on ne pourroit estimer sans injustice moins de 200 livres le pied quarré.

Cette estimation de la peinture d'histoire n'excéderoit point celle qui est d'usage quant aux tableaux de grandeur médiocre, et n'auroit d'avantage, quant aux grands, que de les rétablir que dans leur véritable valeur et dans celle à laquelle ils estoient il y a quelques années; elle encourageroit à rechercher les grands morceaux, et ce qu'on auroit économisé sur les portraits, tant originaux que copies, supléeroit facilement à ce qu'on dépenseroit de plus pour les grands tableaux dont le nombre est toujours petit et qui sont faits lentement.

Monsieur le Directeur général est très humblement suplié de vouloir bien approuver cette espèce de règlement général, afin que désormais on puisse faire les estimations d'une manière solide et invariable, ou, s'il y trouve quelque difficulté, de vouloir bien l'apostiller, afin que les raisons qui donnent lieu de croire qu'elle est faitte dans la plus exacte justice puissent lui être représentées.

(Archives nationales, O[1] 1934[A].)

JEAURAT DE BERTRY

PEINTRE DE LA REINE.

(1765.)

URBANITÉ ACADÉMIQUE.

Frédéric Villot déclare qu'on ne possède aucun renseignement sur *Jeaurat de Bertry (Nicolas-Henri)*. Toutefois Villot se contredit lui-même en rappelant que ce peintre fut reçu à l'Académie le 31 janvier 1756 sur le tableau *Ustensiles de cuisine*, aujourd'hui au Louvre (n° 12 de la *Notice des tableaux de l'École française*). Voilà déjà, ce nous semble, quelques jalons. Les livrets des anciens Salons nous le montrent exposant, en 1757, des « instruments de musique, de guerre et de science. » Nous sommes donc en présence d'un peintre de genre ou de nature morte? Pas exclusivement. Au Salon de 1796, notre artiste expose le portrait du « citoyen Gelé à l'instant où il reçoit le brevet d'imprimeur de la Gendarmerie nationale. » *Jeaurat* est donc

Digitized by Google

portraitiste sur ses vieux jours, car il n'est plus jeune en 1796! Au même Salon, l'artiste expose une « Vue de la collégiale et du pont de Corbeil (sous le pont passe un coche descendant). » *Jeaurat* est donc aussi paysagiste ou tout au moins peintre d'architecture. Quand meurt-il? Nous ne pouvons le dire. Villot nous avait fait savoir que *Jeaurat* était encore de ce monde en 1793. Il y a lieu de lui accorder au moins trois années de vie au delà de cette date, puisqu'il expose en 1796. *Jeaurat de Bertry* est le neveu et l'élève d'*Étienne Jeaurat*, garde des tableaux de la couronne à Versailles en 1767 et académicien depuis 1733. L'*Almanach royal* de 1773, que nous ouvrons au hasard, renferme cette adresse : « *Jeaurat de Bertry*, pensionnaire de feue la Reine à l'Observatoire, barrière Saint-Jacques. » Pensionnaire de Marie Leczinska? ce titre n'allait point, du vivant de la reine, sans quelque fonction. Il nous est même permis de voir dans ce titre une qualification équivalente à celle de « Peintre de la Reine, » puisque *Jeaurat*, comme on le verra tout à l'heure, n'hésite point à s'attribuer ce rôle. Et vraisemblablement le peintre de la Reine était tenu de vivre à la cour, c'est-à-dire à Versailles. L'Académie de peinture étant assemblée le 31 décembre 1765, il est dit au procès-verbal : « Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment, adressées à l'Académie à l'occasion du renouvellement de l'année, de Messieurs les Associés Professeurs de l'Académie de Marseille, de M. *Jeaurat*, Recteur, présentement à Versailles, de M. *Jeaurat de Bertry*, Académicien, son neveu, aussi à Versailles (*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, etc., édition A. de Montaiglon, t. VII, p. 317). C'est la lettre de *Jeaurat de Bertry*, mentionnée à cette page, que nous publions. Elle est l'œuvre d'un lettré absolument maître de la langue qu'il parle. Un membre de l'Académie française n'userait pas de locutions plus justes, de termes plus choisis que ne le fait *Jeaurat* pour complimenter ses confrères. Si cette lettre est son ouvrage, — et pourquoi non? — ce peintre de peu de renommée fut un homme distingué.

H. J.

A Messieurs de l'Académie royale de peinture et sculpture.

Messieurs,

Puisque des devoirs indispensables ne me permettent pas d'avoir auprès de vous cette douce assiduité dont je trouverais la récompense dans vos lumières et l'encouragement dans vos travaux, trouvez bon, du moins, qu'au commencement de la nouvelle année je vous renouvelle les assurances de mon respectueux attachement, de mon admiration sincère pour vos talents supérieurs,

Digitized by Google

et que je vous prie d'agréer mes vœux pour la gloire de l'Académie et pour la prospérité de chacun de ses illustres membres.

Je suis, avec un profond respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

Jeaurat de Bertri,
Peintre de la Reine.

A Versailles, ce 21 décembre 1765.

(Du Cabinet de M. Delacroix, ancien liquidateur au Tribunal de Commerce de Paris.)

FALCONET.

(1766.)

IL PREND CONGÉ DE L'ACADÉMIE AVANT DE SE RENDRE A SAINT-PÉTERSBOURG, OU L'APPELLE CATHERINE II.

On sait ce qu'était *Falconet* : esprit cultivé mais personnel, caractère irascible et à ce titre assez enclin à la flatterie, dans l'espoir qu'on userait avec lui de réciprocité. Au demeurant un sculpteur adroit, faisant bonne contenance dans la pléiade qui honore l'École durant la seconde moitié du XVIII^e^ siècle.

En 1766, *Falconet* dut se rendre en Russie, où il vécut douze années, retenu par l'exécution de sa statue équestre de Pierre I^er^. Prendre congé de l'Académie royale était un devoir qu'il ne négligea point. Et c'est plaisir de voir en quels termes galants ce sceptique parle du mérite de ses confrères. Sa lettre, que nous publions ici, fut communiquée à l'Académie le 6 septembre 1766. Aussitôt la Compagnie, c'est le procès-verbal qui nous l'apprend, chargea son « Secrétaire de répondre à M. *Falconet* en des termes exprimant combien Elle est sensible à se voir privée d'un Professeur si digne de son estime, privation qui ne peut être compensée que par la certitude qu'elle doit servir à étendre la gloire de l'Académie et de l'École française. » (*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. VII, p. 338.) On ne pouvait mettre plus d'empressement ni de courtoisie à reconnaître l'urbanité d'un confrère.

H. J.

A Messieurs de l'Académie royale de peinture et sculpture.

Messieurs,

Le désir que j'ai eu d'exécuter sous vos yeux le monument dont l'Impératrice de Russie vient de me charger est un hommage

Digitized by Google

que vous daignerez agréer, puisque la supériorité de vos talents et le besoin que j'ai de vos avis l'ont fait naître.

Je connais parfaitement toute l'utilité des secours dont je vais être privé. Je dois tout à l'Académie, c'est en elle que réside (*sic*) les auteurs de mon éducation et la source des événements les plus heureux de ma vie.

Recevez donc, Messieurs, l'aveu sincère du besoin que j'ai de vos conseils; recevez mes regrets d'en être privé. Un bien n'est jamais pur : il m'était réservé de mêler à celui qui m'arrive aujourd'hui le déplaisir d'être abandonné à moi-même. Au moins, Messieurs, si vous m'honorez de vos ordres pour l'Académie de Saint-Pétersbourg, j'aurai des témoignages bien agréables et bien doux de l'honneur que j'ai de vous appartenir.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

FALCONET.

A Paris, le 3 septembre 1766.

(Du Cabinet de M. Delacroix, ancien liquidateur au Tribunal de Commerce de Paris.)

LE GRAVEUR *FESSARD*

ET LA COMMUNAUTÉ DES MAÎTRES IMPRIMEURS EN TAILLE-DOUCE.

(1767.)

Le graveur *Étienne Fessard*, comme graveur ordinaire du Cabinet du Roi, était chargé du tirage des planches composant ce cabinet (1714-1777). Logé à la Bibliothèque royale, il échappait, en raison de son titre et de son logement, à la juridiction de la communauté des maîtres imprimeurs en taille-douce de Paris. De là des plaintes et peut-être des abus. Était-il coupable, comme il lui est reproché, de faire commerce d'estampes et de vendre notamment des planches interdites ou déshonnêtes? La pièce qui suit ne nous le dit pas, la procédure commencée contre lui n'ayant pu aboutir à un résultat. Mais ce qui résulte positivement des déclarations formelles des maîtres, c'est que les six graveurs de l'Académie, comme ceux qui étaient logés au Louvre, aux Gobelins et à la Bibliothèque, avaient le droit de faire tirer chez eux des planches gravées, mais seulement celles qui sortaient de leurs mains.

J. J. G.

Digitized by Google

L'an 1767, le vendredi 22 mai, sur les dix heures du matin, en l'hôtel et pardevant nous Louis-François Formel, etc., sont comparus sieur Louis-Adrien Richomme, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Severin, et sieur Charles Regnard, demeurant susdite rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît, tous deux maîtres imprimeurs en taille douce, à Paris, et jurés de présent en charge de leur communauté. Lesquels nous ont dit qu'ils sont informés qu'au préjudice de leurdite communauté et de l'article onze des statuts et reglemens d'icelle portés par les lettres patentes de Sa Majesté du mois de mai 1694, registrées en Parlement le 26 août audit an, suivant lequel article il est bien promis aux maîtres graveurs établis aux galeries du Louvre et aux Gobelins et aux six de l'Académie royale de peinture et sculpture de faire imprimer chez eux les ouvrages de leurs mains seulement, sans qu'ils puissent abuser de cette faculté à peine d'en être déchus : le sieur *Fessard*, graveur de la bibliothèque du Roi, auquel, en cette qualité, il a été accordé un logement à ladite bibliothèque, se regardant en cet endroit comme à l'abri des recherches des maîtres de leurdite communauté, s'ingère, quoiqu'il ne soit destiné que pour le service de Sa Majesté, de faire imprimer chez lui et pour son compte toutes sortes d'ouvrages et autres que ceux de ses mains, dont il fait impunément le commerce, ce qui fait un tort notable, non seulement par le débit qu'il fait, mais encore en ce qu'il les prive d'ouvriers de leur profession ; que d'ailleurs, en sûreté dans son asile, il est dans le cas d'éluder les dispositions des ordonnances qui défendent les impressions illicites et deshonnêtes, pour quoi, aux termes de l'article sept des mêmes statuts, il est enjoint aux jurés de faire des visites ; que, pour se mettre en état de soutenir les droits de leurdite communauté qu'il est de leur devoir, en leurdite qualité, de défendre et de veiller à l'observation de ce qui est prescrit par leurs statuts à l'égard dudit sieur *Fessard*, ils se sont présentés à Monsieur Bignon, bibliothécaire du Roi, afin d'obtenir de lui l'agrément de faire leur visite dans les lieux occupés par ledit sieur *Fessard* à la bibliothèque pour constater les contraventions dans lesquelles il peut se trouver ; que Monsieur Bignon leur a promis une permission par écrit de sa main à cet effet, et qu'elle est entre les mains de M. Joly, garde des planches gravées et estampes à ladite bibliothèque et y demeurant, et qu'ils requièrent que nous nous transportions présentement avec eux à ladite bibliothèque de Sa Majesté dans les lieux

Digitized by Google

que ledit sieur *Fessard* y occupe à l'effet, en vertu de l'ordonnance de M. le lieutenant général de police et au moyen de ladite permission de M. Bignon, de faire par eux, en notre présence, la visite des ouvrages dudit sieur *Fessard*, et être par nous constaté les contraventions qui pourront s'y trouver et être même procédé à la saisie de ce qui s'y trouvera sujet, etc., sur quoi, nous commissaire, etc., nous nous sommes à l'instant transporté avec eux, accompagné du sieur Godefroi Laloyau, huissier à verge au Châtelet, à ladite bibliothèque du Roi : nous nous sommes présenté d'abord audit sieur Joly pour nous munir de la permission de M. Bignon; mais nous l'avons trouvée rédigée seulement et non signée. Ayant d'ailleurs observé auxdits jurés que nous estimions ne pas devoir procéder dans ledit endroit sans une ordonnance de M. le lieutenant général de police, ou du moins avant que ce magistrat en fût instruit, nous nous sommes à l'instant transporté pardevant lui en son hôtel, avec lesdits sieurs jurés et lui ayant référé de leur réquisitoire ci-dessus, M. le lieutenant général de police a ordonné qu'avant de statuer sur ledit référé, ils lui présenteroient un mémoire instructif de leurs prétentions, etc.

Dont et de ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal.

Signé : FORMEL.

(Arch. nat., Y 364.)

LOUIS-MICHEL VAN LOO.

PLAINTE AU SUJET DU VOL D'UNE MONTRE.

Le banal incident dont le souvenir est conservé dans la plainte suivante ne prend quelque intérêt que par la qualité des personnages. L'information faite le 10 juillet suivant n'offre aucun détail digne d'être conservé. Les déposants sont *Louis-Michel Van Loo,* qui se dit âgé de soixante ans, et sa sœur Marie-Anne Van Loo [1], âgée de cinquante-cinq ans, femme du sieur Antoine Berger, négociant en Espagne, demeurant au Louvre, chez son frère. La montre volée, dont la description ne laisse pas que d'être assez curieuse, appartenait à sa fille.

J. J. G.

L'an 1768, le jeudi 30 juin, en l'hôtel et par devant nous, Pierre Chénon, etc., est comparu sieur *Louis-Michel Van Loo*, chevalier de Saint-Michel, directeur des élèves protégés par le Roi,

1. Jal ne parle pas de cette sœur de *Louis-Michel.*

Digitized by Google

demeurant place du Vieux-Louvre. Lequel nous a dit que le 27 ou le 28 de ce mois on a volé dans un rez-de-chaussée occupé par la dame sa sœur une montre d'or unie à aiguilles d'or, marquant les heures et les minutes, faite par Dupont à Paris, portant le numéro 388, ayant une chaîne similor avec une clef d'or, un crochet d'acier, un petit panier de similor où il y a des œufs d'émail avec une petite pierre lilas sous le panier. De laquelle déclaration nous lui avons donné acte.

Signé : VAN LOO, CHÉNON.

(Arch. nat. Liasse 652.)

BOUCHER.

(1769.)

SUR SA NOMINATION D'HONORAIRE ASSOCIÉ-LIBRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Si nous ouvrons les *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, à la date du 25 novembre 1769 (t. VIII, p. 27-29), nous y lisons que l'Académie de Saint-Pétersbourg, « ayant pour point de vue de lier et d'entretenir une correspondance soutenue d'estime, d'amitié et de sentiments réciproques avec les différentes Académies de l'Europe, » a envoyé à l'Académie royale de Paris « une Lettre-patente pour un Associé-libre honoraire dont le nom est en blanc. » L'Académie royale choisit *Boucher*, « Premier Peintre du Roy, » pour remplir la place d'Honoraire Associé-libre de l'Académie de Saint-Pétersbourg.

A la séance suivante, le 2 décembre, l'Académie royale reçut une lettre de remerciement de *François Boucher*. Lecture en fut donnée par le Secrétaire. Voici la lettre du Premier Peintre.

H. J.

A Messieurs de l'Académie royale de peinture et sculpture.

Messieurs,

La place d'honoraire associé-libre de l'Académie établie à Saint-Pétersbourg par Sa Majesté l'Impératrice de Russie ayant été déférée à votre nomination, vous m'avez fait l'honneur de me choisir.

Sensible, comme je le dois, à cette distinction dont je suis très flatté, je comptais aller demain à l'Académie pour vous en témoigner ma reconnaissance, mais l'état de ma santé ne me permet-

Digitized by Google

tant pas de sortir, je vous supplie d'ajouter à vos bontés pour moi celle d'agréer mes excuses et mes très humbles remerciements.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

BOUCHER.

Paris, ce 1er décembre 1769.

Suscription : Messieurs de l'Académie royale de peinture et sculpture. Au Louvre.

(Du Cabinet de M. Delacroix, ancien liquidateur au Tribunal de Commerce de Paris.)

ABEL BLOUET.

LES TRAVAUX DE L'ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE DE 1806 A 1832.

Abel Blouet, nommé, en 1832, architecte de l'Arc de l'Étoile, en remplacement de *Huyot*, fut chargé de rédiger un mémoire sur l'état des travaux exécutés, les artistes appelés à décorer le monument, le temps qu'exigerait l'achèvement de l'Arc. Il s'acquitta de cette mission en traçant les pages qu'on va lire. Elles ont, malgré leur sécheresse, la valeur d'une monographie réduite du monument qu'elles concernent. Nous avons visé ce document dans l'*Inventaire de l'Arc de l'Étoile*, mais, on le comprend, il ne nous était pas possible de l'y reproduire *in extenso*. Sa place naturelle est ici.

H. J.

NOTE SUR L'ARC DE L'ÉTOILE.

La première pierre a été posée le 15 août 1806, sous le ministère de M. de Champagny.

Les fondations, dix-sept assises en pierre de taille, hauteur d'ensemble 8 m. 37 cent. au-dessous du sol.

La disposition forme quatre piliers; au milieu de chacun un vide circulaire. Dans les deux de la face de Neuilly sont les conduites pour la chute des eaux supérieures; dans ceux de la face de Paris sont des escaliers pour monter sur le monument.

La largeur totale du monument est de 44 m. 82 cent., la hauteur est de 45 m. 33 cent.

L'attique est orné de pilastres entre lesquels sont des écussons où seront gravés des noms de batailles.

La frise est ornée d'un bas-relief continu de 400 pieds de développement; les figures ont 6 pieds de hauteur.

Digitized by Google

La face de Paris et la moitié du retour représentent le *Départ des Armées;* au milieu les représentants du peuple distribuent des drapeaux aux différents chefs.

Les sculpteurs, pour cette moitié, sont MM. *Jacquot*, *Brun* et *Laitié.*

La face de Neuilly et la moitié du retour représente le *Retour des Armées;* au milieu, la France, accompagnée de la Prospérité publique et de l'Abondance, distribue des couronnes aux chefs.

Les sculpteurs, pour cette autre moitié, sont MM. *Rude, Caillouette* et *Seurre aîné.*

Au-dessous de l'entablement, six grands bas-reliefs :

Face de Paris, les *Funérailles de Marceau.* (M. *Lemaire.*) *Victoire d'Aboukir.* (M. *Seurre aîné.*)

Face de Passy, *Bataille de Jemmapes.* (M. *Marochetti.*)

Face de Neuilly, *Passage du pont d'Arcole.* (M. *Feuchère.*) *Prise d'Alexandrie.* (M. *Chaponnière.*)

Face du Roule, *Bataille d'Austerlitz.* (M. *Gechter.*)

Les quatre grandes *Renommées* des faces de Paris et de Neuilly sont de M. *Pradier.*

Au bas du monument, au lieu de trophées, sont des groupes allégoriques.

Ceux de la face de Paris sont *le Départ des Armées* (M. *Rude*) et *le Triomphe* (M. *Cortot*); ceux de la face de Neuilly, *la Résistance* et *la Paix*, tous deux par M. *Etex.*

Sous les petits arcs transversaux sont quatre bas-reliefs représentant les victoires du *Midi*, du *Nord*, de l'*Est* et de l'*Ouest,* par MM. *Gérard, Espercieux*, *Bosio* neveu et *Valcher.*

Dans les tympans des quatre petits arcs seront représentées *l'Artillerie*, *la Cavalerie*, *l'Infanterie* et *la Marine,* par Messieurs *Debay père*, *Valois*, *Bra* et *Seurre jeune.*

A l'intérieur du monument sont des salles ou vides de construction nécessités par la combinaison des voûtes et la décoration extérieure; la plus grande de ces salles, construite dans la hauteur de l'attique, peût être ornée de monuments à la gloire de nos armées.

Le monument est aujourd'hui terminé par le socle qui couronne l'attique; pour ce qui doit former la décoration supérieure, il n'y a rien d'arrêté.

Les architectes qui ont successivement dirigé les travaux sont MM. *Chalgrin*, qui mourut en 1811 ou 1810, puis M. *Goust*,

Digitized by Google

ensuite M. *Huyot*, puis la Commission composée de MM. *Gui de Gisors*, président, *Fontaine*, *Labarre*, *Debret* et *Goust*, puis ensuite M. *Huyot;* aujourd'hui M. *Blouet*.

Quant au changement de la place du monument, il n'en est pas question jusqu'à présent; on s'occupe seulement de terminer l'Arc.

Il sera nécessairement entouré de bornes et d'une barrière pour qu'on ne puisse pas s'approcher des constructions.

Toutes les sculptures sont en pierre de Chérence; il n'y aura pas de marbre ni de bronze, à moins qu'on n'en mette au couronnement. Tout le mur du monument est en pierre de Château-Landon.

On espère que le tout sera terminé à la fin de 1835.

(Bibliothèque d'Angers. — *Manuscrits*. — N° 1048.)

PIERRE-JOSEPH CHARDIGNY.

PROJET DE COURONNEMENT POUR L'ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

(1836.)

Il est parlé dans notre monographie de l'Arc de l'Étoile du projet de couronnement présenté par le sculpteur *Chardigny*. (Voy. *Inventaire des richesses d'art de la France*. PARIS. *Monuments civils*, t. I, p. 178.) En ce temps-là, c'est-à-dire vers 1836, tous les artistes avaient les yeux fixés sur l'acrotère du monument. *Seurre* aîné, *Blouet*, *Huyot*, *Barye*, *David d'Angers* et d'autres encore émirent leur idée ou proposèrent une maquette. De nos jours, *Élias Robert* et M. *Falguière* n'ont pas su se défendre de semblables projets. A quoi bon? L'Arc ne manque point de majesté tel que l'ont inauguré nos pères le 30 juillet 1836. Mais il n'est pas sans intérêt de consulter les écrits du temps sur un plan vingt fois repris et toujours abandonné. Le mémoire de *Chardigny* vient à point pour satisfaire notre curiosité. *Chardigny* met en cause un architecte aujourd'hui membre de l'Institut, M. *Albert Lenoir*, confident des plans du statuaire, et peut-être son inspirateur. L'aigle colossal que *Chardigny* proposait de placer sur l'acrotère de l'Arc eût été, à tout prendre, plus décoratif que les statues isolées, voire même les groupes imaginés par certains de ses confrères. *Barye*, au surplus, ne fit que reprendre pour son propre compte, en le simplifiant, le projet de *Chardigny*. *Barye* avait-il eu connaissance des pages qui vont suivre?

H. J.

Digitized by Google

Note sur le projet n° 61, adressée à M. le Ministre.

Le projet en lui-même, au dire de beaucoup d'artistes de talent, est grand, simple et convenable au monument qu'il s'agit de couronner.

Un aigle en bronze de 70 pieds d'envergure, sur un hémisphère représentant le globe terrestre, posé sur le haut d'un arc triomphal, rappelant surtout la gloire militaire de l'Empire, aurait certainement un grandiose comparable aux œuvres les plus majestueuses de l'antiquité.

La simplicité du sujet est telle que l'esprit le moins cultivé saisirait au premier coup d'œil la pensée, y verrait une consécration de notre gloire nationale, une sorte d'apothéose et comprendrait facilement l'aigle vainqueur du monde.

Quant à la convenance, elle est grande aussi. La gloire de Napoléon ne fait point peur au gouvernement de 1830. Tout ce qui s'y rattache est populaire et ne peut qu'exciter la sympathie de la nation pour une glorieuse époque. L'aigle placé là-haut serait par lui-même un objet d'admiration universelle, à plus forte raison s'il était noblement et hardiment exécuté.

Si l'on compare ce projet à d'autres projets, quelque bien conçus qu'ils puissent être, on peut affirmer que celui-ci l'emportera toujours sur eux par les trois motifs ci-dessus : le grandiose, la simplicité, la convenance.

En effet, un aigle de 70 pieds sera toujours plus simple et plus grand poétiquement et matériellement parlant qu'un groupe quelconque composé de plusieurs éléments, de plusieurs figures formant ensemble la même masse de 70 pieds. De plus, un groupe ne sera jamais compréhensible à toutes les distances; l'agencement des bras et des jambes disparaîtra ou deviendra confus, passé un certain point d'éloignement; trois personnages même, les plus heureusement placés sur une seule ligne, offriraient cet inconvénient que, de loin, les corps seraient visibles et les bras ne le seraient pas; tandis que l'aigle colossal, par sa forme et par son grand développement, offrirait à l'œil la silhouette la plus facile à comprendre, non seulement de tous les points de Paris, mais encore de Neuilly ou de la barrière Saint-Antoine. J'ajouterai, au préjudice des sujets composés de plusieurs figures pour une telle destination, que quelque simples qu'ils soient, la masse de la population ne les comprendra ni de loin ni de près.

Digitized by Google

Les compositions allégoriques ne sont entendues que des gens éclairés.

Une grande considération d'une autre nature vient à l'appui de mon projet. La Colonne de Juillet, sur l'emplacement de la Bastille, sera surmontée par la Liberté planant sur le globe. Eh bien ! cette figure simple, compréhensible à tous les yeux, et l'Aigle vainqueur du monde, placé sur l'Arc de l'Étoile, rappelleraient d'une manière aussi rationnelle qu'imposante deux grandes époques de la nation française : celle de sa gloire militaire et celle de sa liberté. Si j'osais conseiller une autre statue colossale, à laquelle on a déjà songé pour le haut du Panthéon, ce serait d'y mettre, au lieu d'une figure banale de Renommée, celle de la Liberté légale, portant d'une main les Tables de la Loi et protégeant de l'autre la France personnifiée dans sa Capitale. Il y aurait là dans ces trois époques si bien marquées, si lisibles pour la multitude, un grand enseignement joint à un beau système de décoration monumentale : la Gloire des armes, la Liberté dans son acception simple et absolue, susceptible de tant d'interprétations....., enfin la Liberté légale, qui seule peut assurer le bonheur des peuples.

Lors même que cette dernière idée serait écartée, la liaison belle et vraie qui subsiste entre les deux premières suffirait pour les faire adopter.

Observation de détail.

Ma première idée sur l'aigle colossal a été de lui donner 70 pieds, moitié de la longueur de l'attique, de le poser au centre sur un trophée d'armes, et pour cela établir un plein-cintre servant de support, puisque l'attique est creux.

Le plein-cintre a été établi, que l'idée soit de moi ou d'un autre, et cela était naturel, puisqu'on renonçait à un système de décoration en balustrade.

Plus tard, mon idée primitive s'épurant, je compris qu'un trophée d'armes produirait des détails confus, des lignes sans simplicité et n'atteindrait pas le but; j'y substituai une courbe figurant le globe du monde, idée qui agrandit considérablement le sujet et qui a l'avantage d'être architecturale, terminant la plateforme par une sorte de dôme.

Plus tard enfin, M. *Albert Lenoir*, consulté par moi comme architecte, a pensé que ce projet, d'une simplicité remarquable, n'était peut-être pas assez complet sous le rapport monumental et

Digitized by Google

qu'il conviendrait de faire pyramider davantage le couronnement de l'édifice. Il a ajouté un complément très heureux en figurant à droite et à gauche du globe, et pour ainsi dire à ses deux extrémités, l'Orient et l'Occident. L'Orient, figuré sous les traits de l'Égypte, vaincue par les armées françaises, l'Occident, représenté par les deux colonnes d'Hercule, les limites de la terre, reliées par un vaisseau portant un trophée surmonté du caducée commercial, eussent rappelé ainsi le système continental soutenu par les armes.

Ces accessoires, très grands en eux-mêmes, auraient l'avantage de composer monumentalement les deux faces latérales de la plateforme et se dessineraient en clair sur la masse brune de l'Aigle dont ils déguiseraient la forme vue de côté. De plus, comme leur volume serait subordonné à celui de l'aigle planant d'un côté sur les Pyramides, de l'autre sur les colonnes d'Hercule, sa grandeur relative se trouverait considérablement augmentée.

Je ne dois pas dissimuler cependant que, malgré cette idée complémentaire, ingénieuse et digne du sujet, beaucoup d'artistes ont donné la préférence à l'aigle seul sur le globe du monde. J'ai été amené alors à composer cet aigle d'une manière plus pyramidale et se reliant davantage au couronnement de l'édifice. Les ailes, horizontalement étendues, rappelleraient les lignes horizontales de l'attique et ce serait peut-être un défaut. Les ailes plus ou moins inclinées ont l'avantage de pyramider, de rompre l'uniformité des lignes droites et, en outre, elles peuvent être plus nature sans manquer d'énergie et de noblesse.

Le projet n° 61, qui est le mien, dégagé d'accessoires, offrirait donc, avec la grandeur et la convenance, une simplicité sans égale, et c'est un fort grand point. Il faudrait aussi que l'exécution fût simple et d'un caractère monumental, tel que l'eussent fait les Égyptiens ou les anciens Mexicains.

Le modèle en relief exécuté par M. *Chardigny*, auteur, entre autres ouvrages, de la statue colossale de Ferdinand VII, en bronze, dont la reine d'Espagne lui demande en ce moment une reproduction, fera juger le projet mieux qu'un dessin ne saurait le faire. Il est à remarquer que les ailes, un peu abaissées, ont l'avantage de laisser profiler de chaque côté le corps majestueux de l'aigle, ce que les ailes étendues horizontalement permettraient beaucoup moins.

Quant à l'exécution, soit en bronze, soit en fonte de fer, elle est très praticable, malgré la grandeur des proportions, le poids

Digitized by Google

de la figure et les difficultés du scellement. En outre, elle coûterait beaucoup moins que celle du groupe le plus simple.

En vain objecterait-on que la couleur du bronze ou de la fonte de fer contrasterait avec la couleur blonde de la pierre, et ne serait rappelée par aucun détail du monument. Il n'y aurait en cela nul contraste choquant, et d'ailleurs ne veut-on pas songer qu'il ne s'agit pas seulement de l'époque présente, mais aussi de la postérité la plus reculée? Est-ce que cinquante hivers ne rembruniront pas cet Arc de Triomphe? Est-ce qu'un aigle en bronze sur la porte de Saint-Denis ou la porte Saint-Martin jurerait avec la couleur totale de l'édifice?

L'aigle fondu d'un seul jet serait un merveilleux chef-d'œuvre qu'on n'oserait peut-être pas tenter, surtout à cause de la difficulté d'élever ensuite une masse si étendue et qui ne pourrait guère peser moins de 24 à 30,000 livres.

Resterait donc à décider par les gens de l'art s'il conviendrait mieux de fondre l'aigle en trois parties, le corps et les deux ailes, et cela avec ou sans armature intérieure. Les uns assurent que la réunion des parties par les procédés ordinaires, écrous, boulons, etc., suffirait pour rattacher les ailes au corps. Les autres prétendent qu'en vue de la résistance à opposer au vent une forte armature en fer doux serait nécessaire pour assurer les ailes. J'en ai fait faire une étude par un ingénieur mécanicien qui regarde cette opération comme très exécutable. Cet ingénieur proposerait même une grande innovation pour échapper entièrement à l'action redoutable du vent : ce serait de laisser un mouvement d'oscillation à la masse totale au moyen d'un arbre en fer, mobile comme l'axe qui tient le bourdon de Notre-Dame, par exemple, dont le poids est de 32,000 livres, mais avec une combinaison différente.

Ce projet d'aigle colossal peut donc se présenter de nouveau dans la lice avec les projets dus à l'imagination des divers artistes auxquels il a été fait un appel. Il ne peut être rejeté légèrement, il a reçu des perfectionnements notables qui, peut-être, ramèneront Votre Excellence à l'idée favorable qu'elle semblait d'abord en avoir conçue; et quant à l'idée elle-même, elle est destinée à obtenir la popularité la plus complète.

Au surplus, la décision qui paraît prise d'exécuter préalablement en décoration et de mettre en place le projet ou les projets qui réuniraient le plus de suffrages est infiniment sage. Mais ici se présente une grande difficulté.

Digitized by Google

La dimension des modèles colossaux en planche ou en toile s'oppose à ce qu'ils soient essayés avec succès; le moindre vent les brisera ou les renversera ; la preuve en a été acquise lorsqu'on a voulu essayer sur le haut du Panthéon le modèle en bois de la Renommée *Chaudet,* de 27 pieds seulement de proportion.

Voici donc ce que je propose, soit pour le modèle de l'aigle, soit pour tout autre projet : c'est d'exécuter en tringles de fer, conformément au dessin ci-joint, la silhouette du modèle et de remplir le vide intérieur par un grillage en fil de fer assez serré pour présenter à l'œil une masse compacte, mais assez large pour laisser passer le vent. Ce modèle n'aura à craindre ni chute, ni brisement occasionné par les troubles de l'air et ne coûtera pas beaucoup plus qu'un modèle en planche, qui ne pourrait d'ailleurs être placé avec succès.

Chardigny.

(Bibliothèque d'Angers. — *Manuscrits.* — N° 1042.)

PIERRE GIRARD.

(1827.)

ÉCUEILS DES AUTOBIOGRAPHIES.

Le paysagiste *Pierre Girard*, élève de *Gros*, né à Paris en 1806, obtint le second grand prix de Rome en 1833 sur le sujet *Ulysse et Nausicaa*. C'est précisément le thème imposé aux logistes de 1888, et l'on sait que le premier grand prix n'a pas été décerné. En 1833, *Gabriel Prieur*, lauréat du grand prix, était parti pour Rome. Mais revenons à *Girard*. Il n'avait que vingt et un ans lorsqu'il exposa pour la première fois; c'était, par conséquent, en 1817. Ses envois au Salon devaient se poursuivre jusqu'en 1872. La France, la Suisse, l'Italie l'ont tour à tour inspiré. Il a dit les grands sites, les ruines, les herbages, usant indifféremment du pinceau, de la pierre noire ou de l'aquarelle. Cependant la renommée du peintre n'a pas franchi de grands espaces. C'est sans doute qu'une certaine défaveur s'est attachée, on ne sait pourquoi, au paysage historique, et *Girard* était demeuré fidèle à ce genre. Mais il nous est permis de penser que l'homme a voulu vivre modeste, retiré, silencieux, peu curieux du bruit qu'il pourrait faire. Ce qui nous autorise à parler ainsi, c'est la lettre qu'on va lire et qu'il écrivit à l'âge de vingt et un ans, au lendemain de son premier Salon. François Grille avait relevé le nom de *Girard* sur le livret du Salon; François Grille méditait de composer un Dictionnaire des Artistes de l'École française. Il fit tenir à *Girard* un questionnaire engageant. Bastel de moins jeunes, de moins sages

Digitized by Google

s'empressaient de remplir le cadre tracé par le biographe. *Girard* répondit à l'envoi de François Grille par la lettre qui suit. Elle est d'un homme. H. J.

A Monsieur Grille.

Monsieur,

Dans une circulaire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, vous me faites part d'un projet d'ouvrage que vous avez l'intention de publier et qui a pour but de faire connaître d'une manière particulière les artistes vos contemporains. En répondant à votre demande, permettez-moi, Monsieur, de vous faire part des idées que votre entreprise m'a suggérées. Vous voulez, dites-vous, vous adresser aux artistes afin d'avoir par eux des renseignements plus positifs que ceux que vous pourriez recueillir par une autre voie; en prenant, comme vous le faites, les noms et les adresses de chacun sur le livret du Musée, vous vous adressez nécessairement à des hommes de talent et à des hommes très médiocres. Je suppose que ce soit à un homme d'un mérite distingué, à qui vous demandez quels sont les succès qu'il a obtenus, si cet homme est modeste, il rougira de faire lui-même son apologie et se taira sur ce point. Maintenant c'est à homme peu capable à qui vous demandez pareils détails, si celui-ci veut remplacer ce qui lui manque par un éloge pompeux où il vous peindra son mérite présent et les espérances qu'il donne pour l'avenir, il ne manquera pas de saisir l'occasion qui se présente et de faire insérer une notice mensongère dans votre nouvel ouvrage. Ensuite, Monsieur, beaucoup de jeunes gens ont des tableaux au Musée de cette année et il est probable que plus des trois quarts de ces jeunes artistes en resteront au point où ils en sont, eh bien! qu'importe au public que M. tel ou tel ait fait un tableau à telle époque et qu'ensuite on n'entende plus parler de lui! Quant aux autres, la renommée prendra soin de faire connaître leurs noms sans qu'il y ait besoin d'un catalogue consacré à cet usage. Excusez la liberté que je prends de vous importuner par d'aussi longues réflexions, mais, pour mon compte, à peine entré dans la carrière des arts et n'ayant encore rien produit, je me trouverais dans une position gênante si je voyais mon nom en parallèle avec celui d'un homme de mérite.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Girard, peintre.

Le 17 novembre 1827.

(Bibliothèque d'Angers. — *Manuscrits.* — N° 572.)

Digitized by Google

DAGNAN.

(1828.)

LA LOIRE VUE PAR UN ARTISTE.

Isidore Dagnan, dont Gabet se contente de dire : « Il tient atelier et fait pendant l'hiver un cours de perspective appliquée au paysage » est redevable à François Grille d'un profil plus vivant : « Il boîte, a dit Grille, il a une jambe plus courte que l'autre; mais il n'en fait pas moins son chemin. Il a de l'esprit, ne manque pas de talent, travaille beaucoup : ce sont là de bons moyens de faire fortune. » L'artiste a-t-il fait fortune? Je ne puis le dire, mais sa plume était vive, spirituelle, correcte et colorée comme son pinceau. *Dagnan* est un paysagiste. Il préparait, en 1828, un album sur *Les Bords de la Loire*. Le 30 juillet, il écrivait de Chinon, le 1er septembre de Clisson, deux lettres assez développées qu'il adressait à Grille. On les peut lire au tome II des *Autographes de savants et d'artistes*. Le 8 novembre il datait de Paris une troisième lettre à son ami. Elle n'est pas sans intérêt pour le biographe de *Dagnan*, si *Dagnan* a jamais un biographe.

H. J.

Paris, 8 novembre 1828.

Monsieur,

Me voilà de retour à Paris et il me tarde d'avoir l'honneur de vous revoir, mais l'état de convalescence dans lequel je suis arrivé, après une maladie à laquelle j'ai failli succomber à Nantes, exige que je prenne quelques jours de repos avant de pouvoir sortir, ce sont les ordres exprès de mon docteur.

J'espère néanmoins avoir l'avantage d'aller vous voir à la fin de la semaine, vendredi ou samedi; je serai heureux de pouvoir vous réitérer de vive voix combien j'ai eu à me louer des personnes auxquelles vous aviez bien voulu m'adresser dans mon voyage, notamment de M. votre frère dont l'obligeance et la bonté m'ont pénétré de reconnaissance, et de ce bon docteur Tréluyer, qui m'a prodigué dans ma maladie les soins d'un ami, d'un parent, et auquel je dois d'être encore de ce monde.

J'avais voulu profiter avec trop d'ardeur des beaux jours qui ont succédé à deux mois consécutifs de pluie et de mauvais temps. J'ai failli à payer bien cher l'excès de travail auquel je m'étais livré. Heureusement encore que mes croquis des *Bords de la Loire*[1] étaient terminés quand cette cruelle maladie m'a atteint, et

1. On peut voir dans l'*Œuvre de Dagnan*, au département des Estampes de la Bibliothèque nationale (cote D. c. 140 a), 48 lithographies se rattachant à cet ouvrage.

Digitized by Google

j'avais rempli le principal but de mon voyage. Le portefeuille que je remporte est plus pittoresque et plus varié que je ne l'avais cru d'abord. Il me tarde d'en avoir vos bons avis et que mes efforts puissent mériter vos suffrages. C'est surtout à Angers, et depuis Angers jusqu'à Nantes, que les sites sont neufs, délicieux, et que j'en ai été ravi. On ne se doute pas à Paris de l'aspect pittoresque, ossianique même de la ville d'Angers; la vue de la Basse Chaine est un des plus beaux sites que j'aie vus de ma vie.

Adieu, Monsieur, il me tarde d'être vieux de quelques jours pour avoir l'honneur de vous voir.

Croyez à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Votre dévoué serviteur,

I. Dagnan.

(Bibliothèque d'Angers. — *Manuscrits.* — N° 572.)

BIBLIOGRAPHIE.

Granges de Surgères (marquis de). *Iconographie bretonne ou liste de portraits dessinés, gravés ou lithographiés de personnages nés en Bretagne ou appartenant à l'histoire de cette province.* Tome I^er^. Rennes et Paris, 1888, gr. in-8°, 244 p. — On ne saurait trop approuver et recommander les travaux iconographiques du genre de celui-ci, qu'ils s'appliquent à une région déterminée, à une période de l'histoire ou à une collectivité quelconque. Les ouvrages de Soliman Lieutaud sont trop connus pour qu'il soit utile d'en faire l'éloge, et c'est avec plaisir que l'on voit paraître des publications analogues et aussi importantes que le sont celle de M. Macqueron sur le département de la Somme, parue l'an dernier, et celle dont M. le marquis de Granges de Surgères vient de nous donner le tome premier. Ce travail, destiné d'abord aux annales d'une société savante, a pris de telles proportions qu'il a fallu céder à la tentation bien naturelle de faire œuvre d'indépendance. Grâce à une importante collection particulière, grâce aux renseignements puisés auprès de MM. Ménard, E. de Palys et autres, grâce enfin à un travail persévérant dans les dépôts publics et dans de nombreuses publications artistiques anciennes et modernes, M. de Granges de Surgères est parvenu à un fort joli résultat, dont nous le félicitons sincèrement. Assurément il n'a pas eu la prétention d'être complet, et nous voudrions voir tous les collectionneurs répondre à l'appel de l'habile iconographe nantais, qui réunira dans un supplément toutes les indications nouvelles recueillies depuis l'apparition du tome I^er^ (A-K). Le supplément terminera le tome II; il y aura quelques additions importantes à faire, ne fût-ce que pour le général Boulanger, dont l'iconographie satirique ou réelle s'est singulièrement accrue dans ces derniers temps (la feuille 5 où se trouve compris son nom ayant été imprimée avant la fin de l'année 1886). Toutes les indications bibliographiques, toutes les mentions utiles ont soigneusement leur place dans ce travail, qui est à la fois une œuvre de patience et d'érudition. — H. S.

Digitized by Google

JULES ET *MICHEL HARDOUIN* FRÈRES

ARCHITECTES.

(1673.)

Le débat qui met en présence Jean Bricart, charpentier fort occupé dans les bâtiments de Versailles et des autres maisons royales, et les deux frères *Jules* et *Michel Hardouin*, dont le premier devait arriver à une situation si éminente, n'aurait qu'un très faible intérêt s'il ne nous faisait connaître un des premiers travaux de l'architecte le plus occupé de la seconde moitié du règne de Louis XIV.

En 1673, *Jules Hardouin*, né le 16 avril 1646, n'avait guère que vingt-sept ans et demi, bien qu'il en avouât vingt-huit. Il était donc à peine âgé de vingt ans quand il fut chargé, huit ans avant l'enquête que nous donnons ci-après, de reconstruire un grand escalier et quelques cheminées dans l'hôtel de M. de Lesseville. Nul doute que ce soit là un des premiers travaux qu'il ait dirigés, car son frère, cité seulement après lui, paraît bien être son cadet, et *Jules Hardouin* figure ici comme le chef de l'entreprise.

On connaît peu de chose sur ce *Michel Hardouin* que la célébrité de son frère a laissé dans l'ombre. Cependant, les *Dictionnaires des architectes français* de Lance et de M. Bauchal ont enregistré son nom[1]; mais ils n'ont pu recueillir que peu de détails sur son existence. Les moindres travaux de *Jules Hardouin-Mansart*, au contraire, sont bien connus, et on est étonné de la quantité d'entreprises qui remplit la vie, d'ailleurs fort longue, de cet architecte.

J. J. G.

Faits et articles pertinans sur lesquels Jean Bricard, m^e charpentier à Paris et ordinaire des bastimens du Roy, veult et entend faire interroger Julles[2] *et* Michel Hardoin[3], ***frères.***

1. Premierement, s'ils ne connoissent pas ledict Bricard, quant et depuis quel temps?

1. Jal aussi a parlé de lui et donné la date de ses mariages.

2. Le s^r *Jules Hardouin*, architecte, rue des Tournelles.

3. Le s^r *Michel Hardouin*, aussy architecte, chez le s^r de Nanteuil, graveur, au bout du Pont-Neuf, vers les Marionnettes.

Digitized by Google

2. S'il n'est pas vray qu'ils ont eu plusieurs commerces et affaires avec ledict Bricard ?

3. S'il est pas vray qu'ils ont entrepris un bastiment pour le sieur de Lesseville pour la réfection d'une maison scize rue du Batoir, appartenante aud. sieur de Lesseville ?

4. S'il est pas vray que led. Bricard leur a fourny tous les bois necessaires pour la réfection de lad. maison ?

5. S'il est pas vray qu'ils ont esté payez dud. s. de Lesseville de tous les ouvrages de maçonnerie qu'il a convenu faire à lad. maison ?

6. S'il est pas vray que c'est led. Bricard qui a fourny toutte la charpenterie qui a esté fournye pour ladicte maison, et s'ils ont connoissance que led. Bricard ayt esté payé de la charpenterie qu'il a fourny pour lad. maison ?

7. S'ils ont connoissance que led. sieur de Lesseville ayt payé led. Bricard ?

8. S'il n'est pas vray que led. Bricard a fourny lad. charpenterie par leur ordre ?

9. S'il n'est pas vray que led. Bricard a fourny des bois qui ont esté emploiez pour la charpenterie de lad. maison, par leur ordre pour la somme de huict cens quatre vingt-six livres dix sols ?

10. S'il n'est pas vray que lad. somme de huict cens quatre vingt-six livres dix sols est deube aud. Bricard ?

11. S'il n'est pas vray que led. *Julles Hardoin* a donné ordre aud. Bricard de fournir et livrer au Mail certaine quantitté de bois pour envoyer en sa maison des champs ?

12. S'il est pas vray que led. Bricard a fourny et livré à un charpentier par son ordre et faict voiturer au bout du Mail, proche le Grand-Arsenal, la susdicte quantitté de bois ?

13. S'il est pas vray que *Michel Hardouin* doibt aud. Bricard huict pistolles qu'il luy a prestez à son besoing et necessitez ?

14. Sera enquis pourquoy lesd. *Hardouin* frères ont faict un transport à Blaise Jouannault, marchand de vin, de la somme de mil livres, en quoy led. Bricard estoit obligé envers la mère desd. *Hardouin*, de laquelle ilz sont herittiers, veu qu'ils sont débiteurs envers led. Bricard à plus grande somme que celle de mil livres.

15. Sera enquis desd. *Julles* et *Michel Hardouin* s'il n'est pas vray que led. Bricard leur a fourny pour huict cent quatre vingt-six livres dix sols de charpenterie pour la réfection de la maison dud. s. de Lesseville, et que led. Bricard a fourny autre bois pour une maison de campagne et prêté aud. *Michel Hardouin* huit pistolles d'or.

16. Seront pareillement enquis lesd. *Hardouin* pourquoy ils ne veullent pas faire compensation de ce qu'ils doibvent aud. Bricard avec la somme de mil livres qu'ilz ont ceddez aud. Jouannault.

17. Sy tous les faictz cy-dessus ne sont pas véritables, et sy led. Bri-

Digitized by Google

card ne leur a pas fourny et livré le bois cy-dessus et lesd. huict pistolles d'or ?

De l'ordonnance de nous, Nicolas de Vandosme, Conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, à la requeste de Jean Bricard, m^e^ charpentier et ordinaire des bastimens du Roy, bourgeois de Paris, vous le premier huissier ou sergent du Châtelet, sur ce requis, assignez *Julle* et *Michel Hardouin*, frères, de comparoir à certains jours et heures par devant nous, en nostre hostel sciz rue Saint-Antoine, devant les Jésuittes, pour estre par nous ouys et interrogés sur certains faitz dont leur sera baillé coppie, leur déclarant que, faulte de comparoir, les faictz seront tenus pour confessés et avérés, conformément à la nouvelle ordonnance ; de ce faire vous donnons pouvoir. Faict en nostre hostel, le premier jour de décembre mil six cent soixante et treize, et signé de Vandosme.

L'an mil six cent soixante-treize, le premier jour de décembre, après midy, par vertu de l'ordonnance de m^e^ Nicolas de Vandosme, Conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, en datte du jourd'huy, et à la requeste de s^r^ Bricard, m^e^ charpentier, demeurant Grand'rue du faulbourg Sainct-Antoine, j'ay Claude Girette, sergent à verge au Châtelet de Paris, y demeurant aud. faulbourg Sainct-Antoine, rue Traversié, soussigné, ay signé *Julles Hardouin Mansart*, architecte des bastimens du Roy, demeurant rue des Tournelles, paroisse Saint-Paul, parlant au Portevin ou Picard, son laquais à domicile, à comparoir demain, huit heures du matin, en l'hostel et pardevant led. s^r^ commissaire de Vandosme, faulbourg Saint-Antoine, pour procedder sur les faictz cy-dessus.

(Signé :) Girette.

(Arch. Nat., Y 12261.)

Interrogatoire sur faictz, pris et receu par nous Nicolas de Vendosme, Conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, de la personne de Jule Hardouin Mansart, *architecte des bastimens du Roy, à la requeste de Jean Bricard, m^e^ charpentier et ordinaire des bastimens du Roy, bourgeois de Paris.*

Pour procedder auquel interrogatoire, ayant deslivré nostre ordonnance à m^e^ Denis le Redde, procureur aud. Châtelet et dud. Bricard, Claude Girette, sergent à verge, auroit en vertu d'icelle, le jourd'huy, premier décembre 1673, assigné led. *Hardouin* à comparoir ce jourd'huy, huit heures du mattin, par devant nous, en nostre hostel, scis rue Saint-Antoine, devant les Jésuittes, pour estre ouy et interrogé sur lesd. faictz, dont il luy auroit donné coppie ainsy que du tout, ainsy qu'il nous est apparu par les exploitz signez dud. Girette, estans au bas de nostre susd. ordonnance et desdictz faictz, controllez par Francastel, le jour d'hier ; à laquelle assination led. *Hardouin* estant comparu, l'avons ouy et interrogé, ainsy qu'il ensuit :

Digitized by Google

Du samedy, deux décembre 1673, huit heures du matin.

Jule Hardouin Mansart, architecte des bastimens du Roy, demeurant rue des Tournelles, paroisse Saint-Paul, âgé de XXVIII ans ou environ, lequel, après serment par luy fait de respondre vérité sur les faits dont il a reconnu avoir la coppie;

Enquis sur le premier : A dit que ouy depuis qu'il le connoist.

Sur le second : A dit que ouy, qu'il a plusieurs fois donné des ordres à Bricard pour des bastimens en qualité d'architecte, comme il en donne tous les jours à d'autres ouvriers.

Sur le troisieme : A dit qu'il a fait reffaire un grand escalier et quelques cheminées pour M. de Lesseville à lad. maison.

Sur le quatriesme : A dit qu'il y a huit ans de cela et qu'il ne se souvient pas de ce qu'il a fourny.

Sur le cinquiesme : A dit qu'il est content dud. s. de Lesseville.

Sur le sixiesme : A dit qu'il ne se souvient point si elle luy a esté payée, mais croy bien qu'elle l'a esté, et ne se souvient point si led. Bricard a fourny de la charpenterie.

Sur le septiesme : A dit que non, croit bien et est sûr que, s'il a travaillé, il a esté payé.

Sur le huitiesme : A dit qu'il en a pu fournir par son ordre, comme architecte, ainsy que d'autres ouvriers.

Sur le neuviesme : A dit qu'il ne se souvient point s'il en a fourny et pour combien; depuis, s'il en a fourny, qu'elle lui a esté payée.

Sur le dixiesme : A dit qu'il n'en scait rien.

Sur le unziesme : A dit que non.

Sur le douziesme : A dit qu'il n'en a nulle mémoire.

Sur le treiziesme : A dit qu'il n'en scait rien.

Sur le quatorziesme : A dit que ce n'est point *Michel Hardoin* qui a fait le transport, mais luy respondant qui l'a fait à Blaize Jouannault, et qu'il ne doit rien au s. Bricard; bien loin de cella, que led. Bricart doit à luy respondant, d'ailleurs plus de vingt-cinq mil livres, pour des entreprises qu'ils ont fait en commun à Versailles.

Sur le quinziesme : A dit qu'il ne se souvient de nulle chose que le s[r] Bricard ayt faict chez led. s. de Lesseville, et que, s'il y a faict quelque chose, il a esté payé; quand à sa maison des champs, n'en a jamais ouy parler et ne scait ce que c'est.

Sur le seiziesme : A dit qu'il ne peut pas faire à son esgard compensation, puisqu'il ne doit rien au s. Bricard.

Sur le dix-septiesme et dernier : A dit qu'il ne scait ce que c'est à son esgard et ne s'en souvient pas, et ne doit rien au s. Bricard.

Lecture à luy faitte de ses responses, a dit icelles contenir vérité, y a persisté et a signé.

(Signé :) HARDOUIN MANSART. — DE VENDOSME.

(Arch. Nat., Y 12261.)

Digitized by Google

LAURENT MAGNIER, SCULPTEUR ET *JÉROME DERBAIS*, MARBRIER.

(1679.)

Les travaux de sculpture et de marbrerie exécutés par *Magnier* et *Derbais* à l'autel de la chapelle Sainte-Marguerite, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, étaient sans doute de peu d'importance; aucun des divers historiens ou guides que nous avons consultés n'en fait mention. Guillet de Saint-Georges, dans sa notice sur *Laurent Magnier*[1], n'en parle pas. La pièce suivante nous révèle donc une œuvre nouvelle d'un artiste fort employé à la décoration des châteaux royaux et qui, entre autres œuvres remarquables, est l'auteur du modèle de la nef exécutée en or, pour le service de la table du Roi.

Derbais est un simple marbrier dont le nom revient fréquemment dans les *Comptes des Bâtiments*.

1679.

Quittance de la somme de 2,580 livres pour fournitures de marbre et ouvrages de sculpture faits à l'autel de Sainte-Marguerite, en l'église de Saint-Germain-des-Prés.

En la présence des Conseillers du Roy, notaires garde-notes de Sa Majesté, en son Chastelet de Paris, soubsignez, *Laurent Magnier*, sculpteur ordinaire du Roy, demeurant rue des Gravilliers, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et *Hierosme Derbais*, maistre sculpteur marbrier à Paris, y demeurant, rue de Bourbon, parroisse Sainct-Laurent, ont volontairement reconnu et confessé avoir eu et reçeu, en plusieurs et diverses fois, de révérend père Dom Jean Barré, religieux cellerier de l'abbaye Sainct-Germain-des-Prez-lez-Paris, à ce présent, la somme de deux mil cinq cens quatre-vingt livres, sçavoir : ledit *Magnier*, celle de neuf cens livres, tant pour tous et uns chacuns les ouvrages de sculpture faits et fait faire par ledit *Magnier* pour l'embellissement et ornement par luy fait à l'autel de la chapelle de Saincte-Marguerite, qui est dans l'église de ladicte abbaye Sainct-Germain-des-Prez, et ce suivant et au désir du marché fait soubs sein privé entre ledit révérend père cellerier et ledit *Magnier*, en datte du

1. *Mémoires inédits des Académiciens*, t. I, p. 415-421.

Digitized by Google

4 aoust 1677, et encore pour augmentation d'autres ouvrages non compris audit marché, faits et fait faire par ledit *Magnier* pour l'embellissement, comme dit est, audit autel; et ledit *Derbais*, celle de seize cens quatre-vingts livres, tant pour touttes et chacunes les fournitures et façon de marbre mis et posez par ledit *D'Erbais* audit autel de Saincte-Margueritte, suivant pareil marché fait entre ledit Dom Jean Barré et ledit *D'Erbais*, soubs leur seing privé, ledit jour quatriesme aoust 1677, que pour augmentation d'autres ouvrages et fournitures de marbre faits et fait faire par ledit *D'Erbais* audit autel de Saincte-Margueritte non compris audit marché. De laquelle dite somme de deux mil cinq cens quatre-vingts livres lesdicts *Magnier* et *D'Erbais* se contentent et quittent et deschargent ledit révérend père cellerier et tous autres; et ne servira la présente quittance, avec celles par eux cy-devant données audit révérend père cellerier, que d'un seul et mesme acquist. Déclarant ledit révérend père Dom Jean Barré que ladite somme de deux mil cinq cens quatre-vingts livres provient, sçavoir : celle de 1,124 livres 10 sols des dames religieuses de l'Abbaye-aux-Bois pour le droit d'indemnité de plusieurs héritages par elles acquis depuis quelque jour en ça des créanciers de feue dame Marguerite de Rives, veuve de m^re^ Paul Payen, et des sieurs Thibert, Daverton et damoiselle Marie Goubert, et encores de Jacques de Raveneau, pour ce qui en dépend de ladite seigneurie de Monteclin, appartenans et dependans de la mense conventuelle desdictz révérends pères religieux; cent livres des dames religieuses d'Issy, et d'elles reçeues pour le droit d'indemnité à cause de plusieurs héritages par elles acquis scis et scituez en la seigneurie dudit Issy, aussy dependant de la mense conventuelle de ladite abbaye, et treize cent soixante-quinze livres dix sols, faisant partye de celle de deux mil livres reçeue de deffunct Monsieur l'abbé Castelan pour la fondation par luy faite en ladite église et abbaye de Sainct-Germain-des-Prez. Laquelle déclaration ledit Dom Jean Barré fait par ces présentes pour servir d'employ ausdictes partyes de ladite somme de deux mil cinq cens quatre-vingt livres; et à la réquisition dudit Dom Jean Barré, iceux *Magnier* et *D'Erbais* ont mis et subrogé, en tant que besoin est ou seroit, lesdictes dames religieuses et succession dudit sieur abbé en leur lieu et place, droits et privilèges, sans néantmoins aucune garentye, restitution de deniers, recours quelconques, en quelque sorte et manière que ce soit et puisse estre, promettans, obligeans, renonceans. Fait et

Digitized by Google

passé à Paris, en l'estude de Jullien, l'un desdicts notaires soubzsignez, l'an mil six cens soixante-dix-neuf, le douziesme jour de janvier, avant midy, et ont signé la minutte des présentes demeurée par devers et en la possession dudit Jullien, l'un d'iceux notaires soubsignez.

(Signé :) BRU et JULLIEN.

DESSIN A LA PLUME PAR LE SIEUR *PELLETIER*[1].

(1777.)

Monseigneur,

Non seulement la France, mais l'Europe entier sait combien vous êtes curieux et amateur des arts, et combien vous les protégez; c'est, Monseigneur, ce qui m'a fait entreprendre un voyage de 92 lieux, de l'Alsace icy, pour mettre sous vos yeux un ouvrage que j'ai fait à la plume; ouvrage de long haleine et qui m'a pris bien du tems, et dont les amateurs de ce peyis m'ont assuré que vous le veriez avec plaisir. Je me suis présenté hier à votre hôtel, à Versailles, pour avoir cette satisfaction; votre Suisse m'a dit qu'il faloit à vantout avoir l'honneur de vous l'annoncer. Cette ouvrage, Monseigneur, représente une chasse aux lion et au tigre d'environ 2 pieds de long sur 16 pouces de haut. Encadré des bordure et glace, il est de la composition de *Rubinse*, ouvrage morts depuis bien des années et peu connu, et rendû à la plume d'une façon peut ordinaire; terminé dans le fini de la plus belle estemple, avec différentes couleurs des Indes. Je ne l'ai encore fait voire à qui que se soit; j'auserois d'autant plus espérer que vous le verié, Monseigneur, avec plaisir, que j'en aye déjà fait pour Messeigneurs Dargenson, de Polmy, prince Louis de Choisseull, et beaucoup d'autres, qui ont tous parut en être contant; celui-cy passe de beaucoup tout ce que j'ai fait dans ce genre par la variation des couleurs, le tems et le soing. Je suis logé à Paris, *rue des Coquilles*, *hôtel de police*, *dans la rue de la Verrerie*, près de la Grève, où

1. Note en tête de la lettre : « M. le Comte veut-il donner rendez-vous à ce s[r] *Pelletier* pour mercredi matin, à l'effet d'y voir les merveilles qu'il annonce et qui pourraient bien être des croûtes. M. le Comte a vu ce dessin, qui lui a paru assez bien; mais il n'a point voulu l'accepter. »

Digitized by Google

j'attendrois avec plaisir qu'il vous plaise, Monseigneur, me donner vos ordres et me transporter où vous le jugerais à propos.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble etrès obéisent serviteur.

Pelletier.

Réponse de M. d'Angiviller.

Versailles, le 23 mai 1777.

Je verrai volontiers, Monsieur, le dessin colorié que vous m'annoncez. Devant aller demain à Paris où des affaires m'attirent, je vous éviterai la peine d'un voyage à Versailles, et il suffira que vous vous trouviez chez moi, rue de l'Oratoire, à midi, avec votre ouvrage. Je serai charmé de voir qu'il réponde à l'idée que vous m'en donnez. Je suis, Monsieur, etc...

TABLEAUX ET ESQUISSES DE *PIERRE-PAUL RUBENS.*

(1777.)

Malgré toute l'admiration que nous professons pour un des plus grands maîtres de la peinture, il nous est impossible de revendiquer le nom de *Rubens* pour l'école française. Toutefois, si la nationalité de l'artiste nous interdit de nous occuper ici des tableaux qui décorent les musées ou églises de l'étranger, et qui ne se rattachent d'aucune façon à notre pays, il nous sera bien permis de signaler l'arrivée dans la collection du Roi de tableaux acquis à l'étranger, et la découverte, dans des collections provinciales, d'esquisses ou de dessins attribués au chef de l'école d'Anvers.

Nous poserons donc diverses questions aux savants historiens qui ont étudié la vie de *Rubens* dans ses moindres détails, à notre savant confrère d'abord, M. Paul Mantz, qui ne tardera pas à nous donner, nous l'attendons impatiemment, l'histoire complète et définitive de son maître préféré, puis aux excellents travailleurs de Bruxelles et d'Anvers qui se sont voués à l'étude de tous les points obscurs de la biographie du maître.

Pour le premier article, point de difficulté, grâce à l'étude définitive publiée sur le tableau des Annonciades de Bruxelles (aujourd'hui n° 427 de l'école flamande au Louvre), par MM. Alphonse Goovaerts et Henri Stein, sous le titre : *L'Adoration des Mages de Rubens*[1].

1. Paris et Anvers, A. Picard, 1886, 56 pages.

Digitized by Google

Toute l'histoire du tableau, aussi bien que des pénibles négociations à la suite desquelles la peinture entra dans la collection royale, a été racontée en détail avec un luxe de pièces justificatives ne laissant rien à désirer. La lettre qu'on lira plus loin précise la date de l'arrivée du tableau en France et forme comme la conclusion de la correspondance mise au jour par MM. Goovaerts et Stein.

Les deux pièces qui suivent posent un problème plus difficile à résoudre. Il ne s'agit de rien moins que de dix-huit esquisses des tableaux de la galerie du Luxembourg retrouvées au fond de l'appartement du gouverneur de Saumur. Quelle confiance mérite cette attribution? Que sont devenues les esquisses découvertes en 1782? C'est aux érudits historiens, dont nous avons cité tout à l'heure les noms, que nous nous adressons pour obtenir une réponse. On ne peut guère supposer une mystification; mais peut-être les connaissances du bon abbé Labdan avaient-elles besoin d'un contrôle sérieux. Quoi qu'il en soit, le fait nous a paru digne d'être porté à la connaissance de ceux qui s'intéressent à tout ce qui touche de près ou de loin à l'histoire et aux œuvres de *Rubens*.

J. J. G.

I.

*Avis à la Direction des Bâtiments de l'arrivée de l'*Adoration des Mages *venant des Annonciades de Bruxelles.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que, conformément à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois, la Compagnie a donné des ordres au bureau de Lille pour l'expédition sans ouverture ni visitte et par acquit à caution pour la Douanne de Paris, de la caisse contenant le tableau de *Rubens* que le Roi a fait acheter à Bruxelles.

Je suis, avec respect, Monsieur, vostre etc.....

DENAIN.

Paris, 13 octobre 1777.

II.

Extrait d'une lettre de M. l'abbé Labdan, gouverneur de M. le comte de Chinon, datée de Tours, le 25 novembre 1782.

Nous avons trouvé, dans l'appartement du gouverneur de Seaumur, douze esquisses de la Galerie de *Rubens*, aussi belles que celles de la Descente de croix d'Anvers; elles y sont pendues, sans

Digitized by Google

cadre, sur une vieille tapisserie, dont elles bouchent les trous. En cherchant bien, nous avons retrouvé le tableau des Grâces et celui des Parques, que l'aumônier du château avoit rélégué comme indécent dans la chambre d'un vieux laquais sexagénaire. Autre découverte : quatre autres tableaux de cette suitte sont allés à la campagne orner la chapelle d'un château, et, pour sacriffier ces personnages profanes, on les a travestis; dans l'un, Mercure est devenu la France triomphante de l'Hérésie, et, dans l'autre, il est métamorphosé en Sainte Vierge.

Réponse du Directeur des Bâtiments.

Versailles, le 3 mars 1783.

On m'a communiqué, Monsieur, l'extrait d'une lettre par laquelle vous annoncez la découverte des esquisses fort avancées des tableaux de la Gallerie de *Rubens*, ignorées jusqu'à ce moment dans le château de Saumur. Un si grand nom ne peut manquer de réveiller le désir de placer plus convenablement de pareils morceaux, mais vous sentez sûrement qu'à l'égard des tableaux l'inspection seule du [maître] de l'art peut en faire juger. Je ne puis, du reste, envoyer au hazard quelqu'un aussi loin pour les y examiner. Je désirerois donc sçavoir si le propriétaire de ces tableaux vous est connu et dans ce cas si l'on pourroit obtenir de lui d'envoyer un de ces tableaux, le mieux conservé par exemple, bien roulé et avec les précautions convenables pour que quelqu'un de nos artistes de Paris en juge. Les frais, d'ailleurs, d'envoy et de retour, qui ne sçauroient être considérables, seroient sur le compte du Roy. Si donc il est en votre pouvoir de négocier cette petite affaire, je vous en serai fort obligé.

J'ai l'honneur, etc.....

Nous ne possédons pas de renseignements sur les suites de la négociation. Il est fort probable qu'elle n'eut pas de résultat. Mais, indépendamment du problème qui se pose ici, les détails donnés par le correspondant de M. d'Angiviller sur le travestissement pieux des esquisses de *Rubens* méritaient bien d'être signalés.

Digitized by Google

NICOLAS HALLÉ

PEINTRE EN MINIATURE.

Plainte présentée par sa femme.

(1785.)

Les pages qu'on va lire ont bien plutôt l'air d'un véritable roman que d'une pièce de procédure. N'était le style qui rappelle à chaque instant le procureur, on pourrait se faire illusion et croire qu'on a sous les yeux la fiction de quelque auteur en vogue au XVIII^e^ siècle. Ce caractère, un peu léger, ne nous a pas paru pour les pièces suivantes une cause suffisante d'exclusion. Il n'est pas absolument nécessaire, pour avoir droit de figurer ici, qu'un document présente un aspect rébarbatif et rebutant.

Il y avait un autre motif pour admettre celui-ci. C'est qu'on ne sait rien, absolument rien, sur le peintre de miniatures *Nicolas Hallé*. Ni Jal, ni Nagler, ni à bien plus forte raison Bellier de la Chavignerie ne prononcent son nom. Cet oubli eût peut-être mieux valu pour sa mémoire que les révélations que les pièces suivantes nous apportent sur sa délicatesse et sa moralité.

Mais, comme nous avons déjà eu l'occasion de le constater, les miniaturistes sont peut-être les moins connus des artistes. En raison de la nature de leurs travaux, à moins de tenir le premier rang dans leur genre, ils n'arrivent guère à la consécration de la popularité. Aussi, ne pouvons-nous donner aucun renseignement sur la biographie de *Nicolas Hallé*. On saura seulement désormais qu'il se maria vers 1781 et qu'il eût bien mieux fait de rester garçon.

Quant à le rattacher à la famille qui a rendu son nom célèbre, il nous a été impossible de trouver dans Jal ou ailleurs un indice qui autorisât une hypothèse quelconque à cet égard.

A la suite de la plainte formulée par la dame Hallé contre son mari, on trouvera un certain nombre de lettres adressées par l'artiste à sa femme. Nous avons respecté aussi bien le texte, parfois un peu léger dans ses détails intimes, que l'orthographe bizarre de *Nicolas Hallé*. Ces lettres sont jointes à la plainte comme pièces à l'appui.

Jules GUIFFREY.

9 juillet 1785.

Plainte portée contre Nicolas Hallé, *peintre en miniature, par Barbe Rommel, sa femme, pour obtenir séparation de corps.*

L'an 1785, le samedy 9 juillet, en l'hôtel et par-devant nous, Pierre Chenon, avocat en Parlement, Conseiller du Roi, commissaire au Châtelet de Paris, est comparue demoiselle Barbe Rommel, épouse non commune en biens du sieur *Nicolas Hallé*, peintre en miniature, demeurante avec lui à Paris, rue de la Michaudière.

Digitized by Google

Laquelle nous a rendu plainte contre led. s. *Hallé*, son mari, et nous a dit qu'il y a environ quatre ans, à l'occasion des réjouissances pour la naissance de Monseigneur le Dauphin, elle a fait la connoissance du sieur *Hallé*, par lequel elle fit faire son portrait. La plaignante vivoit alors fort tranquile et dans une honnête aisance. Le sieur *Hallé* profita de la circonstance du portrait qu'il venoit de lui faire pour lui faire ensuitte quelques visittes; il lui fit entendre qu'il tiroit de son talent plus de vingt-cinq mil francs par an et qu'il s'estimeroit très heureux s'il pouvoit joindre sa fortune à celle de la plaignante. Le dehors honnête que présente le sieur *Hallé* et sa figure, qui n'est point commune, avoient déjà prévenu la plaignante en sa faveur; elle prêta l'oreille à sa proposition; mais, aiant appris qu'il vivoit avec une femme nommée le Doux Denis[1], elle lui en parla, en lui reprochant son inconstance et en lui témoignant la crainte qu'elle avoit d'éprouver le même sort. Le sieur *Hallé* la rassura en lui disant que c'étoit une vieille femme qui avoit eu soin de son enfance, en considération du feu sieur *Brillard*[2], son oncle, peintre de l'Académie, mais qu'il n'y avoit aucune liaison intime entre eux. La plaignante lui dit que, puisque cela étoit ainsy et qu'il devoit faire un voiage à Brest, où ses affaires devoient le retenir un an, il n'avoit qu'à partir, que, pour elle, elle alloit prendre les bains à Badden, en Allemagne, son pays, et que si, pendant ce tems, il cessoit toute correspondance avec la demoiselle Denis, elle consentiroit à leur union. Le sieur *Hallé* partit pour Brest et la plaignante pour Badden; ils s'escrivirent pendant quelque tems; les lettres du s^r *Hallé* contenoient toujours des reproches de ce que la plaignante ne l'avoit éloigné que pour l'oublier tout à fait. La plaignante, ennuiée du ton que prenoit déjà un homme qui ne lui étoit encore de rien, résolut de ne plus lire ses lettres; de sorte que celles qui survinrent restèrent sans réponse. Le s^r *Hallé* partit de Brest, vint à Paris. La plaignante a sceu depuis qu'il avoit été chez la d^lle Denis et qu'il lui avoit juré qu'il ne pouvoit plus vivre sans elle. Ensuitte il s'arrange avec le s^r Morisse, courrier de Paris à Strasbourg, pour venir joindre la plaignante. Il avoit fait entendre à ce Morisse

1. Marie-Louise Denis, dite Ledoux, danseuse à l'Opéra. Voyez sur cette personne l'*Académie royale de musique au XVIII^e siècle*, par Em. Campardon, tome II, p. 94-98.

2. *Gabriel Briard*, élève de *Natoire*, né en 1725, mort en 1777.

Digitized by Google

qu'il avoit envoié sa femme aux bains, qu'il appréhendoit qu'il ne lui fût arrivé quelque malheur, parce que depuis plus d'un mois il n'avoit reçu aucune de ses nouvelles. La plaignante étoit chez M. de Rochebrune, conseiller intime du prince de Badden, lorsque le s^r *Hallé* s'y présenta sous le nom du frère de la plaignante. Dans la conversation qu'il eut avec elle, il fit touttes les démonstrations d'un homme au désespoir, disant que, si la plaignante refusoit d'être à lui, le Rhin lui serviroit de tombeau. Elle eut la foiblesse de se laisser persuader par ses belles paroles; son amour se ralluma; elle partit avec lui et revinrent à Paris; leurs papiers étoient prêts, dix jours suffirent pour former le lien indissoluble dont elle gémit depuis le jour qu'il a été formé.

Dès le lendemain, le s^r *Hallé* lui demanda douze mil francs; la plaignante lui en demanda l'emploi; il répondit que c'étoit pour donner à sa maîtresse, avec laquelle il avoit vécu pendant quinze ans, et à qui il avoit mangé treize mil livres de rente. Que l'on conçoive l'étonnement de la plaignante et ses allarmes. Elle dit au s^r *Hallé* que, bien loin de lui donner cette somme, tout ce qu'elle pouvoit faire, c'étoit de lui fournir ce qu'il lui falloit pour retourner à Brest. Le s^r *Hallé* eut l'indignité de s'écrier : *Quoy, je me serois déshonoré pour ne pas avoir tout ce que je désire. Point de raisons, Madame, je ne me suis marié que pour réparer les sottises de ma jeunesse;* puis, adressant la parole à sa mère, qui étoit présente, il lui dit : *Vous voiez la belle affaire que j'ai faitte, j'aurois aussi bien fait de rester garçon, puisque je ne puis avoir l'argent que je désire.* La mère le tranquilisa, en lui disant de prendre patience, et qu'avec de la complaisance il en viendroit peut-être à bout. Soit raison, soit l'état de détresse où se trouvoit alors la plaignante, elle prit sur elle de ne faire d'autre sacrifice que de mettre deux douzaines d'assiettes au Mont de Piété pour avoir douze cents francs qu'elle remit au s^r *Hallé* pour retourner à Brest; elle le conduisit au Cours-la-Reine pour attendre le courrier. Lorsqu'il fut arrivé, le s^r *Hallé* monta dans la voiture avec l'argent de la plaignante. Elle le croioit parti; mais la d^lle Denis l'attendoit à Sèvres. Il revint avec elle à Paris, où il passa quinze jours. Il avoit fait partir sous main une lettre de Brest, par laquelle il mandoit à la plaignante de venir l'y joindre, que son appartement étoit prêt. La plaignante fut chez le s^r Guérin l'aîné, courrier de Brest, pour s'arranger avec lui sur le prix du voiage. Le s^r Guérin fait difficulté de l'emmener. La femme du

Digitized by Google

s^r Guérin lui dit en allemand que son mari ne fait difficulté de l'emmener que parce qu'elle veut lui faire croire que c'est pour aller joindre son mari à Brest, tandis qu'il sçait que son mari est à Paris. La plaignante n'en vouloit rien croire, ne croiant pas le s^r *Hallé* assez faux pour écrire une lettre de Brest s'il n'y eut pas effectivement été; mais elle étoit dans l'erreur, rien n'étoit plus vrai. Néanmoins, elle pria le courrier Guérin, qui se rendit, et l'emmena. Elle arriva avec lui à Brest; elle descendit chez la d^e Huillier, chez laquelle descendent les courriers; elle y apprit que son mari n'étoit point à Brest. Elle vouloit retourner à Paris avec le premier courrier, qui étoit alors Guérin le jeune; mais il refusa de l'emmener dans l'état affreux où il la voioit. Elle fut obligée de rester deux jours à Brest pour attendre que le même courrier qui l'avoit amenée la renmenât. Dans cet interval, une dame de la ville envoia son mari prier la plaignante de passer chez elle. La plaignante y fut, croiant recevoir des nouvelles du s^r *Hallé*. Elle y trouva un officier, nommé La Boissière, qui se mit à rire en la voiant et qui lui dit : *Quoy, c'est vous, n'êtes-vous pas allemande; vous avez été chez Mad. Hallé, faubourg Saint-Denis; je sçais qui vous êtes*. La plaignante lui répondit qu'elle sentoit toutte l'horreur de sa position, que c'étoit elle qui, malheureusement, étoit la véritable madame Hallé, et que, pour le prouver, elle alloit déposer ses papiers entre les mains du magistrat de la ville, ce qu'elle fit effectivement, et elle partit le même soir. Le lendemain, à minuit, elle rencontra en route son mari qui venoit à Brest et qui la força d'y revenir avec lui. Arrivés à Brest, son mari la força de faire sa cuisine, la terrassa, lui marcha à deux pieds sur le corps. Elle veut prendre la fuitte, il ferme la porte à double tour, lui ferme la bouche et la réduit au point de ne pouvoir respirer. Alors, il ouvre et fait entrer les voisins qui s'étoient amassés. Il dit que c'est la plaignante qui s'est mise elle-même dans cet état. Il prévient si bien tout le monde que, lorsque la plaignante veut ouvrir la bouche pour se plaindre et s'expliquer, chacun se met à rire et se retire. La plaignante s'est jettée aux pieds de son mari en le conjurant de la laisser retourner à Paris; mais il lui a dit positivement qu'il la forceroit à manger les cendres du feu, que de ses mains il vouloit creuser le tombeau de la plaignante; tant que l'argent durera, ny les larmes, ny les prières de la plaignante ne purent l'attendrir, mais lorsque l'argent manqua, alors il lui dit qu'elle pouvoit partir. Elle revint donc à Paris avec

Digitized by Google

un courrier nommé Soldart. A son arrivée, elle fut chez M. Lenoir, lieutenant général de police, à qui elle conta ses peines; elle obtint de ce magistrat un ordre portant deffence à la d^lle^ Denis de porter à l'avenir le nom du mari de la plaignante. Le s^r^ *Hallé*, qui en fut instruit, présuma que la plaignante se disposoit à intenter sa demande en séparation d'habitation; il écrivit à la plaignante les lettres les plus affectueuses et les plus suppliantes, dans lesquelles, en convenant de tous ses torts, il s'en prend aux mauvais conseils qui l'ont excité à en agir ainsy avec elle; il promet, si la plaignante veut oublier le passé et revenir avec lui, d'aller au-devant de tout ce qui pourra lui faire plaisir, et qu'elle n'aura plus lieu de se plaindre de lui. Il écrivit aussy à sa mère et l'engagea à voir la plaignante pour la déterminer à venir le rejoindre. La plaignante retourna chez M. Lenoir, auquel elle fit voir les lettres de son mari. Ce magistrat crut son repentir sincère; il dit à la plaignante que ce n'estoit pas le premier homme que l'on ait vu revenir de son erreur, et il l'engagea à repartir, en lui faisant entendre qu'elle n'avoit rien à craindre, et qu'il alloit écrire à Brest à quelqu'un chargé de la police de cette ville de veiller sur la conduitte de son mari, et que, s'il reprenoit son ancien train de vie, il lui addresseroit des ordres ultérieurs. La plaignante, dans cette confiance, se mit une seconde fois en route pour rejoindre son mari à Brest; elle arriva, et bientôt elle s'aperçut qu'elle s'étoit trompée lorsqu'elle l'avoit cru changé et lorsqu'elle lui supposoit du regret des mauvais traittemens qu'il lui avoit fait essuier. Il se préparoit, au contraire, à la rendre victime du ressentiment qu'il avoit des démarches qu'elle avoit faittes et surtout d'avoir obligé sa maîtresse à quitter son nom. Le même jour de l'arrivée de la plaignante, au lieu d'un accueil gracieux auquel elle devoit s'attendre, son mari la laissa une heure à la porte sans vouloir lui ouvrir. Enfin, aiant ouvert, sa première parole fut : *Enfin, je te tiens, c'est à présent que tu vas voir beau jeu.* Il ne lui a que trop bien tenu parole; tous les jours c'étoit des mauvais traittemens plus cruels les uns que les autres; il jouoit sans cesse; l'argent que la plaignante avoit apporté fut bientôt dissipé. Un jour, on vint annoncer à son mari qu'un exempt le demandoit. Il y fut; cet exempt lui donna connoissance des ordres que M. Lenoir lui avoit addressés. Il revint à la maison furieux, maltraitta la plaignante, lui déchira le visage avec ses ongles et lui marcha à deux pieds sur le corps. Elle appella du secours; il ferma la porte à double

Digitized by Google

tour et dit à travers la porte aux voisins qui étoient venus pour la secourir que ce n'étoit rien, que sa femme étoit dans son accès de folie ordinaire; puis, s'addressant à la plaignante : *Voilà, dit-il, comme je vais te traitter tous les jours; je t'empêcherai bien d'écrire à ton lieutenant de police; tu ne feras pas six pas sans moi.* Pendant trois mois, il a ainsi rendu la plaignante la plus malheureuse de touttes les femmes, jusqu'à ce que la misère l'a retirée encore une fois de ses mains. Quand il vit qu'il n'y avoit plus d'argent, il lui laissa la liberté de partir. Elle revint à Paris; son mari y est revenu quelque tems après, et, depuis près de deux ans qu'il est de retour, il ne s'est pas passé de jours sans qu'elle se soit entendu dire des horreurs. Comme il ne rentre jamais qu'à deux ou trois heures du matin et qu'elle restoit seule dans son appartement, elle fermoit les verrouils et, lorsqu'il sonnoit, elle se levoit pour lui ouvrir. La veille du jour de l'an, la plaignante entendit sonner plus fort qu'à l'ordinaire; elle étoit dans un moment critique; néanmoins, elle sauta à bas de son lit, court en chemise pour ouvrir à son mari, qui, d'un coup de pied dans le ventre, la jetta à la renverse; la bougie qu'elle tenoit à la main s'éteignit; elle fut accablée d'une grêle de coups, traînée par les cheveux sur le plancher, elle perdit connoissance, et lorsqu'elle revint à elle, elle se trouva dans son lit; mais ce qui l'étonna, ce fut d'y voir son mari couché à côté d'elle, la tête envelopée d'un linge. Le chirurgien, qui vint le lendemain la visiter, lui ordonna de mettre des compresses sur ses reins. Le s^r *Hallé* défit le bandeau qu'il avoit sur la tête, et la plaignante vit qu'il y avoit une playe; elle ne sçavoit comment il l'avoit reçue. La plaignante lui reprocha les mauvais traittemens qui l'avoient mise dans l'état où elle étoit; il ne répondit rien. Elle garda le lit pendant quelques jours, et lorsqu'elle fut en état de se lever, elle descendit chez son hôte, qui lui dit que son mari lui imputoit la plaie qu'il avoit à la tête. La plaignante lui protesta qu'elle n'y avoit aucune part, et, en effet, jamais il ne lui est arrivé de lever la main sur lui. A peine la plaignante fut-elle guérie de ses meurtrissures que son mari voulut recommencer à lui en faire d'autres. La plaignante gagna la porte et descendit l'escalier. Il lui lança plusieurs coups de pied pour la faire tomber; mais, heureusement, elle se tenoit fortement à la rampe. La rage où il étoit de ce qu'elle lui échappoit fit qu'il lui jetta au visage le flambeau qu'il tenoit, avec la bougie allumée, dont elle a eu la joue contuse et brûlée. Au cri qu'elle fit, le por-

Digitized by Google

tier vint à son secours; elle entra dans sa loge, où son mari continua de la maltraitter jusqu'à trois heures du matin. Quelques jours après, la plaignante vint pour nous en rendre plainte, et nous lui dîmes de mettre par écrit le journal historique et chronologique des objets de la plainte qu'elle vouloit rendre; mais des amis communs leur ont conseillé de se séparer volontairement plutôt que de faire un éclat par une séparation judiciaire. En conséquence, ils se sont déterminé pour ce parti. Le s. *Hallé* a loué pour le présent terme de juillet un appartement rue Saint-Nicaise, où il doit aller loger avec sa mère, et la plaignante en a loué un autre rue de Cléry, où elle ira loger avec la sienne. La plaignante est accablée des dettes que son mari lui a fait contracter pour son compte personnel, et il ne veut entendre à aucun arrangement à cet égard. Il lui a fait mettre au Mont-de-Piété quatre douzaines d'assiettes d'argent qui y ont été vendues; après que l'argent en provenant a été dissipé, il a fallu y porter la girandole de brillants de la plaignante; sur lesquelles il n'a été prêté que deux mil sept cens livres. A mesure que son mari a gagné de l'argent, il l'a toujours dissipé au jeu et n'a jamais rapporté un sol à la maison, de sorte que les girandoles ont aussy été vendues. La plaignante a reçu de Rennes, par les mains de M. le Sénéchal, procureur au Parlement, trois mil livres pour arrérages qui lui étoient dus d'une rente; cette somme a été bientôt dissipée. Elle a une rente de quatre mil livres dont elle est payée très exactement; elle en a toujours versé les arrérages dans la dépense de la maison; mais il en faudroit bien d'autres pour subvenir à la passion du jeu dont son mari est possédé. Deux tabatières d'or, un étui d'or et une écuelle d'argent ont été portées et vendues au Mont-de-Piété, ainsy qu'une chaîne d'or. Le sieur *Hallé* lui annonça qu'il avoit besoin d'argent pour payer une lettre de change; la plaignante lui dit qu'elle n'avoit plus de ressources; le sieur *Hallé* lui répondit que sa mère avoit un billet de la Caisse d'Escompte, mais qu'elle ne vouloit pas le lui prêter, à moins que la plaignante ne lui en fit son billet; ce qu'elle a eu la foiblesse de faire. Depuis plus de six mois, le sieur *Hallé* fait entendre que personne ne le paye des ouvrages qu'il fait. La plaignante a emprunté de son nottaire 1,200 livres; cette somme n'a pas duré longtemps. Le loyer étoit à payer, le s[r] *Hallé* a dit que cela ne le regardoit pas. Il a encore fallu mettre au Mont-de-Piété deux montres enrichies de diamants, avec leurs chaînes d'or, et une tabatière d'or émaillé; il est à craindre que ces

Digitized by Google

effets ne subissent le sort de la vente comme les autres. La plaignante se trouve dans la dernière des détresses; au moment de déloger, loyer de onze cens francs et capitation à payer, il faudra encore user des ressources. Elle surmonteroit encore touttes ses peines si son mari vouloit la laisser vivre tranquille; mais elle n'en viendra jamais à bout sans le secours de la justice, aiant affaire à un homme qui a tous les vices d'un joueur, joint la brutalité d'une âme vile et basse, qui se fait un plaisir barbare de terrasser sa femme et de la meurtrir de coups. Ces jours derniers, il a engagé la plaignante à venir voir son nouveau logement; la plaignante y a été. Il lui a fait une scène affreuse; il l'a suivie jusque chez elle en la faisant remarquer par tous les passans, disant à haute voix que c'étoit une racrocheuse qui venoit de le racrocher. Arrivée à la maison, la plaignante est entrée chez son hôte, où il a continué à vomir contre elle les injures les plus atroces. Il est sauté sur elle comme un furieux et lui a arraché son mentelet; il vouloit l'attirer dans la rue pour, disoit-il, la traîner dans le ruisseau. Il a annoncé qu'avant de se séparer d'elle il vouloit lui arracher un œil. Il y a quelques jours, un domestique de la maison qui s'étoit trompé de porte ouvrit avec sa clef celle de l'appartement de la plaignante et se retira en faisant ses excuses. La plaignante observa à son mari, qui étoit présent, que cela étoit fort désagréable et que, s'ils n'étoient pas sur le point de déloger, il faudroit faire changer les gardes des serrures, et elle le pria de vouloir bien rentrer régulièrement à minuit, parce qu'elle fermeroit la porte au verrouil, sauf à se relever pour lui ouvrir quand il sonneroit. Sur quoi le s^r *Hallé* lui dit : « Verouils fermés ou non, je sçais bien mettre les portes en dedans, comme je l'ai déjà fait bien des fois. » La plaignante, pour avoir la paix, a laissé la porte comme à l'ordinaire; le lendemain, il lui a dit qu'elle avoit bien fait, et qu'il entendoit qu'elle en fît autant dans le nouveau logement qu'elle alloit habiter; qu'il prétendoit que la porte lui fût ouverte à toutte heure de nuit; sinon, qu'il la mettroit en dedans. Et comme elle est exposée continuellement nuit et jour aux excès, violences et mauvais traittemens de la part de son mari, au risque même de sa vie, qu'elle ne peut compter sur la séparation amiable proposée par leurs amis communs et qu'elle ne peut se dispenser de la poursuivre judiciairement, c'est pour y parvenir qu'elle est venue pour rendre la présente plainte, dont elle nous requiert acte, que nous lui avons octroié, et a signé.

(Signé :) *Barbe Rommel. — Chénon.*

Digitized by Google

LETTRES DU S. *HALLÉ* A SA FEMME.

I.

De Brest, ce lundi 9 décembre 1782.

Que je te plains, ma pauvre femme, de t'être en allé par une voiture si dure, un froid aussi grand et un homme large comme un tonneau et par dessus le marché yvre. Je t'assure que j'ay ressenti toutes tes peines et fatigues comme toy-même. J'ay passé chez Me L'Huillier pour voir si le courier qui t'avoit mené étoit de retour et sçavoir de tes nouvelles; mais il n'est pas encore revenu. J'en ay sçu par un autre, qui m'a dit que tu étois bien fatiguée. Aussi, pourquoy as-tu voulu t'en aller; pourquoy faire attention à des mots et à des vivacités. Va, sois sûre que quand je te disois quelque chose, cela ne passoit pas le nœud de la gorge, et j'en étois fâché aussitôt; car, crois-tu que tu n'a pas des vivacités et plus forte que moy quelquefois; mais j'oublie aussitôt, et toy tu prends tout au pied de la lettre. Cependant, quand on est pour passer sa vie ensemble, il faut bien ce passer quelque choses. A présent que te voilà seule, tu vas te rappeller tout cela, tandis que moi, en te les disant, je ne sçavois pas ce que je disois, et, une minute après, je n'y pensois plus. Mais tu a de la rancune, toy; oh! comme tu vas compter tout cela à ta mère et à la mienne. Cela ne sert de rien, et sois sûre que si je ne t'avois pas été attaché je ne t'aurois rien dit et n'auroit pas fait attention à tous tes moments de bouderie. Crois aussi que, malgré que je t'ay dit que je ne pouvois dépenser que 6 louis par mois, tant que j'en aurois eu, je ne l'aurois pas gardé dans ma poche. Nul être ne sçait mieux t'apprécier que moy. Je te rends justice, ma petite femme; je sçais que tu es vertueuse, l'âme honnête et le cœur bon, avec ces qualités sans les autres qui ne t'aimeroit pas. Je croyois que tu avois plus d'attachement pour moy; mais j'ay trop présumé. Vous auriez du m'écrire de Rennes; à votre place, je l'eus fait. Au nom de l'amitié, ma chère petitte, que rien n'altère ta tranquilité; je ne te feray jamais rien qui puisse la troubler, sois en sûre. Il me paroît que les propos de ce coquin de Guérin ont influé sur vous. Vous avez emporté vos couverts; vous avés craint que je ne les gardasse. Vous auriez pu m'en laisser un au moins, si vous eussiez eu envie de revenir; mais, vis-à-vis de moy, la méfiance vous a toujours accompagné; au reste, vous êtes la maîtresse de votre bien; votre

Digitized by Google

mère vous dira que vous avez bien fait. Ce Guérin est en prison depuis 4 jours. Puis-je espérer que vous me ferez l'amitié de m'écrire; c'est le seul plaisir que je puisse goûter jusqu'à notre réunion. Malgré touttes vos injustices, je vous prie de me croire; de même, je vous conjure de ne me point cacher le lieu de votre retraite, ni vos projets économiques, si vous en faittes, afin qu'une fois libéré l'un et l'autre nous soyons heureux. Oh, ça, avoués franchement que depuis que vous n'avés plus reçu des nouvelles du marquis vous désiriez vous en aller, espérant en sçavoir en route ou à Paris, car depuis quelque tems vous étiés rêveuse, inquiète. Eh bien! ne le soyez plus; voicy une lettre de lui que je viens de recevoir; je me hâtte de vous la renvoyer, puisse-t-elle rendre le calme à votre âme; je vous prie de me mander s'il ne lui est rien arrivé. Je n'ay point entendu parler de votre malle ni de votre chapeau; probablement vous en aurez eu des nouvelles à Rennes. Je ne vous réitère plus qu'une demande, c'est, si vous m'aimez encore, si vous ne m'écrivez pas trois fois la semaine, au moins deux, c'est la seule grâce que je vous demande; en attendant, je vous embrasse de tout mon cœur et suis, pour la vie, votre époux qui vous aime.

Hallé.

N'ayez aucune inquiétude, j'ay payé au coeffeur 42 livres, parce qu'il y a 18 livres de poudre; je donneray au courrier ce qui lui faudra, et personne n'aura plus rien à demander. Écris-moi, je t'en prie. Tu as oublié un bas de soye grise et ton panier; s'il se présente une occasion, je te feray [tenir] tout cela, avec tes gobelets et ta poudre d'odeur.

II.

De Brest, ce lundi, 16 décembre 1782.

J'ay reçu votre première lettre, ma chère femme, hier, datée du 8; elle a donc été huit jours en route; surement ceux que vous en avez chargé ne l'ont pas mise exactement. Je me doutois bien que vous seriez abîmé. Soyez sûre que j'ay souffert autant que vous. Je calculois touttes les heures du jour et me disois : dans ce moment, elle est cahotée; actuelment, elle a le corps brisé, elle n'est pas vêtue, elle a froid. Vous me faittes un reproche bien amer quand vous me dittes qu'il n'y a pas de forçat qui est plus souffert que vous pendant le court séjour que vous avez fait à Brest, ce qui

Digitized by Google

vous a forcé de me quitter. Si vous aviez eu l'attachement pour moy que vous disiez, vous ne seriez parti ; pour moy, je n'en aurois jamais eu la force. Je conviens de mes vivacités et m'en accuse ; mais, si je vous ay dit des choses dures, elles ne partoient pas du cœur ; comme ma femme, vous devez m'excuser. Surement, si je ne vous aimois pas, je serois resté indiférant sur tous ; mais croyez-vous que vous ne m'ayez pas dit des choses très dures et mortifiantes, assaisonné de plus de coup d'œil méprisant et y ajoutant un air de dédain. Eh bien, la vivacité passé, je n'y pense plus ; je ne vous en voulois pas ; mais vous, vous conservez une rancune éternelle. Je ne croyois pas qu'avec la franchise dont vous faittes profession vous sçussiez feindre. Enfin, l'avant-veille, la veille, le jour de votre départ, nous n'étions pas mal ensemble, et vous me dittes dans ce cabaret : « Tiens, je ne serois pas revenue, mais je te promets que je reviendray. » Je vois actuelement que le tout n'étoit que feinte pour vous en aller. Eh bien, actuelement, vous êtes chez vous, dans le centre de vos connoissances, vous devez être bien contente. De plus, vous avez votre chère mère qui vous aidera sans peine à m'oublier. J'ay remarqué que, dans les douze lignes que vous m'écrivez, il y en a huit pour M. le marquis et le reste pour votre malle, dont vous êtes sans doute fort en peine. Pour le premier, je vous ay envoyé sa lettre tout de suitte, comme devant contribuer à votre repos ; quant au second, je viens encore de passer au bureau, ils n'en ont point entendu parler. Si vous ne me croyez, écrivez vous-même au directeur, et vous sçaurez si je vous en impose. Soyez bien persuadé que, quoique vous pensiez et ce que on ait pu vous dire, je ne toucheray jamais à vos effets ; encore un coup, soyez tranquile sur cet article. Comme, probablement, votre malle arrivera, j'attendray encore votre réponce pour sçavoir si je dois vous l'envoyer. L'épigrame que vous me faittes est hors de saison de me dire que si je paye quelque choses pour vous que je vous le mande et que vous le remettray à qui je vous indiqueray. Croyez que je puis faire touttes ces choses sans que vous les remplissiez, et croyez que, sans le moment de détresse où je me trouve, il ne vous en eût rien coûté ; mais ma situation actuelle et pressante exige de l'économie et de la célérité. J'aurois du me modeler sur la brièveté de votre épître et faire de même ; mais, malgré moy, le plaisir de m'entretenir avec vous l'emporte ; j'aime cependant encore mieux qu'elle soit courte que de n'en pas avoir du tout. Vous êtes sage, ma chère épouse ;

Digitized by Google

je n'ay rien à vous dire de plus; sinon de me donner de vos nouvelles et que celui, dittes-vous, qui vous a rendu malheureuse pour votre vie vous soit toujours le plus attaché et celui qui vous aime le plus.

Votre mary,

Hallé.

Vous me souhaittez beaucoup de bonheur; il n'en est pas sans vous, de plaisir, vous me l'avez emporté. Que m'en reste-t-il? le souvenir; trop faible, hélas! en comparaison de la réalité. Si je vous demande si je dois vous envoyer votre malle au cas qu'elle vienne, vous savez pourquoy et ce que vous m'avez promis, soyez sûre du plaisir que cela me fera, vous m'entendez. Me L'Huillier vient de me dire qu'elle vous a renvoyé votre boete tout de suitte. Je vous recommande de l'économie, si vous avez encore de l'amitié pour moy. Un jour viendra où vous me rendrez justice, peut-être.

A madame, madame Hallé, rue de Richelieu, vis-à-vis la fontaine, maison de M. de Cheniseau, à Paris.

III.

Ce vendredi, 20 [décembre].

Malgré votre opiniâtreté, ma chère femme, à ne pas me donner de vos nouvelles, je ne puis résister au penchant qui me porte à m'entretenir avec vous, j'y trouve trop de charmes. Plut à Dieu que vous y eussiez le même plaisir. Je ne vous ferois pas ce reproche, mais votre vanité l'emporte sur votre cœur, car, s'il est vray que vous ayez eu de l'amitié pour moy, elle ne peut être éteinte en si peu de tems; si cela est, elle n'étoit donc que factice et je vous rends trop de justice pour vous soupçonner cette façon de penser. Parce que j'ay eu des instants d'humeur, que j'ay pu laisser échaper dans la vivacité des mots qui ont pu vous offenser, vous vous êtes imaginé que je ne vous aimois pas; vous n'avez jamais été dans une plus grande erreur; recevés touts les regrets d'un mari qui vous aime, que ce nom ne vous choque point, mon cœur vous en donne un autre que vous conserverés éternellement. Devois-je présumer qu'avec cette apparence de tranquilité que vous avez témoigné en me quittant vous n'eussiez pas tenue votre parole; je ne le vois que trop, un intérêt plus cher vous rappeloit.

Digitized by Google

Quoi ! vous qui dittes être phisionomiste, est-il possible que vous vous soyez méprise dans mes petittes scènes aux divers mouvements qui m'agitoient, que vous n'ayez pas apperçue combien je vous étois attaché. Mais telle chose que je puisse dire pour ma justification, si vous êtes butée à ne rien croire, je ne réussiray jamais à vous dépersuader. Vous m'avez dit que, s'il y avoit un Dieu, la seule prière que vous lui feriez seroit de cesser de m'aimer; vous n'avez pas besoin de l'invoquer, consultez votre cœur, il vous dira que le pas n'étoit pas difficile à faire. La plus forte preuve est que vous vous êtes en allée comme de tout ce que vous faittes et que vous dittes; rien ne m'échappe; vous m'avez dit que vous ne me feriez jamais de peine et que vous feriez toujours ce qui pourroit me faire plaisir, je réclame votre promesse et vous en somme; vous m'avez dit qu'il ne vous falloit que 15 jours pour terminer vos affaires; en voilà 20, elles doivent être finies. Vous sçavez à présent ce que vous m'avez promis, eh bien ! vous me ferez beaucoup de peine si vous ne me tenez pas parole. En attendant, je vous prie de me donner de vos nouvelles exactement, sinon vous me ferez faire la démarche d'aller m'en informer moi-même. Je crois, ma chère petitte femme, que vous avez enmené avec vous le bonheur, car, depuis que vous êtes partie, il ne m'est rien venu de nouveau à faire. Je vous en prie, ma bonne amie, instruisez-moi de ce que vous faittes, si vous formez des plans économiques, soit pour votre logement ou pour autre chose; de grâce, daignez me les communiquer, ressouvenés-vous de votre promesse surtout. Adieu, ma chère femme, je vous embrasse et vous prie de croire que je ne m'occuperay jamais qu'à vous rendre heureuse, si cela dépend de moy.

Votre époux,

Hallé.

Réponce, s. v. p.

Je reçois votre lettre, chère épouse, à l'instant; elle me pénètre de regrets; non, je ne suis point ton tiran, je t'aime de bonne foy; non, chère amie, ton corps ne fesoit pas le malheur de ma vie, au contraire, il fesoit mon bonheur, tu a méconnu mes sentiments. Quoy, avoir recours aux loix pour vous séparer de moy, tandis que je ne pense qu'à vous. Si vous ne m'avez jamais aimé, peux-tu reparler des mots dits dans la vivacité de cendre du feu, de tombeau, casser le mariage, ce n'étoit que des mots. Tiens, ma chère petite Romel, oublie tout cela, je t'aime plus que la vie, sois

Digitized by Google

sûre que de tous ces maux échapé dans la vivacité je n'en pensois aucun. Je t'attends sitôt ma lettre reçue, sinon je pars à l'instant; tu sçais que rien ne m'arrêtera, et cela me dérangeroit encore, mes affaires n'étant pas finies. Je t'en prie, viens jouir du plaisir de faire mon bonheur. Si tu m'aimes encore, ne balance pas; d'abord je ne te renverray pas tes effets, ils sont tout porté; fais-moi réponce, je te prie, si tu vas venir. C'est aujourd'hui vendredi 20, tu recevras ma lettre mardi ou mercredi, j'en prends datte. Sois sûre que tu seras content de moy, je ne te diray plus rien, ma chère petitte, j'auray bien soin de toi, oh! tu ne me pardonnes rien; viens, c'est toujours ton amant qui t'en prie.

Ah! ma chère Romelle, c'est méchant à vous de dire que je vous ai meurtri de coup, ce sont là les armes dont vous vous servez pour vous séparer de moy; vous ne me rendez pas justice, si je vous avois jamais fait le moindre mal, je m'en serois puni sur l'heure et cela m'auroit fait plus de mal qu'à vous, soyez en sûre. Quoy, chère Romelle, vous voulez notre séparation, vous la sollicité et vous la signeriés. Ah! je ne reconnois plus votre amour pour moy, vous le pouriés.

Au nom de ce que tu aimes le plus. Les grands, le Roy même pardonne, et ma chère femme sera la seule au monde qui n'oubliera pas des moments d'humeur de celui qu'elle aimoit, celui à qui elle est unie. Ah! ma femme, qu'a-tu fait, vouloir te séparer de moy, quelle idée! Je ne la soutiens pas, et dire encore que tu n'a rien à te reprocher, que c'est moy qui t'y force, ose-tu bien dire cela, cruelle? Tu le vois dans tout ce que je t'écris, tu vois si je le désire; au lieu de combattre ta volonté, au lieu de divulguer cela au public, au lieu de me servir de ce qui me tombe entre les mains, est-ce que je ne serois pas le premier à prêter les mains à tout ce que tu tentes? Tu veux par ton inflexibilité aggraver encore mes malheurs, car tu ne peux douter qu'en m'en allant d'icy et laissant ce que j'y ay commencé je ne me replonge encore plus dans le bourbier; si ce sont tes vœux, ils seront exaucés, car sûrement si je ne reçois pas ta réponce tel que je la désire, je pars sur le champ. Ah! ma bonne amie, si tu sçavois combien je t'aime, si tu pouvois te l'imaginer et que cela fût ton bonheur, comme tu me le disois, tu n'aurois rien à désirer. Sois sensible à mes regrets, à ma prière et cède enfin à mes tendres désirs; te voir, t'aimer, voilà où je borne mes vœux; le reste près de toy je te le prouve-

Digitized by Google

ray; crois-moi, ma bonne petitte femme, fais mon bonheur en me rendant ton amitié et en venant tranquiliser ton mary.

Hallé.

Ah! ma chère femme, voilà un second courrier, point de lettres de toy, je vois bien que tu ne m'a jamais aimé. Les plaisirs de la ville et tes connoissances t'occupent et tu ne pense plus à moy, tu veux me faire mourir, je n'existe plus, je languis, je me meurs si tu ne viens pas.

IV.

Ce lundi, 30 décembre.

C'en est donc fait, trop adorable épouse, je te perds sans nul espoir de retour. Eh quoy! ni mon amour ni mes regrets rien ne peut de toucher; ton cœur est donc fermé pour moy. Le plus faible reste d'attachement n'existe donc plus; nous ne pourons donc plus resserrer les nœuds d'amour et d'yménée, lien trop cher à mon cœur. Beaux jours, qu'êtes-vous devenus? tout a passé comme un songe. Dieux, délivrez-moy de mes maux, vous seul lisez au fond de mon cœur, vous seul sçavez si je l'aimois. Hélas! quoique je ne le démontrâ pas, personne ne lui estoit plus attaché que moy; quel différence de ton amour au mien : tu fesois paroître les plus vifs sentiments, tandis que tu projetois de t'en aller; à peine es-tu arrivée que tu formes le projet le plus affreux qui n'auroit seulement jamais dû te venir à l'idée. Quoy! avec réflexions, se séparer de ce qu'on dit aimer, cela n'entre point dans l'esprit, employer les voyes les plus cruelles pour faire le malheur de qui? et de son mari encore, voilà donc ces sermens, fiés-vous à une femme. Ah! si jamais j'eusse dû compter sur quelqu'un dans le monde, c'étoit bien sur toy; j'imaginois que la franchise étoit ton attribut; tu as tout détruit en moy, le bonheur, le repos, l'existence enfin, je n'en jouis plus. Ouï, ma chère Romelle, je t'en fais le sincère aveu, sçache donc que de toi seule dépend mon bonheur; ce n'est qu'avec toy que je puis vivre heureux, je te l'avoue sans fard; tiens, sans toy, tout me manque, j'en fais la triste expérience; sans cesse combatu, je n'osois te faire paroître ma joye dans tout ce que je te voyois faire, je la concentrois en dedans, craignant que cela ne l'éteignit en toy. Voilà cet homme dont tu veux te séparer, ose dire à présent que je ne t'aimois pas; va, si un autre objet ne t'occupoit ou que d'autres projets ne te retinssent pas, tu n'aurois pas dû balancer un instant à revenir, trop sûr du plaisir

Digitized by Google

que tu me procurois; mais tu jouis de l'inhumaine joye de me faire souffrir, au moins, pour Dieu, écris-moy; non, je ne puis croire que, si tu n'étois pas conseillé, ça vint de toy; j'ay si bonne opinion de toy que je te rendré cette justice; il n'est pas possible, si tu ressentois touts les sentiments que tu m'a témoigné, que tu ait pu sitôt changé. Peut-être je me flatte, mais cette illusion m'est encore douce, je ressemble au malheureux qui se noye, le plus petit morceau de bois fait encore luire chez luy un rayon d'espoir, hélas! plus malheureux encore, il ne m'en reste aucun. Deux couriers se sont passés sans recevoir de tes nouvelles, ah! ma femme, si j'ay des torts, tu en as bien aussi; tu ne me dédomageras jamais de ce que tu me fais souffrir. Enfin, ma chère femme, ma digne épouse, le ciel exauce mes vœux, je reçois ta lettre du mercredi 25; elle me transporte, me rends la vie, ah! je t'attends, viens, je meurs de t'embrasser, de te baiser partout; annonce-moy le jour de ton départ et la voiture que tu prendras que j'aille au-devant de toy. Si tu pouvois donner à ma mère 2 louis que je lui dois et 2 à M. Fatory, cela m'éviteroit de luy envoyer; toutefois si tu le peux, car je crois que la pauvre femme en a besoin. Adieu, ma chère femme, viens, vole, je me précipite dans tes bras et suis ton amant, ton fidèle époux,

Hallé.

A Madame, Madame Hallé, rue de Richelieu, vis-à-vis la fontaine, maison de M. de Cheniseau, à Paris.

V.

De Brest, ce vendredi 3.

Je ne m'attendois pas, ma chère femme, qu'après votre avant dernière lettre celle d'ensuitte m'apporteroit la mort. Ciel! que je suis donc malheureux; quoy! en vous avouant mes torts, en vous assurant de mon repentir, quand je me propose, à force de tendresse, de te prouver que je t'aime, il faut que cela t'excite encore contre moy; non, ma petitte femme, je n'ay point eu envie de t'offencer ni de te faire aucuns reproches. Si j'ay pu te mettre quelque choses dans ma lettre qui t'ait fait de la peine, tu dois le pardonner à l'égarement où j'étois; je te voyois perdu pour moy, je ne sçavois à qui m'en prendre, ma tête n'y étoit plus. Je te prie d'oublier cela; sois sûre que je ne te reparleray jamais de choses qui puisse t'affecter. Mais toy peux-tu prêter l'oreille à ceux qui

Digitized by Google

t'ont pu tenir de pareils propos? Quoy? Dire que je ne t'ay épousé que par intérêt; et en quoy l'ais-je démontré, ais-je jamais consanti seulement à accepter rien de ce que tu m'a offert, preuve donc qu'il ne me guidoit pas. Si ce sont là les gens qui t'entourent, je dois les remercier du bien qu'ils disent de moy, ce sont donc là tes amis, je ne croyois pas que tu en eusse que je ne connût pas, et ces amis vous empêche de venir me rejoindre. Dieux! et ma femme me disoit qu'elle m'aimoit; en est-il qui me diroient n'allés pas retrouver votre femme, dès ce moment, il ne le seroit plus, et je volerois où le cœur me guide, mais vous ne m'aimez pas; dittes-moy donc, que voulez-vous que je devienne? Est-il possible de me dire que c'est la vanité qui me fait te prier de venir me rejoindre. Non, ma chère Romelle, elle n'a jamais entré pour rien dans mes sentiments, je n'ay vu personne qui m'ait parlé de toy que Me L'Huillier; ainsi, on ne sçait pas si nous avons eu des humeurs ensemble; c'est mon cœur qui te demande et le reste du monde n'est rien à mes yeux. Oui, ma femme, je sçais mes torts, j'en gémis et c'est pour te les faire oublier que je te désire près de moy, je sens que tu dois me le faire acheter, je ne sçaurois le trop payer; mais au moins réalise ta promesse. Quand à ce que tu dis que je te nie à toy, oui, ma chère épouse, je dois le nier à moy même, car c'est une chose que je ne conçois pas, je sçais et te rend justice que le lieu de ta naissance n'est pas pour toy une règle et que ce n'est pas là ce qui peut te plaire; enfin les regrets doivent tout effacer. Tu dis que tu démêle en moy plus d'amour-propre que d'amour, ah! que tu me connois mal; il faut avouer que, si tu m'aimois un peu, tes idées ne te porteroient pas à croire que je ne te dis ni fais les choses que dans la vue de te faire de la peine. Je te jure, en vérité, que ce n'est jamais ma pensée, car, si je t'ay dit quelque choses, tu a dû voir que ce n'étoit que dans la vivacité et, passé cela, c'est fini. Il m'est bien dure de t'entendre prononcer ces mots : J'ay fait ce que j'ay dû pour me mettre à l'abri de vos brutalités. Ah! ne les traite pas ainsi, c'est une vivacité qui ne tient que de l'amour; sans cela, tu m'aurois toujours vu froid. Tu dois te ressouvenir que, ce moment passé, j'étois désespéré, je te priois d'oublier cela, mais tu veux être inflexible pour moy seul, tu te plais donc à m'accabler, eh bien! satisfait-toy amplement; mais puis-je sçavoir ce que vous avés fait pour vous séparer de moy, frappe-moy encore de ce dernier coup, ma bonne amie, ma chère moitié, ma fidelle compagne; reviens, je brûle de

Digitized by Google

t'accabler des plus tendre caresses; mes soins te prouveront que je veux te faire oublier mes torts; mais je t'en supplie en vain, puisque tu a la force de me dire : je n'iray pas, si tu te conduis bien quand tu sera ici, à la bonheur. Quand on peut dire cela avec tant de sang froid, c'est qu'on n'aime plus; ainsi, je ne suis plus étonné du refus, voilà le dernier coup du sort, je n'ay plus rien à redouter; je vais prendre le parti que le désespoir me guide. Puisque vous ne voulés plus venir me trouver ny me voir, la frégatte la *Surveillante* part le 12 de ce mois pour l'Inde; le capitaine m'a offert le passage, je l'accepteray; vous serés peut-être contente quand 4,000 lieues vous sépareront de moy; sûrement la traversée ne me verra pas arriver, j'espère trouver en route la fin de mes maux. Adieu, ma chère et fidelle épouse; votre époux malheureux va aller loin de vous finir sa triste destinée; il vous délivrera pour jamais de sa vue. Si j'avois au moins la douce consolation de vous voir, vous embrasser avant, je mourrois content.

Votre époux,

Hallé.

Je dois aussi m'attendre jusqu'à ce moment à ne plus recevoir de vos nouvelles, ce sera combler la mesure.....; que je suis malheureux!..... Cède, ma petite maman, à ton penchant, si tu en as encore pour moy; viens me consoler, et sois sûre que je ne te parleray jamais du passé; c'est encore un charme de plus à mes yeux de voir combien tu es honnête et d'être sensible à ce qu'on t'en reparle; crois que jamais je ne t'en ouvriray la bouche, et si je l'ouvre ce ne sera que pour te dire que je t'aime et te baisoter, ma bonne petitte. Tu me disois dans ton autre que tu ne voulois pas te faire prier, que jamais la vanité ne l'emporteroit sur ton cœur, que tu allois partir, et puis tu m'écrase comme la foudre; j'ay beau t'en prier, le désirer, tu ne cèdes point à mes vœux, ah! si j'en fesois autant, c'est alors que tu me traiterois comme un monstre. Adieu, suis ton projet, je ne t'aurois pas cru capable de cela, et si tu m'aimois, va, jamais de l'amour tu n'as senti les charmes. Je conserve toujours ton logement, j'ay acheté du bon bois pour te chauffer, viens; oh! ma petitte femme, je te rechauferay bien tes petits petons.

VI.

De Brest, ce 20.

Est-il bien possible que ce soit toy, ma chère Romelle, qui

Digitized by Google

implore des juges pour te séparer de moy, sont-ce là les serments que tu m'as fait de ne jamais me faire de peine; à peine uni par le Ciel, ma femme implore les hommes pour la séparer; voilà l'effet des connoissances sans doute; vous avez été trouver le Président. Ah! qu'il m'est dur de me rappeler que ma femme en a aimé d'autres, je ne vous en parlerois pas sans la circonstance, mais vous forcez ma mémoire à se ressouvenir des choses qu'elle voudroit n'avoir jamais sçu et qui ne fusse jamais arrivé. Si vous l'avez été trouver, vous devez penser combien la seule démarche est dans le cas de m'affecter. Soyez persuadée que, toutes les fois que vous reverrez les personnes que vous avez connu, ce n'est pas fait pour me faire plaisir. Je ne croyois jamais que ne luy ayant jamais rien demandé, la première chose étoit de tâcher de vous séparer de moy. Comme vous dittes, il n'y a pas besoin de loix pour cela; si je ne t'avois pas aimé, si je ne t'aimois pas, resterois-je avec, je m'en irois; alors, il n'y auroit besoin d'aucune loix pour que je te laisse tranquile. Ce corps que tu me dis que j'ay meurtri de coups, bien loin de cela, je l'ay couvert de baisers, comme je n'ay encore d'autre envie; dittes-moy si vous avez fait cette visite, telle peine que cela me fasse, dittes le moy. Tu ne m'aime donc plus, c'est donc là le prix que tu réservois à mon attachement pour toy. Tiens, chère petite, pardonne-moy, viens au plustost; quoy! tu ne veux plus faire nos petits repas frugal que tes jolies mains apprêtoient si bien; rien ne te dis plus rien pour moy, rien n'a donc plus de charmes à tes yeux que notre séparation; parle-moy, réponds, ce n'est donc plus que cela que tu désire; vas, tu ne m'as jamais aimé, si ce sentiment là eût existé chez toy, les instants de vivacité que l'on se dit dans un ménage devroit se pardonner, surtout quand ce n'est pas le cœur qui les dit, et on ne s'en va pas; ensuite on ne va pas solliciter la justice pour se séparer. Adieu, ma chère femme, j'attends votre réponce suivi de vous, ou je pars à l'instant. Crois-moy donc toujours l'époux qui t'aime et qui te rendra heureuse.

Hallé.

A Madame, Madame Hallé, rue de Richelieu, vis-à-vis la fontaine, maison de M. de Cheniseau, à Paris.

Digitized by Google

FRANÇOIS-JOSEPH DURET

SCULPTEUR.

(1786.)

Père et premier professeur du sculpteur qui a fait partie de l'Institut, *François-Joseph Duret* ne manquait ni de mérite ni de notoriété. Il exposa fréquemment aux salons depuis 1791 jusqu'à l'époque de sa mort (1816). On citait notamment une figure représentant la *Religion* placée dans le fronton de l'église Saint-Philippe-du-Roule. *Duret* le père était particulièrement réputé pour la sculpture d'ornements, et c'est dans ce genre spécial que rentrent les travaux énumérés dans le mémoire suivant.

On voit par l'intitulé que *Duret*, ancien professeur de l'académie de Saint-Luc, prenait la qualité de sculpteur de Monsieur, frère du Roi.

J. J. G.

Mémoire d'ouvrages de sculpture, faites en 1785, par ordre de Madame la Supérieure de la communauté des dames de Saint-Chaumont; lesdits ouvrages exécutés par Duret, *ancien professeur de l'Académie de pinture et sculpture de Saint-Luc et sculpteur de Monsieur, frère du Roy, demeurent rue de Lancry, près l'Opéra, à Paris.*

Racords et augmentations fait au buffet d'orgue, scavoir :

Avoir racordé et augmenté le trophée qui est au-dessus de la grande tourelle de plusieurs branches de laurier.

Avoir fait les deux frises cintrées aux hauts des paneaux de tuyeaux, les frises sont composé d'entrelats avec des rosasses aux millieux, le bas des frises découpées en festons et des girlandes de laurier suspendue aux frises et parcourant toute la longeur, formant différents compartiments.

Le haut de la grande-tourelle recouvrant le haut des tuyeaux decoré de palmettes avec des bandes et des festons, ainsy que des girlandes de fleurs retombant sur les côtés.

Le cul de lampe de la même tourelle orné de grandes feuilles d'acanthe avec revers et feuilles d'eaux, et une grosse pomme de pin en dessous, prenant naissance du millieu d'une fleur de tournesol, le tout de la hauteur de trois pieds environ.

Les augmentations fait au tore du soubassement, orné de baguette noués de rubans en sautoir et de plusieurs feuilles d'acanthe aux angles saillant et rentrant.

Pour toutes ces augmentations, racords et améliorations faites à l'ancienne sculpture dudit fût d'orgue, évalué à la somme de 450 livres.

Modéré à la somme de 400 livres; à Paris, le 5 octobre 1786.

Je soussigné reconnois avoir reçu de Madame la dépositaire des dames de Saint-Chaumont, la somme de 400 livres pour parfait paye-

Digitized by Google

ment du présent mémoire, veu la modération, dont quittance, pour solde de tout compte.

A Paris, le 5 octobre 1786.

(Signé :) DURET.

TABLEAU DU *TITIEN*

PROPOSÉ AU ROI.

(1791.)

Il est difficile de dire exactement quel était le tableau du *Titien* sauvé du naufrage qui excitait à ce point l'enthousiasme du bon *Hubert Robert*, puisqu'il fut répondu à sa proposition par une fin de non-recevoir absolue. On était en mars 1791, et le Roi comme ses ministres avaient à penser à bien autre chose qu'à acheter des tableaux. Ce n'est pas qu'il y ait lieu de blâmer *Robert* de sa démarche. Il faisait consciencieusement son métier, et M. d'Angiviller faisait aussi son devoir en repoussant sa proposition.

J. G.

Monsieur le Comte,

Il n'est pas possible que vous laissiés manquer au Roi cette belle occasion. Vous auriés à vous faire le reproche, et ce reproche, les Arts vous le feroient à jamais! Il n'est pas ici question d'un tableau simplement beau, simplement excellent; il est question d'un tableau capital entre les tableaux capitaux; il est question d'un tableau célèbre dans l'Europe entière, il est question d'un des chefs-d'œuvre du siècle de Léon X et des Médicis! Je l'ai sauvé du naufrage. C'est une bonne fortune que quatre siècles, que dix siècles ne reproduiront pas, et songés à l'empressement que les étrangers auront à lui offrir une patrie!

On ne nous a que trop justement reproché, Monsieur, d'avoir laissé successivement sortir de chés nous, dans un petit nombre d'années, et passer à l'étranger la collection de M. le baron de Thiers, celle de M. Blondel de Gagni, le cabinet de M. de Julienne, celui de M. Randon de Boisset, ceux de M. le duc de Choiseul et de M. le prince de Conti, qui ont passé en Angleterre, en Hollande, en Russie et dans quelques cours d'Allemagne. Ne multiplions point nos pertes et nos fastes en ce genre, et souvenons-nous que les Arts concourent au lustre d'un grand empire.

Dans le cas actuel, et pour ne point laisser échapper un tableau aussi fameux que celui que je me suis fait un devoir de vous annoncer, il n'est point du tout question de prendre sur les fonds attribués à votre Département, que vous m'annoncés avoir éprouvé

Digitized by Google

une diminution. Lorsque M. Bailli, jugeant qu'il étoit intéressant de conserver en France un pareil morceau, a pris la peine de vous écrire à ce sujet, ç'a été pour vous inviter d'en proposer au Roi l'acquisition.

Vous avés entre vos mains, Monsieur, ce moyen d'en enrichir la France sans appauvrir vos fonds. Vous ne négligerés et, j'ose le dire, vous ne pouvés pas négliger d'en profiter, et cette acquisition, dont vous aurés été le promoteur, honorera votre administration en même temps qu'elle concourra puissamment à la gloire des Arts, à l'encouragement des artistes et à l'ornement du Palais de nos Rois.

Je suis, etc.....

ROBERT.

A Paris, le 3 mars 1791.

Réponse de M. d'Angiviller.

A Paris, le 11 mars 1791.

J'ai reçu, M^r^, la lettre par laquelle vous me faites de nouvelles observations sur le tableau dont vous m'avez proposé l'acquisition pour le Roi. J'ai déjà eu l'honneur de vous marquer que la réduction extrême des fonds des Bâtiments de S. M. ne me permettoit point de songer à aucune acquisition de ce genre. Vous m'observez par votre dernière que ce n'est pas sur les fonds des Bâtiments du Roi que vous ou M. Bailly avez proposé d'acquérir le tableau en question, mais par S. M. même. Je ne puis sur cela vous répondre autre chose, sinon que le Roi n'a point d'autres fonds destinés à des acquisitions de cette espèce que les fonds de ses Bâtiments, lesquels, étant aujourd'hui pris sur sa liste civile, sont les fonds propres et personnels de S. M. Je ne puis, en conséquence, proposer cet objet au Roi que sur les fonds qu'il a assignés pour ses Bâtiments, fonds qui sont aujourd'hui fort restreints et même inférieurs à leurs besoins urgents. Le Roi a, au surplus, les plus beaux tableaux du *Titien,* ainsi que des autres grands maîtres, en sorte qu'il n'a rien à désirer à cet égard ni à envier à aucun souverain, ainsi je ne puis que me référer à ma précédente lettre en vous renouvellant mes regrets de ne pouvoir songer à acquérir le tableau dont il s'agit et en vous faisant de nouveaux remercimens de votre zèle pour la collection du Roi.

J'ai l'honneur, etc.

Digitized by Google

ÉTIENNE DE MORETEGNE

ARCHITECTE DE LA CATHÉDRALE DE TOURS AU XIII^e^ SIÈCLE.

Les documents sur nos grands architectes du XIII^e^ siècle sont fort rares, aussi avons-nous cru devoir recueillir le suivant, qui concerne *Étienne de Moretegne,* lequel fut certainement un des architectes de la belle cathédrale de Tours, et très probablement l'un de ceux de la magnifique église élevée à Marmoutier par les bénédictins[1].

André Salmon, qui le premier a fait connaître son nom[2], l'a trouvé en 1279 avec le titre de maître de l'œuvre de la cathédrale de Tours; dans notre pièce, antérieure de vingt ans, il est au début de sa carrière et simplement qualifié *Lathomus*, tailleur de pierre. Bien que la charte soit en latin, il est appelé *Stephanus de Moretegne* et non *Stephanus de Mauretania* comme dans celle publiée par Salmon, mais c'est bien, croyons-nous, le même personnage; les noms et prénoms sont semblables, et dans la pièce de Salmon il est également appelé *Lathomus*.

La nôtre nous le montre en 1259 acquérant dans la paroisse de Nouzilly, dans le fief des religieuses de Beaumont, trois *setérées* de terre au prix de soixante sous, ce qui indique qu'il était déjà parvenu à une certaine aisance. On y voit également que sa femme, dont le nom et même l'existence étaient jusqu'ici inconnus, s'appelait Jeanne. Elle n'avait point d'autre nom, comme la plupart des gens du peuple à cette époque; quant à celui de Moretegne ou Mortagne que reçoit notre architecte, il pourrait indiquer le lieu de sa naissance.

« Universis presentes litteras inspecturis et audituris, Officialis curie turonensis salutem in Domino. Noverint universi quod in nostra presencia constituti, Gaufredus, dictus Chemineau, et Agnes, ejus uxor, confessi sunt in jure, se vendidisse, et vendiderunt coram nobis, magistro Stephano de Moretegne, lathomo,

---

1. C'est l'opinion de Salmon et c'est aussi la nôtre; en alléguant pour la combattre que l'église de Marmoutier a été bâtie en 1212, M. Giraudet a oublié que cette église, commencée, il est vrai, à cette date, a été un siècle en construction, comme tant d'autres monuments religieux de cette époque.

2. *Documents sur quelques architectes et artistes de la cathédrale de Tours,* dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. IV, p. 130. — Il y a un tirage à part.

Digitized by Google

et Johanne ejus uxori eorumque heredibus in perpetuum, precio sexaginta solid. monete currentis, sibi plenius persoluto, in pecunia numerata, tres sextariatas terre quas habebant, ut dicebant, in parrochia de Nozilleio, in feodo monialium Belli montis ut dicitur..... » Le reste de la charte contient l'énumération des joignants de la pièce de terre vendue et des garanties de la vente, toujours fort longues à cette époque, puis vient la date :

« Datum anno Domini M° CC° L° nono, mense maii. »

Le sceau est perdu.

Ch. DE GRANDMAISON,
Archiviste d'Indre-et-Loire.

(Archives d'Indre-et-Loire, série H, n° 750.)

ACCORD INTERVENU

ENTRE

REDOUTÉ ET *ÉTIENNE DUBOIS*, PEINTRES,

AU SUJET DES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR EUX DANS LES CHATEAUX DE MALMAISON ET DE COMPIÈGNE.

Document communiqué par M. Paul Marmottan.

Je soussignez reconnois que Monsieur *Ét. Dubois* ma cejourdhuit laissé en toute propriété sa moitié dans nos travaux du château de Malmaison, en échange de mon tiers dans ceux du château de Compiègne; en foi de quoi je lui ai donné le présent pour s'en servir au besoin.

Paris, ce 5 juillet 1816.

REDOUTÉ.

La présente reconnaissance, écrite et signée par le célèbre peintre de fleurs, établit indirectement la part qu'eut *Étienne Dubois* dans la décoration du château de Compiègne, part qu'on peut encore juger *de visu*. Le Salon des Fleurs, à Compiègne, est, en effet, décoré de huit panneaux représentant différentes espèces de lis, peints par *Étienne Dubois*, en 1810. *Étienne Dubois* a encore composé et exécuté pour Compiègne, dans le Salon des Dames, six dessus de porte fort remarquables représentant *Minerve, Junon, Flore, Cérès, Hébé* et *Diane*. L'acte ci-dessus nous apprend, en outre, que *Dubois* avait travaillé quelques années avant aux peintures de la Malmaison, au

Digitized by Google

milieu d'artistes éminents, plus connus d'ailleurs, tels que *Girodet*, *Lafitte* et *Redouté*.

Étienne Dubois, dont il s'agit, est mort à Paris, le 21 juin 1854; il était, comme son frère cadet *François*, décédé en 1868, élève de *Regnault*. Les deux frères ont peint en collaboration un tableau du Musée historique de Versailles, *la Distribution des drapeaux à la garde nationale parisienne, le 29 août 1830*.

P. M.

TAPISSERIES D'APRÈS *RAPHAEL*

EXÉCUTÉES AUX GOBELINS ET A BEAUVAIS.

Dans le gros volume publié par les soins de la Direction des Beaux-Arts et contenant le compte-rendu de la douzième réunion des délégués des départements, volume qui renferme, quoi qu'en ait dit la malveillance, beaucoup d'excellents travaux, se trouve une fort intéressante notice consacrée à une série de tableaux exposés dans la cathédrale de Meaux. La signature de M. Th. Lhuillier, un des vétérans les plus assidus du congrès, suffit à recommander cette étude pleine de faits nouveaux. M. Lhuillier nous apprend qu'il existe dans la cathédrale de Meaux onze grandes peintures garnissant la nef depuis l'entrée jusqu'au chœur. Les sujets de ces tableaux sont bien connus. Neuf d'entre eux reproduisent les scènes des Actes des Apôtres composées par *Raphaël* pour être traduites en tapisserie à Bruxelles. Est-il besoin de rappeler que les tapisseries décorent le Vatican, tandis que sept des cartons originaux, appartenant à l'Angleterre depuis Charles Ier, sont aujourd'hui exposés dans une des galeries de South Kensington Museum et passent à juste titre pour une des merveilles de l'art?

A quelle époque et dans quelles conditions furent exécutées les copies de la cathédrale de Meaux? Telles sont les questions auxquelles M. Lhuillier a cherché une réponse sur laquelle nous croyons devoir présenter quelques observations.

M. Lhuillier, ayant remarqué que les premiers jeunes peintres envoyés à l'Académie de Rome sous la direction d'*Errard* furent chargés de faire des copies de tapisseries sur les dessins de *Raphaël*, n'hésite pas à reconnaître dans les tableaux de Meaux les copies exécutées à Rome vers 1670. Il ajoute même : « Pendant vingt-

Digitized by Google

cinq ans les tapissiers des Gobelins copièrent ces toiles venues de Rome; puis celles-ci, reléguées au garde-meuble avec beaucoup d'autres, y restèrent longtemps oubliées. C'est de là qu'ont été tirés les grands tableaux qui sont à Meaux : neuf copies des Arazzi et deux reproductions des fresques peintes dans la chapelle Saint-André du couvent de Saint-Grégoire-le-Grand, par *le Guide* et *le Dominiquin.* » Comme l'auteur donne ensuite la liste des sujets représentés sur les tableaux de Meaux, il n'y a pas de confusion possible. Il s'agit bien de copies des Actes des Apôtres dont les cartons sont à Kensington et les reproductions en tapisserie au Vatican.

Ainsi, d'après M. Lhuillier : 1° les scènes des Actes des Apôtres ont été copiées par les élèves de l'Académie de Rome vers 1670, non d'après les cartons de *Raphaël* qui étaient déjà en Angleterre, mais d'après les tapisseries du Vatican; 2° les Actes des Apôtres ont été reproduits en tapisserie aux Gobelins; 3° les tableaux de Meaux sont les copies exécutées à Rome par les pensionnaires du roi Louis XIV.

Le principal argument invoqué par M. Lhuillier en faveur de la thèse qu'il soutient est tiré d'une lettre adressée par le duc de Chaulnes à Colbert, en date du 11 février 1670. On y lit ce passage : « Je vis, il y a quelques jours, les copies que les peintres du Roy ont faites des tapisseries sur les dessins de *Raphaël*, etc... » La phrase paraît en effet décisive. Mais, si M. Lhuillier avait connu et consulté le premier volume de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments*, publiée avec tant de soin par M. A. de Montaiglon, il eût bien vite remarqué que la lettre du 11 février 1670 n'est pas aussi catégorique qu'elle le paraît au premier abord.

M. de Montaiglon cite d'abord un passage de la vie de *Louis de Boullongne* relatif à son séjour à Rome. On y lit notamment : « Il copia sous les yeux de M. *Errard* le tableau de l'*École d'Athènes* et celui de la *Dispute du Saint-Sacrement*. Ces copies, de même grandeur que les originaux, lui avaient été demandées pour être exécutées en tapisseries. »

Il s'agit donc de copies des *Stanze* et non de traductions de tapisseries en peintures à l'huile, ce qui serait, pour le dire en passant, une opération des plus délicates et pleine de difficultés sans nombre pour de jeunes étudiants. Mais notre *Corres-*

Digitized by Google

pondance contient au sujet de ces modèles copiés à Rome pour les Gobelins un document sans réplique. Nous voulons parler de la note présentée à M. de Villacerf par Mignard (?) le 27 septembre 1691 (page 222, n° 312). Il y a dans cette note un passage décisif qu'il convient de reproduire en entier :

« Sa Majesté a fait faire une grande tenture de tapisserie « des œuvres de *Raphaël* en haute-lisse aux Gobelins d'après les « tableaux copiés à Rome par les Élèves de l'Académie. Cette « pensée vint à M. Colbert pour conserver la mémoire de ces « beaux ouvrages qui s'effacent par le temps et qui périssent sur « les lieux, et la meilleure manière de la conserver est en tapis- « serie de haute-lisse, ayant de bons ouvriers comme estoient ceux « de la manufacture des Gobelins...

« Les pièces faites sont : l'*Incendie du Bourg,* contenant « 7 aunes 10/16 de cours sur 4 aunes 1/4 de haut; le *Sacrifice* « *de la messe*, contenant 7 aunes 5/16 1/3; l'*Héliodore*, conte- « nant 2 aunes 2/16 2/3 de cours; la *Vision de Constantin*, con- « tenant 5 aunes 1/3; l'*Escole d'Athènes*, contenant 4 aunes 14/16; « la *Bataille de Constantin*, contenant 4 aunes 14/16; l'aile « droite de ladite bataille, 4 aunes 1/4; l'aile gauche de ladite « bataille, 4 aunes 1/4; l'*Attila*, contenant 8 aunes; le *Parnasse*, « contenant 7 aunes 1/4.

« Jusqu'à présent cette tenture est composée de 10 pièces, qui « font 59 aunes 1/2 de cours sur 4 aunes 1/4 de haut... »

Dans tout ceci il n'est jamais question des Actes des Apôtres, pas plus d'ailleurs que dans le reste de la *Correspondance* d'où ces passages sont extraits.

Ainsi, d'après la note de 1691, les scènes des Actes des Apôtres n'auraient été ni copiées à Rome par les pensionnaires du Roi, ni reproduites en tapisserie aux Gobelins, ce qui est d'ailleurs parfaitement conforme aux autres renseignements qu'on possède sur la manufacture des meubles de la couronne au XVII^e^ siècle.

En effet, on chercherait vainement trace d'une tenture des Actes des Apôtres exécutée aux Gobelins, soit dans les pièces provenant des Archives de la manufacture qui nous sont parvenues, soit dans les Comptes des Bâtiments, soit dans les anciens inventaires du mobilier de la couronne. Il existe un certain nombre de répétitions de la tenture dite des Actes des Apôtres. Je n'en connais pas une seule qui ait été exécutée dans l'atelier des Gobelins.

Il me paraît donc difficile d'admettre que les tableaux de la

Digitized by Google

cathédrale de Meaux aient jamais fait partie des modèles de la manufacture fondée par Colbert.

On voit dans la cathédrale de Beauvais huit tapisseries autrefois placées dans les salons de la préfecture. Cette belle tenture, qui reproduit précisément les scènes des cartons des Actes des Apôtres, fut tissée à Beauvais même, lorsque la manufacture dirigée par Béhagle avait reçu une partie des ouvriers des Gobelins, c'est-à-dire vers 1692 ou 1693[1]. L'origine de ces tapisseries n'est pas douteuse. Le nom de Béhagle se lit dans la lisière de plusieurs d'entre elles. De plus, l'élégante bordure de guirlandes et de bouquets de fleurs serait encore la meilleure marque d'origine qu'on pût désirer.

Il a fallu aux tapissiers de Beauvais des modèles pour exécuter ces grands sujets qui leur font certainement honneur. Je n'ai pas les éléments nécessaires pour décider si les tableaux de la cathédrale de Meaux sont bien les patrons qui ont servi pour les tapisseries de Beauvais. Il me semble cependant que cette hypothèse a pour elle beaucoup de vraisemblance. Voici même un argument qui me paraît péremptoire. On a ajouté aux sept tapisseries dont les cartons sont à Kensington un huitième sujet : la Conversion de saint Paul, que *Raphaël* n'avait pas traité, ou qui du moins n'existe plus. Or, ce sujet se retrouve parmi les peintures de la cathédrale de Meaux. Il faudrait pouvoir comparer les deux compositions. Je n'en ai pas le loisir. C'est une vérification que M. Lhuillier pourra faire mieux que personne, puisqu'il a déjà étudié le sujet. Et il pourra nous dire alors si les tableaux de Meaux sont bien, comme je le crois fermement, les modèles des tapisseries conservées dans la cathédrale de Beauvais.

Quant à déterminer les auteurs de ces tableaux et la date de leur exécution, c'est une question plus embarrassante et à laquelle je ne suis pas en mesure de répondre ici. J'ai dit les raisons qui me faisaient douter que ces tableaux eussent été peints à Rome. Les cartons de *Raphaël* étaient déjà en Angleterre au moment où les Gobelins, nouvellement réorganisés, jetaient leur plus vif éclat, et à cette époque Louis XIV entretenait les rapports les plus amicaux avec le roi d'Angleterre Charles II. Il est aisé de conclure.

J. J. GUIFFREY.

1. Voy. la *Notice historique sur la manufacture de Beauvais*, par Dubos, 1834, in-8°, p. 14, 15.

Digitized by Google

LETTRE INÉDITE DE *LOUIS DAVID*

SUR LES TABLEAUX REPRÉSENTANT LEPELETIER ET MARAT.

Après les nombreuses publications dont le peintre *Louis David* a fourni la matière, après surtout le monument élevé en ces dernières années à la mémoire de son grand-père par M. Jules David, il reste peu de chances de trouver des détails ou des documents inconnus sur le peintre de la Révolution et de l'Empire. Comment la lettre suivante a-t-elle échappé à toutes les recherches des historiens et à nos propres investigations[1]? Il est facile de l'expliquer. Elle se trouvait reléguée dans un dossier classé à la suite des procès-verbaux de la Convention, dans un carton que personne n'aurait eu l'idée d'ouvrir pour y chercher des documents sur l'histoire de l'art et où on ne pouvait guère s'attendre qu'à rencontrer des résidus, des pièces sans importance et sans intérêt. Comme nous parcourions les minutes des procès-verbaux de la Convention, notre attention fut attirée par le nom de *David;* c'est ainsi que nous avons pu tirer de l'oubli cette lettre importante qui, si elle n'apporte aucun détail nouveau à la biographie de l'artiste, précise et confirme certains faits importants de sa carrière.

Les événements auxquels l'artiste fait allusion dans la lettre suivante sont assez connus pour qu'il suffise de les rappeler succinctement.

A la séance du 29 mars 1793, *David* offrait à la Convention un grand tableau représentant Michel Lepeletier sur son lit de mort. L'impression du discours prononcé à cette occasion et son envoi aux départements avec un exemplaire de la gravure du tableau étaient immédiatement décrétés.

Le 15 juillet suivant, après l'assassinat de Marat, *David* est chargé de veiller, avec Maure, à l'ordonnance du convoi funèbre de l'Ami du peuple.

Enfin, le 24 brumaire an II, la Convention, déjà en possession de deux portraits offerts par *David*, décrétait : « Les portraits de Lepelletier et de Marat, peints par *David* et offerts par lui à la nation, seront placés dans le lieu des séances de l'Assemblée..... Ces tableaux, après avoir été gravés, seront replacés dans le lieu des séances de la Convention; ils ne pourront en être retirés, sous aucun prétexte, par les Législatures qui lui succéderont. » Ce fut la Convention elle-même qui se chargea de ce soin.

Le 20 pluviôse an III, elle décidait que les honneurs du Panthéon ne pourraient être décernés à aucun citoyen et que son buste ne serait placé dans la Convention nationale et dans les lieux publics que dix ans après sa mort. En conséquence, le lendemain, 21 pluviôse, les bustes de Marat, de Lepeletier, de Dampierre, de Beauvais furent enlevés de la Salle des séances ainsi que les deux tableaux de *David*[2].

Le peintre se trouvait alors en prison. Ses anciennes relations avec Robespierre l'avaient rendu suspect, et, pour sauver sa tête, il avait dû renier tout son passé révolutionnaire. Il ne put donc réclamer de suite les tableaux

---

1. Voyez, dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* de 1872, p. 414, notre article sur le rôle de *David* à la Convention nationale d'après les procès-verbaux imprimés. Cette étude a été faite à l'aide de la table, encore inédite, de ces procès-verbaux.

2. Voyez la *Vie de David*, par A. Thomé, p. 146.

Digitized by Google

bannis de la Salle des séances. Mis en liberté provisoire le 4 fructidor seulement, il ne fut délivré de toute inquiétude que par l'amnistie du 4 brumaire an IV, prononcée par la Convention au moment de sa séparation.

C'est seulement alors qu'il put revendiquer les deux tableaux, qui passaient pour ses chefs-d'œuvre, et qui lui furent restitués sans difficulté.

On sait que le Marat existe encore. La seule difficulté est de décider entre les prétentions des deux propriétaires qui prétendent chacun posséder le véritable original. La *Notice sur le Marat de Louis David*, publiée par son petit-fils, en 1867[1], contient à ce sujet de précieuses indications.

Quand il mourut à Bruxelles, le 29 décembre 1825, *Louis David* était encore en possession du portrait original de Marat; il avait, en outre, dans son atelier, deux copies de ce tableau exécutées par ses élèves.

Voici donc les héritiers directs de *Louis David* en possession d'un original et de deux reproductions du Marat. Ces dernières avaient très probablement été retouchées par le maître lui-même, ce qui expliquerait les confusions qui ne tardèrent pas à se produire. L'une de ces copies, peinte, dit-on, par *Serangeli*, ne saurait être confondue avec l'original. Elle échut à M^me^ la baronne Jeanin, fille du peintre. L'autre copie, exécutée, suivant M. Jules David, par *Langlois*, et plus rapprochée de la manière du maître, serait celle qui passait pour un original quand elle faisait partie de la collection du Palais-Royal.

Les trois peintures étaient restées indivises entre les deux fils et les deux filles du peintre exilé jusqu'en 1835. A la vente publique du 11 mars 1835, l'original mis en vente (n° 7 du Catalogue) fut acquis pour le compte de M^me^ la baronne Meunier et de M^me^ veuve Eugène David.

L'une des copies avait été cédée gracieusement à M^me^ Jeanin, comme on l'a dit, l'autre à M. David aîné, et tous deux auraient reconnu par un acte sous seing privé que les tableaux qui leur étaient ainsi abandonnés n'étaient pas des originaux. Ce serait après le décès de M. David aîné que la copie faite par *Langlois*, et estimée 300 fr. dans un inventaire en date du 18 février 1854, aurait passé dans la galerie du Palais-Royal.

Quant à l'original, il appartiendrait toujours aux membres de la famille.

Tels sont les faits exposés par M. Jules David dans l'opuscule consacré au portrait de Marat. Inutile d'ajouter qu'ils se trouvent ainsi présentés dans son grand ouvrage.

Quant au portrait de Lepeletier, voici comment il est décrit au Catalogue de 1826, publié peu après la mort du peintre : « Michel Le Peletier, ex-conventionnel, sur son lit de mort; le torse nu laisse voir sa blessure dans le côté et se détache sur des linges blancs, rendus de manière à faire illusion, et qui produisent, comme dans le tableau précédent (le Marat), un effet large et frappant. L'artiste a placé au-dessus de l'ex-conventionnel un sabre suspendu à un crin, comme l'épée de Damoclès. » On ne le retrouve plus sur le Catalogue publié en 1835. Qu'était-il devenu dans l'intervalle de ces deux dates? D'après une légende déjà ancienne, le portrait du conventionnel serait conservé par sa famille dans un château de province et soigneusement dissimulé derrière une boiserie. Que faut-il croire de ce récit et qui nous dira la vérité? Nous croyons qu'il n'existe aucune gravure du portrait de Lepeletier.

1. Paris, Jouaust, in-24, 44 pages.

Digitized by Google

David *aux citoyens Représentans composant le Comité d'Instruction Publique.*

Citoyens collègues,

J'ai fait hommage à la Convention nationale des deux tableaux représentants Lepelletier[1] et Marat; la Convention les accepta à différentes époques; depuis elle les a rejeté de son sein. Ces deux tableaux ne doivent-ils pas retourner à leur auteur comme étant sa propriété. C'est votre justice qui en décidera.

David.

Le Comité arrête le renvoi au Comité des Inspecteurs.

Ce 4 brumaire an 4e.

Mercier, — Grégoire, — Barailon.

Bon à délivrer les sud. tableaux à leur auteur le citoyen *David.* Ce 4 brumaire l'an 4e.

J. P. Saurine Pt, — P. C. L. Baudin.

(Archives nationales, C 360.)

La lettre qui se trouve seule dans une chemise est tout entière de l'écriture de *David.* La première note est écrite par Grégoire; le bon à délivrer est de la main de Saurine.

DESCRIPTION
DU MAUSOLÉE DE LA MAISON DE BOUILLON
PRÉPARÉ POUR ÊTRE ÉRIGÉ DANS L'ABBAYE DE CLUNY.
(1710.)

L'histoire du monument dont nous allons nous occuper offre les plus singulières vicissitudes. Commandé par un des princes de l'Église, le cardinal de Bouillon, avec la préoccupation de célébrer l'ancienneté et l'illustration de sa maison, ce mausolée ne fut jamais terminé. Condamné par un arrêt du Parlement de Paris à ne pas voir le jour, il resta enfermé pendant près d'un siècle dans les caisses qui l'avaient apporté d'Italie. Signalé à l'attention des artistes et des autorités en 1799, il ne put être arraché à son obscurité et nous serions bien embarrassés aujourd'hui de dire ce qu'il est devenu. N'est-il pas étrange que les œuvres de la statuaire qui coûtent tant de travail et de dépense, qui occupent tant de place, puissent disparaître

---

1. Tous les historiens écrivent ce nom avec deux l; mais il signe *Lepeletier.* C'est donc la véritable orthographe.

Digitized by Google

ainsi sans laisser de traces? Et ce n'est pas le seul exemple que nous ayons rencontré de cette indifférence générale pour des ouvrages de réel mérite et de grandes dimensions. N'avons-nous pas constaté que le tombeau des Ponchier, l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture française du XVI^e^ siècle, avait été dissimulé pendant plus de deux cents ans dans une chapelle de Saint-Germain-l'Auxerrois sans que personne soupçonnât son existence?

Le procès-verbal dont nous publions le texte entier, malgré sa longueur, entre dans certaines particularités qui paraîtront peut-être bien étrangères à l'histoire de l'art. Il nous a semblé cependant qu'on ne pouvait rien retrancher de ce document. D'abord, il forme un ensemble dont il serait difficile d'éliminer certaines parties. Puis, les passages qui ne se rapportent pas directement au mausolée et aux figures qui le décoraient sont indispensables pour expliquer les causes des poursuites dont le monument devint la victime. Ajoutons aussi qu'on a rarement l'occasion de rencontrer un document historique présentant une description aussi précise, aussi complète d'une œuvre d'art disparue. D'ailleurs, la célébrité de l'abbaye de Cluny ne suffit-elle pas pour donner un vif intérêt à tout ce qui se rattache à son histoire?

Sans entrer dans le détail de la biographie du cardinal de Bouillon et de ses démêlés avec la cour de France, il est indispensable de rappeler sommairement que ce personnage, fort entiché de son nom et de l'ancienneté de sa famille, étant ambassadeur à Rome en 1698, inspira un vif mécontentement à Louis XIV par son attitude dans le procès du quiétisme. Il fut rappelé et allégua pour ne pas revenir en France que ses fonctions de doyen du Sacré Collège le retenaient en Italie. On dut prendre à son égard des mesures de rigueur : ses biens furent saisis. Le cardinal alors se décida à revenir en France; c'était en 1705 ou 1706. Au lieu de gagner Paris, il alla s'enfermer, peut-être par ordre, dans l'abbaye de Tournus, qui dépendait de la maison de Cluny. Peu de temps après parut, sous ses auspices, l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, par Baluze (1708, 2 vol. in-folio). Les prétentions à la souveraineté ouvertement soutenues dans ce livre par les derniers représentants de cette maison, le duc et le cardinal de Bouillon, n'étaient pas de nature à calmer les griefs de Louis XIV.

Sur ces entrefaites, on apprit à Paris que le cardinal de Bouillon faisait élever à ses ancêtres, dans l'abbaye de Cluny, un magnifique mausolée où il devait afficher publiquement ses prétendus droits à la puissance souveraine et faire ainsi échec à l'autorité royale. Le monument était commencé depuis longtemps, car les principales figures avaient été commandées et exécutées en Italie lors du séjour du cardinal, quand le Roi prit la résolution d'arrêter par un coup d'éclat les revendications dangereuses de l'orgueilleux prélat. Il était d'abord indispensable de constater l'état des choses. Sur la requête du procureur général du Roi, alléguant que le cardinal avait « commencé de faire construire, dans l'église abbatiale de Cluny, un mausolée « dont le dessin, les inscriptions, les statues, les armoiries et autres ornemens peuvent faire craindre que l'on en abuse quelque jour pour établir « par un monument toujours durable des titres ambitieux et des prétentions « téméraires, » le Parlement de Paris ordonnait, par arrêt du 5 août 1710, que le lieutenant général du Roi à Lyon se transporterait, avec d'autres officiers, dans l'abbaye de Cluny pour constater l'état des choses et en dresser procès-verbal.

Digitized by Google

L'exécution de l'arrêt ne souffrit point de retard. Dès le mercredi, 13 août, Pierre de Sève, lieutenant général en la sénéchaussée et présidial de Lyon, se mettait en route. Il arrive le lendemain à Cluny, vers midi, accompagné, suivant les termes de l'arrêt, de Jean Vaginay, procureur du Roi en la sénéchaussée de Lyon, et d'un greffier, Jean-Jacques Legras, homme fort soigneux, à en juger par le soin méticuleux avec lequel sont notées les moindres particularités de l'expédition.

Pierre de Sève s'était encore adjoint le sieur *Pierre-Louis Hugon*, architecte et peintre de Lyon, chargé de retracer sur le papier les emblèmes séditieux et les figures suspectes. Cet architecte-peintre ne semble pas avoir joui d'une grande notoriété, car aucun biographe n'a connu son nom. On le chercherait vainement dans les Dictionnaires de Lance et de M. Bauchal, ou dans la Biographie lyonnaise de du Lut et Péricaud. Les quatre commissaires, à peine débarqués à Cluny, se dirigent vers l'abbaye et entrent immédiatement en fonctions. Les opérations se prolongèrent jusqu'au 22 août; elles furent closes par la réception des dix dessins exécutés par le sieur *Hugon*. Nous ne suivrons pas ici les visiteurs dans toutes leurs perquisitions. Le procès-verbal entre dans les détails les plus circonstanciés. Toutefois, si Baluze n'avait eu soin de joindre à son ouvrage généalogique une gravure représentant l'ensemble de la sépulture commandée par le cardinal de Bouillon, on se ferait difficilement une idée de ce monument gigantesque, car il ne devait pas mesurer moins de 18 à 20 mètres de hauteur.

Les commissaires ne s'en tinrent pas à l'examen du mausolée. Nous n'avons pas cru devoir retrancher du procès-verbal la relation de leurs investigations dans les archives pour y saisir la preuve des prétentions de la maison de Bouillon. Il y a là des faits curieux pour l'histoire.

A la suite de cette visite, le Parlement, sur le réquisitoire du procureur général du Roi, rendit le 2 janvier 1711 un arrêt dont on trouvera le texte plus loin. Tous les emblèmes du mausolée, déclarés séditieux, étaient condamnés à être détruits et effacés. Les délibérations du chapitre devaient être biffées et l'arrêt du Parlement transcrit sur les registres capitulaires. Cette rigoureuse condamnation ne fut exécutée qu'en partie, car la Révolution trouva les caisses contenant les fragments du mausolée à peu près dans l'état où les avait laissées M. de Sève après y avoir apposé ses scellés. Peut-être s'était-on contenté de faire disparaître les attributs les plus compromettants. Dans une lettre d'Alexandre Lenoir au Ministre de l'Intérieur, en date du 15 septembre 1799, récemment publiée dans les *Archives du Musée des Monuments français*[1], on lit le récit des faits que nous venons de rappeler. Lenoir énumère les caisses restées à Cluny sous les scellés des commissaires royaux. Tandis qu'en 1710 le sieur de Sève avait signalé huit caisses, il n'en reste plus que six en 1799. D'ailleurs, le rapport de Lenoir donne à entendre que les marbres et autres ornements avaient été quelque peu laissés à l'abandon après la mort du cardinal. Il manquait notamment le modèle réduit, en plâtre, de l'ensemble du tombeau, modèle auparavant déposé dans la première caisse; de plus, la tour allégorique formant le motif central du sujet occupait deux caisses en 1710, tandis que Lenoir n'en compte qu'une seule pour les

1. Tome I, p. 146.

Digitized by Google

morceaux de cette tour. On relèverait encore d'autres divergences entre les deux descriptions, mais le procès-verbal de 1710 offre bien plus de garanties d'exactitude que l'énumération de 1799, écrite sur des souvenirs ou des renseignements indirects.

Lenoir dit d'une manière formelle que le mausolée fut exécuté à Rome pendant le séjour du cardinal. Cette affirmation s'accorde avec les indications que nous avons pu recueillir de divers côtés; mais, jusqu'ici, le nom du sculpteur, auteur des figures principales, a échappé à toutes les recherches. Le procès-verbal que nous publions a seulement conservé les noms de deux praticiens subalternes employés à la sculpture des chapiteaux et des ornements. Ils se nomment *Gaillard* et *Noël*, et sont tous deux dits sculpteurs de la ville de Paris. Ces deux artisans sont absolument inconnus.

On a dit plus haut que l'ouvrage de Baluze contenait (tome I, p. 455) une grande planche reproduisant l'ensemble du mausolée. Cette gravure ne porte pas de signature, mais une pièce de comptabilité, qui a fait jadis partie des collections de Benjamin Fillon, et dont le texte a paru dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*[1], nous révèle le nom du dessinateur et du graveur. D'après ce document, il fut payé au sieur *Oppenord* 82 livres 10 sous pour le dessin, et 500 livres à *Benoît Audran* pour la gravure du mausolée de Cluny. D'autres dépenses mentionnées dans le compte se rapportent au papier et au tirage. Citons enfin un billet de la collection Cottenet qui prouve que les travaux étaient en pleine activité dès 1698[2].

Il resterait sans doute bien des points à élucider sur les conditions dans lesquelles fut exécuté cet important travail. Peut-être retrouvera-t-on avec les comptes de la dépense le détail des travaux, ou du moins les noms des artistes italiens employés par le cardinal. Mais ce qui serait bien autrement important, ce serait de savoir ce que sont devenus les débris du mausolée de Cluny, où ils se trouvent actuellement, et ce qu'il reste des sculptures signalées par Lenoir en 1792.

C'est une question qui mérite bien d'attirer l'attention de nos collaborateurs et à laquelle nous demandons avec instance une réponse. Il serait extraordinaire que des statues de marbre de grandeur naturelle aient disparu à l'insu de tous les habitants du pays. Or elles ne sont pas venues à Paris et il ne fut pas donné suite au projet de Lenoir de les annexer au Musée des Monuments français. Qu'est-il donc advenu, après 1799, des fragments du mausolée de la famille de Bouillon, déposés encore à cette date dans un coin de l'abbaye de Cluny?

J. J. GUIFFREY.

ARRÊT DU PARLEMENT RELATIF AU MAUSOLÉE COMMENCÉ PAR LE CARDINAL DE BOUILLON DANS L'ÉGLISE ABBATIALE DE CLUNY.

5 août 1710.

Veu par la Cour la requeste presentée par le procureur général

1. 1872, p. 296-300.

2. Ce billet a été publié en note dans les *Archives du Musée des Monuments français*, t. I, p. 148.

Digitized by Google

du Roy, contenant qu'il a apris que le cardinal de Bouillon a commencé de faire construire dans l'église abbatialle de Cluny un mausolée dont le dessein, les inscriptions, les statues, les armoiries et autres ornemens peuvent faire craindre que l'on n'en abuse quelque jour pour établir, s'il étoit possible, par un monument toujours durable, des titres ambitieux et des prétentions téméraires contre lesquelles le procureur général du Roy seroit obligé de s'élever, si l'avis qu'on lui a donné étoit véritable; mais, comme on ne peut juger ni de la vérité ni de l'importance de cet avis que par une description fidelle de l'estat des lieux et par l'examen des registres de l'abbaye de Cluny et des actes qui peuvent y avoir esté inserez par raport à ce monument, le procureur général a cru devoir recourir à l'authorité de la Cour pour y estre pourveu. A ces causes, il plût à lad. Cour ordonner que, par le lieutenant général ou autre plus ancien officier de la sénéchaussée de Lyon, suivant l'ordre du tableau, en présence du substitut du procureur général du Roy qui se transporteront en l'abbaye et église de Cluny, procès-verbal sera dressé de l'estat du monument, des statues, armoiries, inscriptions et ornemens, de quelque nature qu'ils soient, que le cardinal de Bouillon a fait metre dans lad. église et abbaye de Cluny, dont et du tout sera faite description exacte par led. juge commis, mesme en sera fait un plan et figure par un peintre qui sera nommé d'office par led. juge commis, après que préalablement led. peintre aura prêté serment devant led. juge; seront au surplus représentés les titres, papiers et registres de lad. abbaye, pour en estre tiré et fait par led. juge commis des extraits des actes concernant la sépulture et monument en question, et autres choses cy dessus, ordonne en outre que ce qui sera fait et ordonné par led. juge commis pour l'exécution de l'arrest qui interviendra sur la presente requeste sera executé nonobstant toutes appellations, recusations, prise à partie, oppositions ou empechemens quelconques et sans y préjudicier, pour ce fait raporté, communiqué au procureur général du Roy et veu par la Cour, estre ordonné ce que de raison; lad. requeste signée du procureur général du Roy, ouy le rapport de m^e^ Jean Lenain, conseiller, et tout consideré :

La Cour, aiant égard à la requeste du procureur général du Roy, ordonne que par le lieutenant général ou autre plus ancien officier de la sénéchaussée de Lyon, suivant l'ordre du tableau, en présence du substitut du procureur général du Roy qui se transpor-

Digitized by Google

teront en l'abbaye et église de Cluny, procès-verbal sera dressé de l'estat du monument, des statues, armoiries, inscriptions et ornements de quelque nature qu'ils soient, que le cardinal de Bouillon a fait metre dans lad. église et abbaye de Cluny, dont et du tout sera faite description exacte par led. juge commis, mesme en sera fait un plan et figure par un peintre qui sera nommé d'office par led. juge commis, après que préalablement led. peintre aura prêté serment devant led. juge; seront au surplus représentés les tiltres, papiers et registres de lad. abbaye pour en estre tiré et fait par led. juge commis des extraits des actes concernant la sépulture et monument en question et autres choses cy-dessus. Ordonne en outre que ce qui sera fait et ordonné par led. juge commis pour l'exécution du présent arrest sera exécuté nonobstant toutes appellations, récusations, prises à partie, oppositions ou empêchemens quelconques et sans y préjudicier, pour, ce fait, raporté, communiqué au procureur général du Roy, et veu par la Cour estre ordonné ce que de raison. Fait en Parlement, le cinq aoust mil sept cent dix.

(Signé :) DE MESMES, LENAIN.

Du 5 aoust 1710.

(Archives nationales, X1B 8893.)

PROCÈS-VERBAL FAIT EN L'ABBAYE DE CLUNY EN EXÉCUTION DE L'ARREST DU PARLEMENT DU 5 AOUST 1710.

Pierre de Sève, chevalier, seigneur de Flechères, Saint-André-Ducoin, Limonetz, Villette, Egrelonges et autres places, Conseiller du Roy en ses Conseils, premier président, lieutenant général en la sénéchaussée et présidial de Lyon, commissaire en cette partie, sçavoir faisons qu'en conséquence de l'arrest de nos seigneurs de la cour de Parlement de Paris, du cinquiesme du présent mois, portant que nous nous transporterions en l'abbaye et église de Cluny pour y dresser procès-verbal de l'état du monument, des statues, armoiries, inscriptions et ornemens de quelque nature qu'ils soient, que le sieur cardinal de Bouillon a fait mettre dans lesd. église et abbaye, dont et du tout seroit par nous faite exacte description; qu'il en seroit même fait un plan et figure par un paintre qui seroit par nous nommé d'office, de luy préalablement pris et receu le serment, que les titres, papiers et registres de lad. abbaye nous seroient représentés pour en estre tirés et fait

Digitized by Google

des extraits des actes concernans la sépulture et monument en question, et que tout ce qui seroit par nous ordonné pour l'exécution dudit arrest seroit exécuté nonobstant touttes oppositions, appellations, recusation, prise à partie ou empeschement quelconques, et sans y préjudicier; après avoir accepté l'exécution dudit arrest avec respect, nous serions partis de la ville de Lyon par la voye de la diligence le mercredy treiziesme de ce mois et arrivés en la ville de Cluny où sont situées lesd. abbaye et église, distant dud. lieu de 16 lieues, le quatorzième sur le midy, acompagnés de noble Jean Vaginay, Conseiller et procureur du Roy esd. siège et sénéchaussée, ancien prévost des marchands dud. Lyon, assisté de m^e^ Jean-Jacques Legras, greffier esd. cours, et suivis de *Pierre-Louis Hugon*, architecque et peintre de lad. ville, duquel nous avons pris et receu le serment qu'il a fait, en tel cas requis, moyennant lequel il nous a promis de fidèlement procéder à tous les plans, figures et desseins qui luy seront par nous ordonnés en exécution du susd. arrest, duquel nous luy avons fait faire lecture, ayant à ces fins aportés, suivant nos ordres, du papier du timbre de Lyon pour dresser ces cartes et plans, dans l'incertitude d'en trouver de propre et de convenable à ce sujet dans la province où nous sommes. Et estans decendus dans le logis où pend pour enseigne le Lyon-d'Or, nous nous serions de là transporté, sur les deux à trois heures de relevée, avec led. s^r^ procureur du Roy et lesd. greffier et peintre au devant d'un grand portail ancien fermant deux portiques, dont l'un conduit à la grande église et l'autre en la maison abatialle, entre lesquels deux portiques est un pillier de justice, en bois, taillé en octogone, de 9 pieds 10 poulces de hauteur, y ayant une entaille pratiquée dans le même bois qui renferme une feuille de fert blanc sur laquelle est peint un écu écartelé, aux premier et quatrième semé de France à la tour d'Auvergne maçonnée de sable, au second à trois tourteaux de gueule, au troisième coticé d'or et de gueule de 8 pièces, sur le tout d'or au gonfanon, à trois pentes de gueule, frangé de sinople et party de gueule à la fasce d'argent, ledit écu couvert d'une couronne de duc ou de prince, et au dessus une croix double avec le chapeau de cardinal, entouré d'un cordon bleuf avec la croix de l'ordre du Saint-Esprit, le tout sous un manteau fourré d'hermine, et au dessus dudit escu est marquée la datte de l'année mil six cent quatre-vingt-trois; ensuitte nous sommes descendus à la porte du couvent qui est à costé de l'église, où

Digitized by Google

nous aurions fait avertir les pères, prieur, et procureur d'iceluy de nostre arrivée, et, estant survenus, leur ayant fait scavoir le sujet de notre transport, nous sommes entrés d'eux accompagnés dans la grand nef de lad. église où nous avons d'abort aperceu au devant du chœur la fermeture d'iceluy qui est de fert à double parement, de 30 pieds 5 poulces de face, sur un plan ovale, avec des retours carrés hauts depuis l'entablement jusqu'au rez-de-chaussée d'unze pieds et demy, et dudit entablement jusqu'au crucifix qui sert de couronnement, de 10 pieds et de 6 pieds 1/2 d'enfoncement; lad. fermeture garnye de pilastres et balustres d'ordre ionique, ravalée d'ornemens composés de tours, fleur de lys et gonfanon, le tout lié par des ornemens, les entrepilastres composés de barreaux à portiques garnis de fleurons refandus avec des fleurs de lys, le tout sur tole, portant sur un appuy de 2 pieds 7 poulces d'hauteur, garny de balustres à ornemens et de pieds destaux avec paneaux d'ornemens, et entre lesd. balustres haut et bas sont des fleurons garnis de grains. Au dessus est une architrave avec des ressauts sur chaque pilastre, sur laquelle règne une frize, garnye de fleurs de lys et de tours, et sur chaque pilastre un gonfanon, et par dessus tout l'ordre est une grande corniche de tole sur laquelle est élevé un second ordre d'ornemens au millieu duquel sont les armes en plain dud. s[r] cardinal de Bouillon, taillés sur thole, soutenus par deux griffons couronnés de couronnes de duc ou prince, et au dessus une croix double avec le chapeau de cardinal entourée de cordon, avec la croix de l'ordre du Saint-Esprit sous un manteau herminé; et aux deux costés desd. armes sont deux autres écus couronnés de semblables couronnes de duc ou de prince, contenans les armes d'Auvergne et de Bouillon, et sur chaque pilastre des pots de fleurs, le tout aussy de tole. Ensuite, avons ordonné audit *Hugon* de tracer le plan entier de lad. fermeture; ce qu'ayant exécuté, et attendu l'heure de sept sonnée, nous nous sommes retirés et du tout dressé le présent procès-verbal et renvoyé la continuation d'iceluy à samedy, 8 heures du matin, attendu la solennité de la feste de la Vierge. Fait aud. Cluny, les jour et an que dessus, et avons signé avec led. procureur du Roy et lesd. greffier et peintre. Ainsi signé : De Sève, Vaginay, *Hugon* et Legran, greffier.

Despuis, et le samedy seizième desd. mois et an, sur les huit heures du matin, nous commissaire susd., acccompagné dud. s[r] procureur du Roy et assisté desd. greffier et peintre, nous

Digitized by Google

sommes transporté dans la même église de l'abbaye de Cluny pour la continuation de notre précédent procès-verbal, où estant, et dans une chapelle à main gauche du maître-autel, au dessous des grandes cloches, est attaché un dessein de mauzolée peint en détrempe sur de la toille, duquel ayant fait prendre les dimentions par led. *Hugon*, nous avons remarqué que led. dessein est fait dans l'intention d'un mauzolée servant de fond à une chapelle, led. mauzolée de 57 pieds 10 poulces d'hauteur sur 25 de large, construit d'un grand ordre corinthien dont les colonnes et pilastres ont un demy-poulce de diamètre et face, hautes de 18 pieds 8 poulces, y compris la baze et le chapiteau qui sont peints en bronze doré, le chapiteau portant un diamètre, au dessus règne un grand entablement qui fait le quart et demy de tout l'ordre, garny de ses modillons de bronze doré et de ses oves entaillés dans le carderon de marbre; tout led. ordre porté sur de grands pieds destaux de 6 pièds 4 pouces, y compris 2 pieds de pleintes.

Le plan dudit dessein est composé de quatre pilastres et deux colonnes izolées; sur les deux pilastres qui servent d'arrière-corps sont élevées deux figures en marbre blanc de 6 pieds d'hauteur chacune, l'une représentant un héros armé d'un corps de cuirasse assés moderne, tenant un bouclier d'une main, une couronne en pointe à ses pieds, fermée en casque, ayant un armet au dessus, chargé d'un bouquet de plumes, l'autre, qui, selon les aparences, représente Godefroy de Bouillon, est habillé en héros à la romaine, tenant une couronne d'épine de la main droite, et du même costé à ses pieds un bonnet de l'Empire qui a pour cimier un croissant; lesd. deux figures portées sur deux plintes qui ont servy à contenir les noms desd. deux figures qui sont entièrement effacées par l'injure du temps.

Entre lesd. deux colonnes est une porte fermée en ceintre avec ses impostes dont la clef est de bronze doré, dont sortent deux grands festons de feuilles de chesne et de laurier qui, suivant le contour de l'architecture, descendent près des impostes, lad. clef portant le plaffond de l'architecture qui finit l'ordre, au dessus duquel est eslevée une pleinte colorée du même ordre, qui porte une attique du tiers d'hauteur de toute l'ordre, ledit attique formé en adoucissement, sur le corps duquel est un grand cartouche de bronze doré, orné de palmes, couvert d'une couronne de duc ou prince dans lequel sont les armes blazonnées dud. s[r] cardinal de Bouillon qui sont aux premier et quatrième semé de France à la

Digitized by Google

tour d'argent maçonnée de sable, au second d'or à trois tourteaux de gueule, au troisième cotticé d'or et de gueule de huit pièces, sur le tout d'or au gonfanon à trois pentes de gueule, frangé de sinople et party de gueule à la fasce d'argent; sur les adoucissemens sont deux grandes figures assises en bronze doré, l'une tenant de la main droite un sceptre et de l'autre une Minerve ayant à ses pieds un lyon tenant une couronne de lauriers, l'autre tenant d'une main un miroir et de l'autre un oiseau en partie effacé; sur les deux pilastres de l'arrière corps sont élevés sur deux mêmes plaintes de marbre deux cassoletes brûlantes antiques en bronze doré.

Par dessus ledit attique est une petite pleinte portant une gorge renversée, sur laquelle est eslevé un cube où sont escript ces mots en gros caractères noirs: IN ÆVVM. Sur ledit cube est placé sur un pied une grande figure aislée en bronze doré, de 8 pieds de hauteur, tenant d'une main un serpent en cercle se mordant la queue, et de l'autre une faux renversée.

Le fond dudit dessein est peint en marbre noir, veiné de blanc, qui forme une porte architravée servant de naissance à une voutte qui doit faire le corps de la chapelle.

Du rez-de-chaussée de la chapelle à lad. porte qui sert d'entrée au corps du mauzolée sont cinq marches en marbre non veiné de blanc, qui vont à la hauteur de la plinte du piedestal de l'ordre; lesd. marches conduisans à un piédestal élevé sur une plinte fort haute, sur laquelle sont deux griffons de bronze doré sans couronnes, soutenans chacun un cartouche, où sont, savoir: sur l'un les armes d'Auvergne et sur l'autre celles de Bouillon.

Au millieu dud. piédestal est une place à y recevoir un bas-relief, et sur le pieddestal est polie une plinte qui sert de baze à un grand vaze ou tombeau de marbre noir veiné de blanc, enrichi de deux agraffes ornées de mufles de lion qui soutiennent led. vaze et entre lesquelles est une teste de mort en bronze doré, de chaque costé de laquelle sortent deux branches de laurier, et au dessus dud. vaze sont deux figures en marbre blanc assises et couchées, entre lesquelles est un pulpitre couvert d'un tapis, sur lequel repose un livre ouvert. L'une desd. figures représentant un héros vestu à la romaine, l'autre une femme habillée, moitié à la moderne et l'autre moitié à l'antique, tenant un livre à la main; le tout sur un fond de marbre violet.

Et, après avoir ordonné aud. peintre de tracer le plan dud. des-

Digitized by Google

sein et d'y employer les couleurs convenables pour le représenter au naturel, l'heure de midy étant sonnée, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation de nos recherches et descriptions à ce jourdhuy, deux heures de relevée. Fait aud. lieu led. jour seizième aoust mil sept cent dix. Signé : Desève, Vaginay, *Hugon* et Legras, greffier.

Le même jour, nous, Conseiller du Roy, président et commissaire susd., en conséquence de notre précédent renvoy, nous sommes transporté sur les deux heures de relevée, accompagné dud. s^r^ procureur du Roy et suivis desd. greffier et peintre, dans la susd. église pour la continuation des recherches et descriptions ordonnées par le susd. arrest, où étans, et dans le cœur de lad. église, nous avons remarqué deux fermetures de fert qui le séparent d'avec les petites nefs, étant placés aux deux costés du presbytère, l'une et l'autre faite sur le même dessein de celle qui est au devant du chœur, descript dans notre procès-verbal, à la réserve néantmoins des couronnemens; lesd. deux fermetures étans chacune sur une mesme ligne de xxv pieds de longueur sur 10 pieds de hauteur depuis le rez-de-chaussée jusqu'au dessus de l'entablement; la grande corniche de chaque fermeture portant trois corps sur une pleinte de cinq poulces; celuy qui est sur la porte étant composé de deux consoles formées en frontons ovales, ornés et chargés d'un grand écusson qui contient les mêmes armes couronnés, cordon du Saint-Esprit, chapeau et double croix, descripts dans les précédens procès-verbaux, le tout sous un manteau d'hermine; et au dessus dud. fronton est un vaze duquel sort une croix, les deux autres corps étant des rinceaux d'ornemens sortans d'une teste d'aigle, au col de laquelle pend un gonfanon, et dans le millieu sont les deux escus des armes d'Auvergne et de Bouillon, de l'une desquelles fermettures nous avons ordonné audit *Hugon* de tracer le plan et figure. A quoy ayant procédé et l'heure de midy étant sonnée, nous nous sommes retiré et renvoyé la continuation de notre description à demain, 8 heures du matin. Fait aud. lieu, les an et jour susdit. Signé (comme ci-dessus).

Et le lendemain, dix-septième desd. mois et an, nous commissaire susd., accompagné et assisté comme devant, nous sommes transporté dans la même église, où, après avoir ouy la messe et y continuant notre recherche, nous avons remarqué que la chapelle qui est du costé gauche du chœur, en entrant dans l'église vis-à-vis le presbytère, et les deux fermetures de fert descriptes

Digitized by Google

dans notre procès-verbal du jour d'hier, est fermée par une semblable balustrade, aussy de fert, de la même hautteur, longueur, et figure et avec les mêmes armes et ornemens que les susd., et ouverture nous en ayant été faite par le père sacristain, nous y serions entré et observé que sur la face de lad. chapelle oposée à la closture de fert s'élève le commencement d'un grand ordre d'architecture de marbre rouge et noir sur le dessein en toille qui est attaché dans la chapelle sous les grosses cloches par nous cy devant descript; que la susd. chapelle, qui est destinée pour le monument, a 27 pieds 4 pouces de large sur 30 pieds 10 pouces de profondeur, que les piédestaux qui doivent porter les colonnes sont de 6 pieds 4 pouces d'hauteur sur 2 pieds et demy de face et 8 pouces d'enfoncement, ceux des pilastres ayant 2 pieds 11 pouces de face, 3 pieds d'enfoncement et 2 pieds 8 pouces d'arrière-corps et 5 pieds et demy de saillie. Sur chaque piédestal sont des bazes de marbre noir de colonnes et pilastres, d'onze pouces chacune d'hauteur avec leurs pleintes.

Du rez-de-chaussée de lad. chapelle l'on monte par cinq marches de marbre noir qui entrent dans un enfoncement fermé en voûte par une porte ceintrée, au millieu de laquelle et sur le devant est une clef d'arc de marbre blanc, composée d'une console et d'un tailloir, sur lequel repose une couronne de duc ou prince, de laquelle sort un bonnet rond séparé par le meilleu du front, lad. couronne posée sur un drapeau brodé, se terminant en campanes avec trois houpes pendantes, sur lequel est représentée une tour de face, et autour d'icelle des fleurs de lys sans nombre, ladite console se terminant par une feuille à revers; lad. porte enrichie par le dedans de quatre trophées d'armés antiques en relief, de marbre blanc, et d'une clef en console; l'ouverture de lad. porte de 9 pieds 5 poulces de large, dont l'époisseur est ornée de cadres, paneaux, gouttes et ornemens, le tout de marbre rouge, noir et blanc. Au-dessus des impostes sont entaillées dans des renfoncemens douze vases en cul de lampe, toutes différentes, composées de plusieurs ornemens; au meillieu est un grand écusson de marbre blanc, contenant les armes du cardinal de Bouillon, taillées dans le marbre de la même manière que celles qui sont sur les fermetures de fert, à l'exception que ledit écuson est couvert d'une couronne de duc ou prince, d'où sort un bonnet séparé en quatre cercles par la moitié d'une oreille à l'autre, et au-dessus la croix double, le chapeau de cardinal entouré du cor-

Digitized by Google

don de l'ordre d'où pend la croix du Saint-Esprit, le tout couvert d'un manteau fourré d'hermine; le susd. enfoncement qui est pareillement revêtu de marbre, à paneaux et à cadres, finit par l'élévation d'un vaze ou tombeau de marbre noir veiné de blanc, de 9 pieds de longueur sur 3 pieds de hauteur, enrichy d'agraffes de plomb bronzé avec des muffles de lyon qui tombent sur les pieds dud. vaze, entre lesquelz est une teste de mort, de chaque côté de laquelle sortent des branches de lauriers; led. tombeau placé sur un pied d'estal de 5 pieds et demy de face et de 6 pieds 4 poulces d'auteur, y compris les plaintes; le tout composé de pièces de marbre rouge, gris et noir; sur lesd. pleintes sont élevés deux griffons de plomb bronzé, aux côtés de chacun desquels est attaché un cartouche, l'un portant les armes d'Auvergne et l'autre celles de Bouillon; chaque griffon couronné d'une couronne de duc ou prince, de laquelle sort un bonnet séparé en quatre, cerclé par la moitié d'une oreille à l'autre.

Aux quatre coins de l'enfoncement sont des pilastres corinthiens de marbre rouge pliées dans les angles, portant une corniche ornée d'oves, feuilles, fleurons, fleurs de lys et tours, au dessus de laquelle est une plainte, aussy de marbre rouge, qui porte une voutte à canne revêtue de marbre gris, renfermant un ovale dans son millieu, orné d'un cordon composé de palmes et de lauriers.

Derrière ledit tombeau est painte contre le mur une tour en bas-relief, façon de marbre blanc, garnie de ses créneaux et consoles, chargés de trois trophées d'armes liés ensemble, et entre lesd. créneaux et consoles sont escripts ces mots : *Mille clypei pendent ex ea*. Le derrière de lad. tour est noir, semé de fleurs de lys de couleur d'or; le tout fermé par une porte ceintrée.

Et ayant été informé qu'il pouvoit y avoir quelques inscriptions sur les cerceuils de plomb qui sont dans le caveau étant au dessous dud. mauzolée, nous en avons fait lever la pierre et y sommes descendus, accompagné et assisté comme dessus; y avons trouvé deux cercueils de plomb, de longueur chacun de 6 pieds, l'un séparé dans le meillieu par une soudure, et sur la séparation du costé droit sont gravés les chiffres, mots et lettres suivantes : 9 aoust 1652, F. M. D. L. T. A., et sur celle du costé gauche, 14 juillet 1657, E. F. C. D. B. Sur le second sont écrits ou gravés ces mots : *Icy gist dans ce cerceuil de plomb le corps de très haut, très puissant et serenissime prince Louis de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne, décédé le 4 aoust 1692*. Ensuite

Digitized by Google

nous sommes remontés dans lad. chapelle au dessus et fait refermer la susd. pierre.

Après quoy, et sur la réquisition dud. s^r procureur du Roy, nous avons parcouru touttes les chapelles de lad. église et tous les vitrages d'icelle, où nous n'avons aperceu aucunes inscriptions, armoiries ny ornemens de ceux désignés dans led. arrest, et estans montés dans les deux clochers où sont les grandes et petites cloches, nous n'y avons pareillement rien découvert qui puisse servir à l'instruction de notre procédure, et, avant que de sortir de lad. église, nous sommes entrés dans la sacristie, où nous estans fait représenter tous les ornemens, il ne s'y est non plus trouvé aucunes armoiries ny inscriptions qui ayent quelque raport avec led. s^r cardinal de Bouillon, et, pendant le temps de notre susd. recherche, led. *Hugon* ayant tiré les plan et figure du commencement du monument cy devant descripts, et l'heure de midy étant sonnée, nous nous sommes retiré et renvoyé la continuation de la présente description à ce jourd'huy, deux heures de relevée. Fait par nous commissaire susd. Signé, etc.

Le même jour, à lad. heure de deux heures de relevée, nous lieutenant général et commissaire susd., accompagné dud. s^r procureur du Roy et assisté desd. greffier et peintre, sommes retournés dans lad. église et dans tous les cloistres, dortoirs, cellules, salles et jardins dépendans du couvent de lad. abbaye de Cluny, où nous avons fait une exacte recherche et perquisition, et n'y ayant rien trouvé à descrire au désir du susd. arrest, nous nous sommes transportez à la porte de la maison abatialle, qui nous a été ouverte par s^r Claude Berthault, qui occupe une partie des apartemens d'icelle, et l'ayant interpellé de nous y conduire et dans tous ceux qui en dépendent pour y faire recherche et continuer notre description, il y auroit satisfait, et pour cet effect fait ouverture de la porte d'une grande tour scituée à main gauche en entrant, dans laquelle s'i sont trouvés huit grosses caisses de bois de différentes figures, fermées par de gros liens de fert, touttes numérottées, et sur partie desquelles sont escripts ces mots : *Pour S. A. Monseigneur le cardinal de Bouillon*, et ayant mandé un serrurier et un charpentier, leur ayant ordonné d'en faire l'ouverture, la première s'est trouvée contenir *le modelle* en plastre d'un mauzolée, de 6 pieds un pouce de hauteur sur 3 pieds 3 pouces de large, lequel est composé d'un piédestal de 22 pouces d'hauteur, faisant retour par des ressauts qui s'amortissent sur le

Digitized by Google

fond, la face dud. piédestal de 18 pouces de large sur un pied d'hauteur depuis la pleinte jusque à la corniche, ornée d'un bas-relief représentant une *bataille*, ayant pour bordure des moulures de bronze doré, le corps dud. piédestal paint en marbre rouge, à la réserve de la première pleinte qui est en marbre noir, de même que le corps qui sert de fond audit mauzolée; sur le soubassement dud. piédestal reposent deux griffons sans couronnes, couleur de bronze, de 8 pouces d'hauteur, l'un soutenant un cartouche de bronze doré chargé de l'écu des armes d'Auvergne, et l'autre celuy des armes de Bouillon.

Sur le massif dud. piédestal est élevée une pleinte d'un pouce 4 lignes d'hauteur, peinte en façon de jaspe, qui porte un vaze de marbre noir veiné de blanc, de 7 pouces 5 lignes d'hauteur sur 18 pouces de long, enrichi de deux consoles de bronze doré qui garnissent par leurs agraffes le devant dud. vaze, sur lequel sont deux figures en marbre blanc de 14 poulces d'hauteur, l'une couchée et l'autre assise, la première représentant un héros vêtu à la grecque, tenant un bâton de commandant à la main, se reposant sur des armes mises sans ordre, composées de boucliers, faisseaux de verges, carquois, flèches et de quelques drapeaux et estandars; l'autre figure représentant une femme habillée partie à la moderne et partie à l'antique, montrant d'une main un livre soutenu par un ange qui a plusieurs autres livres sous ses pieds.

Ce qui sert de fond ausd. deux figures est une tour ronde en marbre blanc, crenellée, de 20 poulces de hauteur sur 16 de face; (sur) les creneaux sont escrits ces mots : *Mille clypei pendent ex ea*, et sur la face de lad. tour sont attachés à trois mufles de lyon des trophées d'armes antiques composés de sept boucliers, de plusieurs habillemens de guerre, carquois, guidons, etandars, trompettes, lances, belliers et masses d'armes; les fonds bronzés et les ornemens dorés. De lad. tour sort un Génie dans un nuage peint en marbre blanc, tenant de la main droite un cœur enflamé, lequel il élève, ainsy que la teste, vers le ciel.

L'architecture dud. mauzolée représente une porte garnie de ses impostes et archivoltes, d'ordre corinthien, aussy peint en marbre blanc, de 5 pieds 3 pouces d'hauteur, sur 2 pieds 8 pouces de largeur, et duquel modelle de mauzolée led. *Hugon* ayant, en notre présence, tracé le plan et figure, et l'heure de sept étant sonné, nous avons fait refermer la porte de lad. tour, et sur le trou de la serrure aposé le sceau de nos armes en deux endroits,

Digitized by Google

qui ont été recommandés aud. Berthault qui s'en est chargé, et du tout dressé le présent procès-verbal et renvoyé la continuation de notre description à demain, 8 heures du matin. Fait au lieu, les an et jour que dessus. Signé, etc.

Le lendemain, dix-huitième desd. mois et an, nous, lieutenant général, commissaire susd., accompagné dud. s[r] procureur général et assisté desd. greffier et peintre, nous sommes tranportés dans la tour dépendant de la maison abbatialle, en conséquence de notre renvoy du jour d'hier, les scellés par nous aposés sur le trou de la serrure préalablement reconnus entiers et sans altération, et avons procédé à la continuation de notre description, ainsy et en la manière qu'il suit :

Dans la seconde caisse un bas-relief de marbre blanc, de 5 pieds de long, de 2 pieds 10 pouces de large, sur 6 pouces d'épaisseur, représentant une bataille.

Dans la troisième, qui est le plus gros fardeau, une grande figure de marbre blanc représentant un héros vettu à la grecque, paroissant âgé de quarante-cinq ans, portant une barbe formant deux moustaches avec un bouquet au menton, dans l'attitude d'un homme fort attentive, la main gauche sur la poitrine, tenant de la droite un batton de commandant apuyé du même costé sur un casque et des armes mises sans ordre, concistant en boucliers, faisseaux de verges, carquois et flèches; son habillement composé d'une cotte d'armes et d'un corps de cuirasse fermé en écailles, ornées dans les extrémités de feuilles de refante, coquilles et autres figures maritimes; tous les lambrequins ornés dans leur longueur et frangés par les bouts, les brodequins sortant d'une dépouille de lyon; ladite figure couvert d'un grand manteau en forme de draperie attaché sur le devant, étant couchée, portant depuis sa baze jusqu'à la teste 4 pieds 11 pouces et en longueur 5 pieds 9 pouces. Dans la même caisse sont des morceaux de marbre représentans des drapeaux, étendarts et autres trophées d'armes qui doivent accompagner lad. figure lorsqu'elle sera en place.

Dans la quatrième caisse, un groupe de figures de marbre blanc représentant une femme de l'âge de trente-cinq ans, dont les habillemens sont partie à l'antique et partie à la moderne, assise sur un carreau, montrant de la main droite ce qui est escrit dans un livre ouvert en lettres de bronze doré apliquées, la première ligne escrite de suite sur deux pages contenans ces mots : *Evangelium secund. Lucam*, et sur la première page : *accepto pane*

Digitized by Google

gratias egit, et fregit, et dedit eis dicens, et sur l'autre : *hoc est corpus meum quod pro vobis datur, hoc facite in...*, lequel livre est soutenu par un ange qui est nud, marchant sur d'autres livres; lad. figure vettu d'un corset à la grecque, brodé et enrichi de pierreries servans de boucles et agraffes, ayans au dessous une tunique bordée de dantelles modernes, et par dessus led. habillement est un grand manteau herminé, attaché dans les extrémités par des agraffes de pierreries, lad. figure coeffée de ses cheveux et d'une gaze flotante par dessus led. group, ayant 5 pieds d'hauteur de la baze jusqu'à la teste, sur 4 pieds 10 pouces de largeur.

Dans la cinquième caisse, une grosse pièce de marbre blanc qui forme la baze d'une tour garnie de ses moulures, concistant aux filets, boudain et pleintes, de la longueur de 7 pieds sur 1 pied 8 pouces de hauteur.

Dans la sixième, deux autres grosses pièces de marbre blanc, l'une formant le corps d'une tour en bas-relief maçonné, de 3 pieds et demy d'hauteur sur 4 pieds de diamettre, la seconde faisant la suite de la mesme tour où sont compris les crénaux et consoles, de 4 pieds de large sur 3 pieds 3 pouces d'hauteur, y compris les créneaux qui suportent, ainsy que les consoles, l'entablement de lad. tour avec une inscription sur la frize en gros caractères de bronze doré raportés dans le marbre, contenant ces mots : *Mille clypei pendent ex ea;* et, attendu l'heure de près midy, nous sommes retirés et renvoyé la continuation de notre description à ce jour d'huy, deux heures de relevée, ayant fait refermer lad. porte et réaposé sur lad. serrure le sceau de nos armes dont a été pareillement dressé le présent procès-verbal aud. lieu, les an et jour que dessus. Signé, etc.

Le même jour, sur les deux heures de relevée, nous sommes retournés dans lad. tour, les scellés reconnus entiers et sans altération, et avons procédé à notre description, ainsy qu'il ensuit :

Dans la septième caisse s'y sont trouvés huit pacquets de diverses formes et figures, envelopés de toille cirée, le premier contenant un grand trophée d'armes de bronze à ornemens dorés, garnis de deux boucliers, l'un en figures de cartouches, chargé d'une teste de Meduze à aisles de chauve-souris, et l'autre qui sert de fond au premier, étant à godrons, avec une platte bande, d'un instrument de guerre en forme de bellier, dont la teste représente néantmoins une hure de sanglier, d'un cimeterre, d'une enseigne consulaire, d'une hache d'armes et d'un étendard

Digitized by Google

éployé, chargés de croissans et de toille; led. trophée de 4 pieds et demy d'hauteur sur 2 pieds et demy de large.

Le second paquet contenant deux autres trophées, aussy de bronze, ornés et dorés dans les extrémités, l'un composé d'un jaque de maille à écailles de poissons, deux boucliers, un cartouche fort ornés, d'une masse, un portefeu, un carquois et de son arc et flèches, et d'un cimeterre; le second trophée concistant en deux autres boucliers de mesme figure, un faisseau d'armes, un carquois, un bout de guidon frangé et un clairon; lesd. deux trophées qui sont attachés, ainsy que le premier, par des chaisnes à des mufles de lyon sont de 4 pieds 4 pouces de hauteur sur un pied 5 pouces de large; les trois et quatrième paquets contenans chacun une console de bronze doré math et bruny, de 2 pieds 7 pouces d'hauteur sur un pied de large, qui nous ont paru destinées à suporter un vaze de tombeau; les cinq et sixième pacquets renfermans aussy chacun un gros griffon de bronze, ronds de bosse, couronnés chacun d'une couronne de duc ou prince attachées à la teste par trois cloux à vis, suportans aussy chacun avec des chaisnes passées au col un cartouche, l'un contenant les armes de Bouillon et l'autre celles d'Auvergne; lesd. cartouches, chaisnes et couronnes dorées d'or moulu math et bruny; lesd. griffons de 2 pieds 7 pouces d'hautteur sur un pied de large, et finallement les sept et huitième paquets renfermans chacun deux moulures de bronze doré bruny, les deux plus grandes de 5 pieds de long sur 1 pouce et 3 lignes de large chacune, et les deux petites de 2 pieds 10 pouces de longueur sur la même largeur.

Et dans la huitième et dernière caisse, une grande figure de marbre blanc représentant un génie aislé, de 4 pieds et demy d'hauteur sur 3 pieds de large, y compris le nuage duquel il sort, tenant à la main droite un cœur de bronze doré, creusé par le dedans pour servir de boette, lequel est fermé par deux cloux à vis; led. cœur élevé vers le ciel ainsy que la teste du génie qui est revêtu d'une légère draperie. Led. *Hugon*, peintre, nous ayant dit que les trois grandes figures de marbre blanc, ainsy que le bas-relief et les trois pièces de la tour, le tout aussy de marbre cy-devant descript, ayant été fidèlement et fort exactement copiées sur le modelle en plastre du mauzolée contenu dans la première caisse, il étoit inutile d'en faire les plans et figure, n'y ayant que les trophées, griffons et consolles qui sont un peu différents de ceux dud. modelle, et desquels il auroit tracé les desseins en notre

Digitized by Google

présence, et l'heure de sept étant sonnée, avons renvoyé la continuation de notre description à demain, huit heures du matin, ayant fait fermer la porte de lad. tour et sur icelle mis le seau de nos armes dont et du tout avons dressé le présent procès-verbal aud. lieu, led. jour 18 aoust mil sept cent dix. Signé, etc.

Depuis et le lendemain dix-neuf desd. mois et an, en conséquence de notre renvoy du jour d'hier pour la continuation de la description ordonnée par le susd. arrest, ayant apris que, dans une gallerie scize à plain pied de la cour de la maison abbatialle, il pouvoit y avoir des pièces de marbre dépendant du monument commencé dans la grande chapelle, nous nous y sommes transporté, accompagné dud. s[r] procureur du Roy et assisté desd. greffier et architecque, la porte de laquelle ne ferme que par un loquet, et ayant été ouverte, nous y sommes entrés et avons reconnu qu'elle a servi d'attelier à des sculpteurs, y ayant dans lad. gallerie deux grands chapiteaux de colonnes de marbre blanc, de 2 pieds 3 pouces d'hauteur sur 1 pied 10 pouces de diamettre, lesd. chapiteaux à feuilles d'olive, dont les cauricoles sont garnis de moulures sur leurs arrêtes, la rozette renfermant un poisson figuré en larmes, quatre chapiteaux pilastres, aussy de marbre blanc, de la même hauteur et diamettre, travaillé sur le mesme plan et dessein.

Plus, trente modillons du même marbre, faits et finis, aussy à feuilles d'olives travaillées de même sur led. dessein, tous lesd. ouvrages entièrement finis et parachevés. Et led. Berthault étant survenu, il nous a dit que lesd. chapiteaux, ainsy que les piédestaux et les autres ouvrages en marbre que l'on a commencé de poser dans la chapelle où le monument doit estre élevé, ont été faits par les nommés *Gaillard* et *Noël*, sculpteurs de la ville de Paris, qui ont travaillé pendant très longtemps, tant dans lad. gallerie que dans lad. église, dans laquelle sont encore deux modelles en plastre apliqués contre les murs d'icelle à demy relief, l'un représentant une urne en cassollette, de 5 pieds 2 pouces d'hauteur et de 2 pieds et demy de large, l'autre une clef d'arc de voutte composée d'une console et d'un tailloir sur lequel est posée une couronne de duc ou prince, de laquelle sort un bonnet rond séparé par le millieu du front; lad. couronne reposant sur un drapeau brodé, se terminant en campanes avec trois houpes pendantes, sur lequel sont représentés une tour et des fleurs de lys sans nombre, lad. console se terminant par une feuille à revers.

Digitized by Google

Ce fait, avons ordonné aud. *Hugon* de tracer présentement une figure de chaque chapiteau et modillon, comme aussy des deux modelles en plastre, et de parachever incessamment tout ce qu'il a commencé, nous ayant déclaré que tous les plan et figures qui luy ont été ordonnés ne peuvent entièrement estre finis que dans vendredy prochain, à cause des couleurs qu'il doit y employer pour les imitter parfaitement, ce qu'il a promis de faire dans led. intervalle de temps. Ensuitte, nous sommes transporté dans touttes les chambres, cabinets et autres apartemens dépendans dud. logis abbatial cy devant occupé par led. s[r] cardinal de Bouillon, où n'avons trouvé aucune autre chose à descrire suivant et au désir du susd. arrest, et l'heure de midy étant sonnée, nous avons renvoyé la continuation de nos procès-verbaux à ce jour d'huy, deux heures de relevée, etc.

Depuis, le même jour, sur les deux heures de relevée, nous, commissaire susd. pour l'entière exécution du susd. arrest en ce qui y est porté que les titres, papiers et registres de lad. abbaye de Cluny nous seront représentés pour en tirer, tiré et par nous fait des extraits des actes concernans la sépulture et monument en question, nous sommes transporté dans le cloistre du couvent de lad. abbaye, accompagné dud. s[r] procureur du Roy et assisté du greffier, où, après avoir fait avertir Dom Placide Delporte, prieur, Dom Laurens Porthon, sous-prieur, Dom Pierre De Peint, maître des novices, et Dom Pierre Du Coin, procureur et sacristain de lad. communauté, étans comparus, et leur ayant fait faire lecture par le greffier du susd. arrest, led. Père prieur nous auroit dit que les titres, actes et papiers concernans led. ordre se tiennent ordinairement dans l'une des tours de la grande église, vulgairement apellée le grand Trésor, y en ayant quelque peu dans un apartement dud. couvent apellé le petit Trésor, où ils sont prests de nous conduire, et nous ayant déclaré que les deux portes de la tour des archives ou grand Trésor étoient fermées sous quatre clefs, l'une au pouvoir dud. sous-prieur, la seconde en celluy de m[e] Jean Viart, prestre, curé de la paroisse de Saint-Marcel de cette dite ville, et la troisième tenue par ledit Berthault, et la quatrième par m[e] Étienne Morin, procureur du Roy de la mairie dud. Cluny, nous avons fait avertir tous les dépositaires desd. clefs, lesquels étant survenus, nous serions allés tous ensemble à la première porte de lad. tour fermant à trois serrures, qui a été ouverte par lesd. sous-prieur et lesd. m[es] Viard et Berthault, et la seconde

Digitized by Google

porte par led. m^e^ Morin, et estans entrés dans lesd. archives, nous aurions aperceus à costé de la susd. dernière porte, à main droite en entrant, une carte imprimée, colée sur toille et attachée contre le mur, contenant ces mots : *Table généalogique* de la maison d'Auvergne depuis le temps de Charles le Chauve, empereur et Roy de France, jusqu'à présent, dressée sur plusieurs titres et documens dignes de foy par M. Baluze; lad. généalogie commençant par Bernard, fils de Bernard, comte de Poitiers, et frère de Ranulphe premier, aussy comte de Poitiers et duc de Guyenne, qui étoit aussy comte d'Auvergne et de Bourges. A la suite sont plusieurs descendances et degrez généalogiques, et entre autres Guillaume le Pieux, duc d'Acquittaine et comte d'Auvergne, fondateur de l'abbaye de Cluny, et Aefrede premier, comte de Bourges, mort avant Guillaume le Pieux, son frère; et sur la fin de lad. table est le nom de Godefroy Maurice, comte d'Auvergne, grand chambelan de France, et Emanuel Théodose, cardinal en 1669; lad. table imprimée à Paris par André Cramoisy en 1704, par nous présentement paraffée. Tous les titres, papiers et registres étans fermés dans des grandes armoires de bois de noyer, de l'une desquelles ouverture auroit été faite par led. D. Placide, prieur, dans laquelle sont contenus les actes de chapitres généraux de l'ordre de Cluny parmy lesquels il s'est trouvé un petit cahier en parchemin timbré, contenant quatorze feuillets, sans couverture, intitulé sur le premier d'iceux : *Capitulum generale ordinis Cluniacensis, anno Domini 1685*, le surplus du feuillet en blanc, et sur le second recto sont escripts en teste ces mesmes mots : *Capitulum generale ordinis Cluniacensis, anno Domini 1685*, et au dessous les suivans : *Anno Domini millesimo sexcentesimo octogesimo quinto, die dominica vigesima prima octobris, fuerunt facte diffinitiones sequentes in camera deffinitorii monasterii Cluniacensis, et fuerunt diffinitores ii qui sequntur auctoritate apostolica electi et deputati, presidente serenissimo eminentissimoque cardinale Emanuale Theodosio a Turre Arverniae, electo abbate generali ejusdem monasterii et ordinis, videlicet*, etc., le surplus dud. cahier escrit jusqu'au bas de la 11^e^ page, touttes cottées au bas de chacune, contenant en premier lieu la signature de *Em. The. de Turre Averniae S. R. C. Cardinalis Bullionis electus abbas generalis totius ordinis Cluniacensis*, suivie de plusieurs signatures des officiers et religieux dud. ordre de Cluny, et fini par celle de *Sameze, notarius regius*,

Digitized by Google

à costé de laquelle sont deux sceaux, l'un des armes dud. s^r cardinal de Bouillon, et l'autre de celuy de l'abbaye de Cluny, et ayant parcouru exactement led. cahier, nous avons trouvé au commencement de la cinquième page, recto, le décret qui a été par nous extrait de mot à autre, en présence de tous les susnommés, ainsy qu'il suit :

Cum sacra abbatia Cluniacensis fondatorem agnoscet Wilelmum cognomento Pium, supremum Arvernie comitem, ducemque Aquitanie, cumque familia serenissimorum Bullionii ducum sola nunc sit superstes, quæ originem ducat ex antiquissima illa Arvernorum principum stirpe, totus Cluniacensis ordo suplex postulavit ab eminentissimo cardinali Bullionio ut corpora serenissimorum parentum adhuc insepulta, omniumque deinceps posterorum in hac Cluniacensi eclesia tumulo mandarentur; cui petitioni lubenti animo assensurum se dixit serenissimus abbas, si penes ipsius arbitrium staret eligendæ gentilis sepulturæ facultas, sed quod res spectet ad fratrem suum, natu majorem, ducem Bullionium, ad eumdem se literas eâ de re daturum, unde R^mo domino Paulo Rabusson, subcamerario Cluniacensi ambobus ex deffinitorum numero, datum est in mandatis serenissimum ducem Bullionium adeant, eique referant sacram hanc abbatiam, totius ordinis matrem, et caput ortum debere uni ex augusto suo genere principi, cujus exemplum secuti, ejusdem familiæ proceres, alii alia ordinis monasteria fundarum (sic) *atque inter eos aliquot monasticam vitam amplexi, sacrum ordinem cum generis splendore tum vitæ santimonia illustrarunt, quare totius ordinis sacræ hujus abbatiæ nomine enixe rogent, dignetur serenissimus dux ordini et abbatiæ Cluniacensi tantum honorem impertiri ut apud posteros æternum extet universi ordinis ob tot accepta ab illustrissima gente beneficia et rati animi monumentum.*

Le surplus de ce qui est escript dans led. cahier nous ayant paru ne contenir que des secrets concernans les affaires de l'ordre.

Dans une autre armoire, une liasse composée de cinq pièces, dont quatre sont en parchemin et la cinquième en papier, liées ensemble par des cordons de soye rouge et bleuf, sous deux contrescels en cire rouge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris; l'un enfermé dans une boete de fert blanc, l'autre dans une boete de bois, les deux premières pièces contenans deux actes escripts en caractères anciens, qui sont le... de Willaume d'Ac-

Digitized by Google

quittaine, duc, et la donation par luy faite de la ville de Cluny pour y fonder un monastère de l'ordre de Saint-Benoist; lesd. actes en datte du règne du Roy Charles, indiction treizième, chacun desd. deux actes signés de cette manière † Willelmus ego; les trois et quatrième sont deux cahiers d'extraits servans à la généalogie de la maison de Bouillon, tous deux dattés du 23e juillet 1695, signés Baluze et f. J. Mabillon, f. R. J. Thiery, Ruinart; et la cinquième et dernière est un procès-verbal de la remise des susd. pièces aud. trésor fait par led. Berthault, lors conseiller maire et juge mage de lad. ville de Cluny, le 15e novembre 1695. Et, après avoir parcouru plusieurs autres armoires sans y avoir trouvé aucune autre chose concernant lad. sépulture, nous aurions remis lesd. cahier et parchemin et liasse cy dessus descripts dans les mêmes endroits où ils ont été trouvés, et, attendu l'heure de sept sonnées, nous nous sommes retirés et renvoyé notre description à demain, 8 heures du matin, dont nous avons dressé le présent procès-verbal, etc., qui a été signé par tous les y dénommez lesd. sous-prieur Viart, Moret et Berthault, refermé lesd. deux portes avec les quatre clefs restées en leur pouvoir. Fait aud. lieu le 19 aoust 1710. Signé : D. Placide Delporte, D. Joseph De Peinte, D. Ducoing, D. L. Berthon, Viard, Morin, Berthault, De Sève, Vaginay et Legras, greffier.

Et le mercredy desd. mois et an, nous, commissaire susd., continuant nos précédentes inscriptions, nous sommes transporté, accompagnés et assistés comme devant, sur les 8 heures du matin, dans led. couvent de Cluny, où, en présence dud. prieur ou sous-prieur, procureur et maistres des novices, nous sommes entrés dans une salle apelé le petit Trésor, dont l'ouverture nous a été faite par led. prieur. Et, parmy plusieurs registres de délibérations et actes faits dans lad. communauté qu'ils nous ont indiqué, nous avons trouvé un registre couvert de parchemin, intitulé sur la couverture *Registre des actes capitulaires,* contenant 92 feuillets, cottés et paraphés, outre une feuille en blanc, qui est à la teste dud. livre, où sont escripts ces motz : *Registre des actes capitulaires de la communauté de Cluny, commençant le 2 janvier de l'année 1682*, le surplus dud. livre en papier timbré et commencé à la première page, cottée par ces mots : Ce jourd'huy, 2 janvier 1682, nous, religieux, sous-prieur et couvent de la sacrée abaye de Cluny, assemblés, etc., et finit au 65e feuillet vo par une délibération de lad. communauté, qui

Digitized by Google

donne pouvoir à D. Hugonet, procureur général dud. Cluny, de s'oposer à la désunion des offices claustraux du prieuré de Saint-Reverien, en datte du 20 juin dernier, et sous la date sont les signatures de f. Placide Delporte et de plusieurs autres religieux de Cluny; et ayant examiné led. livre, il s'est trouvé, au 3e feuillet v°, la délibération suivante, qui a été par nous extraite de mot à autre, en présence des susnommez, ainsy qu'il ensuit :

Du 24 octobre 1685.

Les religieux de l'abbaye de Cluny estans capitulairement assemblés au son de la cloche à la manière accoutumée, a été réprésenté par Dom Hugonet Rousset, compagnon d'ordre, que la maison des ducs de Bouillon, unique branche de celle qui reste aujourd'huy de celle d'Auvergne, n'ayant pas encore fait choix d'un tombeau, et que les ossemens des père et mère de S. A. Éminentissime Mgr le cardinal, notre abbé, sont encore en dépost dans l'abbaye de Saint-Thorin d'Évreux jusqu'à ce que monseigneur le duc de Bouillon ait choisi une église pour leur sépulture, suivant le testament de madame la duchesse de Bouillon, sa mère, et comme Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, est le fondateur de notre abbaye, cela semble nous invitter de suplier Mgr le duc de Bouillon de considérer qu'étant issu des comtes d'Auvergne, il doit estre porté à choisir l'église de Cluny pour y placer le mausolée de ses illustres deffunts et de tous leurs descendans; que nous devons entrer dans ces considérations avec d'autant plus de sujet que l'abbaye de Cluny, fondée par un comte d'Auvergne, se trouve à présent sous le régime d'un prince de cette maison, laquelle possède encore aujourd'huy le comté d'Auvergne, ce qui fait qu'il semble que notre cellèbre abbaye est obligée de donner les marques de sa reconnoissance à son fondateur; l'affaire mise en délibération, a esté unanimement résolu qu'on suplieroit monseigneur le cardinal, notre abbé, de porter S. A. Mgr le duc de Bouillon, son frère, de ne point choisir d'autre lieu pour la sépulture de sa maison que l'église de Cluny. Fait et délibéré au chapitre de lad. abbaye de Cluny les jours et an que dessus, et au-dessous sont les signatures suivantes.....

Et, au 27e feuillet r° du même registre, est escript la délibération suivante, dont l'extrait a été aussy par nous faite, ainsy qu'il suit :

Digitized by Google

Du 14 octobre 1693.

S. A. Éminentissime Mgr le cardinal de Bouillon, notre abbé, ne s'estant pas contenté, en conséquence du décret du chapitre général tenu en..... et de l'acte de la communauté passé la même année, d'interposer ses offres auprès de S. A. S. Mgr le duc de Bouillon, son frère, pour qu'il nous acorde la sépulture, dans l'église de cette abbaye, des feus duc et duchesse de Bouillon, ses père et mère, et de toutte leur postérité, en considération de la fondation faite de cette célèbre abbaye par Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, tige de la maison dont les princes de la Tour d'Auvergne, ducs de Bouillon, sont la seule branche qui reste aujourd'huy; mais ayant voulu, de plus, par l'excès de sa tendresse paternelle pour l'abbaye et tout l'ordre de Cluny, procurer encore à notre église la possession du cœur de très haut et très puissant et très illustre prince Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal et général des camps et armées de Sa Majesté, le héros de notre siècle, tué à la teste des armées du Roy, le 25 juillet 1675, dont le corps est inhumé, par ordre de Sa Majesté, dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis en France, Sa Majesté, en marque de son estime pour la mémoire de ce prince, ayant ordonné qu'il fût renfermé à l'avenir dans son même tombeau, après qu'il aura subi la loy commune de la nature, sans laquelle l'élévation de son mérite nous le feroit croire immortel, nous déclarons que, ce jourd'huy, le précieux dépost de ce cœur généreux, pour estre réuni dans le même tombeau aux cendres du duc de Bouillon, son frère aîné, et de toutte sa postérité, nous a été remis, en présence de toutte la communauté, par m^e^ Jean Berthelet, prestre, bachelier aux droits, aumosnier de S. A. É. Monseigneur le cardinal de Bouillon, suivy des autres aumosniers, gentilhommes et domestiques de la maison de Sad. A. É., le 14^e^ octobre 1693. Ainsy signé.....

Et ayant requis lesd. prieur et procureur de nous représenter la minute dont l'extrait cy-dessus avoit été tiré, ils nous ont dit qu'ils ne l'ont point en leur pouvoir et qu'il est naturel de croire que, lors de la remise de ce cœur, la minutte fut donnée aud. s. cardinal de Bouillon.

Led. Dom prieur nous ayant aussy représenté l'acte qui fut dressé lors de la réception des corps de M^rs^ et dame de Bouillon,

Digitized by Google

le 4e octobre 1692, duquel acte a esté aussy tiré extrait, de mot à autre, en présence desd. religieux, ainsy qu'il suit :

Au nom de N. S. Jésus-Christ, ainsi soit-il. Le 25e jour d'octobre 1692, très haut, très puissant et sérénissime prince Monseigneur Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne, par la grâce de Dieu souverain duc de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albret et de Chasteau-Thierry, comte d'Auvergne, d'Évreux, de Negreplise et du Bas-Armagnac, vicomte de Castillon, etc., pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy du haut et bas pays et province d'Auvergne, désirant donner des marques à l'abbaye de Cluny, premier chef d'ordre de France, de la continuation d'une protection que ses illustres ancestres luy ont donné, entre autres Guillaume, surnommé le Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, fondateur de cette abbaye, a bien voulu se rendre aux prières de tous les religieux de Cluny, assemblés dans le chapitre général tenu dans le chef d'ordre, l'an mil six cent quatre vingt-cinq, où, par une requeste, on supplie le Prince (dont la maison est la seule branche descendante dud. Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquittaine) de se souvenir que cette abbaye étant redevable de sa fondation à ses encestres, il luy plût y choisir la sépulture de sa maison et d'y faire transporter les corps de leurs Altesses Sérénissimes Mgr Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, par la grâce de Dieu duc de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albret et de Chasteau-Thierry, etc., et de très haute et très puissante princesse Mad. Éléonore Febronie du Bergh, son épouse, ses père et mère, qui sont en dépost dans l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux. Ce prince, ayant bien voulu donner aux religieux de Cluny ce témoignage de sa bonté, a ordonné à M. l'abbé de la Rosselaye de conduire les corps de Leurs Altesses, qui sont tous deux dans un même cercueil de plomb, et celuy de très haut, très puissant et sérénissime prince de Turenne, son fils aîné, receu en survivance à la charge de grand chambellan de France, mort de ses blessures à la bataille de Steinkerque, en Flandre, le 4 août de cette même année, à l'abbaye de Cluny ; ce qu'estant venu à la connoissance du prieur et des religieux, ils auroient, pour reconnoistre une si grande faveur, disposé une pompe funèbre qui eût du raport à la qualité des personnes et à leurs obligations, et la ville de Cluny voulant, de son côté, donner des marques de son respect et de son affection à l'illustre maison de Bouillon, M. de Péronne, capi-

Digitized by Google

taine de lad. ville, seroit venu, à la teste de 30 cavaliers, jusqu'à Comartin, au-devant du convoy, et auroit fait marcher la milice, au nombre de 4 à 500 hommes, jusqu'à une demye lieue de Cluny, le corps de la justice s'estant aussy trouvé à la porte de la ville. Après quoy, D. Gilbert Coussion, prieur de l'abbaye, précédé du clergé séculier et régulier, seroit allé rendre ses devoirs aux corps de ses princes, et, les ayant accompagnés jusqu'à la croix de la grande église, où toutte la communauté s'est rendue, chaque religieux, revettu de chapes noires, et le prieur, à la teste, a écoutté avec admiration le discours que luy a fait M. de Rosselay en luy présentant les corps; et, après avoir répondu avec des termes plains de reconnoissance, le chœur auroit entonné un répond que l'on a continué jusqu'à ce que les cercueils ayent été déposés sous une chapelle ardente, sur une estrade à trois degrés, et éclairée de 250 cierges, les portes de l'église étant tendues de noir, aussy bien que dans le cœur du cotté de l'Évangile, vis-à-vis la porte ou grillage de fert, par où l'on entre dans le sanctuaire, toutte la draperie chargée d'écussons aux armes de cette illustre famille. Après quoy, l'on a commencé la messe sollennelle; laquelle étant finie, on a fait l'absolution et conduit les corps dans les caveaux processionnellement; et, après l'eau bénite donnée par le supérieur, les abbés, gentilhommes qui ont accompagné le convoy, la milice a fait une descharge de mousqueterie et les religieux se sont retirés pour continuer leurs prières pour le repos de l'âme de ces illustres deffunts et offrir leurs vœux pour la conservation des princes de la maison de Bouillon, particulièrement de S. A. Mgr le duc, auquel ils sont redevables d'une si grande faveur. Et, à la fin dud. procès-verbal, sont les signaturès..... et scellé du sceau et armes de la communauté.

Tous les originaux desquels actes cy-dessus extraits nous avons rendus ausd. prieur, sous-prieur, procureur et maître des novices, lesquels, ayant interpellé de nous déclarer si led. s^r^ cardinal de Bouillon n'a fait mettre dans les susd. église, couvent, logis, abbatial, ny ailleurs, d'autres monumens, statues, armoiries, inscriptions et ornemens que ceux dont nous avons fait faire des plans par led. *Hugon,* peintre, suivant l'indication qu'ils nous en ont fait à la requisition dud. s^r^ procureur du Roy en conséquence du susd. arrest, ils nous ont unanimement dit, moyennant le serment de chacun d'eux pris, qu'ils ont fait la main au pect, qu'ils n'en sçavent aucun autre, adjouttans que led. s^r^ car-

Digitized by Google

dinal a fait planter depuis quatre à cinq ans seulement des pilliers de justice à ses armes dans les places publiques, aux portes de cette ville et dans plusieurs autres endroits dépendans de lad. abbaye, lesquels sont actuellement. Après quoy, et attendu l'heure de midy, nous nous sommes retirés et du tout dressé procès-verbal, que les y denommez ont signés avec nous.

Le mesme jour, sur les deux heures de relevée, nous, commissaire susd., accompagné dud. s^r procureur du Roy et assisté desd. greffiers et peintre, nous sommes transportés dans la place du marché publicq de la ville de Cluny et aux quatre principales portes d'icelle, apellés de Mascon, de Merles, des Prés et de la Levée. Dans laquelle place, et à chaque desquelles portes est planté un pillier de justice, où sont peints, sur une feuille de fert, les armes dud. s^r cardinal de Bouillon, blazonnées avec les mesmes couronnes, croix, chapeaux, cordon de l'ordre du Saint-Esprit et manteau que celles estans sur un semblable pillier planté entre les deux portiques de la maison abbatialle et de la grande église, et descript dans notre procès-verbal du 14^e de ce mois; tous lesd. pilliers aussy de la mesme grosseur, hauteur et forme, et sur l'escusson de chacun desquels est pareillement la date de l'année 1683; de l'un desquels pilliers led. *Hugon* auroit, de notre ordre, présentement tracé la figure, dont nous avons pareillement dressé le présent procès-verbal.

A l'instant, sur la réquisition dud. s^r procureur du Roy, nous, commissaire susd., de luy accompagné, et assisté du greffier, nous sommes retournés dans le logis abbatial, et, ayant fait faire ouverture de la tour où sont renfermées les pièces du monument descriptes dans nos précédens procès-verbaux, et après que le peintre nous a déclaré avoir fait les plans et figures d'icelles, nous avons fait emballer touttes les pièces de bronze, icelles fait remettre dans les mêmes caisses, dont elles avoient été tirées, et fait clouer les autres, où sont les grandes figures, avec des gros liens de fer, fait barrer les portes et fenestres de lad. tour, haper la principale porte ainsy que celle de la galerie ou hattelier où sont les pilastres, chapiteaux et modillons de marbre, destinés pour le même monument, et les modèles en plastre par nous descripts, et sur les deux serrures aposé seau de nos armes sur cire molle rouge, que nous avons fait couvrir d'une feuille de thole, lesd. scellés recommandés aud. Berthault, qui est le seul qui demeure à présent dans lad. abbaye, et les clefs desd. tour et gallerie déposées dans les

Digitized by Google

archives ou grand trésor, dont les deux portes auroient été ouvertes par led. D. Laurent Porthon, sous-prieur, et lesd. m^e^ Viard, prestre, curé de Saint-Marcel, Morin, procureur du Roy, de la Maiterie et Berthault, pour ce mandés, lesquels ont promis de les représenter toutes fois et quantes ils en seront requis. Dont et du tout nous avons aussy dressé le présent procès-verbal aud. Cluny, led. jour.....

Depuis, et le 22^e^ desd. mois et an, sur les deux heures de relevée, par-devant nous, commissaire susd. aud. Cluny, est comparu led. *Hugon*, peintre, qui nous a dit qu'il a entièrement parachevé et donné les couleurs à tous les plans et figures qu'il avoit tracé en notre présence, en sorte qu'ils sont très ressemblans aux originaux qu'il a fidellement imité, ainsy qu'il nous l'a déclaré en sa foy et conscience, moyennant le serment de luy pris et réitéré; requiert acte de sa représentation et remise à cet effet de dix figures, chacune étante sur une grande feuille de papier timbré, la première représentant la fermeture ou travée de fert du chœur de la grande église de l'abbaye, descript dans la page quatrième de notre procès-verbal du 14^e^ de ce mois; la seconde, le dessein ou projet d'un monument peint sur toille étant dans la chapelle de la même église, à main gauche, sous les cloches, descripts le mesme jour, dans la page 6^e^ dud. procès-verbal; la troisième, l'une des fermetures ou travées qui séparent le chœur des petites nefs, énoncée dans notre procès-verbal du 16^e^ dud. mois, page 10^e^; la quatrième, le commencement du grand ordre d'architecture élevé dans la chapelle de lad. église, où le monument doit estre construit, composé seulement de trois pilastres de marbre rouge, aussy descripts dans notre procès-verbal du lendemain, page 12^e^; la cinquième, le profil représentant la face et le cotté de la chapelle avec tous ses ornemens et l'escusson placé dans l'espoisseur de la porte, ornée de roses, le tout pareillement descript le mesme jour dans les pages 13 et 14 dud. verbal; la sixiesme, le modelle en plastre du mauzolée trouvé dans l'une des huit caisses étans dans la tour du logis abbatial, descripts page 18; la septième, les trois trophées d'armes de bronze doré trouvées dans la septième desd. caisses, pareillement par nous descripts, pages 25 et 26; la huitième, la console de bronze doré et le griffon couronné rond de bosse étant dans la mesme caisse, descripts page 26 du procès-verbal du 18 dud. mois; la neufiesme, un chapiteau de colonne et un modillon de marbre blanc, les deux modelles en plastre de

Digitized by Google

la consolle et de la cassolete bruslante trouvés dans la gallerie servant d'attelier dépendant de lad. abbaye, et finallement la dixiesme et dernière représentant l'un des pilliers de justice aux armes dud. s[r] cardinal de Bouillon, dont il est fait mention à la page 52 de notre procès-verbal du 20[e] du présent mois. Desquelles comparutions, réquisitions et remise de plans et figures qui ont été par nous présentement paraphés nous avons octroyé acte, en présence dud s[r] procureur du Roy, aud. *Hugon;* ordonné que lesd. plans seront incessament envoyés, avec expédition de nos procès-verbaux, au greffe de nos seigneurs de la Cour de Parlement de Paris, dont nous avons aussy dressé le présent procès-verbal aud. Cluny, led. jour vingt-deuxiesme aoust, mil sept cent dix. Signé : HUGON, VAGINAY, et DE SÈVE. Signé, par collation, LEGROS, greffier.

(Archives nationales, U 352.)

On ne sera sans doute pas fâché de connaître la suite de cette affaire.

Voici l'arrêt que le Parlement rendait le 2 janvier 1711 à la requête du procureur général du Roy.

La célérité avec laquelle l'instruction fut conduite, la violence des termes employés par le représentant de l'autorité royale prouvent assez la gravité qu'on attachait aux revendications du cardinal. L'arrêt condamnait à la destruction les emblèmes déclarés séditieux. Nous avons dit plus haut que la plus grande partie du monument avait été épargnée et s'était retrouvée intacte dans les mêmes caisses en 1799. Peut-être s'était-on borné à faire disparaître les attributs les plus compromettants en respectant les figures de marbre dont la destruction eût entraîné d'ailleurs de sérieuses difficultés.

ARREST CONTRE M. LE CARDINAL DE BOUILLON.

Veu par la Cour la requeste à elle presentée par le procureur general du Roy, contenant que la Cour ayant ordonné, par un arrest du 5 aoust dernier, que le lieutenant general en la senechaussée de Lyon se transporteroit dans l'abbaye et dans l'eglise de Cluny, en presence du substitut du procureur general du Roy au mesme siège, tant pour y dresser procès-verbal et y faire faire un plan du mauzolée que le cardinal de Bouillon a commencé de faire élever dans cette eglise et des ouvrages qui en dependent, que pour tirer des extraits des actes qui concernent ce monument et la sepulture de la maison de la Tour. Cet arrest a esté pleinement executé dans touttes ses partyes, soit par la description exacte que le lieutenant general de Lyon a faite de ces ouvrages, soit par les desseins qu'il en a fait tracer, soit par la coppie qu'il a inserée dans son procès-verbal de tous les actes contenus dans les registres de

Digitized by Google

Cluny qui pouvoient avoir rapport à la sepulture de la maison de la Tour dans l'eglise de cette abbaye. Que le procureur general n'entrera point dans un long detail des consequences que l'on peut tirer de ce procès-verbal et de tout ce qui l'accompagne; il aime mieux s'en rapporter à l'impression que ces pièces feront sur l'esprit de la Cour quand elle les examinera, que de prévenir cette impression par des parolles tousjours inutilles lorsque les choses parlent d'elles-mesmes. Qu'il se contentera donc d'observer qu'outre les ornemens étrangers, qu'il paroist par le procès-verbal du lieutenant general de Lion que le cardinal de Bouillon a fait mettre sans aucun fondement en plusieurs endroits de l'eglise de Cluny, comme le manteau fourré d'hermine et un bonnet à peu près semblable à celui des princes de l'empire d'Allemagne, on trouve, soit dans le mausolée, soit dans les actes qui regardent la sepulture de la maison de la Tour, une unité de dessein dont touttes les parties tendent égallement à consacrer et à immortaliser par la religion d'un tombeau toujours durable les prétentions trop ambitieuses de son auteur sur l'origine et sur la grandeur de sa maison. C'étoit là ce que les statues, les inscriptions, les ornemens et toute la structure de ce mauzolée devoient aprendre à la posterité, et celuy qui en a conceu l'idée s'étoit flatté sans doute que l'on s'acoutumeroit insensiblement aux titres magnifiques que ce monument suppose et dont quelque jour il deviendroit une preuve qui, après avoir paru longtemps aux yeux du public sans être contestée, pouroit enfin être regardée comme incontestable. Que le procureur general du Roy, qui doit mettre au nombre de ses principaux devoirs l'honnorable necessité que son ministère luy impose de reprimer toutte grandeur qui s'elève au-dessus de ses bornes legitimes, est d'autant plus obligé de le faire dans cette occasion qu'il s'agit icy non d'un honneur vain et sterile qui ne fait point d'autre mal que de flatter l'orgueil de celuy qui l'usurpe, mais d'une ambition aussy dangereuse que temeraire qui a jetté dans le cœur du cardinal de Bouillon ces principes d'independance et ces semences de revolte qu'il a fait enfin eclater par sa sortie du royaume et par cette lettre criminelle, par lesquelles il a mérité que la cour luy fit son procès comme à un coupable de leze majesté. Que, dans la necessité où le procureur general se trouve de s'eslever contre l'ouvrage d'une vanité si vaste dans ses veues et si pernitieuse dans ses effets, il espère au moins qu'il ne sera jamais obligé de l'imputer qu'à celuy qui, jusqu'à present, en paroist l'unique autheur, et qu'il presume assès de la sagesse et de

Digitized by Google

la fidelité du reste de la maison de la Tour pour croire qu'entre tous ceux de cette maison qui sont dans le royaume il ne s'en trouvera aucun qui veuille se rendre coupable de la faute d'autruy en entreprenant de la soutenir et qui ne sente que leur veritable honneur conciste à sçavoir se renfermer glorieusement dans la solide et réelle grandeur de leur maison, pour la transmettre d'autant plus pure à leurs descendans qu'ils l'auront degagée de tout ce qu'une fiction etrangère a voulu y adjouter de faux et de chimerique; mais que la justice que le procureur general doit leur rendre en cela ne le dispense pas de prendre touttes les precautions necessaires pour empêcher que, dans des siècles eloignés et peut-estre peu instruits de ce qui se sera passé dans celuy-ci, on n'abuse de la sepulture de la maison de la Tour dans l'eglise de Cluny et des titres gravés sur le cercueil de ceux de cette maison qui y sont enterrés pour faire revivre des pretentions ausquelles cette sepulture et ces titres paroistroient donner un nouveau jour et une espèce de vraisemblance que la faveur des conjonctures fait quelquefois passer en cette matière pour la verité. Que c'est dans touttes ces veues que le procureur general du Roy a cru devoir dresser les conclusions que son ministère l'oblige de prendre sur le procès-verbal du lieutenant general de Lyon, et, comme cet officier n'y a pas joint de copie de la table genealogique et des cinq pièces deposées dans les archives de l'abbaye de Cluny pour servir à la genealogie de la maison de la Tour, le procureur general, auquel il est important que ces pièces soient communiquées, ne peut que demander à la Cour qu'elles soient apportées au greffe, pour faire ensuite à cet egard les requisitions qu'il jugera necessaires. A ces causes, requeroit led. procureur general qu'il plût à lad. Cour ordonner que lesd. monument et mauzolée, statues, ouvrages et ornemens en dépendans, mentionnés dans le procès-verbal dud. lieutenant general, ensemble les desseins et modeles dud. mauzolée qui sont dans l'eglise et abbaye de Cluny, et pareillement les titres gravés sur le cercueil du s^r^ Louis de la Tour, enterré dans lad. eglise, en seront incessament ostez, detruits et effacez; comme aussy que la deliberation du chapitre general de Cluny de l'an 1685, transcrite au commencement de la 5^e^ page du registre dud. chapitre, la deliberation des religieux de lad. abbaye du 24 octobre 1685, transcrite au 3^e^ feuillet du registre des actes capitulaires de la communauté de Cluny, commenceant le 2 janvier 1682, l'acte du 25 octobre 1692, concernant la reception des corps du feu sieur duc et de la feue dame duchesse de Bouillon, et

Digitized by Google

du feu sieur Louis de la Tour, leur petit-fils, dans l'eglise de Cluny, et pareillement la deliberation du 14 octobre 1693, transcritte au 27e feuillet du mesme registre des actes capitulaires de lad. communauté touchant la reception du cœur du feu sr marechal de Turenne; ensemble, tous autres actes semblables, si aucuns y a concernans lad. sepulture, seront rayés et biffés; à la marge desquels sera fait mention de l'arrest qui interviendra sur lad. requeste, lequel sera en outre transcrit en entier dans le registre des deliberations capitulaires de l'abbaye de Cluny; enjoint au lieutenant general de Lyon de tenir la main à l'exécution dud. arrest, à l'effet de quoi il se transportera dans lad. abbaye, en presence du substitut du procureur general du Roy en lad. senechaussée de Lyon, et, avant faire droit sur ce qui regarde la table et les pièces servant à la genealogie de la maison de la Tour trouvées dans les archives de lad. abbaye, ordonne que lad. table genealogique de lad. maison et la liasse composée de 5 pièces mentionnées dans le procès-verbal dud. lieutenant general seront apportées au greffe de la Cour; enjoint aux religieux dépositaires desd. tables et pièces de les y envoyer après le premier commandement qui leur en sera fait, à quoy faire ils seront contraints par les voyes en tel cas requises et accoutumées, quoy faisant deschargez; pour ce fait rapporté et communiqué au procureur general du Roy, estre par luy pris telles conclusions qu'il appartiendra. Veu aussy le procès-verbal de transport du lieutenant general en la senechaussée de Lyon, en presence du substitut du procureur general du Roy en lad. senechaussée, dans l'eglise et abbaye de Cluny, du 13 aoust 1710 et jours suivants, faits en execution de l'arrest du 5 du mesme mois, ensemble les actes inserés dans led. procès-verbal et les plans et desseins y attachés, faits en execution dud. arrest par le peintre nommé d'office à cet effet, par led. lieutenant general, suivant led. arrest; lad. requeste signée dud. procureur general du Roy; ouy le raport de me Jean Le Nain, conseiller, tout consideré :

La Cour, ayant egard à la requeste du procureur general du Roy, ordonne que lesd. monument ou mauzolée, statues, ouvrages et ornemens en dependans, mentionnés dans le procès-verbal dud. lieutenant general de Lyon, ensemble les desseins et modelles dud. mauzolée qui sont dans l'eglise et abbaye de Cluny, et pareillement les titres gravés sur le cercueil de Louis de la Tour, enterré dans lad. eglise, en seront incessament ostés, destruits et effacés, comme aussy que la deliberation du chapitre general de Cluny de l'année 1685, transcrite au commencement de la 5e page du

Digitized by Google

registre dud. chapitre; la deliberation des religieux de lad. abbaye du 24 octobre 1685, transcrite au 3e feuillet du registre des actes capitulaires de la communauté de Cluny, commenceant le 2e janvier 1682; l'acte du 25 octobre 1692, concernant la reception des corps du feu duc et de la feue duchesse de Bouillon, et du feu Louis de la Tour, leur petit-fils, dans l'eglise de Cluny, et pareillement la deliberation du 14 octobre 1699, transcrite au 27e feuillet du mesme registre des actes capitulaires de lad. communauté touchant la reception du cœur du feu marechal de Turenne; ensemble tous autres actes semblables, si aucuns y a concernans lad. sepulture, seront rayez et biffez; à la marge desquels sera fait mention du present arrest, lequel sera, en outre, transcrit en entier dans le registre des deliberations capitulaires de l'abbaye de Cluny; enjoint au lieutenant general de Lyon de tenir la main à l'execution dud. arrest, à l'effet de quoy il se transportera dans lad. abbaye, en presence du substitut du procureur general du Roy en lad. senechaussée de Lyon, et, avant faire droit sur ce qui regarde la table et les pièces servant à la genealogie de la maison de la Tour trouvées dans les archives de lad. abbaye, ordonne que lad. table genealogique de lad. maison et la liasse composée de 5 pièces mentionnées dans led. procès-verbal dud. lieutenant general de Lyon seront apportées au greffe de la Cour; enjoint aux religieux depositaires desd. tables et pièces de les y envoyer après le premier commandement qui leur en sera fait; à quoy faire ils seront contraints par les voyes en tel cas requises et accoutumées; quoy faisant, dechargez; pour ce fait rapporté et communiqué au procureur general du Roy, estre par luy pris telles conclusions qu'il appartiendra, et veu par lad. Cour estre ordonné ce que de raison. Fait en Parlement, le 2 janvier mil sept cent unze.

Signé : Le Peletier, Le Nain.

(Archives nationales, X1b 8894.)

Nous espérions bien que la publication du curieux procès-verbal de 1710 provoquerait des communications sur les destinées ultérieures du monument de Cluny. Notre attente n'a pas été déçue. Nous recevons d'un de nos confrères qui ne veut pas être nommé une lettre pleine de détails sur l'état actuel des restes du monument. On en trouvera plus loin les points essentiels. Si cette communication laisse encore certaines questions sans réponse, si elle ne satisfait pas pleinement la curiosité du lecteur, elle renferme assez d'indications pour permettre de diriger utilement désormais les recherches, et c'est l'essentiel. Elle nous fournit en outre de curieux détails sur une tentative récente pour tirer le monument de son abandon. N'y aurait-il donc rien à faire pour réaliser les intentions du prélat dont notre correspondant

Digitized by Google

révèle les généreux desseins ? La France est-elle si riche en reliques du passé que les administrations publiques puissent se désintéresser complètement de la conservation d'un monument qu'il serait facile de sauver de l'oubli et de la ruine avec des dépenses tout à fait insignifiantes ?

Voici la communication qui clôt pour le moment l'histoire des vicissitudes du monument de Cluny :

Dans votre publication sur le monument des Bouillons vous demandez des renseignements sur le sort de ses débris.

Des statues sont à l'hospice de Cluny, plusieurs fragments dont une partie de la tour, le haut avec l'inscription *Mille clypei*, étaient à la mairie.

L'ange qui tenait l'urne du cœur de Turenne doit être encore à Cluny.

La disgrâce du cardinal de Bouillon et l'exécution de l'arrêt du 5 août 1710 (et surtout celui du 2 janvier 1711) empêchèrent l'achèvement du mausolée. Cependant la Révolution trouva le monument debout[1] et des officiers et soldats qui faisaient étape à Cluny allaient toucher avec leur sabre l'urne du cœur de Turenne, m'ont raconté, il y a vingt-cinq ans, des anciens de Cluny.

Tous les éléments du monument ne sont pas arrivés à destination. La descente de justice du lieutenant général de Lyon ayant effrayé à bon droit le cardinal, plusieurs caisses, qui allaient être expédiées de Rome, y restèrent; d'autres, qui étaient en route, furent arrêtées là où elles se trouvaient, pour attendre des temps meilleurs; tout un envoi serait demeuré à Turin.

J'ai essayé, mais sans succès, pendant mon séjour en Italie, de retrouver les fragments du mausolée. Je dois avouer que mes recherches n'ont pas été poussées très loin, mais je crois qu'une enquête conduite par un homme compétent donnerait des résultats.

Mon ambition était d'arriver à faire reconstituer le monument tel qu'il aurait existé si le cardinal de Bouillon avait pu l'achever. On aurait remplacé au mieux les éléments détruits ou non arrivés à Cluny. L'archevêque de Bourges, Mgr de la Tour-d'Auvergne, goûtait assez le projet, et je ne désespérais pas d'obtenir de lui qu'il prendrait l'œuvre en mains, la ferait sienne. Mais les circonstances en ont décidé autrement.

Il reste donc à dresser un état des fragments subsistant encore à Cluny et à rechercher soit à Rome, soit à Turin, s'il n'existerait

---

1. On a vu que les renseignements de Lenoir prouvent que les sculptures étaient encore dans leurs caisses en 1799.

Digitized by Google

pas encore des morceaux destinés au monument et arrêtés à la frontière par la disgrâce du cardinal.

BIBLIOGRAPHIE.

GORSE (A.). *Les Caron, une famille de sculpteurs abbevillois en Béarn aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.* Paris, in-4°, une planche. — Notice rédigée sur des documents originaux desquels il résulte que trois sculpteurs du nom de *Caron*, originaires d'Abbeville, les deux frères *Martin* et *Louis*, et *Pierre*, leur neveu, ont travaillé dans le Béarn, où ils ont passé de longues années vers la fin du XVII^e^ siècle. M. Gorse établit que *Martin* et *Louis Caron*, dont l'inscription funéraire se voit encore dans le bas côté de l'église de Lescar, sont les auteurs des stalles sculptées en bois qui décorent le chœur de l'ancienne cathédrale. Il est intéressant de constater avec quelle facilité les artistes d'autrefois se déplaçaient pour aller chercher du travail loin de leur pays natal et s'établissaient souvent à une grande distance de leur patrie pour le reste de leurs jours. M. Gorse nous fournit un exemple bien remarquable de cette vérité. — J. G.

STEIN (H.). *La famille du peintre S.-M. Lantarat.* Fontainebleau, 1888, in-8°. — M. Stein s'étudie à détruire les notions fausses dont certains écrivains d'une imagination excessive se sont plu à embellir l'histoire des artistes. Il nous disait naguère ce qu'il fallait penser du véritable rôle d'Alexandre Lenoir dans la création du Musée des Monuments français et de la légende récemment créée de toutes pièces autour de ce Musée parasite, au mépris des pièces officielles et des textes les plus clairs. Aujourd'hui, avec des pièces authentiques et des actes d'état civil, il reconstitue la généalogie des ancêtres du peintre *Lantarat*, donne la véritable orthographe de son nom et prouve que cette famille habitait, depuis le commencement du XVII^e^ siècle, sur le territoire du prieuré d'Oncy. Les *Lantarat* étaient vignerons de père en fils et possédaient certains biens-fonds. Le père du peintre, qui se nommait, comme lui, Simon-Mathurin, lui avait laissé quelques terres qui mettaient l'artiste au-dessus de la misère. — J. G.

Antoine Giroust, peintre d'histoire de l'ancienne Académie. Étude biographique, 1753-1817, par E. S., petit-neveu du peintre. Pontoise, impr. Am. Paris, 1888; in-8° de 108 pages avec un portrait, quatre héliogravures et un fac-similé. — Cette étude, réservée à un petit cercle d'intimes et d'amateurs, a été écrite sur des souvenirs personnels et des traditions de famille. Elle fait revivre la physionomie intéressante d'un artiste bien oublié aujourd'hui, mais qui a eu son heure de succès et de réputation. *Jean-Antoine-Théodore Giroust*, né le 10 novembre 1753 au hameau de Bussy-Saint-Georges près Lagny-en-Brie, appartenait à une famille jouissant d'une certaine aisance. Élève de *Vien* et de *Nicolas-Bernard Lépicié*, lié avec *David* et surtout avec le peintre *Mirys*, il remporta le grand prix de l'Académie en 1778, puis, à son retour de Rome, fut agréé en 1786 et reçu académicien le 19 mars 1788 sur un tableau représentant *Œdipe à Colone*. Vers cette époque, il fut introduit par son ami *Mirys* dans la famille d'Orléans pour laquelle il peignit plusieurs portraits et qui exerça sur le reste de sa carrière une influence considérable. En effet, notre artiste suivit le duc de Chartres à l'armée

Digitized by Google

comme aide-de-camp et assistait ainsi aux affaires de Valmy et de Jemmapes. Cette excursion dans la politique paraît avoir jeté une ombre de mélancolie sur le reste de sa vie. Il se retira à la campagne, ne peignit presque plus et trouva comme une âpre satisfaction à se faire oublier. Il mourut le 9 juillet 1817, dans sa maison Du Vivier, laissant de nombreux parents qui ont gardé avec soin la mémoire de cet homme honnête, artiste distingué, qui, avec un peu plus d'ardeur, eût sans doute occupé une des premières places parmi les peintres de son temps. — J. G.

Tourneux (M.). — *Les tableaux historiques de la Révolution et leurs transformations*. Étude historique et iconographique. 1888, in-8°, 44 pages. — Parmi les publications illustrées sur la Révolution, les *Tableaux historiques* tiennent le premier rang par la valeur et le nombre des artistes qui ont collaboré à cette collection. Mais les soins apportés à la gravure des planches, les frais énormes qu'elle a entraînés ont causé des lenteurs et des complications infinies. Aussi, les exemplaires complets de cette précieuse réunion de scènes historiques sont-ils d'une extrême rareté et atteignent-ils dans les ventes des prix fort élevés. Certains se sont vendus 1,000 francs et davantage. On en cite un qui a atteint le prix de 3,800 francs. Cet ouvrage avait eu quatre éditions successives avec un nombre de planches différant dans chaque édition. Comme les sujets sont signés *Prieur*, *Berthault*, *Girardet*, *Swebach*, *Duplessi-Bertaux*, *Fragonard*, *Desaulx*, *Vény*, etc., la collection complète avait un véritable intérêt au point de vue de l'art. Jusqu'ici, aucun des auteurs qui s'étaient occupés de ces *Tableaux* n'était parvenu à débrouiller, pour nous servir des propres paroles de M. Tourneux, le chaos de ses quatre éditions très différentes les unes des autres. C'est la tâche ardue que notre confrère a su mener à bonne fin avec une science de bibliographe consommé. A la liste complète et détaillée des planches, à la description minutieuse des éditions, l'auteur a joint des notices sur les collaborateurs les plus obscurs de cette suite, sur *Jean-Louis Prieur*, *Claude Chatelet*, *Pierre-Gabriel Berthault* et quelques autres. Ces détails biographiques ne sauraient manquer d'intéresser vivement toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire de l'art pendant la période révolutionnaire, encore si mal connue, et c'est à ce titre que nous avons cru devoir signaler à nos lecteurs le consciencieux travail de M. Tourneux. — J. G.

Blanchet (J.-Adrien). *Les graveurs en Béarn*. Dax, H. Labègue, 1888, in-8°, 24 pages. — M. Blanchet, qui s'est déjà fait connaître par des notes pleines de sagacité publiées dans différentes revues de numismatique et d'histoire, étudie ici, non les graveurs au burin, mais les graveurs en médailles dont Paul Raymond n'avait pas pu s'occuper. Il s'agit surtout ici d'artistes du XVI^e^ siècle; c'est assez dire l'intérêt qui s'attache aux noms de *Jean Érondelle*, de *Pierre Brucher*, de *Guillaume Lenormant*, de *Pierre Lamy*, de *Philippe Danfrie*, de *Pierre Turpin* et de vingt autres dont la biographie est jusqu'ici imparfaitement connue. Les renseignements découverts et publiés par M. Blanchet forment un chapitre intéressant et nouveau de l'histoire de la gravure en monnaies et en médailles au XVI^e^ siècle.— J. G.

Digitized by Google

TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DE LA CINQUIÈME ANNÉE

(1888).

SIGNES ET ABRÉVIATIONS :

A. signifie Architecte. — Aq., Aquarelliste. — Art. dr., Artiste dramatique. — Art. lyr., Artiste lyrique. — Br., Brodeur. — Caric., Caricaturiste. — Cér., Céramiste. — Cis., Ciseleur. — Comp., Compositeur. — Dess., Dessinateur. — Éd., Éditeur. — Ém., Émailleur. — Fond., Fondeur. — G., Graveur. — Gr. en méd., Graveur en médailles. — Hist., Historien. — Imp., Imprimeur. — Jo., Joaillier. — Lap., Lapidaire. — Lith., Lithographe. — Méd., Médailleur. — Men. éb., Menuisier ébéniste. — Mod., Modeleur. — Mon., Monnayeur. — Mos., Mosaïste. — Orf., Orfèvre. — P., Peintre. — P. sur porcel., Peintre sur porcelaine. — P. verr., Peintre verrier. — Phot., Photographe. — Sc., Sculpteur. — Stuc., Stucateur. — Tap., Tapissier. — Verr., Verrier.

Le mot *Bibliogr.* indique un article bibliographique spécial ou une mention d'ouvrage.

Un astérisque (*) précède les noms de lieux.

*Abbaye-aux-Bois (religieuses de l'), 294.
*Abbaye de Cluny, 329-364.
*Abbaye de Tournus, 330.
*Abbaye de Saint-Taurin d'Evreux, 352, 354.
*Abbeville, 364.
Abel. Voy. Caïn.
Abellon (le B. André), 163.
Aboukir (victoire d'), 279.
*Aboukir, 181.
Abraham (Joseph), p., 159.
Académie royale de Paris, 277.
Académie de Saint-Luc, 151, 241, 318.
Académie des sciences, 244.
Académie d'Anvers, 234.
Académie de Saint-Pétersbourg, 277.
Achard (Jacques), p., 159.
Achard (Jean-Baptiste), p., 155.
Achille (l'), vaisseau, 177.
Adelaïde (Mme), p., 223.
Adelaïde de Savoie (princesse), 5.
Adoration des Bergers, 153.
Adoration des Mages, 296, 297.
Adoration des Rois, 64.
Adoration du Saint-Sacrement par des anges, 151.
Adrien, empereur, 3.
Advenier, 241.

Digitized by Google

Advielle (Victor). — Norbert Roëttiers, 187-188.
Agoty. Voy. Gautier.
Aigrebouche (Gérardin), orf., 17, 41.
Aigrebouche (Jacques), orf., 70.
Aiguebonnes (Mgr d'), 165, 166.
*Aix, 57, 58, 59, 145, 147, 152, 153, 164, 168, 171, 175, 179, 180, 215, 237, 238, 261.
Alais (comte d'), 145.
Alardonne (Anne), 259.
Alardonne (Pierre), 259.
Alayn (Jean), orf., 82.
Albanès (abbé J.-H.), 164.
Alebarde (Marguerite), 258.
Alembert (d'), 210-215.
Alexandre (Arsène). — H. Daumier, l'homme et l'œuvre. *Bibliogr.*, 224.
Alexandre de France, p., 154.
*Alexandrie, 221.
— (prise d'), 279.
Allan (Guillaume), orf., 90.
Allardon (Antoine), 193.
Allemand (Jean-Baptiste), sc., 178.
Ambart, 259.
Amé, orf., 42.
Amécourt (Ponton d'), 128.
*Amiens, 177, 224, 237.
Amour dormant, 63.
Amourette (Jean-Baptiste), sc., 173.
Amusements champêtres, 227.
Amy. Voy. Doulx.
Amyé, orf., 45. — Voy. Gaudet. Voy. Grindet.
Amyot. Voy. Bocault.
Ance. Voy. Hans.
Andelost (Guichard d'), orf., 41.
*Andelys, 189.
André (Charles), orf., 90.
André (Jean), notaire, 59.
André ou Andreu ou Andrevert, orf., 37.
André de Fribourg, orf., 39.
Andrieus (Blanche), 258.
Andromède, 170.
Anezot (Jean), orf., 51.
Anfilly (Benoît), orf., 82.
Anfilly (Jean), orf., 82.
Ange (Jean), orf., 79.
Angelier (Guillaume), brodeur, 66.
*Angers, 11, 12, 224, 280, 285, 286, 288.
Angiviller (comte d'), 234, 238-245, 247, 248, 251-256, 296, 298, 319, 320.
Anioz. Voy. Anjoz.
Anjou (duchesse d'), 19.
Anjou (Marie d'), 17.
Anjoz ou Anioz, orf., 47.
Anne d'Autriche, 31, 32, 104.
Anne de Bretagne, 17, 18, 19, 45, 46, 50, 52-55.
Ansard (Joseph), orf., 227.
Ansard (Michel), 227.
Anse. Voy. Hans.
Anselin, chirurgien, 229, 234, 235, 236.
Anthoine (Jean), orf., 74.
Antoine I, orf., 40.
Antoine II, orf., 46.
Antoine III, orf., 72.
Antoine IV, orf., 96.
Antoine V, orf., 103.
Antoine de Florence, orf., 17, 53.
*Anvers, 10, 187, 296.
Apollon et Daphné, 63.
Apôtres (scènes des actes d'), 323, 324, 325, 326.
Appelle, p., 9.
Aquitaine (de Willaume d'), 350-351.
Aquitaine. Voy. Guillaume le Pieux, 349.
Archelles. Voy. Delamare.
Architectes, 115, 116, 120, 224, 262-267, 278-280, 289-292, 321, 331, 335, 336, 337, 339, 342, 343, 346, 348, 355, 356, 357, 358.
Archives de l'Art français, 119.
Archives de l'Art français (nouvelles), 3, 201, 327, 332.
Archives du Musée des monuments français, 331, 332.
Arcole (passage du pont d'), 279.
Ardesoif, p., 234.
Argenson (d'), 295.
*Argenson, 254.
Argenville (Dézallier d'), 118, 130, 152.
*Arles, 58, 60.
Armand-Calliat, orf., 33.
Armoiries, 149, 150, 164.
Arnaud, p. et sc., 156.
Arnaud, p., 159.
Arnaud (Antoine), notaire, 194, 195.
Arnaud (Louis), 257.
Arnaud (Pierre), sc., 165, 257.
Arnaud (Pierre), 261.
Arnaud ou d'Arnault (Durand), orf., 31, 104, 105.
Arnaudin (d'), inspecteur des Bâtiments du Roi, 251.
Arnaulde (Catherine), 258.
Arnaulde (Honoré), 258.
Arnaulde (Marguerite), 258.
Arnoul (Jacques), orf., 226.
Arnoux (Jacques), sc., 169.
Arnulphi, p., 153.
Artillerie (l'), 279.
Artiste (le journal *l'*), 204.
Artois (François), orf., 90.
Assemblée générale de la Société, 129-135.
Asti (d'), 182.
*Asti, 38.
Atelier de peintre, 64.
Athenæum français, 119.

Digitized by Google

Attila, 325.
Aublet ou Oublet (Guillaume), orf., 182.
*Aubusson, 228.
Audibert, sc., 178.
Audibert (François), 257.
Audran (Benoît), 332.
Aufrie, 206.
Augias (César), 259.
Auguste, empereur, 3.
Auguste (Robert-Joseph), jo., 268-269.
Augustin. Voy. Carme.
Aujart, Ojart ou Oujart, orf., 54.
Aujart (Pierre), orf., 53.
Auphan (Joseph), sc., 168.
Aurélien (le triomphe d'), 157.
Aurore et Céphale, 121.
Aury. Voy. Horry.
Ausbruyères (André), orf., 82.
Austerlitz (bataille d'), 279.
Auvergne (Godefroy-Maurice de la Tour d'), 349, 354.
Auvergne (Mgr de la Tour d'), archevêque de Bourges, 363.
Auvergne (maison de La Tour d') et de Bouillon, 329-364.
Auvergne. Voy. Guillaume le Pieux.
Auvray (Jean-Thomas), marchand d'estampes, 214.
Auxion (François), sc., 169.
Auzière, p., 149.
Avian (Jacques), orf., 67.
*Avignon, 36, 39, 201.
Avimy (Jacques), orf., 67.
Aymery (Savinien), orf., 82.
Aynaut. Voy. Heynaut.

Babille, échevin, 5.
Bacchus ivre, 64.
Bachaumont, 202.
Bachelard (Claude), orf., 103.
Bachelier, p., 216, 245, 246.
Bachelier, 250.
Badden (prince de), 301.
*Badden (Allemagne), 300.
Baigneuses, 64.
Bailly, 320.
Bailly (François), menuisier, 268.
Bain (Pierre), orf., 184.
Bain de femmes, 63.
Ballan (François), orf., 98.
Ballier (Etienne), orf., 90.
Ballin (Antoine), 227.
Ballin (Claude), orf., 227.
Ballin (Claude-Michel), 227.
Ballin (Madeleine), 227.
Ballin (Nicolas), 227.
Ballin (Paul), orf., 227.
Baluze, hist. — Son ouvrage : Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, cité, 330, 331, 332, 349, 351.
Bamico (Anne-Virginie), 184.
Bancourt (Amédée), dess., 218.
Bandol (marquis de), 122, 124, 125, 126, 127.
*Bandol (Var), 172.
Bapst (Germain). — Voyage de Primatice en Italie pour le compte de François Ier, 1-2.
Barailon, 329.
Baran (Françoise), 261.
Barbare (François), orf., 98.
Barbaroux (Joseph), p., 150.
Barbe (Jeanne), 66.
Barbe (Pierre), orf., 50, 66.
Barbelot ou Barbelotte (Guillaume), orf., 86.
Barberet (Claude), orf., 109.
Barberet (François), orf., 105.
Barberet (Pierre), orf., 111.
Barbet (Pierre), orf., 103.
Barbet (Ysabeau), 259.
Barbette (Guillaume), orf., 88.
Barbier, orf., 107.
Barbier l'aîné, p., 161.
Barbier (Michel), orf., 17, 35.
Barbier (Pierre I), orf., 98.
Barbier (Pierre II), orf., 108.
Bardillon (Antoine), orf., 56.
Bardoul de la Bigottière, a., 224.
Barge (Louise-Elisabeth), 268.
Barnouin (Vincent), p., 158.
Baronneau (Marie), 117.
Barquillet, 225.
Barralier, 60.
Barraly (François), 261.
Barras (Jean), orf., 93.
Barré (R. P. Dom), 293, 294.
Barry (Joseph), 260.
Bartelier (Jean-François), sc., 170.
Barthélemy, p., 123.
Barthélemy, orf., 20.
Barthélemy (le Dr), 164.
Barthélemy de Rezel, orf., 39.
Barye, sc., 280.
Bas (Benoist), orf., 25, 68.
Basan (François), marchand d'estampes, 215.
Baschy (comte de), 137.
Bassy (F.), sc., 61.
Bauchal, biog., 289, 331.
Baudelote (Anna-Maria), 203.
Baudin (P.-C.-L.), 329.
Bauldet (Louis), orf., 88.
Bavière (le cardinal de), 126.
Baylé, 128.
Beaucousin (Christophe-Jean-François), avocat au Parlement, 211, 213, 214.
Beaufleury (de), 210-214.
*Beaugency, 189.
Beaujulin (Girard), orf., 82.
*Beaumont (religieuse de), 321.
Beaupoil, orf., 109.

Digitized by Google

Beaupoil (Hugues), orf., 100.
Beaupoil (Pierre), orf., 107.
Beaupoil (Pierre II), orf., 112.
*Beauregard (château de), 61.
Beausire (Jean-Baptiste-Augustin), a., 265, 266.
Beaussier (Joseph), sc., 173.
*Beauvais, 213, 227, 323-327.
Beckaert (Jean-François), jo., 269.
Bédusme (Anthoinonne), 257.
Begin (Pasquier), orf., 82.
Béguillet, 4.
Bégule (Gabriel), orf., 106.
Behagle, 326.
Behuet (Antoine), orf., 56.
Belier (Denis), orf., 227.
Belier (Nicolas), orf., 227.
Beligné (l'abbé B.-J.), 188.
Bellan (Abraham-Michel), 186, 187.
Bellanger, p., 236.
Bellestoille (l'abbé de), 92.
Bellet (Balthazar), orf., 100.
Bellier de la Chavignerie, 299.
Bénard, 201.
Bencens (Guichard de), orf., 38.
Benoît (Alexandre), orf., 110.
Béraldi (Henri). — Les graveurs du XIXe siècle. *Bibliogr.*, 127-128.
Berger (Antoine), 276.
Bergère, 64.
Bergh (Eléonore-Febronie du), 354.
Bergier. Voy. Du Vergier.
Bernard, sc., 178.
Bernard (Ayvrard), orf., 88.
Bernard (François), orf., 106.
Bernard (Frédéric), orf., 23, 99, 100.
Bernard ou Bernert (Guichard), orf., 46.
Bernard (Guichard II), orf., 55.
Bernard (Jacques), 33.
Bernard (Jacques), orf., 47.
Bernard (Marc), orf., 70.
Bernard (Pierre), orf., 77.
Bernardet ou Bernatel (Adam), orf., 75.
Bernatel. Voy. Bernardet.
Berne (Marguerite), 260.
Bernico ou Bernicod (Pierre), orf., 26, 93.
Bernier, p., 128, 150.
Bernin (le cavalier), sc., 171.
Bernin (Pierre), orf., 94.
Bernoud (François), orf., 114.
Bernoud (Jean-Baptiste), orf., 112.
Bernoud (Jean-Mathieu), orf., 114.
Bernoud (Mathieu), orf., 115.
Berry (duchesse de), 223.
Bertaut, gr., 212.
Berthault (Claude), 342, 344, 347, 348, 351, 357.
Berthault (Pierre-Gabriel), gr., 365.
Berthe (Antoine), 226.
Berthe (Paul), 226.
Berthe (Poncelet), orf., 226.
Berthelet (l'abbé Jean), 353.
Berthier ou Bertier (Louis), orf., 23, 27, 99, 100.
Bertholat, Bertola ou Berthollet (Jacques), orf., 89.
Berthon ou Porthon (Dom Laurens), 348, 351.
Bertier (Augustin), p., 159.
Bertier. Voy. Berthier.
Bertolat. Voy. Bertholat.
Bertrand (Anne-Suzanne), 186.
Bertrand (Henri I), orf., 81.
Bertrand (Henri II), orf., 93.
Bertrand (Jean), orf., 96.
Bertrand (Nicolas-Samuel), 186.
Bertry. Voy. Jeaurat.
Bertulucci (Bartholomée-Nicolas), sc., 161, 178.
Bertulus (Jean-Evariste), p., 161.
Besançon (Didier), orf., 21, 49, 68-69.
Besson, 186.
Besson (Antoine), orf., 17.
Besson (Antoine I), orf., 48.
Besson (Antoine II), orf., 68.
Besson (Henri), orf., 44.
Bibiena, p., 63.
Bibliographie, 127, 128, 223-224, 288, 364-365.
Bibost (Benoît de), orf., 67.
Bibost (Gabriel), orf., 101.
Bibost ou Biboust (Pierre II), orf., 80.
Bibost. Voy. Rochet. Voy. Rousset.
Biboust. Voy. Bibost.
Bidault (Jean-Joseph-Xavier), p., 9.
Bignon, bibliothécaire, 275, 276.
Bigonneau ou Bigonaut (Jean), orf., 71.
Bigonneau (Jeanne), 87.
Bigotet, Bigotel ou Bigoteau, orf., 73.
Bigotet (Richard), orf., 25, 26, 30.
Bigottière. Voy. Bardoul.
Billaudel (Jean-René), a., 120.
Billotart (Guillaume), orf., 82.
Binard (Jeanne), 98.
Binet (François), orf., 90.
Biographie normande, 118.
Blain (Jacques), 59.
Blaise (Germain), sc., 175.
Blamcpignon. Voy. Blancpignon.
Blanc, p., 155, 176.
Blanc (Jacques), orf., 183.
Blanc (Madeleine-Anne), 183.
Blanc (Pierre), sc., 173.
Blanche (la princesse), p., 223.
Blanchet (Claude), orf., 99.
Blanchet (J.-Adrien). — Les graveurs en Béarn. *Bibliogr.*, 365.
Blanchon (Jean-Marie), orf., 113.

Digitized by Google

Blancpignon ou Blamcpignon (Joachim), orf., 108.
Blancpignon ou Blamcpignon (Mathieu), orf., 109.
Blauze (Jeanne), 226.
*Blois, 44.
Blondeau (Marie), 183.
Blondel de Gagni, 319.
Blouet (Abel), a., 278-280.
Bocault ou Boucault (Gatien), orf., 17, 51.
Bocault (Jeanne), 17, 51.
Bocault (Mathieu, dit Amyot), orf., 51.
Bodart (Geoffroi), orf., 83.
Boher (François), p. et sc., 162, 180.
Boileau (Etienne), 211-215.
Boileau (Gilles), 183.
Boilly (Louis), p., 9, 10.
Boin (Jérôme de), orf., 97.
Boiron (César), orf., 114.
Boisseran (Henri), orf., 44.
Boisson ou Boysson (Henri), orf., 44.
Boisson (Jean), orf., 72.
Boisson ou Boysson (Pierre), orf., 34.
Bolet (Etienne), orf., 47.
Bolet, Bollet ou Boullet (François), orf., 83.
Bolet (Huguenin), orf., 17, 41.
Bolet ou Bollet (Jean I), orf., 48.
Bolet ou Bollet (Jean II), orf., 51.
Bolet (Jean III), orf., 75.
Bolet ou Bollet (Nicolas), orf., 49.
Bolet ou Bollet (Pierre I), orf., 46.
Bolet ou Boulet (Pierre II), orf., 69.
Bollet. Voy. Bolet.
Bollot, p., 160.
Bon (Pierre), orf., 17, 42.
Bonaparte (Charlotte), p., 223.
Bonaparte (Napoléon), 10.
Bonart (Pierre), orf., 35.
Bonjour (Fleury), orf., 96.
Bonnaud, 60.
Bonnaud (Antoine), avocat, 194.
Bonnet, 137, 138.
Bonnet (Pierre I), orf., 77.
Bonnet (Pierre II), orf., 82.
Bonnet (Pierre III), orf., 86.
Bonnier (Jean), 260.
Bonnifay (Isidore), 257.
Bonnivet, amiral, 15, 20, 23.
Bonsens ou Bousens (Fleury), orf., 87.
Bonyn. Voy. Boyn.
Bordes (Joseph), p., 160.
Bosio neveu, sc., 279.
Botos (Charles de), sc., 175.
Boucault. Voy. Bocault.
Bouchardon, sc., 4, 252.
Boucher, p., 64.
Boucher (Charles), orf., 226.
Boucher (François), p., 4, 121, 277, 278.
Boucher (Jean), sc., 170.
Boucher (Jean), orf., 226.
Boucher de Villiers, gr., 141-144.
Boucher. Voy. Du Bouchaz.
Bouchier (Eygret), orf., 70.
Boucot, 265.
Bouffonne (la), vaisseau, 170.
Bougnots (Jehan), 182.
Bouguereau, p., 128.
Bouillon (cardinal de), 329-364.
Bouillon (ducs de), 353-364.
Bouillon (duchesse de), 353-364.
Bouillon (Godefroy de), 337.
Bouillon. Voy. Auvergne (maison d').
*Boulacq, 221.
Boulanger (Antoine), 182.
Boulanger (Guillaume), 182.
Boulanger (le général), 288.
Boulard (Jean), orf., 92.
Boulet (Thomas), sc., 168.
Boullet. Voy. Bolet.
Boulliet (Etienne), 90.
Boullongne (Louis de), p., 324.
Boulogne, p., 64.
*Boulogne, 1, 2.
Bourbon (cardinal de), 45.
Bourdin de Fréville (Henri-Gabriel), 268.
Bourdon, p., 63.
Bourg (de), 25.
*Bourg-en-Bresse, 30, 56.
Bourgeoys (Claude), orf., 93.
Bourges (Alfred Ier, comte de), 349.
*Bourges, 363.
Bourgogne (Jean), 260.
Bourgogne (duc de), 5, 17.
Bourgogne (Mgr de), 40.
Bourguignon, 215.
Bouricaud (Antoine), 225.
Bouricaud (Louise), 225.
Bourlat (Barbe), femme de J.-P. Loutherbourg, 204-209.
Bourras (Jean), orf., 74.
Bousens. Voy. Bonsens.
Bouvier (Mathieu), orf., 114.
Bovran ou Boveran (Jean), orf., 82.
Bouxète (Françoise), 257.
Bouzon. Voy. Bozon.
Bouzonnet (Antoine), 106.
Bouzonnet (Antoinette), 106.
Bouzonnet (Claudine), gr., 32, 106.
Bouzonnet (Etienne), orf., 32, 106.
Bouzonnet (Françoise), 106.
Boyein. Voy. Boyn.
Boyer de Foresta (Ange-François-Hilaire-Auguste de), 126, 127.
Boyer (François de), 149.
Boyn (Marc ou Macé de), orf., 76.
Boyn, de Boyein ou de Bonyn (Rolin de), orf., 65, 76.
Boysson. Voy. Boisson.
Boze (Robert), sc., 267-268.
Bozon ou Bouzon (Martial), orf., 99.

Digitized by Google

Bra (Eustache-Marie-Joseph), sc., 279.
Brémond (Jacques), 258.
Bréoulle (l'abbé), 262.
*Brest, 300, 301, 302, 303, 307, 308, 314, 316.
Brévanne (château de), 251.
Brézé (le), vaisseau, 164.
Briard (Gabriel), p., 300.
Bricart (Jean), charpentier, 289-292.
Brisemiche (Hubert), 250.
Brissac (de), 255.
Brissonneau (Charles), orf., 90.
Broc (Jean), p., 9.
Bru, 295.
Brucher (Pierre), gr. en méd., 365.
Bruelle. Voy. Pierre (Jean I).
Brun, sc., 279.
Brun (Félix), sc., 178, 180-181.
Brun (François), 261.
Brun (Marguerite), 152, 261.
Brun (Michel), avocat, 152, 153, 261.
Brun (V.), 170.
Bruneau (Mathelin), orf., 70.
Bruneau (Michel), orf., 72.
Bruneau (M.-J.), 206.
Brunel (Joseph), p., 159.
Brunicart, orf., 18, 42, 43.
Brunicart (Jacques), orf., 79.
Bruno (Marie-Jeanne), 206.
Bruquerre, 258.
Brusselles (Henri de), orf., 40.
*Bruxelles, 128, 187, 263, 296, 297, 323, 328.
Bruyart (Antoine), orf., 114.
Buet (Berthet), orf., 36.
Buisson (Guillaume), orf., 83.
Burel, 250.
Burelle, orf., 92.
Burty (Philippe), 220.
Buseuille (Encroix), orf., 83.
*Bussy-Saint-Georges, 364.

*Cadière (Var), 172.
*Caen, 240.
Cahagne (Germain), orf., 184.
Caillouette, sc., 279.
Caïn après le meurtre d'Abel, 160.
Caire (L.), 215.
*Caire (le), 221.
Calamis, sc., 15.
Callirhoé. Voy. Coresus.
Callot, 185.
Campardon (Em.). — Son ouvrage : Académie royale de musique au XVIII^e siècle, cité, 300.
Canard. Voy. Henry.
Cancer. Voy. Chancel.
Cannet (Catherine), 119.
Canot ou Cavot (André), orf., 73, 94.
Canot ou Cavot (Jean), orf., 94.
Canova, sc., 181.
Capelle, 60.
Capitaine (la galère), 147.
Caravaque, p., 154.
Caravaque (Jean), sc., 164-165.
Caravaque (Louis), sc., 164, 165, 166.
*Carcassonne, 9.
Careulx (Jacques), orf., 79.
Cariatides, 155.
Caris (Joseph), sc., 179.
Carlier, 269.
Carlisle, 223.
Carme (Augustine), 69.
Carme ou Carmon (Guillaume I), dit Augustin, orf., 48-49, 55, 56, 69, 71.
Carme (Guillaume II), orf., 71.
Carme (Jacques), dit Augustin, orf., 75.
Carme (Jean), orf., 88.
Carme (Pierre), orf., 69, 71.
Carmon. Voy. Carme (Guillaume).
*Carnoules (Var), 146.
Caron (Balthazar de), 227
Caron (Louis), sc., 364.
Caron (Martin), sc., 364.
Caron (Pierre), sc., 364.
Carrache, p., 64.
*Carrare, 242, 243.
Carré, Carret ou Carra (Barthélemi), orf., 99.
Carret (Claude), orf., 106.
Carret (Jean-Baptiste), orf., 113.
Carret (Lambert), orf., 109.
Carret (Louis), orf., 108.
Carret (Simon), orf., 110.
Carta (Étienne), dit Saint-Remy, orf., 94.
Cartaillon (Martin), orf., 72.
Casanova, p., 64, 204.
Cassian (Marguerite), 170.
Castagnary, 130.
Castelan (l'abbé), 294.
Castellan, 153.
Catherine II, impératrice de Russie, 273.
Catinet (Blaise), orf., 114.
Catinet (Claude-André), orf., 111.
Catinet (Louis I), orf., 108.
Catinet (Louis II), orf., 111.
Caudoiranne (Marianne), 257.
Caulet (Mgr de), 61.
Caussemille (François), sc., 176.
Caussemille (Philippe), p., 155.
Cauvain. Voy. Gauvain.
Cauvière, 257.
Cauvin (Jean), orf., 77.
Cavalerie (la), 279.
Cavan. Voy. Gauvain.
Cavot. Voy. Canot.
Cellier (M^lle), 246.
Cellini (Benvenuto), sc., 16.
Céphale. Voy. Aurore.
Cepis (Jacquemin de), orf., 37.
Cérès, 322.

Digitized by Google

Cerise ou Serize (Augustin), orf., 87.
Cerise (Pierre), orf., 110.
Cerize (François), orf., 73.
Cerize (Jean), orf., 78.
Chabert (Jean), 258.
Chabod (Antoine), orf., 54.
Chabod (Jean), orf., 17, 48.
Chabod (Pierre), orf., 17, 52.
Chaboud (Pierre), orf., 69.
Chabrières-Arlès, 30.
Chalaye (Jacques), orf., 109.
Chalgrin, a., 279.
Challe, p., 189.
Challiot, 251.
Chalon (Jean de), orf., 47, 65.
Chalon (Nicolas de), orf., 65.
Chalon (Pierre de), orf., 49.
Cham, caric., 224.
Champagny (de), 278.
Champaigne (Antoine), orf., 83.
Champuys (Louis), orf., 83.
Chanavier (Michel), 35-36.
Chancel ou Chansey (Antoine), orf., 94.
Chancel (Antonin), orf., 108.
Chancel ou Chancey (Arthus II), orf., 106.
Chancel, Chanssey, Chazez ou Cancer (Arthus I), orf., 95.
Chancel (Françoise), 102.
Chancel ou Chancey (Joseph), orf., 114.
Chancel ou Chancey (Lambert), orf., 103.
Chancel ou Chancey (Mathieu), orf., 112.
Chancel, Chanssey ou Chassier (Pierre), orf., 101.
Chancel ou Chancey (Thomas), orf., 110.
Chancey, orf., 114.
Chancey. Voy. Chancel.
Chaneyn, Chanyn ou Chanyer (Jean), orf., 70.
Chansey. Voy. Chancel.
Chanssey. Voy. Chancel.
Chapelle (Jacques), orf., 110.
Chapelle (Jean I), orf., 93.
Chapelle (Jean II), orf., 104.
Chaponay (Jean de), orf., 18, 43.
Chaponnière, sc., 279.
Chappuis ou Chappuys (Claude), orf., 97.
Chappuys (Pierre), orf., 79.
Chapuy (Louis), orf., 83.
Charbonnier (Henri), sc., 171.
Chardigny (Barthélemy-François), sc., 179, 180, 215-216.
Chardigny (Pierre-Joseph), sc., 280-285.
Charles, orf., 94.
Charles Ier, 323.
Charles II, 326.
Charles VI, 16, 35, 38, 39.
Charles VII, 18, 42, 43.
Charles VIII, 18, 53.
Charles IX, 22, 77, 91.
Charles le Chauve, 349.
Charpentier, avocat, 141.
Charpin (Antoine), p., 159.
Charpin (Jacques), orf., 17, 51.
Charpin (Jeanne), 51.
Charron, 227.
Chartres (duc de), 162, 364.
Chartres (duchesse de), 223.
Chassier. Voy. Chancel.
Chastel, sc., 215.
Chastel (Jean-Pancrace), sc., 179.
Chastillon, p., 155.
Châteaubriand, 222.
Chateaubriant (château de), 224.
*Château-Landon, 280.
*Châteauroux, 267.
Châtelet (comte du), 139.
*Châtillon-sur-Seine, 211.
Chauderon (Robin), orf., 45.
Chaudet, sc., 285.
Chaulnes (duc de), 324.
Chaumont. Voy. Le Rays.
Chaussepierre. Voy. Coqueley.
Chautard (Thérèse), 260.
Chauvel, gr., 128.
Chauvin (Blaise), 257.
Chavanier (sire Michel), 17.
Chavannes (Huguet de), orf., 41.
Chazez. Voy. Chancel.
Chazotte (Jacques), orf., 100.
Cheillan (P.), p., 150.
Chelles (l'abbesse de), fille du Régent, p., 223.
Chelot (Nicolas), orf., 83.
Cheniseau (de), 310, 314, 317.
Chennevières (Charles-Philippe, marquis de). — L'école de dessin de Rouen, de 1837 à 1857, 216-220. — Son nom cité, 130, 201.
Chenny. Voy. Cheuvy.
Chénon (Pierre), 123-127, 209, 277, 299, 306.
Chereau (Jacques-François), marchand d'estampes, 214.
*Chérence, 280.
Chernier (Claude), orf., 83.
Cheuvy ou Chenny (Martin), orf., 90.
Chevallier (Arthus ou Arthur), orf., 101.
Cheverny (comte de), 62.
Chevreuse (duc de), 5.
Chinon (comte de), 297.
*Chinon, 287.
Chirat (François), orf., 112.
Choberd (Philibert), orf., 87.
Choiseul (duc de), 229, 230, 319.
Choiseul (prince Louis de), 295.
*Choisy-le-Roi, 187.
Cholet, 185.

Digitized by Google

Chopin (Claudine), 103.
Chrestian (Jean-Baptiste), 259.
Christine de Suède (la reine), 146.
Chronique des arts, 220.
Ciccat. Voy. Sercat.
*Ciotat (Bouches-du-Rhône), 172.
Civrieu (Ennemond de), orf., 18, 43.
Clark (R.), 187, 188.
Clauda, femme de C. Gazier, 99.
Clauda, femme de Le Page, 68.
Claude (la reine), 17, 19, 22, 53, 55.
Clémençon, orf., 40.
Clémençon (Jacquemet), orf., 35.
Clémençon (Jeannette), 40.
Clerbourg (Jean), orf., 16, 39-40.
Clerc (Jean), orf., 93.
Clérieu (de), 55.
Cligny (Sébastien), orf., 104.
Clinchamp (Victor, marquis de), 161-162.
*Clisson, 287.
Clocquemin ou Cloquemin (Mathieu), orf., 104.
Clogenson, 119.
Cloquemin. Voy. Clocquemin.
Clost (Louise), 108.
Clotilde (Mme), p., 223.
Clouet (Janet), p., 17, 51.
Clovis (baptême de), 146.
Clunère (Henri), orf., 37.
Cochaud ou Couchaud (Christofle), orf., 88.
Cochaud ou Couchaud (Claude), orf., 87.
Cochaud (Florier), orf., 98.
Cochaud ou Cochauld (Henri), orf., 99.
Cochaud, Cochault, Cochot ou Couchault (Jean), orf., 24, 25, 66.
Cochaud ou Couchauld (Lyonnet), orf., 87.
Cochaud. Voy. Longchamp.
Cochin (Charles-Nicolas), gr., 4, 5, 7, 120, 127, 133, 139, 140, 229-237, 240, 245-248, 250.
Cochot. Voy. Mégret.
Coffure (Noël), orf., 89.
Cogolin. Voy. Cuers.
Cogorde, sc., 166.
Cogorde (François), notaire, 59.
Coing (Jacques), orf., 71.
Coing (Pierre), orf., 28, 68.
Colambert. Voy. Colombet.
Colbenschelag (Alexandre), orf., 110.
Colbert, 228, 324, 325, 326.
Colin (Laurens), orf., 90.
Collibaud (François), sc., 169.
Collot (Joseph-François), ingénieur, 207.
Colomb (Geneviève), 262.
Colomb (Pierre), orf., 81.
Colombe (Jacques), orf., 225.
Colombet ou Coulombet (Antoine), orf., 83.
Colombet ou Colambert (Gonin), orf., 28, 70.
Colombier (Nicolas), orf., 81.
Colombier (Noël), orf., 80.
*Comartin, 355.
Combat naval (un), 159.
Comédies de Molière (les), 228.
Commandour, sc., 173.
Commerce de Paris (le), vaisseau, 160, 179, 181.
Comminges (comte de), 42.
Compiègne (château de), 322.
Comptes des Bâtiments du Roi, 1, 20, 293.
*Condamine, 16.
Conieo (Nicolas-Paul), orf., 88.
Conseil des singes (le), 202.
Constant (Benjamin), p., 128.
Constant (Claude), orf., 86.
Constantin (Jean), orf., 88.
Constantin (bataille de), 325.
Constantin (baptême de), 146, 157.
Constantin (vision de), 325.
*Constantinople, 145.
Content (le vaisseau), 167, 177.
Conti (prince de), 319.
Convers-Desormeaux (Charles), 206, 207, 209.
Copin ou Coppin. Voy. Frèze.
Coqueley de Chaussepierre, avocat, 141, 144.
Corail (Jacques), orf., 113.
Corail (Pierre), orf., 111.
Corat (Jean), orf., 83.
Corbeil (vue de la collégiale et du pont de), 272.
Corbet (Philippe), orf., 90.
Corbillon (de), 232.
Corcelles (Guillaume de), orf., 47.
Coresus qui se sacrifie pour sauver Callirhoé, 120.
Corieux ou Courieu (Antoine), orf., 114.
Cormier (Thomas), 186.
Cormis (François de), p.?, 153.
Corn, 232.
Corna, Cornet ou Coura (Jean), orf., 89.
Corna, Cornet ou Cournet (Henri), orf., 92.
Corneille, p., 63.
Cornet. Voy. Corna.
*Correns (Var), 155.
Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments, 324, 325.
Corsin. Voy. Curfin.
Cortone (Pietre de), p., 158.
Cortot, sc., 279.
Coster (Mme), p., 236.

Digitized by Google

Coster (de), 249.
Costière (Méraude), 87.
Costières. Voy. Cotières.
Coteau, 252.
Cotières, Costières ou Coustière (Simon), orf., 17, 18, 19, 29, 47.
Cotin, orf., 65.
Couchaud. Voy. Longchamp.
Couchaud. Voy. Cochaud.
Couchault. Voy. Cochaud.
Couché (l'abbé), 184.
Coucher du soleil, 64.
Coulombet. Voy. Colombet.
Coura. Voy. Corna.
Courffin. Voy. Curfin.
Courieux. Voy. Corieux.
Courmes (Henri de), orf., 90.
Courna ou Courra (François), orf., 94.
Cournet. Voy. Corna.
Courra. Voy. Courna.
Court (André), orf., 79.
Courtet (Marie), 225.
Courtet (Pierre), orf., 225.
Cousin (Claude), orf., 78.
Cousin (Jean I), orf., 69.
Cousin (Jean II), orf., 97.
Coussion (D. Gilbert), 355.
Coustière. Voy. Cotières.
*Coutances, 175.
Couton (Jacques), 258.
Coux (Jean de), orf., 94.
Coypel, p., 188.
Coypel (Noël), p., 131, 196-199.
Coyault (Jean), 54.
Cramoisy (André), imp., 349.
Crenon (Marie-Madeleine), 184.
Crèvecœur (de). — Son livre : Mémoires du comte de Cheverny, cité, 62.
Croco (Jean-Baptiste), orf., 113.
Cropières (Jean de), orf., 69.
Croset ou Croyset (Denis), orf., 54.
Croset ou Crozet (Jean), orf., 72.
Croyset. Voy. Croset.
Crozet. Voy. Croset.
Cruffain. Voy. Curfin.
Crussaut (Christofle), orf., 83.
Cuchet (Claude), orf., 94.
Cuers (Henry de), seigneur de Cogolin, 59, 60.
Curfin, Curffin, Courffin, Corsin ou Cruffain (Antoine), orf., 93.
Curson (Antoine), orf., 96.
*Custrin (Allemagne), 11, 12.
Cuyurne (Pierre de), orf., 83.
Cyrard (Christofle), orf., 76. — Voy. Sercat.

Dacier ou Dacié ou Dacia (Pierre), orf., 39.
Dagnan (Isidore), p., 287-288.
Daillon (Antoinette de), 27.
Dallières (Pierre), orf., 72.
Dalmas (l'abbé), 257, 258, 259, 261.
*Damas, 221.
Damende (Jean), orf., 44.
Damery, p., 146.
Daminois (Louis-Jérôme), 266.
Damont ou Damon (Guillaume ou Guillemin), orf., 86.
Damont (Jean), orf., 83.
Damouretes. Voy. La Vanelle.
Dampierre, 327.
Danel, 223.
Danfrie (Philippe), gr. en méd., 365.
Danneker, p. verr., 229-230.
Daphné. Voy. Apollon.
Daret, p., 130.
Darut (Marguerite), 97.
Daubigny (Karl), p., 128.
Daulane (Anne), 257.
Daulane (Antoine), 257.
Daultruy (Berthelot), orf., 52.
Daumas (l'abbé), 261.
Daumier (H.), caric., 224.
Dauphin (le), 30.
Dauphin-Royal (le), vaisseau, 166, 167.
Dauzats (A.), p., 220-223.
Daverdy (Marie), 101.
Daverdy (Michel), orf., 98.
Daverton, 294.
Davillier, 128.
David (Mme veuve Eugène), 328.
David (F.), p., 157.
David (Honoré), sc., 173, 257.
David (Jacques-Louis), p., 4, 9, 181, 327-329, 364.
David (Jean), 260.
David (Jules), 327, 328.
David (Pierre), 257.
David d'Angers (Pierre-Jean), sc., 280.
De Bay père, sc., 279.
Debras (Jacques), orf., 76.
Debret, a., 280.
Decamps, p., 220.
Decuerez, p., 154.
Decuers (Jean), 259.
Decuers (Marc-Antoine), sc., 173, 259.
Décugis (André), 259.
Décugis (Claire), 259.
Décugis (Marc-Antoine), sc., 169.
Décugis (Michel), 259.
Deformier, 60.
Dejarnac. Voy. Jarnac.
Delacroix, liquidateur au tribunal de commerce, 196, 199, 273, 274, 278.
Delamare (Nicolas) dit Archelles, orf., 86.
De Launay (Louis), orf., 225.
De Launay (Nicolas), gr. en méd., 227.
Delaunay le jeune, gr., 212, 213, 214.

Digitized by Google

Delayant, 185.
Deleuze (Catherine), 119.
Delorme, hist., 224.
Delporte (Dom Placide), 348, 349, 351, 352.
Demarne (Jean-Louis), p., 9.
Demarteau, gr., 201.
De Mès ou Du Mès (Jean de), orf., 55.
Denain, 297.
Denis, orf., 52.
Denis. Voy. Ledoux (Marie-Louise).
Départ des Armées (le), 279.
De Peint ou de Peinte (Dom Pierre), 348, 351.
Derbais (Jérôme), marbrier, 293-295.
Dermais ou Dermès (Pierre), orf., 110.
Dermes (Marc-Antoine), sc., 168.
Dermès. Voy. Dermais.
Desance (François), 263, 265.
Desaulx, gr., 365.
Descamps, 210, 216.
Descamps, p., 151, 223.
Descente de croix, 297.
Descodain (Noël), sc., 169.
Des Fossez (Pierre), orf., 45.
Deshays (Jean-Baptiste-Henry), p., 4, 5, 6.
Desnoyers (l'abbé), 237.
Desnoyers (Jules), 62.
Desorge ou Esorge (Olivier), orf., 75.
Desormeau. Voy. Convert.
Des Rues (Jean), orf., 83.
Dessinateurs, 295-296, 332.
Dessins, 295-296, 332.
Detaille, p., 128.
De Troy, p., 64.
Devenet (Claude), orf., 32, 102.
Devenet (Pierre), orf., 32, 102, 103.
Dézallier. Voy. Argenville (d').
Diane, 322.
Diane (la), vaisseau, 181.
Diane et Endymion, 64.
Dicq (Pierre-Louis), dess., 192.
Diderot, 204, 262.
Didier (Alexandre), orf., 112.
Didot, 118.
*Dieppe, 234.
Dieu le Père, 146.
*Dijon, 172.
Dionis, 187.
Dirigrimis ou Dirigrumis (Jean), orf., 42.
Dispute du Saint-Sacrement (la), 324.
Distribution des drapeaux à la garde nationale parisienne, le 29 août 1830, 323.
Docenaud (Jacques), p., 155.
Dodin ou Doudin (Jean), orf., 91.
Dogier (François), dit de Roez, orf., 93.
Dollone (J.), 258.
Dominique de Florence, orf., 53, 70.
Dominiquin (Le), p., 324.
Dompannis (Jean), orf., 71.
Donadieu (Charles), 259.
Donadieu (Thérèse), 259.
Donjon (Louis), orf., 83.
Donjon (Noël), orf., 91.
Doré (Gustave), p., 224.
Dorset, 223.
*Douai, 234.
Doudin. Voy. Dodin.
*Doullens, 2.
Doulx Amy (Jean), orf., 68.
Doumet (Gaspard), p. et sc., 156, 159, 160, 261-262.
Doumet (Jacques), 261, 262.
Doumet (Zacharie-Félix), p., 156-157.
*Draguignan, 156.
Draner, gr., 128.
Drot (Jean), 95.
Dubès. Voy. Duthoit.
Du Barry (Mme), 232.
Dubois (Alexandre), 265, 266.
Dubois (Etienne), p., 322-323.
Dubois (François), p., 323.
Dubos. — Sa notice historique sur la manufacture de Beauvais, citée, 326.
Du Bouchaz, Le Boucher ou Boucher (Vincent), orf., 28, 71.
Du Bourg (Antoine), 65.
Dubreuil (Claude), sc., 172, 174.
Dubreuil (Jean-Baptiste), p. et sc., 158, 176.
Dubrunfaut, 128.
Du Chemin (Pierre), orf., 22, 77.
Duchesne, 249.
Du Coin ou Ducoing (Dom Pierre), 348, 351.
Du Cret (Claudine), 99.
Du Four (Claude), orf., 26, 91.
Dufour (Guillaume), orf., 80.
Dufourny de Villiers, 244.
Du Fresne (Aynarde), 70.
Du Gabre (Dominique), 26.
Duigny (Jean), orf., 41.
Dulez ou Dulot (Jean), orf., 82.
Dulot. Voy. Dulez.
Du Lyon (Jean), orf., 78.
Dumas (Alexandre), 220, 221.
Du Mès. Voy. de Mès.
Dumesnil, p., 64.
Du Mont (Jean), orf., 78.
Dunesoyre (Jean), orf., 94.
*Dunkerque, 223.
Du Parc (Albert), sc. et arch., 174-175.
Du Parc (Antoine), p., sc. et arch., 175.
Du Parc (Madeleine), 175.
Dupérier (Christofle), orf., 89.
Dupérier (Claude), orf., 103.
Dupérier (François), orf., 101.
Duperroy (Louis), sc., 167.
Duperroy (Pierre), p. et sc., 150, 168, 260.

Digitized by Google

Dupin (Guido), orf., 83.
Duplessi-Bertaux, gr., 365.
Duplessis, p., 251.
Dupont, horloger, 277.
Duprat (le chancelier), 30, 73, 74.
Dupret, 223.
Dupuis (Thomas), gr. sur pierres fines, 269.
Dupuy (François I), orf., 49.
Dupuys (François II), orf., 66.
Dupuys (Jacques), orf., 65, 66.
Dupuys (Jean), orf., 88.
Dupuys (Pierre), orf., 49, 55.
Duran (Carolus), p., 128.
Durand (François), sc., 168.
Duret (François-Joseph), sc., 318-319.
Duret (Elisabeth), 192.
Dussieux (L.). — Son ouvrage : Artistes français à l'étranger, cité, 136, 137, 138.
Dutel (Jacques), orf., 183.
Duthoit, sc., 177.
Duthoit (Jean-Baptiste), dit Dubès, sc., 177-178.
Duthoit (Marcelin), sc., 177, 182.
Dutillet (Claude), orf., 88.
Duval, 206.
Duval (Jean-Baptiste), sc., 173.
Du Val (Jehan), 1.
Duval (Marie), 259.
Duverdier (Mme), 190, 191.
Du Vergier ou du Bergier (Denisot), orf., 46.
Du Vergier dit Janot (Pierre), orf., 68.
Dyck (Van). Voy. Van Dyck.

Eclair (l') vaisseau, 173.
Ecole d'Athènes (l'), 324, 325.
Ecosse fils, 209.
Education des pauvres (l'), 63.
Education des riches (l'), 63.
Egerlade (Anne), 260.
*Embaleh, 221.
Endymion. Voy. Diane.
Enée (la fuite d'), 64. — Voy. Vénus.
Enfant-Jésus (l'), 150.
Enfant couché, 64.
Engins (Michel des), orf., 105.
Enlèvement des Sabines (l'), 158.
Eléonore (la reine), 30, 56, 73, 74.
Eloi ou Eloy ou Eloes, orf., 37.
Eloy. Voy. Eloi.
Epine. Voy. L'Epine.
Erato, 9.
Erondelle (Jean), gr. en méd., 000.
Errard (Charles), p., 131, 195, 196, 323, 324.
Esorge ou Désorge, 000.
Espercieux, sc., 279.
Estérin (Christine), 262.
Etex, sc., 279.
Etienne, orf., 74.
Eudel (Paul). — L'hôtel Drouot et la curiosité en 1886-1887. *Bibliogr.*, 128.

Facio (Eustache), orf., 103.
Falconet, sc., 273-274.
Falguière, sc., 280.
Fantin, gr., 128.
Fardo ou Fardon (Pierre), orf., 67.
Faron (Robert), orf., 91.
Fatory, 314.
Fauchier, p., 147.
Faucillion (Pierre), orf., 48.
Fauconnet (Eléonore) dite Robert, 191, 192.
Fauconnet (Georges), orf., 84.
Fauconnet ou Fauconnier (Nicolas), orf., 86.
Faulcon (Jacques), orf., 80.
Faulcon (Jean), orf., 72.
Faulcon (Pierre), orf., 55.
Faulcon l'Espagnol (Pierre), orf., 17.
Faudran (Honoré), 58, 60.
Faure (André), 61.
Fausé (Marie), 261.
Favel, p., 160, 161.
Favière. Voy. Raymond.
Favre (Simonet), orf., 48.
Feitton (Jacques), 260.
Félibien, hist. — Son ouvrage : Vie des peintres, cité, 57.
Félix, orf., 40.
Félix (Jean), orf., 94.
Félix. Voy. Martin.
Fénelon, 210-214.
Fenoyl ou Fenoil (Jean), orf., 43.
Ferdinand VII, 283.
Fère (Guyot de), 118.
Ferney (le château de), 117.
Ferrand, orf., 57.
Ferrand (Charles-Alexandre), 126, 127.
*Ferrare, 29.
Ferroillet ou Serroillet (Jean), orf., 72.
Ferroit (Jean), orf., 78.
Ferron (Jean), orf., 70.
Ferroul ou Ferroux (Pierre), orf., 91.
Fessard (Etienne), gr., 274-276.
Fétis (Frédéric), 128.
Feuchère, sc., 279.
Feuillet de Conches, 128.
Ficquet (Etienne), gr., 210-215.
Fidière, 133.
Fillon (Benjamin), 185, 332.
Finsonius, p., 130.
Firmiani (comte), 138.
Flamenq (Jean), sc., 163-164.
Flammand (Marie), 225.
Flammand (Nicolas), orf., 225.
Flas (Jean), orf., 20, 42.
Flas (Pierre I), orf., 45.
Flas (Pierre II), orf., 49.
Flasconnet (Georges), orf., 84.

Digitized by Google

Fleury (Antoine), sc., 174, 175.
Flore, 322. — Voy. Zéphire.
Florence. Voy. Antoine. Voy. Dominique. Voy. Nicolas.
Florens (l'abbé), 262.
Florent, orf., 47.
Florent (Jean), orf., 79.
Flour (François), p., 154-155, 257-258.
Flour (Pierre), p., 150, 257.
Fonier (Antoine), orf., 84.
Fontaine, a., 280.
Fontaine (Benoît), 127.
Fontainnes (Marc), orf., 56.
Fontanieu, 1.
Fonteyne rousse (Aymard de), orf., 105.
Forbin (de), p., 162.
Forbin (Pol-Albert de), 164.
Forcouet (Georges), orf., 90.
Forcya (François), orf., 29.
Forest (Augustin), orf., 94.
Forest (Benoît), orf., 76.
Foresta. Voy. Boyer.
Formel (Louis-François), 190, 275, 276.
Fornier. Voy. Fournier.
Fosse. Voy. La Fosse.
Fossé (Jacques), sc., 152.
Fouchère (Girard), orf., 84.
Fougueux (le), vaisseau, 167, 168, 171.
Foulquier (V.), gr., 128.
Fouquières (Jacques de), p., 57-60, 145.
Fourcas (Antoine), orf., 84.
Fourgnerre (Anne), 259.
Fournet. Voy. Fournier.
Fournier, 260.
Fournier, sc., 182.
Fournier (Etienne), orf., 84.
Fournier ou Fornier (Jacques), orf., 68.
Fournier ou Fournet (Pierre), orf., 93.
Fournière (Anne), 258.
Fourrier (Girard), orf., 91.
Foussedouaire, notaire, 116.
Fragonard, p., 120-121, 365.
Frambourg, orf., 41.
France (la), 181.
François Ier, 1-2, 19, 22, 27, 29, 33, 53, 68, 70, 71, 74.
François, gr., 201.
François I, orf., 39.
François II, orf., 41.
François (Bastien), a., 115.
François (Martin), a., 115-116.
François de Montfleur, orf., 39.
Françoys (André), orf., 47.
Frédéric, orf., 47.
Frédéric (Claude), orf., 109.
Frédéric le Grand, 62.
Frèze (Augustin), orf., 74.
Frèze (Jean), dit Copin ou Coppin, orf., 17, 49.
Frèze (Louis), dit Copin ou Coppin, 48.
Fréville (Marcel de). — Estimation de tableaux au XVIIIe siècle, 62-64.
Fréville. Voy. Bourdin.
*Fribourg, 16.
Fribourg (Aliz de), 36.
Fribourg ou Fribort (Jacquemin de), orf., 35, 36.
Fribourg (Robert de), orf., 43.
Friquet, sc., 172.
Fuite en Egypte (la), 152.
Furstemberg (Guillaume de), 20.
Fusillin (Simon), orf., 88.

Gabet, hist., 287.
Gabriel, 250.
Gabriel (Ange-Jacques), a., 120.
Gadier (Pierre), a., 116.
Gagnieux (Guy), orf., 113.
Gaillard, sc., 332, 347.
Gairoard ou Gairouard (Barthélemy), p., 154, 195.
Gairouard (Thérèse), p., 154.
Galatée, 30.
Galle (J.-B.), 258.
Gallet (Pierre), orf., 92.
Galline (François), orf., 108.
*Gand, 187.
Gand (Marie), 150.
Gantaume (l'abbé), 261.
Garamboyer (Claire), 258.
Garamboyer (Mathieu), 258.
Garcin, p., 150.
Garcin (Antoine), sc., 164.
*Garde (Var), 173.
Garnier, p., 9.
Garnier dit Quincault (Claude), orf., 81.
Garnier (Jacques), orf., 81.
Garnier (Pierre), dit Quinquault, orf., 79.
Garnier (Pierre), 193.
Garrinet (Jacques), orf., 76.
Garron (Joseph), p., 159.
Gasnyer (Guillaume), orf., 84.
Gaudet (Amyé), orf., 49. — Voy. Amyé.
Gaudet (Denis), orf., 51.
Gaudin (Jean), orf., 17, 18.
Gaudin (Jean I), dit d'Orléans, orf., 50.
Gaudin (Jean II), dit d'Orléans, 75.
Gaudin (Simon), orf., 29, 75.
Gautherot, p., 9.
Gauthier, p., 64.
Gauthier-Villars (Henry), 118.
Gautier (Honoré), 257.
Gautier (Suzanne), 257.
Gautier d'Agoty (Jacques-Fabien), gr., 64.

Digitized by Google

Gauvain (Jacques), orf., 21, 49, 73, 74, 84, 87.
Gauvain (Jacques), dit le Picard, orf., 30, 56.
Gauvain (Jean), orf., 56.
Gauvain, Gauvyn ou Gavin (Jean), dit le Picard, orf., 87.
Gauvain (Nicolas), orf., 56.
Gauvain (Nicolas), dit le Picard, orf., 84.
Gauvain de Condamine, orf., 16, 17, 38.
Gauvey, Gauvyn, Gavain. Voy. Gauvain.
Gavaing, 35.
Gavan. Voy. Gauvain.
Gavarni, caric. et gr., 127, 128, 224.
Gaveault (Jean), orf., 47.
Gavel, sc., 176.
Gavot, p., 162.
Gavot (Jean), sc., 176.
Gavot (Joseph), sc., 176.
Gavoty, p., 154.
Gavyn. Voy. Gauvain.
Gay (Geneviève), 152, 260.
Gay (Guillaume), sc., 166-169, 171, 258.
Gay (Joseph), 258.
Gay (Raymond), sc., 167, 168, 171.
Gayant (Pierre-Joachim), 124, 125.
Gayon (Jean), orf., 18, 55.
Gayot, 230.
Gazetta (Isaac), orf., 103.
Gazier (Claude), orf., 99.
Gechter, sc., 279.
Gelé, imp., 271.
Gemme (Gilles), orf., 88.
Gempe (Cornélie), 102.
*Gênes, 147, 167.
Genève (Jean de), orf., 74.
Gense (Pierre), sc., 168.
Gentil (Antoine), orf., 108.
Gentil (Gaspard), orf., 102.
Gentil (Henri), orf., 106.
Gentil (Lazare), orf., 103.
Gentil (Simon I), orf., 107.
Gentil (Toussaint), orf., 79.
Gentil. Voy. Le Gentil.
Geoffroy, 194.
George (Marie), 102.
Georget (Mme), 267.
Gérard (baron), p., 160.
Gérard, sc., 279.
Géricault, p., 128.
Gerin (Etienne), orf., 65.
Germain (l'abbé), 259, 260.
Germain, sc., 173.
Germain, imp., 224.
Germain (Bonin), orf., 37.
Germain (Jean), orf., 84.
Gérôme, p., 128.
Gerspach. — Prix d'ouvrages de peinture payés par la manufacture des Gobelins au XVIIIe siècle à Fragonard, Tessier et Jacques, 120-121. — Budget du musée du Louvre en 1814, 192. — Cartons de tapisseries peints par Oudry, 227-228.
Gez (Jacquemet de), 35.
Giacomelli, p., 128.
*Gibraltar, 158.
Gigoy (Raymond), 203.
Gilbert, sc., 178.
Gille (François), orf., 94.
Gillequin, orf., 41.
Ginoux (Charles). — Séjour et travaux du peintre Fouquières à Toulon, 57-60. — Peintres et sculpteurs nés à Toulon ou ayant travaillé dans cette ville, 145-182. — Le sculpteur Levray, 193-195. — Le sculpteur Chastel, 215. — Une statue de B.-F. Chardigny retrouvée, 215-216. — Actes d'état civil d'artistes provençaux, 257-262.
Giordano (Luca di), p., 64.
Girard, opticien, 249.
Girard (Jean), orf., 102.
Girard (Pierre), p., 285-286.
Girardet, 128.
Girardet, gr., 365.
Girardon (François), sc., 167.
Giraud (l'abbé), 262.
Giraud (Jean), 257.
Giraudet, 321.
Girette (Claude), 291.
Girodet, p., 9, 128, 161, 323.
Girolle (Etienne), orf., 55.
Giroust (Jean-Antoine-Théodore), p., 364-365.
Gisors (Gui de), a., 280.
*Giseh, 220, 221.
Godard-Faultrier. — L'hôtel Besnardière. *Bibliogr.*, 224.
Godfrey (Robert Scott), p. verr., 229, 231-232, 234.
Godin ou Goudin (Jean), orf., 98.
Godoffre (Guya), orf., 100.
Gois, sc., 212.
Gojon (Henri), orf., 81.
Gonet (Antoine), orf., 96.
Gonet (Henri), orf., 49.
Goncourt (les frères de), 128, 224.
Gontier (Nicolas), orf., 184.
Gonyn, orf., 53.
Goovaerts (Alphonse), 296, 297.
Gorron. Voy. Gouron.
Gorse (A.). — Les Caron : une famille de sculpteurs abbevillois en Béarn aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Bibliogr.*, 364.
Gosse (veuve), 250.
Gosselin, 220.
Goubert (Mlle Marie), 294.

Digitized by Google

Goudin. Voy. Godin.
Goullain (François-Charles), marchand d'estampes, 214.
Goullon (Pierre), orf., 84.
Goupil, 123, 124, 125, 126, 209.
Gouron ou Gorron (André), orf., 79.
Gouron (Henri), orf., 84.
Goust, a., 279, 280.
Gouveyn. Voy. Gauvain.
Gouy (Simon), orf., 111.
Goya, p., 128.
Grâces (les Trois), 298.
Graillard de Graville (Jean), 210, 214, 215.
Grand (Anne), 74.
Grand (Antoine), orf., 84.
Grand (François), 260.
Grand (Gabrielle), 262.
Grand (Marie ou Marianne), 260, 261.
Grandmaison (Charles de). — L'architecte Martin François, 115-116. — Etienne de Moretegne, architecte de la cathédrale de Tours au XIII^e siècle, 321-322.
Grandville, p., 128.
Granet (François-Marius), p., 162-163.
Granger ou Grangier (Philibert), orf., 86.
Granges de Surgères (marquis de). — Iconographie bretonne ou liste de portraits dessinés, gravés, etc. *Bibliogr.*, 288.
Grangier. Voy. Granger.
Granier (Jacques), orf., 107.
Grantjon (Antoine), orf., 86.
*Grasse (Var), 168, 258.
Grassin, imp., 224.
Grateloup, p., 128.
Gravelot, p., 140.
Gravet (F.), 183.
Graveurs, 4, 7, 32, 64, 121-128, 141, 160, 161, 187, 188, 189-192, 210-215, 248, 260, 269, 274-276, 332, 365.
Gravures, 4, 7, 64, 121-128, 141, 209-215, 332.
Graville. Voy. Graillard.
Grégoire, 329.
Grégoire (Gaspard), 237-240.
*Grenoble, 53, 56, 61, 75. — Voy. Musée.
Grève (Guillaume-Ernest), p., 146.
Grévin, 128.
Grille (François), 285, 286, 287.
Grillet (François), orf., 94.
Grimm, 202, 205.
Grimou, p., 64.
Grindet (Amyé), orf., 56. — Voy. Amyé. Voy. Gaudet.
Griveau (Jean I), orf., 39.
Griveau ou Grivel ou Grivet (Jean II), orf., 43.
Grivel, Grivet. Voy. Griveau.
Gros, p., 128, 285.
Gros (Jean), orf., 52.
Grosbon, p., 10.
Gruet (Henri), orf., 51.
Guavain. Voy. Gauvain.
Gubert (Anne), 262.
Gudin, p., 128.
Gueiroirde ou Gueiroude (Thérèse), 260.
Gueit (H.), p., 159.
Guenat (Toussaint), orf., 78.
Guénault (Gouin), orf., 54.
Guérante (Louis), orf., 109.
Guérard, gr., 127.
Guerchy (comte de), 231, 232, 233.
*Guéret, 254.
Guérin, p., 9.
Guérin, sc., 216.
Guérin frères, 301, 302, 307, 308.
Guérin (Jean), orf., 84.
Guérin (Jean-Baptiste-Paulin), p., 160.
Guérin (Nicolas), 130.
Guérin (Nicolas), p., 188.
Guérin (Ysabeau), 106.
Guermer (Jacques), orf., 91.
Guéryneau (Jean), orf., 84.
Gueyroard (Honoré), 59.
Guyon (Etienne), orf., 46.
Guichard I, orf., 40.
Guichard II, orf., 44.
Guichard (Mathie), 97.
Guide (le), p., 324.
Guiffrey (J.-J.). — Marchés passés par le bureau de la ville avec plusieurs artistes, en 1763, 3-9. — Nécrologie : Adolphe Siret, 10-11. — Le graveur Antoine-Louis Romanet et le portrait de M^me de Saint-Vincent, 121-127. — La gravure de la statue de Louis XV par Cochin, 127. — Jean Pillement, 135-140. — Henri Maupercher, peintre du Roi, 185. — Le plafond du Poussin au musée du Louvre, 188-189. — Jean-Michel Moreau le jeune, dessinateur et graveur, 189-192. — Philippe-Jacques Loutherbourg et sa femme, 204-209. — Etienne Ficquet : le portrait de d'Alembert, 210-215. — Projets et inventions concernant les beaux-arts, 228-254. — Acquisition d'un tableau de Murillo par le Roi en 1786, 254-256. — Jean-Nicolas Servandoni et son fils Jean-Adrien-Claude, 262-267. — Auguste, joaillier du Roi, 268-269. — Le graveur Fessard et la communauté des maîtres imprimeurs en taille-douce, 274-276. — Louis-Michel Vanloo, peintre, 276-277. — Jules et Michel

Digitized by Google

Hardouin frères, architectes, 289-292. — Laurent Magnier, sculpteur, et Jérôme Derbais, marbrier, 293-295. — Dessin à la plume par le sieur Pelletier, 295-296. — Tableaux et esquisses de Pierre-Paul Rubens, 296-298. — Nicolas Hallé, peintre en miniature, 299-317. — François-Joseph Duret, sculpteur, 318-319. — Tableau du Titien proposé au Roi, 319-320. — Tapisseries d'après Raphaël exécutées aux Gobelins et à Beauvais, 323-326. — Lettre inédite de Louis David sur les tableaux représentant Lepeletier et Marat, 327-329. — Description du mausolée de la maison de Bouillon préparé pour être érigé dans l'abbaye de Cluny, 329-364. — Articles bibliographiques, 127-128, 364-365. — Son nom cité : 131, 133, 223.
Guigonnet (André), orf., 103.
Guillaume I, orf., 46.
Guillaume II, orf., 78.
Guillaume (Nicolas), orf., 103.
Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, 349, 352, 354.
Guillaumon (Jacqueline), 104.
Guillaumon (Jean-Baptiste), orf., 107.
Guillaumon (Nicolas), orf., 104.
Guillemet, orf., 40.
Guillemin I, orf., 36.
Guillemin II, orf., 43.
Guillerand, orf., 44.
Guillermet, orf., 37.
Guillet, orf., 35.
Guillet de Saint-Georges, 293.
Guillot (Jeanne), 93.
Guiramand (Elie), sc., 175.
Guiramand (Jean), p. et sc., 145, 164.
Guiran (Joseph-Lazare), p., 158.
Guyenne (duc de). Voy. Poitiers (comte de).

Hall, p., 237.
Hallé, p., 4. 5, 63, 127, 245, 246.
Hallé (Nicolas), p., 299-317.
Halincourt (M. et M^me d'), 27.
Halincourt (M^me d'), 32, 101, 104.
Hamelin (Marie-Marthe), 227.
Han (Jean de), orf., 40.
Hans I, orf., 34.
Hans II, orf., 40.
Hans III, orf., 42.
Hans IV, orf., 44.
Hans ou Ance (Jean), orf., 42.
Haquin, 256.
Hardivilliers, orf., 226.
Hardouin (Michel), a., 289-292.
Hardouin-Mansart (Jules), a., 289-292.
Hartmann (James), 128.
Hasnier (Claude), orf., 225.
*Haye (La), 237.
Hébé, 322.
Hédou (Jules). — Son ouvrage : Gustave Morin et son œuvre, cité, 217.
Heilbronn (Marie), 128.
Héliodore, 325.
Hénault (Antoine), sc., 171.
Hennequin, p., 9.
Hennequin I, orf., 37.
Hennequin II, orf., 42.
Henri, orf., 51.
Henri I, orf., 36.
Henri II, orf., 42.
Henri III, orf., 46.
Henri II (le roi), 21, 22, 29.
Henri III, 116.
Henri IV, 23, 99, 100.
Henriet, orf., 42.
Henriette (M^me), p., 223.
Henry, archiviste, 153.
Henry (Jérôme), orf., 23, 24, 25, 65.
Henry (Pierre), orf., 65.
Henry (Pierre), dit Canard, orf., 46.
Henry (le), vaisseau, 171.
Heydcreyce (Pierre), orf., 183.
Heynaut ou Aynaut, orf., 37.
Herluison (H.). — Actes d'état civil d'orfèvres, 182-185, 225-227.
Hermitte (Claire), 166, 258, 261.
Hermitte (Jacques), 258.
Hermitte (Jean), 195.
Hermitte (Suzanne), 260.
Herpin (Denis), p., 149.
Herpin (L.), p., 154.
Hervieu (Pierre), orf., 94.
Hilaire (Jean), orf., 99.
Histoire de l'art français (Société de l'), 1.
Hollandine (Louise), p., 223.
Horaces (les), 181.
Horry, Orry, Aury ou Orley (Denis), orf., 47.
Hortense (la reine), p., 223.
Houasse, p., 188.
Houdane (Françoise), 258.
Houel (Just), 119.
Houllier (Jacques), orf., 84.
Hubac, p., 161.
Hubac (Joseph), sc., 176-177, 181, 262.
Hubac (Louis), sc., 181, 182.
Hubac (Pierre), 194.
Hubert (Laurent), 194.
Hubye dit L'Haulme (Mathieu), orf., 67.
Hucher (Eugène), 40.
Hugon (Pierre-Louis), a. et p., 331, 335-337, 339, 342, 343, 346, 348, 355, 357, 358.
Hugonet Rousset (Dom), 352.
Huguenin I, orf., 36.

Digitized by Google

Huguenin II, orf., 48.
Huguenin III, orf., 49.
Hugues (Jean-François), 266, 267.
Huillier ou L'huillier (M^me), 302, 310, 315.
Huquier, gr., 201.
Hurcenot ou Hurcart ou Hurcurt (Claude), orf., 54.
Hurter, p. sur émail, 237.
Huyot, a., 278, 280.
*Hyères (Var), 173, 259.

Icarde (Madeleine), 259.
Imbert (Louis), p., 154.
Imbert (Louis), sc., 174.
Imbert (Mariana), 203.
Imberte (Catherine), 257.
Incendie du Bourg (l'), 325.
Indépendant (l'), vaisseau, 171, 172.
Infanterie (l'), 279.
*Ingouville, 234.
Inventaire des richesses d'art de la France, 280.
Isabeau de Bavière (la reine), 16, 39, 40.
Isabey, p., 9, 160.
Isabey (Eugène), p., 128.
Isabey (François-Xavier), marchand d'estampes, 122, 124, 125, 126, 127.
Isnard (Honoré), sc., 175, 258.
Isnard (Louis), p., 153.

Jacquemart, orf., 36.
Jacquemet, orf., 38.
Jacquemet (Jean), orf., 102.
Jacquemet de Gez, 17.
Jacquemin (Clair), orf., 21.
Jacques, p., 120-121.
Jacques I, orf., 34.
Jacques II, orf., 74.
Jacques (François), p., 149.
Jacques (Jean), p., 145-146, 149.
Jacques (Laurent), p., 153.
Jacques (Laurent), 261.
Jacques (Marie), 150, 261.
Jacques (Pierre), p., 154.
Jacques de Savoie. Voy. Nemours (duc de).
Jacquet, orf., 17.
Jacquet de Lyon, orf., 16.
Jacquet (Jean), dit Monsyr ou Mousse, orf., 76.
Jacquet I ou Jacquemin de Lyon, orf., 38.
Jacquet II, orf., 41.
Jacquet III, orf., 44.
Jacquinet (Jean), orf., 102.
Jacquot, sc., 279.
Jaguet, 257.
Jal (Auguste), biog., 117, 119, 153, 268, 289, 299.
Jamet ou Janet (Gilles), orf., 87.
Jance (Anne), 183.
Janet. Voy. Jamet.
Janin (Jean), orf., 91.
Janin I, orf., 36.
Janin II, orf., 46.
Janot. Voy. Du Vergier.
Jaquemin de Fribourg, orf., 16, 17.
Jardin, 206.
Jardin (Joseph de), sc., 169.
Jardiniers et Jardinières, 64.
Jarnac (David), sc., 185-187.
Jarnac (Elisabeth de), 186.
Jarnac (Guy de), 186.
Jarnac (Paul de), 186.
Jarnac (Suzanne de), 185-186.
*Jarnac, 185.
Jarrin (Louis), orf., 114.
Jean I, orf., 35.
Jean II, orf., 37.
Jean III de Lyon, orf., 39.
Jean V, orf., 65.
Jean VI, orf., 69.
Jean VII, orf., 78.
Jean IX de Lyon, orf., 8.
Jean de Paris, orf., 97.
Jean (Joseph), sc., 168.
Jeanin (M^me la baronne), 328.
Jeanne (la princesse), p., 223.
Jeanne, femme d'Etienne de Moretegne, 321, 322.
Jeaurat (Etienne), p., 272.
Jeaurat de Bertry (Nicolas-Henri), p., 271-273.
*Jemmapes, 365.
Jemmapes (bataille de), 279.
Jenin, orf., 41.
*Jérusalem, 221.
Jesse (Joseph), p., 155.
Jésus guérissant un paralytique, 161.
— en croix, 161.
— donnant les clefs à saint Pierre, 146.
Joannès, orf., 110.
Joannès ou Johannès (Jean), orf., 104.
Joannès (Philibert), orf., 108.
Joannicque (François), orf., 105.
Joannicque (Jean), orf., 107.
Joannicque (Louis), orf., 111.
Joannicque (Marin), orf., 108.
Job (François), sc., 169.
Job (Jean de), orf., 106.
Jobert (Philippe), orf., 80.
Johannès. Voy. Joannès.
Jolly, orf., 107.
Jolly (Georges), orf., 101.
Jolly (Isaac), orf., 105.
Jolly ou Joly (Pierre), orf., 107.
Jollivet de Vannes (de), 5.
Joly, 275, 276.
Joly. Voy. Jolly.
Joquetot, 206.
Jorlin (Jean), orf., 73.

Digitized by Google

Joséphine (l'impératrice), p., 223.
Josserand, orf., 34.
Jouannault (Blaise), 290, 292.
Jouaust, imp., 328.
Jouberte (Catherine), 259.
Jouin (Henry). — Adolphe Siret, 11-13. — Un modèle d'atelier amené de Rome à Paris, par Errard, 195-196. — Noël Coypel : question de préséance à l'Académie royale de peinture, 196-199. — Dauzats : les Pyramides et le sphinx de Gizeh, 220-223. — Jeaurat de Bertry, peintre de la Reine, 271-273. — Falconet prend congé de l'Académie avant de se rendre à Saint-Pétersbourg, où l'appelle Catherine II, 273-274. — Boucher : sur sa nomination d'honoraire associé-libre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, 277-278. — Abel Blouet : les travaux de l'arc de triomphe de l'Etoile, de 1806 à 1832, 278-280. — Pierre-Joseph Chardigny : projet de couronnement de l'arc de triomphe de l'Etoile, 280-285. — Pierre Girard : écueils des autobiographies, 285-286. — Dagnan : la Loire vue par un artiste, 287-288. — Table analytique et raisonnée, 366 et suiv. — Articles bibliographiques, 223-224.
Jour (Antoine), orf., 91.
Jourdain (Charles), 128.
Jourdain (Jean), orf., 66.
Jourdain (Marguerite), 66.
Jourdain (Mathieu), orf., 66.
Jourdain (Michau), orf., 66.
Jourdan, 185.
Jourdanis, (Jeanne), 147.
Journal de Paris, 245.
Journal des beaux-arts, 10.
Jouvenet (Henri), 118, 119.
Jouvenet (Jean), p., 117-120.
Jouvenet (Laurent), p., 119.
Jouvin (B.), 128.
Jovan (Jean), orf., 77.
Julian (Vidal), orf., 89.
Julien (l'abbé), 260.
Julien (Auguste), 157.
Julien (Laurent), p., 157.
Julien (Simon), p., 157, 158.
Julien (les), 156.
Julienne (de), 319.
Jullien, notaire, 59, 60, 295.
Jullien, orf., 183.
Jullien (Barthélemy), p., 145.
Jullien (Claude), orf., 107.
Jullien (Louis), p., 149.
Jullien ou Julyan (Pierre), orf., 101.
Junon, 322.
Jupiter, 31, 104.
Juste (Suzanne), 259.

Kapeller, p., 155-156.
Knyphausen ou Kniphausen (baron de), 62.

Labarre, a., 280.
La Barre (Claude de), orf., 89.
La Barre (Jean de), orf., 22, 80.
Labbé (Joseph), sc., 170, 171, 194.
Labdan (l'abbé), 297.
Labèque (H.), imp., 365.
La Boissière, 302.
Laborde, 4.
La Borde (Alexandre de), p., 158.
La Borde (Joseph de), p., 158.
La Chapelle (Georges de), p., 145.
Lacourle. Voy. Lecourle.
Lafar (Mme), 137, 138.
Lafitte, p., 323.
Lafond (Charles de), orf., 184.
La Fosse, p., 63, 64, 243.
La Fosse (Catherine de), 225.
La Garde (Jean de), orf., 92.
Lagrenée, p., 243.
La Guiche (de), 27.
La Guiche (Mgr de), 99.
La Haye (Jean de), orf., 102.
La Haye (René de), 226.
Lahire, p., 64.
Lailler (Anne), 51.
Lairesse, p., 64.
Laitié, sc., 279.
Lalaure, avocat, 213, 214.
La Lille (Philiberte de), 96.
Lallemand, p., 63.
Laloyau (Godefroi), 276.
La Mante (Mgr de), 88, 91, 96.
Lambert, 261.
*Lambesc, 171.
Lamentourg (Léonard), orf., 102.
Laminois (de), 146.
La Mouche (Nicolas), orf., 98.
Lamy (Pierre), gr. en méd., 365.
Lance (Adolphe), biog., 203, 289, 331.
Landois (Jacques), orf., 112.
Lange (Jean), orf., 78.
Lange. Voy. Maucord.
Langlois, p., 328.
Langlois (Hyacinthe), dess., 217, 219.
Langlois (Nicolas), orf., 99.
*Langres, 168.
Langueneux (Jean), 258.
Langueneux (Raymond, dit Rombaud), sc., 166, 168, 170, 171, 174, 175, 258-259, 261.
Lantara, p., 64.
Lantarat (S.-M.), p., 364.
Lantier (Jean-Pierre), orf., 111.
La Paille (Pierre de), orf., 16, 37.
Larcher (M. et Mme), 26.

Digitized by Google

Largillière, p., 5, 64.
Larin (Jacques), orf., 78.
La Rivière (Jean de), orf., 91.
*La Rochelle, 185.
La Rose (de), p., 164.
La Rose (Alexandre de), p., 148, 149, 157, 159.
La Rose (Joseph de), p., 159.
La Rose (Jean-Baptiste de), p., 147-148.
La Rose (Jean-Baptiste II de), p., 148.
La Rose (Pascal de), p., 148.
La Rose (Pierre de), 148.
La Runde (Jean de), orf., 78.
La Seppo (Claude de), orf., 89.
La Teulière, p., 131.
La Tour (de), p., 245, 246.
La Tour ou La Tort (Pierre de), orf., 46.
Laudet (Michel), orf., 86.
Laugier, gr., 160.
Laugier, serrurier, 161.
Laugier (Jean), 261.
Laugier (Jean-Nicolas), p. et gr., 161.
Laure (Honoré), p., 146.
Laurencin (Claude), 48.
Laurens, éd., 224.
Laurenson (Didier), orf., 71.
Lautier de Villebranche, 215.
Lautraite. Voy. Ranson.
Laval (André de), orf., 90.
La Vanelle (Antoine de), dit Damourètes, orf., 55.
La Verde (Antoine de), orf., 78.
Lavigne, 133.
Lay (Jean de), orf., 34.
Le Bas (Jacques-Philippe), gr., 190, 192, 238.
Lebert, notaire, 186.
Le Blanc. — Son ouvrage : Manuel de l'amateur d'estampes, cité, 64.
Le Boitteux (Claude), orf., 185.
Le Boucher. Voy. Du Bouchaz.
Lèbre (Jean-Claude I), orf., 113.
Lèbre (Jean-Claude II), orf., 115.
Le Breton (Nicolas), orf., 26, 92.
Le Brun, vitrier, 225.
Le Brun (Charles), p., 117, 118, 167, 195, 243.
Lebrun (Mme Vigée), p., 238, 255.
Le Bys (Guillaume), orf., 71.
Léclat (Jean), orf., 72.
Le Clerc (Jean I), orf., 72.
Le Clerc (Jean II), orf., 85.
Le Clerc (Nicolas), sc., 19, 52.
Lecorre, p., 163.
Lecourle ou Lacourle (Christofle), orf., 95.
Leczinska (Marie), p., 223, 273.
Le Doux (Claude), orf., 184.
Le Doux (Etienne), orf., 184.
Le Doux (Louis), orf., 184.
Ledoux (Marie-Louise-Denis, dite), danseuse, 300, 301, 303.
Le Doux (Pierre), orf., 184.
Le Doux (Théophile), orf., 184.
Lebebvre (Jacques), orf., 111.
Lefebvre (Jean), tap., 184.
Le Febvre (Jean), charretier, 1.
Lefebvre (Jehan), brodeur, 182.
Lefebvre (Marie), 182.
Lefeleu, p., 149.
Lefèvre (Laurent), orf., 111.
Légaré (Elisabeth), 184.
Légaré (Jacob), orf., 184.
Le Gentil, orf., 110.
Le Gentil (André), orf., 113.
Le Gentil (Antoine), orf., 109.
Le Gentil ou Gentil (Henri), orf., 104.
Legentil (Pierre), orf., 113.
Le Gentil (Simon), orf., 111.
Légier I ou Ligier, orf. Voy. Rossel (Léger).
Légier II, orf., 41.
Légier (Jean), orf., 43.
Le Grand (Jean), orf., 92.
Le Grant (Pierre), orf., 51.
Legras (Jean-Jacques), 331, 335, 336, 339, 351, 358.
Le Loup (Pierre), orf., 94.
Le Loup (René), orf., 95.
Lemaire, sc., 279.
Le Maire. Voy. Le Mire.
Le Maistre (Humbert), 54.
Le Maistre (Jean), orf., 85.
Le Mareschal (François), orf., 17, 45.
Le Mart, Le Maure. Voy. Le Mire.
Lemercier, orf., 226.
Le Mercier. Voy. Le Messier.
Le Mès (Jean), orf., 57.
Le Messier ou Messier (Antoine), orf., 80.
Le Messier ou Le Mercier (Nicolas), orf., 80.
Lemierre, poète, 205.
Le Mire (Jacques), orf., 183.
Le Mire (Marie-Madeleine), 183.
Le Mire, Le Maire, le Maure, Le Mart ou Le Mort (Martin), orf., 73.
Le Moine, p., 63.
Lemoine (Suzanne), 186.
Le Mort. Voy. Le Mire.
Lempereur (Pierre), orf., 111.
Lenain (Jean), 333, 334, 361, 362.
Lenal (Antoinette), 182.
Le Né ou Le Netz (Claude), orf., 90.
Lenoir, lieutenant de police, 303.
Lenoir (Albert), a., 280, 282.
Lenoir (Alexandre), 331, 332, 364.
Lenormant (Guillaume), gr. en méd. 365.
Le Norre (Louis), p., 149.

Digitized by Google

Le Page, Le Paige ou Page (Michel), orf., 21, 68.
Le Paige (Jean), orf., 75.
Le Paige. Voy. Le Page (Michel).
Le Peletier, 362.
Lepeletier (Michel), 327-329.
Le Pellu. Voy. Pellu.
Le Père (André), orf., 79.
Le Père (Colin), 45, 55.
Le Père (Gabriel), orf., 25, 74.
Le Père (Guillemine ou Guillermine), 45, 53, 70.
Le Père (Jean), orf., 15, 17, 18, 19, 45, 52, 53, 54, 56, 74, 79.
Le Père (Louis), orf., 17, 18, 21, 43, 45, 46, 52, 53, 54, 55.
Le Petit (Pierre), orf., 96.
Le Picard. Voy. Gauvain.
Lépicié (Nicolas-Bernard), p., 364.
L'Epine (Heude), sc., 241, 242, 243.
Le Prince, p., 237.
Le Rays de Chaumont, 232.
Lereux. Voy. Lheureux.
Le Roux, 57, 58, 59.
Leroy, hist., 119.
Le Roy, ingénieur, 174.
Le Roy, notaire, 186.
Le Royer (François), orf., 92, 96.
Le Roy ou Roy (Pierre), orf., 90.
Le Sage, orf., 183.
*Lescar, 364.
Lescuyer (Claude), orf., 98.
Lescuyer (Clément), orf., 82.
Lescuyer (Jeanne), 225.
Lesguille (Antoine de), orf., 67, 77.
Lesguille (Claude de), orf., 77.
*Les Martigues, 58, 60.
Lesseville (de), 289, 290, 292.
Le Sueur (Eustache), p., 243.
Létuaire (Pierre), p., 163.
Leval (Charles), 185.
Lever du soleil, 64.
Le Vergeutier (Denisot), orf., 49.
Levesque (Jean), orf., 112.
Le Viel (Jean), p. verr., 229-230, 231, 233, 234.
Leviesme, p., 155.
Levieux, p., 130.
Le Viguier (Mgr), 258.
Le Villain (Nicolas), orf., 73.
Levray (Antoine), sc., 167.
Levray (Gabriel), sc., 167, 169, 170.
Levray (Nicolas), sc., 147, 164, 165, 167, 170, 171, 193-195.
Leydier (Antoine), orf., 17, 44.
L'Haulme. Voy. Hubye.
Lhermitte, p., 148, 159.
Lhermitte (Joseph), p., 157.
Lheureux, Lereux ou Loreux (Jacques), orf., 78.
L'Homme (Randon de), orf., 82.
Lhuillier (Th.), 323-326.
Lhuillier. Voy. Huillier.
Lhuillyer ou Luillier (Nicolas), orf., 81.
Liberté (la), 177, 280.
Lieautaud (Joseph), sc., 171-172.
*Liège, 126.
Liétart ou Létart (Guillaume), orf., 86.
Lieutaud, notaire, 165.
Lieutaud (Jacques), 258.
Lieutaud (Soliman), 288.
Lièvre (Jean), orf., 89.
Ligier. Voy. Légier.
Ligonet (André de), orf., 27, 101.
*Lille, 223, 224, 297.
*Limoges, 209.
Lindsey, 223.
Lintra (Jean de), dit de Savoye, orf., 71.
Lion assis, 104.
Liotier (Jean), orf., 114.
*Lisbonne, 136, 156.
Lisle. Voy. Lysle.
Lodet (Michiel), orf., 91.
Loebrier (Regnaud), orf., 44.
Loftus (Edmond), 187, 188.
*Londres, 137, 223, 234. Voy. Musée.
Longchamp (Jacques de), dit Cochaud ou Couchaud, orf., 77.
Longuemas (Louis), sc., 170.
Loon (H. Van), gr., 141.
Lopès (Ferrand), orf., 41.
Lordelot (Bernard-Claude), 117.
Lordelot (Mme de), 117, 118.
Loreux. Voy. Lheureux.
*Lorient (Morbihan), 181.
Loriot, 247-248.
Lorrain (Claude), p., 63.
Lorris (Guillaume de), orf., 16, 35.
Louis XI, 17.
Louis XII, 2, 17, 19, 52, 54, 55.
Louis XIII, 32, 57, 58, 104, 105, 145.
Louis XIV, 5, 31, 117, 326, 330.
Louis XV, 4, 5, 61, 62, 64, 127, 153.
Louise (Mme), p., 223.
Louizer (Louis), orf., 46.
*Louqsor, 220.
Loutherbourg, p., 62, 64.
Loutherbourg (Philippe-Jacques), p., 204-209.
Louvois (de), 174.
Lovet (Antoine), orf., 67.
Luc (du), 205.
Luillier. Voy. Lhuillyer.
Lupier, Lupy, Lupio ou Nupio (Laurent), orf., 72.
Lupio, Lupy. Voy. Lupier.
Lut (du), 331.
Luxembourg (Eustache de), orf., 70.
Luxembourg (Pierre de), orf., 76.
Luxembourg (Pierre I de), orf., 51.
Lyon, 13-32, 33-57, 65-115, 127, 130, 135, 136, 138, 140, 172, 263, 331, 333-335, 358, 361, 362, 363.

Digitized by Google

Lyonnard (Pierre), orf., 75.
Lysle ou Lisle (André de), orf., 21, 75.
Lysippe, sc., 15.

Mabille ou Mabire (Martin), orf., 97.
Mabillon (J.), 351.
Mabire. Voy. Mabille.
Macé ou Massard (Louis), orf., 80.
Machy (de), p., 64.
Macqueron, 288.
Madame (la), vaisseau, 167, 170.
Mademoiselle (la grande), p., 223.
*Madrid, 136.
Madrid (château de), 116.
Maffrey (Jacquet), orf., 79.
Magnès, ingénieur, 9.
Magline (Martin de), orf., 27.
Maglines. Voy. Malines.
Magnier (Laurent), sc., 293-295.
Magnifique (le), vaisseau, 171, 172.
Maignien, bibliothécaire, 3.
Maigret. Voy. Mégret.
Maio (Matheo di), 260.
Maillard (Martin), orf., 97.
Maiterie (de la), 357.
Maître d'École (le), 63.
Malaize (Jacquemette), 76.
Malerotte (François), orf., 98.
Malide, 190.
Malin (Jean), orf., 85.
Malines ou Maglines (Martin de), orf., 95-96.
Malmaison (château de la), 322.
Mandelot (M. et M^me^), 18, 19.
Mandelot (M^lle^ de), 18, 47.
Mangin (M^me^), 123.
Manillon (Jean), orf., 67.
Mante. Voy. La Mante.
Mantz (Paul), 296.
Manuel du Bibliophile normand, 118.
Maquereau (Jean), orf., 46.
Marat, 327-329.
Marc (Guillaume), orf., 50.
Marc (Jean), sc., 175.
Marc (Laurent), sc., 169.
Marc (Louis), orf., 79.
Marcadé l'aîné, orf., 226.
Marceau (les funérailles de), 279.
Marcel, orf., 37.
Marcel (Regnaud), orf., 37.
Marchegay (Edmond), 9.
Marchegay (Félix), 9.
Marcille, 134.
Marco, orf., 51.
Marie-Louise (l'impératrice), p., 223.
Marmottan (Paul). — Accord intervenu entre Redouté et Etienne Dubois, peintres, au sujet des travaux exécutés par eux dans les châteaux de la Malmaison et de Compiègne, 322-323.
*Marmoutier, 321.
Marochetti, sc., 279.
Maréchal (Ch. le), p. verr., 128.
Marende (Jean), orf., 30, 56-57.
Mareschal (Balthazar), orf., 105.
Mareschal. Voy. Le Mareschal.
Maret (Guillaume), orf., 67.
Marguerite ou Margarite (Pierre), orf., 44.
Marguerite d'Autriche, 30, 56-57.
Marie d'Anjou (la Dauphine), 41.
Mariette. — Son ouvrage : *Abecedario*, cité, 201, 202.
Marigny (de), 120, 139, 229-233, 240, 245, 246, 250, 270.
Marilhat, p., 220.
Marilliez, dess., 212.
Marine (la), 279.
Marines, 63, 64.
Marins naufragés en pleine mer, 159.
Marionneau (Charles), 223.
Marquis ou Marques (Gilles ou Gillet), orf., 70.
Marquis (le), vaisseau, 169, 173.
Marquisan (Simon), p., 162.
Marsaux, orf., 39.
*Marseille, 58, 60, 145, 146, 148, 153, 157, 158, 160, 164, 165, 168, 169, 174, 177, 243, 249, 257, 272. Voy. Musée.
Marteau (Antoine), 258.
Martel (Jean), orf., 76.
Martelli, notaire, 261.
Martin I, orf., 37.
Martin II, orf., 43.
Martin (Jean I), orf., 77.
Martin (Jean II, dit Félix), orf., 95.
Martin (Marie-Madeleine), 185.
Martinet, gr., 201.
Massard (Louis), orf., 81.
Massard. Voy. Macé.
Masse (Catherine), 259.
Masse (Christine), 173.
Massé (Antoine), orf., 76.
Massieu (Jacques), orf., 70.
Masson (Jacques), dess., 266.
Mastrey. Voy. Mestra.
Mathilde (la princesse), p., 223.
Mathillon. Voy. Matillon.
Matillon ou Mathillon (Jérôme), orf., 96, 101.
Matillon (Jérôme II), orf., 105.
Matillon (Lambert), orf., 96, 101.
Maucord (Jean Lange), sc., 176, 178, 262.
Maucord (Marie-Magdeleine), 176.
Maupercher (François), 185.
Maupercher (Henri), p., 185.
Maupercher (Paresse), 185.
Maupercher (Simon), 185.
Maure, 327.
Mauric (Philippe), sc., 169.
Maury (Antoine), orf., 113.

Digitized by Google

Maury. Voy. Mory.
Mauville (Jean-Baptiste), sc., 169.
Mayer, 223.
*Mazan (Vaucluse), 203.
Mazzon, gr., 128.
Meaume (Edouard), 128.
*Meaux, 323-326.
Méchart ou Meschart (Jean), orf., 65.
Médicis (Catherine de), 21, 22.
Médicis (Marie de), p., 223.
Méduse, 345.
Mégret, Meigret ou Maigret (Gabriel), orf., 31, 32, 104, 105.
Mégret, Meigret ou Maigret (Henri), dit Cochot, orf., 97.
Mégret (Humbert I), orf., 108.
Mégret (Humbert II), orf., 110.
Mégret (Jacques), orf., 103.
Megret (Jean), marchand d'estampes, 214.
Mégret (Mathieu), orf., 99.
Meigret. Voy. Mégret.
Meindre. Voy. Moindre.
Meirier (Charles-Louis), 258.
Melchisédec (le sacrifice de), 155.
Mellan, Mellon ou Molin (Antoine I), orf., 65.
Mellan, Mellon ou Melon (Nicolas), orf., 70.
Mellon (Antoine), sc., 165-166.
Melon. Voy. Mellan.
Mémoires inédits sur les membres de l'Académie de peinture et de sculpture, 118, 119, 293.
Ménard, 288.
Mendaco (abbé de), 136.
Mercier, 329.
Mercier, échevin, 5.
Mercœur (duc de), 146, 149.
Mercure, 298.
Merille (Anne), 183.
Merle (Jean), 261.
Merlin (Madeleine-Virginie), 184.
Merlin (Pierre-Paul), orf., 184.
Merlin (Thomas), orf., 184.
Meron (Nicolas), orf., 69.
Mès. Voy. De Mès.
Meschart. Voy. Méchart.
Mesmes (de), 334.
Messat, ou Moyssat (Claude), orf., 81.
Messier. Voy. Le Messier.
Mestra, ou Mastrey (Gaspard), orf., 101.
Métamorphoses (les), 228.
Métayer, huissier, 212.
Métra, 202.
*Metz, 5, 128.
Meunier (Mme la baronne), 328.
Meynauld (Pierre), orf., 78.
Meynier (Charles), p., 9.
Meyrier (François), notaire, 59.
Meyssier (Antoine), orf., 78.
Mical (l'abbé), 249.
Michalon (Jean), orf., 98.
Michaud, biographe, 118.
Michel (Joseph), p. et sc., 162.
Michel (P.), 223.
Mignard (Pierre), p., 149, 325.
Mignot, 185.
*Milan, 2, 3, 138.
Mille, p., 163.
Millin de la Brosse, 189, 190, 191.
Milon de Crotone, 170.
Minerve, 322, 338.
Minerve annonçant la paix à la ville de Paris en 1780, 127.
Miot (Louis), sc., 168.
*Mirecourt (Vosges), 267, 268.
Mirys, p., 364.
Mise à la mer d'une barque par des pêcheurs, 159.
Mochon. Voy. Mouchon.
Mohammed, 222.
Moindre, ou Meindre (Claude), orf., 98.
Moles (Pierre de), orf., 52.
Molet. Voy. Mollet.
Molin (Antoine II), orf., 97.
Molin (Nicolas), orf., 70.
Molin. Voy. Mellan.
Molinet, 128.
Mollet, Mollé ou Molet, (Jean), orf., 75.
*Molliers-le-Vidame (Somme), 172.
Mollot (Jean), orf., 77.
Monceaulx (Jean de), orf., 71.
Monet (Jean), orf., 109.
Mongenot-Humaire, orf., 183.
Monier (Jean), 71.
Monier (Mathie), 71.
*Mons, 109, 234.
Monsyr. Voy. Jacquet.
Montaiglon (Anatole de). — Salon de 1800 ouvert le 15 fructidor an VIII (2 septembre), 9-10. — Estimation de tableaux au XVIIIe s., 64. — Jean Jouvenet, 117-120. — Rapport à l'assemblée générale de la Société. Séance du 13 mai 1888, 129-135. — Boucher de Villiers dessinateur des médailles pour le cabinet du roi, 141-144. — Son nom cité, 134, 201, 272, 324.
Montarsis (Alexandre Tessier, dit), 183.
Montarsis (Laurent Tessier, dit), orf., 183.
Montarsis (Pierre de), orf., 183.
*Montcornet, 128.
*Montélimart, 53.
Montmorency (connétable de), 24, 66, 68, 74, 253.
Montpancier (Antoine Nicolet, dit de), 49, 50.
Montpancier (Barthélemi Nicolet, dit de), orf., 49, 50.

Digitized by Google

Montpancier (Denis Nicolet, dit de), orf., 20, 49, 50.
Montpancier, ou Montpensier (Denis II), orf., 88.
Montpancier (Denis et Jean), fils de Michel, 73.
Montpancier (François Nicolet, dit de), orf., 17, 20, 49, 50.
Montpancier (Jean Nicolet, dit de), 67.
Montpancier (Michel de), orf., 73.
Montpancier (Monde de), 103.
Montpancier (Pierre de), orf., 20, 21.
Montpancier (Pierre I de), orf., 42.
Montpancier (Pierre II Nicolet, dit de), orf., 49.
Montpancier (Pierre III de), orf., 67.
Montpensier (Nicole de), orf., 78.
Montpetit (Vincent de), p., 244-245.
Montpezat. Voy. Redern (comtesse de).
Montreur de marmottes, 64.
Montriblon (Claude), orf., 97.
Montriblon (Pierre), orf., 89.
Montriblon. Voy. Simon.
Moreau le jeune (Jean-Michel), gr., 189-192.
Moreau (Louis-Gabriel), p., 189.
Morel, orf., 109.
Morel (Claude), orf., 107.
Morel (Jacques), 206.
Morel (Jean-Baptiste), orf., 112.
Morel (Nicolas), orf., 108.
Morel (Pierre), orf., 32, 106.
Moréri, 118.
Moret (l'abbé), 261.
Moret, 351.
Moret (Hubert), orf., 28, 74.
Moret (Jean-Baptiste), orf., 111, 173.
Moretegne (Etienne de), a., 321-322.
Moriceau (Pierre), orf., 113.
Morillet (Guillaume), orf., 66.
Morillet (François), orf., 74.
Morin, 351, 357.
Morin (Etienne), 348, 349.
Morin (Eugénie). Voy. Parmentier (Mme).
Morin (Gustave), 216-220.
Morisot (Aymon), sc., 168.
Morisot (Jean-Antoine), sc., 169.
Morisse, 300.
*Morteau, 125.
Mortier, 187.
Morveau (de), 251, 252.
Mory (François), orf., 104.
Mory (Jacques), orf., 107.
Mory, ou Maury (Pierre I), orf., 111.
Mory (Pierre II), orf., 114.
Moton (Denis), 67.
Motte (Marie de la), 227.
Mouceau, ou Moussot (Isaac), orf., 109.
Mouche. Voy. La Mouche.
Mouchon, ou Mochon (Jean), orf., 95.
Mousse. Voy. Jacquet.
Moussot. Voy. Mouceau.
Mouton (Michel), orf., 109.
Mugiano (Laurent de), sc., 2-3.
*Munich, 234.
Murat (Antoine), sc., 168.
Murillo (Esteban), p., 64, 254-256.
Murlein (Thomas), orf., 184.
Musée de Grenoble, 3.
— de Marseille, 146.
— de Versailles, 4, 5, 323.
— de Londres, 323, 326.
Musnier (Perrine), 115, 116.
Musnier (Pierre), 115, 116.
Muteau (Jean), orf., 16, 38.
Mutel, 214.

Nadaillac (comtesse de), 128.
Nadault, gr., 248.
Nagler, biographe, 201, 299.
*Nantes, 186, 288.
Nanteuil, gr., 289.
*Naples, 151, 158.
Napoléon Ier, 281.
Natoire, p., 300.
Nau, notaire, 213.
Nau (François), orf., 26.
Naudin. Voy. Tournes.
Née, gr., 127.
Nemours (Jacques de Savoie, duc de), 26.
Nemours (duchesse de), 19, 26, 92.
Néron, empereur, 3.
Nesme (André), orf., 113.
Nesme (Denis), orf., 113.
Nesme (Pierre), orf., 115.
Neptune, 30.
Nepveu (Jacques), orf., 50.
*Neufchâteau, 73.
Neyret (Jean), orf., 72.
*Nice, 177.
Nicolas I, orf., 34.
Nicolas II, dit le Rosseau, orf., 78.
Nicolas (Pierre), orf., 49.
Nicolas de Florence, orf., 18, 19, 45, 46, 52, 53-54, 70.
Nicolet. Voy. Montpancier.
Nodier (Charles), 222.
Noël, p., 150.
Noël, sc., 332, 347.
Nolin (Pierre), orf., 225.
Nolin (Vincent), orf., 225.
Nonard, sc., 173.
Nonard (Jean-Baptiste), p., 150.
Normand, sc., 174.
Nourry (Jean-Jacques), orf., 109.
Nouveau-Royal-Louis (le), vaisseau, 175.
*Nouzilly, 321, 322.
Nupio. Voy. Lupier.

Digitized by Google

Obscure (André), orf., 72.
Obscure (Antoine), orf., 67.
Obscure (François), orf., 48, 52.
Œdipe à Colonne, 364.
Œsinger (Jean-Frédéric), 206, 207.
Ojart. Voy. Aujart.
Olivier, sc., 267.
Olivier, ou Olyvier (Robert), orf., 95.
Ollier (Jacques), orf., 112.
Ollivier (Antoine), sc., 179.
Ollivier (Louis), sc., 175.
*Ollioules, 147, 148, 149.
Olyvier. Voy. Olivier.
*Oncy, 364.
Oppenord, dess., 332.
Oreste, 9.
Orfèvrerie, 13-57, 65-115.
Orfèvres, 13-57, 65-115, 182-185, 225-227, 268, 269.
Orient (l'), vaisseau, 181.
Orléans (Charles, duc d'), 17, 18, 44.
Orléans (Louis, duc d'), 17, 35.
Orléans (Marie d'), sc., 223.
Orléans (famille d'), 364.
Orléans (Pierre d'), orf., 66.
Orléans. Voy. Gaudin.
*Orléans, 171, 259.
Orley. Voy. Horry.
Ornacle (Louis), orf., 92.
Orry. Voy. Horry.
Orvès (de Thomas d'), 60.
Ostade, p., 64.
Oublet. Voy. Aublet.
Oujart. Voy. Aujart.
Oudry, p., 227-228.

Paccalon (Claude), orf., 103.
Pachot (Antoine), orf., 86.
Page. Voy. Le Page.
Paignon Dijonval, 201.
Pain (Eugène), dess., 218.
Pain (Honoré), orf., 85.
Pain, ou Peyn (Jean), orf., 55.
Paix (la), 279.
Pajou, sc., 181.
Palys (E. de), 288.
Pan et Syrinx, 63.
Panisson (Charles), sc., 169.
Panisse (Jean-Joseph), p., 159.
Panisse (Jean-Louis), p., 157-158, 159.
Panon (Antoine), 257.
Panon (Jean), sc., 166, 257.
Panon (P.), p., 157.
Papalare (Guillaume), orf., 41.
Parachon. Voy. Perrachon.
Parant (Germain), orf., 71.
Parent (Pierre), orf., 55.
Parfait (le), vaisseau, 171.
Paris. Arc de triomphe de l'Etoile, 278-285.
Paris. Bibliothèque des Archives nationales, 6, 7, 9, 20, 28, 29, 276, 277, 291, 334.
— — royale, 274.
— Colonne de la place de la Bastille, 282.
— Conciergerie, 122, 123.
— Ecole des Beaux-Arts, 181.
— Eglise de Notre-Dame, 141, 284.
— — du Panthéon, 282, 285.
— — de Saint-André des Arts, 184.
— — de Saint-Benoît, 183, 225, 226, 227.
— — de Saint-Eustache, 225.
— — de Saint-Germain-l'Auxerrois, 117, 183, 184, 225-227, 330.
— — de Saint-Germain des Prés, 293-295.
— — de Saint-Hippolyte, 183, 185.
— — de Saint-Jacques-la-Boucherie, 183.
— — des Saints-Pères, 227.
— — de Saint-Philippe du Roule, 318.
— — de Saint-Roch, 226.
— — de Saint-Séverin, 184, 225, 226.
— — de Saint-Sulpice, 182, 184, 226, 262.
— — de la Sainte-Chapelle, 229.
— Hôtel de Hollande, 269.
— — de Lesseville, 289.
— — de Longueville, 263, 266.
— — de Saint-Germain, 267.
— — de Ville, 5-9.
— Manufacture des Gobelins, 120-121, 192, 195, 323-326.
— Musée du Louvre, 2, 3, 116, 174, 182, 188, 192, 271, 296.
— — du Luxembourg, 188, 189, 217, 297.
— — des monuments français, 332, 364.
— Palais-Royal, 328.
— Théâtre de l'Opéra, 262.
Parmentier (André), orf., 87.
Parmentier (Eugénie Morin, madame), p., 217.
Parmesan, p., 63.
Parnasse (le), 325.
Parque (Nicolas du), vitrier, 225.
Parques (les), 298.
Parquet (David), orf., 99.
Pascal (Claire), 172.
Pasquier, orf., 89.
Patour (Jean-Augustin), gr., 122, 123, 124.
Patricel (Etienne), orf., 89.
Patton (Louis), 184.
Paturelle. Voy. Paturle.

Digitized by Google

Paturle (Claude), orf., 112.
Paturle (Jacques), orf., 113.
Paturle (Jean-Jacques), orf., 111.
Paturle (Pierre), orf., 111.
Paturle, ou Paturelle (Simon I), orf., 100.
Paturle (Simon II), orf., 106.
Paul (Pierre), orf., 65.
Paulo, orf., 48.
Payen (Damian), 259.
Payen (Denis), sc., 171, 259.
Payen (Paul), 294.
Paysages, 64.
Peillon (André), sc., 167, 168, 171, 258.
Peillon (Henri), 258.
Peillon (Honoré), sc., 168.
Peintres, 1-6, 9, 10, 57-60, 62-64, 116-128, 131, 135-163, 183, 188, 195-209, 220-224, 227-257, 260-262, 271-273, 276-278, 285-288, 296-317, 319-320, 322-329, 355, 357, 364, 365.
Peintures, 4, 5, 6, 8, 9, 57-60, 62-64, 116-121, 135-163, 188, 202, 227, 228, 249, 254-256, 271, 285, 287, 288, 296-298, 319-320, 322-329.
Pélissier (Joseph), sc., 168.
Pellechet (veuve), 245-247.
Pelletier, dess., 295-296.
Pellion. Voy. Peillon.
Pellu (Geoffroi), orf., 100.
Pellu ou Le Pellu (Pierre), orf., 93.
Penet (Christofle), orf., 95.
Pénicaud (Jean), orf., 91.
Pérachon. Voy. Perrachon.
Pérard, ou Pérat (Jean), orf., 92.
Péricaud, 331.
Periès, 118.
Pernay (comte de), 122, 123.
Pernet (Jean), orf., 76.
Pernet. Voy. Péronet.
Péro. Voy. Péronet.
Peronet, Pernet ou Ponet, orf., 34.
Péronet II, orf., 34, 35.
Péronne (de), capitaine, 354, 355.
Péronet III, orf., 36.
*Perpignan, 162, 180.
Perrachon, ou Pérachon (Jean), orf., 106.
Perrachon, Pérachon ou Parachon (Pierre), orf., 93.
Perréal (Jean), p., 54.
Perret (Amable), orf., 112.
Perret (Jean), orf., 95.
Perret (Pierre), orf., 93.
Perret (Pierre-Joseph), orf., 114.
Perret (Raymond), orf., 114.
Perrin (Louis), 33.
*Pertuis (Vaucluse), 176.
Pesetti (Sébastien), sc., 180.
Petit (Élisabeth), 186.
Petit (Gaspard), 262.
Petit (Jean), orf., 79, 98.
Petit (Oswald), orf., 105.
Petit-Pierre (Simon), orf., 39.
Petit. Voy. Plumeau.
Peuple (le) français brisant ses chaînes et dispersant ses ennemis, 162.
Peyer (Félix), orf., 46.
Peyron, p., 161.
Peyron, ou Pierre de Valence, orf., 16, 17, 35, 38.
Peyrotte, p., 140.
Peyrotte (Alexis), p., 200-204.
Peyrotte (Augustin-Laurent), p., 201.
Peyrotte (Laurent), 203.
Peyrotte (Pierre-Joseph). Voy. Peyrotte (Alexis).
Philibert le Beau, 30, 56, 57.
Picard (Jean), orf., 95.
Picard. Voy. Gauvain.
Picavet (Antoine), orf., 57.
Pichot (Claude), orf., 95.
Pierre, p., 242, 243, 244, 247, 248, 254-256.
Pierre, orf., 20.
Pierre I, orf., 50.
Pierre III, orf., 54.
Pierre (Jean I), dit Bruelle, orf., 87.
Pierre (Jean II), orf., 95.
Pierre Ier, empereur de Russie, 273.
Pierre (Jérôme), orf., 113.
Pierre. Voy. Peyron.
Pierrot, 211.
Pieusin, 60.
Pigalle, sc., 4, 244.
Piganiol de la Force, 118.
Pignerol (château de), 224.
Pillavoyne (Charles), orf., 93.
Pillement (Jean), p., 135-140.
Pillet (Antoine), orf., 112.
Pinchenet (Jean), orf., 100.
Pinçon, chirurgien et modeleur, 243-244.
Pineau (François), sc., 189.
Pineau (François-Nicole), 189.
Pinédé (Benoît), sc., 267-268.
Pinet (Jean), orf., 77.
Pinguet (Adrien), orf., 87.
Pirauny (Charles), orf., 97.
Pitau (Jean), orf., 227.
Pitau (Nicolas), orf., 227.
Pittié (le général), 128.
Plumeau de Petit (Jean-Baptiste), p.-verr., 229, 233, 234.
Poireau (Bénigne), orf., 98.
Poisat (Henri), orf., 110.
Poitiers (Bernard, comte de), 349.
Poitiers (Ranulphe Ier, comte de), duc de Guyenne, 349.
Pollet (Thibaut), orf., 45.
Polmy (de), 295.
Pomone. Voy. Vertumne.

Digitized by Google

Pompadour (Mme de), gr. en pierres fines, 223, 232.
Pomponne de Trivulce, 65.
Ponchier, 330.
Poné (Marie-Anne), 184.
Ponet. Voy. Péronet.
Pons (Claude I), orf., 69.
Pons (Claude II), dit de Thoulouse ou de Tholoze, orf., 93.
Pons (Jean I), orf., 46.
Pons (comte de), 254.
Pontcarré de Viarmes (de), 5.
Ponton. Voy. Amécourt.
*Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), 11.
Porro (Etienne), orf., 112.
Porro (Mathieu), orf., 110.
Porro (Mathurin), orf., 108, 110.
Porro (Philippe), orf., 110.
Porte (Aymard ou Marc), orf., 68.
Porte (Guillaume), orf., 70.
Porthon (D. Laurent), 357.
Porthon. Voy. Berthon.
Potiers d'étain, 33.
Poulliard (Pierre), dit Saige, orf., 85.
Pourreau (François), orf., 107.
Poussin (Jean), 189.
Poussin (Nicolas), p., 118, 188.
Poussin (Nicolas), sieur de Fontenay, 189.
Pradier, sc., 279.
Praslin (duc de), 139.
Préfontaine. Voy. Pron.
Prevost (Jean I), orf., 57.
Prevost (Jean II), orf., 74.
Priam, 9.
Prieur (Gabriel), p., 285.
Prieur (Jean), 260.
Prieur (Jean-Louis), gr., 365.
Primatice (François), p., 1-2.
Privat (Jean), orf., 76.
Procès-verbaux de l'Académie de peinture, 119, 272, 273, 277.
Pron (François), sieur de Préfontaine, 186.
Prost (Victor), orf., 109.
Prud'hon (Paul), p., 134.
Puget (François), p., 146-147.
Puget (Gaspard), sc., 165.
Puget (Pierre), p., sc. et arch., 146, 147, 150, 155, 164-168, 170, 171, 172, 176, 249.
Pujos, p., 210.
Pyrame, 9.
Pyramides (vues des), 221.

Querqune (Pierre), orf., 89.
Quincaud (Claude), orf., 96.
Quincault. Voy. Garnier.
Quinquaulx, orf., 26.

Raboussin (Claudine), orf., 97.
Racine, 212.
Rahet (Sibert), orf., 85.
Raisin (Chrétien), orf., 85.
Raisy (Bastien), orf., 85.
Ramel (Bénédict), orf., 29.
Randon de Boisset, 319.
Ranson de Lautraite (Marie-Marguerite), 186.
Raphaël Sanzio, p., 323-326.
Rat (Catherine), 95.
Rat (Philibert), orf., 27.
Rat (Philibert I), orf., 88.
Rat (Philibert II), orf., 102.
Rat (Pierre), orf., 99.
Ravaut, ou Ravot (Christofle), orf., 98.
Ravault, ou Ravaut (Jean), orf., 97.
Ravault, ou Ravot (Lambert), orf., 95.
Raveneau (Jacques de), 294.
Ravot. Voy. Ravault.
Raymond de la Favière (François), 186.
Raymond (Marie), 185-187.
Raymond (Paul), 365.
Rebouillon (Armentaire), sc., 164.
Rebuccité (Gaspard), 258.
Rebuccité (Hélène), 258.
Rechet (Pierre), orf., 85.
Redern (comte de), 62.
Redern (comtesse Ehrenreich de), née Montpezat, 62, 64.
Redouté, p., 322-323.
Régent (le), sa maîtresse et son nègre, 64.
Regnard, 211.
Regnard (Charles), imp., 275.
Regnard, ou Reynart, ou Renard (Guillaume), orf., 52.
Regnard (Henri), orf., 112.
Regnard (Jean I), orf., 87.
Regnard (Jean II), orf., 102.
Regnaud II, orf., 43.
Regnault, p., 9, 323.
Regnault (Jacques), orf., 111.
Regnaut I, orf., 35.
Reinaud (Jean-Claude), 261.
Reine (la), vaisseau, 164, 165.
Reissel, 60.
Relieur (Gonin), orf., 91.
Religion (la), 216, 318.
Remy (Fleury), orf., 85.
Renard, orf., 110.
Renaud, orf., 44.
Renommées, 279, 285.
Renou, p., 253.
Repos en Egypte (le), 64.
Résistance (la), 279.
Retour des Armées (le), 279.
Réunion des sociétés des beaux-arts à la Sorbonne en 1887, 148.
Revest (Françoise), 261.
Revue de l'Art français, 3.
Rey. Voy. Roy.

Digitized by Google

Reyn (Jean de), p., 223.
Ribeyre, hist., 224.
Ribian ou Ribien. Voy. Ribran.
Ribran, ou Rubran, ou Ribian, ou Ribien (Guillemin), orf., 43, 45.
Ricard, 60.
Ricard, p., 162.
Ricaud, ou Richaud (Pierre), 261, 262.
Richard, orf., 72.
Riché (Robert), orf., 113.
Richelieu (duc de), 121, 122, 146, 188.
Richemond (de). — David Jarnac, sculpteur, 185-187.
Richer (Hubert), orf., 112.
Richet (Antoine), orf., 85.
Richomme (Louis-Adrien), imp., 275.
Ridoux (Jean), sc., 172, 259.
Rigaud (Christofle), orf., 95.
Rigolet (Pierre), orf., 48.
Rives (Marguerite de), 294.
Rivet (Jean), orf., 77.
Robaut (Alfred). — Un peintre oublié : Alexis Peyrotte, 200-204.
Robeday (François), orf., 183.
Roberjot (Marie), 88.
Robert, p., 64, 251, 252, 255.
Robert (Mlle). Voy. Fauconnet.
Robert (Elias), sc., 280.
Robert (Hubert), p., 319-320.
Robert (Pierre), orf., 77.
Robertet (Eléonore de), 27.
Roberti (Louise), 258.
Robespierre, 327.
Roche (Pierre I), 65.
Roche (Pierre II), orf., 85.
Rochebrune (de), 301.
Rochet (Pierre III), dit Bibost, orf., 94.
Rochet. Voy. Rousseau et Rousset.
Rochifort (Humbert), orf., 36.
Roct (Jean), orf., 81.
Rodilliac. Voy. Rodillias.
Rodillias, Roudillas ou Rodilliac (Catherine), 100.
Rodillias (Lucrèce), 99.
Rodney (le), vaisseau, 181.
Roëttiers (Georges), gr. en méd., 188.
Roëttiers (J.), gr. en méd., 188.
Roëttiers (J.-C.), gr. en méd., 188.
Roëttiers (Norbert), gr. en méd., 187-188.
Roez. Voy. Dogier.
Roland, 241.
Roland, orf., 36.
Rolin, ou Rollin (Claude), orf., 79.
Rolin, ou Rolyn (Jean), orf., 68.
Rolland (Jean), sc., 174.
Rollet (Gonin), orf., 89.
Rollin. Voy. Rolin.
Rolyn. Voy. Rolin.
Romain, p., 155.
Roman (J.). — Une œuvre nouvelle de Laurent de Mugiano exécutée sur terre française, 2-3. — Le sculpteur F. Bassy, 61. — Achat par Henri III de trois tableaux du Tintoret, 116.
Romanet, p.-verr., 229, 234, 236, 237.
Romanet (Antoine-Louis), gr., 121-127.
Rombaud. Voy. Langueneux.
*Rome, 1, 2, 63, 157, 158, 159, 171, 179, 180, 181, 323, 324.
Rommel (Barbe), femme de Nicolas Hallé, 299-317.
Rondé, jo., 268, 269.
Rondot (Natalis). — Les orfèvres de Lyon du XIVe au XVIIIe siècle, 13-57, 65-115. — Son nom cité, 130.
Rose (Joseph-Antoine de), p., 148, 149.
Rose. Voy. Roze.
Roslin, p., 5, 245, 246.
Rosnay (comte de), 253-254.
Rosseau. Voy. Rousseau.
Rosseau. Voy. Nicolas II.
Rossel, ou Russel (Léger), orf., 16, 38, 39.
Rossel (Perrin), orf., 41.
Rosselaye (l'abbé de la), 354, 355.
Rossellet (Perronnet), orf., 42.
Rosset. Voy. Rousset.
Rossignol (Louis), 263, 265.
Rost. Voy. Rot.
Rostan (Charles), sc., 173.
Rot, ou Rost (Pierre), orf., 82.
Roudillas. Voy. Rodillias.
Rouet (Jean), orf., 79.
*Rouen, 117, 119, 120, 179, 216-220.
Roulet (Bonin), orf., 85.
Roulin (Michel), orf., 85.
Rousseau (Claude), orf., 100.
Rousseau, ou Rosseau (Clément), orf., 97.
Rousseau, ou Rosseau (Hilaire), orf., 87.
Rousseau (Jean), orf., 30.
Rousseau, ou Rosseau (Jean I), orf., 74.
Rousseau (Jean II), orf., 80.
Rousseau (Th.), p., 128.
Rousset, ou Rochet (Antoine I), orf., 89.
Rousset (Antoine II), orf., 93.
Rousset (Nicolas), orf., 85.
Rousset, Rosset, ou Rochet (Pierre I), dit Bibost, orf., 75.
Rousset. Voy. Hugonet.
Rouvet (Jean), orf., 85.
Rouvier (l'abbé), 262.

Digitized by Google

Roux (Marc), sc., 180.
Rouyer (Jules), 40.
Roville (Guillaume de), 31.
Roy (Abraham), orf., 101.
Roy ou Rey (Benoît), orf., 69.
Roy (Cl.), gr., 141.
Roy (Jacques), orf., 90.
Roy (Pierre), orf., 91.
Roy (R. P.), 187.
Roy. Voy. Le Roy.
Royal-Louis (le vaisseau le), 147, 166-169.
Royer (Pierre), orf., 96.
Roze, ou Rose (Jean), orf., 105.
Roze (Joseph), orf., 105.
Rozier (Benoît), orf., 55.
Rozier (Pierre), orf., 114.
Rubens (Pierre-Paul), p., 64, 295, 296-298.
Rubran. Voy. Ribran.
Rude, sc., 279.
Ruinart, 351.
Russel. Voy. Rossel.
Ruys (André), sc., 168.

S... (E.). — Antoine Giroust, peintre d'histoire de l'ancienne Académie. *Bibliogr.*, 364-365.
Sabanes (Aussonne), 194.
Sacrements (les Sept), 118.
Sacrifice de l'Amour (le), 64.
Sacrifice de la Messe (le), 325.
Saige. Voy. Poulliard.
Saint-André (de), 20, 24.
Saint-André (Mgr de), 66.
Saint-Antoine, 146.
Saint Charles Borromée, 157.
*Saint-Chaumont (communauté des dames de), 318.
Saint Christophe, 156.
Saint Cyprien, 146.
Saint Dominique recevant le rosaire, 146, 152.
Saint-Esprit (le), 178.
Saint Etienne, 101.
Saint Félix de Cantalice, 146.
Saint-Florentin (comte de), 233.
Saint François, 152.
*Saint-Germain des Prés (abbaye de), 187.
Saint Honorat, 146.
Saint Jean, 101.
Saint Jean l'Evangéliste, 147.
Saint Joseph, 146, 157.
Saint Just, 34.
Saint Laurent, 156.
Saint Louis, 165.
Saint Louis sur son lit de mort, 180.
Saint Mandrier (Baptême de), 161.
Saint Mathieu, 180.
*Saint-Maximin (Var), 163, 164, 171.
Saint Michel, 30, 50.
*Saint-Nicolas (Belgique), 10, 11, 12.
Saint Paul, 177.
Saint Paul (Conversion de), 326.
*Saint-Pétersbourg, 273, 277.
Saint-Philippe (le), vaisseau, 147, 164.
Saint Pierre, 146, 177.
Saint-Pries, ou Saint-Priest (Jean de), sc., 52.
Saint Probace, 147.
*Saint-Quentin, 249.
Saint-Remy, orf., 97.
Saint-Remy (de), 26.
Saint-Remy. Voy. Carta.
Saint Roch, 156.
Saint-Rosaire (un), 146.
Saint-Simon, 62.
Saint-Vincent (Hugonet de), orf., 36.
Saint-Vincent (Julie de Villeneuve de Vence, femme du président de), 121, 127.
Sainte Famille (la), 63, 158, 254-256.
*Sainte-Hermine, 9.
Sainte Marie-Madeleine, 156.
Salmon (André), 321.
Salomon (Bernard), orf., 22, 80.
Saluces (Michel-Antoine de), 27.
Salverte (G. de), 128.
Salvator Mundi, 146.
Samousseau, 250.
Sapia (Hugues), p., 159.
Sardo (Pierre), orf., 69.
Sartine (de), 246, 247.
Saucisson (Pierre), orf., 51.
Saugrain (Claude-Marin), gr., 190, 192.
Saugrain (M^lle), gr., 190.
Saumaison (de), 232.
*Saumur, 297, 298.
Saupiquet (Antoine), orf., 54.
Saupiquet (François), orf., 53.
Saurine (J.-P.), 329.
Sauvaige (R. P.), 187.
Sauvaire (Claire), 258.
Savari (Charles), orf., 75.
Savary (Claude), orf., 105.
Savornin, ou Savournin (Jean-Baptiste), 259.
Savoye (Jean de), orf., 91.
Sceptre (le), vaisseau, 170.
Schneider, ébéniste, 249.
Schore (Giellis van), orf., 103.
Sculpteurs, 2, 3, 4, 15, 61, 146, 156, 157, 160, 161, 162, 163-182, 185-187, 193-195, 215, 216, 223, 241-244, 249, 252, 257-262, 267, 268, 269, 273-274, 279-285, 293-295, 318-319, 332, 342, 347, 364, 365.
Sculptures, 2, 3, 4, 61, 163-182, 193-195, 215, 216, 249, 250, 273, 279-285, 293-295, 318-319, 329.

Digitized by Google

Sellier. — Boucher de Villiers, dessinateur des médailles pour le cabinet du Roi, 141-144.
Selmy (Joseph), sc., 177.
Selmy (Pellegrino), sc., 177.
Sénéquier (Bernard), p. et sc., 160, 179-180.
Senès (Joseph), 258, 259.
Senès (Pierre), 257.
Serangeli, p., 328.
Sercat, Sircat, Sicart ou Cicca (Christofle), orf., 76. Voy. Cyrard.
Serdot (Jean-Baptiste), orf., 110.
Sérieux (le), vaisseau, 173, 174.
Serize. Voy. Cerise.
Sermet (Amable), orf., 110.
Serrant (comte de), 254-256.
Serrant (comtesse de), 254, 255.
Serre (Claire-Marie), 262.
Serres (Marie), 150.
Serres (Pierre), 260, 262.
Serroillet. Voy. Ferroillet.
Servandoni (Jean-Adrien-Claude), p. et a., 262, 263, 266-267.
Servandoni (Jean-Nicolas), p. et a., 262-267.
Serve. Voy. Sève.
Servien (Jean-Baptiste), orf., 114.
Servort (Jean), orf., 79.
Seurre aîné, sc., 279, 280.
Seurre jeune, sc., 279.
Sève (Pierre de), lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, 331, 334, 336, 339, 358.
Sève, ou Serve (François), orf., 72.
Sévère (le), vaisseau, 251.
*Sèvres (manufacture de), 252, 301.
*Seyne (Var), 177.
Sibut (François), orf., 113.
Sibut (Jean), orf., 109.
Sibut (Joachim), orf., 107.
Sibylle (la), vaisseau, 181.
Sicard (Charles), p., 155.
Sicard (Claire), 148.
Sicart. Voy. Sercat.
Sigaud, arch., 179.
Sigaud, ingénieur, 215.
Simon (Abraham), orf., 99.
Simon, ou Symon (Pierre I), orf., 82.
Simon, ou Symon (Pierre II), dit Montriblon, orf., 96.
Simonet (Jacques I), orf., 107.
Simonet (Jacques II), orf., 109.
Simonet (Jean I), orf., 102.
Simonet (Jean-Baptiste II), orf., 109.
Simonet (Joseph), orf., 113.
Simonnet (Blandine), orf., 105.
Simonnet (Claude), orf., 105.
Simonnet, ou Symonnet (Pierre), orf., 102.
Sircat. Voy. Sercat.
Siret (Adolphe), 10-13, 129.
Sitadin (Ambroise de), orf., 105.
Solasson (François), orf., 67.
Soldart, 303.
Soleillat, ou Sorillat, orf., 110.
Soleillat (Floris), orf., 107.
Soleillat, ou Suliliat (Jean I), orf., 93.
Soleillat (Jean II), orf., 107.
Sorillat. Voy. Soleillat.
Soufflot, a., 120, 121.
Soulié (Eud.), 4.
Sourdot (Girard), orf., 108.
Sourdot (Jean-Baptiste), orf., 108.
Stein (Henri). — Deux sculpteurs berrichons à Mirecourt, 267-268. — L'art tarifé au XVIII^e siècle, 269-271. — Article bibliographique, 288. — La famille du peintre S.-M. Lantarat. *Bibliogr.*, 364. — Son nom cité, 133, 296, 297.
*Steinkerque, 354.
Stella (Claudine), 97.
Stella (François), gr., 32, 97, 106.
Stella (Jacques), gr., 32.
Stella (Madeleine), gr., 32, 106.
*Strasbourg, 204.
Submetier (James de), orf., 53.
Suc (Pierre), orf., 85.
Sue, prof. d'anatomie, 244.
Suliliat. Voy. Soleillat.
*Sur-Saint-Jean (château de), 117.
Surgères. Voy. Granges de Surgères.
Suzanne au bain, 64.
Swebach, gr., 365.
Sybilles (les), 64.
Symon I, orf., 68.
Symon II, orf., 69.
Symon (Pasques, Paquet ou Paquot), orf., 101.
Symon. Voy. Simon.
Syrène (la), vaisseau, 167.
Syrinx. Voy. Pan.

Tallion, sc., 174.
Taitbout, 5, 7, 9.
Tanneron, p., 182.
Tanneron (Pierre), sc., 181-182.
Tapisseries, 227-228, 323-326.
Tapissiers, 184.
*Tarascon, 58, 60.
Tardieu, gr., 201.
Tarin. Voy. Tharin.
Tassaert (Jean-Pierre), sc., 269.
Tassi (Anne), 258.
Tassi (Honoré), 258.
Tassy, 60.
Taurel (Jacques), 159.
Taylor (baron), 220, 222.
Teisseire (Madeleine), 260.
Télémaque, 9.
Tellier (Claude), orf., 86.
Tempête (une), 159.

Digitized by Google

Temps (le journal *le*), 117, 118.
Temps (le) qui soustrait la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde, 188.
Terras (Pierre), sc., 169.
Tessier, p., 120-121.
Tessier. Voy. Montarsis.
Tête de nègre, 64.
Texier (l'abbé), son ouvrage : Dictionnaire d'orfèvrerie, cité, 14.
Tharin, ou Tarin (Jacques), orf., 80.
Thérèse (la), vaisseau, 147.
Thevenet (Jacques), orf., 79, 87.
Thévenet (Robert), orf., 26.
Thibaud ou Tibaud, orf., 44.
Thibert, 294.
Thibout, ou Thiboust (veuve), 124, 125.
Thierry, ou Tierri (Claude), orf., 81.
Thierry (Jean), orf., 92.
Thiers (baron de), 319.
Thiery (R. J.), 351.
Thisbé, 9.
Tholoze. Voy. Pons.
Thomas I, orf., 34.
Thomas II, orf., 47.
Thomas (Auguste de), 175.
Thomas (Jacques), sc., 169.
Thomas (Philippe), orf., 21, 81.
Thomé (A.), 327.
Thoulouse. Voy. Pons.
Thuillier (Marie-Charlotte), 192.
Tibaud. Voy. Thibaud.
Tibère, empereur, 3.
Tierri. Voy. Thierry.
Tignat (Claude), orf., 72.
Tignat (François), orf., 66.
Tignat (Jean), orf., 56.
Tignat (Jean I), orf., 51.
Tignat (Jean II), orf., 76.
Tignat (Maurice), orf., 75.
Tignat (Michel), orf., 71.
Tignat (Nicolas), orf., 47.
Tignat (Regnaud), orf., 43.
Tignat, Tygnart ou Tynart (Simon), orf., 56.
Tintoret, p., 116.
Tissier (Nicolas), orf., 74.
Titien, p., 319-320.
Tombarelli (Pierre), sc., 174.
Tornes. Voy. Tournes.
Toro. Voy. Turreau.
Toscat, sc., 179.
Toucas (Anne), 167.
*Toulon, 57-60, 145-182, 194, 215, 216, 257-262.
Toulon au moment du départ du général Bonaparte pour l'Egypte (Vue de la rade de), 159.
Touraine (Louis, duc de), 38, 39.
Tourin (Pierre), 209.
Tournes, ou Tornes (Naudin), orf., 66.
Tournes (Pierre de), orf., 17, 54.
Tourneux (Maurice). — Les tableaux historiques de la Révolution et leurs transformations. *Bibliogr.*, 365.—Son nom cité, 131, 133, 202.
Tournières, p., 63.
Tournon (cardinal de), 20, 33, 66.
*Tours, 17, 51, 115, 297, 321.
*Tourves (Var), 147, 150.
Trajan, empereur, 3.
Transfiguration (la), 157.
Trasson (François), 259.
Trasson (Louis), 259.
*Trélazé (Maine-et-Loire), 224.
*Trets (Var), 170.
Trévolse (Pomponio), 24.
*Triac, 186.
Tribollet (Charles), orf., 100.
Trie (André de), orf., 53.
Triomphe (le), 279.
Triomphe de l'Eglise (le), 152, 155.
Triton (le), vaisseau, 177.
Trivulce (maréchal de), 20.
Trompe l'œil (*un*), 10.
Troy (François), orf., 115.
*Troyes, 130.
Trumpette (Joachim), orf., 100.
Tuetey, 131-133.
Turenne (maréchal de), 361-364.
Turenne (Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de), 353.
Turenne (Louis de la Tour d'Auvergne, prince de), 341.
*Turin, 137, 138, 139, 363.
Turpin (Pierre), gr. en méd., 365.
Turreau (Bernard-Honoré), dit Toro, sc., 167, 171, 176.
Turreau (Gilles-François), sc., 167.
Turreau (Pierre), sc., 167, 170, 171.
Turrel (Jean), orf., 40.
Tynart. Voy. Tignat.

Ulysse et Nausicaa, 285.
Ustensiles de cuisine, 271.

Vaccon, arch., 180.
Vaginay (Jean), 331, 335, 339, 351, 358.
Vaillant frères, p. et gr., 223-224.
Vaillant (V.-J.), 224.
Valabrègue (Antony). — Les Princesses artistes. *Bibliogr.*, 223. — Notice sur Jean de Reyn. *Bibliogr.*, 223.
Valcher, sc., 279.
*Valence, 16.
*Valette (Var), 146, 173.
*Valmy, 365.
Valois, sc., 279.
Van Clève (Charles), orf., 184.
Van Clève (François), 184.

Digitized by Google

Van Clève (Martin), orf., 184.
Vandières (de), 189.
Van Dyck, p., 223.
Van Huysum, p., 238.
Vanier (Guillaume), orf., 89.
Vanier (Thibaud), orf., 86.
Vanloo, p., 64.
Vanloo (Abraham-Louis), p., 152, 153.
Vanloo (Jakob), p., 152.
Vanloo (Jean), p., 152, 153, 260.
Vanloo (Jean-Baptiste), p., 152-153, 155, 260-261.
Vanloo (Joseph), p. et gr., 152, 153, 260, 261.
Vanloo (Louis), 261.
Vanloo (Louis-Michel), p., 153, 276-277.
Vanloo-Brun (Marguerite), p., 153.
Vanloo (Marie-Anne), 276, 277.
Vannes. Voy. Jollivet.
Van Spaendonck, p., 236.
Varangot (Joseph), p., 159.
Varenne (de), échevin, 5.
Varey (Jean de), orf., 16, 37.
Varin, 183.
Varin (Quentin), p., 130.
Vassadel (Antoine), orf., 86.
Vassé ou Vassez (Antoine), sc., 172.
Vassé (Antoine-François), sc., 172.
Vassé (Louis-Claude), sc., 172.
Vasuove (Marguerite), 258.
Vauban, 173, 174.
Vaucher (Pierre), sc., 173, 174.
Vaudetart, orf., 226.
Vaudreuil, 254.
Vauzelles (Antoine de), orf., 81.
Vauzelles (Jacques de), orf., 81, 82.
Vauzelles (Jean de), orf., 76.
Vauzelles (Nicolas de), orf., 82.
Vauzelles (Pierre de), orf., 77.
Vazel. Voy. Vazet.
Vazet, ou Vazel (Jean), orf., 107.
Vazet, ou Vazel (Louis), orf., 108.
Veau (Guillaume), orf., 80.
Vellot, ou Velot (Nicolas), orf., 100.
Venant, orf., 36.
Vence. Voy. Saint-Vincent.
Vendôme (Nicolas de), 291, 292.
Venel (Joseph), 258.
*Venise, 116, 181.
Vénus (la naissance de), 64.
Vénus et l'Amour, 63.
Vénus commandant à Vulcain les armes d'Enée, 63.
Vény, gr., 365.
Verdiguier, sc., 157, 176.
Vergier. Voy. Du Vergier.
Verjust (Jacques), orf., 71.
Vermeil, ou Vermelle (Gaëtan), p., 154, 260.
Vermeil (Ignace), p., 154, 260.
Vermeil (Pierre), p., 154.
Vernet (Joseph), p., 64, 149, 151, 158.
Véron (Marie), 184.
Véronèse, p., 64.
Verot (Nicolas), orf., 100.
*Versailles, 232, 273, 289, 292. Voy. Musée.
Vertumne et Pomone, 64.
Verzelay (Pierre de), orf., 16, 34.
Veyrat (Claudie), 55.
Veyrier, sc., 172, 177.
Veyrier (Christophe), sc., 153, 170.
Veyrier (Joseph), sc., 170.
Veyrier (Louis), sc., 170.
Vialet, ingénieur, 240.
Vialet (Humbert), orf., 36.
Vialis (Jean-Charles), 195.
Viard (l'abbé), 357.
Vibert, p., 128.
Victoire (Mme), p., 223.
Victoires (quatre), 279.
Vieilleville (maréchal de), 26.
Vien (Joseph-Marie), p., 4, 5, 8, 9, 364.
*Vienne (Autriche), 135, 138, 139, 140, 234.
*Vieux-Beausset (Var), 175.
Vierge, 146, 175, 216, 298.
— (Annonciation de la), 146.
— (Assomption de la), 149, 178.
— tenant son fils mort sur ses genoux, 150.
— tenant son enfant et couronnée par deux anges, 147.
— dans une gloire, 146.
— au chapelet, 254.
Vigneron (François), orf., 89.
Villacerf (de), 324.
Villaigier (Jean), orf., 86.
Villard (Michel-Albert), orf., 114.
Ville (Guillaume), dit le Bègue, orf., 54.
Villebranche. Voy. Lautier.
Villemain, inspecteur de police, 209.
Villeneuve (Jean de), orf., 34.
Villeneuve de Vence (Julie de). Voy. Saint-Vincent.
*Villers-Bretonneux (Somme), 172.
Villette (Marin), orf., 108.
Villette (Robert), orf., 112.
Villiers (Claude), 183.
Villiers. Voy. Boucher.
Villiers. Voy. Dufourny.
Villot, 188, 271, 272.
Villy (Jean), 261.
Vimoune (Simonne), 257.
Vinaigre (Laurent), orf., 89.
Vinay (François), orf., 86.
Vincent, p., 9.
Violant (Jean), orf., 100.
Virginie (la mort de), 157.
Virille (Jacques), 259.
Vizé (Augustin), orf., 94.

Digitized by Google

Vizé (Pierre), orf., 75.
Vocedan (Jean), orf., 98.
Volaire (Mlle), p., 151-152.
Volaire (André), p., 151.
Volaire (François), 260.
Volaire (Jacques), p., 150-151, 158, 260, 261, 262.
Volaire (Jean), p., 150, 260, 261.
Volaire (Pierre-Jacques), p., 151, 262.
Voltaire, 117, 118.
Vorgny (l'abbé), 257.
Vottier (Louis), arch., 159.
Vulcain. Voy. Vénus.

Washington, 161.
Watelet, p., 241.
Watteau, p., 64.
Woeiriot (Jacquemin), orf., 73.
Woeiriot (Pierre), gr. et orf., 30-31, 73.

Ynsselin (Simon), orf., 86.
Yssarsy (Simon), orf., 99.

Zéphire et Flore, 63, 64.

Paris, 31 décembre 1888.

Henry JOUIN.

NOGENT-LE-ROTROU

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google